
3 1761 07396317 5

HISTOIRE

DE

L'ADMINISTRATION CIVILE

DANS LA PROVINCE D'AUVERGNE

ET LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND. — TYPOGRAPHIE G. MONT-LOUIS.

HISTOIRE

DE

L'ADMINISTRATION

CIVILE

DANS LA PROVINCE D'AUVERGNE

ET LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

SUIVIE D'UNE

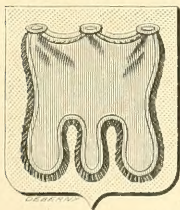
REVUE BIOGRAPHIQUE ILLUSTRÉE DES MEMBRES DE L'ÉTAT POLITIQUE MODERNE
(DÉPUTÉS ET SÉNATEURS)

PAR

Georges BONNEFOY

Officier de l'Instruction publique
Membre du Conseil général du département du Puy-de-Dôme
Correspondant du Ministère de l'Instruction publique

TROISIÈME VOLUME



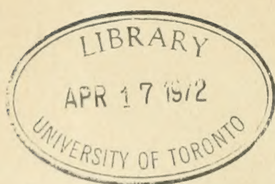
PARIS

LIBRAIRIE HISTORIQUE DES PROVINCES

ÉMILE LECHEVALIER

RUE DE SAVOIE, 16

1902


LIBRARY
APR 17 1972
UNIVERSITY OF TORONTO

HISTOIRE

DE

L'ADMINISTRATION CIVILE

DANS LA PROVINCE D'AUVERGNE

ET LE DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS

DEUXIÈME PARTIE

ADMINISTRATION CIVILE A PARTIR DE LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A NOS JOURS, 1899

CHAPITRE SIXIÈME *(Suite)*

CONSEIL GÉNÉRAL[1]

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

(1790-1899)

Session ordinaire de 1840[2]

— 24-31 Août —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'age :* M. Blatin. *Président élu :* M. Anisson-Duperron. — *Secrétaire élu :* M. Cariol.

(1) Voir tome Ier, pages 627 et suivantes.
(2) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 17 juillet 1840.

24 Août 1840. — Les membres composant le Conseil, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 12 courant, se sont réunis à une heure dans la salle ordinaire de leurs séances.

Étaient présents : MM. Anisson-Duperron, Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand, Blanc, Blatin aîné, Bonjour, Cariol, Comte de Chabrol, Chassaigne, Chomette, Combarel de Lavort, Combarel de Leyval, Dalmas, Jouvet, Julliard, Mangerel, Perret, Roux, de Tarrieux, Teyras, Tourraud, Triozon et Vayron.

Le *Préfet* donne lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 17 juillet, et, après avoir reçu le serment de MM. Anisson-Duperron, Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand, Blanc, Jouvet, Comte de Chabrol de Volvic, Combarel de Leyval, Mangerel, membres élus aux dernières élections, il a, conformément à la loi, déclaré au nom du Roi, la session ouverte pour 1840, et s'est retiré.

Aussitôt, le Conseil s'est formé sous la présidence de M. Blatin, *doyen d'âge*, M. Combarel de Leyval, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de secrétaire.

M. Anisson-Duperron, ayant obtenu plus que la majorité absolue, est proclamé *président*.

M. Cariol est nommé *secrétaire*.

Le Bureau ayant pris place, M. le *Président* remercie le Conseil des suffrages flatteurs dont il l'honore et réclame la continuation de sa bienveillance. Il désigne trois membres pour annoncer à M. le Préfet la constitution définitive de l'assemblée.

Ce magistrat est introduit et occupe la place qui lui était réservée. Il donne lecture d'une lettre du général Beker annonçant qu'il lui est impossible de se rendre au Conseil, vu l'état de sa santé, et priant de l'excuser.

Le *Président*, au nom du Conseil, invite M. le Préfet à offrir à M. le général Beker l'hommage de sa gratitude pour la part qu'il a prise jusqu'à présent à ses travaux, et l'expression des regrets qu'il éprouve d'être privé pour cette session de son utile concours.

M. le Préfet communique au Conseil son rapport annuel sur la situation administrative du Département, et ses propositions de budget pour l'année 1841.

Formation du Conseil en quatre Commissions.

25 Août 1840. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Lecture des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

26 Août 1840. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Réclamation de M. de Rigny. — Nomination d'une Commission [illegible] examen. — Rapport sur le [illegible] Décret du 25 mai 1811. — Rejet d'une de[illegible] de Clermont tendant [illegible] — Rapport sur l'établissement [illegible] — Allocation [illegible] département. — Rapport sur [illegible] Gratification aux [illegible] — Rapport sur le travail des enfants [illegible]

mettre un terme aux conflits qui s'élèvent souvent entre les départements, au sujet des crédits ouverts pour des *routes départementales* classées dans plusieurs départements limitrophes.

27 Août 1840. — Lecture du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.— Rapport sur le service des *aliénés*. Approbation des traités passés avec les établissements de Riom et de La Celette. Vote d'un crédit de 26,586 francs. — Rapport sur demandes en *séparation* ou en *réunion de communes*. Moissat-Landogne, section de Pontaumur. Jussat, sa réunion à Randan. — Rapport sur les bâtiments de la *sous-préfecture de Thiers*. Allocation de 3,400 francs.— Rapport sur l'appropriation des *prisons départementales* au régime de l'emprisonnement individuel.— Rapport sur les *caisses d'épargne*.— Rapport sur l'*Ecole des arts et métiers de Châlons*. Vote d'un crédit de 500 francs. — Rapport sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. Allocation de 1,080 francs. — Rapport sur les *archives du Département*.

28 Août 1840. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Rapport sur les *enfants trouvés*. Vote d'un crédit de 55,000 francs.— Rapport sur la situation de la *caisse des retraites des employés de la Préfecture*. Secours à d'anciens employés.

Rapport sur la *comptabilité départementale*.

Comptes de l'exercice 1838.

DÉPENSES VARIABLES ORDINAIRES.

Le crédit alloué pour l'exercice 1838 se montait à...	326.799f	98
Il a été dépensé....................................	309.806	53
Excédent..................	16.993	45
Plus-value des 8 c. 1/10......................	57	43
A reporter sur 1840..................	17.050f	88

DÉPENSES FACULTATIVES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes allouées au budget étaient de.........	361.670f	44
Les dépenses effectuées......	338.538	»
excédent de....................................	23.132f	44

Comptes de l'exercice 1839.

DÉPENSES ORDINAIRES.

Les recettes portées au budget étaient de....	287.969f	49
Les dépenses, d'après le compte établi, de.	266.019	79
Excédent de...............	21.949	70

DÉPENSES FACULTATIVES.

Les recettes se composant de......................	210.375f	05
Les dépenses effectuées............................	202.159	60
Excédent de crédit à reporter sur 1841	8.215	45

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes portées au budget s'élevaient à.......	98.938f	»
Les dépenses, d'après le compte, étaient de........	96.946	05
Excédent de recette à porter sur 1841.......	1.991f	95

DÉPENSES SPÉCIALES.

Les recettes se sont élevées à....................	196.491f	62
Les dépenses, portées au compte, s'élevant à.....	178.369	14
Excédent de recette qui accroîtra les ressources du budget de 1841, de.........................	18.122f	48

Dépôt par le Préfet du *budget* de l'établissement thermal *du Mont-Dore.*— Proposition de M. Sanis, géographe à Montrouge, près Paris, pour l'exécution, moyennant 5,000 francs, d'un *plan en relief du département du Puy-de-Dôme,* à l'échelle de 1/20,000m. Rejet. — Rapport sur la continuation de la *construction du tribunal civil et de la prison d'Ambert.* Allocation de 45,000 francs. — Autorisation est donnée au Préfet de traiter avec M. Guillaume, ancien géomètre du cadastre, pour la *carte départementale,* par canton, moyennant 25,000 francs; il était demandé 50,000 francs.

29 Août 1840.— Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance. — Rapport sur l'*instruction primaire.* — Rapport sur les *foires et marchés.* — Rapport sur les *travaux ordinaires des bâtiments.* — Rapport sur les dépenses des *cours et tribunaux.*— Vote d'allocations diverses sur le *budget.*

Le Conseil, conformément aux dispositions de la loi du 7 juillet 1833, arrête la liste des membres du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

30 Août 1840. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Rapport sur un projet de travail propre à servir à la sous-répartition de la *contribution foncière.*

ARRONDISSEMENTS	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont..............	841.294	182.572	104.642
Riom..............	604.558	112.873	49.635
Issoire..............	447.906	73.653	32.383
Ambert..............	256.906	60.370	32.881
Thiers..............	244.568	59.232	28.163
Totaux.....	2.395.232	488.700	247.704

Rapport sur une réclamation de la commune de Flat contre le contingent de sa contribution foncière. (Ajournement.) Même réclamation de l'arrondissement de Thiers. (Ajournement.) Mêmes réclamations de Viverols, Saint-Maurice, Riom, Vollore-Ville. (Ajournement.) — Rapport sur la *contribution des portes et fenêtres.* — Rapport sur la *Société d'agriculture de Clermont.* Vote d'un crédit de 3,000 francs.

Rapport sur les comptes et le *budget du Mont-Dore.*

Les recettes, en 1839, se sont élevées à.......	32.674	95
Les dépenses..............................	22.319	94
Excédent à reporter sur 1841......	10.355f	01

Le budget pour 1841 s'équilibre en recettes et en dépenses avec

le report ci-dessus............................	10.355f	01
et le produit approximatif des eaux, en 1841, évalué	24.644	99
Soit avec.............	35.000f	»

31 Août 1840. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Rapport sur la *mendicité.* — Rapport sur les *routes départementales.* — Rapport sur les *routes royales.*

Rapport sur la *navigation.* Il commence ainsi : « Vous aurez remarqué sans doute avec peine les paroles de M. le Préfet, dans son rapport : *Je n'ai à vous annoncer aucune amélioration notable dans le service de la navigation de l'Allier.* »

Rapport sur les projets de *chemin de fer de Paris à Lyon*, et un embranchement aboutissant à Clermont et à Brassac.

Rapport sur les *chemins vicinaux.* Il expose que la loi du 21 mai 1836 a fait naître deux systèmes : classement développé et classement restreint. Le premier était davantage dans l'esprit de la loi, qui avait voulu donner satisfaction au cri général qui demandait des chemins vicinaux. Le système restreint a obtenu la préférence dans notre département. La raison en est simple, dit le rapporteur. Nous avions peu de routes départementales, au lieu de chemins vicinaux, nous en avons créé. Toutes les communes payent, il faut qu'elles jouissent des bienfaits des communications faciles. Le grand avantage de la loi de 1836 est de pouvoir se plier à toutes les combinaisons, à tous les genres de travaux ; avec les ponts et chaussées tout est bien fait, mais toujours avec des règles fixes, mais avec une dépense énorme. Avec l'administration que nous avons créée, nous ferons nos chemins conformes aux exigences de leurs fréquentations.

Rapport sur une demande de souscription formée par M. Bouillet pour ses *Tablettes historiques de l'Auvergne.* Le Conseil vote une allocation de 600 francs pour cinquante exemplaires.

Récapitulation générale du Budget pour 1841.

	Budget primitif.	Budget de report.	Totaux.
1re Section. Dépenses ordinaires..........	293.331 10	21.949 70	315.280 80
2e — — facultatives........	163.196 60	8.215 45	171.412 05
3e — extraordinaires pour les routes.	130.780 97	1.991 95	132.772 92
4e — spéciales..................	186.678 28	7.767 47	194.445 75
5e — Instruction primaire.........	32.695 24	22.062 56	54.757 80
6e — du Cadastre.................	»	5.065 56	5.065 56
Totaux	806.682 19	67.052 69	873.734 88

Il y sera fait face au moyen des ressources suivantes :

Ressources du département pour faire face aux dépenses de 1841.	Budget des dépenses ordinaires	Facultatives	Extraordinaires	Budget des dépenses spéciales	Budget de l'instruction primaire	Budget du Cadastre
Produit de centimes, savoir :						
9 c. 4/10 pour les dépenses ordinaires...............	268.269 60					
5 c. pour les dépenses facultatives..................	....	142.696 60				
4 c. extraordinaires pour les routes..................	....	....	130.780 97			
5 c. pour les chemins vicinaux	....	....	....	163.476 21		
1 c. extraord. pour l'instruction primaire	....	....	....	....	32 695 24	
Part du département dans le fonds commun	25.000 »					
Part du département dans le 2e fonds commun........	....	20.000				
Produit d'expéditions d'actes des archives départementales. .	61 50					
Loyer d'un local dépendant de la caserne de gendarmerie..	....	500 »				
Contingents communaux pour les chemins vicinaux...	....	....	....	23.202 07		
Fonds reportés de 1840 sur 1841	21 949 70	8.215 45	1 991 95	7.767 47	22.062 56	5 065 56
Totaux.......	315.280 80	171.412 05	132.772 92	194.445 75	54.757 80	5 065 56
	873.734 88					

Rapport sur la *réclamation de M. de Rigny.* Le Conseil déclare que la revision du compte demandée par M. de Rigny est beaucoup trop compliquée et se rattache à une comptabilité trop étendue pour qu'elle puisse être faite utilement pendant la durée d'une session, et concurremment avec les autres travaux dont le Conseil général est chargé. Attendu que, d'autre part, M. le Préfet a déclaré qu'il avait fait d'inutiles efforts pour établir ce compte; invite M. de Rigny à se pourvoir comme il avisera pour l'exercice de ses droits, que le Conseil n'entend ni approuver ni contester, tous droits, au contraire, demeurant réservés.

Rapport sur les *comices agricoles.* — Vœux sur le *service postal.* — Vœu de voir la ville de Clermont dotée d'une succursale du *comptoir d'escompte de la Banque de France.* — Le Conseil rappelle le vœu qu'il a précédemment émis pour que le gouvernement fasse disparaître les *boutiques* qui ont été construites *contre la Cathédrale.* — Vœu de voir les *receveurs municipaux* chargés de la *comptabilité des fabriques.* — Renouvellement du vœu de l'établissement d'une *Ecole de droit* à Riom.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1841 (1)

— 23-29 Août. —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge :* M. le comte de Chabrol. — *Président élu :* M. Anisson-Duperron. — *Secrétaire élu :* M. Cariol.

23 Août 1841. — Les membres composant le Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis en session ordinaire dans le lieu de leurs séances.

Le Préfet donne lecture de l'ordonnance du Roi, du 26 juin 1841, portant convocation des Conseils généraux, et après avoir reçu le serment de M. Martha-Beker, nouvellement élu en remplacement du général Beker, il a, conformément à la loi, déclaré au nom du Roi la session ouverte et s'est retiré.

Etaient présents : MM. Anisson-Duperron, Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand, Blanc, Bonjour, Cariol, comte de Chabrol, Chomette, de Combarel, Combarel de Leyval, Dalmas, Godemel, Jouvet, Julliard, Labresse, Mangerel, Martha-Beker, Roux, baron Simmer, de Tarrieux, Teyras, Tourraud-Bonnefoy, Triozon Bayle et Vayron.

Immédiatement le Conseil s'est constitué sous la présidence de M. le comte de Chabrol, *doyen d'âge*, M. Martha-Beker le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de *secrétaire.*

Puis il a été procédé à l'élection du bureau définitif. M. Anisson Duperron a été proclamé *Président.* M. Cariol a été nommé *Secrétaire.*

Une commission de trois membres va annoncer à M. le *Préfet* la constitution définitive de l'assemblée.

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du [illegible] 1841.

Ce magistrat est introduit et donne lecture du rapport suivant dont le Conseil ordonne l'insertion textuelle au procès-verbal qui doit être imprimé.

Rapport du Préfet :

« Messieurs,

» Le retour de votre session annuelle ramène devant vous l'administration ; elle se présente avec une confiance qu'elle doit à l'appui bienveillant auquel vous l'avez accoutumée dans vos précédentes sessions, et qu'elle invoque de nouveau. Ses efforts et sa persévérance seraient insuffisants, s'ils ne continuaient à recevoir votre sanction.

» M. le Ministre de l'Intérieur, dans une circulaire toute récente, recommande une grande réserve dans la création des ressources applicables à des travaux d'utilité départementale. Un grand nombre de départements, entraînés par un désir trop peu réfléchi d'améliorations, ont excédé leurs ressources et compromis l'avenir. Cette recommandation, qui découle des règles d'une bonne administration, ne s'applique point, heureusement, au Puy-de-Dôme. Votre sage et intelligente appréciation des ressources et des besoins du département, vous a maintenus dans de justes limites, et préservés de l'abus des emprunts et des centimes extraordinaires, sans que vous ayez négligé les travaux utiles ou laissé en souffrance les services publics. Cette situation est trop favorable pour que l'administration vous engage à en sortir. Le moment d'ailleurs serait mal choisi pour un accroissement de charges départementales. Celles qui sont établies ont commencé à porter leurs fruits. Depuis plusieurs années, les allocations relatives aux routes, à l'entretien comme aux travaux neufs, se sont graduellement accrues ; pour 1842, cet accroissement est encore plus marqué. Cependant vous avez soldé les dépenses du Palais de justice de Clermont, pourvu à celles de la Maison d'arrêt et des prisons d'Ambert, réparé plusieurs édifices départementaux. Les aliénés, les enfants trouvés, les prisons, la gendarmerie, l'école d'accouchement sont convenablement dotés. Vous concourez avec libéralité à des œuvres de bienfaisance ; vous encouragez les écoles primaires, les salles d'asile, les sociétés agricoles, les écoles de sourds-muets, la vaccine.

» Il vous reste à construire un bâtiment pour l'École normale ; il n'est guère plus possible de différer. Déjà vous aviez prévu que de la difficulté de trouver des logements convenables pour les sous-préfets, naîtrait l'obligation de bâtir des hôtels de sous-préfectures. Une proposition vous est faite pour Ambert. Enfin, une construction qui fait aussi l'objet d'une proposition spéciale, exigera peut-être, non une dépense, mais quelques avances de fonds. Tout cela, Messieurs, peut se faire et en peu de temps, avec les ressources dont vous disposez, et sans imposer aucune réduction aux travaux en cours d'exécution.

» Un peu plus tard, après ces projets d'une exécution facile, des questions d'une haute importance se présenteront à vos délibérations ; celle des tours d'exposition si controversée et, on peut le dire, aujourd'hui si épuisée, fera place à la question non moins intéressante de l'avenir des enfants trouvés. En principe, la surveillance de la part des hospices doit durer jusqu'à la majorité des enfants, mais, en fait, dès que ceux-ci atteignent l'âge de 12 ans, époque où la rétribution départementale cesse d'être payée, toute surveillance cesse de fait ; la plupart des enfants restent, il est vrai, dans les

familles qui les ont élevés jusqu'alors, mais il n'arrive pas toujours que ce soit sans péril pour leur santé ou pour leur moralité. La Providence qui a fait à cette classe une large part dans les misères de notre condition, ne lui a pas donné le privilége d'être inaccessible aux vices et aux passions humaines. Livrée à elle-même, sans guide, étrangère aux affections et aux liens de famille, elle perpétue elle-même la plaie sociale dont elle est le fruit et la victime. La réduction des dépenses résultant des abus des expositions facilitera puissamment, je l'espère, la recherche et l'application des mesures propres à remédier au mal, ou du moins à en atténuer les progrès.

» La répression de la mendicité vous a déjà occupés dans vos précédentes sessions, sujet grave et difficile qui agite et divise les meilleurs esprits, parce qu'il touche à l'existence et au développement des Sociétés modernes, et qu'elle n'est qu'un des anneaux de cette longue chaîne qui les étreint sous le nom de paupérisme et de charité légale. Si on considère la mendicité sous un point de vue restreint, comme simple délit prévu par le Code pénal, auquel l'application de la législation existante suffit, la création des dépôts de mendicité devient une nécessité; mais ni l'expérience faite sous l'empire, ni les essais récents, mais isolés, de quelques villes ou départements ne démontrent l'efficacité du remède ; presque toujours ces dépôts ont dégénéré en hospices d'incurables. Un établissement de ce genre, placé à Clermont, ou dans toute autre ville du département, aurait sans doute pour effet de faire disparaître les mendiants des lieux publics, où ils fatiguent trop souvent de leurs obsessions la charité des passants. Mais en débarrassant une ville, même toutes les villes du département, on déplace le mal sans l'extirper, on surcharge les communes rurales, on fait refluer dans les campagnes, où les moyens de surveillance et de répression sont extrêmement difficiles, la classe des mendiants urbains. Est-ce à dire, Messieurs, qu'il faille proscrire à jamais les dépôts de mendicité? Non, certes, on peut assigner des bornes à leur efficacité, mais il n'est guère possible de contester les avantages qu'ils offrent comme moyen de répression, dans de certaines limites. Ce qu'il faut, Messieurs, c'est, avant de s'engager, apprécier les charges qu'ils imposent et, sous le rapport administratif, le caractère qu'ils doivent avoir. Il en existe qui sont entretenus par des villes seules; d'autres sont à la charge exclusive du Département; enfin, la dépense de quelques-uns est supportée concurremment par les villes où ils sont établis et par les départements. Est-il préférable de les organiser comme établissements départementaux, ou de leur laisser un caractère exclusivement municipal; en résumé, est-ce une charge municipale ou départementale? Telles sont les questions débattues et que l'expérience n'a point encore résolues.

» Nous avons lieu d'espérer qu'un projet d'un grand intérêt pour le Département et la ville de Riom, et qui est le complément du Palais de Justice, sera réalisé en 1842. M. le Ministre de l'Intérieur en a reconnu la nécessité, et il a admis en principe l'acquisition par l'Etat du bâtiment des prisons départementales, dont l'emplacement sera annexé à la Cour royale. Un crédit spécial de 145,000 francs, montant de la dépense, sera proposé à cet effet au budget en 1842.

» Le Département trouvera dans l'exécution de ce projet un double avantage; d'une part, il cédera un bâtiment trop insuffisant et trop défectueux pour conserver plus longtemps sa destination, et de l'autre, il obtiendra, par cette cession, les moyens de construire

d'après le système cellulaire, un édifice qui remplacera les prisons actuelles dans lesquelles toute amélioration est impossible.

» Je vous l'ai déjà dit, Messieurs, soit que vous envisagiez les travaux en cours d'exécution ou les projets que je viens d'énumérer, soit que vous portiez vos regards sur les exigences et les éventualités futures, ma conviction bien arrêtée est que vous y pourvoirez aisément avec les ressources établies, mais en même temps qu'aucune entreprise nouvelle, de quelque nature qu'elle fût, n'en rendrait l'augmentation opportune.

» Il se peut que cette situation régulière, qui ne compromet ni le présent ni l'avenir, où la recette est constamment au niveau et souvent au dessus de la dépense, ne satisfasse pas les esprits pour lesquels le progrès n'existe que dans les entreprises illimitées et disproportionnées avec les moyens. Cette impatiente ardeur, qui travaille la société et qui menace d'y jeter la perturbation, n'aurait pas de faveur auprès de vous. A vos yeux, pour le progrès comme pour le succès, les premières conditions sont la prudence et la persévérance.

» Maintenant, Messieurs, en vous exposant la situation des diverses branches de l'Administration départementale et les propositions renfermées dans le budget de 1842, je suivrai l'ordre qu'a consacré l'usage de plusieurs années. »

Le Conseil s'associe aux sentiments que M. le Préfet a exprimés dans son rapport en rappelant au Conseil la perte récente qu'il a faite de son ancien et illustre président (1), il ordonne que l'expression de ses unanimes regrets soit consignée à son procès-verbal.

Le Conseil conformément à ses antécédents se partage en quatre Commissions.

Lecture des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

25 août 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur l'*Instruction primaire.*

Les dépenses ordinaires se montent à................	24.850f »
facultatives s'élèvent à................	24.667 49
Total................	49.517f 49
Les recettes pour y faire face sont :	
Reste disponible de 1840................	16.757f 92
Vote d'une imposition d'un centime additionnel aux quatre contributions, soit................	32.759 57
Total................	49.517 49

Allocation d'un secours de 1.000 francs aux *Frères de la Doctrine chrétienne.*

Rapport sur le répartement pour 1842 des *Contributions directes.*

Le contingent assigné à notre département par la loi du 25 juin [illegible]

(1) M. [illegible] tome IV, pages [illegible], la biographie et le portrait [illegible]

Contribution foncière	2.365.801f	»
— personnelle et mobilière	488.700	»
— portes et fenêtres	248.425	»
Total	3.102.926f	»

En y ajoutant les impositions supplémentaires, le Département avait à supporter pour 1842, pour son contingent des contributions directes et accessoires, la somme de 5,148,655 fr. 21.

Le répartement pour le principal des quatre contributions est fixé ainsi :

Arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des Portes et Fenêtres.
Clermont	841.793 »	182.572 »	105.064 »
Riom	604.445 »	112.873 »	49.742 »
Ambert	256.935 »	60.370 »	39.944 »
Issoire	417.962 »	73.653 »	32.507 »
Thiers	244.666 »	59.232 »	28.168 »
Totaux	2.365.801 »	488.700 »	248.425 »

Rapport sur les *réclamations* de communes *contre le répartement.* — Communes de Flat et d'Orbeil.

Rapport sur le service des *aliénés.* — Allocation de 24,000 francs pour le service.

26 Août 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport sur l'ensemble du service des *routes royales.*

Le fonds accordé au Département est insuffisant. Le mode d'emploi de ce fonds réclame des perfectionnements. Le Crédit d'entretien a été en 1841 comme en 1840 de 253,000 francs, soit 56 centimes par mètre.

Les fonds de deuxième catégorie ont donné 26,000 francs ; en 1840, on avait 33,000 francs.

Rapport sur le service des *routes départementales.* — Vote d'un crédit de 120,000 francs pour l'entretien. — Vote d'un crédit de 4 centimes aux quatre contributions pour les routes départementales.

Rapport sur le service de la *navigation.*

Rapport sur la *comptabilité départementale.* — Comptes définitif de 1839 et provisoire de 1840. Ils sont approuvés par le Conseil.

Rapport sur les *foires et marchés.*

27 Août 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations sur la rectification de la *route royale n° 89.* On passe à l'ordre du jour.

Rapport sur la nouvelle direction à donner à la *route départementale n° 6* dans la partie destinée à mettre en commûnication la route royale n° 9 et la route royale n° 143.

Autorisation est donnée au Préfet de traiter avec le sieur Guillemot au sujet du bail de la *Sous-Préfecture de Thiers.*

Allocation de 13,000 francs pour continuation des travaux du *Palais de Justice* et de la *Maison d'arrêt d'Ambert.*

Rejet d'une allocation de 20,000 francs demandée pour un premier acompte des frais de construction d'un *hôtel de Sous-Préfecture, à Ambert.*

Rapport sur les travaux ordinaires des *Bâtiments départementaux.*

Communication est donnée au Conseil du coût de la construction du *Tribunal civil de Clermont-Ferrand.*

Il a couté :	Acquisition..............................	87.963f 74
	Travaux..................................	320.564 46
	Honoraires...............................	16.028 20
	Total................	424.556f 40

Ces dépenses ont été couvertes par les allocations précédemment votées.

28 Août 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Contributions directes. — Rapport sur les réclamations des arrondissements et communes contre leurs contingents. — Demande en indemnité par le Directeur des Contributions directes.

Compte du fonds de non valeurs.

Observations de M. le Préfet au sujet de la *Carte cantonale* de M. Guillaume.

Vœu que M. Baudin, ingénieur des mines, soit chargé de la *Carte géologique du département du Puy-de-Dôme* en remplacement de M. Martha.

Rapport sur la *Police des cimetières.*

Rapport sur le *Recensement*, exécution de la loi du 14 juillet 1838.

Formation de la *Liste du Jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport sur la *Vaccine.* — Allocation de 2.500 francs, dont 1.200 francs pour le vaccinateur en chef.

Rapport sur plusieurs demandes de *Brigades de gendarmerie.*

Rapport sur une demande d'un *Bureau d'enregistrement* par la commune de Menat.

Rapport sur les *Enfants trouvés.* — Vote d'une allocation de 54,000 francs.

Subvention de 200 francs à l'*Etablissement agricole de Mettray.*

Subvention de 200 francs à la *Commission départementale des monuments historiques.*

Souscription de 300 francs pour sept exemplaires de l'*ouvrage de M. Mallay* sur les *églises romano-byzantines.*

Rapport sur la *mendicité et le paupérisme.*

Rapport sur les *sourds-muets et aveugles.* — Le Conseil alloue pour :

Pension de deux garçons à l'Ecole de Lyon...........	1.200f	»
Pour six jeunes filles au Pensionnat du Bon-Pasteur...	2.000	»
Pour encouragement à M. Dessaigne, curé............	3.000	»

Rapport sur les *Haras.* — Le Conseil passe à l'ordre du jour.

Rapport sur l'*assurance contre l'incendie des Bâtiments départementaux.*

29 Août 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur la *délimitation* entre la commune de Leyvaux (Cantal) et celle d'Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme).

Rapport sur l'*Agriculture.* — *Organisation des comices.*

Adoption de divers articles du *budget* non susceptibles de rapports.

Rapport sur le service des *postes.*

On y lit : Une nouvelle organisation entre Moulins et Montpellier vient d'être établie. Cette nouvelle organisation a l'avantage d'accélérer le transport des dépêches de Paris à Clermont ; elles n'arrivaient qu'en 35 heures et elles arrivent maintenant en 30 heures.

Vœu de voir compléter la restauration de l'*église* monumentale d'*Issoire* ; pareil vœu pour celle de *Saint-Nectaire.*

Renouvellement du vœu pour la création d'une *Ecole de Droit* à Riom.

Rapport sur le *Budget du Mont-Dore.*

Rapport sur le *Collége royal de Clermont.* — Vœu que cet établissement soit élevé à la deuxième classe. Bourges, Grenoble, Rodez, ont déjà cette satisfaction.

Vœu pour l'envoi à la bibliothèque de chaque département des *ouvrages* du *capitaine Freycinet.*

Rapport sur les *Chemins vicinaux.* — *Création d'agents voyers* attachés à la surveillance de la petite voirie. — Vote de 5 centimes aux quatre contributions pour les chemins vicinaux; classement.

Récapitulation générale du Budget départemental pour 1842.

1re section.	— Dépenses	ordinaires	318.007f 69
2e —	—	facultatives	180.033 98
3e —	—	extraordinaires pour les routes	155.196 70
4e —	—	spéciales pour les routes	280.594 76
5e —	—	Instruction primaire	49.547 49
6e —	—	Fonds du cadastre	»
		Total	983.350f 62

auquel il sera fait face au moyen des ressources ordinaires.

Rapport sur les *Chemins de fer.* — Chemin de fer de Clermont à Riom (très intéressant). — Chemin de fer d'Orléans à Vierzon.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1842 (1)

— 8-14 Septembre. —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge :* M. Lasteyras.

Président élu : M. le baron de Barante. — *Secrétaire élu :* M. Cariol.

8 Septembre 1842. — Les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont rendus dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. le baron de Barante, Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand, Blanc, Bonjour, Cariol, Chassaigne, Godemel, Labrosse, Lasteyras, Mangerel, Martha-Beker, Perret, Roux, baron Simmer, Tourraud, Triozon, Vayron.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 18 août 1842.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. Lasteyras, son *doyen d'âge*; M. Martha-Beker, le plus jeune, remplissant les fonctions de *secrétaire.*

Un scrutin a été ouvert pour la nomination du bureau définitif.

M. le baron de Barante a été proclamé *président*, M. Cariol a été nommé *secrétaire.*

Les deux membres ayant pris place au bureau, *M. le Président* a adressé à l'Assemblée l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Permettez-moi de vous témoigner ma reconnaissance pour l'honneur que vous venez de me faire et suis heureux de n'être point, malgré mes longues absences, oublié par mes compatriotes et mes collègues. D'autres devoirs m'ont habituellement empêché de remplir les devoirs honorables de Conseiller du Département. Vous savez [illegible] que je n'ai siégé parmi vous. Pendant cet intervalle, pendant cette période assez longue, notre patrie a vécu en paix [illegible] et intérieure, en prospérité toujours croissante. Notre [illegible] ne nous permet pas, je dirai presque nous interdit

(1) Ouverte [illegible] de l'ordonnance royale du 18 août 1842.

de nous occuper de la politique générale, d'examiner ce que nous devons au Gouvernement du pays, de lui donner nos louanges ou de lui adresser nos critiques. Du moins est il permis de remarquer combien une administration éclairée et ferme a contribué à notre bien-être. Ne pouvons-nous pas aussi remarquer que la situation de ce département, le calme qui y règne, et qui n'a souffert qu'un moment de triste exception, l'apaisement des passions, sont non seulement un bonheur pour nous, mais un symptôme de l'état général de la France et un motif de reconnaissance pour la sagesse habile qui veille sur le royaume ? »

M. le Président accorde la parole à *M. le Préfet*, qui s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» L'intervalle qui s'est écoulé entre votre précédente session et celle qui commence a été marqué par de tristes événements. L'exemple que vous aviez donné dans l'intérêt de la paix publique, ne fut pas imité au dehors. Peu de jours après votre séparation, des désordres de la nature la plus grave éclatèrent. Puissions-nous, Messieurs, ne conserver le souvenir de ces scènes déplorables que pour que cette funeste expérience du passé soit, dans toutes les circonstances de l'avenir, un avertissement salutaire et une garantie d'ordre. d'union et de modération !

» Cette année, Messieurs, votre session s'ouvre au milieu du deuil universel, alors qu'un accident fatal vient de frapper l'héritier du trône, le prince en qui reposaient les plus chères espérances de la patrie.

» Tant de pénibles préoccupations seraient faites pour inspirer le découragement, si, dans l'accomplissement de ses devoirs, l'Administration n'était soutenue par votre concours et par le suffrage des bons citoyens, et si elle n'était animée du désir de seconder votre zèle et vos efforts pour les intérêts du département.

» Le budget de 1843 ne contient aucune proposition nouvelle : toutes celles dont il se compose, ne sont que la continuation des travaux en cours d'exécution et des délibérations précédemment rendues et approuvées.

» La situation financière du Département est satisfaisante : les recettes couvrent toutes les dépenses, nous n'avons aucun emprunt à rembourser, le besoin d'emprunter ne se fait pas sentir, nous sommes libres de tout engagement à long terme, nous n'avons aucune de ces entreprises qui non seulement grèvent le présent de fortes charges, mais encore engagent l'avenir pour un temps indéterminé. Il est peu de départements qui n'aient à supporter un plus grand nombre de centimes extraordinaires : je n'en connais aucun qui en ait moins. La règle qui domine depuis plusieurs années la formation du budget, et qui consiste à appliquer aux travaux des routes tous les fonds disponibles, après avoir pourvu convenablement aux exigences des divers services administratifs, a été suivie pour 1843. Chaque année cette réserve applicable aux routes s'est accrue. L'accroissement a porté à la fois sur les centimes facultatifs et extraordinaires, dont vous avez la libre disposition, et sur la partie des ressourses dépendant de la première section du budget, qui comprend parmi les dépenses obligées l'entretien des routes départementales.

» La loi du 10 mai 1838, relative aux attributions des Conseils généraux, a introduit dans la formation du budget départemental

et dans la classification des dépenses, des changements et des règles nouvelles qui peuvent avoir dans l'avenir une grande portée, si la loi n'est pas modifiée, et sur lesquelles je ne puis trop appeler votre attention.

» En principe, les départements devaient pourvoir à leurs dépenses ordinaires au moyen des centimes additionnels que la loi de finances les autorisait à percevoir. S'ils eussent été égaux en richesse et en population, si les dépenses n'eussent pas varié, ce principe était simple et ne pouvait pas donner lieu à réclamation ; mais l'inégalité qui existe à cet égard entre les départements aurait créé des différences très grandes dans le nombre des centimes additionnels afférents à chaque département ; de là l'idée du fonds commun, pour effacer ces différences. Afin que la charge fût égale pour tous, la loi fit concourir les départements riches aux dépenses des départements pauvres, et centralisa, à cet effet, une portion des centimes additionnels. Le ministre de l'intérieur, après avoir apprécié les ressources et les besoins de chaque département, faisait annuellement la distribution du fonds commun, sans s'écarter du principe de sa création, mais toutefois sans être circonscrit dans des limites trop étroites. Le ministre n'accordait pas toujours, surtout aux départements riches, une somme suffisante pour couvrir toutes les dépenses ordinaires : si ces dépenses étaient trop élevées, si l'administration départementale n'avait pas fait tous ses efforts pour les réduire à de justes proportions, le département portait la peine de cette insouciance, il était obligé de recourir aux centimes facultatifs, tandis que les départements dont l'administration était bien dirigée, profitaient des améliorations et des économies obtenues. Quelques abus ont pu être signalés dans ce mode de distribution (quel mode en serait exempt ?) ; mais il faut toutefois reconnaître qu'il contient un principe de louable émulation qui a entièrement disparu dans la loi nouvelle.

» Celle-ci a soumis à des règles invariables la distribution du fonds commun. Elle a établi une classification de dépenses auxquelles le fonds commun est obligé de pourvoir, quelle qu'en soit la quotité, après épuisement des centimes additionnels ordinaires. Si ces changements n'avaient eu d'autre résultat que de consacrer et de faire appliquer le principe, que les départements riches doivent venir au secours des départements pauvres, la loi n'aurait été qu'équitable, et personne n'aurait été fondé à réclamer, mais tels n'ont pas été les effets de la loi. En consultant les états de répartition du fonds commun, on voit que les départements les plus riches y prennent part pour des sommes très considérables. On peut citer en première ligne la Seine, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, le Bas-Rhin, la Haute-Garonne, la Gironde, le Nord, la Moselle, le Loiret. Le fonds commun profite à la fois aux départements les plus pauvres et aux départements les plus riches. Les départements lésés sont ceux dont le territoire est étendu, dont la population rurale est plus nombreuse que celle des villes, tels que le Puy-de-Dôme. Quels sont en général les départements favorisés ? Ceux qui ont une grosse tête et un petit corps, ceux qui ont un grand centre de population, par exemple, les départements de la Seine et du Rhône, qui ne seraient rien sans Paris et Lyon. Quels sont les départements lésés ? L'Aisne, la Charente, le Pas-de-Calais, le Puy-de-Dôme, la Manche, la Somme, départements considérables par leur territoire et par leur population, qui fournissent à l'impôt foncier une grande matière imposable. Or, Messieurs, c'est l'impôt foncier

qui supporte la plus grande part des centimes additionnels : c'est ce qui explique comment, dans les départements favorisés, le produit de ces centimes est en raison inverse de la dépense. Ces départements ayant un territoire très circonscrit, les centimes additionnels produisent peu, mais, au contraire, la population des grandes villes alimente et encombre les établissements qui sont à la charge de la première section du budget, tels que les aliénés, les enfants trouvés, les prisons, la gendarmerie, etc. Au lieu de tout prélever sur les départements, ne serait-il pas plus juste de faire concourir à ces diverses dépenses dont ils sont la cause principale, ces grands centres de population, ces villes populeuses qui, par leur octroi, se font d'énormes revenus ?

» Quelle que soit, Messieurs, l'inégalité de cette répartition, elle n'est pas, à mes yeux, le plus grand vice de la loi. Un reproche plus sérieux, qui peut lui être fait à bon droit, c'est de ne pas intéresser assez directement les départements à la bonne gestion des fonds départementaux, à la bonne administration du pays. La loi leur dit : Vous n'aurez rien ou presque rien pour vos dépenses facultatives, quelque utiles qu'elles soient ; quant aux dépenses obligées, vous avez toute latitude, si vous dépensez beaucoup, vous recevrez beaucoup ; si vous dépensez peu, vous aurez peu. Je sais, Messieurs, qu'on a répondu à cette objection, qu'en définitive il s'agissait des fonds de l'État, que leur origine importait peu, qu'il y avait pour les bien administrer les mêmes raisons qu'à l'égard des fonds exclusivement départementaux. Personne ne conteste la nécessité d'administrer avec économie, avec sévérité et discernement, les deniers de l'Etat ; c'est un des premiers devoirs des administrateurs. Mais, Messieurs, il faut rester dans le vrai, si l'on ne veut pas arriver à des résultats erronés, et l'objection ne détruit pas, aux yeux des Conseils généraux, la différence qui existe entre les dépenses de la première et de la deuxième section.

» Tant que la loi existe, si elle est défectueuse en principe, il est de notre devoir de chercher à la rendre meilleure dans l'exécution ; mais à quoi servirait l'expérience, si chacun n'apportait à la discussion les résultats qu'il a recueillis, et si l'on n'en profitait pour amener, avec prudence, les améliorations qu'elle a indiquées et les changements dont elle démontre la nécessité ?

» Aux termes de l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, j'ai l'honneur de présenter au Conseil, appuyés des pièces de dépense, les comptes d'administration :

» 1° Des recettes et dépenses conformément aux budgets départementaux ;

» 2° Du produit des centimes additionnels spécialement affectés par les lois générales aux diverses branches du service public. »

Après la lecture du rapport de M. le Préfet, le Conseil se partage en quatre Commissions.

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

10 Septembre 1842. — Le procès-verbal de la séance du 8 est lu et adopté.

Rapport sur les demandes de *foires et marchés*.

Rapport sur les *circonscriptions territoriales*. Division en deux

sections électorales de la commune de Vernines-Aurière. Réunion des communes de Besserve et de Chambonnet sous le nom de Sauret-Besserve. Demande de la section de Chauffour en distraction de la commune de Brenat.

Demande d'établissement d'un *bureau d'enregistrement* à Olliergues et à Jumeaux.

Rapport sur les *contributions directes*. La loi du 11 juin 1842 a fixé le contingent assigné au département du Puy-de-Dôme à

Contribution foncière...........................	2.368.066f »
Contribution personnelle et mobilière............	488.700 »
Contribution des portes et fenêtres..............	252.145 »
Total...............	3.108.911f »

La répartition en est ainsi faite entre les arrondissements :

Arrondissements.	Contribution foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont...............	842.634 »	182.572 »	106.178 »
Riom..................	605.147 »	112.873 »	51.339 »
Ambert.................	257.349 »	60.370 »	33.337 »
Issoire................	418.094 »	73.653 »	32.913 »
Thiers.................	244.842 »	59.232 »	28.378 »
Total	2.368.066 »	488.700 »	252.145 »

Rapport sur le service des *aliénés*. Application de la loi du 30 juin 1838.

Rapport sur des réparations à la *caserne de gendarmerie d'Issoire*. Vote d'un crédit de 600 francs.

Rapport sur des réparations à la *caserne de gendarmerie de* [illegible].

Rapport sur la construction d'un *hôtel de sous-préfecture à Ambert*.

Le préfet est autorisé à acquérir, au nom du Département, du sieur [illegible] l'emplacement désigné au plan de l'architecte, moyennant le prix de 6.000 francs.

Le Conseil maintient, en outre, l'allocation de 20,000 francs pour la construction de l'hôtel de sous-préfecture.

[illegible] *sous-préfecture de Riom*.

[illegible] *de la sous-préfecture d'Ambert*.

[illegible] *de Riom*.

[illegible] 1842. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur l'entretien des [illegible].

Rapport sur l'*instruction primaire.*

On y voit que le nombre des communes pourvues d'instituteurs s'élève à 218, dans la proportion suivante :

Arrondissement de Clermont	51
Arrondissement de Riom	62
Arrondissement d'Issoire	43
Arrondissement d'Ambert	39
Arrondissement de Thiers	23
Total	218

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à 60,543 fr. 49.

Rapport sur les *routes départementales.* Le budget de ce service est fixé à la somme de 366,625 fr. 45, dont 117,888 francs pour l'entretien et 248.737 fr. 45 pour travaux neufs.

12 Septembre 1842. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur les *demandes de brigades de gendarmerie.*

Rapport sur le *service des postes* dans le Département.

Rapport sur les *archives* du Département.

Rapport sur les questions qui intéressent l'*agriculture.*

Le Département a obtenu, en 1842, une somme de 4,200 francs à titre d'encouragement à l'agriculture. Plus de 1,000 hectares sont occupés par la betterave.

Rapport sur une demande de *bureau d'enregistrement* faite par les habitants du canton de Bourg-Lastic.

Rapport sur la *comptabilité départementale.* Comptes de 1840-41. Le Conseil les approuve.

Rapport sur les *haras.*

« En Auvergne surtout, dit le rapporteur, où l'espèce chevaline n'est pas grande, et où l'on fait les travaux agricoles avec des bœufs et des vaches, la production devrait être encouragée d'une manière toute spéciale et le Gouvernement n'aurait pas à regretter ce surcroît de dépense, car le bon cheval auvergnat fait ordinairement un service de longue durée. Avant la Révolution, les hussards d'Estaing se remontaient en Auvergne, et à l'armée l'on voyait dans leurs escadrons des chevaux de l'âge de quinze ans qui n'étaient pas encore susceptibles de réforme. Aujourd'hui peut-être l'espèce auvergnate est-elle un peu dégénérée, mais c'est parce qu'on l'a trop longtemps négligée. Donnez à nos juments de choix de bons étalons et vous aurez de bons produits. Payez nos chevaux plus cher et l'on fera un plus grand nombre d'élèves. Tant que l'agriculteur ne sera pas suffisamment indemnisé, il livrera ses juments au baudet, il fera des mulets pour l'Espagne, au lieu de faire des chevaux pour la France, parce qu'on vient lui acheter ses mulets quelques mois après leur naissance, tandis qu'il est obligé de garder et nourrir ses poulains pendant quatre ans.

» Nous avons pour le département du Puy-de-Dôme seulement une station d'étalons royaux à Clermont. »

Formation de la liste du *jury d'expropriation.*

13 Septembre 1842. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur la *navigation* et le *chemin de fer*. Projet d'amélioration de l'Allier en lit de rivière. Canal latéral à l'Allier. Endiguement des rivières.

Rapport sur une *demande en distraction* formée par la commune du Mont Dore.

Rapport sur les *Annales forestières*. Recommandation du Conseil en faveur de cet ouvrage.

14 Septembre 1842. — Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Rapport sur une demande de subvention faite par M. Desroziers, imprimeur à Moulins, pour l'*Histoire de l'Ancienne Auvergne*. Le Conseil souscrit à six exemplaires de l'ouvrage et vote un premier acompte de 200 francs.

Rapport sur les *routes royales*.

Rapport sur le Service des *chemins vicinaux*. Crédit de 10,000 fr. affecté aux chemins de petite vicinalité.

Rapport sur une question de mitoyenneté relative aux *murs de la préfecture*.

Dans une pétition présentée à M. le Préfet et au Conseil général, à la date du 18 août dernier, les propriétaires des maisons contiguës à la Préfecture au nombre de sept, tout en reconnaissant que le droit à la mitoyenneté est incontestable, demandent à conserver les jours, dont ils disent avoir toujours joui sans trouble par eux ou par leurs ancêtres; et dans le cas où, par quelque puissant motif l'on croirait ne pas devoir leur accorder cette faveur, ils demandent qu'on leur laisse au moins des jours obliques, dits jours de prison. M. le Préfet demande l'autorisation de défendre les droits du Département devant les tribunaux compétents.

Rapport sur les *enfants trouvés*. L'allocation, pour 1843, est de 68,232 francs, dont 1,800 pour l'inspecteur du service.

Rapport sur les questions de *comptabilité* et de *budget*. Changement de l'époque de *clôture des exercices*. Allocations diverses.

Renouvellement du vœu pour que la *préfecture du Puy-de-Dôme* soit élevée à la première classe.

Réclamation du Conseil contre le mode de répartition du *fonds commun* pour le département du Puy-de-Dôme.

Adoption du *budget du Mont-Dore* présenté par le préfet.

Récapitulation du budget de 1843.

1re Section. — Dépenses ordinaires.	329.000 »
2e Section. — Dépenses facultatives.	202.411 01
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour les routes.	162.013 44
4e Section. — Dépenses spéciales.	261.037 43
5e Section. — Dépenses pour l'instruction primaire	60.543 49
6e Section. — Dépenses pour fonds du cadastre. .	4.981 56
Total.	1.019.986 93

Ces dépenses seront couvertes au moyen de ressources équivalentes.

Le Conseil émet le vœu qu'une *Ecole de Droit* soit ouverte à Riom et réitère ce vœu jusqu'à ce que la Commission des études se soit prononcée sur la nouvelle organisation à donner à l'enseignement du droit.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1843 [1]

— 21-27 Août. —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge* : M. de Labrosse. *Président élu :* M. le baron de Barante. — *Secrétaire élu :* M. Martha-Beker.

21 Août. — MM. les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 11 août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture, à midi.

Ont été présents : MM. Allemand, baron de Barante, Baudet-Lafarge, Bernard, Blanc, de Combarel de Leyval, Jouvet, Julliard, de Labrosse, Mangerel, comte Martha-Beker, Moulin, Roux, baron Simmer, Tardif, de Tarrieux, Teyras, Tourraud, Triozon, Verdier-Latour.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 24 juillet 1843, et a reçu le serment de MM. Allemand, de Barante, de Combarel de Leyval, de Labrosse, Mangerel, Moulin, Roux et Verdier-Latour, membres nouvellement élus.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. de Labrosse, son *doyen d'âge*, M. Moulin, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de *secrétaire*.

Un scrutin a été ouvert pour la formation du bureau définitif. Au premier tour, M. le baron de Barante a obtenu 19 suffrages, et M. de Labrosse 1. M. de Barante a été aussitôt proclamé *président*.

Un second tour de scrutin, pour l'élection du secrétaire, a donné à M. Martha-Beker 15 suffrages, à M. Moulin, à MM. de Combarel de Leyval et Baudet-Lafarge chacun un. M. Martha-Beker a, en conséquence, été proclamé *secrétaire*.

Les deux membres ainsi désignés ayant pris place au bureau, *M. le Président* a adressé à l'assemblée le discours suivant :

« Messieurs,

» En prenant cette place, où vos suffrages viennent de m'appeler, je dois vous témoigner toute ma reconnaissance ; j'ai aussi à me féliciter d'avoir obtenu, depuis notre dernière session, un témoignage de la confiance des électeurs, qui, par un nouveau mandat, m'associent encore à vos utiles travaux.

» Le Conseil général se retrouve composé à peu près comme il l'était

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 24 juillet 1843.

l'année dernière. Toutefois, il me semble que nous mériterions de justes reproches, si nous n'accordions pas un souvenir et un hommage à ceux de nos collègues que la mort nous a enlevés.

» M. le comte de Chabrol était déjà malade et affaibli lors de notre dernière réunion. C'est la seconde fois, depuis peu d'années, que nous avons à regretter un collègue appartenant à cette honorable famille dont trois générations successives ont glorifié notre province. Ingénieur distingué en Égypte, administrateur sage, modéré et habile à Pontivy et à Savone, M. de Chabrol fut ensuite, pendant dix-huit années, premier magistrat de la ville de Paris. Son nom y rappellera à jamais de grands et utiles travaux, une gestion régulière, une conduite prudente et douce dans des temps difficiles. Lorsque les circonstances le ramenèrent en Auvergne, dans cette patrie qu'il avait toujours aimée, et où il avait souvent répandu ses bienfaits, les suffrages de ses concitoyens l'appelèrent parmi nous et l'élurent député de son arrondissement. Puisse ce nom, que nous sommes, depuis si longtemps, accoutumés à respecter, se retrouver encore parmi nos hommes publics, et mériter l'estime de nos enfants, comme il a joui de la nôtre!

» Avec un sentiment plus douloureux, je cherche près de moi celui de nos collègues qui nous était d'un si grand secours dans nos travaux, dont l'esprit se montrait, dans vos discussions, si clair, si facile, si pratique, dont les relations étaient si bienveillantes. A sa perte se rattachent de tristes idées; sa mort a été comme le signal d'une calamité publique. Ce pays est encore affligé d'une profonde perturbation dans les relations privées, d'une sorte de destruction de la confiance, d'un anéantissement du crédit. Non seulement les intérêts en souffrent, mais la morale publique en gémit.

» Il ne faut pas croire, Messieurs, que cette calamité soit particulière à notre province : elle s'est manifestée dans presque toutes les régions de la France; elle tient à des causes générales. L'activité des esprits et des caractères s'est longtemps portée aux passions politiques; elle a trouvé son emploi dans les discordes des partis, dans la recherche de la liberté ou du pouvoir, dans la gloire militaire, dans un noble avancement en diverses carrières. Maintenant les opinions se sont attiédies, les convictions sont froides et sans dévouement; les bienfaits de la paix sont devenus chers et précieux. Dès lors, les esprits se sont tournés vers le commerce ou l'industrie, et, par malheur, avec une ardeur passionnée, mal assortie à un but qui n'est qu'utile. On a voulu s'enrichir promptement, arriver sans délai au bien-être. Ce qui doit être le fruit du travail et de l'économie, on l'a poursuivi à travers le hasard, comme le gain du jeu. Pour jouir plus tôt, on s'est accoutumé à risquer beaucoup.

» Dois-je dire que l'administration publique a presque cédé à cette contagion ? Sans doute, c'est un utile emploi de la richesse nationale que de construire des chemins de fer, d'ouvrir des canaux ; sans doute, de grands travaux accélèrent les progrès de la prospérité ; mais [illegible] il faut savoir attendre, il ne faut pas dévorer l'avenir en l'escomptant. Il ne faut pas excéder les revenus de l'impôt et vivre d'emprunt en pleine paix, au milieu des circonstances les plus favorables. Quels désastres nous préparons à nos finances, si la prospérité venait à s'arrêter, si une guerre exigée par l'honneur de la France, si une famine, si quelque calamité venait nous frapper ! J'espère que la [illegible] du gouvernement nous arrêtera

sur cette pente, et ramènera l'indispensable équilibre des ressources et des dépenses.

» Ces réflexions sont aussi applicables aux devoirs que nous avons à remplir. Nous aussi, par une précipitation trop grande, par le désir de jouir trop tôt, nous pourrions grever outre mesure nos finances locales. Jusqu'ici, vous vous êtes tenus dans les limites d'une prudente réserve. Ce sera encore avec modération que vous voudrez faire le bien. Vous saurez le différer pour qu'il soit certain et sans danger. Si nous nous laissions entraîner à trop de précipitation, l'habile administrateur à qui la direction de nos affaires a été donnée, et qui, chaque année, acquiert de nouveaux droits à notre gratitude et à notre confiance, saurait bien nous retenir par ses sages conseils. »

M. le Président annonce ensuite au Conseil qu'une indisposition empêche M. Anisson-Dupéron de prendre part aux travaux de cette session. A ce moment, MM. Bertrand, Blatin et Bonjour entrent en séance.

M. le Préfet obtient la parole pour exposer son rapport, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» La tâche que votre réunion annuelle impose à l'administration, devient de plus en plus uniforme; les lois et les règlements qui ont organisé les diverses branches des services publics, et déterminé les attributions des corps électifs, sont appliqués depuis plusieurs années; leur mécanisme, leurs effets sont connus. Le budget départemental est de sa nature peu variable; il est à l'abri de l'influence que les événements de la politique et les crises industrielles et commerciales exercent sur le budget de l'Etat. Tirant toutes ses ressources de l'impôt direct, lorsque la nécessité de les accroître est reconnue, c'est à cet impôt seul qu'il lui est permis d'avoir recours.

» Le budget de 1844 est, pour ainsi dire, l'image de ceux qui l'ont précédé, et de même que le raffermissement de la tranquillité publique diminue les accidents politiques, de même la stabilité de l'administration conserve aux budgets qui se succèdent un caractère d'unité plus marquée; ce ne sont plus que les anneaux d'une chaîne que l'administration s'efforce toujours de diriger selon vos vœux et d'après les intérêts du pays.

» Circonscrit dans les limites que la loi lui a tracées, en pourvoyant à toutes les dépenses de l'administration, aux enfants trouvés, aux aliénés, aux bâtiments civils, à l'instruction publique, aux routes départementales, aux chemins de grande communication, le budget se maintient dans une situation prospère. Néanmoins, Messieurs, il ne faut pas se le dissimuler, vos ressources et vos efforts réunis ne satisferaient qu'incomplètement les grands intérêts du pays. L'Etat seul peut leur donner une pleine satisfaction, par l'exécution des deux grandes entreprises que le Département ne doit pas cesser de réclamer. En cela il ne fait que revendiquer la part légitime qui lui revient dans la distribution des immenses travaux exécutés sur le budget de l'État. Demandons avec persévérance le canal latéral à l'Allier, ou le perfectionnement de la navigation de cette rivière et le prolongement du chemin de fer de Paris à Vierzon.

jusqu'à Clermont. Les études de ces deux grands projets sont achevées : elles sont favorables. Vos réclamations sont justes et fondées ; le gouvernement, n'en doutez pas, finira par les entendre et y faire droit, si la Providence conserve à la France la paix au dehors et l'ordre dans l'intérieur.

» La loi de finance du 24 juillet 1843 a accordé, pour les dépenses départementales de 1844, un centime en sus des 9 centimes 4/10 affectés aux dépenses ordinaires, et des 5 centimes du fonds commun. Par là, les premiers ont été portés de 9 centimes 4/10 à 9 centimes 7/10, et ceux-ci de 5 centimes à 5 centimes 7/10. En conséquence la part du Département dans la première partie du fonds commun, a été portée de 25,000 à 33,000 francs et les 3/10 dont les centimes de la première section ont été augmentés, produisant environ 9,000 francs, les ressources ordinaires sont accrues, comparativement à celles des années précédentes, d'environ 17,000 francs. C'est à peu près 12,000 francs de moins que le produit du centime prélevé sur le Département. Ceci, Messieurs, n'est pas le fait de la répartition opérée par le Gouvernement, c'est la conséquence forcée de la loi du 10 mai 1838. Le Puy-de-Dôme verse au fonds commun environ 160,000 francs et en reçoit 45,000. Tant que cette loi existera, nous ne devons pas attendre un autre résultat. »

Le *Préfet* dépose ensuite les comptes définitifs de 1841 et ceux provisoires de 1842.

Comptes définitifs de 1841. — 1re Section du Budget.

Les recettes applicables à cette section du budget se sont élevées à 317.360f 25

Les dépenses constatées, mandatées et payées s'étant élevées à 287.011 43

Les recettes ont excédé les dépenses de 30.348f 82

Cette somme a été reportée sur 1843 et a accru les ressources de cet exercice.

Dépenses facultatives. — 2e section du budget.

Les recettes applicables à cette section se sont élevées à 166.440f 50

Les dépenses constatées, mandatées et payées étant de 131.866 39

Les recettes ont excédé les dépenses de.. 34.574f 11 qui ont été reportés en totalité sur 1843 et employés au paiement d'une partie des dépenses comprises à la 2e section du budget de cet exercice.

Dépenses extraordinaires des routes. — 3e section du budget.

Les recettes applicables à cette section se sont élevées à 133.420f 57

Les dépenses constatées, mandatées et payées s'étant montées à 102.977 61

Les recettes ont excédé les dépenses de 30.442 96

qui ont été reportés en totalité sur l'exercice 1843.

Dépenses spéciales. — 1re section du budget.

Les recettes de cette section se sont élevées à....... 251.798f 58
Les dépenses constatées s'étant montées à.......... 232.169 15

Les recettes excédant les dépenses de.............. 19.629f 43
ont été reportées sur l'exercice 1843 et appliquées, savoir :
Aux travaux des chemins vicinaux pour 12.727 99
Et aux travaux de l'Etablissement thermal
du Mont-Dore pour...................... .. 6.901 44

Ensemble........ 19.629 43

Le compte afférent à cette section constate qu'il a été employé, en 1841, pour le service des chemins vicinaux de grande communication une somme de 199,792 fr.17, provenant soit de l'imposition extraordinaire de cinq centimes, soit des contingents communaux, soit des fonds reportés de 1839 sur 1841.

Instruction primaire. — 5e section du budget.

Les recettes applicables aux dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux afférents à l'exercice 1841 se sont élevées, d'après les recouvrements définitifs, à................ .... 54.866f 23
Les dépenses ayant été de............... .... 27.212 38

Il y a un excédent de recettes de..................... 27.653 85
qui ont été reportés sur 1843.

Comptes provisoires de l'exercice 1842. Dépenses ordinaires.
1re section du budget.

Les comptes définitifs de ces recettes et de ces dépenses seront, l'année prochaine, soumis à l'examen du Conseil général et s'élèveront :

En recettes à......................... 320.010f 78
En dépenses à......................... 305.557 41

et présenteront un excédent de recettes de.... 14.453f 37 qui sont reportés sur 1844.

2e section du budget. — Dépenses facultatives.

Les recettes se sont élevées à la somme de......... 170.209f 83
Les dépenses ont monté à......................... 128.426 90

Les recettes ont dépassé les dépenses de........... 41.782 93
dont l'emploi est proposé à des dépenses à effectuer en 1844.

3e section du budget. — Dépenses extraordinaires des routes.

Les recettes se sont élevées à................. .... 172.654 31
Les dépenses à. 88.859 49

Excédent de recettes...................... 83.794f 82
dont l'emploi est proposé sur des dépenses à effectuer en 1844.

4e section du budget. — Dépenses spéciales.

Recettes..................	281.585f 25
Dépenses..................	237.522 65
Excédent des recettes.............	44.062 60

qui sera employé à des dépenses à effectuer en 1844.

5e section du budget. — Instruction primaire.

Recettes..................	50.231f 19
Dépenses..................	28.013 69
Excédent des recettes...........	22.217f 50

qui aura le même emploi.

Il dépose en outre les rapports des divers services.

Après la lecture du rapport, le Conseil se partage en quatre Commissions.

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

23 Août 1843. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Lecture de diverses lettres.

Rapport sur les *Contributions directes.* — Demandes en dégrèvement. Réclamations des arrondissements et des communes contre leur contingent. — Discussion.

Le Conseil arrête ainsi qu'il suit le contingent en principal des cinq arrondissements pour l'année 1844 :

Arrondissements	Foncière.	Personnelle et mobilière	Portes et Fenêtres
Clermont.....................	843.476	182.572	106.737
Riom.........................	605.365	112.873	51.705
Ambert.......................	257.531	60.370	33.655
Issoire......................	418.390	73.653	33.148
Thiers.......................	245.072	59.232	28.682
Totaux............	2.369.534	488.700	253.927

Il vote ensuite les 15 centimes nécessaires pour faire face aux dépenses portées aux divers budgets départementaux.

Rapport sur la *navigation* de l'Allier.

Le Conseil demande l'étude et l'adoption d'un grand plan d'ensemble pour la canalisation de l'Allier.

Rapport sur les *Chemins de fer*

Le Conseil demande l'établissement d'un chemin de fer de Bourges à Clermont.

Rapport sur les *Bâtiments civils* et édifices départementaux.

24 Août 1843. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport sur les *sourds-muets.* — Le Conseil alloue à titre de secours aux sourds et muets, dans les institutions spéciales, une somme de 3,200 francs, et pour encouragement au curé Dessaigne 3,600 francs.

Rapport sur une demande de *gratification* formée par la femme du *gardien-chef* de la *maison d'arrêt d'Issoire.*

Rapport sur l'Etablissement thermal du *Mont-Dore.*

Rapport sur le *parcours et la vaine pâture.* — Discussion longue et approfondie.

Rapport sur un vœu de voir la *bibliothèque de la ville de Clermont* rangée au nombre de celles à qui des exemplaires d'ouvrages sont adressés par les différents ministères.

Rapport sur les *enfants trouvés.*

Rapport sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport sur la *police du roulage.*

25 Août 1843. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le *Président* donne connaissance au Conseil d'une lettre de M. Chenot sur les *Eaux de Royat.*

Suite du rapport sur la *vaine pâture.* — Délibération du Conseil.

Rapport sur les *Ecoles des Arts et Métiers.* — Vote d'un crédit de 500 francs à l'effet d'entretenir les élèves à l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix*, école à laquelle a été attaché le département du Puy-de-Dôme. (Ordonnance royale du 30 juin 1843.)

Rapport sur la demande en création d'une brigade de *gendarmerie* à cheval à Latour, et en conversion de celle à pied de Sauxillanges en une à cheval ainsi que sur la demande d'une brigade de gendarmerie à Saint-Germain-l'Herm et à Cunlhat.

Rapport sur la *Carte cantonale du département du Puy-de-Dôme*, dont la confection a été confiée par le Conseil général à M. Guillaume. Celui-ci annonce qu'elle sera complètement exécutée au 1er septembre 1844. Il réclame une allocation de 8,500 francs. (Adopté.)

Rapport sur les *Caisses d'épargne.*

Rapport sur les *secours à accorder à d'anciens employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.* — Gratifications aux chefs de bureaux pour travaux extraordinaires.

Rapport sur une demande de secours formée par la [illegible] *refuge de Clermont.* — Le Conseil alloue [illegible] de 1,000 francs.

Rapport sur les *aliénés.* — Le rapport constate que le [illegible]

ces malheureux placés dans les établissements de Riom et de la Celette, s'élève à 75 : 42 hommes et 33 femmes. Vote d'un crédit de 21,500 francs.

Rapport sur l'organisation des *gardes champêtres*.

Rapport sur les *routes royales*.

« L'importance de notre Département, dit le rapporteur, la richesse et la variété de ses produits, la somme énorme qu'il verse au Trésor à titre d'impôts de toute nature devaient lui assurer une part, sinon large, du moins équitable dans la répartition des grands travaux exécutés par l'Etat. Malheureusement il n'en a pas été ainsi. Lorsqu'il s'est agi de canaux, d'autres pays l'ont emporté sur nous ; lorsqu'on en est venu aux chemins de fer, notre fortune n'a pas été meilleure. Il semblerait donc juste que ces routes, établies d'après un système reconnu vicieux, fussent largement rémunérées dans la distribution des fonds d'entretien. Vous avez incessamment réclamé à cet égard, vos plaintes ont été entendues, mais bien faiblement.

» En effet, sur la 1re et la 2e catégorie du budget, intitulées : Entretien et grosses réparations, il a été alloué au département du Puy-de-Dôme en crédits de toute nature 303,960 francs ; M. l'Ingénieur en chef en avait demandé 315,000. Sur la 2e section du budget, vous avez obtenu 355,362 francs.

» Les allocations de l'exercice 1843 sont supérieures de 19,060 francs à celles de 1842.

» La Commission a vu avec satisfaction, dit toujours le rapporteur, l'emploi des *bornes kilométriques* dans tout le Département ; elle regrette qu'on les ait établies en bois sur la route n° 106 ; elle vous demande d'émettre le vœu du prompt achèvement de ce travail en y employant partout la pierre de taille.

» Elle désire aussi que le Conseil émette le vœu de l'établissement d'un ou plusieurs *cylindres compresseurs* dans le département du Puy-de-Dôme. »

26 Août 1843. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur les questions soumises au Conseil par le ministre sur les *condamnés libérés*.

Rapport sur les *Routes départementales*.

Le rapporteur en compte neuf et dans ce nombre plusieurs sont inachevées ; leur longueur totale est de 383,000 mètres ; 63,000 mètres sont en lacune et 320,000 mètres à l'état d'entretien.

Le Conseil accorde 7,500 francs pour l'entretien et 90,000 pour travaux neufs.

Rapport sur la question du *droit de passage des eaux* pour l'*irrigation des terrains*. (Important.)

Rapport sur les *archives* de la Préfecture.

Rapport sur l'acquisition de la mitoyenneté des murs de la *sous-préfecture d'Ambert*.

27 Août 1843. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communication relative à la *Société de patronage des jeunes* [illegible]

Rapport sur le service des *Postes.*

Rapport sur des *envois d'ouvrages.*

Rapport sur une demande de subvention pour l'ouvrage de M. Desroziers, intitulé l'*Ancienne Auvergne et le Velay.*

Rapport sur les *communaux.*

Rapport sur les *chemins vicinaux.*— Ce rapport contient le tracé du chemin de Clermont à Randan n° 10, pour lequel une difficulté s'éleva au sujet du tracé à faire entre Chappes et Ennezat. — Le budget des routes vicinales de grande communication est voté.

Rapport sur les encouragements à donner à l'*agriculture.*— Depuis 1790, la destruction des bois, dit le rapporteur, a été vraiment effrayante. M. le Préfet vous a dit dans son rapport qu'à cette époque il y avait dans le Département au moins 150,000 hectares de bois appartenant à des communautés, à des établissements publics ou à des particuliers : il n'en reste plus aujourd'hui que 70,000 hectares ; ainsi dans l'espace de 50 ans, 80,000 hectares de bois ont été détruits. Les effets désastreux d'un pareil système se sont déjà fait sentir vivement par la rareté et la cherté toujours croissantes du bois....

Les divers gouvernements qui se sont succédé en France, depuis un demi-siècle, ont entièrement négligé les intérêts agricoles ; le gouvernement actuel est le premier qui lui ait accordé quelques encouragements.

Un crédit de 10,000 francs est accordé à l'agriculture dans le Puy-de-Dôme.

Rapport sur la *Société de patronage pour les jeunes aveugles.*

Le Conseil émet le vœu que le décime rural soit supprimé.

Rapport sur des demandes de *bureaux d'enregistrement* pour Olliergues, Jumeaux et Latour.

Rapport sur les moyens de favoriser le *reboisement* en France.

Renouvellement du vœu de la création d'une *Ecole de Droit* à Riom.

Rapport sur l'*Instruction primaire.*— Les progrès de l'instruction primaire, s'écrie le rapporteur, sont extrêmement lents. Le Préfet, dans son rapport, en attribue la cause, pour les communes rurales, à l'éparpillement de la population, à la rigueur du climat pendant l'hiver, aux travaux agricoles pendant l'été et, dans certaines communes, au peu d'aisance, dans d'autres à l'indifférence, et avant tout, à l'insuffisance des ressources communales.

Le budget de l'instruction primaire est voté.

Rapport sur les *foires et marchés.*

Formation de la *liste du Jury spécial d'expropriation.*

Récapitulation du Budget de 1844.

1re Section.	—	Dépenses ordinaires.................	327.000 00
2e	—	Dépenses facultatives.................	209.694 63
3e	—	Dépenses extraordinaires pr les routes.	198.750 38
4e	—	Dépenses spéciales..................	282.387 49
5e	—	Dépenses de l'instruction primaire...	55.195 23
		Total..................	1.073.027 73

qui seront couverts au moyen des fonds libres de 1842, du produit des 9 centimes 7/10 additionnels ordinaires, de la part du Département dans le fonds commun, des produits éventuels de 1844, des 5 centimes facultatifs, des 4 centimes extraordinaires, des 5 centimes pour les chemins vicinaux, des contingents communaux et du produit de l'Etablissement du Mont-Dore et enfin du centime pour l'instruction primaire évalué à 32,977 fr. 73.

Remerciements au Préfet et au Président.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1844 (1)

— 26 Août-2 Septembre. —

Préfet : M. Meinadier. *Président doyen d'âge :* M. Allemand.

Président élu : M. de Barante. *Secrétaire élu :* M. Martha-Beker.

26 Août 1844. — MM. les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 16 août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture, à midi.

Ont été présents : MM. Allemand, Barante (baron de), Baudet-Lafarge, Bernard, Blanc, Bonjour, Crosmarias, Goyon, Jouvet, Julliard, Martha-Beker (comte), Moulin, Roux, Simmer (baron), Tardif, Tarrieux (de), Tourraud, Triozon, Vayron, Verdier-Latour.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 3 août 1844, et a reçu le serment de MM. Crosmarias et Goyon, membres nouvellement élus.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. Allemand, son *doyen d'âge*, M. Moulin, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de *secrétaire*.

Un scrutin a été ouvert pour la formation du bureau définitif. Au premier tour, M. de Barante a obtenu 19 suffrages, et M. Allemand 1. M. de Barante a aussitôt été proclamé *président*.

Un autre premier tour de scrutin pour l'élection du secrétaire a donné à M. Martha-Beker, 19 suffrages, et à M. Moulin 1. M. Martha-Beker a, en conséquence, été nommé *secrétaire*.

Les deux membres ainsi désignés, ayant pris place au bureau, *M. le Président* a adressé à l'assemblée le discours suivant :

« Messieurs,

« Voici la troisième année où vous voulez bien m'appeler à l'honneur de présider le Conseil général. Je sens tout le prix de cette distinction. Votre estime et vos suffrages me permettent de [illegible]. Il est doux, vers la fin de ma carrière, de me retrouver dans mon pays entouré de bienveillance, et d'avoir à m'occuper [illegible] que nous pouvons appeler de famille.

« Les régions où se traite l'intérêt de la grande patrie, où est discutée la conduite du Gouvernement, où sont délibérées les lois qui régissent tous les citoyens offrent sans doute plus d'occasions de

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 3 août 1844.

gloire, plus de chances pour l'ambition, un plus beau théâtre pour le talent. Dans notre étroite enceinte, dans nos modestes travaux, nous n'avons pas ces nobles et puissantes émotions. La France n'a point les yeux fixés sur la silencieuse session des Conseils généraux, comme sur les grandes scènes où s'agitent ses destinées.

» Mais aussi notre réunion ne connait pas l'esprit de parti ; elle n'est pas animée par le désir du succès ; elle nous rapproche, au lieu de nous diviser ; les diversités d'opinion s'effaçent et sont oubliées, pour nous occuper en commun de ce qui peut augmenter le bien-être et la prospérité de notre province. Nous sommes récompensés de nos soins par des résultats qui intéressent notre sol, nos compatriotes, nos voisins ; le bien que nous pouvons faire se manifeste sous nos yeux.

» Combien plus nos fonctions doivent nous paraître douces à remplir, lorsque le calme continue à régner dans le royaume, lorsque les passions s'apaisent, lorsque l'industrie se développe rapidement, amenant le progrès de la richesse publique, de l'aisance ou du bien-être dans toutes les classes ; lorsqu'un sentiment d'émulation anime les esprits, lorsque la paix, conservée par la sagesse du gouvernement du Roi, ne coûte aucun sacrifice à l'honneur national, et laisse même place à l'éclat de la victoire ; en une telle situation, régler les affaires locales, c'est prendre part à la commune prospérité.

» Et n'avons-nous pas aussi à nous féliciter d'une administration régulière, sage, économe, que notre contrôle guide sans doute, mais qui n'a jamais eu à rectifier, qui rend nos délibérations faciles, en les éclairant toujours par des informations exactes et complètes. »

M. Combarel de Leyval entre en séance.

M. le Préfet obtient ensuite la parole, pour exposer son rapport, et s'exprime en en ces termes :

« Messieurs,

» En venant soumettre à vos délibérations les affaires qui doivent vous occuper et vous présenter les propositions du budget pour 1845, je suis heureux de pouvoir constater la tranquillité dont le département a joui depuis votre dernière session, le calme des esprits et la modération des opinions. L'administration, en s'associant à cette disposition du pays, continuera ses efforts pour en prolonger la durée.

» La connaissance que vous avez des intérêts du département, votre persévérance dans le système appliqué à l'emploi des ressources départementales, votre concours éclairé et soutenu, rendent la tâche de l'administration de plus en plus facile, et me permettent de resserrer dans de plus étroites limites, le compte que j'ai à vous rendre.

» Aux termes de l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, j'ai l'honneur de présenter au Conseil, appuyés des pièces de dépense, les compte d'administration départementale. »

Le Président, au nom de l'Assemblée, remercie le Préfet des communications qu'il vient de lui faire. Il fait ensuite connaitre au Conseil le sommaire des divers rapports, correspondances, etc., q lui ont été adressés

Le Conseil se divise enfin suivant l'usage en quatre Commissions et lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

28 Août 1844. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Communications diverses.

Rapport sur les *Contributions directes.* — Réclamations de l'arrondissement de Riom, de celui de Thiers, des communes du Crest, de Veyre-Monton, de la Roche-Blanche, de Saint-Maurice.

Le Conseil arrête ensuite, conformément aux propositions du Préfet, le contingent en principal des cinq arrondissements pour l'année 1845.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	843.482 »	182.572 »	97.100 »
Riom.	605.945 »	112.873 »	46.730 »
Ambert.	257.537 »	60.370 »	30.383 »
Issoire.	418.577 »	73.653 »	30.466 »
Thiers.	245.144 »	59.232 »	26.003 »
Totaux . . .	2.370.685 »	488.700 »	230.682 »

Rapport sur les *aliénés.* — La loi du 30 juin 1838, qui a fixé le sort des aliénés indigents, a reçu et continue de recevoir une facile et bienfaisante exécution. Le nombre des aliénés actuellement placés à la charge du département est de 88, savoir : 52 hommes, 36 femmes.

Le prix de la pension est de 250 francs ou 70 centimes par journée de séjour.

La dépense présumée est de 27.000 francs. Pour y faire face il y a le produit du concours des communes, évalué à. . . . . 2.300f »

Le montant de la contribution des familles des aliénés. . . . . 700 »

La dépense à la charge du Département est de. . . . . . 24.000 »

Total égal. . . . . 27.000 »

Le Conseil vote un crédit de 24,000 francs.

Rapport sur l'état des menues dépenses des *Cours et Tribunaux.*

Rapport sur la *Comptabilité départementale* pour les exercices 1842 et 1843, pour celui de 1842 dont l'examen n'avait pu être que provisoire dans la session précédente, parce que la clôture de chaque exercice était autrefois fixée pour l'ordonnancement des dépenses au 30 septembre seulement de l'année suivante et pour leur paiement au 31 octobre.

Pour l'exercice 1843, parce que une ordonnance royale du 1 juin dernier, en faisant disparaître désormais les inconvénients des comptes provisoires a fixé la clôture de chaque exercice au 31 mai

et au 30 juin de l'année suivante et par cette mesure a avancé d'une année le règlement des comptes définitifs.

L'exercice 1842 se compose de quatre sections de recettes et dépenses.

La première section consacrée aux recettes et dépenses s'est élevée :

En recettes, à........................	320.221f 06
En dépenses, à........................	305.557 41
Excédent.................	14.663f 65

dont 210 fr. 08, mis en réserve et 14,453 fr. 57 reportés sur 1844.

Les dépenses de cette section comprenaient notamment l'entretien ou les réparations des bâtiments des divers établissements publics.

La deuxième section embrassait les recettes et dépenses facultatives :

Les recettes s'élevaient à................	170.259f 83
Les dépenses s'élevaient à................	128.426 90
Excédent...............	41.832f 93

reporté au budget de 1844.

Les dépenses ont pourvu à des constructions d'édifices départementaux, telles que celles du Tribunal civil d'Ambert, de la Maison d'arrêt et de l'hôtel de la Sous-Préfecture de la même ville ; à la confection des routes départementales, à une subvention pour les Caisses d'épargne, à des encouragements pour des travaux d'art, de sciences, de belles-lettres, à des secours au culte, etc.

La troisième section. formée des recettes et des dépenses extraordinaires, présente :

En recettes..............................	172.654f 31
En dépenses..............................	88.859.49
Sur la différence qui est de....................	83.794.82

66.839 fr. 48 ont été reportés au budget de 1844, le surplus qui est de 16.955 fr. 34, est destiné à la construction d'une école normale autorisée par ordonnance du 4 juillet dernier.

Les dépenses ont été employées aux routes départementales.

La quatrième section, recettes et dépenses spéciales qui se sont élevées :

En recettes à..............................	281.585f 25
En dépenses à..............................	237.859 65
L'excédent est de.........	43.725f 60

porté sur l'exercice 1844.

Les dépenses ont porté sur les chemins vicinaux, traitements des agents voyers, sur l'Établissement thermal du Mont-Dore.

Telle est l'analyse du budget de 1842.

Exercice 1843. — Il se compose comme le précédent de quatre sections principales, s'appliquant aux recettes et dépenses ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales. Une cinquième section, que présente seulement le rapport du préfet, s'occupe de l'instruction primaire.

Les recettes de la première section s'élèvent à......	326.532f 55
Les dépenses de la premières section s'élèvent à....	301.186 64
Leur différence est donc de......	25.345 91
Les recettes de la deuxième section sont de.........	192.485 81
Les dépenses de la deuxième section sont de.........	143.010 03
Leur différence est de...........	49.475 78
Les recettes extraordinaires de la troisième section se portent à..	162.763f 60
Les dépenses extraordinaires de la troisième section ont un chiffre de	86.465 99
Leur différence atteint celui de......	76.297 61
Les recettes spéciales de la quatrième section sont de	267.796 71
Les dépenses de cette section se réduisent à.........	228.457 45
Différence	39.339f 26
En réunissant toutes les recettes on a...............	949.578 67
Dépenses..............	759.120 11
Différence.............	190.458f 56

Les comptes sont approuvés.

Rapport sur la circulaire du Ministre de l'Intérieur, relative à l'avis demandé au Conseil sur l'utilité d'un *Recueil des usages locaux* ayant force de loi. J'y relève les notes suivantes :

« Les coutumes écrites, qui régissaient autrefois environ la moitié du territoire français, s'oublient journellement ou perdent leur autorité. Dans notre département surtout, dont le sol est en grande partie celui de l'ancienne Auvergne, et qui avait emprunté sa législation à un mélange assez confus du droit romain et des coutumes des Francs, plus on s'éloigne de l'époque où le droit coutumier y était encore en vigueur, plus on reconnaît la nécessité de déterminer dans un recueil spécial les usages anciens et ceux qui se sont maintenus jusqu'à présent.

» Il en est dont on ne trouve de traces dans aucun écrit et auxquels cependant tiennent dans certaines communes rurales, les habitants dans la mémoire desquels ils ont été déposés ; tels que la propriété des fossés intermédiaires qui, selon eux, dépendent de l'héritage qui joint le fossé à l'orient ou au nord ; tels aussi que les signes de la mitoyenneté des murs séparatifs, entre deux cours ou entre cour et bâtiments, tels que les indices qui distinguent aussi dans certains lieux les vues de coutume et de tolérance, des vues de servitude qui peuvent s'acquérir par 30 ans de possession.

» Il en est d'autres qui sont exprimés dans quelques coutumes locales recueillies dans le quatrième volume du *commentaire* de Chabrol.

» Ainsi dans la paroisse de Saint-Clément, il existait un singulier usage qui n'est pas encore oublié. Le tertre entre deux héritages appartient au seigneur de l'héritage supérieur, tant que ses pieds peuvent s'étendre quand il est assis sur le sommet du tertre, et

le surplus est considéré comme dépendant de l'héritage inférieur. Comme vous le voyez, dans la commune de Saint-Clément, une prime était accordée aux longues jambes. »

Le Conseil approuve l'établissement de ce recueil, mais il déclare qu'il doit s'exécuter en dehors de toute action officielle.

29 Août 1844. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Communications diverses.

Rapport sur la circulaire de M. le Ministre de la Justice, relative aux droits de vacation *des juges de paix*.

Rapport sur la *Colonie agricole et industrielle de Petit-Bourg* et et sur la *Colonie agricole des jeunes détenus de Mettray*.

Rapport sur une demande de subvention formée par M. Lacroze, pour son *Dictionnaire topographique*. — Rejet.

Rapport sur la proposition d'un vœu que le recteur de l'Académie sollicite du Conseil général, en faveur du rétablissement d'une *faculté des lettres à Clermont*, supprimée par ordonnance du 15 juin 1815.

Lettre du recteur à M. le Préfet :

« Clermont, le 8 août 1844.

» Monsieur le Préfet,

» Le projet de loi sur l'instruction secondaire réserve aux facultés seules le droit de conférer le grade de bachelier ès-lettres. Cette disposition, déjà accueillie par la Chambre des Pairs, a prévalu également devant la Commission de la Chambre des Députés, qui a déposé son rapport sur le projet.

» Il faut donc s'attendre dans un avenir très rapproché, à la suppression des Commissions chargées d'examiner les candidats au baccalauréat dans les Académies qui n'ont pas une faculté de lettres.

» Deux cents élèves au moins se présentent annuellement devant la Commission des lettres établie à Clermont. Ils seront obligés d'aller subir les épreuves devant les facultés existantes : celle de Dijon est la plus rapprochée pour les élèves du département de l'Allier ; celle de Lyon pour les élèves du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire ; et celle de Toulouse pour le Cantal. Les distances que les candidats auront à parcourir sont considérables. Outre les dépenses obligées pour la route et le séjour, qui viendront s'ajouter aux sacrifices pécuniaires que s'imposent les parents, n'y aura-t-il pas lieu de craindre, pour plusieurs de ces jeunes gens, que le séjour obligé dans une ville qui leur est inconnue, sans surveillance et à raison de leur situation nouvelle, et de l'inexpérience de cet âge, ne les entraîne dans des voies contraires, au but que, d'après le vœu de leurs familles, ils se proposent d'atteindre ?

» D'un autre côté, la ville de Clermont, par sa position, par l'essor de l'industrie, par les progrès de la civilisation, est devenue en quelque sorte l'entrepôt et comme la capitale de six départements qui l'environnent ; son importance doit s'accroître encore lorsque la voie de fer viendra s'arrêter au pied des montagnes qui l'avoisinent. Clermont est le chef-lieu d'une division militaire : une

Cour royale siège dans son voisinage; son école de médecine, ses établissements et sociétés scientifiques, témoignent de la faveur dont y jouissent les études sérieuses. C'est le chef-lieu d'une Académie qui embrasse quatre départements dans son ressort, et renferme trois collèges royaux et douze collèges communaux fréquentés par plus de dix-huit cents élèves.

» Ces considérations que je me borne à indiquer, démontrent suffisamment, Monsieur le Préfet, qu'une faculté des lettres à Clermont serait un bienfait pour les familles qui destinent leurs enfants aux professions pour lesquelles le baccalauréat est exigé comme condition première; que l'importance du chef-lieu de l'Académie le rend digne d'être le centre d'un haut enseignement, et de satisfaire ainsi à un des besoins intellectuels du pays. Je ne doute pas que dans la prévision des succès qu'aurait la faculté des lettres, des ressources incontestables dont elle serait l'occasion, et surtout dans la pensée de contribuer aux progrès des fortes études, l'administration municipale de Clermont ne se détermine à demander le rétablissement de cette institution supprimée par l'ordonnance du 15 juin 1815, et qu'elle ne soit disposée à faire face à celle des dépenses, que dans ce cas la loi met à la charge des villes.

» Pour le moment, il ne peut être question de saisir le Gouvernement d'une demande formelle et précise; mais attendu que d'autres Académies ont un intérêt analogue à faire valoir, et que toutes ne peuvent être de la même manière, et à la fois satisfaites dans ce besoin nouveau; j'estime que ce serait faire à l'Académie de Clermont une position favorable si ses titres à obtenir une faculté de lettres étaient produits bien à l'avance, si surtout ils étaient établis par une autorité dont l'expérience, les lumières et la haute influence sont prises par le Gouvernement en grande considération.

» Avoir, dans une occasion pareille, le suffrage et l'appui du Conseil général, c'est être certain qu'on ne demande qu'une chose éminemment utile, c'est espérer qu'elle sera favorablement accueillie de l'administration centrale.

» J'ose donc vous prier, Monsieur le Préfet, si vous approuvez les considérations que j'ai pris la liberté de vous soumettre, d'en faire part au Conseil général dans sa prochaine session, dans l'espoir qu'il voudra bien formuler un vœu motivé en faveur du rétablissement prochain de la faculté des lettres à Clermont.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération. »

» *Le Recteur de l'Académie*,

» Signé : [illegible]. »

Le Conseil s'associe complètement aux vues judicieuses de M. [illegible], et émet, à l'unanimité, un vœu en faveur du rétablissement prochain de la Faculté des Lettres à Clermont.

Rapport sur les demandes de bourses de [illegible].

Rapport sur l'entretien d'élèves à l'*École des Arts et Métiers* [illegible]. — Vote d'un crédit de [illegible].

Rapport sur [illegible]. — Allocation d'un crédit de [illegible].

Rapport sur le [illegible] de *gendarmerie* départementale et sur le traitement des *employés des prisons*.

Rapport sur les *postes.*

Rapport sur les *bâtiment civils.*

Rapport sur la *police de la chasse* en conformité de l'article 9 de la loi du 3 mai 1844.

Rapport sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Le Conseil décide qu'il sera emprunté pour le compte du Département, à la Caisse des Dépôts et consignations, une somme de 80,000 francs, qui sera affectée à l'agrandissement de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.* Il sera prélevé pour être affectée aux travaux du Mont-Dore, une somme de 30,000 francs, sur celle de 60,000 francs, qui doit être remboursée au Département, par le Ministère de la Guerre, après la construction de l'*hôtel de M. le Commandant de la 19e division militaire.*

30 Août 1844. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance. — Communications diverses.

Rapport sur le *cadastre.* — Proposition de faire allouer un centime et quart sur le principal de la contribution foncière, afin de soumettre les cantons de Riom, Courpière, Olliergues et Saint-Amant Tallende, à une nouvelle opération cadastrale, leurs matrices étant dans un état déplorable, leur confection remontant à l'origine même du cadastre, à une époque où le travail avait été fait d'une manière défectueuse.

Rapport sur la pétition des sieurs Zanoli frères, plâtriers à Clermont, tendant à obtenir une allocation de 1,000 francs, comme indemnité des pertes éprouvées dans un *incendie* occasionné par un de leurs ouvriers dans le *petit salon de la préfecture.* — Adopté.

Rapport sur le *fonds commun.*

Demande d'un conseiller, tendant à obtenir que les abords de la *prison de Clermont* soient dégagés. — Renvoi.

Observation sur les *dépôts de mendicité.*

Rapport sur des demandes en création de *bureaux d'enregistrement.*

Rapport sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapport sur l'allocation de 10,000 francs à la *Société d'agriculture.*

Rapport sur *emploi de fonds sans destination.* Il est alloué :

Aux dépenses des *enfants trouvés*	240f 28
Aux dépenses de l'*Ecole départementale d'accouchement*	50 »
Pour acquisition ou *construction d'une Ecole normale* à Clermont	16,955 34
Total	17,245 62

31 Août 1844. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Formation de la *liste du jury d'expropriation* [illegible]

Rapport sur les *caisses d'épargnes.*

Rapport sur l'*institution royale* [illegible]

Rapport sur les *archives départementales*.

Rapport sur la *maison de refuge* de Clermont. — Vote d'un crédit de 1,000 francs.

Rapport sur les *routes royales*. — L'établissement d'une *malle Briska*, entre Lyon et Bordeaux, a fait sentir la nécessité d'augmenter promptement les parapets qui bordent le Cordon de Thiers et de faire deux rectifications dans la traverse de Lezoux.

1er Septembre 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Continuation du rapport sur les *routes royales*.

Rapport sur la *navigation*.

« Notre département, dit le rapporteur, est bien peu favorisé par la nature, sous ce rapport ; l'art n'est jamais venu à notre aide pour nous faire un meilleur sort. »

Rapport sur les *routes départementales*.

Le Conseil alloue :

	Entretiens.	Travaux neufs.
Personnel..............	9.000f	
Indemnités.............	2.211 93....................	2.000f
Impressions, etc........	600	

2 Septembre 1841. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente. — Communications diverses.

Rapport sur les *chemins vicinaux*.

La loi du 21 mai 1836, si impatiemment attendue et si favorablement accueillie, reçoit son exécution sur tous les points du royaume avec une activité remarquable. Les populations ont compris que faciliter et augmenter les communications était le vrai moyen de tirer parti avantageux de leurs produits et d'accroître leurs aisances. Le Département n'est pas resté en retard, il a classé quinze routes vicinales de grande communication qui sont en cours d'exécution. « Plusieurs seront bientôt en état d'être livrées à la circulation, mais en même temps, dit le rapporteur, vous avez sagement agi en arrêtant qu'un plus grand nombre ne serait classé qu'après l'achèvement de celles commencées. »

Chemins de petite vicinalité.

Le Conseil vote :

Travaux d'art sur les chemins vicinaux............	145 000f »
Traitements des agents voyers......................	20 000 »
Réserves pour impressions et dépenses diverses.....	1.490 25
Contingents communaux, dont le montant doit être employé sur les chemins vicinaux....................	106.519.23

Rapport sur le défrichement des *bois et forêts*.

Rapport sur une mesure de *dessèchement du marais de Sarlière*, connue par le Conseil d'arrondissement de Clermont.

Rapport sur la résidence d'un *garde général des forêts* à Riom.

Rapport sur l'*instruction primaire*.

L'état sur l'instruction primaire est peu satisfant. Près de la moitié des communes n'ont pas d'école publique de garçons.

Les trois quarts n'offrent aucun moyen d'instruction pour les filles.

Les trois quarts des instituteurs ne retirent pas 600 francs de leurs fonctions.

Le budget de l'instruction primaire comprend :

Dépenses ordinaires ou obligatoires	26.530f »
Dépenses facultatives	42.381 75
Total	68.911 75

Ce chiffre est élevé par le Conseil à 77.187 fr. 61

Approbation de l'état de distribution fourni par le Préfet du *fonds de non-valeur* de 1843.

Rapport favorable sur des demandes de création de *bureaux d'enregistrement*.

Rapport sur les *enfants trouvés*. — Vote d'un crédit de 68.400 francs.

Rapport sur les *sourds-muets*.

Demande d'établissement d'une *ligne de relais de poste* sur la route royale n° 122.

Rapport sur les *recherches de mines*. — Salaire du manipulateur du laboratoire de chimie de Clermont.

Rapport sur l'allocation proposée pour la *carte géologique* du département.

Rapport sur la conservation des *Monuments historiques*. — Allocation de 500 francs.

Rapport sur *l'Ecole de dessin de* Volvic. — Allocation de 300 fr.

Vote de diverses allocations :

PREMIÈRE SECTION

Contribution de l'Etablissement thermal du Mont-Dore	800f »
Loyers des sous-préfectures, Riom et Issoire	2.200 »
Entretien du mobilier de la préfecture.	1.250 »
Entretien du mobilier des sous-préfectures	240 »
Dépenses ordinaires des prisons départementales	42.000 »
Menues dépenses de la Cour d'assises et des tribunaux	12.130 »
Menues dépenses des justices de paix	2.620 »
Chauffage et éclairage du corps de garde de la Préfecture	500 »
Frais d'impressions des listes électorales et du jury.	5.000 »
Frais d'impressions des budgets et comptes départementaux	500 »
Translation des forçats, etc	1.200 »
Secours aux voyageurs indigents	2.000 »
Frais de tenue des collèges électoraux, députés, conseillers généraux	500 »
Mesures contre les épidémies	500 »
Mesures contre les épizooties	500 »
Primes pour destruction d'animaux nuisibles	287.84
Dette arriérée	916.28

DEUXIÈME SECTION

Construction d'un hôtel pour le commandant de la 19e division militaire	15.060f »
Subvention à l'Ecole de médecine de Clermont	2.000 »
Solde des frais de confection de la carte du département	1.000 »
Secours à d'anciens employés de la préfecture	4.150 »
Indemnités pour travaux extraordinaires du Conseil général	700 »
Dépenses de l'Ecole départementale d'accouchement	8.000 »
Propagation et conservation de la vaccine	2.500 »
Souscription aux *Tablettes historiques de l'Auvergne*	600 »
Secours à d'anciens employés	700 »
Souscription à l'*Ancienne Auvergne*	200 »
Souscription à l'*Ancien Bourbonnais*	200 »
Indemnité à l'Evêque du diocèse	1.000 »
Secours à des vieux prêtres	1.500 »
Frais d'impression des délibérations du Conseil général	1.000 »
Frais d'impression des listes électorales	300 »
Achat d'ouvrages administratifs	500 »
Gratification pour belles actions	300 »
Frais d'illuminations des édifices départementaux	400 »
Frais d'expertise et de vérification des voitures publiques	300 »
Réserve pour dépenses imprévues	701 96
Dette départementale de 1843	90 »

Le budget des dépenses pour 1845 est réglé à la somme de 1,047,337 fr. 19.

Remerciements à M. le Préfet, au Président et au secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1845 (1)

— 25-31 Août. —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge :* M. Blatin. — *Président élu :* M. de Barante. — *Secrétaire élu :* M. Martha-Beker.

25 Août 1845. — MM. les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 7 août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture, à une heure.

Ont été présents :

MM. Barante (Baron de), Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand, Blanc, Blatin, Bonjour, Combarel de Cornudet, Combarel de Leyval, [illegible]arias, Goyon, Jouvet, Julliard, Labrosse (de), Martha-Beker

(1) Ouverte en exécution de l'ordonnance royale du 28 juillet 1845.

(comte), Moulin, Roux, Tardif, Tarrieux (de), Tourraud, Triozon, Vayron, Verdier-Latour.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 28 juillet 1845.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. Blatin, son *doyen d'âge ;* M. Moulin, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de *secrétaire.*

Un scrutin a été ouvert pour la formation du bureau définitif. M. de Barante a été proclamé *président*, et M. Martha-Beker *secrétaire.*

Les deux membres ainsi désignés, ayant pris place au bureau, *M. le Président* a adressé à l'assemblée le discours suivant :

« Messieurs,

» Pour la quatrième fois, vous m'honorez de votre confiance, j'en suis flatté et reconnaissant. Chaque année, en me félicitant de trouver une telle bienveillance parmi mes compatriotes, en vous disant toute ma gratitude, je sens, en commun avec vous, le bonheur d'avoir à nous réunir pour traiter des intérêts du Département, dans des circonstances si favorables. Depuis 15 ans, nous voyons, d'année en année, l'ordre et le calme régner de plus en plus sur la France, les discordes s'apaiser, la paix se confirmer, la prospérité s'accroître, la sécurité s'établir ; en jouissant du présent, nous sommes tranquilles sur l'avenir ; sentiment bien nouveau pour ceux qui, comme moi, appartiennent à la génération que cinquante années de révolution ont agitée sans relâche.

» Dans la modeste sphère de nos fonctions, occupés, comme nous devons l'être, de nos affaires locales, ce n'est point à nous qu'il appartient d'examiner et de discuter la marche générale du gouvernement. Elle est débattue ailleurs en toute indépendance ; elle est éclairée par une libre contradiction ; les conseils et les reproches ne sont point épargnés aux dépositaires du pouvoir. Pour nous, dans notre plus humble situation, nous acceptons de si heureux résultats, nous en sommes reconnaissants. Parlant d'avance, le langage de la postérité, nous disons que cette époque de notre histoire s'appellera un grand et glorieux règne ; que le souverain qui préside à nos destinées sera nommé sage et habile ; que notre nation placera parmi ses plus beaux souvenirs, cette modération de l'opinion, cette force de la raison publique qui, après une révolution juste, a su maintenir l'ordre et la paix. »

M. le Préfet obtient ensuite la parole, pour exposer son rapport, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» La situation du Département vous est connue, elle n'offre, depuis l'année dernière, aucune circonstance, aucune modification qui soient de nature à appeler spécialement votre attention.

» Quand les lois s'exécutent sans obstacle, quand les rouages administratifs fonctionnent avec régularité, ce n'est pas en quelques mots que l'on peut avoir à signaler des faits d'une grande importance.

» Un hiver long et rigoureux a imposé à la classe ouvrière de dures privations, et sur quelques points de vives souffrances qu'elle a supportées avec résignation. Dans les villes, la bienfaisance publique et

les secours de la charité privée ont pourvu aux besoins les plus pressants ; mais un grand nombre de communes rurales que la classe aisée n'habite pas et qui sont restées pendant deux mois ensevelies sous la neige, ont cruellement souffert. L'espoir d'une récolte abondante faisait oublier le souvenir de ces pénibles privations, lorsque des vents violents, des pluies fréquentes et de brusques changements de température ont inspiré des craintes que le retour du beau temps n'a pas encore tout à fait dissipées.

» La session législative de 1843 avait résolu une grande question d'avenir pour le département du Puy-de-Dôme ; le chemin de fer de Paris à Clermont fut voté. Nous avons espéré un moment qu'un projet serait présenté cette année pour l'exécution de la loi de 1843 ; cet espoir ne s'est pas réalisé ; mais nous avons les plus grandes assurances qu'une proposition sera faite par le gouvernement aux chambres, dans le cours de la session prochaine.

» Il est impossible de prévoir avec exactitude toutes les conséquences de cette création nouvelle ; dès à présent on peut, cependant, reconnaître qu'elle doit gravement modifier la direction actuelle du mouvement commercial et ajouter à l'importance qu'assure à la ville de Clermont sa situation qui la rend, en quelque sorte, le chef-lieu des 5 ou 6 département qui l'environnent.

» Les affaires sur lesquelles vous aurez à délibérer ne paraissent pas présenter de sérieuses difficultés, elles sont le complément ou l'exécution de décisions antérieures. Une seule proposition nouvelle vous est faite : elle a pour objet de porter de *un centime* à *un centime et demi* le vote relatif à l'instruction primaire. J'en expose un peu plus loin les motifs.

» Les principales allocations concernent le tribunal et la maison d'arrêt d'Ambert, les tribunaux de Riom et de Clermont, le tribunal de commerce d'Issoire, la sous-préfecture d'Ambert.

» Quelques demandes qui m'ont paru devoir être soumises à un plus ample examen, sont ajournées à l'année prochaine.

» Les propositions qui s'appliquent aux enfants trouvés et aux aliénés restent au même chiffre qu'au budget des années précédentes.

» L'entretien des routes départementales, qui est pour 1845 de 130,000 fr., est porté à 134,000 fr. pour 1846.

» Les autres chapitres de la première section n'éprouvent aucun changement.

» Les ressources de la 2me section s'élèvent à 282,804 fr. ; l'établissement thermal du Mont Dore y figure, pour la première fois, d'après les instructions ministérielles, pour 47,367 fr.

» Le produit des 5 cent. facultatifs est de 143,000 fr., et enfin le report de 1844 sur 1846, de 92,359 fr. Cette dernière somme provient, en grande partie, des allocations consacrées au budget de 1844 aux travaux neufs des routes départementales, et qui n'ont pu, par diverses causes, être dépensées dans les délais de l'exercice ; elle a accru d'une manière sensible les ressources de la section.

» Vous verrez, Messieurs, que dans la répartition qui vous en est proposée, les lignes vicinales prennent 138,000 fr., outre les centimes spéciaux, dont le produit est de 160,000 fr. Loin de chercher à sortir de la voie où vous êtes entrés l'année dernière, j'ai cru me conformer à votre intention en augmentant de tous les fonds disponibles de la deuxième section le crédit des chemins de grande communication.

» Aussi vous ne trouverez à cette section aucune allocation pour des travaux neufs de bâtiments civils ou édifices départementaux.

» Les fonds pour l'appropriation de l'hôtel de la division militaire sont faits. L'adjudication du bâtiment de la sous-préfecture d'Ambert est close ; celle de la maison d'arrêt et des tribunaux de cette ville l'est aussi, sauf une réclamation de l'entrepreneur, relativement à des changements de carrière.

» Riom et Thiers réclament, il est vrai, la construction d'un hôtel de sous-préfecture.

» Je n'ai pas fait de proposition spéciale ; j'exposerai au Conseil la situation et les difficultés de ces deux projets.

» La question si grave et si controversée de la répression de la mendicité vous a occupés dans votre dernière session ; vous avez invité l'administration à en faire également l'objet de ses études, et à vous en soumettre les résultats ; vous ne serez pas étonnés qu'elle ne soit pas en mesure de vous apporter, cette année, une proposition. Dans une précédente session, j'avais indiqué une partie des difficultés dont elle est entourée. Permettez-moi de vous les rappeler :

« La répression de la mendicité est un sujet grave et difficile, qui » agite et divise les meilleurs esprits, parce qu'il touche à l'exis- » tence et au développement des sociétés modernes, et qu'il n'est » qu'un des anneaux de cette longue chaîne qui les étreint sous le » nom de *paupérisme* et de *charité légale*. Si on considère la men- » dicité sous un point de vue restreint, comme simple délit prévu » par le Code pénal, auquel l'application de la législation existante » suffit, la création des dépôts de mendicité devient une nécessité ; » mais ni l'expérience faite sous l'empire, ni les essais récents, mais » isolés, de quelques villes ou départements ne démontrent l'effica- » cité du remède ; presque toujours ces dépôts ont dégénéré en hos- » pices d'incurables. Un établissement de ce genre, placé à Cler- » mont, ou dans toute autre ville du département, aurait sans doute » pour effet de faire disparaître les mendiants des lieux publics, où » ils fatiguent trop souvent de leurs obsessions la charité des pas- » sants ; mais en débarrassant une ville, même toutes les villes du » département, on déplace le mal sans l'extirper, on surcharge les » communes rurales, on fait refluer dans les campagnes, où les » moyens de surveillance et de répression sont extrêmement diffi- » ciles, la classe de mendiants urbains. Est-ce à dire, Messieurs, » qu'il faille proscrire à jamais les dépôts de mendicité? non, certes, » on peut assigner des bornes à leur efficacité, mais il n'est guère » possible de contester les avantages qu'ils offrent, comme moyen » de répression, dans de certaines limites. Ce qu'il faut, Messieurs, » c'est, avant de s'engager, d'apprécier les charges qu'ils imposent, » et sous le rapport administratif le caractère qu'ils doivent avoir. » Il en existe qui sont entretenus par des villes seules, d'autres sont » à la charge exclusive des départements ; enfin, la dépense de quel- » ques uns est supportée concurremment par les villes où ils sont » établis et par les départements. Est-il préférable de les organiser » comme établissements départementaux ou de leur laisser un » caractère exclusivement municipal? En résumé, est-ce une charge » municipale ou départementale? Telles sont les questions débat- » tues et que l'expérience n'a point encore résolues. »

» La partie matérielle du projet n'est pas non plus sans difficultés sous le rapport financier ; une construction neuve serait fort co

tense, et jusqu'à présent je n'ai trouvé, ni à Clermont ni dans les chefs-lieux d'arrondissement, aucun bâtiment qui fût susceptible d'être converti en dépôt. »

M. le Préfet donne ensuite au Conseil un aperçu sur les divers services.

Le Président remercie le Préfet de ses communications et invite le Conseil à se former suivant l'usage en Commissions.

Quatre Commissions sont constituées.

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

27 Août 1845. — Le procès-verbal de la séance du 25 est lu et adopté sans réclamations. — Communications diverses.

Demandes de *Brigades de gendarmerie* pour Champeix et Latour et demandes de conversion de brigades à pied en brigades à cheval pour Sauxillanges et Saint-Germain-l'Herm.

Rapport sur l'*Ecole d'accouchement.* — Vote d'un crédit de 8,000 francs.

Rapport sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapport sur le casernement de la *gendarmerie.* — Les loyers des brigades de gendarmerie s'élèvent à 17,000 francs, les frais de renouvellement des baux à 200 francs. (Vote d'un crédit de 17,200 fr.)

Rapport sur les *Prisons.* — Les dépenses sont évaluées à 44,300 francs, elles se sont accrues de 2,300 francs qui proviennent de l'établissement d'une voiture cellulaire pour le transport et la conduite des accusés et des prévenus traduits devant la Cour d'assises ou devant la Chambre correctionnelle de la Cour. (Vote d'un crédit de 44,300 francs.)

Rapport sur les dépenses des *Cours d'assises* et *Tribunaux.*

Rapport sur les bourses d'entretien d'élèves à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* — Vote d'un crédit de 1,080 francs.

Rapport sur l'*Ecole des arts et métiers.* — Vote d'un crédit de 500 francs pour entretien d'élèves à cette école.

Rapport sur la demande formée par les habitants de la section de St-Denis-Combarnazat qui désirent devenir une *section électorale.*

Rapport sur les vues émises dans la *brochure de M. Loir*, docteur en médecine, sur la nécessité d'améliorer le service des *actes de naissance.* (Important.) — Formation de la *liste du jury d'expropriation.*

28 Août 1845. — Lecture et approbation du procès verbal de la précédente séance.

Rapport sur les *Archives du Département.* — Vote d'un crédit de 3,000 francs.

Rapport sur l'*Établissement thermal du Mont Dore.*

Rapport sur l'*agriculture*. — Vote d'un crédit de 10,000 francs pour la Société d'agriculture et 600 francs pour celle d'horticulture.

Rapport sur le service des *aliénés*. — Vote d'un crédit de 24,000 fr.

Rapport sur les *bâtiments civils*. — Allocation de 758 francs pour réparations au Tribunal civil de Thiers. Allocation de 4,904 francs pour les abords du Tribunal civil de Riom. En effet la place où est situé le Tribunal civil de Riom a besoin d'être baissée au niveau des déblais qui ont été faits dans ladite place, pour dégager la salle de la Cour royale où le bâtiment des assises, ce qui nécessite la construction d'un perron en face la porte du Tribunal, une voûte sous le pallier, un dallage et une rampe.

Allocation de 3,200 francs pour le Tribunal civil de Clermont, au-devant duquel il faut établir un perron pour rétablir la communication avec la rue des Notaires et la rue de Boulogne, le niveau de cette dernière rue ayant baissé considérablement.

Allocation de 4,000 francs pour le Tribunal civil d'Ambert et de 6,000 francs pour la Maison d'arrêt. La construction de ces deux immeubles est terminée. La dépense d'après l'adjudication est, pour le Tribunal, de 118,548 fr. 14, et pour la Maison d'arrêt de 43,839 fr. 42. Total 162,387 fr. 56.

Allocation de 710 francs pour la Maison d'arrêt d'Issoire et de 3,000 francs pour le Tribunal de Commerce de la même ville.

Et enfin, allocation de 3,000 francs pour le solde des travaux de la sous-préfecture d'Ambert.

Rapport sur les bâtiments de l'*Hôtel de la Préfecture*. — Vote d'un crédit de 3,000 francs.

Rapport sur les *Sourds-Muets* (entretien de 20 boursiers). — Vote d'un crédit de 3,500 francs pour entretien et de 3,600 francs pour encouragement à M. Dessaigne, curé de Chaumont, directeur de l'Ecole des Sourds-Muets.

Rapport sur l'institution royale des *Jeunes Aveugles*. — Le Conseil décide que les ressources du Budget ne permettent de voter aucun fonds pour cet objet.

Rapport sur la *Colonie agricole de Mettray*. Rejet.

Rapport sur l'acquisition d'une maison à Riom pour y établir l'*Hôtel de la Sous-Préfecture*.

Rapport sur une brochure de M. Emery, traitant de l'embrigadement des *gardes champêtres*.

Vote de divers articles du budget.

29 Août 1845. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. — Communications diverses du Président.

Rapport sur les *Contributions*. — Le contingent du Département est, pour 1846, fixé en principal pour le foncier à . . 2,372,851f »
pour le mobilier et le personnel à . . . . 188,700 »
et pour les portes et fenêtres à . . . . 233,538 »

Le contingent en principal des cinq arrondissements est ainsi fixé :

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	844.895 »	182.572 »	98.136 »
Riom	606.274 »	112.873 »	47.405 »
Ambert	257.571 »	60.370 »	30.716 »
Issoire	418.847 »	73.653 »	31.160 »
Thiers	245.264 »	59.232 »	26.121 »
Totaux	2.372.851 »	488.700 »	233.538 »

Rapport sur les réclamations faites par les arrondissements de Riom et de Thiers sur leur contingent dans la *contribution foncière*.

Rapport sur les *comptes du cadastre* des exercices 1843 et 1844. Projet cadastral de M. Grenier.

Rapport sur les *Postes*.

Rapport sur la demande faite par le hameau du Soulier qui veut rester incorporé dans la *commune de Saint-Georges-de-Mons*.

Rapport sur une proposition de M. Remilly, maire de Versailles, consistant à établir un *impôt sur les chiens* à l'exemple de l'Angleterre et de la Belgique.

Rapport sur la publication du *Bulletin officiel du Ministère de l'Intérieur*.

Rapport sur les *Caisses d'Epargne*. — Vote d'un crédit de 2,300 fr. pour les Caisses de Clermont, qui touchera .... 1.000f »

de Thiers	500 »
de Riom	500 »
d'Ambert	300 »
Total	2.300 »

Rapport sur le *Musée départemental*. — Vote d'un crédit de 500 francs.

Rapport sur les propositions de la nouvelle *Société de rouissage du chanvre* formée à Paris par MM. Bisson et Pradel de Saint-Charles.

Rapport sur les *Enfants trouvés*. — Vote d'un crédit de 67,320 fr.

Rapport sur la *carte géologique* du Département et sur la carte cantonale.

30 Août 1845. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur le *chemin de fer de Clermont*. — Vœu pour le maintien de la ligne directe de Paris sur le centre de la France, par Bourges, le bec d'Allier, Moulins et Clermont, le long de l'Allier.

Rapport sur les *routes royales*. — Plantation d'arbres sur les bords des routes, exécution du décret du 16 décembre 1811.

Rapport sur le *budget de l'instruction primaire*. — Sur 444 com-

munes dont se compose le département, 240 seulement sont pourvues d'écoles publiques; il reste donc 204 communes qui n'ont point d'écoles. 13 Salles d'asile existent dans le département, 8 à Clermont, 2 à Riom, 1 à Ardes, 2 à Thiers ; elles reçoivent ensemble 1,277 élèves.

Rapport sur les *routes départementales.*

Rapport sur des contestations de *limites* entre les communes de Leyvaux (Cantal) et d'Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme).

31 Août 1845. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 août.

Vœu de voir soumettre la question des *patentes* à une revision législative.

Rapport sur la *comptabilité départementale* pour 1844. — En récapitulant les recettes départementales de toute nature obtenues pour l'exercice 1844, on voit qu'elles se sont élevées à 1.182.787f.03

Que les dépenses effectuées pendant cet exercice réunies à celles de 1845 se portent à 940.778.69

Et qu'il reste de fonds libres à ajouter aux ressources de 1846.................................. 242.008.34

Rapport sur les questions relatives au perfectionnement de l'*agriculture.*

Discussion importante et approfondie sur le *crédit agricole.*

Rapport sur les questions relatives au droit de *barrage* dans les irrigations.

Rapport sur les questions relatives aux *chariots* pour l'*agriculture* et le *roulage* (substitution des véhicules à 4 roues pour l'exploitation à ceux à deux roues).

Observations sur le service des *agents voyers*, leur admission à la caisse des retraites des employés de la préfecture et des sous-préfectures.

Rapport sur la *navigation* et la *pêche fluviale.*

Rapport sur les *chemins vicinaux.* — Proposition de M. Sablon sur les avantages d'un nouveau tracé de la route n° 89.

Vœu que des études de nivellement soient faites par l'Administration dans le bassin du *ruisseau de Tiretaine*, l'exécution des projets de desséchement étant laissée à l'action des intérêts privés organisés en syndicats.

Rapport sur la création de *bourses* départementales au *collège royal de Clermont.*

Rapport sur un *système d'éducation* et *d'instruction sociales*, par M. Gilles Gilbert, imprimeur à Soissons.

Le Conseil se borne à reconnaître que, dans quelques circonstances, il y a utilité à créer des bibliothèques communales.

Rapport sur la proposition du directeur du *dépôt d'étalons* d'Aurillac.

Vœu en faveur de la réduction de l'*impôt sur le sel.*

Nomination de membres du Conseil pour procéder au récolement du mobilier de la préfecture.

Récapitulation du budget de 1846.

1re Section.	Dépenses	ordinaires	....	320.000f »
2me	—	—	facultatives	282.804.30
3me	—	—	extraord. pour les routes	217.988.22
4me	—	—	des chemins vicinaux...	266.562.87
5me	—	—	de l'instruction primaire	60.297.59
			Total	1.147.652.98

Il y est fait face au moyen des fonds libres de 1844 et du produit des centimes additionnels, facultatifs et extraordinaires, le tout s'élevant au même chiffre.

Remerciments au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1846 (1)

— 14-21 Septembre. —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge* : M. Allemand. — *Président élu* : M. le baron de Barante. — *Vice-Président élu* : M. Allemand. — *Secrétaire élu* : M. Martha-Beker.

14 Septembre 1846. — MM. les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 4 Septembre, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture, à une heure.

Ont été présents : MM. Allemand, Baudet-Lafarge, Bernard, Bertrand (du Mont-Dore), Bertrand (du Pont), Blanc, Cavy, Chassaigne, Combarel de Leyval, Crosmarias, Darrot, Dessaigne, Goyon, Imbert, Jouvet, Julliard, Labrosse (de), Martha-Beker (Comte), Moulin, Pagès, Roux, Simmer (Baron), Triozon, Verdier Latour.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 16 août 1846. Il a ensuite reçu le serment de MM. Bertrand (du Pont), Cavy, Darrot, Dessaigne, Imbert, Julliard, Pagès, Triozon et Verdier Latour, membres nouvellement élus. *M. le Préfet* donne connaissance au Conseil de deux lettres, l'une de M. le baron de Barante, qui s'excuse de ne pouvoir prendre part à la première séance, par suite d'une mission politique qui retarde son départ de Paris ; et l'autre de M. Mangerel, à qui l'état de sa santé ne permet pas de venir coopérer aux travaux de la session.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. Allemand, son *doyen d'âge*, M. Moulin, le plus jeune des membres présents, remplissant les fonctions de *secrétaire*.

Un scrutin a été ouvert pour la formation du bureau définitif. M. de Barante a été proclamé *président*.

Un scrutin a été ouvert pour l'élection d'un vice-président, vu l'absence de M. de Barante. M. Allemand a été proclamé *vice-président*.

(1) [illegible] l'ordonnance royale du 16 août 1846.

M. Martha-Beker a été proclamé *secrétaire*.

Le bureau ainsi constitué, sous la présidence de M. Allemand, *M. le Préfet* obtient la parole pour exposer son rapport, et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Je viens soumettre à vos délibérations mon rapport annuel sur l'administration départementale.

» Votre session, que les élections générales ont retardée, s'ouvre au milieu des préoccupations inspirées par le prix élevé du blé. Des craintes que les faits ne justifient pas suffisamment, des renseignements empreints d'exagérations ont contribué à cette hausse ; les prix fléchiront, je n'en doute pas, lorsque l'état de la récolte sera mieux connu ; je regrette de n'avoir pas encore recueilli et de ne pouvoir mettre sous vos yeux les documents que j'ai demandés pour en constater les résultats certains. Ces craintes, qui, dans plusieurs départements, se sont manifestées par des violences contre la libre circulation des grains, n'ont porté aucune atteinte à la tranquillité dont jouit le nôtre ; les marchés ont été jusqu'à présent calmes et approvisionnés ; le travail ne manque nulle part ; nous sommes heureusement exempts de ce fléau des incendies qui désole et agite d'autres départements. La vigne donne les plus belles espérances ; les pommes de terre, altérées dans quelques localités, sont assez généralement abondantes et saines ; le seigle seul a manqué dans une très forte proportion. Enfin, Messieurs, si la récolte n'a pas tenu tout ce qu'elle promettait, il est permis d'espérer qu'elle suffira aux besoins ; que nous n'aurons pas à déplorer de trop vives souffrances, et que l'administration n'aura pas à employer des mesures de coërcition pour maintenir sur tous les points la liberté de la circulation et de la vente des grains.

» L'année dernière, je n'avais à vous entretenir que de nos espérances et des assurances que nous avions reçues au sujet du chemin de fer de Nevers à Clermont ; cette année, nous avons la certitude de sa prochaine exécution. Les ingénieurs chargés de l'étude définitive ont commencé leurs opérations, et les travaux ne tarderont pas à être entrepris sur plusieurs points.

» Une enquête sur le projet de chemin de fer de Lyon à Nevers, par Roanne, est en ce moment ouverte. Quoique cette voie ne traverse pas le département, elle est pour nous d'un grand intérêt, et nous ne pouvons pas voir d'un œil indifférent les diverses directions qui sont en lutte.

» Une compagnie a cru aussi à la possibilité de créer une voie de fer entre Lyon et Bordeaux, des études se font, et nous devons souhaiter que leur résultat ne trahisse pas les espérances de ceux qui les ont conçues, mais nous hésitons à croire à une exécution prochaine. »

Il passe ensuite en revue les divers services :

« Je n'ai pas besoin, dit-il, de vous rappeler le traité passé entre le Département et le ministère de la Guerre pour l'établissement de l'*hôtel de la division militaire*. Ce traité, sanctionné par une ordonnance royale, stipule :

» Que le Département fera réparer, approprier le bâtiment de l'ancien couvent de Sainte-Marie, conformément à un devis approuvé par le Conseil des bâtiments civils et par le Ministre de la guerre ;

» Qu'il affectera à ces réparations une somme de 60,000 francs ;

» Que le ministère de la Guerre aura la jouissance de l'hôtel pendant 18 années consécutives à l'expiration desquelles il paiera au Département un loyer annuel de 2,400 francs ;

» Que le ministère de la Guerre remboursera au Département la somme de 60,000 francs lorsque les travaux seront terminés.

» Une dépense supplémentaire de 16,407 francs, y compris les honoraires de l'architecte, a été faite. L'hôtel est disponible. Il ne nous reste plus qu'à demander que le ministère de la Guerre prenne possession de l'hôtel. »

Le Préfet donne aussi connaissance au Conseil du traité intervenu entre lui et M. Pierre Sablon-Ducorail de Jenzat, propriétaire à Riom, contenant acquisition d'une maison située à Riom, rue Croisier, avec issue sur la rue Desaix devant servir d'*hôtel de sous-préfecture de l'arrondissement de Riom.*

Le prix de la vente est de 28,000 francs et les frais ou intérêts seront d'environ 2,000 francs.

Mais il y a lieu d'en déduire la valeur du bâtiment dit de l'*ancienne Sous-Préfecture* dont le Conseil municipal de Riom, en considération de l'établissement d'un Hôtel de Sous-Préfecture, fait abandon au Département, sous la condition que ce bâtiment sera affecté au service de la *Maison centrale.*

Il donne alors communication d'une délibération du Conseil municipal de Riom du 15 janvier 1846 traitant de cet objet.

Il met sous les yeux du Conseil une circulaire du 29 août 1847 du ministre de l'Intérieur au sujet de l'augmentation du *fonds d'abonnement de la Préfecture.*

Le Président remercie le Préfet des communications qu'il lui a faites. L'assemblée procède ensuite à sa formation en commissions; mais il est créé cinq commissions au lieu de quatre :

1re Commission. — Comptabilité, budget, intérêts divers, rédaction des vœux.

2me Commission. — Contributions directes et indirectes, cadastre, instruction primaire, foires et marchés, circonscriptions territoriales.

3me Commission. — Routes royales, navigation, chemins de fer.

4me Commission. — Routes départementales, chemins de vicinalité.

5me Commission. — Bâtiments civils, aliénés, enfants trouvés.

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

16 Septembre 1846. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre.

Rapport sur les demandes de brigades de *Gendarmerie.*

Rapport sur les travaux ordinaires des *Bâtiments départementaux.*

Rapport sur le projet d'acquisition d'un *Hôtel de Sous-Préfecture à Riom.* (Adopté.) — Vote d'un crédit de 15,000 francs pour grosses réparations.

Rapport sur les modifications à apporter aux règlements de la *Pêche fluviale*. — (Texte du règlement de la pêche.)

17 Septembre 1846. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport sur le service des *Aliénés*. — Motion sur l'Etablissement de la Celette.

Rapport sur l'*Ecole d'Accouchement* de Clermont. — Vote d'un crédit de 8,000 francs.

Rapport sur la *Comptabilité départementale* de l'exercice 1845. — Voici la récapitulation générale de cet exercice :

Recettes ordinaires	315.341f 55	
— facultatives	186.923 70	
— extraordinaires	203.824 32	
— spéciales.............	257.970 34	
— instruction publique..	69.771 90	
	1.033.831 81	1.033.831f 81
Dépenses ordinaires	299.326f 01	
— facultatives	164.382 03	
— extraordinaires	137.796 72	
— spéciales............	254.766 76	
— instruction publique.	63.763 82	
	920.035f 34	920.035f 34
Fonds libres à reporter sur 1847		113.796 47

Rapport sur le *Fonds commun*. — Débats.

Rapport sur l'entretien des boursiers du Département à l'*Ecole des Arts et Metiers*. — Allocation d'un crédit de 500 francs.

Rapport sur l'entretien des boursiers du Département à l'*Ecole Vétérinaire de Lyon*. — Vote d'un crédit de 1,080 francs.

Rapport sur les *Caisses d'Epargne*.

Rapport sur le *Cadastre* et le projet de loi relatif au renouvellement des opérations cadastrales et à la conservation du cadastre.

18 Septembre 1846. — Présidence de M. le baron de Barante, président. — Remerciements à M. Allemand, *Vice-président*.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre.

Communications diverses.

Suite du rapport sur le projet de loi du *Cadastre*.

Rapport sur les *Contributions*.

Répartition du contingent en principal entre les arrondissements.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	845.761 »	182.962 »	99.130 »
Riom	606.384 »	112.883 »	47.599 »
Ambert	257.755 »	60.230 »	30.838 »
Issoire	418.957 »	73.713 »	31.361 »
Thiers	245.410 »	59.251 »	26.211 »
Totaux	2.374.267 »	489.039 »	235.139 »

Rapport sur l'augmentation du *Fonds d'abonnement*. (Adopté.)
J'en extrais les lignes suivantes :

« Considérant, dit le rapporteur, que le montant actuel de l'abonnement qui est de 45,000 francs est, d'une part, au-dessous des besoins du service et, d'une autre, inférieur à celui d'un *grand* nombre de départements beaucoup moins importants;

» Considérant qu'il est juste et convenable que les chefs et sous-chefs de la Préfecture du Puy-de-Dôme ne soient pas moins bien traités que ceux des Préfectures plus petites, qu'après 20 ans de services leur traitement puisse être de 2,500 francs pour les chefs et de 1,500 francs pour les sous-chefs.

» Emet le vœu qu'une augmentation d'abonnement de 4,000 francs soit accordée pour frais d'administration de la Préfecture du Puy-de-Dôme au moyen de la distribution du crédit alloué au budget de 1847. »

Le Conseil accorde un *secours* de 400 francs en faveur du sieur *Hillion*, ancien employé de la Préfecture.

Ajournement d'une demande du *village de Chabrol* qui sollicitait son maintien comme section de la commune de *Dorat*.

Rapport sur une demande d'augmentation de 200 francs pour [illegible] dépenses faites par le *Tribunal de Commerce de Riom*.

Rapport sur les comptes de la *Caisse des Retraites*.

Rapport sur les demandes de bureaux d'*enregistrement* pour Latour, Jumeaux, Menat et Saint-Dier.

Rapport sur la contestation de *limites* entres les communes de Leyvaux (Cantal) et d'Anzat-le-Luguet (Puy-de-Dôme).

Rapport sur les *Postes*.

Rapport sur les *Cours et Tribunaux*.

Rapport sur la proposition de la création d'un *dépôt de mendicité*.

Votes sur divers articles du *Budget*.

[illegible] Septembre 1846. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Communications diverses.

Rapport sur les *Routes royales*.

Rapport sur la *Navigation*.

Rapport sur les *Routes départementales*.

« Vous savez, dit le rapporteur, que la longueur de vos routes classées sera après leur achèvement de 383.000 mètres.

« Je trouve dans le rapport fait à la session de 1841 qu'il devait suffire à l'achèvement de ces routes d'une somme de 1,052,769 fr. 73, tandis que le tableau présenté par l'Ingénieur en chef indique cette année 1,094,593 fr. 38. »

Demandes de routes de la Creuse et de la Haute-Loire.

Rapport sur l'*Agriculture*. — *Reboisement*. — Réduction à 10 centimes par kilogramme de l'impôt du sel.

20 Septembre 1846. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Formation de la liste du *Jury spécial d'expropriation*.

Communications diverses.

Rapport sur les *Chemins de Fer*. — Le rapporteur s'exprime ainsi : « Après une longue attente, le chemin de fer qui conduira de Paris dans la capitale de notre Département a enfin été classé, il ne s'agit plus maintenant que de mettre la main à l'œuvre et d'exécuter le travail matériel. »

Rapport sur les *Chemins vicinaux*. — « La longueur totale des chemins classés est de 472 kilomètres dont 160 seront terminés en 1846 et 32 resteront en cours d'exécution. Le Préfet propose d'y consacrer sur les fonds de la 2e section .... 48.867f »
sur les fonds de la 1re section.......................... 168.142 08

En tout, indépendamment du contingent des communes en argent et en prestations évalué à 82,000 francs, la somme de 217.009f 08

Rapport sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport sur les *prisons*. — Vote d'un crédit de 12.000 francs.

Rapport sur les demandes de *Foires*.

Rapport sur l'*Instruction primaire*.

Le Conseil, « considérant qu'il est inutile, dangereux même de trop étendre l'instruction des instituteurs primaires, qu'il existe à Clermont un cabinet de physique, qu'une éducation agricole serait beaucoup plus utile que des notions de physique et de chimie pour cette classe d'élèves, rejette la proposition de 450 francs pour achat d'instruments et émet le vœu que les écoles normales se divisent en deux catégories distinctes, séparées : l'une pour former des instituteurs primaires, l'autre pour fournir des instituteurs aux écoles d'un ordre supérieur. »

Rapport sur les *Salles d'asile*. — *Rejeté*. — *Traitement des instituteurs primaires*.

Rapport sur la *loi des patentes*.

Rapport sur les *Enfants trouvés*. — Vote d'un crédit de 16,400 fr.

Rapport sur le solde des travaux de construction d'un *Hôtel* pour le commandant de la 19e *division militaire*, ils se sont élevés

en entier à..	77.407f 70
il a été payé..	60.910 »
Reste à payer..	16.497 70

qui sont votés par le Conseil.

Rapport sur les *Sourds-muets.*

Rapport sur la demande de secours à diverses communes pour *réparations d'églises et de presbytères.*

Avant 1846, le crédit du ministre des Cultes affecté aux églises et presbytères était divisé en deux parties : la plus considérable était mise à la disposition des préfets qui en faisaient la distribution entre les communes dénuées de ressources. Depuis 1846, le Ministre s'étant réservé la distribution exclusive de ce crédit, les secours arrivent aux villes et communes riches et très rarement aux communes pauvres.

Le Conseil vote comme secours pour réparations d'églises et presbytères 1.000 francs.

21 Septembre 1846. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport sur la *Prestation.* — Remises.

Rapport sur les *Irrigations* (important).

Rapport sur les *Communaux.*

Rapport sur la *Société d'Horticulture.*

Le Conseil vote ensuite diverses allocations pour lesquelles il n'y a pas de rapports spéciaux.

Secours à l'*Ecole de dessin de Volvic.*

« Parmi ces allocations, j'en aperçois une de 300 francs qui n'a pas été employée, le Conseil la maintient néanmoins spécialement en raison de l'avenir que paraît présenter une industrie naissante, celle de l'*application des émaux sur la pierre de Volvic*, qui a donné lieu à des résultats fort remarquables comme peinture et comme matière propre à remplacer des encadrements en faïence, des cheminées et faire d'autres ouvrages de ce genre. »

Le Conseil autorise M. le Préfet à faire l'acquisition de la collection du *Moniteur*, depuis l'origine jusqu'en 1820, pour compléter cette collection jusqu'à nos jours.

Récapitulation du Budget de 1847

1re Section.		Dépenses ordinaires....................	320.000f »»
2e	—	Dépenses facultatives..................	196.423 83
3e	—	Dépenses extraordinaires pour les routes	232.440 36
4e	—	Dépenses des chemins vicinaux.........	250.142 08
5e	—	Dépenses de l'instruction primaire......	56.037 85
		Total........	1.055.044f 12

à laquelle somme il est fait face au moyen des ressources ordinaires.

Vœux Généraux

Le Conseil émet le vœu que la *statue du général Desaix* reçoive dans un prochain délai sa destination sur l'emplacement le plus convenable de la ville de Clermont.

Le Conseil émet également, à l'unanimité, un vœu favorable à la création d'une *Faculté de droit à Riom.*

Clôture de la session

Session ordinaire de 1847 (1)

— 30 Août-5 Sep[illegible] —

Préfet : M. Meinadier. — *Président doyen d'âge :* M. Allemand. — *Président élu :* M. le baron de Barante. — *Secrétaire élu :* M. Martha-Beker.

30 Août 1847. — MM. les Membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet en date du 21 août, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture, à une heure.

Ont été présents : MM. Allemand, Barante (baron de), Baudet-Lafarge, Bertrand (du Pont), Bernard, Blanc, Cavy, Chassaigne, Combarel de Leyval (de), Cromarias, Darrot, Dessaigne, Goyon, Imbert, Jouvet, Julliard, Labrosse (de), Martha-Beker (comte), Moulin, Pagès, Roux, Tardif, Triozon, Verdier-Latour.

M. le Préfet a ouvert la séance en donnant lecture de l'ordonnance royale de convocation, en date du 1er août 1847. Il a ensuite reçu le serment de M. Tardif, membre nouvellement élu.

Le Conseil s'est immédiatement constitué sous la présidence de M. Allemand, son *doyen d'âge;* M. Moulin, le plus jeune des membres présents remplissant les fonctions de *secrétaire.*

Un scrutin a été ouvert pour la formation du bureau définitif. M. de Barante a été proclamé *président* et M. Martha-Beker, *secrétaire.*

Le bureau ainsi constitué, *M. le Président* a adressé à l'assemblée le discours suivant :

« Messieurs,

» Le témoignage de votre confiance, renouvelé d'année en année, m'honore et me pénètre de reconnaissance. Notre dévouement à la grande patrie, à notre glorieuse France, ce culte que nous lui devons, laisse place à l'affection plus intime et plus sensible qui nous attache à la province où nous sommes nés, où sont notre famille, nos amis, nos souvenirs. Quelque blâme, quelque moquerie qu'on puisse jeter sur le patriotisme de clocher, il n'a rien de contraire au sentiment, il en fait partie et lui donne une réalité plus positive; comme tout autre sentiment il doit être soumis au contrôle de la raison et de la justice, mais en lui-même il est moral, et nous n'avons point à le repousser. L'intérêt local bien entendu est presque toujours conforme à l'intérêt commun ; il fournit des informations plus certaines que les vues générales, trop souvent abstraites et systématiques. L'Administration, si elle négligeait cet élément, s'exposerait à agir par opinion ou d'après des théories [illegible].

» Aussi, chaque année [illegible] consultés [illegible] les questions dont le gouvernement et la [illegible] Pour la session actuelle, ces questions ont une extrême gravité. [illegible] pendant [illegible] nous venons de passer. Nous [illegible] les misères et les souffrances dont nous [illegible] témoins. Sans doute, plus qu'à nulle autre époque [illegible]

(1) Ouverte en [illegible] 1847.

sur le pays, il a été possible d'y apporter soulagement et secours. Nous avons ressenti les bienfaits de notre forme de gouvernement, de la liberté, de la publicité, de l'adoucissement des mœurs, du retour à la religion. L'administration supérieure a distribué des secours considérables ; en ordonnant de grands travaux, elle a augmenté les ressources du pauvre et de l'ouvrier; les administrations locales ont suivi son exemple et ses instructions, mais surtout la charité a été immense, elle a eu la ferveur d'un sentiment sympathique, elle a obéi avec zèle à un pieux devoir.

» C'est, Messieurs, que dans l'état actuel de nos mœurs et de nos opinions, dans notre société, dans cette époque d'industrie et d'enrichissement, parmi ce besoin universel de bien-être, le soin des classes laborieuses et pauvres est devenu, en effet, le premier devoir du gouvernement, des administrateurs et des riches. Dans l'ère nouvelle de la civilisation où il semble que nous allons entrer, le maintien de l'ordre est peut-être à cette condition. Et d'ailleurs que penserions-nous de notre temps et de notre pays, si l'ardeur générale du gain, si le goût des jouissances et du luxe, n'était point tempéré et expié par la préoccupation compatissante des souffrances du pauvre, par l'empressement à le secourir et à le relever.

» Tel sera, sans doute, le principal intérêt de notre session. Nous chercherons par quels moyens peuvent être prévenues ces disettes qui reviennent périodiquement affliger le pays; nous examinerons ce qui peut être fait pour augmenter et perfectionner la culture; nous apprécierons l'effet réel que pourrait avoir dans notre province l'établissement des fermes-écoles, et comment on pourrait répandre les enseignements de la science parmi les cultivateurs, sans leur faire courir le risque d'essais malencontreux, sans leur donner des indications peu assorties aux circonstances locales. Nous reconnaîtrons que le plus grand, le plus efficace soulagement qui puisse être apporté aux classes laborieuses, c'est le bon marché des vivres. A cette condition, toutes les industries prospèreront, car elles perdent leurs débouchés, dès que les ressources de la population suffisent à peine pour la nourrir. L'ouvrier ne renouvelle pas son habillement, n'augmente pas son mobilier, ne répare point sa demeure avant d'avoir acheté du pain pour lui et pour sa famille. On veut, et avec justice, diminuer les impôts qui pèsent sur le pauvre; par exemple, on parle du sel. Cet impôt équivaut à une capitation de deux francs par tête. Or, la consommation moyenne du blé peut être estimée à environ trois hectolitres par individu. Si le prix de l'hectolitre augmente seulement d'un franc, le consommateur qui achète son pain paie trois francs de plus, et si le prix de l'hectolitre est doublé, comme il l'a été, au moins cette année, voilà une capitation de soixante francs imposée au pauvre ouvrier et à tous les habitants des villes. Admettons que la moitié de la population ait à acheter sa nourriture, vous en conclurez que la dernière disette a été un impôt d'environ un milliard. Voyez donc si ce n'est point la première et la plus grande question, non pas même d'économie publique, mais d'humanité que le gouvernement ait à résoudre et sur laquelle notre réflexion et notre examen doivent se porter.

» La liberté des transactions commerciales complète à l'intérieur, appliquée avec précaution et dans une certaine mesure au commerce extérieur, est évidemment indispensable pour rendre le prix des subsistances moins élevé et moins sujet à de funestes variations.

» La facilité des communications, les chemins de fer, l'entretien

des routes royales et départementales, l'augmentation du nombre des chemins vicinaux sont, l'expérience vient de le démontrer, un moyen essentiel pour faire arriver avec promptitude les provisions de grains dans les régions qui en manquent, et pour établir l'équilibre entre les prix. Nous nous garderons donc bien de ralentir l'empressement que nous avons mis depuis quelques années à multiplier nos voies de communications et à hâter les travaux nécessaires à leur achèvement. C'est une dépense productive et bienfaisante, non-seulement par es résultats, mais par elle-même. Vous avez vu quel mouvement et quelle prospérité la France a manifestés depuis qu'elle a entrepris et exécuté de grands travaux; vous avez pu juger combien leur continuation avait été secourable pendant la disette. Si la pensée d'améliorer le sort des classes laborieuses doit être toujours présente, toujours impérieuse, comment renoncerions-nous au grand et salutaire moyen de les secourir? Il vaut bien mieux prévenir la misère en donnant du travail au pauvre, que la secourir quand elle est venue faute d'emploi et de travail.

» Vous m'excuserez, Messieurs, d'avoir retardé vos discussions par des considérations générales, qui sont déjà présentes à vos esprits. Encouragé par vos bontés habituelles, j'ai essayé d'exprimer par avance vos pensées et vos intentions.

» Je ne terminerai point sans honorer la mémoire de deux collègues que nous avons récemment perdus. Déjà le bon et loyal général Simmer a reçu de l'un de nous l'hommage de regrets dignement exprimés; M. le comte Martha-Beker a été l'organe de nos sentiments et des regrets de tout le pays que le général avait adopté pour le sien.

» Nous déplorerons aussi la perte de M. de Combarel, ce collègue dont nous avons toujours apprécié le sens droit, le bon et aimable caractère; ses infirmités l'avaient, depuis quelques années, rendu moins exact à nos sessions, et nous le regrettions même avant de l'avoir perdu. Sa mémoire sera toujours chère à ceux qui ont pu le connaître, et nous lui devions ce public hommage.

M. le Préfet obtient ensuite la parole pour donner lecture de son rapport, et s'exprime en ces termes:

« Messieurs,

» Une récolte abondante est venue mettre un terme à la crise des subsistances et ramène graduellement à leur état ordinaire et régulier les cours et les approvisionnements des marchés. Pendant cette longue épreuve que la durée et la rigueur de l'hiver rendaient plus pénible, la population du Département est restée calme; l'ordre public a été partout respecté; l'Auvergne a approvisionné, plusieurs mois, Lyon, Saint-Étienne et le Bourbonnais [illegible] ait été troublé; des chargements, des transports [illegible] de grains se sont faits sans qu'il ait été porté atteinte à la liberté de la circulation; cependant ne croyez pas, Messieurs, que [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
passions.

» La bienfaisance publique, dans [illegible]

point lassée ; les communes, encouragées par les subventions que le gouvernement accordait, ont créé des ateliers de travail partout où le travail manquait. Les bureaux de charité, aidés aussi par les secours de l'Etat, ont doublé et triplé leurs distributions, et nous avons pu arriver ainsi jusqu'à l'époque où la Providence a réparti, d'une main prodigue, cette immense distribution annuelle, sans laquelle tous nos efforts seraient devenus impuissants.

» Aux souffrances de la disette s'est joint, dans les communes riveraines de l'Allier et de ses affluents, le fléau des inondations; mais des secours abondants, fournis par le gouvernement et par une souscription à laquelle la France entière a pris part, ont soulagé la misère et indemnisé les pertes. Les départements limitrophes qui, comme nous, avaient souffert des inondations, ont fait un appel à leurs Conseils généraux, des ressources extraordinaires ont été créées pour établir les voies de communication dégradées. La nécessité d'une pareille mesure ne m'a pas paru justifiée pour le Puy-de-Dôme ; dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions, il fallait, pour aggraver les charges publiques, des motifs impérieux qui n'existaient pas à un degré suffisant, et vous ne désapprouverez sans doute pas que l'administration ait pourvu, avec les seules ressources ordinaires, aux réparations nécessaires. »

Il donne ensuite un aperçu sur les divers services et les propositions budgétaires.

Le *Président* remercie le Préfet des communications qu'il vient de faire et le Conseil procède à sa formation en Commissions.

Lecture est donnée des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

1er Septembre 1847. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 30 août 1847. Communications diverses.

Rapport sur les *contributions*.

Le Conseil fait ainsi qu'il suit la répartition du contingent en principal des cinq arrondissements, pour 1848.

Arrondissements.	Foncière	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	845.809 »	182.083 »	99.787 »
Riom	606.639 »	112.844 »	49.897 »
Ambert	257.915 »	60.118 »	31.059 »
Issoire	419.222 »	73.832 »	31.573 »
Thiers	245.423 »	59.127 »	27.964 »
Totaux	2.375.008 »	488.004 »	238.280 »

Il vote ensuite le nombre de centimes destinés à faire face aux dépenses et donne son approbation au compte du cadastre.

Rapport sur l'*instruction primaire*.

Rapport sur une demande en *distraction* de la section de la Moutade, de la commune de Cellule, de celle de Bonsejour, commune

de Ceyrat, de celle de la Velle, commune de Saint-Vincent et d'Authezat-la-Sauvetat.

Rapport sur les travaux ordinaires des *bâtiments civils.*

Rapport sur les résultats de l'application de la nouvelle loi du 25 avril 1844, relative aux *patentes* (important).

Formation de la *liste du jury d'expropriation.*

2 Septembre 1847. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses.

Rapport sur la *comptabilité départementale.*

La récapitulation générale donne les résultats suivants :

	RECETTES	
Ordinaires	320.185 f. 90	
Facultatives	264.021 94	
Extraordinaires	219.477 03	1.132.965 fr. 98 c.
Spéciales	269.121 03	
Instruction primaire	60.460 08	
	DÉPENSES	
Ordinaires	301.321 97	
Facultatives	248.689 88	
Extraordinaires	217.422 45	1.047.704 74
Spéciales	245.654 22	
Instruction primaire	34.616 22	

Il reste en fonds libres à reporter sur 1848... 85.261 fr. 24 c.

Rapport sur les *caisses d'épargne.*

Rapport sur la *caisse de retraite des employés de la Préfecture,* Sous-préfectures et Agents voyers.

Rapport sur le *fonds de non-valeurs et secours.*

Rapport sur les *aliénés.* — Vote d'un crédit de 28.600 francs.

Rapport sur l'entretien des boursiers à l'*École vétérinaire de Lyon.* Vote d'un crédit de 1,080 francs.

Rapport sur le *fonds d'abonnement* des *sous-préfectures* de Riom et d'Ambert.

Rapport sur les *sourds-muets.* — Vote d'un crédit de 7,500 francs.

Rapport sur l'*Etablissement du Mont-Dore.*

Rapport sur l'entretien des boursiers départementaux à l'*École d'arts et métiers d'Aix.* — Vote d'un crédit de 500 francs.

Rapport sur l'*Ecole d'accouchement.* — Vote d'un crédit de 8,000 francs.

Rapport sur les *Postes.*

Vote d'allocations diverses.

Rapport sur l'augmentation du traitement des [illegible].

Renouvellement du vœu en faveur de la réduction [illegible] *du sel.*

Observation au sujet de l'emplacement de la [illegible].

3 Septembre 1847. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur les *routes départementales.*

Rapport sur l'*agriculture.*

Rapport sur les *fermes-écoles.* — Le Conseil ajourne l'expression de son opinion sur l'utilité d'une ferme-école dans le Puy-de-Dôme, pour permettre à l'administration et à chacun des membres du Conseil de se livrer à un examen approfondi de la question.

Rapport sur les *archives.* — Vote d'un crédit de 3,000 francs.

Rapport sur le *chemin de fer.*

Rapport sur les *prisons départementales.* — Vote d'un crédit de 15,000 francs.

Rapport sur les *Enfants trouvés.* — Vote d'un crédit de 46,400 francs et de 11,600 francs à titre de soulagement aux communes. — Tours et Infanticides. — Colonies agricoles d'enfants trouvés. — Allocation de 2,000 francs pour indemnités aux hospices, par suite de la cherté des denrées en 1847.

4 Septembre 1847. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications diverses.

Rapport sur les modifications demandées pour le règlement de la *pêche fluviale.*

Rapport sur la *chasse.* — Chasse pendant la neige.

Rapport sur les *routes royales.* Première Section. — Entretien : 330,000 francs au lieu de 313,000 francs accordés en 1836.

Grosses réparations : 75,000 francs au lieu de 59,682 francs.

Deuxième Section : L'allocation sur les fonds extraordinaires s'élève à 121,845 francs.

Rapport sur la *navigation.* — Le rapporteur s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Si l'établissement du chemin de fer du centre devient le premier, le plus considérable intérêt de notre viabilité, s'il doit assurer à nos produits un rapide et lointain débouché, la navigation de l'Allier conserve, parmi nos voies de transport, une importance qui ne peut pas être méconnue et ne doit pas être négligée pour certaines marchandises encombrantes ; pour nos richesses houillères, pour les matériaux de construction que notre Département fournit en abondance, elle offrira des conditions d'économie qui lui feront encore accorder la préférence. Le haut Allier sera l'un des principaux affluents du railway ; il deviendra l'auxiliaire le plus utile en portant à ses débarcadères, sur plusieurs stations, le charbon nécessaire en si grande quantité à son exploitation.

» Qui ne serait frappé, d'ailleurs, du mouvement de progrès manifesté depuis quelques années dans la navigation de ce cours d'eau [illegible] par l'administration supérieure.

En 1843........	11,337 tonnes.
En 1844........	34,361
En 1845..........	44,221

» Non compris les transports par bateaux à vapeur qui ont fourni :

En 1843.....	20,092 voyageurs,	320 tonnes.
En 1844.....	9,578	465
En 1845.....	13,569	520

» De tels chiffres, une progression aussi remarquable dans les transports sur l'Allier, justifient l'insistance avec laquelle nous réclamons chaque année les améliorations dont sa navigation peut être susceptible. »

Rapport sur l'*Hôtel de la Division militaire*.

Rapport résumant l'ensemble des réponses formulées par chaque membre du Conseil sur l'*état des récoltes* des divers cantons du Département.

On y lit que le poids moyen de l'hectolitre, en 1847, est :

pour le froment, de 79 kilogrammes.
le seigle, de 76 —
l'orge, de 65 —
l'avoine, de 45 —

La récolte de cette année donnera un excédent sur les besoins de la consommation locale ; elle peut être considérée comme une année moyenne.

Rapport sur les *chemins vicinaux*.

La longueur totale des chemins classés est de 467 kilomètres ; 192 sont exécutés, 30 en voie de formation et 245 restent à construire.

5 Septembre 1847.— Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Suite du rapport sur les *chemins vicinaux*, de la petite vicinalité et des Agents voyers cantonaux.

Rapport sur les *patentes*. — Modifications à introduire à la loi du 24 avril 1844.

Rapport sur la question de la *mendicité*.— Création d'un *dépôt*.

Rapport sur le *fonds commun*.— Rapport des plus intéressants sur la distribution du fonds commun. Comparaison avec le département de l'Aisne.

Vote d'un secours de 300 francs à l'*École de dessin de Volvic*.

Vœu en faveur du maintien du *droit sur les bestiaux étrangers*.

Vœu en faveur de la refonte de la *monnaie de cuivre*.

Récapitulation des dépenses du Budget de 1848.

Première Section...	Dépenses ordinaires............	311.000f	»
Deuxième Section..	Dépenses facultatives..........	232.333	17
Troisième Section..	Dépenses extraordinaires.......	135.404	17
Quatrième Section.	Dépenses des Chemins vicinaux.	268.177	83
Cinquième Section..	Dépenses de l'Instruction primre.	75.962	44
	Total....................	1.022.877f	61

auxquelles il sera fait face au moyen des fonds libres de 1846, des centimes additionnels et de la part dans le fonds commun.

Après les remerciements d'usage au Préfet, au Président et au Secrétaire, clôture de la session.

SECONDE RÉPUBLIQUE (1848-1852)

Première Session ordinaire de 1848 (1)

— 5-7 Octobre. —

Préfet : M. Dujardin-Beaumetz (2). — *Président doyen d'âge :* M. Croizier. — *Président élu :* M. Dorlhac. — *Secrétaire élu :* M. Chassaigne-Goyon.

5 Octobre 1848. — MM. les membres composant le Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à midi dans le lieu ordinaire de leurs séances, à la Préfecture.

Sont présents : MM. Barrière, Chassaigne, Dupuy-Imberdis, Faugières, Imbert, Mory, Teyras, d'Autier de Barmonteix, Bassin, Bertrand, Charras, de Chazelles, Fargeix, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, de Pennautier, Poncillon, Rochon, Tixier-Gourbeyre, Vigeral, Burin-des-Roziers, Cougoul, Dorlhac, Faugière, Girot-Pouzol, Guibal, Moulin, Trioullier, Boudet de Bardon, Breschard, Croizier, Gerzat, Laville, Mangerel, Mauzat Laroche, Martinat de Chaumont, Montel, Pallu, Randon, Tallon, Chassaigne-Goyon, Delapchier-Duchasseint, de Riberolles, Giraud, Goyon.

La séance est publique.

M. le Préfet donne lecture de l'arrêté du Président du Conseil des Ministres chargé du pouvoir exécutif, en date du 14 septembre 1848, qui convoque les Conseils généraux pour le 5 octobre, ainsi que des dispositions de la loi du 22 juin 1833 qui ont été maintenues par le décret du 3 juillet dernier, et déclare ouverte la session de 1848.

M. le Préfet prononce ensuite l'allocution suivante :

« Citoyens Membres du Conseil général,

» Appelé par la confiance du gouvernement de la République à l'administration du département du Puy-de-Dôme, j'espère justifier cette confiance en méritant la vôtre. Vous êtes convoqués, Citoyens, à l'effet de vous occuper, dans une première session, de la répartition des contributions directes de 1849 et des impositions spéciales et extraordinaires. Dans votre seconde session, j'aurai l'honneur de mettre sous vos yeux le budget des dépenses du Département et les ressources qui seront à votre disposition pour y faire face. J'aurai besoin, dans cette tâche, toute nouvelle pour moi, de votre bienveillant concours pour combler les lacunes que l'inexpérience laisse toujours après elle ; je me flatte qu'il ne me manquera pas ; je m'efforcerai de me tenir toujours à la hauteur de vos travaux par mon zèle, mon activité et mon dévouement sans bornes à l'accomplissement des devoirs que mes fonctions m'imposent. »

(1) Ouverte en exécution de l'arrêté présidentiel du 14 septembre 1848.

(2) Voir tome I, pages [illegible], 698 et suivantes, le portrait et la biographie de ce personnage.

MM. Croizier, le plus âgé, et Mangerel, le plus jeune des membres présents, sont appelés à composer le bureau provisoire, et le Conseil, ainsi constitué, procède immédiatement à la nomination du bureau définitif.

M. Dorlhac est proclamé *président.*

M. Chassagne-Goyon est proclamé *secrétaire.*

Le bureau définitif installé, *M. le Préfet*, qui s'était retiré de la salle pendant les opérations du scrutin, et que deux membres désignés par le bureau provisoire sont allés prévenir de l'installation du bureau définitif, est introduit.

M. le Président du Conseil général prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Citoyens,

» En venant prendre place parmi vous, j'étais loin de m'attendre à l'honneur d'être appelé à présider à vos délibérations, car rien dans mon passé ne pouvait me faire prévoir cette insigne faveur ; aussi l'émotion que j'éprouve est si vive, que je ne trouve point de termes pour vous exprimer, comme je le voudrais, ma sincère reconnaissance. Quelles que soient les considérations qui ont dirigé vos suffrages, j'ai lieu d'en être fier, et il me sera permis, je crois, d'en conserver un orgueilleux souvenir. Néanmoins, si je n'avais, dans ce témoignage éclatant de votre estime et de votre bienveillance, considéré que ce qu'il y avait de flatteur pour moi, je vous le dis sincèrement, j'en aurais décliné l'honneur et la responsabilité ; mais d'autres y ont vu, et j'y ai vu moi-même un devoir à remplir, alors je n'ai pas hésité, j'ai accepté la mission, dans la conviction que lorsque vous aviez laissé, pour un instant, de côté les plus capables pour choisir un nouveau venu dont l'inexpérience ne pouvait être douteuse pour personne, vous aviez contracté à son égard l'engagement de l'aider de vos lumières et de l'entourer de votre indulgence. Quant à moi, je vous apporterai, soyez-en sûrs, tout ce dont je suis capable, c'est-à-dire de la bonne volonté, le désir de bien faire, du zèle, et par-dessus tout le dévouement sans bornes qu'un bon citoyen doit à son pays. »

Le Conseil, par l'organe de son président, vote des remerciements au bureau provisoire.

M. le Préfet obtient la parole et donne lecture de son rapport.

Le Président donne acte au préfet de la lecture qu'il vient de faire, le remercie et propose à l'assemblée de se former en cinq Commissions, mais sur l'observation d'un membre qui pense que deux suffiraient, ce chiffre est adopté et il est immédiatement procédé à la formation de ces deux Commissions, l'une pour la répartition des contributions directes et l'examen des propositions du préfet, des réclamations des arrondissements et du travail du directeur.

La deuxième, pour l'examen des propositions du préfet relative au vote des centimes facultatifs extraordinaires et spéciaux.

7 Octobre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Communications diverses.

Rapport sur les *contributions directes.*

Le Conseil fixe ainsi qu'il suit, pour l'année 1849, le contingent en principal des cinq arrondissements :

Arrondissements	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	846.239 »	182.067 »	100.685 »
Riom	606.965 »	112.728 »	48.146 »
Ambert	245.367 »	59.049 »	28.050 »
Issoire	419.297 »	73.736 »	31.796 »
Thiers	258.023 »	60.214 »	31.102 »
Totaux	2.375.891 »	487.794 »	239.779 »

Rapport sur les *centimes départementaux* (important).

Sur le vœu tendant à la *gratuité de l'enseignement primaire*, le Conseil en ajourne l'examen à la session prochaine.

Proposition relative à l'*Académie de Clermont*. Elle est ainsi conçue :

« Messieurs,

» Une mesure toute récente et de tous points regrettable, vient d'enlever à notre Département son académie universitaire.

» Le nombre et la circonscription des académies avaient été fixés par décret impérial du 17 mars 1808. Les dispositions organiques et consécutives de ce décret ne pouvaient être modifiées par un simple arrêté ministériel. Une loi seule abroge une loi. Si quelques modifications ont été apportées au décret indiqué, elles avaient un caractère simplement administratif ou réglementaire. Quarante années d'expérience avaient donné leur sanction au mode actuel de notre université, et tout changement essentiel à introduire dans une institution si éminemment nationale, devait être laissé à l'appréciation du pouvoir souverain.

» Le Gouvernement promet de répandre sur tous les bienfaits de l'instruction. La mesure qui vient d'être prise va directement contre le but que nous font entrevoir ces promesses, car elle supprime plusieurs centres d'action, et par là diminue l'impulsion d'une manière notable. Il y a plus, le niveau des études doit forcément subir, dans les localités déshéritées, un abaissement fâcheux. Élèves et maîtres capables iront toujours chercher les foyers principaux ; là se trouvent la force, la vie. La puissance d'attraction est partout proportionnelle aux masses. La première conséquence de cette diminution de force dans les études, indépendamment de ce qu'elle présente de regrettable en elle-même, c'est de compromettre gravement les lycées et cette foule d'institutions groupées autour d'eux. Leur population subit une réduction rapide et inévitable. Les élèves s'en vont, avec eux le personnel nécessaire au service dans toutes ces localités ; les familles cessent de venir au chef-lieu, où les appelait la présence de leurs enfants, et les villes se voient ainsi privées de ressources et d'un mouvement également importants.

» Il y avait des habitudes de relations et d'affaires, il faut y renoncer et les rompre, car, n'en doutez pas, les familles iront chercher ailleurs des établissements qu'elles doivent tout naturelle-

ment supposer mieux dotés, sous le double rapport des ressources intellectuelles et matérielles.

» Et notez bien que la déchéance des chefs-lieux supprimés est d'autant plus malheureuse qu'on appelle à leur succession, ouverte de vive force, des villes déjà pourvues et dont on va faire la part plus large encore. On appauvrit les uns, on leur enlève tout pour augmenter l'avoir des autres. Est-ce de la justice, de l'administration sage ? Et que devient ici le principe de l'égalité républicaine, cette égalité, dont la France est jalouse plus encore peut-être que de la liberté ?

» Les villes si inopinément déshéritées ne sont pas seules à souffrir ; les familles prennent leur part de cette gêne et de ces souffrances. Des sacrifices plus coûteux leur sont imposés ; celles qui ont de l'aisance se résignent à ces charges nouvelles, mais combien d'autres voient s'éloigner avec regret un but auparavant à leur portée, désormais trop reculé pour leurs forces ?

» Et les jeunes gens !... et le grand, l'immense intérêt de cette patrie, de cette liberté sage et vraie que tous aujourd'hui nous nous efforçons d'appuyer, de défendre et du bras et du cœur ! Croyez-vous qu'il soit indifférent d'éloigner vos élèves de l'œil et de l'action paternels, à une époque où les principes et l'éducation que la famille seule peut donner, sont plus précieux encore que l'instruction ?

» L'académie de Clermont était l'une des plus importantes par l'étendue de son ressort et le nombre de ses élèves, qui dépassait 2,000. Vingt-sept académies existaient en France, vingt seulement sont conservées. Eh bien, les chiffres établissent que l'académie de Clermont marchait avant bon nombre de celles qu'on a maintenues. D'où vient donc la fatalité qui nous frappe ?

» On a parlé d'économie ; et quel en est le chiffre ? 145,000 francs. 145,000 francs économisés dans un moment où la France consent à tant et de si larges sacrifices ? Economisés ! Sur quel Service ? Sur celui destiné à former les citoyens, à préparer les intelligences qui doivent un jour servir l'État et diriger ses destinées ! En vérité, il y a des économies bien dispendieuses ! Mais je vais plus loin, cette économie prétendue est une inexactitude ou une illusion ; en même temps que l'on supprime sept académies, on augmente très notablement les traitements des fonctionnaires dans les vingt ressorts conservés, et d'autre part, le fonds des retraites se voit considérablement grevé.

» En veut-on une économie ? La veut-on sérieuse, plus forte, moins chère à tous égards et exempte de toute désorganisation de service ? Qu'on reproduise les sommes allouées au budget de 1839, seulement pour l'inspection générale de l'administration académique. Comparez le chiffre de 1839 à celui de 1848, vous trouverez une différence, au moins, de 155,000 francs. Voilà une économie claire, facile, et dont nul n'aura à se plaindre.

» Je ne parle ici, Messieurs, ni des lenteurs ni des entraves apportées par la nouvelle mesure dans le service universitaire, ni de la situation qu'elle fait à d'autres établissements, dorénavant privés de ce qui était à la fois pour eux un complément et un appui : tels, par exemple, votre École de médecine, l'École normale, une École primaire supérieure qu'attendent encore les vœux et les besoins du pays.

» Bien des considérations pourraient être mises en relief ; je me borne à celles-ci néanmoins, par respect pour les moments du Con

seil, auquel j'ai l'honneur de demander qu'il veuille bien émettre un vœu formel et motivé pour réclamer contre la suppression de l'académie de Clermont. »

Le Conseil, à l'unanimité, émet *le vœu formel que l'académie de Clermont soit rétablie.*

Clôture de la session.

Deuxième Session ordinaire de 1848 [1]

— 21 Novembre-4 Décembre. —

Préfet : M. Dujardin Beaumetz. *Président élu :* M. Dorlhac. — *Secrétaire élu :* M. Chassaigne-Goyon.

21 Novembre 1848. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à une heure dans une des salles de la préfecture.

M. Dorlhac, nommé *président,* et M. Chassaigne-Goyon, désigné comme *secrétaire,* dans la dernière session, prennent place au bureau.

Avant qu'il soit passé outre aux travaux du Conseil, *M. le Président* déclare qu'il croit devoir poser la question de savoir : Si la session qui s'ouvre doit être regardée comme la continuation de celle qui a été close le 7 octobre dernier, ou si, au contraire, elle est une session spéciale distincte de la précédente ; si, en conséquence, il y a lieu ou non de procéder à une nouvelle composition du bureau ?

M. le Préfet donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur qui, en l'absence de tout précédent administratif sur la question qui vient d'être soulevée, laisse aux Conseils généraux le soin de la décider, d'après l'intention qu'ils ont eue en se constituant lors de leur première convocation.

Le Conseil, consulté, décide que la session qui commence n'est que la continuation de celle du mois d'octobre, et qu'il n'y a pas lieu, dès lors, de nommer un nouveau bureau.

Il est procédé à l'appel nominal.

Sont présents : MM. Barrière, Chassaigne, Dupuy-Imberdis, Chenereilles, Faugières, Imbert, Mory, Teyras, d'Authier de Barmonteix, Bassin, Bertrand, Charras de Chazelles, Fargeix, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Jouvet, de Pennautier, Poncillon, Rochon, Tixier-Gourbeyre, Vigeral, Bravard (Toussaint), Burin-des-Roziers, Cougoul, Dorlhac, Faugières, Girot-Pouzol, Guibal, Moulin, Trioullier, Boudet de Bardon, Breschard, Croizier, Gerzat, Jusseraud, Laville, Mangerel, Mauzat-Laroche, Martinat de Chaumont, Montel, Pallu, Tallon, Chassaigne-Goyon, Baudet-Lafarge, Giraud, Guyon de Ribeyrolles.

M. le Président donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Delapchier-Duchasseint, qui annonce qu'une maladie grave le met dans l'impossibilité de prendre part aux travaux de cette session.

(1) Convoquée en exécution de l'arrêté présidentiel du 4 novembre 1848.

M. le Préfet obtient ensuite la parole et donne lecture de la seconde partie de son rapport, ainsi conçu :

« Citoyens,

» Les comptes des dépenses départementales de l'exercice 1846, qui avaient été provisoirement arrêtés par le Conseil général, lors de sa dernière session, ont été définitivement approuvés par ordonnance royale du 25 janvier 1848.

» Conformément aux dispositions de l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, j'ai l'honneur de vous présenter les comptes des mêmes dépenses pour l'exercice 1847, dont la clôture a eu lieu le 30 juin dernier. »

Le *Président* remercie le préfet de sa lecture et le Conseil s'ajourne au lendemain à 9 heures du matin.

22 Novembre 1848. — Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Le Conseil, sur la proposition de son président, se divise en six Commissions et n'ayant rien à délibérer s'ajourne au 24 novembre.

24 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses.

Rapport sur la demande de création de *foires* formée par les communes d'Espinasse et d'Arconsat.

Rapport sur les subventions aux *Caisses d'épargne.*

Rapport sur les *archives départementales* (vote d'un crédit de 3,000).

25 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications diverses.

Rapport sur l'inauguration de la *statue du général Desaix.* Le Conseil vote une somme de 10,000 francs pour les frais de l'inauguration.

Rapport sur l'entretien des boursiers du Département à l'*Ecole vétérinaire de Lyon* (allocation de 1,080 francs).

Rapport relatif à des *souscriptions littéraires.*

Vote de 314 francs pour solde de souscription aux ouvrages : l'*Ancien Bourbonnais, l'Ancienne Auvergne et le Velay*, et 1,400 fr. pour la publication de trois cents exemplaires de la *carte géologique du Département.*

Rapport sur les dépenses affectées aux recherches de *mines* (vote d'un crédit de 500 francs).

Rapport sur les *secours aux églises et presbytères* (vote d'un crédit de 4,000 francs).

Rapport sur des secours aux *prêtres vieux et infirmes* (vote d'un crédit de 1.500 francs).

Rapport sur l'indemnité à l'*évêque de Clermont* (vote d'un crédit de 1,000 francs).

Rapport sur la *pêche fluviale* (état de la législation sur la pêche). — Texte du règlement adopté par le Conseil général.

26 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses.

Rapport sur les dépenses des travaux ordinaires des *bâtiments civils* et loyers des sous préfectures.— Hôtel de la Préfecture, auquel il est nécessaire de changer le système de toiture du corps de logis principal de l'hôtel, élever le bâtiment, pratiquer dans la partie supérieure un petit étage qui séparerait le toit des plafonds et changer la direction des combles, de manière à n'avoir plus qu'une pente de chaque côté, afin de garantir les appartements des infiltrations des eaux pluviales.

Dans la discussion, un membre propose de changer l'emplacement de la préfecture pour le porter à l'hôtel de la division militaire, resté jusqu'à ce jour sans emploi. Cette motion est ajournée.

Rapport sur des *secours divers à d'anciens employés de la Préfecture.*

Proposition relative aux anciennes *prisons* de Thiers.

Demande en *distraction* de la commune de Manzat faite par la section de Villeneuve.

27 Novembre 1848. — Visite au domaine du Miral pour voir si cette propriété pourrait être appropriée utilement à l'établissement d'une *ferme-école.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Proposition de l'inspecteur des forêts au sujet de modifications à introduire dans le règlement-arrêté de la *pêche fluviale.*

Demande en *distraction* formée par la section de Bas-Moissat (ajournée).

28 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications diverses.

Rapport sur le *chemin de fer.* Vœux y relatifs.

Rapport sur les *circonscriptions électorales* (important).

Rapport sur le *fonds commun* (important).

Rapport sur la *comptabilité départementale.* — Il est précédé d'un exposé lumineux sur la composition du budget départemental d'après la loi du 10 mai 1838.

En résumé, les recettes départementales de toute nature, pour l'exercice 1847, se sont élevées à la somme de.......	1.051.195f 41
Les dépenses, en y comprenant 35,000 francs reportés sur 1848, à........................	1.010.944 51
Les fonds libres à répartir se trouvent de.........	40.250f 90

Rapport sur la dette pour *dépenses arriérées* et la *dette départementale.*

Rapport sur les demandes de brigades de *gendarmerie.*

Rapport sur la demande d'un bureau d'*enregistrement* à Saint-Dier.

Observations sur le projet de *colonisation de l'Algérie.*

Communications diverses.

29 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procés-verbal de la dernière séance.

Rapport sur l'*agriculture* (vote d'un crédit de 10,000 francs).

Rapport sur l'*horticulture* (vote d'un crédit de 600 francs).

Rapport sur le projet d'établissement d'une *ferme-école* dans le Département. — Propriété du Foulhoux, commune d'Escoutoux et propriété du Miral, commune d'Orléat (ajourné).

Rapport sur les *chemins vicinaux* et les *prestations en nature* (important).

Rapport sur les travaux ordinaires des *bâtiments civils.*

Rapport sur le service des *postes.*— Renouvellement du vœu de voir l'établissement régulier d'un service direct de Moulins au Puy par la route n° 106.

30 Novembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications diverses.

Rapport sur l'allocation destinée à l'achat d'*ouvrages d'administration* pour la *préfecture et les sous-préfectures* (vote d'un crédit de 740 francs).

Rapport sur la demande de la commune du *Mont-Dore,* qui réclame sa distraction du canton de Besse et sa réunion à celui de Rochefort (ajourné).

Rapport sur les dépenses de l'*Etablissement du Mont-Dore.*— « Les dépenses totales s'élèvent, pour l'exercice 1849, à la somme de 55,000 francs, les recettes à celle de 25,000 francs seulement. »

Proposition relative à un envoi réciproque de malades dans les établissements de Vichy, Néris, Le Mont-Dore.

1er Décembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur les *contributions directes.*

Rapport sur les *contributions indirectes.*

On lit dans cet intéressant rapport : « De toutes les inventions du vieil esprit fiscal, celle qui blesse le plus la justice, celle qui fomente le plus d'irritation, qui charge le plus d'entraves le travail industriel, c'est sans contredit la perception des droits de circulation et de détail sur les boissons... Décrétez l'abolition de ce déplorable impôt

et l'industrie, le commerce honnête, l'humanité, la morale devront à votre active sollicitude cet immense bienfait qu'elles réclament en vain depuis quarante ans et que la République seule pouvait leur procurer. »

Rapport sur la demande d'une *direction* pour Ambert.

Renouvellement du vœu tendant à la revision de la loi de 1844 sur les *patentes*.

Rapport sur la *navigation*.— On y lit toujours les mêmes plaintes, ce n'est qu'à grand peine, dit le rapporteur, et à la suite de demandes réitérées que nous sommes parvenus à obtenir un ingénieur spécial pour notre navigation ; à partir de cette année seulement, il devra s'occuper exclusivement de ce service. La création des chemins de fer avait fait concevoir d'autres espérances ; l'expérience les a bientôt détruites, en nous montrant des tarifs deux ou trois fois plus élevés que ceux des canaux et des rivières. Dans cette triste position, nous devons redoubler de zèle pour obtenir la réparation du long oubli dans lequel on nous a abandonnés. »

Rapport sur la propagation et la conservation de la *vaccine* (vote d'un crédit de 2,000 francs).

Rapport sur la demande en indemnité de M. Gottard, ancien capitaine, ancien *employé de la Préfecture* (vote d'un crédit de 300 francs).

Rapport sur les *bâtiments civils*. — Devis des architectes.

Rapport sur le projet de loi relatif aux *biens communaux* (important).

2 Décembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport sur les *routes nationales*.

Rapport sur les *routes départementales*.

« Le Département est sillonné par neuf routes de cette classe, leur étendue totale, quand elles seront achevées entre leurs points extrêmes, sera de 375,325 mètres. Ce chiffre est loin de suffire à tous les intérêts d'un département aussi étendu. Nous occupons seulement le cinquante-septième rang et nous sommes précédés par les départements de l'Allier, la Creuse et la Haute Loire.

» 50,000 mètres à peu près sont encore à l'état de lacune ou de construction. »

Classement de routes départementales.

3 Décembre 1848. — Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport sur les *chemins vicinaux* (important).

Projet de la nouvelle organisation des *agents voyers*. — Agents voyers piqueurs.

Organisation actuelle des agents voyers. Statistique des chemins de grande communication. « Il y en a quinze de classés, qui présentent une longueur totale de 467 kilomètres ; 222 sont achevés, 245 restaient à faire l'an dernier.

» L'Allier a vingt-huit lignes de grande communication; leur longueur totale est de 970 kilomètres. C'est plus que le double du développement des nôtres. Le département de la Loire est aussi dans de meilleures conditions que nous. »

Chemins de moyenne vicinalité, *chemins vicinaux ordinaires.*

Communication d'une circulaire du Ministre des Travaux publics relative à la création projetée d'*ingénieurs hydrauliques.*

Suite de la discussion sur les chemins vicinaux.

Rapport sur le *deuxième fonds commun.* — Application des restes disponibles.

Rapport sur indemnités pour travaux extraordinaires du Conseil général pour les *employés de la Préfecture.*

Rapport sur le mode de distribution de la somme de trois millions votée par l'Assemblée nationale pour subvention aux *chemins vicinaux.*

4 Décembre 1848. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport sur l'*instruction primaire.* — J'en extrais les lignes suivantes :

« On l'a déjà dit, l'instruction du peuple est le grand besoin de notre époque, c'est celui qui de nos jours se fait le plus vivement sentir ; car si désormais tous sont appelés à exercer les droits de citoyen, il importe que tous puissent bien comprendre et l'étendue de ces droits et les devoirs qu'ils imposent.

» L'Assemblée nationale ayant proclamé la souveraineté du peuple, n'a pas reculé devant les conséquences rigoureuses de ce principe et la Constitution qu'elle a donné à la France assure aux classes indigentes les bienfaits d'une instruction gratuite.

» Si la loi du 28 juin 1833 n'a pas répondu aux espérances qu'elle avait fait naitre et si elle est restée impuissante en présence de ces besoins, c'est parce que les mesures qu'elle avait prescrites pour y subvenir n'étaient ni assez larges ni assez énergiques. La statistique de l'instruction primaire, après les quinze années d'expérience que nous avons traversées, donne la juste mesure de l'influence qu'elle a exercée et nous dispense de toute autre démonstration. »

Rapport sur les *sourds-muets* (vote d'un crédit de 7,500 francs).

Rapport sur l'*Ecole départementale d'accouchement.*

Rapport sur les *aliénés indigents.*

Le nombre des aliénés indigents, à la charge du Département et des communes est actuellement de cent vingt neuf (vote d'un crédit de 35,000 francs).

Rapport important sur la *mendicité.*

Formation de la liste du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport sur les *enfants trouvés et abandonnés.*

Rapport sur la demande adressée au Conseil par les *notaires* de Clermont.

Vœux généraux du Conseil.

Le Conseil général prend ensuite les délibérations suivantes :

1° Il émet le vœu que le Gouvernement communique aux Conseils généraux les projets des lois nouvelles, municipales ou départementales, et prenne leur avis sur les dispositions écrites dans ces projets avant de les soumettre à l'Assemblée nationale ; qu'à cet effet il convoque au besoin les Conseils généraux, même extraordinairement ;

2° Il demande que le Corps législatif soit appelé à reviser le Code d'instruction criminelle et le Code pénal ;

Qu'il soit institué, par suite de cette revision, un système pénitentiaire mieux approprié que celui qui existe au progrès et au besoin de notre société ;

Qu'ainsi, l'aggravation des peines soit réglée non plus seulement selon le système actuel, d'après les circonstances matérielles du délit ; mais encore en prenant pour base l'âge et les antécédents des coupables ;

Que les condamnés à des peines perpétuelles et les récidivistes condamnés à des peines infamantes soient déportés hors du continent, et que le territoire français soit à jamais interdit à ces derniers à l'expiration de leur peine ;

Que les autres condamnés soient employés à des travaux publics ; qu'une portion de ces travaux soit réservée à des ateliers où, à l'expiration de sa peine et pendant la durée de sa surveillance, le condamné trouve un travail suffisamment rétribué, et qu'ainsi il ait les moyens de se réhabiliter et de rentrer dans la société avec les ressources nécessaires pour y vivre ;

3° Le Conseil, frappé de l'état d'abandon dans lequel reste le Palais de justice de Riom, appelle l'attention du Gouvernement sur l'urgente nécessité de compléter et terminer cet édifice, commencé depuis si longtemps, de l'approprier à sa destination en faisant construire des salles d'audience pour le service de la Cour d'appel, et de faire à la Sainte-Chapelle les réparations indispensables pour sa conservation ;

4° Il émet le vœu que le principe de gratuité de l'instruction primaire soit, plus largement encore que sous l'empire de la loi de 1833, appliqué aux enfants des familles pauvres ou dépourvues d'aisance, sans en étendre le bénéfice, dans l'état actuel de nos finances générales et départementales, aux familles riches et aisées ;

5° Considérant que, dans les circonstances graves où se trouve le pays, il importe au bonheur et à la tranquillité publics, que le pouvoir trouve dans le concours et l'appui des représentants du peuple des gages de stabilité et de force, et que l'insurrection ne puisse point prévaloir contre lui ;

Le Conseil demande que l'Assemblée nationale décrète que le fait de la violation de la Constitution ayant pour objet le renversement du pouvoir exécutif émané des élections du 10 de ce mois, équivaudra à une convocation immédiate de tous les Conseils généraux ;

La mission de ces Assemblées sera de prendre, de concert avec les autorités civiles et militaires, toutes les mesures d'ordre et de sûreté, et de faire un appel au patriotisme des populations et de la garde nationale, ainsi que de tous les fonctionnaires.

Les fonctions de ces Assemblées cesseront de plein droit le jour

où le chef du pouvoir exécutif sera réintégré dans la plénitude des attributions qui lui sont conférées par la Constitution, ou lorsque l'Assemblée émanée du suffrage universel aura pu se mettre en communication avec les Conseils généraux.

Cette dernière délibération, précédée d'une discussion assez vive, a été adoptée à la majorité de treize voix contre neuf. Les autres membres présents se sont abstenus.

Vote de diverses allocations ne donnant pas lieu à des rapports.

Observations au sujet de la *salle des séances du Conseil général.*

Récapitulation des dépenses du budget de 1849.

1re Section. — Dépenses ordinaires	305.000f »
2e Section. — Dépenses facultatives	213.500 »
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour les routes	143.346 44
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux	268.839 72
5e Section. — Dépenses de l'instruction primaire	62.866 06
Total	993.552f 22

auxquelles il est fait face au moyen de ressources équivalentes.

Remerciements au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1849 [1]

— 27 Août-8 Septembre —

Préfet : M. Saint-John, marquis de Crèvecœur (2). — *Président doyen d'âge :* M. Croizier. — *Président élu :* M. Moulin. — *Vice-Président élu :* M. Dorlhac. — *Secrétaires élus :* MM. Chassaigne Goyon et Pallu.

27 août 1849. — MM. les Membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles par M. le Préfet, se sont réunis, à midi, dans le lieu ordinaire de leur séances.

Sont présents : MM. Barrière, Chenereilles, Dupuy-Imberdis, Faugières, Imbert, Teyras, d'Autier de Barmonteix, Bassin, Bertrand, Charras, de Chazelles, Fargeix, Guyot-Lavaline, Girard Pallet, de Pennautier, Poncillon, Rochon, Tixier-Gourbeyre, Vigeral, Bravard (Toussaint), Burin-des-Roziers, Cougoul, Dorlhac, Faugières, Guibail, Moulin, Trioullier, Boudet-de-Bardon, Breschard, Croizier, Martinat-de-Chaumont, Gerzat, Jusseraud, Mauzat Laroche, Montel, Pallu, Tallon, Baudet-Lafarge, Chassaigne Goyon, Duchasseint (Félix), Giraud, Goyon-Gourbine, de Riberolles.

La séance est publique.

M. le Préfet donne lecture du décret du Président de la République, en date du 5 de ce mois, qui convoque les Conseils généraux pour le 27, et déclare ouverte la session de 1849.

(1) Ouverte en exécution de l'article [illegible] août 1849.

(2) Cf., tome Ier, pages [illegible] et suivantes, [illegible] tage.

M. Croizier, le *plus âgé*, et M. Bassin, le plus jeune des membres présents, sont appelés à composer le bureau provisoire.

Avant de procéder à la nomination du *bureau définitif*, M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chassaigne, maire d'Arlanc, qui s'excuse de ne pouvoir participer aux travaux du Conseil et donne pour motif la nécessité de sa présence au milieu de ses concitoyens dans un moment où le choléra fait de cruels ravages parmi eux. Un Membre du Conseil entretient l'assemblée du dévouement avec lequel M. Chassaigne accomplit sa pénible et douloureuse mission. Le Conseil vote des remerciements à M. Chassaigne pour la manière dont il sait accomplir ses devoirs, et ordonne l'insertion au procès-verbal du vote qu'il vient d'exprimer.

Au moment de procéder à la nomination du bureau, un Membre propose de nommer un *Président* et un *Vice-Président*, un *Secrétaire* et un *Vice-Secrétaire*.

Sur l'observation d'un autre Membre, l'assemblée accepte la première proposition ; quant à la seconde, elle décide qu'il n'y aura pas de vice-secrétaire, mais qu'elle nommera *deux secrétaires*, qui s'entendront entre eux pour la rédaction des procès-verbaux.

Immédiatement après cette décision, le scrutin est ouvert pour ces différentes nominations.

M. Moulin est proclamé *président*.

M. Dorlhac est proclamé *vice-président* au deuxième tour de scrutin.

M. Chassaigne-Goyon, ayant seul obtenu la majorité des suffrages, est proclamé l'un des *secrétaires*.

On procède à un deuxième tour de scrutin pour la nomination de l'autre secrétaire.

M. Pallu est proclamé *secrétaire*.

Le bureau définitif installé, *M. le Président* prend la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Je suis profondément reconnaissant de l'honneur, du grand honneur que vos suffrages viennent de me conférer en m'appelant à présider la session. Je voudrais pouvoir justifier ce haut témoignage de confiance. J'y ferai tous mes efforts, avec le concours si précieux pour moi des honorables amis que je suis heureux de retrouver au bureau. Mais je n'aurai chance d'y réussir que si la bienveillance qui m'a choisi daigne aussi me continuer son appui, me soutenir dans l'accomplissement de mes nouveaux devoirs.

» Nous nous réunissons, Messieurs, dans une circonstance qui appelle au plus haut degré notre attention et notre sollicitude.

» Organes des intérêts et des vœux des départements, les conseils généraux occupent une place considérable dans notre organisation constitutionnelle et politique, comme dans la hiérarchie administrative. Leur importance grandira sans aucun doute sous l'influence de la loi qui va prochainement régler et très probablement développer leurs attributions. Cette loi est l'objet de vives et légitimes préoccupations.

» En maintenant dans une étroite union le faisceau des forces du pays, cette belle et indivisible unité française, œuvre lente et glorieuse du passé, sans énerver, en fortifiant au contraire le principe d'autorité plus que jamais nécessaire à la société, qui ne sent qu'une plus grande, une plus large action doit être laissée aux départements sur leurs propres affaires et même sur les destinées

nationales ? Il n'y a, il ne doit y avoir qu'une France, oui, sans doute, une France toujours grande et puissante, mais elle se compose de quatre-vingt-six départements. Il n'y a toujours debout, devant le monde qu'une nation française, mais cette nation, ce sont tous les citoyens français. La souveraineté est dans l'universalité; elle n'est, la Constitution nous le dit avec raison, dans aucune fraction, mais chaque fraction du grand tout est appelée à y concourir et doit y compter.

» Je me permets, chers collègues, de rappeler ces idées, qui ne sont étrangères à aucun de vous, qui vous préoccupaient l'an dernier, lorsque vous avez demandé que le projet de loi départementale et communale vous fût communiqué même, au besoin, en session extraordinaire. Le vœu est exaucé; la grande question est à l'étude, à l'ordre du jour des Conseils généraux. Où serait-elle mieux instruite ? Il vous appartient de la traiter, de la discuter, de l'éclairer de vos observations et de vos lumières ; c'est votre droit. Souffrez que j'ajoute : C'est le devoir le plus considérable et le plus élevé que vous ayez à remplir en ce moment.

» Messieurs, bien des événements se sont succédé depuis notre première réunion. La Constitution de la République a été proclamée et mise en vigueur. L'élection du pouvoir exécutif est sortie de la plus imposante manifestation de la volonté nationale. La première assemblée législative a été sinon sans agitation, au moins régulièrement élue et instituée. Des progrès qu'il serait injuste de méconnaître, imprudent d'exagérer, ont été faits, se réalisent chaque jour dans les voies de l'ordre, de la pacification, les seules qui puissent assurer le présent, préparer l'avenir. — Et, cependant, l'inquiétude règne encore dans les esprits, le défaut de confiance, une sorte d'appréhension dont on ne peut pas se défendre, arrêtent ou paralysent l'essor du commerce et de l'industrie dans notre société française, devenue si profondément industrielle et commerçante. A ce mal, qui nous afflige et nous laisse pauvres au milieu des riches productions que la Providence prodigue à nos campagnes, il faut sans doute plus d'un remède. Il y faut peut-être, je le crois, plus que les efforts humains, la main de Dieu qui seule apaise les âmes et calme les cœurs. Mais, croyez-vous, Messieurs, croyez-vous que dans une telle situation, une administration fortement organisée, active, vigilante, protectrice de tous les intérêts, attentive à tous les besoins, ne serait pas d'un efficace et puissant secours ? Après tout, l'administration, c'est la réalité, le fait sensible, l'intérêt qu'on voit, qu'on touche, qu'on apprécie, dont on profite : c'est l'agriculture encouragée, l'industrie et le commerce protégés, la facilité et la rapidité des communications ; c'est le chemin qui se construit, l'école qui s'organise, l'asile ouvert à l'enfance et à l'infortune. Or, quoi de meilleur, quoi de plus digne et de plus habile que d'opposer la réalité à la chimère, l'idée pratique à l'utopie ? — Voyez, dans la sphère restreinte où nous sommes renfermés, à combien de travaux, d'institutions de bienfaisance, de choses vraiment utiles et fructueuses nous donnons l'impulsion ou nous prêtons notre concours. Supposez nos attributions grandies, supposez dans les hauteurs du pouvoir le gouvernement dégagé des luttes stériles et passionnées qui aigrissent et enveniment tous les maux sans en guérir aucun, uniquement ou du moins ardemment occupé de la gestion des intérêts administratifs, communiquant cette bienfaisante activité à tous ses agents, appuyé sur le concours, éclairé des lumières des conseils électifs à tous les degrés [illegible]

en un mot la démocratie française cherchant pacifiquement, loin de la région des chimères, dans les voies de l'expérience, de la raison, du bon sens, l'élévation de sa condition morale, l'amélioration de sa situation matérielle. Oh ! alors, Messieurs, alors nous toucherions de bien près à la république de l'ordre, de la paix, de la conciliation, de la confiance, de la sécurité, du travail, de la vraie liberté, à la république de Franklin et de Washington !

» Et maintenant, mes chers collègues, à l'œuvre qui nous appelle, pour laquelle nous sommes réunis ! Nous lui consacrerons tous nos efforts, sans mesurer le temps nécessaire aux travaux nombreux et variés qui vont nous occuper. C'est une des difficultés, souvent un des mécomptes, mais aussi une des grandeurs des sociétés et des gouvernements démocratiques, d'avoir à demander incessamment et toujours à tous les citoyens, dans toutes les conditions, dans toutes les fonctions, le dévouement, l'abnégation, l'amour du bien, la recherche du vrai et du juste. Ces devoirs sont surtout imposés aux élus du peuple, à ceux qui ont l'honneur de le représenter de stipuler et d'ordonner en son nom ; le conseil général n'y faillira jamais. Nous ne ferons pas, nous serons loin de faire pour nos concitoyens, pour notre pays bien aimé, tout ce que nous voudrions, tout ce qui serait dans nos intentions et dans nos cœurs. Nous ferons fermement, résolument, avec empressement et bonheur, tout le bien que nous pourrons. »

Le Conseil, par l'organe de son président, vote des remerciments au bureau provisoire.

M. le Préfet, après un court exposé sur la situation du département, donne lecture de son rapport.

M. le Président donne en outre connaissance à l'assemblée d'une proposition écrite déposée par un de ses membres, M. F. Duchasseint, tendant à faire examiner par le Conseil général, s'il serait utile et possible pour le département du Puy-de Dôme de fonder une *colonie agricole* affectée aux *enfants trouvés*.

M. le Président appelle l'attention de l'assemblée sur la formation des commissions destinées à étudier les différentes questions soumises à ses délibérations, et propose d'adopter, à cet égard, la marche qui a été suivie dans la dernière session.

En conséquence, les travaux du Conseil général seront répartis entre six commissions.

Avant que l'assemblée procède à la nomination des membres de chaque commission, *M. le Président* appelle son attention sur la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 18 de ce mois, par laquelle il réclame l'avis des Conseils généraux sur la loi à proposer à l'assemblée législative, loi qui, d'après l'article 78 de la constitution, doit déterminer : 1° la composition ; 2° les attributions des Conseils généraux, des Conseils cantonaux, des Conseils municipaux ; 3° le mode de nomination des maires et adjoints.

Il pense que cette importante question devrait faire l'objet de l'examen d'une commission spéciale, et il propose d'en former une extraordinaire, composée de 5 membres, à laquelle elle serait soumise.

Un membre propose de porter à dix le nombre des commissaires ; l'assemblée ne partage pas cet avis et adopte la proposition de son Président.

M. le Président expose encore, qu'à défaut de règlement écrit,

il serait utile de s'entendre sur quelques articles de *règlement verbal* qui seraient inscrits au procès-verbal, et il propose de décider :

1° Que chaque commission nommera un Président chargé de diriger ses délibérations et un secrétaire qui tiendra note sommaire des décisions prises ;

2° Qu'aucun rapport ne sera lu en séance générale, s'il n'a été préalablement communiqué à la commission et approuvé par elle ;

3° Que tout rapporteur dont le travail aura été approuvé devra en donner avis au Président pour qu'il puisse fixer les ordres du jour.

Ces propositions sont acceptées.

Un membre demande que les procès-verbaux indiquent les noms des rapporteurs et des personnes qui ont pris part aux discussions dans les séances générales. Un autre membre réclame la division de cette proposition, dont la première partie seulement est adoptée. Les noms des rapporteurs seront donc seuls soumis à la publicité.

Après ces différents votes, l'Assemblée décide que, pour faire la part des intérêts de chaque arrondissement, ils entreront chacun de la manière suivante dans la composition des commissions :

	Clermont.	Riom.	Issoire.	Ambert.	Thiers.	Total pour chaque commission.
1re commission	3	3	1	1	1	9
2e —	2	2	2	1	1	8
3e —	2	2	1	2	1	8
4e —	3	2	2	1	1	9
5e —	2	2	2	1	1	8
6e —	2	2	1	2	1	8
Totaux	14	13	9	8	6	50
Com. extraord.	1	1	1	1	1	5

Après avoir arrêté ce tableau, l'assemblée se divise par arrondissement pour la nomination des membres des diverses commissions.

28 Août 1849. — Le Conseil entre en séance à neuf heures.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. les *Secrétaires* donnent connaissance à l'assemblée des procès-verbaux des conseils d'arrondissement.

Sur l'invitation de *M. le Président*, les commissions formées à la séance d'hier se retirent ensuite dans leurs bureaux, afin de procéder à leur organisation et de s'occuper immédiatement des travaux préparatoires confiés à leur examen.

Le Conseil, n'ayant rien à délibérer, s'ajourne à demain, 29, à deux heures et demie, pour entendre la lecture des rapports qui seront prêts.

La séance est levée à dix heures et demie.

29 Août 1849. — Le Conseil entre en séance à deux heures et demie.

M. le Préfet est présent.

M. le Président donne communication à l'assemblée :

1° D'une brochure intitulée : *Observations relatives à l'impôt sur les boissons*,

2° D'une autre brochure intitulée : *Un mot sur les Écoles normales primaires ;*

3° D'un mémoire de M. Lemaire, sur la suppression des ponts à bascule ;

4° D'une proposition de l'un de ses membres, ayant pour but l'émission d'un vœu relatif à la conservation d'une garnison de cavalerie à Billom.

Ces pièces sont successivement renvoyées aux diverses commissions, dans les attributions desquelles rentrent les matières qui en font le sujet.

M. Mauzat-Laroche obtient ensuite la parole, et fait le rapport sur le chapitre du budget intitulé : « Subventions aux *Caisses d'épargne* ». Il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Les ressources ordinaires, destinées à solder les frais d'administration des caisses d'épargne et de prévoyance, ne se sont point accrues pendant l'année qui vient de s'écouler ; nous n'avons compté ni dons volontaires nouveaux ni nouvelles subventions municipales. Pendant cette même année, au contraire, des travaux extraordinaires et forcés de conversion en rentes sur l'État, et de décomptes imposés par les décrets du 7 juillet et du 21 novembre 1848, ont aggravé les charges de ces administrations. Nous n'espérons pas que pendant l'année actuelle les moyens administratifs soient améliorés ; c'est donc plus que jamais un devoir, une nécessité absolue pour le Département de continuer son concours à ces établissements si moraux, si utiles.

» Trois caisses d'épargne fonctionnent dans le Puy-de-Dôme.

» La première, la plus importante, celle de Clermont ;

» La seconde, celle de Riom ;

» La troisième, celle de Thiers.

» La ville d'Ambert a manifesté le désir de créer dans son sein un établissement semblable. Pour en faciliter l'exécution, le Conseil général, dans sa session dernière, s'est empressé d'allouer une somme de 300 francs ; malheureusement, cette somme est restée sans emploi. L'établissement n'est encore qu'à l'état de projet. Nous ne pouvons pas espérer qu'il se réalisera pendant l'année 1850. Il est donc inutile de vous proposer le renouvellement de cette allocation. »

M. Tixier-Courbeyre rend compte d'une difficulté qui s'est élevée dans le sein de la deuxième commission, dont il est le président. Cette commission, saisie de la partie du rapport de M. le préfet relative à la nomination des six membres du Conseil, qui devront, aux termes de la loi du 27 novembre 1848, faire partie du *jury départemental* chargé de la distribution des *bourses* dans les *lycées* et *collèges,* s'est demandé s'il lui appartenait de dresser une liste de présentation sur laquelle le Conseil ferait ses choix, ou si au contraire elle ne devait pas laisser à l'assemblée elle-même le soin de la recherche et de la désignation.

M. le Président pense que le dernier parti est le plus convenable ; il observe qu'il serait juste que chacun des arrondissements fût représenté dans le jury, et propose le mode suivant de nomination : chaque arrondissement nommerait un de ses membres, et les cinq membres ainsi nommés seraient chargés de la désignation du sixième.

Le Conseil adopte cette proposition.

Il est immédiatement procédé, d'après ce mode, à la composition du jury départemental, et les six membres désignés sont MM. Bertrand, Dupuy-Imberdis, Duchasseint, Moulin, Tallon, Tixier.

M. Giraud, membre de la troisième commission, lit le rapport suivant sur une délibération du Conseil municipal de Courpière, relative à la conservation de la *pêche* sur la *rivière de Dore :*

« Messieurs,

» La rivière de Dore est traversée, sur divers points, par des barrages destinés à élever le niveau des eaux, soit pour mettre en jeu les usines établies sur son cours, soit pour arroser les prairies qui la bordent.

» Ces barrages sont très souvent, par leur élévation, un obstacle à la monte du poisson, et les propriétaires en profitent pour établir des filets à poste fixe, ou tous autres engins permanents, qui arrêtent le poisson au passage.

» Le Conseil municipal de la ville de Courpière a pris, dans sa session de mai dernier, une délibération par laquelle, signalant à M. le Préfet divers ouvrages de ce genre établis, par rapport à cette ville, en amont de la rivière, il le prie de faire appliquer la loi sur la pêche fluviale, en faisant enlever les établissements de pêcherie ayant pour objet d'empêcher entièrement le passage du poisson, et en exigeant que les propriétaires des barrages fassent des travaux qui lui permettent de franchir l'obstacle qu'elles présentent à sa monte. »

30 Août 1849. — Le Conseil général s'est réuni à deux heures et demie. Sont présents quarante-six membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président communique au Conseil une brochure de la chambre de commerce de la ville de Clermont-Ferrand, intitulée : *Rapport sur les modifications à introduire aux lois qui régissent l'impôt sur les boissons.*

Il invite MM. les rapporteurs des commissions à vouloir bien formuler les conclusions à la fin de leur rapport, afin de faciliter le travail des procès-verbaux.

Sur la demande d'un de ses membres, le Conseil accorde pour demain un congé à MM. Baudet Lafarge, Faugières, Jusseraud, de Pennautier, qui doivent aller visiter la propriété de M. de Pennautier proposée pour l'établissement d'une *ferme-école.*

Un membre, au nom de la première commission, fait observer au Conseil qu'il avait à nommer une *commission hippique*, devant se rendre le 1er septembre à Aurillac pour l'examen des questions qui se rattachent aux haras, mais que n'ayant été saisie qu'hier de cette question, la Commission ne pouvait faire aucune communication au Conseil, puisque les personnes qui auraient dû se rendre à Aurillac ne pourraient y arriver pour le 1er septembre.

Le Conseil invite l'administration à prendre des mesures pour que cet inconvénient ne se représente pas l'année prochaine.

M. Faugières, au nom de la première commission, lit le rapport suivant sur le *fonds commun :*

« Messieurs,

« J'ai eu l'honneur de vous présenter à la session du Conseil général de 1848 le rapport sur la répartition du fonds commun ; la commission dont je suis l'organe aujourd'hui, ayant formulé sur cette question des conclusions et des vœux semblables à ceux que vous avez approuvés par vos votes à cette époque, nous ne sommes pas entrés dans de longs détails sur ce même sujet.

» M. le Préfet nous a fait connaître dans son rapport que le département du Puy-de-Dôme a reçu, cette année, une allocation de 22,000 fr. sur le deuxième fonds commun, et nous a fait espérer une allocation de 30.000 fr. pour l'exercice prochain. Quoique moins déshérité que les années précédentes, le département du Puy-de-Dôme a encore des motifs bien sérieux de se plaindre, puisque sur 340,000 fr. qu'il verse pour concourir à la formation du second fonds commun, il ne reçoit que 22,000 fr., et qu'il envoie encore cette année 310,000 fr., qui vont servir à la création et à l'entretien des routes de certains départements, auxquels il est arrivé de classer leurs chemins vicinaux comme routes départementales. Le département du Puy-de-Dôme a cependant bien des routes départementales à achever ; plusieurs points du département réclament depuis longtemps des voies de communication qui leur manquent entièrement.

» Aussi, votre commission, comme elle l'a fait l'année dernière, demande qu'il n'y ait plus une disproportion aussi grande dans la répartition du fonds commun, et pour y arriver elle émet le vœu que la loi du 10 mai 1838 soit modifiée en ce sens que les dépenses d'entretien de routes départementales seront classées comme dépenses facultatives, et que le fonds commun ne devra plus servir qu'à équilibrer entre les départements les dépenses obligatoires. »

Le Conseil, adoptant les conclusions de la commission, demande :

1° Qu'il n'y ait plus, à l'avenir, une disproportion aussi grande dans la répartition du fonds commun ;

2° Que la loi du 10 mai 1838 soit modifiée en ce sens que les dépenses d'entretien des routes départementales seront classées comme dépenses facultatives.

M. Mauzat Laroche, au nom de la première commission, lit le rapport sur les *communaux*.

M. Guyot Lavaline, au nom de la première commission, lit le rapport sur diverses demandes tendant à l'*établissement de nouvelles foires*.

M. de Riberolles, au nom de la deuxième commission, lit le rapport suivant sur différents articles du *budget*.

« Messieurs,

» Un crédit de 1080 francs, montant de six demi-bourses, est demandé pour entretien d'élèves à l'*École vétérinaire de Lyon*. M. le Préfet vous a dit combien le nombre des vétérinaires, dans notre département, est loin d'être en rapport avec les besoins des populations. D'un autre côté, votre Commission s'est assurée que les sacrifices que s'impose le Département pour ouvrir une carrière à quelques jeunes gens, ne sont pas perdus pour lui, et que les

élèves qui profitent de sa libéralité reviennent dans son sein pour y exercer leur art. Il est bon de faire observer au Conseil que les élèves ne sont admis à l'Ecole de Lyon qu'après examen préparatoire à Clermont-Ferrand, par le jury chargé de l'examen des candidats à l'Ecole des arts et métiers, et un examen définitif à leur arrivée à l'école.

» Le Conseil doit se féliciter de l'espoir émis par M. le Préfet que la conduite tenue par les cinq élèves appartenant à notre département lors des troubles de Lyon, leur permettra d'être compris dans les cadres de la reconstitution de l'Ecole.

» Votre Commission vous propose d'accorder l'allocation de 1080 francs.

» Dans les sessions précédentes, le Conseil général a voté une somme de 4,000 fr. à titre de secours aux communes, pour réparation d'*églises et presbytères*. Cette somme a été répartie, en 1847, entre onze communes ; entre dix en 1848 ; M. le Préfet vous demande, et la Commission vous propose, d'accorder une pareille allocation pour l'année 1850. Votre Commission ne doute pas que M. le Préfet ne prenne en considération, pour la répartition de ces fonds, les besoins réels des communes, leurs ressources, et les sacrifices qu'elles s'imposent.

» Enfin, Messieurs, votre Commission vous propose d'allouer, comme précédemment, une somme de 500 fr. pour traitement d'un manipulateur au *laboratoire de chimie*. »

Le Conseil, adoptant les conclusions de la Commission, approuve les allocations portées au budget de 1850 sous les titres suivants :

Secours à diverses communes pour réparations d'églises et de presbytères.. 4.000f »

Entretien d'élèves à l'Ecole vétérinaire de Lyon...... 1.080 »

Recherches de mines (Traitement d'un manipulateur de chimie).. 500 »

Sur une observation d'un membre du Conseil, M. le Préfet répond que les travaux d'analyse, qui se font au laboratoire, sont aussi dans l'intérêt de l'agriculture.

M. Poncillon, au nom de la deuxième commission, lit un rapport sur l'article du budget intitulé : *Entretien d'élèves à l'Ecole des arts et métiers d'Aix.*

J'y relève les indications suivantes :

« Un arrêté du pouvoir exécutif, du 19 décembre 1848, a réorganisé les Ecoles nationales d'arts et métiers.

» Le Département compte huit élèves à l'Ecole d'Aix, dont deux auront terminé leurs cours à la fin du mois d'août et seront brevetés. De ces deux jeunes gens, l'un a suivi les cours avec distinction : il sort le second de sa promotion, et il occupait le rang de sergent-major de sa division. »

Le Conseil, adoptant les conclusions de la Commission, admet le chiffre de 500 fr. porté au budget sous le titre : Entretien d'élèves à l'Ecole des arts et métiers d'Aix.

M. Burin-Desroziers, au nom de la cinquième Commission, lit le rapport sur les *Bâtiments départementaux*.

Caserne de gendarmerie de Clermont. — Caserne de gendarmerie de Veyre. — Maison d'arrêt de Clermont. — Caserne de gendarmerie d'Issoire. — Maison d'arrêt d'Issoire. — Tribunal civil de Thiers. — Tribunal civil et Maison d'arrêt d'Ambert. — Sous-Préfecture de Riom. — Sous-Préfecture d'Ambert. — Maison d'arrêt de Thiers. — Chambre d'instruction du Tribunal d'Issoire.

31 Août 1849. — Le Conseil général s'est réuni à deux heures et demie.

Sont présents 39 membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Communications du *Président*.

M. Tixier, au nom de M. Girot-Pouzol, absent, lit le rapport sur les *sourds-muets*.

M. Tixier, toujours au nom de M. Girot-Pouzol, lit le rapport sur les *aveugles*.

M. Martinat de Chaumont, au nom de la troisième Commission, donne lecture du rapport sur la *police du roulage*.

M. Burin-Desroziers, au nom de la cinquième Commission, lit le rapport sur le vœu exprimé par le Conseil d'arrondissement d'Issoire pour la construction, dans cette ville, d'un *hôtel de Sous-Préfecture*.

« Votre cinquième Commission, dit-il, a bien voulu me charger de vous faire connaître son avis sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Issoire, au sujet de l'édification d'un hôtel de Sous-Préfecture dans cette ville.

» En 1848, la cinquième Commission du Conseil général s'occupa de l'examen de cette question, sous un de ses rapports seulement. M. Beaumetz avait chargé M. l'Architecte de rechercher s'il ne serait pas possible d'acheter à Issoire une maison propre à être convertie en un hôtel de Sous-Préfecture.

» Plusieurs maisons furent visitées par M. Ledru ; mais il n'entrait pas sans doute dans sa mission de présenter à M. le Préfet les devis des dépenses à faire dans ces maisons, pour être appropriées au service d'une Sous-Préfecture. Bien plus, aucune offre, aucun projet de vente ne fut présenté par écrit par les propriétaires, de sorte que le rapporteur de la cinquième Commission déclara *qu'elle n'avait pu émettre un avis faute de renseignements suffisants*.

» La demande du Conseil d'arrondissement en 1849 a donné à la question des proportions plus étendues ; il ne s'occupe plus de l'acquisition d'une maison, il réclame la construction d'un hôtel de Sous-Préfecture sur un terrain qu'il désigne, le jardin que possède M. Girot de l'Anglade sur la route nationale n° 9, en amont du pont neuf sur la Couze.

» Outre les motifs généraux qui ont décidé votre Commission à penser qu'il était convenable que chaque chef-lieu d'arrondissement fût pourvu d'un hôtel de Sous-Préfecture, il est des circonstances spéciales qui rendent à Issoire cette mesure équitable et urgente.

» Issoire a raison de se plaindre d'être le seul de nos chefs-lieux

d'arrondissement qui n'ait point d'hôtel de Sous-Préfecture. Dans une de vos dernières séances, vous avez voté des sommes considérables destinées à la décoration des salons de la Sous-Préfecture de Riom, à l'achat d'objets mobiliers pour Ambert et Thiers ; vous ne pouvez refuser de prêter l'oreille aux réclamations de l'arrondissement d'Issoire, qui ne vous demande que l'application d'un principe d'égalité, et qui est bien en droit de solliciter la construction d'un hôtel à titre de restitution des fonds qu'il a payés pour Ambert et Riom.

» Bien plus, Issoire ne possède point, comme Riom, de vastes et nombreux hôtels édifiés autrefois par les membres d'un grand corps judiciaire. Les constructions modernes y sont peu nombreuses, et surtout peu monumentales. La population flottante de cette ville, qui a peu de commerce et de fonctionnaires, n'a jamais offert, comme un but d'utiles spéculations, la construction de grands hôtels. Aussi remarque-t-on que chaque habitant d'Issoire a une maison qu'il possède comme propriété patrimoniale ; mais il y a peu de vastes maisons à affermer.

» L'état des choses est tel, que M. Girot (Camille), ayant refusé de céder au Département le logement occupé par M. le Sous-Préfet en 1848, M. Berger fut forcé de louer, pour ses bureaux et son cabinet, une *boutique et arrière-boutique*, qui, immédiatement avant lui, étaient occupées par un cafetier d'un rang très modeste. On a vu, pendant plusieurs jours, au-dessus de la porte d'entrée de la Sous-Préfecture, l'enseigne d'un restaurant.

» Lorsque M. le Sous-Préfet actuel a voulu choisir un appartement en rapport avec ses fonctions, dont il comprend si bien l'importance et la dignité, il a été contraint d'imposer au propriétaire, avec lequel il traitait pour le Département, l'obligation de construire un bâtiment annexe pour ses bureaux. »

Une discussion a lieu sur les avantages et les inconvénients de la construction d'un hôtel de Sous-Préfecture. La permanence d'un hôtel spécial contribue à une bonne administration, à la conservation des archives, à la dignité de la première magistrature de l'arrondissement. La location d'un hôtel paraît être plus économique.

Un membre fait observer que si le Conseil général se décidait à faire construire un bâtiment destiné à la Sous-Préfecture d'Issoire, il ne pourrait se refuser à en faire autant pour la ville de Thiers. Un autre membre soutient que l'hôtel de la Sous-Préfecture de Thiers répond à tous les besoins de ce service.

Le Conseil ne jugeant pas la question suffisamment étudiée en remet l'examen à l'année prochaine.

M. Chassaigne-Goyon, au nom de la sixième Commission, soumet au Conseil quelques observations verbales sur l'utilité de conserver dans ce Département un *régiment de cavalerie*. La ville de Billom a construit à grands frais une caserne destinée à cet usage, il ne serait pas juste de la priver du contingent en vue duquel ces dépenses ont été faites. L'abondance des fourrages et leur bas prix, dans le département du Puy-de-Dôme, sont bien des motifs qui doivent déterminer l'Administration de la guerre à y envoyer ses régiments.

Le Conseil émet le vœu qu'un régiment de cavalerie soit conservé dans le Département, et qu'une partie de ce régiment soit, comme par le passé, casernée dans les locaux que la ville de Billom a créés à grands frais pour cette destination.

1er Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à deux heures. Sont présents 40 membres. MM. Tallon, Giraud, Chassaigne-Goyon, absents de l'Assemblée pour cause de santé, sont excusés.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Duchasseint, au nom de la cinquième Commission, donne lecture du rapport sur la *mendicité*. Il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» L'un des éléments essentiels de la paix et de la sécurité publiques réside dans les institutions destinées à garantir l'enfance et la vieillesse de la misère et de l'abandon. Garantir à l'enfant la vie morale et matérielle, au père de famille du travail, et au vieillard un asile, c'est le premier devoir, c'est le premier intérêt de la société. Jusqu'ici la question de la mendicité a été étudiée trop exclusivement au point de vue de la répression. On s'est occupé du mal sans remonter à sa cause. La mendicité, tant de fois proscrite et toujours florissante, est un des effets de la misère. Il faut donc se rendre compte des causes qui engendrent la misère, et combattre celles qu'il est au pouvoir d'une bonne administration de détruire ou de diminuer.

» En France, nous n'avons pas de législation spéciale sur les pauvres ; nous avons des ordonnances de police touchant les vagabonds et les mendiants, nous n'avons pas de paupérisme légal ; notre législation s'occupe de la mendicité, comme d'un délit à réprimer par des peines, elle ne contient aucune disposition sur la misère innocente, et abandonne à leur libre action l'indigence et la charité.

» Les ordonnances de la monarchie, comme les décrets de la révolution, contiennent cependant le principe de la charité légale. L'ordonnance de Moulins, de 1571, établit le domicile de secours, l'obligation pour la paroisse de soutenir ses pauvres, la taxe locale, en un mot, tout ce qui constituait le système anglais avant la réforme de 1834.

» Les édits de 1640 et de 1656 généralisèrent pour toute la France la police de la misère. L'Assemblée constituante proclama l'obligation de la charité légale. La Convention voulut réaliser, en les exagérant, les promesses de la Constituante. La loi de 1796 institua les Bureaux de bienfaisance, l'empire créa les dépôts de mendicité, qui furent à la fois des hospices et des prisons. Ils ne donnèrent aucun des résultats qu'un bon système de répression doit attendre. Aujourd'hui, c'est le pouvoir administratif qui gouverne la charité publique ; ainsi, depuis soixante ans, tous les pouvoirs qui se sont succédé ont abordé, sans la résoudre, la question de la mendicité.

» La Révolution de 1848 ne pouvait pas rester indifférente à la condition morale et matérielle des populations malheureuses. Un projet de loi sur l'Assistance publique a été soumis au vote de l'Assemblée [illegible]. La Société doit offrir, comme secours à la misère, l'ensemble des moyens dont elle dispose, la loi consacrera l'[illegible] du pouvoir [illegible] pour arriver au soulagement de certaines misères.

» Le pauvre doit être secouru par sa famille, puis par la commune, par le Département, et enfin par l'État, l'État se substituant au corps subordonné, ou concourant avec lui, selon qu'il y a impuissance absolue ou seulement insuffisance de la part de ce der-

nier. La commune et le Département ne doivent intervenir qu'après avoir discuté l'individu et la famille : l'Etat ne doit prendre à sa charge que le dénûment absolu.

» Il y a deux sortes de misères : la misère innocente et la misère coupable. On ne saurait confondre la misère qui frappe quelquefois l'homme laborieux avec celle qui est la conséquence et le châtiment d'une vie de désordre et de paresse. La loi doit faire cette distinction ; elle doit secourir la première par des secours à domicile et par des institutions charitables ; la seconde doit être réprimée par le dépôt de mendicité.

» Les causes de la misère qui ne sont pas imputables aux malheureux sont l'âge, l'incapacité, ou le manque de travail par suite des crises industrielles, la maladie, les infirmités.

» Les causes de la misère qui sont imputables aux malheureux sont la paresse, le vagabondage, la prostitution, l'ivrognerie.

» Pour la misère de la première catégorie, la misère involontaire ou innocente, il faudrait créer des hospices et des bureaux de charité cantonaux. Les infirmes et les malades seraient reçus dans l'hospice cantonal. Le canton est destiné à devenir le foyer d'une vie plus large ; l'institution de l'hospice cantonal sera nécessairement un des bienfaits de la nouvelle loi sur l'organisation du canton. Les ouvriers valides, privés de travail, ou atteints de malheurs imprévus, seraient secourus par le bureau de charité institué dans chaque canton.

» Pour la misère de la seconde catégorie, la misère volontaire ou coupable, il serait établi dans chaque Département un dépôt de mendicité, institution répressive qui recevrait le pauvre vicieux. Le dépôt de mendicité devrait être établi à la campagne, de manière à pouvoir associer les travaux agricoles à ceux de l'industrie.

» Depuis plusieurs années, le Conseil général du Puy-de-Dôme a exprimé l'intention de créer dans le Département un dépôt de mendicité. Dans votre session de 1848, vous aviez demandé qu'il fût fait une étude préalable des moyens pratiques qui devraient être employés pour parvenir à la fondation de cet établissement. M. le Préfet a pensé que la présentation, à l'Assemblée législative, de la loi sur l'Assistance publique, devait faire ajourner le projet du Conseil général. Votre Commission, adoptant l'opinion exprimée par M. le Préfet, vous propose de renvoyer, jusqu'après le vote de la loi sur l'Assistance publique, l'examen des mesures qui vous paraîtront nécessaires pour détruire la mendicité dans le Département.

» Mais elle a cru devoir, dès aujourd'hui, appeler votre attention sur plusieurs institutions préventives de la misère qui ne sont pas assez généralement acceptées. Votre Commission vous propose de vouloir bien inviter M. le Préfet à provoquer, par des circulaires adressées aux maires des communes, la création des crèches, des salles d'asile, des ouvroirs et des caisses d'épargne. Jusqu'à ce jour, dans notre Département, ces institutions ont été créées par l'initiative individuelle ; l'Administration n'a point provoqué leur établissement. Le bienfait des caisses d'épargne pourrait être étendu aux populations rurales au moyen de succursales établies dans chaque canton. La plupart des établissements publics, qui ont pour objet de soulager ou de prévenir les misères populaires, sont consacrés à l'usage exclusif des villes. N'est-il pas temps de donner au peuple des campagnes sa part légitime dans les remèdes que la charité s'efforce d'appliquer aux infirmités sociales ? »

Après lecture de ce rapport, qui n'a donné lieu à aucune discussion, le Conseil prend les résolutions suivantes :

1° Il ajourne toute décision relativement à un *dépôt de mendicité*, jusqu'après le vote de la loi sur l'Assistance publique ;

2° Il invite M. le Préfet à provoquer par des circulaires adressées à MM. les Maires, la fondation de *crèches*, de *salles d'asile*, d'*ouvroirs* et de *caisses d'épargne;*

3° Il engage M. le Préfet à établir des succursales de la Caisse d'épargne dans les chefs-lieux de canton;

4° Il vote la somme de 1,200 francs, portée au budget, au n° 19 de la 2ᵉ section, sous le titre de Souscription en faveur de l'établissement des *crèches ;* cette somme devra être répartie de la manière suivante : 400 francs pour l'arrondissement de Clermont ; 200 francs pour chacun des autres arrondissements.

M. Duchasseint, au nom de la cinquième Commission, lit le rapport sur les *caisses de retraite pour la vieillesse* et pour l'extinction du paupérisme.

Le Conseil émet le vœu que cette question, qui est soumise en ce moment à l'Assemblée législative, reçoive une solution favorable aux intérêts des classes ouvrières.

M. Burin-Desroziers, au nom de la cinquième Commission, lit le rapport sur le budget relatif aux *aliénés*. Vote d'un crédit de 46,000 francs.

M. Chenereilles, au nom de la sixième Commission, lit le rapport sur les *postes*.

2 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à deux heures. Sont présents trente-huit membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Bassin, au nom de la première Commission, lit le rapport sur la *comptabilité départementale*.

M. le Préfet, conformément à la loi, n'assiste pas à cette séance.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Votre première Commission m'ayant chargé de faire le rapport sur la comptabilité départementale, je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux le résultat de l'examen sérieux auquel elle s'est livrée. Quoique dans votre précédente session, M. le Rapporteur soit entré dans quelques détails sur la forme du budget, je crois cependant devoir vous en rappeler les divisions principales. Vous le savez, Messieurs, le budget se divise en cinq sections : la première comprend les recettes formées avec les centimes additionnels ordinaires que le Gouvernement met à la disposition du Département, et avec la part allouée dans le fonds commun. Ces recettes font face à des dépenses déterminées, qui sont obligatoires pour nous. Dans la deuxième section, les dépenses sont facultatives : ce mot seul vous indique assez que vous êtes libres de les porter dans votre budget sans que le Gouvernement puisse, en rien, changer vos décisions. La troisième renferme les dépenses extraordinaires; la quatrième, les dépenses spéciales ; la cinquième, enfin, n'est autre chose que le budget de l'Instruction primaire. Je vais examiner très brièvement chacune de ces diverses sections. »

Ire Section. — Dépenses ordinaires.

Le total des recettes est de 312,874 fr. 48, qui se subdivise ainsi :

1° Produit des 10 centimes additionnels ordinaires, laissés à la disposition du Département, ci..	286.318f 80
2° Part allouée dans le fonds commun de 1847.......	2.000 »
3° Produits éventuels de 1848.......................	3.817 27
4° Fonds libres de 1846 sur centimes ordinaires......	16.359 01
5° Fonds sur produits éventuels......................	2.504 91
6° Mandats de 1847 non payés et reportés en 1848....	1.770 59
7° Plus-value des centimes ordinaires de 1848.......	103 90
Total égal.............	312.874 48
Dépenses effectuées................................	309.065 94
Reste à reporter sur l'exercice 1850...... ....,..	3.808 54

IIe Section. — Dépenses facultatives.

Les recettes de cette section s'élèvent à la somme de 216.565 fr. 31, savoir :

1° Produit des centimes facultatifs de 1848...........	143.159f 40
2° Fonds libres sur les centimes facultatifs et le deuxième fonds commun de 1846...	15.332 06
3° Produits de propriétés en 1848.....................	38.510 10
4° Subventions communales pour routes............	35.331 60
5° Mandats non payés en 1847, reportés sur 1848....	21 90
6° Plus-value des centimes facultatifs...............	51 95
Total.............	232.407 01
De cette somme, il faut retrancher 15,841 fr. 71, montant de produits éventuels qui n'ont pu être réalisés....	15.841 71
Reste à...........	216.565 30
Les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de......	216.513 36
Reste à reporter sur l'exercice 1850..................	51f 94

IIIe Section. — Dépenses extraordinaires.

Les recettes s'élèvent à 171,407 fr. 79, savoir :

1° Produit de l'imposition extraordinaire de 4 centimes..	133.649f 59
2° Fonds libres de 1846, reportés sur 1848............	1.754 58
3° Centimes extraordinaires de 1847, reportés sur 1848.	35.000 »
4° Mandats de 1847, présentés trop tard au payeur...	26 65
5° Plus-value des centimes extraordinaires de 1848...	976 97
Total............	171.407 79
Dépenses effectuées.......	164.567 38
A reporter sur l'exercice 1850..	6.840 41

Ces sommes ont été réparties entre les diverses routes départementales, sauf 1,629 fr. 11, pris pour payer les indemnités dues aux ingénieurs pour surveillance de travaux.

IVe Section. — Dépenses spéciales aux chemins vicinaux.

Les recettes de cette section s'élèvent à 293.662 fr. 91, savoir :

1° Produit des centimes spéciaux....................	167.061f 99

2° Fonds libres de 1846	1.115 84
3° Contingents communaux	77.649 03
4° Fonds libres de 1847	262 »
5° Subvention dans les six millions de secours	46.131 92
6° Mandats de 1847 non payés et reportés sur 1848	185 58
7° Plus-value dans les centimes spéciaux	1.256 55
Total égal	293.662 91
Dépenses effectuées	289.306 36
A reporter sur l'exercice 1850	4.356 55

V° Section. — Instruction primaire.

Les recettes s'élèvent à 76,640 fr. 32, savoir :

1° Reste disponible de 1846	25.843f 86
2° Produit de 1 centime 1/2 spéciaux de 1848	50.118 58
3° Report de 1847 sur 1848	311 48
4° Plus-value des centimes spéciaux	366 40
Total égal	76.640 32
Dépenses effectuées	54.744 70
Reste	21.895 62

Ainsi, Messieurs, les recettes des quatre premières sections se sont élevées, en 1848, à la somme de		994.510f 49
Les dépenses effectuées se sont élevées à	979.453f 04	
Les dépenses acquittées, à	970.223 97	
Reste pour dépenses en cours d'exécution ou en mandats délivrés, mais non acquittés, à reporter sur l'exercice 1849	9.229 07	
Dépenses effectuées		979.453f 04
Sommes à reporter sur 1850		15.057 45
Total égal aux recettes		994.510f 49

Le même rapporteur fait le rapport sur la *dette pour dépenses arriérées* et la *dette départementale.*

J'en extrais les renseignements suivants :

La dette arriérée s'élève à la somme de 3,438 fr. 40.

Quant à la dette départementale, une somme de 913 fr. 83 c. vous est demandée pour achever de solder les frais d'inauguration de la statue du général Desaix. (Accordé).

M. Baudet-Lafarge, au nom de la première Commission, lit le rapport sur les *sociétés d'agriculture et d'horticulture.*

Le même rapporteur lit le rapport sur le projet d'*établissement d'une ferme-école.*

M. Jusserand, au nom de la première Commission, lit le rapport sur l'*organisation des Commissions hippiques.*

M. Tixier, au nom de la deuxième Commission, lit le rapport sur l'admission au *concours pour les bourses* dans les collèges d'un candidat étranger au Département (Rejet).

M. Rochon, au nom de la sixième commission, lit le rapport sur les demandes de *brigades de gendarmerie.*

M. Cougoul, au nom de la sixième Commission, lit le rapport sur diverses demandes en *distraction de communes.*

M. Chenereilles, au nom de la sixième Commission, lit le rapport sur la demande d'un *bureau d'enregistrement à Saint-Dier.*

3 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à midi et demi.

Sont présents 37 membres.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

MM. Charras et Giraud s'excusent, vu l'état de leur santé, de ne pouvoir assister à la séance.

M. Dorlhac, au nom de la troisième Commission, lit le rapport sur les *routes nationales.*

J'en extrais les lignes suivantes :

» Vous savez que notre Département possède en routes nationales une longueur de 443,793 mètres ; pour l'entretien de ce vaste réseau, le gouvernement, par suite d'augmentations successives, a alloué, en 1849, une somme de 355,000 francs. Ce chiffre a paru insuffisant à votre Commission pour entretenir nos routes dans un état satisfaisant de viabilité. Il serait nécessaire que la station d'un cantonnier fût, comme dans beaucoup d'autres départements, réduite à 2,000 mètres, au lieu de 2,374 mètres qu'elle comprend actuellement, et que le mètre cube de matériaux d'entretien affecté à 15m50 courants fût consacré à 12 mètres seulement. Dans ce système, exigé par le tonnage de nos routes, qui moyennement s'élève à 839,174 tonnes par an, une somme de 400,000 francs serait indispensable. C'est donc à ce chiffre que votre Commission vous proposera de demander que notre allocation soit portée.

» Votre Commission a été douloureusement affectée, et vous le serez comme elle en voyant que l'allocation pour travaux neufs avait été, l'année dernière, de 655,678 fr. 98 c., tandis que, en 1849, elle n'a été que de 130,500 francs. Vous devinez sans peine les causes de cette énorme réduction. Espérons que la confiance et le crédit, en renaissant parmi nous, fourniront à l'État de nouvelles ressources qui lui permettront d'affecter à nos routes des sommes beaucoup plus considérables, déstinées, en définitive, à profiter à nos classes laborieuses et peu aisées. »

M. Dupuy Imberdis, au nom de la troisième Commission, donne lecture du rapport sur le *chemin de fer.*

Un membre, au nom de M. Giraud, absent, donne lecture du rapport suivant sur la *navigation.*

« Messieurs,

» Le département du Puy-de-Dôme, si remarquable par la fertilité de son sol et la variété de ses produits, est bien moins favorisé, sous le rapport de ses cours d'eau.

» L'Allier, qui traverse la belle et riche Limagne, est la seule rivière navigable sur toute son étendue dans le Département, encore la navigation en est-elle souvent interrompue. Très souvent, dans les basses eaux, l'étiage est insuffisant pour le tirage d'un bateau. L'interruption varie en raison des années sèches ou pluvieuses ; mais, d'après les calculs faits par l'administration, il est établi qu'en moyenne cette interruption embrasse, à divers intervalles, au moins la moitié de l'année.

» La Dore n'est navigable que dans un parcours de 5 kilomètres, du port de Puy-Guillaume à son embouchure dans l'Allier. Elle est seulement flottable du port de la Naud à celui de Puy-Guillaume.

» Elle subit les mêmes variations que l'Allier, et les interruptions dans son flottage et sa navigation sont, au moins, aussi considérables que celles de cette première rivière. »

4 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à une heure.

Sont présents trente-cinq membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Barrière, Chassaigne-Goyon, Girot-Pouzol s'excusent de ne pouvoir assister à la séance pour cause de maladie.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Boudet de Bardon, au nom de la première Commission, lit le rapport sur les *contributions directes*.

Le contingent du Puy-de-Dôme pour 1850 est fixé par la loi de finances aux chiffres suivants :

Contribution foncière...........................	2.375.937f »
Personnelle et mobilière.........................	487.586 »
Portes et fenêtres................................	240.572 »

M. de Pennautier lit le rapport sur l'*impôt des boissons*.

M. Duchasseint, au nom de la cinquième Commission, lit le rapport sur les *colonies agricoles d'enfants trouvés*.

M. Poncillon, au nom de la deuxième Commission, lit le rapport sur les *archives départementales*.

M. Burin-Desroziers, lit un rapport sur la *vaccine*.

5 Septembre 1849. — le Conseil général s'est réuni à midi et demi.

Sont présents 38 membres :

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Barrière, Teyras, Bertrand, Jouvet, Girot-Pouzol, Tallon, Chassaigne-Goyon sont malades.

M. le Président fait un exposé rapide des questions dont la Commission extraordinaire, chargée spécialement des études sur l'organisation municipale, cantonale et départementale, a eu à s'occuper. Trois rapporteurs sont chargés de rendre compte de ses travaux au Conseil.

La parole est donnée à M. Baudet Lafarge, chargé de rendre compte des propositions de la Commission relatives à l'*organisation municipale*.

M. Bassin, au nom de la première Commission, lit un rapport sur la *dette départementale*.

6 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à neuf heures du matin.

Sont présents 26 membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le secrétaire explique au Conseil l'impossibilité dans laquelle il s'est trouvé de présenter à cette séance le procès verbal de la précé-

dente, qui exige une longue copie des pièces qui ont servi de base à la discussion.

M. Montel au nom de la 2e Commission lit un rapport sur l'*instruction primaire.*

M. Cougoul, au nom de la sixième Commission, lit un rapport sur les demandes en *distraction de communes.*

6 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à une heure et demie.

Sont présents trente-quatre membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance du matin sera lu avec celui de la présente.

M. Croizier, au nom de la sixième Commission, lit un rapport sur différentes demandes adressées au Conseil.

M. Tixier-Courbeyre, au nom de la deuxième Commission, lit un rapport sur les *cultes.*

Le même rapporteur lit le rapport suivant sur l'*École de médecine* :

« Messieurs,

» Avant l'ordonnance du 13 octobre 1840, qui a pour objet de transformer les écoles secondaires de médecine en écoles préparatoires de médecine et de pharmacie, il existait à Clermont une école secondaire depuis la création de ces écoles en France. L'importance du département du Puy-de-Dôme, sa position centrale, la population et le commerce de son chef-lieu, la beauté et la grandeur de son Hôtel-Dieu, avaient attiré l'attention de l'autorité supérieure, et l'avaient, pour ainsi dire, forcée de fonder à Clermont une école secondaire de médecine, dans laquelle l'instruction médicale était donnée à de nombreux élèves par de savants professeurs qui vivaient alors, et quelques-uns qui vivent encore.

» Cette école secondaire, changée, par l'ordonnance ci-dessus citée, en école préparatoire de médecine et de pharmacie, fut déclarée, par l'article 10 de cette ordonnance, établissement communal. Ce même article met à la charge de la ville, sauf le concours des hospices et du Conseil général, toutes les dépenses soit du personnel, soit du matériel. »

Le Conseil délibérant, vote l'allocation de 2,000 francs, portée au budget pour subvention à l'Ecole secondaire de médecine de Clermont.

Le Conseil général se joint à M. Tixier pour émettre unanimement le vœu de voir rétablir l'*Académie de Clermont.*

M. Jusseraud, au nom de la première Commission, lit un rapport sur l'*établissement des fermes régionales.*

M. Cougoul, au nom de la sixième Commission, lit un rapport sur la demande en *distraction et formation de communes.*

M. Burin Desroziers, au nom de la cinquième Commission, lit un rapport sur le *budget du Mont-Dore.*

M. Léon de Chazelles, au nom de la Commission extraordinaire chargée d'examiner les questions soumises au Conseil, par M. le Ministre, lit un rapport sur l'*organisation communale, cantonale et départementale.*

7 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à neuf heures du matin.

Sont présents 32 membres :

Les procès-verbaux sont lus et adoptés.

M. Croizier, au nom de la sixième Commission, lit un rapport sur la *demande de la commune du Mont-Dore*, qui voudrait se détacher du canton de Besse pour faire partie de celui de Rochefort.

Le Conseil émet un avis contraire à la demande en distraction formée par la commune du Mont-Dore.

M. Jusseraud, au nom de la première Commission, lit le rapport suivant sur les résultats de la *récolte de 1849*.

« Messieurs,

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme, consulté par le ministère de l'Agriculture, sur les résultats de la récolte de 1849, tant à l'égard de la quantité que de la qualité, déclare que dans le Département la récolte peut être considérée comme bonne et quelque peu supérieure à une récolte ordinaire. »

M. Tixier-Courbeyre, au nom de la deuxième Commission, lit un rapport sur les dépenses de l'*Ecole communale d'accouchement*.

« Depuis près de 20 ans, Messieurs, dit il, votre école départementale d'accouchement occupe le même local par tacite reconduction.

» Ce local est composé d'une petite et triste maison avec un petit jardin attenant, situé au bas de la rue Dallet, près d'une petite barrière et d'un ruisseau aboutissant, par une rampe ravinée des plus fortes, à la rue Montlosier, en face le débouché de la rue Barnier sur la place d'Espagne.

» Jamais local n'a été plus mal choisi pour y placer une école qui a besoin de toutes les conditions hygiéniques et topographiques les plus favorables pour pouvoir prospérer et obtenir le bien que l'on en attend.

» Depuis la prise de possession par l'école d'accouchement, aucunes réparations notables n'ont été faites par le propriétaire, aucune amélioration n'a eu lieu dans le mobilier. Aussi, Messieurs, ce local est dans l'état le plus déplorable de vétusté, de malpropreté et d'insalubrité qu'il est possible d'imaginer ; les murs sont lézardés de bas en haut, couverts ainsi que les pavés d'une constante humidité et de mousses ; les planchers, les poutres sont vermoulus, troués presque partout. En entrant dans cet établissement, on est vraiment saisi de froid et d'horreur. On ne comprend pas comment toutes les personnes qui habitent et fréquentent souvent ce local n'y tombent pas malades, ou n'y seront pas tôt ou tard écrasées. »

M. Duchasseint, au nom de la cinquième Commission, lit un rapport sur le chap. 10 de la première section du budget, intitulé : *Dépenses ordinaires des enfants trouvés*.

M. C[illegible], au nom de la quatrième Commission, lit le rapport sur les *routes départementales*.

J'en extrais les lignes suivantes :

« Le département du Puy-de-Dôme compte neuf routes départementales, formant un développement de 375 325 m. Au 1er janvier 1849, les parties de ce développement déjà livrées à la circulation, étaient

de 316,367m ; dans le courant de cette année, ce chiffre a été ou sera augmenté de 16,121m ; au 1er janvier 1850, l'ensemble des lacunes à ouvrir pour achever le réseau des routes classées jusqu'ici ne sera donc plus que de 42,837m ; c'est un travail qui pourra être terminé en deux ou trois ans au plus, si vous continuez à affecter les mêmes ressources que par le passé à l'ouverture des lacunes.

» *M. le Préfet* vous demande un crédit de 142,000 francs pour l'entretien des routes départementales. Cette somme dépasse de 6,000 francs, en chiffres ronds, celle que vous avez votée, l'année dernière, pour le même objet, augmentation nécessitée par l'accroissement du nombre des kilomètres livrés depuis à la circulation. Votre Commission pense que vous devez accorder ce crédit. »

Le rapport est adopté.

M. Goyon-Gourbine, au nom de la quatrième Commission, donne lecture d'un rapport sur les *chemins vicinaux*.

8 Septembre 1849. — Le Conseil général s'est réuni à neuf heures du matin.

Sont présents 27 membres.

M. le Préfet assiste à la séance.

MM. Girard-Pallet, de Chaumont, Burin-Desoziers écrivent pour s'excuser de ne pouvoir se rendre à la séance. Leurs excuses sont agréées par le Conseil.

M. le Président proclame les listes du *jury d'expropriation* pour l'année 1850.

La délibération est reprise sur les *chemins vicinaux*.

M. Guibail, au nom de la quatrième Commission, lit un rapport sur le projet de loi relatif à la *prestation en nature*.

M. Baudet-Lafarge, lit un rapport sur une circulaire de M. le ministre des Travaux publics, qui consulte les Conseils généraux sur l'utilité d'un *service hydraulique* à créer dans chaque département, dans l'intérêt de l'agriculture.

Modification au tarif des douanes. — Le Conseil général émet le vœu que le gouvernement s'occupe, sans délai, de modifier les tarifs de nos douanes, de manière à faciliter l'exportation des vins, devenue depuis très longtemps presque insignifiante.

M. Duchasseint, au nom de la cinquième Commission, lit un rapport sur la *circulaire du ministre de l'Intérieur, relative au service général des enfants trouvés*, dont les conclusions sont successivement discutées et adoptées.

Récapitulation des Dépenses.

1re Section.		Dépenses ordinaires	311.000f »
2e	—	Dépenses facultatives	178.733 31
3e	—	Dépenses extraordinaires pour les routes	140.648 95
4e	—	Dépenses des chemins vicinaux	241.617 22
5e	—	Dépenses de l'Instruction primaire	71.985 81
		Total	943.985 29

Voici, pour y faire face, le tableau général des ressources.

Ressources du département pour faire face aux dépenses de 1850.

	Budget des dépenses ordinaires	Budget des dépenses facultatives	Budget des dépenses extra-ordinaires	Budget des dépenses spéciales	Budget de l'instruction primaire
1re Section					
Fonds libres de 1848.....	3.808 54				
Produit de 10 c. 4 10es de 1850...............	297.894 85				
Part du département dans le premier fonds commun de 1850..............	7.000 »				
Produits éventuels de 1850.	2.296 61				
2e Section.					
Fonds libres de 1848.	....	51 95			
Produit des 5 centimes facultatifs de 1850.......	....	143.218 70			
Produit approximatif de l'établissement thermal du Mont-Dore...........	....	25.000 »			
Subvent. communales pour travaux de la route départementale n° 6......	....	8.076 66			
Produit des bourses à l'école d'accouchement........	....	2.386 »			
3e Section.					
Fonds libres de 1848.....	....	....	6.840 41		
Produit des 4 centimes extraordinaires........	....	....	133.808 54		
4e Section.					
Fonds libres de 1848 sur les centimes spéciaux......	....	....	....	4.356 55	
Produit des 5 centimes spéciaux de 1850.........	....	....	....	167.260 67	
Contingents communaux et souscriptions particulières	....	....	....	70.000 »	
5e Section.					
Fonds libres de 1848....	....	....	....	....	21.807 62
Produit d'un centime et demi	....	....	....	....	50.178 19
Totaux	311.000 »	178.733 31	140.648 95	241.617 22	71.985 81
			943.985 29		

Sur la proposition de son *doyen d'âge*, des remercîments sont votés à *M. le Président* pour l'impartialité avec laquelle il a toujours dirigé les débats, pour l'heureuse direction qu'il a su leur donner par les vives lumières qu'il y jetait et par la grande lucidité de ses résumés ;

Et à *MM. les Secrétaires* pour la scrupuleuse exactitude de leur rédaction.

Le *Président*, au nom du Bureau, remercie l'assemblée, rappelle les nombreux travaux de la session et témoigne l'espérance que le Département en retirera tous les avantages qu'il était dans l'intention de ses représentants de lui procurer.

Sur la proposition d'un membre, le Conseil, par l'organe de son Président, offre ses remercîments à *M. le Préfet* pour la part qu'il a prise à ses travaux, la parfaite et loyale clarté de ses explications, comme pour la sollicitude qu'il témoigne aux intérêts du Département.

Le *Président* déclare la session close, et la séance est levée à midi et demi.

Session ordinaire de 1850 (1)

— 26 Août-6 Septembre. —

Préfet : M. Saint-John, marquis de Crèvecœur. — *Président doyen d'âge :* M. Croizier. — *Président élu :* M. Moulin. — *Vice-Président élu :* M. Dorlhac. — *Secrétaires élus :* MM. Chassaigne-Goyon et Pallu.

26 Août 1850. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à midi dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents :

MM. Barrière, Chassaigne, Dupuy-Imberdis, Faugières, Imbert, Mory, d'Autier de Barmonteix, Bassin, de Chazelles, Charras, Fargeix, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Jouvet, Poncillon, de Pennautier, Rochon, Tixier-Courbeyre, Vigeral, Burin-des-Roziers, Cougoul, Dorlhac, Faugières du Vernet, Girot-Pouzol, Guibail, Moulin, Trioullier, Boudet de Bardon, Breschard, Croizier Père, Gerzat, Laville, Mangerel, Martinat de Chaumont, Mauzat Laroche, Montel, Pallu, Tallon, Baudet Lafarge, Chassaigne Goyon, Duchasseint, Giraud, Goyon-Gourbine, de Riberolles.

La séance est publique.

M. Croizier, le plus agé, et M. Mangerel le plus jeune des Membres présents, sont appelés à former le bureau provisoire.

M. le *Préfet* donne ensuite lecture du décret du Président de la République, en date du 30 juillet 1850, qui convoque les Conseils généraux pour aujourd'hui, et déclare ouverte la session de 1850.

Au moment de procéder à la nomination du bureau définitif, un membre propose de nommer, comme l'année précédente, un prés-

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 30 juillet 1850.

dent, un vice-président et deux secrétaires. Cette proposition étant adoptée, le scrutin est ouvert pour ces différentes nominations.

M. Moulin est proclamé *président* ; M. Dorlhac, *vice-président* et MM. Chassaigne-Goyon et Pallu, *secrétaires*.

Le bureau définitivement installé, M. le *Président* prend la parole et prononce le discours suivant :

« Je remercie le Conseil général de l'honneur qu'il veut bien me continuer en m'appelant de nouveau à le présider. Je n'ai qu'un moyen de lui témoigner ma vive gratitude, de répondre aux marques réitérées de sa confiance, c'est de redoubler de zèle et d'attention pour assurer l'ordre et la régularité de ses délibérations, pour leur imprimer toute l'activité qui n'empêche ni l'examen consciencieux et réfléchi, ni les meilleures solutions.

» Nous allons reprendre nos travaux dans des circonstances qui semblent devoir en favoriser le succès. Les idées d'ordre, de gouvernement, de bonne administration, ont fait, pendant l'année qui vient de s'écouler, d'incontestables progrès. Les lois ont consolidé leur empire, cette souveraineté à laquelle M. le Président de la République rendait naguère un si éclatant hommage ; la société s'est aussi raffermie ou du moins elle a pris plus de confiance en elle-même, dans sa propre énergie, dans ses moyens de défense et de salut. Une amélioration réelle, quoique insuffisante, s'est manifestée dans la situation industrielle et commerciale ; si l'agriculture souffre encore dans l'écoulement, dans la vente de ses produits, elle va recevoir de la loi des finances de 1851, par le dégrèvement de l'impôt foncier, un soulagement qui, tout incomplet qu'il est, sera vivement apprécié dans nos campagnes. La même loi réduit de moitié, au profit du crédit agricole, qu'il est si nécessaire de relever, d'encourager, les droits d'enregistrement des obligations hypothécaires, de tous actes portant libération de valeurs mobilières. Dans un autre ordre d'idées qui touche directement à nos travaux, elle supprime le deuxième fonds commun auquel il nous fallait contribuer, et qui nous était d'un si mince avantage, que nous hésitions, chaque année, à en profiter, et que nos prédécesseurs y avaient eux-mêmes plusieurs fois renoncé ; elle ajoute ainsi aux ressources de notre budget, dont nous avions si souvent déploré l'insuffisance, elle étend d'ailleurs le pouvoir que nous avons de les créer. L'application de ces sages dispositions à nos affaires départementales suffirait seule pour donner à cette session un caractère particulier d'importance et d'utilité.

» Si les Conseils généraux attendent encore la législation organique qui doit régler leurs attributions, déterminer leur sphère d'action, une nouvelle et bien importante mission leur est déjà dévolue ; nous sommes appelés à concourir à l'exécution de la loi d'enseignement, à ce loyal et sérieux essai de transaction entre des opinions et des intérêts si longtemps divisés. Les délégués que vous aurez investis de cet honorable mandat siégeront au Conseil académique, chargé de la haute surveillance, de la tutelle de l'éducation publique dans le département, et ils y représenteront, avec l'autorité puisée dans vos suffrages, l'élément conciliateur et libéral, la conciliation qui est le devoir de tout bon citoyen, la liberté de la famille qui est le droit acquis et proclamé désormais imprescriptible de nos commettants !

» Deux propositions, émanées de l'initiative parlementaire, qui n'ont pas encore été discutées, mais qui sont déjà mises à l'état de

rapport, consacrent encore l'intervention des Conseils généraux dans deux circonstances du plus haut intérêt : l'une est relative à la mise en culture des terrains communaux, ce grand besoin de notre agriculture, de nos populations laborieuses, qui nous a si souvent et si vivement préoccupés ; l'autre, prévoyant le cas du triomphe d'une faction au siège du gouvernement central, une de ces surprises dont nos soixante annnées de révolutions offrent plus d'un exemple, confie au Conseil général le soin d'organiser la résistance, de main tenir, de revendiquer la part qui appartient à chaque département dans l'expression de l'opinion du pays, dans l'exercice de la souveraineté nationale. Elle réaliserait, si elle était convertie en loi, un des vœux que vous avez le plus énergiquement exprimés.

» L'assemblée législative, dans sa juste sollicitude pour les questions d'impôt, a voulu que vous fussiez consultés sur les améliorations, sur la transformation dont la contribution des portes et fenêtres paraît susceptible.

» Vous aurez enfin à réviser le tableau des circonscriptions électorales. La loi du 31 mai 1850 vous constitue appréciateurs souverains des circonstances locales qui peuvent exiger, commander, pour la facilité et la sincérité de l'élection, l'établissement des sections cantonales.

» La place que les Conseils généraux doivent occuper dans notre organisation administrative et politique se fait ainsi, pour ainsi dire, d'elle-même, s'agrandit par la seule force de l'institution. Chaque année nous crée, avec de nouvelles attributions, de nouveaux devoirs, une action plus ferme et plus décidée sur les destinées du pays, une plus haute et plus sérieuse responsabilité.

» Nous aurons à cœur, mes chers collègues, de justifier cette confiance de nos institutions et de nos lois.

» Nous pouvons, comme hommes publics, appartenir à des antécédénts, à des passés divers. Nous pouvons différer dans nos appréciations du présent, dans nos pressentiments et nos vœux sur le mystérieux avenir qui est dans les mains de Dieu. Mais il est un terrain neutre sur lequel nous serons toujours certains de nous rencontrer, celui de l'intérêt du département. Il est des sentiments dans lesquels, au milieu des agitations et des diversités de notre temps, nous serons toujours unis. Le désir et l'amour du bien, le zèle au devoir, le dévouement à nos concitoyens, à la patrie départementale, cette bienveillance réciproque et facile entre collègues qui se retrouvent pour la troisième fois, cette modération du langage qui n'exclut ni l'indépendance et la fermeté des convictions, ni la franchise et la liberté de discussion, qui est l'honneur, et pour une si grande part, la force morale des assemblées délibérantes.

» Ces sentiments, qui nous ont constamment animés, nous guideront encore ; nous nous les devrions à nous-mêmes, si nous ne les devions, avant tout, au pays qui nous a élus. »

Le Conseil, par l'organe de son *Président*, vote des remercîments au bureau provisoire.

La parole est ensuite donnée à M. le *Préfet*, qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Avant de vous exposer, pour la seconde fois, les intérêts et les besoins du département, dont l'administration m'est confiée, je

dois vous remercier de la sympathie bienveillante que vous m'avez témoignée dans votre dernière session ; cette sympathie, permettez-moi de vous exprimer l'espoir que, cette année aussi, vous me la continuerez ; votre concours, précieux pour l'administrateur qu'il soutient et qu'il encourage, est utile au pays, qui trouve, dans cette union de l'autorité et de ses réprésentants légaux, la garantie que ses besoins seront étudiés sérieusement et satisfaits dans les limites du possible.

» Depuis votre dernière réunion, l'ordre n'a pas cessé de régner dans le département. L'agitation, qui suit toutes les grandes commotions politiques, existe encore dans quelques esprits, mais elle ne se manifeste que par des actes rares et isolés qui ne sont pas de nature à troubler sérieusement la tranquillité publique ; du reste, l'autorité veille, et je n'ai pas besoin de vous donner l'assurance qu'elle ne laisserait sans répression aucune tentative de désordre.

» Les impôts directs se paient sans trop de difficulté, malgré le bas prix des produits agricoles et la gêne qui en résulte pour le propriétaire. Le recouvrement des contributions indirectes ne s'est point ressenti des excitations qu'on a soulevées contre elles, et il s'est opéré aussi facilement que dans les temps les plus calmes. Un autre impôt, violemment attaqué, et dont on voulait faire un levier pour soulever les populations des campagnes, la prestation en nature, a produit cette année plus qu'elle ne l'avait jamais fait dans ce département. Enfin, les opérations du recrutement ont eu lieu avec ordre, et les populations se soumettent, sans murmure, à l'exécution de la loi.

» Cette situation générale vous prouve, Messieurs, que le département commence à comprendre que le calme seul fait la vraie prospérité des populations, et que, pour y remédier complètement, il ne lui faudrait qu'un peu plus de confiance dans l'avenir. Cette confiance, vous saurez l'accroître en adoptant, dans la sphère d'action que vous a faite la confiance de vos concitoyens, toutes les mesures que vous inspirera votre dévouement aux intérêts du pays. »

Il donne ensuite un aperçu sur les divers services.

Le *Président* donne acte au Préfet du dépôt et de la lecture de son rapport et lui adresse ses remercîments.

Il fait ensuite diverses communications et le Conseil se divise en six Commissions.

Règlement pour les Commissions.

Fixation des ordres du jour pour les trois jours suivants.

28 Août 1850. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Désignation de deux membres pour la *Commission hippique* d'Aurillac. — Liste des présidents et secrétaires des Commissions.

Rapport de M. Laville sur les *caisses d'épargne*.

Rapport de M. Mauzat Laroche sur les *foires et marchés*, Laqueuille, Vernet Ste Marguerite, Eglise Neuve d'Entraigues, Le Mont Dore, Riom, Arconsat.

Rapport de M. Faugières sur l'entretien des boursiers départe-

mentaux à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*, crédit élevé pour les 3 élèves à 2,100 francs.

Communication d'une proposition relative à la suppression de l'*impôt des boissons*.

Nomination des membres du *Conseil académique* du département.

Rapport sur les demandes d'établissement de nouvelles brigades de *gendarmerie*.

Nomination du *jury d'examen* chargé de la distribution des *bourses* dans les *lycées* et *collèges*.

Formation de la liste du *jury d'expropriation*.

29 Août 1850. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination des conseillers devant faire partie du *Conseil académique*, aux termes de la loi du 15 mars 1850.

Rapport de M. Duchasseint sur l'entretien des *sourds-muets* dans les *Ecoles de Chaumont* et du *Bon-Pasteur*.

Le nombre des sourds-muets en France, dit le rapporteur, dépasse 20,000, il est de 500 dans le département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Pennautier sur les *haras*. (Important.) Une nouvelle organisation des haras date du 11 décembre 1848.

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

30 Août 1850. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Cougoul sur le service des *postes* et de l'*enregistrement*.

Rapport de M. Baudet-Lafarge sur les *sociétés d'agriculture* et d'*horticulture*, subvention à ces sociétés.

Proposition d'un vœu pour l'établissement d'un *bureau d'office correspondance* ayant pour but de mettre les ouvriers sans ouvrage et les exploitations manquant de bras à même de se procurer des ressources.

Rapport de M. Faugières du Vernet sur l'*Ecole d'accouchement*. — Vote des dépenses de l'Ecole et du changement de local. (Vote d'un crédit de 10,000 francs).

Rapport de M. Barrière sur les *archives départementales*. — Vote d'un crédit de 2,500 francs.

Rapport de M. Breschard sur l'entretien des boursiers du département à l'*Ecole des arts et métiers d'Aix*. — Vote d'un crédit de 500 francs.

Rapport de M. Croizier sur les *circonscriptions territoriales*. Distraction, réunion et formation des communes.

Rapport de M. Vigeral sur le *renouvellement triennal* du *Conseil général*.

Division des cantons en *séries*. — *Tirage au sort des séries.*

31 Août 1850. — Rapport de M. Faugières d'Olliergues sur la *comptabilité départementale.*

L'ensemble des recettes s'est élevé à	1.032.694f 94
Les dépenses à	947.583 47
L'excédent à reporter à l'exercice 1850 est de	85.111 47

Rapport de M. Baudet-Lafarge sur diverses questions adressées par le Gouvernement sur différents objets d'*intérêt agricole*. (Très important.)

Rapport de M. Girot-Pouzol sur l'*enseignement professionnel*, sur le *travail manufacturier* et sur l'*exposition* de *Londres*.

Explications sur les frais de location, d'achat et d'appropriation du mobilier des bureaux de l'*administration académique*.

Proposition par M. Charras d'un vœu relatif à l'installation des membres du *tribunal de commerce* de Thiers (rejet).

Rapport de M. Giraud sur les *circonscriptions territoriales*. — Formation et distraction des communes.

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *retraites* et *secours* accordés à divers *employés de la préfecture* et des *sous-préfectures*. — *Caisse des retraites* créée aux termes d'une ordonnance du 2 décembre 1836.

Rapport de M. Imbert sur les *bâtiments départementaux*. — Aliénation de l'ancien *hôtel des monnaies* de Riom. — Achat de mobilier pour la sous-préfecture de Thiers.

Rapport de M. Rochon sur les *contributions directes* et centimes départementaux.

Répartition pour 1851 entre les cinq arrondissements :

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont	847.688 »	182.443 »	101.395 »
Riom.	606.912 »	112.404 »	48.424 »
Ambert.	258.040 »	60.061 »	31.002 »
Issoire.	418.712 »	73.434 »	31.977 »
Thiers	245.554 »	58.925 »	28.479 »
Totaux.	2.376.976 »	487.267 »	241.277 »

Vote d'une allocation pour le développement du *musée de Clermont*.

2 Septembre 1850. — Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport sur l'assurance des *bâtiments départementaux* contre l'incendie.

Rapport de M. Guibail sur les *enfants trouvés.* — Vote d'un crédit de 46,400 francs.

Rapport de M. Guibail sur les *aliénés.* — J'en extrais les lignes suivantes :

« Un fait nous a frappés tout d'abord, l'augmentation rapide et incessamment croissante des allocations, vous allez en juger par les chiffres :

Somme allouée en	1845	24.000f »
—	1846	24.000 »
—	1847	22.000 »
	1848	27.000 »
—	1849	35.000 »
	1850	40.000 »

» On vous propose de porter la dépense pour 1851 à 44.800 francs. Ainsi dans le court espace de sept années elle aura presque doublé, les besoins ne viennent malheureusement que trop justifier cette aggravation de charges. Restreint en 1841 à 19 seulement, il atteint progressivement le nombre de 38 pour 1848 et il s'élève à 46 pour 1849. En somme la moyenne des placements est de 28 par an depuis 1841. Celles des sorties par guérison ou décès étant seulement de 20, il résulte une différence en plus de 8 pour la moyenne d'accroissement annuel. »

Rapport de M. Poncillon sur les *routes nationales.* — Plantations et excédents de largeur. — Chemins vicinaux, plantations.

Rapport de M. Poncillon sur les *ponts suspendus.* — Vérification de solidité nécessitée par l'orage qui s'était produit dans la nuit du 1er au 2 août dernier et avait renversé le pont de Crevant.

Rapport de M. Poncillon sur la *police du roulage.* — Examen du projet de loi proposé par le Gouvernement. — Contraventions.

Rapport de M. Dorlhac sur les *routes nationales.* — Il a été accordé pour l'entretien une somme de 346,500 francs inférieure à celle de l'année précédente.

« Quant aux travaux neufs, vous partagerez nos regrets en apprenant que l'allocation du département pour les objets, qui, en 1848 s'était élevée à la somme de près de 700,000 francs, n'a plus été en 1850 que de 90,000 francs. Cette énorme réduction a été commandée par la situation financière de l'Etat. »

Rapport de M. Poncillon sur le *chemin de fer.*

« Le Conseil émet le vœu : Déterminer promptement le point de départ entre Clermont et Moulins et le tracé de l'embranchement sur Roanne et Lyon de manière à suivre la direction la plus favorable aux intérêts du Puy-de-Dôme et des nombreux départements dont il est le centre et l'entrepôt. »

Rapport de M. Poncillon sur la *navigation.* — Mêmes plaintes, mêmes récriminations.

Rapport de M. Pennautier sur les *caisses de secours* et de *retraites.* Il s'est formé à Clermont le 15 mai 1848 une société de secours mutuels sous le nom de *la Fraternelle* à la tête de laquelle se trouvent les hommes les plus honorables avec le titre de *membres honoraires.* Elle comprend 187 ouvriers produisant comme entrées ou cotisations la somme de 2,487 francs. Il existe aussi à Clermont, six autres sociétés de secours mutuels créées par les divers corps d'états : menuisiers, maçons, typographes, cordonniers, tailleurs et chapeliers ; elles n'admettent pas le chômage.

Observations de M. Imbert sur le *budget du Mont-Dore.*

3 Septembre 1850. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Martinat de Chaumont sur les *circonscriptions électorales.* — Tableau des diverses circonscriptions des cantons du département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les travaux ordinaires des *bâtiments départementaux.* — Travaux extraordinaires.

4 Septembre 1850. — Rapport de M. Imbert sur la question de la *dette départementale* et la question contentieuse relative à la construction de la *sous-préfecture*, du *tribunal* et des *prisons d'Ambert.*

Rapport de M. Bertrand sur l'*assistance publique.* (Important).

Vœu pour l'établissement d'un *dépôt de mendicité.*

Rapport de M. Jouvet sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la question de classement comme route départementale du *chemin de grande communication* n° 9 de Riom à Evaux.

Vote des 4 centimes spéciaux affectés aux routes départementales, du traitement des conducteurs, le salaire des piqueurs, frais d'impressions, indemnités aux ingénieurs et frais d'études.

Rapport de M. Mangerel sur une proposition d'un vœu relatif à l'abolition de l'*impôt des boissons.*

Rapport de M. Jusseraud sur les *fermes-écoles.* (Ajournement.)

5 Septembre 1850 (matin). — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport de M. Guibail sur les *anciennes prisons* de Thiers.

Rapport de M. Montel sur l'*Ecole normale du département.* Maintien de l'Ecole et vote des dépenses (la loi du 15 mars 1850 attribuait au Conseils généraux le droit de supprimer les Ecoles normales). La création de l'Ecole normale dans ce département fut une conséquence de la révolution de 1830 et ce fut au mois de mai 1831 que 18 élèves maîtres dont 16 au frais du département et deux aux frais de l'État furent admis dans cette nouvelle école. — Vote d'un crédit de 13,980 francs.

Rapport de M. Duchassent sur l'*instruction primaire*

Rapport de M. Croizier relatif à l'établissement d'un *bureau d'office correspondance* des ateliers de travaux publics et privés.

Rapport sur les *bourses dans les lycées*. — Discussion sur l'admission d'un étranger, le sieur Felgère, originaire d'un département étranger, mais habitant depuis 1 an à Auzat-sur-Allier.

Dépôt d'une proposition relative à la *révision de la constitution*.

Dépôt d'une proposition relative à la réduction de l'*indemnité des représentants*. — Renvoi de la séance à ce soir à 1 heure.

5 Septembre 1850 (soir). — La lecture du procès-verbal de la séance du matin est ajournée à celle de demain.

Vote des *centimes facultatifs*. — *Règlement définitif du budget*.

Vote des *centimes spéciaux* aux *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Tixier-Courbeyre sur la demande de la *section de Montferrand* d'être distraite de la *ville de Clermont* pour former une commune séparée. (Rapport des plus intéressants.)

Rapport de M. Tallon sur les *chemins vicinaux*. — Réponse à la question adressée par le ministre sur les moyens d'améliorer la petite vicinalité.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur les *foires et marchés*. — Translation de la foire de Saint-Amable de Riom.

Rapport de M. Jusseraud sur l'avis demandé au Conseil général par le ministre de l'agriculture relatif au *tarif de l'entrée des bestiaux étrangers*.

Rapport de M. Goyon-Gourbine sur les *chemins vicinaux*. — Sur l'organisation d'un corps de conducteurs de travaux ou de piqueurs. — Sur le concours pour l'admission des *agents voyers*. — Situation des chemins de grande communication.

Communication du *Président*. — Lettre relative à un *monument en mémoire de Vercingétorix*.

6 Septembre 1850. — Lecture et approbation des procès-verbaux des séances précédentes.

Rapport de M. Montel sur l'*Ecole normale*. — Réserve provenant du boni obtenu sur les exercices antérieurs et spécialement affectés à la construction des bâtiments de l'Ecole normale.

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur la *demande en distraction* de la commune du *Mont-Dore-les-Bains* du canton de Besse et son adjonction à celui de Rochefort. (Important.)

Rapport de M. Charras sur l'*impôt des portes et fenêtres*. (Très intéressant.)

J'en extrais les lignes suivantes :

« La contribution dite des portes et fenêtres a été établie en France par la loi du 4 frimaire an VII.

» A cette époque, les actes du pouvoir législatif étaient, presque toujours, précédés de considérants plus ou moins développés ; la loi du 4 frimaire en un seul : « Considérant qu'il est instant d'assu-
» rer au trésor public la rentrée de six cents millions de recettes
» nécessaires aux dépenses ordinaires et extraordinaires de l'an VII,
» le Conseil général des Cinq-Cents déclare qu'il y a urgence .....
» et prend la résolution suivante, etc., etc. »

» Rien de plus clair, on le voit; placé sous l'empire de la nécessité, le Gouvernement de cette époque cherchait dans un impôt nouveau des ressources nouvelles. Sous ce rapport, l'origine de la contribution des portes et fenêtres est la même que celles de toutes les contributions. Mais pourquoi le législateur frappait-il les ouvertures de bâtiments plutôt que de frapper les bâtiments eux-mêmes en augmentant la contribution à laquelle ils étaient assujettis ? On en trouve l'explication dans un des articles de la loi, qui porte que « la contribution des portes et fenêtres sera exigible contre les pro-
» priétaires et usufruitiers, fermiers et locataires principaux des
» maisons, bâtiments et usines, sauf leur recours contre les loca-
» taires particuliers pour le remboursement de la somme due à rai-
» son des locaux occupés par eux. » Il résulte bien, en effet, de cette disposition que l'intention du législateur était d'augmenter tout à la fois l'imposition directe et l'imposition mobilière, et, par suite, de répartir la charge de l'impôt nouveau entre tous les citoyens habitant le territoire de la république. Un impôt très divisé est d'une perception sinon plus facile, mais plus assurée, et parait plus léger. Cependant, en réalité, c'était la propriété qui était grevée, puisque, d'une part, dans les campagnes, les propriétaires occupent généralement, à eux seuls, leurs propriétés ; puisque, d'autre part, dans les villes et au dehors, les locations sont plus ou moins aisées en raison du prix qu'elles coûtent. Quoi qu'il en soit, la nécessité une fois admise d'exiger du pays, sous une forme encore inusitée, un supplément de sacrifice pour les dépenses de l'État, il s'agissait d'asseoir le nouvel impôt sur des bases équitables, c'est-à-dire de le proportionner aux ressources de chaque contribuable. Une contribution justement répartie se supporte mieux et passe plus facilement dans les habitudes des citoyens.

» Pressé par les circonstances ou préoccupé d'autres idées, le législateur de l'an VII ne donna qu'une médiocre attention à cette grave question de la proportionnalité, et il fit une loi qui souleva, dès son application, les critiques et les réclamations les plus vives et les mieux fondées : loi qui a été amendée un peu dans le sens de l'équité, il y a dix-huit ans, mais qui n'en est pas moins restée en butte à des reproches si graves et si bien justifiés, que l'Assemblée nationale a décidé que l'assiette de la contribution des portes et fenêtres devait être promptement modifiée.

» Le législateur de l'an VII, admettant en principe que le nombre des portes et fenêtres de l'habitation du citoyen est un indice suffisant de l'état de sa fortune, divise les communes de France en six catégories, eu égard à leur population, et détermine pour chacune de ces catégories une taxe fixe par ouverture ; de sorte que la portion contributive d'un citoyen était égale au montant de cette taxe multipliée par le nombre des ouvertures du local qu'il occupait, les portes cochères et celles de magasins de marchands en gros, commissionnaires et courtiers payant le double de la taxe.

» Cette taxe était de :

0,20	dans les communes au-dessous		de 5 mille âmes.
0,25	—	—	de 5 mille à 10 mille âmes.
0,30	—	—	de 10 mille à 25 mille.
0,40	—	—	de 25 mille à 50 mille.
0,50	—	—	de 50 mille à 100 mille.
0,60	—	—	de 100 mille et au-dessus.

» Mais dans les quatre dernières catégories, les fenêtres des troisièmes, quatrièmes étages et au-dessus, ne payaient que 0,25. Cependant les portes et les fenêtres servant à éclairer ou à aérer les granges, bergeries, greniers, caves et autres locaux non destinés à l'habitation des hommes, ainsi que toutes les ouvertures du comble ou toiture des maisons habitées, étaient exemptées de la contribution.

» Cette loi était d'un mécanisme fort simple, mais elle consacrait de criantes injustices. Ainsi, la chaumière du paysan qui reçoit l'air et la lumière par une seule ouverture, payait 20 centimes comme les fenêtres de château le plus luxueux. Une des fenêtres du premier étage des hôtels somptueux des grandes villes, de Paris même, ne devait au fisc que le triple de la fenêtre du paysan, que le double de celle du citoyen logé au deuxième étage dans une ville de dix mille âmes.

» L'assiette de l'impôt était donc mauvaise. Cela fut si bien reconnu par ceux-là mêmes qui l'avaient établie que trois mois après, un membre du Conseil des Anciens, parlant au nom d'une commission dont il était le rapporteur, faisait de la loi la critique la plus sévère et la qualifiait « d'inégale et de disproportionnelle. » Mais par une bizarrerie, qui ne peut s'expliquer autrement, que par les nécessités financières de l'époque, ce même orateur concluait en proposant au Conseil de doubler la taxe qu'elle avait établie. Ses conclusions furent adoptées ; et, comme il l'avait prédit, le doublement fit ressortir encore plus fortement les iniquités de l'impôt, bien qu'on en eût excepté les habitations n'ayant qu'une porte et qu'une fenêtre.

» La loi du 4 frimaire avait produit une recette de six millions, celle du 18 ventôse en donna une de douze millions.

» Jusqu'en 1802, la contribution des portes et fenêtres resta impôt de quotité ; mais, à cette époque, le gouvernement, voulant éviter les oscillations de produits, chercha un revenu plus certain, par la forme de l'impôt de répartition. C'est encore ainsi qu'il se perçoit. »

Rapport de M. Guibail sur le projet d'appropriation d'une *salle pour* les *séances du Conseil général.*

Rapport de M. Croizier sur la proposition de M. Tallon *Révision de la constitution.* (Intéressant.)

Rapport de M. Croizier sur la proposition d'un *vœu* relatif à la *réduction des traitements et indemnités.* (Rejet.)

Rapport de M. Croizier sur la proposition d'un *vœu* relatif à la *réduction de l'indemnité des représentants.* (Adopté.)

Rapport de M. Croizier sur la proposition d'un *vœu* relatif à la réforme de la *loi électorale* du 31 mai 1850.

Rapport de M. Goyon Gourbine sur le [illegible]

Chemins de moyenne communication. Situation générale. Chemins vicinaux ordinaires. Situation et classement. Impositions spéciales et fixation du tarif d'évaluation de la prestation. Conversion en tâches.

Récapitulation du budget de 1851.

1re section.	Dépenses	ordinaires	325.000f	»	
2e	—	—	facultatives	260.782	34
3e	—	—	extraord. pour les routes	138.715	59
4e	—	—	des chemins vicinaux	242.728	10
5e	—	—	de l'instruction primaire	100.805	24
6e		—	du cadastre	» »	»
			Total	1.608.031	27

Auquel il sera fait face au moyen de ressources équivalentes.

Remerciments au Préfet, au Président et aux Secrétaires.

Clôture de la Session.

Session ordinaire de 1851 (1)

— 25 Août-2 Septembre. —

Préfet : M. Saint-John, marquis de Crèvecœur. — *Président doyen d'âge :* M. Croizier. — *Président élu :* M. Moulin. — *Vice-Président élu :* M. Dorlhac. — *Secrétaires élus :* MM. Chassaigne-Goyon et Tallon.

25 Août 1851. — MM. les Membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances.

Etaient présents : MM. Faugières, Chassaigne (d'Arlanc), Mory, Barrière, Imbert, Dupuy-Imberdis, d'Autier de Barmonteix, Bassin, Bertrand, de Chazelles Léon, Fargeix, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Jouvet, de Pennautier, Poncillon, Tixier-Courbeyre, Vigeral, Burin-Desroziers, Cougoul, Faugières du Vernet, Guibail, Moulin, Trioullier, Boudet de Bardon, Croizier, Gerzat, Mangerel, Martinat de Chaumont, Mauzat-Laroche, Tallon, Breschard, Baudet-Lafarge, Chassaigne-Goyon, Duchasseint.

La séance est publique.

M. Croizier, le plus âgé, et M. Mangerel, le plus jeune des membres présents, sont appelés à former le bureau provisoire.

M. le Préfet donne lecture du décret du Président de la République, en date du 24 juillet 1851, qui convoque les Conseils généraux pour le 25 août 1851, et déclare ouverte la session de 1851.

Comme l'année précédente, on procède à la nomination d'un Président, d'un Vice-Président et de deux Secrétaires. Le scrutin est ouvert pour ces diverses nominations.

M. Moulin est proclamé *président* ; M. Dorlhac, *vice-président* ; MM. Chassaigne-Goyon et Tallon, *secrétaires*.

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 24 juillet 1851.

Le bureau définitif étant installé, *M. le Président* prend la parole et adresse au Conseil l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Permettez-moi de vous témoigner ma gratitude pour l'honneur que vous voulez bien me continuer, pour cette bienveillance que je retrouve si constante et si gracieuse, qui sera toujours un des plus heureux et des plus doux souvenirs de ma vie. Mais, je le comprends, ce qui est sentiment personnel, l'expression même de la plus juste reconnaissance, ne peuvent occuper aujourd'hui qu'une place bien restreinte et bien secondaire dans l'inauguration de vos travaux. D'autres pensées doivent vous préoccuper.

» Cette session est la dernière qui nous aura réunis avant la mise à exécution et le vote des lois d'organisation départementale et municipale. Elle intervient au milieu des discussions que la Constitution autorise sur sa propre révision, le lendemain du rejet légal d'une première proposition de révision, à la veille sans doute d'une nouvelle épreuve et d'une décision définitive. Elle précède de quelques mois, c'est-à-dire de bien courts instants dans la vie d'un peuple, les manifestations nationales, les actes solennels qui régleront, en 1852, les destinées du pays. Voilà, Messieurs, le rapprochement, fécond en réflexions, qui se présente naturellement à l'esprit, qui donne à la réunion actuelle des Conseils généraux un caractère particulier d'importance, j'allais presque ajouter, de solennité.

» En ce qui concerne la préparation des projets de lois municipale et départementale, le Conseil général du Puy-de-Dôme avait promptement et loyalement payé son tribut. Interrogés dans la session de 1849, sur les questions relatives à cette législation, nous avions immédiatement répondu, après avoir consacré à cet important travail tout le temps dont nous pouvions disposer. D'autres Conseils généraux crurent devoir différer d'un an l'étude et l'avis qui leur étaient demandés. Si cette circonstance, si la gravité du sujet, la sérieuse élaboration à laquelle il a été soumis au sein du Conseil d'Etat, ont amené un regrettable retard dans l'organisation définitive de l'administration départementale, nous n'avons pas à nous le reprocher ; nous ne sommes pour rien dans cet ajournement. — Aujourd'hui, une loi régulièrement et constitutionnellement votée sur le rapport conforme d'une nombreuse Commission, où les diverses nuances de l'opposition étaient représentées dans des proportions inaccoutumées, nous appelle tous, sans renouvellement du tiers, à siéger dans cette enceinte. Nous obéissons à la loi, d'abord parce que, bonne ou mauvaise, elle est la loi ; en second lieu, parce qu'un refus de concours, entraînant, comme conséquences légales, la cessation de la plupart des entreprises et des travaux d'utilité départementale, la suppression des secours accordés à tant d'établissements utiles ou d'œuvres de bienfaisance, l'interruption forcée du développement, si impatiemment attendu, de nos lignes vicinales, serait le plus grand dommage, le plus grave préjudice qui pût être porté aux affaires, aux intérêts du Département.

» Et dans quelles circonstances, Messieurs, irions-nous négliger, abandonner ces intérêts qui nous sont si chers ? A quelle époque l'action, la vigilance, la sollicitude administrative ont-elles été plus nécessaires ? On peut diversement apprécier la situation politique, être en dissentiment d'opinion, de très bonne foi, sur la [illegible] sur l'opportunité de la révision de la Constitution contestée [illegible]

droit ou en fait les témoignages que les Conseils généraux croiraient avoir à porter dans cette vaste enquête ouverte depuis le 28 mai sur toute la surface du pays. Mais qui ne pressent qu'en toute hypothèse, avec ou sans révision, nous aurons des jours difficiles à traverser? Qui ne voit la confiance ébranlée, le commerce et l'industrie livrés aux doutes de l'avenir, à l'incertitude du lendemain? Qui ne comprend que, dans cette période d'inévitable agitation où nous allons entrer, la suspension, la diminution notable du travail privé est le formidable danger qu'il faut prévenir, comme la première souffrance qu'il faudra soulager? La conséquence de ces réflexions, mes chers collègues, c'est qu'une vigoureuse impulsion doit être imprimée aux travaux publics de toute nature; c'est qu'il faut, sur tous les points, à tous les degrés, encourager, stimuler, exciter le travail national. L'Assemblée législative, le Gouvernement, sont vivement préoccupés de cette nécessité. Comment le concours des Conseils généraux, plus rapprochés des populations, pourra-t-il leur faire défaut dans cette œuvre de prévoyance, peut-être de salut? Puisque des ressources considérables sont mises, cette année, par la loi des finances, à notre disposition, n'hésitons pas à en user dans l'intérêt du travail, des classes laborieuses, de l'ordre et de la paix publique. Ainsi, et par les efforts combinés de tous les pouvoirs, pourront être atténués les inconvénients du chômage.

» Quant au moyen d'en conjurer les périls, de ranimer le crédit commercial, industriel, agricole, de franchir l'épreuve dont l'heure sera bientôt venue, il n'en est qu'un seul, toujours le même : c'est le ferme accord de tous les hommes d'ordre, à quelque nuance qu'ils appartiennent; c'est l'intime union de toutes les forces morales et conservatrices de la société. Croyez qu'il n'en est aucune qui soit de luxe, dont la coopération ne soit nécessaire au salut commun ; et quelle est celle qui pourrait se flatter de suffire seule aujourd'hui et désormais au gouvernement libéral et régulier de notre société française?

» L'institution des Conseils généraux est une de ces forces défensives; elle compte déjà parmi les plus puissantes. Voyez comme elle est entrée dans nos mœurs administratives et politiques, comme la France entière est attentive aux délibérations des 85 Conseils qui s'ouvrent à cette heure, comme la publicité s'apprête à reproduire leurs discussions, à enregistrer leurs vœux, à commenter leur silence! — Nous avons vu s'évanouir bien des prestiges au contact des révolutions, nous voyons déchoir, tomber les plus hautes puissances. Et voilà que, dans les graves conjonctures où nous sommes, un pouvoir purement local, intermédiaire, né d'hier (car son existence ne date que du jour où il devint électif), est interrogé par les uns, observé par les autres, comme s'il avait sa part, et une grande part, dans le secret de l'avenir!

» Inspirons-nous, Messieurs, des sentiments et des devoirs que cette situation nous impose. On disait autrefois : Noblesse oblige; ce qui oblige par-dessus tout aujourd'hui, c'est la confiance du pays. Malheur à qui l'aurait trompé, à qui pourrait le trahir! Honneur à qui le sert avec amour et dévouement!

» Que cet honneur soit le nôtre, mes chers collègues; que ces sentiments guident nos résolutions et président à nos travaux; que l'exemple du bien et du juste, sorti de cette enceinte, se répande autour de nous, loin de nous, dans notre cher pays; que tout bon citoyen, tout bon Français fasse ce qu'il doit, c'est-à-dire tout ce

qu'il peut ; et si tous ces efforts humains étaient en eux-mêmes insuffisants, ayons la ferme confiance que Dieu les bénirait et ferait le reste ! »

Le Conseil, par l'organe de son *président*, vote des remerciements au bureau provisoire.

La parole est ensuite donnée à *M. le Préfet* qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Depuis votre dernière session, la situation matérielle du Département n'a pas changé. Le bas prix des céréales et des vins, la stagnation des affaires commerciales, causent une gêne qui pèse principalement sur la population agricole ; malgré cet état de choses si regrettable, les impôts se perçoivent plus facilement et avec moins de frais que par le passé ; les lois s'exécutent sans résistance, et l'action administrative ne rencontre pas d'obstacles sérieux.

» S'il existe dans les esprits une certaine agitation causée par l'état général du pays, par les doutes de l'avenir et aussi par d'incessantes excitations, elle ne s'est, du moins, manifestée par aucun acte assez grave pour vous être signalé.

» Cette situation fait honneur aux populations de ce beau département ; elle se maintiendra, je n'en doute pas, même au milieu des difficultés de l'année dans laquelle nous allons entrer, surtout si votre concours, Messieurs, si celui de tous les hommes d'ordre vient donner à l'administration la force morale qui rend son action si utile et si puissante. Ce concours, vous me l'avez accordé jusqu'ici, Messieurs, avec une bienveillance dont je suis profondément reconnaissant ; laissez-moi espérer que vous me le continuerez, alors que les circonstances me le rendent plus nécessaire et plus précieux que jamais.

» Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de la situation des services départementaux ; je désire que l'examen que vous en ferez vous prouve qu'ils ont été dirigés dans le vrai sens des intérêts qui me sont confiés. »

Il donne alors un aperçu sur les divers services et ses propositions.

Le Président donne acte au *Préfet* de la lecture de son rapport et fait ensuite diverses communications.

Ceci fait, le Conseil se partage en six Commissions et s'ajourne au 27 août.

27 Août 1851. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Communications du *Président*.

Formation de la liste du *jury d'expropriation* et du *jury* chargé de la distribution des *bourses* dans les *Lycées* et *Collèges*.

Rapport de M. Faugières sur les demandes de *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Gerzat sur les *Caisses d'épargne*.

Rapport de M. Faugières du Vernet sur l'entretien des bourses en

du Département à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 2,100 francs.)

Rapport de M. Breschard sur l'entretien des boursiers du Département à l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. Barrière sur le casernement de la *Gendarmerie.*

Rapport de M. Faugières du Vernet sur les dépenses de l'*Ecole d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 8,000 francs.)

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

28 Août 1851. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet* concernant la police de la *chasse.*

Vote d'un crédit de 300 francs pour frais d'impressions occasionnées par la réorganisation des *gardes nationales.*

Communications diverses du *Président.*

Rapport de M. Cougoul sur le Service des *postes* et de l'*enregistrement.* — Sur le Service des dépêches entre Issoire et Clermont et entre Paris et Clermont.

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *Archives départementales.* (Vote d'un crédit de 2,500 francs.)

Rapport de M. Croizier sur diverses demandes d'établissement de brigades de *gendarmerie.*

Rapport de M. de Chazelles sur la *Caisse des retraites* des *employés* de la *Préfecture* et des *agents voyers.*

Rapport de M. Breschard sur la *Carte géologique du Département.* (Vote d'une allocation de 1,400 francs destinée à la publication de 300 exemplaires.)

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *Sourds-Muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 francs.)

Rapport de M. Croizier sur les questions d'*Hygiène publique.*

Rapport de M. de Chazelles sur le projet d'achèvement de la *Cathédrale de Clermont.* (Vote d'un crédit provisoire de 20,000 francs.)

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur l'*Etablissement du Mont Dore.*

Vœu du Conseil en faveur de l'*Etablissement thermal des eaux de Royat.*

Rapport de M. Chenevelles sur les demandes en *distractions* et *formations* de *communes.*

Nomination des membres du *jury* chargé de la distribution des *bourses* dans les *Lycées.*

29 Août 1851. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *Président* relative à une ligne de *chemin de fer* de Clermont à Brassac.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur les *Enfants trouvés*.— Colonisation de l'Algérie par les Enfants trouvés.

Rapport du même sur les *Aliénés*. (Vote d'un crédit de 44,800 francs pour pension des aliénés indigents et d'un crédit de 5,200 francs pour frais de transport et nourriture en route.)

Rapport de M. Martinat de Chaumont sur les dépenses ordinaires des *Bâtiments départementaux*.

Rapport spécial de M. Girot-Pouzol sur les *Bâtiments départementaux* de la *ville de Thiers*.

Rapport de M. Pennautier sur les *Contributions directes*.

Répartition du contingent en principal entre les arrondissements.

Arrondissements.	Foncière	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont.............	848.061 »	182.322 »	102.085 »
Riom..................	607.001 »	112.155 »	48.729 »
Ambert................	257.999 »	60.018 »	31.153 »
Issoire...............	418.856 »	73.413 »	32.104 »
Thiers................	245.958 »	58.914 »	28.905 »
Totaux.....	2.377.875 »	486.822 »	242.976 »

Rapport de M. Gerzat sur les *demandes en dégrèvement*.

Rapport de M. Pennautier sur la nouvelle *évaluation* des *revenus territoriaux*.

Rapport de M. Gerzat sur le *Cadastre*.

Rapport de M. Duchasseint sur les *routes nationales*.— Traverses des routes nationales. Plantations sur le sol des routes. Fouilles pour l'entretien des routes.

Rapport de M. Baudet-Lafarge sur les *Sociétés d'agriculture* et *d'horticulture* du département et sur les *circonscriptions électorales* pour la nomination des membres de la *Chambre consultative d'agriculture*. — Conseil général d'agriculture.

Recolement du *mobilier* de la *Préfecture*. — Désignation de délégués du Conseil général.

30 Août 1851. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du Président.

Vote de 2 centimes pour l'*instruction primaire*, 5 centimes pour les *chemins vicinaux* et 4 centimes extraordinaires pour les *routes départementales*.

Nomination de la Commission d'*évaluation* des *revenus territoriaux*.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur les *routes départementales*.

Rapport de M. Croizier sur les questions accessoires relatives à la *séparation de Montferrand.* — Délimitation. Partage des biens. — Propriété et usage des édifices et constructions aujourd'hui communs ; partage des dettes. Transfert de la *Justice de paix* du canton Est de Clermont à Montferrand. (Important.)

Rapport de M. Chenereilles sur les modifications à apporter à la loi sur la police de la *chasse.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *Navigation fluviale.*

Pont des Martres-de-Veyre. — Etablissement d'une gare à Pont-du-Château. — Rapport du même sur les *ponts suspendus.*

1er Septembre 1851. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Duchasseint sur le *Chemin de fer.*

Rapport de M. Dupuy Imberdis sur les dépenses de l'*Instruction primaire.* — Rétribution scolaire. *Ecole normale ;* Ecole des *Jeunes-Aveugles.* — Vœux divers.

Rapport de M. Pallu sur la situation de l'*Industrie métallurgique.*

1er Septembre 1851, à 2 heures du soir. — Rapport de M. Burin-Desroziers sur la *Comptabilité départementale.* Il présente un excédent de recettes de 50,775 fr. 47, et mentionne que le département du Puy-de-Dôme a été, pendant l'année 1850, frappé de divers accidents.

Les pertes éprouvées par suite d'incendies, épizooties, inondations et autres accidents, se sont élevées à la somme de 1,038,190 fr.

La somme totale des secours accordés a été de 58,835 fr. 90.

Compte d'emploi des fonds de 1850 affectés aux traitements des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur la *Dette départementale.*

Rapport de M. de Chazelles sur le vœu de la *Révision de la Constitution.* (Important.)

Rapport de M. Baudet-Lafarge sur le décret du 14 janvier 1850 relatif à l'introduction des *blés étrangers.*

Rapport du même relativement aux diverses *récoltes de 1851* dans le département. La récolte des céréales, en 1851, est égale à une bonne moyenne. Les pommes de terre sont atteintes par la maladie spéciale dans presque tous les cantons. Les restants des récoltes des céréales des années précédentes équivalent à la récolte d'une année moyenne.

Rapport de M. Tixier sur les *Chemins de grande communication.*

2 Septembre 1851. — Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 1er septembre.

Continuation de la discussion sur les *Chemins vicinaux.*

Rapport de M. Guabal sur la moyenne et la petite *vicinalité.*

J'en extrais le tableau et les réflexions suivantes :

Tableau statistique des voies de communication de l'Allier, du Cantal, de la Corrèze, de la Creuse, de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy-de-Dôme.

Départements.	Superficie en hectares.	Population.	Montant des quatre contributions directes en principal.	Chemins de fer.		Routes nationales.		Routes départementales.		Chemins de grande communication.		Chemins de moyenne vicinalité.	
				classés.	à l'état d'entretien.	classées.	à l'état d'entretien.	classées.	à l'état d'entretien.	classés.	à l'état d'entretien.	classés.	à l'état d'entretien.
	hect.		fr.	m		k.	k.	k.	k.	k.	k.	k.	k.
Allier	730.838	329.540	3.052.829	»	24.682	494.653	494.653	236.695	236.695	979.621	802.336	51.000	42.000
Cantal	557.768	260.479	1.476.548	»	»	371.213	371.213	186.149	169.730	717.279	149.636	401.873	36.423
Corrèze	794.717	317.569	1.221.138	»	»	365.329	365.329	446.219	281.084	809.640	223.640	»	»
Creuse	556.830	285.569	1.629.694	29.250		337.637	337.637	388.123	246.943	929	399	4.532	535
Haute-Loire	496.22[illegible]	307.161	2.261.538	»	»	350.297	324.747	461.237	412.224	429.816	100.000	284.583	»
Loire	477.018	5[illegible]3.786	2.150.401	147.170	14[illegible].170	320.900	320.900	383.974	383.974	529.107	499	135.950	79.950
Puy-de-Dôme	796.376	601.594	3.367.956	38.780	»	447.485	447.485	375.325	349.325	359.777	254	449	167

« J'avais raison de le dire, Messieurs, la comparaison de l'ensemble de nos voies de communication, et surtout de la grande et moyenne vicinalité, avec ce qui existe chez nos voisins, n'est pas flatteuse pour notre amour-propre départemental ; nous avons donc besoin de réunir tous nos efforts pour seconder le bon vouloir de l'Administration, et votre quatrième Commission se fait un devoir d'exprimer à M. le Préfet toute la satisfaction qu'elle éprouve de voir l'activité qui a été déployée pour l'étude et la rédaction d'un assez grand nombre de projets relatifs à d'autres chemins de moyenne vicinalité, et qu'il est disposé à poursuivre ce travail avec toute l'activité possible, afin de donner à cette branche du Service vicinal, le degré d'action auquel elle ne peut prétendre que lorsqu'elle sera en mesure de procéder sur tous les points, au moyen de projets d'ensemble. »

Rapport de M. Bertrand sur l'emploi des *prestations* et les demandes en dégrèvement des communes intéressées. (Important.)

Rapport de M. Vigeral sur les *Agents voyers* et les modifications à apporter aux règlements des *chemins vicinaux*.

Vœu tendant à ce que les *tarifs* actuellement adoptés pour limiter l'entrée des *bestiaux étrangers* soient conservés dans leur intégrité.

Création d'un *Musée départemental*.

Rapport sur le vœu relatif à l'abolition de l'*Impôt des boissons*.

Récapitulation des dépenses du *Budget* de 1852.

1re Section. —	Dépenses	ordinaires	335.000f »
2e —	—	facultatives	265.000 »
3e —	—	extraordinres pour les routes	137.779 11
4e —	—	des chemins vicinaux	244.609 90
5e —	—	de l'instruction primaire	100.966 08
		Total	1.083.355 09

auxquelles il sera fait face au moyen de ressources équivalentes.

Remerciements au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1852 [1]

— 23-28 Août. —

Préfet : M. Saint-John, marquis de Crévecœur. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé :* M. E. Rouher. — *Secrétaire nommé :* M. Martha-Beker.

23 août 1852. — Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est réuni à midi, à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle de ses séances.

M. le Préfet donne lecture du décret du Prince-Président de la République portant convocation des Conseils généraux, et requiert

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 4 août 1852.

des membres présents le serment prescrit par l'art. 14 de la Constitution.

Prêtent serment à l'appel de leur nom : MM. de Morny, de Chazelles, Aubergier, Vigeral, Guyot-Lavaline, Laroche, de Pennautier, Girard-Pallet, Tixier, Narjot de Toucy, Rouher, Boudet de Bardon, Tallon, Martha-Beker, Arnaud, Martinat de Chaumont, Pallu, Laville, Girot-Pouzol, Girot de Langlade, Faugières, Dorlhac, de Maillargues, Burin-Desroziers, Cougoul, Moulin, Guibail, Chassaigne Henri, Chassaigne-Goyon, Goyon-Gourbine, Marcland, Adrian, Andrieu, Barrière, Dupuy-Imberdis, Chassaigne, de Labrosse, Imbert, Basthier-Lafougères, Teyras, Dessaigne, Bassin, d'Arnoux, Breschard, Beaulaton, Chatelus.

La prestation de serment de MM. Bertrand, d'Autier de Barmonteix et Mauzat-Laroche, absents momentanément, est ajournée à une prochaine séance.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret qui nomme M. de Morny, *président ;* M. Rouher, *vice-président*, et M. Chassaigne-Goyon, *secrétaire du Conseil général*, et déclare la session ouverte.

Le bureau installé, *M. le Président* prend la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Autrefois les membres du Conseil général élisaient leur président. L'usage était que le nouvel élu remerciât ses collègues de l'honneur qui venait de lui être fait. Aujourd'hui les choses ne se passent pas de la même manière. La loi nouvelle confie ce soin au chef de l'Etat, et c'est en vertu de ce droit que j'ai été appelé à l'honneur de vous présider.

» Mais je ne me fais pas illusion, en présence d'hommes aussi considérables, d'anciens députés qui ont glorieusement représenté ce département, de l'homme distingué qui présidait le conseil l'année dernière; quand je vois près de moi le Ministre habile et intelligent qui, dans les conseils du Prince-Président, a réorganisé la magistrature et dirigé la justice de notre pays pendant deux ans avec tant de dignité et de fermeté, Messieurs, sans fausse modestie, je sens que ce n'est pas par ordre de mérite que j'ai obtenu la préférence; c'est donc à la faveur que je le dois.

» Cette faveur, j'espère me la faire pardonner par vous tous, par un dévouement absolu aux intérêts de notre Département, par une loyale impartialité dans la direction de ces débats. Permettez-moi de croire que, de votre côté, vous m'accorderez autant de bienveillance et de confiance que si vous m'aviez élu vous-mêmes.

» Travaillons donc tous ensemble avec zèle ; expédions sagement, promptement, les affaires qui nous sont soumises ; prêtons au Gouvernement un concours sincère et énergique. Aidons le Prince Louis-Napoléon à rétablir, maintenir, rendre durable le principe d'autorité qui a été depuis si longtemps méconnu dans notre pays et qui est indispensable à la marche régulière et progressive de la société française. Le bien que nous ferons en commun constituera entre vous et votre président un lien aussi intime, aussi satisfaisant de part et d'autre, qu'aurait pu le faire l'élection, et, pour ma part, Messieurs, je vous en conserverai une profonde reconnaissance. »

Après cette allocution accueillie par des marques unanimes d'approbation, *M. le Préfet* obtient la parole et lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Avant de vous entretenir des affaires qui doivent être soumises à vos délibérations, j'ai le besoin de vous dire combien je suis heureux de voir les intérêts du département que j'ai l'honneur d'administrer, confiés à une telle assemblée.

» Je retrouve en grand nombre parmi vous, les hommes qui, dans l'ancien Conseil général, prêtèrent à l'Administration, au milieu de circonstances difficiles, un concours aussi dévoué qu'énergique, et accordèrent à l'administrateur une bienveillance dont il s'honore et qu'il espère conserver.

» Je vois encore, dans cette assemblée, des hommes qui, sans appartenir à l'ancien Conseil, ont soutenu loyalement l'Administration et ont combattu avec elle ; ils ne sauraient lui être étrangers, et elle trouvera chez eux, je le sais, le même appui, le même concours.

» Je suis fier enfin de voir s'associer à vos travaux les membres que la confiance éclairée du Prince, qui sait gouverner la France comme il a su la sauver, a appelés à l'honneur de vous présider. Le Département s'honorait de les avoir produits à la politique, il avait admiré la glorieuse part qu'ils avaient prise aux luttes les plus grandes et les plus périlleuses de cette époque ; il a voulu les voir siéger dans ce Conseil. J'ose espérer retrouver en eux la bienveillance qu'ils me témoignaient quand je servais sous leurs ordres.

» Dans une telle assemblée, Messieurs, l'Administration n'a pas d'adversaires ; elle n'y rencontre que des collaborateurs, dévoués comme elle aux intérêts du Département.

» Ce dévouement, le Département y avait, les années précédentes, des droits légitimes ; il y a conquis d'autres titres, dans ces jours que la France reconnaissante n'oubliera jamais, qu'elle ne doit jamais oublier, car c'est dans ces jours-là qu'elle fut sauvée.

» Aussitot qu'il apprit que le Prince Louis-Napoléon avait exécuté la généreuse pensée qu'il méditait depuis longtemps, de fermer pour toujours la porte aux révolutions, en réduisant à l'impuissance (permettez-moi de rappeler un mot d'une heureuse énergie) *ces quelques milliers de coquins* de la rue qui les font toutes, — le département tout entier applaudit ; ce fut, dans toutes ses communes, un jour de fête quand les décrets qui annonçaient l'ère nouvelle furent proclamés et connus.

» Aussi lorsque la France fut consultée sur l'acte du 2 décembre, le peuple du Puy-de-Dôme se leva tout entier, et 128,000 électeurs vinrent déposer dans l'urne un vote approbatif.

» Vous ne vous étonnerez donc pas, Messieurs, qu'avec son bon sens connu, avec ses souvenirs vivaces des gloires impériales, avec son approbation judicieuse de la grande œuvre du Prince Louis Napoléon, le Département ait été tranquille sur presque tous les points, et que l'Administration, qui aime toujours mieux prévenir que punir, n'ait eu à remplir que la moins ingrate de ces deux tâches, qu'elle ait prévenu et qu'elle ait peu puni.

» Ne croyez pas cependant qu'il ne s'est pas rencontré ici, comme ailleurs, des passions perverses, de sinistres projets ; — pouvait il en être autrement dans notre malheureux pays, miné alors sourdement de toutes parts, travaillé si longtemps en secret par les implacables et habiles ouvriers du mal ? Ces passions, ces projets, l'Administration les connaissait, et quand, l'an dernier, elle disait ici que le calme régnait dans le département, ce calme, elle le savait,

n'était qu'à la surface. Sans l'acte sauveur du 2 décembre, nous aurions donc eu à déplorer, nous aussi, d'irréparables malheurs.

» Aujourd'hui, Messieurs, grâce à l'énergie du Prince-Président, grâce aux hommes d'élite dont il sut s'entourer, grâce au patriotisme vrai et sincère avec lequel il a cherché immédiatement à répondre à tous les besoins du pays, le Département, comme la France entière, jouit d'un calme non plus seulement superficiel, mais intime et profond.

» Cette tranquillité nous permettra, je l'espère, de nous occuper cette année, loin de toute préoccupation politique, des affaires importantes du pays et d'apporter à ses intérêts cette religieuse et profonde attention dont nous détournaient naguère malgré nous les soucis de l'avenir.

» Je vais avoir l'honneur de vous rendre compte de la situation des services départementaux ; je désire que l'examen que vous en ferez vous prouve qu'ils ont été dirigés dans le vrai sens des intérêts qui me sont confiés. »

Répartition entre les arrondissements des contingents des différentes *contributions* pour 1853.

Arrondissements.	Contribution foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont...............	851.759 »	183.144 »	103.254 »
Riom..........	607.075 »	112.042 »	48.952 »
Ambert.................	257.995 »	59.948 »	31.185 »
Issoire..................	415.693 »	72.323 »	31.571 »
Thiers...................	245.964 »	58.869 »	29.016 »
Total.......	2.378.486 »	486.326 »	243.978 »

M. le Président donne acte à *M. le Préfet* de la lecture et du dépôt de ce rapport, le remercie de l'exposé aussi lucide que complet, qu'il vient de présenter de la situation des affaires du Département, et lui promet au nom du Conseil, le concours le plus empressé et le plus dévoué pour le seconder dans son œuvre administrative et réaliser avec lui les améliorations qu'il a préparées.

Le Conseil général procède ensuite à la formation de la *liste du Jury d'expropriation*, conformément à l'article 29 de la loi du 3 mai 1841.

Cette opération terminée, il décide que pour l'examen préalable des matières soumises à ses délibérations, il se divisera en six Commissions, dans lesquelles tous les arrondissements seront représentés, conformément au mode de répartition suivi par le précédent Conseil.

L'assemblée décide que le *règlement intérieur* adopté par l'ancien Conseil général sera maintenu dans toutes ses dispositions.

25 août 1852. — Le Conseil général entre en séance à midi.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

Avant de commencer la délibération, *M. le Président* reçoit le *serment* de MM. Bertrand et Mauzat-Laroche; les deux seuls membres du Conseil qui n'aient pas encore prêté serment, sauf M. Mangerel, dont l'élection a été annulée par le Conseil de Préfecture, parce qu'il n'avait pas atteint l'âge exigé par la loi, et M. d'Autier de Barmonteix, absent pour cause de maladie.

Le Conseil délibère ensuite sur les divers articles du *budget* de 1853 qui ne doivent pas donner lieu à des rapports spéciaux, et en arrête la balance générale à 1,107,933 fr. 91, dont :

342,000f » pour le budget des dépenses et recettes ordinaires.
289,000 » pour le budget des dépenses et recettes facultatives.
139,945 95 pour le budget des dépenses et recettes extraordinaires.
250,224 67 pour le budget des dépenses et recettes spéciales.
86,763 29 pour le budget des dépenses et recettes de l'Instruction primaire.

Secours à l'école de dessin de Volvic. — Un membre appelle l'attention du Conseil sur la situation de cette école, qui ne peut ni recevoir un développement convenable, ni même subvenir à ses dépenses ordinaires avec le faible secours de 300 francs qui lui est accordé annuellement, et demande que la somme proposée par M. le Préfet, soit élevée à 600 francs.

Le Conseil adopte la proposition et vote, à titre de secours à l'école de dessin de Volvic, la somme de.................. 600f »

Il vote, en outre, diverses sommes.

M. le Président invite les *commissions* composées à la séance précédente, à lui faire connaître les noms des *présidents* et *secrétaires* qu'elles ont nommés.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports qui sont prêts.

M. Tixier, au nom de la première Commission, lit les trois rapports sur la *dette départementale*, sur les *caisses d'épargne et de prévoyance*, sur des demandes de *foires et marchés*.

Le Conseil délibérant, émet l'avis qu'il n'y a pas lieu de créer une nouvelle foire, soit à Tallende, soit à Monton, et que la demande du Conseil municipal de Veyre Monton ne doit pas être accueillie.

M. de Labrosse, au nom de la même Commission, donne lecture du rapport sur les *Contributions directes* et les centimes départementaux.

Dans la répartition générale des Contributions directes faite par la loi de finances du 8 juillet dernier, le contingent assigné au département du Puy de Dôme est fixé de la manière suivante :

Contribution foncière............................	2.378.486f	»
personnelle et mobilière............	486 326	»
portes et fenêtres....................	243 978	»

La répartition de ce contingent entre les cinq arrondissements est ainsi établie :

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	851.759	183.144	103.254
Riom	607.075	112.042	48.952
Ambert	257.995	59.948	31.185
Issoire	415.693	72.323	31.571
Thiers	245.964	58.869	29.016
Totaux	2.378.486	486.326	243.978

En réponse à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 4 août dernier, M. Pallu propose au Conseil la rédaction suivante :

« Pour répondre à la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Agriculture et du Commerce, la Commission a l'honneur de vous proposer de déclarer :

» 1° Que la récolte en céréales de 1852 sera de 1/3 0/0 au-dessous d'une année moyenne, et que les grains seront de qualité inférieure.

» 2° Que les approvisionnements en céréales provenant des années antérieures représentent une récolte entière d'une année moyenne.

» 3° Que les pommes de terre sont atteintes de leur maladie spéciale dans presque tous les cantons.

» 4° Que la récolte en vins sera au-dessous d'une année moyenne, et que la vigne est atteinte, dans certaines contrées, de la maladie connue sous le nom *oïdium*. »

M. Andrieu, au nom de la même Commission, lit les deux rapports sur le *fonds de non valeurs* et l'évaluation des *revenus territoriaux*.

M. Arnaud, au nom de la deuxième Commission, donne lecture des deux rapports sur les *archives départementales* et les *bibliothèques administratives*.

M. Girard-Pallet, au nom de la même Commission, lit le rapport sur l'*Ecole d'accouchement*.

D'après le rapport de M. le Préfet, l'Ecole d'accouchement a été transférée, depuis le 1er octobre dernier, dans le nouveau local où elle est installée. M. le Préfet a passé, avec le propriétaire, ainsi qu'il y était autorisé, un bail en forme pour douze années consécutives, au prix de 1,200 francs par an.

Les cours, pendant la dernière période scolaire, ont été fréquentés par 25 élèves, savoir :

18 boursières du Département,
6 à leurs frais,
1 aux frais du département du Cantal.

La pension des élèves étrangères a donné lieu à un remboursement de 288 fr. 25 c., dont M. le Préfet a présenté le versement dans la caisse départementale.

Le Conseil, délibérant, adopte les conclusions de la Commission et vote pour les dépenses de l'École départementale d'accouchement le crédit de 8,000 francs proposé par M. le Préfet.

M. Burin-Desroziers, au nom de la même Commission, fait le rapport sur la *carte géologique* et la *carte géologique-agronomique* du département.

M. Dupuy-Imberdis, membre de la même Commission, lit le rapport sur l'*École vétérinaire de Lyon*.

Le Conseil général fait figurer à son budget les sommes nécessaires pour l'entretien de six demi-bourses à l'école de Lyon, soit 1,200 francs qui sont compris à la deuxième section du budget, chapitre 19, article 4.

M. Girot de Langlade, au nom de la cinquième Commission, donne lecture des deux rapports sur les articles du budget intitulés : *achat de mobilier pour les Sous-Préfectures*, achat de mobilier pour le *Tribunal de commerce* et le *Tribunal civil de Thiers*.

M. Bassin, au nom de la même Commission, lit le rapport sur le casernement de la *gendarmerie*.

M. Laville, au nom de la sixième Commission, donne connaissance au Conseil du tableau qu'elle a préparé conformément aux dispositions de la loi du 22 juin 1833, pour servir au *renouvellement triennal des membres du Conseil général et des membres des Conseils d'arrondissement*.

Ce travail qui ne donne lieu à aucune réclamation est approuvé par le Conseil ; en conséquence, la division en séries des cantons du Département, est arrêtée ainsi qu'il suit :

CONSEIL GÉNÉRAL (TROIS SÉRIES).

1re SÉRIE.	2me SÉRIE.	3me SÉRIE.
16	17	17
Vic-le-Comte.	St-Dier.	Rochefort.
Clermont (nord).	Bourg-Lastic.	Veyre.
Vertaizon.	Clermont (ouest).	Clermont (sud).
St-Amant-Tallende.	Clermont (est).	Pont-du-Château.
Pionsat.	Billom.	Herment.
Riom (est).	Manzat.	Combronde.
St Gervais.	Riom (ouest).	Montaigut.
Ennezat.	Pontaumur.	Randan.
Pontgibaud.	Menat.	Aigueperse.
Tauves.	Ardes.	Issoire.
Besse.	St-Germain-Lembr.	Champeix.
Jumeaux.	Latour.	Sauxillanges.
Ambert.	St Anthème.	St Germain l'Herm.
Cunlhat.	Olliergues.	St Amant Roche S.
Lezoux	Arlanc,	Viverols.
Maringues.	Courpière.	Thiers.
	St-Remy.	Chateldon.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT (DEUX SÉRIES).

1re SÉRIE.	2me SÉRIE.
Clermont (ouest).	Clermont (sud).
Clermont (nord).	Vertaizon.
Vic-le-Comte.	Saint-Amant-Tallende.
Billom.	Herment.
Veyre.	Rochefort.
Bourg-Lastic.	Clermont (est).
Pont-du-Château.	Saint-Dier.
Pionsat.	Aigueperse.
Riom (est).	Ennezat.
Saint-Gervais.	Pontgibaud.
Montaigut.	Riom (ouest).
Combronde.	Pontaumur.
Randan.	Menat.
Manzat.	Saint-Germain-Lembron.
Champeix.	Ardes.
Sauxillanges.	Tauves.
Latour.	Jumeaux.
Issoire.	Arlanc.
Saint-Germain-l'Herm.	Saint-Anthême.
Cunlhat.	Viverols.
Saint-Amant-Roche-Savine.	Olliergues.
Ambert.	Courpière.
Thiers.	Maringues.
Saint-Rémy.	Châteldon.
Lezoux.	

Le même rapporteur fait un rapport verbal sur les frais de confection des *tables décennales.*

Rapport de M. Bertrand, parlant au nom de la deuxième Commission, pour l'entretien d'élèves à l'*Ecole des arts et métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

M. le Président donne lecture à l'assemblée, d'une lettre de M. Bouillet, conservateur du *Musée de Clermont,* qui invite MM. les membres du Conseil général à visiter cet établissement.

Le Conseil décide qu'il se rendra à l'invitation de M. Bouillet, et fixe sa visite à vendredi prochain 27, à 9 heures du matin.

Il est ensuite procédé à l'élection de deux membres qui devront faire partie de la Commission de révision du nouveau travail *d'évaluation des revenus territoriaux.* Le dépouillement du scrutin désigne comme commissaires MM. Guyot-Lavaline et Bastier-Lafougère.

Le Conseil n'ayant plus rien à délibérer, s'ajourne à demain 26, à 1 heure.

La séance est levée à 4 heures.

26 août 1852. — Le Conseil entre en séance à 1 heure.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

M. Boudet de Bardon, organe de la première Commission, donne lecture du rapport sur la *comptabilité départementale.*

M. Adrian, au nom de la deuxième Commission, lit le rapport sur l'*Instruction primaire.*

M. Dupuy-Imberdis, au nom de la deuxième Commission, lit le rapport sur les *sourds-muets* et les *jeunes aveugles.*

M. Chatelus, au nom de la troisième Commission, donne lecture du rapport sur les *routes nationales.*

M. de Chazelles, au nom de la cinquième Commission, présente le rapport sur la proposition de M. le Préfet, ayant pour objet l'indication d'un *hospice* où pourront être reçus les malades des communes privées d'*établissements hospitaliers.*

M. le Préfet propose l'Hôtel-Dieu de la ville de Clermont, en faisant remarquer que la Commission administrative a toujours admis les malades indigents de toutes communes du département, autant que l'espace et le nombre des lits dont elle dispose le lui ont permis (adopté).

Au nom de la même commission, M. de Chazelles présente le rapport sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

M. Imbert, au nom de la cinquième Commission, donne lecture du rapport sur les *aliénés.*

Le nombre des aliénés à la charge du Département n'a pas augmenté cette année, il est actuellement de 190, savoir : 96 hommes et 94 femmes ; ces malheureux sont placés dans trois établissements, dont le siège est à Riom, Clermont et la Cellette.

Le Conseil vote les crédits demandés, savoir :

Pour pension des aliénés indigents..................	44.800f »
Frais de transport et de nourriture..................	5.200 »
Total...............	50.000f »

Au nom de la même Commission, M. Imbert présente le rapport sur les *Enfants trouvés.*

Le Conseil vote : 1° La somme de 46,000 francs portée au chapitre 10 de la 1re section ; 2e celle de 11,500 francs portée au chapitre 22 de la 2e section du budget.

M. Martinat de Chaumont, au nom de la cinquième Commission, donne lecture du rapport sur les *bâtiments départementaux.*

« Le Conseil général a voté l'année dernière une somme de 4,000 francs pour l'établissement, dans la cour de la Préfecture, d'un trottoir et d'une grille destinée à séparer la cour du jardin.

» Voulant faire faire quelque chose de durable, et raccorder ces travaux à un projet d'embellissement de la Préfecture, M. le Préfet a fait déplacer, pour ces causes, le corps-de-garde et remplacer l'étroit passage qui servait d'entrée à la Préfecture, par une large grille.

» Ces réparations, dont chacun de nous a pu apprécier la convenance, l'utilité et l'élégance, ont coûté, la grille du jardin et le trottoir compris, la somme de 6,000 francs environ.

» M. le Préfet nous apprend qu'il a confié vers la fin de l'année, le service des *bâtiments civils* à un nouvel architecte, M. Mallay.

» Qu'à son entrée en fonctions il a voulu lui faire faire la remise des plans des édifices départementaux; ces plans n'existant point aux archives, ils ont été faits et réunis en un atlas relié, pour leur conservation.

» Dans sa session de 1848, le Conseil général, reconnaissant l'urgence des réparations à faire aux bâtiments de la Préfecture, avait voté une partie des fonds nécessaires pour le renouvellement complet des toitures.

» Les préoccupations politiques de l'époque ont empêché l'Administration de suivre cette affaire, les fonds sont rentrés à la caisse départementale.

» En donnant votre adhésion aux projets de l'Administration, vous feriez de l'Hôtel de la Préfecture un édifice digne du riche département dont les intérêts vous sont confiés.

» Ce projet de restauration élèverait de 35,000 à 71,000 francs les dépenses à faire à la Préfecture.

» Votre cinquième Commission vous propose à l'unanimité l'adoption des plans et devis de restauration de l'*Hôtel de la Préfecture de Clermont.* »

Le Conseil approuve en outre le devis proposé par M. le Préfet, pour travaux à l'Hôtel de la Préfecture, s'élevant à la somme de 71.000 francs; sur cette somme, il vote et met à la disposition de M. le Préfet, pour l'exercice de 1853, la somme de 20,000 francs portée au chap. 16, 2me section du budget.

M. Girot-Pouzol, au nom de la cinquième Commission, fait le rapport sur les propositions relatives aux *Sous-Préfectures d'Issoire, d'Ambert et de Thiers.*

« Pour ce qui est de la Sous-Préfecture de Thiers, votre Commission a trouvé que tout concourait à la porter à se prononcer pour l'acquisition de la maison de Roure qui vous est proposée. La position de ce bâtiment est bonne, sa construction est récente et solide, et l'on peut, avec de faibles dépenses, y établir la Sous-Prèfecture qui y sera commodément et convenablement placée.

» Toutes ces considérations l'ont déterminée à vous proposer d'adopter dans leur entier, pour la Sous-Préfecture de Thiers, les propositions de M. le Préfet, qui sont d'acheter la maison de Roure au prix de 50,000 francs, et, pour cela, de porter au budget une somme de 28,000 francs, qui serait employée : 20,000 à donner aux héritiers de Roure à compte sur le prix de 50,000 francs ; 4,000 francs pour frais d'acte et purge, et 4,000 francs pour les travaux d'appropriation.

» Les 30,000 francs restant seraient payés, suivant les propositions de M. le Préfet, en deux annuités de 15,000 chacune, qui seraient portées aux budgets de 1854 et 1855.

» Quant au bâtiment occupé par la Sous-Préfecture actuelle, estimé 10,000 francs, laisser à M. le Préfet le soin d'en tirer le parti qu'il jugera le plus convenable. »

Au nom de la sixième Commission, M. Bastier-Lafougère présente le rapport sur la demande en *érection de commune* formée par la section d'Esteil.

Au nom de la même Commission, M. Bastier-Lafougère lit le rapport sur la *caisse des retraites des employés de la Préfecture et des agents voyers.*

27 Août 1852. — Le Conseil entre en séance à une heure.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans réclamation.

Le Conseil délibère sur les propositions suivantes, qui lui sont soumises par MM. Beaulaton, Moulin, de Chazelles et de Labrosse, et les adoptant, émet le vœu :

1° Que de nouveaux *bureaux d'enregistrement* soient créés, l'un à Manzat, l'autre à Latour ;

2° Que le Gouvernement s'associe aux sacrifices que la ville de Clermont est prête à s'imposer, et s'occupe de l'établissement de la *caserne de cavalerie*. Il insiste sur l'importance politique de cet établissement et sur la nécessité de le créer dans le chef-lieu de la division militaire ;

3° Que le bureau de *distribution de lettres*, situé à Olliergues, soit converti en un bureau de direction.

M. le Président communique à l'assemblée un document qui lui est adressé par M. Bertrand, et qui est intitulé : *Observations sur le chemin de Murat à Ardes, par Allanche.*

Cette pièce est renvoyée à la troisième Commission.

M. le Préfet obtient ensuite la parole, et fait au Conseil une communication relative à l'affaire pendante au Conseil d'Etat contre le sieur Girard, adjudicataire des travaux de construction du *Tribunal civil d'Ambert.* (Le Conseil vote un crédit de 500 francs.)

M. Faugières, au nom de la première Commission, lit le rapport sur la *dette arriérée.* (Vote d'un crédit de 1,709 fr. 08.)

« M. le Préfet, dans son rapport, vous a dit que la dette départementale portée au sous-chapitre 15 de la 1re section du budget de 1853, s'élevait à 1,709 fr. 08 cent. (Elle était de 1,253 fr. 01 cent. au budget de 1852.)

» Que cette dette de 1,709 fr. 08 cent. provenait de dépenses qui se rattachent à des exercices clos, et qui n'ont pu être mandatées en temps utile, soit pour cause de non production de pièces justificatives par les parties intéressées, soit à défaut de crédits suffisants.

» Il vous a dit que ces dépenses se rapportaient, en ce qui concerne l'article 1er, à l'exercice de 1851, et à l'égard de l'article 2me, à l'exercice de 1850.

» Qu'elles avaient pour objet des fournitures de pain et de paille à des prisonniers, lors de leur passage dans quelques localités ;

» Les frais de séjour à Bicêtre et aux hospices de Lyon et Yssingeaux, d'aliénés de notre département ;

» Les frais d'impression concernant les votes des 20 et 21 décembre 1851 ;

» Le solde du loyer des bureaux de l'Administration académique de Clermont ;

» Des secours de route à des voyageurs indigents de passage à Arlanc ;

» Enfin, des frais de transport de quelques aliénés, vagabonds et indigents.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

M. de Pennautier, au nom de la même Commission, donne lecture des deux rapports sur l'*Agriculture* et les *Haras*.

M. Aubergier, rapporteur de la même Commission, présente les deux rapports sur le *Crédit agricole* et le *Crédit foncier*.

M. Martha-Beker, au nom de la troisième Commission, donne lecture du rapport sur les *chemins de fer* qui intéressent le Département.

M. Marcland, organe de la troisième Commission, fait au Conseil le rapport sur les *routes départementales*.

Le nombre des routes départementales qui sillonnent notre département était de neuf en 1851, il a été porté à dix par le classement de la route de Riom à Evaux, qui a été prononcé par un décret du 10 novembre 1851. Cette route est entrée sous le régime départemental à partir du 1er janvier 1853.

Les dépenses auxquelles ces routes donneront lieu sur l'exercice de 1853, se divisent en dépenses générales d'entretien et en travaux neufs.

La dépense générale d'entretien sera pour 1853, de.. 150.035f » que nous vous proposons d'allouer, pour être répartie conformément au tableau annexé au rapport de M. le Préfet.

Les dépenses pour travaux neufs consistent dans des travaux d'achèvement. de prolongation et de redressement. Les dépenses s'élèveront, pour l'exercice 1853, à la somme de 113,390 fr. 41 c.

M. Mauzat-Laroche, au nom de la cinquième Commission, fait le rapport sur la proposition adressée au Conseil par M. le Ministre de l'Intérieur, et relative à l'envoi d'un certain nombre d'*enfants trouvés et abandonnés*, tirés de l'hospice départemental, pour la *colonisation de l'Afrique française*.

M. le Préfet demande la parole et fait observer au Conseil qu'il a omis de voter, au chapitre 14 de la 1re section, une somme de 591 fr. 42 c. pour *primes de destruction des animaux nuisibles*.

Le Conseil, consulté, vote le crédit porté au chapitre 14 de la 1re section.

Adresse au Président de la République.

« Monseigneur,

» Vous avez, par le grand acte du 2 décembre, rendu à la France, inquiète et menacée, la sécurité et la confiance.

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme vous en témoigne sa profonde reconnaissance au nom d'un Département qui vous a toujours acclamé avec le plus patriotique élan, et qui n'a pas cessé de placer en vous seul toutes ses espérances de salut.

» Mais l'œuvre est encore inachevée, Prince.

» Lorsque le terme d'un pouvoir temporaire approche, la confiance est paralysée, le travail national est compromis, l'existence du pays est remise en question. La stabilité dans le gouvernement est une condition indispensable de prospérité et de grandeur pour une nation : elle seule peut donner à son commerce, à son industrie leur essor et leur puissance.

» Convaincu de ces principes et plein de confiance en votre personne, le Conseil général émet le vœu que le pouvoir dont vous

avez été investi, soit établi sur les bases les plus larges et les plus durables, et il confie à votre patriotisme la prochaine réalisation de ses espérances.

» De Morny, Chassaigne-Goyon, comte de Pennautier, Chatelus, H. Goyon, E. Rouher, Guyot-Lavaline, Vigeral, Breschard, Mauzat-Laroche, A. Pallu, G. Narjot de Toucy, L. de Chazelles, G. Beaulaton, Chassaigne-Henry, Tixier, Dupuy-Imberdis, Burin-Desroziers, Laroche, A. Laville, H. Aubergier, H.-Ch. Bassin, Martha-Beker, Adrian, C. Guibail, Imbert, Bastier-Lafougère, L. Labrosse, H. Chassaigne, L. Teyras, Girot, de Chaumont, Cougoul, P. Bertrand, Dessaigne, Girard-Pallet, M. Maillargues. »

Un membre demande la parole contre cette proposition. Il dit que le projet d'adresse se compose, en quelque sorte, de deux parties distinctes et relatives, l'une aux félicitations et aux remerciments, l'autre au vœu de stabilité dans les conditions les plus durables : quant aux félicitations, il a le regret de ne pas pouvoir s'y associer ; s'il est des actes du Gouvernement auxquels il donne une entière approbation, il en est d'autres qui excitent en lui le sentiment contraire ; l'un d'eux surtout, celui qui fit sortir des Conseils du Prince-Président ses amis les plus dévoués, ne lui permet pas d'adhérer à cette partie de l'adresse. Que signifient d'ailleurs les félicitations et le droit de félicitations politiques, sous l'empire d'institutions qui ne reconnaissent pas le droit de remontrance politique ou n'en permettent pas l'exercice ? Les deux droits sont corrélatifs. L'orateur n'usera pas de l'un, quand, par le fait, et sans qu'il s'en plaigne autrement, l'usage de l'autre lui est interdit.

Quant au vœu de stabilité dans les conditions les plus durables, l'expression en est bien vague, bien indéterminée ; elle peut amener des conséquences bien éloignées des intentions de la majorité du Conseil. S'agit-il de la stabilité décennale ? Elle est dans la Constitution ; le vœu ferait double emploi avec notre serment.

S'agit-il d'une nouvelle prolongation de pouvoirs ? La question serait certainement inopportune et prématurée : la Constitution du 14 janvier compte à peine huit mois d'existence, la période décennale est à peine commencée. Sans en attendre le terme ou même une époque rapprochée du terme, il sera temps d'aviser dans quelques années.

S'agit-il de l'institution de pouvoirs héréditaires ? La question est si considérable, il peut en sortir de telles éventualités, de tels dangers, de telles applications du principe d'hérédité, que l'opinant ne croit pas devoir, dans l'exercice de ses fonctions de membre du Conseil général, assumer la moindre responsabilité d'un acte, d'un vœu qui pourrait contribuer à produire ces résultats.

Un membre répond que l'adresse ne contient aucun vœu auquel le Conseil général ne doive s'associer. Elle ne fait, dit-il, que reconnaître en premier lieu les services que le Prince-Président a rendus à la France par l'acte du 2 décembre. Il a sauvé non seulement la France, mais l'Europe, mais la société tout entière. Les hommes d'ordre lui doivent des actions de grâces. C'est donc avec raison que l'adresse exprime des félicitations et des sentiments de reconnaissance.

Le vœu est vague, dit-on ; mais c'est là une nécessité de la situation ; l'on ne peut que pressentir l'avenir. Nous ne savons quelle sera la forme définitive du Gouvernement, et nous ne pou-

vons, quant à présent, formuler un vœu explicite, tant que la nation, qui sera consultée, n'aura pas exprimé sa volonté.

Ce vœu est-il inopportun ? Non, car c'est lorsque le flot s'est retiré, qu'il faut réparer les digues ; c'est à l'avance qu'il faut prévenir le danger ; et, par ce vœu, nous disons au chef de l'Etat : Il y a danger, instabilité dans les institutions actuelles, n'attendez pas pour compléter l'œuvre de régénération que vous avez si bien commencée, car la France ne veut pas être exposée de nouveau aux luttes intestines dont vous l'avez si heureusement retirée.

Y a-t-il péril dans l'expression d'un tel vœu? L'on parle, il est vrai, des conséquences auxquelles il peut entraîner, l'on parle de certaines éventualités héréditaires. Mais ce vœu n'est point explicite, comme on veut bien le dire, il sera toujours subordonné à la volonté du pays ; et si le pays dit que l'Empire est nécessaire, il faudra l'accepter. Confions ce vœu à la sagesse du Prince-Président, et ne nous occupons en l'exprimant, que de la nécessité de prévenir des dangers nouveaux et de nouveaux malheurs pour la France.

Un membre fait remarquer que les Conseils généraux doivent être sobres de discussions politiques, que cependant, dans de telles discussions, chacun doit exprimer son opinion avec franchise en ce qui le concerne. S'il s'agissait uniquement de féliciter le Prince-Président d'avoir, par des mesures énergiques, purgé le pays des bandes de malfaiteurs qui ont porté la désolation sur plusieurs points, s'il s'agissait de faire des vœux pour la consolidation d'un ordre de choses qui, avec le principe de l'autorité, ramène la sécurité dans les esprits, il serait prêt à voter ces vœux, qui rentrent dans les termes du serment qu'il a prêté. Mais si l'on veut demander le changement d'une Constitution qui date de huit mois à peine, il regarde la proposition comme inopportune, et ne pense pas que ses commettants lui aient donné mission de la voter. Il ajoute que si l'on anticipe sur l'avenir, il devra en être référé au principe de l'élection, et que le vote du Conseil général ne doit pas devancer l'appel au pays.

Un autre membre présente encore des réflexions dans le même sens ; un autre observe qu'il a signé l'adresse, mais qu'il n'a pas entendu demander l'établissement de l'Empire héréditaire.

La discussion est close, la proposition, mise aux voix, est adoptée.

28 Août 1852. — Le Conseil entre en séance à 11 heures.

M. le Préfet assiste à la séance.

Le Conseil désigne comme ses délégués pour assister au récolement du *mobilier de la Préfecture*, MM. Girot-Pouzol et de Chazelles.

M. le Président donne communication à l'assemblée d'une délibération du Conseil municipal de *Riom*, qui demande que le Département contribue aux dépenses de reconstruction de la conduite des *fontaines* de cette ville. (Ajourné).

Le Conseil émet ensuite les vœux suivants, *Service postal.* — Tarifs relatifs à l'entrée des *bestiaux étrangers.* — *Musée de Clermont.* *Gendarmerie.* — Etablissement d'une brigade à Giat.

L'ordre du jour appelle la lecture des rapports.

M. Cougoul, au nom de la troisième Commission, fait le rappor sur la *navigation.*

M. Goyon, rapporteur de la quatrième Commission, donne lecture du rapport sur la *grande vicinalité.*

Situation générale de la voirie vicinale de grande communication.

La situation de la voirie vicinale de grande communication donne, pour chaque arrondissement, les résultats suivants :

Arrondissement de Clermont. — Dans le réseau général dont le développement est, ainsi qu'il a été dit plus haut, de 372 kilom., Clermont a, pour les n[os] 1, 2, 4, 10, 12 et 13, une longueur totale de 125,173 mètres de chemins de grande communication.

Arrondissement de Riom. — Riom en possède 72,113 mètres pour les lignes 6, 7, 10 et 11, non compris la route de Riom à Evaux, qui a été transformée en route départementale, dans un parcours de 80 kilom.

Arrondissement d'Issoire. — Issoire n'a pas moins de 86,240 mètres de chemins de grande communication, répartis sur les lignes 2, 3, 8 et 14.

Arrondissement d'Ambert. — Ambert en a 68,725 mètres, répartis sur deux lignes, les n[os] 5 (y compris l'annexe de Viverols à Saint-Anthème) et 15.

Arrondissement de Thiers. — Enfin Thiers en possède 19,719 mètres, répartis sur les n[os] 1 2, 7 et 12.

M. Moulin, au nom de la même Commission, donne lecture du rapport, sur la proposition faite par M. le Préfet de classer comme *chemin de grande communication*, la ligne de ceinture des montagnes situées à l'ouest du département.

M. Guibail, membre de la quatrième Commission, fait le rapport sur les *contingents communaux.*

M. d'Arnoux, au nom de la même Commission, lit le rapport sur la *moyenne vicinalité.*

Vote de remercîments au Président, Vice-Président, et à M. le Préfet.

M. le Président remercie le Conseil général des sentiments de sympathie qu'il vient de lui exprimer, et prononce la clôture de la session.

La séance est levée à 4 heures.

SECOND EMPIRE (1852-1870)

Session ordinaire de 1853 (1)

— 22-27 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac (2) — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé :* M. Rouher. — *Secrétaire nommé :* M. Martha-Beker, comte de Mons.

22 Août 1853. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet, en vertu du décret du 2 juillet dernier, pour leur session ordinaire, se sont réunis à la Préfecture.

Etaient présents : MM. Barrière, Bastier-Lafougère, Chatelus, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Teyras, de Morny, Aubergier, Bassin, Bertrand, Bonnay, de Chazelles, Dessaigne, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Narjot de Toucy, de Pennautier, Tixier, Vigeral, Burin-Desroziers, Cougoul, Dorlhac, Girot de Langlade, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Rouher, Arnauld, d'Arnoux, Boudet de Bardon, Mangerel, Martha-Beker, Martinat de Chaumont, Pallu, Tallon, Adrian, Andrieu, Chassaigne-Dufour, Chassaigne-Henry, Marcland.

M. le Préfet donne lecture du décret de S. M. I., en date du 2 juillet 1853, qui convoque les Conseils généraux pour le 22 août, et qui limite la durée de leur session au 7 septembre, et il déclare la session ouverte.

Il fait connaître les résultats de l'élection récente des représentants des cantons d'Herment, de Châteldon et de Pionsat, et la régularité des opérations. Les membres nouvellement élus, MM. Bonnay, Chassaigne-Dufour, A. Mangerel, prêtent le serment dû à la Constitution.

M. le Préfet lit ensuite le décret du 3 août 1853, qui nomme M. le comte de Morny, *président ;* M. Rouher, *vice-président*, et M. Martha-Beker, comte de Mons, *secrétaire* du Conseil.

Ces membres prennent immédiatement place au bureau. M. le comte de Morny, *président*, adresse au Conseil l'allocution suivante :

« Messieurs,

» L'Empereur m'a conféré de nouveau l'honneur de vous présider. Le souvenir de votre bienveillance, dans votre session précédente, m'a fait accepter avec bonheur cette mission, et me fait espérer que, cette année, vous ne me traiterez pas avec moins de bonté. Je suis surtout heureux de me retrouver au milieu de vous, après les grands événements qui se sont accomplis.

» Vous avez exprimé, l'année dernière, un vœu politique d'une

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juillet 1853.

(2) Cf. Tome Ier, pages 463 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

grande importance. Aujourd'hui un pouvoir impérial héréditaire a remplacé en France la présidence à terme; mais pour la durée d'un gouvernement, l'expérience nous a démontré que le droit et le fait ne sont pas tout (car bien des Constitutions ont été effacées depuis cinquante ans); ce qui constitue sa durée et sa force, ce sont les conditions morales et matérielles dans lesquelles il se trouve placé. Je le demande à tout homme impartial, n'est-il pas vrai que ce nouveau pouvoir a substitué au désordre des choses et des idées l'ordre moral et matériel; à la gêne, le travail et la prospérité; à l'irrévérence, le respect; à l'anarchie, la hiérarchie sociale, sans créer de privilèges pour personne?

» A l'Extérieur, en dépit des traités de 1815, l'héritier de l'empereur Napoléon a été reconnu par toute l'Europe. Eh! Messieurs, n'est-ce pas un spectacle saisissant et rassurant, que de voir ce même héritier du trône impérial associé dans la question d'Orient aux grands cabinets de l'Europe, dans l'intérêt de la paix publique, et inspirant à toutes les puissances, par sa conduite à la fois ferme et modérée, le respect et la confiance?

» C'est que le seul véritable traité qui régisse l'Europe aujourd'hui, c'est le bon sens et la raison.

» Les peuples se sont visités; leurs intérêts se sont mêlés; les vieux préjugés ont disparu; l'humanité tout entière marche à son bien-être, et elle a la conscience que la paix et le travail la conduiront plus vite à ce résultat que toutes les utopies socialistes.

» Trouvez-vous, Messieurs, qu'un gouvernement fondé sur le vote populaire, et qui a su se créer à l'intérieur et à l'extérieur une situation aussi forte, n'a pas réalisé le vœu que vous exprimiez, avec grandeur et majesté?

» Je ne pouvais mieux, il me semble, adresser ces réflexions sincères qu'aux représentants d'un département qui a toujours été à la tête du mouvement qui a porté le Prince Louis-Napoléon à la Présidence et au Trône. »

Cette allocution est accueillie par les témoignages de la sympathie et de l'adhésion du Conseil.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

« Messieurs,

» Dans toute la France, à cette même heure, les Conseils généraux se réunissent avec cette pensée consolante que les inquiétudes de l'avenir, qui assiégeaient naguère les débats de leur session, n'existent plus aujourd'hui. Grâce à la sagesse et à la fermeté de l'Empereur, le calme et la sécurité sont rentrés dans les esprits, et les assemblées départementales peuvent, désormais, se livrer sans trouble et sans préoccupations étrangères, à l'examen et à la bonne administration des intérêts qui leur sont confiés. Ces assemblées ont toujours montré dans les temps difficiles un esprit d'ordre, de sage conservation, de respect pour le principe d'autorité; partout leur majorité saine a prêté force et appui à l'Administration. Aussi, lorsque l'acte providentiel du 2 décembre est venu restaurer le pouvoir, l'organisation des Conseils généraux a-t-elle été conservée à peu près intacte. Partout Sa Majesté l'Empereur leur a donné les plus hautes marques de sa sympathie, en nommant pour les présider les hommes les plus éminents, choisis dans ses conseils et parmi ceux qu'il honore de sa confiance. Pour moi, Messieurs, je

suis heureux, au moment où, nouveau venu dans votre beau département, j'en connais encore si peu les besoins et les intérêts, d'avoir à les apprendre et à les débattre dans cette assemblée qui compte dans son sein tant d'hommes éminents, tant d'amis du Gouvernement et du bien public.

» L'année qui vient de s'écouler a vu se réaliser toutes les promesses des sages institutions qui nous régissent. Les revenus publics ont augmenté dans une large proportion, et, en même temps, l'aisance de la population ouvrière et agricole. Permettez-moi de vous citer quelques chiffres qui vous convaincront de cette vérité. Le montant total des rôles de 1853 est de 5,362,014 fr. Au 1er août de cette année, les caisses publiques ont déjà reçu 6/12,53. A la même époque des années antérieures, cette proportion était :

En 1852, de....................	6/12,25
En 1851, de....................	5/12,90
En 1850, de....................	5/12,51
En 1849, de....................	4/15,97
En 1848, de....................	5/12,66

» Jamais les recouvrements ne se sont faits avec autant de facilité. La moyenne des frais de poursuites n'est, au 1er août, que de 1 fr. 32 ; à la même époque, pour les années antérieures :

En 1852, de....................	2,49
En 1851, de....................	4,41
En 1850, de....................	7,80
En 1849, de....................	6,18
En 1848, de....................	3,10

» Pour les revenus indirects, les chiffres sont encore plus éloquents. Les recettes des contributions indirectes, qui étaient au 1er août 1848 de 970,969 fr. 01 c., sont arrivées cette année au chiffre de 1,345,949 fr. 48 c. ; de même pour l'enregistrement, dont les recettes au 1er août 1848 étaient de 1,486,866 et en 1853 de 1,815,699.

» Rien ne prouve mieux combien la situation matérielle du département s'est améliorée que les accroissements successifs de ces branches du revenu public obtenus sans nouvel impôt et sans contrainte ; car, à mesure que les revenus augmentent, les plaintes des contribuables diminuent.

» Je vais avoir l'honneur d'entrer dans le détail de chacune des affaires qui doivent faire le sujet de vos délibérations ; mais avant de continuer la lecture de mon rapport, permettez-moi, Messieurs, de solliciter toute votre bienveillance. Les souvenirs laissés dans ce département par mes honorables prédécesseurs rendent ma tâche bien difficile. La connaissance profonde des besoins et des sentiments du pays, que seule peut donner la longue pratique de ses affaires, me manquera sans doute ; mais soyez assurés que vous trouverez en moi le même désir ardent et sincère de m'occuper sans relâche des améliorations utiles et de la bonne gestion de vos intérêts. »

Il donne ensuite un aperçu sur les divers services départementaux.

Le *Président* reçoit du *Préfet* le dépôt de son rapport et lui en donne acte. Il le remercie de cet exposé lucide et complet, et lui adresse des félicitations.

Le Conseil décide ensuite de se former en six commissions pour l'étude préalable des matières soumises à ses délibérations.

Il est procédé à la formation de ces commissions.

L'assemblée décide que le *règlement intérieur* adopté par l'ancien Conseil général sera maintenu dans toutes ses dispositions.

Formation de la liste du *jury d'expropriation.*

Lecture des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

Fixation de l'ordre du jour de la séance suivante.

24 Août 1853. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Indication des Présidents et Secrétaires des Commissions.

Communications du *Président.*

Vote de divers articles du *budget* qui ne doivent pas donner lieu à des rapports spéciaux.

Rapport de M. Arnaud sur le *fonds de non-valeurs* et de *secours.*

Rapport de M. Bertrand sur les *Caisses d'épargne.*

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur les créations de *brigades de gendarmerie.*

Rapport de M. Chassaigne-Henry sur les *contributions directes* et les *centimes départementaux.*

Répartition du contingent entre les cinq arrondissements

Arrondissements.	Foncière	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	852.114 »	182.955 »	103.553 »
Riom	607.483 »	112.230 »	49.386 »
Ambert	258.154 »	60.014 »	31.372 »
Issoire	415.780 »	72.332 »	31.756 »
Thiers	246.096 »	58.953 »	29.214 »
Totaux	2.379.624 »	486.484 »	245.281 »

Vote des centimes additionnels. — 7 cent. 6/10 du principal des *contributions foncière personnelle et mobilière* pour les *dépenses* [illegible] *départementales*, 2 cent. des 4 contributions pour *l'instruction primaire*, et 5 cent. pour les *chemins vicinaux.*

25 Août 1853. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Envoi [illegible] au Conseil.

Rapport sur les *réclamations* faites par les communes d'Entrai-

gues et de Viverols sur leur contingent dans la *contribution personnelle et mobilière.*

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *dettes départementales* ou *dettes arriérées* pour dépenses constatées. (Vote d'un crédit de 115 fr. 53 c.)

Rapport de M. Vigeral sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapports de M. Bassin sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'une allocation de 500 fr. divisée en deux demi-bourses.) — Sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 1,200 fr.)

Rapports de M. Narjot de Toucy sur la proposition de M. le Préfet tendant à faire imprimer aux frais du département le *Dictionnaire topographique* de M. Bouillet. (Adopté.) — Sur la publication de la *Carte géologique du département.* (Adopté.) — Sur la confection d'une *carte géologique agronomique du département.* (Ajournement.)

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *navigation* de l'Allier et sur celle de la Dore.

Rapport de M. Dorlhac sur la demande en *érection* à l'état de *commune* de la section d'Esteil, commune d'Auzat-sur-Allier.

Rapport de M. Barrière sur la *Caisse de retraite des employés départementaux.*

Communication de M. de Chazelles relative à la création, à la mairie de Clermont, d'un *cours d'arboriculture.*

26 Août 1853. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Envois adressés au Conseil.

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur la *comptabilité départementale.*

Fonds affectés au traitement des employés et gens de service de la préfecture et des sous-préfectures. L'état communiqué au Conseil, en exécution de la circulaire ministérielle du 30 mars 1845, constate pour cet objet une dépense de 37,200 francs.

Rapport de M. Bertrand sur les *Haras.*

« Le Département compte aujourd'hui, dit le rapporteur, quatre stations de haras : Clermont, Rochefort, Besse et Lezoux. »

Rapport de M. Beaulaton sur les *secours de route* et *frais de transport* aux *voyageurs indigents.* (Vote d'un crédit de 4,250 fr.)

Rapport du même sur des demandes formulées par le directeur du *Crédit Foncier* à Clermont et se rattachant à la vitalité de cette institution et à la simplification des formalités des prêts.

Rapport de M. Bassin sur les *archives de la Préfecture.* (Vote d'un crédit de 2,800 francs.)

Rapport de M. Mangerel sur les dépenses de l'*Ecole départementale d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 8,000 francs.)

Rapport de M. Bertrand sur l'*agriculture.* — Concours régional fixé à Clermont pour 1854. Cours d'arboriculture formé par M. Dubreuil.

(Vote d'un crédit de 400 francs.) Vote de 10.000 francs pour encouragement à la Société d'agriculture.

Rapport de M. Teyras sur les *sourds-muets* et les *jeunes aveugles.* — Vote d'un crédit de 9,900 fr. pour les sourds-muets et de 900 fr. pour l'entretien de jeunes aveugles du département dans l'Institution de Mlle Jalicon.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur l'*instruction primaire.*

Rapport de M. Chatelus sur les *routes impériales.* — Sept routes traversent le département. Leur développement est de 463 kilomètres. L'entretien est de 337,000 francs.

Rapport de M. Bonnay sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Chassaigne d'Arlanc sur les bâtiments de la *gendarmerie,* les *tables décennales,* les *prisons départementales,* les *cours d'assises et tribunaux.*

Rapport de M. Vigeral sur le *droit de courtage.* (Ajournement.)

Le Conseil se transporte au Musée pour le visiter.

27 Août 1853. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Adrian sur la *mendicité.* (Important.) (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. Faugière sur la demande de la *Ville de Riom* tendant à faire contribuer le Département à la réfection de la principale conduite de ses *fontaines.* (Rejet.)

Rapport de M. Pallu sur les *Postes.*

Vœu de M. d'Arnoux relatif au *drawback* sur les sucres, tendant à obtenir que les droits sur le sucre employé à la préparation des fruits exportés soient restitués à la sortie.

Vote de divers articles du *budget des recettes.*

Cession d'*orangers* à la *Préfecture* par M. Meinadier, ancien préfet du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Adrian sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapports de M. de Chazelles sur les *enfants trouvés.* (Vote d'un crédit de 59,500 francs.) — Sur les *aliénés.*

Rapport sur les demandes de la circulaire du ministre relative à l'exécution du système cellulaire dans les *prisons.*

Rapport de M. de Chazelles sur la question des *Sociétés de secours mutuels.*

Rapport de M. de Pennautier sur les *chemins de fer.*

Ce rapport amène au sein du Conseil un échange d'observations sur le tracé du chemin de fer projeté de Lyon à Bordeaux. La pensée qui domine l'Assemblée est celle du passage de ce railway à Clermont, centre commercial et politique du département.

Adresse a l'Empereur.

« Sire,

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme, interprète de la reconnaissance des populations qu'il représente, vient vous exprimer tous ses remerciements de ce que, dans votre haute et bienveillante sollicitude, vous avez bien voulu doter les départements du Centre de nouveaux chemins de fer, qui doivent ouvrir à notre industrie agricole et commerciale une ère toute nouvelle.

» Grâce à votre haute initiative, nos populations pourront jouir des bienfaits que votre Gouvernement ne cesse de répandre dans toute la France. Mais, Sire, votre œuvre serait incomplète et le juste équilibre que vous avez voulu établir entre les diverses parties du territoire serait malheureusement rompu, si Votre Majesté ne daignait abréger le délai de cinq ans réservé par le décret du 21 avril 1853, et assurer, par une demande de crédit au Corps législatif, l'exécution des sections les plus importantes du réseau du Grand-Central.

» La construction des chemins de fer de Clermont à Toulouse et de Bordeaux à Lyon ne saurait être retardée sans que le pays tout entier ne souffrît de cet ajournement. Le département du Puy-de-Dôme est l'un de ceux qui sont le plus intéressés à l'ouverture de cette grande voie de communication, et le Conseil général ose espérer que Votre Majesté prendra en considération son importance agricole et commerciale.

» Daignez, Sire, recevoir l'expression de ses vœux, l'hommage de sa profonde reconnaissance et de son inaltérable dévouement à Votre Majesté. »

Vote de remerciements à M. le comte de Morny.

Un membre, M. Arnauld, obtient la parole pour proposer un vote de remerciements à M. le comte de Morny, en ces termes:

« Messieurs,

» Après l'adresse que vous venez de voter à Sa Majesté, je proposerai au Conseil général d'exprimer un vote de sincères remerciements, ainsi que vient de le faire le Conseil général de l'Aveyron, à M. le comte de Morny, notre honorable président, qui s'est voué d'une manière si complète aux intérêts de notre pays, et auquel revient une si grande part dans l'établissement du chemin de fer Grand-Central, par son influence dans les conseils du Gouvernement. »

Le Conseil, délibérant, *adhère à l'expression de ce projet de vote et en décide l'insertion au procès-verbal.*

Il exprime aussi à M. Chatelus sa reconnaissance pour la sollicitude avec laquelle il s'occupe des intérêts du Puy-de-Dôme dans les questions de travaux publics.

M. le comte de Morny vient prendre place au fauteuil de la présidence et manifeste au Conseil les sentiments que lui inspirent le vote émis en sa faveur. Il rappelle qu'il s'est identifié avec les intérêts du Puy-de-Dôme depuis le jour où ce Département l'a choisi pour un de ses représentants, et ajoute qu'il n'a qu'un désir, celui de justifier ce nouveau témoignage de haute confiance.

Rapport de M. Mareland sur les *routes départementales.*

Vote de 4 centimes extraordinaires pour travaux neufs des *routes départementales.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. de Labrosse sur les *classements de chemins de grande communication* proposés par M. le préfet.

Rapport de M. d'Arnoux sur la *moyenne vicinalité* et sur une proposition tendant à un vote de 2 centimes extraordinaires pour travaux neufs des *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Guibail sur le service général de la *vicinalité.*

« C'est, dit le rapporteur, d'après le vœu émis par le Conseil général dans sa session de 1848 et sur les bases qu'il avait indiquées, que l'organisation actuelle des *agents voyers* a été arrêtée. La création d'un *agent voyer en chef*, pour centraliser le service et coordonner les travaux, a produit les meilleurs résultats. »

Tarif de la *prestation.*

Rapport de M. Andrieu sur la circulaire de M. le Ministre relative aux *chemins ruraux.*

Chasse de la grive au lacet. — Le Conseil émet le vœu que la chasse de la grive au lacet puisse être autorisée dans les contrées où elle peut être une ressource pour une partie de la population.

Rapport de M. Aubergier sur l'achèvement de la *cathédrale de Clermont.*

Vœu que les tarifs actuellement en vigueur pour limiter l'*entrée des bestiaux étrangers* soient intégralement conservés.

Récapitulation générale des Dépenses du Budget de 1854

1re Section.		Dépenses ordinaires	343.000f »»
2e	—	Dépenses facultatives	287.000 »»
3e	—	Dépenses extraordinaires pour les routes	136.001 41
4e	—	Dépenses des chemins vicinaux	260.037 11
5e	—	Dépenses de l'instruction primaire	77.510 71
		Total	1.103.549f 23

auxquelles il sera fait face au moyen de ressources équivalentes.

Remerciements au Préfet, au Président, au Vice-Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1854 [1]

— 21-26 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé* : M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé* : M. Rouher. — *Secrétaire nommé* : M. le comte Martha-Beker.

21 août 1854. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet, en vertu du décret du 2 juin 1854, pour leur session ordinaire, se sont réunis à la Préfecture, à midi.

M. le Préfet donne lecture du décret de S. M. I. qui convoque les Conseils généraux pour le 21 août, et qui limite la durée de leur session au 9 septembre, et il déclare la session ouverte.

M. le Préfet lit ensuite le décret du 2 août 1854, qui nomme M. le comte de Morny, *président*; M. Rouher, *vice-président* et M. le comte Martha Beker, *secrétaire* du Conseil.

En l'absence de M. le comte de Morny, M. Rouher occupe le fauteuil de la *présidence*. M. le comte Martha-Beker prend place au bureau comme *secrétaire*.

M. le Président donne communication des lettres d'excuses, fondées sur des raisons de santé, justifiant l'absence de MM. le comte de Morny, Laville, Tixier, Teyras et Martinat de Chaumont.

M. Bertrand est retenu au Mont-Dore par un service public. M. Chassaigne-Henri envoie sa démission des fonctions de conseiller général, en déclarant que l'état fâcheux de sa santé lui en fait un devoir. Le Conseil, sur la proposition du Président, constate cette démission, mais en regrettant de se voir privé du concours éclairé de cet honorable représentant.

Etaient présents : MM. Barrière, Bastier-Lafougère, Chatelus, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Aubergier, Bassin, Bonnay, de Chazelles, Dessaigne, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Narjot de Toucy, de Pennautier, Vigeral, Burin-Desroziers, Congoul, Dorlhac, Girot de Langlade, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Rouher, Arnauld, d'Arnoux, Boudet de Bardon, Mangerel, Martha-Beker, Pallu, Tallon, Beaulaton, Breschard, Mauzat-Laroche, Adrian, Andrieu, Chassaigne-Dufour, Goyon Gourbine, Marcland.

L'appel nominal terminé, M. Rouher, *président*, adresse au Conseil l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Notre honorable et cher Président ne pourra, cette année, prendre part à nos travaux. Le soin de sa santé lui a imposé cette privation. Il m'a prié d'être auprès de vous l'interprète de ses regrets, dont nous pouvons mesurer la vivacité au bonheur que nous éprouvons tous à nous retrouver réunis dans cette enceinte.

» Permettez-moi d'espérer que vous m'accorderez un peu de cette bienveillance qu'il sait si bien s'acquérir, qu'ainsi nous conserverons à nos travaux cette activité qu'il leur imprimait et qui n'est exclusive ni des examens approfondis, ni des sages délibérations

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du [illegible]

» Avant de nous livrer aux études qui intéressent la patrie départementale, nous nous sommes, pour ainsi dire, toujours fait un devoir de porter plus haut un regard affectueux mais impartial. Eh bien, Messieurs, si nous jetons les yeux sur le temps écoulé depuis que nous avons été arrachés au juste effroi de l'anarchie, je vous le demande, avec quelle rapidité n'avons-nous pas parcouru les voies de la prospérité et de la grandeur ?

» A l'extérieur, le drapeau de la nation n'est-il pas tenu bien haut ? Fut-il, à une autre époque de notre histoire, depuis quarante ans, plus protecteur et plus redouté ?

» La politique française embarrassée, tantôt par l'origine de son gouvernement, tantôt par les appréhensions incessantes et les excessives timidités du pouvoir qui avait suivi, a reconquis, en quelques mois, sous la direction de l'Empereur, la plus haute influence dans les délibérations de l'Europe. Vous avez pu en juger, et par les grandes alliances contractées, et par ces témoignages d'admiration qui ont si souvent retenti à la tribune d'une nation voisine.

» Aussi le monde attentif applaudit-il à ces efforts généreux de nos armées, efforts couronnés déjà par un éclatant succès, et qui tendent à reconquérir, à l'aide de la victoire, une paix troublée par les imprudentes et folles ambitions d'une puissance qui semble avoir emprunté une grandeur factice à la distance qui la sépare de nous.

» Ces nécessités de guerre lointaine paraissaient devoir altérer la vitalité de notre commerce et de notre industrie, et cependant, à peine ont-elles un instant comprimé les élans de la prospérité publique : justes effets de la confiance de tous dans le souverain que la nation s'est choisi.

» Sous cette autorité puissante, exercée avec tant de noblesse et une si énergique habileté, les passions mauvaises demeurent enchaînées. Leur impuissance a amené leur affaissement, elle est le symptôme de leur extinction, et si nous gémissons sur les agitations cruelles d'une nation limitrophe, c'est au moins sans préoccupation pour nous-mêmes.

» Félicitons-nous, Messieurs, de ces quiétudes fécondes dans lesquelles se développent si utilement, pour le bien de tous, des activités sociales destinées autrefois à s'épuiser dans des luttes qui bientôt devenaient abusives, et dont les ardeurs dissolvantes compromettaient même les affections de famille.

» Grâce à ce repos public, à ces forces du pays, non plus divergentes et contraires, mais aujourd'hui sagement utilisées par une forte hiérarchie, sous cette dynastie dont les racines avaient conservé toute leur sève au sein de la nation, le bien sera constamment assuré et l'œuvre des corps de l'État toujours bienfaisante.

» Pour nous, Messieurs, le bien nous sera particulièrement facile, car, préparée par un administrateur d'une capacité éprouvée et d'un dévouement profond aux intérêts du Département, l'œuvre est confiée à des hommes d'intelligence élevée et de grande expérience.

» L'année dernière, nous avions le bonheur de constater l'abondance comparativement privilégiée de nos récoltes ; cette année-ci, après quelques inquiétudes, nous avons encore à remercier Dieu du même bienfait.

» Mais les débouchés que nous avions espéré voir s'ouvrir à nos produits sont encore fermés. Nous exprimerons nos vifs regrets de ces trop longs retards apportés à nos légitimes impatiences, et qui

contrastent avec l'extrême activité déployée sur la ligne du Grand-Central. Laissez-moi vous dire, comme consolation, sinon comme espérance, que l'Administration supérieure s'en est émue, et que, par de très récentes mesures, elle a aplani certaines des difficultés qui peuvent retarder encore l'ouverture du chemin de fer qui doit nous relier à Paris.

» Notre Auvergne recueillera d'incontestables bienfaits de cette puissante voie de communication, dont elle a été longtemps déshéritée. Elle ne tardera pas à allier ses richesses agricoles aux richesses non moins précieuses de l'industrie, et à nous présenter ce magnifique spectacle des départements du Nord, où ces deux sources de prospérité rivalisent et s'entr'aident avec tant d'avantage.

» Mais, Messieurs, ce but ne saurait être complètement atteint qu'à une condition qui est le développement et l'amélioration rapides de nos voies de communications départementales et vicinales.

» Déjà nous avons, d'accord avec l'Administration, marqué notre volonté sur ce sujet dans la session précédente; continuons et faisons-nous une loi pour l'avenir, d'affecter à cette destination, les principales ressources de notre budget. N'hésitons pas, au besoin, à en créer de nouvelles.

» Les communes imiteront cet exemple, et le réseau de notre circulation se perfectionnera d'une manière simultanée.

» Les prix de transport jouent un tel rôle dans la valeur des produits et ont une telle influence sur leur zone de consommation, que toute négligence à l'égard de la viabilité publique est une faute considérable et une cause permanente d'infériorité pour une province.

» Eh ! Messieurs, si nos cultivateurs pouvaient calculer tout ce que leur a coûté le mauvais état des voies de communication :

» En détérioration d'instruments de transports;

» En ruine prématurée des animaux de trait;

» En temps inutilement dépensé, cette perte irréparable;

» En avilissement de leurs denrées,

» Ils répudieraient, bien vite, leurs sentiments d'insouciance en voyant que ces richesses perdues sont supérieures, au centuple, à celles qu'ils auraient dû consacrer aux besoins de la vicinalité.

» Vulgarisons, par la pratique, ces idées sur nos intérêts départementaux, qui sont pour nous de chers intérêts de famille.

» Le Gouvernement appelle notre attention sur l'organisation des médecins cantonaux et les Sociétés de secours mutuels. Nous étudierons ces deux institutions, en nous inspirant de ces nobles paroles, prononcées, il y a quelques jours, par l'Empereur : « Prier pour ceux qui souffrent, c'est prier pour moi. » Le soulagement des misères, n'est-ce pas la prière active? Nos sollicitudes, nos sympathies, nos efforts, ne sauraient faire défaut pour atteindre un tel but!

» Mettons-nous donc à l'œuvre, Messieurs, avec cette cordialité affectueuse et ce dévouement qui nous anime tous, première récompense de nos travaux communs, et titre légitime qu'invoqueront, certainement, avec fruit, ceux d'entre nous qui bientôt devront solliciter un nouveau mandat de la confiance de leurs concitoyens. »

Ce discours est accueilli par les témoignages de la sympathie et de l'adhésion de tout le Conseil.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport ainsi conçu :

« Messieurs.

» Il y a un an, au moment où votre dernière session s'achevait, de graves inquiétudes pesaient sur l'avenir de l'année qui allait s'ouvrir. Grâces à la divine protection dont la Providence a couvert la France, grâces à la sagesse et au patriotisme du chef qu'elle lui a donné, ces sombres nuages se sont dissipés, et nos cœurs peuvent désormais s'ouvrir à l'espérance.

» La guerre se présentait alors avec toutes ses incertitudes ; notre ennemi avait encore tout le prestige d'une puissance que des revers répétés ont détruit aux yeux du monde. Partout aujourd'hui nos armées et nos flottes victorieuses, maîtresses de la terre et de la mer, pourront bientôt imposer les conditions d'une paix glorieuse et durable, et la France a repris sa place à la tête des nations de l'Europe.

» Une autre calamité plus terrible, la famine, était à nos portes, et l'hiver arrivait sombre et menaçant. Ici encore la main bienfaisante et inspirée du chef de l'Etat s'est montrée. Grâces à la prudence et à la fermeté de ses mesures, le commerce libre et protégé a pu largement approvisionner nos marchés ; les esprits se sont rassurés, et la charité publique et privée, vivement encouragées, sont venues au secours de toutes les misères que les grands travaux publics n'avaient pu réussir à soulager.

» Ces inquiétudes sont maintenant loin de nous. Les belles apparences des récoltes ont réalisé leurs promesses, et la baisse qui s'est manifestée sur tous les marchés doit nous rassurer sur le sort des classes pauvres.

» Pendant que les affaires de l'Etat sont ainsi prospères au dehors et au dedans, l'activité de la nation, le progrès incessant de sa richesse, montrent à tous les yeux la confiance du peuple dans son Gouvernement.

» Depuis l'approbation si laborieuse du chemin de fer du Centre, de nouvelles lignes ferrées ont été créées ou projetées dans des circonscriptions qui intéressent le Puy-de-Dôme. L'embranchement sur Roanne a été autorisé, un chemin de fer de Lyon à Bordeaux a été étudié, la concession du chemin de fer de Clermont à Montauban a été faite à une Compagnie. »

Il donne ensuite un compte détaillé de la situation des divers Services départementaux.

Le *Président*, après cette lecture, reçoit du Préfet le dépôt de son rapport et lui en donne acte.

L'Assemblée se divise alors en six Commissions pour l'étude préalable des matières soumises à ses délibérations, et nomme pour chaque Commission un président et un secrétaire.

Lecture est donnée du résumé des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

23 Août 1854. — Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Formation de la liste du *Jury d'expropriation*.

Envois adressés au Conseil.

Rapport de M. Andrieu sur les *Contributions directes*.

Répartition du contingent entre les cinq arrondissements.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	853.268 »	183.105 »	104.897 »
Ambert	258.160 »	59.915 »	31.500 »
Issoire	416 008 »	72.345 »	32.074 »
Riom	607.751 »	112.495 »	49.946 »
Thiers	246.126 »	58.917 »	29.501 »
Totaux	2.381.313 »	486.777 »	247.918 »

Vote des 20 cent. 6/10 additionnels.

Rapport de M. Faugières sur les *Dettes départementales*.

Rapport de M. Arnauld sur les *Caisses d'Epargne*.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur la *Comptabilité départementale*.

Rapports de M. Guibail sur l'allocation destinée à l'entretien d'élèves à l'*Ecole des arts et métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 500 francs). — Sur l'*École d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 8,000 francs).

Rapport de M. Girot-Pouzol sur le Service des *aliénés*.

Vote d'un crédit de 44,800 francs pour pension des aliénés indigents et 5,200 francs pour frais de transport et de nourriture en route.

Rapport du même sur la *mendicité*.

Rapport de M. Goyon-Gourbine sur la demande d'une subvention aux communes pour la recherche des usurpations de *communaux*.

Rapport de M. Vigeral sur la situation de la *Caisse de Retraite des employés de la Préfecture* et des *Sous Préfectures*. (Important.)

Rapports de M. Bastier-Lafougère sur les brigades de *Gendarmerie*. — Sur les *Postes*.

21 Août 1854. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur la répartition du *fonds de non-valeurs* et de secours pour l'exercice 1853

Rapport de M. d'Arnoux sur l'*Agriculture*. Le Concours régional n'ayant pas eu lieu à Clermont en 1854, aura lieu en 1855. Le Conseil lui accorde 3,000 francs de crédit. 10,000 francs à titre d'encouragement à la Société d'agriculture et 400 francs pour la Chaire d'enseignement d'arboriculture occupée par M. Dubreuil, professeur.

Rapport de M. Arnauld sur les demandes de *foires et marchés*.

Rapport de M. d'Arnoux sur les *Haras*.

Rapport de M. Guibail sur les *cartes géologique* et *agronomique*.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur les *Archives*. (Vote d'un crédit de 3,300 francs. Allocation de 1,200 francs en faveur du *Dictionnaire des lieux habités du Département*, de M. Bouillet.)

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 1,200 francs.)

Rapport de M. Adrian sur les *routes impériales*. Les fonds affectés à l'entretien subissent chaque année depuis 1849 une réduction fâcheuse, il serait nécessaire d'augmenter le crédit annuel accordé par le Gouvernement et de le porter à 400,000 francs.

Rapport de M. Dessaigne sur une série de questions relatives au *Service hydraulique*. (Intéressant).

Rapports de M. Cougoul sur le casernement de la *Gendarmerie*. — Sur les *Cours d'assises et Tribunaux*. — Sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. — Sur les *Prisons*. — Sur les *Dépenses diverses ordinaires*.

Rapport de M. Laroche sur les *Enfants trouvés*.

Rapport de M. Mangerel sur le projet des *Caisses de retraite* en faveur des *cantonniers départementaux*.

Vœu tendant à obtenir qu'un *ingénieur des ponts et chaussées* soit nommé à la résidence d'*Ambert* pour le service de cet arrondissement.

Vœu en faveur de la création d'un Bureau *d'enregistrement* à Manzat et d'un autre à Latour.

25 août 1854. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Arnauld sur les *frais d'administration* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures*.

Rapport de M. Gourbine sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Thiers, tendant à l'établissement d'une *Chambre de commerce à Thiers*. (Adopté).

Rapport du même sur la situation des *Sociétés de Secours mutuels*. Définition du *socialisme*. (Intéressant).

Rapports de M. Dupuy-Imberdis sur les *Bâtiments départementaux*. — Sur le *mobilier* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures*.

Rapport sur la circulaire ministérielle relative au travail extérieur des prisonniers détenus dans les *Maisons d'arrêt* du département. — Appropriation des *Prisons départementales*.

Rapport de M. Laroche sur le Service des *Médecins cantonaux*. (Service médical gratuit). Lettre du docteur Bertrand du Mont-Dore sur ce sujet.

Rapport de M. Pallu sur les *Chemins de fer*.

Rapport de M. Adrian sur les *Routes départementales*.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur les *sourds-muets* et les *jeunes aveugles*.

Vote de deux crédits, l'un de 9,900 francs pour les sourds-muets et de 1,200 francs pour l'entretien des jeunes aveugles.

Rapport de M. Guibail sur le traitement du *Manipulateur* du *Laboratoire de chimie*.

26 Août 1854. — Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente.

Rapport de M. Imbert sur la *Navigation*.

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Rapport de M. Aubergier sur une demande adressée par le chapitre de la *Cathédrale de Clermont*, tendant à obtenir du Département une subvention pour l'entretien de la *Maîtrise* de cette métropole. (Ajournement).

Rapport de M. Aubergier sur l'*Instruction publique* et sur l'*Instruction primaire*.

Rapport de M. Marcland sur les *Chemins de grande communication classés*. Proposition de classement.

Rapport de M. de Labrosse sur la *moyenne* et la *petite vicinalité*.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le *Service général de la vicinalité* et sur l'organisation des *agents voyers*. (Prestation).

Rapport de M. Bonnay sur le projet de *règlement ministériel* relatif au Service des *chemins vicinaux*.

Récapitulation générale des articles du Budget de 1855 :

1re section.	—	Dépenses ordinaires	341.500	»
2e	—	— facultatives	287.000	»
3e	—	— extraordinaires pour routes et chemins	205.384	45
4e	—	— pour chemins vicinaux	271.656	20
5e		Instruction primaire	73.526	06
		Total	1.479.066f	71

auxquelles il sera fait face au moyen de ressources équivalentes.

Remerciements au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1855 (1)

30 Août-5 Septembre

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé :* M. Rouher. — *Secrétaire nommé :* M. Martha-Beker, comte de Mons.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 31 juillet 18[illegible].

30 Août 1855. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet pour la session ordinaire, se sont réunis, à midi, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Préfet donne lecture du décret de S. M. I., en date du 31 juillet, qui convoque les Conseils généraux pour le 30 août, et limite la durée de leur session au 13 septembre, et il déclare la session ouverte.

M. le Préfet fait d'abord connaître les résultats des élections récentes. L'élection triennale a renouvelé la *deuxième série* des représentants des cantons du département, conformément à la délibération du Conseil général, du 25 août 1852, et au décret du 14 mai 1855, le tirage au sort opéré en Conseil de Préfecture ayant indiqué la deuxième série comme la première sortant. Deux autres élections ont eu lieu : l'une dans le canton de Thiers, où M. Berger, Sénateur, a été nommé à la place d'un membre démissionnaire ; l'autre dans le canton de Saint-Amant-Roche-Savine, où M. Teyras (Gustave) a succédé à son père, décédé.

Les membres nouvellement élus sont appelés successivement par *M. le Préfet* à prêter le serment prescrit par la Constitution, et ainsi conçu : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.* »

Répondent à l'appel et *prêtent le serment* : MM. comte de Morny, Laroche, Narjot de Toucy, comte de Pennautier, Beaulaton, Martinat de Chaumont, Boudet de Bardon, Dorlhac, Moulin, Chassaigne, Chatelus, de Labrosse, Teyras, Berger, Goyon-Gourbine, Marcland.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 31 juillet 1855, qui nomme : *président du Conseil*, Son Excellence M. le comte de Morny, président du Corps Législatif ; *vice-président*, Son Excellence M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ; *secrétaire*, M. Martha-Beker, comte de Mons.

Ces membres prennent immédiatement place au bureau.

M. le Vice-Président ne peut pas prendre part aux travaux des premières séances, étant retenu à Paris pour des affaires d'intérêt public. MM. Chassaigne-Dufour et Guyot-Lavaline sont excusés pour cause de maladie.

M. le comte de Morny, *président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

« J'ai beaucoup regretté, l'année dernière, que l'état de ma santé ne m'ait pas permis de venir présider le Conseil général, et je suis heureux de pouvoir aujourd'hui remplir ce devoir que votre bienveillance m'a toujours rendu si facile et si agréable.

« Bien des événements se sont accomplis depuis cette époque. Je ne compte pas en dérouler le tableau devant vous, mais je crois pouvoir dire, sans être démenti par personne, que le Gouvernement que nous venions à peine d'acclamer alors, a répondu à tout ce que le pays attendait de lui, et a résolu le problème le plus difficile, celui de satisfaire à la fois l'orgueil de la nation et ses intérêts :

« L'orgueil, par le succès de nos armes, par le changement de la situation de la France en Europe, et par le caractère nouveau de nos relations avec l'Angleterre. Certes, si, il y a quarante ans, quelqu'un eût osé prédire que l'Angleterre conduirait un jour sa Reine et son Prince de Galles au descendant de l'Empereur Napoléon Ier, que cette Reine viendrait accompagnée du neveu de cet Empereur, [illegible] pieusement son tombeau, et qu'elle serait entourée par la

population française de marques du respect le plus profond et de la plus vive sympathie, personne n'eût voulu croire à cette merveilleuse contradiction humaine, qui n'est, du reste, que la preuve la plus éclatante du bon sens des deux nations, du bon cœur des deux souverains, et de l'immense progrès de la civilisation moderne.

» N'ai-je pas le droit de dire aussi que le Gouvernement a satisfait les intérêts de la France, en poursuivant avec résolution les travaux de la paix, au milieu des difficultés de la guerre? Le grand réseau des chemins de fer s'achève, l'industrie et le commerce se développent, l'exposition de nos produits signale les progrès considérables obtenus depuis quelques années, et la France, dans la dernière souscription de l'emprunt, a révélé des ressources qu'elle ne soupçonnait pas elle-même, de nature à renverser les idées des économistes timides, et à inspirer une grande confiance dans la prospérité à venir.

» En voyant combien est rempli ce cadre si étroit de deux années seulement, je ne puis me défendre de penser que si, en France. toutes les classes de la société concouraient, sans divergence d'opinions, au même but, la glorification du Gouvernement et la puissance du pays, Dieu sait à quel degré de grandeur cette belle France pourrait parvenir. Du reste, ce regret qui traverse ma pensée, je ne devrais pas l'exprimer devant les représentants d'un département qui ne s'est jamais laissé égarer par l'opinion des mauvais jours, et qui a toujours été à la tête du mouvement national qui a rendu le trône de France à l'héritier de l'Empereur.

» Aussi est-ce un bonheur pour moi de me trouver appelé à présider une assemblée dont tous les membres, animés d'une pensée commune de bien public, discutent et décident, avec loyauté et désintéressement, les affaires et les intérêts qui leur sont confiés. »

Ce discours est accueilli, au sein du Conseil, par des témoignages unanimes d'approbation.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport, dont j'extrais les lignes suivantes :

« Aux termes de l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, le Conseil général doit entendre et arrêter provisoirement les comptes d'administration des recettes et des dépenses départementales, sauf règlement définitif par le Gouvernement.

» Les comptes afférents à l'exercice 1853, que vous aviez provisoirement arrêtés dans la session de 1854, ont été définitivement réglés par un décret de S. M. l'Empereur, en date du 31 mars 1855.

» C'est pour me conformer aux dispositions de la loi précitée que j'ai l'honneur de vous soumettre les comptes de l'exercice 1854, dont la clôture définitive a eu lieu le 30 juin dernier. »

M. le Préfet donne ensuite un aperçu sur les divers services départementaux.

Après cette lecture, le *Président* reçoit du Préfet son rapport, lui en donne acte et le remercie au nom du Conseil.

Le Conseil se divise en six Commissions, conformément au mode de répartition suivi dans les sessions précédentes.

Communications du Président.

Lecture est donnée du résumé des procès verbaux des Conseil d'arrondissement.

1er Septembre 1855. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Formation des listes du *jury d'expropriation.*

Communications du Président.

Listes des présidents et secrétaires des Commissions.

Rapport de M. Bonnay sur les *Contributions directes* et sur les centimes additionnels. — Répartition du contingent des contributions directes entre les arrondissements.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	854.046 »	183.085 »	106.358 »
Ambert	258.373 »	60.073 »	31.791 »
Issoire	416.259 »	72.443 »	32.674 »
Riom	608.062 »	112.554 »	50.519 »
Thiers	246.304 »	59.053 »	29.951 »
Totaux	2.383.044 »	427.208 »	251.293 »

Vote des centimes additionnels.

Rapport de M. Teyras de Grandval sur la répartition des *fonds de non-valeurs* et de secours.

Rapport de M. Beaulaton sur les *dettes arriérées* pour dépenses constatées.

Rapport de M. Andrieu sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole vétérinaire de Lyon* (Vote d'un crédit de 1,200 francs).

Rapport du même sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole des arts et métiers d'Aix* (Vote d'un crédit de 500 francs).

Rapport de M. Goyon sur la *Caisse des retraites* des *employés* de la *Préfecture*, des *Sous-Préfectures*, etc.

Rapport de M. Barrière sur l'allocation proposée au budget pour secours à la *maîtrise* de la *cathédrale* (Vote d'un secours de 1,000 francs.)

3 Septembre 1855. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Arnauld sur les *archives départementales* (Vote d'un crédit de 3,300 francs).

Rapports de M. Bassin sur l'*Ecole d'accouchement* (Vote d'un crédit de 9,000 francs). — Sur les frais d'*inspection* des *pharmacies*, magasins de drogueries, épiceries, etc. (Vote d'un crédit de 1.000 francs).

Rapport de M. de Chazelles sur les questions de *chemins de fer.*

Rapport de M. de Labrosse sur les *routes impériales.*

Vote d'un crédit de 350,000 francs pour l'entretien et de 320,000 francs pour grosses réparations ou travaux neufs.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *navigation.* — Ponts suspendus.

Rapport de M. Teyras de Grandval sur la *comptabilité départementale.*

Les recettes totales ordinaires ont été de.........	1.050.864f 10
Les dépenses acquittées de........................	1.009.527 44
L'excédent des recettes sur les dépenses annulées au 30 juin 1855 a été de..........................	41.336 66
Les comptes de l'instruction primaire ont été, en recettes, de.....................................	78.082 92
Et en dépenses de.................................	65.761 79
Excédent de.............	12.321f 13

qui accroîtra les ressources du budget de 1856.

Rapport de M. Adrian sur les *Caisses d'Epargne.*

Le Conseil supprime les allocations accordées aux Caisses de Clermont et Riom et continue la subvention de 500 francs à celle de Thiers.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur les *haras.*

Rapport de M. Adrian sur l'établissement d'une *taxe municipale sur les chiens.*

Rapport de M. Girot de Langlade sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.* (Vote d'un crédit de 58,000 francs.)

Rapport de M. Berger sur les *bâtiments départementaux.*

Couverture en zinc des bâtiments de la Préfecture, 1,700 mètres. (Vote d'un crédit de 45,000 francs.)

Rapport de M. Dessaigne sur les *prisons départementales.*

Rapport de M. Martinat de Chaumont sur le *mobilier* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures.* — Sur les *Cours d'assises et Tribunaux.*

Rapport de M. Tixier sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 52,000 francs.)

Rapport de M. Chassaigne sur les *enfants trouvés.* (Vote d'un crédit de 61,500 francs.)

Rapport de M. Mangerel sur le casernement de la *Gendarmerie.* — Rapport au sujet du *recrutement.* (Opérations du tirage au sort et de la révision.)

Rapport de M. Goyon sur la demande d'une *Chambre de commerce à Thiers.*

Rapport de M. Barrière sur les demandes de Brigades de *gendarmerie.*

Rapport du même sur les *postes.*

Rapport de M. Dorlhac sur la proposition de M. d'Arnoux au sujet de la *fermeture* temporaire des *colombiers.*

Renouvellement du vœu en faveur de la création d'un Bureau d'*enregistrement* à Latour et à Manzat.

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur l'affaire de la section de la Moutade qui demande à être séparée de Cellule pour être érigée en *commune* particulière.

4 Septembre 1855. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Récolement du *mobilier* de la *Préfecture.*

Loyer du passage pour les *bureaux* de la *Préfecture.* Vote d'un crédit de 350 francs.)

Rapports de M. Faugière sur les *foires et marchés.* — Sur les *frais d'administration* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures.*

Rapport de M. d'Arnoux sur l'*agriculture.* — Concours régional. Concours spéciaux dans les cantons. Primes à l'espèce chevaline. Reboisement. Drainage. Subventions. Arboriculture.

Vote d'un crédit de 10,000 francs à la *Société d'agriculture* et 400 francs pour la chaire d'enseignement d'arboriculture à M. Dubreuil.

Rapports de M. Guibail sur la *carte géologique du département.* — Sur la situation des *mines* dans le département.

Rapports de M. Bassin sur les *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 francs.) — Sur les *jeunes aveugles.* (Vote d'un crédit de 1,200 francs.)

Rapport de M. Dupuy sur l'*instruction publique.* J'en extrais les lignes suivantes :

« Notre Département est en possession des avantages que lui avait assurés la loi du 14 juin 1854. Depuis votre dernière session, Clermont est devenu le siège de l'une des 16 *académies* de l'Empire ; il est en outre doté d'une *faculté des lettres* et d'une *faculté des sciences.* Conformément aux dispositions du décret du 22 août 1853, la ville de Clermont a installé les deux facultés ; cette installation n'est que provisoire : elle est suffisante pour le moment ; mais nous avons l'espoir que bientôt un édifice convenable sera élevé sous la direction d'un architecte habile et que les facultés y seront définitivement installées. C'est le Conseil général qui, dans sa séance du 26 août de l'année dernière, a fait gratuitement abandon à la ville de Clermont de l'emplacement que doit occuper cet édifice. Cet immeuble avait une valeur de de plus de 90,000 francs. »

École de filles de Dorat.

Rapport de M. Chatelus sur les *routes départementales.*

Le budget d'entretien des routes départementales s'est accru de 50,000 francs depuis 1851 ; mais les frais d'entretien par mètre courant sont restés sensiblement les mêmes et s'élèvent à environ 0.42 pour les routes qui sont dans un état normal.

Rapports de M. Tixier sur la *mendicité*. — Sur le *Service médical cantonal*.

Rapport de M. Mangerel sur les *Sociétés de Secours mutuels*.

Renouvellement du vœu que des allocations soient accordées par le Gouvernement pour l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont*.

Vœu de voir établir une *station télégraphique* à Riom.

Vœu de voir créer une *Ecole de Droit* dans le Département.

Rapport de M. Goyon sur la recherche des usurpations des *biens communaux*.

Rapport de M. Vigeral sur la demande d'élévation du traitement des *employés de la Préfecture*. — Pétition des employés de la Préfecture (intéressante).

Rapport de M. Laroche sur la demande de souscription en faveur du *livre d'Horticulture* de M. Jaloustre. (Vote d'un crédit de 300 francs.)

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

5 Septembre 1855. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tallon sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Marcland sur la moyenne et la petite *vicinalité*.

Le chemin de moyenne vicinalité reçoit cette dénomination de l'intérêt commun des communes qu'il parcourt; il tient le milieu entre les chemins de grande vicinalité et les chemins vicinaux ordinaires. Son prix de confection n'est que de 4 francs le mètre, tandis que celui de l'ordre plus élevé est de 7 fr. 80. La différence d'entretien est encore plus sensible puisque l'achat en moyenne vicinalité ne coûte que 0.08 centimes par mètre, l'autre 0.36.

Chemins vicinaux ordinaires.

Rapport de M. Imbert sur les modifications à introduire dans le tarif des *prestations* (important).

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le service général de la *vicinalité*.

Vote du *Budget* des recettes et dépenses de 1856.

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.

1re Section.	Dépenses	ordinaires	....	324.000f »
2me	—	—	facultatives	....	305.000 »
3me	—	—	extraord. pour les routes et chemins	....	206.783 61
4me	—	—	des chemins vicinaux...	303.292 49
5me	—	—	de l'instruction primaire	80.759.51
			Total	1.219.835 61

auxquelles il y sera fait face au moyen de ressources correspondantes.

Remerciements au Préfet, aux Présidents et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1856 [1]

— 25-29 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé :* M. E. Rouher. — *Secrétaire nommé :* M. Martha-Beker, comte de Mons.

25 Août 1856. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet, pour la session ordinaire, se sont réunis, à une heure, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret de S. M. Impériale, en date du 17 juillet, qui convoque les Conseils généraux pour le 25 août et limite la durée de leur session au 8 septembre, et il déclare la session ouverte.

M. le Préfet fait connaître les résultats des élections qui ont eu lieu par suite des décès de trois membres. M. Guyot-Lavaline, dans le canton de Vic-le-Comte, a été nommé à la place de son père ; M. Laville, dans le canton de Montaigut, de même, en remplacement de son père ; et M. Vernière-Brès, dans le canton de Jumeaux, succède à M. le baron Girot de Langlade.

Les trois membres nouvellement élus sont appelés par M. le Préfet, et prêtent le serment prescrit par la Constitution et ainsi conçu : « *Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.* »

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 12 août 1856, qui nomme : *Président du Conseil*, S. Exc. M. le comte de Morny, président du Corps législatif ; *vice-président*, S. Exc. M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; *secrétaire*, M. le comte Martha-Beker.

En l'absence de M. le comte de Morny, empêché pour service de l'Etat, M. Rouher prend place au fauteuil du *Président*, et M. le *Secrétaire* s'installe au bureau.

Etaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bonnay, de Chazelles, Dessaigne, Girard, Guyot Lavaline, Laroche, Narjot de Toucy, de Pennautier, Tixier, Vigeral, Rouher, Arnauld, d'Arnoux, Beaulaton, Boudet de Bardon, Breschard, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Martinat de Chaumont, Mauzat-Laroche, Tallon, Barrière, Bastier-Lafougère, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Dupuy, Imbert, de Labrosse, Teyras, Burin-Desroziers, Cougoul, Dorlhac, Faugières, Girot-Pouzol, Guibail, Moulin, Adrian, Berger, Chassaigne Dufour, Goyon, Marcland.

Son Excellence M. Rouher, *vice-président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

» Il y a un an, à cette époque, confiants dans la vaillance de nos soldats, mais émus de la grandeur des difficultés, nous avions les regards fixés sur cette lutte héroïque dont Sébastopol devait être le prix. Nous n'avons, à l'ouverture de cette session, qu'à énumérer ensemble les prospérités dont ce fait d'armes, sans précédent, a été le signal.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 17 juillet 1856.

» Par un légitime hommage rendu à notre patrie et au chef de l'Etat, Paris est choisi pour le lieu des conférences préparatoires de la paix.

» Un fils naît à la France, apportant avec lui une garantie nouvelle à notre dynastie populaire, et au souverain, cette joie la plus pure et la plus profonde qui nous soit réservée ici-bas.

» Le nouveau traité de Paris vient effacer à la fois et les souvenirs et la date du premier. La paix est stipulée avec modération et générosité ; politique loyalement habile que celle qui agit ainsi avec une grande nation, même après que celle-ci a éprouvé la chance défavorable des armes.

» Aussi, Messieurs, quel accueil fait à notre représentant à Saint-Pétersbourg ! Et combien la haute mission confiée au dévouement et au grand esprit politique de notre Président est de nature à enorgueillir ses compatriotes d'adoption, ses collègues, ses amis !

» Cependant les passions des partis ne s'avouent pas vaincues par cette prospérité et cette grandeur toujours croissante de la nation.

» Les uns puisent dans la continuité même de ce bonheur un élément d'inquiétude pour l'avenir : ils rappellent avec complaisance les inconstances de la fortune. Ces esprits fatalistes et chagrins oublient trop vite qu'il y a moins de quatre années, la France était encore humiliée, flétrie, ruinée par une désolante anarchie. Ils se refusent, dans leur aveugle injustice, à tenir compte de ce que peuvent pour un pays la volonté, l'expérience et le génie.

» D'autres nous prédisent les *folies de la paix*. Et cependant l'empereur ne leur a-t-il pas répondu par un budget sérieusement en équilibre, par un utile ajournement de toute concession nouvelle de travaux publics, par la présentation de la loi sur les Sociétés en commandite ; loi sage et de haute moralité, qui, en constituant des responsabilités effectives, comprimera les entraînements du jeu et les honteuses cupidités ? En même temps la richesse mobilière n'a-t-elle pas été conviée à donner son concours à ces utiles travaux de drainage, destinés à nous affranchir du tribut que nous impose trop fréquemment l'alimentation du pays ? L'agriculture n'a-t-elle pas eu sa fête splendide et universelle dans le vaste palais de l'Industrie ? Solennité féconde, dont la portée politique et l'utilité agricole n'ont échappé à aucun esprit sérieux.

» Protéger l'industrie contre ses défaillances, la contenir dans ses témérités, ramener par une action incessante les forces et les capitaux aux intérêts permanents de l'Agriculture, n'est-ce pas une haute doctrine de gouvernement ? et cette doctrine n'a-t-elle pas été sérieusement pratiquée ?

» Des maux inévitables sont venus se mêler aux prospérités de cette année, mais ils nous ont apporté un précieux témoignage de la résignation courageuse des populations, de la haute sollicitude du souverain, et de la mutuelle confiance qui les unit.

» Depuis trois années, la cherté des denrées alimentaires a épuisé les modestes épargnes, et c'est peut-être pour la première fois, depuis des siècles, que ces crises de subsistances ont été traversées sans rébellions et sans émeutes. Partout les classes ouvrières ont montré du calme et de la confiance ; il semble même que, plus éclairées, elles comprennent l'admirable sagesse de ces doctrines sur le libre commerce des grains que Turgot développait, en 1765, dans sa lettre aux officiers de la généralité de Limoges.

» Lorsque nos bassins du Rhône, de la Saône et de la Loire ont été subitement envahis par le fléau de l'inondation, un élan de

cœur a porté l'Empereur sur ces trop nombreux théâtres de désolation et de larmes. Jamais plus noble récompense ne fut réservée à une noble action. Quelles émotions de reconnaissance et d'enthousiasme éprouvaient ces malheureux, relevés de leur abattement et de leur désespoir par la présence et la sollicitude du souverain !

» Avant de vous inviter à commencer nos travaux, rendus faciles par la communauté de nos vues et notre légitime confiance dans l'administrateur distingué de notre Département, je veux me faire votre écho en rendant un pieux hommage à ceux de nos collègues que la mort a frappés.

» MM. Guyot-Lavaline et Laville appartenaient l'un et l'autre à cette importante et bien ancienne corporation des notaires, qu'un des capitulaires de Charlemagne appelait justement *judices chartularii*. Ils avaient compris leurs devoirs professionnels avec toute l'étendue que leur donnait le rapporteur au Conseil des Cinq-Cents de la loi organique du notariat : « Dépositaires, disait-il, des plus » grands intérêts, régulateurs des volontés des contractants quand » ils semblent n'en être que les rédacteurs, interprètes des lois que » l'artifice, la mauvaise foi et les combinaisons d'orgueil tendent » toujours à éluder, les notaires exercent une espèce de judicature » d'autant plus douce qu'elle ne paraît presque jamais. » — Au Conseil général, nos collègues apportaient un concours éclairé par une grande expérience des affaires. Défenseurs énergiques de l'ordre et de l'autorité des lois dans des temps d'agitation politique, ils donnaient à l'Administration cet appui intelligent qui se traduit soit par un sage conseil, soit par un dévouement réfléchi.

» L'influence et la considération dont ils jouissaient ont favorisé la candidature de leurs fils auprès de leurs concitoyens. Oui, Messieurs, les honorables souvenirs qu'ont laissés vos pères ont été l'un des titres à votre élection dont vous devez être le plus fiers. Ils seront aussi pour vous, dans cette enceinte, un titre à notre confiance et à nos sympathies.

» M. Girot de Langlade nous a aussi été enlevé. Gendre de l'homme éminent qui avait été, pendant de longues années, le patron dévoué des intérêts de notre Auvergne, M. de Langlade avait suivi ces traditions d'aménité et de bienveillance. Esprit sincèrement affectueux, les relations devenaient rapidement avec lui de durables amitiés. Préparé à la vie administrative et politique dans cette grande école du Conseil d'Etat de l'Empire, M. Girot fut toujours guidé par l'amour du bien, un sens droit, une volonté ferme et conciliante à la fois. Il ne se laissa jamais entraîner à ces idées d'opposition, trop souvent le fruit de l'impuissance et du dépit, qu'une fausse popularité favorise, et dont les succès n'aboutissent qu'à de déplorables révolutions.

» Aussi la haute estime dont il jouissait dans notre province ne fut subordonnée à aucune oscillation politique. Investi à trois reprises du mandat de député, élevé à la dignité de pair de France par un gouvernement qu'il avait loyalement soutenu, M. Girot de Langlade retrouvait, au lendemain de la révolution de février, les mêmes affections et le même respect.

» Dans ce Conseil où nous l'avons vu et aimé, nous lui conserverons toujours l'affectueux souvenir dû à un homme de bien, animé d'un dévouement sincère à son pays. »

Ce discours est accueilli par les applaudissements et les témoignages d'approbation du Conseil.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

Après cette lecture, *M. le Président* reçoit de *M. le Préfet* le dépôt de son rapport et lui en donne acte.

Le Conseil se divise ensuite en six Commissions.

Communications du Président.

Lecture du résumé des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

27 Août 1856. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Formation des listes du *jury d'expropriation.*

Listes des Présidents et Secrétaires des Commissions.

Récolement du *mobilier de la Préfecture.*

Communications du Président.

Rapport de M. d'Arnoux sur les *Contributions directes.* — Répartition du contingent des contributions entre les cinq arrondissements.

Arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des Portes et Fenêtres.
Clermont........	856.033 »	183.802 »	108.450 »
Ambert..........	258.539 »	60.056 »	31.991 »
Issoire...........	416.465 »	72.585 »	33.189 »
Riom............	608.738 »	112.795 »	50.959 »
Thiers...........	246.878 »	59.237 »	30.377 »
Totaux...	2.386.653 »	488.475 »	254.966 »

Vote des centimes additionnels.

Vote de M. Beaulaton sur la *Dette départementale.*

Rapport du même sur le compte des *frais d'administration* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures.*

Rapport de M. Martinat de Chaumont sur les *Sociétés de Secours mutuels.*

Rapports de M. Faugère sur la *Mendicité.* — Sur la question des *Médecins cantonaux.*

Rapport de M. Arnauld sur la Maîtrise et sur l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont.* (Vote de 1,000 francs pour la Maîtrise

Rapport de M. Dorlhac sur les demandes tendant à élever à la première classe la *Sous-Préfecture de Thiers* et à la seconde celle d'*Issoire.*

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur la *Gendarmerie.*

Rapport de M. Cougoul sur les *Caisses d'épargne.*

Rapport de M. Laroche sur la répartition des *fonds de non-valeur* et de secours.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la question de l'embrigadement des *gardes champêtres.* (Adopté.)

28 Août 1856. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du Président.

Rapport de M. Guibail sur l'état de l'exploitation des *richesses minérales* du Puy-de-Dôme.

Rapport du même sur la *Carte géologique du Département.* (Allocation d'un crédit de 1,400 francs.)

Rapport de M. Teyras de Grandval sur l'*Ecole d'accouchement* et sur la propagation de la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 9,000 francs et d'un de 2,000 francs pour la vaccine.)

Rapport du même sur les *Sourds-Muets* et les *Jeunes Aveugles.*

Vote d'un crédit de 9,900 francs pour les premiers et de 1,200 francs pour subvention aux jeunes aveugles.

Rapport de M. Laville sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport du même sur *souscriptions littéraires. Mémoire historique sur les anciennes Administrations de l'Auvergne*, par M. Cohendy. (Vote d'un crédit de 250 francs.)

Rapport de M. Vernière sur les *Enfants trouvés.*

Vote d'un crédit de 51,000 francs pour *dépenses ordinaires* et 11,500 francs pour soulagement aux communes.

Rapport de M. Dupuy sur les *Aliénés.* (Vote d'un crédit de de 48,000 francs et 6,000 francs pour frais de transport.)

Rapport de M. Bonnay sur le mobilier des *prisons départementales.*

La loi du 5 mai 1855 a mis à la charge de l'État les dépenses ordinaires des Maisons d'arrêt au moyen d'un prélèvement de 2 centimes sur les fonds applicables aux recettes départementales.

Rapports de M. Faugière sur le casernement de la *Gendarmerie.*

Sur la *Cour d'assises* et les *Tribunaux.* (Vote d'un crédit 20,850 francs.)

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur les *Postes.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *Navigation.* J'en extrais les lignes suivantes :

« Ainsi que vous l'aviez déjà prévu, la navigation de l'Allier subit les effets de sa position relativement au chemin de fer.

« Les avantages de la régularité et de la célérité qu'offre cette dernière voie sur le cours lent et incertain de cette rivière, sont trop marqués pour ne pas entraîner la ruine complète de sa navi-

gation, si elle ne peut offrir en compensation une économie dans les frais de transport ; elle ne peut subsister que par le bas prix. Si nous ne pouvons parvenir à une amélioration dans sa position sous ce rapport, c'est une ressource qui nous sera enlevée, une industrie perdue.

» Chaque année vous voyez décroître progressivement son mouvement commercial.

» D'après le compte que nous en a rendu M. le Préfet, le nombre des bateaux qui y sont employés, qui dépassait 800 en 1853, est descendu en 1855 à 545 ; encore M. le Préfet nous observe-t-il que l'année 1855 a été tout exceptionnelle pour la navigation de nos rivières, l'interruption forcée à raison des glaces et des eaux trop élevées ou trop basses n'ayant été que de 60 jours, tandis que d'ordinaire elle est de la moitié au moins de l'année.

» Si le flottage a éprouvé une diminution moins forte, le nombre des trains, qui avait été de 208 en 1853, a encore atteint 188 en 1855 ; cela tient uniquement à la nature des objets au transport desquels il sert, et à ce qu'il n'exige presque aucun frais.

» Votre Commission est d'avis qu'on ne saurait trop insister pour tâcher d'obtenir que la navigation de l'Allier reçoive toutes les améliorations désirables, et qu'elle soit affranchie des droits de manière à lui permettre au moins de se maintenir. » (Adopté.)

Rapport du même sur la situation du *Service hydraulique.*

Rapport de M. Barrière sur les *routes impériales.* Plans des traverses. Plantations des routes.

Rapport de M. Imbert sur les *routes départementales.* Le crédit de l'entretien était, pour l'année 1856, de 199,500 francs.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur l'allocation proposée pour la *pisciculture.* (Vote de 1,000 francs.)

Vœux de M. Marcland, l'un sur la *Chambre de commerce de Thiers*, l'autre sur une question de *douane* concernant la coutellerie.

29 Août 1856. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président.*

Rapport de M. Laroche sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport de M. Goyon sur les *Archives départementales.*

Rapport du même sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 1,200 francs.)

Rapport de M. Arnauld sur l'*Instruction publique.* « La loi du 14 mars 1850 donnant aux Congrégations religieuses la liberté de créer des établissements que jusqu'alors il ne leur était pas permis d'ouvrir, une noble émulation qui tourne au profit des élèves a fait faire à l'instruction des progrès dont il vous sera facile de comprendre l'importance. »

Rapport de M. Guibail sur la souscription demandée à l'ouvrage intitulé : *Eléments de l'Histoire de France*, d'Edouard Boinvilliers.

Rapport de M. Adrian sur l'*Agriculture.* (Vote d'un crédit de 10,000 francs à la Société d'agriculture, de 100 francs pour la [illegible]

d'enseignement d'arboriculture et 2,000 francs pour encouragement au drainage.

Rapport de M. Berger sur l'*Etablissement du Mont-Dore.* « Vous savez que l'Etablissement du Mont-Dore a été affermé, l'année dernière, à M. Brosson, moyennant 18,000 francs par an. Le concessionnaire avait pris l'engagement de faire l'avance de 50,000 francs destinée à exécuter des travaux d'embellissement et d'agrandissement. Cette somme a été insuffisante, et M. le Préfet n'a pas hésité à autoriser les travaux dont les dépenses ne s'élèvent pas à moins de 100,000 francs. Ce fermier a consenti une deuxième avance de 50,000 francs, et le rapporteur demande à ce que le concessionnaire soit exonéré des impôts de toute nature mis sur le Mont-Dore et qui s'élèvent aujourd'hui à 1,650 francs. »

Le Conseil adopte ces conclusions et dit que le remboursement de ces avances se fera au moyen de la retenue de 10,000 francs sur le prix de la ferme au profit du concessionnaire pendant une nouvelle période de cinq ans.

Rapport de M. de Chazelles sur les *Chemins de fer.*

Rapport de M. Vigeral sur les *Bâtiments civils.* « La Préfecture a été restaurée ; la dépense évaluée d'abord à 71,000 francs, puis à 109,000 francs, enfin à 204,287 francs, s'élève aujourd'hui à 224,155 fr. 62. »

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur un vœu de M. Dupuy relatif à la *chasse* de la grive et autres oiseaux de passage.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur la question de la conservation des *Biens communaux.* (Un crédit de 4,000 francs, voté en 1854 au budget départemental, a permis la création de deux commissaires administratifs spéciaux qui ont exploré en 1855 et 1856, dix-neuf communes. Les résultats obtenus justifient les préoccupations du Conseil et l'opportunité des moyens employés.) Vote d'un nouveau crédit de 4,000 francs.

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur le *recrutement.*

Rapports de M. Dorlhac sur deux vœux, l'un relatif à la création d'une *Chambre de commerce à Thiers,* l'autre concernant des lois interprétatives. — Sur un vœu de M. Guibail en faveur d'un règlement de *police générale* applicable à toute la France. (Rejet.)

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la situation de la *Caisse des retraites* de la vieillesse et sur la Caisse des retraites des *employés de la Préfecture,* des *Sous-Préfectures* et des *Agents voyers.*

Rapport de M. Tixier sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Moulin sur la proposition faite par M. le Préfet d'un emprunt de 1,800,000 francs pour la grande et la moyenne *vicinalité.*

Rapport de M. Boudet sur les *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapport de M. Aubergier sur les *chemins d'intérêt commun* dits de moyenne communication.

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à rapport. — Vote du Budget des recettes qui s'élève à 1,185,221 fr. 83, avec les centimes additionnels et autres produits relatifs aux cinq sections, ainsi qu'il figure dans l'état général récapitulatif des dépenses ci-après :

Récapitulation des dépenses pour 1857.

1re Section. — Dépenses ordinaires	346.000 »
2e Section. — Dépenses facultatives	277.500 »
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour les routes et chemins	209.332 52
4e Section. — Dépenses pour les chemins vicinaux	279.438 64
5e Section. — Dépenses pour l'instruction primaire	72.950 67
Total	1.185.221f 83

Remerciements au Préfet, au Vice-Président et au Secrétaire.
Clôture de la session.

Session ordinaire de 1857 (1)

— 24-28 Août. —

Préfet : M. le Comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé :* M. E. Rouher. — *Secrétaire nommé :* M. le comte de Mons Martha-Beker.

24 Août 1857. MM. les Membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres de M. le Préfet, en date du 7 août, pour la session ordinaire de 1857, se sont réunis, à une heure, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret de S. M. I., en date du 7 juillet, qui convoque les Conseils généraux pour le 24 août et limite la durée de leur session au 7 septembre, et il déclare la session ouverte.

M. le Préfet fait connaître le résultat de l'élection qui a eu lieu dans le canton de Saint-Dier, par suite du décès de M. le comte de Pennautier, et qui a donné la majorité des suffrages à M. le comte de Kersaint. Appelé à prêter le serment prescrit par la Constitution, M. le comte de Kersaint jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 3 août 1857, qui nomme : *président du Conseil*, Son Excellence M. le comte de Morny, président du Corps législatif ; *vice-président*, Son Excellence M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ; *secrétaire*, M. le comte Martha-Beker de Mons, ancien député.

En l'absence de M. le comte de Morny empêché, M. Rouher prend place au fauteuil du président, et M. le Secrétaire s'installe au bureau.

M. le Président informe le Conseil des motifs d'excuse que font valoir les lettres de MM. Dorlhac et de Maillargue qui ne peuvent prendre part aux travaux de la session, en raison de leur santé. Ces motifs sont agréés par le Conseil.

M. le Secrétaire procède à l'appel nominal, qui constate la présence des membres ci-désignés.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 7 juillet 1857.

Étaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bonnay, de Chazelles, Dessaigne, Girard, Guyot-Lavaline, de Kersaint, Laroche, Tixier, Vigeral, Rouher, Arnauld, d'Arnoux, Boudet de Bardon, Laville, Maugerel, Martha-Beker, Martinat de Chaumont, Pallu, Tallon, Mauzat-Laroche, Barrière, Bastier-Lafougère, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Dupuy, Imbert, de Labrosse, Teyras, Burin des Roziers, Cougoul, Faugière, Girot-Pouzol, Guibail, Moulin, Vernière, Adrian, Berger, Marcland.

Son Excellence M. Rouher, *vice-président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

» Hier encore, M. le comte de Morny espérait participer à vos travaux et échanger avec vous ces témoignages d'affection et de confiance auxquels vous l'avez justement accoutumé. Une légitime sollicitude le tient éloigné du fauteuil de la présidence, et il m'a chargé de vous en exprimer ses vifs regrets.

» Appelé à le remplacer, permettez-moi d'ouvrir notre session par un acte de reconnaissance et d'amitié envers le collègue distingué que nous avons perdu.

» La carrière politique de M. le comte de Pennautier a été courte, mais mêlée à de grands événements. Il apportait à l'accomplissement de son mandat un esprit éclairé, un cœur chevaleresque, un grand instinct des véritables intérêts de son pays. Aussi a-t-il contribué de ses votes et de son dévouement à la fondation du Gouvernement nouveau et au développement des institutions de l'Empire.

» Dès le premier jour, il avait compris que la mission de l'Empereur était la lutte du bien contre un mal occulte ou manifeste, mais toujours redoutable. Ce mal, il ne le plaçait ni dans ces regrets et ces souvenirs qui ont leur respectabilité, et qui sont les inévitables épaves de trop fréquentes révolutions, ni dans de folles espérances de retour qu'il condamnait énergiquement. Pour lui, l'ennemi considérable de notre société était cette organisation socialiste créée et fortifiée par l'anarchie de 1848.

» Dans ces derniers mois, alors que ses traits amaigris faisaient déjà pressentir sa fin à ses amis affligés, il me disait ces paroles, qui, empruntant une sorte de solennité au voisinage de la tombe, sont restées gravées dans ma mémoire :

« Le principe d'autorité, disait-il, est un arbre séculaire dont les
» pouvoirs intelligents ont su élaguer les rameaux parasites et dé-
» velopper les rameaux protecteurs, pendant que les partis aveu-
» gles s'acharnaient à le dépouiller de son feuillage et à briser ses
» branches ; mais aujourd'hui c'est aux racines qu'ils s'attaquent, et
» l'énergie de la défense doit être proportionnée aux périls de la
» civilisation. »

» Aussi, avec quelle reconnaissance enthousiaste il retraçait le tableau de notre régénération politique, de l'ordre rétabli, de nos forces sociales retrouvées, de notre gloire reconquise ; avec quelle joie il applaudissait aux succès de nos armées, dont il avait été l'un des brillants officiers ! Comme il admirait ce rôle de haut arbitre des conflits européens tacitement dévolu à notre souverain !

» L'ardeur de ses convictions allait jusqu'au prosélytisme, chose rare en tout temps ; partout il portait haut ses doctrines gouvernementales, et dans ces salons où la fronde impuissante fait circuler chaque jour, sans jamais se lasser, une fausse nouvelle chaque jour

démentie par les faits, et au milieu de ces cultivateurs amis, qu'il était heureux d'éclairer par ses conseils et ses exemples.

» Est-ce à dire qu'il faisait grâce au Gouvernement d'un avis utile ou d'une objection sérieuse? Non, Messieurs; le chemin lui était facile auprès des hommes investis du Pouvoir, et il portait résolument auprès d'eux, non une critique bruyante et prétentieuse, mais une opinion consciencieuse et réfléchie, et il la soutenait avec cette indépendance qui naissait de sa haute position sociale et se mesurait à son dévouement.

» Avec de telles qualités, vous ne vous étonnerez pas que son autorité fût sérieuse dans le sein du Corps législatif, que son concours et ses lumières fussent recherchés par ses collègues.

» Je n'ai rien à vous apprendre de l'homme privé. Vous avez tous pu apprécier le charme et la sûreté de ses relations, la vivacité soutenue de ses affections. Des révélations que sa modestie savait le plus souvent éviter vous ont fait connaître la générosité de son cœur et ses sentiments élevés de bienfaisance. M. de Pennautier revit parmi nous avec son double titre de membre du Conseil général et de député. Je suis sûr que ses traditions seront noblement et religieusement conservées.

» Je borne là ces réflexions rapides. En vous faisant l'éloge de l'un des plus méritants d'entre nous, n'ai-je pas fait l'appel le plus plus puissant aux sentiments d'une bienveillante confiance en votre Président, ainsi qu'à l'accomplissement consciencieux de la tâche qui nous est confiée, et que nous rendent si facile les travaux préparatoires d'un Administrateur expérimenté et profondément sympathique au Département ? »

Le discours de *M. le Président* est accueilli par les témoignages d'adhésion et par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

Dépôt du rapport du Préfet.

Formation du Conseil en six Commissions.

Communication du Président.

Le Conseil charge les Secrétaires des Commissions de faire le résumé en ce qui concerne ces Commissions des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

26 Août 1857. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Liste des Présidents et Secrétaires des Commissions.

Communications du Président.

Rapports de M. Barrière sur le mode de négociation de l'*emprunt départemental* de 1,800,000 francs autorisé par une loi du 6 juin 1857 et concluant au traité avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Sur la répartition des *fonds de non-valeurs et secours.* — Sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapport de M. d'Arnoux sur le compte des *frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures.* La somme allouée par le décret du 29 mars 1852 pour le traitement des employés de la Préfecture a été fixée à 38,400 francs et à 11,734 francs pour les Sous-

Préfectures. — Sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.* Elle possédait en rentes sur l'Etat un revenu de 12.306 francs et le montant des pensions liquidées à cette époque s'élevait à 4,501 francs, d'où un excédent en revenu de 7,805 francs.

Rapport de M. Dupuy sur les *Contributions directes*, sur leur répartition par arrondissement et sur les centimes additionnels.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont	856.908 »	184.069 »	109.998 »
Ambert	258.666 »	60.024 »	32.161 »
Issoire	416 725 »	72.691 »	33.543 »
Riom	609.645 »	112.968 »	51.465 »
Thiers	246.967 »	59.343 »	30.596 »
Totaux	2.388.911 »	489.095 »	257.763 »

Vote des *centimes additionnels.*

Vœu que le travail d'évaluation des revenus territoriaux ordonné par la loi du 7 août 1850 qui doit servir de base à la péréquation de la contribution foncière soit promptement achevé; et que M. le Préfet veuille bien insister auprès du Ministre des finances pour que le travail soit fait le plus tôt possible.

Rapport de M. Dupuy sur les *Caisses d'Epargne.*

Rapport de M. Vigeral sur la *Comptabilité départementale.*

Rapports de M. de Labrosse sur les *sourds-muets et les jeunes aveugles.*

Un nouveau recensement vient nous apprendre que le nombre des sourds-muets, qui, en 1850, n'était que de 547, s'est élevé en 1856 au chiffre de 624.

(Vote d'un crédit de 9,900 francs pour les sourds-muets et de 1,200 francs pour l'entretien des jeunes aveugles.) — Sur l'*École d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 9,000 francs.)

Rapport de M. le comte Martha Beker sur la *Carte géologique* du Puy de Dôme par M. Baudin et sur celle de M. Lecoq.

Rapports de M. Guyot-Lavaline sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 56,000 francs.) — Sur l'entretien du mobilier et des menues dépenses des *tribunaux.*

Rapport de M. Faugière sur la demande du village d'Aubiat qui demande sa *distraction* de la commune d'Auzat-sur-Allier et son adjonction à celle de Lamontgie qui lui est limitrophe. (Rejet.)

Rapport de M. Teyras de Grandval sur le casernement de la *gendarmerie.* (Vote d'un crédit de 32,500 francs.) — Sur les demandes de [illegible]

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur la question de l'embrigade-

ment des *gardes champêtres*. — Sur la question de l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont*.

27 Août 1857. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Formation de la liste du *jury d'expropriation*.

Communications du *Président*.

Rapport de M. Guibail sur les *archives*. (Vote d'un crédit de 3,800 francs.) — Sur la situation de l'*industrie minérale* du département. — Sur un projet de *nivellement général de la France* continentale proposé par M. Bourdaloue.

Rapport de M. Laville sur l'entretien d'élèves à l'*École des Arts et Métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 500 francs.) — Sur l'entretien à l'*École vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 1,200 francs.)

Rapport de M. Marcland sur l'*instruction publique*.

Rapport de M. Cougoul sur la *pisciculture*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.) — Sur la question de l'*arboriculture*.

Rapport de M. Aubergier sur l'*agriculture*.

Vote d'un crédit de 10,000 francs pour encouragement à l'agriculture et de 2,000 francs pour encouragement au drainage.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *navigation* de l'Allier et de la Dore.

Rapport du même sur le *service hydraulique et drainage*.

Rapport de M. Barrière sur les *routes impériales*.

L'entretien est de 350,000 francs, les fonds alloués pour travaux neufs de 243,000 francs.

Rapport de M. Imbert sur les *chemins de fer* qui intéressent le département.

Rapport de M. Mangerel sur les *routes départementales* :

« La dotation de l'entretien qui était l'année dernière de 201,800 francs doit être élevée à 212,400 francs. Sur les 12 routes départementales classées dans le Puy-de-Dôme deux seulement sont en lacune, celle de Veyre à Olliergues et de Riom à Evaux. »

Rapport de M. Vernière sur les *médecins cantonaux*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.) — Sur la *mendicité*.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *Sociétés de secours mutuels*.

Rapport de M. Arnauld sur les *bâtiments civils*.

Rapport de M. Faugière sur le service des *postes*.

Rapport de M. Pallier sur les usurpations de *biens communaux*.

28 Août 1857. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président*.

Rapport sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Ambert. Le Conseil appelle la sollicitude du Gouvernement sur la question de la réduction des *Droits de mutation* perçus par l'Enregistrement.

Rapports de M. Adrian sur les demandes d'élévation de classe des *Sous-Préfectures d'Issoire et Thiers.* — Sur les *circonscriptions territoriales*, chemin de Saint-Remy et de Sainte-Agathe.

Rapports de M. Dessaigne sur le vœu formulé par M. d'Arnoux au sujet des *pharmacies* dans la campagne. — Sur les *élèves en pharmacie.* — Sur un vœu en faveur du percement de l'*isthme de Suez.* (Important.)

Rapport de M. Bastier-Lafougère sur une demande de *secours* formée par Mme veuve Clermont, fille de M. Dalmas, ancien conseiller de préfecture à Clermont, et veuve du médecin vaccinateur du département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *enfants trouvés.*

Vote d'un crédit de 55,000 francs pour les dépenses de la 1re section, de 11,500 francs pour celles de la seconde et enfin de 1,000 francs à l'hospice de Clermont à titre d'indemnité pour dépenses accidentelles.

Adoption des crédits proposés par le Préfet pour l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur l'état des travaux des *chemins de grande communication :*

« Le développement de vos chemins de grande communication, classés au nombre de quinze, est de 537 kilomètres, dont trois cents sont en état de bonne viabilité, le surplus étant encore à construire ou à améliorer. Les chemins déjà construits ont coûté 2,355,105 francs, ce qui porte le prix moyen du mètre courant à 7 fr. 52 c. ; les chemins qui restent à construire doivent coûter 1,565,987 francs. Indépendamment des indemnités de terrains qui s'élèvent approximativement à 260,208 francs. A côté de ces chiffres viennent se grouper ceux qui s'appliquent aux chemins d'intérêt commun, catégorie intermédiaire entre la grande et la petite vicinalité ; c'est ce que nous nommons la moyenne communication, qui fera le sujet d'un rapport particulier. »

Rapport de M. Burin des Roziers sur les *chemins de moyenne communication* et sur les *chemins vicinaux ordinaires :*

« Jusqu'ici les questions relatives à cette partie de l'administration départementale avaient été les plus nombreuses et souvent les plus vivement débattues.

» L'étendue de notre département, sa grande population, l'importance et la diversité de ses produits agricoles, exigeaient la création de nombreuses voies de communication.

» Dans une période de vingt années les progrès de la vicinalité ont été vraiment prodigieux : avant la loi du 21 mai 1836, on comptait à peine huit routes départementales.

» Après la promulgation de cette loi dont la date sera l'ère de la prospérité des chemins vicinaux, neuf lignes de grande communication furent classées avec une réserve que nous appelons aujourd'hui de la timidité, mais qui alors n'était que de la prudence.

» Le succès de ce premier classement amena en 1840 la création de [illegible] autres chemins de grande communication. Quelques-unes de ces voies obtinrent une importance telle, que vous pensâtes devoir les classer comme routes départementales.

» Nos chemins de grande communication offraient un développement de 530 kilomètres

» Les routes départementales se déroulaient sur une étendue de 500 kilomètres.

» Cette situation ne pouvait satisfaire aux besoins d'un département dont la superficie est de 796,836 hectares, dont la population s'élève à 590,062 habitants et dont les produits agricoles et industriels sont si importants et si variés.

» Tout le monde sentait cette insuffisance, chacun se plaignait ; mais les ressources départementales ordinaires étaient insuffisantes pour remédier au mal, elles pouvaient à peine subvenir à la construction des chemins de grande communication.

» Les efforts isolés des communes eussent été impuissants, il fallait obtenir des sacrifices combinés et appliqués avec ensemble.

» L'article 6 de la loi du 6 mai 1836 donnait aux préfets le pouvoir d'ordonner la centralisation des ressources des communes intéressées à l'établissement d'un même chemin, et de déterminer la proportion dans laquelle chacune des communes intéressées devait contribuer à son entretien.

» Notre Département, malgré ses traditions de lenteur et de prudence, céda à l'élan imprimé par une volonté puissante et tutélaire, et entra largement dans des entreprises utiles à son commerce et à son agriculture. Plusieurs communes réclamèrent le classement de chemins présentant un intérêt commun, leur émulation fut éveillée, les sacrifices qu'elles s'imposèrent furent récompensés par de généreuses subventions.

» C'est ainsi que le nombre des chemins de moyenne vicinalité porté d'abord à 54, puis à 75, a été définitivement fixé par arrêté du 22 janvier dernier à 69.

» Ces voies nouvelles ont un développement de 1,258 kilomètres, qui sont ainsi répartis entre nos cinq arrondissements :

Clermont...	1.284 k 139
Riom....................	286 149
Issoire	288 655
Ambert	189 458
Thiers............	209 497

» Le développement des routes départementales et des chemins de grande communication réunis est inférieur de 200 kilomètres à celui des seuls chemins de moyenne vicinalité.

» Lorsque les divers chemins classés seront terminés, ils présenteront un réseau d'un développement qui dépassera 2,300 kilomètres.

» Dans ces conditions, tous les intérêts de nos populations sont desservis. Les chiffres rappelés ci-dessus, l'aspect de la carte du département où ces lignes sont tracées, indiquent que l'équité la plus sévère a régné dans la répartition faite entre les divers arrondissements.

» Les sacrifices des communes et les subventions accordées par M. le Préfet ont déjà amené 268 kilomètres à l'état d'entretien.

» Les voies conservées viables pour les voitures ou en cours d'exécution, comprennent 303 kilomètres.

» 687 kilomètres sont actuellement hors d'état de donner passage à la circulation.

» Les parties construites ont coûté...	987.917	
» Les chemins restant à construire amèneront une dépense de.....	4.450.000	»
Total de la dépense.............	5.437.917	»

» Cette somme énorme sera couverte par le produit des 7 centimes et par les ressources communales.

» Les terrains à acquérir sont évalués à la somme de 630,000 francs, qui devront être payés par les communes.

» Avec les ressources résultant de l'emprunt et l'empressement probable que mettront les communes à livrer les terrains, nous pouvons espérer que ces chemins seront achevés en totalité dans le court espace de six ans.

» Si les chemins vicinaux ordinaires n'ont pas une importance aussi grande que celle des chemins de grande et de moyenne communication, il est incontestable qu'ils méritent aussi la sollicitude de l'Administration. Les transports incessants qu'exigent les travaux de l'agriculture, les échanges qui se produisent entre les chefs-lieux de commune et entre les sections de la même commune doivent être facilités par de bonnes voies de communication.

» Ces chemins présentent dans notre département un développement de 11,533 kilomètres, et sont répartis ainsi qu'il suit dans nos cinq arrondissements :

Arrondissement de Clermont	2.292^{k}	247^{m}
— de Riom	5.166	459
— d'Issoire	1.598	044
— d'Ambert	804	304
— de Thiers	1.671	978
Total	11.533^{k}	032^{m}

» Vous voyez que leur étendue est à peu près aussi considérable que celle des chemins de moyenne vicinalité.

» Les charges que vous vous êtes imposées pour la construction des chemins de moyenne vicinalité vous empêchent de pouvoir appliquer aux chemins ordinaires aucune subvention.

» Il faut chercher les moyens de les améliorer et de les entretenir dans les centimes spéciaux et dans les ressources de la prestation en nature.

» Les centimes spéciaux produisent	45.200	»
» Les prestations en nature	321.700	»
Total	366.900	»

» Ce qui correspond à une moyenne de moins de 0,03^{c} par mètre. Cette somme représente le cinquième de ce qui serait nécessaire pour l'entretien du chemin, si sa construction était terminée.

» Cependant, avec d'aussi faibles ressources on est parvenu, en les centralisant et en les appliquant sur les chemins les plus importants de chaque commune, à les améliorer sur une étendue de 1,170 kilomètres.

» On a construit plus de 2,500 petits ouvrages d'art, de ponts, ponceaux ou passerelles. »

Rapport de M. de Kersaint sur les voies et moyens du *service vicinal* et les *prestations, agents voyers et personnel*.

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote du *budget des recettes* qui s'élève à 1,648,515 fr. 17 avec les centimes additionnels, fonds libres et autres produits relatifs aux cinq sections et qui sert à équilibrer les dépenses dont voici ci-après l'état général récapitulatif :

Récapitulation des dépenses pour 1858.

1re Section. — Dépenses ordinaires.	373.606f 81
2e Section. — Dépenses facultatives.	220.528 11
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour routes et chemins.	683.972 95
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux.	294.541 65
5e Section. — Dépenses de l'instruction primaire.	75.865 65
Total.	1.648.515f 17

Remerciements au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1858 (1)

— 23-27 Août. —

Préfet: M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé:* M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé:* M. E. Rouher. — *Secrétaire nommé:* M. Martha-Beker.

23 Août 1858. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués pour la session ordinaire, se sont réunis, à midi et demi, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret de S. M. I., en date du 26 juin, qui convoque les Conseils généraux pour le 23 août, en limitant la durée de leur session au 6 septembre, et déclare la session ouverte.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 2 août 1858, qui nomme: *Président du Conseil:* Son Excellence M. le comte de Morny, président du Corps législatif; *vice-président:* Son Excellence M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics; *secrétaire:* M. le comte Martha-Beker, comte de Mons.

M. le comte de Morny prend place au fauteuil du Président et M. le comte Martha-Beker s'installe au bureau comme secrétaire.

M. le Président fait connaître le résultat de l'élection triennale, qui a renouvelé, le 13 juin dernier, en vertu du décret du 12 mai 1858, la troisième série des représentants des cantons du département; conformément à la division des cantons en séries, telle qu'elle a été fixée, le 25 août 1852, par une délibération du Conseil général, et conformément à l'ordre de sortie indiqué, le 16 février 1855, en Conseil de préfecture, par le tirage au sort, qui avait assigné le deuxième numéro à la troisième série, pour l'expiration de ses pouvoirs.

Tous les membres sortants ont été réélus et sont appelés successivement par M. le Préfet à prêter le serment prescrit par la Constitution et ainsi conçu: « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'Empereur. »

Répondent à l'appel et prêtent le serment: MM. [illegible] le

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 26 juin 1858.

Grandval, Imbert, de Chazelles, Bonnay, Bassin, Bertrand, Tixier, Girot-Pouzol, Faugières, Martha-Beker (le comte), Arnauld, Laville, Tallon, Chassaigne-Dufour, Burin des Roziers.

M. le Président donne connaissance des lettres adressées au Conseil par Son Excellence M. Rouher, par MM. Barrière et Bastier de Meydat, que des raisons de santé empêchent de prendre part aux travaux de la session. Leurs motifs d'excuse sont agréés par le Conseil.

Son Excellence M. le comte de Morny, *président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

« Bien qu'à mon grand regret je n'ai pas eu l'honneur de présider vos deux dernières sessions, je n'en ai pas moins suivi vos travaux avec un intérêt sincère. J'ai vu avec quelle intelligence pratique vous avez adopté toutes les mesures qui ont développé la prospérité de notre département. Vous avez secondé les vues de l'administrateur habile et dévoué qui le dirige ; — vous avez imprimé une activité féconde à toutes vos affaires locales ; — vous avez eu le courage de voter un emprunt considérable dans le but de terminer sans délai tout le réseau de vos routes ; parce que vous avez compris que l'argent le mieux placé et le mieux dépensé est celui qui augmente et surtout qui achève les voies de communication.

» Si la France avait depuis longtemps suivi ce système ; si elle avait achevé ses routes et ses canaux, elle pourrait faire sans crainte l'abandon des droits protecteurs, car il n'y a que les frais de transport, grevant encore les matières premières et les objets fabriqués, qui nous empêchent de lutter à armes égales avec nos concurrents.

» L'Auvergne, laborieuse et économe, qui a échappé au fléau de la disette, tend à devenir une des provinces les plus riches de France. Les améliorations agricoles y sont sensibles, — le bien-être pénètre dans les campagnes, — l'éducation s'y développe ; elle a pu couvrir dans une matinée l'emprunt ouvert par souscription publique, et à un intérêt plus faible que dans aucun autre département.

» Je constate avec bonheur tous ces progrès ; et quand je vois une assemblée départementale animée d'un si bon esprit, s'identifier franchement avec son préfet, faire aussi bien ses affaires locales, lorsque ce département est le mien, je m'en réjouis doublement, parce que je considère en outre cela comme un pas vers la décentralisation administrative, et probablement aussi vers une plus grande somme de libertés civiles, dont je n'ai jamais cessé d'être un zélé partisan, dans quelque situation politique que je me sois trouvé.

» Grâce à l'appareil législatif que nous a légué le passé, en France, on ne peut pas remuer une pierre, — creuser un puits, — exploiter une mine, — élever une usine, — s'associer, — et, pour ainsi dire, user ou abuser de son bien, sans la permission ou le contrôle du pouvoir central, — et de grands intérêts se trouvent souvent retardés ou arrêtés dans les degrés inférieurs de l'échelle administrative. Je crois que plusieurs réformes seront apportées à cette situation, grâce à l'initiative et à la volonté puissante de l'Empereur qui a fait étudier depuis longtemps tous les éléments de cette question.

» Le jour où le département, la commune et l'individu pourront,

pour ainsi dire, s'administrer eux-mêmes, les affaires s'expédieront promptement, et bien des mécontentements qui remontent jusqu'au pouvoir central s'éteindront. Mais je comprends aussi que le pays doit faire sa propre éducation dans ce nouveau système; il ne faut pas qu'il attende tout du Gouvernement et rien de ses propres efforts, et que dans son humeur il le rende responsable de la tournure des événements et des saisons, dont il n'est malheureusement pas le maître.

» J'éprouve toujours aussi, en me retrouvant au milieu de vous, une heureuse impression. Vos existences positives, éloignées de ce tourbillon des affaires, de cette atmosphère brûlante de Paris, vous donnent une quiétude de jugement qui vous fait apprécier sans passion, sans esprit de parti, les choses et les hommes. On vous trouve toujours justes et reconnaissants pour tout le bien que l'Empereur a fait à la France. Vous ne ressentez pas ces mécontentements factices, ces découragements sans cause qui troublent quelquefois ces sociétés flottantes que Paris renferme. Votre opinion d'aujourd'hui se fonde sur votre opinion d'hier; elle est chez vous le résultat de la réflexion. C'est là un des avantages de la vie de province; c'est là ce qui donne une si grande force au Gouvernement actuel, qui s'appuie sur les intérêts et les sentiments généraux de toutes les populations de la France.

» Aussi, voyez avec quelle exaltation, avec quelles expressions d'affection et de reconnaissance l'Empereur et l'Impératrice viennent d'être accueillis en Bretagne. Si, comme nous devons l'espérer, Leurs Majestés viennent visiter à leur tour les départements du Centre, quelles ovations ne trouveront-elles pas dans celui du Puy-de-Dôme, qui, à travers tous les anciens régimes, était resté bonapartiste, et qui, parmi tous les autres, a donné relativement le plus grand nombre de voix favorables lors des différents appels que l'Empereur a faits au pays. »

Le discours de *M. le Président* est accueilli par les témoignages d'adhésion et par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

Formation du Conseil en six Commissions, dans lesquelles tous les arrondissements sont représentés, conformément au mode de répartition suivi dans les séances précédentes.

Communications du *Président*.

Résumé des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

25 Août 1858. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Liste des présidents et secrétaires élus par les six Commissions.

Formation de la liste du *Jury d'expropriation*.

Communications diverses.

Rapport de M. Pallu sur la *comptabilité départementale*.

Le tableau suivant fait connaître le montant des recettes ordinaires et des dépenses effectuées.

Recettes et Dépenses	1re Section	2me Section	3me Section	4m Section	Total
Le montant des recettes ordinaires est pour chaque section de.......	346.660 74	277.714 27	212.396 03	293.090 35	1.129.861 39
Le total des dépenses effectuées est de..........	340.917 99	25[illegible].995 81	198.644 64	289.086 07	1.084.644 51
Excédent des recettes sur les dépenses annulées au 30 juin 1858....	5.742 75	21.718 46	13.751 39	4.004 28	45.216 88

Les recettes applicables à l'instruction primaire se sont élevées à la somme de.................................... 74,681f 35

Les dépenses se sont élevées à...................... 72,984 39

Il reste un excédent de............................. 1,696 96

Le Conseil, délibérant, *adopte toutes les conclusions de la Commission; il donne son approbation aux comptes de l'exercice 1857 et à la gestion de M. le Préfet.*

Rapport de M. Bonnay sur la répartition du contingent des *contributions directes* entre les arrondissements et sur le vote provisoire des centimes additionnels.

Le Conseil répartit le principal des contributions directes entre les arrondissements ainsi qu'il suit :

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	858.012 »	184.238 »	110.407 »
Ambert.	258.691 »	59.875 »	32.227 »
Issoire..............	417.086 »	72.884 »	33.827 »
Riom.	610.191 »	113.277 »	51.957 »
Thiers	247.272 »	59.374 »	30.904 »
Totaux	2.391.252 »	489.648 »	259.322 »

Rapport de M. Vigeral sur la *réclamation* de la commune de [illegible] ou Montaigut au sujet de son contingent dans la *contribution personnelle et mobilière*. (Adopté.)

Rapport de M. Levras de Grandval sur les *Caisses d'épargne*.

Rapports de M. Guyot-Lavaline : sur les *jeunes aveugles et les sourds-muets* (Vote d'un crédit de 1,200 fr. pour les jeunes aveugles et de 9,900 fr. pour les sourds-muets.) — Sur l'entretien d'élèves à l'*Ecole des arts et métiers d'Aix* et à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 500 et de 1,200 fr.)

Rapports de M. Martinat de Chaumont : sur l'extinction de la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 5,000 fr.) — Sur les encouragements proposés pour la *substitution des couvertures en tuiles à celles en chaume*. (Vote d'un crédit de 2,000 fr.)

Rapport de M. Bertrand sur l'organisation des *médecins cantonaux*. (Vote d'un crédit de 100 fr.)

26 Août 1858. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Rapport de M. de Chazelles sur les *chemins de fer*.

« Aucune circonstance importante, dit le rapporteur, ne s'est produite depuis l'année dernière dans la situation des voies ferrées qui intéressent le Département, à l'exception de l'achèvement et de la mise en exploitation de la section de Lapalisse à Roanne.

» La ligne, qui traverse notre territoire du Nord au Midi et qui pénètre jusqu'à Brioude, est le seul moyen de communication avec les autres chemins de fer de l'Empire. »

Rapport de M. d'Arnoux sur les *routes départementales*.

Le nombre de ces routes est de 12 ; leur développement total, de 503 kilomètres. Les frais d'entretien se montent à 214,000 fr., et il sera consacré 160,517 fr. 04 à des travaux neufs.

Le Conseil vote, pour faire face à ces dépenses pour 1858, 4 centimes extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions.

Rapport de M. le comte de Kersaint sur les *routes impériales*.

Il est sollicité un crédit de 350,000 fr. pour l'entretien. Celui accordé pour cet objet en 1857 avait été de 315,000 fr., et un autre de 237,000 pour travaux neufs.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *navigation*.

La navigation de l'Allier est malheureusement toujours dans la situation fâcheuse qui a fixé toute l'attention du Conseil général depuis bien des années déjà. Rien d'efficace n'a pu être tenté et ne peut l'être pour son amélioration avec des ressources aussi faibles que celles qui sont mises annuellement à la disposition de l'Administration du département.

Il a été affecté à ce service dans le département un crédit de 15,000 francs.

Un projet de drainage pour la plaine de Sarliève et du Cendre a été étudié. Les propriétaires consultés ne semblent pas disposés à profiter de cet utile document.

Rapports de M. Guyot-Lavaline : sur l'*Ecole d'accouchement*. 20 élèves sages-femmes ont, pendant l'année scolaire 1857-1858, suivi les cours de l'Ecole départementale, 11 anciennes et 9 nouvelles. (Vote d'un crédit de 20,000 fr.) — Sur la *Maitrise de la Cathédrale*. (Allocation d'un crédit de 1,000 fr. et renouvellement d'un vœu en faveur de l'achèvement de la cathédrale.)

Rapport de M. Arnauld sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Le Conseil témoigne la haute expression des regrets que lui a causés la mort de M. Bertrand père et la retraite de M. Bertrand fils, dont les services ont été si utiles à la prospérité du Mont-Dore.

Rapport de M. Dupuy sur les *Archives.* (Vote d'un crédit de 4,600 francs.)

Rapports de M. Narjot de Toucy: sur les *Sociétés de secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 300 fr.) — Sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 56,000 fr.) — Sur le *casernement de la gendarmerie.* (Vote d'un crédit de 33,000 fr.) — Sur les *enfants trouvés.* (Vote d'un crédit de 55,000 fr. et de 11,500 fr. pour les dépenses ordinaires et de 2e section, et de 1,000 fr. pour indemnité à l'hospice de Clermont pour dépenses accidentelles des enfants trouvés.) — Sur l'établissement de lits de camp dans les *dépôts de sûreté.* (Vote d'un crédit de 500 fr.) — Sur les *Conseils d'hygiène.*

Rapport de M. Adrian sur les *Bâtiments départementaux.*

Rapports de M. Laroche: sur les *caisses de retraites des employés départementaux.* — Sur les comptes des *frais d'administration* de la *préfecture* et des *sous-préfectures.* (Vote d'un crédit de 2,500 francs pour insuffisance de traitements.) — Sur les *brigades de gendarmerie.* Sur des demandes de *bureaux d'enregistrement* à Manzat et Latour. Rapports sur des vœux tendant à élever à une classe supérieure les *sous-préfectures de Thiers et d'Issoire* (Adopté.) — Sur le service des *postes.*

Rapport de M. Faugière sur les usurpations de *biens communaux* et sur les *commissaires administratifs.* (Vote d'un crédit de 4,000 fr.)

Rapport de M. Chassaigne d'Arlanc sur un vœu de M. Aubergier tendant à étendre le bénéfice dont jouissent les *eaux minérales* aux sources qui alimentent les centres de population.

27 Août 1858. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Cougoul sur l'*agriculture.*

Vœu tendant à obtenir que le Gouvernement protège par un droit d'importation fixe les céréales, comme il protège les autres produits de l'agriculture et de l'industrie française.

Rapport de M. Aubergier sur la circulaire ministérielle concernant les *Concours hippiques.*

Rapport de M. Guibail sur l'*instruction publique.*

Lecture du traité entre M. le Préfet et M. Bal, directeur de la congrégation Sainte-Marie pour l'établissement du *Dépôt de mendicité.* (Approbation par le Conseil du projet de traité.)

Rapport de M. Adrian sur la construction d'une nouvelle *Maison centrale* à Riom. (Vote d'un crédit de 72,000 fr.)

Rapport de M. Mangerel sur les *chemins de grande communication.*

Ils sont au nombre de 15 et présentent un développement de [illegible] mètres de longueur; la longueur des parties terminées est de 336,043 mètres.

Rapport de M. Burin des Roziers sur les *chemins d'intérêt commun*.

Le rapport du préfet indique que ces chemins ont atteint cette année une longueur de 315 kilomètres, tandis qu'elle était en 1857 de 268 kilomètres. Ce chiffre de 315 kilomètres représente le quart de l'étendue totale de 1,258 kilomètres formant le développement total de nos chemins de moyenne vicinalité.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le service de la *vicinalité*. (Vote des 5 centimes spéciaux plus 7 centimes extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions pour les chemins vicinaux.)

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote de 7 centimes additionnels au principal des contributions foncière, personnelle et mobilière pour les dépenses facultatives d'utilité départementale.

Vote du *budget des recettes*, qui s'élève à 1,687.603 fr. 46, avec les centimes additionnels, fonds libres et autres produits relatifs aux cinq sections.

La récapitulation des dépenses pour 1859 est ainsi établie :

1re section		Dépenses ordinaires.....................	383.021f 46
2e	—	Dépenses facultatives..................	235.047 16
3e	—	Dépenses extraordinaires pour routes et chemins...........................	694 835 62
4e	—	Dépenses des chemins vicinaux........	294.661 86
5e	—	Dépenses de l'instruction primaire.....	80.037 36
		Total.....................	1 687.603f 46

Remerciements au Président, au Préfet et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1859 (1)

22-2[illegible] Août

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-président nommé :* M. E. Rouher. *Secrétaire nommé :* M. Martha-Beker, comte de Mons.

22 Août 1859. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet pour la session ordinaire de 1859, se sont réunis, à midi, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret de S. M. I., en date du 16 juillet, qui convoque les Conseils généraux pour le 22 août et limite la durée de leur session au 5 septembre, et il déclare la session ouverte.

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 16 juillet 1859.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 6 août 1859, qui nomme : *Président du Conseil*, Son Excellence M. le comte de Morny, président du Corps législatif ; *Vice-président*, Son Excellence M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ; *Secrétaire*, M. Martha-Beker, comte de Mons, ancien député.

Son Excellence M. le comte de Morny prend place au fauteuil du *Président*, et *M. le Secrétaire* s'installe au bureau.

Etaient présents : MM. de Morny, Aubergier, Bassin, Bonnay, Bertrand, de Chazelles, Dessaigne, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, de Kersaint, Narjot de Toucy, Laroche, Tixier, Vigeral, Rouher, Arnauld, d'Arnoux, Boudet de Bardon, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Tallon, Barrière, Bastier de Lafougère, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Dupuy, Imbert, de Labrosse, Teyras, Burin des Roziers, Cougoul, Faugière, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Adrian, Berger, Marcland.

Son Excellence M. le comte de Morny, *président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

» Chaque session du Conseil général s'ouvre sous des auspices différents ; chaque fois je cherche à connaître vos besoins, vos espérances, vos inquiétudes, pour vous en parler comme un ami en la parole duquel vous avez toujours eu confiance.

» Vous avez participé à l'enthousiasme qu'ont excité nos victoires, vous avez partagé l'unanime reconnaissance de la France pour la modération si grande de l'Empereur ; mais aussi vous avez de la peine à vous expliquer comment ce désir évident d'éviter une conflagration européenne a pu inspirer en Angleterre ces articles de journaux, ces discours du Parlement et les armements qui en ont été la conséquence.

» Vous savez sans doute à l'aide de quelle logique les Anglais expliquent leurs appréhensions ; ils disent d'abord : « Notre presse » est libre, la presse française ne l'est pas ; donc les injures n'ont » pas la même portée chez l'un que chez l'autre. » — Première erreur. Il n'y a en France aucun moyen préventif d'empêcher un journal de publier ce que bon lui semble. Le Gouvernement n'a contre la presse que l'arme des avertissements motivés et de la suspension, qui sont des mesures répressives.

» Les Anglais ajoutent : « L'Empereur garde au fond de son » cœur le désir de venger Waterloo et Sainte-Hélène ; il n'a fait la » paix avec l'Empereur de Russie que pour s'en faire un allié ; il » ne s'est montré aussi généreux envers l'Empereur d'Autriche, que » pour s'en faire un ami, et avec cette double alliance il compte » attaquer l'Angleterre. » Je ne crois pas déplacé ni opportun de vous dire ce que je pense de ces suppositions.

» Nous vivons à une époque où les haines de castes et de familles ont succombé devant l'adoucissement de nos mœurs, à plus forte raison les haines et les préjugés nationaux ont-ils été étouffés par la civilisation : les générations nouvelles ont autre chose à faire que de venger le passé, elles sont trop éclairées pour avoir d'autre mobile que l'intérêt du présent et de l'avenir. L'Empereur et la génération française actuelle ne sont pas de ceux dont on puisse dire : Ils n'ont rien appris ni rien oublié. »

» Quant aux procédés généreux envers les deux Empereurs, les attribuer au but spéculatif indiqué plus haut, n'est-ce pas réduire

aux proportions d'une mauvaise intrigue de théâtre le règlement des grands intérêts de l'Europe, et ravaler les sentiments les plus élevés que Dieu ait placés dans le cœur d'un souverain pour le bien de l'humanité? Certes, j'ai pu mieux qu'un autre apprécier la loyale fidélité de l'Empereur et ses intentions pacifiques; car, lorsqu'il m'a fait l'honneur de m'envoyer en Russie pour renouer les relations entre les deux Empires, la partie de mes instructions qui a dominé toutes les autres a été celle-ci : « Ne laissez porter aucune » atteinte à l'alliance anglaise; et loin de chercher à diviser les » grandes puissances, indiquez au contraire que si elles avaient le » bon sens de s'unir et de s'entendre, toutes les misérables difficultés » qui surgissent en Europe pourraient toujours se résoudre paci- » fiquement. »

» Ai-je besoin de rappeler les incidents qui ont précédé la guerre avec l'Autriche, pour établir que l'Empereur Napoléon, tout en voulant délivrer l'Italie et dégager la frontière de la France de la pression autrichienne, eût préféré atteindre ce but par un congrès que par la guerre? l'état et la situation de notre armée au moment de l'*ultimatum* de l'Autriche suffisent pour le prouver. Et si les hommes d'Etat de l'Angleterre, qui aujourd'hui trouvent que l'on n'a pas assez fait pour les Italiens, avaient bien voulu avant la guerre exprimer les mêmes sympathies, il est à présumer que les affaires d'Italie eussent pu être réglées par la diplomatie.

» Je le répète, après tout ce que l'Empereur a dit et fait, le soupçonner de préparer dans l'ombre, sans autre motif que de vieilles rancunes, une entreprise qui bouleverserait de fond en comble les intérêts du monde, et porterait le coup le plus funeste à la civilisation, c'est douter de sa parole et de son cœur comme souverain et comme homme. Aussi vous n'y croyez pas. Hélas! Messieurs, peut-être qu'en Angleterre, ceux qui répandent ces frayeurs n'y croient pas plus que vous ni moi; mais en excitant la susceptibilité nationale, en flattant quelques instincts populaires, on augmente sa publicité comme journal, sa popularité comme orateur politique: on n'en commet pas moins une mauvaise action; car on indispose les deux pays l'un contre l'autre, on excite de vagues défiances, et l'on fait si bien, qu'à un jour donné un incident sans valeur, un malentendu facile à arranger dans de bons rapports peut devenir une complication sérieuse dans un état de réciproque susceptibilité.

» Enfin, le temps, la résolution de l'Empereur de lancer la France dans les occupations et les travaux de la paix, prendront, je n'en doute pas, le dessus sur ces craintes chimériques. C'est là, Messieurs, l'espèce de guerre qu'il nous faut faire à l'Angleterre; achevons résolument tous nos moyens de transport et de circulation; mettons-les en communication avec nos houillères, abaissons le prix de revient de toutes nos matières premières et de tous nos objets fabriqués; imitons le peuple anglais dans ce qui nous manque; puisons nos forces dans l'esprit d'association sans recourir toujours à l'appui et à l'aide du Gouvernement; apprenons à nous servir du crédit; tâchons de conquérir et de conserver, par l'usage prudent que nous en saurons faire, ces libertés qui font de l'homme le maître absolu de son bien, et qui n'ont de limites que le tort fait à autrui.

» Oui, faisons à l'Angleterre une guerre industrielle et commerciale, lutte de progrès et de civilisation, loyale, avouable et qui profitera au bien-être de tous.

» Voilà ce que désire l'Empereur ; secondons ses efforts de

L'amnistie est une œuvre d'apaisement et de pacification qui est le prélude du système dans lequel nous allons entrer; espérons qu'elle sera comprise ainsi par tout le monde, surtout par ceux qui en sont l'objet.

Le Préfet du Puy-de-Dôme vient de recevoir une récompense qui l'honore, et dont je désire le féliciter devant vous tous, Messieurs, les représentants du département.

» Certes, il la mérite par ses longs et loyaux services; mais je me plais à reconnaître qu'il la doit surtout à son excellent esprit si pratique et si conciliant; loin d'avoir du goût pour l'objection, il s'est appliqué à rendre tout facile, et en servant ici les besoins des particuliers et les intérêts généraux, il a contribué à rendre ce département heureux et prospère, et à l'attacher de plus en plus à l'Empereur et à sa dynastie. »

Le discours de M. le Président est accueilli par les témoignages d'adhésion et par les applaudissements de l'assemblée.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

« Messieurs,

» Avant d'entrer dans l'examen détaillé de toutes les affaires qui doivent vous être soumises, permettez-moi de jeter un coup d'œil rapide sur l'année qui vient de s'écouler et de résumer en quelques mots la situation du département et ce qui a pu être fait pour l'améliorer. Le département du Puy-de-Dôme est dans un état prospère; des années successives de bonnes ou d'excellentes récoltes, jointes au caractère laborieux et prévoyant de ses habitants, ont répandu partout la richesse ou tout au moins l'aisance. Je trouverai la preuve de cette assertion dans le compte rendu du recouvrement des impôts directs, qui est dans le département partout en avance, tandis que les frais de poursuites sont restés à une très faible proportion. Je la trouverai encore dans le chiffre considérable de la souscription à l'emprunt national de 500,000,000 de francs qui a été pour le Puy-de-Dôme de 6,698,598 fr. 37 c. En même temps, comme symptôme certain de la prospérité des grandes et petites fortunes, les achats de rentes publiques vont toujours en s'accroissant à la recette générale, et les quatre caisses d'épargne du département ont vu augmenter dans une proportion considérable le chiffre de leurs dépôts et le nombre de leurs livrets.

» Nos grands services publics ont marché régulièrement et dans une voie de progrès continu. Les ponts et chaussées ont doté le département de quelques nouveaux kilomètres de routes départementales et poussé activement les travaux neufs de la route n° 10, entre Saint-Gervais et Pionsat. Dans deux ans environ cette lacune de route pourra être terminée, et vous aurez alors la satisfaction de constater que tous les cantons du département, sans exception, se trouvent par une bonne route en communication directe avec leur chef-lieu d'arrondissement et le chef-lieu du département. Pionsat est le seul aujourd'hui qui ne jouisse pas de cet avantage.

» Les services de la navigation et des routes impériales ne nous donnent malheureusement pas des résultats aussi satisfaisants.

» Depuis plusieurs années notre département est traversé, dans toute sa longueur, par une ligne de fer qui nous met en communication avec Paris et le nord de la France; mais la communication directe par Nevers et Montargis, à laquelle vous avez montré tant d'intérêt, avance bien lentement. Il est à craindre que la compagnie

concessionnaire, entravée, il est vrai, par des circonstances financières, ne puisse remplir ses engagements dans le délai prescrit. Les autres lignes qui vous intéressent, celles de Roanne à Lyon, de Saint-Germain à Vichy, et surtout celle de Brioude à Alais, n'ont aucun commencement d'exécution. Celle de Lempdes à Aurillac a reçu quelques travaux. Quant aux chemins américains à traction de chevaux, qui pourraient rendre tant de services pour la circulation locale dans les profonds et riches terrains de la Limagne, il n'existe encore qu'une concession en suspens, et des études que vous voudrez certainement encourager.

» Notre service vicinal est en grand progrès. Quoique l'emprunt départemental ait à peine commencé à faire sentir ses bienfaits dans la période 1858-59, nous sommes arrivés aux résultats suivants :

» Pour la grande communication :

» 537 kilomètres de chemins classés ;

» 380 complètement terminés ;

» 157 encore à construire.

» Les parties terminées ont coûté 2,696,230 francs, soit en moyenne 7 fr. 21 c. par mètre courant.

» Pour la moyenne communication, il existe 69 chemins classés, formant un développement de 1,255 kilomètres, ou 43/100 de la totalité.

» Depuis l'année dernière, on a construit 95 nouveaux kilomètres, qui ont coûté 497,000 francs, soit 5 fr. 23 c. par mètre courant.

» Si nous comptons ensemble les chemins de fer, les routes impériales, départementales, les chemins de grande et de moyenne communication et chemins vicinaux ordinaires à l'état de bonne viabilité, nous possédons en tout 7,325 kilomètres. La superficie du département étant de 7,870 kilomètres carrés, c'est un peu moins de 1 kilomètre de voie par kilomètre carré. Pour avoir une circulation à peine normale, nous devrions avoir au moins la diagonale de tous nos carrés.

» Notre industrie minérale fait une exception malheureuse à cet état général de progrès que je suis heureux de vous signaler. Seule la compagnie de Pontgibaud a vu ses produits augmenter. Toutes les mines de houille sont en souffrance ; malgré la richesse, je dirai presque infinie, des gisements, les exploitations souffrent du manque de voies de débouchés et de voies de communication.

» Le reboisement des montagnes arides, que vous encouragez avec tant de persévérance, continue son œuvre, mais la continue lentement. Le département se trouve là encore réduit à ses seules ressources ; et tant que l'État ne lui donnera pas des marques de sympathie plus efficaces, les progrès seront bien peu sensibles. Je dois cependant constater qu'il s'est opéré un très heureux changement dans l'esprit des habitants de la montagne, et que l'administration forestière trouve maintenant presque partout aide et bonne volonté.

» Il ne me reste plus qu'à vous parler de l'instruction publique.

» Dans l'ordre de l'enseignement supérieur, la ville de Clermont a mis cette année la main à la construction du palais des Facultés, et j'ai été heureux de pouvoir exécuter votre délibération du 26 août 1854, en livrant à la ville les terrains que vous aviez promis dans ce but. L'instruction primaire a été en grand progrès pendant l'année 1858. Les écoles publiques ont reçu 3,153 élèves de plus qu'en 1857, et la rétribution scolaire a augmenté de près de 6,000 francs.

» Les mesures prises par vous pour la conservation de la pro-

priété des communes ont porté leurs fruits, et depuis quatre ans à peine que ce nouveau service fonctionne, les commissaires administratifs ont sauvé des mains des usurpateurs des propriétés communales représentant plus de 1,200,000 francs de valeur.

» Telle est, Messieurs, en résumé, la situation des divers services départementaux. »

Le *Président* donne acte au *Préfet* du dépôt de son rapport, lui adresse des remerciements et l'assure du concours du Conseil.

Formation du Conseil en six Commissions.

Résumé des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

Communication du Président.

Proposition d'une *adresse à l'Empereur* comme témoignage public de reconnaissance pour la paix glorieuse qu'il a su conclure après les brillantes victoires de la guerre d'Italie.

24 août 1859. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Liste des présidents et secrétaires des Commissions.

Lecture et adoption du projet d'*adresse à l'Empereur :*

« Sire,

« La première pensée du Conseil général du Puy-de-Dôme, en se réunissant, a été de porter aux pieds de Votre Majesté l'hommage de son dévouement et de sa vive reconnaissance pour le nouveau bienfait dont elle vient de gratifier la France. Vous avez élevé plus haut encore la gloire de nos armes, et, sans vous laisser éblouir ni entraîner par de si éclatants triomphes, vous avez songé avec sang froid, avec tendresse aux intérêts de la patrie. Soyez béni, Sire. Les acclamations qui ont accueilli votre retour prouvent assez que dans cette circonstance vous avez été, comme toujours, le fidèle gardien des intérêts du pays. Cette modération nous donne la confiance que, dans les graves questions qui s'agitent en Europe, votre sagesse saura maintenir les grands intérêts de stabilité, d'ordre et de conservation sociale.

« L'habileté, le courage ont procuré à beaucoup de héros le bonheur de jeter sur leur époque un rayon glorieux ; mais, pour fonder un grand empire et une dynastie, il faut une qualité plus précieuse, la modération, cette vertu si rare dont vous avez donné au monde de si mémorables exemples. Aussi, chaque jour la France se félicite davantage de vous avoir confié ses destinées, et adresse-t-elle au Ciel ses vœux les plus ardents pour la conservation des jours si précieux de Votre Majesté. Elle entoure des mêmes sentiments d'affection et de dévouement le Prince impérial et l'Impératrice, qui, dans l'exercice du pouvoir que vous lui avez confié, a donné au pays de nouveaux gages de confiance et de sécurité. »

L'adresse est votée à l'unanimité par le Conseil.

Le Conseil exprime en même temps le vœu que Sa Majesté veuille bien honorer de sa visite le département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. [illegible] sur la répartition du contingent des [illegible] entre les arrondissements, et vote provisoire des [illegible] additionnels.

Répartition du contingent entre les cinq arrondissements.

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont.	859.392 »	185.293 »	111.414 »
Ambert.	258.669 »	59.632 »	32.303 »
Issoire.	417 192 »	72 904 »	34.078 »
Riom.	610 910 »	113.647 »	52.432 »
Thiers.	247.617 »	59.394 »	31.310 »
Totaux.	2.393.780 »	490.870 »	261.537 »

Rapport de M. Dupuy-Imberdis, au nom de la première Commission, sur la *comptabilité départementale*.

En voici les résultats :

Recettes et Dépenses	1re Section	2me Section	3m Section	4me Section	Total
Le montant des recettes ordinaires est pour chaque section de.	375.642 12	221.959 22	688.821 60	298.308 88	1.584 731 82
Le total des dépenses effectuées est de.	355.199 33	211.543 32	684.906 69	288.668 12	1 540 317 46
Excédent des recettes sur les dépenses annulées au 30 juin 1859.	20.442 79	10.415 90	3.914 91	9 640 76	44.414 36

Rapport de M. Bonnay sur la *réclamation* de la commune de Jumeaux sur son *contingent personnel et mobilier*.

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *caisses d'épargne*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Bassin sur l'état des *dettes départementales*.

Rapport de M. de Kersaint sur l'*agriculture*, le *drainage*, le [illegible]*boisement* et la *pisciculture*.

Rapports de M. Teyras de Grandval : Sur les *sourds-muets* et les *aveugles*. (Vote d'un crédit de 9,900 et de 1,200 francs.) — Sur l[illegible] *d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 10,000 francs.)

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur la *navigation.* — Sur le *service hydraulique* et dessèchement du marais.

Rapport de M. Chatelus sur les *routes impériales.*

Rapport de M. d'Arnoux sur les *routes départementales.*

Les frais d'entretien se sont élevés à 217,300 francs sur les fonds de la 1re et de la 2e section et pour travaux neufs il a été accordé sur les fonds de la 3e section 140,813 francs.

Rapport de M. Adrian sur l'extinction de la *mendicité.* (Intéressant. Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapports de M. Laroche : Sur la substitution de la *couverture* en *tuiles* à celle en *chaume.* (Vote d'un crédit de 2,000 francs.) — Sur les *archives départementales.* (Vote d'un crédit de 4,200 francs.)

Rapport de M. Arnauld : Sur les *Bâtiments départementaux.* — Sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Cougoul sur les *foires et marchés.*

Rapports de M. Faugières : Sur les usurpations des *biens communaux.* (Vote d'un crédit de 4,500 francs.) — Sur les *secours* à accorder à d'anciens *employés de la préfecture.* (Vote d'un crédit de 1,400 francs.)

25 Août 1859. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Formation des listes du *jury d'expropriation.*

Communication du *Président.*

Rapport de M. Narjot de Toucy sur l'*industrie minérale* et sur la *Carte géologique du Département*, par M. Lecoq. (Allocation de 4,000 francs, formant reliquat de la somme de 10,000 francs votée en 1857.)

Rapports de M. Breschard : Sur la *souscription* à l'ouvrage de M. Mathieu, ancien professeur au Lycée, intitulé : *Des Colonies et des Voies romaines en Auvergne* (Vote d'un crédit de 100 francs.) — Sur l'entretien d'élèves à l'*École vétérinaire de Lyon.* (Réduction à 800 francs du crédit d'entretien.) — Sur l'entretien d'élèves à l'*École des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote de 1,000 francs.)

Rapport de M. Teyras de Grandval sur la propagation de la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 2,000 francs.)

Rapport de M. de Chazelles sur les *chemins de fer.*

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc), sur les *chemins vicinaux de grande communication.*

Rapport de M. Burin des Roziers sur les *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le service général de la *vicinalité.*

Rapport de M. Barrière sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 60,000 francs.)

Rapport de M. Adrian sur les *enfants trouvés.*

La dépense est de 63,684 francs, et le nombre de ces malheureux enfants, fruits des désordres de leurs mères, admis en 1858 est de 139. (Vote d'un crédit de 62,500 francs.)

Rapports de M. Adrian : Sur les *sociétés de secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 300 francs.) — Sur le *service médical cantonal.* (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Faugière sur les demandes de *bureaux d'enregistrement* à Manzat et à Latour.

Rapports de M. Bastier-Lafougère : Sur les demandes de brigades de *gendarmerie.* — Sur le service des *postes.*

26 Août 1859. — Présidence de M. Rouher, *vice-président.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bonnay sur la proposition de M. Marcland, en faveur de la *péréquation de l'impôt foncier.*

Le Conseil renouvelle son vœu en faveur d'une péréquation générale de l'impôt foncier en France par voie de dégrèvement.

Rapport de M. Guibail sur l'*instruction publique.*

Rapport de M. Bertrand sur les demandes formulées par les Conseils d'arrondissement d'Issoire et de Thiers, pour faire élever la classe de leurs *sous-préfectures.*

Rapport de M. de Labrosse sur une demande de modification à introduire dans la loi qui concerne l'*impôt sur les chiens.*

Renouvellement du vœu tendant à l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont.*

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote du *Budget* des recettes de 1860, s'élevant à 1,672,866 fr. 76 c. avec les centimes additionnels, fonds libres et autres produits relatifs aux cinq sections et destiné à faire face aux dépenses dont voici la récapitulation générale :

Récapitulation des dépenses du budget de 1860.

1re Section. — Dépenses ordinaires	394.342f 20
2e Section. — Dépenses facultatives	225.238 14
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour routes et chemins	687.234 63
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux	284.092 68
5e Section. — Dépenses de l'instruction primaire	81.959 11
Total	1.672.866 76

Remerciements au Préfet, au Président et au Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1860 (1)

— 27-31 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé* : M. le comte de Morny. — *Vice-Président nommé* : M. E. Rouher. — *Secrétaire nommé* : M. Martha-Beker, comte de Mons.

27 Août 1860. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par M. le Préfet pour la session ordinaire de 1860, se sont réunis, à midi, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 27 août et limite la durée de leur session au 10 septembre.

M. le Préfet donne ensuite lecture du décret du 11 août 1860, qui nomme : *Président du Conseil*, Son Excellence M. le comte de Morny, président du Corps législatif ; *Vice-Président*, Son Excellence M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ; *Secrétaire*, M. Martha-Beker, comte de Mons, ancien député.

M. le Préfet annonce que, par dépêche télégraphique en date d'hier, Son Excellence le Ministre de l'Intérieur a désigné pour la *présidence* M. le comte Martha-Beker en remplacement de LL. Exc. MM. le comte de Morny et Rouher, empêchés, et pour les fonctions de *Secrétaire*, M. Andrieu, maire de Maringues, à la place de M. le comte Beker, appelé à la présidence.

M. le comte Beker prend place au fauteuil du *Président*, et *M. le Secrétaire* s'installe au bureau.

Etaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bertrand, Girard-Pallet, Narjot de Toucy, Laroche, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Beaulaton, Boudet de Bardon, Laville, Mangerel, Mauzat-Laroche, Martha-Beker, Pallu, Tallon, Barrière, Bastier de Lafougère, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Dupuy, Imbert, de Labrosse, Burin Desroziers, Congoul, Faugière, Girot-Pouzol (Amédée), Guibail, de Maillargues, Moulin, Vernière, Adrian, Andrieu, Chassaigne-Dufour, Goyon, Guillemot, Marcland.

MM. Girot-Pouzol (Amédée) et Guillemot, membres élus depuis la dernière session, sont admis à prêter serment.

M. le comte de Martha-Beker, *président*, ouvre les travaux de la session par le discours suivant :

« Messieurs,

J'étais loin de m'attendre aux honneurs de la présidence, et ce n'est pas sans émotion que je prends place au fauteuil occupé par tant d'hommes éminents, et tout récemment illustré par deux des [illegible] les plus considérables, que je suis appelé aujourd'hui à suppléer. Je regrette plus que personne leur absence. Vous êtes habitués à voir diriger vos débats avec une présence d'es-

(1) [illegible] du décret impérial du 12 juillet 1860.

prit et une élévation de vues auxquelles il ne me sera pas possible d'atteindre. Je compte donc sur toute votre obligeance, j'aurai besoin plus que jamais de cette bienveillance dont vous m'avez donné tant de preuves, depuis surtout que j'ai eu l'honneur de remplir les fonctions de secrétaire du Conseil.

» Messieurs, le soin des intérêts du département nous réunit chaque année dans cette enceinte. Placés par nos attributions en dehors du domaine de la politique, nous n'avons à nous occuper que d'affaires administratives; mais notre rôle n'en est pas moins important, notre mission n'en est que plus réelle et plus féconde. Je ne ferai pas ici une revue rétrospective de vos travaux; mais le Conseil général peut se rendre cette justice, c'est que, tout en gérant avec une sage économie les finances du département, il n'aura jamais laissé aucune branche de l'administration en souffrance, aura su encourager toutes les entreprises utiles, toutes les œuvres nationales, et imprimer une vive impulsion aux travaux publics. Cette tâche, il est vrai, lui a été rendue facile par l'initiative et le concours si éclairé de notre honorable Préfet, dont les rapports sont toujours clairs, nets, substantiels, et dont l'administration paternelle a su rallier autour d'elle toutes les sympathies.

» Je me bornerai, Messieurs, à vous signaler deux grandes mesures récemment accomplies par vous sur son initiative; je veux parler de l'extinction de la mendicité et de l'emprunt de dix-huit cent mille francs pour l'achèvement de notre réseau vicinal. Par la première de ces mesures, vous avez fait disparaître une plaie sociale, en organisant un ensemble de secours en faveur de l'indigence réelle, en associant d'une manière heureuse la charité publique à la charité privée, et en prenant pour base ce principe si sage, c'est que l'assistance, si elle ne crée pas un droit pour le pauvre, est un devoir, une obligation pour le riche. D'autre part, la réalisation de l'emprunt départemental destiné à compléter le réseau de nos voies de communication, produira une métamorphose complète dans les conditions sociales de notre pays, et nous pouvons entrevoir un avenir assez rapproché où il n'y aura bientôt plus une seule commune en dehors du mouvement général.

» Quelle que soit la tendance des esprits à l'oubli, surtout dans les temps présents, les populations, soyez-en convaincus, ne perdent pas la mémoire des efforts tentés, des services rendus par leurs pères, et les générations qui nous succèderont, appelées à recueillir les bienfaits de la situation créée par votre sollicitude, se rappelleront toujours, à la vue des grands résultats obtenus, que ces résultats et ces bienfaits il les doivent au Conseil général de notre époque.

» Nous allons maintenant, messieurs, reprendre le cours de nos travaux annuels, et nous initier par le rapport de M. le Préfet, à la connaissance des propositions soumises à notre examen. »

Le discours de M. le Président est accueilli par de vifs et unanimes témoignages d'adhésion.

M. le Préfet a la parole pour la lecture de son rapport sur les divers comptes des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1859.

En voici la balance générale pour les quatre sections :

Recettes et Dépenses	1re Section	2me Section	3me Section	4me Section	Total
Le montant des recettes ordinaires est pour chaque section de.. ...	383.442 36	235.311 56	698.336 01	304.149 89	1.621.239 82
Le total des dépenses effectuées est de.........	368.301 14	227.477 52	656.618 81	285.616 54	1.538.014 01
Excédent des recettes sur les dépenses annulées au 30 juin 1860....	15.142 22	7.834 04	41.717 20	18.533 35	83.225 81

M. le Préfet dépose sur le bureau son rapport, le *Président* lui en donne acte et lui adresse des remerciements.

Le Conseil se forme ensuite en six Commissions, conformément au mode de répartition suivi dans les sessions précédentes.

Résumé des procès-verbaux des Conseils d'arrondissement.

29 Août 1860. — Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Liste des présidents et secrétaires des Commissions.

Communications du Président.

Proposition relative aux *institutions de prévoyance.*

Formation de la liste du *Jury d'expropriation.*

Rapport de M. Cougoul sur la *Comptabilité départementale* pour l'exercice 1859.

Rapport de M. Imbert sur les demandes de *foires* et de *marchés.*

Rapport de M. d'Arnoux sur l'*agriculture.* — Concours agricole de Riom.

Vœu sur le reboisement. — Réglementation du cours d'eau de Saint Genès depuis sa source.

Rapport de M. d'Arnoux sur le système du Dr Auzoux pour l'*élevage du cheval* et sur les *Haras.*

Rapport sur les *Caisses d'épargne.*

Vote provisoire des *centimes additionnels* départementaux.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur les *Chemins de fer.*

« La ligne de Montargis à Paris est terminée et livrée à la circulation quoique les stations ne soient pas achevées.

» De Montargis à Nevers, les travaux se poursuivent activement et tout fait espérer que l'ouverture de la ligne aura lieu dans le premier semestre de l'année prochaine.

» Depuis plusieurs années la ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont est livrée à l'exploitation et cependant l'embranchement de Vichy qui a une si grande importance n'est pas encore commencé. »

Rapport de M. Pallu sur un projet de règlement pour la *pêche fluviale.* (Très intéressant).

Rapport de M. Arnauld sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapports de M. Adrian sur les *Enfants trouvés.* (Vote d'un crédit de 61,500 francs et de 1,000 francs pour indemnité à l'hospice de Clermont.)

Rapports de M. Adrian : Sur les *Aliénés.* (Vote d'un crédit de 60,000 francs). — Sur le casernement de la *Gendarmerie.* — Logements des officiers.

30 Août 1860. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Cougoul sur la répartition du contingent départemental des *contributions directes* entre les arrondissements.

Il se répartit ainsi :

Arrondissements.	Contribution foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	859.987 »	185.772 »	112.473 »
Ambert	258.749 »	59.394 »	32.529 »
Issoire	417.294 »	72.832 »	34.434 »
Riom	611.228 »	113.885 »	53.119 »
Thiers	248.036 »	59.611 »	31.711 »
Total	2.395.294 »	491.494 »	264.266 »

Rapport de M. Cougoul sur l'emploi du *fonds de non-valeur* et de secours pour l'exercice 1859.

Les pertes éprouvées en 1859 se sont élevées à 1.179.758 francs, savoir :

Incendies	437.921 »
Epizooties	90.040 »
Accidents divers	11.630 »
Orage, grêle, etc	626.532 »
Inondations	13.635 »
Total égal	1.179.758 »

Le chiffre des sommes accordées a été de 118,220 fr. 57 :

Par le Ministre de l'Agriculture	58.996 65
Sur le tiers du centime mis à la disposition du Préfet.	15.824 98
Sur les deux tiers de centimes du fonds de non-valeur accordé par le Ministre des finances................	43.398 94
Total	118.220 57

Rapport de M. Cougoul sur la *Pisciculture*.

Rapport de M. Aubergier sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Riom, relatif à la perception des *droits sur le vin dit de piquette*.

Rapport de M. Aubergier sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Riom, relatif à la péréquation de la *contribution foncière*.

Rapport de M. Bassin sur les *Mines*.

Rapports de M. Chassaigne (d'Arlanc) : Sur les *Sourds et Muets*. (Vote d'un crédit de 9,900 francs). — Sur l'*École départementale d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 10,000 francs). — Sur les *jeunes Aveugles*. (Vote d'un crédit de 1,200 francs). — Sur l'*École des Arts et Métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs). — Sur l'*École de dessin de Volvic*. (Vote d'un secours de 1,000 francs). — Sur la *vaccine*. (Vote d'un crédit de 2,000 francs. — Sur l'*École vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 800 francs).

Rapport de M. Chatelus sur les *routes impériales*.

Le fonds d'entretien a été de 325,000 francs en 1860. Comme en 1859, il est insuffisant. Aussi les chaussées ont-elles perdu de leur épaisseur et vont elles toujours en se détériorant. Nous réclamons pour 1861 une allocation de 350,000 francs.

Les crédits alloués en 1860 pour grosses réparations ont été de 17,355 fr. 62.

Ceux pour travaux neufs, de 58,400 francs.

Rapport de M. Burin des Roziers sur les *routes départementales*. Elles sont au nombre de douze; dix sont achevées. Les dépenses d'entretien étaient, en 1858, de 214,000 francs. En 1859, de 217,300 francs; et, pour 1861, il faudrait 221,400 francs.

Rapports de M. Chatelus : Sur le *Service hydraulique*. — Sur la *navigation* et le *drainage*.

Rapport de M. de Labrosse sur les *chemins vicinaux de grande communication*.

L'ensemble des quinze chemins de grande communication classés présente un développement de 541 kilomètres sur lesquels 385 kilomètres sont aujourd'hui terminés. 61 kilomètres sont à l'état de simple terrassement.

Les parties construites ont coûté 3,022,763 francs ou 7 fr. 41 le prix de revient du mètre. Les parties restant à construire doivent coûter 991,160 francs, indépendamment des indemnités de terrains évaluées approximativement à 150,206 francs. Ensemble : 1,141,366 francs. Les parties à l'état d'entretien ont absorbé pendant l'année 1859-1860 une somme de 126,470 francs, c'est-à-dire moyennant 30 centimes par mètre courant dont 23 cent. payés en argent et 7 cent. au moyen de prestations en nature.

M. le Préfet mentionne dans son rapport une expérience de *bor*

dure en basalte entre *Gerzat* et *Ennezat*, qui devait tendre à diminuer les frais d'entretien. (Cette bordure existe encore sur le territoire de la commune de Gerzat, elle a été supprimée partout ailleurs).

Rapport de M. Goyon sur les *chemins vicinaux* d'intérêt commun.

Dans l'origine, les chemins de moyenne communication étaient loin de s'élever à un chiffre aussi considérable qu'aujourd'hui. Le premier tableau de classement n'en comportait que 32. Ce nombre s'est élevé ensuite à 45, puis à 54 et enfin M. le Préfet, par son arrêté du 22 janvier 1857, l'a définitivement porté à 69. Leur développement total est de 1,258 kilomètres. Dans ce nombre, 433 kilomètres seulement sont à l'état d'entretien ou de premier empierrement, 175 à l'état de terrassement; soit, en tout, 608 kilomètres en chemins achevés ou sur le point de l'être. L'année dernière il y en avait à la même époque 533, d'où 75 kilomètres d'augmentation pour cette année. Mais il reste à construire en entier 650 kilomètres et 175 kilomètres à empierrer.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le Service général de la *vicinalité*.

31 Août 1860. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président*.

Rapports de M. Bastier-Lafougère : Sur trois vœux formulés par le Conseil d'arrondissement d'Ambert, relatifs, le premier à la construction d'une imprimerie dans la *Maison d'arrêt d'Ambert*; le deuxième au rétablissement du *Comice agricole* de l'arrondissement; le troisième à la *chasse* à la grive. — Sur différentes demandes de brigades de *gendarmerie*. — Sur le Service des *Postes*.

Rapport de M. Vigeral sur les usurpations de *biens communaux*.

Rapport de M. Faugière sur des secours à des veuves d'anciens *employés de la Préfecture*, des *Sous-Préfectures*, de l'Administration des *agents voyers* et sur la *Caisse des Retraites départementales*.

Rapport de M. Faugières sur une modification à introduire dans le décret réglementaire du 4 août 1855, relatif à la *taxe sur les chiens*.

Rapports de M. Laroche sur la création de deux *Bureaux d'enregistrement*, l'un à Manzat, l'autre à Latour. — Sur les *frais d'administration* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures*. (Ces frais qui, suivant décret impérial du 19 décembre 1857, étaient de 39,400 fr., ont été portés par décret du 12 juillet 1860 à 42,400 francs.) — Sur le classement des *Sous-Préfectures d'Issoire* et de *Thiers*. — Sur une *formation de commune* [illegible].

Rapport de M. Bertrand sur les *Institutions de prévoyance*, proposition de M. Guillemot. (Vote d'un crédit de 300 francs pour les Sociétés de Secours mutuels.)

Rapport de M. Guibal sur l'*Instruction primaire*.

(Vote d'un crédit de 78.909 fr. 34. Le Conseil vote également d'autres crédits comme dépenses accessoires de l'instruction publique).

Rapport de M. Chatelus sur un *barrage* projeté sur la *rivière de Durolle.*

Rapport de M. Dupuy sur la *Mendicité.*

« Vous savez qu'un traité a été passé conformément à notre délibération du 24 août 1859 avec le Préfet de la Corrèze ; que, par suite, les mendiants placés dans le dépôt de Rabès y sont reçus et traités tant en santé qu'en maladie à raison de 75 cent. par jour. »

(Vote d'un crédit de 5,000 francs).

Rapports de M. Dupuy : Sur les *couvertures* en *chaume* et la substitution de la tuile. (Vote d'un crédit de 2,000 francs). — Sur les *Archives départementales.* (Vote d'un crédit de 4,400 francs). — Sur l'institution des *médecins cantonaux.* (Vote d'un crédit de 1,000 francs).

Rapport sur les demandes de crédits pour réparations à faire aux *Bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Adrian sur la *Maison d'arrêt* de Thiers.

Rapport de M. Aubergier sur la *Dette du département.*

Renouvellement du vœu tendant à l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont.*

Vote de divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote des 7 centimes additionnels au principal des contributions foncière et personnelle-mobilière pour les dépenses facultatives d'utilité départementale.

Vote du budget des recettes qui s'élève à 1,753,573 fr. 40 avec les fonds libres, centimes additionnels et autres produits relatifs aux cinq sections, ladite somme suffisante pour équilibrer le budget des dépenses dont voici la récapitulation :

Récapitulation des dépenses pour 1861.

1re Section. — Dépenses ordinaires	395.520 58
2e Section. — Dépenses facultatives	277.510 37
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour routes et chemins	725.021 52
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux	276.611 59
5e Section. — Dépenses de l'instruction primaire	78.909 34
Total	1.753.573 40

Vœu de voir l'Empereur honorer de sa présence le département du Puy-de-Dôme.

Remerciements à M. le Préfet, le Président et le Secrétaire.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1861 [1]

— 26-30 Août —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le comte de Morny. — *Vice-Présidents nommés :* MM. E. Rouher et Martha-Beker. — *Secrétaire nommé :* M. Andrieu.

26 Août 1861. — MM. les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 6 août, se sont réunis à midi dans le lieu ordinaire de leurs séances.

M. le comte de Preissac, *préfet du département,* donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 26 août et limite la durée de leur session au 9 septembre, et il déclare ouverte la session ordinaire de 1861.

Il reçoit ensuite le serment des membres élus ou réélus, par suite du renouvellement triennal des Conseils généraux.

M. le Préfet donne lecture du décret du 5 août 1861, qui nomme : *président du Conseil*, M. le comte de Morny, président du Corps législatif ; *vice-présidents*, M. Rouher, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, et M. le comte Martha-Beker ; *secrétaire*, M. Andrieu, maire de Maringues.

Etaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bertrand, de Chazelles, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, de Morny, Narjot de Toucy, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Beaulaton, Boudet de Bardon, Laville, Martha-Beker, Martinat de Chaumont, Mauzat-Laroche, Tallon, Barrière, Chatelus, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Cougoul, Girot-Pouzol (Amédée), Girot-Pouzol (Maurice), Guibail, Moulin, Adrian, Andrieu, Goyon, Guillemot, Marcland.

M. le comte de Morny, *Président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Les embarras intérieurs qui n'épargnent presque aucune des grandes puissances de ce monde en ce moment, et par-dessus tout la parole de l'Empereur Napoléon, éloignent toute appréhension d'une guerre quelconque, dans laquelle la France puisse être engagée. C'est donc vers le travail qu'elle doit, en toute sécurité, diriger ses vues et ses efforts ; aussi est-ce là le seul sujet dont je veuille vous entretenir.

» Lors de votre dernière session, votre président, et plus utilement encore votre vice-président, ont été retenus à Paris par l'examen de toutes les questions de douane que soulevaient les traités de commerce heureusement conclus depuis. Je pense que votre avis est aussi que ces questions ont été résolues dans le sens le plus favorable au développement de la prospérité matérielle de la France. Certes, cette transition ne s'effectuera pas sans imposer à nos producteurs quelques durs sacrifices ; mais si le Gouvernement suit résolument jusqu'au bout la voie dans laquelle il est entré, s'il parvient, par l'achèvement des canaux et des chemins de

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 15 juillet 1861.

fer, à réduire prochainement les frais de transport des houilles et des matières premières, s'il délivre notre industrie, nos exploitations de mines, nos Sociétés commerciales des entraves et des lenteurs légales et administratives qui les paralysent, nul doute que l'équilibre ne se rétablisse et que ce pays riche et laborieux, stimulé par l'aiguillon d'une salutaire concurrence, non seulement ne résiste avec succès sur son propre marché, mais ne devienne à son tour un concurrent redoutable sur les marchés étrangers.

» Il s'est opéré aussi pendant la dernière session législative une modification très importante digne de vos plus sérieuses réflexions. L'échelle mobile a été supprimée et remplacée par un droit fixe peu élevé. Mais ce qui s'est passé de plus significatif, c'est que la loi, appuyée d'une déclaration catégorique du Gouvernement, a consacré enfin ce principe qui est une véritable conquête, à savoir : que sous aucun prétexte, quelles que fussent les circonstances et les réclamations, le Gouvernement n'interviendrait pour interdire l'exportation des grains. Les considérations qui l'ont déterminé sont bien simples. A notre époque, les disettes absolues sont impossibles ; une longue expérience prouve qu'en fait de récoltes, ce que le Ciel retire à l'une des parties du monde, il le donne en excédant à une autre. Il n'y a pas d'exemples que les saisons aient également maltraité dans la même année tous les pays producteurs de céréales ; et aujourd'hui que les communications sont rapides et sûres dans le monde entier et qu'elles tendent à se multiplier encore, sur quelle force doit-on se reposer du soin de combler le déficit des récoltes ? A qui doit-on s'adresser ? Au commerce, au commerce seul, au commerce libre et confiant.

» Les émeutes comme celle de Busançais, le recours au Gouvernement et sa fatale intervention, s'il a la faiblesse de l'accorder, ne peuvent produire que l'effet opposé à celui qu'on veut atteindre. Chacun alors serre ses grains et déserte le marché public ; le commerce découragé, inquiet, s'éloigne, et le mal ne fait que s'accroître.

» Or, reportez vous aux discussions anciennes et même récentes, et jugez quelle révolution a dû s'opérer dans les idées en peu de temps, pour qu'une loi qui semblait renfermer les combinaisons les plus ingénieuses pour garantir alternativement le producteur et le consommateur, fût abolie sans difficulté ; quel progrès a dû s'accomplir dans l'esprit public pour que le Gouvernement, qu'on rendait précédemment responsable de tout, du mal et du remède, fût ainsi dégagé sans émotion.

» Vous, Messieurs, qui suivez en spectateurs attentifs et impartiaux la politique qui se traite à Paris ; vous, dont le jugement calme devance celui de la postérité, vous avez dû être frappés de ce mouvement considérable imprimé depuis la paix : toutes ces grandes modifications commerciales que je viens de vous rappeler, les décrets du 24 novembre qui ont rendu aux corps politiques un droit de contrôle libre et sérieux, les encouragements apportés à l'industrie par l'énergique impulsion donnée aux grands travaux publics, le secours le plus efficace promis à l'agriculture par la décision récente relative aux chemins vicinaux ; il y a là de quoi remplir un règne, et c'est l'œuvre de quelques mois. Vous devez admirer cette puissante initiative de l'Empereur qui s'étend sur toutes choses, et qui a résolûment ouvert la voie vers toutes les libertés. Pour ma part, je me réjouis sincèrement, quand je vois mon pays doté par le souverain d'une liberté nouvelle, parce que j'estime que les libertés octroyées s'établiront mieux chez nous que ne l'ont fait

les libertés conquises. Je me réjouis surtout, quand cette liberté est une liberté civile ou commerciale, parce qu'à mon avis leur usage doit précéder celui des libertés politiques et y conduire sans dangers ni inconvénients. Les libertés civiles donnent à l'homme, au citoyen, le sentiment de sa valeur individuelle, de ses devoirs, et lui inspirent surtout la prévoyance et le goût du travail. L'habitude de recourir toujours au Gouvernement, de compter sur lui plus que sur soi-même, engendre une paresse, une faiblesse d'esprit qui énervent l'individu et égarent souvent ses sentiments politiques.

» Ce n'est pas la première fois, Messieurs, que vous m'entendez émettre ces principes; je les professe depuis bientôt vingt ans, depuis l'époque où vous m'avez confié pour la première fois le mandat de vous représenter à la Chambre; et si je les reproduis devant vous avec ténacité, c'est parce que j'ai foi en leur valeur, et que vous êtes les mieux placés pour les répandre dans vos campagnes et faire sur ce point l'éducation des masses ; car, il ne faut pas se le dissimuler, sous ce rapport le Gouvernement n'est pas seul à convaincre, c'est dans le peuple qu'il faut faire pénétrer ces idées, afin qu'il s'habitue à ne pas croire toujours le Gouvernement l'unique arbitre de ce qui le concerne.

» En sachant l'Empereur si près d'elle, l'Auvergne a senti battre son cœur fidèle et dévoué ; elle se faisait une fête de recevoir dignement son souverain. J'ai été le confident de ses déceptions et de ses regrets, je m'en suis rendu l'organe auprès de Sa Majesté ; aussi suis-je très heureux d'être autorisé par l'Empereur à vous dire qu'il n'avait pas voulu visiter simplement en passant le département du Puy-de-Dôme, dont il connaît les sentiments pour sa personne, mais qu'il comptait, l'année prochaine, faire un voyage officiel avec Sa Majesté l'Impératrice dans le centre de la France. Je suis sûr que cette espérance adoucira les regrets de vos populations, et que les témoignages d'affection et de dévouement qu'elles réservaient à l'Empereur, loin de perdre de leur vivacité, seront augmentés par la présence de notre gracieuse souveraine. »

L'Assemblée accueille ce discours par de vifs applaudissements et de chaleureuses acclamations.

M. le Préfet a la parole pour la lecture de son rapport sur les divers comptes des *recettes et des dépenses départementales* de l'Exercice 1860.

J'y relève notamment la situation des lignes de *chemins de fer* intéressant notre département et je lis :

« *Ligne de Paris à Lyon par le Bourbonnais.* — L'Administration s'est prononcée sur la question du tracé de la ligne de Corbeil à Montargis. Le chemin doit se diriger par la vallée d'Essonnes, et la Compagnie, mise en demeure de procéder aux études définitives, a commencé ses opérations. De Montargis à Nevers, les travaux sont très avancés et on annonce que l'ouverture de cette section aura lieu dans les premiers jours du mois de septembre prochain quoique les bâtiments des stations ne soient pas entièrement achevés. La section comprise entre Nevers et Clermont est depuis longtemps livrée à l'exploitation, de sorte que la circulation sera prochainement établie sur toute la ligne la plus directe de Clermont à Paris. De Saint-Germain à Lyon, la voie est livrée à l'exploitation jusqu'à Roanne ; mais, à partir de ce point, les travaux près de Tarare ne sont pas entrepris.

» L'embranchement de Vichy, si vivement désiré par les populations, est commencé. L'ingénieur en chef annonce qu'il sera livré à l'exploitation au mois de mai l'année prochaine.

» *Lignes de Moulins à Montluçon et de Montluçon à Bourges.* — Le chemin de fer de Moulins à Montluçon est livré à l'exploitation depuis l'année dernière.

» *Lignes de Clermont à Brioude et d'Arvant à la rivière du Lot.* — La circulation est établie depuis longtemps entre Clermont et Brioude.

» *Lignes de Firminy au Puy et du Puy à Brioude.* — Le projet des travaux à faire entre Firminy et le pont de Lignon a été approuvé par l'Administration supérieure.

» Les projets pour la construction de la *ligne de Brioude à Alais* ont été présentés par la Compagnie et soumis aux enquêtes dans les départements traversés.

» Le Gouvernement vient de donner en partie satisfaction à vos vœux bien légitimes en décidant qu'une ligne serait établie entre *Clermont et Montbrison*, par Thiers et Boën. Nous devons espérer que des études seront ordonnées pour le prolongement du *chemin entre Clermont et Bordeaux, par Tulle*, qui rendrait au département le grand transit de Bordeaux à Lyon qu'il possédait autrefois. Indépendamment de la ligne qui pouvait intéresser le plus directement le Département, l'Etat a bien voulu classer parmi les chemins de fer à construire la *ligne de Commentry à Gannat.* »

Le *Préfet* dépose sur le bureau ce *rapport qui a été par ses soins imprimé à l'avance* et distribué aux membres de l'assemblée.

Le *Président* lui donne acte de ce dépôt ; il lui adresse en outre des remerciements et l'assure du concours du Conseil.

Le Conseil se forme ensuite en Commissions et la séance est levée après les communications du président.

28 Août 1861. — Le *Président* reçoit le serment des membres récemment élus ou réélus absents à la première séance. Savoir : MM. Breschard, Mangerel, Rouher et Vernière, et le Conseil agrée les excuses de M. Gustave Rouher, empêché d'assister aux premières séances.

Proposition d'*Adresse à l'Empereur* pour le remercier du bienfait dont il vient de doter les campagnes en destinant une somme de vingt-cinq millions à la construction des *chemins vicinaux* d'intérêt commun.

Rapports de M. d'Arnoux : sur l'*agriculture* et le *reboisement* (Allocation de 11,000 fr. à la Société d'agriculture.) — Sur les *Haras.* Vœu de voir des dépôts établis, indépendamment de Clermont et Rochefort, à Ambert, Issoire, Besse et Latour. — Sur la *pisciculture.* Vœu qu'une surveillance active soit recommandée aux agents des *eaux et forêts* dans le but d'empêcher le dépeuplement des rivières. (Vote de 1,000 fr. pour encouragement au drainage.) Sur l'*arboriculture.* (Vote d'un crédit de 1,000 fr. pour cet enseignement.)

Rapport de M. Congoul sur la répartition du contingent départemental des *contributions directes* et sur les centimes additionnels.

Tableau de répartition

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont.	861.417 »	186.113 »	113.392 »
Ambert.	258.837 »	59.190 »	32.846 »
Issoire.	417.388 »	72.744 »	34.652 »
Riom.	611.434 »	113.916 »	53.572 »
Thiers.	248.101 »	59.623 »	32.149 »
Totaux.	2.397.177 »	491.586 »	266.611 »

Rapports de M. de Labrosse : Sur les *Caisses d'épargne.* « Dans le cours de l'année 1860, le chiffre des dépôts s'est augmenté de près de 500,000 francs. Une somme de 3,341,481 fr. 60 se trouvait, au 31 décembre dernier, versée par 11,364 déposants. Quatre Caisses d'épargne seulement fonctionnent dans le département. Celle de Clermont vient d'instituer une succursale à Billom. Issoire est décidé à en demander la création d'une. Ambert et Thiers sont de création récente. » — Sur la répartition du *fonds de non-valeurs* en 1860. — Les pertes éprouvées en 1860 se sont élevées à 375,659 francs et les secours accordés de 37,769 fr. 87, soit 10 0/0 et quelques centimes.

Rapports de M. Mège : Sur les *sourds-muets* (Vote d'un crédit de 9,900 fr. pour entretien au pensionnat du Bon-Pasteur et à l'école de Chaumont.) — Sur les *jeunes aveugles* (Vote d'un crédit de 1,200 fr.) — Sur l'*Ecole des arts et métiers d'Air*. — Neuf élèves du département ont été envoyés cette année à cette Ecole. (Vote de l'allocation ordinaire de 1,000 fr.) — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. — Cinq élèves du département ont suivi les cours. (Maintien de l'allocation de 800 fr.) — Sur la *vaccine* (Maintien de l'allocation de 2,000 fr.) — Sur l'*Ecole d'accouchement* (Vote d'un crédit de 10,000 fr.)

Rapport de M. Laroche sur les *archives* (Vote d'un crédit de 4,600 francs pour les archives départementales et de 400 francs pour inspection des archives communales.)

Rapport de M. Laville sur l'*industrie minérale*. (Allocation pour recherches de mines 500 fr.)

Rapport de M. de Chazelles sur les *routes impériales*. — Ce rapport signale l'insuffisance de la somme de 325,000 francs accordée pour le fonds d'entretien et sollicite 350,000 francs au moins.

Le Conseil général émet le vœu de voir porter l'allocation ordinaire à 350,000 francs et qu'il soit alloué 147,676 francs pour grosses réparations ou rectifications.

Rapport de M. Martha-Beker sur la *carte géologique* de M. Lecoq (Vote à titre de complément pour frais d'impression de la carte 3,000 fr.)

Rapport de M. de Chaumont sur la *mendicité*.

Rapports de M. Costilhes : Sur les *enfants trouvés* et *abandonnés* (Vote d'un crédit de 66,500 fr.) — Sur les *aliénés* (Vote d'un crédit de 60,000 fr.)

Rapport de M. Adrian sur la *substitution de la tuile* au chaume dans la couverture des maisons. (Vote à titre d'encouragement d'un crédit de 4,000 fr.)

Rapports de M. Guyot-Lavaline : Sur l'*élévation de classes des sous-préfectures*.. — Sur le *Code rural*. (Vœu qu'il soit discuté et promulgué à la prochaine session des Chambres.) — Sur les *bureaux d'enregistrement*. (Ordre du jour.) — Sur le *service postal*. — Aulnat Laqueuille et Marsac ont été dotés de bureaux de poste. — Modification du nom de la commune de *Sauvagnat*, canton d'Issoire, qui s'appellera désormais *Sauvagnat-Sainte-Marthe*.

Recolement du *mobilier de la préfecture*. — Désignation de membres pour y assister.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *brigades de gendarmerie*.

Adresse à l'Empereur. — Lecture et adoption de l'*Adresse suivante* :

« Sire,

» Une nouvelle et importante mesure vient de manifester une fois de plus toute l'active sollicitude de Votre Majesté pour les grands intérêts de la France. Le crédit qui assure, dans un prochain délai, l'achèvement du réseau de voirie vicinale, donne satisfaction à l'un des premiers et des plus sérieux besoins de l'agriculture. Transports facilités pour toutes les matières agricoles, transactions notablement augmentées, et par suite accroissement du bien-être général parmi nos agriculteurs, tel est le résultat qu'il est permis d'espérer de votre récente décision.

» Appréciant à toute leur valeur les bienfaits qui doivent en sortir, le Conseil général du Puy-de-Dôme vient vous prier d'accueillir la respectueuse expression de sa reconnaissance, de ses remerciements et du dévouement dont il se sent pénétré pour le Souverain qui dirige avec tant de bonheur et de sagesse les destinées du pays. »

Cette Adresse est votée à l'unanimité.

29 Août 1861. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Formation des listes du *jury d'expropriation*.

Rapport de M. Bassin sur la *comptabilité départementale*. (Exercice 1860.)

Le total des recettes pour les quatre sections s'élève à		1.647.433f 17
Le total des dépenses à		1.606.775 12
D'où un excédent de recettes de		40.658f 05
Le budget de l'instruction primaire s'élevait en recettes à	74.070 71	
Et en dépenses de	72.949 86	
Reste disponible à reporter sur 1862	1.120f 85	

Rapport de M. Marcland sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Bertrand sur la *réclamation* de la Ville de Riom contre son *contingent personnel et mobilier.* (Rejet.)

Rapport de M. Guibail sur l'*instruction publique.* Les dépenses présumées s'élèvent à 76,477 fr. 16.

Le Conseil général vote deux centimes spéciaux additionnels au principal des quatre contributions directes.

Vote de divers autres crédits supplémentaires comme accessoires de l'instruction publique.

Rapport de M. Guillemot sur la *navigation* et sur le *service hydraulique.*

Rapport de M. Barrière sur diverses questions concernant la *pêche fluviale* soumises par le Gouvernement au Conseil général.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *routes départementales.* — Le réseau des 13 routes départementales du Puy-de-Dôme a atteint cette année le chiffre de 503,511 mètres. En 1861, l'entretien des routes départementales était soldé par le chiffre de 221,400 fr. Pour 1862, le Préfet propose de l'élever à 227,200 francs. Cet accroissement est motivé par l'augmentation des salaires des cantonniers. Les ressources pour travaux neufs étant de 141,802 fr. 63, composées du produit des quatre centimes extraordinaires.

Vœu que la ville d'*Ambert* soit désormais et en tout état de choses la *résidence* spéciale d'un *ingénieur des ponts et chaussées.*

Le Conseil général décide qu'il n'y a pas lieu de classer comme *route départementale* les parties abandonnées de la *route n° 89* et émet l'avis qu'elles soient classées au nombre des *chemins vicinaux de grande communication*, vote pour entretien des *routes départementales*, en 1862, la somme de 219,345 fr 40, plus les indemnités proportionnelles aux ingénieurs et conducteurs, et pour travaux neufs la somme de 141,802 fr. 63. Il vote aussi pour le service en 1862 quatre centimes extraordinaires additionnels au principal des quatre contributions directes.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur les *chemins de fer.* (Important.)

Vœu que l'embranchement de Saint-Germain-des-Fossés à Vichy soit prolongé de Vichy à Thiers ; qu'il soit procédé au plus tôt à la pose de la seconde voie entre Issoire et Brioude ; que la station de Pontmort soit rapprochée d'environ 6 à 700 mètres de la route n° 9 et que celle de Gerzat soit rapprochée du centre de cette commune, et que l'Administration favorise l'établissement d'un réseau de chemins de fer américains dans le marais de la Limagne.

Rapport de M. Girot Pouzol (Amédée) sur les *chemins de grande communication.* « Sur 537 kilomètres de développement que présentent ces 15 chemins, 413 kilomètres sont achevés et 52 sont à l'état de terrassement. La répartition faite pour cette année par le Préfet a attribué à ces travaux 322,912 francs. »

Rapport de M. Arnauld sur les *bâtiments départementaux.*

Je relève dans ce rapport la partie relative à la visite de l'Empereur en Auvergne et je lis : « Dans cette prévision, le Préfet a pensé que quelques réparations aux bâtiments de la Préfecture étaient nécessaires pour recevoir dignement les hôtes qui doivent en habiter les appartements. Un devis a été dressé qui s'élève à

9,171 francs. En dehors de ces dépenses faites aux bâtiments, il est nécessaire de mettre le mobilier des appartements que doit occuper l'Empereur en rapport avec la destination du logement. Des tentures, des lustres, des meubles sont indispensables. Ces dépenses sont évaluées à 27,000 francs. C'est donc un crédit de 36,271 francs qui vous est demandé. » Ce crédit est voté ainsi que ceux proposés pour réparations ordinaires et extraordinaires aux bâtiments départementaux. Le Conseil ouvre en outre à M. le Préfet un crédit illimité afin de le mettre en mesure d'offrir à Sa Majesté une hospitalité digne de l'auguste visiteur et du Département.

30 Août 1861. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Imbert : Sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun.* — Le nombre des chemins vicinaux d'intérêt commun s'élève à 69 dans le département. Ils embrassent ensemble un développement de 1,281 kilomètres, et se distribuent ainsi dans les cinq arrondissements, savoir :

Arrondissement de	Clermont....	289k
—	Riom.......	287
—	Issoire......	310
—	Ambert.....	189
—	Thiers......	206
	Total.....	1.281

Sur quoi 722 kilomètres, c'est-à-dire les 57 centièmes sont aujourd'hui à l'état de bonne viabilité. 549 kilomètres sont à l'état d'entretien. Sur l'ensemble des ressources de l'année écoulée, les chemins ont reçu 728,614 francs; dépensé 556,296 fr. pour travaux neufs, 169,406 fr. pour travaux d'entretien et 2,912 fr. pour frais d'études et dépenses diverses. L'entretien s'est divisé à raison de 90,985 fr. pour main-d'œuvre, 77,594 fr pour matériaux et 827 fr. pour travaux divers. — Sur les *chemins vicinaux ordinaires*. Il y en a 7,532, ayant ensemble un développement de 12,143 kilomètres, et leurs ressources applicables à leur développement ne s'élèvent qu'à 321,493 francs, tant en argent qu'en prestations en nature. C'est à peine s'il revient en moyenne à chaque mètre courant 33 centimes, ou à peu près le cinquième de ce qui serait nécessaire pour l'entretien.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le service général de la *vicinalité*. — Le réseau des voies vicinales du département tend à se compléter, dit le rapporteur. Les chemins de grande communication approchent de leur terme. Les chemins d'intérêt commun embrassent un développement plus étendu. Sur 1,281 kilomètres, 559 restent encore à faire. Depuis le vote de l'emprunt départemental, il a été fait en totalité 489 kilomètres de chemins, qui ont coûté 2,360,000 francs. La valeur des terrains occupés a été de 507,600 francs. Les trois annuités de l'emprunt qui restent à dépenser jointes aux autres ressources disponibles s'élèveront à 2,140,000 francs, chiffre insuffisant pour parvenir à l'achèvement de toutes les lignes classées.

Rapport de M. Adrian sur l'*Établissement du Mont-Dore*. (Vote de dépenses pour l'Établissement du Mont Dore.)

Rapport de M. Chassaigne d'Arlanc sur les vœux des Conseils

d'arrondissement. — *Création de commune* par la réunion des sections d'Enval, communes de Saint-Hippolyte et de Saint-Genès-l'Enfant. — Casuel des *curés et desservants*. Le Conseil d'arrondissement de Riom demande la suppression de ce casuel et sa conversion en un traitement fixe et proportionnel, et qu'enfin un règlement émané de l'autorité supérieure vienne déterminer le mode et les conditions de l'exercice. Le Conseil adopte les motifs de la Commission et déclare qu'il n'y a pas lieu à s'associer à ce vœu. — *Chemins vicinaux*. Imposition d'office. Le Conseil général adopte ce vœu. — *Assistance publique. Comptabilité gratuite.* Le Conseil prie le Préfet de voir s'il ne pourrait pas remettre en vigueur l'organisation première des Comités de secours pour l'extinction de la mendicité qui existait dans chaque commune.

Rapports de M. Guyot-Lavaline : Sur les Sociétés de secours mutuels. (Vote d'un crédit de 300 francs.) — Sur les usurpations de *biens communaux*. (Vote d'un crédit de 5,000 fr. pour la recherche des communaux usurpés.)

Rapport sur les *frais d'administration* de la *préfecture* et des *sous-préfectures*.

Vœu renouvelé pour l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont*.

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Le Conseil vote 7 centimes additionnels au principal des contributions foncière et personnelle-mobilière pour les dépenses facultatives d'utilité départementale.

Vote du *budget des recettes*, qui s'élève à 1,705,757 fr. 67.

Les dépenses s'élèvent au même chiffre de 1,705,757 fr. 67, ainsi décomposées :

1re section.	Dépenses	ordinaires	384.239f 44
2e		facultatives	277.701 14
3e		extraord. pour les routes.	690.053 56
4e	—	— des chemins vicinaux	277.286 37
5e		de l'instruction primaire.	76.477 16
		Total	1.705.757 67

Hommage à la mémoire de MM. Dessaigne et de Kersaint, décédés depuis la dernière session :

« M. le Président Dessaigne, qui, pendant de longues années, s'était fait apprécier dans cette enceinte aussi bien qu'au dehors, par ses éminentes qualités d'esprit et de cœur ; et M. le comte de Kersaint, digne héritier dans cette Assemblée du siège de M. le comte de Pennautier, son beau-père, et comme lui enlevé trop tôt à l'estime et à l'attachement de ses collègues. »

Remerciements au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session à midi.

Session ordinaire de 1862 (1)

— 25-29 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le duc de Morny. — *Vice-Présidents nommés :* MM. E. Rouher et comte Martha-Beker. — *Secrétaire :* M. Andrieu.

25 Août 1862. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 12 août, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 25 août et limite la durée de leur session au 8 septembre, et il déclare ouverte la session de 1862.

Il admet ensuite à prêter serment, MM. Christophle et Clément, nouvellement élus.

M. le Préfet donne lecture du décret du 11 août courant, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. le duc de Morny, membre du Conseil privé, président du Corps législatif ; *vice-présidents*, M. Rouher, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et M. le comte Martha-Beker ; *secrétaire*, M. Andrieu, maire de Maringues.

Etaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bertrand, Bonnay, de Chazelles, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, de Morny, Narjot de Toucy, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Beaulaton, Boudet de Bardon, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Christophle, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Clément, Girot-Pouzol, Guilhail, de Maillargues, Moulin, Adrian, Andrieu, Chassaigne-Dufour, Goyon, Guillemot, Marcland.

M. le duc de Morny, *Président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Chaque année, à l'ouverture de la session du Conseil général, je me faisais un plaisir de vous traduire la politique du gouvernement de l'Empereur ; je m'en abstiendrai cette fois. La visite récente de Leurs Majestés a laissé dans tout le Département une impression si profonde, que, si je paraissais chercher à la ranimer, je risquerais de faire croire qu'elle s'est affaiblie. Néanmoins, je ne puis vous voir tous réunis sans vous dire un mot de la distinction dont j'ai été l'objet. C'est au milieu de vous que je l'ai reçue, c'est en partie à vous que je la dois. Votre confiance m'a ouvert la carrière politique ; et si j'ai été assez heureux pour rendre quelques services au pays et à l'Empereur, j'en dois reporter toute ma reconnaissance à l'Auvergne, ma patrie d'adoption.

» Le titre qui m'a été conféré, et plus encore les paroles si bienveillantes et si flatteuses de l'Empereur, pourraient enorgueillir un esprit plus rempli de lui-même que ne l'a jamais été le mien. Les

(1) [illegible] en exécution du décret impérial du 15 juillet 1862.

honneurs ont toujours produit sur moi un sentiment tout contraire ; ils ne m'inspirent que le désir de me les faire pardonner en me montrant plus soucieux des intérêts de tous, plus scrupuleux dans l'accomplissement de mes devoirs envers mon pays, et plus empressé de saisir les occasions de prouver à l'Empereur mon dévoûment et mon respect.

» C'est à regret que je vous parle autant de moi, mais en ne rappelant pas ce souvenir si récent j'aurais craint que mon silence ne fût pris pour de l'ingratitude.

» La réception enthousiaste que ce Département a faite à l'Empereur et à l'Impératrice est le digne couronnement des sentiments napoléoniens qui l'ont toujours animé ; mais aussi, il faut le dire, le bonheur a voulu qu'à la tête de l'administration ait été placé un homme d'une expérience consommée, plein de cette fermeté douce, de ces formes accueillantes et simples qui font respecter et aimer un gouvernement, et à la tête du clergé un digne prélat uniquement voué aux devoirs de son saint ministère et étranger à toutes les passions politiques ; ces deux conditions ont puissamment contribué à conserver pur et intact l'excellent esprit des populations du Puy-de-Dôme.

» Avant de commencer nos travaux, je crois devoir rendre un hommage mérité à la mémoire de deux de nos collègues. Le Conseil général a perdu depuis la session dernière deux de ses membres les plus anciens, MM. Girot-Pouzol et Bastier de Lafougère.

» Chacun de vous se rappelle le zèle et le désintéressement avec lesquels ils ont toujours rempli leur mandat. Défenseurs résolus des idées d'ordre et d'autorité, ils ont rendu dans les temps difficiles des services que personne de vous n'a oubliés. Leur mémoire a droit à notre respect et à nos regrets les plus sympathiques. »

Ce discours, plusieurs fois interrompu par des témoignages marqués d'approbation, est suivi d'une salve d'applaudissements.

Le Conseil général s'associe aux regrets exprimés par M. le Président de la perte de MM. Maurice Girot-Pouzol et Bastier-Lafougère, et à l'hommage par lui rendu à leur mémoire.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

Rapport sur les divers *Comptes des Recettes et Dépenses départementales* de l'Exercice 1861.

J'extrais de ce rapport les lignes suivantes : Je dois vous rappeler, Messieurs, qu'un Concours régional agricole doit s'ouvrir à Clermont dans les premiers mois de l'année prochaine, pareille solennité a eu lieu en 1855, mais à cette époque l'institution des concours n'était qu'à son début et nous manquions de président pour donner à cette fête tout l'éclat désirable. J'ai inscrit pour venir en aide à la ville de Clermont, 15,000 francs au budget que je vous propose de voter...... J'y relève également la communication au Conseil d'une circulaire du Ministre de l'Intérieur du 12 août 1861, exprimant le désir que la première partie de l'inventaire des Archives départementales antérieures à 1790, fût livrée à la publicité et invitant le Conseil à affecter à cette publication la somme qui serait jugée nécessaire...... Il termine enfin son rapport en rappelant le vote émis en 1855 par le Conseil général de la Corse, tendant à l'érection à Ajaccio d'un monument national représentant Napoléon Ier et ses quatre frères, et en ajoutant au budget les 1,000 francs précédemment votés par le Conseil général du Puy-de-Dôme.

Le Préfet dépose ensuite son rapport sur le bureau et reçoit les remercîments du Président.

Communication est faite au Conseil des listes des membres du Jury d'expropriation.

Le Conseil se forme en six Commissions suivant l'usage et entend les communications du Président, notamment une réclamation des *vétérinaires* du Département contre l'empirisme.

Cette demande est renvoyée à la deuxième Commission et la séance est levée.

27 Août 1862. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Souscription au profit de la *Société du prince impérial*, due à l'initiative de l'impératrice. Le Conseil vote par acclamation à titre de don à cette Société dite des prêts de l'enfance au travail, la somme de 2,000 francs.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur la *Comptabilité départementale*.

Rapport de M. Costilhes sur les *Caisses d'épargne*. — Par un décret du 9 septembre 1861, la ville d'Issoire a été autorisée à créer une Caisse d'épargne. (Vote d'un crédit de 1,500 francs).

Rapport de M. Marcland sur la *réclamation* de la commune de Jumeaux et de celle de Pontaumur contre leur *contingent mobilier*.

Rapports de M. Chassaigne, d'Arlanc : Sur les institutions de *sourds-muets*. (Vote d'un crédit de 9,900 francs). — Sur l'*Ecole des arts et métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs).

Rapport de M. Gustave Rouher sur l'*industrie minérale*. (Vote d'un crédit de 2,000 francs).

Rapport de M. Vigeral sur la *Vaccine*. (Vote d'un crédit de 2,000 francs).

Rapport du même sur l'*Ecole départementale d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 10,000 francs).

Rapport de M. de Labrosse sur la *mendicité*.

Rapport de M. Clément sur l'organisation du *Service médical* dans les campagnes. (Vote d'un crédit de 1,000 francs).

Rapports de M. Adrian : Sur la *substitution de la tuile* au chaume, pour la couverture des maisons. (Vote d'un crédit de 1,000 francs). — Sur le Service des *aliénés*. (Vote d'un crédit de 60,000 francs).

Rapport de M. Tixier au sujet d'un vœu pour la promulgation du *Code rural*.

Vœu pour obtenir que le Code rural soit discuté et promulgué à la prochaine session des Chambres et qu'une disposition de ce code prescrive le bornage des chemins vicinaux et ruraux au moyen de repères placés dans l'axe de ces chemins.

Rapports de M. Tixier : Sur les brigades de *gendarmerie*. — Sur la création de *Bureaux d'enregistrement*, à Manzat et Latour.

Rapport de M. Guillemot sur l'*élévation de la classe* des *sous-préfectures* de Thiers et d'Issoire. — Sur les *Sociétés de secours mutuels*. (Vote d'un crédit de 300 francs). — Sur l'emploi pour 1861 du *fonds d'abonnement* affecté aux traitements des *employés de la Préfecture* et des *Sous-Préfectures*. — Sur la *Caisse des retraites* des *employés départementaux*.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les usurpations des *biens communaux*. (Vote d'un crédit de 5,000 francs).

28 Août 1862. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président*. — Désignation des conseillers chargés d'assister au récolement du *mobilier de la Préfecture*. (Exécution de l'ordonnance du 1er août 1841).

Proposition relative au mode de rédaction des *Lois*.

Rapport de M. Marcland sur les *Contributions directes*. — Répartition du contingent du Département dans les Contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres.

Arrondissements	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres.
Clermont	862.634	186.772	113.961
Ambert	259.029	59.109	33.242
Issoire	417.657	72.918	34.932
Riom	611.630	113.882	51.432
Thiers	248.320	59.673	32.555
Totaux	2.399.270	392.354	266.122

Rapport de M. Laville sur les demandes de *Foires et Marches*.

Rapport de M. Teyras sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon* et sur la réclamation des vétérinaires du Département qui sollicitent la réglementation de la *médecine vétérinaire*. — Vœu de la nécessité et de l'opportunité d'une loi sur l'exercice de la médecine-vétérinaire civile. (Maintien de l'allocation ordinaire de 800 francs pour entretien des bourses).

Rapport de M. Gustave Rouher sur les *Archives départementales* et *communales*. (Vote d'un crédit de 5,400 francs).

Rapport de M. Girot-Pouzol sur les *routes impériales*. — Vœu que l'allocation pour l'entretien ordinaire des routes impériales soit portée pour 1863 au chiffre de 350,000 francs, qu'il soit alloué pour travaux neufs, rectifications ou réparations en la même année, 404,544 fr. 23.

Rapport de M. Dupuy Imberdis sur la *navigation* et le *Service hydraulique*.

Rapport de M. Narjot de Toucy sur les *Chemins de fer*. — L'embranchement de Saint-Germain-des-Fossés à Vichy est en exploitation depuis le 15 mai. — Vœu renouvelé relatif à la pose de la deuxième voie sur la ligne de Brioude à Clermont et sur le déplacement des gares de Pontmort et de Gerzat.

Rapport de M. d'Arnoux sur les *routes départementales*. (Vote pour entretien d'un crédit de 216,655 fr. 18 cent. et pour travaux neufs, 141,963 fr. 78. — Vote des quatre centimes additionnels, autorisés par la loi du 12 mai 1858).

L'emprunt d'un million huit cent mille francs voté par le Conseil général en 1856 était insuffisant, le Conseil vote pour dix années à compter de 1864, époque à laquelle expire l'imposition autorisée pour les routes par la loi du 12 mai 1858, quatre centimes extraordinaires additionnels dont le produit se partagera entre le Service des routes départementales et celui des chemins vicinaux, un centime sept dixièmes pour les routes, deux centimes trois dixièmes pour les chemins.

Rapport de M. de Labrosse sur le Service des *Enfants assistés*. (Vote d'un crédit de 66,500 francs).

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur le Service des *Postes*.

29 Août 1862. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Approbation du compte de répartition du *Fonds de non-valeurs* et de secours.

Rapport de M. Guibail sur l'*Instruction publique*. (Vote d'un crédit de 78,109 fr. 64). — Le Conseil vote pour y faire face deux centimes spéciaux additionnels au principal des quatre Contributions directes, et vote aussi différentes subventions, 2,500 francs à l'Ecole de médecine de Clermont, 1,200 francs pour entretien de bourses dans l'Institution de Mlle Monanges, 1,200 francs à l'Etablissement des Petites-Sœurs des campagnes de Dorat, 400 francs en faveur des crèches, et 2,000 francs pour les salles d'asile.

Rapport de M. Teyras de Grandval sur les *jeunes aveugles*. (Vote d'un crédit de 1,200 francs).

Rapport de M. Aubergier sur l'*Agriculture*. — Reboisement. Haras, Pisciculture, Concours régional. (Vote d'un crédit de 15,000 francs à titre d'encouragement à la Société d'agriculture dont 10,000 francs pour le reboisement, 15,000 francs pour le Concours régional et 1,500 francs pour la pisciculture).

Rapport de M. Goyon sur les *Chemins de grande communication*. — Classements nouveaux.

Présidence de M. Martha-Beker, vice-président.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *Chemins vicinaux d'intérêt commun*. Leur nombre est de 79, ils ont un développement de 1,290 kilom. 884 kilom. (plus des deux tiers aujourd'hui à l'état de viabilité, la dépense totale de la construction s'élève à 2,968,881 fr., soit 4 fr. 20 par mètre courant, et l'entretien coûtera dorénavant chaque année 206,068, soit 25 centimes par mètre courant. Les parties restant à construire coûteront 2,499,327 francs sur les terrains.

Ce rapport mentionne l'attribution d'une subvention de 32,000 francs pour la construction d'un pont à établir sur l'Allier, entre Jumeaux et Brassac. — Nouveau réseau de chemins d'intérêt commun. Observations à ce sujet.

Rapport de M. Arnauld sur les *Bâtiments départementaux*. — Les constructions de la nouvelle Maison d'arrêt de Riom touchent à leur terme, dit le Rapporteur, et contrairement à ce qui se passe dans les grandes adjudications, les prévisions des devis ne seront pas dépassées. Le projet approuvé portait la dépense à 404,908 fr. 21. Les réparations ou acquisitions du mobilier de l'hôtel de la Préfecture pour la réception de l'Empereur et de l'Impératrice, nécessitent l'inscription au budget d'un nouveau crédit de 50,000 francs, il sollicite aussi 25,000 francs pour réparations à la Préfecture et pour la construction de la Maison d'arrêt de Riom.

Rapport de M. Arnauld sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*, substitution de la dénomination de source Bertrand, fondateur de l'Etablissement du Mont-Dore, à l'une des sources du Mont-Dore, désignée sous le nom de Source de la Madeleine.

Rapport de M. Guillemot sur les frais de confection des *tables décennales de l'Etat civil*. (Vote d'un crédit de 6,000 francs). Vœu que ces tables soient à l'avenir dressées sur papier libre au lieu de papier timbré.

Rapport de M. Guillemot sur la proposition de M. Guibail, ayant pour objet de réformer la méthode suivie par les pouvoirs de l'Etat dans la confection des *lois*. Le Conseil adopte les conclusions du rapport et passe à l'ordre du jour.

Vote divers articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports. Le Conseils vote sept *centimes additionnels* pour les dépenses facultatives d'utilité départementale.

Vote article par article du *Budget* des recettes de 1863, qui s'élève à 1,742,467 fr. 36, et qui est nécessaire pour faire face aux dépenses votées et dont voici la *récapitulation générale*.

1re Section. — Dépenses ordinaires	400.412f 25
2e Section. — Dépenses facultatives..............	269.009 84
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour routes et chemins....................	690.447 35
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux ...	304.488 28
5e Section. — Dépenses de l'Instruction primaire	78.109 64
Total......	1.742.467 36

Depuis de longues années, dit un membre, le Conseil émettait le vœu pour l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont*. L'E[illegible] est venu et il a daigné faire à cet égard les pro[illegible] p[illegible]tives, le Conseil voudra sans doute adr[illegible] Sa Majesté. Cette proposition est adoptée.

Remerciement au Bureau.

Clôture de la session.

Deuxième Session ordinaire de 1863 (1)

— 24-27 Août. —

Préfet : M. le comte Odon de Preissac. — *Président nommé :* M. le duc de Morny. — *Vice-présidents nommés :* MM. Rouher et Martha-Beker. — *Secrétaire nommé :* M. Andrieu.

24 Août 1863. — MM. les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 7 août, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. le comte de Preissac, *préfet du Département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 24 août et limite la durée de leur session au 7 septembre, et il déclare ouverte la session de 1863.

M. le Préfet lit ensuite le décret du 12 août courant, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *président*, M. le duc de Morny, membre du Conseil privé, président du Corps législatif ; *vice-présidents*, M. Rouher, ministre présidant le Conseil d'Etat, et M. le comte Martha-Beker ; *secrétaire*, M. Andrieu, député, maire de Maringues.

Son Excellence M. Rouher prend place au bureau ; M. le comte Martha-Beker et M. Andrieu s'installent à ses côtés.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le duc de Morny annonce que l'état de sa santé ne lui a pas permis de venir présider le Conseil général.

Etaient présents : MM. Aubergier, Bassin, Bertrand, Bonnay, Costilhes, Girard-Pallet, Laroche, Mège, Narjot de Toucy, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Beaulaton, Boudet de Bardon, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Martinat de Chaumont, Mauzat-Laroche, Rouher (Eugène), Rouher (Gustave), Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Christophle, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Cougoul, Faugère, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Adrian, Andrieu, Goyon, Guillemot, Mareland.

MM. de Chazelles et Tallon s'excusent de leur absence.

M. Rouher, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

Une indisposition passagère n'a pas permis à notre honorable Président de venir diriger vos travaux. Je n'ai pas besoin de vous dire ses regrets, à vous qui connaissez son dévouement aux intérêts de notre province. J'ai accepté avec empressement la mission de le remplacer ; il m'a semblé que je réparais mieux ainsi mon tort de n'avoir pas, l'année dernière, participé à vos délibérations.

» Depuis cette époque, deux faits considérables se sont accomplis dans le département : l'un politique, les élections au Corps législatif ; l'autre économique, l'exposition régionale.

» Les élections ont été un éclatant témoignage de confiance donné au Gouvernement de l'Empereur, une haute approbation de la

(1) Ouverte en exécution du décret du 16 juillet 1863.

direction imprimée aux affaires publiques, une confirmation solennelle par un suffrage calme, réfléchi et libre, des ovations enthousiastes dont le Chef de l'Etat avait été l'objet lors de son voyage triomphal en Auvergne.

» L'exposition de nos richesses agricoles, industrielles et artistiques, a été une manifestation sérieuse de notre vitalité et de nos progrès. Elle a maintenu à cette cité son caractère de métropole des provinces du Centre, et constitué, suivant des expressions que j'ai plaisir à reproduire, « ce fédéralisme heureux qui donne au pa-
» triotisme local, à l'activité individuelle une plus grande puis-
» sance, sans nuire à la force et à la grandeur de la commune pa-
» trie (1) ».

» Il y a plus qu'une coïncidence dans la simultanéité de ces preuves de prospérité et de ces témoignages de confiance. Les cœurs loyaux, les esprits droits et sincères de notre Auvergne, témoins de ces incessants efforts du Gouvernement pour ouvrir des sources nouvelles de bien-être et de fortune à l'activité de tous, convaincus de la grandeur des résultats obtenus, ne pouvaient laisser aller, comme à la dérive, leurs sentiments de reconnaissance et de dévouement, pour subir l'influence des critiques mal fondées, des défiances injustes, des agitations sans but, des versatilités périlleuses, et des coalitions sans dignité.

» Les signes de la prospérité d'un pays sont multiples. Dans l'ordre matériel, ils se manifestent par une circulation plus fréquente de la propriété immobilière, par l'accroissement des produits indirects, ces *présomptions légales* de la richesse individuelle, par l'état sanitaire des populations. Dans l'ordre intellectuel et moral, le progrès se traduit par l'expansion de l'enseignement public, le développement des rapports sociaux, et la diminution de la criminalité. Interrogeons ces signes pour notre département. Sans doute, la création si rapide en France de vingt milliards de valeurs mobilières représentées par les emprunts nationaux, les voies ferrées, les sociétés anonymes, et dont le Puy-de-Dôme a sa large part, a détourné l'épargne de l'acquisition de la terre et ralenti la mutation volontaire des immeubles ; cependant les revenus de l'Enregistrement avaient, en 1861, augmenté de 28 pour 0/0 comparativement à l'année 1852.

» Les produits indirects, affranchis de cette cause spéciale de langueur, ces revenus qui sont le dynamomètre de nos forces de production et de consommation, ont suivi une marche bien plus caractéristique : ils étaient, en 1852, de 2,186,000 francs, et se sont élevés, en 1861, à 4,067,000 francs, marquant, en dix années, une progression de 86 pour 0/0. Aussi, Messieurs, dans notre jeune population, graduellement mieux nourrie et plus riche, les déclarations d'inaptitude au service militaire descendent-elles, pour un contingent identique, de 1,671 pour la classe de 1853 à 1,088 pour celle de 1860.

» Que si j'abandonne un instant les documents officiels pour m'adresser à la notoriété qui nous entoure et nous presse, ne dira-t-on pas que, dans notre province, et principalement dans ces riches bourgades de la Basse-Auvergne, les vieilles constructions aux toits de chaume surbaissés, privées d'air et de lumière, sont chaque jour remplacées par des habitations plus saines, plus solides et plus aérées ; que l'alimentation du paysan est chaque jour plus abon[illegible]

(1) Parole de M. [illegible] dans son [illegible].

dante, plus salubre et plus variée ; et que, sans rien perdre de son noble et ardent amour de la propriété du sol, le cultivateur s'enrichit assez pour faire entrer la rente et les valeurs mobilières dans la composition de sa fortune ?

» N'est-il pas vrai, Messieurs, que la corbeille des fiancées de nos agriculteurs, ou pour prendre leur simple langage, *les habits de la mariée*, se composent fréquemment de ces étoffes précieuses réservées autrefois à l'aristocratie et au grand luxe. Folies selon quelques-uns, entrainements de la vanité, sans doute, mais entraînements sans péril, car ils durent un jour, et ne font pas déserter aux enfants les saines traditions paternelles ; entraînements dignes de respect, car, déterminés par une heureuse solennité de famille, ils puisent aux lentes économies d'un travail opiniâtre, d'une sobriété quotidienne, d'une moralité sans tache, et non aux sources peu limpides de ces fortunes équivoques, fruits de spéculations téméraires, et qui grandissent sans l'aide du temps que parce que ceux qui les créent y escomptent souvent leur moralité.

» Le mouvement intellectuel et moral a-t-il marché d'un pas égal à celui du bien-être ? Ces deux mouvements sont solidaires : le défaut d'équilibre entre eux porte une atteinte à l'organisation sociale ; l'excès dans l'une ou l'autre voie conduirait à un matérialisme grossier ou à un spiritualisme impuissant. J'ai entendu quelquefois de bons esprits s'inquiéter du développement de l'instruction primaire ; cette question est aujourd'hui irrévocablement jugée, et il y a au moins inutilité à la poser de nouveau. Je ne nie pas que l'instruction n'éveille chez le peuple des sentiments impétueux et des élans irréfléchis qui amènent des transitions difficiles et des secousses momentanées; mais les intérêts et les droits se contiennent bientôt mutuellement, les règles du devoir ne tardent pas à se dégager et à devenir lumineuses pour chacun, surtout si l'instruction primaire vit et se maintient dans l'atmosphère d'une éducation religieuse, simple et vraie. Les ombres de l'intelligence sont au contraire un reproche légitime et un péril permanent pour une société civilisée.

» Si ces pensées sont à la fois justes et généreuses, félicitons-nous de constater que la population de nos écoles primaires s'est élevée, à partir de 1855 jusqu'en 1861, du chiffre de 44,000 à celui de 56,000 élèves, c'est-à-dire de 26 0/0.

» Les progrès de l'instruction et des relations commerciales, le mouvement des esprits et de la civilisation se reflètent et se résument dans un document modeste et peu consulté qui est toute une révélation, je veux parler du tableau des correspondances postales. Le nombre des lettres qui ont circulé dans le département du Puy-de-Dôme, était en 1852 de 1,500,000 ; il s'est élevé l'année dernière à 2,287,000. L'essor des rapports sociaux s'est donc accru de 52 p. 0/0 dans cette courte période.

» Je termine par une indication qui me semble la conséquence logique des vérités que je viens de retracer. Les crimes contre les personnes et les propriétés, dans le département, ont diminué de près de [illegible] p. 0/0 de 1855 à 1861, et, pendant le même temps, le nombre des délits est descendu de 1,785 à 1,236. L'enceinte de notre cour d'assises ne retentit plus que bien rarement du bruit sinistre de ces crimes odieux que nos confrères et moi, dans un langage [illegible], nous appelons *de [illegible]*.

» [illegible] les progrès dans le bien, telle est l'atténuation graduelle du mal. Inutile de réunir ici d'autres preuves. Vous vivez au

milieu des faits, vous êtes les témoins attentifs de ces progrès moraux, de ces transformations agricoles et économiques, trouble bienfaisant apporté à l'ignorance et à la routine. Ne nous abandonnons pas, toutefois, Messieurs, aux quiétudes d'une situation prospère, aux lassitudes du succès obtenu ; continuons, avec le concours d'une administration ferme et éclairée, notre rôle d'initiateurs, favorisons de tous nos efforts cette marche ascendante du pays natal, de ce pays dont nous ne sommes jamais éloignés par le cœur et auquel, avec un soin pieux et reconnaissant, nous reportons tout, joies, douleurs, émotions de famille, situation politique, influence sociale. Si quelques-uns de nous, par les hasards de la vie publique, peuvent, dans cette œuvre commune, apporter un contingent plus considérable, croyez qu'ils n'y feront pas défaut.

» Poursuivons sans relâche l'achèvement de nos voies de communication, routes départementales et chemins vicinaux ; portons notre sollicitude sur cette immense question d'assainissement de nos marais, œuvre qui intéresse à la fois la santé publique et la fertilité du sol, que vous avez signalée à la bienveillance de l'Empereur, et pour laquelle Sa Majesté me témoignait encore, il y a quelques jours, ses plus vives sympathies. Hâtons par nos vœux l'achèvement de nos lignes de fer qui doivent nous relier à l'Est et au Midi de la France, et la déclaration d'utilité publique de cette voie ferrée qui doit nous conduire directement à Bordeaux, à travers ce département de la Corrèze trop longtemps déshérité. Vous voyez, Messieurs, que je m'empresse de m'affranchir de la réserve que m'imposaient, en matière de chemins de fer, mes anciennes fonctions.

» Provoquons, par nos actives démarches, l'achèvement de cette magnifique cathédrale, monument séculaire de ces grands sentiments religieux qui, mieux que les plus sincères sympathies humaines, préparent les cœurs les plus profondément désolés aux résignations respectueuses envers les plus cruels décrets de la Providence, les nobles âmes aux sublimes consolations et aux lointaines espérances.

» Les Conseils généraux sont les organes les plus élevés et les plus populaires de cette hiérarchie administrative qui reçoit ses pouvoirs du suffrage universel. Continuons à mériter par la sagesse de nos délibérations cette popularité de bon aloi. Dispensateurs de la fortune du département, évitons à un égal degré les fausses économies et les inutiles dépenses ; mais, surtout, qu'aucun des éléments de prospérité de cette riche province ne nous trouve dédaigneux ou indifférents. Nous en sommes les gardiens responsables vis-à-vis de nos successeurs et de nos concitoyens. »

Ce discours est suivi d'applaudissements prolongés.

La parole est donnée à M. le Préfet pour la lecture de son rapport sur les divers Comptes des Recettes et des Dépenses départementales de l'Exercice 1862.

Il dépose ensuite sur le Bureau le manuscrit de ce rapport dont un exemplaire imprimé a été distribué à l'avance à chacun des membres du Conseil. Le *Président* lui donne acte du dépôt, le félicite du soin avec lequel sont traitées les affaires soumises au Conseil et l'assure du concours de l'assemblée pour l'examen de ces diverses propositions.

Le Conseil se forme aussitôt après en six Commissions, suivant l'usage.

Communications du *Président* au sujet de diverses propositions et notamment une de M. Chalonnax, sculpteur à Clermont, pour que la *Statue de Domat* par lui exposée à l'*Hôtel-de-Ville de Clermont* lors de la dernière exposition, reste acquise à la Ville. (Renvoi aux Commissions.)

26 Août 1863. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Liste des présidents et secrétaires des Commissions. (La voir au registre des délibérations.)

Désignation des membres du Conseil pour assister au récolement du *mobilier de la Préfecture.*

Rapport de M. Vigeral sur les demandes de *foires* présentées par diverses communes.

Rapport de M. Bassin sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport de M. Vigeral sur les *Caisses d'Épargne.* (Vote d'un crédit de 1,500 fr.)

Rapport de M. Guibail sur une demande de subvention pour la publication de pièces historiques concernant l'Auvergne par l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.* (Vote d'un crédit de 400 fr.)

Rapport de M. Guibail sur la demande d'un crédit pour contribuer à l'achèvement de la *cathédrale de Clermont.* — Le Conseil vote une subvention de 100,000 francs à répartir sur 10 années et alloue au budget de 1864 un premier acompte de 10,000 francs.

Rapports de M. Gustave Rouher sur l'*École vétérinaire de Lyon.* (Maintien de l'allocation de 800 fr. pour bourses à cette école.) — Sur l'*École des arts et métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 1,000 fr. pour entretien d'élèves à cette école.) — Sur l'Institution des *jeunes aveugles.* (Vote d'un crédit de 1,600 fr. pour l'institution de Chamalières.) — Sur l'*École d'accouchement.* (Maintien de l'allocation de 10,000 fr.) — Sur la propagation de la *vaccine.* (Vote à titre d'encouragement d'un crédit de 2,000 fr.) — Sur l'*industrie minérale.* (Vote pour recherches de mines d'un crédit de 500 fr.).

Rapport de M. Girot Pouzol sur la *navigation* et le *service hydraulique.* (Voir un *règlement* rendu par M. le Préfet d'Allonville en 1822 interdisant, pendant la durée des sécheresses, d'une manière absolue, l'usage des eaux pour l'irrigation dans les régions supérieures par séries de jours déterminés.)

Rapport de M. Girot Pouzol sur les questions posées par le Gouvernement relativement à la *pêche* de la truite et du saumon.

Rapport de M. Guillemot sur les réponses à faire à la circulaire ministérielle relative aux ressources et aux charges des *Budgets départementaux*, très importante Question du *fonds commun.* — Vœu du Conseil général de voir supprimer le fonds commun et d'instituer en remplacement un fonds de secours pris sur les revenus de l'État et destiné à équilibrer les budgets départementaux.

Rapport de M. Adrian sur les *routes départementales.* (Vote pour entretien d'une somme de 226,900 francs et de 61,675 fr. 81 pour travaux neufs.)

Rapport de M. Clément sur le service des *aliénés*. (Vote d'un crédit de 60,000 fr.)

Rapport de M. Martinat de Chaumont sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 6,000 fr.) — Sur la *substitution de la tuile* au chaume pour les couvertures des maisons. (Vote d'un crédit de 6,000 francs.)

Rapport de M. Imbert sur les *enfants assistés*. (Vote d'un crédit de 72,224 fr.)

Rapport de M. Cougoul sur la répartition des *Contributions directes*.

ARRONDISSEMENTS	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont	863.035	187.405	115.270
Ambert	259.247	59.510	33.349
Issoire	417.696	72.827	35.269
Riom	611.842	113.896	51.937
Thiers	248.526	59.809	32.921
Totaux	2.400.346	493.447	268.746

Rapport de M. Bonnay sur les *Bâtiments départementaux*.

J'y relève un crédit de 15,000 francs demandé et voté pour le solde des constructions de la maison d'arrêt de Riom ; un crédit de 1.200 francs demandé et voté pour la démolition de la Tour de l'ancien château de Thiers, et un crédit de 25,000 francs demandé et voté pour le paiement du solde de l'acquisition Deronat pour l'emplacement de la nouvelle maison d'Arrêt de Thiers et acompte sur des acquisitions nouvelles.

Rapport de M. Arnauld sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore*.

Rapports de M. Faugère sur la demande des habitants de Merdogne, section de la commune de la Roche Blanche, tendant au remplacement du nom de leur village par celui de *Gergovia*, siège de la ville où le brave *Vercingétorix*, à la tête de ses non moins braves Arverniens, arrêta un moment le cours des victoires du conquérant romain (Adopté). — Sur les demandes de création ou de conversion de brigades de *gendarmerie*. — Sur le service des *postes*.

Rapport de M. Bassin sur l'*emprunt départemental*.

27 Août 1863. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *décès* de M. *Chassaigne-Dufour*, membre du Conseil général pour le canton de Châteldon. — Le Conseil accueille cette communication avec un mouvement de douloureuse surprise.

Approbation du compte de répartition du *fonds de non-valeurs* et de secours.

Rapport de M. Gustave Rouher sur les institutions de *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 fr.)

Rapport de M. Adrian sur l'*instruction publique.* (Vote d'un crédit de 79,855 fr. 68.)

Rapport de M. Gustave Rouher sur les *archives départementales.* (Vote d'un crédit de 6,600 fr. dont 2,000 fr. pour travaux de rayonnage de la salle des archives.)

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *routes impériales.*

Rapport de M. Cougoul sur la *pisciculture.* (Vote d'un crédit de 4,500 fr. dont 1,000 fr. pour le traitement de l'inspecteur ; 500 fr. pour acquisition d'appareils et d'œufs fécondés et les 3,000 fr. restants pour solder la dépense de 4,000 fr. faite pour la construction de bassins et de l'aquarium établi dans le Jardin des plantes.

Rapport de M. Chassaigne d'Arlanc, sur l'*agriculture.* — Reboisement. (Vote d'un crédit de 15,000 fr. y compris 10,000 fr. pour le reboisement.) Vœu que sur la présentation d'une carte de saillie les juments poulinières soient affranchies de la prestation en nature.

Rapport de M. Laroche sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture*, des sous-préfectures et des agents voyers et sur les secours à accorder à des veuves d'employés. (Il reste net un excédent de revenu de 5,130 fr.)

Rapport de M. Narjot de Toucy sur les *chemins de fer.*

Rapports de M Laroche sur les usurpations de *biens communaux.* (Vote d'un crédit de 5,000 fr. pour les commissaires départementaux.) — Sur les Tables décennales de l'*État civil.* (Vote d'un crédit de 4,000 fr.) — Renouvellement du vœu de voir établir ces Tables sur papier libre au lieu du papier timbré.

Rapports de M. Laroche sur les *Sociétés de Secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 300 fr.) — Sur les demandes d'élévation de classes des *sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers. (Renouvellement du vœu à cet effet.) — Sur l'emploi pour 1862 du *fonds d'abonnement* affecté au traitement des *employés de la préfecture* et des *sous-préfectures.* — Sur les demandes de *souscription* adressées au Conseil par MM. Cormont, Challonnax et Bardin. Le Conseil vote pour l'acquisition de 50 exemplaires de l'*ouvrage sur l'Auvergne* de M. Cormont, *rédacteur en chef du Moniteur du Puy-de-Dôme*, 250 fr., et pour l'acquisition de la *Statue de Domat* par M. Chalonnax, 1,500 fr. Il ajourne la souscription aux *plans en relief* de M. Bardin.

Rapport de M. Marcland sur la question de la mise en valeur des *biens communaux* (important).

Rapport de M. Costilhes sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun.* — Pont du Saut-du-Loup. — Pont sur l'Allagnon. — Pont de C[illegible].

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le Service général de la [illegible] de *poteaux indicateurs* aux embranchements des chemins de grande communication et d'intérêt commun. [illegible] le rapport de l'agent voyer en chef comme annexe au rapport du préfet. — Vote du budget des chemins vici-

naux et de divers articles ne donnant pas lieu à des rapports. — Vote des centimes additionnels.

Vote du *Budget* des recettes qui s'élève à 1,445,233 fr. 50 et qui est nécessaire pour faire face aux dépenses votées et dont voici la récapitulation générale :

Pour la première section, dépenses ordinaires......	386.866f 58
— deuxième section, dépenses facultatives....	279.752 83
— troisième section, dépenses extraordinaires pour les routes et chemins........... ..	394.281 74
quatrième section, dépenses des chemins vicinaux..............................	304.476 67
— cinquième section, dépenses de l'instruction primaire............................	79.855 68
Total................	1.445.233f 50

Remerciements au Bureau et clôture de la session.

Session ordinaire de 1864 (1)

— 22-26 Août. —

Préfet : M. le comte de Preissac. — *Président nommé :* M. le duc de Morny. — *Vice-Présidents nommés :* MM. E. Rouher et Martha-Beker. — *Secrétaire :* M. Andrieu.

22 Août 1864. — MM. les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 5 août, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. le comte de Preissac, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 22 août et limite la durée de leur session au 5 septembre, et il déclare ouverte la session de 1864.

Il reçoit ensuite le serment des membres récemment élus par suite du renouvellement triennal.

M. le Préfet donne lecture du décret impérial du 11 août courant, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. le duc de Morny, président du Corps législatif, membre du Conseil privé ; *vice-présidents*, M. Rouher, sénateur, ministre d'Etat, et M. le comte Martha-Beker ; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

M. Rouher prend place au fauteuil de la présidence ; M. le comte Martha-Beker et M. Andrieu s'installent à ses côtés.

Etaient présents : MM. Bassin, Bertrand, Bonnay, de Chazelles, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Montader, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Baret du Coudert, Chauvassaignes, de Lavaissière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Robert, Rouher (Eugène), Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Chatelus, Christophle, Dupuy-Imberdis, de

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 2 juillet 1864.

Labrosse, Burin-Desroziers, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Vernière, Adrian, Andrieu, de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Rouher, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Dans le plus récent de ces discours du trône, dont le magnifique langage retrace pour l'histoire les doctrines politiques, les pensées libérales, les faits glorieux de ce grand règne, l'Empereur déclarait aux représentants du pays qu'il faisait étudier un projet de loi destiné à augmenter les attributions des Conseils généraux.

» Cette déclaration a reçu l'assentiment des grands corps de l'Etat et l'approbation de l'opinion publique. Les Conseils généraux l'accueilleront avec reconnaissance, car elle est un hommage rendu à la loyauté de leur concours, à la sagesse de leurs délibérations, à la fécondité de leurs travaux, elle leur promet, pour l'avenir, des occasions nouvelles d'être utiles et de faire le bien.

» De toutes celles qui ont été courageusement réalisées, résolument poursuivies, depuis quelques années, cette réforme est l'une des mieux justifiées par les faits et la saine raison.

» L'organisation actuelle de nos départements, une longue et fructueuse pratique, les caractères de notre mandat, me semblent imposer au législateur le devoir d'écarter de ses prescriptions tout principe de tutelle, de conférer aux Conseils généraux une autorité plus entière sur les affaires départementales, et de restreindre les liens où la subordination envers l'Etat aux seules thèses qui engagent les intérêts généraux, l'unité du territoire ou les droits de la souveraineté politique.

» Lorsque « pour fonder » selon ses expressions, « solidement » la Constitution et en garantir la stabilité », la Constituante jugea nécessaire de briser les privilèges et l'autonomie des provinces qui composaient la monarchie française, et de fonder l'unité politique de la nation par une nouvelle division du territoire, les habitudes, les mœurs, les intérêts longtemps groupés sous la direction de gouverneurs dont l'administration n'avait pas été sans éclat, opposèrent à cette entreprise hardie une longue et sourde résistance.

» Les départements, ces tronçons mutilés de nos anciennes et majestueuses provinces, imprudemment livrés par la loi de 1789 et par la Constitution de l'an III aux faiblesses des Administrations collectives, ébranlés d'ailleurs, dès leur naissance, par la tourmente révolutionnaire, semblaient dénués de tout principe de vie et destinés à disparaître.

» Le glorieux législateur de l'an VIII ne laissa pas surprendre son esprit organisateur par ces symptômes de langueur et de dépérissement. Il comprit merveilleusement tout ce qu'aurait renfermé de réaction politique, même sous une législation uniforme et égalitaire, le rétablissement des anciennes provinces. Il reconstitua le département. En même temps, il lui donna, par l'institution des Préfets, la condition première d'une existence forte et durable, l'unité de l'action.

» Peu de temps après, en l'an XIII, il lui créait un budget spécial, soit dit la loi, « pour réparations, entretiens de bâtiments et sup-» plément de frais de culte, soit pour construction de canaux, che-» mins ou établissements publics ». Le sentiment de la nécessité de ce grand outillage économique de la France, qu'on appelle les travaux publics, était alors non moins impérieux qu'aujourd'hui. Dès

cette époque, le Département a commencé à ne plus être une simple circonscription administrative. Le temps lui a apporté un domaine public et privé; il s'est constitué des intérêts distincts, quoique non empreints d'antagonisme, avec ceux des contrées qui l'entourent. Il a ses émulations, sinon ses rivalités; il a ses traditions, son histoire, ses illustrations, son existence propre, son homogénéité. Le Département a, pour ainsi dire, atteint sa majorité et acquis des droits qui en découlent, à une plus grande indépendance vis-à-vis des pouvoirs supérieurs de l'Etat. En un mot, la diversité s'est nettement établie sous une unité toujours puissante, et qui peut sans péril abandonner les précautions et les garanties jugées nécessaires jusqu'à ce jour.

» L'élément qui a contribué avec la plus grande énergie, la plus sûre intelligence, à la formation de cette individualité puissante, est le *Conseil général*. Cette institution a été, dès son berceau, entourée de la faveur publique. Turgot, ce grand et libéral ministre, qui a eu le tort rare de devancer son temps par la hardiesse de ses vues et la justesse de ses doctrines, ce bon citoyen dont l'infortuné Louis XVI a tracé d'un mot le plus bel éloge en disant : « Il n'y a » que M. de Turgot et moi qui aimions le peuple », avait eu le pressentiment des bienfaits de ces représentations locales. Il obtint de la confiance de son souverain la création, *à titre d'essai*, d'assemblées provinciales dans le Berry et la Haute-Guyenne. Cet essai fut le germe du sage et libéral édit de 1787, qui lui-même éclaira les pas du législateur de 89.

» Toutefois, ces pas furent incertains et hésitants. L'idée ne se dégagea pas dès le premier jour avec toute sa force et toute sa vérité. Elle ne reçut sa précision, sa netteté, sa grandeur, que de la législation de l'an VIII, cette Charte administrative qui a survécu à tant de Chartes politiques que nous avons vues naître et mourir.

» Depuis cette époque, les Conseils généraux n'ont pas un seul jour démérité de l'opinion des gens de bien. Leurs attributions ont sans doute subi des variations nombreuses, assez générales à leur origine; mais, vagues et mal précisées, elles ont été, sous l'Empire, plus spécialisées et mieux définies; puis, graduellement développées par des dispositions législatives incidentes, elles ont été encore agrandies par cette loi organique de 1838, œuvre remarquable qu'avaient préparée les études savantes d'hommes d'État expérimentés, et qui s'est perfectionnée dans les discussions approfondies des Chambres. Mais dans ces phases diverses, les Conseils généraux ont rempli leurs fonctions avec un tact, une prudence, une modération, une science des intérêts à eux confiés, un patriotisme qui donnera à leur histoire les caractères d'un légitime panégyrique.

» Ces assemblées sont ainsi devenues, dans toute la France, une grande école d'application qui facilite l'étude approfondie de notre organisation administrative, économique et financière, dans laquelle l'homme public se prépare ou se complète, et acquiert cette expérience, cette maturité nécessaire pour affronter sur de plus grands théâtres des luttes d'un ordre plus élevé, et qui mettent en jeu des intérêts plus considérables. Heureux noviciat, auquel, pour ma part, j'aime à voir appelés les hommes de la génération qui nous presse et bientôt va nous succéder, parce que j'espère qu'elle nous dépassera, sinon en dévouement, du moins en lumières et en services rendus.

» La politique et ses passions irritantes sont bannies de cette

enceinte comme pour conserver à l'atmosphère une plus grande pureté. Respectueux observateurs des limites tracées à leur action, les Conseils généraux ne les ont franchies qu'une seule fois, à la presque unanimité, mais pour indiquer au pays les voies du salut et de la régénération, alors que le pouvoir législatif rencontrait l'impuissance, la confusion, dans l'aveuglement des passions et les folles espérances des partis, et que la patrie en danger semblait menacée d'une désorganisation sociale.

» Cette expérience, prolongée pendant trois quarts de siècle, n'est-elle pas à la fois un titre précieux à la reconnaissance du législateur et à sa confiance plus manifeste? Pourquoi hésiterait-on à faire à cette institution, dans des limites préfixes et compatibles avec les intérêts et les droits de l'Etat, une plus large délégation de la puissance publique? En présence de cet immense mouvement industriel et agricole, de cette puissance progressive de production et de consommation, n'est-il pas juste de laisser au Département une plus grande indépendance pour développer ses éléments de richesse? L'Etat peut-il vouloir, par une centralisation inutile, prendre à lui seul cette lourde responsabilité? Est-ce à lui, après qu'il a sillonné le territoire du réseau de nos voies ferrées magistrales que doit incomber la tâche d'exécuter ce réseau secondaire destiné à desservir des relations locales? Non, ce mandat est naturellement dévolu au Département. C'est à lui principalement qu'il appartient, par le sage emploi de ses ressources, par l'esprit de sacrifice, de s'enrichir de ces puissants véhicules de prospérité, tandis que la tâche des pouvoirs publics doit consister uniquement à donner au Conseil général la liberté et la puissance nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

» La source à laquelle nous puisons notre titre ne justifierait-elle pas au besoin l'extension de nos attributions? Les lois de la Constituante avaient remis à l'élection populaire le choix des conseillers du Département. Elles furent éludées ou violées pendant le cours de ces années sanglantes qui suivirent 1789. Les besoins d'ordre, de calme et de sécurité, qui avaient été rendus si impérieux par ce temps de discordes civiles, firent attribuer au chef de l'Etat la désignation des membres des Conseils généraux. Le gouvernement de juillet substitua à ce mode de nomination le système électif. Ce fut là un incontestable progrès; toutefois, la base électorale fut restreinte et constituée timidement comme celles sur lesquelles reposaient alors les institutions politiques. Aujourd'hui chaque opinion trouve sa libre expression dans l'urne électorale. Nous sommes les élus de la population entière; nous sommes choisis par le suffrage universel, dont les entraînements politiques pourraient être redoutables, s'ils n'avaient pour contrepoids un pouvoir fort, une dynastie entourée de prestige et de l'inaltérable affection des masses. Tous les intérêts sont également représentés, aucun n'est laissé en souffrance. L'Etat ne saurait, comme autrefois, motiver sa haute tutelle sur le devoir de couvrir de sa protection les déshérités du suffrage; notre institution a aujourd'hui des racines de chêne; pourquoi, par une vaine préoccupation, ne laisserait-on pas prendre aux rameaux tout leur développement?

» Ainsi, l'organisation des départements, la popularité des Conseils généraux, la sagesse avec laquelle ils ont constamment fonctionné, la force qu'ils puisent dans leur origine, démontrent tour à tour la justesse de cette pensée de décentralisation qui doit animer la prochaine loi organique.

» Un examen plus étendu de ce grave sujet serait intempestif ; je ne vous retiendrai plus que quelques instants.

» Le législateur a prescrit un renouvellement partiel et triennal pour les Conseils généraux. Il a voulu ainsi maintenir l'influence de la tradition, tout en accueillant celle des idées nouvelles. Les élections qui viennent d'avoir lieu dans le Département ont confirmé le mandat de la plupart d'entre vous. Elles nous ont privés de quelques collaborateurs, et ont envoyé dans cette enceinte quelques hommes nouveaux ; elles n'en ont pas moins été une approbation réfléchie de nos travaux, un témoignage de confiance et de sympathie pour l'éminent administrateur auquel est confiée la direction de nos affaires. Le même esprit, le même dévoûment politique ont animé la volonté électorale ; nous en aurions pour preuve, au besoin, cette réception enthousiaste faite, il y a quelques jours, à l'Empereur par les habitants de l'arrondissement de Thiers.

» A ceux qui ont cessé d'être nos collègues, j'adresse nos sincères remerciements pour leur concours laborieux et éclairé, pendant de nombreuses sessions, à l'étude de ces questions multiples d'instruction publique, de vicinalité, d'impôt et de finances qui sont l'objet de nos délibérations.

» A ceux qui, pour la première fois, viennent exercer parmi nous le mandat de conseiller, j'affirme, fidèle interprète de la pensée de tous, qu'ils seront accueillis avec la plus affectueuse courtoisie, car nous avons le juste sentiment des titres qui recommandaient chacun d'eux à la confiance de ses concitoyens, et la certitude de leur intelligente et utile coopération à l'œuvre commune. »

Ce discours, durant lequel se sont fréquemment manifestés des signes d'adhésion, est suivi d'acclamations et d'applaudissements unanimes.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport sur les *divers comptes des recettes et des dépenses départementales de l'Exercice 1863.*

Le Préfet dépose sur le bureau le manuscrit de son rapport. *M. le Président* lui donne acte de ce dépôt.

Le Conseil se forme ensuite en six Commissions, suivant l'usage.

24 Août 1864. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Excuses de M. Narjot de Toucy et serment de M. Mauzat-Laroche nouvellement élu.

Communications du Président.

Liste des *présidents* et *secrétaires* des Commissions.

Désignation des conseillers chargés de procéder au récolement de l'inventaire du *mobilier de la Préfecture.*

Rapport de M. Cougoul sur la répartition des *contributions directes.*

Vote provisoire des *centimes additionnels.*

Rapports de M. Dupuy-Imberdis : Sur la *comptabilité départementale*, exercice 1863. — Sur le compte d'emploi du *fonds de non-valeur.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *pisciculture.* (Vote d'un crédit de 1,500 francs pour les dépenses ordinaires et 2,000 francs pour solde des travaux de construction d'un aquarium à l'époque du Concours régional.)

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *Caisses d'épargne.* (Vote d'un crédit de 1,500 francs.)

Rapport de M. Vigeral sur l'emploi, pour 1863, du *fonds d'abonnement* affecté aux traitements des *employés de la Préfecture* et des *Sous-Préfectures.* (Un décret du 12 juillet 1859 a fixé les dépenses du personnel de la Préfecture à 42,000 francs et celles du personnel des Sous-Préfectures à 12,450 francs.) (Vote pour 1865 d'un crédit supplémentaire de 2,500 francs.)

Rapport de M. Vigeral sur la *réclamation* de la commune de Sauxillanges contre ses *contingents foncier et personnel mobilier.* (Rejet.)

Rapports de M. Robert : Sur les Ecoles des *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 francs.) — Sur l'Ecole des *jeunes aveugles.* (Vote d'un crédit de 1,600 francs.) — Sur l'*Ecole d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 10,000 francs.) — Sur l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 1,000 francs.) — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 900 francs.)

Rapport de M. Bassin sur la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 2,000 francs.)

Rapport de M. Robert sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*, organisée par décret du 30 novembre 1863. (Rejet.)

Rapport de M. Montader sur les *routes impériales.* Le crédit d'entretien est de 350,000 francs, celui pour travaux neufs est de 95,000 francs. Le Conseil sollicite pour ces derniers travaux une somme d'environ 300,000 francs.

Rapport de M. de Barante sur la *navigation* et le *Service hydraulique.*

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur le Service des *enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 81,500 francs.)

Rapport de M. Clément sur le Service des *aliénés.* (Vote d'un crédit de 64,000 francs.)

Rapport de M. Chauvassaignes sur les *couvertures en chaume.* (Vote d'un crédit de 6,000 francs.)

Rapport de M. Vernière sur l'*Etablissement du Mont-Dore.* (Vote de 500 francs pour traitement d'un commissaire de police; 2,000 fr. pour nourriture et entretien de malades indigents; 5,500 francs pour entretien des bâtiments et frais d'alignement; 11,000 francs pour grosses réparations et frais d'expropriation, et 2,100 francs pour contributions.)

Rapport de M. Laroche sur la question de la mise en valeur des *biens communaux*.

Vœu de M. Adrian pour la suppression du *fonds commun*.

25 Août 1864. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Proposition de M. Le Verrier sur les *observations météorologiques* à recueillir dans tous les départements. (Renvoi à la Commission de l'instruction publique.)

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur la situation du budget de 1865 et sur la *dette départementale*.

Rapports de M. Lavaissière : Sur l'*agriculture*. (Vote d'un crédit de 15,000 francs pour encouragement à la Société d'agriculture.) — Sur l'*arboriculture*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs à l'Orphelinat de Clermont, à la charge de réunir la collection la plus complète d'arbres fruitiers et les meilleurs cépages de vigne, d'en livrer gratuitement des greffes ou des boutures aux personnes qui en feront la demande par le maire de leur commune.

Rapports de M. Lavaissière : Sur le *reboisement* des montagnes. — Sur les *haras*. Le Conseil appuie le vœu du Conseil d'arrondissement d'Ambert pour qu'un dépôt d'étalons soit établi dans cet arrondissement.

Raport de M. Laville sur les demandes de *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Gustave Rouher sur l'*industrie minérale*. (Vote d'un crédit de 500 francs pour recherches de mines.)

Rapport de M. Bassin sur les *archives départementales*. (Vote d'un crédit de 5,400 francs.

Buste du docteur Michel Bertrand, fondateur de l'*Etablissement du Mont-Dore*. Le Conseil décide de le faire placer dans le grand salon de l'Etablissement, et le Préfet sollicite un crédit pour solder le sculpteur, M. Chalonnax. (Renvoi à la cinquième Commission.)

Rapport de M. de Barante sur le projet de règlement de la *pêche fluviale*.

Proposition de M. Adrian relative à la destruction du *lapin* comme *animal nuisible*.

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur les *routes départementales*. (Vote d'un crédit de 223,580 francs pour entretien et de 89,449 fr. 10 pour travaux neufs.) — Sur une question posée par une circulaire ministérielle du 17 de ce mois, relativement à l'application de l'article 55 de la loi du 16 septembre 1807.

Rapport de M. d'Arnoux sur les *chemin de fer*. — Ligne de Saint-Germain à Arvant; ligne de Clermont à Montauban ; ligne de Clermont à Alais; ligne de Clermont à Lyon, par Montbrison ; gare de Thiers aux Belins ; ligne de Clermont à Bordeaux ; ligne de Gannat à Commentry ; chemin de La Vernade; chemin de Saint-Germain à Thiers, par Vichy. Observations diverses.

Rapport de M. de Labrosse sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur les *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapport de M. Mangerel sur le Service général de la *vicinalité.* Elévation à 6,000 francs du traitement de l'Agent voyer en chef. Le Conseil prie le Préfet de généraliser la mesure de la pose aux embranchements des chemins de grande communication et d'intérêt commun de *poteaux indicateurs* en bois de chêne avec plaques en métal.

Rapports de M. Guillemot : Sur les *Sociétés de secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 300 francs.) — Sur le Service de la *mendicité.* (Vote d'un crédit de 6,000 francs.) — Sur la question des ressources et charges des *budgets départementaux* soumise, l'année précédente, par le Gouvernement aux Conseils généraux et soulevée de nouveau, cette année, par la proposition de M. Adrian. Le Conseil adopte les conclusions de la Commission tendant au renouvellement du vœu pour la suppression du *fonds commun.*

Rapport de M. Arnauld sur les *bâtiments départementaux.* (Vote de divers crédits.)

Rapport de M. Bonnay sur le projet d'acquisition de la *maison Bourgoignon* qui joint l'hôtel de la Préfecture et touche à sa grille.

Cet immeuble est occupé actuellement par le *télégraphe* et les *Services vicinaux* et de l'*inspection académique.*

Le Conseil autorise le Préfet à acquérir cet immeuble au prix de 50,000 francs.

Rapports de M. Dumas : Sur les demandes de création ou de conversion de brigades de *gendarmerie.* — Sur l'*élévation de classe* des *sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers. — Sur la *distraction* du village des Jouffrais de la commune de Charbonnières-les-Vieilles et sa réunion à celle de Combronde.

Rapports de M. Mauzat-Laroche : Sur les usurpations de *biens communaux.* (Vote d'un crédit de 5,000 francs.) — Sur la *Caisse de retraite des employés départementaux.*— Sur le Service des *Postes.* — Sur la question de l'embrigadement des *gardes champêtres.* Le Conseil décide qu'il n'y a pas lieu, pour le moment, de traiter cette question. — Sur le projet du *Code rural.* Le Conseil émet le vœu qu'il soit discuté et promulgué le plus tôt possible.

26 Août 1861. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Vote de divers articles du *budget* ne méritant pas de rapport.

Rapport de M. Guibail sur l'*instruction publique* (Important.) (Vote d'un crédit de 81,859 fr. 16.)

Rapport de M. Costilhes sur les *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Moulin sur la proposition d'*imposition extraordinaire* pour les *chemins vicinaux* de grande communication et d'intérêt commun.

Rapport de M. Mège sur la proposition de crédit pour le *buste* du *docteur Bertrand.* (Vote d'un crédit de 1,500 francs.)

Rapport de M. Faugère sur la demande d'*érection en commune* de la section de Saint-Pierre-la-Bourlhonne. Le Conseil rejette la demande.

Rapport de M. Mauzat-Laroche au sujet de la proposition relative à la *destruction du lapin*. Le Conseil recommande cette question à M. le Préfet.

Vote des *centimes additionnels*.

Vote article par article du *budget* des recettes qui s'élève à 1,423,437 fr. 43, et qui est nécessaire pour faire face au budget des dépenses dont ci-dessous la récapitulation générale.

1re Section. — Dépenses ordinaires...............	378.690f 70
2e Section. — Dépenses facultatives..............	237.522 06
3e Section. — Dépenses extraordinaires pour routes et chemins....................................	420.730 19
4e Section. — Dépenses des chemins vicinaux.....	304.635 02
5e Section. — Dépenses de l'instruction primaire..	81.859 46
Total........ ...	1.423.437f 43

Vote de remerciements au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1865 (1)

— 21-26 Août. —

Préfet : M. Paillard (2). — *Président nommé :* M. Rouher. — *Vice-président nommé :* M. le comte Martha-Beker. — *Secrétaire nommé :* M. Andrieu.

21 Août 1865. — MM. les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 4 août, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. Paillard, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 21 août et limite la durée de leur session au 4 septembre, et il déclare ouverte la session de 1865.

Il lit ensuite le décret du 2 août, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. Rouher, sénateur, ministre d'Etat ; *vice-président*, M. le comte Martha-Beker ; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

En l'absence de M. Rouher, M. le comte Martha-Beker prend place au fauteuil de la présidence ; M. Andrieu s'assied à ses côtés.

Etaient présents : MM. Bassin, Bertrand, Bonnay, de Chazelles, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Montader, Narjot de Toucy, Pyrent, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Baret du Coudert, Chauvassaigne, de Lavaissière, Laville, Maugerel, Martha-Beker, Robert, Tallon, Chassaigne d'Arlanc, Chris-

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du 12 juillet 1865.

(2) Cf. tome Ier, pages [illegible] et suivantes, la biographie [illegible] personnage.

tophle, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Adrian, Andrieu, de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. le comte Martha-Beker, *vice-président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Des motifs impérieux n'ont pas permis à M. le Ministre d'Etat d'arriver à temps pour ouvrir la session. Appelé en son absence à l'insigne honneur de vous présider, je viens répondre à un sentiment général en exprimant les regrets que nous éprouvons de ne pas entendre aujourd'hui notre illustre compatriote, dont la parole donne tant d'éclat et de retentissement à nos solennités d'ouverture. L'intérêt public s'attache aux discours que M. Rouher prononce dans cette enceinte. On y cherche à la fois les émotions que fait naître l'éloquence de l'orateur, et la pensée du gouvernement sur les grands projets de travaux publics, sur les réformes commerciales ou administratives à l'ordre du jour, qui émanent si souvent de l'initiative de M. le Ministre d'Etat. Cet intérêt fera entièrement défaut cette année, et pour vous le vide sera d'autant plus sensible qu'un douloureux souvenir vient attrister cette session.

» Il y a quelques mois à peine, siégeait encore dans les conseils de l'Empereur, à la tête de cette assemblée, une autre illustration bien chère à l'Auvergne, qu'une mort prématurée a enlevée à la France et à son Souverain. M. le duc de Morny nous appartenait à tant de titres que son nom est désormais inséparable de l'histoire de notre province ; il se glorifiait lui-même de cette adoption, il aimait à rappeler qu'il devait à la ville de Clermont ses débuts dans la carrière politique. Nous avons été à même d'apprécier cette haute intelligence, cette finesse d'esprit, cette exquise urbanité, qui faisaient de notre président une nature à part. Tout séduisait en sa personne, et sa première élection dans le Puy-de-Dôme fut tout entière l'œuvre de cette séduction irrésistible dont il possédait le secret ; toutes les préventions tombaient devant le charme de sa parole ; un mot heureux, un trait piquant désarmaient les oppositions les plus obstinées. Causeur aimable, type du véritable gentilhomme, il était poète, artiste, littérateur ; il alliait le goût des arts le plus éclairé au maniement et à la pratique des affaires, en s'attachant toutefois, sauf dans les cas décisifs, moins aux détails qu'à l'idée elle-même. « Ne croyez pas, disait-il à un jeune homme, » que les qualités, quelles qu'elles soient, même celles d'homme du » monde, s'acquièrent sans efforts, et ne perdez jamais de vue, au » milieu des entrainements de la jeunesse, le côté sérieux de la vie ; » ce fut toujours ma règle de conduite. » Le caractère de l'homme se dessine dans ces quelques paroles. En présence de cette volonté si nette et si constante, on ne s'étonne plus de sa persévérance à poursuivre son but, de son habileté à triomphor des obstacles, de son énergie dans les moments critiques. Cette énergie, M. de Morny la mit au service de son pays, le jour où la société, qui voyait avec effroi tous les pouvoirs s'affaisser devant une échéance fatale, réclamait impérieusement une mesure de salut public. Il fut l'auxiliaire le plus actif du Prince-Président, dans cette journée qui sauva la France de l'envahissement des passions démagogiques. Malgré les bienfaits d'un règne glorieux, le péril est loin d'être conjuré : il

se révèle par les doctrines subversives qui ont cours, par les sentiments anarchiques qui se manifestent, par cet esprit d'indépendance, impatient de tout frein, hostile à tout principe d'autorité. Le génie et la puissance de l'Empereur peuvent seuls dominer la situation, garantir la stabilité de l'état social, et la reconnaissance publique n'oubliera pas les hommes d'Etat qui l'auront secondé dans l'accomplissement de cette grande mission.

» Un heureux concours de circonstances avait préparé à ce rôle d'homme d'Etat l'éducation de M. de Morny. Sa position sociale l'avait mis à même de voir de près, dès ses premières années, le jeu des ressorts de la politique et les personnages qui les faisaient mouvoir ; son jugement mûrit rapidement à cette école, et l'on peut dire qu'observateur précoce, il s'est formé lui-même sur la scène du monde. On l'a vu tour à tour briller sur le champ de bataille, se montrer orateur distingué à la tribune, Ministre habile et courageux, et couronner sa trop courte carrière par l'éclat d'une Présidence célèbre dans les annales parlementaires. En lui se réunissait en effet le concours le plus rare de toutes les qualités nécessaires pour diriger les grandes assemblées : chacun lui reconnaissait le don, l'art si difficile de dominer les hommes par le tact, par le sang-froid, par une supériorité incontestée ; aussi avait-il toute la confiance de la Chambre. Lorsque la gravité de sa maladie fut déclarée, toutes les opinions lui rendirent hommage, et sa mort fut un deuil pour la France entière. Le pays sentait que l'Empereur avait perdu l'un de ses amis les plus dévoués et les plus capables, l'un de ses conseillers les plus sages. L'Auvergne surtout s'est émue de la grandeur de la perte qu'elle vient de faire, et en ce moment même, Messieurs, vous cherchez involontairement à cette place l'illustre président que tous les départements nous enviaient.

» Messieurs, les grandes douleurs ont aussi leur charme et leur attrait. Je suis obligé de faire trève à ces tristes mais attachants souvenirs, pour vous parler des affaires du Département. Depuis la dernière session, l'administration du Puy-de-Dôme a passé en d'autres mains. Frappé subitement dans ses affections les plus chères, M. le comte de Preissac s'est retiré dans ses foyers en emportant nos regrets, et en léguant à son successeur l'achèvement de notre vaste et beau réseau de chemins d'intérêt commun, qui présente déjà des résultats si remarquables. Notre nouveau préfet, M. Paillard, que ses services et sa réputation avaient désigné à l'Empereur pour la gestion de cet important département, s'est empressé de recueillir ce legs pour le réaliser, et, depuis son arrivée dans le Puy-de-Dôme, il a, vous le savez, imprimé l'impulsion la plus vive au service de la vicinalité.

» Le Conseil peut s'applaudir de la marche qu'il a adoptée et qu'il poursuit si résolument. La préférence et le développement qu'il a donnés aux chemins d'intérêt commun témoignent de sa juste appréciation des besoins généraux et de la question économique. Le réseau embrassera un parcours de près de 2,000 kilomètres, sans compter plus de 500 kilomètres de chemins de grande communication. Encore quelques années et toutes nos communes seront sillonnées par de bonnes routes, bien moins dispendieuses et rendant les mêmes services que celles d'un ordre plus élevé. Alors viendra le moment des chemins de fer vicinaux, cette nouvelle et heureuse application de la loi du 21 mai 1836. La transformation sera facile sur des voies préparées et exécutées en prévision [illegible]

avenir et venant se rattacher aux grandes artères ferrées qui traversent le département du Puy-de-Dôme.

» Clermont tend à devenir le centre, le point d'intersection de deux lignes nationales de premier ordre, entre Paris et la Méditerranée, entre Lyon et Bordeaux. Déjà deux embranchements sont en construction, l'un sur Montbrison et Saint-Etienne, par Thiers, l'autre sur Commentry et Montluçon par Gannat; ils mettront ces deux foyers d'industrie en communication intime avec la Limagne, leur grenier naturel. Des chantiers sont ouverts au-delà de Brioude, dans la direction d'Alais. Mais rien n'est encore décidé à l'égard du chemin de Bordeaux; des projets ont été soumis à l'enquête, et nous pouvons concevoir de légitimes espérances en voyant les vœux judicieux émis à diverses époques par le Conseil se réaliser les uns après les autres. Ces espérances s'agrandissent avec les événements qui se préparent. L'avancement des travaux de l'isthme de Suez, l'Espagne ouverte à nos locomotives, demandent la prompte exécution du tronçon de Brioude à Alais, qui fera disparaître la dernière lacune entre les mers du Nord et la Méditerranée. D'autre part, la fin de la guerre qui déchirait les Etats-Unis, l'établissement d'un gouvernement régulier au Mexique, et par suite, un jour, le percement de l'isthme de Panama, qui sépare l'Océan Atlantique du Pacifique, ramèneront le courant maritime et commercial qui se portait jadis vers les ports de Nantes et de Bordeaux. C'est un puissant argument à invoquer en faveur d'un chemin de fer direct de Lyon à l'embouchure de la Gironde, par le chef-lieu principal de nos départements du Centre.

» Nulle part d'ailleurs le progrès n'est aussi marqué, aussi constant que dans le Puy-de-Dôme. De nouvelles usines se construisent, l'exportation des denrées agricoles y suit une marche ascendante, nos eaux thermales mieux aménagées, les beautés de nos sites plus appréciées, plus connues, attirent un nombre toujours croissant d'étrangers et de touristes, l'architecture se réveille, nos monuments historiques se relèvent de leurs ruines. Grâce à la sollicitude de l'Empereur, notre génération est assurée aujourd'hui de voir terminer la cathédrale de Clermont, cette sublime basilique, chef-d'œuvre de l'inspiration d'un autre âge, l'un de ces rares édifices qui ont le privilège d'élever l'âme vers la source divine, au-dessus des passions terrestres.

» Messieurs, vous êtes impatients de commencer vos travaux. Avant de terminer, nous paierons un tribut de regrets à un honorable collègue que nous avons perdu, M. de Maillargues, qui laisse parmi nous, comme dans son canton, une mémoire vénérée; nous rendrons un dernier hommage aux services de notre ancien directeur de la vicinalité, M. Aucler, mort victime de son devoir, qui a montré tant de zèle et d'intelligence dans l'exercice de ses fonctions. »

Ce discours, plusieurs fois interrompu par des marques d'assentiment, est suivi d'applaudissements unanimes.

La parole est donnée à M. le Préfet pour la lecture de son rapport sur les divers Comptes des Recettes et des Dépenses départementales de l'Exercice 1864.

M. le Préfet dépose ensuite son rapport sur le bureau du Conseil. *Le Président* lui donne acte de ce dépôt et fait au Conseil diverses communications.

Le Conseil se forme en six Commissions, suivant l'usage, et la séance est levée.

23 Août 1865. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Liste des *présidents et secrétaires* des Commissions.

Communication du Président. — Désignation de Conseillers pour assister au récolement de l'inventaire du *mobilier de la Préfecture.*

Proposition de M. Adrian relative à la suppression du *fonds commun* des départements. (Renvoi à la cinquième Commission.)

Rapport de M. Cougoul sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *pisciculture.* (Vote d'un crédit de 1,500 fr.)

Rapport de M. Vigeral en réponse à la lettre du Ministre de la Marine, relative à un projet de *nivellement du sol de la France.* (Rejet faute de ressources suffisantes.)

Rapport de M. Laveissière sur l'*agriculture.* (Maintien du crédit de 15,000 fr.)

Rapport de M. Cougoul sur la répartition des *Contributions directes.* Le nombre des centimes à voter est, dit le rapporteur, de 28 5/10, ce qui donnera la somme de 985,845 fr. 50, y compris les fonds libres de 1864.

Tableau de répartition des Contributions :

Arrondissements.	Foncière	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont.	864.158 »	189.642 »	117.601 »
Ambert.	259.257 »	59.720 »	33.954 »
Issoire.	417.855 »	73.210 »	35.962 »
Riom.	612.402 »	114.791 »	53.202 »
Thiers.	249.581 »	60.305 »	33.908 »
Totaux	2.403.253 »	497.668 »	274.627 »

Vote provisoire des *centimes additionnels.*

Rapport de M. Robert sur l'*Ecole d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 10,250 fr.)

Rapports de M. Costilhes : Sur les *jeunes aveugles.* (Vote d'un crédit de 1,600 francs.) — Sur les écoles de *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9.900 fr.)

Rapports de M. Teyras de Grandval : Sur l'*Ecole des arts et métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 1.000 fr.) — Sur la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 2,000 fr.)

Rapports de M. Imbert : Sur les *couvertures en chaume*. (Vote d'un crédit de 6,000 fr.) — Sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 6,000 fr.)

Rapport de M. Bertrand sur le Service des *aliénés*. Asile du Bois-de-Cros. (Vote d'un crédit de 64,000 fr.)

Rapport de M. Chauvassaigne sur le Service des *postes*.

Rapport de M. Guillemot sur la question du *fonds commun*. — Le Conseil persiste dans son vœu de voir supprimer le fonds commun.

Rapports de M. Bassin : Sur l'*élévation de classe* des *sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers. — Sur les demandes de création ou de conversion de brigades de *gendarmerie*.

24 Août 1865. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Vigeral sur le compte des *frais d'administration de la Préfecture* et des sous-préfectures. (Vote d'un crédit supplémentaire de 2,500 fr.)

Rapport de M. Dumas sur le *reboisement*.

Rapport de M. de Maillargues sur l'*industrie minérale*. (Vote d'un crédit de 500 fr. pour recherches de mines.)

Rapport de M. Teyras de Grandval sur l'*École vétérinaire de Lyon* (Vote d'un crédit de 900 fr.)

Rapport de M. Adrian sur l'*Instruction publique*. (Vote d'un crédit de 84,829 fr. 19.)

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur les *chemins de grande communication*. — Il rappelle l'application, par intervalles, entre Gerzat et Saint-Beauzire, d'un système de dalles en pierres basaltiques sur le chemin n° 10 de Clermont à Vichy, dans le but d'éviter le défoncement du chemin par les transports de betteraves effectués pour le compte de la Société de Bourdon.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur les *chemins vicinaux ordinaires*.

Revision de la liste du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport de M. Mangerel sur le Service général de la *vicinalité*. Commissions de surveillance des chemins vicinaux. Personnel des agents voyers : décès de M. Auclerc, son remplacement par M. Guillemot. Poteaux indicateurs et bornes kilométriques.

Vote des centimes spéciaux et extraordinaires pour les *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Clément sur le Service des *enfants assistés*. (Im[illegible]. Vote d'un crédit de 76,500 fr.)

Rapport de M. Bonnay sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore*. (Vote d'un crédit de 21,655 fr. 80.)

Rapport de M. de Lab[illegible] sur un changement de *circonscription* entre les communes d'Auzelles et de Saint-Éloy. (Ajourné.)

Rapport de M. Chauvassaigne sur le Service des *postes*. (Supplémentaire.)

25 Août 1865. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Vigeral sur le compte d'emploi des *fonds de non-valeurs*.

Rapport de M. Adrian sur les *Archives départementales*. (Vote d'un crédit de 5,000 fr.)

Rapport de M. Guibail sur l'*École d'horlogerie de Cluses*. (Rejet d'allocation.)

Rapport de M. Bonnay sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore*. (Supplémentaire.)

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *routes impériales*.

Rapport de M. de Barante sur les *routes départementales*. (Vote d'un crédit de 55,932 fr. 20.)

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur la *navigation* et sur le *Service hydraulique*. — Sur la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Pyrent sur les *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *ponts suspendus*.

Rapport de M. d'Arnoux sur les *chemins de fer*. — Chemins de fer locaux. Gare de Pont-du-Château. Discussion relative au chemin de fer de Clermont à Montbrison.

Rapport de M. Cougoul sur la demande de MM. Testot et Chatard, employés départementaux, tendant à obtenir leur admission au bénéfice de la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture* et des *Sous-Préfectures*.

Rapport de M. de Labrosse sur la demande en *érection de commune* formée par la Section de Saint-Pierre-la-Bourlhonne, commune Marat.

Vœu de voir un *monument* élevé dans la ville de Clermont à la mémoire du *duc de Morny*.

26 Août 1865. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *haras*. — Le Conseil déclare que les frais de logement des Stations doivent être non point demandés au Département mais laissés à la charge des localités qui les obtiennent et en recueillent plus directement le bénéfice.

Rapport de M. Faugière sur la demande en *érection de commune* formée par le village d'Enval. (Ajournement.)

Rapports de M. Chauvassaigne : Sur le *Service télégraphique*. Sur le *Service météorologique*. Le service météorologique installé à l'Ecole normale de Clermont fonctionne régulièrement. Le Conseil vote un crédit de 36 francs pour l'abonnement au recueil intitulé *Bulletin international de l'Observatoire*, publié par l'Observatoire de Paris.

Rapports de M. Faugière : Sur le *plan de bornage général* des propriétés soumis aux Conseils généraux par M. Freyssinaud, juge de paix à Limoges. (Ajournement.) — Sur les *Sociétés de Secours mutuels*. (Vote d'un crédit de 300 fr.)

Rapports de M. Montader : Sur les usurpations de *biens communaux*. (Vote d'un crédit de 5,000 fr.) — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Thiers relatif aux *droits d'entrée* qui frappent les produits de la *coutellerie* de cette ville à leur entrée en Espagne. (Adopté.) — Sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture*, des sous-préfectures et des agents voyers et sur les secours à accorder à des veuves d'employés.

Rapports de M. Arnauld : Sur les *Bâtiments départementaux*. — Sur le *mobilier de la Préfecture*. Le Conseil fixe à 70,000 francs le chiffre officiel de la valeur du mobilier de la Préfecture.

Rapport de M. Bertrand sur une demande de souscription pour l'*ouvrage* de M. Olleris sur le *Pape Sylvestre II*. (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. Montader sur le *Mémoire du comte de Montalivet* relatif aux attributions des Conseils généraux.

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote des *Centimes additionnels*.

Vote du *Budget des Recettes* qui produit une somme de 1,523,858 francs 17 c., nécessaire pour faire face aux dépenses votées dont voici la récapitulation générale :

Récapitulation des Dépenses pour 1866.

1re section.	— Dépenses	ordinaires	386.872f 06
2e —	—	facultatives	251.560 52
3e —	—	extraordinaires pour routes et chemins	496.351 01
4e		pour chemins vicinaux	306.245 39
5e		instruction primaire	82.829 19
		Total	1.523.858f 17

Remerciements au Bureau et à *M. le Préfet*.

Un membre dit : « Combien le Conseil général est fier et heureux de voir à sa tête l'illustre Ministre d'État, qui apporte à ses délibérations tant et de si hautes lumières, qui dirige les débats avec une si grande impartialité et qui se montre toujours si bienveillant et si affectueux pour chacun des membres de l'assemblée. »

M. Rouher proteste en quelques mots pleins de chaleur et d'émotion, de sa vive affection pour ses chers compatriotes et de sa sollicitude qui ne faiblira jamais pour leurs intérêts, soit collectifs, soit privés.

Ces paroles provoquent dans l'assemblée une explosion de bravos et une salve d'applaudissements prolongés.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1866 (1)

— 27-31 Août. —

Préfet: M. Gimet (2). — *Président nommé:* M. E. Rouher. — *Vice-Président nommé:* M. le comte Martha-Beker. — *Secrétaire nommé:* M. Andrieu.

27 Août 1866. — MM. les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 14 août, se sont réunis, à midi, à l'hôtel de la Préfecture, dans le lieu ordinaire de leurs séances.

M. Gimet, *préfet du département,* donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 27 août et limite la durée de leur session au 10 septembre, et il déclare ouverte la session de 1866.

Il lit ensuite le décret du 12 août, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. Rouher, sénateur, ministre d'Etat; *vice-président,* M. le comte Martha-Beker; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

M. le Président dit qu'il a la douleur d'annoncer au Conseil la perte d'un collègue, M. Teyras de Grandval, enlevé subitement à sa famille samedi dernier.

Cette nouvelle inattendue provoque dans l'assemblée un mouvement de douloureuse impression.

Le Conseil manifeste également ses regrets au souvenir que *M. le Président* évoque de la mort prématurée de M. Châtelus dans les premiers mois de cette année.

Etaient présents : MM. Bassin, Bertrand, Bonnay, de Chazelles, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Montader, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Chauvassaigne, de Lavaissière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Mauzat-Laroche, Robert, Rouher (Eugène), Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy-Imberdis, Imbert, de Labrosse, Burin-Desroziers, Faugière, Girot-Pouzol, Guibail, de Maillargues, Moulin, Adrian, Andrieu, de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Rouher, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Il y a quelques jours, lorsque j'ai reporté ma pensée sur les devoirs que m'impose l'honneur de vous présider, j'ai conçu le dessein de vous présenter le tableau des attributions nouvelles que vous confère la loi récemment promulguée.

» Je me suis mis à l'œuvre sans douter un instant de mon courage et de ma persévérance, et cependant je me suis arrêté paresseusement au seuil de cette étude, détourné de mon projet par une curiosité à laquelle je ne pus trouver [illegible] de vous y associer.

» L'institution des Conseils généraux, vous le savez, ne date pas

(1) Ouverte en exécution du décret [illegible] 1866.

(2) Cf., tome Ier, pages 470 et suivantes, la b[illegible] personnage.

de 1789. Elle a son principe et son type dans les Assemblées provinciales créées par l'édit de 1787. Or, j'ai voulu rechercher et savoir quels avaient été l'organisation et les travaux de l'Assemblée de la province d'Auvergne à cette époque.

» L'étude, même restreinte à un épisode, de ce passé si voisin de la tourmente révolutionnaire, dégage pour l'esprit un charme mêlé de tristesse et de sympathie qui attire et retient. Elle lui apporte d'ailleurs un enseignement et une conviction : les cataclysmes politiques, si profonds qu'ils soient, détruisent moins qu'on ne le croit en général. Ils embrouillent ou dénouent le fil conducteur des sociétés, bien rarement ils le rompent. Il y a toujours dans le présent bien plus du passé qu'on ne le suppose.

» Donc j'ai lu le volume in-quarto qui contient les procès-verbaux des délibérations de nos devanciers, et je viens vous en présenter le résumé en le restreignant à trois points principaux :

» La revendication des privilèges de l'Auvergne ;

» La discussion des impôts, et notamment de celui des vingtièmes ;

» L'examen des intérêts économiques de la province.

» L'assemblée de la généralité d'Auvergne était composée des trois ordres ; le nombre des membres du tiers état était égal à celui des membres de la noblesse et du clergé réunis. Ces origines distinctes s'effaçaient dans les votes, qui étaient individuels et avaient chacun une égale valeur.

» Le roi avait appelé à cette réunion les hommes les plus considérables du pays. Le général marquis de Lafayette y assistait. Elle était présidée par messire Montagu, vicomte de Beaune, le chef d'une des nobles familles les plus glorieuses de notre Auvergne. Deux procureurs-syndics lui étaient attachés. Ils étaient chargés de préparer par leurs rapports les travaux de l'assemblée, et lui servaient d'intermédiaires avec l'intendant général de la province, M. de Chazerat.

» La session s'ouvrit le 8 novembre, dans la grande salle du collège royal, et se prolongea jusqu'au 11 décembre. L'assemblée était divisée en quatre bureaux : le bureau des fonds, de la comptabilité et règlement ; — celui des impôts ; celui des ponts et chaussées ; celui du bien public, agriculture et commerce.

» La première question débattue fut celle-ci : L'institution nouvelle créée par l'édit de 1787, est-elle destinée à se substituer aux anciens États provinciaux ? N'en respecte-t-elle pas, au contraire, l'existence et les privilèges ? La solution n'était pas douteuse pour l'Assemblée ; elle n'admettait pas qu'il pût être porté « aucune atteinte au droit primitif et imprescriptible de l'Auvergne de se rassembler en états. »

» Toutefois, dans une séance préliminaire tenue le 20 août, elle avait demandé une déclaration du roi confirmant son interprétation. Le gouvernement du roi n'avait pas répondu.

» L'assemblée proclame de nouveau, et à l'unanimité, « les droits [illegible] province qui, dit-elle, depuis les temps les plus reculés jus[illegible] dernier siècle, n'avait pas cessé de s'administrer [illegible]

» Cette revendication était inspirée à la fois et par une espérance [illegible] de l'histoire de notre contrée.

» [illegible] M. de Calonne, [illegible] avait réuni les notables [illegible] au commencement de 1787.

» Les [illegible] étaient [illegible] — *Versailles [illegible], la France*

» *monte.* » L'ardent ministre avait devant cette réunion déchiré les derniers voiles qui couvraient encore la situation politique et financière. Il avait livré à la publicité ses impétueux réquisitoires. Vainement les intrigues de l'archevêque de Brienne avaient-elles obtenu sa chute en pleine session ! L'opinion était saisie et, violemment émue, elle demandait avec énergie la convocation des Etats généraux, comme un remède à d'aussi grandes misères. Lafayette avait même saisi les Notables d'une motion ayant pour objet de réunir après cinq années une Assemblée nationale. Or, l'une des principales attributions des Etats d'Auvergne étant le choix des députés qui devaient représenter la province aux Etats généraux, il était de nature de vouloir préserver ce droit de toute compromission.

» Un fier souvenir du passé, — permettez-moi de justifier cette pensée par une digression. Je ne sais si, comme l'affirme le texte que j'ai transcrit, l'existence des Etats d'Auvergne remonte aux temps les plus reculés : Bergier en fixe la naissance seulement au règne de Philippe-le-Bel. Peut-être est-il admissible, au contraire, que, suspendus par l'action du régime féodal, ils ont, à son déclin, repris leur autorité primitive. Je ne veux pas approfondir ce problème historique, mais au moins est-il incontestable que leur origine remonte aux premières années du quatorzième siècle, et que l'Auvergne est peut-être la province des pays d'élection qui a conservé le plus longtemps des États particuliers, car leurs manifestations se prolongent jusqu'à la fin du dix-septième siècle.

» Les règles qui déterminaient la composition, le mode de délibération, la compétence des Etats d'Auvergne, étaient toutes différentes de celles appliquées aux Assemblées provinciales. Sans doute, ils étaient composés des trois ordres, mais chaque ordre délibérait séparément et était souverain dans sa sphère, même pour les affaires communes ; la délibération de deux des ordres n'était pas obligatoire pour le troisième.

» Cette doctrine, proclamée par deux ordonnances des 28 octobre 1355 et 3 mars 1356, consacrée par un règlement de 1568, spécial à notre province, était précieuse pour l'indépendance du tiers état, et contribua singulièrement à l'extension de son autorité territoriale.

» Dans l'origine, les *bonnes villes*, celles qui relevaient directement du roi de France, constituaient seules le tiers état de l'Auvergne. Les villes sans défense, les bourgs, la campagne, le *plat pays*, pour employer l'expression du temps, étaient sous la dépendance des seigneurs, qui les représentaient aux Etats de la province.

» Les *bonnes villes* s'emparèrent par degrés de cette représentation du *plat pays* et, malgré les réclamations de la noblesse et du clergé de la basse Auvergne, des lettres patentes de 1568 confirmèrent cette conquête. Mais pour être validée par le roi elle n'en était pas moins une usurpation commise, il est vrai, contre d'autres usurpateurs. En réalité le *plat pays* n'avait fait que changer de maîtres ; il avait passé sous le pouvoir, [illegible] tique aussi, des *bonnes villes*.

» Or, n'y avait-il pas une injustice [illegible] de représentation directe de la province ? [illegible] les représentants des bonnes villes, dont quelques-unes étaient infiniment moins importantes que les autres cités et la plupart [illegible] bourgs de la contrée, concentrer dans leurs comités tout le pouvoir du tiers état, dicter des lois à leurs égaux, voter des impôts dont [illegible]

plat pays devait principalement supporter le poids et en diriger ensuite la répartition ?

» Le tiers état de la haute Auvergne avait eu le sentiment de cette iniquité et s'était adjoint quatre nouvelles villes pour représenter le *plat pays*. Les treize bonnes villes de la basse Auvergne se montrèrent animées de sentiments plus exclusifs.

» Cet égoïsme eut son expiation.

» Les États de Blois avaient été convoqués. Les bonnes villes se préparèrent à nommer leurs députés, et, comme elles l'avaient fait en 1560, elles invitèrent les communautés du *plat pays* à venir présenter leurs doléances à l'assemblée du tiers état. Le plat pays dédaigna l'invitation. Riom, la capitale judiciaire de l'Auvergne, cette rivale opiniâtre de la capitale administrative de la province, Riom, qui supportait mal la transaction avec Clermont, que Catherine de Médicis lui avait imposée en 1556, provoqua, par le lieutenant général de la sénéchaussée, une assemblée séparée du plat pays pour nommer des députés aux États généraux.

» Les bonnes villes en nommèrent de leur côté, dans l'assemblée qu'elles tinrent à Clermont, suivant l'usage ancien, le 12 octobre 1576, et les deux députations s'acheminèrent à Blois.

» Les États généraux s'ouvraient le 24 novembre. Les provinces sont appelées. Le tour de l'Auvergne arrive. Les deux députations paraissent et veulent s'exclure mutuellement. Elles seront renvoyées devers le roi pour être réglées.

» Dès le lendemain, le règlement est demandé ; Mr de Murat et Mr Basmaison sont ouïs en leurs plaidoyers, et, dès le 28, un arrêt du conseil consacre le droit ancien des treize bonnes villes, reçoit leurs délégués respectifs, néanmoins « pour bonnes considé-
» rations, et pour cette fois, sans tirer à conséquence pour l'avenir,
» Sa Majesté veut et entend que ceux qui ont été députés en l'as-
» semblée faite à Riom, aient entrée et séance aux États géné-
» raux (1). »

» Malgré cette restriction, le succès était considérable. Il devint le signal d'une grande querelle portée presque simultanément devant toutes les juridictions.

» Une transaction, consacrée par arrêt du conseil du 29 novembre 1588, devait apaiser la lutte. Aux treize anciennes furent adjointes six villes nouvelles. Mais le privilège de celles-ci ne fut pas permanent. A chaque période triennale, trois de ces villes étaient remplacées par d'autres, et par cette raison les documents anciens leur donnent le nom de *villes tournaires*.

» Les compétitions que je viens de retracer prouvent l'importance du rôle que l'opinion attribuait aux États de la province. En effet, leurs attributions ne consistaient pas seulement à voter des dépenses ou des charges locales, à régler les intérêts du haut et du bas pays d'Auvergne. Pour ces fonctions habituelles, les représentants des deux pays ne dédaignaient même pas s'assembler et tenaient des [illegible] séparées, l'une à Saint-Flour, l'autre à Clermont.

» Les assemblées générales avaient une mission plus haute et qui touchait aux intérêts politiques et financiers de l'État. Elles votaient des subsides au roi, délibéraient pour maintenir la province [illegible] l'obéissance du souverain, pour racheter les [illegible] ou de la frontière tombées au pouvoir des Anglais, pour faire des traités d'alliance offensive et défensive avec

(1) [illegible]

les provinces voisines. Elles concouraient solennellement, en 1501, à la publication et à la réformation des coutumes, et elles dressaient, après de longs débats, les cahiers de la province pour les Etats généraux, et députaient pour les soutenir leurs membres les plus distingués.

» L'Assemblée provinciale de 1787, aux travaux de laquelle je reviens, avait certes une compétence beaucoup moins étendue. Sa tâche la plus importante et la plus délicate était relative aux impôts. Elle se livra sur ce sujet à des travaux approfondis, à des discussions passionnées.

» La corvée, ce dernier vestige du servage, venait d'être supprimée et remplacée par une imposition pécuniaire.

» Cette réforme ne pouvait donner lieu qu'à des témoignages de reconnaissance. Les réclamations se concentrèrent sur l'impôt de la taille et sur celui des vingtièmes.

» Les contributions directes grevant la généralité d'Auvergne s'élevaient à 8,109,970 livres (1).

» Cette charge était jugée exorbitante : « Le devoir le plus pres-
» sant des citoyens réunis ici par leur souverain, dit la délibération
» du 23 novembre 1787, est d'éclairer le roi sur la situation déplo-
» rable et vraiment critique de cette province ; de démontrer à sa
» justice une disproportion invraisemblable sans doute, mais rigou-
» reusement vraie, entre les facultés des habitants et leurs charges
» excessives ; de présenter à sa bonté le tableau effrayant mais
» fidèle des héritages abandonnés, des ateliers déserts, des malheu-
» reux cultivateurs réduits à l'alternative de la mendicité ou d'une
» émigration sans retour ; d'avertir enfin sa prudence non par des
» plaintes vagues, mais par des preuves incontestables ; que, si l'on
» ne se hâtait d'alléger le fardeau d'un peuple écrasé, l'Auvergne
» perdrait à jamais sa population et sa culture. »

» Nos devanciers espéraient-ils sérieusement obtenir par cet émouvant tableau l'allègement des impôts à un moment où les publications officielles confessaient à la France inquiète l'existence d'un déficit annuel de 100 à 140 millions de livres ? Non, certes ; mais leur sollicitude poursuivait un autre but, que je voudrais pouvoir vous exposer avec clarté.

» Le mémoire de M. de Calonne sur l'imposition territoriale,

(1) Ce chiffre ne comprenait pas les charges indirectes [illegible] domaines, la ferme des tabacs, [illegible] cartons. Un document de 1788 [illegible] à 1,700,000 livres.

Les contributions directes se [illegible] d'Auvergne de la manière suivante :

Élection de Clermont	2,322,[illegible]
— de Riom	1,033,[illegible]
— d'Issoire	[illegible]
— de Brioude	[illegible]
— de Saint-Flour	1,[illegible]
— de Mauriac	[illegible]
— d'Aurillac	1,0[illegible],[illegible]89
Total	8,[illegible]

Les quatre contributions directes [illegible] Puy-de-Dôme [illegible] 6,[illegible]

Et dans le Cantal [illegible]

Total [illegible]

Les impôts directs [illegible] Révolution, pendant [illegible] Puy-de-Dôme.

avait dénoncé les disparités choquantes qui viciaient le régime des contributions directes : « Une province, avait-il dit, paye des impôts » qui ne sont pas perçus dans une autre. Dans l'une, le même impôt » est levé sur un taux, et dans une forme qui diffère absolument de » ce qui est suivi dans l'autre. Il y a des villes franches, des villes » abonnées, des provinces régies, des pays d'état, des pays rédimés. » On ne peut faire un pas dans ce vaste royaume sans y trouver » des lois différentes, des usages contraires, des exemptions, des » affranchissements, des droits et des prétentions de toute espèce, » et cette dissonance, digne des siècles de la barbarie ou de l'anar- » chie, complique l'administration, interrompt son cours, embar- » rasse ses ressorts, multiplie partout les frais et le désordre. »

» L'impôt du vingtième avait cependant, dans l'origine, été établi sur le revenu de tous les biens fonds, sans distinction ni exception même de ceux détenus par les princes, les grands du royaume, la noblesse : les biens du clergé étaient seuls restés affranchis, mais peu à peu les vices et les fraudes s'étaient glissés dans l'assiette et dans la répartition de cette charge.

» M. de Calonne avait proposé aux Notables de convertir cet impôt en une subvention territoriale, perçue sur les revenus de tous les fonds, de quelque état et qualité que fussent les propriétaires, et de supprimer ainsi toute exemption. Il avait, d'ailleurs, la pensée singulièrement peu pratique de percevoir cette subvention au moyen d'un prélèvement en nature d'une portion des fruits.

» L'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, accepta le principe de cette réforme ; mais il voulut faire de la subvention territoriale un impôt de répartition, et en fixa le produit total à quatre-vingts millions. L'impôt des vingtièmes s'élevait à cinquante quatre millions. Cette transformation contenait donc une augmentation indirecte de vingt-six millions.

» L'enregistrement de cet édit devait amener une conflagration générale, mais le gouvernement du roi semblait résolu à l'affronter. Il tint un lit de justice à Versailles, le 6 août 1787. Le lendemain, le Parlement provoque, par un arrêt de protestation, le pays à la résistance. Il est exilé à Troyes. Ce dernier acte avait épuisé l'énergie du pouvoir. L'indécision, la faiblesse, l'impuissance, reprennent bientôt possession des conseils du roi. Trois semaines après, à la grande joie du Parlement rentré en grâce, l'édit du mois d'août était rapporté et l'imposition des deux vingtièmes était rétablie. Toutefois, elle devait être perçue sur l'universalité des biens qui y avaient été soumis par les édits originaires.

» Ainsi, les biens du clergé restaient rédimés, et la réforme se réduisait à la suppression de quelques privilèges abusifs et à la recherche de quelques revenus imposables, qui avaient pu jusqu'alors échapper, en totalité ou en partie, à l'action du fisc.

» Cette recherche de nouveaux contribuables ne laissait pas que [illegible] et impopulaire. Pour corriger ces inconvénients, le [illegible] eut [illegible] de proposer aux Assemblées provinciales [illegible] d'abonnement pour chaque généralité. Les vingtièmes [illegible] la fixité d'un impôt de répartition. Cette [illegible] ne serait plus faite désormais par les agents des finan[illegible] Assemblées de province, d'élection, de communauté, en [illegible] et ce travail aurait pour garantie la connaissance [illegible] des forces contributives de chacun. L'un des avantages [illegible] et non le moindre, devait être la suppression du [illegible] de la collection des tailles, et son rem-

placement par un régime simple et économique, dont l'élection de Saint-Flour sut tracer le plan avec habileté.

» L'Assemblée provinciale d'Auvergne ne méconnut aucun des bienfaits de cette combinaison. Mais quel devait être le taux de l'abonnement? Tout l'intérêt de la proposition se concentrait dans ce chiffre. Or, l'impôt des vingtièmes produisait en Auvergne 1,441,993 livres. Le roi demandait, à titre d'abonnement, 2,038,000 livres, sauf déduction de la somme de 231,000 livres, représentant la part des biens ecclésiastiques rédimés.

» Cette augmentation de 365,714 livres semblait justifiée au Gouvernement du roi par une vérification récente du revenu imposable dans cent vingt paroisses de la généralité.

» Pour repousser cette demande, pour combattre ces chiffres, messire Reboul, procureur-syndic du tiers état, le maire de cette cité, et surtout le rapporteur du bureau des impôts, avaient dû faire la description exagérée, je l'espère, de la misère de notre pays, et s'étaient livrés à de savants calculs pour établir que l'habitant de l'Auvergne payait aux impôts une somme variant du quart à la moitié de son revenu.

» L'Assemblée partagea leurs appréciations ; elle accepta le principe de l'abonnement, mais limita le chiffre au produit perçu de 1,441,993 livres.

» J'ai lu tous ces débats avec une attentive curiosité. Dieu me garde de douter que nos compatriotes aient eu raison contre le Gouvernement. Cependant j'ai conçu, presque malgré moi, le méchant soupçon que l'action latente des privilégiés n'avait pas été étrangère aux résolutions prises. Les esprits étaient encore bien éloignés, sinon par le temps, du moins par les préjugés, de l'héroïque abnégation de cette grande nuit, pleine de sacrifices, du 4 août 1789.

» Le Gouvernement ne pouvait que se résigner, car l'Assemblée se maintenait strictement dans son droit. Mais elle commit l'imprudence de le dépasser, et se laissa entraîner par les trop hardis jurisconsultes qu'elle comptait dans son sein, jusqu'à contester la légalité et l'interprétation officielle de l'édit de septembre 1787. Le Contrôleur général s'empara de cette faute. Dans des instructions lues à l'Assemblée par son Président le 6 décembre, il rétablissait en ces termes les droits de l'État : « Que l'Assemblée, oubliant le
» seul objet de sa mission, se permette, après que le roi lui a fait
» connaître les lois constitutives d'une imposition, de douter de la
» validité des dispositions de la plus récente, d'en détourner le véri-
» table sens, et enfin d'atténuer les dispositions [illegible] des lois
» antérieures auxquelles le dernier édit se réfère, c'est ce que Sa
» Majesté a dû voir avec autant de surprise que de mécontente-
» ment, et ce qu'elle ne tolérera jamais. »

» Pour maintenir au blâme [illegible] toute sa force, il [illegible] de l'isoler de tout autre débat ; mais le Contrôleur [illegible] conçu le [illegible] teurs. Il discuta avec [illegible] les avantages de l'abonnement, [illegible] à justifier le chiffre proposé, et fournit à ses adversaires [illegible] d'une facile réplique. Ceux-ci, avec la plus [illegible] dans le langage, déclarèrent « devoir à la patrie [illegible] » de [illegible] qui avaient formé le fond de leur » délibération. »

» Ce conflit prolongé était inquiétant pour les [illegible] devait [illegible] revenus imposables en Auvergne [illegible] le 29 [illegible] 1788, [illegible]

vernement prescrivit une vérification nouvelle par ses agents. Le travail fut poussé à son terme à travers les plus vives réclamations. Mais, le 18 octobre 1788, la province était prévenue que « Sa » Majesté, malgré l'intérêt qu'aurait eu le Trésor royal à profiter » des augmentations qui seraient résultées des nouveaux rôles, » s'était déterminée par un intérêt plus cher à son cœur, celui de » la justice due aux contribuables, et avait jugé convenable de ne » rien innover à l'imposition du vingtième. »

» Les contemporains se montrèrent reconnaissants, j'aime à le penser. Mais l'histoire peut-elle fermer les yeux sur de telles versatilités de conduite ? Que devenaient le principe et l'autorité du gouvernement à travers ces tentatives et ces rétractations ? Hélas ! les caisses restaient vides, le pouvoir ne recueillait que de l'impopularité et du dédain; et les orages s'amoncelaient.

» Pardonnez-moi ce long exposé d'une question à jamais éteinte. Je me hâte d'aborder, mais en les effleurant, celles toujours actuelles et toujours vivantes qui furent élaborées par le rapport du bureau du bien public.

» Ce travail est une monographie exacte de l'agriculture, du commerce et de l'industrie de notre province. Il contient des conseils empreints de réserve, parce que, selon ses expressions, « le paysan » auvergnat, constant par caractère, méfiant par expérience, n'aime » pas les nouveautés; » cependant il recommande l'extension de la culture du chanvre. Ce filament est, en Auvergne, excellent pour les cordages; nous en avons fourni en 1690 et 1691 les ports de Brest, du Havre et de Rochefort. L'élevage du mouton ne saurait être trop propagé. Un agriculteur distingué, M. le comte de Sartiges, avait acheté cent moutons du Quercy, moyennant mille livres, et, en suivant la méthode de M. Daubenton, en avait obtenu, en dix-huit mois, mille vingt-six livres de profit et une augmentation de culture. On ne saurait appuyer un précepte sur un exemple plus encourageant. « Nous ne finirons pas l'article des moutons, dit le » Rapporteur, sans vous parler de leurs ennemis naturels. Le » compte qui vous a été rendu contient un emploi de deux mille » dix-huit livres pour têtes de loup, qui, sur le pied de cinq livres » chacune, annonce beaucoup de chasses heureuses. »

» La fabrication des fromages doit être améliorée, afin que la marine les accepte pour sa consommation; les encouragements de MM. les inspecteurs des haras, placés sous l'autorité de M. le grand-écuyer, sont précieux, sans doute; mais il paraît impossible de les concilier avec « la liberté qui vivifie tout, et de soutenir le » commerce des chevaux sans perdre celui des mulets auquel le » peuple est justement attaché. »

» Puis l'Assemblée jette un triste regard sur nos montagnes dénudées, et n'ose espérer l'œuvre de reboisement qui se poursuit aujourd'hui avec une persévérance si digne d'éloges.

» Lorsque le rapport examine le régime industriel et douanier de la province, ses appréciations singulièrement judicieuses revêtent des formes plus hardies; le style est parfois légitimement indigné. » Les règlements sur la marque des toiles et sur celle des cuirs [illegible] une entrave onéreuse pour ce commerce, et non [illegible], et le bureau a raison. Les réglementations administratives [illegible] presque toujours que des poisons lents donnés [illegible] qui détruisent ou altèrent les deux principes essentiels de la vitalité d'un peuple, l'initiative et la responsabilité.

» La récolte des céréales avait été très abondante. L'Assemblée ne voit de remède à l'avilissement du prix des grains que dans le développement des voies de communication et la libre exportation : doctrine saine et vraie, combattue cependant encore de nos jours par la théorie, alors ignorée, des droits à l'importation des blés étrangers.

» Je ne sais, Messieurs, quelles seront les phases et la durée de la lutte engagée sur ces problèmes. Mais, croyez-moi, ces vaines adulations adressées au producteur, ces spéculations de popularité éphémère, ces tentatives de captation exercées sur l'agriculture, sont condamnées à l'impuissance. Toute loi destinée à produire une hausse factice, même passagère, dans le prix des grains, est impossible.

» Aucun homme, aucun gouvernement n'osera désormais contester cette vérité sociale, que le pain doit être donné au plus grand nombre, en la meilleure qualité et au meilleur marché possible. Les alternatives de la production sont dans la main de Dieu. Se plaindre de l'abondance est un blasphème; de la disette, un acte puéril de révolte. L'unique remède aux écarts de la production sera toujours le libre commerce, qui seul effectue avec intelligence les répartitions conformes aux besoins.

» Les douanes intérieures existaient encore en 1787, quoique condamnées en principe.

» A ce mot de douanes, s'écrie le rapporteur, chacun de nous,
» Messieurs, a déjà dénoncé nos plus cruels ennemis... Si ce ver
» rongeur de tout commerce, placé au cœur du royaume, attaque
» sans exception tous les produits de notre sol, il n'est pas moins
» fatal à ceux de notre industrie.

» ...Il nous est doux, en nous élevant contre ces établissements
» monstrueux et destructeurs, de vous rappeler le beau projet qui
» honore le règne du roi, et qu'il a scellé de sa parole sacrée. »

» En effet, cette malheureuse et patriotique province, privée au Sud de toutes relations commerciales par l'absence de voies de communications faciles, voyait au Nord toute sa puissance d'expansion industrielle et commerciale comprimée et paralysée. Trois bureaux de douanes, sentinelles redoutables du fisc, étaient placés, l'un à Vichy, sur la rivière d'Allier, l'autre à Gannat, sur la route de Paris, le troisième à Combronde, sur la route du Berry, de la Touraine et de l'Orléanais. Toutes les matières premières nécessaires à notre industrie payaient des droits élevés, en entrant par ces bureaux, après avoir supporté dans leurs parcours des droits
« d'*entrée*, de *subvention*, d'*abord*, de *consommation*, de [illegible], de
» [illegible], d'*officiers et signatures de* [illegible], de [illegible]
» d'*accident*, de [illegible] et de *courtage*, d'[illegible] et de [illegible]. »

» Un envoi de bois d'ébène, destiné à la coutellerie de Thiers, et coûtant 2,000 livres, payait 643 livres aux différents bureaux de douanes, et le produit manufacturé payait de nouveaux droits à la sortie.

» Les tarifs à l'exportation étaient vraiment d'une exagération révoltante. Un [illegible] de vingt pots de vin, qui valait au plus trente livres, payait huit livres de droits, en traversant le bureau de Vichy.

» Ne semble-t-il pas que ces faits, qui remontent à [illegible] siècle, soient exhumés du passé le plus lointain, tant les principes de l'égalité et de la liberté [illegible] ont été [illegible] profondément dans ce pays !

» Je ne veux pas, messieurs, fermer ce vieux livre sans vous dire quel amour du bien ces pages respirent, avec quelle conscience éclairée mille questions que je n'ai pu même mentionner sont étudiées et résolues. Messire de Montagu avait raison de dire à ses collègues, avant de clore la session :

« Vous avez consacré des journées entières et vos veilles à la
» recherche des moyens de soulager une province épuisée, vous
» avez multiplié le temps en vous divisant en différents bureaux,
» d'où il est sorti des rapports si précis, si lumineux, que l'Assem-
» blée n'a pas eu de peine à les adopter presque toujours unanime-
» ment. »

» Notre province est prospère aujourd'hui, Messieurs; notre mission est plus douce que celle de nos prédécesseurs ; elle n'est ni moins difficile, ni moins importante. Le législateur n'a développé nos attributions, agrandi notre mandat, élargi le champ de notre initiative que pour créer entre les départements la noble émulation du bien. Sans doute, le nôtre occupe parmi eux un rang élevé, mais ne peut-il pas gravir encore de nombreux degrés ? Aidés du concours d'un administrateur dont les lumières et le dévouement ne le cèdent en rien à ceux de ses éminents prédécesseurs, employons ces facultés nouvelles à la recherche et à l'application de moyens nouveaux propres à accroître les forces productives de ce pays. Remuons et les faits et les idées. Demandons-leur des enseignements, poursuivons sans lassitude une œuvre toujours inachevée ; ne laissons dans le domaine qui nous est confié aucune partie inexplorée, aucune amélioration en souffrance. Le dévouement aux intérêts publics rencontre plus rarement qu'on ne le dit l'indifférence et l'ingratitude. J'ai l'espoir que nos efforts nous assureront l'estime reconnaissante de nos compatriotes, et peut-être un jour les sympathies de quelque esprit curieux, qui aura la hardiesse de secouer la poussière de nos procès-verbaux. »

Cette belle page d'histoire locale et d'économie politique est accueillie dans l'assemblée par des applaudissements unanimes.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport, dont suit la teneur :

« Messieurs,

» Quatre mois à peine se sont écoulés depuis le jour où je suis venu au milieu de vous remplir la mission que l'Empereur a daigné me confier, et, pendant ce court espace de temps, tous mes efforts ont tendu sans relâche vers un but unique : m'initier à vos traditions et à votre pensée. J'ai, dans cette vue, étudié les procès-verbaux de vos sessions, les exposés de mes honorables prédécesseurs ; et cette étude m'a permis de saisir l'ensemble des travaux projetés, commencés ou accomplis, des améliorations désirables et possibles. J'ai surtout veillé à ce que les affaires déjà instruites suivissent leur cours, et à ce que les solutions fussent conformes à vos votes. Aussi mes propositions ne sont-elles que les conséquences nécessaires et les développements logiques et successifs de vos délibérations précédentes. Je serais heureux, Messieurs, si vous en trouviez la preuve dans le rapport que je soumets à votre examen.

» L'accueil sympathique que j'ai reçu des membres du Conseil avec lesquels j'ai eu l'honneur d'entrer en relations, m'autorise à compter sur une union solide, basée sur une estime mutuelle. Cet accord [illegible] profitera [illegible] aux intérêts du Départe-

ment, et nous permettra de faire le bien que nous aspirons tous à réaliser. »

Il lit ensuite son rapport sur les divers comptes des *recettes* et des *dépenses départementales* de l'exercice 1865.

J'y remarque les lignes suivantes relatives à l'*Hôtel de la Division militaire :*

« J'ai à vous rappeler l'existence d'une propriété départementale qui, pendant dix-huit années, n'a figuré pour aucun revenu à votre budget. Il s'agit de l'hôtel de la Division militaire. La convention passée en 1843 entre le Département et l'Administration de la guerre eut pour objet d'abandonner pendant dix-huit années consécutives et moyennant une subvention de 60,000 francs une fois payée les bâtiments de l'ancien couvent des Sœurs de Sainte-Marie en les affectant au logement du général de division. Cette convention fut approuvée par ordonnance royale du 22 mai 1844.

» Les bâtiments furent livrés le 1er janvier 1848 et la concession gratuite de dix-huit années a expiré le 31 décembre 1865. Depuis cette époque, l'Administration de la guerre est tenue de payer au Département un loyer annuel de 2,400 francs. Cette convention s'est régularisée par un bail intervenu le 12 novembre 1865 entre mon prédécesseur et l'Administration de la guerre, pour prendre cours le 1er janvier 1866 et pour un temps illimité. Le paiement du loyer s'effectue régulièrement chaque trimestre. »

Le *Préfet* dépose son rapport sur le bureau du Conseil ; le *Président* lui donne acte de ce dépôt. Il communique ensuite divers documents au Conseil.

Le Conseil se forme aussitôt en six Commissions, suivant l'usage.

29 Août 1866. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Liste des présidents et secrétaires des Commissions.

Désignation de deux conseillers pour assister au recolement de l'inventaire du *mobilier de la Préfecture.*

Rapports de M. Vigeral : Sur les *Contributions directes.* — Contribution foncière, 2,405,268 fr. ; personnelle et mobilière, 500,276 fr. ; et des portes et fenêtres, 277,913 francs. — Sur le compte d'emploi du *fonds de non valeurs et de secours* en 1865.

Rapport de M. Pyrent sur l'*Orphelinat de Saint-André* de Clermont. — Le Conseil vote un crédit de 1,000 francs pour la création de cinq bourses.

Rapports de M. Imbert : Sur les [illegible]. — Vote d'un crédit de 8,000 fr. — Sur les [illegible] aux [illegible] *indigents.* (Vote d'un crédit de 3,000 fr.) — Sur le Service des *Enfants assistés.* Vote d'un crédit de 76,500 francs.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur une demande de fonds adressée au Conseil par le Comité départemental de l'*Exposition universelle* pour dépenses relatives à l'Exposition.

Rapports de M. de [illegible] : En réponse à une demande [illegible] contenue dans une circulaire ministérielle du 21 juin 1866 [illegible] aux réformes dont la loi sur la *chasse* [illegible]. — Sur [illegible]

diverses questions de *circonscriptions territoriales.* — Sur les usurpations de *biens communaux.* (Vote d'un crédit de 5,600 fr.) — Sur l'*élévation de classe* des *sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers. — Sur des demandes de création ou de conversion de brigades de *gendarmerie.*

Vœu concernant le Service des *Postes*, commune de Bort, canton de Billom.

30 Août 1866. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Vœu sur l'exercice de la *pharmacie.* (Renvoi à la 6e commission.)

Rapport de M. Guillemot sur la *Caisse de retraite des employés départementaux.*

Rapport de M. Laville sur la *pisciculture.*

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur le *reboisement.*

Formation de la liste du *Jury d'expropriation.*

Rapports de M. Bassin : Sur l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 1,000 fr.) — Sur les écoles de *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 francs.)

Rapports de M. Dupuy-Imberdis : Sur la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 2,000 fr.) — Sur l'achèvement de la *Cathédrale de Clermont.* (Vote d'un crédit de 10,000 fr.) — Sur l'école des *jeunes aveugles*, dirigée à Clermont par Mlle Jalicon. (Vote d'un crédit de 1,600 francs.)

Rapport de M. Dumas sur l'*Ecole d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 10,250 francs.)

Rapport de M. Bonnay sur les *Archives départementales.* (Vote d'un crédit de 5,200 francs.)

Rapport de M. Robert sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 900 francs.)

Rapport de M. Gustave Rouher sur l'*industrie minérale* dans le département. (Vote du crédit ordinaire de 500 francs pour recherches de mines.)

Rapport de M. Adrian sur les *routes impériales.*

Rapport de M. Faugière sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Mangerel sur le service général de la *vicinalité.*

Rapport de M. de Barante sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Cougoul sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport de M. Arnauld sur les *Bâtiments départementaux.* — Sous-préfecture de Riom. Acquisition de la maison Bouchot, contiguë à la sous-préfecture. Maison d'arrêt de Riom. « Elle est en état de recevoir ses hôtes, dit le rapporteur, et le Préfet a ordonné le transfèrement des détenus. Cette maison, qui a coûté environ 400,000 francs au Département, est *loin d'être un modèle* !!! »

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. de Maillargues sur les *Sociétés de secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 600 francs.)

Rapport de M. Costilhes sur le Service des *aliénés.* (Vote d'un crédit de 76,000 francs.)

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur la *mendicité.* (Vote d'un crédit de 6,000 francs.)

31 Août 1866. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Chauvassaigne : Sur la publication des *Œuvres de Gerbert*, par M. Ollèris. (Vote d'un crédit de 500 fr.) — Sur le Service des *postes.*

Rapport de M. Mège concernant l'exercice de la *pharmacie* dans les campagnes. (Adopté.)

Rapport de M. Guillemot sur la *caisse des retraites* pour la vieillesse.

Rapports de M. Chauvassaigne : Sur les traitements et indemnités des *employés de la préfecture* et des *sous-préfectures.* (Vote d'un crédit supplémentaire de 4,400 francs.) — Sur le Service de la *météorologie.* (Vote d'un crédit de 200 francs.)

Rapport de M. Vigeral sur deux demandes de *foires* par les communes de Brassac et Anzat-le-Luguet.

Rapport sur l'*agriculture.* (Maintien du crédit de 15,000 francs.)

Rapport de M. Narjot de Toucy sur la *navigation* et le *Service hydraulique.*

Rapport de M. Adrian sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur le Service des *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. d'Arnoux sur les *chemins de fer.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapports de M. Arnauld : Sur le casernement de la *gendarmerie.* — Sur le *mobilier de la préfecture.* — Sur le compte des *frais d'administration de la préfecture et des sous-préfectures.* — Sur une demande d'indemnité de logement pour le *secrétaire général de la préfecture.* (Vote d'un crédit de 1,200 francs.)

Rapport de M. Guibail sur l'*instruction publique.*

Rapport de M. Montader sur la question de la *révision du cadastre.* (Important.)

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote d'un crédit de 2,000 francs pour faire face aux frais de voyage des *ouvriers* en plus ou moins grand nombre qui demanderaient à se transporter à Paris pour étudier l'*Exposition* et fournir les moyens de colliger des spécimens des costumes particuliers à la contrée pour l'exhibition spéciale des costumes de tous les pays qui sera annexée à l'Exposition.

Vote des *centimes additionnels.*

Vote du *budget* des recettes, qui s'élève à la somme de 1,567,130 fr. 10, nécessaire pour faire face au budget des dépenses dont voici la *Récapitulation générale* :

1re Section.	Dépenses	ordinaires	403.414f 90
2e —	—	facultatives	250.165 26
3e —	—	extraordines pour les routes et chaussées	514.841 01
4e —	—	des chemins vicinaux	310.370 45
5e —	—	de l'instruction primaire	88.338 48
		Total	1.567.130 10

Adresse à l'Impératrice.

« Avant de se séparer, qu'il soit permis au Conseil général du Puy-de-Dôme de prier l'éminent Ministre qui le préside, et auquel les intérêts de notre pays sont si chers, de déposer respectueusement aux pieds de l'Impératrice tous ses sentiments de reconnaissance et d'admiration pour son courage et son dévouement à nos populations, frappées encore par de si cruels fléaux. Déjà dans un voyage dont le souvenir est encore dans le cœur de tous, l'héroïne d'Amiens avait donné aux malheureux de ce Département, dans ses visites à nos établissements de charité, un exemple de ce que sa grande âme sait apporter de consolations généreuses ; et le Conseil général, en rappelant cette noble conduite, ose espérer que Celle qui a partagé avec tant de douceur et d'abnégation les peines de nos concitoyens, n'a pas oublié les paroles de l'Empereur, qui, en nous quittant, nous a dit : « Au revoir ! »

Cette adresse est votée à l'unanimité et par acclamation.

Remerciements au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1867 [1]

— 26-30 Août. —

Préfet : M. Gimet. — *Président nommé* : M. E. Rouher. — *Vice-Président nommé* : M. le comte Martha Beker. — *Secrétaire nommé* : M. Andraud.

26 Août 1867. — MM les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 16 août courant, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. Gimet, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 26 août et limite la durée de leur session au 9 septembre, et il déclare ouverte la session de 1867.

Il reçoit ensuite le serment des membres élus ou réélus.

(1) [illegible] décret impérial du 2[illegible] juillet 1867.

Il donne lecture du décret du 14 août, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, S. Exc. M. Rouher, sénateur, ministre d'Etat et des Finances; *vice-président :* M. Martha-Beker, comte de Mons; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

En l'absence de M. Rouher, M. Martha-Beker prend place au fauteuil du *président* et M. le *Secrétaire* s'installe au bureau.

Etaient présents : MM. Astaix, Bassin, Bertrand, Bonnay, Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Tixier, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, Chauvassaigne, de Lavaissière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Mauzat-Laroche, Robert, Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy-Imberdis, Granet, de Labrosse, Maisonneuve, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Goutay, Guibail, Moulin, Adrian, Andrieu, de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Martha-Beker, *vice-président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» S. Exc. M. le Ministre d'Etat ne pourra venir présider la session. Vous connaissez tous son dévouement pour son pays natal, l'empressement qu'il met à se rendre dans cette enceinte, pour peu que ses graves occupations le lui permettent, afin de prendre part à la discussion des intérêts du Département, auquel il aime à apporter le tribut de sa haute expérience et de sa profonde connaissance des affaires. Nous ne pouvions guère, cette année, compter sur le concours de M. Rouher, à la suite des luttes oratoires d'une longue session, en face du mouvement d'une Exposition qui a fait de Paris la capitale du monde, en présence des immenses travaux qui pèsent sur lui, mais auxquels sa vaste intelligence se prête avec une facilité merveilleuse.

» Nous devons d'autant plus aujourd'hui regretter l'absence de notre illustre président, que nous inaugurions l'ère d'une législation à laquelle il a puissamment coucouru, législation qui consacre l'émancipation départementale. Nous entrons en plein exercice des attributions si étendues dont nous avons été investis par la loi du 18 juillet 1866.

» Les Conseils généraux sont devenus de véritables assemblées provinciales autonomes. Jusqu'à ce jour, les départements en tutelle n'exerçaient qu'une autorité restreinte et subordonnée; leurs votes étaient des avis plutôt que des décisions. L'Empereur a compris que cette tutelle avait fait son temps, qu'il était opportun d'agrandir les pouvoirs de ces assemblées, initiées à tous les besoins du pays, qui fonctionnent depuis plus d'un demi-siècle avec tant de sagesse et de régularité; il a compris que l'action gouvernementale, loin de s'affaiblir, se fortifierait au contraire par cette délégation de la puissance souveraine dans la sphère des intérêts locaux.

» Désormais, les Conseils généraux statueront sans appel sur toutes les questions d'un caractère purement départemental; ils ont acquis le droit de voter des centimes extraordinaires dans la limite d'un maximum qui [illegible] par la loi de [illegible] et de contracter des emprunts dans de larges conditions. Débarrassé des entraves d'une disposition [illegible] pas le principe de la spécialité, le budget simplifié présente la division naturelle [illegible]

» Le fonds commun, cette singulière combinaison imaginée pour venir en aide aux départements pauvres, et qui ne profitait [illegible]

ment qu'à ceux qui bannissaient l'économie de leurs budgets, ou qui avaient à pourvoir aux effets du paupérisme de quelques grandes villes, le fonds commun a enfin disparu, et a fait place à un fonds de secours prélevé sur les ressources générales de l'Etat. L'un des premiers à signaler ce vice de la loi du 10 mai 1838, notre Conseil n'a cessé de protester depuis l'origine. Le Puy-de-Dôme s'est trouvé en effet l'un des départements les plus lésés par la charge d'un prélèvement basé sur le rendement du centime départemental, en dehors des règles de l'équité et de la proportionnalité. Son contingent annuel dans cette masse centralisée dépassait deux cent mille francs, et il fut un temps où, frustré pour ainsi dire de toute participation à la répartition ministérielle de ce fonds, il ne recevait aucune compensation dans les concessions de chemins de fer et dans la distribution des grands travaux publics. Cet état de choses a heureusement changé, une part de plus en plus équitable a été faite à notre pays par le Gouvernement impérial. La libre disposition des sept centimes rendus au Département, l'addition de quatre centimes ordinaires ou spéciaux, nous mettent à même, tout en assurant l'équilibre de notre budget, de doter suffisamment les services en retard ou en souffrance.

» Une autre innovation judicieuse est celle qui donne au Conseil général la mission de prendre connaissance des comptes des communes, et de fixer le maximum des centimes extraordinaires que les Conseils municipaux pourront voter. Empruntée à la Belgique, où les conseils provinciaux exercent une sorte de souveraineté sur les communes, cette mesure repose sur les notions d'une saine politique. La connaissance du pays, la pratique des affaires, une communauté d'origine et de vues, les garanties de haute impartialité qu'ils offrent, rendent les Conseils généraux éminemment propres à ce contrôle. Les départements sont moins sujets aux entraînements que les communes, et la Belgique si libérale, en subordonnant ses municipalités à ses assemblées provinciales, n'a eu qu'à se féliciter de sa législation. En Angleterre, où les diverses institutions semblent, au premier aperçu, indépendantes les unes des autres, les paroisses relèvent des comtés pour certaines taxes. L'intervention départementale dans la gestion financière des communes se justifie donc par l'expérience comme au point de vue des principes.

» L'autorité des préfets ne sera pas amoindrie par cette extension de pouvoirs. Comme représentant du Gouvernement, comme administrateur du pays, le préfet sera toujours l'âme des délibérations, qu'il peut inspirer par ses propositions, en vertu de son droit d'initiative, que mieux que personne il peut éclairer par sa connaissance spéciale de tous les services et par ses appréciations impartiales des intérêts généraux. D'ailleurs, la multiplicité croissante des affaires demandait la décentralisation. La loi de 1866 réalise toutefois une réforme opportune, moins par la certitude d'une solution immédiate des affaires que qar l'autorité morale qu'elle confère aux Conseils généraux devenus responsables. La responsabilité s'accroît avec le pouvoir, et lorsque le sentiment de cette responsabilité s'allie, comme dans la circonstance présente, aux lumières et au patriotisme, [illegible] vous le savez tous, la source des conceptions et des mesures fécondes, aussi bien pour les corps délibérants que pour les [illegible].

» [illegible] dans le mouvement désordonné qui entraîne tous les [illegible] une expectative illimitée de bien-être, le Puy-de-Dôme [illegible] par la mesure sagement progressive d'un développement

régulier dans l'ordre des productions les plus essentielles, celles qui servent à l'alimentation. Si ses produits ne brillent point par l'éclat de certaines manifestations des arts industriels, ils se recommandent par un caractère bien autrement important et sérieux : celui de nécessité première, caractère qui fera toujours de notre belle Limagne l'un des principaux greniers de la France.

» Mais, timide et circonspect, l'esprit public y manque encore d'initiative ; l'administration est le but vers lequel convergent toutes les espérances, le pôle vers lequel tendent toutes les aspirations. Cette situation morale réclamait peut-être plus qu'ailleurs une émancipation qui nous apprît à agir davantage par nous-mêmes. Déjà les exigences de la liberté commerciale commencent à modifier les errements agricoles et à stimuler l'activité individuelle. Cette activité, toutefois, ne doit pas être détournée de sa voie naturelle, celle qu'indique l'état économique du pays. Notre sol si fertile est à même de donner des salaires plus certains et plus avantageux que ceux que fait luire le mirage des villes. A la différence des crises industrielles qui abattent et découragent, les crises agricoles donnent plus d'ardeur et d'impulsion aux travaux.

» L'État, en imprimant à l'enseignement dans les communes rurales une direction plus spécialement agricole, peut opposer une digue à l'émigration impatiente qui fuit les rudes labeurs des champs. Suivant nous, l'instruction primaire n'a de valeur qu'autant qu'elle est distribuée dans un but déterminé, en conformité avec la nature de chaque territoire ; elle devrait donc varier avec les lieux et leurs conditions ; sinon, elle peut devenir inefficace ou dangereuse par cette uniformité absolue qui est une excitation au déclassement. Notre population a continué de décroître sous l'influence de causes diverses, ainsi que le constate le dernier recensement, quoique le morcellement augmente ; et cependant elle accuse, malgré les intempéries des saisons, une prospérité continue ; il semble, en effet, que l'énergie des travailleurs redouble à mesure que les bras deviennent plus rares.

» C'est surtout à l'avancement rapide de nos voies de communication [illegible] ordinaires. La lettre de l'Empereur, qui vient de promulguer les [illegible]

» [illegible]

nous félicitant de leur admission, nous nous faisons un devoir de payer un tribut d'estime et de regrets à d'anciens collègues qui ne participent plus à nos travaux, et à qui leurs talents et leurs services avaient assigné une place éminente dans nos rangs. »

Ce discours est suivi de vifs applaudissements.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport.

Ce rapport contient les instructions pour l'application de la loi du 18 juillet 1866 en ce qui concerne le service des routes départementales et l'instruction relative à l'exécution de la même loi sur les Conseils généraux dont elle élargit les attributions.

Il contient aussi la loi du 18 juillet 1866 sur les Conseils généraux, une instruction relative à l'exécution de la loi du 24 juillet 1867 en ce qui concerne les attributions des Conseils municipaux et le texte même de ladite loi.

M. le Préfet dépose son rapport sur le bureau, *M. le Président* lui donne acte de ce dépôt et fait diverses communications au Conseil.

Le Conseil général se forme ensuite en six Commissions suivant l'usage.

28 Août 1867. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Communications du Président.

Listes des présidents et secrétaires des Commissions.

Désignation de Conseillers pour assister au récolement de l'*inventaire du mobilier de la Préfecture.*

Rapport de M. Guillemot sur la gestion des *finances départementales.* J'en extrais les lignes suivantes :

« Messieurs,

» Au moment où vous allez faire usage pour la première fois des pouvoirs nouveaux que vous confère la loi du 18 juillet 1866, en ce qui concerne la gestion des finances départementales, votre première Commission a jugé utile de vous présenter quelques considérations générales sur les résultats, en ce qui concerne notre Département, du système inauguré par cette loi, et quelques vues d'ensemble sur le budget nouveau que M. le Préfet, en vertu de l'initiative qui lui appartient, a soumis à vos délibérations.

» Ce qui frappe d'abord dans l'examen de ce budget, c'est sa forme agrandie et simplifiée; au lieu des cinq sections spéciales qui formaient, à vrai dire, cinq budgets différents, la nouvelle loi fait une masse de toutes les recettes et de toutes les dépenses, divisées seulement comme pour les finances de l'État en ordinaires et en extraordinaires, à raison de leur origine et de leur objet. A la réserve d'un petit nombre d'articles qui conservent le caractère obligatoire, et dans lesquels devra se circonscrire désormais le droit de virement accordé à l'autorité préfectorale par le décret du 25 mars 1852, toutes ces dépenses deviennent facultatives et tous vos votes de crédits sont obligatoires pour l'Administration, qui n'a plus le pouvoir de les modifier.

» Après la forme nouvelle du budget départemental de 1868 ce

qui s'y fait remarquer tout d'abord, c'est son chiffre de 1,822,253 fr. 30, excédant de 255,000 francs ou de plus de 16 p. 100 celui du budget voté pour 1867. Près de la moitié de cette augmentation est un bénéfice net pour le Département : elle provient en effet de l'abolition du *fonds commun* qui prélevait sur nos ressources contributives une somme de plus de 200,000 francs, sur laquelle 80,000 francs seulement nous ont été restitués en 1867. Mais l'addition de 4 centimes nouveaux fait peser sur les contribuables une charge nouvelle d'environ 144,000 francs.

» D'autre part, Messieurs, notre Département supporte aujourd'hui 14 centimes applicables aux besoins du service extraordinaire. La loi du 18 juillet n'autorise en principe les contributions de cet ordre que dans la limite d'un maximum que la loi de finances fixe à 12 pour l'année 1868. Elle permet néanmoins que les centimes extraordinaires excédant ce maximum, établis en vertu de lois spéciales, continuent d'être perçus, si telle est la volonté du Conseil général, pour recevoir l'affectation que ces lois leur ont assignée. »

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur les *Caisses d'épargne*. (Vote d'un crédit de 1,500 fr.).

Rapports de M. Teyras de Granval : Sur l'*agriculture*. (Maintien du crédit de 15,000 fr.).— Sur l'*orphelinat de Saint-André* de Clermont. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.). — Sur l'*école d'horticulture* du Jardin des plantes de Clermont. (Vote d'un crédit de 1,500 fr. pour cinq bourses pour l'entretien d'un élève par arrondissement). — Sur la *pisciculture*. (Vote d'un crédit de 2,000 fr.) — Sur le *reboisement* des montagnes.

Rapports de M. Gustave Rouher : Sur le *fonds de non-valeur*. Sur l'*Annuaire du Puy-de-Dôme* édité par le libraire de Clermont Ducros-Paris. — Sur la *Société hippique française*. (Rejet).

Rapports de M. Vigeral : Sur les *couvertures en chaume*. (Vote d'un crédit de 8,000 fr.). — Sur le cartonnage des *registres de l'Etat civil*. (Vote d'un crédit de 3,000 fr.)

Rapports de M. Robert sur les *mines*. (Vote de 500 fr. pour le laboratoire de chimie et de 500 fr. pour recherche de mines). — Sur l'ouvrage intitulé *[illegible] de l'Auvergne*, par M. Lecoq qui fait suite à la carte géologique. (Vote d'un crédit de 2,000 fr.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur les *jeunes aveugles* (Vote d'un crédit de 3,200 fr.).

Rapports de M. [illegible] : Sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 6,000 fr. pour les mesures à prendre contre la mendicité et 1,000 fr. pour la *maison de retraite* de Clermont. — Sur les *Sociétés de secours mutuels*. (Vote d'un crédit de 600 fr.).

Rapport de M. [illegible] sur les [illegible]. (Vote d'un crédit de [illegible] fr.

Rapport de M. [illegible]

[illegible].

Rapports de M. [illegible] : Sur la demande [illegible] de [illegible] Saint-[illegible], Saint-Julien-Puy-Lavèze [illegible], Saint-[illegible] et Saint-Pardoux [illegible] pour les premières [illegible] pour les dernières. — Sur la [illegible]

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *caisse des retraites des employés départementaux.*

Rapports de M. Bassin : Sur l'*élévation de classe* des *sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers. — Sur le *service postal.*

Rapport de M. Granet sur le *service météorologique.* (Vote d'un crédit de 200 fr.). — Sur la création de deux brigades de *gendarmerie.*

Rapport de M. Cougoul sur la répartition des *contributions directes.* En voici la *répartition générale* entre les arrondissements :

Arrondissements.	Foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et Fenêtres
Clermont.............	866.406 »	193.120 »	120.925 »
Ambert...............	259.609 »	60.444 »	34.585 »
Issoire................	418.317 »	73.879 »	37.408 »
Riom..................	613.166 »	115.913 »	54.409 »
Thiers................	250.256 »	60.954 »	34.689 »
Totaux.....	2.407.751 »	504.310 »	282.016 »

29 Août 1867. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Vote d'un crédit de 1,000 francs pour *secours* à distribuer en cas de catastrophe ou *accidents inopinés.*

Rapport de M. Cougoul sur la *comptabilité départementale.*

Rapports de M. Adrian : Sur l'*école des Arts et Métiers.* (Vote d'un crédit de 1,000 fr.). — Sur l'*école normale de Cluny.* (Vote d'un crédit de 800 fr.)

Rapport de M. Vigeral sur les *Archives départementales.*

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur les *sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 9,900 fr.).

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *routes impériales.*

Rapport de M. Laroche sur la *navigation* et le *service hydraulique.*

Rapport de M. d'Arnoux sur les *chemins de fer.* — Étude du *chemin de fer de Billom.* Étude d'une ligne de *Maringues à Riom.*

Rapport de M. Maisonneuve sur les *chemins de grande communication.* — Chemin n° 10 traité avec *Bourdon* pour l'entretien. *Subvention industrielle.*

Formation de la liste du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *chemins vicinaux ordinaires.* (Vote d'un crédit de 55,000 fr.).

30 Août 1867. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Girard-Pallet sur les demandes de création de *foires et marchés.*

Rapport de M. Chauvassaigne sur la *situation financière des communes.*

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur les *contributions indirectes.*

Communication du Président au sujet de la *mort* de *M. Montader, conseiller général.*

Rapports de M. Adrian : Sur l'*école de dessin de Volvic.* (Vote d'un crédit de 1,000 fr.). — Sur l'*école vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 900 fr.)

Rapports de M. Baret du Coudert : Sur l'*école d'horlogerie de Cluzes.* (Haute-Savoie). (Rejet). — Sur la *vaccine.* (Vote d'un crédi de 2,400 fr.).

Rapport de M. Mangerel sur le service général de la *vicinalité.* — Carte routière du Département. Poteaux indicateurs. Bornes kilométriques.

Rapport de M. Clément sur le service des *aliénés.* (Vote d'un crédit de 84,000 fr.).

Rapport de M. Bonnay sur l'*établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapports de M. Arnaud : Sur les *bâtiments départementaux.* — Bâtiments de la sous-préfecture de Riom. Maison d'arrêt de Thiers. — Sur le *mobilier départemental.* — Sur le casernement de la *gendarmerie.*

Adresse à l'Empereur.

M. le Président donne au Conseil lecture de l'adresse suivante à S. M. l'Empereur :

« Sire,

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme vient déposer aux pieds de Votre Majesté l'expression de la profonde reconnaissance que lui inspire une récente manifestation d'une auguste sollicitude pour l'un des intérêts les plus importants de la France. Département agricole, le Puy-de-Dôme apprécie d'une manière toute particulière la grandeur et l'opportunité de la pensée impériale, et sera heureux d'entrer dans la voie féconde que lui ouvre la lettre du 15 août. C'est aux Conseillers généraux que Votre Majesté confie la part la plus large dans l'œuvre qui doit amener à l'état de viabilité le réseau des chemins vicinaux ordinaires ; tous les départements répondront à cet appel.

» Il y a un an, Sire, nous applaudissions à la promulgation de la loi sur les attributions des Conseils généraux, loi due à l'initiative de Votre Majesté, et qui leur prépare une ère nouvelle. Par ce

deux grandes mesures. Votre Majesté s'est acquis de nouveaux droits à la reconnaissance spéciale du département du Puy-de-Dôme et au dévouement de son Conseil général. »

Cette adresse est adoptée et immédiatement signée par tous les Membres présents.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun.*

Nomination de la Commission des chemins vicinaux (exécution de l'art. 4 du décret impérial du 17 août 1867).

Rapport de M. Laville sur les *routes départementales.* — Démolition de la maison Othon sur la route n° 8 de Veyre à Olliergues. Vœux des Conseils d'arrondissement. Ponts suspendus.

Rapport de M. Laroche sur le projet d'aménagement des eaux du *lac Parin.* (Vote d'une proposition de subvention maxima de 12,000 fr.).

Rapport de M. Guillemot sur le *tarif type* proposé pour les *octrois* par l'Administration des finances.

Rapport de M. Gustave Rouher sur la *Société des courses* du Puy-de-Dôme. (Vote d'un prix de 500 fr. désigné sous le nom de *prix du Conseil général*).

Rapport de M. Bassin sur les usurpations de *biens communaux.* (Vote d'un crédit de 9,600 fr.).

Rapport de M. Astaix sur l'*instruction publique.*

Rapport de M. Guibail sur l'application de la loi du 10 avril 1867 concernant l'*instruction primaire.*

Vote de divers articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote des *centimes additionnels.* (50 c.).

Vote article par article du *budget des recettes* qui s'élève à la somme de 1,822,253 fr. 39 nécessaire pour faire face au budget des dépenses dont voici la *récapitulation générale :*

Budget ordinaire.

Chapitre	1er. —	Dépenses obligatoires	69.350 »
—	2. —	Propriétés départementales immobilières	64.166 45
—	3. —	Mobilier départemental	8.360 »
—	4. —	Routes départementales	239.850 »
—	5. —	Chemins vicinaux	494.698 70
—	6. —	Enfants assistés	72.500 »
—	7. —	Aliénés	84.000 »
—	8. —	Assistance publique	27.500 »
—	9. —	Cultes	3.500 »
—	10. —	Instruction publique	117.170 43
—	11. —	Archives départementales	5.600 »
—	12. —	Encouragement aux lettres, aux sciences et aux arts	17.650 »
—	13. —	Encouragement à l'agriculture et à l'industrie	30.000 »

Chapitre 14. — Subventions aux communes.....	9.000 »
— 15. — Dépenses diverses................	59.740 84
— 16. — Dettes départementales...........	1.649 87
Total du budget ordinaire...........	1.304.736 29

Budget extraordinaire.

Dépenses imputables sur le produit des centimes extraordinaires..........................	517.517 10
Total.....	1.822.253f 39

Remerciements au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session.

Session ordinaire de 1868 (1)

— 24-29 Août. —

Préfet : M. Gimet. — *Président nommé :* M. Rouher. — *Vice-Président nommé :* M. Martha-Beker. — *Secrétaire nommé :* M. Andrieu.

24 Août 1868. — MM. les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 10 courant, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. Gimet, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 24 août et limite la durée de leur session au 7 septembre, et il déclare ouverte la session de 1868.

Il reçoit ensuite le serment de M. Chauvassaignes (Franck), élu membre du Conseil en remplacement de M. Montader, décédé.

M. le Préfet donne aussi lecture du décret du 15 août, qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. Rouher, sénateur, ministre d'État ; *vice-président*, M. Martha-Beker, comte de Mons ; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

Étaient présents : MM. Astaix, Bertrand, Bonnay, Costilhes, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Nargot de Toucy, Chauvassaignes, Pyrent de la Prade, Vigeral, Arnauld, d'Arnoux, de Lavarenne, Laville, Maugerel, Martha-Beker, Mazat, Laroche, Robert, Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy-Imberdis, Granet, Maisonneuve, Teyras de Grandval, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Goutay, Guilhail, Moulin, Andrieu de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Rouher, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» J'exprime, j'en suis sûr, un sentiment unanime, en [illegible] notre satisfaction réciproque de nous retrouver dans cette enceinte. [illegible]

(1) Ouverte en exécution du décret impérial du [illegible] juillet 18[illegible]

doute, avant l'heure actuelle, l'année a été laborieuse pour tous : l'activité des uns a été consacrée aux devoirs assidus, honorés, de la magistrature, ou aux patientes études et aux utiles combats du barreau : les forces des autres ont été dépensées dans la tâche quotidienne des fonctions publiques, les travaux séduisants de la science ou de la vigilante surveillance de grandes exploitations agricoles ; certains d'entre nous ont été mêlés à ces luttes longues et passionnées qu'amène l'examen des grandes affaires publiques du pays.

» Mais nous n'en abordons pas moins l'œuvre départementale sans lassitude et avec une sorte de gaîté laborieuse, parce qu'elle est l'œuvre la plus aimée, celle qui s'élabore entre des hommes qu'unissent des sentiments de haute estime, d'anciennes et précieuses relations d'amitié, celle qui prépare la prospérité et la richesse du pays natal.

» Des circonstances heureuses viennent, cette année, stimuler notre zèle ; la bienveillante sollicitude de l'Empereur, la justice éclairée des pouvoirs publics ont comblé nos vœux les plus chers.

» Cette ligne ferrée qui doit sillonner les monts Dômes et les monts Dores, féconder en les touchant nos grandes forêts, nos mines de houille et de métaux, rétablir, en la perfectionnant, une de nos communications séculaires avec le bassin de la Gironde, a été déclarée d'utilité publique.

» Cet arrondissement qui était au milieu de nous, pour ainsi dire, comme un enfant déshérité, dont nous nous étions déclarés impuissants à calmer seuls les souffrances, a rouvert son cœur à l'espérance. Son industrie entrevoit des jours meilleurs ; son élevage va obtenir de nouveaux éléments de succès ; des débouchés plus faciles et plus rapides sont assurés à ses produits agricoles et forestiers. La ville d'Ambert est devenue tête de ligne d'un chemin de fer, et je ne serais pas étonné que déjà l'ambitieuse ne rêvât quelque prolongement vers le Midi ; les rêves sont quelquefois des pressentiments et nous font entrevoir l'avenir.

» Enfin, Thiers a obtenu son chemin de fer direct sur Paris, ni Clermont ni Riom ne lui savent mauvais gré de cette juste prédilection pour la ligne droite.

» Les chemins de fer sont certainement les plus énergiques agents de la fortune publique, mais ils sont comme les fleuves et n'acquièrent le complet développement de leur utilité et de leur puissance que par la multiplicité de leurs affluents.

» L'homme porte en lui-même, dans cette structure savante, des artères et des veines qui servent à la circulation du sang, un modèle achevé mais inimitable dans sa perfection, comme toutes les œuvres qui viennent de Dieu, du système des voies qui doivent servir à la circulation des produits de notre travail et de notre épargne.

» Construire les grandes artères, laisser inachevé ou incomplet le réseau secondaire, c'est méconnaître une impérieuse condition de réciprocité, une loi étroite de solidarité. Embrasser dans le même plan, poursuivre du même effort l'exécution des grandes voies et l'achèvement de ces lignes modestes reliant le champ cultivé à la ferme, la ferme au hameau, le hameau à la cité — qui achète, consomme ou transforme les produits et les dissémine dans le monde entier ; — porter l'activité et la vie vers les points les plus reculés du territoire ; réunir dans un mouvement commun toutes les activités individuelles, toutes les forces isolées, c'est en-

treprendre et réaliser une sorte de régénération de tous les grands intérêts économiques du pays.

» Ces quelques mots résument les pensées qui ont inspiré et les lois récentes sur les chemins de fer, et cette gigantesque mais nécessaire entreprise de l'achèvement des chemins vicinaux, à laquelle l'Etat a voulu associer tous les dévouements, en prenant l'initiative d'une participation financière considérable.

» Messieurs, saurons-nous profiter de cette législation bienfaisante ? Ceux qui nous jugent de loin et qui mesurent seulement par les chiffres et la tâche exécutée et celle qui nous reste à accomplir, sont enclins à nous accuser d'inertie dans le passé, et supposent volontiers que nos efforts resteront disproportionnés à nos besoins dans l'avenir.

» Nous sommes en effet bien loin du but.

» Si nos chemins de grande communication sont voisins de leur achèvement, ceux d'intérêt commun ne sont exécutés que pour les 54 centièmes, et les ressources qui peuvent être affectées à la vicinalité ordinaire présentent un énorme déficit. Mais ne suffit-il pas d'embrasser du regard la topographie compliquée de notre département pour s'expliquer les difficultés qui nous étreignent ? Les chemins de nos plaines fertiles nécessitent des frais d'établissement et d'entretien presque égaux à ceux des routes impériales. Nous ne pouvons qu'à l'aide de grands et incessants sacrifices éviter les ornières profondes dans ces terrains marécageux. A la sortie des plaines, nous rencontrons des coteaux à pentes rapides, des montagnes tourmentées et abruptes ; au milieu de ces montagnes, de vastes espaces dans lesquels nos cultivateurs ont recherché des replis de terrains, pour abriter leurs toits de chaume.

» Ainsi, grande dissémination des habitants en petits centres de population, longueur et multiplicité des voies de communication, accès difficiles, éparpillement des ressources, c'est-à-dire impuissance relative. Cette impuissance, il faut la conjurer à tout prix. La prospérité de notre province est attachée à la solution du problème. Je ne veux pas rechercher ici les mesures à prendre, les procédés à suivre, ce serait anticiper inutilement sur vos délibérations. Je veux seulement provoquer vos méditations en proclamant l'impérieuse nécessité qui s'impose à nous.

» Ne nous laissons décourager ni par l'étendue de nos sacrifices ni par l'éloignement du terme.

» N'oublions pas que ces deux éléments seront la mesure des subventions de l'Etat, et que nous pourrons alléger la charge en la répartissant sur le temps à des conditions de prêt exceptionnellement favorables.

» La Commission que vous avez nommée à votre précédente session a constaté, dans son remarquable travail, l'esprit de résistance de nos populations aux impositions extraordinaires et aux emprunts. Ces répugnances ne sont-elles pas empreintes de quelque exagération ? La grande opération financière que nous avons faite pour l'exécution de nos chemins de grande communication ne contient-elle pas un enseignement utile ?

» Une création de ressources nouvelles, par les communes, pour l'exécution des voies vicinales ordinaires, dont l'urgence a été reconnue ; par le Département, pour leur venir en aide et pour achever nos chemins d'intérêt commun, serait-elle donc déraisonnable alors que ces ressources seraient directement appliquées aux besoins les plus essentiels de chaque localité ?

» Evitons, je le veux avec vous, même les entraînements du bien; mais ne nous laissons pas dominer par les appréhensions d'une impopularité éphémère. Toutefois, ne recourons à ces moyens que si la restitution aux communes de leurs prestations et l'établissement, au besoin, de prestations nouvelles, ne nous donnent pas de suffisantes ressources.

» En un mot, recherchons ici, comme en toutes choses, cette grande et ineffable satisfaction du devoir accompli. Qu'importe si, mandataires passagers, nous laissons l'entreprise à peine commencée, d'autres ouvriers nous succèderont et l'entreprise sera continuée. Les générations se pressent et se succèdent, mais elles vivent de traditions plus qu'on ne croit; chacune d'elles, à son avènement, semble avide de changements ; mais vainement elles voudraient s'affranchir des justes solidarités du passé ; les intérêts et le droit ont, dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, une fixité et une permanence qui défient les innovations téméraires.

» Certes une génération a bien raison de vouloir marquer son passage par un progrès, mais le progrès est une marche graduelle, prudente, des forces sociales du bien au mieux ; il redoute les secousses violentes à l'égard de l'anarchie, ne s'appuie que sur les grands instincts nationaux et ne doit jamais être confondu avec de vaines agitations superficielles.

» Pour l'homme mêlé à ce mouvement de choses, qu'il parcoure la carrière jusqu'au terme normal, ou qu'il tombe sur la route, frappé avant le temps, sa vie se résume toujours en une interrogation unique : a-t-il méconnu, négligé ou rempli son devoir ?

» Si cette question suprême a été posée sur le bord de cette tombe qui s'ouvrit l'année dernière, au dernier jour de votre session, ah ! Messieurs, nos consciences et notre douleur y ont unanimement répondu.

» Âme d'élite, intelligence élevée, cœur nourri des sentiments de la délicatesse la plus exquise, ouvert aux inspirations les plus pures, notre aimé collègue, permettez-moi d'ajouter, celui auquel m'unissaient depuis l'enfance des liens de la plus tendre affection, Montader pratiquait hautement cette religion du devoir. Elle a illuminé sa brillante carrière professionnelle et ses trop courtes fonctions civiques, elle a embelli les saintes tendresses de sa vie intime.

» Pour lui, comme pour beaucoup d'entre nous, les difficultés initiales avaient été grandes, il les avait surmontées par des armes qui sont toujours victorieuses : la passion du travail, l'énergie de la volonté. Réservé, presque timide, il apportait dans ses relations sociales une philosophie rêveuse, sorte d'intuition mélancolique de l'avenir, et ne révélait toutes les richesses de sa nature que dans [illegible] de l'amitié. Mais la supériorité de son talent lui avait [illegible] des sincères mérites, avait agrandi ses horizons et lui promettait ces libres suffrages politiques qui sont [illegible] un couronnement. Hélas ! forces et espérances, tout s'est évanoui ; il était de ceux que Dieu rappelle le plus promptement [illegible].

» [illegible] de celui qui n'est plus se sont attachées de pieuses [illegible] qui ne veulent pas s'éteindre, parce qu'elles sont tout à la fois [illegible] et embaumées par le [illegible] de cette existence [illegible] qui n'avait jamais pour mobile que le juste et le [illegible].

» Quelle que soit, Messieurs, la longueur de notre route, que le sillon que nous sommes appelés à tracer soit plus ou moins pro-

fond, n'ayons ni d'autres aspirations ni un autre but. Travaillons à laisser après nous un peu de bien dû à nos efforts, et un sentiment d'estime pour notre mémoire dans le cœur de nos concitoyens. »

Ce discours est suivi de très vifs applaudissements.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport sur les divers Comptes des Recettes et des Dépenses départementales de l'Exercice 1867.

M. le Préfet dépose sur le bureau du Conseil le manuscrit de son rapport et de celui de l'agent voyer en chef. Le *Président* lui donne acte de ce dépôt et fait au conseil diverses communications.

Dépôt des listes du *jury d'expropriation*.

Le Conseil se forme ensuite, suivant l'usage, en six Commissions.

26 Août 1868. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Liste des Présidents et Secrétaires des Commissions.

Désignation de deux Conseillers pour assister au récolement de l'inventaire du *mobilier de la Préfecture*.

Rapports de M. Robert : Sur l'*École vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 90 fr. pour entretien de bourses.) — Sur l'*École des arts et métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 450 fr.)

Rapports de M. Vigeral : Sur la *vaccine*. (Vote d'un crédit de 2,400 francs.) — Sur l'*École d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 10,[illegible] francs.)

Rapport de M. Baret du Coudert sur l'*École des Beaux-Arts*. (Vote d'un crédit de 800 fr.)

Rapports de M. Maisonneuve : Sur les *couvertures en chaume*. (Vote d'un crédit de 8,000 fr.) — Sur les *Archives départementales*. (Vote d'un crédit de 5,500 fr.) — Sur les *Archives communales et hospitalières*. — Sur le cartonnage des *registres de l'état civil*. (Vote d'un crédit de 3,000 fr.) — Sur l'*industrie minérale*. (Vote d'un crédit de 500 fr. pour le laboratoire de chimie.)

Rapport de M. Bertrand sur le Service des *aliénés*. (Vote d'un crédit de 87,000 fr.)

Rapports de M. Ernest Chassaigne : Sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 7,000 fr. dont 1,000 fr. pour la maison du Refuge de Clermont.) — Sur diverses demandes de subventions. (Rejeté.)

Rapport de M. Pyrent sur la Caisse des retraites des *employés départementaux* : Préfecture et Sous-Préfectures.

Rapport de M. Teyras de Grandval : Sur [illegible] des *Sous-Préfectures* d'Issoire et de Thiers. (Le Conseil général renouvelle son vœu ...) — Sur la création de brigades de *gendarmerie*.

Vœu tendant à obtenir que [illegible] pourvu d'une *salle de réunion*.

27 Août 1868. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance. — Communication du Président.

Rapports de M. Cougoul sur la *Comptabilité départementale.* — Sur la répartition des *Contributions directes.*

Tableau de répartition du Contingent :

Arrondissements.	Contribution foncière.	Contribution personnelle et mobilière.	Contribution des Portes et Fenêtres.
Clermont........	867.524 »	194.326 »	122.482 »
Ambert..........	259.757 »	60.859 »	34.878 »
Issoire..........	418.772 »	74.528 »	37.937 »
Riom.............	613.788 »	116.580 »	55.085 »
Thiers...........	250.521 »	61.122 »	35.275 »
Totaux...	2.410.362 »	507.415 »	285.657 »

Rapports de M. Goutay : Sur les demandes des communes de Chaptuzat et de Jumeaux au sujet de la *réduction* de leur *contingent* personnel-mobilier. (Ajournement pour la première ; réduction de 165 fr. pour la seconde.) — Sur la *pisciculture.* (Vote d'un crédit de 2,000 fr.) — Sur la *situation financière* des communes. (Fixation à 20 centimes du maximum des Contributions extraordinaires que pourront voter les Conseils municipaux.) — Sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapport de M. Paul Chauvassaigne sur les *fonds de non-valeurs.*

Rapports de M. Baret du Coudert sur l'*École centrale de Lyon.* (Vote d'un crédit de 350 fr.) — Sur l'*École normale de Cluny.* (Vote d'un crédit de 800 fr. pour une seule bourse.) — Sur des demandes de souscription à divers ouvrages. (Vote d'un crédit de 96 fr. pour souscription à 64 exemplaires de l'ouvrage de M. Tournemire (de Sevchalles) intitulé : *La mère institutrice de l'homme-enfant,* et 120 fr. pour l'acquisition de 10 exemplaires de l'ouvrage sur *Sidoine Apollinaire* par l'abbé Chaix.

Rapport de M. Dupuy Imberdis sur les *routes impériales.* — Vœux divers.

Rapports de M. Laroche : Sur la *Navigation* et le *Service hydraulique.* — Vœux divers. — Sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Mangerel sur le Service général de la *vicinalité.* — Personnel des agents voyers. Poteaux indicateurs.

Rapport de M. Astaix sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Bonnay sur les *Enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 80,000 fr.)

Rapports de M. Arnauld : Sur les *bâtiments départementaux*. (Vote de crédits divers.) — Sur le casernement de la *Gendarmerie*. (Vote d'un crédit de 42,000 fr.)

Rapport de M. Granet sur l'*Établissement thermal du Mont Dore*. (Vote d'un crédit de 8.230 fr. pour les travaux et de 8.220 fr. pour le Budget du Mont-Dore.)

Rapport de M. Teyras de Grandval sur le Service des *Postes*.

Rapport de M. Clément sur les demandes de changements de *circonscriptions territoriales*.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur un vœu relatif à l'application de l'art. 15 de la loi du 18 juillet 1837, sur les usurpations des *biens communaux*.

Vœu de MM. Mège et Tallon tendant à obtenir que la *culture du tabac* soit autorisée dans le département du Puy-de-Dome.

28 Août 1868. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Guillemot : Sur la *situation financière*. (Important) — Sur les *Caisses d'Épargne*. (Vote d'un crédit de 1,500 fr.)

Rapports de M. Gustave Rouher : Sur le compte des frais d'administration de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures*. — Sur le *reboisement*. (Vote d'un crédit de 10,000 fr.) — Sur l'*agriculture*. (Vote d'un crédit de 5,000 fr. pour les améliorations agricoles ; de 1,500 fr. pour le Jardin Botanique, et 1,000 fr. pour l'Orphelinat.) — Sur les *Courses de Riom*. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.) — Sur les *haras*.

Rapport de M. de Maillargues sur les *Écoles de sourds-muets*. (Vote d'un crédit de 9,900 fr.)

Rapport de M. Costilhes sur les *routes départementales*. — Ponts suspendus. (Vote d'un crédit de 246,000 fr. pour l'entretien et de 64,299 fr. 77 pour travaux neufs).

Rapport de M. d'Arnoux sur les *Chemins de fer*. — La ligne de Clermont à Bordeaux par Tulle pour la création de laquelle vous avez persisté à émettre des vœux sérieusement formulés depuis 1851 et qui fait suite au chemin de Montbrison à Clermont, vient, par une loi récente, d'être comprise dans le classement des chemins de fer du quatrième réseau et son établissement a été déclaré d'utilité publique. — Vœux divers. (Agrandissement de la gare de Riom. Établissement d'un deuxième passage à niveau à la gare d[illegible])

Rapport de M. Burin Desroziers sur le projet d'un *Chemin de fer d'intérêt local* entre *Billom* et *Pont du Château*. — Le détail estimatif des frais s'élèverait à 864,000 francs, soit par kilomètre 105,893 f. 40 ; la valeur des terrains traversés étant fixée à 12,000 fr. l'hectare. La Commission a décidé de donner la préférence à la gare de V[illegible] sur celle de Pont du Château. — Le Conseil a adopté.

Rapport de M. d'Arnoux sur le *Chemin de fer* [illegible] de *Maringues à Riom*. — Deux directions sont proposées, l'une allant de Maringues à Riom par Ennezat, l'autre de Maringues à Clermont par Cropière, Saint-Beauzire et Gerzat. Les deux directions ont été soumises à l'enquête. [illegible] a déclaré ne vouloir faire aucun sacrifice et même les habitants [illegible]

ce tracé. Entraigues et Saint-Laure s'en soucient peu. Riom et Maringues se sont prononcés pour cette direction. Saint-Beauzire, Chappes et Entraigues se sont prononcés pour le tracé par Gerzat. La Commission a adopté ce dernier tracé.

Le Conseil général repousse le tracé de Riom à Maringues par Ennezat et adopte entièrement les conclusions de la Commission.

Rapports de M. Chauvassaigne : Sur la *météorologie*. (Vote d'un crédit de 200 fr.) — Sur l'*acquisition d'un tableau* de M. Delafoulhouze, représentant un des sites les plus originaux de notre Auvergne. (Vote d'un crédit de 1.000 fr.)

Formation de la liste du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur un vœu tendant à obtenir que la *chasse* à la bécasse et des oiseaux aquatiques soit permise en tout temps. (Adopté jusqu'au 1er avril.)

29 *Août 1868*. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Guibal : Sur l'institution des *jeunes aveugles*. (Vote d'un crédit de 3.500 fr.) — Sur l'*Instruction publique*.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur les *Chemins d'intérêt commun*.

Vote des articles du *Budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote des *Centimes additionnels*.

Vote du *Budget des Recettes* qui produit :

Pour le budget ordinaire		1.281.470f 63
	extraordinaire	508.203 54
	En tout	1.789.674f 17

nécessaires pour solder les dépenses portées au Budget qui s'élèvent au même chiffre.

Rapport de M. Astaix sur les *Chemins vicinaux ordinaires*. (Vote d'un crédit de 70.000 fr.)

Vote de la continuation de l'imposition extraordinaire de 14 centimes pendant 10 ans à partir de 1870.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire que toutes les communes aient une *Salle de Mairie*. Le Conseil général s'associe à ce vœu.

Communication de la [illegible] au sujet du vote par le Conseil général de la Haute-Vienne de la construction d'un [illegible] de Limoges à Clermont par Eygurande.

[illegible] au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session.

Session extraordinaire de 1869 (1)

— [illegible] Janvier —

Préfet : M. Gimet. — *Président nommé* : M. Rouher Eugène (2). *Vice-Président nommé* : M. Martha-Beker. — *Secrétaire nommé* : M. Andrieu.

11 Janvier 1869. — MM. les Membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 28 décembre dernier, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances, en session extraordinaire.

M. Gimet, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 11 janvier et limite la durée de leur session à cinq jours, et il déclare ouverte ladite session.

Il donne ensuite lecture du décret du 19 décembre 1868 qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit : *Président*, M. Rouher, sénateur, ministre d'État ; *vice-président*, M. Martha-Beker, comte de Mons ; *secrétaire*, M. Andrieu, député.

M. le Vice-Président donne lecture de deux lettres par lesquelles M. Rouher et M. Bassin s'excusent de ne pouvoir prendre part aux travaux de la session.

Étaient présents : MM. Astaix, Bertrand, Bonnay, Chauvassaignes (Frank), Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Narjot de [illegible], Pyrent de La Prade, [illegible], [illegible], d'Arnoux, Baret du Coudert, Chauvassaignes (Paul), de Lavaissière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Robert, Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy-Imberdis, Granet, De Labrosse, Maisonneuve, Teyras de Grandval, Burin-Desroziers, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Goutay, Guilail, De Maillargues, Moulin, [illegible], Andrieu, De B[illegible] de Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Martha-Beker, *vice-président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Nous avons pour mission, comme vous le savez, dans cette session extraordinaire, de répartir entre les communes la subvention que l'État a accordée [illegible] avec [illegible] aux chemins vicinaux ordinaires, et de faire la même opération à l'égard du contingent des chemins d'intérêt commun. Plusieurs modes peuvent conduire au résultat. Je me permettrai d'appeler [illegible]

[illegible]

» D'après la loi du 11 juillet 1868 [illegible]

[illegible]

(1) [illegible]

(2) [illegible]

à tous les degrés d'intérêt et ôté toute chance à la faveur, tout prétexte aux réclamations mal fondées. C'est sous l'empire de cette préoccupation qu'avait agi le Gouvernement, lorsqu'il s'était mis à l'œuvre pour fixer les contingents des divers départements, ainsi que cela ressort de la circulaire du 13 décembre dernier, circulaire dans laquelle S. Exc. M. le Ministre de l'Intérieur exposait les règles qui l'avaient guidé. Il ajoutait : « En ce qui concerne les
» communes, je ne saurais trop engager MM. les Préfets à procéder,
» de leur côté, d'après des calculs qui mettent l'Administration à
» l'abri de toute suspicion, et lui permettent de se présenter aux
» populations dans l'attitude d'équité rigoureuse qui convient si bien
» à sa dignité. »

» La question ainsi posée, comment la résoudre ? L'économie de la loi s'appuie sur la commune ; c'est à celle-ci que doivent revenir directement les libéralités de l'État, dont les Conseils généraux ont été constitués les mandataires, par leur qualité de répartiteurs. Mais, tout en respectant l'action de notre pouvoir, le Gouvernement avait une tutelle officieuse à exercer ; il lui appartenait d'indiquer aux Préfets la marche à suivre dans cette opération délicate, en même temps qu'il leur prescrivait de s'inspirer dans leur travail préparatoire, des idées d'une justice distributive irréprochable ; et vous pourrez vous convaincre par l'examen des états déposés sur le bureau, qu'ils ont été soumis aux calculs d'une proportionnalité mathématique.

» Comme toute la question se rapporte au point de vue vicinal, la première donnée à établir, pour chaque circonscription communale, est le budget normal de sa vicinalité, budget qui comprend les ressources ordinaires, ainsi que les cinq centimes spéciaux et les trois journées de prestation créés par la loi du 21 mai 1836, déduction faite des prélèvements opérés au profit de la grande et de la moyenne communication.

» Ce point de départ déterminé, trois éléments sont en présence : les besoins, les ressources et les sacrifices. Ce dernier chiffre est aisé à constater ; il se traduit par l'importance des charges et les impositions extraordinaires que les municipalités auront votées à cet effet. Quant aux besoins et aux ressources, il faut considérer que ces deux termes doivent être pris d'une manière corrélative, pour être l'expression exacte de la situation des communes. Le déficit laissé dans la caisse vicinale, à l'expiration de la période décennale, se présente naturellement comme un élément essentiel de la combinaison ; toutefois, cet élément serait insuffisant si l'on ne tenait pas simultanément compte, non du produit du centime communal qui n'exprimerait pas les conditions réelles, mais du nombre d'années nécessaires à l'extinction de la dette, à l'aide des seules ressources du budget normal tel que nous venons de le définir. Et ce nombre d'années n'est lui-même que le rapport entre le déficit vicinal et les ressources ; ainsi une commune qui accuserait un excédant de dépenses de 6.000 fr., avec un budget vicinal de 300 fr., mettrait vingt ans à l'amortir.

» L'Administration a donc dressé trois colonnes, avec affectation à chacune d'elles du tiers du contingent départemental : la première indique les déficits, la seconde les périodes d'amortissement, la troisième les sacrifices. Par une simple règle de proportion, on chaque [illegible] a été mise en regard de l'ensemble, a déterminé la part que les circonscriptions municipales pouvaient avoir à prélever en raison de chacun de ces éléments. Quant à la répartition

tion de la subvention relative aux chemins d'intérêt commun, l'Administration a suivi les errements habituels.

» Telles sont, en résumé, les bases du travail élaboré par M. le Préfet, bases que vous êtes libres de modifier, pourvu que les modifications soient en harmonie avec le caractère de la loi.

» Le législateur de 1868 s'était donné la commune comme but, comme objectif. Nous nous plaisons à rappeler ici que vous aussi, Messieurs, vous avez été mus par cette pensée politique, lorsque vous avez arrêté, dans l'une de vos dernières sessions, qu'il serait distrait annuellement du budget départemental une allocation suffisante pour laisser aux communes une portion moins restreinte de leurs prestations, détournées sur la grande et moyenne communication, au détriment de la vicinalité ordinaire.

» Le plan était différent, le but était le même. Peut-être la voie dans laquelle vous êtes entrés aurait été plus féconde; mais le programme de l'État assurera aussi les progrès de nos campagnes, d'autant que votre initiative reste entière, et que vous l'avez associée à l'exécution de la loi. Mais, dans la circonstance présente, ce mode de procéder inusité crée au Puy-de-Dôme une situation délicate, exceptionnelle. Ainsi le décret de répartition de la première annuité n'a pas reconnu nos titres au point de vue des sacrifices, le règlement ayant été fait sur l'exercice de 1867, et la délibération du Conseil général, interprétée à la lettre, délibération qui augmente les recettes normales du budget de la vicinalité, tendrait à faire réduire la part du Département, calculée en raison directe des besoins et en raison inverse des ressources. Cette manière d'envisager la question serait trop contraire à la justice et à nos intérêts pour pouvoir être admise, et elle appelle votre examen et vos observations en vue des annuités futures.

» En votant plus de douze centimes extraordinaires pendant dix ans pour les diverses branches de la vicinalité, et en déclarant que les chemins vicinaux ordinaires y participeraient à l'aide d'un crédit annuel de 162,000 fr., destiné à conserver aux communes la moitié au moins de leurs prestations, vous avez largement satisfait à la pensée du législateur. Votre sollicitude pour cet intérêt spécial était manifeste; la décision que vous avez prise [illegible] sous la présidence de S. Exc. M. le Ministre d'État, démontrait suffisamment que vous aviez apprécié la puissance du ressort et les besoins de l'individualité communale. Les votes de cette Assemblée, nous ne craignons pas de l'affirmer, sont acquis d'avance à toutes les mesures favorables au développement de cet élément actif de toute force nationale, surtout à une époque où tant de [illegible] tendances entraînent, sans esprit de retour, vers les splendeurs trop attrayantes des villes.

» Au clocher du village se rattachent la famille, les traditions, les affections réelles; on y retrouve l'esprit de citoyen. [illegible] la décadence du foyer communal serait une cause de faiblesse pour le pays, tandis que sur la commune [illegible] organisée [illegible] l'état social et la patrie.

» Messieurs, peu de sessions [illegible] que nous n'ayons quelque perte sensible à déplorer. Il y a peu [illegible] Vertaizon un collègue que nous aimions tous. [illegible] plein d'aménité, esprit dévoué au bien public, M. V[illegible] laisse des regrets unanimes dans le Conseil général comme dans le canton qu'il représentait, et où, pendant près d'un demi-siècle, il a joui d'une popularité qui ne s'est jamais altérée dans les temps les plus

difficiles. Honorable souvenir que l'on peut rarement évoquer sur une tombe. »

Ce discours est suivi de vifs applaudissements.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport, dont j'extrais ce qui suit :

« Messieurs,

» Conformément aux dispositions de la loi du 11 juillet 1868, vous êtes appelés à faire la sous-répartition de la première annuité des subventions accordées par l'État, pour l'achèvement des chemins vicinaux.

» La somme allouée au département est de 122,819 fr. 68, ainsi que l'indique un décret pour les chemins vicinaux ordinaires, et de 52,786 fr. 72 pour les chemins d'intérêt commun.

» En ce qui concerne la vicinalité ordinaire, la répartition que j'ai l'honneur de vous proposer a été établie, suivant les instructions de l'Administration supérieure, en ayant égard aux besoins, aux ressources et aux sacrifices des communes. »

Il donne ensuite quelques explications au sujet de l'*établissement thermal du Mont-Dore*, puis dépose son rapport sur le Bureau du Conseil. Le *Président* lui donne acte de ce dépôt.

Vœu que l'Administration, dans tous les chefs-lieux d'arrondissement ou de canton où elle affiche le *cours de la Bourse*, affiche en même temps le *cours de vente du bétail* aux marchés de la Villette et de Poissy. (Renvoi à une Commission spéciale.)

Le Conseil décide ensuite de se former en Commission par arrondissement pour les chemins vicinaux, et en une Commission spéciale pour la sous répartition concernant les chemins d'intérêt commun. Cette dernière Commission sera composée de deux membres nommés par chaque groupe d'arrondissement.

Discussion sommaire sur la question générale des *chemins vicinaux* et ajournement au 12 janvier 1869.

12 Janvier 1869. — Lecture et adoption du procès-verbal de la première séance.

Formation des *Commissions d'arrondissement* pour les chemins vicinaux ordinaires, des chemins d'intérêt commun et des vœux divers.

M. Mège, au nom de la Commission de l'arrondissement de Clermont, propose l'adoption de la sous-répartition faite par le Préfet pour les *chemins vicinaux ordinaires*.

M. d'Arroux, au nom de la Commission de l'arrondissement de Riom, en fait autant et fait une proposition tendant à obtenir :

1° Que conformément à la circulaire ministérielle du 6 janvier 1868, le Puy-de-Dôme reçoive désormais la part qui doit lui revenir au point de vue des sacrifices ;

2° Que [illegible] suivi par le Département pour venir en aide aux communes [illegible] qui augmente les ressources normales du budget [illegible] et atténue ainsi l'ensemble des déficits à l'expiration de la période [illegible], ne puisse être interprété de manière à amener une réduction dans les parts afférentes aux besoins et aux ressources.

Le Conseil adopte cette proposition.

M. Moulin, au nom de la Commission de l'arrondissement d'Issoire, propose l'adoption de la sous-répartition faite par M. le Préfet.

M. Christophle, au nom de la Commission de l'arrondissement d'Ambert, propose l'adoption de la sous-répartition présentée par M. le Préfet.

M. Guillemot, au nom de la Commission de l'arrondissement de Thiers, propose aussi l'adoption de la répartition faite par M. le Préfet, tant pour le chiffre alloué à l'arrondissement que pour la part attribuée à chaque commune.

Le Conseil adopte ces propositions.

Vote d'une *indemnité* de 500 francs en faveur du *chef de la 3e division* pour indemnité pour travaux extraordinaires de la session.

13 Janvier 1869. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Moulin. Il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» En ce qui concerne la proposition, faite par la Commission de l'arrondissement d'Issoire, de porter dans la sous-répartition de la subvention de l'Etat, à *la moitié* la part de subvention accordée aux sacrifices et de réduire à un *quart* celle faite aux besoins, à un autre *quart* la part en sens inverse des ressources.

» La *Commission des chemins vicinaux* a l'honneur de proposer au Conseil général d'ajourner sa décision sur cette proposition.

» Elle propose, en outre, pour le présent exercice, d'adopter purement et simplement le travail de sous-répartition présenté par M. le Préfet ; d'attribuer, en conséquence, un tiers de la subvention de l'Etat aux besoins, un autre tiers sur la base inverse des ressources, le troisième tiers aux sacrifices. »

Le Conseil adopte les propositions de la Commission.

Sur la proposition de la même Commission, le Conseil approuve le projet de *budget provisoire* présenté par M. le Préfet pour le service vicinal, en 1870.

Le Conseil renouvelle aussi le vote émis dans sa précédente session :

1° D'une imposition extraordinaire de 12 centimes dont [illegible] 7 10 à appliquer aux routes départementales et le surplus aux besoins du service vicinal ;

2° D'une autre imposition extraordinaire de deux centimes, qui doit être sanctionnée par une loi, pour ledit service vicinal.

Il décide, en outre, que sur ces impositions il sera prélevé 163,062 francs à titre de subvention en faveur des communes pour les *chemins vicinaux ordinaires* compris dans le réseau subventionné.

Rapport de M. Chavassaignes-Franck sur la sous-répartition des fonds alloués aux *chemins d'intérêt commun*.

Rapports de M. Pyrent de la Prade : Sur l'[illegible] *du Mont Dore*. — Sur le vœu formulé à la première session et relatif à l'*affichage au cours du* [illegible] *de Poissy*.

Le Conseil général appuie ce vœu.

Communication du Président relative à la *construction et l'exploitation de chemins de fer routiers.* Renvoi au Préfet pour complément d'études.

Vote de remerciements au Bureau et au Préfet. Clôture de la session extraordinaire.

Session ordinaire de 1869 (1)

— 23-28 Août. —

Préfet : M. Gimet ; *Président nommé :* M. Rouher Eugène ; *Vice-Président nommé :* M. Martha-Beker ; *Secrétaire nommé :* M. Andrieu.

23 Août 1869. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 8 août courant, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local ordinaire de leurs séances.

M. Gimet, *préfet du département*, donne lecture du décret qui convoque les Conseils généraux pour le 23 août et limite la durée de leur session au 6 septembre, et il déclare ouverte la session de 1869.

Il reçoit ensuite le serment de MM. Brosson et Guyot-Dessaigne, élus membres du Conseil général en remplacement de MM. Bassin et Vigeral décédés.

M. le Préfet donne aussi lecture du décret du 7 août qui forme le bureau du Conseil général ainsi qu'il suit :

Président, M. Rouher, sénateur, président du Sénat ; *vice-président*, M. Martha-Beker, comte de Mons ; *secrétaire*, M. Andrieu, ancien député.

En l'absence de M. Rouher, M. Martha-Beker prend place au fauteuil de la présidence et M. le Secrétaire s'installe au bureau.

Étaient présents : MM. Astaix, Bertrand, Bonnay, Brosson, Chauvassaignes (Franck), Costilhes, Girard-Pallet, Guyot-Dessaigne, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Tixier, Arnault, d'Arnoux, Baret du Coudert, Chauvassaigne (Paul), de Lavaissière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Robert, Rouher (Gustave), Tallon, Barrière, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy-Imberdis, Granet, de Labrosse, Maisonneuve, Burin-Desroziers, Clément, Cougoul, Girot-Pouzol, Goutay, Guibal de Maillargues, Moulin, Adrian, Andrieu, de Barante, Chassaigne (Ernest), Dumas, Guillemot.

M. Martha-Beker, *vice-président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« Vous [illegible] les motifs qui nous privent, cette année, du concours de S. Exc. M. le Président du Sénat ; vous savez que M. Rouher [illegible] devant des devoirs plus impérieux lorsqu'il

(1) [illegible] en exécution du décret impérial du 2[illegible] juillet 1869.

ne vient pas s'occuper des affaires du Département, et s'enquérir de nos vœux, dont il est l'interprète et l'appui constant auprès de l'Empereur. L'habile direction que son intelligence imprime aux débats nous aurait été d'autant plus précieuse que l'importance de nos délibérations s'est accrue avec nos attributions et avec la marche rapide d'un progrès incessant.

» Ce progrès, vous ne l'ignorez pas, est le résultat du développement inusité des voies de communication, ces puissances motrices des civilisations modernes. Tout se meut et agit de nos jours sous l'empire étrange d'une même impulsion ; plus d'obstacles infranchissables; les produits s'échangent d'un pôle à l'autre ; tourmentées par de vagues aspirations, les populations émigrent à la poursuite d'un mirage de jouissances et de bien-être qui les séduit et les entraîne, et les villes rivalisent de luxe et de magnificence pour attirer ces courants vers leurs murs. Il n'est pas jusqu'aux sommets des montagnes, où la science, cette reine du siècle, ne songe à s'installer, afin d'y établir des observatoires, de tracer à des hauteurs différentes les trajectoires des perturbations atmosphériques, et de saisir à leur source, dans les espaces célestes, les lois des mouvements des forces mystérieuses de la nature.

» Longtemps arrêté par l'inertie dans les anciens sillons, malgré la variété de ses produits et le caractère laborieux de ses habitants, le Puy-de-Dôme voit se manifester successivement sur son propre territoire les diverses phases de cette transformation, et prend à son tour essor, depuis qu'il commence à ressentir les effets de cet ensemble de routes et de voies ferrées que vous y avez créées.

» La question des chemins vicinaux, qui exigeaient des mesures spéciales et des ressources nouvelles, n'a été abordée qu'en dernier lieu; leur amélioration se poursuivra désormais sur une vaste échelle, grâce au décret du 15 août 1867 et à la subvention annuelle de 163,000 fr. que vous avez assurée aux communes, afin de laisser entre leurs mains la moitié au moins de leurs prestations.

» Vous avez réparti entre elles la première annuité distribuée par l'État, conformément à l'esprit de la loi et aux règles d'une stricte équité ; vos justes réclamations ont fait augmenter l'allocation de la vicinalité ordinaire, mais il semble que c'est au détriment des chemins d'intérêt commun, dont le crédit a été réduit. Des diverses formules proposées pour opérer d'une manière précise, en dehors de tout arbitraire, en raison directe des sacrifices et des besoins et en raison inverse des ressources, celle qui a servi de base aux états de répartition entre les départements, et que vous avez adoptée, est la plus rationnelle. On peut, à l'aide de certains tempéraments, corriger l'inconvénient d'une division trop parcellaire; d'autre part, si vous n'étiez plus d'avis d'admettre l'égalité de partage du contingent entre les trois données qui sont en jeu, il serait aisé d'en faire varier les proportions suivant les différences de valeur que vous jugeriez convenable d'attribuer à chacune d'elles.

» Ces préoccupations qui touchent [illegible] ne doivent pas cependant nous faire [illegible] celle de l'équilibre de nos finances. [illegible] de tout concours au service des enfants assistés assurée aux hospices par la loi du 5 mai dernier, les éventualités [illegible] de nos chemins de fer [illegible] par suite de l'adoption des d[illegible] Billom à la station de Vertaizon et de M[illegible] Gerzat, feront [illegible]

point perdre de vue. Commandées les unes par la loi, les autres par des motifs de justice distributive et d'utilité publique, ces dépenses ne sont pas au-dessus de nos facultés, mais elles prescrivent l'économie. Le système des annuités à longs termes trouvera ici sa raison d'être, les générations futures ne pouvant se plaindre d'hériter des charges lorsqu'elles hériteront des bienfaits. Le Conseil n'a pas, d'ailleurs, l'intention d'accroître le nombre des centimes additionnels, en présence de tant de communes qui se sont surimposées pour améliorer leurs chemins, relever leurs églises, construire des maisons d'école. Les rapports de M. le Préfet, dont la sollicitude administrative se préoccupe de cette situation, constatent que la plupart paient plus de dix centimes extraordinaires, et que plusieurs atteignent le maximum des vingt centimes autorisés pour dépenses facultatives. Les populations acceptent des taxes municipales justifiées par des travaux qui se font à leur profit et sous leurs yeux, elles sont moins résignées à l'égard des cotes supplémentaires, dont l'emploi est moins direct, moins appréciable.

» Notre époque entend tout entreprendre et transformer à la fois ; elle témoigne peu de souci du prix de ses efforts, et oublie trop souvent que le progrès s'achète, et qu'il ne se paie guère que par l'impôt ou par l'emprunt. Cet entraînement a besoin d'être modéré et balancé avec les ressources, tâche ingrate pour les assemblées chargées de cette mission, et qui ne peuvent satisfaire toutes les exigences.

» Les œuvres grandioses qui se succèdent à des intervalles de plus en plus rapprochés entretiennent cette impatience, cette agitation fiévreuse qui précipite sans cesse en avant. Il y a quelques mois s'achevait, à travers un continent inconnu, le percement de l'Amérique septentrionale, et un peuple de hardis pionniers acclamait la pose du dernier rail d'une ligne gigantesque, de plus de 4,000 kilomètres, exécutée en peu d'années, de New-York à San-Francisco. En ce moment même viennent de se dérouler, dans les profondeurs de l'Océan, les derniers anneaux d'un second câble transatlantique, des côtes de la Bretagne aux rivages des États-Unis, et bientôt s'ouvrira, aux applaudissements du monde, le célèbre canal de l'isthme de Suez.

» Quoique placée au cœur de la France et loin des mers, l'Auvergne n'en est pas moins appelée à prendre une large part aux effets de ce mouvement universel. Le transit n'enrichit pas seulement les cités qui servent de stations maritimes ou celles qui se trouvent sur les routes des capitales, il porte encore la vie et la circulation dans l'intérieur des régions continentales qu'il traverse. Il suivra le chemin de Brioude à Alais, qui sera sans doute terminé pendant la campagne prochaine, et alors s'établira, du Nord au Midi, sur une lacune qui semblait condamnée à la solitude, l'un des courants européens. L'idée première de cette ligne commerciale et stratégique a été formulée, en 1854, au sein du Conseil; jugée d'abord inexécutable et sans avenir, cette voie magistrale est maintenant poussée avec ardeur par la Compagnie de la Méditerranée, qui a compris qu'elle lui est indispensable.

» Dans un temps peu éloigné, Clermont marquera comme l'une des stations du commerce, l'une des étapes des voyages autour du monde. Partis du Havre pour New-York, le négociant, le savant, le touriste se dirigeront de ce point par le railway californien sur San-Francisco, ils franchiront l'océan Pacifique, et après avoir exploré les côtes de la Chine, de l'Inde et de l'Orient, ils effectueront

leur retour sur Paris par la voie de l'Egypte et de l'Auvergne, deux noms qu'il ne faudra pas s'étonner de voir associés dans les itinéraires. Par cette dernière direction s'écouleront aussi des marchandises de grand encombrement, au transport desquelles celle de Lyon à Marseille ne pourra plus suffire. Cette attente n'est pas l'expression d'un rêve, la conception d'une espérance chimérique, elle est conforme à la raison d'un nouvel ordre de choses. En dehors du cours des affaires, l'attrait de la nouveauté, le besoin d'expansion, feront entreprendre bien des voyages de ce genre. On voudra visiter, durant la période d'une seule saison, les régions lointaines, les climats chantés par les poètes, et l'on ne tardera pas à reconnaître que la Limagne, avec sa végétation luxuriante et sa ceinture pittoresque de montagnes volcaniques, n'a rien à envier aux contrées les plus favorisées du globe.

» Tout se prépare autour de nous en vue d'un avenir qui fera de notre province une sphère puissante d'activité et d'attraction. L'achèvement du chemin direct de Lyon à Bordeaux, consacré et déterminé par une loi, entre Clermont et Tulle, nous rendra un transit qui nous a échappé. La ligne de Vichy à Ambert, par Thiers, qui est concédée et qui se prolongera un jour jusqu'au Puy, vivifiera la partie orientale du département. Un autre embranchement essentiel est projeté de Limoges à Clermont; il est vivement appuyé par le Conseil général de la Haute-Vienne, et nous assurerait une part des échanges entre Nantes et Marseille, entre l'Océan et la Suisse.

» Ces faits justifient les prévisions du Conseil, l'opportunité des votes qu'il a émis depuis un certain nombre d'années. Il n'a qu'à continuer et poursuivre le but vers lequel il n'a cessé de tendre: faire progresser le pays en le rattachant par les voies les plus fécondes aux grandes artères du mouvement général.

» Messieurs, nous avons eu récemment encore à déplorer la mort d'un honorable collègue, M. Bassin, conseiller général depuis 1848; il avait participé à nos travaux par une collaboration active et avec un dévouement constant aux intérêts publics. »

Ce discours est suivi de vifs applaudissements.

M. le Préfet dépose son rapport sur les divers comptes des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1868 et celui de l'[illegible] *voyer en chef*. *M. le Président* donne acte de ce dépôt et fait ensuite la communication au Conseil d'un travail sur le *chemin de fer de Vichy à Thiers* et de *Thiers à Ambert*.

Dépôt de la liste du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Formation du Conseil suivant l'usage en six Commissions.

25 Août 1869. — Lecture et approbation du procès-verbal de la première séance.

Vœu relatif au service des *postes* entre Clermont et Ambert et au service du chemin de fer de Clermont à Pont-de-Dore. (Renvoi aux Commissions.)

Liste des *présidents* et *secrétaires* des Commissions.

Rapport de M. [illegible] sur l'*agriculture*. Il [illegible] la tenue d'un concours régional d'animaux de [illegible]. Ce concours [illegible] comprend 16 départements et sera tenu en 1870 [illegible].

Puy-de-Dôme. (Vote d'un crédit de 10,000 francs pour le reboisement. 5,000 francs pour encouragement à l'agriculture et 15,000 francs pour le concours régional.)

Rapports de M. Guillemot : Sur la *situation financière*. Le rapporteur fait ressortir l'extrême avantage des réformes introduites dans le régime financier des départements par la loi du 18 juillet 1866. Suppression du fonds commun si onéreux spécialement pour nous. Simplification des budgets ramenés aux formes de celui de l'Etat. Elargissement de nos pouvoirs par l'abandon d'une étroite spécialité, institution du budget rectificatif qui nous permet d'appliquer immédiatement les ressources disponibles du dernier exercice aux besoins de l'exercice courant. — Sur les *fonds de non-valeurs*. Les pertes, dit le rapporteur, se sont élevées, savoir :

Pour incendies..................	183.710	»
— épizooties.................	148.310	»
— orages, grêles............	167.960	»
— inondations..............	32.730	»
Au total, à.........	532.710	»

Il a été alloué 50,668 francs, soit 9,51 0/0 des pertes éprouvées, l'année précédente il n'avait été accordé que 9,33 0/0 du chiffre des sinistres. — Sur la *comptabilité communale*. Fixation à 20 cent. le maximum des contributions extraordinaires. — Sur la *taxe municipale* sur les *chiens*.

Rapport de M. Costilhes sur des *réclamations des communes* de Chaptuzat, de Durtol, de Jumeaux et de Flat au sujet de la réduction de leur *contingent personnel mobilier*.

Rapports de M. Robert : Sur le *laboratoire de chimie*. (Vote d'un crédit de 500 fr.) — Sur l'*école d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 12.200 fr.)

Rapport de M. de Labrosse : Sur l'*école normale de Cluny*. (Vote d'un crédit de 800 fr.) — Sur l'*école de dessin de Volvic*. (Vote d'un crédit de 1.000 fr.) — Sur l'*école centrale lyonnaise*. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.) — Sur l'*école vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 900 fr.)

Rapports de M. de Labrosse sur l'*école des arts et métiers d'Aix*. (Vote d'un crédit de 450 fr.)

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'instruction des *jeunes aveugles*. (Vote d'un crédit de 3.200 fr.)

Rapport de M. Bertrand sur l'extinction de la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 7,000 fr. dont 1,000 fr. pour la maison du refuge de Clermont.)

Rapports de M. Ernest Chassaigne : Sur la création de brigades de *[illegible]*. — Sur les *sociétés de secours mutuels*. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.) — Sur l'*établissement du Mont-Dore*. (Vote d'un crédit de 2,415 fr. pour travaux neufs et du budget ordinaire du Mont-Dore s'élevant à 10,760 fr.)

Rapport de M. Arnault sur les *bâtiments départementaux*. (Vote de [illegible] crédits.)

Rapport de M. [illegible] Chauvassaignes sur la *télégraphie*. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.)

26 Août 1869. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Brosson sur la *pisciculture.* (Vote d'un crédit de 2,000 fr.)

Rapport de M. Cougoul sur la *comptabilité départementale.*

Résumé général des Recettes et des Dépenses départementales de l'Exercice 1868.

Intérieur.			
Recettes ordinaires	1.218.095 10	1.772.727 20	1.884.457 53
Recettes extraordinaires.........	554.632 10		
Instruction publique			
Recettes ordinaires..............	111.730 33	111.730 33	
Recettes extraordinaires.........	» »		
Intérieur.			
Dépenses ordinaires acquittées...	1.182.608 75	1.693.481 43	1.801.975 86
Dépenses extraordinaires acquittées.	510.872 68		
Instruction publique			
Dépenses ordinaires acquittées....	108.494 43	108.494 43	
Dépenses extraordinaires acquittées	» »		
Partant les recettes présentent un excédant, au 1er août 1869, de			82.481 67

Rapport de M. Cougoul sur la répartition des *contributions directes.*

Arrondissements.	Contribution foncière.	Personnelle et mobilière.	Portes et fenêtres.
Clermont..............	868.402 »	195.851 »	123.709 »
Ambert...............	260.321 »	62.091 »	35.443 »
Issoire.................	419.070 »	75.115 »	38.390 »
Riom..................	614.265 »	117.575 »	55.701 »
Thiers.................	251.030 »	61.433 »	35.735 »
Total.......	2.413.088 »	512.065 »	288.978 »

Rapports de M. Baret du Coudert : Sur les *couvertures en chaume.* (Vote d'un crédit de 8,000 fr.) — Sur l'*École des Beaux-Arts.* (Vote d'un crédit de 800 fr.)

Rapport de M. Peyrent de la Prade sur les *Écoles* [illegible] Établissement de Val de Marie, à Vayres, en dehors de l'asile de Clermont et du Bon-Pasteur. (Vote d'un crédit de 11,220 fr.)

Rapport de M. Admirat sur l'*instruction publique.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur la *navigation* et le *service hydraulique.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Bonnay sur les *enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 102,000 fr.)

Rapport de M. Clément sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 88,000 fr.)

Rapport de M. Granet sur les *terrains communaux* usurpés.

Rapports de M. de Maillargues: Sur le classement des animaux granivores au rang des *animaux nuisibles.* — Sur la *chasse à la loutre* pendant la nuit. — Sur la *caisse des retraites des employés de la Préfecture*, etc.

Rapport de M. Gustave Rouher sur les demandes de changement de *circonscription territoriale.* Séparation de Varennes et de Clerlande. (Adopté.)

27 Août 1869. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Discussion sur trois propositions de vœux relatives à la *décentralisation.* Importante discussion qui aboutit au vote par le Conseil d'un vœu ainsi conçu :

« Que les noms des Conseillers généraux et d'arrondissement qui prendront part à leurs discussions soient énoncés dans les procès-verbaux ; que les procès-verbaux reçoivent une plus grande publicité par la voie de la presse et que les Conseils généraux soient appelés à vérifier les pouvoirs des conseillers élus. »

Rapport de M. Granet sur l'*élévation de classe des sous-préfectures* d'Issoire et de Thiers.

Vœu du Conseil tendant à obtenir que la *préfecture du Puy-de-Dôme* soit élevée à la première classe.

Vœu du Conseil tendant à obtenir que la *culture du tabac* soit accordée au département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Maisonneuve sur les *courses de Riom.* (Vote d'un crédit de 1,500 fr.)

Rapport de M. Gustave Rouher sur les *circonscriptions territoriales* Le Cheix, La Moutade et Cellule. (Adopté.)

Rapport de M. Chauvassaignes (Franck) sur les comptes des *frais d'administration de la Préfecture* et des sous-préfectures. (Vote d'un crédit de 6,500 fr.)

Vœu que le Conseil général vote une somme de 1,000 fr. pour achat de médailles ou subvention au grand *concours musical de la ville de Clermont-Ferrand.* Le Conseil général approuve le vœu et vote le crédit de 1,000 fr.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur les *foires et marchés.*

Rapports de M. Baret du Coudert : Sur la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 2,400 fr.) — Sur une demande de subvention en faveur

d'un élève de l'*école de musique* religieuse de Paris, fondée en 1863 par *M. Louis Niedermeyer*. (Ajournement.)

Rapport de M. Dupuy-Imberdis sur les *routes impériales*. Vœux divers.

Formation des listes du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport de M. de Barante sur les *routes départementales*.

Rapport de M. Guillemot sur les *caisses d'épargne*. (Vote d'un crédit de 1,500 fr.)

28 Août 1869. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Burin-Desroziers sur les *chemins d'intérêt commun. Historique des chemins d'intérêt commun dans le département :*

« Messieurs,

» Avant 1852, il n'y avait qu'un petit nombre de chemins vicinaux, neuf ou dix, qui reçussent une subvention sur les fonds départementaux. Elle variait de 22 à 25,000 francs par an.

» En 1852, sur les indications précises du Préfet de cette époque, l'honorable M. de Crèvecœur, il en fut proposé trente-trois, dont le classement fut soumis à l'examen du Conseil général invité à donner son avis. Alors le montant des prestations était de 355,000 francs (il est aujourd'hui de 853,000 francs); aux trente-trois chemins indiqués, le Conseil général proposa d'en ajouter dix-huit autres.

» En 1853, le Préfet, nouvellement nommé, M. le comte de Preissac, prit, à la date du 16 mai, un arrêté par lequel furent admises au rang des chemins d'intérêt commun cinquante-trois lignes désignées au tableau, ayant un développement total de 878 kilomètres. Cette mesure reçut l'approbation complète du Conseil général, et, à sa session de 1853, sur le rapport de sa quatrième Commission, un vote de 2 centimes au principal des quatre contributions fut adopté, et plus tard autorisé par la loi du 23 mai 1854.

» En 1854, le nombre des chemins d'intérêt commun fut porté à 54 ayant un développement total de 916 kilomètres (1).

» En 1855, les demandes de classement devenaient de plus en plus nombreuses; le nombre des chemins d'intérêt commun classés par un arrêté de M. le Préfet du 24 janvier 1856, fut porté à soixante-neuf, ayant un développement de 1,346 kilomètres (rapport de M. le Préfet de 1856); mais il parut alors sage et indispensable d'assurer de nouvelles ressources. M. le Préfet fut, dès 1855, invité, par le Conseil général, à rechercher le moyen de se les procurer.

» En 1856, M. le Préfet rendit compte des recherches qu'il avait faites. Tout naturellement, il fallait avoir recours à un impôt extraordinaire, ce qui était une question grave. Elle parut tellement importante qu'il fut jugé convenable de la soumettre à l'appréciation de deux Commissions réunies, la première et la quatrième; deux systèmes étaient en présence : l'emploi du produit de l'impôt

(1) Rapport de M. le Préfet, p. 42.

au fur et à mesure qu'il rentrerait, ou un emprunt. L'emprunt pouvait être lui-même fait dans deux conditions différentes : emprunt de 3,000,000 ou emprunt de 1,800,000 francs remboursables en treize années.

» Les deux Commissions, réunies sous la présidence de notre honorable collègue, M. Moulin, furent à l'*unanimité* d'avis d'avoir recours à un impôt extraordinaire de 5 centimes au principal des quatre contributions pour treize années. Quant à l'idée d'un emprunt, elle fut aussi acceptée à l'unanimité moins *une voix*. Le membre dissident s'appuyait sur ce que l'intérêt de l'emprunt absorberait 600,000 francs qui pourraient servir à créer plus de 100 kilomètres de chemin. Ce qui entraîna l'avis favorable des deux Commissions, c'est la perspective de terminer en *douze* années, disait-on, la création des soixante-neuf lignes à construire. Le Conseil général adopta la proposition et vota l'impôt des 5 centimes qui, ajouté à celui de 2 centimes autorisé par la loi du 23 mai 1854, formait une imposition extraordinaire totale de 7 centimes au principal des quatre contributions. Ce vote fut approuvé par la loi du 6 juin 1857.

» L'emprunt était donc possible. M. le Préfet s'occupa de le réaliser. Quelques difficultés se présentèrent d'abord ; mais enfin, en 1858, il fut contracté.

» Le premier terme fut versé le 1er juillet 1858. Du 1er juillet 1858 au 1er juillet 1863, six versements ont eu lieu successivement. Le remboursement a commencé l'année suivante, et le dernier terme de l'emprunt doit être remboursé, le 1er juillet 1869, avec les fonds provenant de l'exercice de la même année.

» En 1862, par suite de divers classements essentiels de prolongements et d'embranchements, le nombre des lignes classées était de soixante-neuf, ayant un développement total de 1,962 kilomètres. Ce réseau est aujourd'hui de 1,985 kilomètres comprenant 67 lignes seulement. Mais en 1862, encore, il fut reconnu que les ressources étaient insuffisantes. La période de dix années, fixée pour l'imposition extraordinaire de 4 centimes au principal des quatre contributions affectées aux routes départementales était au moment de finir. Le besoin de créer de nouvelles ressources pour les chemins d'intérêt commun se faisant de plus en plus sentir, il fut admis que le montant du produit des 4 centimes attribué aux routes départementales serait scindé ; que le produit de 2 centimes 3/10 serait affecté aux chemins vicinaux, et que le surplus, le produit de 1 centime 7/10, serait attribué aux routes départementales.

» Cette division fut approuvée par la loi du 16 mai 1863, qui a autorisé l'imposition extraordinaire de 4 centimes.

» En 1864, il a fallu aussi avoir recours à un impôt extraordinaire de 3 nouveaux centimes, encore proposé par la première et la quatrième Commission réunies sous la présidence de l'honorable M. Moulin ; il a été voté par le Conseil général et autorisé par la loi du 27 mai 1865.

» Ainsi, de 1853 à 1865, il a été voté un impôt extraordinaire au principal des quatre contributions de 12 centimes 3/10, dont le produit, aujourd'hui, est de 447,000 francs pour les chemins de grande et de moyenne vicinalité classés ayant en tout un développement de 2,575 kilomètres, ci 447,000

» Si on y ajoute :

» 1° Le produit des 7 centimes spéciaux (lois de 1836 et 1867) 254,000

» 2° Le montant des contingents communaux (loi de 1836)	182.000
» 3° Le montant des prestations en nature, qui est de	853.000
» 4° La subvention accordée par l'Etat (pour chemins des deux catégories)	182.000
» On voit que le montant des ressources pour les trois catégories de chemins est de	1.918.000
sans parler du produit des 3 centimes votés par certaines communes et de la 4me journée de prestation votée par quelques autres, lesquels dépassent	100.000
» On a donc, pour les chemins des trois catégories, une ressource totale au moins de	2.018.000

plus de deux millions.

Rapport de M. Mangerel sur le service général de la *vicinalité*. Vœux divers.

Rapport de M. Astaix sur les *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapport de M. Arnault sur le casernement de la *gendarmerie*. (Vote d'un crédit de 44,000 fr.)

Rapport de M. de Barante sur une question d'*alignement* concernant la route départementale n° 2 *dans la traverse du Mont-Dore.*

Rapport de M. d'Arnoux sur les *chemins de fer*, chemin de fer de Billom et de Gerzat-Maringues.

Un cahier des charges a été rédigé par les soins du Préfet et déposé aux bureaux de la Préfecture. Jusqu'ici personne ne s'est présenté pour faire une soumision. Vœux divers.

Vœu de voir mettre à l'étude le prolongement du *chemin de fer de Billom à Vertaizon* sur Pont-du-Château, Joze, Maringues, Luzillat, devant aboutir à la ligne de Vichy à Thiers près de Puy-Guillaume ou du Pont de Ris. Le Conseil décide qu'un avant-projet sera préparé pour l'an prochain.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Guibail sur les *archives départementales*. (Vote d'un crédit de 5,500 fr.)

Vœu pour l'éloignement de la *Poudrière* de la ville de Clermont et son transfèrement à une plus grande distance. (Adopté par le Conseil général.)

Rapport de M. Guibail sur les demandes de *souscription* à divers ouvrages. (Rejet.)

Rapport de M. Gustave Rouher sur une demande de changement de *circonscription territoriale.*

Rapport de M. Chauvassaignes (Franck) sur le *service postal.*

Rapport de M. Andrieu sur le service de la [illegible]. (Vote d'un crédit de 200 fr.)

Observatoire projeté *au Puy de Dôme* par M. Alluard, professeur à la Faculté des sciences. Le Conseil émet le vœu que le Gouvernement veuille bien réaliser le projet scientifique et national de

l'établissement d'un observatoire météorologique à la cime du Puy de Dôme.

Rapport de M. Andrieu relatif à la perception des *droits sur les boissons.*

Vote des articles du *budget* ne donnant pas lieu à des rapports.

Vote du *budget des recettes* qui produit en totalité une somme de 1.984.606 fr. 05 nécessaire pour faire face au budget des dépenses, savoir :

Budget ordinaire...........	1 475.144 76
extraordinaire......	509.461 29
Total..........	1.984.606 05

Vote de remerciements au Bureau et au Préfet.

Clôture de la session.

SECONDE RÉPUBLIQUE

Session extraordinaire de 1870 (1)

28 Septembre 1870. —

Préfet : M. Girot-Pouzol (2). — *Président doyen d'âge :* M. Costilhes. — *Président élu :* M. Moulin. — *Vice-Président élu :* M. Costilhes. — *Secrétaire élu :* M. Astaix.

28 Septembre 1870. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 24 courant, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture en session extraordinaire, dans une salle destinée à cet effet.

M. Girot-Pouzol, *préfet du département*, fait connaître le but de la réunion et déclare la session ouverte.

Il invite ensuite le Conseil à former son bureau provisoire conformément aux dispositions de la loi. En conséquence, MM. Costilhes et Tixier sont appelés à prendre place à ce bureau : le premier, en qualité de *président*, comme étant le *doyen d'âge* des membres du Conseil, et le deuxième, le *plus jeune* de l'Assemblée, pour remplir les fonctions de *secrétaire*.

Etaient présents : MM. Astaix, Bertrand, Bonnay, Brosson, Chauvassaignes (Franck), Costilhes, Guyot-Lavaline, Laroche, Mège (Philippe), Mège Girard, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Tixier (Léon), Vigeral, Arnaud, Baret du Coudert, Gerzat, de La Vallière, Laville, Mangerel, Martha-Beker, Robert, Tallon, Chassaigne (d'Arlanc), Christophle, Dupuy Imberdis, Granet, Maison-

(1) Ouverte en exécution d'un arrêté préfectoral du 21 septembre 1870.

(2) V., tome Ier, pages 477 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

neuve, Teyras de Grandval, Aubergier, Burin-Desroziers, Chomette, Clément, Goutay, de Maillargues, Moulin, de Barante, Bayle, Bergounioux, Chassaigne (Ernest), Dumas.

M. le Président invite le Conseil à constituer son bureau définitif, et l'Assemblée décide qu'il sera procédé par bulletins séparés à l'élection du *président*, du *vice-président* et d'un *secrétaire*.

M. Moulin est proclamé *président du Conseil;* M. Martha-Beker, *vice-président*, mais cet honorable membre de l'assemblée s'excuse de ne pouvoir accepter les fonctions qui lui sont offertes. M. Costilhes est proclamé *vice-président;* M. Astaix, *secrétaire*.

MM. Moulin, *président*; Costilhes, *vice-président*, et Astaix, *secrétaire*, élus, prennent place au bureau.

M. Moulin, après avoir remercié le Conseil général de l'honneur qu'il a bien voulu lui faire en le nommant son *président*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Je vous remercie du témoignage de confiance que vous venez de me donner, en m'appelant à l'honneur de présider cette session extraordinaire, tristement extraordinaire en effet ! Jamais nous ne nous sommes réunis dans des conjonctures plus graves, plus émouvantes, plus douloureuses, il faut le dire, malgré la juste confiance que nous inspirent les grandes ressources et l'élan patriotique du pays.

» La France est envahie. Des armées ennemies campent sous les murs de Paris. Elles se répandent, comme des hordes barbares, dans les départements voisins; elles paraissent même se rapprocher de notre fleuve du centre, des bords de la Loire.

» Dans une telle situation, en présence des exigences insolentes de l'étranger, tout ce qui compose notre France bien-aimée, tout ce qui vit et respire en elle, familles, associations, communes, départements, doivent voler ou concourir à sa défense.

» C'est pour réaliser ce concours, pour en déterminer l'étendue et les conditions, que nous avons été convoqués par notre nouveau Préfet.

» Nous examinerons ses propositions avec l'intérêt que mérite un sujet d'une aussi capitale importance, avec la sympathie que nous devons à l'administrateur sorti de nos rangs, à l'ancien et bienveillant collègue associé depuis longtemps à nos travaux comme à nos sentiments pour notre cher pays. Le nom de l'honorable M. Girot-Pouzol, les souvenirs et les exemples des deux générations de sa famille qui l'ont précédé dans la vie administrative et politique, ses antécédents personnels, tout le rattache aux grandes et pures traditions de 89, résumés dans la vieille devise de nos pères : *Liberté, ordre public*.

» Que cette devise soit aussi la nôtre, mes chers collègues, et celle de tous les bons Français, mais en y inscrivant avant tout, oui, avant tout, comme le premier, le plus pressant et le plus sacré de nos devoirs, *la défense nationale!* »

Ce discours est accueilli par des applaudissements chaleureux et prolongés.

M. le Président donne la parole à *M. le Préfet* pour la lecture de son rapport dont la teneur suit :

« Messieurs,

» Le Gouvernement de la Défense nationale m'a autorisé, par

dépêche spéciale, à vous réunir en session extraordinaire, afin de venir en aide à son action incessante.

» La situation douloureuse dans laquelle nous nous trouvons exige des sacrifices prompts et énergiques pour procurer aux défenseurs de la patrie, des armes, des munitions de guerre et des effets d'équipement.

» Je vous ai réunis à la hâte pour soumettre à votre vote un projet d'emprunt départemental que je crois devoir porter à la somme de 2 millions et demi pour ne pas rester au-dessous des sacrifices que se sont imposés des départements moins favorablement situés que le nôtre.

» J'ai pensé que ce mode de ressources serait mieux accueilli de votre part que tout autre moyen qui aurait eu pour effet de modifier les services départementaux qui ne peuvent subir de réduction sans qu'au préalable ils soient soumis à des examens sérieux et approfondis, ce qui nous ferait perdre un temps précieux et ne produirait au surplus que des ressources insuffisantes.

» Je viens donc proposer à votre patriotisme de voter cet emprunt que je tâcherai de rendre le moins onéreux possible pour nos populations, en ne demandant d'abord que les sommes qui seront jugées indispensables pour parer aux besoins les plus urgents de la défense, et que je m'efforcerai de limiter dans une juste mesure.

» J'ai pensé qu'en votant 8 centimes 21/10 extraordinaires que je répartirai dans les proportions exigées pour un remboursement en dix annuités, quel qu'en soit le montant, vous me donnerez la facilité de rendre au pays le service que j'attends de votre dévouement à nos intérêts communs.

» Pour corroborer mon action et en couvrir la responsabilité au point de vue du contrôle administratif de la dépense, je vous demande avec instance la nomination d'une Commission formée de trois ou cinq membres du Conseil général, qui voudra bien me prêter son concours permanent afin d'appliquer le plus efficacement possible aux besoins de la situation, les sommes qui seront mises à ma disposition.

» Permettez-moi également, Messieurs, de profiter de cette réunion extraordinaire pour soumettre à votre approbation, sous le titre de : *Budget rectificatif de 1870*, des dépenses qui se rattachent au budget que vous avez voté l'année dernière et qui en complètent les ressources. »

M. le Préfet complète son rapport par des explications verbales desquelles il résulte que l'*emprunt*, dont il demande la réalisation, peut être pour le moment réduit à un million : qu'en effet, le Gouvernement se charge de fournir lui même les armes nécessaires à la garde nationale : que le Département n'aura à pourvoir qu'à l'armement des corps francs, aux frais d'équipement et de mobilisation de la garde nationale et enfin aux travaux de défense, notamment à l'établissement des baraques nécessaires pour le logement des troupes, l'occupation des établissements d'instruction publique ne pouvant se prolonger indéfiniment sans de graves inconvénients.

Le Conseil donne acte à M. le Préfet de la lecture et du dépôt de son rapport et le remercie des explications qu'il a bien voulu y ajouter.

M. le Président propose au Conseil de nommer immédiatement

deux Commissions, l'une de dix membres, pour examiner la demande d'emprunt, l'autre de cinq membres, pour examiner le projet de budget rectificatif de 1870.

M. Bertrand dit que la nomination d'une Commission pour l'examen préalable de la demande d'emprunt lui paraît inutile : qu'en présence des malheurs et des dangers de la patrie, le Conseil est nécessairement disposé à voter par acclamation les fonds nécessaires à la défense nationale.

M. Dupuy-Imberdis fait observer qu'avant de voter, il serait utile de se préoccuper des voies et moyens de réalisation et surtout de se rendre compte du mode et des termes de remboursement de l'emprunt.

M. le Préfet donne alors communication au Conseil d'un tableau, dressé par ses ordres, duquel il résulte que l'emprunt pourra être intégralement remboursé en onze années au moyen de centimes additionnels, s'élevant en moyenne à huit centimes 21/100.

Le Conseil décide, à l'unanimité moins deux voix, la réalisation d'un *emprunt de deux millions cinq cent mille francs* destinés à la *défense nationale.*

Il vote à l'unanimité les *centimes additionnels* nécessaires au remboursement de l'emprunt.

Le Conseil passe ensuite à l'examen de la proposition de M. le Préfet tendant à lui adjoindre une *Commission permanente* de trois ou cinq membres du Conseil général pour appliquer le plus efficacement possible les fonds de l'emprunt à la défense nationale.

M. le Président rend hommage à la modestie de M. le Préfet et à sa déférence pour le Conseil.

Le Conseil se retire dans ses bureaux pour procéder à la nomination de la Commission de dix membres et de celle de cinq membres chargés d'examiner le projet de *budget rectificatif de 1870.* Il est convenu que la Commission du budget se réunira immédiatement et que le rapporteur par elle désigné fera son rapport à la reprise de la séance.

A quatre heures, la séance est reprise sous la présidence de *M. Moulin.*

M. le Président fait connaître que les Commissions sont constituées.

M. Astaix expose que le budget de 1869 présente un excédent de 45,077 fr. 64.

Il propose également de régler définitivement et conformément au travail de M. le Préfet, le budget de 1870, à la somme de 2,076,457 fr. 79.

Le Conseil approuve ce rapport à l'unanimité.

M. Dupuy-Imberdis demande que le Conseil émette un vœu pour qu'on livre, le plus tôt possible, à la circulation des *billets de banque* de cinquante francs et de vingt-cinq francs.

M. le Préfet déclare qu'on a pris des mesures pour livrer sous peu les coupures de billets que la rareté du numéraire rend indispensables; que la Banque de France a fait fabriquer à Thiers les papiers nécessaires et que l'impression des billets de banque confiée à M. Mont-Louis, imprimeur à Clermont, se poursuit avec la plus grande activité.

Le Conseil général, sur la proposition de M. le Préfet, décide que ses procès-verbaux recevront la plus grande publicité possible et seront mis à la disposition de tous les citoyens qui voudront en prendre connaissance.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, *M. le Président* déclare close la session extraordinaire, et il ajoute d'une voix émue que cette session marquera douloureusement dans les annales du Conseil général.

Le Conseil, avant de se séparer, vote des remerciements à M. le Préfet et aux membres des bureaux provisoire et définitif.

Session ordinaire de 1871 (1)

— 23 Octobre-8 Novembre. —

Préfet : M. Delmas (2). — *Président doyen d'âge :* M. Costilhes. — *Président élu :* M. Moulin.— *Vice-Présidents élus :* MM. Boudet de Bardon et Ledru. — *Secrétaires élus :* MM. Bardoux et Astaix.

23 Octobre 1871. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, en date du 17 octobre courant, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans une salle destinée à cet effet.

A l'ouverture de la séance, M. Albert Delmas, *préfet du département*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Lorsqu'au mois de mars dernier je suis venu prendre en main l'administration du département du Puy-de-Dôme, je me suis senti pénétré à la fois de la lourde responsabilité qui allait peser sur moi, et du sentiment très pénible de mon isolement au milieu des douloureuses épreuves que traversait alors notre malheureuse patrie.

» La tourmente avait fait disparaître tous les Conseils électifs, ou avait fortement ébranlé leur autorité.

» Seules debout dans le Département, les administrations municipales se voyaient contester leurs mandats d'origines diverses, même par ceux, et j'étais du nombre, qui rendaient justice à leurs intentions, et payaient un tribut de reconnaissance aux services rendus par elles dans des temps difficiles.

» Quant au Conseil général et aux Conseils d'arrondissement, ils avaient été dissous sans que le pays eût été appelé à les remplacer, et c'est avec un profond regret que je me voyais, dans un pareil moment, privé de l'appui et du concours de leurs membres, les guides et les soutiens naturels du représentant de l'autorité centrale.

» Aussi, me suis-je senti soulagé d'un grand poids, lorsque des lois, appelées par les vœux de tous, m'ont chargé de présider à la

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 16 septembre 1871.

(2) Voir tome Ier, pages 182 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

reconstitution successive des Conseils de la commune, de l'arrondissement et du Département.

» Dès le mois de mai, l'administration de nos communes était remise à des municipalités librement élues par le pays lui-même.

» Le 18 de ce mois, il était procédé à l'installation de nos cinq Conseils d'arrondissement, et j'avais la satisfaction bien vive de me voir entouré des membres de celui de Clermont.

» Aujourd'hui, Messieurs, vous voici enfin réunis pour couronner l'œuvre de réorganisation, en prenant en main l'administration de notre cher Département.

» Nous allons inaugurer une loi nouvelle qui, en vous confiant d'une manière plus complète le soin des intérêts départementaux, nous fait faire un pas décisif dans cette voie large et libérale de la décentralisation qui doit assurer le gouvernement du pays par le pays.

» Permettez-moi de me féliciter de pouvoir compter parmi les membres de cette assemblée l'homme éminent qui a le plus contribué à son élaboration, et qui en connaît le mieux l'esprit général et les détails. Ses conseils nous en rendront l'application plus facile.

» Cette loi, Messieurs, réalisera toutes les espérances qu'elle a fait naître si, comme je n'en doute pas, nous apportons dans son application cette confiance mutuelle et cette communauté de vues qui ne sauraient être douteuses entre hommes qu'anime un égal patriotisme et un égal dévouement aux mêmes intérêts.

» En ce qui me concerne, Messieurs, vous me trouverez toujours prêt à vous prêter mon concours le plus empressé, et j'ai la conviction que, mettant en commun votre expérience des affaires, votre connaissance des intérêts du pays, et mon ardent désir de faire le bien, nous atteindrons le but auquel nous tendons tous, et qui est la prospérité aussi complète que possible du Département. »

M. le Préfet lit ensuite le décret du Président de la République qui convoque les Conseils généraux pour le 23 octobre, et il déclare ouverte la session de 1871.

Conformément aux dispositions de la loi, il est immédiatement procédé à la formation d'un bureau provisoire. M. Costilhes, comme *doyen d'âge*, est invité à venir prendre le fauteuil de la *présidence*; M. Léon Bertrand, le *plus jeune* de l'assemblée, remplit les fonctions de *secrétaire*.

Etaient présents : MM. Chaslus, Armilhon, Blancheton, Chassaigne (Achille), Fustier, Barrière, Duranthon, Granet, Bardoux, E. Laroche, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Ledru, Astaix, Franck Chauvassaigne, Costilhes, Tardieu, Desroziers, de Lafarge, Vigeral, Tixier, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Mallet, Girot-Pouzol, Naffre, H. Laroche, Moulin, Goutay, Léon Bertrand, Martha-Beker, Arnauld, Gerzat, Roux, Tallon, Mauzat Laroche, Laville, M[illegible], P. Chauvassaignes, comte de Montlosier, Le Guay, Girard, Boudet de Bardon, Chassaignes (Ernest), Dumas, Bayle, Bergounioux, de Barante, Chomette.

M. le Président propose de procéder à l'élection du bureau définitif.

Plusieurs membres font observer qu'il serait plus [illegible]

commencer par la *vérification des pouvoirs* (1). L'assemblée consultée se range à cet avis.

On convient alors de tirer au sort les noms des membres devant composer les six bureaux entre lesquels doit se répartir l'assemblée pour le travail de la vérification des pouvoirs.

24 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Vérification des pouvoirs.

25 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le *Président provisoire* invite le Conseil à constituer le bureau définitif.

M. Moulin, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé *président du Conseil général.*

L'assemblée ayant manifesté le désir d'avoir deux vice-présidents, on procède au scrutin secret à leur élection.

MM. Boudet de Bardon et Ledru, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés *vice-présidents du Conseil général.*

On procède ensuite à l'élection des *secrétaires.*

Sont élus : MM. Bardoux et Astaix.

Le bureau définitif étant constitué, M. Costilhes, *président provisoire*, prononce les paroles suivantes :

« Mes chers et honorables collègues,

» En quittant ce fauteuil, qui va être occupé d'une manière si digne et si brillante par l'honorable M. Moulin, permettez-moi de vous remercier de la bienveillance dont j'avais grand besoin, et que vous avez bien voulu m'accorder pendant l'exercice des fonctions provisoires de président, que j'ai eu l'honneur de remplir, honneur uniquement dû au triste privilège que j'ai d'être votre doyen d'âge, mais dont je conserverai, néanmoins, avec bonheur un agréable et précieux souvenir. »

Le Conseil témoigne par des applaudissements sa sympathie pour l'honorable M. Costilhes.

Le bureau définitif prend possession du bureau, et le *président*, M. Moulin, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Je suis profondément honoré et reconnaissant des suffrages qui m'appellent à présider notre assemblée départementale. Après les terribles événements qui ont bouleversé tant de situations et altéré tant de sentiments, je suis heureux de retrouver la bienveillance qui m'avait été témoignée en d'autres temps dans cette enceinte, où la vieille et fidèle amitié de mon pays a bien voulu me maintenir pendant de si longues années, et sous des gouvernements si différents.

(1) [illegible] par la loi du 10 août 1871 du droit absolu et sans recours de vérifier [illegible] pouvoirs [illegible] conseillers généraux étaient assimilés à l'Assemblée nationale. [illegible] sans être liés par une jurisprudence, ils [illegible] que la voix de leur conscience et à valider ou invalider les élections [illegible] contre leur décision.

» Mais c'est assez, c'est peut-être trop vous parler de moi et de ma gratitude. D'autres pensées, d'autres soins doivent nous préoccuper. Nous avons à inaugurer une législation nouvelle, le principe nouveau de la *décentralisation* qui restera à l'état de mot sonore et vain, ou deviendra une réalité bienfaisante et féconde suivant l'application qui lui sera donnée, suivant qu'il s'adaptera avec plus ou moins de succès à nos mœurs publiques.

» Cette législation préparée, je crois pouvoir le dire, par des études approfondies, a été discutée, contestée, critiquée, comme devait l'être une innovation de cette importance chez un peuple libre et dans une assemblée parlementaire. En fin de compte, après toutes ces épreuves, elle a été votée à la grande et rare majorité de 519 voix; elle ouvre la série des lois nationales et libérales qui doivent relever et constituer notre pays.

» Vous connaissez, et je n'ai point à rappeler les dispositions qui ont réglé, défini et sensiblement agrandi les attributions des Conseils généraux. Vous venez d'exercer l'une des plus importantes, et certainement la plus délicate, de ces attributions par la vérification de vos propres pouvoirs.

» C'était le droit consacré par nos traditions nationales dans les assemblées de nos anciennes provinces. Il a été largement restitué aux représentants de nos départements. Vous savez déjà, par expérience, tout ce que dans son exercice, il exige d'attention, d'esprit de justice et d'équité; de quelle juridiction, vraiment souveraine et sans recours, il investit les Conseils généraux.

» Mais le nerf, et en quelque sorte le cœur de la loi nouvelle, c'est l'institution de la *Commission départementale* que vous devez élire à la fin de la session. Elle repose sur le principe nettement affirmé et désormais incontestable, que la direction de l'Administration départementale appartient aux élus du Département et qu'elle ne saurait être abandonnée en temps intermédiaire, dans l'intervalle de nos sessions. La Commission départementale aura une mission de surveillance, de contrôle, de vérification, passant quelquefois à l'action administrative avec un pouvoir de décision, sagement réglé par la loi ou par les délégations du Conseil général. On a dit qu'elle serait surchargée de travaux. Soyez, au contraire, parfaitement convaincus qu'une réunion mensuelle de deux ou trois jours par mois, de trois ou quatre au plus, dans les circonstances les plus extraordinaires, suffira à l'expédition des affaires instruites et préparées par les soins de M. le Préfet.

» C'est avec aussi peu de fondement qu'on a prétendu que l'institution nouvelle porterait atteinte au principe d'autorité dans ce qu'il a de légitime, de nécessaire ou de vraiment utile. Le mandat de la Commission est limité aux seules affaires départementales; il ne touche en rien, à aucun degré, aux pouvoirs d'intérêt général, de sécurité publique, d'administration politique, qui restent dans toute leur intégrité entre les mains du représentant de l'autorité centrale, pouvoir qu'il faudrait plutôt fortifier qu'amoindrir dans les temps troublés où nous vivons.

» Autre progrès considérable que la loi organique vient de consacrer! Vous avez désormais, sans contestation possible, la faculté précieuse de faire connaître vos idées, vos [illegible] sur l'administration générale de l'État, sur les questions économiques dont l'importance grandit chaque jour. A l'heure présente, on prépare la loi qui doit constituer notre [illegible] les propositions législatives les plus graves [illegible]

tive d'arrondissement, sur la création d'un centre administratif au canton.

» Vous avez le droit et, j'ose ajouter, le devoir d'intervenir dans ces discussions par vos renseignements, par vos informations, par l'expression de vos propres pensées, et je vous y convie au nom de la Commission législative de décentralisation qui sera heureuse d'en recevoir la communication. Mais, d'autre part, les vœux politiques, les vœux sur la forme du Gouvernement, sur la constitution de l'Etat, sur la politique étrangère, nous sont expressément interdits. La loi ne veut pas que l'esprit de parti ait accès dans nos délibérations et nous respecterons, en bons citoyens, cette sage prescription. Il y a tant de raisons pour exclure de nos débats l'effervescence et la passion qu'entraine trop souvent l'examen des questions politiques! La plus grave est puisée dans ce principe de droit public, que la souveraineté nationale, base fondamentale de notre gouvernement et des sociétés modernes, est essentiellement indivisible, qu'elle réside dans un seul Parlement, qu'elle ne saurait être fractionnée entre quatre-vingt-six assemblées locales. Il n'y a pas une France du midi, une France du nord, une France de l'ouest ou de toute autre partie du territoire national, il n'y a qu'une France, la vieille France, l'unité française, cruellement blessée par le résultat d'une guerre aussi fatale qu'insensée, mais toujours vivante, grâce à Dieu, et prête à reprendre dans le monde, quand les mauvaises passions auront été apaisées ou domptées, le rang que lui ont toujours assigné la force et l'immortel éclat de son génie. (*Applaudissements.*)

» Mais une autre raison pratique et bien sérieuse qui devait exclure les discussions politiques des Conseils généraux, c'est que ces discussions auraient pour effet inévitable de reléguer au second et dernier plan l'examen de nos affaires locales. Or, l'essentiel de notre mission, c'est précisément le règlement de ces intérêts qui ne sauraient être sacrifiés à des questions d'un ordre entièrement différent, exclusivement soumises aux pouvoirs constitutionnels ; c'est, pardonnez-moi la familiarité de l'expression, la gestion de notre ménage départemental, un gros ménage avec son budget de plus de 3 millions.

» Nous aurons donc, avant tout, à nous rendre compte de notre situation financière. Sans en connaître tous les éléments, j'ai lieu de penser qu'elle vous paraîtra relativement satisfaisante. Le Conseil général du Puy-de-Dôme n'a jamais eu le goût des dépenses de luxe, et tous les emprunts contractés depuis son institution l'ont été pour des dépenses productives, telles que celles des routes départementales et des chemins vicinaux. Bonne et sage tradition, Messieurs, que nous aurons à cœur de maintenir!

» De nos trois chemins de fer, compris dans l'état de classement général, un seul, celui de Saint-Germain-des-Fossés à Nîmes, est complètement livré à la circulation. Nous aurons à presser l'exécution de la ligne de Lyon à Bordeaux, soit dans la section comprise entre Boën et Thiers, soit aussi, le plus tôt possible, dans la partie qui constituera notre chemin de Clermont à Tulle, qui desservira la région si négligée et les établissements thermaux si importants de nos montagnes occidentales. Nous demanderons avec les plus vives instances que la ligne qui doit partir de Vichy soit prolongée jusqu'au Puy, et surtout que notre arrondissement d'Ambert ne soit pas plus longtemps déshérité de toute voie de communication et de transport par le chemin de fer. Nous nous hâterons, autant que nos

ressources pourront le permettre, de réaliser les promesses de chemins de fer d'intérêt local, faites avec tant de raison et de justice à nos villes de Billom et de Maringues ; l'une, grand et riche marché agricole, l'autre, à la fois agricole et industrielle.

» Nous ne laisserons pas négliger les rectifications et l'entretien de nos routes nationales, sous prétexte qu'elles sont remplacées par les voies ferrées, une grande partie de notre Département étant encore et devant rester longtemps en dehors de cette compensation.

» Quant aux routes départementales, la loi nouvelle vous investit du droit de choisir librement les agents qui seront chargés de leur exécution, de leur surveillance et de leur entretien.

» Mais le service départemental par excellence, c'est celui des chemins vicinaux. Si notre vicinalité ordinaire est encore presque entièrement à créer, nous avons un vaste réseau, non seulement classé, mais en grande partie exécuté, de chemin de grande communication et d'intérêt commun ; il s'étend sur toute la surface du Département, dans nos plaines et sur nos montagnes ; et quand on se reporte aux temps antérieurs à la loi féconde du 21 mai 1836, on est émerveillé des effets généraux qu'elle a produits et du parti que le Conseil général du Puy-de-Dôme en a tiré. Chaque année a été marquée par un progrès réel et de plus en plus sensible. Le Conseil général s'en est occupé avec la sollicitude la plus active et la plus éclairée, que dis-je ? avec une ardeur toujours croissante et qui a grandement contribué au développement de la richesse et de la prospérité de notre Département.

» C'est un hommage, une justice que vous me permettrez de rendre à nos prédécesseurs qui ont été les collègues de plusieurs d'entre nous, à la mémoire de ceux que la mort nous a ravis, à d'autres anciens collègues que le cours des événements, des convenances personnelles ou les libres mobilités de l'opinion ont éloignés des affaires publiques.

» Quand je parle du succès de la grande entreprise de l'exécution de nos lignes vicinales, je dois rappeler le nom modeste, mais si honorable du premier agent voyer en chef qui l'a organisée et dirigée dans de si excellentes conditions. *Claude Auclerc* avait voué sa vie à cette œuvre, oui, sa vie, car il est mort à la peine, et lorsque de puissantes Compagnies de chemins de fer le sollicitaient, par l'appât de gros appointements, d'entrer au service de leurs administrations, il s'y est noblement refusé, aimant mieux laisser à ses enfants un nom honoré pour un grand service rendu qu'un surcroît de fortune. (*Nouveaux applaudissements.*)

» Nous n'oublierons pas, Messieurs, que nous sommes un département essentiellement agricole, que nos premiers intérêts sont ceux de l'agriculture et des agriculteurs. Nous chercherons à améliorer, par tous les moyens possibles, le sort de ces rudes travailleurs de notre terre d'Auvergne. Le développement si désirable de l'assistance publique dans nos campagnes, l'organisation des secours à donner aux malades indigents auront dans votre Conseil des appréciateurs compétents, autorisés et charitables.

» Que de bien à faire, mes chers collègues ! que de bonnes réformes à réaliser ! que d'utiles institutions à étudier et fonder sans précipitation, sans vaines agitations, mais dans la proportion de nos forces et de nos ressources !

» Sur toutes ces questions, nous aurons les avis éclairés de M. le Préfet qui conserve, dans la plus large mesure, l'initiative, l'ins-

truction et l'exécution en matière d'administration départementale. Nous examinerons ses propositions avec l'attention sympathique que méritent son esprit judicieux, ses vues élevées, qu'inspire son caractère si bienveillant. Né dans un département voisin, enfant, comme nous, de notre vieille province, il est des nôtres surtout par les sentiments qui l'identifient à nos intérêts et par les liens d'affection qui l'attachent de plus en plus à notre pays.

» Et maintenant, mes chers collègues, à l'œuvre ! à l'œuvre de patriotisme et de dévouement qui doit être aussi un gage d'apaisement et de conciliation ! Sans prolonger inutilement la session qui nous rassemble, nous ne marchanderons pas le temps à nos devoirs. Appelés au service du pays, nous y serons de tous nos efforts de volonté et d'intelligence. Et quel pays est plus digne d'être servi et aimé que l'admirable contrée qui nous entoure, que notre chère Auvergne avec ses populations honnêtes, sensées, âpres au travail et à la peine ? Ces populations sages et laborieuses, je le dis du fond du cœur, et vous le direz tous avec moi, il est doux de les aimer, il est juste de les servir. »

Après ce discours, souvent interrompu par les applaudissements du Conseil, *M. le Président* propose de voter des remerciements à M. Costilhes et à M. Bertrand, membres du bureau provisoire.

Le Conseil s'associe unanimement à cette proposition.

M. le Préfet donne ensuite lecture de son rapport supplémentaire relatif aux comptes des recettes et des dépenses départementales des exercices 1869 et 1870, au budget de 1871 et au budget de 1872, aux différents services administratifs et qui contient aussi un résumé des opérations de recrutement pendant les années 1870-1871, auxquels les graves et douloureux événements traversés donnent une haute importance (1).

M. le Préfet indique ensuite qu'il y a un règlement à faire et des Commissions à nommer, il propose que provisoirement l'ancien *règlement*, exécuté depuis 1848, continue d'être observé.

L'assemblée procède à la désignation des membres des Commissions.

M. le Président propose alors que le bureau soit chargé de préparer le règlement définitif. Cette proposition est acceptée.

27 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chomette sur un vœu relatif au transport des marchandises par le *chemin de fer*.

Rapport de M. Nalfre sur la *demande en réduction* du *contingent mobilier* formée par la commune d'Auzat-sur-Allier.

Rapport de M. Bayle sur le Service de la *vaccine*.

Rapport de M. Martha-Beker sur le projet de création d'un *observatoire* au sommet du puy de Dôme, observatoire qui serait relié par un réseau télégraphique avec un autre placé à Clermont.

Ce rapport très important se résume dans les considérations suivantes :

(1) Le consulter, année 1871, pages 201 et 202.

« M. Martha-Beker rappelle les circonstances dans lesquelles s'est produit, vers le milieu de 1869, le projet, dont l'idée première revient à M. Alluard, professeur à la Faculté des Sciences de cette ville, et la faveur avec laquelle il a été accueilli dans tout le monde savant. Cet intérêt, dit-il, loin de s'affaiblir, n'a fait que s'accroître, ainsi que le constatent le compte-rendu de la dernière séance de l'Institut et une lettre de M. Leverrier, en date du 25 octobre, lettre par laquelle cet illustre astronome demande instamment le concours du Conseil général du Département.

» Il propose le vote d'un crédit de 25,000 francs en deux annuités, pour assurer la réalisation de cette œuvre scientifique de concert avec l'Etat et avec la ville de Clermont. »

Le Conseil vote à l'unanimité un crédit de 12,500 fr. et 350 fr. pour le Service des observations météorologiques.

Révision des listes du *jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

28 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Barrière sur l'*Ecole de Volvic* et sur l'entretien des élèves à l'*Ecole d'Arts et Métiers d'Aix.*

Rapport de M. Bertrand sur les encouragements pour la substitution des *couvertures en tuiles* à celles en chaume.

Rapport de M. Mallet sur l'*Ecole des sourds-muets.*

Rapport de M. Chaslus sur la demande de concession d'un *chemin de fer à traction de chevaux de Clermont à Riom* avec embranchement sur Royat.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le casernement de la *gendarmerie départementale.*

Rapport de M. Mauzat Laroche sur une *demande de sectionnement* faite par les habitants d'Authezat, commune d'Authezat-la-Sauvetat.

30 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication est donnée au Conseil d'une pétition de Mme veuve Bourrand relative à la dépréciation des locaux primitivement affectés au logement de la *brigade de gendarmerie* d'Herment; d'une demande des habitants d'Herment tendant à l'établissement d'une ligne de *chemin de fer* de Commentry à Laqueuille, et enfin d'une demande de secours formée par une dame veuve T[illegible]

Renvoi à la Commission d'une circulaire du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes relative aux *presbytères.*

Rapport de M. [illegible] sur l'*instruction primaire.* « Nous constatons, dit le rapporteur, que le Département qui comprend [illegible] communes, compte encore 13 communes complètement dépourvues d'école.

Le nombre total des établissements d'instruction primaire est de 1,330, se décomposant ainsi :

Ecoles publiques et libres, ordinaires ou de hameaux.....	1.018
Salles d'asile publiques et libres........................	19
Cours d'adultes publics et libres (hommes et femmes)....	278
Ecoles d'apprentis....................................	1
Ecoles du dimanche	4
Ouvroirs..	10
Total égal.........	1.330

Le chiffre de ces établissements, pour l'année 1869, était de 1,391, soit une différence en moins, pour 1870, de 61 se rapportant aux cours d'adultes.

Le nombre des élèves fréquentant les établissements d'instruction primaire, qui était en 1869 de 71,668, s'est trouvé réduit, en 1870, au chiffre de 69,380 ; les écoles d'adultes ont perdu, pendant cette année, 2,617 auditeurs.

Les établissements gratuits d'instruction primaire ont été au nombre de 322, suivis par 24,883 élèves ; c'est une diminution, sur 1869, de 41 écoles et de 1,560 élèves, mais cette diminution porte sur les cours d'adultes. On remarque, au contraire, une augmentation de 866 élèves gratuits dans les écoles publiques.

Le nombre des instituteurs publics ou libres du Département est de 640 (425 laïques, 215 congréganistes), celui des institutrices est de 1,221 (335 laïques, 86 congréganistes).

Le rapporteur s'exprime ensuite en ces termes :

« Pardonnez-moi, Messieurs, l'aridité de ces détails, mais vous le savez, les chiffres ont leur éloquence, et vous avez pu reconnaitre, par ceux que je viens de vous citer, que l'année 1870 n'a pas été très favorable au développement de l'instruction primaire dans notre Département. Les cours d'adultes ont souffert; les craintes du moment et les nécessités de la défense ont dû limiter le nombre des auditeurs. Nous espérons que cette diminution ne sera qu'accidentelle, mais nous pensons qu'il est bon d'appeler l'attention des municipalités sur l'importance de ces cours. Sans eux les leçons données à l'enfance demeureraient lettre morte, car arrivé à 21 ans, l'homme a souvent oublié les notions élémentaires qu'il a pu recevoir. Sans la culture, que devient la semence ?

» M. l'Inspecteur d'Académie signale le mauvais état du mobilier et des locaux dans la plupart des communes; non seulement les tables manquent pour les jeunes enfants, mais on ne voit ni cartes géographiques, ni tableaux du système métrique. Il serait superflu d'insister sur les inconvénients que présente un tel état de choses, il importe d'y remédier dans la mesure du possible, et nous appelons votre attention sur ce point.

» Le Département compte 109 bibliothèques scolaires possédant 10,780 ouvrages. C'est une augmentation sur l'année 1869 de 2,426 ouvrages, et nous ne pouvons que nous féliciter de ce notable accroissement. Une somme de 500 francs est inscrite au budget pour nouvelles acquisitions.

Il résulte du rapport présenté à la Commission de surveillance de l'École normale supérieure, par l'habile directeur de cet établissement, que l'année scolaire 1869-70 a été bonne.

« Les trente élèves-maîtres ont fait preuve d'intelligence, d'application et de savoir dans les diverses branches de l'enseignement. »

Tel est le compte rendu du rapport sur l'instruction primaire. J'ai cru devoir le donner presque *in extenso* dans le but de voir, en le comparant avec ceux des années actuelles, l'état d'avancement qu'a suivi l'instruction primaire dans notre Département depuis 1870.

Vœux des conseils d'arrondissement :

Rapport de M. Roux relatif à des demandes de souscription à deux ouvrages, dont l'un, publié par M. Coupelon, notaire à Clermont, a pour titre : *Usages locaux, coutumes et règlements du département du Puy-de-Dôme.*

L'autre, en cours de publication, a pour auteur M. E. Mallay, architecte, et est intitulé : *Ancienne province d'Auvergne, études historiques et archéologiques sur les châteaux féodaux.*

Le Conseil vote 200 francs pour le livre de M. Coupelon et 500 francs pour l'ouvrage de M. Mallay.

Rapport de M. Bertrand sur l'*industrie minérale.*

Rapport de M. Fustier tendant à l'extinction de la *mendicité.*

Rapport de M. Arnaud sur les *bâtiments départementaux.*

31 Octobre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication est donnée au Conseil d'une demande de souscription en faveur de M. Ambroise Tardieu au sujet de son *Histoire de Clermont*, qui était en préparation.

Communication de *M. le Préfet* au sujet de réparations à la *Cour d'assises* et d'une demande de subvention formée par M. Lagout, ingénieur des ponts et chaussées à Nogent-sur-Seine, en raison d'un opuscule intitulé : *Avis aux gens d'ordre, après l'emprunt de juin 1871.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la formation des *sections électorales.*

Discussion au sujet du *sectionnement de Montferrand.*

Rapport de M. Tixier sur la *demande en séparation* de la section de Chainat en la commune de Ludesse.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur le *fonds d'abonnement* et le traitement des employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

Rapport de M. Hippolyte Laroche sur le vœu formé par MM. Chassagne (d'Arlanc), Guyot-Lavaline, etc., sur la fixation des heures de la *fermeture des auberges et des cafés.*

Rapport de M. Burin-Desroziers sur la *comptabilité départe[illegible] tale.*

Rapports de M. Barrière : sur l'*Ecole de Cluny.* — Sur l'*E[illegible] d'horlogerie de Cluses.* (Vote pour l'entretien des boursiers.)

Question de M. Chon[illegible] relativement à cette école.

Rapport de M. Bayle sur l'*Ecole d[illegible]*

Rapport de M. Bergounioux sur les [illegible] *local.*

2 Novembre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Observations de M. Martha-Beker relativement au *chemin de fer du Marais.*

Proposition concernant la *Commission départementale.*

Demande de subvention pour la création de *compagnies de pompiers* dans les communes.

Envoi de *questionnaires* par le Ministère de l'Intérieur.

Rapport de M. Goutay pour les *routes départementales.* — Répartition des ressources.

Rapport de M. Girard sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Tardieu sur la *navigation,* la *pêche fluviale* et la *pisciculture.*

Rapport sur les *chemins de grande communication.*

Question de M. Arnauld relative aux dégradations occasionnées sur le *chemin n° 7* par M. Jouet, propriétaire d'une mine de kaolin.

Rapport de M. Ledru sur les *aliénés* et sur un vœu de M. Bardoux tendant à la modification de la loi sur les aliénés.

3 Novembre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Proposition de M. Chomette sur les *bourses départementales.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le projet de *règlement* pour le Conseil général préparé par le bureau.

Pétition de Mme Bourrand, veuve Servolles, relative aux réparations à faire à la caserne de *gendarmerie* d'Herment dont elle est propriétaire.

Rapport de M. Ledru sur les travaux urgents à effectuer à la *Cour d'assises*, en vertu d'une lettre de M. le garde des sceaux. (Vote d'un crédit de 550 francs.)

Rapports de M. Hippolyte Laroche : Sur le déplacement de la *poudrière de Clermont.* — Sur la *demande en séparation* de la *commune de Vernines* et l'érection d'Aurières en commune distincte.

Rapports de M. Duranthon : Sur la *demande en séparation* de la *commune de Saint Just de Baffie* et l'érection en commune distincte de Baffie. — Sur une demande de l'établissement d'une brigade de *gendarmerie* à Saint-Remy et à Volvie. — Sur la demande de l'établissement d'un *bureau d'enregistrement* à Bourg-Lastic.

Rapport de M. de Barante : 1° sur la demande du village de Cotefaite tendant à la *distraction de la commune de Montfermy* et de l'annexion à celle de Saint Jacques-d'Ambur ; 2° sur la demande du village de La Goutelle tendant à être érigée en commune distincte de Bromont.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur le vœu de M. Chomette relatif à l'abolition de l'*impôt sur les boissons.*

Rapport de M. Granet sur les *foires* et *marchés.*

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur la *dette départementale* afférente à des dépenses obligatoires.

Rapport de M. Bertrand sur l'Ecole des *aveugles*.

Rapport de M. Leguay sur les vœux relatifs à l'*instruction primaire obligatoire*.

Rapport de M. Vigeral sur la *demande en création de commune* formée par la section de Lastic.

4 Novembre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion sur les conclusions du rapport de M. Desroziers sur la *situation financière du Département*. — Restitution des prestations en nature. — Dépenses du *camp de Pont-du-Château*. — Achat de chevaux d'artillerie. — *Emprunt* de 2,500,000 francs.

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général*. (Vœux de la Commission.)

6 Novembre 1871. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Naffre sur la répartition des *contributions directes*.

Suite de la discussion sur le *chemin de Vichy à Thiers*.

Dispositions relatives aux élections pour la *Commission départementale*.

Rapports de M. Guyot-Lavaline : Sur les *chemins d'intérêt commun*. — Sur les trente premiers *chemins vicinaux d'intérêt commun*.

Rapports de M. Tallon : Sur les autres *chemins d'intérêt commun* de 36 à 37. — Sur des *classements nouveaux* et la *question de Royat*.

7 Novembre 1871 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Fixation au 2 avril 1872 de la date de la première session de 1872. *Election de la Commission départementale*.

7 Novembre 1871 soir. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Pétition de M. Tixier de Beaurecueil.

Discussion sur le tracé du *chemin de fer de Vichy à Thiers* et sur le *Service vicinal*.

Rapport de M. Mangerel sur le Service général de la *vicinalité*.

Observation de M. Desroziers relative aux *agents voyers*. Tarif des prestations en nature.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur les *chemins vicinaux ordinaires*.

Rapport de M. Laville sur les modifications à introduire dans le règlement du *Service vicinal.*

Rapport de M. Desroziers sur le maximum du nombre des *centimes extraordinaires* que les Conseils municipaux seront autorisés à voter.

Rapport de M. Gerzat sur les *enfants assistés.*

Rapport de M. de la Farge sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur une proposition faite au Département par un sieur Migat, capitaine en retraite, propriétaire à Thiers. *(Tribunal civil de Thiers.)*

Rapport de M. Ledru sur un vœu relatif aux *Services médicaux et hospitaliers.*

Rapport de M. Aubergier sur les *Sociétés de Secours mutuels.*

Rapport de M. Laroche sur le *Service postal* du Département.

Rapport de M. Vigeral sur l'*érection en commune* du village de Cournols.

Rapport de M. de Barante sur la *séparation* et *érection en communes distinctes* des villages d'Espirat et de Reignat formant actuellement la commune d'Espirat-Reignat.

Rapports de M. Tixier Léon : sur la *demande d'érection* en commune formée par la section d'Esteil. — Sur un vœu de l'arrondissement d'Ambert relativement à la *chasse* de la grive au lacet.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la demande en *sectionnement* de la commune d'Aubière. Question du Petit-Pérignat.

8 Novembre 1871, 2 heures du soir. — Rapport de M. Boudet de Bardon sur la formation des deux séries prescrites par l'article 21 de la loi du 10 août 1871 pour le *renouvellement du Conseil général.*
Liste des séries. Pareille application et formation est faite pour les Conseils d'arrondissement.

Section de Baffie. — Question de M. Granet au sujet de son érection en commune.

Rapport de M. de Montlosier sur l'état de l'*agriculture* et sur les reboisements.

Rapport de M. Barrière sur la subvention pour l'*Ecole centrale Lyonnaise* et pour l'*Ecole des Beaux-Arts.*

Rapport de M. Costilhes sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapport de M. Honoré Roux sur une brochure de M. Lagout, intitulée : *Avis aux gens d'ordre.* (Un crédit de 100 francs est voté.)

Rapport de M. Mallet sur les *subventions* à fournir *aux églises* par le Gouvernement.

Rapport de M. Bertrand sur les *archives départementales.*

Rapport de M. Ledru sur le vœu relatif à la création d'un hospice aux *Bains de Chateauneuf.*

Rapport de M. Vigeral sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture.*

Rapport de M. Duranthon sur la *télégraphie*.

Rapport de M. Mallet sur le *Lycée Blaise-Pascal*. Création de *bourses départementales*.

Révision et vote définitif du *budget* de 1872.

Recettes, 2,727,916 fr. 16. Dépenses, 2,727,916 fr. 16.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le questionnaire relatif aux *Conseils cantonaux* et à l'*organisation communale*.

8 Novembre 1871, 8 heures et demie du soir. — Dépôt par M. Desroziers d'un *Mémoire* de M. Trincard, géomètre, sur la *révision du cadastre*. Communication en est ordonnée à la Commission départementale.

Réponse du Conseil faite au nom de la sixième Commission, par M. Boudet de Bardon, au questionnaire relatif aux *Conseils d'arrondissement* et aux *Conseils cantonaux*.

Au nom de la Commission spéciale sur le questionnaire relatif aux *Conseils de Préfecture*, M. Aubergier fait un rapport verbal qui soulève une discussion entre MM. Bardoux et Tallon.

Toutes les affaires soumises au Conseil étant vidées, *M. le président* Moulin déclare la session close et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Nous sommes arrivés au terme de nos travaux : nous avons consacré tout le temps nécessaire à l'étude des questions qui importent le plus à l'avenir de notre pays.

» Venus des divers points de l'horizon, nous nous sommes trouvés réunis et confondus dans les mêmes sentiments d'amour du bien et de dévouement au pays.

» Dans le cours de nos communs travaux nous avons appris à nous connaître et cette connaissance a dû nous être agréable à tous.

» Nos discussions ont toujours été loyales et pleines de courtoisie.

» Pas une parole irritante, imprudente n'est échappée à aucun de nous, malgré la chaleur et la vivacité de quelques-uns de nos débats.

» Nous avons vu à l'œuvre la loi nouvelle, et si je ne me trompe, l'expérience lui a été entièrement favorable. C'est une loi libérale et pratique.

» Elle est libérale puisqu'elle soumet à une discussion approfondie toutes les questions qui intéressent le Département, et que les membres du Conseil général peuvent exercer sur les affaires administratives le contrôle le plus étendu. Et tel est l'esprit qui doit présider à la mise en œuvre de toutes nos institutions.

» Cette loi est pratique : après l'avoir éprouvée dans l'application, on ne peut plus conserver un doute à cet égard.

» C'est avec sagesse que la politique a été exclue de nos débats et nous avons pu ainsi, sans être distraits par les passions malheureusement violentes qu'elle soulève, remplir la mission qui nous était confiée.

» La publicité donnée à nos séances paraissait une grande et même téméraire innovation. Hâtons-nous de reconnaître qu'en travaillant sous les yeux de nos concitoyens, nous les avons trouvé

pleins de respect pour nos travaux et pour l'institution que nous avons l'honneur de représenter.

» De son côté, la presse locale nous a prêté une publicité utile et de bon goût, c'est une justice à lui rendre.

» Nous allons nous séparer sans avoir à nous faire de longs adieux et en nous disant au revoir! Puissions-nous, le 2 avril, retrouver notre pays dans des circonstances plus prospères et dans des conditions d'apaisement, en même temps que de résolution virile, qui nous permettront de concourir à la régénération dont il a si grand besoin.

» Nous obtiendrons ainsi l'apaisement si désirable des esprits, et par la pratique des libertés sages et régulières nous éloignerons des affaires publiques les vaines théories, les idées chimériques si pernicieuses et si redoutables dans les sociétés démocratiques.

» L'ordre sera maintenu par la puissance des lois et des mœurs publiques, seules bases sur lesquelles il puisse être définitivement assis.

» C'est l'honneur des peuples libres et dans notre civilisation la véritable condition du progrès. »

Cette allocution est suivie d'applaudissements unanimes.

Vœux.

Vœu de M. Chomette relatif au *transport des marchandises* par les *chemins de fer*.

Vœu de M. Tardieu tendant à l'allocation par l'Etat d'une *pension* en faveur de la veuve de M. Léon Sourel, physicien de l'Observatoire national, mort pendant le siège en servant la Patrie.

Vœu de M. Desroziers relatif au *curage du ruisseau des Martres-d'Artières*.

Vœu de MM. Chassaigne (d'Arlanc), Guyot-Lavaline et quelques autres, relatif à la *fermeture des auberges et cafés*, qui devrait avoir lieu uniformément, été comme hiver, à 10 heures du soir.

Vœu de M. Bardoux relatif à des modifications importantes à introduire dans la loi de 1838 sur les *aliénés* et à une réforme à établir dans le régime des *prisons départementales*.

Vœu de M. Tallon relatif aux *Services médicaux* et hospitaliers.

Vœu de M. Bardoux sur l'*instruction primaire*. En raison de son importance, nous le transcrivons littéralement ainsi que la discussion dont il a été l'objet :

« M. Bardoux constate avec regret que treize communes, dans le Département, sont encore dépourvues de maisons d'école.

» Il ajoute que, d'après la statistique, un tiers des enfants ne reçoit pas d'instruction ; qu'un autre tiers quitte l'école de trop bonne heure et oublie tout ce qu'on a enseigné.

» Il cite les chiffres constatés par les procès-verbaux de tirage au sort et les actes de mariage.

» Le remède à cette ignorance persistante est l'instruction obligatoire.

» Nos derniers revers ont dû faire disparaître toutes les préventions. Il recommande la lecture du livre du commandant Stoeffel, notre envoyé militaire en Prusse.

» M. Bardoux fait connaître ce qui se passe dans les autres Etats de l'Europe. Il indique que l'Angleterre, après la réforme électo-

rale, a compris qu'en ouvrant à un plus grand nombre d'électeurs la vie politique, il fallait les instruire. Elle a, dès lors, organisé au mois d'août dernier l'instruction obligatoire.

» La question, en France, est mûre : c'est un corollaire du suffrage universel.

» Mais M. Bardoux reconnaît qu'avant tout, il faut maintenir la liberté de l'enseignement, le droit du père de famille de placer son enfant dans l'école qui lui plaît, et même de le faire élever chez lui.

» Il déclare ensuite que le principe de l'obligation serait stérile si l'on ne multiplie pas les écoles, si on ne les place pas à proximité des enfants. Il ne faut pas qu'en hiver, dans nos montagnes, ils soient arrêtés par le froid et les neiges. M. Bardoux explique alors la création d'une *caisse des écoles* sur les fonds départementaux pour subventionner les communes pauvres.

» Enfin, arrivant à la gratuité, il dit que, malgré son penchant pour la gratuité, nos finances ne permettent pas en ce moment de l'établir ; mais qu'il faut du moins l'étendre le plus possible. Pas d'enquête sur les fortunes particulières ; la déclaration du père doit suffire pour l'exemption de la rétribution scolaire.

» M. Bardoux déclare, en terminant, qu'il veut une sanction à cette obligation du père d'instruire son enfant, obligation aussi sacrée que celles inscrites au Code civil ; mais cette sanction doit consister dans des peines morales plutôt que matérielles, dans la privation des droits politiques, par exemple. »

Il donne lecture du vœu suivant :

« Considérant que tout père de famille, obligé par la loi de nourrir ses enfants, doit être aussi tenu de les faire instruire ;

» Que l'instruction, inséparable de l'éducation, est un intérêt social de premier ordre ; qu'elle est le corollaire obligé du suffrage universel ;

» Considérant que les événements désastreux qui viennent de s'accomplir sont dus, en partie, à l'infériorité de l'instruction primaire et à l'insuffisance de son mode d'enseignement ;

» Considérant que l'obligation imposée au père de famille ne doit porter atteinte ni à son autorité, ni à la liberté de l'enseignement ; les parents, dans l'intention du soussigné, devront rester complètement libres dans le choix des maîtres et des méthodes ;

» Considérant que les statistiques criminelles établissent une corrélation frappante entre l'instruction et la moralité, entre l'ignorance et le crime ;

» Attendu que la gratuité serait la conséquence logique de l'obligation de l'instruction ; mais que dans l'état actuel de nos finances et de nos mœurs, il paraît équitable que la rétribution scolaire minime soit maintenue pour tout enfant dont le père n'aura pas déclaré à la mairie qu'il est dans l'impossibilité de payer ; que cette déclaration seule doit suffire pour l'exemption de toute rétribution ;

» Considérant que la proximité et la multiplicité des écoles sont une conséquence [illegible] ;

» Considérant, enfin, que le traitement des [illegible] assez élevé pour que leur recrutement [illegible] et leur autorité plus grande,

» Les conseillers généraux soussignés émettent le vœu :

» 1° Que l'instruction primaire soit obligatoire ;

» 2° Qu'elle soit le plus largement possible gratuite, et qu'il

attendant, une simple déclaration du père suffise pour exempter son enfant de la rétribution scolaire;

» 3° Qu'une caisse des écoles, assimilée quant à ses agissements à celle des chemins vicinaux, soit créée avec une part des fonds disponibles ou remboursables au département sur l'emprunt de la Défense nationale;

» 4° Qu'à l'aide de ces ressources, des subventions soient concédées aux communes pauvres, pour l'établissement d'une ou de plusieurs écoles à proximité des villages les composant;

» 5° Que le traitement des instituteurs soit élevé de façon à faire de l'enseignement primaire une carrière plus honorée encore. »

M. le comte Martha-Beker dit que tout le monde est d'accord sur la nécessité de répandre l'instruction, car, c'est l'ignorance qui nous a perdus; mais les questions de gratuité et d'obligation soulèvent de graves dissentiments.

M. Martha-Beker combat la gratuité absolue.

En ce qui concerne l'obligation, M. Martha-Beker fait remarquer que le système n'est pas nouveau; qu'avant 1789, l'instruction était obligaloire sous la direction unique de l'Eglise.

M. de Barante ne veut pas de l'instruction obligatoire; quant à la gratuité, d'après lui, elle existe déjà. Le seul obstacle à la diffusion de l'instruction vient de l'insuffisance des locaux. Il voudrait que dans les écoles que l'on construira dorénavant dans la montagne, on pût donner à coucher aux enfants trop éloignés.

M. de Barante ne veut pas de la gratuité relative, comme l'entend M. Bardoux. Il croit que presque tout le monde déclarera ne pas avoir les ressources nécessaires. Il conclut en disant qu'il faut réunir tous les efforts et faire appel à tous les dévouements, pour qu'il n'y ait pas un Français pouvant dire : je n'ai pas été élevé faute d'argent.

Après quelques observations sur l'impossibilité où se trouve quelquefois le père de famille d'envoyer son enfant à l'école, M. de Barante termine en disant : on veut, depuis vingt-cinq ans, l'instruction gratuite et obligatoire et l'on n'a rien fait pour la préparer!

M. Ledru. — Aussi a-t-on été battu par les Prussiens!

M. de Barante donne lecture du vœu suivant :

« Sans entrer dans la question de gratuité, j'émets le vœu que l'enfant puisse recevoir, dès à présent, l'instruction dans l'école la plus rapprochée, même hors de la commune; que l'enfant qui reçoit la gratuité puisse aller dans l'école la plus voisine, à sa volonté; que dans les pays de montagne, il ne soit plus construit de maisons d'école sans posséder un dortoir proportionné avec les besoins des hameaux éloignés, pour hiverner les enfants qui ne peuvent se rendre tous les jours à l'école. »

M. Chomette dit que l'instruction présente trois degrés : l'instruction primaire, l'instruction secondaire et l'instruction supérieure.

L'instruction supérieure fait encore la gloire de la France. Il ne demande pas que l'instruction supérieure et secondaire soient gratuites. Dans l'état actuel, ce serait inutile; mais il veut la gratuité absolue de l'instruction primaire. C'est à tort qu'on prétend que la gratuité absolue est injuste et immorale, car, avec l'impôt proportionnel, le pauvre recevra autant que le riche et ne donnera que dans la mesure de ses forces.

Tout le monde vote, tout le monde doit savoir écrire! C'est l'ignorance qui nous a perdus ; rendez l'instruction gratuite et obligatoire, et la nation redeviendra le phare des peuples.

M. Chomette s'étonne qu'aucune commune n'ait voté les 4 centimes extraordinaires autorisés par la loi de 1867. Pour Thiers, cependant, il se l'explique : les impositions extraordinaires avaient déjà atteint le maximum de centimes extraordinaires autorisés par la loi.

M. Chomette ne veut pas d'instruction religieuse ; il veut qu'on se borne à enseigner les grands principes de morale. Il émet le vœu suivant :

« Instruction primaire gratuite et obligatoire jusqu'à ce que l'élève sache suffisamment son orthographe.

» Circonscriptions scolaires établies par le Conseil général. Dans chacune d'elles une école de garçons et une école de filles seraient construites s'il n'en existait pas. »

M. Tallon a la parole.

M. Laville demande la parole pour une motion d'ordre, et demande que les vœux soient renvoyés à la Commission sans débats.

M. le Président fait observer que la discussion est déjà engagée.

M. Laville insiste.

M. Tallon répond que l'observation de M. Laville peut être juste, mais qu'elle est tardive.

M. Tallon s'associe aux sentiments généreux de tous les orateurs qui veulent, comme lui, élargir le cercle de l'instruction ; mais il croit que le moment n'est pas encore venu de poser des questions de principe. Il faut, avant tout, rechercher les voies et moyens, et, surtout, ne pas méconnaître les bonnes choses faites par nos devanciers, notamment la loi de 1857.

Il veut qu'on donne au père la facilité d'envoyer son enfant à l'école, et qu'on lui laisse une liberté absolue dans le choix du maître ; il serait douloureux, dit-il, pour la mère, de voir étouffer les germes qu'elle a déposés dans le cœur de son enfant. Lorsqu'on aura, à la fois, la facilité et la liberté, alors l'obligation se comprendra.

Mais il faut tenir compte des nécessités de la vie. Le père ne peut pas toujours se passer du travail de l'enfant. Du reste, ce travail développe les forces physiques de l'enfant et en font un soldat, un citoyen robuste et fort, ce dont on doit se préoccuper comme dans les sociétés anciennes.

M. Tallon trouve la gratuité injuste. Le riche ne doit pas se soustraire à l'obligation de payer les frais d'éducation de son enfant ; mais il pense qu'on doit s'en rapporter à la déclaration du père de famille.

M. Chomette demande le renvoi à la Commission du vœu de M. Bardoux. Il trouve que le système qui veut la gratuité n'a pas été victorieusement combattu.

M. Pyrent de la Prade dit que ceux qui veulent, au nom de la liberté, forcer les enfants à aller à l'école laïque appartiennent au parti autoritaire.

Tous les principes de morale découlent des principes religieux.

M. Roux demande qu'on réserve à chacun toute liberté de discussion pour le moment où la Commission fera son rapport.

Il déclare qu'il veut non seulement l'obligation, mais encore une sanction pénale. M. Tallon a confondu l'obligation morale avec l'obligation légale.

M. le Président résume la discussion. Il dit que sur le principe de l'obligation morale et naturelle, il ne saurait y avoir aucun doute. L'article 203, qui impose au père l'obligation de nourrir son enfant, lui impose aussi l'obligation de l'élever, c'est-à-dire de lui donner l'instruction et l'éducation, mais cette obligation manque de sanction, et, cependant, sous tout régime fondé sur la souveraineté nationale, l'instruction est indispensable. Pour que le suffrage soit éclairé, il faut que l'électeur soit instruit.

Mais que de ménagements ne faut-il pas dans l'exécution de l'obligation. Dans nos contrées montagneuses, il faut tenir compte, l'hiver, du mauvais temps, l'été, des besoins de l'agriculture.

Il voudrait qu'un jury cantonal fut appelé à apprécier les excuses.

Frapper fort, ce serait, dit l'orateur, rendre l'instruction impopulaire.

M. le Président pense que tous ceux qui ont parlé sur la question sont bien près de s'entendre, car ils se placent tous sur le même terrain, la liberté! La liberté d'enseignement est la première de toutes ; M. Bardoux l'a proclamé, M. Tallon ne demande que la facilité et la liberté pour reconnaître l'obligation, M. de Barante est un peu moins affirmatif.

Reste la question de gratuité.

Pour moi, dit l'orateur, si j'avais cent millions, je ne décréterais pas la gratuité, mais je ferais bâtir des maisons d'école.

Mais il faut également se préoccuper, ajoute-il, des conditions morales dans lesquelles l'instruction sera donnée. Il faut enseigner le respect de la loi, les principes religieux, sources de la morale et base de la discipline, le respect de la famille, de l'autorité du père.

Notre malheureuse société s'écroule parce que l'autorité du père n'est pas respectée.

M. Moulin, comme M. Martha-Beker, ne veut pas de la gratuité absolue. Cependant, si le trésor était riche, il n'y verrait pas de grands inconvénients. Il pense que la gratuité relative suffit, pourvu qu'elle ne soit pas restreinte aux pauvres, mais étendue aux gens peu aisés.

L'orateur voudrait qu'on inspirât au pauvre, comme en Angleterre, l'amour pour le riche. La guerre des classes est le malheur de la société française.

Il faut revenir à l'union sociale, à la discipline, sous peine de mort. Il nous faut l'union, si nous voulons rester la France!

M. le Président donne lecture du vœu suivant :

« 1° Que l'enseignement primaire soit obligatoire pour le père de famille à l'égard de ses enfants des deux sexes ; que les cas d'excuse ou d'empêchement soient appréciés par un jury local dont la composition sera déterminée par la loi ;

2° Que toutes facilités soient données à l'enseignement primaire, notamment qu'il soit construit des maisons d'école en nombre suffisant et dans des conditions suffisantes pour que le père de famille puisse remplir son obligation ;

3° Que la liberté de l'enseignement soit complètement reconnue ; que le père de famille puisse librement choisir l'école et le mode d'enseignement ;

» 4° Que tout enseignement officiel ou public soit fondé sur le respect des lois, de la religion, de la famille, sur l'autorité des sanctions morales, liens et fondement nécessaires des sociétés humaines ;

» 5° Que l'instruction soit donnée gratuitement à tous les enfants des familles pauvres ou peu aisées, suivant l'approbation d'un jury local. »

L'assemblée, consultée, renvoie les différents vœux à la deuxième Commission.

Vœu de M. Chomette sur l'abolition de l'*impôt des boissons* et son remplacement par une *contribution sur les loyers.*

Vœu de M. Chomette sur l'obligation du *service militaire* et sur l'obligation de l'instruction sous les drapeaux.

Vœu présenté par MM. de la Farge, Girard, etc., relatif à l'extension de la *culture du tabac* dans le Département.

Vœux de M. Desroziers : sur la réforme du *Service des postes* dans le canton de Pont-du-Château. — Sur la création d'un *hospice* à Châteauneuf.

Vœu de M. Ledru relatif aux *Services médicaux* hospitaliers.

Vœu de M. Bardoux relativement à l'*amélioration* du régime des prisons départementales.

Vœu de M. Boudet de Bardon relatif au *service militaire* et à l'instruction des jeunes soldats.

Vœu de M. Chomette sur la *liberté individuelle.* (Affaire de Cosne.)

Première Session ordinaire de 1872 (1)

2-6 Avril 1872 [illegible]

Préfet : M. Albert Delmas. — *Président élu* : M. Moulin (2). *Vice-Présidents élus* : MM. Boudet de Bardon et Ledru. — *Secrétaires élus* : MM. Bardoux et Astaix.

2 Avril 1872. — La séance s'ouvre à midi et demi. *M. le Préfet* y assiste. — M. Bardoux, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal.

Étaient présents : Les mêmes Conseillers qu'à la session de 1871, moins MM. Costilhes, Tallon, Chomette, Girard, Duranthon, Chalus, qui se sont fait excuser.

M. Moulin, *président*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Après une interruption de [illegible], nous [illegible] au jour indiqué, et nous avons [illegible] le plaisir de [illegible]

(1) En vertu de l'art. 23 de la loi du 10 août 1871, [illegible] session a lieu au jour fixé par le Conseil [illegible] précédente.

(2) Le bureau [illegible] vante.

crois être l'interprète de tous et de chacun de vous en disant que notre première réunion ne nous avait laissé que de bons souvenirs, qu'elle nous a inspiré une mutuelle confiance dans nos intentions et un sentiment de confraternité qui doit contribuer au succès de nos travaux autant qu'à l'agrément de nos relations personnelles.

» Nous avons été séparés pendant cinq mois, mais la pensée, l'autorité, la direction du Conseil général ont été constamment présentes et actives dans notre administration départementale. Elles y étaient représentées par la Commission intermédiaire et permanente que nous avons élue.

» Grâce à la publicité donnée aux délibérations de cette Commission, nous avons pu suivre et nous avons suivi nos collègues, avec la plus sympathique attention, dans l'accomplissement de la mission nouvelle et si importante qui leur était confiée.

» Nos concitoyens ont été exactement et officiellement informés de la suite donnée aux affaires, aux projets qui les intéressent.

» Les populations du marais connaissent notre ferme intention de doter leur riche contrée d'un réseau de chemins de fer locaux, dont le centre ou la base serait fixé à Maringues, qui se relierait au chemin de Billom, se développerait dans les directions de Clermont, de Riom, partout où nos ressources nous permettraient, après de sérieuses études, de le faire aboutir.

» Les habitants du Mont-Dore ont pu voir avec quels soins et quelles précautions, dans quelles conditions d'impartialité, notre Commission départementale a préparé la mise en ferme ou la concession de l'établissement thermal qui est leur fortune et pour le département une propriété de si grande valeur.

» La ville de Clermont, la commune de Royat, peuvent plus que jamais espérer de la prochaine ouverture de l'avenue magistrale depuis si longtemps réclamée qui doit les rapprocher et les unir.

» L'arrondissement et la ville d'Ambert, seuls déshérités de toute voie ferrée, savent au moins que ce n'est pas le Conseil général qui les a oubliés et qui les oubliera jamais.

» Ainsi, grâce à l'institution de la Commission permanente, toutes nos grandes questions d'intérêt départemental ont été instruites à ciel ouvert, en pleine lumière, sous le contrôle incessant de l'opinion publique, des intérêts avertis et mis en demeure de se défendre, avec la publicité qui est le devoir, l'honneur et la vie des gouvernements libres.

» Vous n'avez certainement pas oublié, Messieurs, les critiques, les prophéties de malheurs que suscitait, il n'y a pas encore un an, dans les débats de l'Assemblée, dans les polémiques de la presse, dans les conversations politiques, l'institution que nous avons vu fonctionner, et que nous pouvons maintenant juger à l'œuvre.

» Que ne disait on pas ? On prédisait le défaut d'entente, l'antagonisme obligé, les procédés désobligeants, l'incompatibilité, la rupture entre les préfets et les Commissions départementales.

» De tout cela, rien n'est arrivé et ne devait se produire, il faut le reconnaître, dans notre département où le bon esprit des collègues que nous avions choisis et le caractère bienveillant de notre laborieux préfet étaient si propres à éloigner les froissements et les conflits. Mais, chose remarquable et qui a dépassé ses meilleures espérances ! Dans tous ou presque tous les départements de France, à de rares exceptions près, qui n'ont porté que sur des détails ou des questions d'intérêt secondaire, au milieu des diversités et des agita-

tions de notre temps, l'accord s'est fait dans la mesure nécessaire au succès de la loi, et, suivant les plus récentes informations, aucune des mauvaises prédictions ne s'est encore accomplie.

» Sans doute, comme toute œuvre humaine, l'institution des Commissions départementales est susceptible d'amélioration, de perfectionnement. Elle pourra être utilement dégagée de quelques attributions accessoires. Mais elle est entrée dans nos mœurs avec une facilité de bonne augure. Sanctionnée par une première et sérieuse expérience, il est permis d'affirmer que le principe en est définitivement compris, et qu'il restera dans nos lois comme une conquête à la fois libérale et pratique.

» Quant à la session qui commence, le programme en est naturellement tracé par le rapport de M. le Préfet, qui vous a été distribué, par celui de la Commission départementale qui sera bientôt sous vos yeux; il renferme plus de questions que nous n'aurions supposé, et quelques-unes d'une grande importance. Tâchons, mes chers collègues, d'y ajouter le moins possible et surtout de ne pas anticiper sur la session d'août, qui doit rester la grande session. Chaque jour porte sa peine, par conséquent son devoir. Il n'est pas de parole plus vraie et plus sage dans sa simplicité que cette parole de l'Evangile.

» Il y a cependant un ordre de question et de vœux qui doivent, tant qu'ils n'auront pas reçu satisfaction, rester en permanence à l'ordre du jour de toutes nos réunions. Ce sont les vœux relatifs à l'exécution de nos deux grandes lignes de chemins de fer d'intérêt général : la ligne de Clermont à Tulle, complément de la vaste communication de Lyon à Bordeaux; la ligne de Vichy à Thiers et de Thiers à Ambert avec ses prolongements probables dans l'avenir.

» Il s'agit d'obtenir l'homologation législative de la concession du chemin de Clermont à Tulle, adjugée, il y a deux ans, à la compagnie formée par les soins persévérants et sous la direction de notre honorable collègue M. Narjot de Toucy.

» Il convient aussi et il est bien temps de faire déclarer l'utilité publique de la ligne de Vichy si impatiemment attendue par la partie *est* de notre département.

» Simples formalités, dira-t-on! Oui, sans doute, mais formalités nécessaires et urgentes dont l'ajournement trop prolongé frapperait d'impuissance les Compagnies concessionnaires et découragerait toute initiative, tout esprit d'entreprise.

» Cet ajournement, nous dit-on encore, s'explique par les difficultés de la situation financière. Mais est-il un meilleur moyen de surmonter ou d'atténuer ces difficultés que le réveil du travail national et des forces productives du pays? Oui, que la France produise! ouvrez ses ateliers, ses chantiers; hâtez-vous! le temps presse; car occuper les bras, ce sera aussi occuper et calmer les imaginations. Le travail donnera à la fois l'ordre et la richesse.

» Il vous appartient, Messieurs, de rappeler ces vérités élémentaires et nous ne saurions insister avec trop d'énergie par nos vœux et nos démarches pour l'accomplissement des formalités substantielles qui doivent assurer la prochaine exécution de nos lignes d'intérêt général.

» Là doivent se borner les observations préliminaires que j'avais à vous soumettre.

» Et maintenant, chers collègues, [illegible] travail accoutumé, [illegible]

raient à la dernière session, respectant la loi et notre règlement, écartant de cette enceinte les discussions irritantes et passionnées, cherchons tous de bonne foi, sans parti-pris, ce qui est vrai et ce qui est juste, faisant de tous nos efforts et aimant de tout notre cœur le bien de notre pays. »

Cette allocution est suivie de nombreuses marques d'approbation.

M. le Président renvoie, après diverses communications, la séance au lendemain.

3 Avril 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion au sujet du projet de *loi* sur la *réorganisation de l'armée* à laquelle prennent part MM. de Barante, Chomette, Guyot-Lavaline, Roux et le président Moulin.

Dépôt de demande de *secours* de Mme Chapelier, veuve d'un agent voyer.

Rapport de M. Laroche, de Billom, relativement à des créations de *foires* dans les départements limitrophes.

Rapport de M. Martha-Beker sur l'*Observatoire du puy de Dôme*.

Rapport de M. Tardieu sur la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur la distribution des subventions aux *chemins vicinaux ordinaires*.

Rapport de M. Gerzat sur les *Enfants assistés*.

4 Avril 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. Desroziers-Bassin, relative à l'*Observatoire du puy de Dôme*, *conseil de patronage* (12 membres, dont 6 conseillers généraux).

Pêche dans l'Allier. — Réponse de M. le Préfet.

Rapport de M. Desroziers-Bassin sur les *bois communaux* de la section des Bolles, commune de Villossanges, canton de Pontaumur.

Rapport de M. Laroche, de Billom, sur la demande de *foires* de la commune de Saint Maurice, près Pionsat.

Rapport de M. Le Guay sur la demande de *subvention* faite par M. A. Tardieu pour la publication de son livre intitulé : *Histoire de la Ville de Clermont-Ferrand*.

Rapport de M. Mallet sur une demande de *secours* pour reconstruction de l'*église de Bussiol*.

Rapport de M. Goutay sur la reconstruction du *pont d'Issoire*.

Rapport de M. Tardieu sur la reconstruction du *perré de Dallet*.

Rapport de M. Maillargues sur l'état des contingents à fournir en 1873 par les communes intéressées aux *chemins de grande communication et d'intérêt commun*.

Rapport de M. Dumas sur les modifications à faire au *règlement sur les chemins vicinaux*.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le casernement des brigades de *gendarmerie* de Rochefort et de Sauxillanges.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur la proposition de M. le Préfet, relative à la *retraite* de M. *Nony, agent voyer principal.*

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur la demande en *création de commune* de la section d'Esteil.

Extraction des cailloux dans les *vignes*. — Observation de M. Martha-Beker.

Question de M. Bardoux sur les *Maisons d'arrêt* du Département. — Amélioration du régime pénitentiaire.

5 Avril 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Comptabilité départementale. Incident.

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer :* chemin de fer de Clermont à Tulle; chemin de fer de Vichy à Thiers et à Ambert. — Discussion.

Rapport de M. Bergounioux sur les *chemins de fer d'intérêt local.*

Rapport dè M. Naffre sur la question du règlement du *Mémoire de M. Mont-Louis.*

Rapport de M. Granet sur la *Météorologie.*

Rapport de M. Mallet sur les *Bourses départementales au Lycée Blaise-Pascal.*

Rapport de M. Bayle sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapport de M. [illegible] sur la proposition de MM. Bordet de Bardon et Gerzat, pour la *réglementation des eaux* dans les communes de Riom, Clerlande, Ennezat, Entraigues et Saint-Laure.

Rapport de M. Tallon sur le *chemin de Clermont à* [illegible]. — Discussion.

Rapport de M. de Maillargues sur l'emploi des *prestations* abandonnées aux communes

Rapport de M. Mangerel sur la création d'un corps de piqueurs pour la surveillance et la direction des travaux de *plantation* sur les *chemins vicinaux ordinaires.*

6 Avril 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. [illegible], relative au *chemin n° 31* de la [illegible] au Mont-Dore [illegible] et au n° 15 de Saint-Nectaire au Mont-Dore.

Dépêche du Préfet de l'Allier. — Chemin de fer de Vichy à Thiers et à Ambert.

Subside aux *incendiés de Rochefort*. Discussion et vote d'un crédit de 2,000 francs.

Communication de M. Laroche, relative à l'établissement d'une *digue* à Auzat-sur-Allier. — Proposition de M. Laroche.

Bourses au *lycée Blaise-Pascal*. — Renvoi des demandes à la Commission départementale.

Rapport de M. Aubergier sur les travaux et acquisitions à faire pour l'agrandissement du *Tribunal de commerce*.

Rapport de M. Fustier sur les divers travaux à faire à la *Préfecture* et au greffe du conseil de Préfecture.

Rapport de M. de la Farge, relatif à un *perré* au *Mont-Dore*.

Rapport de M. Léon Tixier sur l'*érection en commune* de la section de Saint-Sulpice, commune de Messeix.

Rapport de M. Vigeral sur la séparation d'Authezat et La Sauvetat et sur la demande en *érection de commune* formée par la section de Regnat.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la demande de *pension* de *Mme Chapelier*, veuve d'un agent voyer.

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur un vœu de M. Chomette, tendant à n'exiger des *ouvriers* qu'un *service militaire* très court.

Rapport de M. Léon Tixier sur un vœu de M. Chomette, relatif à la nomination des *Maires*.

Rapport de M. Le Guay sur un vœu de M. Chomette, relatif au brevet de capacité des instituteurs et institutrices.

Rapport de M. Mallet sur l'établissement de *sourds-muets* de Chaumont. Fondation de M. Dessaigne.

Rapport de M. Bertrand sur l'école des *jeunes aveugles*.

Rapport de M. Honoré Roux sur l'ouvrage manuscrit de M. Bouillet, intitulé : *Histoire des 449 Communes du Puy-de-Dôme*.

Rapport de M. le docteur Bayle sur la proposition de M. Ducros-Paris, relative à la *Carte cantonale du département* et à une carte d'assemblage. — Vote d'un crédit de 7,000 francs.

Rapport de M. le docteur Bayle sur la *vaccine*.

M. Bayle appelle l'attention de M. le Préfet sur l'*industrie de l'étamage* pratiquée par des ouvriers ambulants qui emploient le plomb au lieu de l'étain et le prie de prendre des mesures pour empêcher cet état de choses.

Rapport de M. Tardieu sur l'*endiguement de l'Allier*.

Rapport de M. Ledru sur l'*Assistance publique*. — Lecture par M. Bardoux d'une lettre de M. Nivet, président de l'Association Médicale du Puy-de-Dôme. — Gratification accordée à M. Rebière, [illegible] *à l'Assistance publique*.

Ajournement à la session suivante de la discussion du rapport sur le bail à terme des *Eaux du Mont-Dore*.

Secours aux *Établissements de Bienfaisance.* — Lecture par M. le Préfet d'une circulaire du ministre de l'intérieur.

Le Président, M. Moulin, avant de clore, résume en ces termes, les travaux de la session :

« Elle a été courte mais féconde. Les affaires ordinaires ont été expédiées sur le rapport des Commissions compétentes. Deux affaires importantes ont été définitivement réglées : d'abord, l'établissement de l'observatoire météorologique au sommet du Puy-de-Dôme, établissement qui sera départemental. En second lieu, la question depuis si longtemps débattue du chemin ou de l'avenue de Clermont à Royat. Ici, l'étude du projet a porté ses fruits. Ce qui divisait le Conseil général l'an dernier, a été voté cette année à l'unanimité. Il y aura donc, de la rue Blatin à l'entrée de Montjoly, une magnifique avenue de 18 mètres de largeur. Une deuxième section s'étendra de Montjoly à l'établissement des Petites-Sœurs des pauvres et comprendra toute cette partie du chemin d'intérêt commun n° 5 sensiblement élargi. Enfin, une troisième section complétera la communication avec les Thermes de Royat. Là, le concours des communes de Chamalières et de Royat sera nécessaire. Le département n'aura qu'un simple déclassement à opérer pour une rectification d'une aussi grande importance.

» Le pays n'aura donc qu'à se féliciter des résultats d'une session aussi bien remplie. Et voyez combien cette seconde réunion devait être utile, en attendant la session du mois d'août, et quelle heureuse suite elle donne à toutes nos affaires.

» Il termine en remerciant ses collègues du grand honneur qu'ils lui ont fait en lui confiant la mission d'inaugurer l'application de la loi organique des Conseils généraux. Ce qui excite et mérite aussi toute sa gratitude, c'est le concours bienveillant que tous les membres du Conseil ont bien voulu prêter à l'accomplissement de cette mission et qui restera comme un des plus heureux et des plus doux souvenirs de la vie de M. Moulin. »

Des remercîments sont successivement votés à *M. le Préfet*, à la *Commission départementale*, à *M. le Président* et au *bureau*.

La session est close et la séance est levée à 6 heures.

Vœux.

Vœu de M. Chomette, tendant à ce que les *instituteurs* et *institutrices* soient au moins munis du brevet de capacité et cela sans exception.

Vœu du même conseiller tendant à obtenir la nomination des *Maires* par les Conseils municipaux qui seraient également chargés de désigner les employés placés sous leur surveillance, surtout les agents du fisc communal.

Vœu du même conseiller relatif à la *[illegible]*.

Vœu de M. Bardoux relatif à l'*Instruction publique.*

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à des modifications à introduire dans la confection du rôle des *prestations* en nature.

Vœu de M. Mazuat-Laroche tendant à obtenir des [illegible] pour empêcher la *destruction* du *poisson* de la rivière de Sioule par les eaux provenant du lavage des minerais de Pontgibaud.

Vœu de M. Nattre relatif au Service *postal*. Rétablissement du Service des dépêches entre Besse et Issoire comme par le passé.

Vœu de divers conseillers généraux relatif aux *frais d'instruction primaire* des enfants des *gendarmes*.

Vœu de MM. Ledru, Bardoux et Mauzat-Laroche tendant à ce qu'il soit établi un bureau de distribution de *postes* et une station télégraphique pour le Service des stations thermales de Royat et de La Bourboule pendant la saison des bains.

Vœu de M. de Barante relatif aux *maisons d'école* à construire.

Vœux de M. Tallon : Demandant que la *ligne de Maringues à Riom*, avec embranchement sur Volvic, soit adjugée par voie de priorité sur les autres lignes du réseau cantonal. — Relatif à l'établissement d'un Service de transport et de *courrier postal* entre la ville de Riom et les cantons de Pontgibaud et de Pontaumur.

Vœu de M. Desroziers demandant que l'*allocation* faite à l'*établissement du Refuge* soit portée à la somme de 1,500 francs.

Vœu de M. de Barante relatif au *tarif des marchandises* expédiées de Marseille et de Saint-Etienne pour Thiers et Ambert.

Vœu du Conseil général relatif à l'*éducation* des *enfants* des *gendarmes*. (Rapport de M. Boudet de Bardon.)

Vœu de M. Martha-Beker sur l'établissement d'un *télégraphe* reliant l'*Observatoire* du puy de Dôme et la Faculté des sciences.

Vœu de M. Bertrand sur les *relais* de *poste* sur la ligne de Clermont à Mauriac.

Vœu de M. Girot-Pouzol relatif au *Chemin de fer* (train express de Jumeaux à Clermont).

Vœu de M. Guyot-Lavaline sur les *permis de chasse*.

Deuxième Session ordinaire de 1872

— 19-30 Août. —

Préfet : M. Albert Delmas. — *Président doyen d'âge* : M. Costilhes. — *Président élu* : M. Moulin. — *Vice-Présidents élus* : MM. Ledru et de Barante. — *Secrétaires élus* : MM. Bardoux et Astaix.

19 Août 1872. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle ordinaire de leurs séances.

M. le Préfet a déclaré ouverte, conformément à la loi, la session de 1872.

M. Costilhes, comme *doyen d'âge*, préside. M. Léon Bertrand, le plus jeune du Conseil, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. Costilhes, *président*, prononce les paroles suivantes :

« Mes chers et honorables Collègues,

» Appelé pour la troisième fois à l'honneur de présider provisoi-

rement le Conseil général, j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder la bienveillance et l'indulgence auxquelles vous m'avez accoutumé ; car si je suis fier et honoré de présider, même pour quelques instants, une assemblée aussi éminente que la vôtre ; je n'ai pas la prétention de posséder toutes les qualités, le mérite et la présence d'esprit nécessaires. »

Le Conseil décide que le bureau se composera, avec le président, de deux vice-présidents et de deux secrétaires.

M. Moulin est élu *président ;* MM. Ledru et de Barante, *vice-présidents*, et MM. Bardoux et Astaix, *secrétaires.*

M. Moulin, *président*, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je ne sais comment vous témoigner ma reconnaissance pour l'honneur que vous voulez bien me continuer en m'appelant à présider encore les sessions de notre seconde année. Toutefois, à la vive gratitude que m'inspire ce nouveau témoignage de votre confiance, se mêle un autre sentiment que vous me permettrez aussi de vous exprimer, l'appréhension que mes forces ne répondent pas à ma bonne volonté et ne suffisent plus aux devoirs de la présidence tels que je les ai toujours compris. Mais je sais combien je peux compter sur votre indulgence et vous venez de me donner des auxiliaires qui pourront plus que me suppléer quand vous ferez appel à leur concours.

» La session qui commence est, vous le savez, notre grande et principale session, celle des votes premiers, de la revision de nos divers services administratifs, de nos plus importantes résolutions, c'est en ce moment que nous devons nous rendre compte de la marche générale de l'administration départementale que la loi nous a confiée, constater les résultats obtenus, préparer les voies de l'avenir.

» Nous avons d'abord un succès à enregistrer, l'homologation de la concession de la ligne de chemin de fer de Clermont à Tulle. Rien n'était plus juste ; rien ne paraissait plus simple, plus facile, et nous y avons cependant rencontré de grandes difficultés qui tenaient à une situation particulière et heureusement transitoire.

» Le gouvernement était vivement préoccupé, et tous les bons citoyens partageaient cette préoccupation, du succès de l'emprunt qui doit assurer la libération du territoire. Voulant, avec raison, écarter du marché toute concurrence, toute émission de valeurs nouvelles, il avait résolu d'ajourner toutes les demandes de concession, d'homologation, de déclaration d'utilité publique de chemin de fer. Heureusement, notre Compagnie concessionnaire s'était hâtée de prendre l'engagement de ne pas exiger le moindre paiement de sa subvention avant l'exercice 1875. D'autre part, le projet d'emprunt était partout accueilli avec une faveur croissante. Il n'y avait plus à douter du résultat de la colossale opération qui a manifesté avec tant d'éclat la puissance et le crédit de la France. C'est alors que notre projet d'homologation a été rédigé, présenté à l'Assemblée nationale, mis à l'ordre du jour sur la demande de notre collègue et ami M. Bardoux, et enfin voté à la dernière heure qui a été pour nous une heure de [illegible] et de réparation.

» Ainsi le département du Puy-de-Dôme est rentré en possession du transit séculaire de Lyon à Bordeaux que d'autres combinaisons lui avaient enlevé depuis quelques années. Tout annonce que nous pouvons compter sur une prompte exécution des travaux. Les plus

âgés d'entre nous, et je suis de ce nombre, ont l'espérance de voir bientôt des convois de chemins de fer, des trains de voyageurs et de marchandises, sillonner la plaine de Chamalières, s'élever sur nos coteaux, que dis-je ! sur nos montagnes, toucher aux carrières de Volvic, aux mines de Pontgibaud, du canton de Bourg-Lastic et de Tauves, de la vallée de la Haute-Dordogne, desservir nos établissements thermaux, de plus en plus florissants, du Mont-Dore et de la Bourboule. Ce qui paraissait un rêve, une illusion d'amour-propre local, va devenir une réalité magnifique et féconde.

» Grâces soient rendues, pour cet important résultat, aux deux ministres qui se sont succédé au département des travaux publics, à l'honorable M. de Larcy qui a fait préparer le projet d'homologation, à son digne successeur, M. Teisserenc de Bort qui a suivi l'affaire avec une sollicitude particulière, et avant tout à M. le Président de la République qui, après avoir examiné la question, a mis le plus gracieux empressement à nous donner raison. Mais nous devons aussi nos félicitations et nos remerciments à notre collègue, M. Narjot de Toucy, pour la persévérance et l'énergie avec lesquelles il a défendu sa cause qui était la nôtre, celle de son pays, et qu'il a servie à ce double titre, moins comme spéculateur que comme citoyen.

» Pourquoi faut-il, Messieurs, que la déclaration d'utilité publique de notre chemin de fer de Vichy à Thiers et à Ambert ait subi un nouvel ajournement ? Là, aussi, l'instruction était complète. L'objection financière disparaissait par nos offres de subvention. Seulement l'adhésion officielle du ministère des finances qui ne pouvait être qu'une simple formalité, était nécessaire. Elle a été, non pas refusée, mais retardée par l'encombrement des affaires d'emprunt qui aura certainement cessé avant la rentrée de l'Assemblée.

» En ce qui concerne nos chemins de fer d'intérêt local, vous savez que M. le Préfet nous annonce une heureuse solution pour la ligne qui doit desservir la ville et le grand marché de Billom. Il y a traités conclus par cette commune et par le Département avec un concessionnaire sérieux.

» Le chemin du marais dont le centre sera fixé à Maringues est l'objet d'études approfondies et dirigées par notre commission départementale qui s'est mise en communication avec l'Administration du département de l'Allier.

» Parmi nos anciennes affaires, nous retrouvons celle de la ferme de la concession de l'établissement thermal du Mont-Dore, qui préoccupe au plus haut degré et à juste titre l'attention publique. Notre Commission départementale a bien voulu se transporter sur les lieux pour l'examiner avec la vigilance et le dévouement dont elle nous a donné tant de preuves.

» Parmi les propositions nouvelles, il n'en est pas de plus importante que le projet d'établissement d'une *école d'artillerie* dans la ville de Clermont, destinée suivant toute apparence, à devenir le siège d'un grand commandement militaire. Sur la proposition de son maire, notre collègue dont nous connaissons les vues élevées et le zèle à toute épreuve, la ville a voté une subvention considérable et elle fait appel au concours du Département.

» Les questions morales de bienfaisance, de charité, d'amélioration, [illegible] l'enseignement à tous les degrés et particulièrement d'enseignement populaire, restent ouvertes à nos délibérations, à nos vœux comme aux allocations de nos budgets dans la mesure des ressources disponibles.

» L'organisation de l'assistance publique dans les campagnes excitait, l'an dernier, dès notre première réunion, nos plus vives sollicitudes. M. le Préfet, par une honorable tradition de famille comme par ses sentiments personnels, a partagé cette préoccupation et avec les fonds que nous avons mis à sa disposition, il a cherché, il cherche encore la vérité pratique par une expérience dont les résultats seront mis sous vos yeux. D'autre part, sur l'initiative et la louable insistance de notre collègue M. Eugène Tallon, la question entrait dans le domaine législatif et la Commission de l'Assemblée nationale, chargée de l'examiner, nous a fait adresser un questionnaire détaillé auquel nous nous ferons un devoir de répondre.

» Vraiment, mes chers collègues, les Conseils généraux n'ont pas à courir après l'importance, elle leur vient de partout, elle est inhérente à l'institution, au principe d'élection locale qui nous a constitués.

» Voyez quelle large part est faite chaque jour à nos avis, à notre action individuelle ou collective, par les lois de réorganisation déjà promulguées ou qui seront très prochainement discutées.

» Une loi du 21 décembre dernier nous a associés au choix des notables commerçants qui doivent élire les présidents et juges des tribunaux de commerce.

» Un projet de loi, qui est à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, sur la formation des listes du jury des cours d'assises, nous appelle à participer, dans chaque chef-lieu d'arrondissement, au choix des jurés, et cette disposition, au milieu de tant d'autres critiques, ne rencontre aucune objection.

» Aux termes d'un nouveau projet d'organisation des conseils académiques régionaux, les Conseils généraux y sont représentés par des membres délégués.

» C'est encore une délégation du Conseil général qui formera le fond du Conseil départemental d'instruction primaire.

» Le projet de loi cantonale, présenté par MM. de Barante et Wadington, autrefois délibéré sous la présidence de M. Odilon Barrot par la commission extra-parlementaire de décentralisation, la loi organique municipale qui est en voie de préparation avancée, nous confèrent de nouveaux droits et de précieuses compétences.

» Ainsi se développe et s'agrandit, Messieurs, par la force des choses, la sphère de nos attributions. A la loi seule il appartient d'en tracer les limites, à la loi qui doit être avant tout obéie et respectée. Le respect des lois, je n'ai pas besoin de le dire aux sages esprits qui me font l'honneur de m'écouter, mais il est toujours utile de le répéter à la suite des révolutions, le respect des lois, c'est le fondement de toute société, surtout des sociétés démocratiques, c'est le salut au milieu des agitations de notre temps, c'est l'ordre et la sécurité, sans lesquels le bien n'est pas possible, c'est la condition de toute liberté vraie, de tout progrès moral, de toute puissance nationale !

» Fermement appuyés sur ces principes qui sont les nôtres, qui nous ont constamment guidés et inspirés dans nos deux premières sessions, revenons en paix à nos travaux accoutumés, à l'étude des intérêts et à l'administration des affaires de notre cher pays. »

Ce discours est suivi de marques nombreuses d'approbation.

Après la constitution des Commissions, un incident s'élève sur le point de savoir s'il convient d'attacher un *sténographe* au service des séances du Conseil.

Le Conseil écarte cette proposition.

Vœu de M. Girot-Pouzol, tendant à la modification de l'art. 31 de la *loi départementale*.

21 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du Préfet.

Echange de vues entre le Conseil général du Puy-de-Dôme et celui de l'Allier, au sujet du tracé du *Chemin de fer* de Clermont à Vichy.

Formation des listes du *Jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique.

Rapport de M. Naffre sur la *réclamation* formulée par la commune de Saint-Amant-Roche-Savine contre la quotité de son *contingent personnel* et *mobilier*.

Rapport de M. Le Guay sur l'état des *routes nationales* dans le département.

Communication de M. Martha-Becker au sujet de l'état des études et des opérations préparatoires de l'*Observatoire du puy de Dôme* et de celui de Clermont.

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur le *Service postal* de ce Département.

Election de trois conseillers chargés de concourir à la formation de la *Liste des électeurs* qui doivent nommer les *Juges des Tribunaux de commerce* du Département.

Discussion au sujet de l'époque de l'ouverture de la *Chasse*.

22 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de M. le Président.

Rapport de M. Chomette sur les *tables décennales* de l'*état civil*.

Rapport de M. le docteur Tardieu sur la *Pisciculture*.

Rapport de M. Ledru sur l'entretien des *Bâtiments* occupés par les Tribunaux civils et sur les menues dépenses de la *Cour d'assises* et des *Tribunaux*.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur les *Sociétés de Secours mutuel*.

Rapport de M. Costilhes sur le loyer des casernes de *Gendarmerie*.

23 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. le Président.

Election des membres du Conseil général devant faire partie des Commissions chargées d'arrêter les listes des électeurs appelés à nommer les membres des *Tribunaux de commerce*.

Rapports de M. Naffre : Sur la répartition entre les cinq arrondissements du contingent départemental dans les *quatre contributions directes*. — Sur la distribution des *fonds de non-valeurs* et de secours pendant l'année 1871.

Rapports de M. Goutay : Sur les *Caisses d'Epargne*. — Sur les *Haras*.

Rapport de M. Chomette sur le projet de transaction relatif au recouvrement de *pension* due au Département par la succession bénéficiaire de l'*aliénée* Bellot Françoise, veuve Desserre, aubergiste à Saint-Diéry.

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'*Instruction publique*.

Rapport de M. Tardieu sur la *Pêche fluviale* et les cours d'eaux du Département.

24 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Demande des habitants de Giat tendant à obtenir une brigade de *gendarmerie*.

Suite de la discussion sur le rapport de M. Tardieu, relatif aux *cours d'eau*.

Navigation de l'Allier. — Réponses au questionnaire. Observations de M. Martha-Beker.

Rapport de M. Le Guay sur le rétablissement du *bac des Pradeaux*, canton de Sauxillanges.

Rapport de M. de Barante sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Aubergier sur les *routes Départementales*.

Rapport de M. Ledru sur les dépenses de la *Cour d'assises*.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur les *Bâtiments départementaux*.

Communication par le Président d'une pétition de la Société d'agriculture, relative à la création d'une *Station agronomique*.

Rapport de M. Tallon sur l'extinction de la *Mendicité*.

Rapport de M. Girot Pouzol sur les *Mines*.

Rapport de M. Dumas sur la *télégraphie privée*.

Rapports de M. Costilhes : Sur le vœu relatif à l'*élévation des classes* des *Sous-Préfectures* d'Issoire et de Thiers. — Sur la demande d'un *secours* temporaire au sieur Papiot, garçon de bureau à la Préfecture. — Sur le *Fonds d'abonnement* pour frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures.

Rapport de M. de Montlosier sur le *sectionnement électoral* de la commune de [illegible].

26 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Commission interdépartementale sollicitée par le Conseil général

de la Creuse pour étudier les questions relatives aux *Chemins de fer* à créer dans les départements du centre de la France.

Dépôt par M. Tallon d'une demande de création d'une *Salle d'asile* dans la commune de Varennes-sur-Morge.

Demande d'allocation de 1,000 francs pour *frais de tournée de Mgr l'Evêque*. (Renvoi à la 2e Commission.)

Discussion du rapport de M. de Barante sur les *Chemins vicinaux de grande communication*.

Rapports de M. Mangerel : Sur les *Ecoles d'aveugles*.— Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*.

Rapport de M. Bertrand sur la substitution des *toitures en tuiles* aux couvertures de chaume.

Rapport de M. Bayle sur l'*Ecole départementale d'accouchement*.

Rapport de M. Arnault sur les réparations de la *salle des délibérations du Conseil général*.

Rapport de M. Tixier sur la demande en *séparation* de la section du *Petit-Pérignat* d'avec la commune d'*Aubière*.

Rapport de M. Costilhes sur les demandes de Mmes veuves Chapelier, Colomb, Dissat et Montel.

Rapport de M. Armilhon sur les *Chemins de fer*.

27 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Chemin de fer de Clermont à Vichy. — Réponse du Conseil général de l'Allier.

Reboisement. — Résolution d'une difficulté entre la *Société d'agriculture* et l'*Administration forestière*.

Chemin de fer. — Commission interdépartementale.

Rapport de M. Bertrand sur le vœu émis par MM. Bardoux, Roux, Ledru et Barrière, relatif à l'*instruction obligatoire*. Scrutin public.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur l'organisation des *piqueurs-cantonniers*.

Rapports de M. Bertrand : Sur une *bourse* d'entretien à l'*Ecole de Cluny* et une à l'*Ecole centrale lyonnaise*. — Sur les bourses d'entretien à l'*Ecole d'Arts et Métiers d'Aix*. — Sur l'*Ecole départementale d'Architecture de Volvic*.

28 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Demande de bourse à l'*Ecole des Beaux-Arts*.

Création de bourses (sourdes-muettes) de Veyre-Monton et Collège de Thiers.

Election de la Commission départementale.

Rapport de M. Bertrand sur les demandes de *subventions* pour les *Eglises* et *Presbytères*.

Rapport de M. Tardieu sur l'*endiguement de l'Allier*. — Vœux divers et discussion.

Rapport de M. Bergounioux sur les *Chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Desroziers sur les vingt un premiers *chemins d'intérêt commun*. Programme des travaux à adjuger en 1872 et 1873.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur les *chemins d'intérêt commun* du n° 22 au n° 39.

29 Août 1872. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur les *chemins d'intérêt commun*, du n° 40 au n° 67.

Rapport de M. Laville sur le Service de la *vicinalité*.

Rapport de M. Ledru sur les réparations du *Tribunal de Commerce de Clermont*.

Rapport de M. Tallon sur l'organisation de l'*Assistance médicale* et hospitalière dans le département du Puy-de-Dôme, et réponse à un questionnaire présenté par la Commission de l'Assistance publique, dans les campagnes, aux Conseils généraux, d'arrondissement, etc. — *Bureaux de bienfaisance*. — *Comités cantonaux*. — Extinction de la *Mendicité*, etc. — Projet de *règlement* proposé par la réunion des médecins du département du Puy-de-Dôme, dans sa séance du 14 juillet 1872. — *Règlement* arrêté par la Commission départementale.

Rapport de M. Duranton-Lachassaigne sur les *Enfants assistés*.

Rapport de M. de la Farge sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapports de M. Dumas : Sur la *demande en distraction* des habitants d'*Esteil*, commune d'Auzat-s.-Allier. — Sur le vœu de MM. Bardoux, Ledru et Mauzat-Laroche, relatif à l'établissement d'un *Bureau de poste* et d'un *Bureau télégraphique* à *Royat* et à *La Bourboule*.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le *sectionnement électoral* de Veyre-Monton.

Rapports de M. Costilhes : Sur la *Caisse des Retraites des employés de la Préfecture* et des Sous-Préfectures, des agents voyers et de l'archiviste. — Sur la demande de création d'une brigade de *gendarmerie* à Giat.

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur les nouveaux vœux, relatifs au Service des *postes*. Discussion relative aux relais et maîtres de postes.

Question de M. Martha Beker relative au *chemin vicinal du pic de Sancy*.

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur la demande d'*érection en commune* de la section de Chadrat, commune de Saint-Saturnin

Rapports de M. Chaslus : Sur l'*Orphelinat de Clermont-Ferrand.* (bourses d'entretien). — Sur l'*Ecole d'horticulture* (Jardin Lecoq). — Sur le *reboisement.*

30 Août 1872 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur la *vicinalité* ordinaire.

Observation de M. Armilhon, relativement à la demande d'allocation faite pour le *chemin de fer* d'Ambert à Vichy.

Rapport de M. Chomette sur la comptabilité des *routes départementales.*

Rapport de M. Astaix sur les *comptes* de l'exercice 1871 et sur le *budget* rectificatif de 1872.

Rapport de M. Roux sur l'*Ecole d'artillerie de Clermont.* J'en extrais les lignes suivantes :

« La question qui fait l'objet du rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, au nom de votre première Commission, émeut vivement l'opinion publique. Il ne peut en être autrement, tant sont considérables les intérêts qu'elle met en jeu et auxquels une solution favorable donnerait satisfaction.

» Vous savez, Messieurs, qu'il s'agit de l'établissement d'une école d'artillerie à Clermont.

» Une circulaire de M. le Ministre de la guerre, du 16 mai dernier, renferme en principe la proposition de ce projet.

» Avant tout autre démonstration, permettez-moi de dire que sa réalisation aurait pour le Département tout entier une importance que vient suffisamment affirmer l'ardente concurrence de toutes les autres villes, de tous les autres départements qui ont reçu la même communication.

» En provoquant ce concours, en se livrant à ces investigations, le Gouvernement obéit à des préoccupations de l'ordre le plus élevé. Il recherche dans le centre de la France, loin de ces frontières aujourd'hui malheureusement ouvertes, la situation topographique et stratégique la plus favorable à des établissements qui lui permettront d'accomplir, en ce qui concerne l'arme si importante de l'artillerie, cette œuvre de reconstitution et de réorganisation de nos forces matérielles qu'il poursuit avec tant de patriotisme.

» Tous les efforts réunis ont abouti à d'heureux résultats.

» Déjà une des difficultés les plus ardues peut être considérée comme tranchée.

» L'emplacement du champ de tir semble fixé.....

» Sans doute, le polygone n'est pas tout ; il faudra un autre emplacement pour champ de manœuvres.

» Les parcs d'artillerie, les campements ne s'établiront, sur les plateaux des Monts Dômes, que dans la belle saison.

» Il faudra construire des casernes, pourvoir à toutes les installations permanentes ; mais tout cela peut se faire avec de l'argent, et [illegible] chez nous.

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme admet en principe qu'une somme égale à celle qui a été offerte par la ville de Clermont, c'est-à-dire [illegible] francs, sera offerte à l'État, à titre de subvention, pour la création à Clermont d'une école d'artillerie. »

Ce rapport est salué de chaleureux applaudissements.

30 Août 1872 soir. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. P. Chauvassaignes sur les *foires* et *marchés.*

Rapports de M. Chaslus : Sur l'*octroi de la Ville de Clermont.* — Sur une difficulté survenue entre l'*Administration des forêts* et la *Société d'agriculture.* — Sur la création d'une *Station agronomique* à Clermont.

Rapport sur les *bois communaux.*

Rapport de M. P. Chauvassaignes sur l'*octroi* d'Ambert.

Rapports de M. Pyrent de la Prade : Sur un vœu tendant à l'allocation en faveur de l'*Évêque de Clermont* d'une indemnité de 1,000 francs pour frais de *tournée pastorale.* (Adopté.) — Sur le vœu relatif à l'augmentation du traitement d'un *instituteur* sur vingt. (Adopté.) — Sur le vœu relatif à la maison des *Sourdes-muettes* de Veyre-Monton. — Sur le vœu de M. de Barante, relatif à une enquête sur les besoins de l'*instruction publique* dans le Département. — Sur un vœu relatif à la création de bourses à l'*école professionnelle de Thiers.*

Rapports de M. le docteur Girard : Sur les *subventions et encouragements aux sciences, lettres et arts.* — *Société hippique française.* — Société de Crédit pour la construction des *écoles communales.* — *Ecole spéciale d'architecture.* — *Société centrale de Sauvetage des naufragés.* — *Flocons de Neige* (poésie de M. L. Fouquet), demande de subvention de M. le docteur Artance. — *Histoire des 449 Communes du Département*, par M. Bouillet, en 15 volumes. — *Publication historique* de M. Mathieu. — *Canevas trigonométrique*, par Amable Trincard. — Comité de Patronage des *Orphelins d'Alsace et de Lorraine.* — *Société de Géographie.* — *Société de Tir du Puy-de-Dôme.* — *Faculté de Médecine de Clermont.* — Cours de M. Lagout.

Rapports de M. le docteur Bayle : Sur l'*industrie minérale.* Sur la *vaccine* et sur l'allocation de 250 francs pour le *Laboratoire de chimie.*

Rapport de M. Vigeral sur l'*entretien des Sourds-muets.*

Rapports de M. Bertrand : Sur l'*Ecole des Beaux-Arts.* — Sur le travail de M. Cohendy, intitulé : *Tableau-Catalogue du Bulletin des Lois.*

Rapport de M. Granet sur les *Archives départementales et communales.*

Rapports de M. Armilhon : Sur un vœu de M. Chomette, relatif à la *construction d'une gare* au Chêne Rond et à Pranlat. — Observations de M. Chomette. — Sur un vœu relatif au *chemin de fer* (train express) de Jumeaux à Clermont.

Rapport de M. Ledru sur la situation des *prisons.*

Rapport de M. de Montlosier sur deux *demandes de sectionnement* faites par les habitants de Sainte-Agathe et par ceux de Bord, commune de Rondes.

Renvoi à la session prochaine du vœu de M. Guyot-Lavaline sur les *permis de chasse.*

Rapport de M. Bardoux sur le *Budget départemental* de 1873.

En résumé, le budget total du Département, pour l'exercice 1873, se compose :

Recettes ordinaires	1.335.605 60
— extraordinaires	1.356.620 49
Total	2.692.226 09
Dépenses ordinaires	1.348.673 »
— extraordinaires	1.356.620 49
Total	2.705.293 49
Les recettes ne s'élevant qu'à la somme de	2.692.226 09
Il y avait excédent en dépenses de	13.067 40
Mais il figurait au sous-chapitre XIII comme réserve une somme de 32,437 francs qui, déduction faite des crédits supplémentaires, est encore de 19,689 fr., ci	19.689 »
D'où un excédent de recettes de	6.621 60

Emprunt départemental de 2,500,000 francs.

Clôture de la session.

Première Session ordinaire de 1873

15 19 Avril —

Préfet : M. Albert Delmas. — *Président élu :* M. Moulin. — *Vice-Présidents élus :* MM. Ledru et de Barante. — *Secrétaires élus :* MM. Bardoux et Astaix.

15 Avril 1873. — Présidence de M. Ledru. *M. le Préfet* assiste à la séance.

Étaient présents : Les mêmes Conseillers généraux qu'en la précédente séance.

Après l'appel nominal, *M. le Président* donne lecture de lettres par lesquelles MM. Moulin, Bayle et Tixier s'excusent de ne pouvoir assister à la session.

M. Ledru prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Je suis certainement l'interprète des sentiments du Conseil général en exprimant ses plus profonds regrets sur l'absence de notre honoré Président et sur la maladie qui l'empêche de diriger nos travaux.

» Espérons que son absence n'est que momentanée et qu'au mois d'août il reviendra parmi nous complètement guéri.

» Je vous propose de décider que le Bureau ira, après la séance, auprès de M. Moulin, au nom du Conseil général, pour lui faire connaître toute la part qu'il prend à son état et les regrets qu'il éprouve de ne pas le voir à la tête de ses délibérations. »

Le Conseil général approuve cette proposition par acclamation.

M. Ledru, *vice-président*, prononce ensuite l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» M. Moulin a terminé sa lettre par cette phrase : « Je remets le » service entre les mains du 1er Vice-Président. »

» Il est toujours facile de remettre un service quelque important qu'il soit, mais il l'est beaucoup moins de le recevoir.

» La grande expérience que M. Moulin possède des assemblées, sa connaissance complète des affaires de notre département, en font pour nos délibérations le guide le plus sûr et le plus éclairé. C'est donc avec une appréhension très naturelle que j'aborde la tâche de le suppléer, et j'invoque votre bienveillance et votre concours sans lesquels je manquerais des forces nécessaires.

» Messieurs,

» Un événement considérable s'est accompli depuis notre dernière session.

» Aidé d'un diplomate aussi habile que dévoué à son pays, de M. le Ministre des Affaires étrangères, le Président de la République a négocié discrètement la libération du territoire. Par un succès inespéré, il a obtenu que la durée de l'occupation fût réduite, et, au mois de septembre prochain, le dernier soldat étranger quittera le sol de la patrie.

» A cette nouvelle inattendue, tout en pleurant l'Alsace et la Lorraine, la France a tressailli, et sa grande voix s'est unie à celle de l'Assemblée nationale pour s'écrier : *Le Président de la République française a bien mérité de la patrie.*

» Nous avons tous, Messieurs, partagé ces nobles émotions ; tous, nous nous sommes trouvés réunis dans ce mouvement spontané de reconnaissance nationale, car c'est notre honneur de placer si haut nos sentiments de patriotisme, que les dissensions politiques ne les troublent jamais.

» Puisse maintenant le Président de la République compléter l'œuvre de régénération que la Providence lui a confiée, aider la France, par un concours dévoué, à asseoir définitivement ses institutions sur la base inébranlable de la liberté et du respect du droit, et un jour viendra où, convaincus enfin de la stérilité des discussions de partis, nous nous unirons encore pour répéter en son honneur cette même acclamation glorieuse.

» Messieurs, reprenons l'œuvre que vous avez si utilement commencée dans vos précédentes sessions, continuons l'étude des intérêts départementaux et montrons, en même temps, comment doivent être traitées les affaires publiques, avec toute l'intelligence, avec toute la conscience de ceux qui en ont reçu le mandat.

» Cet exemple, vous l'avez constamment donné, et il a été continué par la Commission départementale, en harmonie constante avec M. le Préfet, sous le contrôle incessant de l'opinion et au grand jour de la publicité.

» Le programme de nos travaux est compris dans le rapport de M. le Préfet et dans celui de la Commission départementale. Quelques questions importantes ont déjà frappé votre attention.

» Le bruit s'est répandu que la Compagnie du chemin de fer de Tulle à Clermont était constituée et que notre collègue, M. Naujot de Toncy, devait nous faire à ce sujet une communication importante. Nous serons heureux de le féliciter d'avoir heureusement terminé ses négociations, et nous lui demanderons de presser le plus possible les études définitives et les travaux qui doivent doter notre pays d'une voie si indispensable et depuis si longtemps attendue.

» Nos vœux répétés pour les chemins de fer de Vichy à Thiers et de Thiers à Ambert n'ont pas encore été exaucés, nous ne cesserons de les renouveler jusqu'à ce que notre pays ait obtenu la satisfaction qui est due à ses intérêts les plus urgents.

» Tout fait espérer une solution favorable pour l'établissement à Clermont d'une Ecole d'artillerie. M. le chef d'escadron de Champvallier est occupé depuis plusieurs jours au relevé détaillé du champ de tir du puy de Dôme, et nous avons la confiance qu'après le complément d'instruction demandé par le comité d'artillerie, rien ne s'opposera plus à ce que le décret soit présenté à la signature du Président de la République. Notre collègue, M. Bardoux, fera au Conseil, nous l'espérons, une communication à ce sujet.

» Nous avons tous appris avec regret que M. Guillemot, *agent voyer en chef*, avait demandé sa mise à la retraite. Pendant trente-six ans de service consacré à la vicinalité, M. Guillemot a donné l'exemple du travail consciencieux et de l'intégrité la plus éprouvée. Depuis longtemps il a conquis l'estime de tous ceux qui l'ont connu, et personne n'oubliera qu'il est l'un des cinq agents voyers d'arrondissement qui, nommés au concours en 1837, ont véritablement fondé le service vicinal du Puy-de-Dôme.

» M. le Préfet, dans son rapport, a rendu, de M. Guillemot, un témoignage auquel le Conseil général voudra certainement ajouter le sien.

» Messieurs et chers Collègues, je m'arrête, et je vous invite à commencer nos travaux animés de l'esprit qui nous a toujours guidés jusqu'à cette session, et, d'après la recommandation de notre regretté Président, faisant de tous nos efforts et aimant de tout notre cœur le bien de notre pays. »

Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation.

Communications de *M. le Président* et dépôt du rapport supplémentaire de *M. le Préfet*.

16 Avril 1873. — Police extérieure de l'Assemblée départementale. — Sur l'exposé fait par M. Bardoux, le Conseil décide de supprimer l'article 98 de son règlement : « Le respect des lois, » dit-il en terminant, honore toujours une Assemblée, et le respect » des lois est l'école de la liberté. »

Communications de M. le Préfet

Résolution de M. Barrière relative aux demandes de *foires et marchés.*

Rapport de M. Pyrent de la Prade relatif au *cours normal d'institutrices.*

Rapport de M. Arnaud sur les *bâtiments départementaux*. Hôtel de la Préfecture. Dépôt des Archives départementales.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le casernement de la *gendarmerie*.

Rapport de M. Tallon relatif aux *conseils d'hygiène publique* et de *salubrité*.

Rapport de M. Cortilhe relatif à la liquidation de la *pension de retraite* de M. Guillemot, agent voyer en chef du Département.

Observation de M. Guyot-Lavaline relative au *sentier* conduisant du *village de Brolac* au bac de ce nom, établi sur l'Allier.

17 Avril 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. Bardoux relative au *chemin de fer de Clermont à Tulle.*

Question de M. Chomette au sujet de l'établissement de piscines gratuites à l'*Etablissement du Mont-Dore.*

Rapport de M. Chaslus relatif à l'*Ecole d'horticulture* (Jardin Lecoq).

Communication de M. le Préfet au sujet des *cartes cantonales*

Rapport de M. Mallet relatif à des demandes de *subvention* pour *maisons d'école.*

Rapport de M. Vigeral relatif au remboursement de frais d'études à l'*Ecole normale primaire.*

Rapport de M. Martha-Beker relatif à la construction de deux *Observatoires*, l'un sur le *puy de Dôme*, l'autre à *Clermont.*

Rapport de M. le baron de Barante relatif aux projets de construction de *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Costilhes sur les vœux de M. Chomette relatifs à :

1° Abolition de l'*impôt sur les boissons ;*

2° Abolition de l'*impôt sur les matières premières ;*

3° Suppression des *octrois.*

Rapport de M. Dumas relatif aux *circonscriptions territoriales* (section d'Enval).

Rapports de M. Chaslus relatifs à l'aliénation d'une parcelle de bois par les Hospices de Clermont-Ferrand pour l'ouverture du *chemin vicinal de Saint Babel à Billom* et sur l'aménagement de plusieurs *bois communaux.*

Question de M. Martha-Beker au sujet de l'*Observatoire du puy de Dôme.* Construction de la Tour météorologique.

Question de M. Guyot-Lavaline relativement au *sentier de Brolac.*

18 Avril 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. Bardoux relative à l'*Ecole d'artillerie.*

Observation de M. Goutay relative au *chemin de moyenne communication* n° 19.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. [illegible] sur la *ferme-école* à établir dans le département (Renvoi à la session suivante).

Rapport de M. Chaslus sur les *bois communaux.*

Rapport de M. Tardieu sur une demande de construction de *cartes en relief du département*.

Rapport de M. Desroziers sur le *Service vicinal ordinaire*.

Rapport de M. Dumas sur le *Service postal*.

Rapport de M. Costilhes relatif aux subventions de l'Etat pour acquisition, construction et réparation d'*édifices communaux*. (Interprétation de l'article 68 de la loi du 10 août 1871.)

Rapport de M. de Montlosier sur la *demande* du village de Chadrat qui désire sa *distraction* de la commune de *Saint-Saturnin*.

Rapports de M. Duranton-Lachassagne : Sur la création de deux nouvelles chaires à la *Faculté des sciences*. — Sur la *Caisse départementale de retraites*.

Rapport de M. Costilhes sur une demande de secours formée par la veuve de M. Col, agent voyer.

Rapport de M. Boudet de Bardon relatif à la *surveillance médicale* dans les *stations thermales*.

Explications de M. Pyrent de la Prade relatives à des bourses au *Lycée Blaise-Pascal*.

Interpellation de M. Bardoux au sujet du *chemin n° 13* joignant Tallende.

Rapport de M. Tardieu relatif à des recherches d'eaux minérales à l'*Etablissement du Mont-Dore*.

Résolution déposée par M. Girot-Pouzol relativement à la fixation du tracé du *chemin d'intérêt commun* n° 23.

Question de M. Martha-Beker relative à l'augmentation du crédit subventions pour *fontaines*.

19 Avril 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Préfet* et de *M. le Président*.

Rapport de M. Bertrand relatif aux demandes de subvention sur fonds de l'Etat pour *églises et presbytères*. Eglises d'Aigueperse et d'Ennezat *monuments historiques*.

Rapport de M. Chaslus relatif à une *demande de distraction du régime forestier* du tènement de Cobrulet, commune de Combrailles.

Rapport de M. Armilhon sur la situation de nos *chemins de fer d'intérêt général* et vœux divers du Conseil général à ce sujet. Chemins de fer du Centre. — *Commission interdépartementale*. Nomination de deux délégués supplémentaires.

Demande de M. Aubergier relative au *chemin d'intérêt commun* numéro 5.

Rapport de M. Guyot-Lavaline relatif au *chemin de l'Observatoire* du puy de Dôme.

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc). Sur l'ouverture du *chemin de Royat à Clermont* (Discussion). — Sur une demande de

classement par la commune de Royat du *chemin vicinal ordinaire* n° 1. — Sur une réclamation de la *Société de Bourdon* pour l'entretien du *chemin d'intérêt commun* n° 6.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu du Conseil tendant à obtenir un *secours* du Ministre de l'agriculture en faveur des *habitants de la commune de Dallet*, dont les propriétés ont été détruites par les inondations de l'Allier en 1872-1873.

Vœux de M. Chomette relatifs à l'abolition de l'*impôt sur les boissons* et sur les *matières premières*. — Suppression des octrois.

Vœu de M. Tardieu relatif à la *surveillance médicale* dans les stations thermales.

Vœu de M. Aubergier relatif à la création de deux nouvelles *chaires à la Faculté des sciences* de Clermont : l'une consacrée à la *botanique* et l'autre à la *zoologie*.

Vœu de M. Roux relatif au *Service postal* entre Saint-Eloy et Saint-Gervais.

Vœux de M. Desroziers relatifs à une modification *postale* dans le service des villages du Cendre et de Cournon et au *Syndicat du Marais*.

Vœu de M. Guyot Lavaline au sujet du *train express* partant d'Issoire à 6 h. 44 du soir.

Vœux de M. Pyrent de la Prade relatifs aux *cartes postales* et à l'établissement de *boîtes spéciales* pour les imprimés qu'on veut envoyer par la *poste*.

Vœu de M. de Montlosier relatif à l'*enseignement de la comptabilité*.

Deuxième Session ordinaire de 1873

— 18-30 Août. —

Préfet : M. Albert Delmas. — *Président doyen d'âge* : M. Costilhes. — *Président élu* : M. Martha Beker, comte de Mons. — *Vice-Présidents élus* : MM. Ledru et de Barante. — *Secrétaires élus* : MM. Leguay et Laville.

18 Août 1873. — MM. les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis, à *une heure du soir*, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session.

M. le Préfet, conformément à la loi, a déclaré ouverte la deuxième session de 1873.

M. Costilhes, comme *doyen d'âge*, est invité à occuper le fauteuil de la présidence.

M. Léon Bertrand, le plus jeune des membres du Conseil, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. Costilhes, *président provisoire*, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et chers Collègues,

» En prenant provisoirement possession de ce fauteuil en ma qualité de doyen d'âge, mon souvenir et ma première pensée se reportent naturellement vers l'homme éminent enlevé à notre affection, qui présidait le Conseil général avec tant de talents, une si haute intelligence et une si profonde connaissance des affaires du Département.

» Nommer M. Moulin, c'est réveiller les légitimes et universels regrets que sa mort a inspirés et qui doivent ici trouver de l'écho plus que partout ailleurs.

» Je ne vous parlerai pas des brillantes qualités du cœur et de l'esprit qui le distinguaient, de son noble caractère : il faudrait une voix plus autorisée que la mienne. Cependant, je ne puis m'empêcher de vous rappeler cette politesse exquise, cette douce aménité, ces manières gracieuses et affables dont il était si prodigue envers tous et qui faisaient de lui l'homme aimable et charmant par excellence.

» Hélas! Messieurs, je le dis avec tristesse, ce nom cher et regretté ne sortira plus de cette urne : mais si nous devons nous incliner devant les décrets de la Providence, nous n'en ressentons pas moins vivement toute l'étendue de la perte qu'elle nous a infligée et tout le vide que M. Moulin laisse parmi nous.

» Nous avons encore à déplorer la perte d'un autre collègue, M. Bayle, mort à la fleur de l'âge. Cette mort prématurée a dû aussi impressionner péniblement le Conseil général. Tous nos regrets lui sont également acquis, car il était doué d'aimables qualités que nous avons tous pu apprécier, et je suis certain de n'être désavoué par aucun de vous en disant qu'il a emporté avec lui dans la tombe l'estime et la sympathie de tous ses collègues.

» Après avoir payé à nos deux honorés et regrettés collègues le tribut d'hommages et de regrets dû à leur mémoire, nous allons procéder à l'élection de votre bureau définitif. »

Après ce discours, souvent interrompu par les applaudissements du Conseil, *M. le Secrétaire* procède à l'appel nominal, qui constate la présence de tous les membres du Conseil général.

Il est procédé à l'élection du Président.

M. Martha-Beker, comte de Mons, est proclamé *président du Conseil général*.

MM. Ledru et de Barante, ayant obtenu le même nombre de suffrages, sont nommés : M. Ledru, *premier vice président*, comme étant né le 31 mai 1816; M. de Barante, *second vice-président*, comme étant né le 27 août 1816. MM. Leguay et Laville sont nommés *secrétaires*.

Les élections du bureau étant terminées, les membres le composant y ont occupé leurs places et M. Martha Beker, *président*, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je suis vivement touché du témoignage si flatteur d'estime et de sympathie que vous venez de m'accorder en m'élevant à la présidence d'un Conseil qui compte dans son sein tant d'hommes distingués. Soyez convaincus que je sens tout le prix de cette haute

marque de confiance, ainsi que l'importance des devoirs qu'elle m'impose.

» Ces fonctions délicates demandent un concours de qualités spéciales; ces qualités, nous les avions rencontrées dans la personne de l'honorable M. Moulin, dont la mort laisse un si grand vide parmi nous.

» Esprit lucide et fin, d'une élocution brillante, d'une rare aptitude aux affaires, il saisissait instantanément le nœud des questions, aplanissant les difficultés, résumant avec précision les débats. Contemporain de M. Moulin, j'ai assisté à ses débuts, j'ai été témoin de ses premiers succès. Vous savez qu'élu fort jeune à la Chambre des députés, il ne tarda pas à s'y faire remarquer, et qu'à diverses époques il a joué un rôle considérable dans les Assemblées législatives. Il n'était pas l'homme des luttes ardentes et passionnées, mais il excellait dans la discussion des lois au sein des bureaux et des commissions. Un talent incontesté, les travaux auxquels il a attaché son nom, les services qu'il a rendus, l'aménité de son caractère, lui avaient acquis une notoriété qui lui survivra longtemps. Aussi n'est-ce pas sans une vive émotion que le Département a vu s'éteindre cette belle intelligence, et vous n'avez pas oublié, Messieurs, le douloureux intérêt avec lequel vous suiviez, lors de votre dernière session, les phases d'une maladie sans espoir, qui devait bientôt enlever celui dont l'autorité morale avait été, trente années durant, si grande dans cette enceinte et dans le pays.

» Appelé maintenant par votre bienveillance à l'honneur de diriger vos débats, je prendrai pour règle, comme je l'ai fait en d'autres temps, les traditions du Conseil, qui, par sa sollicitude éclairée pour les intérêts confiés à ses soins, a tant contribué au remarquable essor du Département. C'est en perpétuant les saines traditions consacrées par l'expérience que se réalisent les progrès durables, que se transmet l'esprit des affaires, si nécessaire aux corps délibérants. Le respect des anciens errements, qui ne devraient se modifier que lentement et avec mesure, est trop souvent sacrifié à l'ardeur des innovations.

» Les peuples sont d'autant plus intéressés à respecter les enseignements du passé qu'ils cimentent ainsi et fortifient leur unité, en rendant plus vivante dans les cœurs l'image de la patrie, terre des souvenirs, foyer des attachements, source des dévouements que les malheurs exaltent. De folles prédications avaient pris à tâche de substituer à l'amour de la patrie une théorie vague et énervante de cosmopolitisme, de fusion humanitaire, et l'affaiblissement du sentiment national, l'abandon des traditions d'une politique nationale, ont livré la France sans défense et sans alliés au moment du danger. On avait compté sur la vertu des grandes agglomérations pour assurer la paix perpétuelle et l'indépendance des États, et l'on n'a recueilli que l'oppression des faibles et l'hostilité des races; on avait compté sur la fraternité des peuples, et une guerre sanglante a montré que la fraternité n'existe que sous le même drapeau.

» Le règne de la force a envahi l'Europe, et ce règne, il faut le reconnaître, a pris son point d'appui dans les doctrines positives et matérialistes, [illegible]

fois un concert d'efforts sérieux, l'union et le retour aux mâles vertus qu'inspirent les croyances religieuses, une éducation sévère et le culte de la patrie.

» Dans quelques jours les armées étrangères auront entièrement évacué notre territoire amoindri ; nous attendons tous ce jour avec une impatience légitime et nous sommes reconnaissants à l'égard de tous ceux qui auront coopéré à ce résultat. Mais gardons-nous de célébrer par des démonstrations bruyantes cette libération tant désirée, car, ne nous le dissimulons pas, c'est à prix d'argent que, sous la pression de désastres inouïs, nous avons été contraints d'acheter la retraite de l'ennemi, comme jadis Rome achetait celle des barbares, et deux de nos plus belles provinces restent entre ses mains. Une attitude calme et silencieuse nous est imposée par le soin de notre dignité. Des accents de joie retentiraient d'ailleurs douloureusement dans les cœurs de nos malheureux compatriotes de l'Alsace et de la Lorraine, passés malgré eux sous le joug des Prussiens, qu'ils ne peuvent considérer comme leurs frères ; ils tournent plus que jamais leurs regards vers la mère-patrie et suivent avec anxiété tous ses mouvements.

» La France doit désormais se souvenir et tirer parti de ses revers, comme l'a fait la Prusse après Iéna ; elle se trouve dans l'une de ces périodes de transition et de recueillement où tous les avertissements, tous les sacrifices sont acceptés. Il est donc opportun de mettre à nu les causes d'une chute si rapide ; il y a lieu de rappeler qu'il est pour les destinées des nations des préceptes plus essentiels que les faciles prescriptions des lois économiques qui ne visent qu'au développement des jouissances et des richesses dans lesquelles nous avions mis toute notre confiance. La connaissance des devoirs prime celle des droits, elle est invoquée aujourd'hui par l'opinion publique elle-même, qui proclame hautement la nécessité d'une rénovation. Il appartient, à notre avis, aux Conseils généraux d'aborder cet ordre de questions qui ne sont pas en dehors de leur programme. Le législateur leur a interdit les discussions politiques et gouvernementales, qui excitent les passions et agitent le pays, mais il ne leur a pas fermé le champ des considérations morales qui tendent à redresser les idées et les mœurs. Notre rôle ne saurait se borner au simple règlement des intérêts administratifs ; il embrasse tout ce qui a pour but d'élever les esprits et les caractères, et nous sommes tenus de communiquer à nos concitoyens une impulsion intellectuelle opposée à l'utopie, conforme à la réalité des choses. Cette mission, vous l'avez d'ailleurs comprise dès les premiers jours de notre installation, au lendemain de tant de catastrophes, et vos délibérations, toutes appropriées aux circonstances, en portent l'empreinte.

» Nous ouvrons, Messieurs, la principale session de l'année, celle où se règle le budget. Diverses affaires importantes sont engagées ; émanées la plupart de votre initiative, préparées par les soins de M. le Préfet et de votre Commission permanente, qui, je me plais à le constater, ont toujours marché de concert pour étudier les meilleures solutions, la tâche vous sera facile. Mais ce ne sera pas seulement le concours de M. Moulin qui nous fera défaut ; nous avons encore perdu celui de M. le docteur Bayle, si regretté dans le canton de Lezoux pour ses connaissances médicales, pour son désintéressement, et dont nous avions apprécié les lumières dans les discussions sur l'assistance publique.

» Nous adresserons, en terminant, les remerciements du Conseil

à notre vénérable doyen d'âge, qui compte ici autant d'amis que de collègues, ainsi qu'à l'intelligent secrétaire de notre bureau provisoire. »

Ce discours est suivi de marques nombreuses d'approbation.

M. le Président propose de voter des remerciements à MM. Costilhes et Bertrand ; le Conseil est unanime pour s'associer à cette proposition.

La parole est donnée ensuite à M. le Préfet.

« Messieurs,

» Permettez-moi, en prenant la parole devant vous pour la première fois depuis que la mort a fait dans vos rangs des vides si déplorables, d'apporter le triste hommage de nos regrets à la mémoire des deux hommes excellents que nous avons la douleur de ne plus voir siéger dans cette enceinte.

» Par sa parfaite aménité, comme par sa droiture et par son dévouement consciencieux au bien, M. le docteur Bayle s'était concilié l'estime et les sympathies générales : son souvenir a droit à tous les regrets.

» La mort est venue le surprendre au moment même où elle nous enlevait l'homme éminent qui présidait à vos délibérations avec un talent, une connaissance approfondie des lois du pays, une haute et bienveillante impartialité dont vous venez d'entendre l'éloge éloquent. La perte de M. Moulin est un malheur public non-seulement pour ce département, mais pour le pays tout entier ; je l'ai ressentie et je la ressens encore comme une douleur personnelle et toujours poignante.

» Plus que jamais, Messieurs, les hommes qu'anime un même dévouement aux intérêts matériels et moraux du pays, ont besoin de rester étroitement unis ; plus que jamais votre concours et vos conseils me sont indispensables pour m'aider dans la tâche souvent difficile que j'ai à remplir et où j'ai besoin de me sentir soutenu par l'estime et l'adhésion des hommes de bien.

» Pour la cinquième fois, nous allons étudier ensemble les intérêts de notre beau département. J'ai pu apprécier quel zèle éclairé et quelle abnégation vous consacrez au service du pays. Comptant sur votre bienveillance et sur vos bonnes intentions, j'ai la confiance que cette session, comme les précédentes, ne fera qu'affermir la complète et heureuse harmonie qui n'a pas cessé un seul instant de régner entre nous. »

Nomination de la Commission pour la *vérification des pouvoirs*.

Nomination des autres Commissions.

20 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Préfet*.

Vérification de pouvoirs. — Rapport de M. de La Farge sur l'*élection de M. Duchasseint* comme conseiller général de Lezoux.

Rapport de M. Desrozier-Bassin : Sur l'*École d'Arts et Métiers d'Aix*, sur l'entretien de divers boursiers à l'*École des Beaux-Arts* de Paris et sur l'*École Centrale lyonnaise*.

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'*Observatoire du puy de Dôme*.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur une demande d'augmentation de *dépenses* dans les *tribunaux de première instance*.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *distraction* de la section de Montpeyroux de la commune de Coudes et sur son érection en commune distincte.

Rapport de M. Mangerel sur la *demande d'annexion* à la commune de Roche-d'Agoux, canton de Pionsat.

21 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Girot-Pouzol sur la *réclamation* de la commune d'Ardes contre son *contingent personnel mobilier* et sur la répartition des contingents des quatre *contributions directes* entre les cinq arrondissements.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*enseignement supérieur*.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Dans votre dernière session, sur la proposition de l'honorable M. Aubergier, vous avez émis le vœu qu'il fût créé deux nouvelles chaires à la Faculté des sciences de Clermont. M. le ministre de l'Instruction publique a répondu que cette question serait examinée en temps utile.

» Votre deuxième Commission vous propose de renouveler ce vœu déjà exprimé par la Faculté des sciences et par le Conseil académique du ressort. Nous espérons que l'enseignement de l'histoire naturelle sera complété à la Faculté des sciences par la création de ces deux nouvelles chaires, l'une consacrée à la botanique, l'autre à la zoologie.

» L'avenir des peuples dépend en grande partie de la manière dont ils conçoivent et organisent l'instruction publique. C'est à leur système d'enseignement que l'Allemagne et les Etats-Unis doivent leur prospérité et leur grandeur.

» L'enseignement supérieur est languissant en France par le vice de son organisation. Vos professeurs sont des élèves de cette école normale, la première école du monde, foyer des fortes et nobles études. Mais la science et le zèle des professeurs ne peuvent triompher de ce système vicieux qui consiste à isoler les Facultés. La vie universitaire n'est possible que par la réunion de toutes les Facultés aujourd'hui disséminées et dispersées ; réunies elles se prêteraient un secours mutuel et le niveau des études serait élevé. Les hommes éminents de l'Université, tous les ministres de l'instruction publique, MM. Guizot, Cousin, Villemain, Duruy, ont reconnu la nécessité de cette réforme, plus impérieuse que jamais après les désastres de la dernière guerre.

» Dans nos Facultés des lettres et des sciences, le nombre des chaires est insuffisant. Toutes les parties de la science ne peuvent être enseignées. Nos Facultés des lettres ne comptent que cinq chaires, nos Facultés des sciences, quatre ; c'est un chiffre dérisoire.

» L'Allemagne possède 20 Universités pour une population à peu près égale à celle de la France, la Belgique en a 4, la Hollande 3, l'Angleterre 4, l'Écosse 4, les États-Unis 20, avec une population comme celle de la France. En 1872, 176 cours ont été professés à

l'Université de Berlin. Cette richesse de l'enseignement supérieur à l'étranger forme un douloureux contraste avec la pauvreté de nos Facultés.

» Nous attendons avec impatience une loi sur l'enseignement supérieur qui réunira en faisceau toutes les Facultés, qui créera des Universités régionales embrassant le cercle encyclopédique des connaissances humaines, grands centres intellectuels d'où rayonneront le mouvement et la vie. Nous obtiendrons ainsi la décentralisation intellectuelle aussi nécessaire que la décentralisation administrative. Dans cette rénovation de l'enseignement supérieur, Clermont, par sa situation géographique, est naturellement appelé à ajouter une Faculté de droit et une Faculté de médecine à ses deux Facultés des sciences et des lettres. Nous demanderons également une Faculté de théologie, qui compléterait le cadre universitaire.

» Chaque Université en Allemagne a une Faculté de théologie. Les œuvres historiques des professeurs de théologie comptent parmi les chefs-d'œuvre de la littérature allemande contemporaine. Ewald a écrit l'histoire du peuple d'Israël, Baur l'histoire des temps apostoliques. Qui ne connaît l'école de Tubingen? Scheiermacher, le traducteur de Platon, a écrit ses lettres sur la religion. En France, nous avons une Faculté de théologie protestante à Montauban, illustrée par les travaux de Michel Nicolas. Nous en avions une autre à Strasbourg, qui ne le cédait pas à celles de l'Allemagne. Tout le monde connaît l'histoire de la théologie de l'Ancien Testament et l'histoire de la théologie du Nouveau Testament de Reuss. Il n'existe en France qu'une seule Faculté de théologie catholique, celle de la Sorbonne. Que les catholiques, sous le régime de la liberté de l'enseignement, créent des Universités catholiques, comme celle de Louvain, qu'ils entrent dans le mouvement scientifique et qu'ils défendent leurs dogmes contre l'exégèse protestante. La science grandira dans ces luttes fécondes, et ces hautes études qui se confondent avec l'histoire et la métaphysique, élèveront les esprits.

» La création de l'Observatoire météorologique du puy de Dôme complètera dans notre département ce vaste ensemble d'établissements scientifiques. Nous applaudissons à cette création grandiose, mais nous demandons que la beauté pittoresque du puy de Dôme soit respectée, que cette montagne historique ne soit pas dégradée, qu'en perdant sa grandeur solitaire, elle ne soit pas transformée en une butte Montmartre.

» En résumé, Messieurs, votre troisième Commission vous propose d'émettre les vœux suivants :

» 1° Qu'il soit créé deux nouvelles chaires à la Faculté des sciences de Clermont : une chaire de zoologie et une chaire de botanique;

» 2° Qu'une Faculté de médecine, une Faculté de droit et une Faculté de théologie soient réunies à la Faculté des lettres et à la Faculté des sciences de Clermont pour constituer une Université régionale. »

Des marques nombreuses d'approbation suivent la lecture de ce remarquable travail.

M. le Président s'associe aux idées exprimées dans le rapport de M. Duchasseint : il importe en effet, dit-il, d'agrandir notre domaine scientifique.

Rapport de M. Bertrand sur les *subventions* demandées à l'Etat pour les *églises* et *presbytères.*

Rapport de M. Laroche, de Billom, sur l'entretien des élèves boursiers à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapport de M. Laroche sur la création de bourses à l'*Ecole professionnelle de Thiers.*

Rapport de M. Bergounioux sur le *chemin de fer d'intérêt local* de *Clermont à Vichy* par Maringues. (L'ajournement est prononcé.)

Dépôt du procès-verbal de la *Commission interdépartementale* désignée par les Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier dans leur session d'août 1872 pour fixer les points de raccordement des *chemins* qui intéressent les deux départements.

Rapport de M. Bergounioux sur l'*Ecole de pisciculture.*

Communication de M. le Président au sujet de la *Commission spéciale du Mont-Dore.*

Rapport de M. Armilhon sur l'*élection de Latour.* Discussion. — L'enquête est ordonnée, conformément à l'article 51, § 2, de la loi du 10 août 1871.

22 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt sur le bureau des listes du *Jury d'expropriation.*

Communication de MM. Bardoux et de Barante au sujet de la création d'une *Ecole d'artillerie* à Clermont.

Rapport de M. Chomette sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur une *réclamation* de la commune de Jumeaux contre son *contingent personnel mobilier.*

Communication de M. de Barante relative à une demande de *station d'étalons* pour la commune de Giat.

Rapports de M. Chaslus sur la *Station agronomique* de Clermont et sur l'*Ecole d'horticulture* du Jardin Lecoq.

Communications de M. le Président.

Rapport de M. Desroziers-Bassin sur l'*Ecole d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Mallet sur le *cours de tachymétrie* de M. Lagoux, ingénieur des ponts et chaussées.

Rapport de M. E. Chassaigne sur le casernement de la *gendarmerie.*

Nomination des *commissaires enquêteurs* pour l'élection de Latour.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le *Tribunal de Commerce* de Clermont.

23 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Duranthon sur une *demande en érection* de commune formée par la section de *Montboissier.*

Rapports de M. Boudet de Bardon sur les *sections électorales*, sur la *salubrité publique* et les *Conseils d'hygiène.*

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur la demande en *création de commune* de la section de *La Bourboule*, commune de Murat-le-Quaire.

Rapports de M. de Maillargues sur la demande de création d'une *ferme-école* à Montferrand et sur les *Haras.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la répartition des *secours* pour *épizooties*, *grêle*, *incendies.*

Rapport de M. Amable Desroziers sur l'*industrie minérale* du Département. — Bassins houillers. Mines de bitume, de plomb, argent et cuivre. Mine d'alunite. Commission d'enquête parlementaire sur l'état de l'industrie houillère en France. Questionnaire.

25 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de M. le Président et de M. le Préfet.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*instruction secondaire.* — Discussion et vote.

Rapport de M. Mallet sur les *subventions* accordées par l'Etat aux *maisons d'école.*

Observations de M. Mallet au sujet du projet de translation de l'école normale primaire et de création d'une *Ecole normale départementale* pour les départements du ressort académique.

Rapport de M. Fustier sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Bergounioux sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Goutay sur les *routes départementales.* — Vote du budget.

26 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication.* — Discussion et vote de crédits.

Rapport de M. Naffre sur le projet de règlement de l'admission des *agents voyers* [illegible]

Programme du concours.

Rapports de M. Costilhes : Sur les *secours* aux *établissements de bienfaisance.* Hospice de Saint-Germain-Lembron. — Sur les *Sociétés de secours mutuels.*

Rapport de M. [illegible] sur les [illegible] — Discussion et vote.

Élection de la *Commission départementale.*

27 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet*.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur les *chemins d'intérêt commun* du n° 1 au numéro 39 inclusivement.

Rapport de M. Tallon sur les *chemins d'intérêt commun* du n° 40 au numéro 67. — Approuvé ainsi que les projets.

Rapport de M. Marcelin Desroziers sur le Service des *enfants assistés*.

28 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Président*.

Rapport de M. Dumas sur les *lignes télégraphiques*.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le vœu déposé par M. Bardoux relatif aux *Caisses d'épargne*. — Discussion.

Rapport de M. Hippolyte Laroche sur la demande des *habitants de la Vareille* tendant à obtenir que ce village soit distrait de la commune de Vitrac dont il dépend pour être annexé à celle de Saint-Angel.

Rapport de M. Laroche sur la demande de *Neuf-Eglise* tendant à être érigée en commune distincte.

Rapport de M. Duranton sur la *demande en distraction* de quatre villages de la commune de Sugères, canton de Saint-Dier, et leur annexion à la commune d'Egliseneuve-des-Liards, canton de Sauxillanges.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur un vœu de plusieurs conseillers généraux concernant la *culture* et la *fabrication du tabac* dans le Puy-de-Dôme. Ce rapport est ainsi conçu (1):

« Messieurs.

» Votre sixième Commission s'empresse de réunir son concours et son vote au vœu présenté par plusieurs de vos collègues, en faveur de la fabrication et de la culture du tabac dans le Puy-de-Dôme. Cette question touche à des intérêts industriels et agricoles considérables, et qui réclament la sollicitude du Conseil général et du Gouvernement.

» Le vœu a été formulé dans les termes suivants :

« Considérant qu'une Commission a été nommée par l'Assemblée » nationale, dans le but d'étudier le régime des tabacs dans les » diverses régions; que cette Commission procède en ce moment » à une enquête générale sur la situation des diverses manufactures » et sur l'état de la culture du tabac dans les départements où elle » est autorisée, qu'une délégation spéciale a été donnée à l'un de » ses membres pour examiner les conditions de la manufacture de

(1) [illegible] pas depuis cette époque, malgré les vœux [illegible] du Conseil général et du Conseil d'arrondissement de Riom, [illegible] de reproduire *in extenso* ce rapport, qui fait bien ressortir dans quelles [illegible] la manufacture de tabacs.

» Riom et les résultats obtenus par la culture dans le Puy-de-Dôme;
» Considérant, dès lors, qu'il est opportun et urgent à la fois de » faire nettement connaître à la Commission de l'Assemblée natio- » nale les conditions et les résultats de la fabrication et de la cul- » ture du tabac dans notre département, et de lui fournir, sous » l'autorité du Conseil général, des renseignements précis qui » exerceront une utile influence sur ses décisions;

» Considérant qu'il est également opportun d'assurer à l'établis- » sement provisoire de Riom l'existence définitive à laquelle il » s'est acquis des titres incontestables par le succès de sa fabrication » et les avantages qu'il présente par l'aménagement de ses locaux » et l'importance du personnel industriel qui s'y est formé;

» Considérant, en outre, que les essais de culture faits dans notre » département, là où elle est autorisée, ont donné les résultats les » plus favorables et les plus décisifs tant au point de vue de la » qualité que de l'abondance du rendement.

» Considérant, d'ailleurs, que des vœux antérieurs ont été émis » par le Conseil général, l'un en 1869, sur l'initiative de MM. Mège » et Tallon, l'autre provoqué par plusieurs de nos collègues et » nous en 1871, pour l'extension à tout le département de l'autori- » sation de la culture;

» Considérant, enfin, qu'il serait d'une incontestable utilité d'en- » courager les cultivateurs par des récompenses spéciales, à donner » plus de développement à un produit non moins rémunérateur » pour eux-mêmes qu'avantageux pour la richesse de l'Etat;

» Les soussignés proposent au Conseil général de renouveler les » vœux émis à cet égard dans ses précédentes sessions, en formu- » lant les vœux suivants :

» 1° Que les divers documents constatant l'état de la culture du » tabac et les résultats de la fabrication dans le Puy-de-Dôme, ainsi » que les diverses résolutions prises par le Conseil général à ce » sujet soient recueillis par les soins de l'Administration et trans- » mis à la Commission de l'Assemblée nationale;

» 2° Que l'établissement de Riom soit converti, à titre définitif, » en manufacture de l'Etat;

» 3° Que la culture soit autorisée dans tout le département, ou du » moins dans des périmètres plus étendus;

» 4° Qu'une somme de mille francs soit allouée sur les fonds » départementaux, pour être distribuée, à titre de prime, aux pro- » priétaires ou agriculteurs qui développeront la culture du tabac » dans le département. »

» Messieurs,

» C'est en 1868 qu'un ingénieur fut chargé, par M. le Directeur général des tabacs, de venir s'assurer si la ville de Riom pouvait mettre à la disposition de l'Etat les locaux nécessaires à l'installation des ateliers provisoires,

» La ville, par suite de mesures d'économie adoptées par l'administration de la guerre, avait été privée de deux compagnies de gendarmes sédentaires; elle venait de perdre son quartier de cavalerie, transféré à Clermont, qui entrait en possession de ses nouvelles casernes. Le Gouvernement, comme compensation, lui accordait une manufacture de tabacs provisoire, avec l'espérance de rendre l'établissement définitif lorsqu'on obtiendrait des résultats satisfaisants. Ce ne fut point sans charges ni sans conditions que la manufacture fut établie. Elle remplaça le quartier de cavalerie, dont les locaux furent mis gratuitement par la Ville à la disposition

de l'État. Tous les frais d'appropriation restèrent à sa charge, ainsi que l'installation de la conciergerie et des bureaux. La Ville prit en outre l'engagement de faire à l'État cession gratuite d'un terrain de 20,000 mètres carrés, susceptible d'être raccordé par une ligne non interrompue de rails avec la gare du chemin de fer; enfin, elle fut chargée de fournir une quantité de trente mètres cubes d'eau par jour pour l'alimentation des chaudières à vapeur ou pour les besoins des ouvriers.

» L'établissement provisoire fut créé, et rien n'a été négligé pour assurer son développement et sa prospérité.

» L'an dernier, au mois d'octobre, un incendie, causé par un accident qu'on ne pouvait ni prévoir ni prévenir, se manifesta dans l'aile orientale de la manufacture. L'ensemble des bâtiments fut préservé, grâce au voisinage d'un cours d'eau et par les efforts habilement dirigés des cinq pompes de la ville. On pouvait craindre le chômage de l'établissement. Il n'en fut pas ainsi; au bout de trois jours, tous les ateliers étaient réinstallés, et pas un ouvrier ni une ouvrière ne manquaient à l'appel. Les dépôts de tabac étaient sauvés.

» Le sinistre était couvert par une assurance. Les reconstructions sont achevées; l'installation est plus complète que par le passé; la manufacture, où l'on fabrique de 85 à 90,000 cigares ordinaires par jour, ne fut jamais plus florissante. Le moment est venu de demander à l'État la réalisation de ses promesses, en assurant à la manufacture de Riom une *existence définitive* L'Administration a fait à ce sujet des démarches récentes auprès de M. le ministre des finances, par la bienveillante entremise des députés de ce département. La ville les remercie de leur bon concours. Le Ministre a donné des assurances favorables à l'établissement de la manufacture qui occupe aujourd'hui 450 ouvrières, qui partagent avec leurs familles les ressources d'un travail que l'apprentissage rend plus complet et plus productif. Ce personnel s'augmente chaque jour à l'aide d'un recrutement qui deviendrait plus facile, si les ouvrières venues des villages voisins avaient la certitude de trouver à l'avenir, dans la manufacture, une position assurée et garantie.

» Une Commission de l'Assemblée nationale est chargée de constater par une enquête la situation des manufactures. Tous les documents relatifs à celle de Riom seront mis à sa disposition. Les faits justifieront les avantages de la situation locale, la valeur du personnel industriel et les succès de la fabrication.

» Nous vous proposons d'émettre le vœu que l'établissement provisoire de Riom soit rendu définitif.

» C'est en 1869 que, sur la demande du maire de Riom, qui se rendit l'interprète des agriculteurs du pays, la culture du tabac fut, par décision du ministre des Finances, autorisée à *titre d'essai* dans la banlieue de cette ville et dans les communes environnantes, sur une superficie de 10 hectares. M. le Directeur de la manufacture fut invité à fournir aux cultivateurs les renseignements nécessaires pour les familiariser avec les travaux que réclame la plantation. L'essai fut tenté; quarante-six planteurs répondirent à l'appel. Les résultats étaient dès la première année satisfaisants, sous le double rapport de la qualité des feuilles obtenues et de leur quantité; mais les surfaces cultivées étaient trop restreintes pour que l'expérience fût concluante. L'agriculture est de toutes les industries la plus lente. La persévérance et le temps sont ses meilleurs auxiliaires. La plantation si productive du tabac ne peut manquer de réussir.

soit dans nos sols riches, soit dans nos terres d'une nature médiocre qui sont fertilisées par le voisinage des sources qui les traversent. Mais la présence de l'eau n'est pas spécialement réclamée pour cette production, qui sera d'autant plus facilement acceptée par les habitants de nos cantons, qu'elle rentre dans les pratiques de la petite culture.

» C'est dans cette pensée, Messieurs, qu'en 1871 vous avez émis le vœu que la plantation du tabac fût autorisée dans le département du Puy-de-Dôme. Ce vœu a été rempli par l'extension des autorisations de culture sur une surface de 40 hectares.

» L'intérêt des cultivateurs n'est pas le seul qui soit engagé dans cette question, mais encore celui de l'Etat, dont les cultures si regrettables de nos provinces perdues doivent être remplacées dans les départements qui se prêtent aux plantations. J'ajoute que les besoins de la consommation ne font qu'augmenter.

» Les terrains cultivés par les planteurs dans le Puy-de-Dôme, en 1872, donnent une surface de plus de trente hectares, et les quantités de tabac livrées aux agents de l'administration dépassent, pour la même année, cinquante mille kilogrammes. Cette culture, dont le rendement s'élève, au dire des producteurs que nous avons consultés, de 1,000 à 1,200 francs par hectare, à raison de 60 à 80 francs, prix moyen, pour 100 kilogrammes de feuilles, est l'une des plus fructueuses qui puisse s'offrir à la spéculation agricole. Elle est digne de toute la sollicitude du Conseil général, puisqu'elle doit concourir à la prospérité départementale.

» Le vœu qui fait l'objet de ce rapport propose d'allouer, sur les fonds du Département, une somme de 1,000 francs pour être distribuée à titre de prime, aux agriculteurs qui auront concouru au développement de cette culture.

» Votre sixième Commission vous demande, Messieurs, de donner un vote favorable à toutes les propositions que renferme le vœu qui vous a été présenté. »

Ce rapport est suivi d'un questionnaire auquel sont jointes les réponses de la Commission chargée de l'enquête sur l'exploitation du monopole des tabacs et des poudres. — *Achat des tabacs.* — *Fabrication des tabacs.*

Rapport de M. Guyot Lavaline sur une pétition des habitants d'Issoire relative à la *chasse*.

Rapport de M. Chomette sur les demandes de *foires et marchés*.

29 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Vigerald sur la *Caisse des retraites des employés de la préfecture* et des sous-préfectures, des agents voyers et de l'archiviste du Département. — Par mesure exceptionnelle et par dérogation de l'article 10 de l'ordonnance du 9 décembre 1836 et du décret du 3 août 1856, les employés et agents qui étaient tributaires des caisses de retraite du *Bas-Rhin*, du *Haut-Rhin*, de la *Moselle* et de la *Meurthe* et qui, dépossédés de leurs emplois par suite de l'annexion ont été replacés dans le département du Puy-de-Dôme, sont autorisés à bénéficier de la totalité de leurs services dans les emplois tributaires de ces caisses au même titre que s'ils avaient été rendus dans le département, à la charge par ces employés [illegible]

verser à la caisse des retraites le montant des retenues afférentes à ces services.

Quant au temps qu'ils peuvent avoir passé dans des services non tributaires des caisses du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, de la Moselle et de la Meurthe, il leur sera compté aux conditions et sous les réserves stipulées par le règlement pour l'admission des services de même nature.

Ces deux dispositions assurent à MM. Benoît, Bidu, agent voyer à Riom, et Dichard tous les avantages attribués aux autres employés pouvant bénéficier de la caisse des retraites.

Rapport de M. Vigeral concluant à l'allocation de *secours aux employés* ou aux *veuves d'anciens employés de l'Administration.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la répartition des *contributions directes* entre les cinq arrondissements du Puy-de-Dôme et sur le vote des *centimes additionnels.*

Rapports de M. Mangerel : Sur une demande de subvention de la *Société Centrale de Sauvetage des Naufragés.* — Sur le vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire tendant à ce que la *sous-préfecture d'Issoire* soit élevée de la 3e à la 2e classe. — Sur les *frais d'administration de la préfecture* et des sous-préfectures.

Rapport de M. Roux sur la révision du tarif de l'*octroi* de la ville de Riom.

Rapport de M. Astaix sur les *comptes d'administration* de l'exercice 1872 et sur le *budget de report.*

Les recettes pour l'exercice 1872 se sont élevées à	4.127.559f 10
Les dépenses ont monté à........................	2.906.759 63
Excédent des recettes...........................	1.220.799 47
plus les produits éventuels ordinaires s'élevant à....	3.489 89
Total.............	1.224.289f 36

qui est à employer dans le budget de report.

Rapports de M. Chaslus : Sur l'*école d'horticulture* à l'*Orphelinat de Saint-André.* Entretien d'élèves boursiers départementaux. — Sur le *reboisement*, l'aménagement des *bois communaux*, la soumission des bois au régime forestier et les demandes en distraction du *régime forestier.*

Rapport de M. de Barante sur le projet d'un nouveau *classement* des *chemins d'intérêt commun* en 1874.

Rapport de M. Tallon sur le *chemin de Royat.*

Rapport de M. de La Farge sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.* — Discussion.

Rapport de M. E. Laroche sur les *jeunes aveugles.*

Rapports de M. Granet : Sur la substitution des *couvertures en tuiles* aux couvertures en chaume. — Sur les *Archives départementales.*

29 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer.* — Discussion.

30 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Mallet relatif aux bourses départementales au *cours normal d'institutrices.*

Rapport de M. Tardieu sur la *navigation de l'Allier.* Rétablissement du bac des Pradeaux, canton de Sauxillanges. — Vœux divers.

Interpellation de M. Bertrand relative au *Mont-Dore.*

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur le service général de la *vicinalité.*

Rapports de M. de Montlosier : Sur l'extinction de la *mendicité.* — Sur le *Conseil d'hygiène* et la salubrité publique.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur un vœu tendant à obtenir la publicité des *délibérations officielles* de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Duranton sur la demande des *habitants de La Forie* tendant à ce que leur village, dépendant de Job, soit érigé en commune distincte.

Rapport de M. H. Laroche sur le Service des *postes.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur un vœu tendant à obtenir une brigade de *gendarmerie* à Giat.

Rapport de M. de Montlosier sur le Service des *aliénés.* — Tableau indiquant le concours des communes du Puy-de-Dôme dans la dépense de leurs *aliénés* indigents.

30 Août 1873. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux au sujet de la *Société de Tir* de Clermont qui s'installe et qui demande une subvention de 1,000 francs. — Adopté.

Rapports de M. Bertrand : Sur les *écoles de sourds-muets.* — Sur des *demandes de souscriptions* à diverses publications.

Communication de *M. le Préfet* au sujet d'un ouvrage de M. Tournadre de Noiallat, ancien maire à Varennes-sur-Morge, intitulé : *Les Veillées du Village et de l'Atelier.*

Rapport de M. Astaix sur la situation financière du *budget rectificatif* de 1873. Ce rapport établit un chiffre de ressources de 338.668 14
et de dépenses de.. 321.772 52

D'où un excédent disponible de 16.895 62
destiné à augmenter la réserve de 1873.

Rapport de M. Bardoux sur le *Budget départemental* pour l'année 1874. Il s'équilibre en recettes et dépenses ordinaires et extraordinaires par une somme de 2.625.685 58

Rapports de M. le docteur Girard : Sur l'[illegible] — Sur le Service de la [illegible]. — Sur la [illegible] de M. de La Grave.

Rapport de M. Mallet sur l'[illegible]

Rapport de M. Duchasseint sur l'*instruction publique* et l'enseignement primaire. (Intéressant.)

Rapport de M. Bertrand sur les demandes formées par les communes de Dorat et de Charnat à l'effet d'obtenir des *secours* pour *églises* et *presbytères*.

Fixation au *2e lundi après Pâques* du jour de *l'ouverture de la session d'avril 1874*.

Toutes les affaires soumises au Conseil général étant épuisées, M. Martha-Beker déclare la session close et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Nous sommes arrivés au terme de notre laborieuse session, après avoir traité toutes les questions que nous avions à résoudre. Cet examen s'est fait, comme les années précédentes, avec ce soin consciencieux qui caractérise vos délibérations et auquel le public a pu rendre un nouvel hommage. Mais ce que le public ne voit point, ce qu'il n'est pas en position d'apprécier, c'est le travail intérieur des Commissions; et cependant c'est là que s'élaborent réellement les projets et les propositions, c'est là que comparaissent les architectes, les ingénieurs, les agents voyers, tous les fonctionnaires de l'ordre administratif. Il en résulte que dans les séances générales il n'y a qu'à sanctionner le plus souvent les rapports des Commissions.

» L'opinion, juge de nos délibérations, a été à même de constater que, si l'intérêt général est notre règle et notre mobile, nous n'oublions pas les intérêts particuliers des communes et des cantons, qui trouvent dans leurs représentants des défenseurs énergiques. Il est un autre fait que je tiens à mettre en relief, c'est ce sentiment des convenances parlementaires qui préside à nos rapports et à nos débats, et qui se maintient même sur le terrain des discussions les plus délicates. Aussi le public ne vient pas chercher ici des émotions, mais une initiation attrayante et instructive aux affaires du pays.

» Notre action ne s'arrête plus maintenant à la limite de la clôture de nos sessions, elle se poursuit dans l'intervalle par l'intermédiaire de la *Commission de permanence*. Celle-ci prépare les affaires, règle les difficultés qui demandent un supplément d'instructions et se transporte au besoin là où un examen sérieux le commande. La Commission, dont les pouvoirs viennent d'expirer, a fait de son mieux pour remplir la tâche que vous lui aviez confiée ; elle peut se rendre cette justice qu'elle n'a rien négligé pour répondre à la confiance dont vous l'aviez investie, secondée dans sa mission par le zèle éclairé de M. le Préfet, dont le concours ne lui a jamais fait défaut.

» La Commission nouvelle continuera ces errements. Parmi les affaires qui lui incombent figure en première ligne celle du Mont Dore. Le cahier des charges du bail futur nécessite une attention particulière et la comparaison des précédents expérimentés ailleurs. Le cahier des charges, ainsi que l'indication des travaux essentiels et du mode d'exécution à suivre devront être présentés à la session d'avril.

» Nos eaux thermales méritent toute notre sollicitude ; elles promettent le plus brillant avenir si elles sont bien dirigées. Un mou-

vement inusité dans la voie des améliorations s'est produit dans l'esprit de nos populations. L'Auvergne est sortie de sa léthargie; il n'est plus un seul Conseil municipal qui n'obéisse à cette impulsion. Mais c'est vers le Conseil général que se dirigent tous les regards, c'est de lui qu'on attend l'initiative motrice. Cette attente ne sera pas déçue, puisqu'une seule pensée nous anime, celle de doter le pays de créations utiles, tout en ménageant la situation des contribuables et en maintenant l'ordre dans les finances départementales. »

Cette allocution est suivie de marques nombreuses d'approbation.

La séance est levée à sept heures du soir.

Vœux.

Vœu de M. Eugène Fallon relatif à la *culture du tabac* et à sa fabrication dans le Puy-de-Dôme.

Vœu de M. Bardoux relatif aux *Caisses d'épargne.*

Vœu de M. Ledru et autres relatif à la *route nationale* n° 141.

Vœu de M. Fallon pour l'établissement d'une *passerelle* joignant la *route départementale* n° 14 et destinée à réunir les deux rives de la Sioule à Châteauneuf.

Vœu de M. Paul Chauvassaignes tendant à la création d'une brigade de *gendarmerie* à Giat.

Vœu de M. Bardoux tendant à demander la modification du Service *postal* dans le canton de Saint-Amant-Tallende.

Vœu de M. Arnauld tendant à augmenter le nombre des brigades de *gendarmerie.*

Vœu signé par 29 conseillers demandant que les *délibérations* officielles de la *Commission départementale* continuent à être publiées par la voie de la presse.

Vœu de MM. Bardoux, Laville, Guyot-Lavaline et autres tendant au maintien de la disposition législative qui donne aux Conseils municipaux la nomination des *maires.* — Discussion.

Vœux des Conseils d'arrondissement et du Conseil général, par l'organe du rapporteur, M. Duchasseint, tendant à obtenir :

1° Que la *liberté de l'enseignement* soit complètement reconnue à tous les degrés;

2° Que l'instruction primaire soit obligatoire avec une sanction pénale qui sera la réprimande, l'amende et la privation des droits civiques comme mesures extrêmes;

3° Que l'instruction soit donnée gratuitement à tous les enfants des familles peu aisées, suivant l'appréciation d'un jury local;

4° Que des écoles soient établies, dans le plus court délai, dans les douze communes du département qui en sont dépourvues;

5° Que le traitement et la pension de retraite des instituteurs et des institutrices soient augmentés;

6° Que les instituteurs [illegible] rentrent sous l'autorité de [illegible] gnant;

7° Que les délégations cantonales soient renouvelées, et que la nouvelle loi sur l'instruction primaire reconnaisse que les membres des Conseils municipaux en feront partie de droit.

8° Que des bibliothèques pédagogiques soient établies dans [illegible]

chefs-lieux de canton, et que tous les ouvrages destinés aux membres du Conseil général sur les fonds du département y soient déposés;

Et 9° Que des cours d'adultes soient ouverts, pendant l'hiver, dans toutes les écoles communales.

Vœu de M. Laville tendant à la modification de l'article 5 de la *loi du 9 juin 1853.*

Première Session ordinaire de 1874

— 13-18 Avril. —

Préfet : M. Michon (1). — *Président élu :* M. Martha-Beker, comte de Mons. — *Vice-présidents élus :* MM. Ledru et de Barante. — *Secrétaires élus :* MM. Leguay et Laville.

13 Avril 1874. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme en conséquence de la décision prise par le Conseil général dans sa séance du 30 août 1873, se sont réunis à l'Hôtel de la Préfecture dans le local affecté à leurs séances.

M. le Président a déclaré ouverte la session.

Etaient présents : MM. Costilhes, Burin-Desroziers (Amable), Guyot-Lavaline, comte de La Farge, Laroche Eugène, Ledru, Narjot de Toucy, Pyrent de la Prade, Tardieu, Tixier, Vigeral, Aubergier, Bertrand, Burin-Desroziers, Girot-Pouzol, Goutay, Laroche (Annet), de Maillargues, Mallet, Naffre, Arnaud, Boudet de Bardon, Chauvassaignes (Paul), Gerzat, Girard, Laville, Le Guay, Mangerel, Martha-Beker (comte de Mons), Mauzat-Laroche, comte de Montlosier, Roux, Tallon, baron de Barante, Bergounioux, Chassaigne (Ernest), Chomette, Duchasseint, Dumas, Chaslus.

M. le comte Martha-Beker, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Un nouvel administrateur a été placé depuis peu à la tête du Département. A peine arrivé, M. Joseph Michon a déployé une activité et une sollicitude pour les intérêts publics que nous nous plaisons à constater. Vous avez pu apprécier les vues pratiques du rapport substantiel qu'il vous a soumis, et nous ne doutons pas de l'entente entre le Conseil et M. le Préfet.

» Notre session s'ouvre sous l'impression d'un fait considérable qui vient enfin de se réaliser, et qui était depuis longtemps l'objet de nos vœux et de nos espérances. La concession éventuelle du chemin de fer de Vichy à Thiers et à Ambert, déclaré d'utilité publique, est devenue définitive. Nous croyons répondre à votre pensée en vous proposant d'exprimer notre reconnaissance au Gouvernement et à l'Assemblée nationale, ainsi que notre gratitude aux représentants du Puy-de-Dôme, dont l'appui chaleureux a tant contribué à assurer ce résultat.

» La session d'avril ne présente pas ordinairement la même im

(1) Cf. Tome Ier, pages 487 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

portance que celle du mois d'août, qui est consacrée au vote du budget. Le législateur de 1871 avait cependant jugé avec raison qu'il devait surgir, dans l'intervalle d'une année, trop d'affaires pressantes pour ne pas nécessiter deux réunions périodiques, surtout depuis que les Conseils généraux sont investis de pouvoirs si étendus sur les finances départementales. Les progrès de la décentralisation administrative, les besoins d'une civilisation de plus en plus exigeante, la fondation d'établissements scientifiques tel que l'Observatoire météorologique du Puy-de-Dôme, les dotations toujours croissantes que réclament les aliénés, les enfants assistés, les aveugles, les sourds-muets ; tout cet ordre de choses fait un appel incessant à notre budget. Mais la part la plus large est prélevée par les voies de communication, et le classement projeté d'une nouvelle série de chemins d'intérêt commun activera encore la fécondation de cette branche essentielle de la richesse publique.

» Il est survenu, depuis nos derniers désastres, une autre grande préoccupation, celle de la création des services d'une organisation militaire complète dans les provinces de l'intérieur. Une douloureuse expérience a montré le danger que court la France à disséminer sur ses frontières ses arsenaux et son matériel de guerre. Il s'agit maintenant de reporter au cœur même du pays, à l'abri des atteintes d'une invasion soudaine, les ressources et les réserves de la défense, de manière toutefois à les faire rayonner rapidement, au moment du péril, sur tous les points menacés.

» Dans ce changement de stratégie, Clermont s'est trouvé naturellement désigné pour l'installation d'une *Ecole d'artillerie*, de magasins généraux d'approvisionnements, d'un corps d'armée et d'une division territoriale. Tout justifie cette préférence : sa situation au pied d'une chaine de montagnes qui ne peuvent être prises à revers par l'ennemi, la facilité de l'alimentation des hommes et des chevaux dans une contrée populeuse, d'une rare fertilité, de vastes hôpitaux bien organisés et un réseau concentrique parfaitement combiné de chemins de fer stratégiques qui embrasseront bientôt toutes les directions.

» Unissant vos efforts à ceux de la ville de Clermont, vous avez, comme elle, voté une subvention de 800,000 francs pour venir en aide à l'Etat; vous aurez à décider si, comme elle, vous entendez accorder l'allocation supplémentaire de 150,000 francs qui vous est demandée. Si notre patriotisme pouvait hésiter devant les dépenses de la réorganisation de nos forces vives, il se retremperait au spectacle de la manifestation si remarquable produite récemment en faveur de la France à la tribune du Parlement allemand, par les représentants de l'Alsace et de la Lorraine.

» N'oublions pas, Messieurs, que ce n'est point dans les périodes de jouissances et de prospérités que les nations grandissent et se fortifient, mais dans les temps de souffrances et d'épreuves, et que ces temps sont les nôtres. Espérons donc, loin de nous laisser abattre. Un jour viendra où, Dieu aidant, ces rudes épreuves porteront leurs fruits et redonneront au pays le lustre qu'il a momentanément perdu. Ce jour verra succéder en Europe le règne du droit à celui de la force qui est éphémère. Nous avons pour gages de cet avenir tant de voix amies qui évoquent, au delà de nos frontières déchirées, le souvenir ineffaçable de la France, et la résignation avec laquelle les populations, au sortir d'une guerre terrible, supportent à la fois les dures privations d'une récolte insuffisante et les lourdes charges que les événements font peser sur elles ; tout.

en avons pour garant l'attitude de la jeunesse de toutes les familles, qui accepte comme un honneur et un devoir les obligations et la discipline du service militaire.

» Quant à nous, Messieurs, l'Etat sait qu'il peut compter sur notre concours ; nos délibérations sont là pour attester que nous ne lui refusons jamais aucun sacrifice, lorsqu'il s'agit des destinées de notre chère patrie. »

Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation.

Dépouillement de la correspondance.

15 Avril 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Président.*

Rapports de M. Laroche de Billom : Sur l'*école d'aveugles* du Champgil. — Sur l'*école des sourdes-muettes* de Veyre-Monton.

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'*observatoire* du puy de Dôme. Discussion et vote.

Rapports de M. Mangerel : Sur les *haras.* — Sur l'établissement d'un *bureau télégraphique* et d'une *recette des postes* à Royat.

16 Avril 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet.*

Enseignement secondaire. — *Subvention* à M. Lafon, titulaire de la chaire de mathématiques spéciales au *Lycée Blaise-Pascal.*

Rapport de M. Chaslus sur la demande de cession à l'Etat de la *caserne* occupée, à Clermont, par la *gendarmerie* à cheval.

Rapport de M. Roux sur la création à Clermont de l'*Ecole d'artillerie.*

Rapport de M. Mallet sur la prolongation du bail de l'*Ecole normale.*

Rapports de M. Girard : Sur l'attribution de *bourses* aux élèves de l'*École d'accouchement.* — Sur une demande d'allocation de 2.000 francs pour *conférences de tachymétrie*, par M. Lagout, ingénieur. Ajourné.

Rapport de M. Tallon sur l'établissement du *chemin de Royat.* Discussion et vote.

Rapports de M. de La Farge : Sur le casernement de la *gendarmerie.* — Sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur la reconstruction du *Tribunal de commerce* de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. Arthur Dumas sur le *service postal.*

Propositions de vœux de M. Amable Desroziers, pour la création d'un bureau de poste à Cournon. — De M. Leguay, tendant à changer l'itinéraire du courrier d'Aigueperse à Randan. — De M. Pyrent de la Prade, tendant à la création d'un bureau de poste à Montferrand.

— De M. Laville, tendant à la création d'un bureau de distribution à La Peyrouse et d'un courrier-convoyeur pour Saint-Eloy. — De M. Aubergier, tendant à l'amélioration du service postal dans le canton de Besse. — De M. Marcellin Desroziers tendant à la création d'un service de dépêches au Pont de Clamouze et Tauves. — De M. Narjot de Toucy, tendant à l'amélioration du service postal dans le canton de Bourg-Lastic. — De M. Tardieu, relatif à la création de bureaux de recettes dans tous les cantons.

M. Goutay appelle l'attention de M. le Préfet sur le retard apporté dans l'organisation du *service du télégraphe* réuni par la nouvelle loi à celui des Postes.

M. Desroziers Amable en fait autant au sujet du retard apporté dans l'établissement de la ligne télégraphique qui doit relier Lempdes à Clermont.

17 Avril 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet* et du *Président.*

Proposition de M. Aubergier relative à l'*enseignement supérieur* et à la création de deux nouvelles chaires à la *Faculté de Clermont*, et vœu tendant à ce que le choix du professeur ait lieu au concours. (Adopté.)

Rapport de M. Hippolyte Laroche sur la demande tendant à l'*érection* de Neuf-Eglise en *commune* distincte.

Rapport supplémentaire de M. le Préfet au sujet des *demandes en distraction* de la commune de Sugères et de *réunion* à celle d'Egliseneuve-des-Liards formées par les villages de Trébuche, la Caborne, Bougheon et Pupidon.

Rapport de M. Duranton à ce sujet.

Dépôt par le Préfet d'un rapport sur une demande de *subvention* pour la construction de l'*église de Nébouzat.* (Renvoi à la session d'août.)

Rapport de M. Mangerel sur le vœu de M. Armand tendant à obtenir la *franchise* des *correspondances* entre le Préfet et les conseillers généraux. (Adopté.)

Rapport de M. Boudet de Bardon sur un vœu tendant à ce que les *sociétés de tir* soient exemptées de l'*impôt* établi *sur les cercles.*

Rapport supplémentaire du *Préfet* relatif aux *secours* pour *églises* et *presbytères.* — Rapport de M. Bertrand à ce sujet.

Rapport de M. Chaslus sur la distribution des bourses à l'*orphelinat agricole de Saint-André.* (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Chomette sur les demandes de *foires et marchés.* Discussion et vote.

18 Avril 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. le *Préfet.*

Rapport de M. de la Farge sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Bertrand sur les demandes de *subventions* sur les fonds de l'Etat pour *maison d'école.*

Rapports de M. Mallet: Sur la distribution des bourses aux *sourdes-muettes* à l'*établissement du Bon-Pasteur.* — Sur les bourses à l'*école normale de Clermont.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'*instruction publique.* Vœux divers. Discussion et vote.

Rapport de M. Fustier sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général.* Nous extrayons de ce rapport la partie concernant le *chemin de fer de Vichy à Thiers* et de Thiers à Ambert, ainsi conçue :

« Messieurs,

» Un fait considérable s'est produit depuis votre dernière session dans l'histoire de nos chemins de fer. La loi prononçant la déclaration d'utilité publique des lignes de Vichy à Thiers et de Thiers à Ambert, promise depuis si longtemps et si impatiemment attendue, a été votée par l'Assemblée nationale dans sa séance du 23 mars dernier et elle a été promulguée le 27. Cet heureux dénouement a été annoncé le jour même, par des dépêches de plusieurs de nos représentants, et il a été accueilli par les populations avec un véritable enthousiasme. Notre droit éventuel est maintenant devenu un droit définitif, et nous n'aurons plus qu'à presser vivement l'exécution. Mais nous devons, avant tout, adresser nos remerciments et l'expression de notre profonde reconnaissance à l'Assemblée nationale, au Gouvernement et à tous nos honorables Députés, qui par leur zèle, leurs dévouement et leurs démarches incessantes, sont enfin parvenus à obtenir cet acte de justice distributive au profit d'un arrondissement jusqu'alors déshérité. Je suis heureux de rappeler, chaque fois que j'en trouve l'occasion, que c'est M. le comte Beker, notre éminent Président, qui, le premier, a eu la pensée de doter l'arrondissement d'Ambert d'un chemin de fer d'intérêt général. »

Vœux divers.

Rapport de M. Tardieu sur le *chemin de fer de Montluçon à Eygurande.*

Rapports de M. Narjot de Toucy : Sur les *usines* et les *mines.* — Sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Bergounioux sur le *cours d'eau* du *marais.*

Rapport de M. de Barante sur le projet de classement d'un nouveau réseau de *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Naffre sur les modifications de tracés de quelques *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Arnaud sur la demande de *cession par le Département* à l'administration de la guerre des *bâtiments* occupés par les brigades de *gendarmerie* à cheval en résidence à Clermont.

Bâtiments départementaux. — Rapports de M. Chassaigne

(Ernest) : Sur une proposition de M. Arnaud tendant à remettre en vigueur et à appliquer une décision du Conseil général du 29 août 1862 qui exigeait la *mise au concours des projets* de travaux neufs entre les architectes. — Sur le casernement de la *gendarmerie* de Thiers (affaire Chapel).

Rapport de M. Vigeral sur la *distraction* de Reignat de la commune d'Espirat et son *érection* en commune distincte.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *chasse*.

Rapports de M. Boudet de Bardon sur une demande de *secours* pour réparation d'une *chapelle*, adressée par les habitants de l'Eclache, commune de Prondines.

Proposition de M. Boudet de Bardon relative à la *culture du tabac*.

Demande de M. Chomette relative aux *marchés* de la ville de Thiers.

Proposition de M. Astaix au nom de tout le Conseil général, relative à une indemnité de *logement* en faveur de *M. le Secrétaire général*.

Subvention de M. Lafon. (Vote d'un crédit de 750 fr.)

Rapport de M. Mallet sur une proposition de MM. Ledru, Gerzat et de Barante tendant à l'augmentation du prix des bourses départementales accordées aux *élèves des Beaux-Arts*.

Election du canton de Latour. Procès-verbal d'*enquête* dont l'impression fut ordonnée par le Conseil général dans sa séance du 13 août 1874.

Rapport de M. Armilhon sur cette élection. Discussion. Vote. Annulation de l'élection.

Nomination d'un conseiller général membre de la *Commission des bureaux de tabac*.

Vœux.

Vœu de M. Pyrent de la Prade concernant la réduction du prix des *cartes postales* et l'adjonction à chaque *boîte aux lettres* d'une boîte pour les imprimés.

Vœu de M. Bardoux et autres relatif à la discussion de la *loi municipale*.

Vœu de M. Boudet de Bardon sur l'emplacement de la *gare* projetée de *Volcic* et sur l'établissement d'un embranchement qui relierait cette gare à celle de Riom.

Inauguration de l'*observatoire du Puy de Dôme*. Communication de M. le Président.

Clôture de la première session de 1874.

Deuxième Session ordinaire de 1874

— 19-31 Octobre. —

Préfet : M. Joseph Michon. — *Président doyen d'âge:* M. Costilhes. — *Président élu :* M. Ledru. — *Vice-présidents élus :* MM. de Barante et Guyot-Lavaline. — *Secrétaires élus :* MM. Legay et Laville.

19 Octobre 1874. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Etaient présents : Les mêmes Conseillers généraux qu'en la précédente séance.

M. le *Préfet*, conformément à la loi, a déclaré ouverte la deuxième session de 1874.

M. Costilhes, comme *doyen d'âge*, est invité à occuper le fauteuil de la *présidence*. M. Adrien Fargeix, le plus jeune des membres du Conseil, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. Costilhes, en prenant place au fauteuil, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et chers Collègues,

» C'est toujours avec une nouvelle et douce satisfaction que je viens remplir le devoir qui m'est dévolu par la loi.

» L'accomplissement de ce devoir m'est rendu facile, grâce à la bienveillance et à l'indulgence que vous avez bien voulu m'accorder jusqu'à présent, et qui, je l'espère, ne me feront pas défaut aujourd'hui, car j'aime à croire à la continuation de ces sentiments bienveillants de votre part, dont je serai toujours fier et heureux, et dont je garderai le plus agréable et le plus précieux souvenir.

» C'est un honneur que j'apprécie au plus haut degré, que celui de présider même provisoirement une assemblée aussi éminente que la vôtre, qu'animent l'amour du devoir et le désir de bien faire ; mais si les honneurs sont généralement recherchés et ambitionnés, je suis bien persuadé que celui qui m'incombe aujourd'hui, ne m'est envié, à raison de son origine, par aucun de vous.

» L'an passé, en ma qualité de doyen, j'exprimais avec un profond sentiment de tristesse, nos sincères regrets, relativement à la perte de deux honorables et très estimés collègues, enlevés à notre affection.

» Je suis heureux de n'avoir pas à exprimer cette année de pareils regrets, et de retrouver l'Assemblée dont une moitié vient d'être soumise à de nouvelles élections, presque complètement composée des mêmes membres, les services et le mérite de ceux qui y sont revenus ayant été justement appréciés par les électeurs. »

Appel nominal. — Vérification des pouvoirs.

20 Octobre 1874. — On procède à la constitution du bureau définitif :

M. Ledru est proclamé *président* ; MM. de Barante et Guyot-Lavaline, *vice-présidents*, et MM. Le Guay et Laville, *secrétaires*.

Les élections du bureau étant terminées, *M. le président* Ledru prend la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» L'honneur d'être élu par vous à la présidence d'une assemblée aussi considérable que le Conseil général du Puy-de-Dôme, est certainement l'un des plus élevés qui puissent être désirés, et je vous exprime les sentiments d'une profonde reconnaissance pour m'en avoir jugé digne.

» Vous m'imposez en même temps une tâche épineuse, pour l'accomplissement de laquelle je sollicite votre concours et votre indulgence, vous apportant en échange tout mon dévouement et la promesse de tous mes efforts.

» Mais une question personnelle ne peut pas se présenter ici. Le vote que vous avez émis a une portée bien autrement étendue.

» Il signifie que la majorité du Conseil soutient les principes exprimés dans le message du mois de novembre 1872, présenté à l'Assemblée nationale par M. Thiers, le grand citoyen, qui a obtenu la libération du territoire. Il signifie qu'elle adhère au message de l'illustre maréchal, Président de la République française, alors qu'il a réclamé la prompte discussion des lois constitutionnelles; qu'elle adhère encore à la proposition de l'honorable M. Casimir Périer, demandant que les pouvoirs du septennat soient largement assis sur une constitution républicaine.

» En un mot, la majorité du Conseil veut que la constitution politique de la France soit celle d'une République conservatrice et libérale, appuyée sur la libre expression du suffrage universel, sur le développement complet de l'instruction publique, et sur le respect absolu de la loi.

» *Sub lege libertas.*

» Nous n'avons le pouvoir de transmettre ces vœux ni à M. le Président de la République, ni à l'Assemblée nationale; mais nous demandons aux représentants qui sont de nos amis de continuer à les soutenir, et de se pénétrer de cette conviction qu'ils répondront ainsi aux sentiments de la majorité de leurs concitoyens.

» Messieurs, je ne vous entretiendrai pas des nombreuses affaires que vous aurez à traiter dans cette session. Vous avez lu le rapport si lucide et si complet de M. le Préfet, et vous les connaissez toutes. La plus grave est celle qui a trait aux finances départementales. Mais votre expérience est à la hauteur des difficultés qu'elle présente, et notre pays, qui n'a pas supporté les désastres de la guerre, a trop de patriotisme pour se plaindre de la part de rançon qui lui incombe, ni des charges que nécessiteront peut-être les travaux d'utilité publique qui doivent augmenter sa prospérité.

» Messieurs, je termine en adressant les remerciements du Conseil général à son bureau provisoire, à son respectable président, M. Costilhes, et à l'honorable M. Fargeix, notre nouveau collègue qui ont dirigé nos premières séances avec une impartialité et une bienveillance remarquables. »

Après ce discours, suivi de nombreux applaudissements, *M. le Président* propose de voter des remerciements à M. Costilhes et à M. Fargeix, membres du bureau provisoire.

Le Conseil, à l'unanimité, s'associe à cette proposition.

Vérification des pouvoirs.

21 Octobre 1874. — Lecture du *rapport supplémentaire* de M. le *Préfet* relatif au casernement de la gendarmerie, à la création d'une chaire départementale d'agriculture, la culture du tabac, l'orphelinat horticole de Saint-André, l'école vétérinaire de Lyon, la salubrité publique, contributions directes, secours pour églises et presbytères, circonscriptions territoriales, etc.

Vérification des pouvoirs.

Composition des Commissions. — Compte rendu officiel des séances remis aux journaux. — Nomination d'une Commission spéciale du Mont-Dore.

22 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal des précédentes séances.

Communications de *M. le Préfet.*

Demande d'exonération de la prestation exigée des *volontaires d'un an.*

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le casernement ordinaire des brigades de *gendarmerie.*

23 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Préfet.*

Rapport de M. Naffre sur la répartition du *contingent départemental* pour l'année 1875 entre les cinq arrondissements.

Rapport de M. Chaslus sur le *reboisement.*

Rapport de M. Tardieu sur l'*école d'accouchement.*

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication.* Ils sont au nombre de 17 et dans leur ensemble présentent une longueur de :

589.944	mètres à l'état d'entretien.
2.895	sont en construction.
1.477	sont en lacune.
Soit ensemble. 594.316	mètres.

Les dépenses faites pour la construction achevée s'élevait à [illegible] fr. 11, celles à faire pour terminer les autres portions en construction, à améliorer ou en lacune sont évaluées à 119,255 fr. 10 non compris les indemnités de terrains.

Les frais faits en 1873 sont de 391,217 fr. 82 décomposés :

218,503 fr. 69 pour entretien.

21,761 fr. 90 pour construction.

150,952 fr. 23 pour grosses réparations et frais divers.

Rapport de M. Goutay sur la *société de [illegible]*, la *société hippique* et enfin sur les *circonscriptions territoriales.*

Communication de *M. le Président.*

24 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet.*

Rapport de M. E. Laroche : Sur les *haras*. — Sur la revision des *listes électorales* des *Chambres de commerce*.

Rapport de M. P. Chauvassaignes sur les demandes de création de *foires*.

Rapport de M. de Maillargues sur la distribution du *secours de l'Etat* (3,500) aux *établissements de bienfaisance*.

Rapport de M. Mangerel sur les services des *enfants assistés*.

Rapports de M. Vigeral : Sur la *caisse des retraites des employés de la Préfecture* et des sous-préfectures. — Sur des demandes de secours à des veuves d'anciens fonctionnaires n'ayant pas droit à une pension. — Sur la situation de la *caisse des retraites pour la vieillesse*.

Rapport de M. Michel sur la répartition du *fonds de non valeur* et secours.

Rapport de M. Goutay sur la demande d'*érection en commune* distincte du village de Saint-Martin-de-Tours qui dépend de la commune de Rochefort.

Observation de M. Amable Desroziers au sujet du *classement des chemins*.

26 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Président*.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la *station agronomique* de Clermont.

Rapport de M. Fargeix sur le service des *aliénés*.

Rapport de M. Michel sur la demande en *érection de commune* formée par Neuf-Eglise. — Observations de M. Mauzat-Laroche.

Rapport de M. Duranton sur l'extension du *réseau télégraphique* du département.

27 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observation de M. Vigeral au sujet de la *société de tir* de Clermont.

Communication du *Président*.

Rapport de M. Chaslus sur l'*école d'horticulture* à l'orphelinat de Saint-André.

Rapport de M. Amable Desroziers sur le *compte d'exercice* de 1873.

Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires s'élèvent à 4.103.981 17

Les dépenses de même nature s'élèvent à 3.248.352 19

D'où excédent de recettes de.... 855.628 68

arrêté le 30 avril 1874, ce qui fait l'objet d'un rapport qui va suivre.

Rapport de M. Amable Desroziers sur le *budget de report* de 1873 à 1874.

Rapport de M. Costilhes sur l'*école de Volvic*, créée en 1826 par M. de Chabrol.

Rapport de M. Bertrand sur la situation des *jeunes aveugles* entretenus aux frais du Département dans les écoles du Champgil et de Lyon.

Rapport de M. Fustier sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Bergougnioux sur le *service hydraulique*.

Rapports de M. de Barante : Sur le *tarif des prestations* en nature. — Sur la *demande de secours* formée par la commune d'Avèze.

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la *caisse de secours* et de retraite des *cantonniers* du service vicinal.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Barrière sur le *Tribunal de commerce*.

Allocation de 600 francs en faveur de *Mlle Jalicon* de Chamalières.

28 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Président*.

Rapports de M. Girard : Sur l'*histoire des institutions d'Auvergne*, par M. Rivière. — Sur les *monuments historiques* d'Auvergne. — Demande de subvention au ministre des Cultes pour l'église de Saint-Nectaire, monument d'architecture romane. — Sur les *photographies* des *monuments historiques*. — Sur la propagation de la *vaccine*. — Sur la *Société de tempérance*. — Sur la *carte en relief du département*, la *carte de France* et l'*orthophonie* (bègues). — Sur la physiologie de la *chèvre nourrice*. — Sur le *congrès* international des *sciences géographiques*. — Sur la Société pour la propagation de l'*instruction* parmi les *femmes*. — Sur la demande de subvention de M. Lagout pour l'enseignement de la géométrie par la méthode connue sous le nom de *tachymétrie*. — Sur les *conseils d'hygiène*.

Rapports de M. Costilhes : Sur l'entretien de boursiers à l'*école des arts et métiers d'Aix*. — Sur l'*école vétérinaire de Lyon*, entretien des bourses. — Sur l'entretien des boursiers du département à l'*école des Beaux-Arts* à Paris.

Rapport de M. Chassaigne d'Arlane sur un premier groupe de *chemins d'intérêt commun* portés du n° 1 au n° 23. — Discussion et adoption.

Rapport de M. Duranton sur les *circonscriptions électorales*.

29 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet*.

Rapport de M. Duranton relatif à la division en *sections électorales* de la commune de Thiers.

Rapport de M. Roux sur le règlement et la revision du *tarif* de l'*octroi* de la ville de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. Chaslus sur une Commission tendant à la création de bourses départementales à l'*école d'horticulture de Versailles*.

Rapport de M. Costilhes sur la substitution des *couvertures en tuiles* à celles en chaume.

Rapport de M. Alfred Tallon sur l'*instruction primaire*. Nous en extrayons les passages suivants :

« Messieurs,

» La question de l'enseignement primaire a, dans cette Assemblée, l'heureux privilège de rallier tous les esprits. Vous l'avez prouvé par des votes unanimes et éclatants. Plusieurs années de suite, après avoir entendu de remarquables rapports de nos collègues, vous avez émis une série de vœux qui témoigne de votre profonde et légitime sollicitude pour l'instruction qui crée à la fois la responsabilité et la dignité humaine.

» Si Bacon a pu dire : science est puissance, nous pouvons ajouter après lui : science est conscience.

» C'est surtout, dans notre société démocratique, sous un gouvernement qui a pour base le suffrage universel que l'instruction est indispensable. « Le suffrage universel sans l'instruction universelle, » a dit M. de Laveleye, conduit à l'anarchie et, par suite, au despotisme (1). » C'est donc dans un intérêt à la fois moral et conservateur, que nous venons vous convier à ne jamais vous arrêter dans la tâche par vous entreprise d'améliorer ce que je considère comme le plus important de vos services.

» Il n'y faut rien épargner et — nous devons l'avouer — notre pays, non, nos gouvernements, prodigues sur tant de points, ont sur celui-ci été plus que parcimonieux, avares. Sous la restauration, en 1816, le budget de l'instruction primaire était de 50 mille francs. Le budget de l'instruction publique aux Etats-Unis est de 450 millions.

» En 1865, le budget de l'instruction primaire était, en Norwège, de 2,500,000 francs, soit le douzième de la dépense totale de l'Etat. A Zurich, l'instruction primaire coûte six francs par tête d'habitant ; à Bâle, 7 fr. 50 ; aux Etats-Unis, 15 francs environ ; en France, un peu plus d'un franc.

« C'est l'ignorance qui nous a perdus », disait à votre session de 1871, notre honorable collègue M. Martha-Beker ; faisons donc tous nos efforts pour qu'elle ne nous perde plus et examinons, avec le rapport de M. l'Inspecteur d'Académie, si des progrès sérieux ont été faits.

» Des tableaux de statistique fournis, il résulte que le nombre total des élèves fréquentant les écoles publiques ou libres est de 70,242, soit une augmentation de 2,542 sur l'année précédente. Le nombre des adultes était, en 1873, de 8,758; il est, pour 1874, de 9,828, soit une augmentation de 1,070. Cette augmentation fait à la fois honneur au désir de s'instruire chez les adultes et au zèle des

(1) De Laveleye, *L'Instruction du peuple*.

instituteurs qui font ces cours aux heures libres que leur laissent leurs classes. Peut-être devons-nous y voir un heureux effet de l'examen exigé pour le volontariat d'un an qui prouve enfin aux habitants des campagnes que l'instruction sert à quelque chose.

» Les cours d'adultes publics laïques pour les hommes ont été, cette année, de 325 ; les congréganistes de 18 seulement.

» Les cours d'adultes des filles, tant laïques que congréganistes, qui étaient, en 1873, de 97, sont tombés, en 1874, à 63 ; c'est une diminution de 24, de plus du quart. La galanterie nous fait un devoir de ne pas tirer vanité de la comparaison de ces chiffres, mais il nous est bien permis de trouver que le beau sexe auvergnat prend trop à la lettre le sentiment d'Arnolphe dans l'*Ecole des femmes :*

Et c'est assez pour elle, à vous en bien parler,
De savoir prier Dieu, m'aimer, coudre et filer.

» Les femmes en aiment-elles mieux leurs maris, en cousent-elles davantage ?

» Après le bien, le mal, M. l'Inspecteur constate que sur les 457 communes de notre département, il y en a 12 de dépourvues de toute école publique.

» Ce n'est pas sans tristesse, je dois le dire, que j'ai vu ce chiffre qui, quoique petit, fait une grande tache dans le tableau de l'instruction primaire......... »

Rapport de M. Tardieu sur les demandes de *secours* par les communes pour leurs *maisons d'école.* (Sayat, Saint-Victor, Orcines, Sallèdes, Prondines et Le Breuil.)

Rapport de M. Eugène Tallon sur l'*observatoire du Puy de Dôme.* (Important à consulter.)

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur une demande de subvention de la *société de tir de Clermont.*

Rapport de M. de la Farge sur l'*établissement thermal du Mont-Dore* (proposition d'aliénation).

30 Octobre 1874. — Vote de divers crédits relatifs à l'*établissement du Mont-Dore.*

Classement du *chemin du Puy de Dôme.*

Communication de *M. le Préfet.*

Rapport de M. Bardoux sur un projet d'*emprunt départemental* d'un million pour le paiement de la subvention destinée aux frais de casernement et d'installation de l'*école d'artillerie* de Clermont.

Rapport de M. Roux sur l'*octroi* d'Aigueperse.

Rectification du *budget de report* (observations de M. A. Des rosiers).

Rapports de M. Costilhes : Sur les bourses d'entretien à l'*école d'Alais.* — Sur une demande de *M. Leboyer*, imprimeur à Riom.

Rapport de M. Bertrand sur les *écoles de sourds-muets.* — Discussion et vote.

Rapport de M. Alfred Tallon sur l'*école professionnelle de* [illegible].

Election de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Marcellin Desroziers sur les *routes départementales.* — Passerelle à construire sur la Sioule.

Rapport de M. Alfred Tallon sur la fondation d'une *chaire de latin au collège de Thiers.*

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapports de M. Bergounioux : Sur la *pêche fluviale.* — Sur le vœu relatif au *bac d'Orbeil.*

Rapport de M. de Montlosiersur l'*industrie minérale* du département.

Rapport de M. de Laroche sur les *chemins d'intérêt commun* du n° 23 au 47 exclusivement.

Rapport de M. Gerzat sur les *chemins d'intérêt commun.* (Adopté.)

31 Octobre 1874. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Mangerel sur une *demande* de *M. Mallay*, architecte à Clermont.

Rapport de M. E. Chassaigne sur une demande de M. Chapel relative au casernement de la *gendarmerie* de Thiers et sur une demande de la ville de Besse.

Rapport de M. Dumas sur le *service postal.*

Rapport sur le vœu de M. Chomette qui demande l'établissement à Thiers d'une succursale de la *Banque de France.*

Rapports de M. Duranton : Sur la *demande* des habitants de Sardon tendant à obtenir l'*érection* de cette section en *commune* distincte.

Rapport de M. Duranton-Lachassaigne sur la division de la commune d'Augerolles en *sections électorales.*

Rapports de M. Astaix : Sur l'élévation à la deuxième classe de la *sous-préfecture d'Issoire.* — Sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Riom relatif à la *manufacture des tabacs.* — Sur une proposition de M. Chomette tendant à indemniser toutes les personnes dont les propriétés sont atteintes par la *grêle.* — Sur une souscription au *monument* élevé aux *mobiles morts à la bataille de Coulmiers.* (Vote d'un crédit de 500 fr.)

Rapport de M. Girot-Pouzol sur une demande de crédit pour combattre s'il y a lieu l'invasion du *phylloxéra* dans le Département. (Vote d'un crédit de 5,000 fr.)

Rapport de M. Chomette sur l'*école de pisciculture.* (Vote d'un crédit de 2,500 fr.)

Rapport de M. Naffre sur le service des *usurpations* de *communaux* et de *chemins vicinaux.*

Rapports de M. Duchasseint : Sur le *cours normal des filles.* Sur une *demande d'allocation* de M. Mathieu. (Vote d'un crédit de 500 fr.)

Ce rapport intéressant à plus d'un titre est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer à l'unanimité le maintien de l'allocation de 500 francs en faveur de M. Mathieu, ancien professeur du lycée de Clermont et membre de notre Académie provinciale.

» Nous avons déjà sur l'histoire de notre province : *Saint Sidoine Apollinaire et son siècle,* de M. l'abbé Chaix; l'*Auvergne au moyen-âge*, de M. Dominique Branche; l'*Auvergne au quatorzième siècle*, de M. Mazure; l'*Histoire des Guerres religieuses,* de M. Imberdis. M. Rivière, conseiller à la Cour de Riom, vient de publier une œuvre remarquable, l'*Histoire des institutions de l'Auvergne.* Il appartient à M. Mathieu de nous donner l'*Histoire de l'Auvergne sous la période gauloise et gallo-romaine.* Cette œuvre sera le complément de ses études, et le couronnement d'une vie entièrement consacrée au culte désintéressé des lettres.

» Avant la guerre de 1870, une Commission s'était formée pour élever un *monument à la mémoire de Vercingétorix.* M. Mathieu avait été choisi comme secréraire et trésorier de cette Commission, et le produit des souscriptions réalisées s'élevait, jusqu'au 27 juillet 1870, à la somme de 1,865 francs. Cette somme a été déposée à la banque de MM. Blanc et Lacombe. Votre deuxième Commission vous propose de reprendre ce projet de monument.

» Votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer d'élever une *statue à Pascal* sur une des places de la ville de Clermont, sur la place de la Poterne, entre la maison où il est né et le château de Bien-Assis, ancienne résidence de la famille Périer.

» Vous connaissez tous ce magnifique génie qui d'un seul bond s'éleva jusqu'au sommet des connaissances humaines, vous connaissez les sombres tristesses de ce cœur généreux. Pascal est l'un des plus grands génies de l'humanité, il est la plus grande gloire de notre province. Il fut un grand philosophe chrétien, un immortel polémiste, un grand géomètre, un grand écrivain, l'un des fondateurs de notre langue.

» Pascal est la plus haute expression du génie Auvergnat. L'école de Port-Royal s'est recrutée surtout en Auvergne. Le jansénisme s'est incarné dans ces deux grandes familles, les Arnaud et les Pascal.

» L'année prochaine, lorsque les membres de l'Institut de France et les savants étrangers seront invités à l'inauguration de l'Observatoire sur le sommet du puy de Dôme, qu'ils trouvent la statue de Pascal sur l'une des places de la ville de Clermont, et les bustes de Pascal et de Périer dans la salle principale de l'Observatoire sur le sommet du puy de Dôme. C'est là l'accueil que nous devons leur faire ; il sera digne d'eux et de nous, nous aurons alors la véritable fête de l'intelligence.

» En résumé, votre deuxième Commission vous propose de voter :

» Une allocation de 500 francs à M. Mathieu ;

» Et émet le vœu d'élever un monument à Vercingetorix sur le plateau de Gergovia, et de donner à la Commission départementale la mission de demander le concours de l'Académie et du Conseil municipal de Clermont ; et une statue à Pascal sur l'une des places de la ville de Clermont, et de charger la Commission départementale de demander le concours de l'Académie et du Conseil municipal de Clermont. »

Ce vœu est renvoyé.

Rapport de M. Duchasseint sur les *archives départementales*. (Vote d'un crédit de 7,500 fr.)

Mont-Dore. (Virement du crédit de 40,000 qui sera reporté à la réserve des chemins vicinaux.)

Rapport de M. Chaslus sur les *cartes cantonales* publiées par M. Ducros. (Vote d'un crédit de 2,000 francs en acompte.)

Rapport de M. Bardoux sur le *budget* de 1875.

Nous extrayons de ce rapport le passage suivant :

« Quant aux dépenses acceptées par vous pour 1875 elles font naître une observation que nous nous plaisons à renouveler, parce qu'elle témoigne des sentiments élevés qui vous animent. Toutes les branches de l'Assistance publique, de même que les divers services de l'instruction publique sont libéralement dotés, plus de 35,000 francs ont été ajoutés à ce budget spécial qu'un grand économiste a appelé le *budget de l'ignorance* et de la *misère*.

» Des mesures importantes sont étudiées par vous pour achever l'établissement du dernier réseau de vos chemins, vous avez exceptionnellement inscrit au budget extraordinaire deux articles : l'un destiné à l'*achèvement de l'observatoire du Puy de Dôme* et l'autre *aux travaux de construction du Tribunal de commerce* de Clermont-Ferrand.

» Le *budget* total des recettes départementales pour l'exercice 1874 se compose ainsi :

» Recettes ordinaires	1.338.703 54
» Recettes extraordinaires	1.270.237 33
» Total	2.608.940 87
» Les dépenses s'élèvent au même chiffre	2.608.940 87

Rapport de M. Tardieu sur des demandes de *secours*.

Rapport de M. Amable Desroziers sur le *budget rectificatif* de 1874.

Le maximum des *centimes additionnels* auquel les communes pourront s'imposer extraordinairement est fixé à vingt.

Observation de M. Martha-Beker au sujet des *tarifs* des *secours médicaux*.

Rapport de M. de Barante sur le nouveau classement des *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur le *classement* d'un premier groupe de *chemins*.

» A ce sujet, il rappelle qu'en 1853 le Conseil général décida le premier classement des chemins vicinaux d'intérêt commun. Un nouveau classement augmenta dans une proportion considérable en 1856 le tableau primitif.

» 1864 vit une nouvelle série s'ajouter aux lignes primitivement classées, construites ou en voie de construction.

» Enfin, en 1869, et par exception, car le Conseil général s'était sagement interdit toute nouvelle catégorie jusqu'à l'achèvement du réseau voté à cette époque, un dernier classement de peu d'importance vint terminer le développement des chemins admis au réseau d'intérêt commun. L'ensemble présentait à cette époque la situation suivante :

« Longueur des sections à l'état complet d'entretien	1.422k 633m
» Des parties en construction	139 298
» Des parties non encore ouvertes	433 150
« Total	1.995k 081m

» Les dépenses occasionnées pour la construction et la mise à l'état de viabilité des parties livrées à la circulation, se sont élevées à .... 6.770 000 »

» Les dépenses restant à faire pour compléter l'ouverture des parties non encore ouvertes coûterait environ .... 3.256.000 »

» Ce qui constituait une dépense totale de .... 10.000.000 »

Rapports de MM. Mauzat-Laroche, Guyot-Lavaline, Boudet de Bardon, Franck Chauvassaignes et Gerzat statuant sur le *classement* de cinq groupes de *chemins*.

Rapports de MM. Chassaigne d'Arlanc, Blancheton, de Barante, Laroche de Jumeaux et Aubergier sur le *classement* des cinq derniers groupes de *chemins*.

Rapport de M. Aubergier sur les *chemins de Royat*.

Rapport de M. Chassaigne d'Arlanc sur le service général de la *vicinalité*.

Rapport de M. Costilhes sur une demande de secours en faveur de l'*école du Champgil*.

Rapport de M. A. Tallon sur le *lycée de Clermont-Ferrand*.

Rapport de M. Fargeix sur le *conseil d'hygiène*.

Rapport de M. Astaix sur un vœu de M. Chomette tendant à obtenir à *Thiers* l'établissement d'une *sous-direction des contributions indirectes*.

Rapport de M. Duchasseint sur les *écoles normales*.

Rapports de M. Bertrand : Sur le classement des demandes de *secours sur fonds de l'Etat* pour *églises* et *presbytères*. — Sur une demande d'*indemnité* formée par M. Dessaignes, ancien directeur de l'*école des sourds muets* de Clermont.

Le Conseil fixe le 5 août 1875 comme date d'ouverture de la *première session ordinaire* du Conseil général de 1875.

Toutes les affaires soumises au Conseil général étant épuisées, M. Ledru, *président*, déclare la session close et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Votre bureau tout entier a l'honneur de vous adresser des remerciements sincères pour la bienveillance extrême dont vous lui avez donné une preuve constante pendant toute la session et par laquelle vous avez facilité la mission dont vous l'avez chargé.

» Il adresse aussi, en votre nom, des remerciements à M. le Préfet, pour la sage direction qu'il a donnée à vos affaires administratives et pour la parfaite courtoisie qu'il a apportée dans ses rapports avec le Conseil général.

» Enfin, il exprime la gratitude du Conseil à la Commission départementale, pour son zèle et ses travaux continus pendant toute l'année. »

Cette allocution est suivie de marques nombreuses d'approbation.

M. Bardoux, au nom du Conseil général tout entier, demande qu'on vote des remerciements au Bureau.

Le Conseil s'associe à ces remerciements.

M. le Président prononce la clôture de la deuxième session de 1874.

La séance est levée à sept heures du soir.

Vœux.

Vœu de M. E. Tallon sur un projet d'aliénation de *l'établissement thermal du Mont-Dore.*

Vœu de M. Bardoux tendant à obtenir que le *tunnel* créé sur la *route nationale n° 89* dans les chemins d'Aydat et de Saint-Genès-Champanelle soit dorénavant *éclairé.*

Vœu de M. Chomette tendant à l'établissement à *Thiers* d'une succursale de la *Banque de France.*

Vœu de M. Bertrand relatif à l'agrandissement des bouches des *aqueducs* sur la *route nationale n° 122* dans la traverse de Tauves.

Vœu de M. Pyrent de la Prade tendant à faire accorder par le Département un secours exceptionnel de 5,000 francs à la commune de *Sayat* pour faire face aux travaux supplémentaires de la *mairie-école.*

Vœu de M. Léon Tixier relatif à l'agrandissement de la *gare des Martres-de-Veyre* ainsi qu'à l'établissement d'un quai couvert et d'une bascule.

Vœu de M. Laroche de Jumeaux tendant au *reboisement* des montagnes en vue de protéger contre les inondations les terrains inférieurs.

Vœu de M. Laroche tendant à la modification de l'itinéraire suivi par le *courrier de Vertaizon à Ambert.*

Vœu de M. Armilhon tendant à obtenir la rectification de la *route départementale n° 1.*

Vœu de plusieurs conseillers, notamment de M. de Montlosier, demandant le maintien de la loi de 1864 sur les *reboisements* et le gazonnement des montagnes.

Proposition de M. Chomette tendant à limiter à la session d'avril 1875 les délais d'instruction de la demande d'un *marché à Thiers.*

Vœu de M. Gerzat pour l'organisation de *syndicats* chargés de réglementer les divers *cours d'eau du Marais.*

Vœu de M. Aubergier demandant l'adoption des mesures nécessaires pour préserver le département de l'invasion du *phylloxera.*

Vœu de M. Barrière tendant à la rectification de courbes sur la *route départementale n° 3* et la suppression du stationnement prolongé des voyageurs à Capdenac.

Vœu de M. de Barante relatif à la création de *sous-directions* des *contributions indirectes* à Thiers et à Issoire.

Renouvellement par M. Bardoux d'un vœu relatif au régime des *prisons.*

Vœu de M. Bergounioux relatif au *chemin de fer d'intérêt local* de Clermont à Maringues et de Maringues à Vichy, par Randan.

Vœu de M. Chomette tendant au vote de *centimes additionnels* en vue de la création d'un *fonds de secours* qui puisse couvrir intégralement les dégâts occasionnés par la *grêle*.

Vœu de M. Naffre relatif à la translation du *bac d'Orbeil* au lieu des Pradeaux

Vœu de M. Chauvassaigne relatif à la *société hippique*.

Renouvellement du vœu émis l'année dernière pour que les *élections* des *conseils généraux* et des *conseils d'arrondissement* n'aient pas lieu simultanément dans les mêmes cantons.

Vœu de M. Chaslus tendant à obtenir que le Ministre de l'Agriculture continue l'allocation de 9,000 francs accordée aux diverses *sociétés d'agriculture* du Département.

Vœu de M. Aubergier tendant à obtenir une allocation en faveur de la *société hippique* nouvellement fondée à Clermont.

Première Session ordinaire de 1875

— 5-10 Avril. —

Préfet : M. Michon. — *Président élu* : M. Ledru. — *Vice-Présidents élus* : MM. de Barante et Guyot-Lavaline. — *Secrétaires élus :* MM. Le Guay et Laville.

5 Avril 1875. — MM. les Membres du Conseil général se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture dans le local affecté à leurs séances.

M. le Président déclare la séance ouverte.

Etaient présents : MM. Chaslus, Armilhon, Blancheton, Chassaigne, Fustier, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, F.-E. Laroche, Fargeix, Pyrent de la Prade, Ledru, Franck Chauvassaignes, Tardieu, Amable Burin des Roziers, comte de la Farge, Vigeral, Léon Tixier, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Naffre, Laroche, Goutay, Bertrand, Martha-Beker, Gerzat, Roux, Eugène Tallon, Mauzat-Laroche, Laville, Mangerel, Paul Chauvassaignes, comte de Montlosier, Le Guay, Girard, Boudet de Bardon, Ernest Chassaignes, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, de Barante, Chomette.

Le *Préfet* donne lecture de son rapport supplémentaire.

Le *Président* prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs et honorés Collègues,

» L'un des événements les plus considérables de notre siècle s'est accompli depuis la dernière session du Conseil général, et les vœux que j'ai eu l'honneur d'exprimer alors devant vous, se trouvent aujourd'hui transformés en réalité.

» Dans son éminent patriotisme, l'Assemblée nationale a discuté et voté les *lois constitutionnelles*, mettant un terme aux compétitions qui, depuis de longues années, n'ont cessé d'agiter le pays. — Lasse enfin de ces luttes stériles, dont les résultats étaient pour notre

chère patrie l'appauvrissement à l'intérieur et la déconsidération à l'étranger, elle a formé une majorité où se sont groupés tous les députés vraiment libéraux, et elle a organisé la République, qui existait en fait, mais qui manquait de la force légale, à ce point que ses défenseurs les plus calmes étaient considérés comme des hommes coupables.

» Notre pays est ainsi doté d'un Gouvernement défini, perfectible par la révision, dont la garde est confiée à la loyauté proverbiale de l'illustre Maréchal-Président.

» Ce Gouvernement, Messieurs, sera définitif, — car la nation n'a jamais varié dans l'expression de sa volonté, tant que les votes du suffrage universel ont été librement émis. Elle le conservera par le calme et par la sagesse dont elle fait preuve chaque jour, sachant qu'on ne peut la gouverner qu'en s'appuyant sur la majorité électorale, et que ce serait d'ailleurs une tentative vaine et imprudente que de vouloir le faire malgré elle et contre elle.

» Par l'organisation du Gouvernement républicain, le pays a recouvré la sécurité nécessaire pour les travaux qui seuls peuvent réparer nos désastres, et rendre à la France la place qui lui appartient dans le monde. Remercions ces députés généreux qui ont sacrifié leurs préférences, leurs convictions même, pour ne songer qu'à la restauration de la patrie. Remercions ceux de nos amis à qui nous confiions, l'année dernière, le soin de nos espérances, et entre tous celui qui a le plus particulièrement travaillé à cette grande œuvre, et qui dans sa haute position officielle soutient les principes de la République libérale.

» Certains qu'ils ne s'arrêteront pas dans la voie commencée, demandons-leur d'établir le règne définitif de la loi, égale pour tous, et d'assurer le développement des institutions républicaines par la plus large distribution de l'instruction à tous les degrés, élevant ainsi le niveau de l'intelligence humaine, et remettant à chacun le flambeau qui doit éclairer son jugement.

» Messieurs, les lois constitutionnelles ont attribué un nouveau devoir aux membres des Conseils généraux, celui de prendre part à l'élection des sénateurs. Vous apporterez à l'accomplissement de cette mission la hauteur de vue qui donne à tous vos actes un caractère particulier, et vous aiderez ainsi au couronnement de l'édifice élevé par l'Assemblée nationale. »

Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation.

La séance est levée à deux heures.

6 Avril 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Rapport de M. Eugène Tallon au nom de la Commission interdépartementale des *chemins de fer*.

Rapport supplémentaire du *Préfet* concernant le casernement de la gendarmerie à Thiers et à Ambert par suite de la *création de deux nouvelles brigades de gendarmerie à pied, l'une à Thiers et l'autre à Ambert*, et les mesures prises pour la préservation de nos vignobles de l'invasion du *phylloxéra*.

Rapports de M. Amable Desroziers : Sur le vote de l'*impôt* de deux centimes applicables aux *routes départementales* et aux *chemins*

vicinaux. — Sur des demandes de *foires* formulées par les départements voisins.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur le cahier des charges du projet de ferme de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

J'en extrais les quelques lignes suivantes qui rappellent succinctement l'origine de l'acquisition de notre établissement départemental :

« C'est le 13 mars 1810, que la cession des bains du Mont-Dore au département fut déclarée d'utilité publique.

» Au siècle dernier, les principales sources thermales se trouvaient aux mains des anciens seigneurs du pays. M. le docteur Lizet en fit l'acquisition en 1802, et ce ne fut qu'après une longue résistance de sa part que le Département en obtint la concession définitive (1810). Dès ce jour, la mise en ferme fut faite aux enchères publiques, et c'est avec quatre modestes baignoires en bois et quatre douches, composant à elles seules tout le matériel d'exploitation, que la haute valeur de nos eaux commença par ses cures merveilleuses à attirer l'attention des plus célèbres docteurs.

» C'est pour nous ici le lieu de rendre un juste hommage à la mémoire d'un homme de bien, d'un savant compatriote, qui, en mettant au service de cette création nouvelle sa haute intelligence, a, plus que tout autre, contribué à la prospérité de notre station thermale. Le docteur Bertrand a laissé au Mont-Dore et à tous ceux qui l'ont connu un souvenir ineffaçable, et son fils, notre ancien collègue, en continuant dignement l'œuvre de son père, a hérité de partager avec lui l'honneur d'avoir été les vrais créateurs de l'Etablissement thermal du Mont-Dore.

» En 1817, des plans et devis furent demandés à un habile architecte, et M. Ledru, le père de notre honorable président, mit la main à la construction de l'établissement actuel, qui, par ses vastes proportions, semblait satisfaire largement aux exigences du service. Cet édifice fut achevé en 1826 ; et dès 1828, la ferme dont le prix depuis 1814 était de 4,260 francs, fut adjugée à 12,050 francs, bien qu'il n'y eût point d'établissement pour les vapeurs, ni d'exportation des eaux.

» De 1829 à 1856 l'exploitation fut mise en régie. Ce mode nouveau permit, avec les grands sacrifices faits par le Département, d'accroître considérablement la valeur de l'établissement. En 1852, notamment, nous trouvons un produit net de 27,925 francs pour le Département. Enfin, en 1856, M. Brosson, le fermier actuel, sollicita et obtint la ferme pour douze années consécutives, moyennant une redevance annuelle de 18,000 francs. Il devait en outre payer les traitements du médecin inspecteur, du conservateur et de son aide, du régisseur et du contrôleur, s'élevant ensemble à 3,800 francs. Il avait de plus à sa charge l'entretien des bâtiments et du mobilier, les contributions, patentes et assurances. Il s'obligeait encore, par l'article 25, à solder pour 50,000 francs de travaux en cours d'exécution.

» Cinq ans après, en présence d'améliorations nouvelles à exécuter et de frais considérables à supporter, M. Brosson demanda une prolongation de bail de quinze années, prenant cours le 1er janvier 1861. Sur le rapport de M. Arnaud, notre ancien collègue, le Conseil général, dans sa session d'août 1860, donnait son approbation à un nouveau traité, par lequel M. Brosson restait concessionnaire moyennant la même redevance annuelle de 18,000 francs ; il s'engageait à tenir à la disposition du département

une somme de 150,000 francs, dans laquelle étaient compris les 50,000 francs stipulés dans le premier bail ; le traitement du médecin inspecteur et celui de l'architecte devaient être payés par lui, mais ceux du conservateur, du régisseur et du contrôleur, ainsi que tous les impôts assis sur l'établissement et sur ses dépendances restaient à la charge du Département.

» Le concessionnaire était en outre déchargé des frais d'entretien s'élevant chaque année à 4,000 francs au moins. Enfin, un tarif était établi pour les bains de piscine jusqu'alors gratuits.

» Aujourd'hui, Messieurs, toutes ces questions sont de nouveau portées devant vous et vous allez les juger en dernier ressort. »

Il donne ensuite lecture du cahier des charges relatif à la concession de l'exploitation de l'Etablissement thermal.

Durée de l'exploitation : 50 ans (maximum), à partir du 1er janvier 1876. — Mise à prix annuelle : 30,000 francs. — Dépenses à effectuer : 700,000 francs. — Cautionnement à fournir : 100,000 fr. — Date de l'adjudication : 16 août 1875.

7 Avril 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Rapport de M. Roux, au nom de la première Commission sur l'imposition extraordinaire qui doit amortir l'*emprunt* de 1,000,000 francs destiné à l'extension du casernement et à la création de l'*Ecole d'artillerie*, à concurrence de 950,000 francs et pour le surplus au paiement des intérêts et des frais de l'emprunt. (Décision du Conseil général du 30 octobre 1874.)

Rapports de M. Chaslus : Sur l'*aménagement forestier* de la commune du Valbeleix. — Sur les moyens employés pour combattre l'invasion du *phylloxéra* dans le Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Martha-Becker sur l'état des travaux de l'*observatoire du puy de Dôme*. Il donne au Conseil l'assurance de l'achèvement prochain des travaux, insiste en faveur du renouvellement du vœu formulé à la séance précédente pour l'obtention d'un crédit de 30,000 francs sollicité de l'État et se félicite du classement des ruines trouvées au sommet du puy de Dôme, car ce classement entraînera le concours moral et financier du Gouvernement.

Rapport de M. de Barante sur le *chemin de Royat*.

Rapport de M. E. Chassaigne sur le casernement de la *gendarmerie* d'Arlanc, Volvic, Ambert et Thiers.

Rapport de M. Mangerel sur une circulaire ministérielle relative à la loi du 23 décembre 1874, concernant la protection des *enfants en bas-âge*. Aux termes de cette circulaire deux membres du Conseil général doivent être désignés pour faire partie d'une Commission chargée de la surveillance de ces enfants.

Rapport de M. Mangerel sur l'organisation de l'*assistance publique* dans les campagnes. *Service médical.*

Election de deux conseillers pour la *Commission de surveillance des enfants en bas-âge*. MM. [illegible] et [illegible] sont élus.

Election d'un membre pour faire partie de la *Commission des bureaux de tabacs*. M. A. Tallon est élu.

8 Avril 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Alfred Tallon sur les demandes de subvention pour *maisons d'écoles.*

Rapport de M. Bertrand sur une demande de subvention sur fonds d'Etat, formée par la *commune de Madriat* pour la construction d'un *presbytère.*

Rapport de M. Girard sur une demande de M. Lamy *élève de l'école des Beaux-Arts* tendant au maintien pour 1876 de la bourse qui lui a été accordée à cette école et qui est destinée à faire les frais de la prestation du *volontariat.*

Rapport de M. Fustier sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer.* J'en extrais les lignes suivantes relatives à l'établissement d'un *tramway de Clermont à Riom.*

« Il paraît qu'un décret en date du 26 août 1857 a autorisé l'établissement entre Clermont-Ferrand et Riom d'une voie ferrée desservie par des chevaux. Ce projet avait été abandonné; mais il résulte d'une lettre adressée à M. le Préfet, par M. de la Châtre, que ce projet serait repris par MM. Meissonnier et Cie, constructeurs de tramways à traction vapeur, et que ces Messieurs préparent les pièces nécessaires pour saisir l'Administration de ce changement de traction. M. de la Châtre ajoute qu'il espère que la demande de transformation de traction sera accueillie avec bienveillance ce qui permettra d'aviser promptement à l'exécution de la voie sur le terrain. »

La Commission et le Conseil concluent à l'ajournement jusqu'à plus ample informé.

Rapport de M. Eugène Tallon sur le projet de concession par l'Etat du *chemin de fer* de Champagnac à Saint-Denis-lès-Martel, concluant au rejet et à ce que la plus prompte exécution possible soit assurée à la ligne du chemin de fer de Clermont-Ferrand à Tulle. Discussion importante à laquelle prennent part MM. Bardoux, Amable Desroziers, Eugène Tallon, Roux, Martha-Beker. Les conclusions de la Commission sont adoptées.

10 Avril 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Demande par M. Bardoux d'une demi-bourse à l'*Ecole des Beaux-Arts* en faveur de M. Tullon, âgé de 21 ans, originaire de la commune de Gelles. Accordée.

Rapports de M. Gerzat : Sur la rectification du *chemin d'intérêt commun n° 51* de l'ancien réseau. Traverse de la commune de Chavaroux, canton d'Ennezat. — Sur les *chemins* dont le *classement* avait été ajourné à la dernière session.

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur le même *classement* des *chemins* compris entre le n° 227 et le n° 252 inclusivement.

Rapport de M. Pyrent de la Prade, sur le même objet. (*Chemins ordinaires*) du n° 182 au n° 226.

Rapport de M. de Barante sur les voies et moyens de la construction du nouveau réseau. Adopté.

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur le *chemin n° 23* de l'ancien réseau (adopté), et sur celui de *grande communication n° 15* (également adopté).

Rapports de M. de la Farge : Sur les fouilles ou recherches d'eaux à la station thermale du *Mont-Dore*. — Sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. de Barante sur le *chemin d'intérêt commun n° 68*, de Clermont au col de Ceyssat.

Vote de la part contributive de chaque commune dans les *centimes spéciaux*.

Répartition de la septième annuité de la *subvention* accordée par l'Etat pour l'achèvement des *chemins vicinaux ordinaires* exercice 1875.

Rapport de M. Bergounioux sur la *navigation de l'Allier*.

Rapports de M. Paul Chauvassaignes sur les *Haras* et la *Société hippique* du Puy-de-Dôme en formation.

Rapports de M. Naffre : Sur la demande de *secours* de M. *Dessaigne*, ancien directeur de l'école de Chaumont. (Adopté.) Vote d'un crédit de 3,000 francs. — Sur le vœu de M. E. Tallon, demandant l'établissement de *Caisses d'épargne scolaires*.

Rapport de M. Michel sur la *Société de patronage des condamnés libérés*.

Rapports de M. Dumas : Sur les *Postes*. — Sur le vœu de M. Chomette, tendant à obtenir une succursale de la *Banque de France* à Thiers.

Rapport de M. Duranthon sur le vœu qui demande une brigade de *gendarmerie* à Cournon.

Clôture de la session.

Toutes les affaires soumises au Conseil général étant épuisées, M. Ledru, *président*, remercie ses collègues de la bienveillance qu'ils n'ont cessé de lui témoigner, et M. le Préfet de sa sollicitude pour les intérêts du département.

M. le Préfet dit qu'il est profondément touché de ce témoignage de sympathie et surtout ému des circonstances dans lesquelles il se produit. Il ajoute que la bienveillance du Conseil a suppléé à son insuffisance et lui a rendu faciles ses débuts dans l'Administration.

Au nom du Conseil général, M. Bardoux demande qu'on vote des remerciements au Bureau et à M. le Préfet.

Le Conseil s'associe à cette proposition.

M. le Président déclare close la première session de 1875.

La séance est levée à cinq heures du soir.

Vœux.

Vœu de M. Bergounioux relatif au *chemin* [illegible] de *Clermont à Vichy*, par Maringues.

Vœu renouvelé par M. Chomette en vue de la création à Thiers d'une succursale de la *Banque de France*.

Vœu de M. E. Tallon sur l'organisation des *Caisses d'épargne scolaires*.

Vœu de M. Duchasseint en faveur d'une loi destinée à préciser et maintenir le système de liberté et de décentralisation inaugurée par les lois du 12 juillet 1865 et du 10 août 1871 en ce qui concerne les *chemins de fer départementaux*.

Vœu de MM. Marcellin Burin-Desroziers et autres tendant à ce que dans la prochaine adjudication du *service des dépêches* entre Issoire et Besse, un transport direct soit imposé entre le chef-lieu d'arrondissement d'Issoire et le chef-lieu du canton de Tauves.

Vœu de MM. Alfred Tallon et Laville, relatif à l'amélioration de la situation des *maîtres-adjoints* de l'*École normale*.

Deuxième Session ordinaire de 1875

— 16-27 Août. —

Préfet : M. de Bassoncourt (1). — *Président doyen d'âge* : M. Costilhes. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et de Barante. — *Secrétaires élus :* MM. Le Guay et Laville.

16 Août 1875. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, convoqués par lettres individuelles de M. le Préfet, se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'à la précédente session, moins MM. Duchasseint et Naffre.

M. le Préfet, conformément à la loi, a déclaré ouverte la deuxième session de 1875.

M. Costilhes, *doyen d'âge*, prononce les paroles suivantes :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je croirais ne pas répondre à la pensée et au sentiment du Conseil général si, en ma qualité de doyen, je ne venais pas vous parler d'un de ses plus anciens membres que la mort nous a enlevé.

» Le nom de M. Laroche est certainement présent à votre esprit.

» Il possédait à juste titre l'estime et les sympathies, non-seulement de ses concitoyens, mais encore de tous ceux qui le connaissaient particulièrement.

» Doué d'un cœur droit, élevé, généreux ; d'un caractère doux, bienveillant et affable ; intelligent, actif et laborieux, on le trouvait toujours disposé à rendre service, dans la mesure de ses forces, à tous ceux qui s'adressaient à lui.

» Pendant un grand nombre d'années, il a administré, avec zèle et le plus grand dévouement, Billom, sa ville natale, dont le déve-

(1) V. tome I, pages 290 et suivantes la biographie de ce personnage.

loppement des intérêts matériels et moraux était l'objet principal de ses préoccupations.

» Je n'entrerai pas dans le détail des améliorations de toutes sortes qu'il a réalisées dans cette cité et qui y perpétueront son souvenir : je me bornerai à dire que ses services administratifs, justement appréciés, avaient été récompensés par la croix de la Légion d'honneur.

» Et si pendant son administration, si féconde en résultats utiles, il a rencontré quelques détracteurs, comme cela arrive toujours, quel plus éclatant hommage pouvait être rendu à la justice de son administration et à ces excellentes qualités que cette affluence vraiment extraordinaire de population qui l'a accompagné à sa dernière demeure, et qui témoignait hautement des profonds et unanimes regrets qu'il a emportés avec lui dans la tombe.

» Le Conseil général voudra assurément partager les regrets que la perte de M. Laroche, qui fut notre collègue, un homme de bien et un administrateur distingué, a inspirés à ses concitoyens. »

M. Bardoux, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé *président* du Conseil général. MM. Guyot-Lavaline et de Barante, *vice-présidents*. MM. Le Guay et Laville, *secrétaires*.

M. le Président provisoire invite le Bureau ainsi composé à s'installer.

MM. les *Président, Vice-Présidents* et *Secrétaires* prennent place au bureau.

M. Bardoux, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Vos suffrages me touchent profondément.

» Ils ont cela de précieux que, dans cette Assemblée si dévouée aux intérêts du département, si éclairée dans ses délibérations, nous nous connaissons depuis longues années, et que des amitiés datant de la jeunesse rapprochent ici ceux qu'ailleurs les idées divisent.

» Je ne puis, en acceptant l'honneur que vous me conférez, oublier les hommes distingués qui, depuis 1871, ont occupé ce fauteuil.

» Deux d'entre eux sont présents et m'écoutent. Je ne veux pas froisser leur modestie. Par son esprit net et précis, mon honorable prédécesseur avait complètement réussi dans la direction de vos débats ; et personne, s'il l'eût voulu, ne pouvait avoir plus de titre à votre confiance. Vous ne vous étonnerez pas que ma pensée remonte au delà et que j'éveille dans vos cœurs le souvenir d'un autre collègue qui nous manque toujours, M. Gabriel Moulin.

» La part considérable qu'il avait prise à la loi départementale, l'expérience consommée qu'il avait des affaires, sa bonté qui ne l'abandonna jamais, recommandent sa mémoire au Conseil général.

» Votre session, mes chers collègues, s'ouvre cette année au milieu de circonstances qui ne peuvent être passées sous silence. Les lois constitutionnelles qui devaient compléter l'organisation de la République viennent d'être votées. La République est le gouvernement légal de la France.

» Une attribution nouvelle, et qui agrandit encore votre mandat, vous est donnée. Vous êtes membres du collège chargé d'élire les Sénateurs. Ainsi s'accroîtra votre influence ; ainsi vous [illegible] à l'éducation de l'esprit public.

» Œuvre d'apaisement et de transaction, [illegible]

intérêts, ayant emprunté aux traditions tout ce qui ne contrarie pas les sentiments et les idées démocratiques, la Constitution du 25 février va recevoir son entière application.

» Nos populations d'Auvergne, laborieuses et patriotes, s'y attacheront de plus en plus, avec leur bon sens pratique. C'est les représenter véritablement que de rester fidèle à une ligne de modération et de sagesse autant qu'à l'esprit de liberté. Ce n'est pas nous qui rétracterons le mot de *République ouverte* et qui voudrions fermer les rangs à tous ceux qui ont l'intelligence de la situation nouvelle du pays.

» Maintenant que j'ai constaté ces faits mémorables accomplis depuis notre dernière réunion, à l'œuvre, mes chers collègues.

» Le rapport si étudié et si complet de M. le Préfet vous indique l'importance des questions qui vous sont soumises.

» Le constant et légitime intérêt que vous n'avez cessé de témoigner à l'instruction primaire vient de recevoir satisfaction, dans une notable mesure, par la loi qui augmente le traitement des instituteurs et des institutrices. Mais nos écoles sont défectueuses ou insuffisantes. Dirigeons, vers les améliorations qu'elles exigent, tous nos efforts. Elevons les âmes, appelons à la lumière le plus grand nombre possible d'intelligences.

» Plus que jamais les intérêts moraux doivent nous préoccuper. La réforme pénitentiaire, en étendant le système cellulaire, entrainera de profondes modifications dans les prisons et exigera de nous d'importants sacrifices. Aucun problème, j'ose le dire, n'est plus digne de notre attention.

» Notre département voit chaque année sa richesse s'accroître. Restons unis dans un commun dévouement à tout ce qui peut développer sa prospérité et son attachement aux institutions libres du pays. Les esprits et les consciences se connaissent mieux en se rapprochant. Un jour viendra, jour prochain, j'en ai l'assurance, où la réconciliation des idées sera faite sur le terrain de l'amour de la France et assurera à la Constitution républicaine le concours de tous ceux qui n'ont jamais séparé, dans la politique, l'ordre d'avec la liberté. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

M. le Président adresse les remerciements du Conseil au bureau provisoire.

M. le Préfet prononce à son tour le discours suivant qui a été très applaudi :

« Messieurs,

» Il y a aujourd'hui trois mois que j'ai été appelé à administrer votre département, et depuis ce jour je n'ai eu d'autres préoccupations que de m'initier le plus promptement possible à toutes les affaires importantes qui intéressent les progrès et la prospérité du Puy-de-Dôme. Malgré tout mon bon vouloir, j'ai compris que je ne pourrais marcher d'un pas assuré dans les actes de mon administration, qu'après être entré en relations avec les représentants de chaque canton, et avoir assisté à leurs délibérations. Aussi, Messieurs, j'attendais avec la plus légitime impatience votre session [illegible] celle qui va permettre de m'inspirer de votre haute expérience et de la connaissance approfondie que vous avez de toutes les questions [illegible] dépend l'avenir de votre département.

» Au début de mon administration, Messieurs, je tiens à vous

exprimer tout mon désir de marcher complètement en harmonie avec les idées d'ordre et de progrès qui vous animent tous. Ce n'est qu'à ce prix que je pourrai faire quelque bien au milieu d'une population qui peut compter sur tout mon dévouement.

» J'ai regretté que des retards indépendants de ma volonté ne m'aient pas permis de vous adresser, dans les délais voulus, mon rapport sur les affaires que j'ai l'honneur de vous soumettre. J'espère, Messieurs, qu'elles auront été instruites conformément aux traditions qui existent dans votre assemblée.

» Grâce à l'appui et aux démarches de nos honorables députés, je suis parvenu, malgré les difficultés qui nous étaient opposées, à obtenir la loi qui vous autorise à emprunter 950,000 francs pour les casernes et à vous imposer pour les routes et les chemins. Vous remarquerez seulement que les combinaisons que vous aviez adoptées ont été modifiées. Par les propositions que j'ai l'honneur de vous soumettre, j'ai cherché autant que possible à sauvegarder les besoins de vos voies de communication.

» Le procès-verbal de votre dernière session m'a démontré tout l'intérêt que vous attachiez à la création d'une Caisse d'épargne scolaire. L'expérience faite dans plusieurs départements est aujourd'hui concluante, et les documents que je vous soumets vont vous permettre de doter votre département d'un établissement si utile et si précieux par ses résultats moraux et économiques.

» Je termine, Messieurs, en vous soumettant une proposition que la Commission de patronage du Puy-de-Dôme me charge de vous adresser. Le grand intérêt que vous portez à la création de l'Observatoire du puy de Dôme me fait espérer que vous voudrez bien l'accueillir favorablement. L'état d'avancement des travaux nous donne la certitude que l'inauguration de cet établissement pourra avoir lieu au mois d'août 1876.

» Afin de donner à cette inauguration l'éclat que mérite cette œuvre scientifique, la Commission de patronage aurait l'intention de prier l'Association française de vouloir bien y assister. Mais d'après ses statuts, l'Association française demande qu'une somme de 20,000 francs soit assurée pour faire face aux dépenses de la fête. Le département et la ville de Clermont pourraient concourir à cette subvention dans des proportions qu'il vous serait d'autant plus facile de fixer qu'il existe des précédents dans d'autres départements. Le retentissement que cette inauguration doit avoir dans toute l'Europe, et qui jettera un nouvel éclat sur votre pays déjà si célèbre de l'Auvergne, vous encouragera, je n'en doute pas, à faire les sacrifices qui vous sont demandés en faveur du monde savant qui vous en sera reconnaissant. »

Lecture est ensuite donnée du rapport supplémentaire de M. le Préfet. Nous en extrayons le passage suivant :

« Un décret en date du 14 juillet 1875, institue dans chacune des *Écoles préparatoires de médecine et de pharmacie*, quatre emplois de *suppléants*.

» Aux termes de l'article 3 du même décret les suppléants sont astreints à un enseignement permanent pendant un semestre de l'année scolaire.

» Cet enseignement consiste en conférences et cours complémentaires.

» Le traitement annuel des suppléants et celui des chefs de travaux anatomiques est fixé à 1000 fr. ...

» J'ai l'honneur de vous soumettre une lettre, par laquelle M. le Directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie de Clermont sollicite l'allocation annuelle d'une somme de 2,500 francs, pour assurer l'exécution des dispositions du décret précité.

» Cette demande me paraissant digne d'intérêt à tous égards, je ne puis que vous proposer de l'accueillir favorablement. »

Formation des Commissions.

18 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*. — *M. le Président* dit que plusieurs membres du Conseil demandent que pour l'ordre de nos travaux, l'ordre du jour du lendemain soit fixé à la fin de chaque séance et affiché dans la salle des délibérations et, malgré les difficultés que pourra rencontrer cette fixation dans la pratique, il pense que MM. les Rapporteurs pourront être consultés sur cet ordre du jour, sauf à leur accorder une remise, si les rapports ne peuvent être lus dans la séance indiquée.

Cette proposition est adoptée.

M. Ernest Chassaigne, au nom de la cinquième Commission, lit un premier rapport sur la demande d'une quatrième brigade de *gendarmes* à pied pour Clermont. — Sur une réclamation de M. Borrot, propriétaire de la caserne de *gendarmerie* de Puy-Guillaume.

Rapport de M. Michel, au nom de la sixième Commission, sur les *sections électorales* de la commune de Ludesse.

19 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication est faite par le *Président* d'une note déposée par M. Ledru, et qui a pour but de changer le mode de formation des six *Commissions* du Conseil général et de les réduire à cinq, dont il énumère les attributions.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur la répartition du *Contingent départemental*. Nous y remarquons que la loi de finances du 3 août 1875 a réglé les contributions de 1876 et fixé ainsi qu'il suit le contingent en principal assigné au département du Puy-de-Dôme.

Contribution foncière	2.424.307 francs.
Contribution personnelle mobilière	529.216 francs.
Contribution des portes et fenêtres	310.023 francs.

A ce principal sont ajoutés : 2 centimes pour secours et non-valeurs ; pour la contribution foncière 17 centimes sans affectation spéciale et 2 centimes pour secours et non-valeurs ; pour la contribution personnelle et mobilière ; 15 centimes 8/10e sans affectation spéciale et 3 centimes pour non valeurs pour la contribution des portes et fenêtres.

Rapports de M. Chaslus : Sur une *réclamation* de la commune de Sayat contre son *contingent personnel mobilier*. — Sur la *pisciculture*. Vote d'un crédit de 2,500 francs.

Rapport de M. de la Farge sur les demandes de *foires et marchés*.

Rapport de M. Fustier sur les *routes nationales*.

Elles sont au nombre de sept et se développent dans le départe-

ment du Puy-de-Dôme sur une longueur de 473,370 mètres, dont 470,366 sont empierrés et 3,004 sont pavés.

Rapport de M. Amable Desroziers sur la *pêche fluviale*. Vœux pour l'établissement dans les divers barrages fixes de l'Allier d'*échelles à poissons*, destinées à atténuer les difficultés résultant de ces ouvrages hydrauliques pour la remonte des salmonides.

Rapport de M. Laroche, de Billom, sur les *Sociétés de secours mutuels* établies dans notre département.

Rapport de M. Duranton-Lachassagne, sur la demande en *création de commune* formée par la section de *Chabreloche*, commune d'Arconsat.

Rapport de M. Dumas sur le service de la *télégraphie départementale*.

Le département du Puy-de-Dôme possède à cette époque 30 bureaux télégraphiques, 12 bureaux municipaux, 12 bureaux de gares ouverts au public, 6 bureaux appartenant à l'administration et le bureau temporaire de La Bourboule pour la saison thermale.

20 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Observations de M. le baron de Barante à M. le Préfet au sujet des *secours* destinés aux familles nécessiteuses des *soldats réservistes* de la classe 1867, appelés sous les drapeaux en vertu de la loi nouvelle sur la réorganisation militaire.

Rapport de M. Chomette sur les *biens communaux usurpés*.

Rapports de M. Chaslus : Sur la *Station agronomique du Centre*. — Sur la *Société hippique* et les subventions accordées à l'*agriculture*.

Rapport de M. Roux relatif à l'*emprunt* de 950,000 francs destinés à l'extension du casernement à Clermont et à l'établissement d'une *Ecole d'artillerie*.

Rapport de M. Duchasseint sur une demande de *subvention* de M. Kauffmann, *ministre du culte israélite*.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» M. Louis Kauffmann, ministre du culte israélite, en résidence à Clermont, sollicite du Conseil général une subvention annuelle ; il est chargé d'une nombreuse famille ; son traitement se compose de 900 francs, alloués par l'Etat, de 300 francs par la Ville et de 400 francs par la communauté, en tout : 1,600 francs. Le pétitionnaire est digne d'intérêt par ses bons services et par sa position de famille. Sa demande est appuyée par M. le Préfet.

» Tous les cultes reconnus par l'Etat sont subventionnés. La loi n'est pas athée, elle est laïque, en ce sens qu'elle n'intervient pas dans le domaine de la conscience et dans les rapports de l'homme avec Dieu. La liberté de conscience est absolue ; l'homme est un être moral et religieux. Le sentiment religieux se produit sous des formes diverses ; toutes ces formes sont dignes de respect. Gœthe écrivait à la comtesse de Stolberg qu'il y avait plusieurs provinces dans le royaume de Dieu.

» Nous demandons que la subvention sollicitée par le ministre

du culte israélite lui soit accordée, comme nous demandons que l'allocation de 1,000 francs à Monseigneur l'Evêque de Clermont soit maintenue. Nous ne pouvons pas oublier que Monseigneur Féron administre le diocèse de Clermont depuis quarante-deux ans, avec une douceur et une charité évangéliques, et qu'il est le doyen des évêques de la chrétienté.

» Nous avons l'honneur de proposer au Conseil de voter une allocation annuelle de 300 francs à M. Kauffmann, ministre du culte israélite. »

Les conclusions sont adoptées et le Conseil vote un crédit de 300 francs qui sera prélevé sur la réserve et inscrit au sous-chapitre VIII, article 4 du budget ordinaire.

Rapport de M. Amable Desroziers sur le *Service hydraulique.*

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande comunication.*

Ces chemins sont au nombre de 17 et leur longueur totale est de 574,316 mètres :

558.258 mètres sont à l'état d'entretien ;
5.265 mètres sont à l'état de viabilité ;
6.793 mètres sont en construction ou à construire.

Les dépenses faites sur ces lignes en 1874 s'élevèrent à 421,982 fr. 03 c., savoir :

213.461 fr. 62 pour entretien ;
30.665 fr. 16 pour travaux neufs ;
177.855 fr. 25 pour grosses réparations et frais divers.

Rapport de M. Barrière sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur les *bâtiments départementaux.*

Tentative d'installation du système cellulaire dans la *Maison d'arrêt de Clermont.*

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la création d'une *justice de paix* à Laqueuille. (Rejet.)

Rapport de M. Boudet de Bardon tendant au rejet de la demande de subvention de la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* (Adopté.)

Rapport de M. Laroche, de Jumeaux, sur le service des *Postes.*

Dépôt et renvoi à la première Commission d'une demande de subvention de la *Société de tir de Clermont-Ferrand.*

21 Août 1875. — Lecture et approbation du procès verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Lafarge sur l'allocation de 1,000 francs à l'*Evêque de Clermont* pour frais de tournées. Le crédit est voté.

Rapport de M. Alfred Fallon sur les secours pour *maisons d'école.*

Rapport de M. Tardieu sur l'*Ecole d'aveugles du Champgil* de Clermont. Vote d'un crédit de 5,000 francs.

Rapport de M. Duchasseint sur une demande de subvention de M. Ambroise Tardieu pour son *Histoire de la ville de Montferrand*, monographie historique qui résume une des périodes les plus curieuses de notre histoire provinciale.

J'en extrais les lignes suivantes :

« La ville de Montferrand a joué un grand rôle pendant la période féodale de notre histoire. Elle a eu plusieurs juridictions importantes. Charles VII y établit un bailliage des exempts qui fut une des premières cours de la France. Montferrand eut aussi une cour des monnaies, un bailliage seigneurial et une cour des aides transportée à Clermont en 1630, par l'édit de Louis XIII, qui réunit les deux villes de Clermont et de Montferrand.

» Jean Doyat, Antoine Duprat et Michel de l'Hospital, deux chanceliers de France, sont sortis du bailliage de Montferrand. Nous ne connaissons pas de vie plus dramatique que celle de Jean Doyat, le bailli royal de Montferrand, qui accomplit en Auvergne l'œuvre de Louis XI, l'abaissement de la noblesse féodale. Jean Doyat appartient à cette classe d'hommes politiques qui, sans occuper le premier rang, sont des agents de premier ordre. Comme bailli royal il remplissait à la fois des fonctions politiques, administratives et judiciaires ; on ne connaissait pas alors la division des pouvoirs. Jean Doyat fut à la lettre un administrateur *à poigne ;* il allait arrêter et prendre au collet les officiers du duc de Bourbon jusque dans ses châteaux. Comme commissaire du Parlement, il allait instrumenter dans les seigneuries du Bourbonnais. Après la mort de Louis XI, il fut disgracié, condamné, frappé de verges par le bourreau ; il eut les oreilles coupées et la langue percée d'un fer chaud ; on lui coupa une oreille à Paris et l'autre à Montferrand, où il fut frappé de verges de nouveau devant l'hôtel du bailliage, un jour de marché.

» Il rentra en grâce et fut réhabilité. Il suivit Charles VIII dans son expédition d'Italie ; il dirigea le passage de l'armée française au delà des Alpes. Au retour de Charles VIII, il fut laissé comme négociateur à Naples, où il mourut.

» Doyat était né à Cusset ; comme légiste, il travailla toute sa vie à l'établissement et à l'affermissement du pouvoir royal ; c'est une des figures les plus dramatiques et les plus originales du xve siècle.

» Notre honorable président, M. Bardoux, a écrit une étude remarquable sur ce personnage, l'instrument le plus actif de la politique de Louis XI.

» Presque en face de l'ancien bailliage, aujourd'hui transformé en caserne, on voit encore rue de la Rodade, l'hôtel habité par Jean Doyat. Trois fleurs de lis, les armes de France, ornent la porte d'entrée.

» La ville de Montferrand n'est pas assez visitée par les artistes et les archéologues. On traverse Montferrand, on ne s'y arrête pas. C'est à peine si Mérimée parle de Montferrand dans son *Voyage archéologique en Auvergne.* Montferrand est une ville du xve et du xvie siècle. Les deux tiers des maisons datent du moyen-âge. On y trouve les hôtels des anciens magistrats, des maisons du xvie siècle avec des escaliers magnifiques. On ne cite, on ne connaît que la maison de l'Éléphant de la fin du xiie siècle et celle de l'Apothicaire du xve siècle. Nous signalerons la maison du notaire Desplats, la maison d'Albiat. Il n'y a pas une maison qui n'ait gardé quelques traces du moyen-âge, de riches fermetures, des fenêtres à meneaux, des portes ogivales et de légères sculptures. »

Rapport de M. Laroche, de Billom, sur le service des *aliénés*.

Rapports de M. Mangerel : Sur les *enfants assistés*. Vote d'un crédit de 119,000 fr. — Sur l'*assistance publique*. Vote d'un crédit de 18,000 francs.

Dépôt par le Préfet d'une demande de *secours* pour dégradations causées par les orages aux *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur le *Régime forestier*.

23 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. Aubergier relative au *phylloxèra*.

Rapport de M. Roux au sujet d'une *indemnité* à accorder aux *inondés* de l'arrondissement de Riom qui, dans la nuit du 3 au 4 juin, ont vu leur sol couvert de ruines et de deuil :

C'est ainsi que dans la commune de Sauret-Besserve, canton de Saint-Gervais, 4 personnes ont été ensevelies sous les ruines d'une maison que les flots ont renversée ; et, de toute une famille, il n'est resté qu'un pauvre vieillard septuagénaire qui n'a d'autres ressources que celles qu'il peut attendre de la charité publique.

La commune de Charbonnières-les-Vieilles, canton de Manzat, a été aussi douloureusement atteinte et là les rapports de la gendarmerie nous font assister à des scènes navrantes.

Les rapports estiment à 100,000 francs l'ensemble des pertes de cette petite commune de Sauret-Besserve dans le canton de Manzat.

Dans son rapport au Ministre, le Préfet fait un pressant appel en faveur de ses administrés. Cent quatre familles, disait-il, appartenant aux communes de l'arrondissement de Riom, récemment dévastées par un orage, n'ont actuellement ni pain, ni vêtements, ni abri ; les pertes qu'elles ont éprouvées s'élèvent à près de cent mille francs. Je vous prie de me permettre de vous demander instamment de vouloir bien approuver mes propositions.

Il conclut au vote d'un crédit de 2,000 francs qui serait ainsi réparti :

900 francs à la commune de Sauret-Besserve ;

700 francs au canton de Manzat ;

Et 400 francs à la ville de Tauves.

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur la *Société de tir du Puy-de-Dôme*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Chalus sur l'*établissement horticole de Saint-André*, concluant à porter à 18 le nombre des bourses au prix de 250 francs chacune et à voter un crédit de 4,250 francs. (Adopté.)

Rapport de M. Tardieu sur les *bourses départementales* au *Lycée Blaise-Pascal* et à l'*Ecole professionnelle de Thiers*.

Le nombre des élèves du lycée est de 401, dont 167 pensionnaires, 55 demi-pensionnaires et 179 externes. Les boursiers sont au nombre de huit : 3 à bourse entière et 5 à demi-bourse. Le nombre des boursiers à l'Ecole professionnelle de Thiers s'élève à cinq.

Ce rapport est terminé par un vœu de la Commission réclamant du Conseil général un vœu favorable à la création d'un *petit collège* au Lycée Blaise-Pascal et appelant sur ce vœu l'attention du Ministre de l'Instruction publique.

Dans la discussion du rapport qui est adopté, M. Ledru dit, au sujet de la création d'un petit lycée : que la question a été déjà traitée devant le Conseil municipal de Clermont et qu'en ce moment on est à la recherche d'un emplacement.

Rapports de M. Fargeix : Sur la *Société des orphelins de l'Alsace-Lorraine.* Vote d'un crédit de 500 francs. — Sur la *Société de patronage des libérés.* (Rejet.) — Sur la *Société française de tempérance.* (Rejet.)

Rapports de M. Girard : Sur l'*industrie minérale.* (Vote d'un crédit de 250 francs.) — Sur l'*Ecole des mineurs d'Alais.* (Vote d'un crédit de 180 francs pour une bourse.) — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Vote d'un crédit de 1,200 francs.) — Sur l'*Ecole des Arts et Métiers d'Aix.* (Vote d'un crédit de 600 francs.) – Sur la *tachymétrie.* (Rejet.) — Sur le service de la *vaccine.* — Sur une *subvention* demandée par *M. Mathieu*, ancien professeur au lycée. — Sur une demande de *souscription* faite par M. Rothschild, libraire à Paris, pour deux ouvrages l'un sur la *Dentelle*, l'autre sur les *Promenades de Paris.* — Sur la réclamation de la *Société des Architectes.* — Sur le *Conseil d'hygiène* de l'arrondissement de Riom.

Rapport de M. Duchasseint sur une demande de M. le docteur *Grandclément* tendant à une *allocation* de 500 francs en vue de vulgariser dans les écoles les notions élémentaires de l'hygiène.

Retrait par ses auteurs de la demande de *subvention* en faveur de *M. Faure*, professeur de gymnastique.

Rapport de M. Amable Desroziers sur la règlementation des *cours d'eau.*

Rapport de M. Eugène Tallon sur l'*Observatoire du puy de Dôme.*

Rapport de M. Gerzat sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun* de l'ancien réseau. (Vote d'un crédit de 17,000 francs.)

24 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion et vote sur le rapport précédent fait par M. Tardieu, relatif aux *bourses* départementales du *Lycée Blaise Pascal.*

Proposition de M. Barrière tendant à autoriser la *Commission départementale* à prendre sur la réserve, mais à concurrence de 2,000 francs seulement, les fonds nécessaires pour secourir les misères les plus urgentes.

Réclamation des sieurs Cohade et Auger, *concessionnaires* du *pont d'Orbeil.* (Renvoi à la Commission départementale.)

Rapport de M. Barrière sur une demande d'indemnité formée par les *Religieuses du Bon-Pasteur* du Mont-Dore. (Rejet.)

Rapports de M. Léon Bertrand : Sur les *casiers administratifs* électoraux. — Sur les *épidémies.* — Sur la répartition des *secours* du ministre de l'intérieur entre les *établissements de bienfaisance*, s'élevant pour l'exercice 1876 à la somme de 3,500 francs. — Sur l'extinction de la *mendicité.* Vote d'un crédit de 9,000 francs. (Dépôt de Rabès.)

Rapport de M. Boudet de Bardon sur la demande de *subvention* de M. Albène pour une *école d'équitation.* (Vote d'un crédit de 600 francs.)

Rapport de M. Dumas sur le *service télégraphique* par les employés des Postes.

Rapport de M. Duranton sur le *fonds d'abonnement* de la *Sous-Préfecture* d'Ambert.

Rapport de M. Chaslus sur le vœu de M. Tallon touchant la péréquation de l'*impôt.*

Rapport de M. Tardieu sur l'*Ecole d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 12,940 francs.)

25 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Commission interdépartementale chargée d'examiner les demandes de *foires* et *marchés.*

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur le *reboisement* du périmètre du Pic de Sancy.

Rapport de M. Duchasseint sur la statue de *Blaise Pascal.*

Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Ce sera l'honneur du Conseil général d'avoir eu la pensée d'élever une statue à Blaise Pascal. Le Conseil municipal de la ville de Clermont s'est associé avec empressement au vote du Conseil général et l'opinion publique a ratifié cet hommage trop longtemps retardé à la première gloire de notre pays. Pour votre rapporteur, c'est une tâche périlleuse d'avoir à parler de Pascal, surtout après Villemain, Cousin, Sainte-Beuve, Vinet, MM. Faugère et Havet. C'est à juste titre qu'on a appelé Pascal un *effrayant* génie.

» Pascal est un des héros de la science et de l'intelligence humaine. Il eut les deux caractères du génie : la précocité et la fécondité. Par une de ces combinaisons harmonieuses, il réunissait des facultés qu'on est porté à considérer comme incompatibles, parce que la nature les montre ordinairement séparées. Il joignait à la hardiesse des esprits spéculatifs, la patience de l'observateur et de l'expérimentateur, la puissance de la méditation à la richesse de l'imagination. La postérité lui a accordé le premier rang dans la hiérarchie des intelligences. Ecrivain plein d'éclat, un des fondateurs de la langue, son style a toutes les qualités de sa pensée. C'était un grand et vaste esprit. Nul homme n'a cherché plus sincèrement la vérité. La hardiesse de l'esprit se confond toujours avec celle du caractère.

» Pascal naquit le 10 juin 1623, il mourut le 19 août 1662, à l'âge de 39 ans. Lorsque les dieux, dit un ancien, veulent donner une marque particulière de leur faveur à un mortel, ils lui envoient la mort dans la fleur de ses années. Ces jeunes favoris de la fortune n'ont pas eu le temps de faire trop sentir aux hommes leur supériorité et l'envie de leurs contemporains n'a pas eu le temps de leur faire expier leur gloire. Ils ont échappé à la destinée fatale du génie qui vieillit, ils n'ont pas attristé le monde par le spectacle de leur

décadence, ils l'ont étonné par la sublimité de leurs œuvres, et ils restent éternellement jeunes dans la mémoire des hommes.

» Pascal ne fit pas partie de l'Académie française, l'Académie ne manqua pas à sa gloire, il manqua à celle de l'Académie, comme on l'a dit de Molière. Il occupa ce 41e fauteuil, le plus illustre de tous, dont un spirituel écrivain a écrit l'histoire. Ce 41e fauteuil a appartenu successivement à Descartes, à Molière, au duc de Saint-Simon, à Malebranche, au grand Arnauld, à Bayle, à Vauvenargues, à J.-J. Rousseau, à Diderot, à Mirabeau, et de notre temps à Joseph de Maistre, à Paul-Louis Courier, à Benjamin Constant, à Béranger, à Lamennais et à Balzac.

» Les œuvres complètes de Pascal, comprenant ses écrits scientifiques, ont été publiées par l'abbé Bossut en 1779, et par Lefèvre en 1819, en 5 volumes in-8°. Par une heureuse coïncidence, en même temps que nous allons élever une statue à la gloire de Pascal, la librairie Hachette se prépare à lui élever un autre monument. Elle va publier en dix volumes in-8°, dans la collection des grands écrivains de la France, une nouvelle édition des œuvres complètes de Pascal, comprenant ses écrits littéraires et scientifiques.

» Dans votre session de l'année dernière, vous aviez voté un monument à Vercingétorix, sur le plateau de Gergovia, et une statue à Blaise Pascal, sur une des places publiques de la ville de Clermont. Le Conseil général avait chargé la Commission départementale de l'étude des voies et moyens pour l'érection des deux monuments. La Commission départementale demande l'ajournement du monument de Vercingétorix, en se fondant sur l'état de nos finances. Votre deuxième Commission se range provisoirement à l'opinion de la Commission départementale, en insistant sur ce point, qu'il s'agit de l'ajournement et non de l'abandon du monument de Vercingétorix.

» Nous honorerons un jour la gloire de Vercingétorix, comme les Allemands viennent d'honorer celle d'Arminius. Le 10 août de cette année a eu lieu, dans la forêt de Teutobourg, en Westphalie, l'inauguration de la statue élevée en l'honneur d'Arminius, le vainqueur des légions romaines, au 1er siècle avant Jésus-Christ.

» La Commission départementale a réuni dans son rapport tous les renseignements que vous lui aviez demandés pour préparer l'érection de la statue de Pascal. Nous avons consulté nous-mêmes M. Jouffroy, l'éminent statuaire. Une statue en marbre de sept pieds de hauteur, coûterait 16,000 francs, et une statue en bronze 14,000 francs, y compris les honoraires de l'artiste. Il convient d'ajouter à ce prix celui du piédestal et de la mise en place de la statue. Nous avons eu l'honneur de voir M. le marquis de Chennevières, directeur des beaux-arts, nous lui avons demandé la fourniture du bronze. La direction des beaux-arts peut fournir le marbre, le Ministre de la Guerre, seul, fournit le bronze; c'est à lui que devront s'adresser les députés de notre département, pour avoir le bronze de la statue de Pascal. Nous obtiendrons ainsi pour le département une économie de 3,000 francs.

» Le Conseil municipal de Clermont a voté une somme de 3,000 francs, l'Académie une somme de 1,000 francs, en deux annuités : total 4,000 francs. Nous avons lieu de croire que l'Etat fournira gratuitement le bronze, dont la valeur s'élève à 3,000 francs. Il suffira de demander au Conseil général un crédit de 12,000 francs, pour couvrir tous les frais du monument, y compris le prix du piédestal.

» Nous devons des remercîments à la Commission départementale qui a étudié les voies et moyens de l'exécution de la statue ; sa tâche nous paraît finie. Nous demandons aujourd'hui qu'une Commission spéciale de neuf membres, choisis par le Conseil général, parmi les hommes du département qui se sont occupés de l'étude des beaux-arts, soit chargée de poursuivre l'érection du monument.

» Quant à l'exécution de la statue, le Conseil général devra apprécier s'il doit mettre cette statue au concours ou s'il doit la confier directement à un artiste en renom. Votre deuxième Commission repousse la voie du concours. Le concours éloigne les supériorités. Un homme éminent qui a conquis la gloire ou la célébrité ne subit pas volontiers les épreuves d'un concours, il ne va pas s'offrir au jugement de ses inférieurs. Au reste, les maquettes, c'est-à-dire les modèles réduits, ne peuvent jamais rendre l'effet que produira une statue. Quel qu'il soit, l'artiste chargé de la statue devra s'inspirer de la vue des lieux avant de faire son œuvre, il devra mettre sa statue en harmonie avec le milieu où elle sera placée ; en un mot, la statue devra être dans son cadre.

» Dans notre rapport de la session du 19 novembre 1874, nous avions indiqué la place de la Poterne, comme l'emplacement naturel de la statue de Pascal, entre la maison où il est né et le château de Bien-Assis, résidence de sa famille. Depuis notre dernière session, une idée grandiose s'est produite, qui a été adoptée à l'unanimité par votre Commission, et qui a été accueillie avec enthousiasme par l'opinion publique. On propose d'élever la statue de Pascal, au-dessous de la Préfecture, sur l'emplacement des bâtiments qui se trouvent au sommet de la montée de Jaude, dans l'axe de la rue Blatin.

» La statue trouverait là son vrai cadre. Les grands arbres de la Préfecture et des massifs de verdure formeraient un square. Dans cet hémicycle, adossée à la ville, en face de cette voie magnifique qui va relier Clermont à Royat, s'élèverait la statue de Pascal.

» La grande figure de Pascal se dresserait en présence de cet admirable cirque de montagnes, dominé par le puy de Dôme, de cette montagne devenue doublement historique, où ont été faites ces immortelles expériences barométriques sur la pesanteur de l'air, qui confirmèrent les belles découvertes de Galilée, de Torricelli et de Descartes.

» Le choix de cet emplacement nécessiterait l'acquisition des affreux bâtiments qui se trouvent au-dessous de la Préfecture, au sommet de la montée de Jaude. Par l'achat de ces maisons, la ville de Clermont couronnerait dignement l'avenue de la rue Blatin, et l'ensemble des réparations commencées dans le quartier de la place de Jaude. Le Département pourrait contribuer dans une certaine mesure au prix d'achat de ces bâtiments dont l'emplacement serait destiné à recevoir la statue de Pascal.

» Nul emplacement n'est plus favorable, aucun ne peut lui être comparé. Votre deuxième Commission vous propose de renvoyer à la Commission départementale l'étude du prix d'acquisition de ces terrains.

Dans un avenir plus ou moins éloigné, lorsque la ville de Clermont aura fait construire une salle de spectacle monumentale, au fond de la place de Jaude, en face de la rue de l'Ecu, dans le centre d'activité de la ville, on pourra élever auprès de la cathédrale la statue de Massillon, le plus illustre de nos évêques, sur l'emplacement du théâtre actuel, transformé en square. Sur la place de la

Potèrne, à côté de l'Hôtel de Ville, on élèvera la statue de Savaron, ce grand bourgeois du XVI[e] siècle, qui fut le représentant du tiers-état aux États généraux de 1614 et l'orateur éloquent de son ordre. C'est ainsi que nous associerons dans un même culte la gloire militaire avec Desaix, la science avec Pascal, la religion avec Massillon, la politique avec Savaron. L'histoire garde son admiration à toutes les gloires.

» Le jour où nous aurons un musée digne de notre ville, comme Toulouse, nous pourrons ouvrir une *salle des illustres*, où nous retrouverons les portraits des hommes qui sont la gloire de notre province. La ville de Riom nous a donné un exemple que nous devrons suivre.

» Pascal fut un savant et un écrivain de premier ordre. Il laissera un nom impérissable dans les lettres et dans les sciences. Il fut l'honneur de l'humanité comme intelligence et comme caractère. Sur le piédestal de sa statue un bas-relief en bronze devra reproduire ses expériences du puy de Dôme. On pourrait y graver à juste titre la célèbre inscription qui orne celle de Buffon : *majestati naturæ per ingenium.*

» Le XVII[e] siècle n'est pas seulement dans les fêtes de Versailles. Derrière le faste du grand siècle et la France officielle, il y avait la France rêveuse de Lesueur, la France mystique de Fénelon et la France austère de Port-Royal, dont la plus haute expression fut Pascal, notre compatriote.

» En finissant, il nous reste à former un vœu qui doit être dans l'esprit de tous, c'est que l'inauguration de l'Observatoire du puy de Dôme coïncide avec celle de la statue de Pascal. Ces deux fêtes sont inséparables, elles se compléteront l'une et l'autre.

» La Société des amis des sciences viendra tenir ses séances à Clermont, dans sa session de 1876. La ville de Clermont et le Conseil général offrent leurs remercîments à la Société. Les membres de cette Société savante trouveront dans notre cité l'accueil hospitalier dû à de pareils hôtes. Ils trouveront dans la salle principale de l'Observatoire du puy de Dôme, les bustes de Pascal et de Périer, et dans la ville de Clermont la statue de Pascal.

» En résumé, votre deuxième Commission vous propose de voter les résolutions suivantes :

» 1° Voter une somme de 12,000 francs pour l'érection de la statue de Pascal ;

» 2° Nommer une Commission de neuf membres choisis dans le sein du Conseil général, ou au dehors du Conseil, qui aura pour mission spéciale de s'occuper du monument de Pascal ;

» 3° Déterminer le lieu où sera élevée la statue ;

» 4° Acheter les maisons situées au-dessous de la Préfecture, dans l'axe de la rue Blatin, dans le cas où cet emplacement serait choisi ;

» 5° Voter si la statue sera donnée au concours, ou confiée directement à un artiste en renom ;

» 6° L'inauguration simultanée de l'Observatoire du puy de Dôme et de la statue de Pascal ;

» 7° L'ajournement du monument de Vercingetorix jusqu'après l'érection de celui de Pascal. »

Après une discussion des plus étendues, le renvoi est adopté et les conclusions du rapport seront votées après avis donné par la Commission du budget.

Communication de M. Aubergier relative aux *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Alfred Tallon sur l'*instruction primaire.*

Election de la *Commission départementale.*

Rapports de M. Granet : Sur les demandes de *subventions* pour réparations aux *églises* et *presbytères.* — Sur la *substitution de la tuile* au chaume dans la couverture des maisons.

25 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président.*

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

26 Août 1875. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Vigeral sur la *caisse des retraites des employés du département.*

Rapport de M. Michel sur les demandes de *sections électorales.*

Rapport de M. Dumas sur un vœu de M. Chomette relatif à la règlementation des *biens communaux.*

Rapport de M. Marcelin Burin-Desroziers, lu par M. Astaix, sur les *routes départementales.*

Elles sont au nombre de 14, et ont un développement de 497,238 mètres ; le crédit de l'entretien est ordinairement de 250,000 francs auquel la Commission propose d'ajouter 7,200 francs pour l'exercice suivant.

Rapport de M. Armilhon, au nom de la troisième Commission, sur un vœu exprimé par le Conseil municipal de la ville de Thiers tendant à des modifications dans les dispositions adoptées pour le *chemin de Vichy à Thiers.*

Rapports de M. Astaix : Sur les *subventions* aux *chemins vicinaux ordinaires.* (Important.) — Sur les modifications à apporter aux bases de la répartition de la *subvention de l'Etat.*

Rapport de M. Chassaigne, d'Arlanc, sur l'ensemble du *service vicinal.* Chemins de grande communication, d'intérêt commun ou vicinaux ordinaires.

Nous en extrayons les renseignements suivants :

A cette époque nos chemins de grande communication présentaient un développement de :

578.278 mètres à l'état d'entretien ;
9.265 mètres à l'état de viabilité ;
6.773 mètres en construction.

Total égal. . 594.316 mètres.

Les chemins d'intérêt commun subventionnés ou non, une longueur de :

1.122 130 mètres à l'état d'entretien ;
92.155 mètres à l'état de viabilité ;
101.481 mètres en construction ;
377.183 mètres en lacune

Enfin les chemins vicinaux ordinaires, un développement de :

1.213.524 mètres à l'état d'entretien ;
2.829.525 mètres à l'état de viabilité ;
645.134 mètres en construction ;
7.416.626 mètres en lacune.

Rapports de M. Girard : Sur la *vaccine*. — Sur les *monuments historiques*. — Sur la création d'un *petit collège* et d'une *école normale* à Montferrand et sur l'ouvrage intitulé : *La mère institutrice*. — Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic*. (Vote d'un crédit de 3,000 francs.) — Sur les *Archives départementales*. — Sur un vœu relatif à la création de nouvelles chaires à la *Faculté des sciences* de Clermont. (Adopté.) — Sur l'*Ecole de médecine* et de *pharmacie* de Clermont. (Adopté.)

Rapport de M. Aubergier sur une proposition de tracé pour le *chemin de Royat*, qui concilie les intérêts des propriétaires traversés avec ceux du département. (Discussion et vote.)

27 Août 1875 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Duchasseint : Sur les boursiers départementaux à l'*Ecole des Beaux-Arts*. — Sur la création d'un *cours d'économie politique*. (Adopté.)

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la vérification des *comptes départementaux* de 1874.

Rapport de M. Mangerel sur la protection des *enfants du premier âge*.

27 Août 1875 soir. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. de Barante sur un embranchement à créer du n° 59 au n° 43 traversant la commune de Mons.

Rapport de M. Guyot-Lavaline pour le *budget rectificatif* de 1875, qui se compose des crédits ou parties de crédit restés libres à la clôture de l'exercice et aussi des produits éventuels qui n'avaient pu être prévus lors de la fixation des budgets.

Rapport de M. de Lafarge sur la question du *reboisement*.

Rapport de M. Fargeix au nom de la 2ᵉ Commission sur l'*Ecole des Sourds-Muets*.

Le rapport mentionne que, jusqu'à ce jour, les boursiers et boursières du Département ont été élevés dans quatre écoles différentes :

L'école de Chaumont qui en compte..	11
L'école des Frères de Saint-Gabriel qui en compte.......	7
L'établissement du Bon-Pasteur où nous en avons...	17
L'école de Veyre-Monton où il y en a..........	1
Et enfin nous avons un boursier à l'école de Paris........	1
	40

Ce qui fait en tout quarante sourds-muets ou muettes à la charge du Département. La pension étant de 365 francs par an, ce qui grève le Budget de 13,470 francs.

Dix-neuf nouvelles demandes de bourses ont été effectuées à ce jour

et votre Commission vous propose la création de neuf nouvelles bourses ou un crédit de 3,375 francs de supplément.

Les conclusions du rapport sont adoptées après discussion.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Education des femmes*.

Le rapporteur conclut en demandant la mise à l'étude de la création d'une école normale de filles et réclame à la Commission départementale un rapport sur cette question pour la session d'août.

Rapport de M. Ledru sur le *Budget* de l'exercice 1876.

Les Recettes et les Dépenses s'équilibrent par :

Recettes et Dépenses du Budget ordinaire......	1.437.586 18
— — extraordinaire.	1.313.999 90
Total......	2.751.586 08

Le rapporteur termine enfin son rapport par les lignes suivantes :

« Ainsi, Messieurs, le Budget du département du Puy-de-Dôme s'élève à la somme de 2,751,586 fr. 08 c., chiffre considérable dont l'accroissement est dû aux charges imposées au pays par la guerre de 1870, et aux grands travaux de vicinalité que vous avez entrepris.

» Votre patriotisme et celui des populations dont nous sommes les mandataires est à la hauteur de pareils sacrifices ; mais, du chiffre de notre Budget, il résulte pour nous un devoir étroit, celui d'apporter dans nos décisions l'esprit sévère de la plus rigide économie. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Sur la demande de M. de Barante, le Conseil déclare d'utilité publique le *Chemin d'intérêt commun n° 68*, entre l'entrée de Chamalières et la jonction du Chemin n° 5, près de l'Etablissement thermal de Royat.

Sur une demande de M. Vigeral, M. Ledru annonce que la *Commission départementale* se réunira tous les premiers lundis du mois.

Sur la proposition de *M. le Président*, le Conseil décide que la première session ordinaire du Conseil général aura lieu le lundi de *Quasimodo* 1876.

Toutes les affaires soumises au Conseil général étant épuisées, M. Bardoux, *président*, déclare la session close et prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je remercie le Conseil général de la bienveillance qu'il n'a cessé de témoigner au Bureau pendant cette laborieuse et pénible session.

» Je le remercie d'être venu en aide à mon inexpérience.

» Je crois être l'interprète de tous en adressant à M. le Préfet l'expression de notre reconnaissance pour sa courtoisie parfaite, [illegible] à l'égard des membres du Conseil général, et pour l'intérêt qu'il porte à notre cher département.

» Enfin, Messieurs, je crois obéir aux sentiments de tous en adressant nos félicitations à notre secrétaire, M. Le Guay, qui, par une [illegible] de cœur que chacun comprendra, n'a pas voulu se

faire suppléer pendant la maladie si regrettable de notre collègue, M. Laville, et qui a fait preuve dans la rédaction des procès-verbaux d'une rare distinction. »

Cette allocution est suivie de marques nombreuses d'approbation.

M. le Préfet remercie le Conseil et dit qu'il est profondément touché de ce témoignage de sympathie.

M. Ledru demande qu'on vote des remercîments au Bureau.

Le Conseil s'associe à ces remercîments.

M. le Président prononce la clôture de la deuxième session de 1875.

La séance est levée à sept heures du soir.

Vœux.

Vœu de M. Eugène Tallon relatif au transport des *dons* en nature destinés aux *inondés* ou *indigents*.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à la création d'un bureau de distribution à Coudes. *Service postal.*

Vœu de M. Fargeix tendant à ce que l'*administration des postes* prenne les mesures nécessaires pour que les dépêches venant de Bourg-Lastic arrivent à Clermont avant le départ du courrier de Paris.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'*instruction primaire*.

Vœu de M. Eugène Tallon relatif à l'établissement d'une nouvelle *répartition* des *contributions* foncière, personnelle et mobilière, entre les divers départements.

Vœu de M. Duchasseint tendant à la création à l'*Ecole normale primaire* de Clermont d'un *cours élémentaire d'économie politique*.

Vœu de M. Pyrent de la Prade tendant au vote d'une subvention de 600 francs qui serait accordée à M. Albène pour la création d'une *école de dressage et d'équitation*.

Vœu de M. Goutay relatif à la prolongation du *chemin de fer d'intérêt local* de Billom.

Vœu de M. Barrière tendant à la réunion prochaine du *service télégraphique* à celui des *postes*.

Vœu de M. Bardoux tendant à la création de nouvelles chaires à la *Faculté des Sciences* de Clermont.

Vœu de M. Armilhon tendant à une augmentation des frais de bureau alloués aux *inspecteurs primaires*.

Vœu de M. Aubergier et autres tendant à obtenir de l'Assemblée nationale l'adoption d'une mesure qui permette de traiter les vignes envahies par le *phylloxéra*, malgré l'opposition que l'on pourrait rencontrer de la part des propriétaires.

Vœu de MM. Ledru, Barrière, Chauvassaignes et autres tendant à obtenir une subvention de 500 francs en faveur de M. Faure, *professeur de gymnastique*, qui va fonder à Clermont un *gymnase complet*. (*Renvoyé à la 2e Commission.*)

Vœu de M. Guyot Lavaline relatif à la *marche des trains* entre Issoire et Clermont.

Vœu de M. Le Guay tendant à la création à Clermont-Ferrand d'une *école de gymnastique*.

Vœu de M. Goutay et autres tendant à rendre obligatoire pour les *receveurs buralistes* l'approvisionnement de leurs bureaux en *timbres* de toutes dimensions.

Vœu de M. Gerzat tendant à ce que la *culture du tabac* soit autorisée dans la commune d'Entraigues.

Première Session ordinaire de 1876

— 24-28 Avril. —

Préfet : M. L. Tirman (1). — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et de Barante. — *Secrétaires élus :* MM. Le Guay et Laville.

24 Avril 1876. — Les membres du Conseil général se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'hôtel de la Préfecture.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'un des secrétaires fait l'appel nominal.

Etaient présents : Les mêmes conseillers que précédemment, sauf M. Octave Burin-Desroziers, remplaçant M. Marcellin et M. Passenaud, remplaçant M. Chomette.

M. le Président donne communication au Conseil d'une lettre par laquelle M. Laroche se démet de ses fonctions de Conseiller général pour le canton de Billom.

Cette démission sera transmise par M. le Préfet à M. le Ministre de l'Intérieur.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» Permettez-moi, avant de commencer nos travaux, de souhaiter la bienvenue au nouvel Administrateur de notre Département.

» M. Tirman n'est pas un inconnu dans l'administration. Il avait déjà fait ses preuves dans le département des Ardennes. Il s'y était fait remarquer par la modération et la netteté de son esprit, par sa connaissance des hommes et son expérience des affaires.

» Il est fermement attaché aux institutions qui nous régissent.

» Toutes ces qualités seront bien vite appréciées par nos populations pleines de bon sens et de patriotique sagesse.

» Le Conseil général, j'en suis convaincu, n'hésitera pas à prêter à M. Tirman un concours sympathique et éclairé, et un dévouement qui ne se lasse jamais toutes les fois qu'il s'agit des intérêts qui nous sont confiés. »

Ces paroles sont suivies de nombreuses marques d'approbation.

M. le Préfet prend la parole et s'exprime ainsi :

« Messieurs,

» Je suis très touché de l'accueil encourageant que veut bien me faire le Conseil général par l'organe de son président, mon ami, M. Bardoux. Votre bienveillance me crée de grandes obligations : je m'efforcerai de n'y pas faillir.

(1) Cf. Tome Ier, pages 490 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

» Arrivé depuis trois semaines à peine dans le Département, éloigné de Clermont depuis quinze jours par la tournée de révision, je n'aurai pas la témérité de chercher à éclairer vos discussions. Pendant cette session, j'assisterai en auditeur attentif à vos délibérations, j'apprendrai à connaître les intérêts du Département à l'école de cette grande assemblée où les affaires sont traitées avec tant de soin et de maturité. Je chercherai à m'inspirer de vos vues et de vos sentiments, car, si le Préfet, comme représentant du Gouvernement, doit avoir toute sa liberté d'action, j'estime que, dans son rôle d'administrateur, il doit avant tout se tenir en complet accord avec le Conseil général, seconder ses vues et marcher d'après ses inspirations. Ces principes m'ont guidé pendant que j'ai administré le département des Ardennes, ils me serviront aussi de règle dans le département du Puy-de-Dôme.

» Vous avez bien voulu, sous la garantie de votre président, me promettre votre bienveillance ; je vous en remercie, mais j'ai une ambition plus haute : j'espère que, quand nous nous connaîtrons mieux, cette bienveillance se transformera en confiance et en affection. »

M. le Préfet prend ensuite la parole pour son rapport supplémentaire, il s'exprime en ces termes au sujet des élections des cantons de Latour et de Thiers :

« Messieurs,

» Depuis votre dernière session, il a été procédé à des élections pour le remplacement de M. Marcelin Burin-Desroziers, décédé, représentant le canton de Latour, et de M. Chomette, démissionnaire, qui représentait le canton de Thiers.

» Les opérations n'ayant été l'objet d'aucune protestation, M. Octave Burin-Desroziers, élu à Latour, le 9 janvier dernier, et M. Passenaud, élu à Thiers, le 9 avril courant, aux termes de l'Instruction ministérielle du 14 août 1875, se trouvent définitivement investis de leur mandat.

Après ce discours accueilli par les applaudissements unanimes du Conseil, *M. le Préfet* donne lecture de son rapport supplémentaire.

25 Avril 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Commission interdépartementale, nécessitée par l'opposition de la Haute-Loire à la création des *foires de Massiac.*

Communication du Préfet au sujet de *M. Mombur*, élève pensionné du Département, à l'*Ecole des Beaux-Arts.*

Rapport de M. Chaslus sur la distraction d'un communal du *régime forestier* dans la commune de Montfermy.

Rapport de M. Passenaud sur l'aménagement des *bois communaux* dans l'arrondissement d'Ambert.

Renvoi à la session d'août du rapport de la cinquième Commission sur les *Bâtiments départementaux*.

Le Conseil se prononce pour la *convocation des réserves* de l'armée active en demandant l'appel du 25 août au 25 septembre.

Rapport de M. Duranton sur la demande en *érection de commune* formée par la section de Boisséjour.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un conseiller qui doit faire partie de la *Commission des tabacs*, M. Franck Chauvassaignes est élu au second tour, le premier n'ayant pas donné de résultat.

MM. de Maillargues, Laroche et Burin-Desroziers Octave sont élus pour faire partie de la *Commission interdépartementale*, chargée de s'entendre avec le département du Cantal sur une *demande de foires*.

26 Avril 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du Président qui dit que M. Francia, statuaire éminent, vient de faire *don au Conseil* du *buste* placé dans la salle de ses délibérations et qui représente *la France* avec une étoile au front et une couronne de chêne autour des tempes, il fait l'éloge de l'artiste et de son œuvre et propose de lui voter des remercîments.

Cette proposition est accueillie par des applaudissements.

Rapport de M. Tardieu sur une demande de bourse du sieur Mouly, à l'*Ecole nationale des Beaux-Arts.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. Granet sur la demande de M. Chaffraix, d'une *Bourse* d'externat au *Lycée Blaise-Pascal.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Bergounioux sur la *Pêche fluviale.*

Rapports sur différents *chemins d'intérêt commun* de l'ancien réseau, par MM. Gerzat et de Barante.

Rapport de M. Gerzat sur les *indemnités* accordées aux régions inondées à raison des dommages causés aux chemins par les *inondations.*

Rapport de M. Astaix sur le mode de répartition de la subvention accordée par l'Etat aux *chemins vicinaux ordinaires* en exécution de la loi du 11 juillet 1868.

Rapport de M. Astaix sur les *prestations* en nature.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur la *maison Bourgoignon*, affectée au service du *Télégraphe*, de l'*Inspection d'Académie* et de la *Voirie vicinale.*

Rapport de M. Mangerel sur les modifications à apporter au traité conclu avec le *dépôt de mendicité* de Rabès.

Rapport de M. Mangerel sur l'*asile des Enfants pauvres*, dirigé par les frères hospitaliers de *Cimiez.*

Rapport de M. Dumas sur le Service *postal.*

Rapport de M. Vigeral sur la liquidation de diverses pensions de *retraites* des *employés de la Préfecture.*

27 avril 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de *M. le Préfet* sur les conditions du traité intervenu entre le Département et l'*Administration des Télégraphes*, le 4 mars 1853, par lequel le Département s'est engagé pour une durée illimitée à fournir au Service télégraphique, un logement gratuit et indication par lui que le décret de réunion du Service des Postes et des Télégraphes a été signé par le Conseil d'Etat, le 15 avril 1876.

Rapport de M. de La Farge sur les demandes de *foires*.

Rapport de M. Passenaud sur l'aménagement des *bois communaux* de la commune d'Orcines.

Rapports de M. Fargeix : Sur l'interprétation à donner à une délibération du Conseil général relative à l'attribution des *bourses* des établissements de *sourds-muets de Chaumont* et de *Clermont*. — Sur l'*Institution des sourdes-muettes* de Veyre-Monton.

Rapport de M. Tardieu sur le classement des demandes de *subventions* de l'Etat aux *églises* et aux *presbytères*.

Rapport de M. Armilhon : Sur l'ensemble des *chemins de fer* qui intéressent le Département. — Sur les *chemins de fer d'intérêt local. Tramway à traction-vapeur*.

Rapport de M. Bergounioux sur la navigation de l'*Allier*.

Rapport de M. Chassaigne sur le traitement de quatre *agents voyers* omis au budget en exercice.

Rapport de M. Dumas sur une demande de souscription pour l'érection d'un *Monument commémoratif* en l'honneur du *centième anniversaire de l'indépendance des Etats-Unis*. (Vote d'un crédit de 150 francs.)

Rapports de M. Boudet de Bardon : Sur le vœu de M. Tallon, relatif à *la culture du tabac*. — Sur le projet de *revision du cadastre* (important), projet de loi en 34 articles du 23 mars 1876. (Renvoi à la session d'août.)

28 Avril 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*, relative à une demande de concession de *tramways* sur le *chemin de Royat*, formée par M. Mekarsky.

Rapport de M. A. Tallon sur les *subventions* à accorder aux *maisons d'école*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur le *viaduc de Royat* qui doit être construit par la Compagnie de Tulle.

Rapport de M. Eugène Tallon sur l'*Observatoire du Puy de Dôme*.

Remerciments à M. Grandclement pour l'hommage qu'il a fait au Conseil de son livre intitulé : *Leçons d'hygiène*.

Rapport de M. Gerzat, touchant le *chemin d'intérêt commun n° 6*, de l'ancien réseau.

Rapport de M. Astaix sur l'*Emprunt départemental* à contracter à la caisse des chemins vicinaux.

Rapport de M. Boudet de Bardon, sur un vœu déposé par M. Bertrand, et relatif au *Service postal*.

Rapports de M. Duchasseint : Sur les *monuments historiques*. — Sur les *Cartes géographiques du Puy de Dôme*. (Vote d'un crédit de 1,500 francs à M. Coudert pour l'aider à couvrir les frais du tirage de sa carte des monts Dores.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur une demande de bourse à l'*Ecole de viticulture des Hubaudières*.

Désignation par le Conseil des onze membres composant avec le bureau du Conseil général, le bureau de la Commission départementale, le Préfet, le Maire, les adjoints de Clermont, quatre conseillers municipaux et le Directeur de l'*Observatoire*, la Commission d'organisation des *fêtes d'inauguration* de ce monument. Sont élus : MM. Costilhes, de La Farge, Pyrent de la Prade, de Maillargues, Amable Desroziers, Dumas, Martha-Beker, Naffre, Tixier, Octave Desroziers, Mangerel.

Sont élus comme suppléants : MM. de Montlosier, E. Tallon et Girard.

Le Président prononce ensuite la clôture de la première session de 1876.

Le rapport du Préfet contient une étude très développée sur les *Maisons d'arrêt*, de *correction* et de *justice* du département du Puy-de-Dôme, par M. Mallay, architecte départemental, les réformes à y opérer, les dépenses qui en seraient la conséquence.

Vœux.

Vœu de M. de Barante, demandant l'établissement de correspondance ou de concordance entre le *train rapide* de Cette et Clermont, et la ligne de Thiers à Clermont.

Vœu de M. Eugène Tallon, tendant à inscrire au budget une somme de 1,000 francs, destinée à encourager la construction de *séchoirs de tabacs*.

Vœu de M. Bertrand, tendant à l'amélioration du *Service postal* entre Saint-Sauves et La Bourboule.

Deuxième session ordinaire de 1876

— 21 Août-1er Septembre. —

Préfet : M. L. Tirman. — *Président doyen d'âge* : M. Costilhes.

— *Président élu* : M. Bardoux. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et de Barante. — *Secrétaires élus* : MM. Laville et Fargeix.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, sauf MM. Maret, de Billom, en remplacement de M. Laroche, et Rouher, de Randan, en remplacement de M. Le Gay.

21 Août 1876. — Les membres du Conseil général du département du Puy de Dôme se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet, conformément à la loi, a déclaré ouverte la deuxième session de 1876.

M. Costilhes, comme *doyen d'âge*, est invité à occuper le fauteuil de la présidence. M. Adrien Fargeix, le plus jeune des membres du Conseil, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. Costilhes, en prenant place au fauteuil, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» De toutes nos sessions, l'une des plus remarquables sera assurément celle-ci, à cause de l'inauguration de l'Observatoire météorologique du puy de Dôme qui aura lieu dans les conditions les plus brillantes.

» La présence à la fête de cette inauguration d'une foule de savants d'élite, venus de tous les points de l'Europe, ne saurait manquer de lui donner une solennité et un éclat des plus attrayants.

» L'heureuse coïncidence de la réunion à Clermont du Congrès scientifique avec l'inauguration de l'Observatoire du puy de Dôme fera époque dans nos annales départementales et aura même du retentissement ailleurs que dans le Département.

» Je n'ai pas besoin de rappeler vos sympathies pour cette œuvre éminemment utile et féconde. Elles lui sont depuis longtemps acquises.

» Du fond de vos cœurs, vous avez applaudi à la création de cet important établissement scientifique qui sera à jamais la gloire et l'honneur de notre Département, comme il sera aussi la gloire et l'honneur du savant professeur, M. Alluard, qui en a pris l'initiative, chaudement appuyée par notre éminent collègue, M. Martha-Beker.

» Et vos sentiments, Messieurs, ne se sont pas bornés à de stériles approbations, vous avez généreusement voté les fonds nécessaires pour mener à bien cette magnifique entreprise, qui n'intéressera pas seulement le monde savant, mais qui sera encore pour le Département, et notamment pour la ville de Clermont, un élément nouveau de prospérité et de progrès.

» En effet, Messieurs, notre monument météorologique, construit au sommet du puy de Dôme, à une altitude de 1,500 mètres, à côté des ruines curieuses et intéressantes du fameux temple de Mercure, unique au monde par sa grandeur et sa richesse, ainsi que vous le disait, au cours de notre dernière session, votre éloquent rapporteur, M. Eugène Tallon, sera un attrait de plus, parmi tant d'autres, pour les touristes, dont le nombre va toujours croissant, qui viennent chaque année visiter nos charmantes stations thermales et admirer les sites enchanteurs et ravissants de notre belle et riche Auvergne, qui sont demeurés trop longtemps ignorés des étrangers.

» Je croirais manquer à mes devoirs envers vous et envers moi-même, si je terminais cette petite allocution sans payer un juste tribut de regrets à la mémoire de M. Marcellin Burin-Desroziers, que la mort a récemment frappé.

» Il était l'un des membres les plus distingués de cette assemblée et, comme notre regretté M. Moulin, il connaissait à fond les affaires du Département. »

Ces paroles sont suivies de nombreuses marques d'approbation.

M. le Secrétaire procède à l'appel nominal.

M. le Président propose ensuite au Conseil de constituer le bureau définitif.

M. Bardoux est proclamé *Président*. MM. Guyot-Lavaline et de Barante, *vice-présidents*. MM. Ad. Laville et Fargeix, *secrétaires*.

M. le Président provisoire invite le bureau ainsi composé à s'installer.

M. Bardoux prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je ne saurais assez vous remercier, mes chers collègues, et je n'ai jamais mieux compris l'honneur que vous me faites, en m'appelant, si inexpérimenté encore, à présider, une seconde fois, vos importantes délibérations.

» Cette session s'ouvre sous les meilleurs auspices.

» Pendant que l'*Association pour l'avancement des sciences* tient dans notre ville ses pacifiques assises, vous allez inaugurer l'Observatoire que votre intelligente libéralité, comme le disait notre vénérable président d'âge, a permis d'élever au sommet du puy de Dôme. Le monde savant que vous avez convié à cette solennité applaudit à la grandeur et à l'originalité de votre entreprise ; et le renom que s'est acquis notre province ne peut qu'en être augmenté.

» A l'abri de la Constitution républicaine qu'il s'est donnée, le pays continue son œuvre de réparation. Confiant dans la sagesse et dans le patriotisme de son Gouvernement, s'habituant aux luttes légales de la liberté, il développe avec activité ses immenses ressources, et par son travail il accroît la fortune publique ; il sent plus que jamais que la paix extérieure et l'ordre intérieur sont nécessaires, et il attend avec espérance les bienfaits que la prochaine Exposition universelle apportera à l'industrie nationale.

» Notre Département participe plus que tout autre à cette prospérité.

» Les routes et les écoles, la voirie vicinale et l'instruction, sources de tout progrès, ne verront pas leurs développements se ralentir.

» Une loi récente, en autorisant l'emprunt d'un million à la caisse des chemins vicinaux, ne vous permet pas de réaliser sans doute tous les projets que vous aviez conçus pour votre dernier réseau. Mais l'Administration supérieure reconnaît qu'elle n'a jamais eu la pensée de considérer le chiffre de cet emprunt comme le maximum de l'avance que la caisse des chemins pourrait consentir.

» Si donc vos stations thermales florissantes sont dotées de larges voies de communication, nos pauvres communes des cantons montagneux ne seront pas longtemps déshéritées.

» L'instruction primaire recevra de plus larges subventions que par le passé. Le temps approche où toute commune aura sa maison d'école aérée et salubre, et où l'éducation des filles, dans nos plus petits villages, sera assurée.

» Comment ne pas l'espérer, quand vous saurez que, durant le cours de cette année, 68 locaux scolaires dans notre Département ont été construits ou réparés ?

» En attendant que la création d'une école normale d'institutrices soit possible, la nécessité de construire l'Ecole normale de garçons s'impose à votre sollicitude. Notre Lycée doit aussi recevoir un complément rendu indispensable par ses succès mêmes.

» Le secours de l'État pour cette double création est dès à présent certain. Vous ne reculerez pas, à votre tour, devant un sacrifice. Dans un avenir prochain, vos concitoyens béniront vos efforts.

» Persévérons avec énergie dans la voie libérale que vous vous êtes tracée depuis cinq ans ! Ne nous laissons ni décourager ni abat-

tre! Que de choses réalisées qu'on jugeait impossibles ! Dévouons-nous avec passion aux ignorances et aux misères pour les diminuer ou les adoucir!

» Le char marche, mes chers collègues, et ne cesse d'aller. Si la marche nous paraît lente, c'est que nous vivons un instant ; mais que de chemin il a parcouru!

» A cette heure, pour rappeler les paroles de P.-L. Courier, il roule dans la plaine, rien ne le peut arrêter. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

La parole est donnée à *M. le Préfet* pour le dépôt des rapports. J'en extrais les lignes suivantes :

» Depuis votre dernière session, il a été procédé à de nouvelles élections dans les cantons de Randan et de Billom pour procéder au remplacement des représentants de ces cantons, MM. Le Guay et A. Laroche, démissionnaires.

» Les opérations qui ont eu lieu dans le canton de Billom n'ayant été l'objet d'aucune protestation, M. Marret, élu conseiller général à Billom, le 18 juin 1876, se trouve, aux termes de l'Instruction ministérielle du 14 août 1875, définitivement investi de son mandat.

» M. Rouher a obtenu la majorité des voix dans les élections qui ont eu lieu, le 25 juin dernier, dans le canton de Randan.

» J'ai saisi le Conseil d'Etat des protestations dirigées contre cette élection. Par décision, en date du 4 août 1876, le Conseil d'Etat a rejeté les protestations et a validé l'élection de M. Rouher.

Formation des Commissions.

24 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Roux sur les *octrois* de la ville de Riom.

Rapport de M. Michel sur l'extinction de la *mendicité*.

25 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet*. — Organisation d'un *Service vétérinaire permanent*.

Rapport de M. Chaslus sur une création de bourses à l'*Ecole d'horticulture de Versailles*.

Rapports de M. Paul Chauvassaignes : Sur la distraction du *régime forestier* d'un bois appartenant à la commune de Saint-Jacques-d'Ambur. — Sur le *reboisement*.

Rapport de M. E. Chassaigne sur les *Bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Marret sur l'*Hospice du Mont-Dore*.

Rapports de M. Michel : Sur la *protection des enfants du premier âge*. — Sur les *Sociétés de secours mutuels*.

26 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*. — Lecture de son rapport supplémentaire.

Désignation d'une *Commission interdépartementale* chargée de concert avec le département de la *Haute-Loire* de fixer les *points de raccordement* sur la limite des deux départements, des chemins d'Ardes à Champagnac, et d'Ambert à Brioude.

Rapports de M. Passenaud : Sur le *contingent départemental.* — Sur la *Pisciculture.*

Rapport de M. Chaslus sur la *Station agronomique du Centre.*

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur le maximum des *centimes extraordinaires* que les communes peuvent s'imposer. — Sur une *demande de réduction* du contingent de la *Contribution personnelle et mobilière* de la commune de Cheix-sur-Morge.

Rapports de M. Mangerel : Sur la *Société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine.*— Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Marret sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*

Rapports de M. de Maillargues : Sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 135,000 francs.) — Sur les *Enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 119,000 francs.)

Rapport de M. Duranton-Lachassaigne sur l'*érection en commune* distincte de la section de Moissat-Bas.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur les *Haras.* (Augmentation d'un cheval à la station de Clermont, et création d'une station de monte avec deux chevaux à Herment, laquelle a été immédiatement élevée à quatre par le Directeur, vu l'importance du service.)

28 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Rapport de M. Passenaud sur la *Comptabilité départementale.*

Rapport de M. Chaslus sur la création d'un *Service vétérinaire des épizooties.* (Vote d'un crédit de 1,500 francs.)

Rapport de M. Duchasseint sur une demande de *subvention* pour frais de bureau formée par M[lle] Geib, déléguée spéciale pour l'*Inspection des salles d'asile* du ressort académique. (Vote d'un crédit de 300 francs).

29 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur le *Budget rectificatif* de 1876.

Rapport de M. Mangerel sur les *Etablissements de sourds-muets.*

Rapport de M. Duchasseint sur la création de *bourses dans les Facultés.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Pyrent de la Prade sur l'*Observatoire du Puy de Dome.* Nous en extrayons les lignes suivantes :

« Messieurs,

» L'inauguration de l'Observatoire du puy de Dôme est un fait accompli ; nous sommes encore sous l'impression de cette cérémonie grandiose. Elle laissera un souvenir ineffaçable dans l'esprit de tous ceux qui, assistant à de pareilles fêtes, n'ont d'autres préoccupations que l'union de la science aux grands spectacles de la nature.

» Une mise en scène splendide, une masse imposante de savants et d'invités, la grande voix du canon se mêlant aux voix les plus autorisées et comme s'élevant au-dessus de ce décor magique, animé du souffle de l'esprit humain : la gigantesque image d'un immortel génie ayant évidemment inspiré celui qui en a fait l'éloge.

» Tels sont, Messieurs, les éléments principaux de cette solennité, préparée par vos soins et ceux de l'Administration municipale, en partie due aux fonds que vous avez votés et à laquelle il vous a été donné d'assister.

» Pourquoi faut-il qu'il y ait manqué la plus noble, la plus élevée, la plus solennelle de toutes les consécrations... nous le disons avec émotion : nos regrets sont vifs.

» En visitant les fouilles, qui se sont considérablement accrues depuis l'an dernier, nous avons trouvé devant nous une antique chapelle qui semblait placée là tout exprès comme un enseignement, car si, suivant la mélancolique expression du Cygne de Mantoue : « Les choses ont des larmes », elles donnent aussi quelquefois des leçons.

» Nous disions à l'instant que les fouilles s'étaient considérablement accrues depuis l'an dernier : il est résulté des intéressantes communications de M. le président Rouffy, de M. l'architecte Bruyerre, et nous avons pu voir par nous-même que le premier soin avait été de délimiter le monument. Dans la pensée des explorateurs, un temple aussi considérable ne pouvait pas être isolé sur un sommet aussi élevé : aussi était-il entouré de constructions sans doute occupées par les prêtres et leurs employés subalternes. On a découvert les fondements d'une maison carrée, des matériaux incomplètement taillés, comme si l'atelier était encore là, des feuilles de plomb entières même avec leurs clous, plusieurs statues de bronze, et dans un périmètre fort éloigné : des fragments indiquant jusqu'où s'était étendue la fureur de la dévastation.

» Le contour est aujourd'hui parfaitement dessiné sur trois côtés, excepté au côté nord ; les murs avaient bien trente pieds d'épaisseur, le bâtiment était bien couvert de plomb, pavé et revêtu de marbre, comme le rapportent Grégoire de Tours et un ouvrage traduit de l'anglais en 1780. Je cite cet ouvrage, parce qu'après avoir dit quelques mots de Vasso, il indique comme existant à cette époque (1780) et comme le plus remarquable des temples octogones gaulois, celui de Montmorillon, en Poitou, dont il donne le plan, le profil, la coupe et les mesures. Si, comme il est permis de le supposer en se reportant à la date de 1780, ce temple existe encore, on pourrait avoir plus qu'une idée : la reproduction fidèle du monument du puy de Dôme. Il avait une réputation immense dans les Gaules. Un Mercure colossal, qui en était le principal ornement, empêchait (probablement entre autres raisons) Néron de dormir. Néron fit venir à Rome l'auteur de la statue, Zenodore, et lui commanda pour lui même un bronze de 110 ou 120 pieds, qui, d'après M. Mathieu, pour la main-d'œuvre seule, coûta 400,000 sesterces ou 80,000 francs, somme considérable pour le temps.

» En songeant aux richesses immenses accumulées au temple de

Vasso, et en remontant à l'époque de sa construction, cent ans environ après la prise de Gergovia, un patriotique rapprochement nous vient à la pensée : nous faisons la part de la différence du temps, mais nous constatons avec orgueil la vitalité de notre pays, qui, sous le nom de Gaule ou de France, se remet de ses désastres avec une rapidité que n'atteindrait certainement aucun de ses voisins.

» Il faut laisser ces souvenirs, Messieurs, et entrer dans le domaine des chiffres. Ils sont un peu effrayants, mais au moins avons-nous l'avantage de vous présenter une situation nette et définitive, le dernier ouvrier appelé ayant bien décidément quitté cette fois le puy de Dôme. »

Rapport de M. Costilhes sur une répartition de fonds de l'Etat aux *bureaux de bienfaisance.*

Rapport de M. Dumas sur la demande d'*érection en commune* distincte des sections de Veyre et Soulasse, commune de Veyre-Monton.

30 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tixier sur le *Service télégraphique,* il en résulte que les bureaux de l'Etat sont au nombre de 6, 13 bureaux secondaires et 9 gares ouvertes à la télégraphie privée.

Rapport de M. Dumas sur le *Sectionnement électoral* de la ville de Thiers.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur une série des vœux : 1° Elévation du *fonds d'abonnement* de la *Sous-Préfecture d'Ambert ;* 2° Etablissement d'une marquise à la *gare de Riom ;* 3° Demande de *subvention* en faveur de l'érection d'une *statue* à *Philippe de Girard* qui a puissamment contribué à la propagation de l'industrie linière dans le Vaucluse et secours à la *Société de sauvetage des naufragés,* et 4° Modifications à apporter à la composition des *Commissions* du Conseil général.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapports de M. Naffre : Sur les usurpations de *biens communaux.* — Sur les demandes de *foires et marchés.*

Rapports de M. Chaslus : Sur les bourses de l'*Orphelinat de Saint-André.* — Sur le *phylloxéra.* Nous en extrayons le passage suivant : « Jusqu'à présent, le territoire de Mezel est le seul où la présence du phylloxéra ait été constatée. Sur tous les autres points du département qui lui avaient été signalés, la Commission de surveillance s'est convaincue que les vignes ne souffraient que d'un excès accidentel d'humidité, mais il est plus que jamais nécessaire en présence des ravages causés dans les contrées voisines d'exercer une continuelle et active surveillance. »

Le département du Puy de Dôme est attaqué par le phylloxéra depuis neuf à dix ans ; il y a environ 1 hectare d'attaqué en plusieurs parcelles sur un tènement d'environ 12 hectares. La superficie totale de nos vignes est de 27,800 hectares. Le fléau ne se développe que très lentement.

Rapport de M. Bertrand sur les *bourses* dans diverses écoles de l'Etat, *Ecole des Beaux-Arts,* des *Arts et Métiers d'Aix,* des *Maîtres*

ouvriers mineurs d'Alais. — Sur l'entretien des *Jeunes aveugles* aux diverses écoles du Champgil, des demoiselles Frachon, à Lyon.

Rapports de M. Tallon : Sur les *bourses* du *Lycée Blaise-Pascal.* — Sur la création d'un *Petit Lycée.* (Important.)

Le Conseil donne son approbation à ce rapport et vote le principe de la création du Petit Lycée.

Rapport de M. Bergounioux sur la *navigation.* J'en extrais quelques renseignements sur la rivière d'Allier.

Renseignements généraux.

La rivière d'Allier a une longueur de 297 kilomètres, dont 47 compris entre Saint-Arcons et Fontannes. Cette partie est flottable.

Le reste entre Fontannes et la Loire, ayant une longueur de 248 kilomètres, est classé comme navigable.

Cette longueur est ainsi répartie entre les divers départements traversés :

Haute-Loire...........................	16ᵏ	»
Puy-de-Dôme et Haute-Loire..	2	800
Puy-de-Dôme.........................	98	100
Puy-de-Dôme et Allier................	4	500
Allier................................	86	500
Allier et Nièvre.....................	20	»
Cher et Nièvre.......................	20	100
Total..........	248	000

Largeur du lit et nature des berges. — La largeur moyenne du lit est de 60 mètres environ dans la Haute-Loire.

Elle atteint 100 mètres dans la traversée du Puy-de-Dôme jusqu'à Pont-du-Château, et 150 mètres entre ce point et la limite de l'Allier.

Au-delà, la largeur moyenne peut être évaluée à 300 mètres.

Les berges sont en général peu solides, la rivière les attaque dans ses divagations, soit sur un point, soit sur un autre, en faisant abstraction de quelques points isolés seulement, où cette rivière ne peut rien.

Son débit est évalué ainsi qu'il suit :

A Langogne.......	A l'étiage,	1 80	Pendant les grandes crûes,	400
A Langeac....... ..		2 50		1400
A Brioude....		3 75		2000
A Parentignat......	—	7 20	—	2994
A Pont du Chateau.		11 »		3244
A Moulins.........	—	26 50	—	6423

La pente moyenne, qui est de 2ᵐ20 par kilomètre dans la partie navigable supérieure, se réduit à 0ᵐ 66 par kilomètre dans la partie inférieure.

Tirant d'eau. — A l'étiage, le tirant d'eau n'est que de 0ᵐ15 à 0ᵐ 20 dans les rapides et varie dans les mouilles de 0ᵐ 60 dans la partie amont, de 2ᵐ50 dans la partie aval.

Crûes. — Les plus grandes crûes sont celles de 1790, 1846, 1856, 1866, 1872 et 1875.

Leurs hauteurs respectives sont consignées au tableau dressé par MM. les Ingénieurs, auquel on a ajouté les renseignements spéciaux relatifs à la crûe de 1875, très digne d'exciter l'intérêt.

Outre l'inondation de 1875, toute exceptionnelle, il s'est produit, dans le cours de cette année, cinq crûes, ayant donné une hauteur d'eau, à Moulins, supérieure à 1 mètre, savoir :

Le 27 janvier 1875.....	Hauteur à Moulins,	1m80
Le 25 juin............	—	1 53
Le 7 août............	—	1 18
Le 16 octobre.........	—	1 48
Le 7 novembre........	—	2 08

Mouvement de la navigation. — Le mouvement de la navigation dans le département du Puy-de-Dôme a été de 3,261 tonnes, rendement inférieur à celui de l'année 1872, qui a été de 5,459 tonnes. Mais il est à remarquer que ces chiffres sont loin de valoir ceux de l'ancien tonnage de la rivière d'Allier, quoique la circulation de 1875 se soit sensiblement élevée sur celle de 1874; cela tient à la persistance des pluies qui a maintenu une hauteur favorable à la circulation des bateaux et des trains.

Rapport de M. E. Tallon sur le *Service hydraulique* et la salubrité publique.

31 Août 1876. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Martha-Beker sur le vœu déposé par M. de Montlosier, relatif au classement parmi les *routes départementales* des parties des anciennes *routes nationales nos 141 et 80*, comprises entre La Baraque et Pontgibaud et La Baraque et Rochefort.

Rapport de M. Armilhon sur les *Chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes nationales.*

Rapports de M. Girard : Sur la *Vaccine.* — Sur les *Caisses d'épargne scolaires.* — Sur des *demandes d'allocations* faites par les auteurs de divers ouvrages. — Sur la *substitution de la tuile* au chaume — Sur une demande de secours de M. Mathieu. — Sur l'*église d'Ennezat* et la *tour de Châteaugay.* — Sur l'allocation demandée pour la *Tachymétrie*, par M. Lagout. — Sur l'*Histoire des 165 communes du département du Puy-de-Dôme*, par M. Bouillet. (Rejet.) — Sur la publication des *cartes géographiques*, par M. Vimont. — Sur un *appareil métrique* de M. Level, de Strasbourg. — Sur les mémoires dressés par les *intendants pour l'éducation du duc de Bourgogne.*

Rapport de M. Mangerel sur l'*Ecole normale de garçons* de Clermont.

Rapport de M. Blancheton sur le projet d'acquisition de bâtiments pour installer l'*Ecole normale de garçons.*

Rapport de M. Duchasseint sur le *Cours normal d'institutrices.*

Rapport de M. Michel sur l'*Assistance publique* communale et départementale. (Vote d'un crédit de 21,000 francs.)

Rapport de M. Marret sur les travaux à exécuter par le Concessionnaire *du Mont-Dore.*

Rapport de M. Tixier sur le *Service des Postes.*

Rapports de M. Duranton-Lachassagne : Sur la *Caisse des retraites*, les secours à d'anciens employés et les liquidations de pensions. — Sur une demande de *secours* formée par Mme veuve Espinasse.

Rapports de M. Dumas : Sur un vœu de M. Costilhes, demandant que les achats de terrains faits par les communes pour construction de *maisons d'école* soient affranchis des droits de mutation. — Sur un vœu de M. Girot-Pouzol, demandant à ce que les gens qui font *distiller* des raisins ou autres fruits provenant de leur propriété, dans des alambics ambulants, soient affranchis de l'*exercice*.

1er Septembre 1876 soir (1 heure). — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*. Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapports de M. Astaix : Sur les projets de *Chemins de fer d'intérêt local*. — Sur les *tramways*.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les vœux émis pour le rachat des *ponts à péage*.

Rapports de M. Girard : Sur l'*Ecole d'accouchement*. — Sur l'augmentation des jetons de présence à la Commission d'examen au *brevet de capacité*. — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. Bourses départementales.

Rapport de M. Mangerel sur les *archives*.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Ecole professionnelle de Thiers* et sur la création d'une chaire de latin au *Collège de Thiers*.

J'en extrais les renseignements suivants :

« Le collège de Thiers était dirigé par les oratoriens avant la Révolution. En 1807, il fut érigé en école secondaire communale. En 1867, il allait peut-être succomber, lorsqu'il fut transformé en Etablissement d'enseignement secondaire spécial. Depuis cette heureuse transformation, il n'a cessé de s'accroître, il compte aujourd'hui 123 élèves. »

Rapport de M. A. Tallon sur une proposition d'augmentation de 400 francs du traitement du *Commis auxiliaire d'inspection académique*, qui porterait ce traitement à 1,200 francs.

Rapport de M. Amable Burin-Desroziers sur le service général de la *Vicinalité*.

Rapport de M. Barrière sur les *Chemins d'intérêt commun*.

M. de Barante soumet au Conseil le tableau de répartition de la subvention accordée par l'Etat pour les *chemins vicinaux* sur l'exercice 1877. Ce tableau est approuvé.

Rapport de M. Gerzat sur la répartition de la première annuité de l'emprunt d'un million affecté à la construction des *chemins du nouveau réseau*.

Rapports de M. Boudet de Bardon : Sur l'augmentation du crédit de 3,000 francs destiné à venir en aide aux personnes qui sont dans une *extrême misère*. — Sur le *mémoire* de M. Trincard, géomètre de Cournon, relatif à la *révision du cadastre*.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur la *Pêche fluviale.* (Pêche des poissons voyageurs après le coucher du soleil.)

Rapport de M. Ledru sur le *Budget* de 1877.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent par une somme de 2,037,432 fr. 63 c., dont 2,001,017 fr. 42 c. pour les recettes et dépenses ordinaires, et 936,465 fr. 23 c. pour les recettes et dépenses extraordinaires.

1er Septembre 1876 soir (8 heures 1/2). — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. A. Tallon sur l'*instruction primaire.* J'y relève les déclarations suivantes :

« Le département du Puy-de-Dôme possédait, à la fin de 1875, 1,003 écoles primaires, dont 730 écoles publiques et 273 écoles libres. Le nombre des enfants qui les fréquentent est d'environ 70,000, soit 800 de plus qu'en 1874 et 500 de plus qu'en 1875. C'est une moyenne d'un élève par 8 habitants.

» La fréquentation est la plus grande dans l'arrondissement d'Ambert et la plus faible dans celui de Thiers. Il est à remarquer que dans les cantons de Saint-Gervais et de Manzat où les locaux sont mauvais, les écoles reçoivent seulement 9 et 8 élèves par 100 habitants, soit un élève par 15 habitants, chiffre bien faible.

» Cela prouve combien il importe d'avoir des écoles primaires bien installées et combien nous avons raison d'insister pour qu'on ne laisse plus dans de véritables bouges, au détriment de leur santé et de la bonne instruction, tant d'élèves et tant d'instituteurs.

» Le nombre total des écoles laïques, 669, dit M. l'Inspec-
» teur, est à peu près double de celui des écoles congréganistes,
» 334. Mais le nombre des maîtres laïques et celui de leurs élèves
» sont loin d'être doubles de ceux des congréganistes : ceux-ci
» occupent la plupart des postes importants, et ils ont su les déve-
» lopper en y mettant un nombre suffisant d'adjoints. »

» Quatre communes, dans tout le département, n'ont encore pas d'école et ne participent pas aux dépenses pour l'instruction publique ; ce sont celles de Sauret-Besserve, 424 habitants, canton de Saint-Gervais; Saint-Germain, 322 habitants, canton d'Herment; Creste, 136 habitants, canton de Champeix; et Clémensat, 133 habitants, canton de Champeix.

» Nous devons dire, en ce qui concerne cette dernière commune, qui appartient au canton que j'ai l'honneur de représenter, que la grande proximité de Saint Floret permet aux enfants de Clémensat de se rendre facilement à l'école. »

Rapports de M. Bertrand : Sur le classement des demandes des communes qui sollicitent une subvention de l'État pour la construction de *maisons d'école.* — Sur une demande de bourse à l'*École supérieure de commerce de Lyon*, formée par M. Alexandre Manaud.

Rapport de M. Mangerel sur le classement des demandes tendant à obtenir des *secours* sur les fonds de l'État pour *églises* et *presbytères.*

Rapport de M. de Montlosier sur les *chemins de grande communication.*

M. Mangerel soumet au Conseil une demande de *bourse à l'École*

normale de garçons formée pour son fils par M. Parquet, de Bourg-Lastic.

Rapport de M. Bergounioux sur la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*érection de la statue de Pascal*. Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» L'inauguration de l'Observatoire météorologique du puy de Dôme, cette grande fête scientifique de l'*Association pour l'avancement des sciences*, a fait revivre dans tous les esprits le nom de Pascal. Le puy de Dôme, a dit M. Dumas dans son discours de clôture de la session, compte deux dates historiques ineffaçables : celle de 1648, où Pascal fit ses expériences barométriques, et celle de 1876, où M. Alluard a préparé l'inauguration de l'Observatoire météorologique. Vous avez entendu, sur la montagne, les éloquentes paroles de notre honorable président, M. Bardoux, et de l'illustre M. Claude Bernard ; ils ont parlé dignement de Pascal. Notre tâche, à nous, est de couronner toutes ces fêtes de l'intelligence, en érigeant la statue de Pascal sur l'une des places publiques de la ville de Clermont ; ce sera le digne complément de ces *grands jours* de la science.

» Le Conseil général devait voter, dans cette session, la somme nécessaire à l'érection de la statue de Pascal. A l'occasion de l'inauguration de l'Observatoire du puy de Dôme, M. le Ministre de l'Instruction publique, cédant à mes sollicitations, a bien voulu accorder la statue de Pascal à la ville de Clermont et au Département, sur les fonds de son ministère. Je me suis empressé d'en donner avis à M. le Préfet. M. Waddington m'a autorisé à l'annoncer en son nom à mes collègues du Conseil général. Notre premier acte doit être de remercier M. le Ministre de sa libéralité, et de prier notre honorable Président de lui témoigner les sentiments de reconnaissance du Conseil général et du Département.

» Quant à l'exécution de la statue, nous n'avons plus à nous occuper des épreuves d'un concours ou du choix d'un statuaire. M. le Ministre de l'Instruction publique nous fait don de la statue ; il lui appartient de choisir le statuaire.

» La statue en bronze de Pascal nous aurait coûté de 14 à 16 mille francs, y compris les honoraires de l'artiste. Il nous restera à faire les frais du piédestal, de la mise en place de la statue et de tous les accessoires. La somme nécessaire, au *maximum*, ne peut pas dépasser le chiffre de 5 ou 6 mille francs. Les souscriptions du Conseil municipal de Clermont et de l'Académie : la première, de 3,000 francs, et la seconde de 1,000 francs : total, 4,000 francs, suffiraient seules aux dépenses nécessaires pour achever le monument.

» Mais votre deuxième Commission a pensé que le Conseil général devait tenir à honneur de concourir à cette œuvre patriotique : elle vous propose donc de voter un crédit de 3,000 francs, chiffre égal au crédit voté par le Conseil municipal de Clermont.

» Dans votre session du mois d'août 1875, nous avions proposé d'élever la statue de Pascal au-dessous de la Préfecture, dans l'axe de la rue Blatin, en face de cet admirable cirque de montagnes dominé par le puy de Dôme. La situation financière du Département ne nous permet pas de faire l'acquisition des maisons qui doivent être démolies. Aucun emplacement ne peut être comparé à celui de la Préfecture : c'est la place définitive de la statue de Pascal. Provisoirement, elle pourra être élevée sur la place des Petits-Arbres.

ou sur toute autre place publique qui sera désignée, jusqu'au moment où il sera possible de la mettre dans son vrai cadre.

» En élevant une statue à Pascal, nous élèverons un monument à cette école de Port-Royal, qui fut l'expression la plus pure et la plus haute du génie de notre province. Sur le piédestal de la statue de Pascal nous inscrirons les noms des Périer, des Pascal, des Arnauld et des Domat. Port-Royal fut une colonie des hommes illustres de notre pays. Nos célèbres compatriotes apportèrent sur ce champ de bataille tout ce qu'ils avaient reçu de force et de génie. Nous n'oublierons pas les femmes de Port-Royal, ces femmes héroïques qui furent les mères, les filles et les sœurs de ces deux grandes familles des Arnauld et des Pascal, les deux dynasties de Port-Royal.

» Au fond de la vallée de Chevreuse, à peu de distance de Versailles, se trouvent des ruines de Port-Royal ; c'était là le *désert*, la nouvelle Thébaïde du jansénisme. Là a été le berceau de la poésie de Racine, là a été conçu le beau drame des *Provinciales*, la satire ménippée du jansénisme. A côté de la gloire fastueuse de Louis XIV, les pieux solitaires jetaient audacieusement la renommée de leurs vertus.

» Pascal est un des rares génies dont la gloire n'a jamais subi de contradiction ; toutes les générations se sont inclinées devant lui ; il a eu l'inviolabilité de la gloire. Toutes les grandeurs et toutes les misères de l'homme, il les portait en lui. Il eut toutes les douleurs du génie et ce fond impérissable de mélancolie qui est devenu la poésie de notre temps.

» Il n'espérait rien du monde et n'en voulait rien. La gloire, il ne l'a pas cherchée ; il eût pu suivre la carrière de l'ambition ; il n'eut d'autre ambition que celle de connaître ; et lorsqu'il eut atteint le sommet de la connaissance humaine, à cette hauteur le vertige le saisit, et il passa de la science humaine à la philosophie divine. Une soif immense de Dieu et de la solitude s'empara de lui, et il écrivit ce livre des *Pensées*, dont Châteaubriand a pu dire qu'on ne savait si elles étaient d'un homme ou d'un Dieu. L'admiration de Châteaubriand allait jusqu'à l'apothéose.

» Qu'il me soit permis de rappeler un souvenir de mon enfance. Lorsque j'étais élève du lycée de Versailles, Port-Royal était souvent le but de nos promenades. Un ancien magistrat, M. Silvy, un des derniers port-royalistes, avait acheté les ruines de Port-Royal ; tout avait péri sous la main de Louis XIV, *etiam periere ruinæ*. M. Silvy avait planté des peupliers sur ces débris, et ces peupliers dessinaient l'ancien plan de l'abbaye. Plus tard, je suis revenu à Port Royal, et aujourd'hui je suis heureux d'avoir pu proposer au sein du Conseil général l'érection de la statue de Pascal, et d'avoir pu obtenir cette statue de la libéralité de M. le Ministre de l'Instruction publique pour la ville de Clermont.

» Votre deuxième Commission a l'honneur de vous proposer de voter les résolutions suivantes :

» 1° Remercier M. le Ministre de l'Instruction publique, et prier M. le Président du Conseil général de lui adresser les témoignages de la reconnaissance du Conseil général ;

» 2° Nommer une Commission de six membres, qui aura pour mission spéciale de s'occuper du monument de Pascal, et de déterminer le lieu où sera élevée la statue. Trois de ces membres seront pris dans le sein du Conseil général, et trois dans le sein du Conseil municipal de Clermont. Feront partie de droit de cette Commis-

sion : M. le Préfet du Puy-de-Dôme, M. le Président du Conseil général, M. le Président de la Commission départementale, et M. le Maire de Clermont;

» 3° Voter la somme de 3,000 fr., pour concourir, avec le Conseil municipal et l'Académie de Clermont, aux frais accessoires du piédestal et de la mise en place de la statue. »

Rapport sur une demande de *secours* du sieur Dutheil, ancien employé de la Préfecture.

Rapports de M. Boudet de Bardon : Sur le *sectionnement électoral* de la commune de Murols. — Sur le *vinage des vins faibles.*

M. le Préfet dit que le § 3 de l'article 23 de la loi du 10 août 1871 étant modifié par une loi récente, il vient communiquer une circulaire du Ministre de l'Intérieur qui le charge d'annoncer au Conseil que la première session de 1877 aura lieu, aux termes de cette loi, dans toute la France, le second lundi qui suit le jour de Pâques, c'est-à-dire pour cette année, le 9 avril.

M. le Président donne acte à *M. le Préfet* de cette communication.

Avant de clore la session, *M. le Président* prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Notre laborieuse session touche à son terme : vous avez examiné, avec les soins les plus scrupuleux et l'intelligence la plus éclairée, toutes les questions qui vous avaient été soumises ; vous avez montré que vous étiez les gardiens vigilants des intérêts du Département.

» Nous avons été aidés dans cette tâche par le zèle et l'activité d'esprit de M. le Préfet. Je me plais, en votre nom, à lui rendre ce public hommage.

» Je crois être aussi l'interprète de vos sentiments en adressant des félicitations à nos deux secrétaires, et particulièrement à M. Ad. Laville, qui a plus que jamais fait preuve de sa puissance de travail et de sa faculté d'assimilation.

» Au revoir, Messieurs et chers Collègues, je déclare la session close. »

Ce discours est suivi de nombreuses marques d'approbation.

M. Costilhes propose de voter des remercîments au bureau.

Le Conseil s'associe à cette proposition.

M. le Président déclare close la deuxième session de 1876.

La séance est levée à onze heures et demie du soir.

Vœux.

Vœu de M. Girot-Pouzol, concernant diverses améliorations à apporter dans le service de la Compagnie du Chemin de fer de Paris-Lyon, entre Brioude et Clermont.

Vœu de M. Girot-Pouzol, tendant à obtenir l'affranchissement de l'*exercice* des propriétaires qui distillent des vins, cidres, etc, provenant de leurs récoltes, dans des alambics roulant sur la voie publique comme ceux qui distillent dans des alambics installés dans leur domicile.

Vœu de M. Laville, tendant à obtenir la création d'un *bureau de distribution* à la Peyrouse, commune desservie par la ligne de Commentry à Gannat.

Vœu de M. E. Tallon sur la création des *caisses d'école* et la construction des *maisons d'école.*

Vœu de M. Ledru, tendant à ce que l'emploi du *sucre* pour le vinage des vins faibles, à la cuve et avant la fermentation, soit autorisé par le Gouvernement.

Vœu de M. E. Chassaigne, tendant à obtenir un *crédit* de 2,000 francs qui serait mis à la disposition du Préfet pour être réparti entre les familles nécessiteuses auxquelles appartiennent les *réservistes.*

Vœu d'un grand nombre de conseillers généraux demandant le classement au nombre des routes départementales de la partie de l'ancienne *route nationale n° 141*, comprise entre La Baraque et Pontgibaud, La Goutelle et Pontaumur, et de la portion de l'ancienne route nationale n° 89, comprise entre La Baraque et Rochefort.

Vœux de M. Armilhon dont l'un concernant l'augmentation des *fonds d'abonnement* de la sous-préfecture d'Ambert, l'autre demandant l'amélioration du *Service des postes* entre Ambert et Billom, et entre Ambert et Pont-de-Dore, et le troisième, réclamant le droit de traiter de gré à gré avec l'entrepreneur chargé de construire les lacunes qui existent sur le *chemin d'intérêt commun n° 66.*

Vœu de M. Duchasseint, relatif à l'*Enseignement primaire.*

Vœu de M. Costilhes, tendant à ce que toute acquisition de bâtiments ou de terrains destinés à la création de *maisons d'école* soit affranchie des *droits de mutation* et par conséquent enregistrée gratis.

Vœu de M. Barrière, tendant à obtenir de l'Etat le rachat du *pont de Parentignat.*

Vœux de MM. de Barante et Duchasseint, tendant à obtenir de M. le Préfet la mise à l'étude du rachat des *ponts à peage* de Ris et de Crevant, ainsi que des autres ponts du Département.

Première Session ordinaire de 1877

— 9-14 Avril. —

Préfet : M. L. Tirman. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice Présidents élus :* MM. Guyot Lavaline et de Barante. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et Laville.

9 Avril 1877. — Les membres du Conseil général se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, à l'Hôtel de la Préfecture.

Etaient présents : MM. Chaslus, Armilhon, Blancheton, Chassaigne, Fortier, Barrière, Duranton la Chassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pyrent de La Prade, Ledru, Astaix, Franck Chauvassaignes, Costilhes, Tardieu, Burin-Desroziers Amable, comte

de La Farge, Vigeral, Léon Tixier, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Naffre, A.-M. Laroche, Octave Burin des Roziers, Goutay, Martha-Beker, Michel, Gerzat, Honoré Roux, Eugène Tallon, Mauzat-Laroche, Laville, Mangerel, Paul Chauvassaignes, de Montlosier, E. Rouher, Girard, Boudet de Bardon, E. Chassaigne, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, de Barante, Passenaud.

Absent : M. Bertrand.

M. le Président déclare la séance ouverte.

L'un des secrétaires fait l'appel nominal, *M. le Président* prend ensuite la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je n'avais point l'intention, au début de cette courte session, de prendre la parole. Mais, comme président, j'ai un devoir douloureux à remplir.

» Ce devoir est de vous rappeler le vide que la mort vient de faire parmi nous, au milieu de cette famille qu'on nomme le Conseil général.

» Dans les premiers jours de septembre, M. Mauzat-Laroche a été enlevé prématurément. Il ne m'est pas permis de parler des qualités intimes que sa famille et ses amis pouvaient seuls apprécier. Ce qui nous appartient de lui et ce que je peux dire, c'est que l'expérience de la vie et des hommes ne lui avait pas enlevé le don le plus rare, l'exquise bonté ; c'est que nul d'entre nous n'apportait dans les discussions plus de tact et plus de courtoisie ; c'est que, doué d'une intelligence éclairée et développée par les fonctions qu'il avait remplies, nul n'avait plus de modestie sincère, tant il aimait peu se mettre en avant.

» Au milieu de nos dissentiments, il est un patrimoine commun que nous ne devons pas abandonner, c'est notre amour profond pour l'Auvergne et pour tout ce qui peut l'honorer ; c'est aussi l'estime que nous avons les uns pour les autres.

» J'ai donc cru être l'interprète de vos sentiments en réveillant dans cette assemblée, avant qu'il ne s'efface, le souvenir de notre ancien et regretté collègue. »

Ces paroles sont suivies de marques unanimes d'approbation.

M. le Préfet donne lecture de son rapport supplémentaire, puis M. Bardoux, *président*, fait plusieurs communications.

11 Avril 1877. — Lecture et approbation du procès verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*. — Dépôt par *M. le Préfet* de son rapport supplémentaire. — *Exposition de 1878.* — *Eaux minérales du département du Puy-de-Dôme.*

Rapport de M. Chaslus sur les bourses départementales à l'*École d'horticulture de Saint-André* (Orphelinat).

Rapport sur une demande de subvention sur les fonds de l'État faite par le *Comice agricole d'Issoire.* Vote d'un crédit de 1.200 francs.)

Autre rapport de M. Chaslus sur le règlement du Compte de l'exercice 1875.

Rapport de M. Pyrent de La Prade sur le projet de *cession* par le Département à l'Etat de l'*Observatoire du Puy de Dôme.*

Rapport de M. Gerzat qui a trait à la construction du *pont de Puy-Guillaume* et au rétablissement du *bac de Vialle* enlevé par les inondations.

Rapport de M. Costilhes sur le règlement d'une dépense faite à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore* et non encore soldée.

Rapport de M. E. Chassaigne sur les *Bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Blancheton sur l'*Ecole normale primaire.*

Rapport de M. Michel sur l'application de la loi du 23 décembre 1874 relative à la protection des *enfants du premier âge.*

12 avril 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tardieu sur l'aménagement des *bois communaux.*

Rapport de M. A. Tallon sur les demandes de *subvention* à l'Etat pour construction d'*églises et presbytères.*

Rapports de M. Octave Burin-Desroziers : l'un sur une pétition adressée par le maire de la commune du *Mont-Dore* au Conseil général ; l'autre sur une demande de MM. Juteau et Ricklin, propriétaires des *mines bitumineuses* dans la Limagne, sollicitant du Conseil général la décision qu'à l'avenir les *routes départementales* soient *macadamisées* avec les minerais produits par les gisements qu'ils exploitent. (Renvoi à l'Ingénieur des Ponts et Chaussées.)

Communication par M. Martha-Beker relativement à un *atlas météorologique* envoyé par *M. Leverrier*, directeur de l'Observatoire de Paris.

Rapport de M. Goutay sur la demande en séparation du village de Beaune, de la commune de Murols, et de son *érection en commune* distincte.

Nomination de M. le Dr Girard comme membre de la Commission des bureaux de *tabacs.*

13 Avril 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* au sujet du *Petit Lycée.*

Rapport de M. Ledru sur le projet d'un *emprunt de deux millions.*

Rapports de M. Armilhon : Sur les *chemins de fer.* — Sur les *lignes de tramways* : substitution de la traction à vapeur à la traction animée. (Ajournement.)

Rapport de M. de Barante sur la répartition des fonds attribués aux *chemins* du nouveau réseau.

Communication du Préfet qui annonce l'adoption par le Conseil général de la Haute-Loire du tracé du *chemin d'Ambert* à Brioude.

Rapport de M. Amable Burin-Desroziers sur le projet de conversion des *prestations* en une contribution pécuniaire.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur le casernement de la *Gendarmerie.*

Rapport de M. Vigeral sur la liquidation de la pension d'un *employé de la Préfecture*, M. Calart, Louis-Achille, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Rapport de M. Chaslus sur le *phylloxèra.*

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur les *haras.*

Rapport de M. Tardieu sur une demande de subvention faite par l'État au Département pour couvrir une partie des dépenses d'installation à l'*Exposition* universelle de 1878 des échantillons d'*Eaux minérales du Puy-de-Dôme*, concluant à une subvention de 500 fr. (Ajournement à la session d'août.)

14 Avril 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Mangerel sur les demandes de *subventions* à l'Etat pour constructions ou réparations de *maisons d'école*

Rapport de M. Armilhon sur le vœu de M. Boudet de Bardon tendant à obtenir que le *chemin de Volvic* à Egaules soit maintenu à son point de jonction avec le chemin de fer de Clermont à Tulle.

Rapports de M. Chassaigne, d'Arlanc : Sur les contingents en *centimes et prestations* à fournir par les *communes* au service des chemins de grande communication et d'intérêt commun. — Sur le classement d'un *chemin d'intérêt commun* entre Effiat et le département de l'Allier.

Rapport de M. Costilhes sur la désinfection du ruisseau qui traverse le *Mont-Dore* et sur le projet de construction d'un *kiosque* par le concessionnaire.

Rapport de M. F. Chauvassaignes sur le *chemin de Clermont à Royat.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes départementales* et le projet de construction de la *halle de Plauzat.*

Rapport de M. Marret sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Tixier sur les *Postes.*

Rapports de M. Girard : Sur la *ligue de l'Enseignement* par initiative privée. — Sur une demande de la Société pour l'instruction et la protection des *sourds-muets* et sur une demande de M. A. Tardieu. — Sur un vœu de M. Aubergier tendant à ce que le projet du Gouvernement de créer un nombre limité de grands centres d'*instruction supérieure* soit abandonné pour le moment et qu'en dotant très largement tous ceux qui existent on s'applique à développer le grand mouvement intellectuel que nous désirons tous ardemment.

Rapports de M. Marret : Sur l'*étude géologique du massif du Mont-Dore* faite par M. Nuisot, ingénieur des Mines. — Sur une difficulté qui s'est élevée entre le Département et deux propriétaires du *Mont-Dore*, MM. Bouchaudy et Baraduc.

Rapport de M. A. Tallon sur le projet de construction d'un *Petit Lycée.*

Rapport de M. Barrière sur le raccordement du *chemin d'intérêt commun n° 56*, avec le département de la Haute-Loire.

Rapport de M. Mangerel sur une demande de secours pour la *maison d'école* de la commune d'*Espinasse.*

Rapport de M. Naffre sur les *foires et marchés.*

Sur la demande du Préfet, le Conseil accorde à la *Commission départementale* une délégation spéciale pour statuer sur les demandes de *bourses* libres qu'il serait possible d'accueillir dans l'intervalle des sessions

M. le Président remercie le Conseil du concours bienveillant qu'il lui a prêté et déclare close la première session de 1877.

Dans le rapport du Préfet est contenu un intéressant rapport de l'agent voyer en chef sur la proposition de remplacer la *prestation en nature* par un *impôt pécuniaire* et proportionnel, lequel analyse une proposition de loi de MM. Escanyé, Massot et Rougé.

Vœux.

Vœu de M. Guyot-Lavaline tendant à obtenir qu'un hangar couvert soit établi par la Compagnie du Chemin de fer sur le quai de la *gare de Vic-le-Comte.*

Vœu de M. le docteur Tardieu et autres relatif à l'établissement d'une *boîte aux lettres* à l'édifice public de la halle au blé.

Vœu de M. Barrière tendant à obtenir de l'*Administration des Postes* un facteur de relai de Sauxillanges à La Lionne.

Vœu de M. Barrière tendant à obtenir du Gouvernement que les *élections* des *Conseillers généraux* et d'*arrondissement* n'aient plus lieu à l'avenir le même jour.

Vœu de M. Boudet de Bardon tendant à ce que le *chemin de Volvic* à Egaules par Tourtoule soit maintenu à son point de rencontre avec la ligne de Clermont à Tulle.

Deuxième Session ordinaire de 1877

— 20-24 Août. —

Préfet : M. le marquis de Puyferrat (1). — *Président doyen d'âge :* M. Costilhes. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Armilhon. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et Laville.

(1) Cf. Tome Ier, page 498, la biographie de ce personnage.

20 Août 1877, à une heure du soir. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet, conformément à la loi, déclare ouverte la deuxième session de 1877. Il ajoute qu'en droit le Conseil est réuni en session ordinaire, mais qu'en fait le budget ne pouvant lui être soumis, les matières sur lesquelles nous aurons à délibérer seront nécessairement restreintes. Dans ces conditions, il pense que cette session pourrait être assimilée à une sorte de *session extraordinaire* pendant laquelle les membres du bureau élus en 1876 pourraient rester en fonctions. Il invite donc M. Bardoux, *président*, à prendre place au fauteuil.

M. Bardoux répond que, comme ancien président, la légalité lui défend d'accéder à l'invitation de M. le Préfet. Il déclare, tant en son nom personnel qu'au nom de ses amis, que la loi du 10 août 1871 imposait le renouvellement partiel de la moitié du Conseil général avant l'ouverture de la session ; que cette loi n'a pas été observée ; que pour proroger un mandat qui avait pris fin, il aurait fallu une loi nouvelle ; que néanmoins, malgré cette illégalité, il croit devoir prendre part à la session et discuter les affaires du département, mais qu'on doit, pour toutes les questions qui se présentent pendant la session, se rapprocher le plus possible de la légalité. La loi du 10 août 1871 dit formellement dans son article 25 : Qu'à l'ouverture de la session d'août, le Conseil général, réuni sous la présidence du doyen d'âge, doit nommer au scrutin secret son bureau. Les fonctions de ce bureau ne doivent donc durer qu'une année, il ne peut dépendre du Conseil de proroger des pouvoirs expirés. Il faut donc procéder à une nouvelle élection du président, des vice-présidents et des secrétaires. Sans doute, par suite du renvoi des élections départementales, ces nouveaux pouvoirs ne pourront durer plus que cette session ; mais, du moins, ils seront réguliers, puisque M. le Préfet reconnaît lui-même qu'il s'agit d'une session ordinaire et constitutionnelle et non d'une session extraordinaire. La légalité c'est notre grande force.

M. Octave Burin Desroziers dit : Tout le monde ici veut respecter la légalité.

M. Bardoux conclut en demandant formellement la réélection des membres du bureau.

M. Eugène Tallon entend se placer comme M. Bardoux sur le terrain de la légalité. C'est à raison même des principes de la loi du 10 août 1871 qu'il estime que le Gouvernement a agi dans la plénitude des droits en ouvrant la session des Conseils généraux à la date légale du lundi 20 août. La session de novembre ne sera point une session nouvelle, elle sera la continuation de la session actuelle, après une suspension de travaux rendue nécessaire par la résistance de la Chambre à voter le budget. Cette question est réellement celle de la durée du mandat des conseillers généraux ; c'est une question organique. La durée du mandat de trois années constitue un engagement direct du législateur vis-à-vis du suffrage universel. C'est de plus une exécution stricte de l'article 21 de la loi. Les dernières élections des conseils généraux ont eu lieu au mois d'octobre 1871, le mandat des rééligibles ne doit cesser qu'à l'époque correspondante. En maintenant leur droit le Gouvernement a donné une preuve légitime de justice et d'autorité. Quant à la

question du renouvellement du bureau du Conseil à la différence de celle du caractère légal de cette session, ce n'est là qu'une question règlementaire et non plus organique ; elle est réglée par les articles 23 et 25 de la loi de 1871, or ces articles sont formels : « Le doyen d'âge prend, à l'ouverture de la session, possession du fauteuil de la présidence. » C'est là une première exécution de l'article 25. Le second point à exécuter, c'est le renouvellement du bureau ; on ne saurait s'y soustraire. Ce n'est point là une question politique mais une question de législation sur laquelle l'accord est facile. Les circulaires ministérielles des 14 juillet et 30 août 1874 ne laissent aucun doute à ce sujet. L'entente est d'autant plus facile que le Conseil général du Puy-de-Dôme a toujours donné l'exemple du respect de la loi, il ne se départira pas, dans les circonstances actuelles, d'une tradition qui est son honneur.

M. Roux déclare que les termes de la loi du 10 août 1871 sont impérieux et ne laissent place à aucune fausse interprétation. Ils exigent que les Conseils se réunissent de plein droit, le premier lundi après le 15 août, pour tenir leur deuxième session ordinaire ; ils veulent aussi qu'il soit procédé à l'élection du bureau.

Le Conseil doit donc, pour rester dans la légalité, obéir à cette double prescription.

M. le Préfet reconnaît que la présence d'un président étant indispensable pour diriger les débats et M. Bardoux refusant de prendre le fauteuil, il doit inviter M. Costilhes, *doyen d'âge,* et M. Mauzat-Laroche, le plus jeune des membres du Conseil, à s'installer provisoirement au bureau.

M. E. Tallon répond qu'il ne s'oppose pas à l'installation d'un bureau provisoire, mais avec cette réserve formelle que la question de principe n'est pas tranchée par cette installation.

M. Bardoux répond qu'en demandant la réélection du bureau, il n'a pas prétendu que le bureau aurait un caractère provisoire, il est véritablement définitif en ce sens qu'il durera jusqu'à la réélection de 25 des membres du Conseil ; qu'il est impossible, dès à présent, de décider que ce bureau sera élu pour toute une année ; qu'on ne peut lier les membres futurs du Conseil général qui se seront retrempés dans le suffrage universel et y auront puisé un mandat nouveau. Et revenant sur la question de légalité, M. Bardoux rappelle à M. E. Tallon, qu'ayant appartenu à l'ancienne Assemblée nationale, il doit se souvenir qu'en juillet 1874, le pouvoir exécutif interprétant sainement la loi de 1871, avait convoqué les collèges électoraux pour procéder au remplacement de la première moitié des conseillers généraux sortants.

M. Costilhes, *président*, et M. Mauzat-Laroche, *secrétaire*, prennent place au bureau.

M. Costilhes adresse au Conseil les paroles suivantes :

« Messieurs et chers collègues,

» C'est pour la dernière fois que j'ai l'honneur, comme doyen d'âge, de présider cette honorable et éminente assemblée. Depuis plus de trente ans que je suis membre du Conseil d'arrondissement ou du Conseil général, j'ai bien le droit de prendre ma retraite et je vous prie de croire, mes chers collègues, que je n'oublierai jamais les sentiments de bienveillance et de bonne confraternité que j'ai toujours trouvés auprès de vous tous et dont je garderai le plus précieux souvenir. »

Ces paroles sont accueillies avec la plus vive sympathie par le Conseil.

Etaient présents : Tous les conseillers généraux, à l'exception de M. Mangerel.

M. le Président met aux voix la proposition de maintenir les pouvoirs du bureau élu en 1876.

Cette proposition est repoussée.

En conséquence, il propose au Conseil de constituer le bureau définitif.

Cette proposition est acceptée.

M. Bardoux est proclamé *président;* MM. Guyot-Lavaline et Armilhon *vice-présidents* et MM. Fargeix et Laville *secrétaires.*

M. le Président provisoire invite le bureau ainsi composé à s'installer.

M. Bardoux prononce ensuite le discours suivant :

« Mes chers collègues,

» Les paroles d'adieu que vient de prononcer notre doyen d'âge nous ont tous profondément émus. Il a pu constater avant sa retraite l'unanimité de nos regrets et combien le souvenir de sa courtoisie et de son aménité laissait de traces au milieu du Conseil général qu'il a honoré depuis plus de 30 ans.

» Je devais, avant de vous remercier, donner à M. Costilhes ce dernier témoignage d'estime.

» Vos suffrages, au milieu des circonstances graves que nous traversons, m'ont particulièrement été précieux. Je ferai tous mes efforts pour les justifier.

» Je suis heureux de vous le dire, Messieurs, vous venez dans une discussion importante de donner satisfaction à la légalité. L'amour de la loi est la meilleure éducation politique que puisse recevoir notre pays : l'amour de la loi fait seul les grands peuples. Elle est actuellement notre souveraine garantie.

» Cette session ne pourra pas avoir, par la nature des propositions qui nous sont soumises, l'étendue de la session d'août dernier. Nous expédierons cependant le plus d'affaires possible. Notre propre dignité et l'intérêt du Département l'exigent.

» L'administration précédente avait, vous vous en souvenez, préparé avec une intelligence, une sagacité et un dévouement auxquels il est de bon goût de rendre hommage, la solution de questions graves et intéressantes. Vous les examinerez avec soin et maturité.

» Vous avez, Messieurs, deux grandes qualités qui sont depuis longtemps le privilège de notre vieille Auvergne : la sagesse et la fermeté d'esprit. Gardez précieusement ces dons. Ils nous permettent d'exprimer notre pleine confiance dans l'avenir de la France.

» C'est le patriotisme, c'est la raison, c'est la nécessité qui ont fondé nos institutions républicaines. C'est le patriotisme, la raison et la nécessité qui les maintiendront et les développeront. J'en ai l'entière espérance.

» La session ordinaire du mois d'août 1877 est ouverte. »

Ce discours est suivi d'applaudissements.

M. le Préfet a la parole pour la lecture de son *rapport supplémentaire.*

Formation des Commissions et *Nomination de la Commission départementale.* — Sur la proposition du Président, le Conseil

maintient la composition des diverses Commissions qui ont fonctionné à la dernière session.

La *Commission départementale* est aussi intégralement maintenue ainsi qu'il suit :

MM. Ledru, Barrière, de Maillargues, Mangerel, Dumas, de La Farge, de Montlosier.

Le Conseil, sur la demande de M. le Préfet, décide que les pouvoirs de cette Commission expirent comme ceux du bureau à l'ouverture de la première session qui suivra le renouvellement de la moitié des conseillers généraux.

Sur l'invitation du Président, M. Ledru, *président de la Commission départementale*, vient occuper la place qui lui est réservée.

Formation de la *liste du Jury d'expropriation.*

22 Août 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *Président.*

Rapports de M. Passenaud : Sur le *Compte* des recettes et dépenses départementales de l'exercice 1876. — Sur l'*octroi* de la ville de *Thiers.*

Rapport de M. E. Tallon sur le projet de cession de l'*Observatoire du Puy de Dôme* à l'Etat. Après discussion, les conclusions adoptées à l'unanimité par le Conseil général restent ainsi formulées :

« Le Conseil général invite M. le Préfet à s'entendre dans le
» plus bref délai possible avec M. le Recteur, pour la prise de pos-
» session de l'Observatoire, il l'invite en outre à s'entendre
» avec M. le Ministre pour que les clauses suivantes soient nette-
» ment établies dans l'arrêté ministériel à intervenir :
» Que conformément à la délibération du Conseil général du
» mois d'avril dernier, l'Etat devient propriétaire des bâtiments
» et terrains de l'Observatoire aux conditions qui découlent de cette
» qualité et spécialement à la condition : 1° d'assurer l'affectation
» définitive de l'édifice cédé à un observatoire météorologique ;
» 2° de prendre à l'avenir à la charge de l'Etat les réparations de
» toute nature, après exécution de celles actuellement déterminées
» par la Commission d'accord avec le Ministre et fixées à un maxi
» mum de 5,000 francs. »

Rapport de M. Gerzat sur une répartition de fonds aux *chemins* du nouveau réseau.

Rapport de M. de Barante sur le tracé du *chemin n° 50* (nouveau réseau.)

Communication est faite par M. le Préfet d'un tableau indiquant l'étendue des besoins scolaires et des sacrifices faits par les communes du Département pour les satisfaire. Ce travail, intitulé : *Tableau des communes et sections du département du Puy-de-Dôme dans lesquelles des maisons d'école sont à construire, à approprier, à agrandir ou à réparer*, est contenu dans le volume de la présente session et ne comprend pas moins de 37 pages et est fort intéressant à consulter.

23 Août 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *Préfet* relative à un legs de 50,000 francs fait par Mlle Desjobert, décédée à Paris, dans le but de fonder un *hospice* dans une commune voisine du *Mont-Dore*, commune qui devrait être désignée par le Conseil.

Demande par M. Pyrent de la Prade du renouvellement du *secours* alloué aux familles nécessiteuses des *réservistes.*

Le Conseil autorise l'impression du *Tableau de statistique scolaire* dont il a été précédemment parlé.

Communication du *Président* qui propose au Conseil d'approuver les conclusions de l'Administration en ce qui concerne le *budget rectificatif* de 1877. Le Conseil adopte ces propositions.

Rapport de M. Girard sur l'*Ecole départementale d'accouchement.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Bergounioux sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Armilhon sur les *Chemins de fer.* — Vœux divers.

Rapport de M. Armilhon sur les *Tramways* et les *Chemins de fer économiques.* — Le Conseil décide que les deux questions tramways et chemins de fer économiques sont renvoyées à une seule Commission qui sera nommée par M. le Préfet.

Observations de M. A. Burin-Desroziers relatives aux dépenses de la *Vicinalité.*

24 Août 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* relative à une demande de M. Duchasseint qui réclame la communication aux membres du Conseil des *vœux* émis par tous les *Conseils généraux.*

Rapports de M. Gerzat : Sur une demande de la commune de *Cunlhat* relative à une substitution de *chemin* à un autre, au point de vue du classement et sur une autre demande des communes de Bagnols et Larodde qui sollicitent la modification du tracé du *chemin d'intérêt commun n° 25.* — Sur la conversion des *prestations* en tâches.

Rapport de M. Chassaigne (d'Arlanc) sur un vœu de M. Tallon, tendant à voir établir une *passerelle en [illegible] sur la rivière de S[illegible]* et concluant au renvoi de la question à l'étude de MM. les agents voyers.

M. Martha-Beker demande qu'il soit établi des banquettes sur le *chemin de Clermont au Mont-Dore.*

Rapport de M. Duranthon sur le *Service télégraphique.* — Il résulte de ce rapport qu'il existait un accroissement en 1876 sur 1875 de 6,851 dans le nombre des dépêches de départ et de 9,442 fr. 30 dans le montant total des taxes ; et pour le premier semestre de

1877 sur celui correspondant de 1876, de 1,500 dans le nombre des dépêches et de 2.369 fr. 25 dans le montant des taxes.

Le réseau télégraphique du département du Puy-de-Dôme comprend : 1° 8 bureaux de l'Etat dont 2 nouveaux, La Bourboule et Royat ; 2° 16 bureaux secondaires et 3° 9 gares ouvertes à la télégraphie privée.

Rapport de M. Duranthon sur le *Service postal*.

Rapport de M. Boudet de Bardon sur le *sectionnement électoral.*

Rapport de M. A. Tallon sur le classement des demandes de *secours* pour constructions, agrandissement ou réparations d'*églises* et de *presbytères.*

Rapport de M. Bertrand sur le classement des demandes de *subventions* pour *maisons d'écoles.*

Rapport de M. A. Tallon sur les bourses à l'*école normale de garçons* et sur le *cours normal d'institutrices.*

Sur la demande de *M. le Président*, le Conseil renvoie à la session dans laquelle sera discuté le budget, le rapport sur l'*instruction primaire.*

Après quelques observations de MM. Ledru, O. Burin-Desroziers et A. Tallon, la discussion des rapports sur les *bourses départementales* aux *diverses écoles civiles* est renvoyée à la prochaine session.

M. Costilhes, *doyen d'âge*, propose au Conseil de voter des remerciements au bureau et à M. le Préfet.

Le Conseil s'associe à cette proposition.

L'ordre du jour général étant épuisé, *M. le Président* prononce la clôture de la session.

La séance est levée à cinq heures.

Vœux.

Vœu de M. Tallon et autres tendant à obtenir qu'une *passerelle* soit établie sur la *rivière de Sioule* au passage du chemin de Saint-Georges par Queuille à Saint-Gervais.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers et autres tendant à obtenir que l'État établisse au plus tôt des *postes télégraphiques* dans tous les chefs-lieux de canton et même dans les communes où la population dépasse 2,000 habitants et que cette amélioration se produise tout d'abord dans les cantons de montagne qui, par leur situation topographique, voient trop souvent pendant l'hiver leurs relations postales interrompues.

Vœu de M. Chassaigne tendant à obtenir que la *ligne ferrée* de *Vichy à Thiers* et de *Thiers à Ambert* soit prolongée sur Arlanc et au delà jusqu'à sa rencontre avec le chemin de fer de Clermont au Puy, au point le plus rapproché possible de la gare de Saint-Georges-d'Aurac.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à obtenir que la décision ministérielle relative à la reconstruction de la voie charretière annexée au pont du *chemin de fer du Breuil*, sur la Couze, soit mise à exécution dans le plus bref délai et que ce pont soit rétabli avec une chaussée de 5 mètres de largeur entre les trottoirs.

Le Préfet, intervenant dans la même séance du 23 août 1877, annonce que le vœu vient de recevoir une complète satisfaction.

Vœu de M. Barrière tendant à obtenir que par arrêté spécial M. le Préfet autorise les porteurs d'un *permis de chasse* régulier à tendre des lacets pour prendre les grives de passage qui, traversant en vols considérables les montagnes du Forez, constituent pour les habitants des communes limitrophes de l'arrondissement d'Ambert une véritable source de produits.

Sur la demande de M. Goutay, le Conseil renouvelle le vœu de voir les *bureaux de tabac* pourvus de *timbres* de toutes dimensions.

Le rapport du Préfet comprend le rapport fort intéressant à consulter de la *Commission des Tramways*, lequel fut présenté dans la séance du 27 juillet 1877 par M. Amiot, ingénieur des Mines, secrétaire de la Commission.

Session extraordinaire de 1877 (1)

— 21-22 Décembre 1877. —

Préfet : M. Paul Glaize (2). — *Président doyen d'âge :* M. le comte Martha-Beker. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Armilhon. — *Secrétaires élus :* MM. Laville et Fargeix.

21 Décembre 1877. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis à une heure du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet lit le décret présidentiel du 18 décembre dernier, et déclare ouverte la deuxième session de 1877, interrompue au mois d'août dernier.

M. le comte Martha-Beker, *doyen d'âge*, prend place au fauteuil.

M. le Secrétaire procède à l'appel nominal qui constate la présence de tous les membres à l'exception de MM. Bergounioux, E. Tallon et E. Rouher.

M. le Président propose ensuite au Conseil de constituer le bureau définitif.

M. Bardoux est proclamé *président*.

MM. Guyot-Lavaline et Armilhon, *vice-présidents*, et MM. Laville et Fargeix, *secrétaires*.

M. le Président Bardoux prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je ne saurais assez vous dire combien je suis touché de vos persévérants témoignages d'estime.

» Cette confiance dans mon dévouement profond aux intérêts de

(1) Ouverte en exécution du décret présidentiel du 18 décembre 1877.

(2) Cf., tome I [illegible], pages [illegible] et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

notre chère Auvergne, je m'efforcerai toujours de la mériter, de même que je suis toujours resté fidèle aux sentiments de conciliation que j'ai puisés au milieu de vous.

» Que d'événements se sont accomplis depuis notre dernière session d'août ! Il est impossible de n'y pas penser en ce moment.

» De ce conflit dont vous connaissez les incidents; il ne reste que la soif de travailler, de réparer les forces perdues.

» Cette crise, rare dans notre histoire, vient de se dénouer et grâce au patriotisme de M. le Président de la République, nous sommes rentrés dans la vérité parlementaire, dans la pratique assurée de nos institutions républicaines.

» Un document politique important a exposé à la nation les bases de l'accord intervenu entre les pouvoirs publics.

» Ces bases ne sont autre chose que la saine interprétation de la Constitution et des principes qui régissent, sans conteste, les pays libres.

» Notre République parlementaire est, comme la France, généreuse et ouverte à tous ; elle n'exclut aucune bonne volonté ; elle a ses racines dans l'amour sincère de la démocratie, dans le sentiment de ses besoins intellectuels et moraux autant que de ses besoins matériels ; elle a pour but de pacifier et d'élever, d'apprendre le culte de la Légalité, le Respect des uns pour les autres. Ce qu'elle place au premier rang de ses préoccupations, c'est d'abord l'école, l'école pour tous et à tous les degrés, le moyen de donner, même au plus humble, une éducation, de l'aider à devenir un citoyen, un homme courageux et laborieux, soumis aux lois et comprenant le devoir.

» C'est ensuite le développement des voies de communication et de trafic, des chemins de toute sorte, l'activité à donner aux travaux publics, l'augmentation de la richesse commune, qui n'est rien, ne l'oublions pas, sans l'accroissement de ce patrimoine moral que l'éducation seule féconde.

» Espérons donc dans l'avenir ! Ce pays vient de donner tant de preuves de sagesse et de bon sens ! Croyons en lui.

» Aucun département ne participera plus que le vôtre à cet essor, aucun ne le mérite plus.

» Il sait que vos intelligents efforts, que votre dévoué concours, comme par le passé, ne lui feront jamais défaut. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

M. Bardoux fait au Conseil diverses communications.

M. le Préfet prononce les paroles suivantes :

« Messieurs,

» J'éprouve à l'ouverture de la session et en présence des membres du Conseil général du Puy de Dôme, deux sentiments bien différents.

» Arrivé depuis hier dans le département, je ressens le regret de ne pouvoir vous apporter qu'un concours trop peu efficace ; mais en même temps j'apprécie les précieux avantages d'une circonstance qui me permet d'entrer sans retard en relation avec les représentants des intérêts du Département.

» Je savais d'avance que le Conseil général du Puy de Dôme compte dans ses rangs, à côté du Ministre dont nous venons d'entendre et d'applaudir les généreuses, patriotiques et éloquentes

paroles, des hommes éminents et expérimentés, dont le dévouement égale les lumières ; je suis fier et heureux à la fois, Messieurs, d'unir mes efforts aux vôtres et de travailler de tout cœur avec vous à maintenir et à développer la prospérité de notre Département. »

M. Bardoux répond :

« Je crois, Monsieur le Préfet, être l'interprète des sentiments du Conseil général en vous assurant de son bienveillant concours. Nous savons quels excellents souvenirs votre administration a laissés dans les départements qui vous ont eu à leur tête. Vous trouverez dans le Puy-de-Dôme une population honnête et intelligente, heureuse de savoir que vous vous occuperez activement de ses intérêts.

» Je vous souhaite la bienvenue au milieu de nous. »

M. le Préfet dépose sur le bureau divers rapports :

Formation des *Commissions.*

Election de la *Commission départementale.*

22 Décembre 1877. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.* — Lettre de M. Alluard, directeur de l'Observatoire météorologique du puy de Dôme.

Elle est ainsi conçue :

Clermont, le 22 décembre 1877.

» Monsieur le Président,

» Dans quelques jours, l'Observatoire météorologique du puy de Dôme va devenir un établissement national. Avant qu'il cesse d'appartenir au Département, j'éprouve le besoin de témoigner au Conseil général ma profonde reconnaissance.

» Lorsqu'en 1870 et 1871, je fis appel à ses lumières et à son patriotisme pour fonder, à la cime du puy de Dôme, le premier observatoire de montagne dont l'histoire parlera, il accueillit ma proposition avec la plus vive sympathie. La hardiesse de mon projet ne l'effraya pas. Quand bien des hésitations sur sa valeur se faisaient encore jour, il ne craignit pas de voter la subvention alors demandée, et de prendre à sa charge tout l'imprévu de cette utile création.

» Aussi, avec quelle joie les savants ont-ils applaudi à sa libéralité, lorsque, dans la fête d'inauguration du 22 août 1876, ils purent admirer la grandeur de son œuvre, dont le succès avait dépassé toute attente.

» Les sciences ne sont point ingrates ; elles n'oublient jamais leurs bienfaiteurs. Elles perpétueront la mémoire de tous les membres du Conseil général qui se sont associés à la fondation de l'Observatoire du puy de Dôme ; et vous, Monsieur le Président, elles vous remercieront d'avoir continué l'œuvre du Conseil en assurant l'avenir et le développement de ce bel établissement par le concours exclusif de l'Etat.

» Veuillez agréer, etc.

» Signé : ALLUARD. »

M. le Président annonce au Conseil que l'État a pris définitivement possession de l'Observatoire et qu'une somme a été portée au budget pour en assurer l'entretien.

Communication du *Préfet*. — Lettre du Recteur de l'Académie de Clermont relative au *Petit Lycée de Clermont-Ferrand*.

Rapports de M. Mangerel : Sur les *subventions* d'Etat à accorder aux *églises* et *presbytères*. — Sur les bourses à accorder aux élèves de l'*École des Mineurs d'Alais*.

Rapport de M. Pommerol sur l'*École normale* et le *cours normal d'institutrices*.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur l'*Observatoire du puy de Dôme*. Traité de cession du 19 novembre 1877. — Approuvé.

Rapport de M. Fustier sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur les *routes départementales*.

Rapports de M. Armilhon : Sur les *Chemins de fer*. — Sur les *tramways et chemins de fer économiques*.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur la sous-répartition d'une somme de 52.311 francs représentant la dixième annuité des *subventions* de l'Etat aux *chemins vicinaux ordinaires*.

Rapport de M. Chabanet sur la *protection des enfants du premier âge*.

Rapport de M. Gomot sur les *créations de communes*.

Rapport de M. de Nervo sur le *réseau télégraphique cantonal*.

Rapport de M. Chaslus sur les bourses de l'*Orphelinat Saint-André*.

Rapport de M. Naffre sur les *foires et marchés*.

Rapport de M. A. Tallon sur les bourses à l'*École vétérinaire de Lyon*.

Observation de M. de La Farge relativement à la *substitution des couvertures en tuiles* au chaume pour diminuer les chances d'incendie.

Observation de M. Bardoux relativement à une créance de l'entrepreneur de la *caserne de Gendarmerie* de Saint-Gervais.

Rapports de M. Bertrand : Sur les bourses des *sourds-muets*. — Sur les demandes de *subventions* sur fonds d'Etat à accorder aux *collèges* et *maisons d'école*.

Rapport de M. Mangerel sur le classement des demandes de *secours* aux *églises* et *presbytères*.

Rapport de M. Tallon sur les bourses à l'*École des arts et métiers d'Aix* et sur les bourses du *Lycée Blaise-Pascal*.

Observations de M. Aubergier sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore*.

Vote par le Conseil du *budget* de 1878.

Recettes et dépenses ordinaires.	1.922.091f 31
Recettes et dépenses extraordinaires.......	1.140.606 93
Total général des recettes et dépenses......	3.062.698f 24

L'ordre du jour étant épuisé, *M. le Président* remercie ses collègues de l'activité déployée pendant cette session. Il remercie à l'avance la Commission départementale des soins et du travail supplémentaire que nécessiteront les nombreuses affaires qui lui sont renvoyées, et il déclare close la session extraordinaire de 1877.

Vœux.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à obtenir que la partie de la *route départementale n° 4*, comprise entre Montaigut-le-Blanc et Le Cheix, en passant par Reignat, qui a été déclassée depuis la rectification de la route départementale n° 4, par Rivalet, soit classée comme chemin d'intérêt commun.

Vœu de M. de Nervo relatif à une rectification à opérer sur la *route* traversant le *pont sur la Dore* dit Pont de Giroux.

Vœu de M. Ledru et autres relatifs à l'*instruction primaire*.

Délégués cantonaux.

Vœu de M. de Nervo tendant à autoriser le Préfet du Puy-de-Dôme à traiter de gré à gré avec M. Combes, entrepreneur, pour la construction de la lacune existant sur le *chemin n° 66*.

Vœu de M. Vachier concernant l'établissement de la ligne du *chemin de fer de Vichy* à Ambert par Arlanc.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers sur l'interdiction de la *pêche*.

Première Session ordinaire de 1878

– 8-12 Avril. –

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu* : M. Bardoux. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et Armilhon. — *Secrétaires élus* : MM. Laville et Fargeix.

8 Avril 1878. — La séance est ouverte à une heure, à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle du Conseil général.

Etaient présents : MM. Chaslus, Armilhon, Vachier, Fustier, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pommerol, Ledru, Blatin, Mazelhier, Franck Chauvassaignes, Chabanet, Pouyet, Amable Burin des Roziers, comte de La Farge, Vigeral, Léon Tixier, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Naffre, Octave Burin des Roziers, Goutay, Bertrand, Martha-Beker, Michel, Virevaux, Honoré Roux, E. Tallon, Mauzat-Laroche, Laville, Margerel, Paul Chauvassaignes, comte de Montlosier, E. Rouher, Girard, Gomot, E. Chassaigne, Dumas, Duchasseint, Bergougnoux, de Barante, G. Passenaud. — *Absents* : MM. Laroche et Blanchelon.

M. le Président fait ensuite diverses communications et *M. le Préfet* dépose son rapport supplémentaire relatif notamment à

l'Etablissement thermal du Mont-Dore, aux bâtiments départementaux, aux chemins de fer, aux tramways et chemins de fer économiques, etc.

9 Avril 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance. Communications du *Président.*

Observation de M. le comte Martha-Beker relative à une mesure qui avait été prise sur la *route nationale n° 9*, entre Aigueperse et Riom, et qui consistait à mutiler complètement les noyers en coupant les branches qui dépassaient la limite intérieure des fossés de la route.

Observations de *M. le Président* relatives à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*,

Rapport de M. Naffre sur une réclamation de la *commune de Viverols* contre son *contingent* personnel-mobilier.

Rapport de M. Passenaud sur la répartition des *subventions* aux comices et *associations agricoles* du Département. (Art. 68 § 4 de la loi du 10 août 1871.)

Rapport de M. Pouyet sur une demande de subvention à accorder à la commune d'Herment pour le paiement du loyer de l'écurie de la station d'étalons. (*Haras.)*

Rapports de M. de Barante : Sur une demande de classement d'un tronçon de chemin de 500 mètres sur le *chemin vicinal n° 2* dans la commune de Ludesse, entre le village de Chainat et le bourg de Ludesse. — Sur une modification du tracé du *chemin d'intérêt commun n° 44* dans la commune de Dorat.

Rapport de M. Vachier sur la construction d'un *pont sur la Dore* au point d'intersection des chemins d'intérêt commun n°s 4 et 63, près de Puy-Guillaume.

Rapports de M. Amable Burin des Roziers : Sur le passage de chemins du nouveau réseau dans le réseau des *chemins d'intérêt commun.* — Sur l'adoption du tracé du *chemin n° 2*, nouveau réseau de Saint-Etienne-sur-Usson à Issoire, et sur la construction des chemins classés. — Sur la répartition du crédit de 301,300 francs proposée par M. le Préfet et M. l'agent voyer en chef pour la construction des *chemins du nouveau réseau.*

Rapport de M. Gomot sur l'érection de la section de *Landogne* en commune distincte.

Rapport de M. Duranton pour proposer l'ajournement de la question de création de deux brigades de *gendarmerie* à Clermont et à Laqueuille, le dossier n'étant pas complet.

Communications diverses de *M. le Préfet.*

Composition de la *Commission spéciale du Mont-Dore.*

10 Avril 1878. — Présidence de M. Guyot-Lavaline, *Vice-Président.*

M. Guyot-Lavaline prononce les paroles suivantes :

« L'absence momentanée de notre éminent collègue, M. Bardoux, m'appelle à l'honneur de présider vos séances, honneur que j'apprécie d'autant mieux que je le dois à vos suffrages réitérés.

» Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous exprimer toute ma gratitude et de vous demander en même temps votre bienveillant concours, car je sens aujourd'hui combien j'en ai besoin. »

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président.*

Rapport de M. Naffre sur une demande de *subvention* à *l'Exposition.*

Le Conseil vote deux crédits, l'un de 2,000 francs, applicable à l'*exposition des richesses minérales du Puy-de-Dôme*, et 100 francs à l'*exposition sigillographique.*

Rapport de M. Naffre sur l'impression de la *situation financière* des *communes.*

Rapport de M. Honoré Roux sur la *Manufacture des tabacs* de Riom.

Rapports de M. Chaslus : Sur le tarif de l'*octroi* de la ville de *Billom.* — Sur une demande en *distraction forestière* qui émane de la commune de Saint-Jacques-d'Ambur.

Rapport de M. le comte Martha-Beker relatif à l'*Observatoire du puy de Dôme.*

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur un grand projet de *canalisation de l'Allier* qui permettrait, selon l'expression dont s'est servie le rapporteur, à la batellerie, aujourd'hui expirante, de retrouver son ancienne prospérité et qui épargnerait à notre belle Limagne les dangers permanents de l'inondation.

Rapport de M. de Montlosier sur le classement dans la traverse de Pionsat du *chemin d'intérêt commun n° 60.*

Rapport de M. Chabanet sur le casernement de la *gendarmerie.*

Rapport de M. Michel sur la répartition aux *Etablissements de bienfaisance* d'une somme accordée par M. le Ministre de l'Intérieur.

Rapport de M. E. Chassaigne sur les bâtiments de la nouvelle *Ecole normale primaire.*

Rapport de M. Gomot sur l'érection de la section de *Pulvérières* en *commune* distincte.

M. le Président ayant annoncé que la solennité de la pose de la première pierre du *Petit Lycée* à laquelle le Conseil était invité aurait lieu le lendemain jeudi 11 avril 1878, à 1 heure, le Conseil décide que la séance du lendemain aurait lieu seulement à 3 heures.

11 Avril 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Rapport de M. Ledru sur la conversion des *emprunts départementaux.*

Rapport de M. Pouyet sur la création d'une *station d'étalons* aux Ancises, dans le canton de Manzat.

Rapport de M. Naffre sur les *foires* et *marchés.*

Rapport de M. Duchasseint sur le *cours normal d'institutrices.*

Rapport de M. Mangerel sur les demandes de *secours* sur fonds d'Etat pour *églises* et *presbytères.*

Rapports de M. Vachier : Sur le *chemin n° 68* de Clermont à Royat. — Sur le tracé du *chemin n° 42* dans la traverse de Saint-Remy.

Rapports de M. Amable Burin des Roziers : Sur la circulaire ministérielle qui traite du projet de *subvention* à accorder aux *chemins vicinaux.* — Sur le déclassement d'une fraction de la *route départementale n° 4* qui serait classée comme chemin d'intérêt commun. — Sur un alignement des *routes départementales* n°s 8 et 12 qui se confondent dans une partie de la traverse de Vic-le-Comte. — Sur la déclaration d'utilité publique par le Conseil général du *chemin d'intérêt commun n° 49.*

Rapport de M. Dumas sur les *postes* et *télégraphes.*

Rapports de M. Gomot : Sur l'autorisation de la *chasse* à la *bécasse.* — Sur le *Conseil d'hygiène* et de *salubrité publiques.*

Observations au sujet de la publicité à donner aux *procès-verbaux* des *séances du Conseil général.* Communication aux *journaux.*

12 Avril 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bergounioux sur la *pêche fluviale.*

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur une délibération du Conseil municipal de Sauxillanges qui réclame le rachat du péage du *pont de Parentignat.*

Rapports de M. Armilhon : Sur les *chemins de fer* et sur le *tramway de Royat à Montferrand* par la gare de Clermont. — Sur différents vœux concernant les *chemins de fer.*

Rapport de M. Aubergier sur le rétablissement du *bac* qui existait au point de réunion de la rivière de Sioule et du Sioulet, au lieu dit le *Pont-du-Bouchet.*

Rapport de M. Gomot sur le projet de création d'une deuxième brigade de *gendarmerie* dans le canton de Rochefort et à Clermont.

Rapports de M. Vigeral : Sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture.* — Sur la liquidation de la *pension de Mme veuve Lafarge.* — Sur une demande de *secours* pour *Mme Colomb.* — Sur une demande de *secours* sur les fonds de l'État en faveur de *Mme veuve Espinasse*, veuve d'un vérificateur des poids et mesures, ancien instituteur.

Rapport de M. Duranton-Lachassaigne sur une demande en distraction de section de commune formée par les habitants de la section de *Ceilloux* qui demandent leur distraction de la commune de Val-sous-Châteauneuf et leur rattachement à celle de Peslières.

12 Avril 1878 (séance de nuit). — La séance est présidée par M. Guyot-Lavaline; elle est ouverte à 8 heures et demie du soir.

Sur la proposition de *M. le Préfet*, le Conseil vote une somme de 200 francs destinée à subventionner l'*exposition en photographies*

ou en plans des divers *établissements départementaux* ou *communaux* créés dans une période de dix années, de 1868 à 1878.

Rapport de M. Duchasseint sur un vœu émis par M. Blatin-Mazelhier et un grand nombre de ses collègues tendant à la création à l'*Ecole normale primaire* d'un cours élémentaire de la science économique. Après l'intervention de *M. le Préfet* qui est heureux de donner un témoignage public de sympathie au vœu adopté par la Commission, le rapport est adopté.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur la sous-répartition de la subvention accordée par l'Etat aux *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapports de M. Girard, au nom de la deuxième Commission : Sur plusieurs demandes de *subventions* aux élèves du *Lycée*, à l'*Ecole des beaux-arts*, pour une demande de souscription à un *Dictionnaire des idiomes méridionaux*, à différentes publications se rattachant à l'*enseignement agricole*, et à un travail de M. l'Ingénieur Amiot, relatif à l'*Étude géologique du massif du Mont-Dore.* — Sur une demande de *subvention* départementale au *Collège d'Ambert.*

Rapport de MM. Mangerel et Bertrand sur le classement des demandes de *secours* à l'État pour *maisons d'école* (1re et 2e partie).

Rapports de M. Fargeix : Sur une demande de bourse à l'*Ecole des sourdes-muettes.* — Sur une demande de bourse à l'*Ecole vétérinaire de Lyon* et à l'*Ecole normale de Clermont.*

Rapport de M. Aubergier sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore* et sur un projet d'acquisition.

M. le Président déclare close la première session de 1878.

La séance est levée à dix heures et demie du soir.

Vœux.

Vœux de M. Duchasseint : Relatif à la création d'une *école normale de filles* dans le Département du Puy-de-Dôme. — Relatif aux *délégations cantonales* de l'*Enseignement primaire.*

Vœu de M. Gomot relatif à la formation des *Commissions* dans le sein du *Conseil général.*

Vœu de M. Tallon tendant à obtenir l'établissement du *Service télégraphique* au bureau de poste de *Manzat.*

Vœux de M. Pommerol : Relatif au *chemin d'intérêt commun* reliant *Volvic à Gerzat* entre Blanzat et Sayat, et tendant à obtenir une modification dans l'établissement de la *traversée de Gerzat* qu'il désirait voir effectuée le long du ruisseau Bedat par la rue du Pibout et non par la rue de l'horloge qui, étant trop étroite, rendait la circulation difficile et dangereuse, ainsi que le remplacement par un tablier horizontal de la voute du *viaduc du chemin de fer* de Clermont à Riom pour faciliter le passage des voitures à haute charge. — Tendant à la création d'un *bureau de poste* à Montferrand.

Vœu de M. de Barante tendant à obtenir que la *gare de Saint-Remy-Montel* soit ouverte à la *télégraphie privée*, ce point étant le plus central du canton.

Vœu de M. Maret tendant à l'établissement d'une *marquise-abri* à la *gare de Vertaizon* par la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

Vœu de M. Duchasseint tendant à obtenir l'établissement d'un *bureau de poste* à Laveine, commune de Crevant.

Vœu de M. E. Tallon tendant à obtenir une *station d'étalons* à Manzat ou dans l'une des communes de ce canton, au lieu des Ancises.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers tendant à ce que la *gare de Sarliève*, sur la ligne de Clermont à Issoire, porte à l'avenir le nom de *Gare de Cournon*.

Vœu de M. Octave Burin des Roziers tendant à obtenir que dans la *répartition* des fonds de l'*emprunt* projeté par l'Etat pour la construction de *grands travaux publics*, la part la plus large possible soit faite pour subvention aux *chemins vicinaux* classés et non encore exécutés.

Vœu de M. Roux tendant à obtenir la prompte construction du *pont du Bouchet* et l'établissement d'un bac provisoire destiné au transport des voyageurs et des voitures d'une rive à l'autre de la Sioule jusqu'à l'achèvement du pont du Bouchet.

Vœu de M. Pommerol relatif au Service des *prestations* dans la commune de Blanzat.

Vœu de M. Blatin-Mazelhier et autres tendant à obtenir qu'un *cours élémentaire de science économique* figure au programme d'études de l'*Ecole normale du Département du Puy-de-Dôme*.

Vœu de M. de Barante relatif à l'établissement de trains en concordance avec *Thiers* sur la *ligne d'Issoire* et d'*Aigueperse*, de manière à permettre aux voyageurs de ces deux lignes d'aller à Thiers et revenir le même jour.

Vœu de M. Virevaux relatif au *curage des fossés*, rases et ruisseaux dans le canton d'Ennezat.

Vœu de M. Bergounioux tendant à obtenir que l'arrêté pris par M. le Préfet pour interdire la *pêche* d'octobre à janvier soit rapporté, et qu'il soit permis de pêcher le saumon, le béard et la lamproie, la nuit, avec des filets réglementaires pendant le temps où la pêche de ces poissons est permise.

Vœu de M. Duchasseint tendant à obtenir qu'à la suite des déplacements d'instituteurs opérés par l'acte politique du 16 mai, une somme de 2,500 francs soit votée par le Conseil général à titre d'*indemnité* pour les *instituteurs* dont la *révocation* ou le déplacement n'ont eu lieu que pour *cause politique*.

Vœu de M. Octave Burin des Roziers tendant à obtenir l'*éclairage* au gaz de la *gare d'Issoire*.

Vœu de M. Chabanet tendant à obtenir l'amélioration des *chemins d'intérêt commun*.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir des améliorations dans le Service des *prestations* dans la commune de Bas-et-Lezat.

Deuxième Session ordinaire de 1878

— 19-29 Août. —

Préfet : M. P. Glaize. — *Président doyen d'âge :* M. Aubergier. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-présidents élus :* MM. Armilhon et Guyot-Lavaline. — *Secrétaires élus :* MM. Laville et Fargeix.

19 Août 1878. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis à une heure du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session.

M. le Préfet déclare ouverte la deuxième session de 1878 et invite M. Aubergier à occuper, comme *doyen d'âge*, la fauteuil de la présidence et M. Mauzat-Laroche, le plus jeune des membres du Conseil, à remplir les fonctions de *secrétaire.*

Après l'appel nominal, *M. le Président* propose au Conseil de constituer son bureau définitif.

M. Bardoux est proclamé *président.* MM. Armilhon et Guyot-Lavaline, *vice-présidents.* MM. Laville et Fargeix, *secrétaires.*

M. le Président adresse au Conseil l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je n'ai pas lieu d'être fier et je dois être encore moins heureux de l'honneur de présider un instant cette séance, honneur que je dois au triste privilège de l'âge. Je remercie le Conseil d'avoir rendu facile ma courte mission par le calme et la dignité qu'il apporte dans tous ses actes, et j'appelle, en vertu de vos suffrages, à venir prendre place au bureau, M. Bardoux, comme président ; MM. Armilhon et Guyot-Lavaline, comme vice-présidents ; MM. Laville et Fargeix, comme secrétaires. »

Cette allocution est suivie de nombreuses marques d'approbation.

MM. les *Président, Vice-Présidents* et *Secrétaires* prennent place au bureau.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Mes chers Collègues,

» C'est pour la troisième fois que vous voulez bien m'appeler à présider vos délibérations ; je ne saurais vous dire combien la continuité de vos suffrages me touche et m'impose de devoirs.

» Ces devoirs seront rendus plus faciles par l'accord bienveillant qui a toujours existé dans cette assemblée lorsqu'il s'agit de nos intérêts départementaux.

» Nous n'aurons dans cette session qu'à nous féliciter de notre situation financière et économique.

» Notre vicinalité, grâce à l'emprunt de conversion qui vient d'être contracté, a désormais les ressources qui lui étaient indispensables. Nous entrons dans une large voie d'amélioration, et nous pouvons espérer l'exécution de notre nouveau réseau.

» La loi qui met entre les mains de l'Etat le chemin de fer de Clermont à Tulle a été votée ; mais votre attention est appelée sur le projet de classement des embranchements à construire. Pour motiver sur ce point un avis éclairé, vous n'aurez qu'à vous inspirer de vos précédentes discussions et des rapports remarquables consignés dans vos procès-verbaux.

» Les questions d'instruction publique, qui constituent un intérêt moral de premier ordre, vous sont présentées cette année avec toute l'autorité et toute la compétence qu'elles méritent. Plus de huit mille enfants restent encore, non seulement en dehors de toute école, mais encore de toute instruction. L'institution des salles d'asile n'a pas progressé dans notre département ; l'arrondissement d'Ambert n'en possède qu'une seule, qui reçoit cinquante enfants ; et, vous le savez, les salles d'asile sont la base de l'éducation populaire.

» Dans l'arrondissement de Thiers, l'existence de petits ateliers soustrait un très grand nombre d'enfants à la protection de la loi sur le travail dans les manufactures ; les délégations cantonales ont là une action essentiellement morale à exercer.

» Vous le voyez, nous avons beaucoup à faire encore, mais ayez confiance dans la sollicitude du gouvernement de la République. Les intérêts scolaires sont pour lui de grands intérêts sociaux.

» Il ne m'appartient pas de dire quels sont les efforts tentés pour relever dans ce département l'instruction primaire, pour y construire ou réparer les maisons d'école, pour les doter du matériel dont elles manquaient ; nous devrons poursuivre ces efforts avec persévérance, et la République, dont c'est le devoir, ne se lassera pas dans l'accomplissement de cette mission. Est-ce que tout cœur patriote n'est pas fier du relèvement de la nation ? Elle a repris sa route à l'abri de nos institutions républicaines et libérales. Notre département, dont la prospérité s'accroît de jour en jour, n'oubliera pas tout ce qu'il doit à un régime qui vit de l'opinion publique, à un administrateur qui s'en inspire, et à vous, Messieurs, dont le dévouement à l'Auvergne ne s'est jamais affaibli. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

M. le Préfet prononce aussi le discours suivant :

« Messieurs,

» J'ai à vous demander pardon d'oser prendre la parole après la généreuse et éloquente allocution que vous venez d'entendre ; mais je considère comme un devoir de vous faire connaître brièvement ce qui a été fait depuis huit mois dans l'intérêt de la grande cause de l'instruction populaire.

» Notre enseignement primaire, qui présente depuis longtemps de regrettables lacunes, accélère aujourd'hui une marche ascendante des plus rapides ; les progrès accomplis depuis le commencement de l'année sont vraiment extraordinaires. En ce qui concerne les constructions d'écoles, dix-sept projets sont en voie d'exécution ; soixante ont reçu une instruction régulière ; plus de trente sont préparés par les municipalités. Près de soixante-dix écoles ont reçu des cartes de géographie, des tableaux, des compléments de mobilier. La générosité inépuisable de M. le Ministre garde pourtant un caractère de justice et d'équité incontestables. Elle répare surtout les oublis du passé et tient compte des droits que nous pouvons doublement invoquer à raison de l'importance des sacrifices faits par les

communes d'une part, de l'urgence et de l'étendue de nos besoins de l'autre.

» Il nous reste, Messieurs, à organiser dans le département un enseignement primaire supérieur digne de ce nom, — à compléter et à multiplier nos salles d'asile trop rares et insuffisantes, — à améliorer et à perfectionner nos écoles de filles dont la situation est vraiment très défectueuse. Vous aurez à étudier une question qui s'impose à votre attention : l'organisation d'une *Ecole normale d'institutrices.*

» Messieurs,

» L'Administration préfectorale trouve dans ce département les encouragements les plus précieux ; sa tâche y devient en quelque sorte facile. Elle a devant les yeux un Conseil général imbu d'un esprit vraiment pratique, administratif et concililant, animé en même temps d'un dévouement laborieux et éclairé aux grands intérêts qui lui sont confiés. Elle n'a qu'à s'inspirer des sentiments et de l'exemple du ministre qui représente si dignement dans les conseils du Gouvernement le patriotisme ardent et sage de l'Auvergne.

» Si les dispositions libérales et qui d'abord ont pu paraître hardies de la loi d'août 1871 avaient besoin d'une justification, il faudrait aller la chercher bien certainement dans le Puy-de-Dôme. C'est que l'on trouve dans ce département toutes les qualités : sagesse, patience, fermeté, labeur, courage, qui caractérisent notre France nouvelle ennoblie par l'infortune, fortifiée par la liberté ; et qu'au-dessus de tout vous placez un attachement passionné à la grandeur de la Patrie.

» Nous sommes tous ici convaincus que refaire nos finances, achever nos chemins, perfectionner notre éducation populaire, développer sous toutes les formes la richesse et la prospérité de notre département, c'est collaborer au relèvement de la Nation dans le travail et dans la liberté, et affermir ces institutions républicaines qui, après avoir été notre salut, sont aujourd'hui notre force et notre honneur. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

Rapport supplémentaire de *M. le Préfet.*

Sur l'invitation de *M. le Président*, M. Ledru, *président de la Commission départementale*, présente le rapport dont il avait été chargé sur une modification à apporter dans le mode de répartition des membres du Conseil entre les diverses Commissions.

La conclusion de ce rapport, qui est adoptée par le Conseil, est ainsi conçue :

« Les Commissions seront formées par le tirage au sort par arrondissement. Le tirage sera opéré en séance publique par le bureau du Conseil, avec facilité de permutation de collègue à collègue du même arrondissement. »

21 Août 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *président.*

M. le Président soumet au Conseil une demande de souscription pour l'érection à Saint-Germain-en-Laye d'une *statue de M. Thiers* ; il pense qu'il n'a pas à faire valoir les hautes considérations qui signalent cette demande au Conseil général. C'est, dit-il, une œuvre

destinée à honorer la mémoire d'un grand citoyen dont la France doit être fière et à laquelle tout le monde sera heureux de s'associer. Et il propose de voter immédiatement 200 francs pour cet objet. Cette proposition est adoptée par le Conseil.

Rapports de M. Pommerol : Sur le *service météorologique*. — Sur l'*École départementale d'accouchement*.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur la *demande en distraction* des sections de *Chanat* et de *La Mouteyre* de la commune de Nohanent et leur *création en commune distincte*.

22 Août 1878. — Présidence de M. Armilhon, *vice-président*.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2. *M. le Préfet* y assiste.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Notre honorable Président a été obligé, ainsi qu'il vous l'a annoncé dans notre séance d'hier, de partir pour Paris. Je n'ai certes pas la prétention de le remplacer. Je n'ai pour cela ni sa haute intelligence ni sa connaissance approfondie des affaires, ni sa grande expérience dans la direction de vos travaux, ni sa merveilleuse lucidité dans le résumé de vos débats, ni enfin l'autorité de sa parole. Je ne peux vous apporter que ma bonne volonté et un dévouement sans bornes. Mais, puisque vous m'avez fait l'insigne honneur de me donner vos suffrages, honneur dont je suis fier et dont je vous remercie cordialement, j'ose espérer que vous voudrez bien m'accorder toute votre bienveillance, et que votre bon concours me facilitera l'accomplissement de ma tâche. — Rassurez-vous, du reste, mes chers Collègues ; ma mission ne sera, heureusement pour vous comme pour moi, que tout à fait transitoire, et je compte bien que demain, notre éminent Président reprendra sa place ; je n'ai pas besoin d'ajouter que je la lui rendrai de grand cœur. »

Cette allocution est suivie de nombreuses marques d'approbation.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet*.

Nomination de la *Commission départementale*.

Rapport de M. Naffre sur le contingent départemental des *Contributions directes*.

Contribution foncière....................	2.433.515f
— personnelle mobilière......	543.953
— portes et fenêtres..........	323.023

Rapport de M. Barrière sur les *délégations ouvrières* et *agricoles* à l'*Exposition universelle*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Pommerol sur le *cours normal d'institutrices*.

Rapport de M. Gomot sur les *épizooties* (Vote d'un crédit de 1,500 francs.)

23 Août 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapport de M. Barrière sur le règlement du *compte départemental* de l'exercice 1876, par décret présidentiel.

Rapport de M. de Maillargues sur les *bourses* accordées aux *jeunes aveugles*. (Vote d'un crédit de 6,200 francs.)

Rapports de M. Girard : Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. — Sur la *bourse* accordée à l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*. — Sur l'*Ecole des arts et métiers d'Aix*. — Sur une demande de subvention de la *Société centrale de sauvetage*.

Rapport de M. Salneuve sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Granet sur la sous-répartition de la onzième annuité de la subvention de l'Etat accordée aux *chemins vicinaux ordinaires* (50,000 francs) année 1879 effectuée conformément aux bases d'appréciation adoptées par le Conseil général dans sa séance du 12 avril 1878 qui accorde 4/10 aux besoins, 3/10 aux ressources et 3/10 aux sacrifices.

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication*, au nombre de quinze et d'une longueur de 595,456 mètres.

Rapport de M. Gomot sur les *épidémies* pendant l'année 1877. Il constate qu'à Clermont et à Riom un certain nombre de militaires ont été atteints de fièvres thyphoïdes ; il en est très peu qui aient succombé.

Rapport de M. Michel sur l'*assistance publique communale* et *départementale*.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur la situation de la *caisse des retraites des employés de la préfecture et des sous-préfectures*. Ce rapport contient le texte d'un arrêté de M. le Préfet du 20 juillet 1878 qui améliore dans une certaine mesure le sort des employés de la préfecture et des sous-préfectures.

Rapport de M. de Barante sur le désir exprimé par l'*Association de l'industrie française*, dont le siège est à Paris, de voir le Conseil général émettre un avis sur le projet de loi du *tarif général des douanes* et sur les résolutions prises par cette association. J'extrais de la discussion le passage concernant l'*exportation des fruits*. « M. Aubergier dit que l'important commerce des fruits dont a parlé M. Rouher est, en effet, en souffrance par cette raison surtout que le sucre en France est plus cher que dans les pays voisins, ce qui ne permet pas au Puy-de-Dôme de soutenir la concurrence avec avantage. Il serait donc d'un grand intérêt pour la ville de Clermont que, dans le tarif des douanes, on pût exonérer de droits les sucres qui servent à la fabrication des fruits. M. Rouher s'associe à l'observation de M. Aubergier et il ajoute que l'exportation des fruits du Puy-de-Dôme pour la Russie seulement a été autrefois de 2,000,000 de francs ; la France, pour cette fabrication, pourrait, comme l'Angleterre, être exonérée des droits sur les sucres. »

Le Conseil décide de nommer une Commission de cinq membres.

Rapport de M. de Barante sur la demande du *comité nantais* de s'associer à un vœu pour la prompte discussion dans les Chambres de la *loi sur la marine marchande*. (Rejet par suite d'incompétence.)

Rapport de M. de Barante sur la demande faite par le Ministre du Commerce au Conseil général de lui désigner les localités dans lesquelles pourraient être établis des *Conseils de prud'hommes.*

Rapport de M. Virevaux sur le service des *postes.*

Divers vœux concernant ce service sont adoptés par le Conseil.

24 Août 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Rapports de M. Dumas : Sur la demande de *subvention* à l'Etat pour les *associations agricoles du département.* — Sur les *bourses* de l'*orphelinat Saint-André.* (Vote d'un crédit de 4,500 francs pour l'entretien de dix-huit boursiers.)

Rapport de M. Vachier sur le *repeuplement* des *cours d'eau.*

Rapport de M. Gomot sur le procès pendant entre les *frères de l'Orphelinat et le département du Puy-de-Dôme* pour l'aménagement des *bâtiments de l'école primaire.* (Vote d'un crédit de 1,800 francs.)

Nomination de la Commission de revision des *tarifs douaniers.* Sont élus MM. Armilhon, Ledru, Naffre, Martha-Beker et Passenaud.

Nomination d'un membre de la Commission des *débits de tabacs* de 2e classe, M. Amable Burin-Desroziers est élu.

Le Conseil maintient M. Franck Chauvassaignes comme membre de la Commission de classement des *jeunes volontaires d'un an* qui ont subi l'examen.

Revision des *listes électorales des Tribunaux de commerce.*

26 Août 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.* Lettre de M. Alluard, *directeur de l'observatoire météorologique du puy de Dôme.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur les *comptes de gestion* de 1877.

Les recettes s'élevaient à	3.009.704f 36
Les dépenses	2.821.031 53
En conséquence, les recettes présentent un excédent annulé le 30 avril 1878 de	188.672f 83

Le rapport est approuvé.

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur une réclamation contre le *relèvement de terrains communaux.* — Sur les *usurpations* de *terrains communaux.* (Vote d'un crédit de 15.200 fr.). — Sur la *substitution des couvertures en tuile* aux couvertures en chaume. (Vote d'un crédit de 5,000 fr.)

Rapports de M. Claude Barrière : Sur le *reboisement* de terrains appartenant à la commune d'Eglisolles. — Sur les demandes de *foires.*

Rapport de M. Fargeix sur les *bourses* accordées aux *sourds-muets* et *sourdes-muettes.* (Notre département compte quatre écoles : celles de Clermont et de Saint-Gabriel sont consacrées aux sourds-

muets, celles du Bon-Pasteur et de Veyre-Monton aux sourdes muettes. Il est entretenu aux frais du Département 16 élèves à l'école de Chaumont, 14 à celle de Saint-Gabriel, 8 à l'école de Veyre et 15 au Bon-Pasteur. Deux bourses supplémentaires précédemment supprimées sont réclamées par la supérieure du Bon-Pasteur. (Rapport adopté et vote d'un crédit de 18,600 fr.)

Rapport sur les bourses à l'*école des maîtres-mineurs d'Alais.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *routes départementales.*

Rapports de M. Vachier : Sur l'*échelle à poissons* projetée au barrage du moulin de la Roche. — Sur la *pêche fluviale.* Vœux divers à ce sujet. — Sur le vœu de M. Amable Burin-Desroziers relatif au *ruisseau d'Artières.*

Rapport de M. Maret sur le *pont d'Orbeil.*

Rapport de M. Chabanet sur les *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le *pont de Puy-Guillaume.*

Rapport de M. Pouyet sur l'extinction de la *mendicité.*

Rapports de M. Amable Burin-Desroziers : Sur un vœu relatif à l'établissement d'un *courrier de Riom à Pontgibaud.* — Sur le vœu concernant la création de *bureaux d'Enregistrement* à Bourg-Lastic et à Latour. — Sur des demandes de *secours* à des *veuves d'anciens fonctionnaires* n'ayant pas droit à pension. — Sur le compte des *frais d'administration de la Préfecture* et des *sous-préfectures.* Sur le *sectionnement électoral* de Veyre-Monton.

Rapports de M. de Barante : Sur le vœu de M. Octave Burin-Desroziers de voir l'État contribuer au traitement des *gardes champêtres.* — Sur le vœu du rachat du *pont de Ris* et sur le vœu du rachat général des *ponts à péage.*

Rapport au nom de la sixième Commission sur la *société de l'industrie laitière.*

Rapport de M. Mangerel sur le *service télégraphique.*

27 Août 1878. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur le *reboisement.*

Rapport de M. Nalfre sur la révision des tarifs et règlements des *octrois* d'Ambert, de Riom et de Maringues. (Tarifs.)

Rapport de M. Dumas sur les *haras.*

Rapport de M. Nalfre au sujet de la subvention accordée à la *Société hippique.*

Rapports de M. Chaslus : Sur les demandes de *secours* à l'État pour *églises* et *presbytères.* — Sur les *églises d'Herment* et de *Volvic* classées comme *monuments historiques.*

Rapport de M. Passenaud sur les *secours* à accorder aux *maisons d'école* sur fonds d'État.

Rapports de M. Girard : Sur la *société de patronage des orphelins d'Alsace-Lorraine* et l'*association nationale d'Alsace et Lorraine.*

(Vote d'un crédit de 1,000 fr.). — Sur les *bourses départementales* à l'*école des Beaux-Arts.* — Sur l'*école normale primaire* de garçons.

On y lit : « Que l'effectif est aujourd'hui de 30 élèves-maîtres, dont 28 sont subventionnés par le Département et 2 sont boursiers de l'Etat, grâce à la généreuse bienveillance de notre honorable président, ce nombre sera augmenté de 3 autres boursiers pour l'année 1879. »

Rapports de M. Girard : Sur l'*indemnité* à accorder à madame veuve Malterre, propriétaire des bâtiments de l'ancienne *école normale d'instituteurs.* — Sur l'*instruction primaire* (application de la loi du 19 juillet 1875). — Sur les vœux émis par M. Duchasseint concernant l'*enseignement primaire.* — Sur les *éphémérides d'Auvergne* (achat de 50 exemplaires). — Sur la *carte des progrès de l'instruction primaire*, par M. Manier (rejet). — Enfin sur la *revue de géographie* (rejet).

Rapport de M. Fargeix sur les bourses du lycée Blaise-Pascal.

Rapport de M. Armilhon sur le réseau de *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur le projet de rectification de la côte des Pradeaux sur la *route départementale* n° 1.

28 Août 1878 matin, 9 heures. — Présidence de M. Armilhon, *vice-président.*

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *président.*

Rapport de M. Barrière sur une demande de crédit extraordinaire pour solder les dépenses du *Tribunal civil de Riom.*

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur le *budget rectificatif de 1878.*

Rapport de M. Duchasseint sur le *service des aliénés* (important). (Vote d'un crédit de 138,000 fr.)

Rapport de M. Passenaud sur des demandes de *secours* à l'Etat pour *maisons d'école.*

Rapport de M. Maret sur la *navigation.*

28 Août 1878 soir, 1 heure 1/2. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chabanel sur la répartition d'un reliquat non employé de l'annuité de l'*emprunt des chemins vicinaux* ordinaires.

Rapport de M. Ernest Chassaigne sur le service général de la *[illegible]*. (Vote d'un crédit de 129,000 fr.)

Rapport de Mauzat Laroche : Sur des modifications de tracés de *chemins vicinaux.* — Sur la construction de la *passerelle de [illegible]* [illegible] la rivière de Sioule.

Rapport de M. de Montlosier sur le *[illegible] du bac du pont du [illegible].*

Rapport de M. A. Tallon sur le tarif de la journée de *prestation.*

Rapport de M. Aubergier sur l'*emprunt* de 1,500,000 francs à contracter à la caisse des chemins vicinaux ordinaires et sur l'impôt de 1 centime 60 centièmes destinés à l'amortissement.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Gomot sur les *sociétés de secours mutuels.*

Rapport de M. Bertrand sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Gomot sur l'*établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Barrière sur le *budget* de 1879.

Recettes ordinaires................	1.671.492 97
Recettes extraordinaires..........	1.245.969 96
Total..........	2.917.462 93
Egal aux dépenses...........	2.917.462 93

Dépôt par *M. le Préfet* des *listes du jury d'expropriation.*

Communication de *M. le Préfet.*

Rapport de M. Michel sur la répartition de la somme accordée par l'Etat aux *institutions de bienfaisance du département.*

29 Août 1878. — A cette séance le nombre des conseillers présents étant de 25 et la majorité du Conseil étant de 26 aucune délibération ne put être prise, mais le budget étant voté et quelques rapports ne donnant lieu à aucune ouverture de crédit restant seulement à l'ordre du jour, les membres présents se séparent jusqu'à une convocation nouvelle à domicile, s'il y a lieu.

Vœux.

Vœu de MM. Octave Burin-Desroziers et Fargeix tendant à obtenir que des *bureaux d'enregistrement* soient établis à Latour et à Bourg-Lastic.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'*enseignement primaire.* Délégations cantonales. Conseil départemental, cours d'adultes, musée pédagogique à Paris.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir qu'un *service direct de voyageurs et de dépêches* soit établi entre *Riom* et *Pontgibaud* par Mozat, Volvic et Saint-Ours.

Vœu de M. Girot-Pouzol et autres tendant à obtenir que les *ponts à péage* soient rachetés par l'Etat.

Vœu de M. Roux relatif à l'organisation d'un *service des postes* direct entre Riom, Manzat et Chateauneuf-les-Bains pendant la saison des eaux.

Vœu de M. E. Rouher relatif au rachat du *pont à péage* de Ris.

Vœu de M. Salneuve tendant à obtenir la prolongation jusqu'à Arvant de la voie établie jusqu'à Issoire par la compagnie du *che-*

min de fer P.-L.-M. et l'établissement d'un grillage en travers de la balustrade qui domine l'entrée du tunnel de la roche Brezin, près de la gare du Saut-du-Loup.

Vœu de M. Amable Burin-Desroziers relatif à l'exécution des prescriptions réglementaires en ce qui concerne le fonctionnement des *usines* placées sur les *cours d'eau* du marais. -

Vœu de M. Bertrand relatif au *service vicinal*, chemin n° 105.

Vœu de M. Gomot relatif à l'agrandissement de la salle des Pas-Perdus de la gare de Riom.

Renouvellement d'un vœu déjà émis par M. Goutay, tendant à obliger tous les *bureaux de tabac* des chefs-lieux de canton à tenir à la disposition du public des *timbres de toute espèce* et dimension.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'*enseignement départemental et communal de l'agriculture.*

Vœu de M. Pommerol relatif à des mesures d'*hygiène* au sujet du ruisseau de l'*abattoir* qui coule près de Clermont et dans l'intérieur de la section de Montferrand.

Vœu de M. Pouyet tendant à obtenir que les travaux nécessaires à la conservation de l'*église d'Herment* classée comme *monument public* soient étudiés et exécutés à bref délai.

Vœu de M. Gomot et autres relatif à la délivrance de *billets d'aller et retour* à prix réduit dans toutes les stations comprises entre *Clermont et Gannat.*

Vœu de MM. Pommerol et Gomot relatif au classement d'un embranchement du plateau de Celles au bourg de Sayat, sur le *chemin d'intérêt commun n° 2* de Gerzat à Volvic.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers tendant à faire assurer, au moyen d'un crédit prélevé sur le budget de l'Etat, un *traitement* minimum de 300 francs pour les *gardes champêtres.*

Vœu de M. Bertrand tendant à obtenir l'allocation au *tribunal de Riom* d'une somme de 1,200 francs pour solder l'arriéré de *menues dépenses.*

Vœu de M. Gomot tendant à l'établissement entre *Clermont et Riom* d'un *train spécial* partant de Clermont, entre 10 heures et minuit.

Vœu de M. Amable Burin-Desroziers sur la substitution du nom de *gare de Cournon-Sarlièce* à celui de gare de Cournon actuellement adopté.

Vœu de M. Ledru sur les moyens de garantir le secret du *vote* en matière électorale.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir des secours pour *assurance* des *bâtiments communaux.*

Vœu de M. Gomot tendant au *classement définitif* du *chemin de fer d'intérêt local* dit *du Marais.*

Vœu de M. Passenaud relatif à l'élargissement de la *route n° 106* à son point d'arrivée à Thiers, place Porte Neuve.

Vœu de M. Passenaud relatif à l'établissement d'une *halte à Pranlat* ou pont de Celles, sur la ligne du *chemin de fer* de Clermont à Lyon.

Session extraordinaire de 1879

— Lundi 6 janvier —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-Président élu :* M. Armilhon. — *Secrétaires élus :* MM. Laville et Fargeix.

6 Janvier 1879. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis en session extraordinaire, à deux heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances:

M. Laville, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal.

Etaient présents: MM. Chaslus, Armilhon, Blancheton, Vachier, Fustier, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, A. Fargeix, Marret, Pommerol, Ledru, Blatin-Mazelhier, Franck Chauvassaignes, Pouyet, Amable Burin des Roziers, le comte de La Farge, Vigeral, Tixier Léon, Guyot-Lavaline, De Maillargues, Naffre, Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Salneuve, Martha-Beker comte de Mons, Michel, Virevaux, Honoré Roux, Bertrand, Eugène Tallon, Ch. Mauzat-Laroche, Ad. Laville, Mangerel, Paul Chauvassaignes, le comte de Montlosier, E. Rouher, Girard, Gomot, Ernest Chassaigne, Dumas, Duchasseint Félix, Bergounioux, baron de Barante, Passenaud.

Absents : MM. Bardoux, *président*, Chabanet, Goutay et Octave Burin des Roziers s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. le Préfet donne lecture d'un décret du Président de la République, en date du 4 janvier 1879, qui convoque extraordinairement le Conseil général pour délibérer sur le tracé du réseau des *Chemins de fer d'intérêt général* à établir dans le Département et sur les autres affaires urgentes que M. le Préfet jugerait devoir lui soumettre.

Il expose la situation dans laquelle se trouve la question si importante du classement du chemin d'Eygurande à Montluçon par Gouttières et de ses annexes qui, depuis quelques mois, a traversé des phases diverses. Le projet de loi du 4 juin 1878, bien que n'indiquant que les deux points extrêmes, admettait le tracé de la ligne dans le territoire de la Creuse, mais les études impartiales de nos ingénieurs, MM. Fournier et Gautié, études faites avec le zéle consciencieux qui les anime et au seul point de vue des intérêts généraux, démontrèrent bientôt que cette ligne, pour donner un trafic rémunérateur, devait être établie sur le territoire du Puy-de-Dôme; le 4 novembre dernier, ces appréciations étaient adoptées dans un projet de loi ministériel ; les vœux des Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier se trouvaient ainsi réalisés. Depuis cette époque, le département de la Creuse a énergiquement combattu la direction adoptée par le projet de loi. Non seulement il a demandé la suppression du tronçon de Gouttières sur Montluçon, mais encouragé par la composition de la sous-commission, il se prépare à faire de nouvelles instances pour transporter la ligne entièrement sur son territoire ; il y a donc urgence à protester énergiquement.

M. le Préfet rend hommage aux efforts persistants faits par la

représentation du Puy-de-Dôme et au concours actif de M. Laville, qui s'est aussi occupé tout spécialement de la question, pour sauvegarder les intérêts du Département, et il espère qu'avec l'appui résolu que lui prêtera le Conseil, ces efforts seront couronnés de succès. Il demande en outre que le Conseil répare une omission qu'il croit avoir été faite dans la rédaction générale des vœux relatifs aux chemins de fer, émis dans le cours de la session d'août, en demandant le classement d'un embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore, dont tout le monde reconnaît l'importance, puisqu'il desservirait deux stations thermales de premier ordre, dont la plus éloignée est une propriété départementale.

M. le Président remercie M. le Préfet des renseignements intéressants qu'il vient de fournir au Conseil, qui reconnaît la grande importance de la ligne de Montluçon à Eygurande et qui vient de le prouver par l'empressement avec lequel il s'est rendu à cette séance; mais M. le Président estime que cette question est suffisamment connue de tous ; elle a été consciencieusement étudiée et discutée dans la dernière session et il croit qu'il serait inutile de renouveler cette discussion et qu'il suffit de protester par l'unanimité du vote.

On passe alors à la discussion générale et le Conseil, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité, le vœu qu'il soit classé parmi les lignes d'intérêt général un chemin de fer de Montbrison à un point de l'embranchement sur Vendes le plus rapproché de Tauves.

Sur une proposition de M. Laville, le Conseil demande de nommer une *Commission* chargée de prêter aux députés le concours du Conseil général. Sont nommés : MM. Franck Chauvassaignes, Laville, Mauzat-Laroche, Mangerel, Eugène Tallon, Roux, Paul Chauvassaignes, de Montlosier, Pouyet et Fargeix, auxquels le Bureau décide d'ajouter les noms de MM. Amable Burin des Roziers, de Lafarge et Aubergier, pour représenter plus spécialement les autres demandes de classement.

Le Président déclare close la session extraordinaire du Conseil général.

Première Session ordinaire de 1879

— 21-24 Avril. —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu* : M. Bardoux. *Vice-Présidents élus* : MM. Armilhon et Guyot-Lavaline. — *Secrétaires élus* : MM. Laville et Fargeix.

21 Avril 1879. — La séance est ouverte à une heure.

Après l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes conseillers qu'en la précédente session, on entend les communications du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers relatif à la création de nouvelle brigade de *gendarmerie* à Clermont et à Rochefort.

22 Avril 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du Président et du Préfet.

Lecture par M. Passenaud d'une note sur l'*enseignement secondaire spécial* ou l'*enseignement professionnel* donné au Collège de Thiers.

Rapport de M. Chaslus sur les demandes de *secours* à l'État pour *églises* et *presbytères*.

Rapport de M. Gomot sur le casernement de la brigade de *gendarmerie de Menat*.

Rapport de M. Michel sur le casernement de la *gendarmerie* de Latour.

Désignation de MM. Girard et Pommerol comme membres du Comité départemental pour la *protection des enfants du premier âge*.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur la liquidation de la pension de *retraite* de *M. Chassaigne*, ancien agent voyer, et sur des modifications du *règlement* de la *Caisse des retraites des employés départementaux*.

Rapport de M. de Barante sur diverses demandes : l'une de souscription à la *Revue administrative* éditée par la maison Berger-Levrault, de Nancy, qui est rejetée faute de ressources, ainsi que celle formulée par le journal *Le Courrier d'État*, et une autre en faveur des *Inondés de Szegedin* (Autriche-Hongrie).

A ce sujet, M. Blatin-Mazelhier dit que le Conseil doit s'associer à cette demande en faveur d'une nation qui a montré les plus vives sympathies pour la France dans les événements douloureux qu'elle a traversés et qu'il soit exprimé le regret de ne pouvoir faire davantage pour soulager de grandes infortunes.

M. le Président s'associe à ces paroles et dit que le Conseil adoptera à l'unanimité cette proposition.

Le Conseil, à l'unanimité, vote un crédit de 200 francs à prendre sur la réserve.

Nomination de M. Blatin-Mazelhier comme membre de la *Commission des Tabacs* pour une année.

23 Avril 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Barrière sur les demandes de *foires et marchés* dans les départements voisins.

Rapport de M. Dumas sur l'aménagement des *bois communaux*.

Rapport de M. Passenaud sur les demandes de secours à l'État pour les *maisons d'école*.

Rapport de M. Chaslus sur la vente des rôles des *Contributions directes*.

Rapport de M. Bergounioux sur la *pêche fluviale* et sur les dégradations des rives de l'Allier.

Rapport de M. E. Chassaigne sur plusieurs *chemins d'intérêt commun* de l'ancien et du nouveau réseau.

Rapport de M. de Montlosier relatif aux contingents ordinaires pour les *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Pouyet sur l'application de la loi du 5 juin 1875 sur le régime des *prisons départementales.*

Rapport de M. Ledru sur la création d'une *École Normale primaire de filles.* (Discussion importante.)

Nomination d'une Commission spéciale.

Rapport de M. Duranton sur la publication de la *situation financière des communes* du département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Mangerel sur le *Service postal et télégraphique.*

21 Avril 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* et du *Préfet.*

Rapport de M. Girot-Pouzol sur le *vinage des vins.*

Rapports de M. Passenaud : Sur la *pension* accordée aux élèves de l'*Ecole des Beaux-Arts*, Corrède et Mombur. — Sur les *secours* à accorder aux *maisons d'école* sur les fonds de l'Etat.

Rapport de M. Chaslus sur les *secours* aux *églises et presbytères.*

Rapport de M. Pommerol sur les secours à accorder aux *monuments historiques.* (Eglises de Royat et d'Ennezat.)

Rapports de M. Armilhon : Sur les *Chemins de fer.* — Sur les *Chemins de fer dits du Marais.* — Sur les *tramways.*

Rapport de M. Passenaud sur la demande de *secours* à l'État formée par la *commune de La Peyrouse.*

Rapports de M. Aubergier : Sur un *emprunt de deux millions* destinés à l'achèvement des *chemins de l'ancien réseau.* — Sur la répartition des fonds destinés à la construction du *nouveau réseau.*

Ce rapport rappelle la répartition faite dans la séance du 13 avril 1877 et qui était établie ainsi qu'il suit :

Arrondissement de	Clermont-Ferrand	27.76 %
—	Ambert	14.84 %
—	Issoire	14.52 %
—	Riom	31.12 %
—	Thiers	11.76 %

21 Avril 1879 (séance de nuit). — Présidence de M. Armilhon, *vice président.*

Rapports de M. Gomot : Sur le projet de construction d'un *Casino* au *Mont Dore.* — Sur l'*éclairage électrique* de la ville du *Mont Dore.*

Rapport de M. Bertrand sur l'entretien des *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'avis demandé par le Ministre aux Conseils généraux relatif aux *Enfants assistés* et la suppression des tours. (Important.) — Le renvoi de la discussion à la session d'août est ordonné.

Observations de M. Gomot relatives à l'élargissement à donner au *chemin des Bains de Châtelguyon*, chemin d'intérêt commun n° 52, nouveau réseau.

Observation de M. le Préfet au sujet de la création d'une *Ecole d'Agriculture* et du vote d'une somme pour le Concours agricole qui doit avoir lieu à Clermont en 1880.

Rapport de M. Girard sur une série de demandes adressées au Conseil : 1° Par le Pasteur de l'*Eglise réformée*. — 2° Pour la participation du Département à la souscription pour l'achat du *buste en marbre* de *M. Lecoq*, par M. Mouly, boursier du Département. (Vote d'un crédit de 1,000 fr.) — 3° Pour acquisition de matériel et *mobilier scolaire*. (Rejet.) — 4° Pour la géographie. *Atlas de M. Foncère*. (Rejet.) — 5° Pour l'institution des *Sourds-Muets de Nancy*. (Adopté.)— 6° Pour le compte rendu des *Conseils d'hygiène*. (Adopté.) — 7° Pour l'établissement d'un *Observatoire sur le mont Ventoux*. (Rejet.)

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur une demande de *secours* formée par *Madame veuve Maubert*.

Rapport de M. Duranton-Lachassagne sur une demande de *pension* par *M. Navarron-Chabrol*, ancien employé démissionnaire de la Sous-Préfecture de Thiers.

L'ordre du jour étant épuisé, *M. le Président* a déclaré close la première session ordinaire de 1879 et la séance a été levée à onze heures du soir.

Vœux.

Vœu de M. Gomot relatif à la question du *chemin de fer de Volvic à Maringues* et de ses embranchements, dit Chemin de fer du Marais, et demande de nomination d'une Commission spéciale à cet effet.

Vœu de M. Octave Burin des Roziers demandant l'installation la plus rapide possible d'un *bureau de télégraphe* à Latour d'Auvergne.

Vœu de M. Vachier relatif à la *peche du saumon*.

Vœux de M. Vachier et autres relatif au projet d'établissement d'un *chemin de fer d'intérêt général* devant partir d'un point indéterminé entre Neussargues et Issoire pour aboutir entre Montbrison et Monistrol-sur-Loire.

Vœu de M. Roux tendant à la création d'un *bureau de poste* à Charensat.

Vœu de M. Gomot tendant à encourager la *culture du tabac* dans le département du Puy de Dome.

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à la *pêche* et à l'organisation d'un *Service général d'agriculture*.

Vœu de M. Chassagne tendant au rachat du *peage du pont de Ris*.

Vœu de M. Laville relatif à l'extension des *bureaux télégraphiques* dans le Département.

Vœu de M. Duranton relatif au classement du *chemin vicinal ordinaire n° 49 du nouveau réseau* et intitulé de Bertignat à Chalmazel, par Vertolaye et Saint-Pierre-la-Bourlhonne.

Vœu de M. Salneuve tendant à obtenir que le *train* qui passe à Brassac à six heures du soir ne devienne train-poste qu'à partir de Clermont et non pas à partir d'Issoire.

Vœu de M. Rouher tendant à obtenir qu'un second *service postal* soit organisé entre Riom et Volvic.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'agrandissement de la *salle des Pas-Perdus* à la gare de Riom.

Vœu de M. de Barante demandant qu'il ne soit porté aucune atteinte aux droits inscrits au profit de tous les citoyens et des pères de famille, dans les lois sur l'*Enseignement*, promulguées en 1850 et 1875, sous le gouvernement de la République.

Après diverses observations de *M. le Préfet* et une discussion importante à laquelle prennent part MM. Rouher, Burin des Roziers, Salneuve et Bardoux, le scrutin public est demandé. M. Rouher dépose aussitôt sur le bureau un amendement et il est procédé au scrutin sur le vote de la question préalable s'appliquant au vœu de M. de Barante et à l'amendement de M. Rouher.

La question préalable est votée à la majorité de 25 voix contre 13.

Le scrutin public sur le vœu de M. Rouher est aussitôt ouvert. En conséquence, à la majorité de 24 voix contre 13, la question préalable est votée.

Vœu de M. Gomot relatif à l'établissement d'un *train de nuit* entre Riom et Clermont.

Deuxième Session ordinaire de 1879

— 18-27 Août. —

Préfet : M. P. Glaize. — *Président élu :* M. Bardoux. — *Vice-présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Armilhon. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et Laville.

18 Août 1879. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis, à deux heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la session précédente.

Absents : MM. Rouher, de Montlosier et de La Farge.

M. le Préfet invite M. Virevaux à occuper, comme *doyen d'âge*, le fauteuil de la présidence, et M. Manzat-Laroche, le plus jeune des membres du Conseil général, à remplir les fonctions de *secrétaire*.

M. Virevaux prend place au fauteuil et déclare ouverte la deuxième session de 1879.

Après l'appel nominal, *M. le Président* propose au Conseil de constituer son bureau définitif.

M. Bardoux est proclamé *président*. MM. Guyot-Lavaline et Armilhon, *vice-présidents*. MM. Fargeix et Laville, *secrétaires*.

Le Président, M. Bardoux, prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Le rôle des Conseils généraux prend chaque année plus d'importance.

» Le Conseil général du Puy-de-Dôme, par la maturité et l'autorité de ses délibérations, par son expérience, peut être placé au premier rang des assemblées départementales.

» C'est donc un insigne honneur que d'être appelé à le présider ; et quand cet honneur se renouvelle pendant plusieurs années, il devient pour un homme public un titre d'estime qui lui reste pendant toute sa vie. Je vous suis profondément reconnaissant de vos suffrages.

» Nous avons du reste un but commun à atteindre ici : nous voulons tous bien conduire les affaires qui nous sont soumises et aider par tous les moyens à la prospérité de notre Auvergne. Le rapport de M. le Préfet nous donne les renseignements les plus rassurants. Grâce aux ressources que vous avez votées, votre vicinalité richement dotée permettra de classer le Puy-de-Dôme parmi les cinq ou six départements les plus favorisés.

» Notre instruction primaire est en voie permanente de progrès, et vous allez dans cette session exécuter la loi nouvelle sur les écoles normales de filles. Vous aurez ainsi obéi à la première loi des sociétés démocratiques : la nécessité d'améliorer la condition matérielle et morale de chaque citoyen.

» Il vous restera à aider de toutes vos forces à l'éducation politique en créant, autour de nous, les mœurs libérales sans lesquelles un pays est tôt ou tard mûr pour le despotisme.

» Messieurs, il y a quelques jours à peine nous étions réunis autour de la statue d'un grand homme d'État à qui la France entière rendait hommage. Il avait voulu faire de la République un gage d'union, de paix, de modération et de liberté.

» Que ce soit là notre devise ! Vous me permettrez d'y ajouter cependant la tolérance vis-à-vis des personnes.

» C'est un de nos plus illustres Auvergnats qui, au seizième siècle, exprima pour la première fois ce noble sentiment. Personne, dans cette enceinte, j'en suis sûr, ne voudra être en contradiction avec le chancelier L'Hospital. »

Ce discours est suivi d'applaudissements unanimes.

M. le Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Il ne m'est pas permis de passer sous silence les événements mémorables qui se sont accomplis depuis votre dernière session d'août ; nos institutions ont reçu une nouvelle consécration, le pays a salué avec une sereine confiance l'avènement à la première magistrature du nouveau Président de la République, de l'honnête, sage et courageux citoyen qui personnifie si dignement à la fois la simplicité et la grandeur républicaines.

» Le Département peut être fier de s'être associé à ce grand mouvement de l'opinion publique ; en janvier 1878, il avait envoyé votre honorable vice-président grossir la majorité républicaine de la première Chambre, et il était représenté par le président de l'Assemblée départementale dans le ministère qui, par une loyale fermeté, a vaincu les dernières résistances et maintenu les vrais principes du gouvernement parlementaire.

» Messieurs,

» Nous sommes tous profondément pénétrés des devoirs que nous impose, vis-à-vis du pays et du département, l'éclatante consolidation du gouvernement de la République. C'est l'honneur de nos institutions d'élever le sentiment de la responsabilité et de commander une activité incessante et dévouée à tous les représentants du pays, à tous les délégués des pouvoirs publics.

» Une ère de prospérité est vraiment ouverte au Département : d'ici à quelques années, nous pourrons consacrer cinq millions à l'achèvement de nos voies vicinales ; nos nouveaux chemins de fer, nos tramways compléteront l'essor donné à nos voies de communication. L'établissement de chantiers importants sur tous les points du département sera une source abondante de travail et de richesse, et le temps qui est laissé à notre disposition nous permettra d'éviter le surenchérissement qui résulterait d'adjudications trop nombreuses et simultanées.

» Vous avez tenu avant tout à faire une large part aux intérêts moraux, au premier de tous : l'instruction populaire.

» Là, notre marche en avant revêt un caractère saisissant. Nos instituteurs sont aujourd'hui animés du vrai sentiment de la discipline et de leur devoir professionnel ; ils appliquent un programme général d'enseignement soigneusement élaboré. Le certificat d'études, ce baccalauréat populaire, prend une large extension : 45 nouvelles écoles ont été créées et ce nombre sera probablement doublé l'année prochaine. Au chef-lieu s'établit une grande école primaire supérieure qui répond à un besoin impérieux dans une société démocratique ; Clermont fonde à côté une école municipale d'apprentis pour les arts et métiers. L'enseignement des filles va recevoir une impulsion nouvelle et nécessaire par la création de la nouvelle école normale.

» Dans toutes les branches des divers services on s'efforce d'introduire des améliorations souvent arrêtées par les exigences budgétaires. Vous trouverez partout, si ce n'est le progrès, le désir et la ferme volonté de l'accomplir chaque fois qu'il ne pourra être immédiatement réalisé.

» Messieurs,

» Dans les conditions climatologiques si fâcheuses qui ont pesé sur la France entière, notre département reste un pays privilégié ; nos récoltes tardivement favorisées par la température, resteront une source de richesse et de prospérité.

» Notre concours régional et les expositions qui doivent l'accompagner manifesteront avec éclat l'année prochaine la place importante qui vous est due dans le travail et la production nationale. Nous pourrons, je l'espère, dans la même année, honorer dignement les deux noms, illustres entre tous, qui, à travers notre histoire, représentent, avec une suprême éloquence, l'esprit et l'âme de l'Auvergne.

» Nous inaugurerons la statue de Pascal, ce triple et incomparable génie : un des fondateurs de la science moderne, un des maî

tres de la langue, défenseur des droits de la raison et de la morale contre une corporation dominatrice et oppressive.

» En adoptant la généreuse pensée de l'Académie de Clermont, nous poserons la première pierre du monument de Vercingétorix, souvenir immortel de l'union de toutes les forces et de tous les cœurs contre l'envahissement du sol national.

» Notre exposition agricole, témoignage éloquent de la richesse de notre sol, des labeurs intelligents de vos populations, sera ainsi accompagnée ou suivie d'un solennel hommage rendu aux trois grandes idées qui restent éternellement unies dans le génie de la France et dans le cœur de l'Auvergne :

» La Liberté, la Science et la Patrie ! »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Communications de *M. le Préfet* et de *M. le Président.*

Composition des *Commissions* du Conseil général.

19 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet.*

Rapport de M. Pommerol sur les usurpations de *biens communaux.*

Rapport de M. Gomot sur la *protection des enfants du premier âge.*

20 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Volontariat d'un an. — Commission de classement.

Rapports de M. Roux : Sur les *Haras.* — Sur la *Société hippique.* (Vote d'un crédit de 2,000 francs.)

Rapport de M. Chaslus sur le *Concours régional* qui devait se tenir à *Clermont-Ferrand* en 1880. (Vote d'un crédit de 16,000 fr.)

Rapport de M. Chassaigne sur la *gratuité scolaire.* (Observations de M. Martha-Beker.)

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur le rachat des *ponts à péage.* (Projet de loi déposé à la Chambre des députés.)

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur l'établissement d'une *échelle à poissons* sur l'Allagnon.

Rapport de M. Gomot sur les *Cours d'assises.*

Rapport de M. Ledru sur le *service des aliénés.* (Adopté.)

21 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président.*

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet.*

Volontariat d'un an. — Nomination de M. Franck Chauvassaignes comme membre de la Commission chargée du classement des volontaires d'un an.

Rapport de M. Alfred Tallon sur le *contingent départemental* pour 1880.

Rapport de M. Barrière sur l'*hôtel de la Division militaire.*

Il s'exprima en ces termes :

« Messieurs,

» L'hôtel du Quartier général, dont le département est propriétaire, est mis à la disposition du Ministre de la Guerre depuis 1827. Une somme de 60,000 francs avait été allouée au département pour appropriation du local, et pendant dix-huit années aucun prix de location n'a été réclamé. Depuis le 31 décembre 1865, un bail sans durée déterminée a été consenti entre le Ministre de la Guerre et le département, portant fixation d'un prix de loyer annuel de 2,400 francs par an au profit du département ; mais depuis cette époque le Génie militaire n'a cessé de réclamer des réparations qui ont annuellement absorbé le prix du loyer. Aujourd'hui les réclamations du Génie prennent des proportions plus grandes. Ce n'est plus le prix du loyer qui peut suffire aux réparations réclamées : il faut allouer une somme de 7,000 francs. Malgré les énormes sacrifices consentis par le département pour l'Administration de la Guerre, votre Commission n'hésite pas à vous en proposer un autre encore, elle demande d'abandonner à M. le Ministre de la Guerre, pour un temps indéterminé, la jouissance de l'immeuble du Quartier général, sans tenir compte du bail consenti, c'est à dire en supprimant le prix de location de 2,400 francs, mais à la condition expresse que l'Administration de la Guerre pourvoira à toutes les dépenses de grandes et petites réparations. Les droits de propriété du département restent absolument réservés. »

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Rapport de M. Pommerol sur la *substitution de la tuile* au chaume. (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. E. Chassaigne sur la *gratuité scolaire.*

Rapport de M. Salneuve sur le service des *enfants assistés.* (Question des tours.) — Important.

Rapport de M. Gomot sur les *propriétés départementales.*

Rapport de M. Ledru sur le *travail des enfants dans les manufactures.*

22 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Rapport de M. Passenaud sur l'*assistance publique.* (Vote d'un crédit de 21,000 francs.)

Rapport de M. Ledru sur la *mendicité.* (Vote d'un crédit de 8,000 francs.)

Rapport de M. Blancheton sur le *sectionnement électoral* de la commune de Laqueuille, sur celle de Montmorin, sur celle de Ronzières et sur celle de Comps.

Rapports de M. Goutay : Sur une demande de subvention pour le *Guide général postal télégraphique* de M. Lacas, de Clermont. (Rejet.) — Sur une demande de création d'un *bureau d'Enregistrement* à Saint-Amant-Roche-Savine. (Adopté.) — Sur la création d'un *Bureau télégraphique* à Herment. — Sur le vœu émis par MM. Chabanet et Marret demandant qu'un compte statistique soit fait par l'Etat pour établir à quel chiffre s'élèverait une *assurance générale contre la grêle*. (Ajourné.)

Rapport de M. Pommerol sur les bourses à l'*orphelinat de Saint-André*. (Vote d'un crédit de 5,400 francs.)

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur la destruction du *phylloxéra*. (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. Blatin-Mazellier sur les *sourds-muets*. Ce rapport mentionne que le nombre des bourses est de :

Pour le Bon-Pasteur, 17 ; pour Saint-Gabriel, 14 ; pour Veyre-Monton, 8 ; pour Chaumont, 16 ; en tout 55, pour lesquelles un crédit de 18,600 francs est nécessaire et voté.

Communication du *Président*.

Rapports de M. Vachier : Sur les *chemins de fer d'intérêt local*. (Importante discussion à laquelle prennent part MM. Gomot, Bergounioux, Amable Burin des Roziers, Martha-Beker et Ledru.) — Sur les *tramways de Clermont à Royat*.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Salneuve sur les *Sociétés de secours mutuels*.

Dépôt par le Préfet d'un dossier relatif à l'*octroi* de la ville de Thiers.

23 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Observation de M. Pommerol au sujet de l'établissement du *chemin de fer d'intérêt local* de la *Limagne*.

Nomination de la *Commission départementale*.

Désignation des membres du Conseil chargés de la révision des *listes électorales* des *tribunaux de commerce*.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur la *pêche fluviale*, l'établissement des réserves de pêche et le repeuplement des eaux.

Rapport de M. Dumas sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Barrière sur les *épizooties*. (Vote d'un crédit de 1,500 francs.)

Rapports de M. Goutay : Sur le vœu déposé par M. Gomot demandant que le *courrier* de Riom à Pontgibaud passe par Volvic. — Sur un vœu tendant à venir en aide aux familles nécessiteuses des *réservistes* appelés à faire leur service militaire pendant 28 ou 13 jours. — Sur le vœu déposé par M. Octave Burin des Roziers

tendant à ce que, dans tous les cahiers des charges de concessions de services de voyageurs sur les routes, il soit à l'avenir inséré une clause imposant aux concessionnaires de transporter les *soldats* en permission, ou en congé régulier au prix de *quart de place*.

Rapport sur la demande d'*érection en commune* distincte des sections de *Chanat*, l'*Etang* et la *Mouteyre*, qui seraient distraites de la commune de Nohanent.

25 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du Président au sujet de l'érection d'un *monument à Vercingétorix*.

Rapport de M. Chaslus sur la révision du tarif de l'*octroi* des villes de Clermont et de Thiers.

Rapport de M. A. Tallon sur les *foires* et *marchés*.

Rapports de M. Blatin-Mazelhier : Sur l'*école des aveugles* de Clermont. (Vote d'un crédit de 6,200 francs.) — Sur la création de l'*Ecole normale de filles*.

Rapport de M. Naffre sur le classement des demandes de subvention à l'Etat pour la construction de *maisons d'école* s'élevant à un total de 278,301 fr. 50 c.

Rapports de M. Girard : Sur la *vaccine*. — Sur l'application de la loi du 1er juin 1878 à la commune de Mozat qui refuse de créer les ressources d'une école. — Sur la *lecture à haute voix* par M. Legouvé, de l'Académie française. — Sur la création d'un prix de *tir* pour l'*armée territoriale*. — Sur l'érection d'une *statue à Rabelais*, par la ville de Chinon. — Sur les *bourses départementales* à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. — Sur les bourses départementales à l'*Ecole des Arts et métiers d'Aix*. — Sur des demandes de subventions pour *cartes et plans*. — Sur des médailles demandées par M. le Recteur de l'*Académie de Clermont*. — Sur le *service météorologique*. — Sur l'*Ecole des mineurs d'Alais*. — Sur une demande de subvention aux *Pépinières d'Auvergne* de M. Renard. — Sur la *Société centrale de sauvetage des naufragés* et la *Société française de sauvetage* et enfin sur la *Société des travailleurs et amis de la Paix*. — Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses* et sur l'*Ecole départementale d'accouchement*.

Rapport de M. Eugène Tallon concernant le service de la *navigation*.

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général*.

Rapport de M. Dumas sur le vœu de M. Ledru tendant à obtenir que la route de Clermont à la Baraque soit classée de nouveau comme *route nationale*.

Rapports de M. Barrière : Sur la répartition de l'*allocation* donnée par l'Etat entre les différents *bureaux de bienfaisance* du Département. — Sur le casernement de la *gendarmerie*.

Rapport de M. Gomot sur le service des *épidémies* dans le Département.

26 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Pouyet sur les *chemins vicinaux* (nouveau réseau.)

Rapport de M. Chabanet sur les *chemins de grande communication* et d'intérêt commun.

Rapport de la quatrième Commission sur la répartition de la subvention de l'État aux *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapports de M. Octave Burin-Desroziers : Sur les *routes départementales.* — Sur des règlements d'alignement des *routes départementales.*

Rapport de M. Gomot sur le projet de construction d'un *casino* au *Mont-Dore.* (Très intéressant).

Rapport de M. Vigeral sur l'appel des réservistes.

Rapport de M. Roux sur le *compte des recettes et des dépenses départementales* pour l'exercice 1878. Il se balance ainsi :

	Intérieur.		
Recettes ordinaires	1.697.962 74	5.149.100 70	5.320.169 95
Recettes extraordinaires	3.451.137 96		
	Instruction publique.		
Recettes ordinaires	171.069 25	171.069 25	
Recettes extraordinaires	» »		
	Intérieur.		
Dépenses ordinaires	1.670.299 93	5.008.076 93	5.176.993 87
Dépenses extraordinaires	3.337.777 »		
	Instruction publique.		
Dépenses ordinaires	168.916 94	168.916 94	
Dépenses extraordinaires	» »		
Partant, les recettes présentent un excédent arrêté le 30 avril 1879 de			143.176 08

Rapports de M. Chaslus : Sur le *reboisement.* On y constate que dans le courant de l'exercice de 1878 les travaux de reboisement ont porté sur 145 hectares dont 34 hectares en travaux complètement neufs, le surplus en travaux d'entretien. — Sur la création d'une *chaire d'agriculture.* — Sur le *crédit agricole mobilier* (important). Sur les *associations agricoles.*

27 Août 1879. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *président.*

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur les bourses à l'*école normale de garçons.*

Rapport de M. Blatin Mazelhier sur les *archives départementales.*

Rapports de M. Mauzat Laroche : Sur les demandes de *subventions* à l'État pour *églises et presbytères.* — Sur les *monuments historiques*, églises de Royat, Ennezat et Volvic.

Rapport de M. Dumas sur le déclassement d'une portion de la *route départementale n° 2*, près Saint-Germain-Lembron.

Discussion importante sur un vœu déposé par MM. Bardoux et Barrière contre le rachat des *chemins de fer d'intérêt général* par l'Etat.

Rapports de M. Vigeral : Sur la liquidation de la *pension* de retraite de *M. Randane*, chef de la 3e division à la Préfecture, et sur une demande de *secours* à l'Etat formée par *Mme Espinasse*, veuve d'un ancien employé. — Sur le compte d'emploi des *frais d'administration de la préfecture et des sous-préfectures.*

Rapport de M. Duchasseint sur la création de brigades de *gendarmerie.*

Rapport de M. Bertrand sur les *budgets de report* et *rectificatif* de 1879.

Rapport de M. Naffre sur le refus de certaines communes de voter des fonds pour construction de *maisons d'école.* (Application de la loi du 1er juin 1878).

Rapport de M. de Barante sur la distribution de *secours* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Michel sur les *emprunts* de 1,500,000 francs et de 2,000,000 à contracter pour l'achèvement des *chemins d'intérêt commun* et sur le service général de la *vicinalité.*

Rapport de M. Marret sur la répartition d'un reliquat de crédit aux *chemins du nouveau réseau.*

Rapport de M. Girard sur les bourses à l'*école des Beaux-Arts* et sur les bourses à l'*école de Cluny.*

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur la demande de subvention au *bulletin de l'instruction publique* publié sous le patronage de M. le Recteur de l'Académie.

Rapport de M. Bertrand sur le *budget* de 1880.

Recettes et dépenses ordinaires....................	1.712.550 88
Recettes extraordinaires et dépenses......... ...	875.128 30
Total.......... ...	2.587.679 18

Ce chiffre, si élevé qu'il soit, n'a rien, Messieurs, qui puisse nous inquiéter pour l'avenir. En effet, tandis que l'épargne constitue la fortune individuelle, c'est par les dépenses bien entendues, sagement ordonnées, que les départements, de même que l'Etat et les communes, développent la fortune publique.

Rapport de M. de Barante sur la distribution de *secours* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Vigeral sur les *compagnies de sapeurs-pompiers.*

Communication de M. Guyot Lavaline au sujet de l'invasion du *phylloxera.*

Rapport de M. Vigeral sur la situation de la *caisse des retraites des employés du Département.* — Sur des *secours* accordés à d'*anciens employés du Département.* — Sur une demande de *Mme veuve Chapelier.*

Rapport de M. Duchasseint sur le vœu de M. E. Tallon demandant l'organisation de l'*assistance publique* dans les *stations thermales*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur les bourses du *lycée Blaise-Pascal*.

On y lit la phrase suivante : « Le lycée Blaise-Pascal vient d'être élevé à la première catégorie. Onze lycées seulement en France partagent avec lui cet honneur. »

Rapport de M. Gomot sur la *culture du tabac*.

Rapports de M. Goutay sur les *postes* et sur les *télégraphes*.

Rapport de M. Fargeix sur la *chasse* à la *bécasse*.

L'ordre du jour de la session étant épuisé, *M. le Président* déclare close la deuxième session de 1879.

Vœux.

Vœu de M. de Barante tendant à obtenir l'ouverture de la *gare de Chabreloche* à la *télégraphie* privée.

Vœu de M. Amable Burin-Desroziers demandant la prompte exécution de l'embranchement du *chemin de fer* de Laqueuille au Mont-Dore.

Vœu de M. Duchasseint pour le rachat des *ponts à péage*.

Vœu de M. Laville tendant à obtenir que la *compagnie d'Orléans* augmente le nombre des trains de Saint-Eloy à Lapeyrouse et *vice versa* et modifie leur marche de manière à éviter des arrêts trop longs à la station de Lapeyrouse et à améliorer le service des dépêches dans le canton de Riom-Montagne.

Vœu de M. de Barante tendant à obtenir que le *bac de Pontastier* sur la Dore, enlevé par l'inondation, soit rétabli.

Vœu de M. E. Chassaigne tendant à obtenir que le *secours* accordé par le budget pour le cas d'*extrême misère*, soit en partie réservé pour être affecté à soulager la situation des plus dignes d'intérêt parmi les familles des *réservistes* appelés à faire leur service pendant 28 ou 13 jours.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à obtenir que le *train n° 719*, partant de Clermont et arrivant à Issoire à 10 h. 7, soit prolongé au moins jusqu'à Arvant, et que le *train 718* partant d'Issoire à 3 h. 22, parte d'Arvant ou de Brioude de manière à passer à Issoire à peu près à la même heure.

Vœu de M. Girot Pouzol tendant à établir que la barrière située sur la ligne du *chemin de fer* à l'endroit ou le chemin de grande communication n° 14 coupe la voie, soit élargie et mise en état pour permettre la circulation de ces marchandises.

Vœu de M. Chabanet tendant à obtenir qu'un compte statistique soit fait par les soins du gouvernement de la République pour établir à quel chiffre s'élèverait une *assurance générale* pour le cas fortuit et imprévu, par une addition à l'impôt foncier sur tous les propriétaires, pour leur assurer, en cas que cet événement vienne les frapper, une compensation aux pertes éprouvées.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers tendant à faire insérer dans tous les cahiers des charges que suivant des remarques faites il serait à l'avenir obligatoire d'insérer une clause imposant

aux concessionnaires de transporter les soldats en permission ou en congé régulier au quart de place.

Vœu de M. Pommerol tendant à obtenir de M. le Préfet des ordres sévères pour que toutes les conditions de *salubrité* insérées dans le rapport soient rigoureusement remplies.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir que le *courrier de Riom* à Pontgibaud passe par Volvic.

Vœu de M. Passenaud renouvelant ceux faits aux sessions précédentes et tendant à ce qu'un arrêt sur la ligne de Clermont à Lyon soit établi au lieu de Pranlat, dit aussi Pont de Celles.

Vœu de M. Eugène Tallon relatif aux moyens nécessaires pour organiser les *secours hospitaliers* dans les diverses *stations thermales* du Département.

Vœu de M. E. Tallon relatif à la mise en *adjudication* du *pont de Pèry,* sur la Morge, dans la commune de Charbonnières-les-Vieilles, canton de Manzat.

Vœu de M. Ernest Chassaigne tendant à obtenir que les travaux du *chemin de fer de Vichy à Thiers* et de *Thiers à Ambert* soient activés afin que ces voies ferrées puissent être livrées à la circulation à la fin de l'année 1880 ou au commencement de l'année 1881, jusqu'à la gare de Courty au moins.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'établissement d'une *gare* à *Nérondes* ou sur tout autre point de la voie ferrée traversant ladite commune et placé à peu près à égale distance de Pont-de-Dore et de Courpière.

Vœu de M. Girot-Pouzol relatif à la création d'un *bureau télégraphique* dans la commune d'Egliseneuve-d'Entraigues.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la fondation d'un *musée* à Clermont, il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Le Conseil municipal de Clermont a mis à l'étude la fondation d'un musée. Nous avons l'honneur de proposer au Conseil général de contribuer à cette fondation par une subvention. Les efforts de la ville, chef-lieu de notre département, pour fonder un musée, ne sauraient laisser indifférent le Conseil général. Cette œuvre intéresse le département tout entier.

» La ville de Clermont a un musée en voie de formation : en réalité elle n'a pas de musée. Le musée actuel est une sorte de *capharnaum*, un magasin de bric-à-brac. Plusieurs tableaux sont en pension à l'Hôtel-de-Ville, faute d'un local suffisant.

» C'est le premier Consul qui a décrété, par un arrêté du 14 fructidor an VII, l'établissement de 15 musées provinciaux dans les villes qu'il désignait et qu'il dotait de tableaux pris dans les collections du musée du Louvre et dans celui de Versailles. Le 15 février 1811, l'Empereur complétait son œuvre, en ordonnant la répartition de 1058 tableaux entre les villes de Lyon, Dijon, Grenoble, Caen et Toulouse. Clermont ne fut pas au nombre des villes dotées par le premier Consul ; Clermont fut oublié, il l'est encore aujourd'hui par notre faute. Le décret de fructidor porte « que les tableaux ne seront envoyés qu'après qu'il aura été disposé, aux frais de la commune, une galerie convenable pour les recevoir. » Notre honorable Président peut vous dire que si nous n'avons pas une part plus grande dans la distribution des œuvres d'art par l'État, c'est que

les inspecteurs des beaux-arts refusent d'envoyer des tableaux et des statues dans une ville qui n'a pas de galerie pour les recevoir.

» Les plus beaux musées de province sont ceux de Lyon, de Dijon, de Toulouse, de Caen, de Nantes. Le musée Calvet, de Grenoble; le musée Wicart, de Lille; le musée Fabre, de Montpellier, portent le nom de leurs fondateurs. Des villes secondaires au-dessous de l'importance de Clermont, des chefs-lieux d'arrondissement possèdent des musées. Riom a son musée, on pourrait à juste titre l'appeler le musée Mandet. Chalon-sur-Saône a un musée qui figure dans l'inventaire des richesses d'art de la France.

» L'importance de la ville de Clermont grandit tous les jours, Clermont est devenu le chef-lieu d'un grand commandement militaire, il a une Faculté des sciences, une école de médecine et de pharmacie, on lui a donné un petit collège, il aura bientôt deux écoles normales; il a tous les organes d'une grande cité; il lui manque un musée.

» N'est-ce pas une œuvre patriotique de réunir les richesses archéologiques et artistiques de notre province, aujourd'hui dispersées, nos vieilles statues, nos vieux tableaux, tous ces portraits du XVII[e] et du XVIII[e] siècles, dus à des artistes français, portraits qui sont l'élément le plus curieux et le plus intéressant des musées provinciaux. Indépendamment des dons de l'Etat, des collections et des dons privés viendront augmenter les collections publiques. Nous trouverons là notre céramique gauloise, la numismatique gauloise dont Gergovia et Corent fournissent des types qui enrichissent les collections étrangères, la céramique gallo-romaine dont les plus beaux spécimens avec leurs moules ont été découverts à Lezoux, dans des fours gallo-romains, et réunis dans une collection privée.

» L'organisation de l'enseignement du dessin dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement primaire exercera une grande influence sur les progrès de l'art et de l'industrie; on enseignera le dessin comme on enseigne l'écriture et la lecture; l'enfant apprendra cette écriture universelle, cette éducation de l'œil et de la main est aussi celle de l'esprit; on exprime sa pensée avec le crayon comme avec la plume. Après l'enseignement proprement dit, il y a l'enseignement des musées. Les musées sont des écoles où se forme le goût public. C'est devant les tableaux et les statues qui ont mérité de servir de type, et que nous plaçons dans nos musées pour les contempler à loisir et les consulter librement que s'éveille dans nos esprits le sentiment du beau.

» Il y a dans un musée un enseignement précieux pour tous, pour les gens du monde, pour les élèves des lycées qui en sortent avec une ignorance absolue des théories et de l'histoire de l'art, pour l'ouvrier dont le goût s'épure à la vue et à l'étude des œuvres d'art....

» En résumé, nous avons l'honneur de proposer au Conseil général de concourir par une subvention à la création du musée de Clermont. Le Conseil général ne peut pas se désintéresser d'un établissement qui se recommande par son utilité départementale. Nous prions le Conseil de voter le principe de la subvention, et d'ajourner le vote du chiffre de cette subvention jusqu'au jour où le Conseil municipal de Clermont aura pris une décision définitive au sujet du musée. »

Ce vœu est renvoyé à la deuxième Commission.

Vœu de M. Vachier relatif au *service postal* dans le canton d'Arlanc.

Vœu de M. Ledru relatif aux *anciennes routes nationales* n° 89 et n° 141 à ce moment classées comme *routes départementales*.

Vœu de M. Barrière demandant que l'Etat ne rachète pas les *chemins de fer* exploités actuellement par les grandes compagnies.

Vœu de M. Amable Burin-Desroziers demandant l'établissement de *billets d'aller et retour* entre Clermont et la gare de Pont-du-Château pour les différents trains de voyageurs desservant la ligne de Clermont à Thiers.

Vœu de M. Gomot tendant, outre l'agrandissement de la *salle des Pas-Perdus* de la *gare de Riom*, à l'établissement au-devant de cette salle d'une *marquise* destinée à protéger les voyageurs.

Vœu de M. Pommerol relatif à l'amélioration du *chemin d'intérêt commun n° 2* qui traverse le bourg de Gerzat.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'émission de *billets d'aller et retour* entre les gares de Riom et d'Aigueperse sur la ligne du *chemin de fer P.-L.-M.*

Première Session ordinaire de 1880

— 5-9 Avril. —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu :* M. A. Bardoux. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Armilhon. — *Secrétaires élus* : MM. Fargeix et Laville.

5 Avril 1880. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme se sont réunis à 2 heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la session précédente, sauf MM. Franck et Paul Chauvassaignes, Ledru et Armilhon.

M. le Président déclare ouverte la première session ordinaire de 1880.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Ledru, qui adresse à M. le Préfet sa démission de membre du Conseil général, son mandat étant incompatible avec ses nouvelles fonctions.

Aux termes de la loi de 1871, *M. le Président* donne acte à M. le Préfet de cette communication, et exprime le regret de voir le Conseil privé de l'utile concours de M. Ledru.

M. Fargeix, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal et donne lecture du procès verbal de la dernière séance de la session extraordinaire de novembre 1879, qui est adopté sans réclamation.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. de Chabrol qui annonce au Conseil que M. Corrède, pensionnaire du Département à l'École des Beaux Arts, « a légué au Conseil général un » gage de sa reconnaissance; avant de mourir il lui a destiné celui » de ses dessins auxquels il attribuait le plus de valeur. »

Il dit que le Conseil s'est déjà associé au sentiment douloureux que doit inspirer cette mort prématurée d'un artiste que M. Guillaume, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, appréciait peut-être comme le plus digne. Il accueille avec reconnaissance le souvenir précieux qu'il vient de lui laisser et qui, placé au Musée de Clermont, sera, dans l'avenir, le témoignage de nos regrets et de la bienveillance du Département.

Le Conseil tout entier s'associe aux paroles de M. le Président.

Rapport supplémentaire de M. le Préfet.

Dépôt par MM. Rouher et Burin des Roziers Amable de pétitions en faveur de la création du réseau du *chemin de fer du Marais.*

6 Avril 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Préfet* et de *M. le Président.*

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur le déclassement d'une partie de la *route nationale n° 9.*

Rapport de M. Passenaud sur une demande d'indemnité formée par le propriétaire de la caserne de *gendarmerie* de Tauves.

Rapports de M. Salneuve : Sur la pension des *aliénés* indigents de *La Cellette.* — Sur le projet d'aliénation de bâtiments contigus à la *sous-préfecture de Riom.*

Observations de M. Duchasseint relative à un projet *de loi* portant organisation du *canton.* (Renvoyé à la session d'août, vu l'importance.)

Observations de M. Chaslus relatif à la création du *Crédit agricole mobilier.*

Nomination de M. Laville comme membre de la *Commission* chargée du classement des demandes de *bureaux de tabac.*

Rapport de M. E. Chassaigne sur une demande de subvention pour le jeune Pouzier et pour le fils du sieur Germain, instituteur à Maringues, élèves du *Lycée de Clermont.*

7 Avril 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet.*

Rapport de M. Mangerel sur les *foires* et *marchés.*

Rapports de M. Blatin Mazelhier : Sur l'application aux communes de Fournols et Mozat de la loi du 1er juin 1878 sur l'installation des *locaux scolaires.* — Sur le refus de la commune de Chaptuzat de construire une *maison d'école.*

Rapports de M. Vachier : Sur le vœu émis par M. Laville et plusieurs de ses collègues pour le prolongement du *chemin de fer de Vauriat à Saint-Eloy* sur Commentry. Nomination d'une *Commission interdépartementale* relativement à cet objet. — Sur divers vœux émis précédemment, savoir :

1° Vœu relatif au *chemin de fer* partant de la ligne d'*Issoire à Neussargues* pour aller aboutir au *chemin de fer* de *Montbrison à Saint-Etienne*.

2° Vœu relatif au *chemin de fer d'Ambert à Darsac*.

3° Vœu émis par M. Guyot-Lavaline sur la dénomination de *Coudes-Parent* à donner à la *station de Coudes* ;

4° Vœu émis par le Conseil général de la Corrèze sur le point à fixer pour la station de la commune de Fey sur le *chemin de fer de Tulle*, près Eygurande ;

5° Vœu émis par la Chambre de commerce de Thiers et diverses communes intéressées, en faveur de la station ou *halte de Pranlat* sur la ligne de Thiers à Montbrison ;

6° Vœu émis par la commune d'Echandelys en faveur des études d'un *chemin de fer* partant de la ligne de Tulle pour aboutir à *Montbrison* par *Issoire* et *Ambert* ;

7° Vœu émis par M. Salneuve sur le rétablissement d'un *train supplémentaire* de *Clermont* sur *Riom* après 10 heures du soir.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur le vœu de MM. Duranton et Chabanet, tendant à la construction d'un tronçon destiné à raccorder le *pont de Giroux* avec la *route nationale n° 106*.

Rapport de M. de Montlosier sur les *enfants assistés*.

Nomination d'une *Commission interdépartementale* chargée d'étudier le projet de l'ouverture d'une *canalisation* de *Bordeaux à Digoin*, par les vallées de la Dordogne, de la Sioule et de la Bèbre.

Communication de M. le Préfet au sujet de la création dans le Département d'un sixième *inspecteur primaire*.

Constitution du *Conseil général* en *Comité secret* (art. 89 du règlement).

Résolutions relatives à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

8 Avril 1880. -- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Incident entre M. le Préfet, M. Laville et M. Aubergier.

Attaque par M. Aubergier contre le gouvernement de la République au sujet d'un acte que le Ministère avait accompli ; il s'agissait en l'espèce de la révocation d'un magistrat.

Rapport de M. Bergounioux sur le vœu de M. Passenaud demandant la *suppression* facultative des *octrois*.

Rapport de M. Girard sur l'*École normale primaire* et les réparations à faire à l'*église Saint Amable*.

Rapports de M. Pouyet : Sur les *chemins vicinaux* du nouveau réseau et la répartition du crédit de l'emprunt à ces chemins. — Sur la répartition des allocations conditionnelles pour les *chemins vicinaux* des communes qui n'ont plus que quelques formalités à remplir pour être en mesure de livrer leurs terrains.

Dépôt par M. Gomot d'une série de pétitions en faveur des *chemins de fer du Marais*. (Très important rapport.)

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur un déclassement de *route départementale n° 5*.

Rapport de M. Duchasseint sur un vœu déposé par M. Chaslus et plusieurs de ses collègues relatif à la nomination des *instituteurs*.

Cet important rapport donna lieu à une discussion à laquelle

prirent part les membres les plus distingués du Conseil et mit en lumière certaines parties de la législation.

9 Avril 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Vigeral sur une demande de *secours* formée par *Mme Burnichon.*

Rapport de M. Goutay sur un vœu émis par M. Barrière pour l'amélioration du *Service postal* dans les communes de Sainte-Catherine et de Châtelguyon.

Rapport de M. Chabanet sur les *chemins d'intérêt commun* et quelques autres questions spéciales touchant la *vicinalité.*

Rapport de M. Michel sur la construction du *chemin d'intérêt commun n° 5* et sur le prolongement du *chemin d'intérêt commun n° 21.*

Rapport de M. Aubergier sur la circulaire ministérielle relative au crédit de 80 millions voté par les Chambres pour être appliqué aux *chemins vicinaux* en France.

Rapport de M. Gomot sur les dépenses d'un local à affecter aux délibérations de la *Chambre de commerce de Clermont.*

Rapport de M. Goutay sur l'avis demandé par M. Jullien sur la protection à accorder à l'*agriculture* et à la *marine marchande.*

Rapport de M. Vigeral sur une demande de souscription à l'érection de la *statue du grand Carnot*, l'*organisateur de la victoire*; demande qui émane de M. le maire de Nolay (Côte-d'Or), président du Comité de souscription.

Rapport de M. Goutay sur l'exercice de la *médecine vétérinaire.*

Communication de M. Duchasseint au sujet de succès obtenus à l'*École des Beaux-Arts* par deux pensionnaires du Département, MM. Mombur et Mouly.

Clôture de la première session de 1880.

Vœux.

Vœu de M. Laville relatif au prolongement sur Commentry de la ligne de *chemin de fer* de Vauriat à Saint-Eloy.

Vœu de M. Barrière relatif au *Service postal* dans la commune de Sainte-Catherine.

Vœu de M. Barrière tendant à obtenir que les *élections* au *Conseil général* et au *Conseil d'arrondissement* ne se fassent pas le même jour.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers concernant l'interdiction de l'exercice de la *médecine vétérinaire* à quiconque n'est pas pourvu d'un diplôme.

Vœu de M. Passenaud demandant la mise à l'étude de la suppression des *octrois.*

Vœu de M. Vachier relatif au *chemin de fer* partant de la ligne d'Issoire à Neussargues pour aller aboutir au chemin de fer de Montbrison à Saint-Étienne.

Vœu de M. Bergounioux concernant l'établissement d'un *chemin de fer d'intérêt local dans le Marais.*

Vœu de M. Vachier relatif au *chemin de fer d'Ambert* à Darsac.

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à l'établissement d'un hangar couvert sur le quai de la *gare de Vic-le-Comte.*

Vœu de M. Chaslus relatif à la nomination des *instituteurs.*

Vœu de M. Passenaud concernant la construction d'une *maison d'école* dans la commune de Darsac.

Vœu de M. Chabanet concernant le raccord du *pont de Giroux* à la route nationale n° 100.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'établissement d'un bureau provisoire de *poste* et de *télégraphe* à Châtelguyon.

Vœu de M. de Montlosier relatif au *reboisement.*

Vœu de M. Pommerol relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* et de *télégraphe* à Montferrand.

Vœu de MM. Duchasseint et Chassaigne tendant à la prompte exécution du *pont de Puy-Guillaume.*

Vœu de M. Amable Des Roziers tendant à obtenir des *billets d'aller et retour* entre *Clermont* et *Pont-du-Château.*

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'établissement d'un *courrier* entre Volvic et Pontgibaud.

Vœu de M. Roux relatif à l'organisation d'un *courrier de poste* direct entre Riom, Manzat et Châteauneuf-les-Bains pendant la saison d'hiver.

Vœu de M. Marret et autres tendant à obtenir de l'administration de la guerre la création d'un *établissement militaire à Billom.*

Vœu de M. Goutay tendant à voir les *buralistes* et *débitants de tabac* pourvus de feuilles de *timbre.*

Vœu de M. Pommerol relatif à la *fabrique d'engrais* d'Herbet.

Vœu de M. Rouher relatif au rétablissement du *chemin de la Besse* et au projet de voie directe allant de *Volvic* à la *gare* de ce nom sur la ligne de Tulle.

Vœu de M. Duranton relatif au *chemin d'intérêt commun n° 66* de l'ancien réseau dans les communes de Saint-Pierre-la-Bourlhonne et de Vertolaye.

Deuxième Session ordinaire de 1880

— 16-27 Août —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu :* M. A. Bardoux. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et Blatin.

16 août 1880. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis, à deux heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet invite M. Vireveaux à occuper, comme *doyen d'âge*, le fauteuil de la présidence, et M. Mauzat-Laroche, le plus jeune des membres du Conseil général, à remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président prend place au fauteuil et déclare ouverte la deuxième session de 1880.

Etaient présents: MM. Costes, Armilhon, Blancheton, Vachier, Guyot-Dessaigne, Duranton-Lachassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pommerol, A. Blatin, Blatin-Mazelhier, Franck Chauvassaignes, Chabanet, Pouyet, A. Burin des Roziers, comte de La Farge, Vigeral, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Naffre, Salneuve, Octave Burin-Desroziers, Chantagrel, Bertrand, Martha-Beker, Michel, Vireveaux, Honoré Roux, Grange, Mauzat-Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, comte de Montlosier, de Moroges, Girard, Gomot, E. Chassaigne, Duchasseint, Bergounioux, Chaleil et Guillemin.

Absents: MM. Aubergier et Barrière.

M. le Président propose au Conseil de constituer son bureau définitif.

M. Bardoux est proclamé *président*. MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*. MM. Fargeix et le docteur Blatin, *secrétaires*.

M. le Président d'âge invite le bureau ainsi constitué à s'installer.

M. le Président Bardoux prononce le discours suivant:

« Messieurs et chers collègues,

» Les circonstances politiques au milieu desquelles vous voulez bien m'appeler cette année à l'honneur de présider vos délibérations, me rendent vos suffrages plus précieux encore. Les Conseils généraux viennent d'être renouvelés, conformément à la loi, et les élections ont eu un caractère que les esprits éclairés doivent comprendre.

» Ces élections disent deux choses: la France est d'instinct le pays démocratique par excellence, invinciblement attaché aux principes de la Révolution de 89.

» Elles disent aussi que la majorité de la nation aime la paix, qu'elle hait les changements de gouvernement et qu'elle s'attache de plus en plus aux institutions républicaines.

» Ce double caractère, nos populations d'Auvergne le montrent plus particulièrement.

» Elles tiennent passionnément à la démocratie. Aussi accueillent-elles avec sympathie et résolution les sacrifices destinés à instruire les masses électorales.

» Secondées par les efforts habiles et persévérants d'un administrateur auquel je tiens à rendre un public hommage, elles veulent des écoles et acceptent de lourds impôts pour les bâtir. Plus de cent sont construites ou en construction. Les progrès depuis deux ans dépassent toutes les prévisions.

» L'Auvergne n'a jamais séparé le progrès de l'ordre et de la liberté. Elle sait que la République exige autant de bon sens que de sagesse. Elle voit que les intérêts matériels n'ont jamais été mieux servis. Nos chemins n'ont jamais été mieux dotés, vos devanciers et vous avez toujours mis un soin jaloux à assurer cet important service. La prospérité croissante de notre département, la certitude

que ses richesses naturelles vont trouver, dans l'ouverture prochaine de nouvelles lignes de chemins de fer, une exploitation plus facile, telle est la récompense légitime due à votre esprit pratique et sans cesse en éveil.

» Cette session s'ouvre au milieu des fêtes, à la veille de l'inauguration de la statue du plus noble, du plus grand de nos compatriotes, de celui qui, au milieu de tant d'hommes forts sortis de notre province, a été le plus marqué au coin du génie! Puissions-nous être tous unis ce jour-là dans un même sentiment de fierté pour nos gloires, de respect pour nos aïeux et de confiance dans l'avenir pacifique et libéral de notre pays! »

Ce discours est suivi d'applaudissements unanimes.

M. le Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» En s'unissant de tout cœur aux sentiments que vous venez d'entendre exprimer par la plus aimable éloquence, l'Administration préfectorale tient à s'associer à la satisfaction profonde qui accueille toujours dans l'opinion publique l'ouverture de la grande session légale du mois d'août.

» C'est qu'il y a peu d'assemblées départementales — on peut sans crainte l'affirmer — qui aient pu mettre constamment au service des grands intérêts qui leur sont confiés une expérience des affaires aussi consommée, et acquérir à plus juste titre les sympathies confiantes et reconnaissantes des populations.

» Ce remarquable exemple et la grande tradition de sagesse, de labeur, d'esprit pratique, administratif et conciliant, cet attachement à la loi et à sa stricte exécution qu'a maintenus, depuis dix ans, le Conseil général du Puy-de-Dôme, créent à l'Administration du département d'impérieux devoirs que votre précieux et puissant concours peut seul lui permettre de remplir.

» Messieurs,

» Les progrès accomplis depuis 1878 dans l'enseignement primaire peuvent se résumer dans un fait qui garde une claire signification. — Placé il y a peu de temps à un des rangs les plus inférieurs dans l'échelle de l'instruction populaire, le département a conquis très rapidement une place qui correspond à peu près exactement à la moyenne du pays.

» La création continue des écoles de filles, le mouvement qui précipite les communes vers les constructions scolaires, l'organisation si prompte d'une école normale de filles, l'établissement et le développement si remarquable de la nouvelle école municipale des arts et métiers de Clermont-Ferrand, accentuent depuis la dernière session notre marche ascendante. En ce qui concerne les constructions de nouveaux locaux, plus vastes, convenables, sains et bien aérés, nous avons déjà élevé depuis 1878 cent vingt-deux bâtiments; cent quarante quatre sont à l'instruction ou à l'étude.

» Encore une nouvelle période de deux ou trois ans, toujours laborieuse mais plus facile sans doute, grâce à l'impulsion donnée et à la vitesse acquise; et de la moyenne qu'il a courageusement atteinte, le département pourra bientôt s'élever à une place d'honneur à la tête de la France entière.

» Nos bureaux télégraphiques, qui présentaient de si fâcheuses lacunes, ont été doublés en deux ans; l'achèvement des communications télégraphiques de tous nos chefs-lieux de canton est assuré pour le commencement de l'année prochaine.

» Pour la première fois, en 1880, à la suite des rigueurs extraordinaires de l'hiver, nous avons vu le Parlement consacrer au soulagement de misères si étendues et si dignes d'intérêt, sur tous les points du territoire, une allocation de plusieurs millions. Plus de soixante-dix mille francs ont été distribués aux indigents de nos communes, et — ce qui révèle la prospérité et l'aisance relative de nos populations rurales — après avoir satisfait à toutes les demandes sérieusement justifiées des conseils électifs — nous pouvions encore, il y a quelques jours, sur cette subvention soigneusement et discrètement répartie, accueillir les réclamations si fondées des trois cantons qui viennent d'être éprouvés si péniblement par la grêle.

» La première préoccupation d'une administration républicaine est l'amélioration du sort de la partie la plus laborieuse et la moins favorisée de la nation. Vous avez toujours appliqué la plus louable diligence à augmenter les ressources insuffisantes de nos collaborateurs les moins bien partagés. Je suis heureux de vous annoncer que, dans les prévisions du budget de la vicinalité qui vous est soumis, est comprise une augmentation de 24 francs sur le traitement annuel de tous nos cantonniers. C'est là, Messieurs, sous une forme encore bien modeste, un acte de justice et de bienveillante générosité auquel vous ne refuserez pas votre concours, et qui pour de nombreuses familles aura la valeur d'un bienfait.

» Messieurs,

» Dans quelques jours, le Département recevra la visite du représentant hautement autorisé du gouvernement de la République. M. le Ministre de l'Intérieur m'a renouvelé à Paris l'assurance de son arrivée dans le Puy-de-Dôme, où il tiendra à assister à l'inauguration de la statue de Pascal et à la distribution des récompenses de notre Concours régional. Il m'a exprimé en même temps ses vives sympathies et son affection particulière pour notre Auvergne et pour cette cité de Clermont qu'il a habitée quelques années, où il a reçu l'enseignement du lycée, et à laquelle il garde un souvenir en quelque sorte filial.

» Il y trouvera, Messieurs, nous ne pouvons en douter, au milieu de populations honnêtes, laborieuses, libérales, animées déjà d'une activité nouvelle, — avec le spectacle d'une agriculture riche, variée, féconde, d'une industrie naissante, mais dont une exposition voisine révèle déjà tous les progrès, — il y trouvera le foyer inextinguible d'un patriotisme à la fois ardent et sage, d'un dévouement inébranlable à nos institutions républicaines dont le Département vient encore de donner un nouvel et éclatant exemple ; dévouement où la fermeté et le courage s'unissent à la prudence, et qui, durant les longues épreuves des dix dernières années, pour l'honneur et le relèvement de la Patrie, n'a jamais subi la moindre défaillance ! »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

Communication du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Formation des Commissions.

Révision de la liste du *jury d'expropriation*.

Dépôt par M. Gomot du procès-verbal de la Commission élue par l'assemblée générale tenue à Maringues le 22 mars 1880, à l'effet de soutenir auprès du Conseil général les vœux émis relativement au projet de *chemin de fer de la Limagne*.

18 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapport de M. Naffre concernant le repartement de l'*impôt* dans le département. Le contingent est ainsi fixé :

Foncier.	2.440.006f
Personnelle-mobilière.	555.680
Portes et fenêtres.	332.618

Rapports de M. de Moroges : Sur le Service des *Haras*. — Sur la création d'une *chaire départementale d'agriculture*. — Sur l'*Administration forestière*.

Rapports de M. Granet : Sur l'établissement de *foires et marchés*. — Sur les usurpations de *biens communaux*.

Rapport de la 1re Commission concernant la *substitution des couvertures de tuiles* aux couvertures de chaume.

Rapport de M. Léon Chabory concernant le *Service des épidémies*.

19 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. Naffre sur les *comptes de dépenses départementales* de 1879. Nous en relevons la balance générale ci-après :

Budget ressortissant au ministère de l'intérieur.			
Recettes ordinaires.	1.729.181 49	3.096.958 10	3.254.411 95
Recettes extraordinaires.	1.367.776 61		
Instruction publique.			
Recettes ordinaires.	157.453 85	157.453 85	
Recettes extraordinaires.	» »		
Dépenses ressortissant au ministère de l'intérieur.			
Dépenses ordinaires	1.651.946 11	2.828.564 51	2.984.190 91
Dépenses extraordinaires.	1.176.618 40		
Instruction publique.			
Dépenses ordinaires	155.626 40	155.626 40	
Dépenses extraordinaires.	» »		

Partant, les recettes de toute nature présentent un excédent, annulé le 30 avril 1880, s'élevant à. . . . . porter soit au budget de report, soit au budget rectificatif de 1880.	270.221 04
L'excédent constaté au compte de l'exercice 1878 ne s'élevant qu'à. . .	143.176 08
Il y a donc, en faveur de 1879, une augmentation de.	127.044 96

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Chabory sur les *Sociétés de secours mutuels*.

Rapport de M. Roux sur les baux de divers casernements de la *gendarmerie*.

Rapport de M. Michel sur le *fonds d'abonnement* des frais d'administration

20 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *président.*

Dépôt par M. Amable Burin des Roziers d'une délibération du Conseil municipal de Pont-du-Château concernant le *chemin de fer du Marais* et constatant l'impossibilité de se servir du pont actuel pour le passage de la ligne ferrée.

Rapport de M. Naffre concluant à l'homologation de la délibération prise par le Conseil municipal de Clermont le 9 août 1878 concernant l'extension du périmètre de l'*octroi* de la ville de *Clermont.*

Lecture par M. de Moroges d'une note de l'inspecteur des forêts concernant la question du *reboisement des bois communaux.*

Rapport de M. Salneuve concernant les *routes nationales* dans le département. J'en extrais les lignes suivantes :

« La viabilité de ces routes, au nombre de sept, constatée par M. l'ingénieur en chef dans son rapport, est généralement satisfaisante, sauf quelques défectuosités spéciales. Leur longueur totale est de 473 kilomètres 370 mètres. Elles sont empierrées sur une longueur totale de 470 kilom. 158 mètres. Les pavages ne règnent que sur une longueur de 2 kilom. 812 mètres.

» Le crédit alloué en 1880 pour l'entretien de ces routes et pour les dépenses générales du service a été le même qu'en 1879 (306,765 francs). »

Rapport de M. Grange sur le Service des *aliénés.*

Rapports de M. Pouyet : Sur le Service des *enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 130,000 fr.) — Sur l'*extinction de la mendicité.* (Vote d'un crédit de 7,000 francs.)

Rapport de M. Dumas relatif à la distraction d'une portion du territoire de la *commune de Veyre* en faveur de la *commune des Martres.*

21 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet* et de *M. le Président.*

Rapport sur l'*Orphelinat de Saint-André.* (On y constate que 18 jeunes gens, boursiers du Département, y suivent assidûment les cours.)

Rapport de M. Chaleil sur la demande de *secours* à l'Etat pour *maisons d'école.*

Rapports de M. Girard : Sur le Service de la *vaccine.* On y lit que les vaccinations en 1879 se sont élevées au chiffre de 11.258. Sur la demande faite au Conseil de contribuer à l'érection d'une *statue au Grand Carnot* et sur une demande pour l'érection d'une *statue à Ledru Rollin.* (Vote d'un crédit de 100 francs pour les deux statues.) — Sur la demande de subvention de 1.500 francs faite pour le *Musée de Clermont.* — Sur une demande de subvention formée par M. Mallay au sujet d'un ouvrage sur l'[illegible].

Rapport de M. Blatin Mazelhier sur la *pêche fluviale.* (Vote d'un crédit de 1.650 francs.)

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

Tribunaux de Commerce. Révision des *listes électorales.*

Le Conseil renvoie au 28 août la visite de la ligne du *chemin de fer de Tulle* jusqu'à Pontgibaud.

24 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet* et du *Président.*

Souscription de 100 francs pour la *statue de Jeanne d'Arc* sur les ruines du château qui fut sa prison.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Naffre sur le *budget de report.* (Les recettes se composent des mandats non présentés au payeur dans les délais, les dépenses faites non mandatées et les dépenses allouées et prévues au budget primitif de l'exercice écoulé, mais non exécutées.

Rapport de M. Vachier sur les *chemins de fer d'intérêt local.* Discussion importante sur le projet des chemins de fer du Marais, à laquelle prennent part MM. Gomot, Duchasseint, Bergounioux et Pommerol.

Rapport de M. Octave Burin-Desoziers sur le *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.*

Rapport de M. Chabanet sur les *chemins d'intérêt commun* (ancien réseau).

Rapport de M. Roux sur la surveillance du *travail des enfants mineurs dans l'industrie.*

Rapport de M. Michel sur l'*érection en commune* distincte de la section de *Neuf-Eglise*, commune de Menat.

25 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* et du *Préfet.*

Rapports de M. Vigeral : Sur la liquidation de la *pension* de retraite de *M. Fargheon*, ancien agent voyer principal. — Sur le *secours* à accorder à *Mme Espinasse*, veuve d'un vérificateur des poids et mesures décédé dans l'exercice de ses fonctions.

Rapport de M. Naffre sur le *budget rectificatif* de l'exercice courant. Les recettes de ce budget sont composées : 1° des crédits ou partie de crédits restés sans emploi ou affectation spéciale à la clôture de l'exercice ; 2° des produits éventuels réalisés en dehors des prévisions budgétaires.

Rapports de M. de Moroges : Sur le *phylloxera.* (Vote d'un crédit de 3,000 fr.) — Sur le vœu de l'établissement d'un *Concours hippique* dans chaque station de *haras.* (Vote d'un crédit de 2,000 fr.) — Sur l'aménagement des *bois* de Molène, commune de Nebouzat.

Rapports de M. Chalel : Sur les institutions de *sourds muets.* (Vote d'un crédit de 18,600 fr. pour 55 bourses.) — Sur la création d'une *école de filles* à Pionsat.

Rapports de M. Girard : Sur les *monuments historiques*. — Sur l'*Ecole des Arts et Métiers* à propos d'une demande de subvention pour cette école faite par le sieur Lacombe. — Sur une demande de bourse pour l'*Ecole Centrale des Arts et Manufactures* formée par un sieur Combe, instituteur à Beauregard-l'Evêque. — Sur une demande de subvention pour le *Bulletin mensuel de l'Académie de Clermont*. (Vote d'un crédit de 250 fr.) — Sur l'*Ecole départementale d'accouchement*. (Vote d'un crédit de 14,400 fr.) — Sur le Service des *Archives*. (Vote d'un crédit de 9,500 francs.)

Rapport de M. Chantagrel sur l'*Ecole normale d'instituteurs*. (Vote d'un crédit de 18,000 francs.) [Vote d'un crédit supplémentaire de 2,060 francs.]

Rapports de M. Costes : Sur les écoles spéciales d'*aveugles*. — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 2,600 fr.) — Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*. (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux du nouveau réseau*.

Rapport de M. Chabanet sur les *chemins du nouveau réseau* qui doivent être classés d'*intérêt commun*.

Rapport de M. Duranton-Lachassaigne sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Dumas sur l'expropriation des terrains qui entourent la *Maison d'arrêt* de Riom.

Rapport de M. Chabory sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

26 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet*.

Observations de M. le Préfet au sujet des *conférences pédagogiques*.

Lecture par M. Duchasseint d'un Mémoire destiné à légitimer la proposition de création d'une *Ecole pratique d'agriculture*.

Communication du *Président*.

Rapport de M. Girard sur les Bourses départementales à l'*Ecole des beaux-arts*.

Rapport de M. Chantagrel sur l'*Ecole normale d'institutrices*.

Rapport de M. Chaleil concluant à l'application de la loi du 1er juin 1878 à la commune d'Allagnat et sur une demande de *secours* de la commune d'Eglisolles.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur le réseau des *routes départementales* et les règlements d'alignements les concernant.

Rapport de M. Desmonteix sur le service général de la *vicinalité*. (Vote d'un crédit de 129,000 fr.)

Rapports de M. Girard : Sur l'institution de bourses à l'*Ecole des beaux arts*. (Vote d'un crédit de 5,500 fr.) — Sur la subvention de l'*Ecole d'architecture de Volvic*. — Sur l'*Ecole de Médecine de Cler-*

[illegible]ent. (Vote d'un crédit de 7,250 fr.) — Et les *observations météorologiques*: il conclut à ramener le crédit au chiffre de l'année précédente. (Vote d'un crédit de 500 fr.)

Rapport de M. Laville sur les *secours* à accorder aux *églises et presbytères.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur deux modifications de tracés concernant les *chemins d'intérêt commun n° 47* et le chemin vicinal ordinaire n° 14 de la commune de Laqueuille.

Rapport de M. Chabanet sur la distribution des fonds applicables aux *chemins d'intérêt commun* et aux *chemins vicinaux* de toute catégorie et établissant la répartition entre le nouveau et l'ancien réseau.

Rapport de M. Grange sur l'*inspection des corps de sapeurs pompiers.* (Vote d'un crédit de 5,000 fr.).

Rapport de M. Pouyet sur l'*Assistance publique.* (Vote d'un crédit de 20,000 fr.)

Rapport de M. Pouyet concernant le Service des *épizooties.*

Rapport général par M. Barboux sur le *budget départemental* de l'exercice 1881. Nous en extrayons ce qui suit :

« Messieurs,

» L'examen du budget départemental de l'exercice 1881 a inspiré à votre Commission des observations sérieuses que le rapporteur doit vous faire connaître.

» Les dépenses suivent, avec une rapidité que vous pouvez constater, une progression qui peut difficilement s'arrêter. Sans doute, nos voies de communication y entrent pour la plus large part ; mais d'autres services devaient aussi subir une notable augmentation qu'il est nécessaire de vous signaler.

» Si nous remontons seulement à quelques années en arrière, et que nous comparions, par exemple, le montant des budgets des exercices 1866 et 1879, nous verrons, en moins de quinze ans, des différences qui caractérisent les besoins nouveaux et impérieux de notre temps.

» Les dépenses liquidées et payées, sur le budget de 1866, se répartissent ainsi :

Dépenses ordinaires	995.307 03
Dépenses extraordinaires.. ..	492 232 86
Total...............	1.487.539 89

» Celles de l'exercice 1879, le dernier budget dont nous connaissons exactement les résultats, donnent les chiffres suivants :

Dépenses ordinaires............	1.807.372 51
Dépenses extraordinaires..... .	1.176.618 40
Total...............	2.983.990 91

» A l'exercice de 1881, si les dépenses ne figurent, ainsi que nous allons vous les proposer, que pour le chiffre de 2,788,083 fr. 50, il ne faut pas croire que ce chiffre soit définitif. Nous sommes fondés à [illegible] au budget une somme [illegible] deux derniers emprunts à la caisse des chemins vicinaux.

» Les dépenses, depuis quinze ans, ont donc plus que doublé.

» Si nous n'examinons que celles de l'instruction publique, nous n'avons qu'à nous en féliciter : de 78,203 francs, en 1866 ; elles montent, en 1879, à 243,326 fr. 40, et en 1881, si nous y comprenons les encouragements aux sciences et aux arts, à 268,705 francs.

» Nous ne vous parlons pas des dépenses de votre vicinalité, qui, en 1866, s'élevaient à 479,713 fr. 50. Elles ont plus que triplé ; nous nous en félicitons aussi.

» Mais nous n'oublions pas, à côté de ces dépenses, destinées à donner une plus grande prospérité à notre département, que les misères morales et réelles n'ont pas diminué. Les statistiques constatent l'augmentation, chaque année plus considérable, du nombre des aliénés.

» Certes, nous devons tenir compte de la cherté plus grande de l'alimentation, tant les éléments d'une statistique sont multiples et doivent nous garder d'une appréciation légère. Sachez cependant qu'en 1866, nous dépensions, pour le Service des aliénés, 67,044 francs 41 c., et qu'en 1881, le crédit du même chapitre monte à 157,500 francs.

» Il en est de même pour les enfants assistés : de 70,289 fr. 66, chiffre du chapitre en 1866, les dépenses montent à 130.000 francs.

» L'assistance publique, proprement dite, au lieu de 22,453 francs, vous coûte 72,300 francs.

» Il est inutile de poursuivre ces comparaisons : elles suffisent à notre démonstration. Depuis ces dernières années, l'élan qui emporte notre Département s'est accéléré. Vos prédécesseurs et vous, avez dû, en dehors de l'emprunt du 2 novembre 1870, pourvoir par quatre emprunts aux nécessités de rembourser la dette de la défense nationale et du casernement, et d'achever votre vicinalité.

» Nous ne parlerons que pour mémoire de la délibération spéciale du 14 avril 1877, relative au chemin de Royat, et de l'avance faite au Département, par la Compagnie, de 240,000 francs, remboursables en douze annuités.

» Nos divers emprunts autorisés par les lois des 2 août 1875, 25 juin 1878, 9 août 1879 et 12 avril 1880, représentent un chiffre de centimes extraordinaires de 23,40, et s'élèvent au capital de 6 millions 740,000 francs. L'amortissement calculé (si nous ne faisons pas un nouvel emprunt) ne nous donnera pas un centime avant quinze ans environ. Et cependant le rapport de notre honorable et dévoué agent-voyer en chef nous signale, pour l'exercice prochain, des dépenses croissantes.

» Il faut que nous le disions : une somme de 25,593 francs a dû être réduite, pour 1881, sur l'entretien des chemins d'intérêt commun, de telle sorte que, sans ce report, notre budget ne serait pas en équilibre.

» Quant au budget prochain, en dehors des causes imprévues, il y aura des difficultés à l'équilibrer. Rien que pour les chemins vicinaux, l'augmentation des dépenses, pour l'année 1882, sera de 60,312 francs pour l'amortissement et de 77,544 francs pour l'entretien des chemins, soit 137,856 francs ; pour l'année 1883, elle sera de 201,856 francs : en 1884, de 251,529 francs ; enfin, en 1887, elle atteindra le chiffre de 320,000 francs.

» Comment comblerez-vous ce déficit ? Vous [illegible] vous à la surimposition ? Accepterez-vous le système ingénieux qui vous a été proposé, et qui demande au Gouvernement de [illegible] des centimes indirects en aussi grand nombre que les centimes directs ? En admettant que ce système fût accueilli par le Gouvernement, [illegible]

voté immédiatement par les Chambres ? Ne serez-vous pas conduits, surtout si vous acceptez la création des chemins de fer du Marais, à déclasser certains chemins ? Enfin, en présence du chiffre grossissant de vos budgets de report, ne pourrez-vous pas opérer une réforme dans la comptabilité de votre Service vicinal ?

» Votre Commission se borne à poser ce problème sans le résoudre. Votre prochaine Commission du budget aura cette tâche. Mais, il ne faut pas vous le dissimuler, certaines dépenses nouvelles peuvent vous être en outre imposées par les pouvoirs publics : nous voulons vous parler de nouveaux centimes, absolument indispensables pour l'établissement de la gratuité absolue de l'enseignement primaire. Faudra-t-il aussi que ce grand et riche Département, qui possède peut-être le réseau le plus étendu de chemins vicinaux, ne soit pas propriétaire d'un asile d'aliénés, d'un dépôt pour la mendicité et aussi d'un asile pour la vieillesse ?

» Vous voyez, Messieurs, quelles questions peuvent surgir à propos de la discussion de votre budget. Elles ne sauraient pourtant vous décourager. Les ressources de ce Département, dont l'importance grandit chaque année, sont si étendues que nous ne doutons pas que l'Administration ne vous propose, au budget de 1882, des voies et moyens suffisants pour ne pas compromettre l'admirable développement donné à votre vicinalité.

» Le budget de 1881, tel qu'il est présenté, ne soulève pas par lui-même des questions difficiles. Son cadre, peu logique comme distribution, est conforme aux vieilles habitudes de comptabilité.

» Il comprend :

» En recettes ordinaires........................	1.738.151 10
— extraordinaires..................	1.049.932 40
Total....................	2.788.083 50

et s'équilibre en dépenses au même chiffre. »

Rapport de M. de Moroges sur l'établissement du périmètre et la tarification des *octrois de banlieue de Clermont* et dont les conclusions tendent à l'homologation de la délibération du Conseil municipal de Clermont du 21 août 1878.

Rapport de M. Dumas concernant la commune de Comps.

27 Août 1880. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. Manzat Laroche sur les *sectionnements électoraux*.

Rapports de M. Vigeral : Sur la répartition d'une somme de 5.965 francs pour *secours aux anciens employés*. — Sur la *Caisse des retraites des employés départementaux* et sur les revenus et les charges de cette caisse.

Rapports de M. Bertrand : Sur une demande de subvention faite par la *Société centrale des naufragés*. — Sur le *Service des postes* et sur le *Service télégraphique*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le vœu relatif à l'attribution aux *départements* d'une quotité du rendement des *contributions indirectes*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur les bourses du *lycée Blaise-Pascal* et du *collège de Thiers*.

Rapports de M. Chantagrel : Concernant la répartition des *fonds de bienfaisance* accordés par l'Etat. — Concernant un avis à émettre sur la question de la création d'externes dans les *écoles normales d'instituteurs et d'institutrices*.

Rapport de M. Tallon sur les *chemins vicinaux* subventionnés en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Rapport de M. Chantagrel sur une *demande* en *remise* de *frais d'études* du sieur Mignaval, ancien boursier à l'*Ecole normale* de Clermont, puis professeur au lycée, qui a quitté cet établissement pour aller en Algérie.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers tendant à ce que les *élections* au *Conseil général* et au *Conseil d'arrondissement* n'aient pas lieu le même jour et que la distribution des cartes électorales soit opérée huit jours au moins avant l'époque fixée pour les élections.

Vœu de M. Gomot concernant l'établissement d'un *chemin de fer d'intérêt local* traversant la Limagne.

Vœu de M. le docteur Blatin concernant l'établissement d'une *station* dans le territoire de *Chanat*, sur la ligne de *Clermont-Tulle*.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers concernant l'établissement d'un embranchement à grande section entre le *Mont-Dore* et *Laqueuille*.

Vœu de M. Bergounioux relatif aux travaux d'exhaussement pour rendre la *route départementale n° 7* insubmersible aux abords du pont de Crevant.

Vœu de M. Pouyet tendant à ce que les *bœufs d'Amérique* ou de toute autre provenance soient frappés d'un *droit d'entrée* représentant celui qui pèse sur chaque tête de bétail français.

Vœu de M. Grange relatif à l'établissement d'un *réseau télégraphique* dans le canton de Manzat.

Vœu de M. Guyot Lavaline tendant à obtenir une augmentation de crédit pour le nivellement des terrains dans la traversée de Vic-le-Comte, sur la *route départementale n° 8*.

Vœu de M. Alfred Tallon pour l'établissement d'une *gare* au lieu dit du *Colombier* sur le *chemin de fer de Clermont à Tulle*.

Vœu de M. Pouyet concernant le *concours hippique*.

Vœux de M. Chassaigne : Concernant les *secours* à accorder aux familles des *réservistes*. — Concernant le personnel des *agents voyers*. — Concernant l'achèvement du *pont de Puy-Guillaume*.

Vœux de M. Amable Burin des Roziers : Concernant les *dégâts* commis par la *grêle* dans la première quinzaine de juillet. — Concernant les *odeurs insalubres* qui émanent d'une *fabrique d'engrais* établie sur la route de Pont-du-Château, non loin de la commune de Lempdes, au lieu dit Pontort.

Vœu de M. Desmonteix concernant l'établissement d'une *école de filles* à Pionsat.

Vœu de M. Chabory concernant l'établissement de *boîtes de secours* dans toutes les communes du Département qui sont dépourvues de pharmacies.

Vœux de M. Laville : Concernant la création d'un *bureau de poste* à Lapeyrouse. — Relatif à l'amélioration des *trains* entre Saint-Eloy et Lapeyrouse.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif au *rachat des chemins de fer* par l'Etat.

Vœu de M. Duchasseint demandant l'établissement d'une *halte* au lieu de *Pranlat*, sur le chemin de fer de Clermont à Lyon et d'une *halte* à Nérondes, sur le chemin de fer de Vichy à Ambert.

Vœu de M. Roux relatif à l'organisation du *Service postal* dans les communes de Châteauneuf et de Saint-Gervais.

Vœu de M. Duchasseint demandant l'établissement d'un *bureau de poste* à Crevant.

Vœu de M. Grange concernant la construction du *pont dit de Morge*.

Vœu de M. Gomot concernant les dégagements à opérer autour de la *Maison d'arrêt* de Riom.

Vœu de M. Chassaigne concernant la *ligne de Vichy à Thiers*.

Vœu de M. Vachier concernant une modification du tracé du *chemin de fer de Neussargues* à Saint-Etienne et tendant à faire passer la ligne par la vallée supérieure de l'Ance, de façon à passer par ou près de Viverols.

Vœu de M. Guyot-Dessaigne tendant à ce que le Gouvernement prenne l'initiative de soumettre au Parlement un *projet de loi* attribuant aux départements, pour subvenir aux dépenses du *Service vicinal* une quotité proportionnelle sur le produit de l'*impôt indirect*.

Vœu de M. Naffre demandant que les *agents voyers* aient à fournir chaque année aux Conseils municipaux un compte rendu de leurs opérations avec pièces à l'appui.

Vœux de M. Chabanet : Demandant que l'*Etat* devienne *assureur* contre la *grêle*. — Demandant le raccordement du *pont de Giroux* avec la *route nationale n° 106*.

Vœu de M. Vigeral demandant l'amélioration de la côte de Malgaroux sur la *route nationale n° 89*.

Vœu de M. Chabory concernant la diminution au profit du Département de la largeur des *routes nationales*.

Vœu de M. Guyot-Lavaline demandant l'établissement d'un *hangar couvert* à la *gare de Vic-le-Comte*.

Vœu de M. le docteur Blatin concernant le mauvais état de la partie de la *route départementale n° 13* entre Clermont et La Baraque.

Vœu de M. Pommerol concernant la création d'un *bureau de poste et de télégraphe* à Montferrand.

Vœu de M. Gomot demandant que le Gouvernement vienne en aide au Département du Puy-de-Dôme ravagé par les *orages* et la *grêle*.

Vœu de MM. Gomot et Pommerol concernant le *desséchement des terrains marécageux.*

Vœu de M. Bardoux et autres concernant le tracé par la Sioule du *canal projeté* entre la *Loire et la Dordogne.*

Vœu de M. Salneuve concernant la création d'une *école des arts et métiers* dans le Département.

Vœu de M. Gomot concernant la nomination d'un nouvel *Inspecteur primaire* dans le Département.

Vœu de MM. Pommerol et Gomot tendant à obtenir de la *Compagnie P.-L.-M.* que le train omnibus n° 722 s'arrête à Gerzat et qu'il soit délivré d'une manière permanente des *billets d'aller et retour* entre Gerzat et Clermont.

Vœu de M. Bertrand concernant des modifications à apporter dans le *Service postal* de Tauves à Aveze.

Vœu de M. Grange concernant la réparation de la toiture du clocher de l'*église de Manzat.*

Vœu de M. Mauzat-Laroche tendant à obtenir du Conseil général un avis favorable à l'*annexion* de Puy-Auzat à la commune de *Neuf-Eglise.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers concernant une modification à apporter dans l'organisation des *trains* entre Clermont et Thiers.

Première Session ordinaire de 1881

— 25-29 Avril. —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu* : M. A. Bardoux. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus* : MM. Fargeix et Blatin.

25 Avril 1881. — Les Membres du Conseil général du Puy-de-Dôme se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Président déclare ouverte la première session de 1881.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Fargeix, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal.

Étaient présents . MM. Costes, Armilhon, Blancheton, Vachier, Guyot-Dessaigne, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pommerol, A. Blatin, Blatin-Mazelhier, Fayol, Pouyet, A. Burin des Roziers, comte de La Farge, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Salneuve, Oct. Burin-Desroziers, Chantagrel, Léon Bertrand, Martha-Beker, Michel, Virevaux, Honoré Roux, Grange, Mauzat-Laroche, Laville, Paul Chauvassaignes, de Montlosier, de Moroges, Girard, Gomot, E. Chassaignes, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Chaleil, Guillemin.

Absents : MM. Naffre, Desmonteix, Vigeral et Franck Chauvassaignes.

Il donne ensuite lecture du procès-verbal de la séance du 27 août 1880, qui est adopté.

Le *Président* donne communication d'une lettre de M. Duclerc, sénateur, relative à un projet de vœu pour l'ouverture d'un *canal maritime* entre l'Océan et la Méditerranée, par les vallées de la Garonne et de l'Aude, et la réponse à cette lettre par le Ministre des Travaux publics à M. Duclerc.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Communication de *M. le Préfet* au sujet de l'*inauguration* de l'ouverture de la ligne de *Clermont à Tulle*, fixée au 5 juin 1881.

Observation de M. Barrière au sujet de la question du *Tramway*.

Dépôt par M. Gomot de délibérations de diverses communes concernant les *Chemins de fer du Marais*.

26 Avril 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt approbatif du Compte de l'exercice 1878.

M. Bardoux cède la présidence à M. Guyot-Lavaline, *vice-président*, pour présenter, au nom de la première et de la troisième Commissions réunies, le rapport sur la *subvention* que le Département doit payer à l'Etat, à l'effet de participer à l'achat des terrains destinés à la construction des nouvelles *lignes ferrées d'intérêt général*, qui doivent traverser le territoire du département du Puy-de-Dôme. Cette subvention, égale aux deux cinquièmes du prix des terrains, se montera à la somme de 504.000 francs et sera payée par le Département en douze annuités inégales, de manière à cadrer avec les nécessités du budget.

Rapport de la première Commission sur les *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Chantagrel concernant une modification à apporter dans le mode de versement des annuités que le Département doit verser à la Caisse municipale de Clermont pour la construction du *Petit Lycée*.

Désignation de M. Chabory comme membre de la *Commission* des bureaux de *Tabacs*.

27 Avril 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. de Moroges sur le reboisement des *Bois communaux*.

Demande de *M. Ducros-Paris* relativement au *règlement* d'un ancien compte de librairie.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur la rétrocession d'une parcelle de terrain au Mont Dore pour l'amélioration de la *route départementale n° 2*.

Rapport de M. Chassaigne sur les *subventions* aux *chemins d'intérêt commun.*

Rapports de M. Grange : Sur le logement des brigades de *Gendarmerie* à pied de Clermont. — Sur les réparations à faire aux *tribunaux civils* d'Issoire et de Thiers. — Sur la vente de la maison Bouchat, annexe de l'*Hôtel de la Sous-Préfecture de Riom.*

Rapport de M. Pouyet sur le renouvellement du traité avec le département de la Corrèze pour l'entretien de mendiants au dépôt de *Rabès.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur le vœu relatif à la création de *billets aller et retour* de *Clermont* au *Mont-Dore.*

Dépôt par M. le Préfet d'un dossier relatif au transfert du Café de la Rotonde du *Mont-Dore* nécessité par la construction du *Casino* et d'une demande spéciale de *subvention* formée par le jeune *Coullaud*, de Cournon, et appuyée par M. Dubois, directeur des Beaux-Arts.

28 Avril 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Observations de M. le Préfet au sujet de l'*inauguration* de la *ligne de Tulle.*

Rapports de M. de Moroges : Sur les *haras* de Besse.— Tendant à soustraire à l'*Administration forestière* certains communaux de la commune de Saint-Ours.

Rapport de M. Chaleil concernant les *indemnités* de résidence à accorder aux *instituteurs.*

Rapport de M. Chantagrel tendant à accorder à la ville de Clermont une subvention annuelle pendant douze ans de 5,000 francs pour subvenir aux dépenses du fonctionnement d'une *Faculté de Droit.*

Ce rapport fort intéressant et tout d'actualité est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Nous ne croyons pas qu'il soit nécessaire de faire de grands efforts pour démontrer l'utilité, j'allais dire la nécessité d'une Ecole de Droit à Clermont-Ferrand. Cette question a été récemment l'objet d'études approfondies dans le sein du Conseil municipal de cette ville et dans la presse locale.

» Ce n'est pas d'ailleurs, pour la municipalité de Clermont, une question nouvellement éclose ; les magistrats municipaux de cette ville ont fait déjà de nombreuses tentatives ayant pour but la création de cet établissement, je citerai celles de 1866, 1870, 1871, 1872. Mais il faut bien l'avouer, les circonstances n'étaient pas favorables. En est-il de même aujourd'hui ? Nous ne le croyons pas. Les populations comprennent maintenant le bienfait de l'instruction à tous les degrés. Nous ne désirons pas sans doute plus d'avocats qu'il n'en faut pour les plaideurs et de médecins qu'il n'en faut pour les malades. Mais nous voulons des hommes instruits pouvant sortir de l'atelier ou de la ferme pour prendre une part éclairée au gouvernement de leur pays, soit dans les conseils locaux, soit dans les hautes assemblées. Nous ne voulons pas que l'instruction secondaire et supérieure

soit obligatoire comme nous le voulons pour l'instruction primaire, mais nous n'admettons pas que l'accès des établissements où on la donne soit fermé aux déshérités de la fortune.

» En attendant que l'instruction à tous les degrés soit gratuite pour tous, il convient qu'elle soit mise, au moins, à la portée du plus grand nombre par la multiplicité des écoles. Déconcentrer l'enseignement, multiplier les établissements qui le distribuent, en établir la gratuité, c'est le démocratiser.

» On doit donc louer la ville de Clermont pour l'initiative qu'elle a prise, l'encourager dans les efforts qu'elle se propose de faire et alléger, dans une certaine mesure, les sacrifices qu'elle veut s'imposer.

» Dans cette circonstance, Messieurs, il ne s'agit pas de mettre à la charge du département une dépense d'intérêt communal. Je n'ai pas besoin de souligner les mots pour me faire comprendre, il s'agit bien certainement d'un intérêt départemental et même commun à plusieurs départements. Ce caractère est reconnu par les départements voisins eux-mêmes, qui se proposent de suivre l'exemple que donnera votre assemblée en votant une subvention.

» La ville de Clermont, disons le département du Puy-de-Dôme, est dans une situation admirable pour mériter la préférence des familles qui font donner l'enseignement du droit à leurs enfants. Le pays est incomparable pour la salubrité. Les distractions saines ne manqueront pas aux jeunes gens. De nombreuses familles offriront aux étudiants tous les avantages de la vie intérieure, de la vie patriarcale qui semble, par un privilège spécial, s'être maintenue dans notre charmant pays.

» Assurons-nous maintenant que nous n'encouragerons pas une œuvre témérairement entreprise, une illusion.

» Nous avons sous les yeux le budget de l'école de Montpellier qui est de création récente. Nous trouvons au chapitre des dépenses, pour 1881, une somme totale de 65,850 francs.

» Cette somme est reconnue suffisante, bien que cette école ne soit encore qu'à sa seconde année d'existence, c'est-à-dire dans la période la plus difficile à traverser.

» Une pareille somme serait-elle suffisante pour répondre aux frais de toute nature occasionnés par l'installation et l'entretien de l'école de Clermont ? Rien ne nous autorise à supposer le contraire. Néanmoins la ville de Clermont, avec la prudence qui la caractérise, a fixé, par évaluation, le chiffre de la dépense à 78,000 francs. Elle a reconnu qu'en matière financière, il faut éviter les déceptions résultant de l'exagération dans l'évaluation des recettes ou de l'atténuation dans celle des dépenses, ce qui occasionne presque toujours des désordres dans les budgets.

» La ville déclare d'abord qu'elle prend à son compte la totalité de la dépense et elle justifie que la partie disponible de ses recettes ordinaires est plus que suffisante pour faire face à tous les besoins. Néanmoins, Messieurs, il ne faut pas exagérer la portée de cette déclaration qui a seulement pour but de rassurer le Gouvernement et vous-mêmes sur l'avenir de la nouvelle école; il ne faut pas vous dissimuler que la Ville ne s'impose pas un sacrifice très lourd et qu'elle ne trouverait pas un emploi très utile de ce capital dans d'autres branches des services municipaux. Aussi, Messieurs, elle n'a pas hésité à s'adresser à vous, d'abord pour avoir votre concours moral qu'elle apprécie à sa véritable valeur et ensuite votre concours financier dans la mesure que vous jugerez convenable. Votre

deuxième Commission estime qu'une subvention de 5,000 francs par an et pendant douze années n'a rien d'exagéré. Si vous adoptez ses conclusions, vous contribuerez à la fondation d'une œuvre qui a un caractère d'utilité véritablement départementale.

» Ce n'est là, dans tous les cas, Messieurs, qu'une dépense éventuelle au moins pour partie. En effet, si le nombre des élèves répond aux espérances de la ville de manière que la recette qui en résultera couvre à peu près la dépense, l'école sera prise par l'Etat à ses risques et périls. A ce moment vous cesserez de payer les annuités. Ajoutons, Messieurs, que vous n'aurez rien à débourser avant deux ou trois ans, délai nécessaire pour obtenir du Ministre le personnel de l'enseignement.

» Les départements voisins et principalement ceux du ressort académique paraissent disposés, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire, à offrir à la ville de Clermont leur concours. Il faut bien reconnaître, Messieurs, que le département le plus intéressé dans la question ne peut pas se laisser devancer par les autres

» Cette création est si intéressante et elle obtient si bien l'approbation générale que la Chambre des notaires de Clermont prend l'engagement ferme de contribuer pour 3,000 francs et même pour 4,000 francs, si l'on fonde un cours de notariat dans la nouvelle école et cela pendant douze années, soit 36,000 ou 48,000 francs, suivant la distinction que nous venons de faire.

» D'autres chambres paraissent disposées à suivre cet exemple. Il est facile, Messieurs, de deviner la pensée de ces chambres : elles veulent faciliter le recrutement de leurs clercs et probablement introduire dans la corporation une réforme qui consistera à exiger la licence en droit des aspirants au notariat, comme cela a lieu dans d'autres villes. Nous les en louerons sincèrement si le second motif est, comme nous n'en doutons pas, dans leur intention.

» La Chambre des avoués, elle aussi, a voulu prouver l'importance qu'elle attache à la création d'une école en quelque sorte professionnelle pour la corporation, en offrant une somme de 1,500 fr. par an pendant 12 années, soit 18,000 francs. Ses desseins, j'imagine, sont les mêmes que ceux de la Chambre des notaires, mais elle a droit, à mon sens, à la reconnaissance toute particulière de la ville. Elle a fait preuve, dans cette circonstance, non-seulement de générosité, mais surtout de désintéressement, car la propagation de la science du droit aura pour résultat incontestable la diminution, dans une large mesure, du nombre des procès. Quiconque est un peu versé dans le droit cherche à éviter les procès. Un avocat a rarement l'occasion, et c'est digne de remarque de plaider pour lui-même.

» L'installation matérielle n'occasionnera pas, pour le moment, des dépenses considérables. En effet, la Faculté des lettres offre à sa jeune sœur l'hospitalité en attendant qu'elle ait le moyen d'être chez elle. C'est de la bonne fraternité. »

M. Aubergier demande à faire une addition à la partie historique du rapport de M. Chantagrel ; le rapporteur ne fait remonter qu'à l'année 1868 les démarches faites par la municipalité de la ville de Clermont pour obtenir une Ecole de Droit ; or, à l'époque de la construction de l'hôtel des Facultés, la municipalité de Clermont demanda qu'il fût compris dans le plan un pavillon destiné à l'Ecole de droit, et elle demanda en même temps une Faculté. Le Ministre de l'Instruction publique, qui était alors M. Rouland, répondit qu'on

allait au-devant de ses désirs et qu'il avait déjà l'intention de créer deux Ecoles de Droit en France : Nancy et Clermont, et Clermont d'abord. Malheureusement, une lutte s'engagea entre deux villes rivales, Riom et Clermont, et elle amena ce fâcheux résultat, qu'elles n'obtinrent l'Ecole de droit ni l'une ni l'autre. M. Aubergier dit qu'il a tenu à rappeler ce souvenir, qui fait honneur à la municipalité du temps.

M. Chantagrel regrette de n'avoir pas connu ces renseignements assez tôt pour les insérer dans son rapport, et il remercie M. Aubergier de les lui avoir fournis.

M. le Président dit que le Conseil est trop reconnaissant des services rendus, pour ne pas s'associer aux paroles de remerciement de M. Chantagrel.

M. Amable Burin des Roziers ne veut pas contester le vote du principe de la création de l'Ecole de Droit ; mais il adjure le Conseil de ne pas se lancer dans des dépenses, sans être certain de pouvoir y faire face. Il demande donc que le vote du crédit, même en principe, soit renvoyé au moment du vote du budget.

M. Octave Burin-Desroziers dit qu'il ne croit pas qu'on puisse l'accuser de disposer avec trop de largesse des finances du Département ; mais en présence d'une question capitale comme celle de l'Ecole de droit, le vote d'un crédit n'est plus une largesse, c'est un devoir. Dans cette question, on n'est plus conseiller général de Clermont ou de la montagne, mais de l'Auvergne. Pour lui, avocat, il fera tous ses efforts pour développer l'étude du droit dans un pays qui a produit tant d'illustres jurisconsultes. On a fait de Clermont un centre militaire et un centre commercial et industriel ; il faut en faire un centre judiciaire, ce sera le couronnement de l'édifice.

M. le docteur A. Blatin dit que les termes élevés du rapport de M. Chantagrel et les paroles chaleureuses de M. Octave Burin-Desroziers lui rendent facile la tâche de défenseur de l'Ecole de Droit de Clermont. Il remercie le Conseil des dispositions sympathiques manifestées en faveur d'une si importante et si utile création.

M. A. Burin des Roziers dit qu'il est prêt à voter le crédit, si M. le Président lui déclare que le Département pourra y faire face.

M. le Président déclare qu'il est de ceux qui croient qu'il ne faut pas hésiter à créer de nouvelles ressources, en présence d'une question aussi importante pour le Département que l'Ecole de Droit. Il est le premier à reconnaître les difficultés du budget du Département ; mais il croit répondre aux sentiments du pays en se déclarant prêt aux plus grands sacrifices.

M. Aubergier tient à déclarer qu'il est partisan, plus que personne, de voter le crédit nécessaire pour l'Ecole de droit, mais qu'il veut s'associer, dans une certaine mesure, aux observations de M. Amable Burin des Roziers. Il croit que l'on ne se préoccupe pas assez des difficultés budgétaires et que des demandes de fonds soient trop facilement accueillies. *Si l'on n'y prend garde, nous ne pourrons bientôt plus entretenir nos chemins.*

M. Octave Burin Desroziers ajoute que bien souvent il a appelé l'attention du Conseil sur les périls de notre situation financière, mais que ce n'est pas le cas en présence d'une question capitale pour notre pays.

M. Chaleil tient à déclarer au Conseil général qu'à son avis certains chapitres du budget lui paraissent laisser une marge assez large pour prendre part aux dépenses d'entretien de l'École de droit, sans recourir à la création de ressources extraordinaires. Il signale notamment le sous-chapitre VIII du budget, relatif au service du culte, lequel, selon lui, pourrait être considérablement réduit. Il en fera, du reste, la proposition en temps opportun.

Sous le bénéfice de ces observations, les conclusions du rapport sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur la *pêche fluviale* dans l'Allier et dans la Dore.

Rapports de M. Bergounioux : Sur la rectification de la côte de Piboulet, sur la *route nationale n° 106*. — Sur la demande de subvention nécessaire pour l'établissement d'une *gare à Grezin*, entre les stations d'Issoire et du Breuil. — Sur le *Tramway Mekarski*.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers concernant les réparations à faire au *pont de Ris*.

Rapports de M. Grange concernant les réparations à l'*hôtel de la Préfecture*. — Sur les modifications entraînées par la construction du *Casino du Mont-Dore*.

Rapport de M. Chabory sur la situation des bohémiens et montreurs d'ours (*mendicité et vagabondage*).

Rapport de M. Barrière concernant la liquidation de trois pensions d'*employés départementaux*.

Rapports de M. Dumas : Sur des vœux concernant des *modifications postales* dans le canton de Randan. — Sur un autre vœu tendant à ce que le *service postal* se fasse, pour le canton d'*Herment*, par la gare de Bourgeade-Herment lorsque la ligne de Clermont-Tulle sera ouverte.

29 Avril 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

M. L. Chabory dépose une pétition des habitants de *Gergovie* réclamant la construction d'une *route*.

Rapports de M. Bergounioux : Sur la question du *tramway Mekarski*. — Concluant à l'établissement d'une *gare à Saint Saures*, sur l'embranchement du Mont-Dore.

Rapport de M. Gomot sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Chassaigne concluant à l'ajournement d'une demande de *secours* envoyée par la *commune d'Espinasse* pour des *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. Martha-Beker concluant à l'adoption du vœu émis par M. Pommerol et concernant l'établissement d'une *halte à Montferrand*, sur la ligne de *Paris-Lyon-Méditerranée*.

M. le Président annonce au Conseil qu'il a reçu de *M. Joseph Reynard* l'hommage d'une *Carte du Puy-de-Dôme* dont il est l'auteur. *M. le Président*, au nom du Conseil général, adresse ses remerciements à M. Joseph Reynard.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : concernant les *chemins vicinaux* du nouveau réseau. — Sur le *classement d'intérêt commun* de chemins du *nouveau réseau*. — Et les *chemins d'intérêt commun* de l'*ancien réseau*.

Rapports de M. Paul Chauvassaignes : Sur la répartition des *emprunts* à la *Caisse des chemins*. — Concluant à l'adoption d'un vœu pour la création d'un *pont* au bac de *Mirefleurs*.

Rapport de M. Alfred Tallon en faveur du *rachat* du *pont à péage* de *Cournon*.

Rapport de M. de Montlosier sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Chabory sur l'application de la loi concernant le *travail des enfants dans les manufactures*.

Rapport de M. Chantagrel sur l'*Ecole normale d'Instituteurs*.

Rapports de M. Girard : Concluant au vote de 50 francs pour la souscription ouverte à l'effet d'élever une *statue à Lakanal*. — Sur l'érection d'une *statue* à *Joseph Barra*. — Concernant les églises de Beaumont-les-Randan et de Manglieu.

Rapport de M. Alfred Tallon sur les contingents ordinaires des *chemins vicinaux* pour 1882.

Compte rendu des séances du *Conseil général*. — Communication du docteur Blatin.

Observation de M. Duchasseint concernant les *archives de la Sénéchaussée d'Auvergne*.

Observation de M. Amable Burin des Roziers sur la question du *canal de jonction de la Garonne à la Loire*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chabory relatif à la délivrance de *billets d'aller et retour* à prix réduits de *Clermont au Mont-Dore*.

Vœu de M. Barrière demandant l'exécution immédiate du *tramway Mekarski* ou la résiliation de l'engagement.

Vœu de M. Guyot-Lavaline et autres relatif à la *pêche dans l'Allier* des poissons de l'espèce des salmonides.

Vœu de M. E. Chassaigne relatif à l'établissement d'une *gare* dans la commune de Néronde, sur la *ligne d'Ambert*.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers demandant l'établissement d'une *gare à Saint-Saturs*.

Vœu de M. Bardoux demandant que le *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore* soit construit à voie large.

Vœu de M. Chabory et autres concernant une réforme postale et l'établissement d'un *bureau télégraphique* dans la commune du *Cendre*.

Vœu de M. Salneuve et autres relatif à la création d'un *poste* de facteur boîtier pour la commune de St Martin d'Ollières.

Vœu de M. Duchasseint relatif au rachat des *ponts à péage* existant dans le département.

Vœux de M. de Moroges concernant le *service postal* dans le canton de Randan.

Vœu de M. Guyot-Dessaigne relatif à la rectification de la côte de Piboulet sur la *route nationale n° 106*.

Vœu de M. Grange et autres relatif à des modifications de *chemins* dans le canton de Manzat.

Vœu de M. Pouyet demandant que le *service des dépêches* de Clermont à Herment se fasse par le chemin de fer de Tulle.

Vœu de M. Dumas relatif à la *pêche* dans la rivière de Dore.

Vœu de M. de Moroges relatif à des réparations urgentes à faire au perré du *pont de Ris*.

Vœu de M. Chaleil demandant la création d'une *halte* au village de *Pranlat*, commune de Celles, sur la ligne de Thiers à Montbrison.

Vœu de M. Duchasseint concernant l'*organisation cantonale*.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers et autres tendant à ce que les *conseillers généraux* et les *conseillers d'arrondissement* fassent partie de droit des *délégations cantonales*.

Vœu de M. Chabory réclamant l'établissement d'une *bascule* à forte pesée à la *gare des Martres-de-Veyre*.

Vœu de M. Chassaigne tendant à ce que la gare de Ris porte le nom de *gare de Ris* et Châteldon.

Vœu de M. le docteur Blatin relatif aux *chemins de fer d'intérêt local*.

Vœu de MM. Girard et Gomot tendant à ce que la *gare de Pontmort* porte désormais le nom de Pontmort-Cellule.

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à la cession d'une surface de terrain propre à la construction d'un *hôtel restaurant* sur le sommet du *puy de Dôme*.

Vœux de M. Grange concernant la création de *bureaux de tabac*.

Vœux de M. Pommerol demandant la suppression d'un *établissement insalubre* à Herbet. — Réclamant l'établissement d'une *halte à Montferrand* sur la ligne ferrée.

Vœux de M. Grange : Relatif à l'élargissement du *pont de Chez Saby* sur la rivière de Sioule. — Relatif à la création d'un chemin d'intérêt commun dans la commune de Manzat (*chemin de Saint Hippolyte à Blanchein*).

Vœux de M. Guillemin : Concernant l'établissement de *trains réguliers* et directs sur toute la ligne de *Lyon à Bordeaux*. — Demandant la suppression des manœuvres qui, entre *Thiers et Clermont*, retardent la marche des *trains de voyageurs*.

Vœu de M. Grange concernant le *classement de divers chemins*.

Vœu de M. Duchasseint concernant le *transfert des archives de la sénéchaussée d'Auvergne* dans les *archives départementales*.

Vœu présenté par M. Gomot en faveur de l'établissement de boîtes *postales* à Surat et à Champeyroux, commune de St Ignat.

Deuxième Session ordinaire de 1881

— 22 Août-2 Septembre. —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et docteur Blatin.

22 Août 1881. — Les membres du Conseil général se sont réunis à 2 heures du soir à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet invite M. Virevaux, comme doyen d'âge, à occuper le fauteuil de la présidence, et M. Guillemin, le plus jeune des membres du Conseil général à remplir les fonctions de *secrétaire.*

M. le Président, après avoir ouvert la deuxième session ordinaire de 1881, déclare la séance suspendue jusqu'à 4 heures pour s'entendre au sujet de la nomination du Président du Conseil.

La séance est reprise à 4 heures.

M. le Préfet donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Bardoux adresse sa démission de membre du Conseil général.

Après l'appel nominal qui constate la présence de tous les conseillers, sauf M. Octave Burin-Desroziers, il est procédé à la constitution du bureau définitif.

M. Salneuve est proclamé *président.* — MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*, et MM. Fargeix et docteur A. Blatin, *secrétaires.*

MM. les Président, Vice-Présidents et *Secrétaires* prennent place au bureau.

M. le Président Salneuve prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je vous remercie avec fierté et reconnaissance de l'honneur que vous me faites de m'appeler à présider vos travaux. Ce témoignage de confiance est pour moi une surprise qui me met au dépourvu pour pouvoir exprimer convenablement tous les sentiments qui m'oppressent.

» La politique a, parfois, des exigences douloureuses. Vous comprendrez mon émotion et, sans nul doute, vous la partagerez. Je succède à un ami, mais je ne le remplacerai pas. Le vide qu'en éprouvera le Département, je n'ai pas la prétention de le combler. Une résolution extrême vient de vous être communiquée; faut-il espérer que le conseiller général de Saint-Amant-Tallende ne la maintiendra pas ? Bardoux manquerait à notre laborieuse coopération.

» Je ne veux pas considérer ma nomination à la présidence comme une faveur personnelle. J'y puise le devoir d'interpréter franchement la pensée de ceux qui m'ont élu. En consacrant mon dévouement à la République, vous avez voulu témoigner une patriotique adhésion au gouvernement républicain, à une politique pacifique et [illegible]. Vous avez voulu attester par une affirmation républicaine [illegible] harmonie avec la volonté du pays, qui vient de se manifester avec éclat.

» Les élections législatives dans lesquelles le suffrage universel

parle si haut, confirment, d'une façon indéniable, les élections départementales de l'année dernière, et, bientôt, des élections sénatoriales achèveront d'asseoir la République, en permettant d'ouvrir sérieusement l'ère des réformes démocratiques.

» La France veut principalement trois choses : l'ordre, la paix, le progrès, oui, le progrès continu sans secousses, sans violences, avec prudence, avec mesure, mais aussi avec une persévérance ferme, énergique.

» Si le rôle des Conseils généraux n'est pas un rôle militant, il importait pourtant, dans les circonstances solennelles où nous nous trouvons, de constater la situation politique et d'affirmer le concours des corps électifs pour atteindre un double but : l'affermissement définitif de la République, son développement normal.

» C'est sous des inspirations sereines que nous avons maintenant à nous occuper des travaux que sollicite l'intérêt départemental.

» Je ne dois pas vous taire que notre session sera chargée ; mais nous aboutirons à des résultats satisfaisants avec votre activité habituelle et avec l'assistance d'une administration dévouée, habile, à laquelle nous rendons tous hommage.

» Je m'efforcerai, Messieurs, de diriger vos débats avec toute l'attention due à des hommes expérimentés, avec l'impartialité que votre sagesse, votre modération, votre bon vouloir me rendront facile pour votre propre dignité.

» Je crois me rendre votre interprète en adressant en votre nom des remerciements au bureau provisoire. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

M. le Préfet tient à s'associer de tout cœur aux sentiments noblement exprimés par le Président du Conseil au sujet de la décision douloureuse pour nous prise par l'honorable M. Bardoux.

La parole est donnée à *M. le Préfet* qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Notre session commence au lendemain des élections générales qui viennent de donner à nos institutions républicaines une solennelle consécration; elles ouvrent au pays une ère d'améliorations et de réformes nouvelles qui seront en harmonie avec les aspirations de la nation.

» Messieurs,

» La calme, laborieuse et libérale activité des Conseils généraux, l'élan si fécond qu'ils ont imprimé aux divers Services et à l'Administration tout entière ont exercé une influence profonde sur l'opinion publique et on doit leur attribuer une part importante dans la grande manifestation dont la France vient d'être le théâtre.

» Les Assemblées départementales ont montré, et vous en êtes, Messieurs, un éclatant exemple, que partout, grâce à nos institutions, le sentiment de la libre initiative et de la responsabilité, la poursuite généreuse du progrès grandissent et s'étendent et que le caractère essentiel de nos corps électifs départementaux animés de l'esprit démocratique est celui de la République elle-même : un effort commun, courageux et ferme vers le bien commun. »

Communication du *Préfet*.

Composition et attributions des Commissions.

24 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance et de celui de la séance du 29 avril 1881.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. Michel sur le *contingent départemental*.

Proposition de M. Chantagrel relative à la nomination d'une Commission de classement des *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Chaleil sur les *Maisons d'école*.

Rapport de M. Pommerol sur une demande du sieur Laroche, ancien élève-maitre à l'*Ecole normale d'instituteurs*.

Rapport de M. Chassaigne sur le *Service postal*.

Rapport de M. Grange sur les *Enfants assistés*.

25 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Duchasseint relatif à la *police sanitaire* des animaux.

Rapport de M. Pommerol sur les *vœux* des *Conseils d'arrondissement*.

Rapport de M. Martha-Beker relatif au *Canal international de la Garonne à la Loire*.

Observations de M. le docteur Blatin relativement au déclassement du *chemin d'intérêt commun n° 5*.

Rapports de M. Grange : Sur les *Sociétés de Secours mutuels*. — Sur l'extinction de la *mendicité*.

26 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Blatin-Mazelhier : Sur les établissements de *sourds-muets* dans le Département. (Vote d'un crédit de 19,000 fr.). Sur l'école des *jeunes aveugles* du Champgil. (Vote d'un crédit de 6,200 francs.)

Rapport de M. Barrière sur un vœu relatif à la suppression des *timbres de quittance* sur les factures inférieures à 50 francs.

Rapport de M. Chassaigne sur le *Service postal*.

Rapport de M. Grange sur les *aliénés*.

Communications du *Préfet*.

27 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Pommerol sur l'*Ecole départementale d'accouche*[illegible] (Vote d'un crédit de 11,100 francs).

Rapport de M. Pouyet sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Gomot sur la liquidation de la *pension de retraite* de Mme veuve Rastoix.

Rapport de M. Léon Chabory concernant les élections des juges consulaires et des membres des *Chambres de commerce.*

Communications du *Président* et du *Préfet.*

29 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Martha-Beker au sujet des conclusions de son rapport concernant le *canal de jonction de la Garonne à la Loire.*

Rapport de M. Naffre sur les *comptes administratifs* de 1880.

Nous en extrayons la balance générale ainsi conçue :

Budget ressortissant au ministère de l'intérieur

Recettes ordinaires.............	1.645.444 45	3.552.251 23	3.719.973 67
Recettes extraordinaires..........	1.906.806 78		
Instruction publique.			
Recettes ordinaires.............	167.722 44	167.722 44	
— extraordinaires.........	»		
Intérieur.			
Dépenses ordinaires.............	1.583.096 61	3.313.792 11	3.479.254 10
— extraordinaires........	1.730.695 50		
Instruction publique.			
Dépenses ordinaires.............	165.461 99	165.461 99	
— extraordinaires........	» »		

Partant, les recettes présentent un excédent de.................... 240.719 57
à porter, à titre de fonds libres ou de report, au budget de 1881.

Rapports de M. Chaleil : Sur les bourses du *Lycée Blaise-Pascal* et du *Collège de Thiers.* (Vote d'un crédit de 13,000 francs). — Sur une circulaire du Ministre de l'Instruction publique pour la création d'*instituteurs suppleants.*

Rapports de M. Blatin-Mazelhier : Sur les *Archives départementales.* — Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. le docteur Pommerol sur la répartition des *bourses* aux *Ecoles normales.*

Rapport de M. Mauzat-Laroche relatif au classement de l'*église d'Herment* parmi les *monuments historiques* de l'Auvergne.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun*, ancien réseau.

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication.*

30 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun* (nouveau réseau). — Sur les *chemins vicinaux.* — Répartition de fonds.

Rapport de M. Aubergier sur les *chemins vicinaux.* (Acquisition de terrains.)

Rapports de M. Grange : Sur le *travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.* — Sur le Service des *épizooties.*

Rapport de M. Barrière sur l'application de l'ordonnance royale réglant la pension des *employés départementaux* au sujet d'une demande faite par Mme veuve Quiquandon, d'Ambert.

Rapport de M. Duchasseint sur le *concours hippique.* (Vote d'un crédit de 2,000 francs.)

Rapport de M. Naffre concernant les élèves boursiers du département placés dans l'*Orphelinat de Saint-André* pendant l'année 1880-1881.

Rapport de M. Chaleil concernant l'*Ecole d'arts et métiers* de Clermont.

Rapport de M. Vachier sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Vigeral sur le vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'*Issoire*, concernant l'élévation d'une classe de la *Sous-Préfecture.*

31 Août 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Demande de M. Duchasseint au sujet des *cantonniers* des routes départementales.

Nomination d'une Commission interdépartementale pour le règlement définitif du tracé de la *route n° 1* entre le Puy-de-Dôme et la Loire.

Rapports de M. Bergounioux : Sur la *pêche fluviale* dans le Département. — Concernant la *navigation* de l'Allier et de la Dore.

Rapport de M. Duchasseint sur les *Haras.* (Important).

Rapport de M. Guyot-Lavaline sur le *budget de report.*

Rapport de M. Pommerol sur un vœu en faveur de la construction d'un bâtiment pour l'*Ecole départementale d'accouchement.*

Rapport de M. Chantagrel sur les *cultes.* Importante discussion à laquelle prennent part MM. Amable Burin des Roziers, le comte Martha-Beker, le docteur Blatin, Octave Burin-Desroziers, Chaleil, Tallon, Laville, Guyot-Dessaigne, Chabory, Barrière, etc.

1er Septembre 1881. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Girard sur l'*Ecole des hautes études commerciales.* (Rejet.)

Rapports de M. Bertrand : Sur le Service de la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 4,400 francs). — Concernant les *beaux-arts.* — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* — Sur l'allocation d'un crédit de 100 francs pour l'érection d'une *statue* à l'*amiral Coligny.* — Sur l'allocation d'une subvention pour la création d'un *observatoire météo-*

rologique sur le Mezenc. — Sur le *Service météorologique* dans notre Département.

Rapport de M. Girard sur l'*Ecole d'architecture* et de construction de *Volvic.*

Rapports de M. Pommerol : Relatif à un vœu concernant l'augmentation de traitement du *professeur d'agriculture* à l'*Ecole normale d'instituteurs.* — Sur une demande de crédit formulée par M. le Préfet pour solder des dépenses déjà faites à l'*Ecole normale d'instituteurs.* — Sur le résultat des études dans les *Ecoles normales d'instituteurs* et *d'institutrices.*

Rapport de M. Vachier sur le *chemin de fer d'intérêt local.* — Discussion importante. — Discours de MM. Bergounioux, Vigeral, Amable Burin des Roziers, Chantagrel, Gomot, Guyot-Dessaigne, Octave Burin-Desrosiers, Blatin et Martha-Beker.

2 Septembre 1881 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux.* — Répartition de crédits.

Rapport de M. Pommerol sur le *budget de l'Instruction publique* pour 1882.

Rapport de M. de Moroges sur le Service général de la *vicinalité.*

Rapports de M. Grange : Relatif à la *protection des enfants du premier âge.* (Vote d'un crédit de 8,000 francs). — Relatif au Service des *sapeurs pompiers.* (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. Chabory relatif aux usurpations de *communaux.* (Vote d'un crédit de 7,600 francs.)

2 Septembre 1881 soir. — Nomination de la Commission de classement des *chemins de fer d'intérêt local.*

Nomination des conseillers devant faire partie de la Commission chargée de vérifier les *listes électorales consulaires.*

Rapports de M. Vigeral : Sur les *secours* annuels en faveur d'anciens *employés*, de leurs veuves ou d'attachés à l'*Administration départementale.* (Vote d'un crédit de 5,461 francs). — Concernant la partie du fonds d'abonnement affectée aux *employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.*

Rapport de M. Duchasseint sur la *Société d'agriculture.* — Ecole d'agriculture. Création d'une école pratique. Enseignement départemental. Droits d'enregistrement, réduction. Crédit agricole.

Rapport de M. Naffre sur le *budget rectificatif* de 1881.

Rapport de M. Laville concernant la *subvention* à accorder aux *communes* en exécution de la loi du 12 mars 1880.

Rapport de M. Grange sur le casernement de la *gendarmerie* et bâtiments départementaux.

Rapport de M. Naffre sur le *budget primitif* de 1882. Les recettes et les dépenses s'équilibrent par .

Recettes et dépenses ordinaires	....	1.848.014 73
— — extraordinaires	....	1.098.162 67
Total	....	2.946.177 40

Rapport de la première Commission sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Chaleil sur la situation générale de l'*instruction primaire* dans le Département.

Rapport de M. Armilhon sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le classement comme *chemins d'intérêt commun* de tronçons de chemins du nouveau réseau.

Rapport de M. Tallon concernant des *acquisitions de terrains* au *Mont-Dore.*

Rapports de M. Vigeral : Relatif à des liquidations de pensions d'*employés départementaux.* — Sur la situation des revenus et des charges de la *Caisse de retraite des employés départementaux.* — Concernant un *secours* accordé à Mme veuve *Espinasse.* — Relatif à des modifications statutaires apportées à la *Caisse de retraites des employés départementaux.*

Rapport de M. Bertrand sur les *circonscriptions territoriales.*

Rapport de M. Barrière sur le *sectionnement électoral.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. E. Chassaigne concernant les travaux du *pont de Puy-Guillaume.*

Vœu de M. Girot-Pouzol relatif à l'appel des *réservistes.*

Vœu de M. Chabory concernant l'établissement d'une *bascule* à grande pesée à la *gare* des marchandises des *Martres-de-Veyre.*

Vœu de M. Duchasseint concernant le même objet en faveur de la *gare de Lezoux.*

Vœu de M. Duchasseint relatif au rachat du pont à péage du *port de Ris* et à l'achèvement du *pont de Puy-Guillaume.*

Vœu de MM. Duchasseint, Guillemin et autres, demandant l'établissement : 1° d'une *halte à Pranlet*, sur le chemin de fer de Clermont à Lyon ; 2° d'une *halte à Nérondes*, sur le chemin de fer de Vichy à Courpière.

Vœu de M. Pouyet concernant la création de *concours hippiques.*

Vœu de M. Armilhon formulé contre le *reboisement* des *communaux* dans la commune de Saint-Martin-des-Olmes.

Vœu de MM. Bergounioux et Girot-Pouzol demandant l'établissement d'une barque à voitures sur la *rivière d'Allier*, à Vialles, commune de Luzillat.

Vœu de M. Girot-Pouzol demandant que la *gare du Breuil* s'appelle à l'avenir Le Breuil-Saint-Germain-Lembron.

Vœu de M. Ernest Chassaigne relatif au *Service des dépêches* entre Puy-Guillaume et Châteldon.

Vœu de M. Pommerol relatif au *Service postal et télégraphique* dans la commune de Gerzat.

Vœu de M. Chassaigne concernant le *pont dit du Moulin-de-Ratt* (chemin d'intérêt commun n° 63, ancien réseau.)

Vœu de M. Mauzat-Laroche concernant la construction du *chemin n° 60* (nouveau réseau.)

Vœu de M. Chaleil relatif à la création de bourses à l'*Ecole des arts et métiers de Clermont.*

Vœu de M. Chaleil et autres demandant la suppression intégrale du sous-chapitre VIII du budget départemental relatif aux *cultes.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers destiné à assurer la priorité de classement au *chemin de fer d'intérêt local* de la Limagne.

Vœu de M. Pouyet concernant la restauration de l'*église d'Herment.*

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif au *Service des dépêches* de Méjanesse à Latour.

Vœu de M. Chassaigne concernant la livraison à la circulation du *chemin de fer de Vichy à Thiers.*

Vœu de M. Alfred Tallon demandant le prolongement de la *route départementale n° 2* jusqu'à Laqueuille.

Vœu de M. Guillemin relatif aux *timbres-quittances* de 10 centimes.

Vœu de M. Guillemin relatif à l'établissement de banquettes sur la *route nationale n° 89*, entre Thiers et le grand tournant.

Vœu de M. de Montlosier et autres demandant l'établissement de *boîtes-postières* dans toutes les *gares* du chemin de fer de Clermont-Tulle.

Vœu de M. Tallon relatif à la création de *postes* de facteurs pour les communes de Chidrac, Saint-Cirgues, Saint-Vincent et Floret.

Vœu de M. Chassaigne demandant que toutes les écoles soient pourvues d'une *carte géographique* du département.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la défense des abords du *pont de Crevant* sur l'Allier.

Vœu de M. de Moroges et autres concernant le *professeur d'agriculture* M. Girard Col.

Vœu de M. Léon Bertrand concernant le *Service des messageries* pour le transport à domicile des marchandises expédiées par le chemin de fer de Clermont-Tulle.

Vœu de M. Barrière concernant le *Service des dépêches* dans la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel.

Vœu de M. Octave Burin Desroziers, relatif à l'établissement d'une *boîte aux lettres* à Roure, commune de Saint-Babel.

Vœu de M. Guillemin et autres relatif à l'établissement de *billets d'aller et retour* aux gares de *Vichy et de Thiers.*

Vœu de M. Desmonteix concernant l'établissement d'un canal couvert dans la traverse de Pionsat, sur la *route départementale n° 16.*

Vœu de M. Duchasseint concernant le transfert à la Préfecture des *archives* de la *sénéchaussée d'Auvergne.*

Vœu de M. Chantagrel sur le rachat des *chemins de fer* par l'Etat.

Vœu de M. Chantagrel concernant les condamnés *récidivistes*.

Vœu de M. Grange concernant la création de deux *bureaux de tabac* dans les communes de Manzat et de Charbonnières-les-Varennes.

Première Session ordinaire de 1882

— 17-22 Avril. —

Préfet : M. Paul Glaize. — *Président élu* : M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus* : MM. Fargeix et docteur Blatin.

17 Avril 1882. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme se sont réunis à 2 heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Président déclare ouverte la première session de 1882.

M. le Préfet assiste à la séance.

Après l'appel nominal, qui constate la présence de tous les conseillers, savoir : MM. Costes, Armilhon, Blancheton, Vachier, Guyot-Dessaigne, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pommerol, Blatin, Blatin-Mazelhier, Franck Chauvassaignes, Fayol, Pouyet, Amable Burin des Roziers, Gaillard, Vigeral, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Naffre, Salneuve, Octave Burin-Desroziers, Chantagrel, Bertrand, Martha-Beker, Michel, Virevaux, Honoré Roux, Grange, Mauzat-Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, de Montlosier, de Moroges, Girard, Gomot, Ernest Chassaigne, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Chaleil et Guillemin.

Lecture et approbation des procès verbaux des séances des 1er et 2 septembre 1881.

Communications du *Préfet* et du *Président*.

18 Avril 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*.

Discussion sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Observation de M. Bardoux au sujet de la création d'un *Lycée de filles*.

Rapport de M. Grange sur les *bois communaux*.

19 Avril 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet* et du *Président*.

Rapport de M. Manzat-Laroche sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Discussion de la question des *chemins de fer du Marais*. (Importante.)

Communication de M. l'ingénieur en chef Gautie.

20 Avril 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Bertrand au sujet du *chemin de fer du Marais.*

Déclaration de M. Bergounioux par laquelle il remercie le Conseil général de la faveur qu'il vient d'accorder à la ville de Maringues par son vote sanctionnant définitivement le *chemin de fer d'intérêt local* de Maringues à Clermont.

Communication de *M. le Préfet* et du *Président.*

Rapports de M. Naffre : Sur l'*octroi* de la ville de *Riom.* — Sur une demande de subvention pour la célébration du *centenaire d'Olivier de Serres*, l'introducteur du *mûrier* en France. (Rejet.) — Sur une demande de crédit pour location d'écurie pour *haras*, formulée par la commune d'Ardes. (Vote d'un crédit de 150 francs.) — Sur une réclamation faite au Département par la ville de Clermont au sujet du *Concours régional* de 1880.

Rapport de M. Duchasseint sur l'exécution de la loi du 21 juillet 1881 relative à la *police sanitaire des animaux* dans le Département.

Rapport de la première Commission sur les *foires* et *marchés.*

Observations de M. Chaleil au sujet des *bourses* du Département à l'*Ecole des Arts et Métiers* de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. Vachier sur les *tramways.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *ponts à péage.*

Rapport de M. Armilhon sur les vœux concernant les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. Gaillard sur des réclamations formulées par les ouvriers du *pont de Puy-Guillaume.*

Rapport de M. Chabory sur les *Conseils cantonaux.*

Rapport de M. Chaleil sur l'*Ecole normale d'instituteurs.*

Rapport de M. Chassaigne sur un vœu demandant la création d'un *facteur-boîtier* dans la ville de *Ris.*

Rapport de M. Pommerol sur l'*Ecole d'accouchement.*

21 Avril 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet.*

Observation de M. Duchasseint au sujet de la création d'une *Ecole pratique d'agriculture* dans le Puy-de-Dôme,

Communication de M. Barrière au sujet des *chemins de fer* d'intérêt local.

Rapport de M. Bergounioux sur les *routes départementales.*

Rapport de M. Chaleil sur l'*église du Moutier* de Thiers.

Réception du *Club Alpin* dans le Département.

Rapport de M. Guillemin concernant la construction d'*ouvrages d'art* dépendant des *chemins vicinaux*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le *chemin de grande communication n° 15*.— Sur les *chemins d'intérêt commun* proprement dits (ancien réseau). — Sur les allocations accordées aux *chemins vicinaux*. — Sur les contingents ordinaires concernant les *chemins de grande communication* et d'*intérêt commun* (ancien et nouveau réseau). — Sur le personnel des *agents voyers*.

Rapports de M. Grange : Relatif aux *aliénations de terrains* soumis au *régime forestier*. — Relatif aux *bois communaux*.

Rapports de M. Alfred Tallon : Relatif à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. — Relatif au *Casino du Mont-Dore*.

Rapport de M. Costes concernant des acquisitions de *terrains* au *Mont-Dore*.

Nomination d'une *Commission interdépartementale* devant régler un accord à intervenir entre l'Allier et le Puy-de-Dôme pour le tracé d'un chemin entre les communes limitrophes de Saint-Fargeol (Allier) et Saint-Hilaire (Puy-de-Dôme).

Rapport de M. Pommerol relatif à une *étude* sur le *baromètre* et la *prévision du temps* que se propose de publier M. Plumandon, météorologiste-adjoint de l'Observatoire du puy de Dôme.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur un vœu de M. Fargeix tendant à ce que le nom de *Saint-Julien* soit ajouté à celui de *Laqueuille* dans le nom de la *gare* dite de Laqueuille sur la ligne de Clermont-Tulle.

22 Avril 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet* et du *Président*.

Rapports de M. Naffre : Sur l'*Ecole normale d'instituteurs*. Dépenses extraordinaires. — Sur les *chemins de fer* d'intérêt général. — Réclamation par l'État des deux cinquièmes des terrains acquis pour les lignes de Saint-Éloy à Pauniat et d'Ambert à Darsac. — Sur une réclamation de l'État pour la *subvention* votée par le Conseil général pour la construction du *chemin de fer* de Thiers à Ambert, soit 600,000 francs.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *chemin d'intérêt commun* du nouveau réseau n° 60 d'Ebreuil à Pionsat.

Rapports de M. Aubergier : Sur les *secours* à accorder aux *communes* pour *acquisition* de *terrains*. — Sur une *réclamation* de M. Caillat, entrepreneur du chemin n° 4 de Durtol à Sarcenat.

Rapport de M. Gaillard relatif à l'élargissement et au redressement du *chemin de grande communication* n° 13, entre le chemin n° 6 du nouveau réseau et le chemin vicinal ordinaire n° 2, dit de « Rigolet Haut », desservant la forêt du Mont Dore.

Rapports de M. Grange : Concernant les *bâtiments départementaux*. — Sur une demande présentée par le capitaine commandant la *gendarmerie* de l'arrondissement d'Issoire dans le but d'être logé dans la caserne d'Issoire qui appartient au Département. — Concernant les *bois communaux*.

Rapport de M. Alfred Tallon concernant la répartition du crédit ouvert pour l'exercice 1882, et qui doit être employé à secourir les *bureaux de bienfaisance*, hospices et autres institutions charitables.

Rapport de M. Bertrand relatif à une *délimitation* du territoire entre les communes de Veyre et des Martres-de-Veyre, à la construction d'un *hôtel des postes* à Clermont, à la création d'un *bureau de poste à Châtelguyon*, au transport à la Préfecture des *archives de la Sénéchaussée d'Auvergne*.

Rapport de M. Chaleil relatif à la réception du *Club Alpin* dans notre Département.

Rapport de M. de Moroges sur le Service général de la *vicinalité*.

Rapport de M. Gaillard relatif à des modifications à apporter à la loi du 21 mai 1836 sur les *chemins vicinaux*.

Rapports de M. Vigeral : Sur la liquidation de la *pension* de M[me] veuve Papiot, dont le mari était garçon de bureau à la Préfecture, et de celle de M[me] Moyen, dont le mari était chef de bureau également à la Préfecture. — Sur la liquidation de la *pension* de de M[me] veuve Gerbe, dont le mari était agent voyer du canton de Randan.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Duchasseint et autres relatif au rachat des *ponts à péage*.

Vœu de MM. Duchasseint et Bergounioux relatif à la défense des rives de l'*Allier* dans la commune de Crevant.

Vœu de M. Duchasseint tendant à obtenir la création des *Conseils cantonaux*.

Vœu de M. Duchasseint demandant le transfert à la Préfecture des *archives* de la *Sénéchaussée d'Auvergne*.

Vœu de M. Barrière relatif à la transformation en *gare* de voyageurs et marchandises de la halte de *Saint Sauveur*, et au rapprochement du côté de Saint-Germain-l'Herm de la *gare* de *Saint-Alyre* sur le chemin de fer d'Ambert à Darsac.

Vœu de M. le docteur Blatin concernant la construction de la nouvelle *Ecole d'accouchement*.

Vœu de M. Bertrand demandant la rectification du tracé du *chemin de fer de Laqueuille* au Mont-Dore.

Vœu de M. Chassaigne demandant que les *trains* du milieu de la journée, sur la *ligne de Vichy à Thiers* et se dirigeant sur Thiers, correspondent avec Clermont.

Vœu de M. Chassaigne et autres demandant : 1° que les manœuvres qui se font à la *gare de Courty* soient simplifiées; 2° que des billets *aller et retour* soient délivrés pour *Vichy* dans les gares de Thiers, Courty, Noalhat, Dorat, Puy-Guillaume, etc.

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir la création d'un *bureau de poste* à Chatelguyon.

Vœu de M. Bardoux relatif à la construction d'une *gare* à proximité de *Saint-Sandoux*.

Vœu de M. Gaillard relatif à l'agrandissement de la *gare de Royat.*

Vœu de M. Chabory relatif à un projet de loi facilitant aux communes les moyens de se procurer l'*eau* destinée à l'*alimentation.*

Vœu de M. Guyot-Lavaline concernant la construction d'*un pont à Brolac*, sur le chemin n° 15.

Vœux de MM. Guillemin et Demonteix relatifs au personnel des *agents voyers* dans les arrondissements de Thiers et de Riom.

Vœu de M. Barrière demandant qu'une *ligne* d'intérêt général soit classée d'*Arvant à Montbrison.*

Vœu de M. Guillemin et autres demandant que le *train* du soir, allant de *Clermont à Thiers*, soit prolongé dans la direction de Noirétable.

Vœu de M. E. Chassaigne relatif aux *travaux* à exécuter au *pont du Moulin-Piat*, sur le chemin n° 63.

Vœu de M. E. Chassaigne tendant à obtenir la création d'un *facteur-boitier à Ris.*

Vœu de M. Fargeix demandant la construction d'un *pont* sur le *chemin n° 14,* sur la Miouze.

Vœu de M. Fargeix demandant qu'il soit accordé aux *correspondants* du *chemin de fer* de Clermont à Tulle une *subvention* qui leur permette de se charger de ce service.

Vœu de M. Fargeix tendant à obtenir que tous les *trains* prennent des voyageurs à la *gare de Bourg-Lastic.*

Vœu de M. Fargeix demandant que la *gare de Laqueuille* prenne le nom de *Laqueuille-Saint-Julien.*

Vœu de M. Gomot demandant que l'entrée du bureau des *postes et télégraphes* de Riom soit éclairée.

Vœu du Conseil général émis sur la proposition de M. le Préfet demandant que le traitement des *commis d'inspection académique* soit augmenté.

Vœu de M. Girot-Pouzol relatif à la *rectification* de la *route nationale n° 9* dans la partie comprise entre le Pont-Rouge et le pont de Saint Germain Lembron.

Vœu de M. Chantagrel demandant que le *Conseil général* puisse émettre des vœux sur toutes les *questions politiques.* (Repoussé.)

Vœu de M. Pouyet relatif aux *réparations* à exécuter aux *églises* d'*Herment*, de *Mozat* et de *Saint Hilaire-la-Croix.*

Vœu de M. Guyot-Dessaigne tendant à ce qu'une mesure législative intervienne pour réglementer l'administration du *personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures.*

Vœu de M. Grange et autres demandant qu'une partie des ressources de la *vicinalité*, affectées aux chemins vicinaux ordinaires, soient employées sur les chemins vicinaux ordinaires non subventionnés.

Vœu de M. de Montlosier demandant que les *gares de Courty, Puy-Guillaume, Ris-Châteldon*, soient ouvertes au Service de la *télégraphie privée.*

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir un service d'*omnibus* de la *gare de Volvic* au bourg de Volvic.

Deuxième Session ordinaire de 1882

— 21 Août-1er Septembre. —

Préfet : M. Paul Glaize.— *Président doyen d'âge :* M. Aubergier. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et le docteur Blatin.

21 Août 1882. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis à deux heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet invite M. Aubergier à occuper, comme *doyen d'âge,* le fauteuil de la présidence, et M. Chaleil, le plus jeune des conseillers généraux présents, à remplir les fonctions de *secrétaire.*

M. Aubergier, occupant le siège de la présidence, déclare ouverte la deuxième session de 1882.

Après l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes conseillers qu'en la précédente session, M. Aubergier prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Permettez-moi de profiter du droit de prendre la parole, que je dois au bénéfice de l'âge, pour soumettre au Conseil quelques observations que m'a suggérées le rapport de M. le Préfet.

» La proposition concernant un nouvel emprunt pour continuer le nouveau réseau est motivée par des détails intéressants ; mais je regrette de ne pas y trouver l'étude des ressources nécessaires pour faire face aux dépenses d'entretien et du budget spécial pour cet objet recommandé par la quatrième Commission. Nos recettes sont stationnaires et nos dépenses progressives. Un membre éminent de l'ancien Conseil avait indiqué un moyen de remédier à ce grave inconvénient, et ce moyen a été recommandé de nouveau dans notre dernière session par la parole énergique de notre honorable collègue, M. Guyot-Dessaigne.

» Il s'agit d'obtenir de l'Etat la part qui nous appartient dans le produit des contributions indirectes. Par les millions qu'il emploie à développer son réseau vicinal, le département contribue dans une grande proportion à la progression constante de cette partie de l'impôt. Pourrait-on, sans injustice, continuer à lui refuser de participer aux ressources qu'il a tant contribué à créer ? Il appartient à nos représentants de nous faire rendre, à cet égard, la justice qui nous est due.

» Le rapport de M. le Préfet vous propose une acquisition de terrain pour l'agrandissement du parc du Mont-Dore, appuyée par la Commission spéciale. Je regrette de ne pas trouver dans cette Commission le nom de M. le docteur Bertrand. Tous ceux qui ont fait partie avec lui du Conseil municipal, du Conseil général, n'ont pas oublié avec quelle merveilleuse intelligence, quelle sûreté et quelle droiture de jugement, quel esprit élevé et dégagé de toute autre préoccupation que celle du bien public, il éclairait les discussions. M. Bertrand aurait apporté dans cette seconde Commission, comme dans la première, les précieux renseignements de sa propre expé-

rience et des traditions recueillies auprès de son illustre père, à qui le Mont-Dore doit sa réputation et sa fortune. En vérité, le département joue de malheur dans cette question du Mont-Dore, pour avoir été privé d'une telle lumière.

» Après les fautes commises dans la construction des nouvelles galeries, j'ai provoqué, qu'il me soit permis de le rappeler, la formation de la première Commission spéciale qui devait rechercher, à huis clos, les moyens d'y remédier et d'en empêcher de nouvelles, en évitant le retentissement inutile d'une discussion publique. Il s'est trouvé que sous l'administration de M. Delmas, l'architecte du département avait proposé l'acquisition de l'établissement Rallier-Cohadon, admirablement situé pour établir de nouvelles galeries dans les meilleures conditions possibles. Les exigences des propriétaires firent renoncer à ce projet. La Commission fut amenée à le reprendre, parce qu'au moment de sa réunion les ayants-droit étaient devenus plus traitables, et surtout parce qu'on venait de découvrir sur cet emplacement une source qui permettait de remplir une des conditions les mieux entendues du cahier des charges, celle relative à l'augmentation du volume des eaux. La question fut ensuite examinée par une nombreuse Commission du Conseil général, qui fut unanime pour proposer cette acquisition, et le Conseil lui-même fut unanime pour la voter.

» L'Administration fut autorisée à poursuivre l'expropriation, rendue nécessaire par la position de famille des propriétaires. Mais M. le Préfet fut invité plus tard, sur la proposition d'un de nos collègues, adoptée sans aucune discussion, à suspendre la poursuite des formalités d'expropriation. Depuis, aucune nouvelle délibération n'a donné lieu au Conseil d'infirmer ou de confirmer, en pleine connaissance de cause, sa première résolution. Comme auteur du rapport qui l'avait motivée et rapporteur convaincu de l'utilité pour le Mont-Dore d'une acquisition qui ne devait être payée qu'à l'expiration du bail actuel par le nouveau concessionnaire, je crois de mon devoir d'appeler de nouveau sur elle l'attention du Conseil général. Au moment où l'on pense, non sans raison d'ailleurs, à doter notre station thermale du superflu, le Conseil appréciera s'il n'y a pas lieu d'y ajouter le nécessaire.

» J'ai regretté de ne trouver dans le rapport qui vous a été soumis, aucun détail sur l'emploi des fonds votés par le Conseil général pour lutter contre le phylloxéra. J'espère que M. le Préfet voudra bien donner ces détails à la première Commission, qui saisira sans doute le Conseil d'une question intéressant à un si haut degré l'avenir du département. »

M. le Préfet fait connaître que les rapports concernant le *phylloxera*, qui contiennent les renseignements fournis par le délégué régional et le délégué départemental sur la situation du vignoble et les effets du traitement, sont à l'entière disposition du Conseil.

M. le Président propose au Conseil général de former son bureau définitif.

M. Salneuve est proclamé *président*; MM. Guyot Lavaline et Laville, *vice-présidents*; MM. Fargeix et le docteur Blatin, *secrétaires*.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je vous remercie de votre nouveau témoignage de confiance. J'ai à cœur de justifier l'honneur de présider vos travaux.

» Les grandes affaires ne sont pas de notre domaine. Nous sommes à l'écart des malentendus qui troublent passagèrement les hautes régions politiques, mais qui suscitent des prétextes, heureusement fugitifs, aux illusions surannées, toujours disposées à se produire, malgré leur impuissance. Bornons-nous à souhaiter plus d'unité de vues et d'action, une plus ferme affirmation du sentiment gouvernemental.

» Le nouveau ministère, dirigé par un vieux républicain, aussi sensé qu'énergique, peut s'appliquer utilement à donner une bonne impulsion aux aspirations de la démocratie, qui a conscience de sa force plus que de son expérience. Il saura, ayons en l'espoir, tracer et proposer les voies et moyens de réalisation. Cette tâche sérieuse lui ferait honneur et pourrait lui assurer une stabilité que le pays désire.

» Si les convenances et surtout la légalité permettaient d'offrir les encouragements de la majorité républicaine d'un corps électif important, comment seraient-ils accueillis ? C'est une question que je ne peux pas poser, encore moins chercher à résoudre.

» Nos attributions spéciales se renferment dans la sphère des intérêts départementaux, qui réclament toute notre attention.

» L'aspect de la prospérité générale, dans notre grand et beau département, nous présente un spectacle consolant. Tous vos efforts tendent à la développer. Vous avez voté, dans votre session d'avril, deux chemins de fer d'intérêt local. C'est un essai. Vous le poursuivrez ailleurs, selon la disponibilité de nos ressources financières.

» Nous éprouvons une déception à propos d'un ligne d'intérêt général, celle de Laqueuille au Mont-Dore par La Bourboule. Vous allez être saisi d'un incident qui a excité toute la sollicitude des mandataires du département. Vous l'apprécierez et vous aurez à en délibérer.

» Je ne veux pas omettre de vous parler d'un événement attristant, trop récent pour être passé sous silence. Un dernier hommage d'estime est, certes, bien dû au collègue laborieux, qui occupait si utilement la place restée vide dans cette assemblée. Tous, nous sommes reconnaissants envers M. le Préfet de s'être rendu l'interprète éloquent de nos regrets.

» En terminant, j'adresse, en votre nom, nos remerciements au bureau provisoire. »

Ce discours est suivi de nombreux applaudissements.

La parole est donnée à *M. le Préfet* qui prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Il est certainement permis d'affirmer que dans le développement de la prospérité publique du département, aucune année n'aura été mieux remplie que 1882.

» Dans la dernière session d'avril, vous avez pu assurer par les plus opportuns des sacrifices la construction du nouveau réseau des chemins de fer d'intérêt général sur une étendue de 200 kilomètres et entreprendre en même temps l'établissement de nos premières lignes d'intérêt local. Vous avez doté le *Marais* dans des conditions vraiment exceptionnelles de la voie ferrée qu'il attendait en vain depuis vingt ans et accordé à Riom, justement et généreusement, un tronçon qui sauvegarde entièrement les intérêts d'une importante cité et d'un vaste arrondissement.

» Lorsqu'on jette un regard rapide en arrière sur l'œuvre accomplie par l'assemblée départementale durant les cinq dernières années, on est étonné de la part si considérable et si puissante que les Conseils généraux peuvent prendre à l'accroissement de la fortune publique et au relèvement de la Patrie !

» Plus de 500 kilomètres ajoutés à nos voies vicinales, apportant à de nombreuses localités longtemps déshéritées, avec la facilité des communications, l'augmentation rapide de la valeur des produits et des terres ; — la construction ou l'aménagement de plus de 300 écoles ouvrant aux jeunes générations ces sources d'instruction et d'éducation qui sont l'honneur d'un grand peuple, mettant à la disposition des plus humbles hameaux l'enseignement national ; — nos écoles normales et notre enseignement primaire supérieur restaurés, relevés, élargis ; — notre réseau télégraphique cantonal complètement achevé ; — l'extension rapide de toutes les fondations utiles, la mise en œuvre ou la préparation sérieuse de toutes les créations vraiment pratiques ; le développement de notre assistance publique, malgré les charges les plus lourdes, par des efforts particuliers et constants pour améliorer tout ce qui intéresse la partie la plus malheureuse de la nation, voilà, Messieurs, l'initiative multipliée et féconde que vous pouvez revendiquer en votre honneur et en l'honneur des institutions libérales et démocratiques qu'a consacrées la loi d'août 1871.

» C'est là, Messieurs, sur un terrain éminemment pratique et ouvert à tous la meilleure des politiques ; on peut déjà en apprécier tous les bienfaits. Au dessous de la grande activité et des agitations parlementaires, il y a une vie qui s'étend aussi à la nation entière ; sous une forme locale, communale ou départementale, elle touche aux intérêts les plus intimes et les plus profonds du pays. Elle prépare, dans son incessante et progressive circulation, l'aisance et l'élévation morale des générations futures et l'avenir de la Nation.

» On peut dire que dans notre département tout entier le retour de l'assemblée départementale est accueilli non seulement par les sympathies unanimes, mais aussi par les confiantes espérances de nos populations. On sait que dans ce Conseil, qui possède à un haut degré l'expérience et le sens pratique des affaires, rien ne sera négligé pour accroître la prospérité du département. Le pays trouve en même temps dans votre sein d'utiles et précieux exemples. Vous avez toujours sauvegardé avec une sage fermeté, dans une pensée vraiment patriotique, l'union des diverses nuances de l'opinion républicaine, union qui est encore si nécessaire à la République et à la France.

» Messieurs,

» Si les traditions de ce passé si honorable et si fécond rendent votre devoir, qui est aussi le nôtre, plus impérieux, elles le font en même temps plus facile. Pour le remplir avec une activité efficace, nous nous inspirerons ensemble de ce sentiment élevé et profond de responsabilité qui est l'âme de nos institutions républicaines. Nous voudrions pouvoir penser que ces institutions gardent ce précieux privilège de permettre toujours à la nation, sans désordre et sans secousse, sous la Loi et dans la Liberté, de poursuivre et de réaliser tous les progrès comme de réparer toutes les fautes et de corriger toutes les erreurs. »

Ce discours est chaleureusement applaudi.

Communications du *Préfet* et du *Président*.

Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 22 août 1882.

Composition et attribution des Commissions.

23 Août 1882. — La séance est ouverte à 2 heures. *M. le Préfet* y assiste.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président communique ensuite au Conseil le télégramme suivant :

Ministre des Affaires étrangères à M. Salneuve, sénateur, président du Conseil général du Puy-de-Dôme.

« Informé des bonnes paroles dont vous m'avez honoré au moment de votre installation, je vous prie d'agréer l'expression de ma gratitude.

» Veuillez féliciter votre Préfet de son appel à l'union de toutes les nuances de l'opinion républicaine. Comme vous, il a aussi bien compris et traduit la politique que nous voulons faire prévaloir. »

La lecture de ce document est accompagnée de chaleureux applaudissements.

Communication du *Préfet*.

Rapport de M. Blatin-Mazelhier relatif à une demande de crédit formulée par le *Club alpin auvergnat* pour recevoir au Mont-Dore les alpinistes français et étrangers appelés à explorer le Plateau central et montagneux de la France. (Vote d'un crédit de 600 francs.)

Rapport de M. Vachier sur le casernement de la *gendarmerie*.

Confection des listes du *jury d'expropriation*.

24 Août 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*.

Dépôt par M. Chaleil d'une pétition des habitants du *quartier de la Gare*, à Clermont, au sujet des *odeurs malsaines* qui s'échappent des *usines Faure et Kessler*.

Rapport de M. Chabory sur le compte des *recettes et dépenses départementales* de l'exercice 1881. En voici la balance générale :

Budget ressortissant au Ministère de l'Intérieur			
Recettes ordinaires	2.144.134 67	4.037.820 93	4.196.683 86
Recettes extraordinaires	1.893.686 26		
Instruction publique.			
Recettes ordinaires	158.862 93	158.862 93	
Recettes extraordinaires	» »		
Intérieur.			
Dépenses ordinaires	2.023.277 28	3.564.204 87	3.722.282 18
Dépenses extraordinaires	1.540.927 59		
Instruction publique.			
Dépenses ordinaires	158.077 31	158.077 31	
Dépenses extraordinaires	» »		

Partant, les recettes de toute nature présentent un excédent arrêté le 30 avril 1882, s'élevant à .... 474.401 68 à porter, soit au budget de report soit au budget rectificatif de 1882.

Rapport de M. Desmonteix sur les *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Bergounioux sur les *routes nationales* et sur les *routes départementales*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun* du nouveau réseau.

Nomination d'une *Commission interdépartementale*.

Rapports de M. Gomot : Sur la *Caisse de retraite des employés départementaux*. — Sur les secours annuels donnés aux anciens employés ou à leur famille. — Sur les secours aux veuves d'anciens fonctionnaires et sur la liquidation de la pension de retraite d'un garçon de bureau de la Préfecture, M. Jean Bellard.

Rapport de M. Chaleil relatif à une demande de secours formée par le *Comité des sinistrés français d'Egypte*.

Rapport de M. Pouyet sur le *service des postes*.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *chemins de fer*.

25 Août 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *président*.

Rapport de M. Vachier sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. — Nomination d'une Commission spéciale (agrandissement du parc).

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur les *jeunes aveugles*. (Vote d'un crédit de 6,200 francs.)

Rapport de M. Marret relatif à la création d'une *école de filles à Monton* et sur l'application à cette commune de la loi du 1[er] juin 1878.

Rapport de M. Granet sur les *archives départementales*. — Réintégration d'archives historiques.

Rapport de M. Dumas sur l'*Ecole des Beaux-Arts*. (Boursiers du Département. Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapports de M. Martha-Beker : Sur la réclamation par l'Etat de la fourniture par le Département des terrains du *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*. — Sur le *chemin de fer de Vichy à Ambert*.

Réclamation par l'Etat de 450,000 francs.

Rapport de M. Vachier relatif au casernement de la *gendarmerie*, caserne d'Issoire.

Rapport de M. Guillemin relatif au même objet, *caserne* de Thiers.

Rapports de M. Vachier : Sur l'*Assistance publique*. — Sur le projet de [illegible] entre les *établissements de bienfaisance* de la somme de 3,000 francs, mise par l'Etat à la disposition du département du Puy-de-Dôme [illegible] l'exercice budgétaire de 1883.

Rapports de M. Chaleil : Sur une demande de secours formée par [illegible]. (Rejet.) — Sur une demande de secours de la *Société de Tir de l'armée territoriale*. (Vote d'un crédit de 100 francs.)

26 Août 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Blatin-Mazelhier relativement au *budget du Bureau de bienfaisance de la ville de Clermont.* (Copie du budget de l'année 1880.)

Il y est constaté que les recettes ordinaires du Bureau de bienfaisance sont de 65,000 à 68,000 francs, desquels il faut déduire les allocations spéciales dont l'emploi a été réglé par les donateurs. Il ne reste à la disposition des administrateurs du Bureau de bienfaisance qu'une somme de 30,000 francs à distribuer aux indigents.

Sur la proposition de M. Guyot-Lavaline, suspension de séance pour le choix des membres devant composer la *Commission spéciale du Mont-Dore.*

Rapport de M. Chantagrel sur la part incombant au département du Puy-de-Dôme dans le principal des trois *contributions de répartition* dans l'exercice de 1883. Nous en extrayons les chiffres suivants :

Contribution foncière	2.447.495f	»
— personnelle, mobilière	567.661	»
— portes et fenêtres	342.717	»

Observations de M. Martha-Beker sur l'état du *perré de Mezel* qui menace ruine.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les modifications des crédits apportés au budget de 1882. — Sur les *emprunts* à la *caisse des chemins vicinaux.* — Sur la distribution des *fonds* applicables aux *chemins d'intérêt commun* et aux *chemins vicinaux* destinés à être classés d'intérêt commun. — Sur la répartition des crédits annulés faute d'emploi à la clôture de l'exercice 1881 sur les fonds des trois *emprunts départementaux.*

Observation de M. Bertrand relative à une *demande de secours* formée par la *commune de Larodde* sur les fonds d'extrême misère de la Préfecture.

Rapport de M. Aubergier relatif aux *subventions* aux *communes.*

Rapport de M. de Moroges sur les *bâtiments départementaux.*

Vote de divers crédits inscrits au *budget de 1883* et au *budget rectificatif de 1882.*

29 Août 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Rapport de M. Laville sur un projet d'*emprunt* pour la construction du nouveau réseau des *chemins vicinaux.*

Rapports de M. Bardoux : Relatif à l'*emprunt* contracté pour les besoins de la *vicinalité* et la *subvention* de 150,000 francs à payer pour le *chemin de fer de Vichy à Ambert* ; — [illegible] *de 1882* et le *budget* des recettes et dépenses de l'exercice 1883. [illegible]

dernier s'équilibre par des recettes et des dépenses de 2,851,589 fr. 38 c. — Discussion importante au sujet du crédit de 1,500 fr. inscrit sous la rubrique : *Secours aux ministres des divers cultes.* Scrutin public demandant le maintien de la subvention. — Sur une demande de *subvention* formée par la *commune de Larodde.* (Vote d'un crédit de 500 francs.)

30 Août 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication par M. Gaillard d'une lettre du Ministre de l'Instruction publique à propos de l'*Ecole de Droit de Clermont.*

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Gaillard relatif à l'*assurance des bâtiments départementaux.*

Observations de M. Blatin-Mazelhier relatives à l'application de la loi du 1er juin 1878 dans la commune de Lezoux.

Rapport de M. de Maillargues sur le *phylloxéra.* (Vote d'un crédit de 4,000 francs.)

Rapport de M. Duchasseint sur les *associations agricoles.*

Rapport de M. Desmonteix sur le *budget de report* de l'exercice 1881.

Rapports de M. Chantagrel : Relatif à la *taxe sur les chiens.* — Sur les *octrois.*

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur les *sourds-muets.* (Bourses du Département.) — Vote d'un crédit de 19,000 francs.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *tramways* entre Montferrand et Royat.

Rapport de M. Michel sur les *bourses* du *Lycée Blaise-Pascal* et les *Collèges communaux.*

Rapport de M. le docteur Marret sur la situation de l'*Ecole d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Martha Beker sur les *chemins de fer à voie étroite.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins d'intérêt commun*, ancien réseau.

31 Août 1882 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Vacher sur le *Mont Dore.* Agrandissement du parc ou proposition d'acquisition des terrains Brosson, avenue de la Gare, et proposition d'acquisition de l'hôtel Rallier-Cohadon.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur le rachat des *ponts à péage* : pont de Ris et pont de Cournon.

31 Août 1882 soir. — Rapport de M. Bergounioux relatif à l'[illegible] des rives de l'*Allier* en amont du pont suspendu de [illegible].

Rapport de M. Gaillard sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Duchasseint sur le *reboisement.*

Rapport de M. de Montlosier sur les *haras.*

Rapport de M. Gaillard relatif à l'*Ecole d'horticulture* de l'*Orphelinat Saint-André*. (Le rapport constate que le département entretenait à l'Orphelinat de Saint-André 18 boursiers pour chacun desquels il paie à l'Etablissement une somme de 300 francs. Un crédit de 5,400 francs est voté à cet effet.

Rapport de M. Bardoux au sujet d'une *subvention* demandée par la Société de gymnastique l'*Indépendante* de Clermont-Ferrand.

Rapports de M. Girard : Relatif à une demande de *souscription* pour l'*érection* d'une *statue* au célèbre gouverneur de l'Inde *Dupleix*, l'adversaire et le modèle des Anglais (rejet); — une à *Claude-Dorothée de Jouffroy*, considéré comme l'inventeur de la navigation à vapeur (rejet); — une à *Jean-Jacques Rousseau* (vote d'un crédit de 50 francs); — une autre à *Anne Dubourg*, un des premiers martyrs de la foi protestante (rejet). — Sur la *vaccination charbonneuse*; inoculation préventive de la péripneumonie. — Relatif à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. (Ce département entretient à cette école trois demi-boursiers et un boursier.) — Relatif à l'*Ecole d'accouchement* départementale. — Sur les *instituteurs suppléants*, la *Ligue française de l'enseignement* et les livrets de la *Caisse nationale des retraites* (Rejet.)

Rapports de M. Bertrand sur diverses demandes de *subventions* formulées par la *Société* pour l'*enseignement simultané des sourds muets* et des *entendants-parlants* (rejet); par le sieur *Andanson*, de Clermont, pour entrer dans une institution de *bègues* à Paris (rejet); par la *Société générale de l'enfance abandonnée ou coupable.*

Rapport de M. Michel sur les *Ecoles normales.*

Rapport de M. le docteur Marret sur la *vaccine.*

Rapport de M. Bergounioux sur l'*élargissement* du *pont suspendu* de Crevant.

Rapports de M. Armilhon : Relatif au *chemin de fer.* — Sur un projet de convention de la Société internationale de Travaux publics portant demande en concession d'un *chemin d'intérêt local* à voie de 1 mètre de *Sauxillanges à Issoire*, avec prolongement éventuel sur Besse et Ambert.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le classement d'intérêt commun de portions de *chemins vicinaux* du *nouveau réseau* récemment construites.

Rapport de M. Fargeix sur les *circonscriptions territoriales* des communes des Martres-de-Veyre et Veyre-Monton.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *[illegible]* du nouveau réseau.

1er Septembre 1882. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Fargeix sur la *chasse*.

Rapport de M. Grange sur le *Service vicinal*. Nous y relevons les détails suivants :

Situation matérielle.

« Aucune modification ne s'est présentée dans la longueur de nos dix-sept chemins de grande communication ; elle reste fixée à 595 kilomètres 48 mètres.

» Le nombre des chemins d'intérêt commun, qui était de soixante-dix-sept au 1[er] janvier 1881, a été porté à quatre-vingt-seize, par suite des classements prononcés par le Conseil général.

» Leur développement total, qui était de 2,073,938 mètres, est aujourd'hui sur le territoire des cinq arrondissements, de 2 millions 356,249 mètres.

» L'ensemble des chemins vicinaux ordinaires, dans le Département, présente une longueur totale de 12,082,075 mètres, se répartissant de la manière suivante :

» Réseau subventionné	6.166.207^{m}
» Réseau non subventionné	5.915.868
Total égal	12.082.075^{m}

» *Chemins de grande communication.* — Cent soixante-sept cantonniers ont été employés, en 1881, à l'entretien de ces chemins. Leur salaire s'est élevé à 110,001 fr. 14 c. La moyenne des dépenses d'entretien par mètre courant a été de 0 fr. 43 c. La moyenne des dépenses de construction, y compris les terrains, est revenue à 11 fr. 98 c. par mètre courant.

» *Chemin d'intérêt commun.* — Le prix moyen du mètre courant d'entretien s'est élevé, en 1881, à 0 fr. 30 c. La dépense moyenne de construction par mètre courant, terrain compris, calculé depuis 1868, est égale à 8 fr. 18 c.

» *Chemins vicinaux ordinaires.* — La moyenne générale des dépenses d'entretien faite sur ces chemins a été de 0 fr. 07 c. par mètre courant, et la moyenne générale des dépenses de construction s'est élevée, terrain compris, à 7 fr. 19 c.

» *Personnel.* — *Agents voyers.* — Au 1[er] janvier 1882, nous comptions cinquante-trois agents voyers de toutes classes. »

Rapport de M. Desmonteix sur les *foires* et *marchés*.

Rapports de M. de Moroges : Sur le Service d'*inspection* des *enfants* et des *filles mineures employés dans l'industrie*. — Sur une demande de pension et de *secours* formée par *M*[me] *Soulier*, veuve d'un sapeur-pompier décédé à la suite de l'incendie de la caserne de gendarmerie de Veyre, du 1 juillet 1881, et sur le *Service d'inspection des sapeurs-pompiers*.

Rapports de M. Paul Chauvassaignes : Sur les *Sociétés de secours mutuels*. — Sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 7,000 fr.) — Sur les *épidémies*. (Vote d'un crédit de 1,400 francs.)

Rapports de M. Manzat Laroche : Sur le compte des *frais d'administration de la Préfecture* et des *Sous-Préfectures* pendant l'année 1881. — Sur un vœu de M. Dumas concernant l'établissement de [illegible] *télégraphiques* à Vollore-Ville et Augerolles, et sur un vœu demandant que les *officiers ministériels* n'emploient dans [illegible] *tables* pour le mesurage des bois, que le *mètre géométrique*.

Rapport de M. Chaleil sur la *Société de protection des engagés volontaires* élevés dans les *maisons d'éducation correctionnelle.*

Rapport de M. Pouyet sur les *sections électorales.*

Rapport de M. Gomot sur la liquidation de la *pension* de M. Chanut et de M. Gacher, agents voyers des usurpations communales.

Rapport de M. Alfred Tallon sur un *vœu* de M. Duchasseint relatif à des *Conseils cantonaux.*

Fixation par le Conseil général du prix des *prestations.*

Rapport de M. Montlosier sur les *bois communaux.*

Rapport de M. Duchasseint sur la création d'une *Ecole pratique d'agriculture, Ecole de la Molière.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Pommerol relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* à Gerzat.

Vœu de M. Pommerol relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* à Cebazat.

Vœu de M. Pommerol demandant l'établissement d'une *halte à Montferrand*, sur la ligne Paris-Lyon-Méditerranée.

Vœu de M. Armilhon demandant qu'il soit sursis à l'exécution du décret du 9 mai 1882 dans la commune d'*Ambert.*

Vœu de M. Gaillard demandant qu'un *abri* soit construit à la *gare de la Miouze-Rochefort.*

Vœu de M. Gaillard tendant à obtenir qu'il soit établi un *train* permettant d'aller de *Clermont à Tulle* et de rentrer à Clermont le même jour.

Vœu de M. Gaillard demandant l'ouverture immédiate de la *ligne d'Eygurande* à Vendes.

Vœu de M. Gaillard relatif à un service de *trains rapides* sur *Bordeaux* et *Lyon*, par Saint-Etienne et Clermont.

Vœu de M. de Montlosier demandant qu'à l'avenir les *officiers ministériels* n'emploient dans les actes publics, pour le *mesurage des bois*, que le *mètre géométrique.*

Vœu de M. Chassaigne demandant que l'heure du *train de Clermont à Vichy*, qui part de Clermont à 5 h. 17, soit modifiée.

Vœu de M. Chassaigne relatif au remplacement de l'*agent voyer* de Châteldon.

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à la construction d'une *école normale de filles* à Clermont.

Vœu de M. Guillemin demandant que des *billets d'aller et retour* soient délivrés, pour toutes les classes et tous les trains, dans toutes les gares de la ligne de *Vichy à Thiers.*

Vœu de M. Guillemin demandant la création d'un *train de voyageurs* sur la ligne de *Vichy à Thiers.*

Vœu de M. Chantagrel relatif à la création d'un *poste* de *facteur rural* à Chaméane.

Vœu de M. Dumas concernant le raccordement des *chemins nos 42 et 49* dans la commune de Vollore-Montagne.

Vœu de M. Dumas relatif à l'élargissement du *chemin d'intérêt commun n° 45.*

Vœu de M. Dumas demandant qu'un *bureau télégraphique* soit annexé aux bureaux de poste de Vollore-Ville et Augerolles.

Vœu de M. Girot-Pouzol demandant une deuxième distribution de *dépêches* par jour à *Saint-Germain-Lembron.*

Vœu de M. Duchasseint et autres relatif à l'établissement d'une *station à Pranlat* et d'une *halte* à *Néronde*, sur le chemin de fer de Vichy à Ambert.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif au *Service postal* entre Latour et Issoire.

Vœu de M. Vachier relatif à l'enquête parcellaire du *chemin de fer d'Ambert* à Darsac.

Vœu de M. Fargeix demandant que le *bureau télégraphique* de la *gare de Laqueuille* soit ouvert à la télégraphie privée.

Vœu de M. Bardoux relatif à l'établissement de *conduites d'eau à Saint-Saturnin.*

Vœu de M. Armilhon relatif à la création de *bourses* au *Collège d'Ambert.*

Vœu de M. de Moroges demandant que des *poteaux indicateurs* soient placés à l'intersection des chemins d'intérêt commun nos 43 et 49, près du pont de Ris, et 59 et 55, au village du Guérinet.

Vœu de M. Bergounioux relatif à l'élargissement du *pont de Crevant.*

Vœu de M. Aubergier relatif aux recherches à faire pour augmenter le volume des eaux du *Mont-Dore.*

Vœu de M. Cl. Barrière relatif à la création d'un *facteur-boitier* à Saint-Bonnet-le-Chastel.

Vœu de M. Martha-Beker et autres tendant à obtenir que, dans les futures répartitions du crédit de 4 millions destiné à venir en aide aux départements, celui du *Puy-de-Dôme* soit compris pour la somme de 50,000 francs.

Vœu de M. Chabory relatif à l'achèvement du *chemin n° 8* du nouveau réseau.

Vœu de M. Laville demandant la création d'un *bureau de poste* à Chateauneuf et à Lapeyrouse.

Vœu de M. Gaillard concernant l'élargissement du *chemin d'intérêt commun n° 31.*

Vœu de M. Duchasseint relatif à la création des *Conseils cantonaux.*

Vœu de M. Gaillard relatif à la création d'une *avenue* entre le *chemin d'intérêt commun* et la cour de la *gare de Royat.*

Vœu de M. Gaillard relatif au projet de loi présenté par M. Lesguillier tendant à la création d'un *grand réseau ferré à voie étroite.*

Vœu de M. Pouvet demandant que la *gare de Giat* porte le nom de Giat-Herment, et que la gare de *Saint-Merd-Labreuil* prenne celui de Saint-Merd-Vernengheol.

Vœu de M. Gomot réclamant un *bureau de poste* à Châtelguyon.

Vœu de M. de Montlosier et autres demandant la réduction de la *contribution foncière* qui frappe les *propriétés non bâties.*

Vœu de M. Michel relatif à l'élargissement de la *route nationale n° 143*, dans la traverse de Combronde.

Vœu de M. Bardoux tendant à obtenir des réformes dans le *Service pénitentiaire départemental.*

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à l'entretien de la nouvelle *avenue de Royat.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers relatif aux départs des *trains de voyageurs* sur la ligne de *Clermont à Montbrison.*

Vœu de M. Blatin-Mazelhier relatif à la fondation d'une *Faculté de droit à Clermont.*

Vœu de M. Mauzat-Laroche tendant à obtenir le tracé du *chemin n° 57* sur le territoire de la commune de Marcillat.

Vœu de M. Chantagrel relatif à l'*éducation civique des enfants.*

Vœu de M. Vigeral et autres relatif à la *chasse* du gibier d'eau.

Vœu de M. Chantagrel demandant qu'un second courrier pour le *service de la poste* soit créé à Saûxillanges.

Vœu de MM. Gomot, Laville et autres demandant l'étude d'un nouveau tracé sur la *route départementale n° 10*, entre Riom et Manzat.

Première Session ordinaire de 1883

— 2-6 Avril. —

Préfet : M. A. du Grosriez (1). — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et docteur Blatin. — *Secrétaire d'âge :* M. Mauzat-Laroche.

2 Avril 1883. — Les membres du Conseil général du Puy-de-Dôme se sont réunis dans le local affecté à leurs séances.

M. Salneuve, *président*, déclare ouverte la première session de 1883.

Le *Secrétaire général*, remplaçant le Préfet en congé, assiste à la séance. M. Fargeix, *Secrétaire*, fait l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Costes, Armilhon, Blancheton, Vachier, Guyot-Dessaigne, Barrière, Duranton-Lachassaigne, Granet, Bardoux, Marret, Fargeix, Pommerol, Blatin-Mazelhier, Franck Chauvassaignes, Fayolle, Pouyet, Amable Burin des Roziers, Gaillard, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Aubergier, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Octave Burin-Desroziers, Chantagrel,

(1) Cf. Tome Ier, pages 501 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

Martha-Beker, Michel, Virevaux, Honoré Roux, Grange, Ch. Mauzat-Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, de Montlosier, de Moroges, Girard, Gomot, E. Chassaignes, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Chaleil et Guillemin.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance d'août 1882 qui n'avait pu être lu par les secrétaires en temps utile et qui est adopté.

Communication du *Président*.

Dépôt du rapport supplémentaire du *Préfet*. — Communications du *Préfet*.

4 Avril 1883. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Observations du secrétaire-général au sujet de la *vaccine*

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Observations de M. Barrière au sujet du *procès Jay-Boyer*, relatif à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Granet sur un crédit sollicité par l'*inspection académique* pour attribution de *jetons de présence* aux Commissions d'*examens primaires*.

Rapport de M. Martha-Beker sur la défense des *rives de l'Allier*, en amont du *pont de Crevant*.

Rapports de M. Bergounioux sur la *route départementale n° 1* et sur un projet de classement.

Rapport de M. Vachier sur le casernement de la *gendarmerie*.

Rapports de M. Amable Burin des Roziers sur la construction d'une *Ecole normale de filles*. — Sur une demande de M. Mazen, l'un des propriétaires des magasins adossés au *mur de soutènement des jardins de la Préfecture*. — *Application d'un titre de propriété* duquel il résulte : « que le propriétaire ne pourra point édifier plus » haut que le *sol* de la *terrasse de la maison du Département*. » L'ordre du jour pur et simple est voté.

Rapport de M. de Moroges sur la *protection des enfants du premier âge*. — Sur les *Enfants assistés*.

Rapport de M. Gomot sur la liquidation de la *pension de retraite* de Mme veuve Guillemot.

Observation de M. Martha-Beker au sujet du *pont de la Moutade*.

Observation de M. Vachier sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. — Réponse de M. Chabory. (Agrandissement du Parc).

Observation de M. Guyot-Dessaigne relative au traitement des *vignes phylloxérées*.

5 Avril 1883. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Nomination de la Commission consultative de la question litigieuse du *Mont-Dore*. (*Procès Jay-Boyer*).

Application de la *loi du 20 mars 1882.* — Observations de MM. Bardoux et Chantagrel.

Rapports de M. Bardoux sur la situation du *budget de 1883.* — Construction de l'*Ecole normale de filles.* — Propriété du Mont-Joli. — Sur la question du *phylloxéra.*

Rapport de M. Desmonteix sur les *foires et marchés.*

Compte des *recettes et dépenses départementales* de 1879. — Dépôt du décret qui en détermine les résultats définitifs.

Rapports de M. Girard : Sur une demande de bourse à l'*Ecole des beaux-arts*, en faveur du jeune Louis-Antoine Retru, de Thiers. — Sur la *vaccine.*

Observation de M. Martha-Beker relative au *pont de Crevant.*

Rapport de M. Girard sur une demande de souscription pour l'*érection de deux statues*, l'une à *Gambetta*, l'autre au *général Chanzy.* (Vote d'un crédit de 400 fr.)

Rapport de M. Michel sur l'*Eglise de la Bourboule.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers relatif au rachat du *pont de Ris.*

Rapport de M. Chassaigne sur le *personnel des agents voyers.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le contingent de 1884. Etat des centimes et des prestations pour chaque commune. (*Services vicinaux*). — Sur la construction du *pont sur l'Allier* entre *Mirefleurs* et les *Martres-de-Veyre.* — Sur la construction du *pont du Chien.* — Sur la commune de Volvie. — Sur les *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Pouyet sur les *circonscriptions territoriales.*

6 Avril 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Gomot sur le *chemin de fer de Riom à Volric.*

Communications du *Président.*

Nomination de M. Pommerol comme membre de la Commission des *tabacs.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Ecole pratique d'agriculture de la Molière.*

Rapports de M. Chabory : Sur la *vaccine.* — Sur le Service des *épizooties.*

Rapport de M. Blatin-Mazelhier sur l'organisation de l'*Ecole régionale des arts et métiers de Clermont-Ferrand.* — « Tombée en 1824 et réorganisée en 1879, elle fut transformée en 1882 avec le concours du Gouvernement et placée sous l'autorité du maire de la ville de Clermont, assisté d'un conseil de surveillance et de perfectionnement ».

Nomination du docteur Blatin comme membre de la *Commission départementale des bâtiments scolaires.*

Rapport de M. Marret sur l'application de la loi du 1er juin 1878, *maisons d'écoles* commune de Veyre-Monton, commune de Lezoux.

Rapport de M. Audibert sur le classement des demandes de *subventions* pour construction de *maisons d'école*.

Rapport de M. Costes sur l'approbation d'un tableau de *subventions* accordées par l'Etat aux *chemins vicinaux*, conformément à la loi du 12 mars 1880. — Sur un règlement applicable au réseau des *chemins ruraux*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif à des *annulations de crédits*. — *Répartition de crédits*. — *Emprunts départementaux*.

Rapport de M. Aubergier sur les *secours* accordés aux *communes* pour acquisitions de terrains pour les *chemins communaux*.

Rapports de M. Gomot : Sur l'*usine Faure et Kessler* (fabrique d'engrais et de produits chimiques). — Sur la création d'une *gare à Rabanesse*. — Sur les *circonscriptions territoriales* — Sur un vœu tendant à l'augmentation de la *compétence* des *juges de paix*.

Rapport de M. Pouyet sur la création d'un poste de *facteur des postes* dans le canton de *Randan*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Armilhon et autres concernant l'*inauguration* de la *ligne du chemin de fer d'Ambert*.

Vœux de M. Vachier demandant l'adoption du tracé venant aboutir à la gare de Saint-Alyre (*chemin de fer d'Ambert à Darsac*), et concernant l'adjudication du tronçon de ligne comprise entre Ambert et Darsac.

Vœux de M. Dumas concernant le *chemin d'intérêt commun n° 50*. — Sur le territoire des communes de Vollore-Montagne et de La Renaudie. — Et relatif à l'amélioration du *pont des Planches*, près Courpière.

Vœu de M. Blatin-Mazelhier concernant l'établissement d'une *gare à Rabanesse*.

Vœu de M. de Moroges relatif à la création d'un emploi de *facteur des postes* dans le canton de *Randan*.

Vœu de M. Pommerol relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* à Gerzat.

Vœu de M. Grange concernant l'établissement d'un chemin vicinal aboutissant au *chemin 78* du nouveau réseau.

Vœu de M. Chabory demandant que la *compétence des juges de paix* soit étendue et les *actes de procédure* restreints. — et relatif à un abus qui se serait introduit dans certaines communes où une partie du revenu du *Bureau de Bienfaisance* est détournée de sa destination et sert à payer le personnel enseignant.

Vœu de M. Duchasseint concernant le transfert des *archives* de la *sénéchaussée d'Auvergne* à Clermont. — et la création d'une *Commission* chargée de veiller à la *conservation* des *monuments préhistoriques*.

Vœu de M. Grange demandant la modification du tracé du *chemin vicinal* du *nouveau réseau n° 78*, et concernant une *voie de communication* entre *Châteauneuf et Ebreuil.*

Vœu de M. Pommerol relatif au *chemin d'intérêt commun de Volvic à Pont-du-Château.*

Vœu de M. E. Chassaigne relatif à la création d'un *bureau de poste* à Ris.

Vœu de M. Desmonteix relatif aux *ventes de terrains* nécessaires aux *chemins vicinaux* faites au profit des *communes.*

Vœu de M. Pouyet concernant le changement de dénomination de la *gare de Bourgheade-Herment* en celle de *Bourgheade-Tortebesse.*

Vœu de M. Bardoux relatif aux lois concernant les *récidivistes*, les *enfants abandonnés* et les *aliénés.*

Vœu de M. Chabory relatif à une *rémunération* à accorder aux examinateurs des *candidats au brevet de capacité.*

Vœu de M. Costes relatif à la *marche des trains* sur la *ligne de Clermont à Thiers.*

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers concernant la *falsification des vins.*

Vœu de M. Pommerol demandant l'établissement d'une *halte à Montferrand* sur le *chemin de fer P.-L.-M.*

Vœu de M. Audibert relatif à l'*utilisation* des *eaux* du *lac Pavin.*

Vœu de M. de Montlosier concernant la réduction des *contributions foncières.*

Vœu de M. Guyot-Dessaigne relatif à la *dotation* de la *Caisse des écoles.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers tendant à inviter les municipalités à faire un nouvel examen des plans et devis de construction de *maisons d'école.*

Vœu de M. Guyot-Dessaigne concernant l'*établissement* insalubre *Faure et Kessler.*

Deuxième Session ordinaire de 1883

— 20-31 Août. —

Préfet : M. G. Le Mallier (1). — *Président doyen d'âge :* M. Salneuve. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et docteur Blatin. — *Secrétaire d'âge :* M. Tixier-Aubergier.

20 Août 1883. — Les membres du Conseil général du département du Puy de Dôme se sont réunis à deux heures du soir, à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

(1) Cf. Tome Ier, pages [illegible] et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage

M. le Préfet déclare la session ouverte et donne lecture de la loi du 10 août 1871. Il invite M. Salneuve, comme *doyen d'âge*, à prendre la *présidence*, et M. Tixier-Aubergier, le plus jeune des membres, à remplir les fonctions de *secrétaire*.

Après l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes Conseillers qu'en la précédente session, moins M. Virevaux, qui est remplacé par M. La Jaunie, *M. le Président* propose au Conseil général de former son bureau définitif.

M. Salneuve est proclamé *président*; MM. Laville et Guyot-Lavaline, *vice-présidents*, et MM. Fargeix et le docteur Blatin, *secrétaires*.

Après l'installation du bureau, M. Salneuve, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de m'appeler pour la troisième fois à présider vos travaux. Je tâcherai de répondre à votre confiance par une direction attentive, impartiale et active.

» Permettez-moi de souhaiter, en votre nom, la bienvenue à notre nouveau Préfet. Ce souhait coïncide avec nos sentiments de regrets pour ses deux prédécesseurs immédiats.

» M. Glaize, par un séjour de cinq années dans notre département, avait acquis droit de cité parmi nous. Aussi lui conservons-nous, avec notre estime, nos sympathies et nos amitiés. Ses éminentes qualités, rehaussées par une gracieuse aménité, par une élévation littéraire, par un vrai talent de parole, ont été vite appréciées dans sa nouvelle résidence.

» M. du Grosriez n'a pas eu le temps de tracer sur notre sol un sillon assez profond pour montrer à tous le mérite administratif qui le distingue. Mais, ceux qui l'ont approché et connu ont pu constater la loyale courtoisie de l'homme et apercevoir le profit que le département pouvait retirer de son application studieuse.

» L'honorable M. Le Mallier n'en est pas à son début de chef d'administration départementale. Ses preuves ont été faites dans l'Allier et dans la Dordogne. Les impressions qu'il a laissées dans ces deux départements nous garantissent son expérience et son zèle pour nos intérêts départementaux. Nous serons heureux de contracter avec lui des liens durables et de concourir, avec une entière conformité de vues, à une bonne administration et à l'extension de la prospérité générale.

» Notre accord politique avec le représentant du gouvernement républicain ne peut que s'accentuer davantage. Le Conseil général y est invité par les récentes élections, dont le caractère généralement favorable au régime fondamental de la France ne saurait être méconnu, même par les plus aveugles.

» L'attachement démocratique du pays à la République s'affirme de plus en plus, en dépit des hostilités impuissantes. L'esprit gouvernemental, organisateur, progressif du Parlement et du pouvoir exécutif, qui sont en étroite harmonie avec les aspirations de la nation, a pris l'essor décisif d'une fructueuse réalisation, qui tend à se développer avec maturité. Un écho sympathique en retentit dans notre [illegible] et libérale Auvergne, qui ne s'attarde pas aux idées surannées.

» Nous allons, Messieurs, commencer promptement nos travaux, en nous occupant, en premier lieu, de celles des affaires départe-

mentales, que la session, forcément tardive, des Conseils d'arrondissement nous permettra de ne pas ajourner, sauf à aborder ensuite l'examen des affaires soumises à nos cinq Conseils d'arrondissement et des vœux qu'ils auront émis.

» Je remercie, en votre nom, M. le Secrétaire provisoire de son assistance. »

Ce discours est accueilli par de nombreux applaudissements.

M. le Préfet prend ensuite la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» Je suis très touché des souhaits de bienvenue que vient de m'adresser M. le Président du Conseil général ; je l'en remercie.

» Je me suis efforcé, dans le court espace de temps qu'il m'a été permis de consacrer à l'étude des affaires départementales, de me rendre compte de la situation actuelle du département, de ses besoins, des améliorations qu'il serait possible d'introduire dans les services publics.

» Permettez-moi de jeter un rapide regard sur les résultats obtenus dans l'année qui vient de s'écouler et de passer brièvement en revue les principales affaires qui ont fait ou qui vont faire l'objet de vos délibérations.

» M'inspirant des décisions du Conseil général, j'ai apporté dans la préparation du budget de 1884, la plus stricte économie, tout en dotant chaque service de manière à en assurer le fonctionnement régulier; ainsi les services des enfants assistés, des aliénés, de la protection du premier âge, ont pu être augmentés.

» Malgré les charges qui pèsent sur le département, vous apprécierez, Messieurs, s'il ne serait pas opportun de voter 1/3 de centime pour l'amortissement d'un emprunt à contracter à la caisse des écoles, en vue de la construction d'une école normale de filles. Une nouvelle installation s'impose à bref délai.

» Le Service vicinal, qui a toujours attiré plus particulièrement votre attention, est assuré pour plusieurs années au moyen du dernier emprunt contracté en vertu de la loi du 5 avril 1883. L'ensemble du réseau comprend 14,993 kilomètres de voies classées, 14,250 kilomètres à l'état viable, et 743 kilomètres en construction ou en lacune : 94 kilomètres ont été construits pendant la campagne 1882-1883.

» En outre, le développement des routes nationales est de 479 kilomètres, celui des routes départementales de 483 kilomètres ; toutes ces voies sont à l'état d'entretien.

» Le département possède actuellement 297 kilomètres de chemins de fer qui seront élevés à 411 kilomètres lorsque les lignes d'Ambert à Darsac et de Saint-Éloy à Pauniat seront terminées.

» L'impulsion donnée pour la construction des maisons d'école ne s'est pas ralentie ; 64 projets avaient été proposés pour le classement à la session d'avril dernier, 90 demandes vous sont présentées aujourd'hui pour obtenir des subventions de l'État.

» Le nombre des écoles publiques au premier janvier 1883 était de 912 et celui des écoles libres de 226, ensemble 1,138 ; ce chiffre, comparé à celui de l'année 1881, fait ressortir une différence en plus de 62 pour 1882. Pendant cette même année 1882, 85,502 élèves ont été admis dans les écoles publiques ou libres, soit 11,217 élèves de plus qu'en 1881.

» Au 1er janvier dernier, le département comptait 34 écoles maternelles toutes congréganistes, sauf une. 17 sont publiques et 17

libres. Ce nombre n'est pas en rapport avec les besoins, puisque 33 communes de plus de 2,000 habitants en sont dépourvues. Parmi ces dernières, 7 ont pris les dispositions nécessaires pour combler cette lacune fâcheuse.

» Il s'est produit sept demandes d'acquisition de mobilier scolaire pour des écoles nouvellement créées. Cinq de ces demandes font l'objet d'un avis favorable de la part du Comité des inspecteurs primaires; les deux autres doivent être ajournées jusqu'à ce que les communes aient voté la partie de la dépense qui leur incombe.

» Il est regrettable de constater que quatre communes du département sont encore dépourvues d'écoles publiques, ce sont celles de Pérignat-les-Sarlièves, Baffie, Voingt et Saint-Germain-près-Herment.

» L'enseignement de la gymnastique est organisé dans toutes les écoles, conformément aux instructions ministérielles. Il est possible à tous les maîtres d'enseigner les mouvements et exercices qui n'exigent pas d'appareils. Cent cinquante instituteurs ont été convoqués l'année dernière, au chef-lieu, pendant les vacances, pour suivre les cours de gymnastique. Quant à l'enseignement des exercices militaires, il en est à ses premiers pas. Cependant je dois signaler certains centres importants, Clermont, Volvic, Châteldon, Thiers, où ces exercices se font d'une manière très satisfaisante. Dès que la concession d'armes et la nomination des instructeurs seront effectuées par M. le Ministre de la Guerre, il y a lieu d'espérer que les communes répondront partout aux sacrifices de l'Etat.

» L'arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, en date du 11 juillet 1883, est venu compléter l'enseignement professionnel du Département, par la création de l'école pratique d'agriculture.

» On peut espérer que, dans un avenir très prochain, l'enseignement supérieur recevra complète satisfaction par l'adjonction d'une Faculté de droit aux deux Facultés déjà existantes.

» Des démarches sérieuses sont faites en ce moment pour l'agrandissement de la Faculté des sciences.

» Des créations et modifications importantes ont été faites dans les diverses branches du service postal.

» Conformément aux vœux émis dans vos précédentes sessions, un service de voiture a été substitué de Pont-de-Dore à Crevant à celui à pied établi entre ce dernier bureau et Maringues.

» Le service en chemin de fer d'Issoire à Clermont a été prolongé jusqu'à la gare du Breuil et à Saint-Germain-Lembron, et il a été créé un service spécial entre Saint-Germain-Lembron et la gare du Breuil.

» Une troisième distribution a été créée à Saint-Germain-Lembron, et la commune de Celles a été dotée d'une seconde distribution.

» Les distributions à domicile ont été améliorées par la création de trois emplois de facteurs locaux et six emplois de facteurs ruraux.

» Un bureau de poste a été créé à Châtelguyon et un bureau temporaire de poste et télégraphe à Chateauneuf-les-Bains.

» Du 1er juillet 1882 à ce jour, six localités du Puy-de-Dôme ont été pourvues d'un service télégraphique et seize gares de chemin de fer ont été ouvertes à la correspondance.

» Le Département compte donc aujourd'hui :

» 8 bureaux de l'État ;

» 57 bureaux mixtes ou municipaux ;

» 29 stations de chemin de fer, soit un total de 94 bureaux dans lesquels le public est admis.

» Si la prospérité d'un pays se manifeste par la facilité du recouvrement de l'impôt, je suis heureux de constater que le département du Puy-de-Dôme compte parmi ceux où cette situation est particulièrement marquée. En effet, au 31 juillet dernier, 7 douzièmes 45 étaient recouvrés et les frais n'atteignaient pas 0,736 par mille francs.

» D'autre part, les états fournis par MM. les Chefs de service accusent une plue-value sensible dans les recettes des contributions indirectes, de l'enregistrement et des postes et télégraphes.

» J'ai terminé, Messieurs, cet exposé rapide des affaires départementales.

» Permettez-moi d'ajouter encore quelques mots :

» L'unique souci d'un administrateur devant être la prospérité du département dont la direction lui est confiée, j'avais l'honneur de vous dire en commençant que je m'étais efforcé, pendant les quatre mois qui se sont écoulés depuis ma nomination dans le Puy-de-Dôme, d'en connaître les ressources, d'en étudier les besoins.

» Avec votre concours, tout dévoué à votre pays et à vos concitoyens, et, je le sais, bienveillant pour moi, nous arriverons à l'heureuse et prompte solution des questions qui vous sont soumises.

» Grâce à une union parfaite, indispensable à toute force, nous atteindrons d'autant plus sûrement ce but. Quand, en effet, dans l'enceinte où se discutent des intérêts communs, on oublie les divisions politiques ou personnelles, l'expédition des affaires s'en ressent et le résultat obtenu ne peut que conquérir de nouvelles sympathies à une assemblée comme celle-ci.

» Je tiens, Messieurs, entrant pour la première fois en communication avec vous, à vous assurer de tout mon dévouement aux intérêts de ce Département.

» Vous me trouverez toujours prêt à accueillir toutes les demandes, toutes les réclamations, à les examiner avec le plus grand esprit de justice, me montrant respectueux de tous les droits, soucieux de tous les intérêts.

» J'ai la confiance que, grâce à une administration laborieuse, équitable, sage, amie du progrès et de la liberté, conciliante, mais ferme, je ne pourrai que fortifier de plus en plus le sentiment républicain dans ce pays.

» Je sais quel fonds, Messieurs, on est en droit de faire sur les habitants de l'Auvergne, quand on a su gagner leur confiance et leur amitié.

» J'ai l'ambition de posséder bientôt l'une et l'autre, et je puis vous donner l'assurance que tous mes efforts tendront à atteindre ce but. »

Ce discours est accueilli par les applaudissements de l'assemblée.

M. Fargeix, l'un des *secrétaires*, donne lecture du procès-verbal de la séance du 6 avril 1883, qui est adopté.

M. le Président annonce, en termes émus, la mort de M. Marret, membre du Conseil général pour le canton de Billom, mort qui a eu lieu dans la matinée. Il rappelle ce qu'était M. le docteur Marret, estimé et aimé de tous, esprit intelligent, nature bienveillante, qui avait su gagner tous ceux qui l'avaient approché. *M. le Président*

croit donc pouvoir dire, au nom de tous, combien cet événement inattendu a frappé douloureusement le Conseil général.

Cinq membres sont désignés pour représenter le Conseil général aux obsèques de M. le docteur Marret. Ces cinq membres sont : MM. Guyot-Lavaline, Farjon, Demonteix, Bergounioux, Alfred Tallon.

M. le Président donne lecture de l'invitation adressée au Conseil général par la ville de Riom qui élève, le 23 août 1883, un monument à la gloire de Desaix.

Le Conseil décide que cette invitation est acceptée et qu'il se rendra en corps à Riom jeudi prochain. Il invite son Bureau à adresser à la municipalité de Riom une dépêche faisant connaître sa résolution et exprimant ses remercîments.

Communication du *Préfet*.

Observations de M. Octave Burin-Desroziers au sujet du *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*.

Composition et attributions des Commissions.

22 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Proposition de M. Martha-Becker au sujet de la *carte du Puy-de-Dôme*.

Question de M. Martha-Beker au sujet de l'achèvement de l'étude du *chemin de fer de la Dore à la Dordogne*.

Rapports de M. Boutarel : Sur les *foires* et *marchés*. — Sur une demande faite par l'Administration des *forêts*.

24 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet* et du *Président*.

Rapport de M. Bardoux sur la répartition du *contingent départemental*. J'en extrais les résultats suivants :

« La loi du 30 juillet 1883 règle les contributions directes pour 1884 et en autorise la perception.

» D'après l'état annexé à cette loi, le contingent du département du Puy-de-Dôme est fixé en principal ainsi qu'il suit :

» Contribution foncière (propriétés non bâties)....	2.117.156	»
» Contribution foncière (propriétés bâties).........	834.146	»
» Contribution personnelle-mobilière............	573.926	»
» Contribution des portes et fenêtres..............	349.123	»

Rapport de M. Bardoux sur le *budget* des recettes de 1884.

Rapports de M. Audibert : Sur une surtaxe d'*octroi* demandée par la ville de *Thiers*. — Sur la subvention de 30.000 francs répartie en dix annuités et consacrée par le Conseil général à la [illegible] du Département. Un arrêté de M. le Ministre de l'Agriculture, du 11 juillet 1883, a en effet créé cette [illegible] *M[illegible]* appartenant à M. Chaumont, et [illegible] les délibérations du Conseil des 26 août 1880, 1er sep-

tembre 1882 et 6 avril 1883 il a été voté une subvention de pareille somme de 30,000 francs payable en six annuités de 5,000 francs.

Rapport de M. Chabory sur les *maisons d'école*.

Rapport de M. Guillemin sur l'*établissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Fauverteix sur la situation du *réseau télégraphique* dans le département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Pouyet concernant la liquidation de *pensions de retraite d'employés du département*. (M. Faure, employé à la Sous-Préfecture d'Ambert; M. Page, chef de division à la Préfecture; M. Bonjean, chef de bureau à la Préfecture, et Mme Ursule Meuriot, veuve de M. Delingette, ancien chef de division de la Préfecture).

Rapports de M. La Jannie : Concernant la demande de subvention faite par la *société de protection des engagés volontaires* élevés dans les maisons correctionnelles. — Sur une demande de subvention de la *société centrale de sauvetage*.

25 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*.

Observation de M. Amable Burin-Desroziers sur l'*établissement thermal du Mont-Dore*.

Nomination de la *commission départementale*.

28 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. Bardoux sur une *réclamation* de la *commune de Saint-Jean-des-Ollières*.

Rapport de M. Bernard-Dupuy sur les *routes départementales*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux* et concluant à la nomination d'une *commission interdépartementale* appelée à déterminer la direction de trois chemins de moyenne communication intéressant les deux départements du Puy-de-Dôme et de la Loire; de Noirétable à Viscomtat; de la Chambas à Vollore-Montagne; et d'Usson à Saillant.

Rapport de M. Roux sur les *circonscriptions territoriales*.

Question de M. le docteur Blatin concernant l'époque de l'ouverture des *tramways de Clermont*.

Observations de M. Martha-Beker sur la *falsification des vins*.

Rapport de M. Duchasseint sur le rétablissement du service des *commissaires administratifs* chargés de la recherche des *usurpations des biens communaux*.

Observations de M. Guyot-Dessaigne sur les questions soulevées depuis longtemps par l'*usine Faure et Kessler*.

29 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication par M. Guyot-Dessaigne de la résolution prise par la *commission* de trois membres nommés par le Conseil général pour donner son avis dans l'affaire pendante entre le Département et l'entrepreneur *Jay-Boyer*, instance dans laquelle le Département a été mis en cause par M. Chabaud, concessionnaire du Mont-Dore.

Rapport de M. Desmonteix sur *le compte administratif* de 1882.

J'en extrais la balance générale suivante :

Budget ressortissant au Ministère de l'Intérieur.

Recettes ordinaires............	2.103.307 29	3.921.815 04	
Recettes extraordinaires........	1.818.507 75		
Instruction publique.			4.083.970 10
Recettes ordinaires.............	162.155 06	162.155 06	
Recettes extraordinaires........	» »		
Intérieur.			
Dépenses ordinaires............	1.941.848 21	3.393.224 52	
Dépenses extraordinaires........	1.451.376 31		
Instruction publique.			3.552.705 05
Dépenses ordinaires............	159.480 53	159.480 53	
Dépenses extraordinaires	» »		
Partant, les recettes de toute nature présentent un excédent annulé le 30 avril 1883, s'élevant à.................................. à porter, soit au budget de report, soit au budget rectificatif de 1883.			531.265 05

Rapport de M. Desmonteix sur le budget de report de l'exercice 1882.

Rapport de M. Desmonteix sur une demande de bourse à l'*École centrale des arts et manufactures* formée par M. Faure Victor-Antoine-Alfred, fils d'un instituteur de Billom.

Rapport de M. Audibert sur une demande de revision des *tarifs de l'octroi* de la ville d'*Issoire*.

Rapport de M. Duchasseint sur les *bourses* au *collège de Thiers*. (Vote d'un crédit de 2,500 francs.)

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur le *classement* des *maisons d'école*.

Rapport de M. Alfred Tallon sur l'*École des jeunes aveugles du Champgil*.

Rapports de M. Chassaigne : Sur l'*École vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 2.100 francs.) — Sur les *frais d'examen du brevet de capacité*.

Rapport de M. de Nervo sur les *chemins de fer*. — Discussion importante au sujet de la *ligne de Saint-Eloy à Pauniat*.

Rapport de M. Gaillard sur le *chemin de fer du Mont-Dore*.

Rapports de M. de Nervo : Sur la *ligne d'Ambert à Darsac*, à ou près Sembadel. — Sur les *chemins de fer*. — Lignes en construction. — Ouverture de la *ligne de Giroux à Ambert*. — Sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur le *Service de la naviga-*

tion. — *Bacs.* — *Pont suspendu de Coudes.* — Rachat du *pont suspendu de Jumeaux.* — *Rachat des ponts à péage.* — Travaux de défense en amont du *pont de Crevant.*

Rapport de M. de Nervo sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun* (ancien réseau.)

30 Août 1883. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de MM. Chauvassaignes, Laville et autres à son sujet.

Demande de M. Bardoux au sujet de la fixation à 20 du nombre des *centimes extraordinaires* à voter par les *communes.*

Rapports de M Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Répartition de crédits. — Sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins du nouveau réseau* destinés à être classés d'intérêt commun.

Communication par le *Préfet* d'une demande de M. Fraisse, de Montferrand, concernant l'*École normale d'institutrices.*

Rapport de M. Bardoux concluant au vote d'un crédit de 51,361 francs 30 représentant l'annuité due à l'Etat pour les *études* du *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.* (Adopté.)

Rapport de M. de Moroges sur le Service général de la *vicinalité.* On y lit les lignes suivantes :

« Le développement de nos chemins de grande communication reste ce qu'il était l'année dernière ; leur longueur totale est de 595,048 mètres.

» Le nombre des chemins d'intérêt commun qui s'élevait à 96 au 31 décembre 1881, a été porté à 100 par les divers classements que le Conseil général a prononcés au mois d'août dernier.

» La longueur totale de ces lignes, au 31 décembre 1882, était de 2,423,153 mètres.

» L'ensemble des chemins vicinaux ordinaires dans le département, y compris les chemins du nouveau réseau non encore classés d'intérêt commun, présente une longueur de 12,017,602 mètres. »

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les demandes de *classement de chemins nouveaux.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur la *répartition de fonds* aux *communes* pour *acquisition de terrains.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *budget rectificatif* de 1883.

Répartition d'une somme de 13,721 fr. 85 tombée en fonds libres.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *chemins ruraux.* (Important.)

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement* dans les *chemins d'intérêt commun* de fractions de chemins du nouveau réseau.

Rapports de M. Grange : Sur les *Sociétés de secours mutuels.* (Vote d'un crédit de 1,500 francs.) — Sur les *sapeurs-pompiers* (Vote d'un crédit de 5,000 francs.) — Sur les *épidémies.* (Vote d'u...

crédit de 1,400 francs.) — Sur les *aliénés*. (Vote d'un crédit de 167,000 francs.) — Sur le *Service de la protection des enfants du premier âge*. (Vote d'un crédit de 8,000 francs.) — Sur l'*Assistance publique communale et départementale*. (Vote d'un crédit de 22,000 francs.) — Sur la *mendicité*. (Vote d'un crédit de 7,000 francs.)

Rapports de M. Barrière : Sur le *travail des enfants et des filles mineures dans les manufactures*. (Vote d'un crédit de 1,250 francs.)

Sur une demande de M. Mazen, tendant à obtenir l'autorisation d'élever dans de certaines conditions le plafond de son local adossé au *mur de soutènement* des *jardins de la Préfecture*. (Renvoi à la Commission départementale pour études complémentaires.)

Rapport de M. Michel sur les *enfants assistés*. (Vote d'un crédit de 150,700 francs.)

31 Août 1883 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Guyot-Dessaigne au sujet de la *Caisse de retraite des employés départementaux*.

Rapports de M. Pouyet : Sur la situation des revenus et des charges de la *Caisse de retraite* créée en faveur des *employés de la Préfecture*, des *Sous-Préfectures*, des *agents-voyers* et de l'*archiviste du Département*. Le 14 mars 1883, dit le rapporteur, il a été acheté pour 289 francs de rente ; ce qui porte à 26,777 fr. le chiffre de rentes 3 0/0 que possède la caisse. Les pensions à payer s'élèvent à 37,028 francs et, après paiement, il y a excédent de revenu de 9,864 fr. 18. — Sur la liquidation de la pension de retraite de Gilbert Pochet, ancien concierge. — Sur la répartition de secours annuels à d'anciens employés ou à leurs veuves. — Sur le vœu de M. Chabory relatif à l'*exercice illégal de la pharmacie*. — Sur la *chasse* de la *bécasse* et du *gibier d'eau*.

Rapport de M. La Jaunie relatif à un vœu de M. Bernard tendant à une demande de modification à la loi sur l'*impôt du papier* en ce qui concerne la *papeterie* à la main.

Rapport de M. Pouyet sur le vœu relatif à la *crémation* proposé par M. le docteur Blatin. (Renvoi à la session d'avril.)

Rapport de M. Desmonteix sur les résultats définitifs des *comptes des recettes et des dépenses départementales* des exercices 1880 et 1881.

Rapport de M. Farjon sur l'*Ecole d'horticulture de Saint-André*. (Retrait de boursiers et leur envoi à l'Ecole pratique de la Molière.)

Rapport de M. Guyot Lavaline sur la question du *phylloxera*. (Vote d'un crédit de 1,000 francs.)

Rapport de M. Bardoux sur le *budget rectificatif*.

31 Août 1883 soir. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Michel sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Guillemin sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Michel sur la *construction* de l'*Ecole normale de filles.* Mise au concours du projet de construction, fixation de 3,000 francs de prix dont 2,000 fr. pour le 2e et 1,000 fr. au 3e, qui seraient remis pas la Commission départementale.

Communication du *Préfet.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Ecole normale de filles.* (Vote d'un crédit de 27,845 francs et d'un crédit de 3,000 francs pour le paiement de la pension de 10 élèves-maîtresses qui suivront le cours normal auxiliaire des demoiselles Monanges.)

Communication de M. Laville sur les *chemins vicinaux.*— Application de la loi du 12 mars 1880. (Renvoi à la Commission départementale.)

Rapports de M. le docteur Girard : Sur le *Service de la vaccine.* (Vote d'un crédit de 1,400 francs.) — Sur les *bourses* aux *collèges* d'Ambert, d'Issoire et de Riom.

Désignation de trois conseillers généraux devant faire partie du *comité de surveillance* et de perfectionnement de l'*Ecole pratique de la Molière.*

Rapport de M. Girard sur des demandes de *subventions* pour élever des *statues* à *Louis Blanc, Raspail, général Chanzy, Camille Desmoulins* et *Diderot.*

Rapport de M. La Jaunie sur des *sectionnements électoraux.*

Rapport de M. Costes sur les *chemins vicinaux.* — Examen des propositions de subventions accordées par l'Etat en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Rapport de M. Bardoux sur le *budget de 1881.* — Rejet du crédit de 1,500 francs inscrit pour *subventions* aux *desservants infirmes. Scrutin public.* Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses ordinaires ou extraordinaires par la somme de 3,103,140 fr. 97.

Rapport de M. Gallard sur un certain nombre de vœux ayant trait aux *lignes de chemins de fer* en exploitation.

Rapport de M. Boutarel sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Desmonteix sur les *haras* et les *concours hippiques.*

Rapport de M. Fargeix sur le casernement de la *gendarmerie.*— Renouvellement des baux des quatre casernes de gendarmerie de Billom, Chabreloche, Olliergues et Pontaumur.

Rapport de M. le docteur Girard sur l'*Ecole d'accouchement.* — Elèves boursières.

Rapports de M. Chassaigne : Sur le *Lycée Blaise-Pascal.* — Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Fauverteix sur le *Service postal.*

Rapports de M. Duchasseint : Relatif à l'*Ecole normale d'instituteurs.* — Sur l'*Ecole des beaux-arts de Paris.* — Boursiers du Département.

Rapport de M. Alfred Tallon sur les *institutions de sourds-muets* et les boursiers du Département.

Révision des listes électorales des *tribunaux de commerce.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Roux relatif à la construction de la *ligne ferrée* de *Saint-Eloy à Pauniat.*

Vœu de M. Gaillard concernant la mise en vigueur, à partir du 21 août 1883, du service d'hiver sur la *ligne de Clermont à Tulle.*

Vœu de M. Fargeix concernant le maintien du service d'été sur le *chemin de fer de Tulle.*

Vœux de M. Gaillard : Concernant la marche des *trains* entre *Clermont et Limoges.* — Concernant les *communications* entre *Clermont et Ambert.*

Vœu de M. Guyot-Dessaigne relatif à la formation d'un train muni d'un *bureau ambulant* des *postes* et destiné à desservir les localités d'*Ambert et Cunlhat.*

Vœu de M. Guillemin et autres demandant que les *voyageurs* à destination de la *ligne d'Ambert* soient admis à prendre le *train à Courty.*

Vœu de M. Guillemin relatif à la création d'un *train* pour les voyageurs de toutes classes de *Vichy à Thiers.*

Vœux de M. de Nervo : Relatif à l'achèvement du *chemin d'intérêt commun n° 66.* — Relatif au *classement* de première catégorie et d'urgence du *chemin* partant de la *Croix-des-Granges* et aboutissant au *chemin n° 49.* — Relatif à l'exécution du *chemin d'Augerolles à Marat.* — Relatif à l'exécution du *chemin n° 49.* — Relatif à l'exécution du *chemin n° 50.* — Relatif à un projet d'*embranchement de Chalmazel au col des Deux-Boules.* — Demandant que les travaux à exécuter dans la Loire, sur les *chemins n° 37 et n° 49,* soient promptement adjugés. — Relatif à l'exécution du *chemin d'Olliergues à Cunlhat* et à l'adoption définitive du tracé primitif.

Vœu de M. Arthur Dumas relatif au rétablissement des *ponts des Planches,* d'Aubusson et d'Espinasse.

Vœu de M. Grange relatif à la *chasse à la bécasse.*

Vœu de M. Guillemin relatif à la création d'un deuxième *facteur du télégraphe* au bureau de Thiers.

Vœu de M. Boutarel relatif à une transformation urgente au *pont Bonnabaud.*

Vœu de M. Chabory concernant l'observation de la loi sur l'*exercice de la pharmacie.*

Vœu de M. Fauverteix relatif à la création d'un *bureau de poste* au chef-lieu de la commune de Larodde.

Vœu de M. Bardoux relatif à la création d'un second *bureau de poste* dans le canton de Saint-Amant-Tallende.

Vœu de M. Grange relatif à une étude sur le *tracé du n° 78 du chemin vicinal* du nouveau réseau.

Vœu de M. Chabory concernant les traitements des *institutrices* et *instituteurs* débutants.

Vœu de M. de Nervo concernant les études à faire sur le *pont construit sur la Dore.*

Vœu de M. de Nervo et autres relatif au classement de la *ligne de Saint-Bonnet-le-Château à Sembadel.*

Vœux de M. de Nervo : Concernant l'*adjudication* des *travaux* à exécuter entre *Ambert* et *Arlanc*. — Concernant la rectification de la *route n° 106*. — Relatif à la création d'un *courrier* entre *Ollierques et Saint-Amant-Roche-Savine*.

Vœu de M. Bardoux demandant que le chemin ouvert entre le *chemin d'intérêt commun n° 5* et le chemin de grande communication n° 13, soit classé d'intérêt commun.

Vœu de M. Duchasseint concernant le transfert des *archives* de la *Sénéchaussée d'Auvergne, de Riom* aux archives départementales.

Vœu de M. Bergounioux concernant le passage de l'*Allier* au village de Vialle.

Vœu de M. Paul Chauvassaignes demandant que la *halte de La Celle* soit transformée en station.

Vœu de M. Barrière relatif à l'établissement d'un *facteur-boîtier* au chef-lieu de la commune de *Saint-Bonnet-le-Chastel*.

Vœu de M. Audibert demandant que le *collège d'Issoire* soit compris dans la répartition des *bourses* et *demi-bourses départementales*.

Vœu de M. Tixier-Aubergier concernant les *subventions* accordées par l'Etat aux *associations agricoles*.

Vœu de M. Arthur Dumas concernant une transformation de *courrier* entre *Augerolles* et *Vollore-Ville*.

Vœux de M. Boutarel : Relatif à des études à faire par l'Administration vicinale au sujet d'une *voie* destinée à relier *Montfermy* à son canton. — Demandant que la partie du *chemin vicinal n° 83* de l'ancien réseau, de Cisternes à Chambois soit comprise dans la prochaine *adjudication* des *chemins vicinaux*. — Relatif au classement dans la catégorie des *projets de construction de maisons d'école*.

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à l'établissement d'un *dépôt temporaire* et annuel d'*étalons* dans la ville d'Ambert.

Vœu de M. Mauzat-Laroche relatif aux *inhumations* du village de Puy-Auzat.

Vœu de M. Guyot-Dessaigne concernant la distribution des *fonds de subvention* attribués au *Département*.

Vœu de M. Costes concernant le projet d'installation d'un *bureau de poste* à *Job*.

Vœu de M. Arthur Dumas demandant que les études du *chemin d'intérêt commun n° 50* soient promptement exécutées.

Vœu de M. Chabory concernant les réunions du Comité de *MM. les Inspecteurs primaires*.

Vœu de M. Guyot Lavaline, déjà émis, relatif à l'obtention d'un *hangar couvert* à la *gare de Vic le Comte*.

Vœu de M. Gomot et autres relatif à l'installation d'un *bureau télégraphique à Pontmort*.

Vœu de M. Bernard relatif à la création de *bourses* au *collège d'Ambert*.

Vœu de M. Bergounioux relatif au classement d'un tronçon de *chemin* à construire dans la commune de *[illegible]*

Vœu de M. Fauverteix demandant que la circonscription vicinale de Latour soit scindée et que *Tauves* devienne la résidence d'un *agent voyer cantonal*.

Vœu de M. Bernard relatif à un secours de 500 francs pour la *Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers d'Ambert*.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* à Theix.

Vœux de M. Duchasseint : Relatif à l'adoption d'un *tracé* sur la commune d'*Orléat*. — Relatif à la classification d'un *chemin de moyenne communication* à travers les communes de *Néronde*, *Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs*.

Vœux de M. de Moroges : Concernant la distribution des *dépêches* dans la ville de *Randan*. — Relatif à l'établissement d'une *boîte aux lettres à Jussat (Randan)*. — Concernant les *foires de Randan*.

Vœu de M. Gaillard concernant des projets relatifs à la *halte de Chanat*, aux gares du *Colombier* et de *Clermont-Rabanesse*.

Vœu de M. Chassaigne relatif aux *travaux* en cours d'exécution entre *Olliergues* et *Ambert*.

Vœux de M. Claussat : Concernant l'*acquisition* de terrains pour le *chemin d'intérêt commun n° 85*, de Châteldon aux Places. — Concernant l'*acquisition de terrains* pour le *chemin d'intérêt commun n° 87*, de Thiers à Vichy. — Demandant que la lacune du *chemin d'intérêt commun n° 63*, d'Aigueperse au Mayet-de-Montagne, soit promptement achevée.

Vœu de M. Boutarel et autres concernant le crédit pour les *toitures en chaume*.

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif au rétablissement du *bac de Brolac*.

Vœu de M. Guyot-Dessaigne relatif à l'*usine Faure et Kessler*.

Vœu de M. Pommerol concernant le *ruisseau de l'Abattoir*.

Vœu de M. Bernard-Dupuy relatif à la modification de la loi de l'*impôt sur le papier*.

Vœu de M. Bergounioux relatif à l'*élargissement* du *pont de Crevant*.

Vœu de M. de Nervo concernant les études du *chemin n° 85*, reliant la route nationale n° 106 à la gare de Courty et à celle de Noalhat.

Vœu de M. Arthur Dumas relatif à l'établissement d'une station ou *halte à Néronde*.

Vœu de M. Félix Duchasseint relatif à l'établissement d'une *station à* [illegible].

Vœux de M. Girard : Demandant qu'une subvention soit accordée au *chemin n° 53*, d'Ennezat à Volvic par le Marais, entre Riom et Ennezat. — Demandant que les *fonds départementaux* placés au *Trésor* participent aux mêmes avantages que les *fonds municipaux*.

Renouvellement par M. Aimable Burin des Roziers d'un vœu relatif à l'établissement d'un *bureau de poste* et *télégraphe* à Cournon.

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à la *crémation des corps.*

Vœu de MM. Chantagrel et Barrière relatif à la création d'une *correspondance* directe entre *Echandelys et Sauxillanges.*

Vœu de M. Fauverteix relatif à l'élargissement du *chemin d'intérêt commun n° 31*, dans la partie comprise entre la Bourboule et la route nationale n° 122.

Vœu de M. Boutarel concernant l'obtention d'une *grue mobile* et de *plaques tournantes* pour la *gare de Pontgibaud.*

Vœu de M. Mauzat-Laroche relatif aux *concours hippiques.*

Vœu de M. Vigeral et autres concernant les *subventions* demandées pour *maisons d'école* et mobiliers scolaires.

Vœu du Conseil général (3e Commission) relatif à l'établissement d'un *service direct* de *Clermont à Limoges* et à l'Océan.

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à l'établissement d'un hangar à la *gare de Vic-le-Comte.*

Vœu de M. Arthur Dumas relatif à l'établissement d'une station ou *halte à Néronde*

Vœu de M. Fargeix concernant les *tarifs* appliqués par l'*Etat* sur le *Clermont-Tulle.*

Vœu de M. Mauzat-Laroche et autres relatif aux *concours hippiques.*

Vœu de M. Gaillard relatif à la création d'un *bureau de poste à Gelles.*

Vœu de M. Girard relatif à une modification à faire dans les bulletins mensuels du *service des impôts.*

Vœu de M. Bergounioux relatif à la revision de certains articles de l'*octroi de la ville de Maringues.*

Vœu de M. Desmonteix demandant qu'une *boîte aux lettres* soit placée dans le centre de *Pionsat.*

Première Session ordinaire de 1884

— 21-25 Avril. —

Préfet : M. G. Le Mallier. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix et docteur Blatin.

21 Avril 1884. — La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Fargeix, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal.

Etaient présents : MM. Costes, Bernard Dupuy, Blancheton, Chassaigne, Guyot Dessaigne, Barrière, de Nervo, Farjon, Bardoux, Chaumont, Fargeix, Pommerol, docteur Blatin, Franck Chauvassaignes, Laville, Pouyet, Vaudable, Burin des Roziers, Gaillard, Gros, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Octave Burin Desroziers, Chantagrel, Fauverteix, Martha Beker,

Michel, La Jaunie, Honoré Roux, Grange, Mauzat-Laroche, Ch. Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, Boutarel, de Moroges, Girard, Gomot, Claussat, Duchasseint, Bergounioux, Béchon-Morel, Guillemin.

M. le Président met aux voix les procès-verbaux des deux dernières séances de la session d'août 1883 qui sont adoptés et prononce ensuite l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Depuis notre dernière session, le Conseil général a subi des pertes regrettables. La mort a frappé trois éminents collègues. Leur caractère personnel, leur rôle respectif, leurs qualités diverses sont appréciés de tous à une juste valeur.

» Nos sympathiques regrets ne doivent pas m'empêcher de souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues. Nous saluons leur entrée parmi nous avec la persuasion qu'ils auront à cœur de s'associer sérieusement à la haute raison qui distingue notre assemblée départementale, à son dévouement aux intérêts qui nous sont confiés et qui nous sont chers à tous. »

Communications du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Communication de *M. le Préfet* relative à la réussite du *concours* ouvert pour la *construction* de l'*Ecole normale de filles*.

22 Avril 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Observations de M. Chabory au sujet de l'*Ecole normale de filles*. Autorisation est donnée au public de visiter l'exposition des plans du concours de l'Ecole normale d'institutrices.

Observations de *M. le Préfet*, de MM. de Nervo et Barrière au sujet de la ligne du *chemin de fer* de *Giroux* à *Ambert*.

Rapport de M. Bardoux relatif à une demande de *subvention* à la *Société d'encouragement pour le commerce français d'exportation*.

Rapport de M. Boutarel sur les *bois communaux*.

Sur la proposition de M. Guyot-Dessaigne, un crédit de 2,000 fr. est voté pour l'*achat* d'un *rouleau compresseur* destiné à l'arrondissement d'*Ambert*; il sera pris sur la réserve des *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Grange sur une proposition faite par le département de la Creuse au sujet du projet de création d'un *hospice interdépartemental d'incurables*.

23 Avril 1884. — *M. le Préfet* assiste à la séance.

La séance est ouverte à 2 heures.

Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *Préfet*.

M. Duchasseint donne lecture d'une proposition concernant le sort des *archives de la Sénéchaussée d'Auvergne*. M. l'Inspecteur

général Servois a visité ces archives au mois de juillet 1883 ; il n'a pas encore déposé son rapport. La Cour de Riom, par l'organe de M. le Procureur général s'oppose à leur transfert dans les archives départementales. M. le Ministre n'a encore pris aucune décision. (Renvoi à la Commission.)

Dépôt par M. Gomot d'une délibération du Tribunal de commerce de Riom tendant à obtenir du Conseil général un vœu pour appeler l'attention du Garde des sceaux sur le renvoi des *élections consulaires* au mois de décembre 1884.

Question de M. Guyot-Dessaigne relatif au *rachat* des *ponts à péage*.

Proposition de M. Girard au sujet du *chemin de fer* en projet *Volvic-Maringues*. (Renvoi à la troisième Commission.)

Rapport de M. Boutarel sur l'aménagement des *bois communaux*.

Rapport de M. Audibert sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*, rapport auquel est annexé le rapport de vérification de M. l'ingénieur Lemaire. (*Affaire Jay-Boyer.*)

Rapport de M. Pouyet sur trois demandes de *liquidation de retraites d'employés départementaux*.

24 Avril 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*.

Rapport de M. Bardoux sur les résultats de l'*évaluation* du *revenu foncier* des *propriétés bâties*. (Important.)

Rapport de M. Farjon relatif au rétablissement au budget du crédit de 1,200 francs affecté au logement du *secrétaire général* de *la Préfecture*.

Rapport de M. Boutarel relatif aux *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Audibert sur le *phylloxéra*.

Demande de M. Bardoux relative au relèvement de 2,000 à 4,000 francs tant en recettes qu'en dépenses du crédit inscrit au budget de 1884 à titre de *remboursement d'avances* pour *travaux d'intérêt public* à la charge des particuliers.

Rapport de M. de Nervo sur les *chemins de fer*. Il contient des explications relatives à la ligne de Gerzat Maringues et à la proposition de M. Girard.

Rapports de M. Tallon : Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. — Sur une demande de subvention d'un *cours de coupe et d'assemblage* qui serait alloué à M[lle] Monteix, directrice de l'*Ecole primaire supérieure*. (Vote d'un crédit de 150 francs.)

Rapport de M. Duchasseint sur le *Collège de Thiers*.

Rapport de M. Chabory sur les *maisons d'école*.

Question de M. de Nervo à M. le Préfet au sujet des *Commissions cantonales*.

Rapport de M. Chabory sur les *vétérinaires*.

Rapports de M. Chassaigne : Sur une demande du sieur *Faucher*, de Maringues, pour une *subvention* nécessaire pour compléter le *trousseau* de son fils au *Lycée* de Clermont, où il vient d'obtenir une bourse entière de l'Etat. — Sur les bourses à l'*Ecole nationale des Beaux-Arts*. — Sur une demande de bourse du sieur Coudeyras pour le *Lycée de filles de Montpellier*, et enfin sur les bourses au *Lycée de Clermont*.

Rapport de M. Tixier relatif aux *secours* aux *communes* pour *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux, chemins de grande communication*. — Répartition de l'emprunt de 2 millions de francs. — Répartition de l'emprunt de 1,260,000 fr. — Contingents ordinaires à fournir en 1885 par les communes pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Rapport de M. Fauverteix sur le *Service des postes*.

Rapport de M. La Jaunie sur un vœu de M. Chabory tendant à obtenir une *allocation* pour une *distribution d'eau* destinée aux communes du Crest, Monton, les Martres-de-Veyre, Orcet et Corent.

Rapport de M. Tixier relatif à la *Société hippique*.

Rapport de M. Fargeix sur les *établissements* de *bienfaisance*.

Renvoi à la Commission départementale avec délégation spéciale de la répartition de la subvention pour chemins vicinaux demandée en exécution de la loi du 12 mars 1880.

25 Avril 1884. — *M. le Préfet* assiste à la séance.

M. le docteur Blatin, l'un des *secrétaires*, fait l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal qui est adopté.

Proposition de M. Duchasseint relative à la recherche des *usurpations* de *biens communaux*.

Rapport de M. Farjon sur l'*École pratique d'agriculture de la Molière*.

Election des juges consulaires. — Retrait du vœu de M. Gomot.

Rapport de M. Audibert sur la *pisciculture*.

Rapport de M. Tallon sur l'*Ecole nationale d'horlogerie de Cluses*. (Boursiers du Département.)

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Ecole normale d'institutrices*. — *Cours auxiliaire*.

Rapport de M. Tallon sur le transfert des *archives* de la *Séné*[illegible] *d'*[illegible]. (Renvoi au mois d'août.)

Rapport de M. Chassaigne sur des demandes de *souscriptions* [illegible] aux *Sociétés* [illegible] et sur l'application de la loi du 20 mars 1883 sur l'*enseignement primaire* (*maisons d'*[illegible]).

Rapport de M. Bernard Dupuy sur la question des *travaux de* [illegible] du pont de Crevant sur la *rivière d'Allier*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun* (nouveau réseau); *chemins d'intérêt commun* (ancien réseau) et *classements nouveaux.*

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur la *construction d'un pont* sur la *rivière d'Allier*, en remplacement du *bac de Mirefleurs.*

Rapport de M. Fargeix relatif à l'agrandissement du parc du *Mont-Dore.* (Acquisition des terrains du pré de M. Cohadon, situés entre le parc, la section et la Dordogne.)

Rapports de M. Grange : Sur le choix de l'*architecte départemental*, en remplacement de M. Mallay, décédé.— Sur l'*hospice du Mont-Dore.*

Rapport de M. Fauverteix sur la révision de la loi du 10 août 1871 relatif à la *nomination* du *Président de la Commission départementale.*

Rapport de M. La Jaunie sur le *sectionnement électoral.*

Dépôt par M. Guyot-Dessaigne d'une *pétition* des habitants du quartier de la Gare contre l'*usine Faure et Kessler.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à l'*ouverture* de la section du *chemin de fer* de *Giroux* à *Ambert* pour le 1er septembre 1884.

Vœu de M. Costes et autres relatif à l'*ouverture* de la *ligne* d'*Ambert* à *Giroux* dans le mois d'août prochain.

Vœu de M. Bernard demandant un *rouleau compresseur* pour le *Service vicinal* de l'arrondissement d'*Ambert.*

Vœu de M. Claussat relatif à la *construction* d'un *pont* sur la rivière d'*Allier*, à Limons.

Vœu de M. Bardoux et autres tendant à empêcher la *fraude* dans le *mesurage* des *liquides* et spécialement des *vins.*

Vœu de M. Guillemin demandant la création d'un *train de voyageurs* de toutes classes, partant de *Vichy* à 10 heures et demie du soir, avec arrêt dans les gares intermédiaires, et arrivant à *Thiers* à minuit environ, tout au moins les dimanches et jours de fêtes, pendant la saison de Vichy.

Vœu de M. Boutarel et autres tendant à ce que des *billets aller et retour* délivrés sur le *Clermont Tulle* aient la même durée qu'ils avaient primitivement.

Vœu de M. Duchasseint demandant le renouvellement de celui exprimé dans les sessions précédentes pour obtenir l'établissement d'une *halte à Néronde.*

Vœu de M. Chaumont demandant l'établissement d'un *abri* à la *gare de Vertaizon.*

Vœu de M. Bernard Dupuy demandant l'établissement d'un *bureau de poste* à Job.

Vœu de M. Chassaigne concernant la loi à intervenir pour la construction de la *ligne d'Ambert à Darsac.*

Vœu de M. Chantagrel relatif à la nomination du *président* de la *Commission départementale.* (Important.)

Vœu de M. Boutarel demandant l'*établissement* d'une *maisonnette* au passage à niveau du *chemin vicinal n° 2,* de Chapdes-Beaufort à Chanat, situé au 145e kilom. 800 m. sur le *Clermont-Tulle.*

Vœu de M. Duchasseint concernant le transfert des *archives de la Sénéchaussée d'Auvergne* à Clermont.

Vœu de M. Gaillard concernant le *Service d'été* sur les *lignes de l'Orléans.*

Vœu de M. Chabory concernant l'étude d'un *projet* pour conduire l'*eau* nécessaire à l'*alimentation* des communes de Corent, le Crest, Monton et les Martres.

Vœu de M. Duchasseint demandant l'établissement d'un *chemin d'intérêt commun*, à partir du village de Néronde, à travers les communes de Néronde, Peschadoires et Saint-Jean-d'Heurs, pour aboutir à la route départementale n° 19, aux environs de Lezoux.

Vœu de M. Pommerol concernant la manière dont se fait, en certaines communes, la *prestation en nature.*

Vœu de M. Bardoux concernant la *réforme* des *lois sur l'émigration*, afin de permettre plus facilement l'expatriation des jeunes gens.

Vœu de M. Fauverteix demandant que le *train n° 261*, du Clermont-Tulle, partant d'Ussel pour Clermont à 5 h. 23 m. du matin, soit accéléré de manière à correspondre avec le *train n° 719* de P.-L.-M., partant de Clermont pour Issoire à 9 h. 10 m. du matin.

Vœu de M. Bergounioux relatif à l'élargissement du *pont suspendu de Crevant* sur la *rivière d'Allier.*

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à l'organisation du *Service des postes* sur la *ligne de Giroux à Ambert.*

Vœu de M. Grange relatif à la construction d'un *pont* sur le *ruisseau de Cheix*, entre ce village et le bourg de Manzat.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la recherche des *usurpations* de *biens communaux.*

Vœu de M. Chabory en faveur de la création d'une *troisième chambre* au *Tribunal civil de Clermont-Ferrand.*

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à la création d'une *Faculté de Droit à Clermont.*

Deuxième session ordinaire de 1884

— 18-28 Août. —

Préfet : M. G. Le Mallier. — *Président doyen d'âge :* M. Costes. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix, Chassaigne et Lajaunie (1).

18 Août 1884. — Les membres du Conseil général se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

(1) Le Conseil décide, sur la proposition de M. Guyot-Dessaigne, de nommer un troisième secrétaire ; ils seront donc désormais trois au lieu de deux.

M. le Préfet, aux termes de la loi du 10 août 1871, déclare la session ouverte et invite le *doyen d'âge* à occuper le fauteuil de la présidence et le plus jeune des membres à remplir les fonctions de *secrétaire*.

MM. Costes et Tixier-Aubergier prennent place au bureau.

M. Costes, *président*, fait connaître au Conseil les lettres par lesquelles MM. Tallon, Girot-Pouzol, Fargeix, Chabory et Chaumont s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Etaient présents : Les mêmes Conseillers qu'en la précédente session, moins ceux ci-dessus nommés, qui ont été excusés.

Il est procédé au scrutin pour la nomination du *président*.

M. Salneuve est proclamé *président* ; MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*, et MM. Fargeix et Chassaigne, *secrétaires*.

M. Salneuve, *président,* prononce le discours suivant :

» Messieurs et chers Collègues,

» L'honneur de vous présider, le sentiment de ma gratitude, le resserrement des liens qui nous unissent dans la même foi républicaine allègent la tâche que vous me confiez pour la quatrième fois.

» L'étude des affaires départementales, qui réclament tous nos soins, succède, cette année, sans intervalle, à la session législative. Les intérêts de l'Etat et de toutes les parties de l'Etat sont solidaires. Nos travaux, nos entreprises, nos sacrifices ne peuvent être fécondés, développés que sous l'égide d'un gouvernement fort et respecté, qui assure libéralement, légalement la confiance par la sécurité du lendemain.

» Jetons un coup d'œil rapide sur la situation politique et économique du pays.

» Le prestige et l'autorité de la République dominent la malveillance toujours stérile des partis hostiles. Nos lois constitutionnelles de 1875 affectaient un caractère de précarité qui couvrait une arrière-pensée. On en abusait dans des polémiques immodérées. Le Congrès de Versailles vient d'interdire de proposer la révision de la forme républicaine du gouvernement légal et définitif de la France. Le principe de nos institutions, affirmé solennellement, ne peut donc plus être contesté que par des esprits factieux.

» Nous accomplissons un devoir en présentant hautement à notre département cette affirmation comme un acte de dignité nationale.

» Sans doute, la révision ne paraît apporter à notre Constitution républicaine que des modifications modestes. Nous-mêmes, nous les aurions voulues plus importantes.

» Les aspirations de la démocratie sont plus amples, mais les réformes politiques et sociales sont l'œuvre du temps et de la persévérance. L'utile application du progrès continu s'impose lentement mais sûrement, à la sagesse des nations.

» En réalité, la révision, telle qu'elle a été votée par une majorité ferme et compacte, recèle une œuvre politique qui aura, les plus récalcitrants seront bien forcés de le reconnaître, une heureuse influence sur les destinées de la République.

» Les résolutions prises seront caractérisées par un changement notable dans le régime électoral du Sénat, qui va en préparer lui-même les bases sérieuses. L'Assemblée nationale lui a montré la voie. Toute hésitation serait pour le pays une déception, mais un

vain appel n'aura pas été fait, j'en ai l'assurance, à l'esprit politique de la haute Assemblée.

» Confiants dans la stabilité de nos institutions, il nous faut aborder nos travaux avec le sentiment des difficultés économiques que nous traversons et qui pèsent sur la France comme sur l'Europe entière. Un redoublement de vigilance et d'activité nous est commandé, même dans la sphère départementale. Nos industries, l'agriculture, la première de toutes nos industries, sont en souffrance. Si les économistes humanitaires tendent avec raison à favoriser les consommateurs, faut-il risquer de supprimer les producteurs? Quelle limite observer dans la détermination des intérêts économiques ?

» Le problème est loin d'être résolu.

» Puisse la sollicitude gouvernementale et parlementaire, puisse la vôtre aussi, Messieurs, concourir à faciliter des améliorations bien désirables ! Nos bons cultivateurs les convoitent avec ardeur.

» Vos dispositions pour les intérêts qui nous sont confiés sont infatigables. Nous trouverons sur le terrain des affaires les conditions d'union et de concorde profitables au département.

» Je remercie le bureau provisoire au nom du Conseil général. »

Ce discours est suivi de vifs applaudissements.

M. le Préfet a la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien jeter avec moi un rapide coup d'œil sur les résultats obtenus au cours de l'année qui vient de s'écouler, et de passer en revue les principales affaires qui nous intéressent.

» A mon arrivée dans ce département, j'ai été frappé de la situation faite au personnel des bureaux de la préfecture. J'ai constaté avec peine que des employés chargés de la direction de services importants étaient rétribués d'une façon tout à fait insuffisante.

» Le fonds d'abonnement provenant du Ministère de l'Intérieur n'a pas été augmenté depuis 1876, et cependant, par suite de l'importance donnée à la ville de Clermont dans ces dernières années, le renchérissement de toutes les denrées ayant pris des proportions toujours croissantes, les loyers ayant plus que doublé, il est incontestable que les traitements, qui suffisaient il y a vingt ans, ne sont plus aujourd'hui en rapport avec les exigences de la vie.

» Aussi me suis-je efforcé de remédier, par tous les moyens possibles, à une situation aussi précaire. Par mon arrêté du 28 décembre dernier, pour rendre plus facile le recrutement du personnel, j'ai limité le nombre des employés et réglementé leur avancement; mais les fonds mis à ma disposition ne m'ont pas permis de le rendre exécutoire dans toutes ses parties. Je me permets donc d'appeler votre bienveillante attention sur la position de mes collaborateurs, et je ne doute pas du bon vouloir du Conseil à encourager leur zèle.

[illegible] a déjà signalé à l'attention du Conseil la marche croissante des dépenses pour l'entretien des chemins vicinaux, et a annoncé que de nouvelles ressources seraient nécessaires [illegible] au fur et à mesure de la construction et du classement des lignes.

» Sur [illegible] développement de [illegible] 680 kilom. 340 mètres ; [illegible] mètres sont à l'état d'entretien, et 1,429 kilomètres 0,15 mètres à l'état de construction ou de lacune. Il est facile de pre-

voir qu'à mesure que la construction se poursuivra, de nouveaux crédits devront être portés au budget pour leur entretien. Si la construction s'élève de 100 à 120 kilomètres par campagne, et si l'on compte 35 centimes par mètre pour prix d'entretien, ce sera une augmentation budgétaire annuelle de 52,000 francs pendant douze ans au moins, c'est-à-dire jusqu'à complet achèvement du réseau vicinal.

» En ce qui concerne les chemins de fer, les travaux d'infrastructure sont terminés sur la ligne de Giroux à Ambert et la Compagnie P.-L.-M. a pris possession de la plate-forme sur toute la longueur de la section.

» La préparation des projets d'exécution sur les lignes d'Ambert à Darsac et de Saint-Eloy à Pauniat, avec embranchement du col de Gouttières à Létrade, est presque complète.

» La loi du 20 novembre 1883 a concédé éventuellement à la Compagnie d'Orléans le chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. On n'attend plus que la déclaration d'utilité publique pour rendre définitive cette convention.

» Depuis la session d'août 1883, des bureaux de poste ont été créés à Gerzat et à Cebazat et une boîte installée au village de Jussat, canton de Randan.

» Un service télégraphique a été établi à Coudes.

» Quant à l'instruction primaire, elle continue à progresser : 58 écoles publiques ont été ouvertes en 1883, et le personnel enseignant a été à la hauteur de sa mission. Les résultats obtenus dans les examens pour les certificats d'études primaires témoignent des efforts faits tant de la part des élèves que de la part des maîtres : 1,115 certificats ont été délivrés en 1883, 266 de plus qu'en 1882.

» L'agrandissement de l'hôtel des Facultés est un fait acquis. M. le Ministre de l'Instruction publique a accordé une subvention de 70,000 francs pour les nouvelles constructions du bâtiment de la Faculté des sciences.

» Le vœu émis plusieurs fois par le Conseil général et la ville de Clermont pour la création d'une Faculté de Droit n'a pas encore reçu satisfaction. Il faut espérer néanmoins que le Gouvernement se rendra aux aspirations si vives de nos populations.

» L'école pratique d'agriculture de la Molière, quoique au début, donne déjà des résultats satisfaisants. Les huit boursiers de première année sont appliqués au travail, et ils ont reçu les félicitations de M. l'Inspecteur général d'agriculture pour leurs progrès. Un examen pour l'obtention des bourses a eu lieu le 11 août courant : quatre candidats se sont présentés, trois ont été admis définitivement. Un concours supplémentaire sera ouvert pour l'admission de nouveaux jeunes gens à la rentrée du 1er octobre prochain.

» Dans votre session d'avril 1883, vous avez voté les ressources nécessaires à la construction de l'École normale d'institutrices. Aussitôt que la loi à intervenir aura été rendue, on en commencera l'exécution.

» Notre École normale d'instituteurs, appropriée en 1876 pour 30 élèves, en reçoit actuellement 90; aussi, l'agrandissement de cet établissement s'impose et il a bref délai. J'espère que le Département pourrait, en profitant des bonnes dispositions d'un voisin, s'agrandir de manière à donner à l'École les annexes qui lui manquent, *sans grever* pour cela les finances départementales.

» En effet, la subvention pour le Petit Lycée prendra fin en 1886, et, à cette époque, le prix principal d'acquisition de l'École nor-

male d'instituteurs sera entièrement soldé. — 30,000 francs resteront donc libres de ce chef.

» D'autre part, en 1886, les centimes extraordinaires, qui sont en ce moment de 14 centimes 6/10, se trouveront ramenés à 12 centimes 4/10, soit 2 centimes de moins, jusqu'en 1890, où ils descendront à 11 centimes 3/10. Le montant de ces 2 centimes représente la somme de 78,000 francs, la valeur du centime départemental étant de 39,000 francs.

» Le recouvrement de l'impôt se fait avec facilité : 7 douzièmes 1/2 sont actuellement perçus et le chiffre des frais reste au-dessous de la moyenne ordinaire des dernières années.

» Les contributions indirectes ont donné, en 1881, un rendement supérieur à 1882 de 306,318 francs.

» Le produit des postes et des télégraphes fait ressortir une plus-value de 13,360 fr. 42 pour le premier semestre de 1883.

» La situation financière du Département a attiré tout particulièrement mon attention, et je me suis attaché à ce que la plus grande régularité fût apportée dans la liquidation et le mandatement des dépenses. Aussi, le compte de l'exercice 1883 laisse-t-il à la disposition du Conseil général, au budget rectificatif de 1884, 20,000 francs de fonds libres.

» En ce qui concerne le budget de 1885, il a été préparé avec une stricte économie. Toute dépense ne présentant pas un caractère d'utilité incontestable a été écartée.

» Tous les services ont été largement dotés, et notamment celui de la vicinalité, qui a reçu une augmention de 48,000 francs pour l'entretien des nouveaux chemins classés récemment d'intérêt commun.

» Quoi qu'il en soit, le budget de 1885 a été arrêté avec un excédent de 40,000 francs. Pareil résultat n'avait pas été obtenu depuis 1869, et je m'estimerais heureux si je pouvais inaugurer l'ère de prospérité de nos finances départementales.

» Messieurs,

» Depuis que je suis au milieu de vous, j'ai pu voir combien vous étiez désireux de développer sous toutes les formes la richesse, la prospérité de ce beau département ; et, si lourde que soit la tâche de l'Administration préfectorale, je suis heureux de constater que vous savez la lui rendre facile et agréable ; facile, grâce à vos lumières et à votre esprit administratif et conciliant ; agréable, par votre aménité et votre courtoisie.

» Cette complète union, si nécessaire à toute bonne administration pour rendre ses travaux efficaces et féconds, a déjà porté ses fruits, et nous avons pu en apprécier les bienfaits aussi bien au point de vue politique qu'au point de vue administratif.

» Depuis notre séparation en effet, Messieurs, le pays a pu affirmer encore une fois son dévouement aux institutions républicaines, et il nous est permis de dire que dans notre département le suffrage universel a donné à la République une preuve absolue et éclatante de sa confiance et de son profond attachement.

» Quant à vous, Messieurs, toujours soucieux de tous les intérêts je puis affirmer que dans toutes les questions qui ont trait non seulement à la prospérité de notre belle Auvergne, mais encore à celle de la République, vous avez toujours su vous imposer les plus grands sacrifices, montrant ainsi qu'au-dessus de tout, il fallait placer la grandeur de la Patrie et de la République. »

De chaleureux applaudissements accompagnent ce discours.

Nomination d'un troisième secrétaire.

M. Lajaunie est proclamé *secrétaire*.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 25 avril 1884. Le procès-verbal est adopté.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Composition et attribution des Commissions.

20 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Lecture par *M. le Préfet* d'une proposition de MM. Chatard et Chaumeix au sujet de l'agrandissement de l'*école normale d'instituteurs*.

Observation de M. Boutarel au sujet d'un vœu émis par lui relativement à l'inscription au budget d'une somme de 5,000 francs pour la *substitution de la tuile au chaume*. — La prise en considération est rejetée.

Rapport de M. Blancheton sur les *haras*. (Vote d'un crédit de 2.400 pour concours hippiques et 1,950 francs pour loyer d'écuries des stations de haras.)

Rapports de M. A. Burin-Desroziers : Relatif à la *chaire départementale d'agriculture*. Frais de tournée du professeur. (Vote d'un crédit de 1,500 francs). — Sur l'*école pratique d'agriculture de la Molière*. (Vote d'un crédit de 4,800 francs et d'un crédit de 5,000 francs pour la construction de l'école pratique. — Sur le *phylloxèra*. (Vote d'un crédit de 4,000 fr.) — Sur la *pisciculture*.

Discussion entre le Département et la Ville de Clermont au sujet de la *construction d'un établissement de pisciculture*.

21 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapport de M. Mauzat-Laroche sur le *contingent en principal* assigné au département du Puy-de-Dôme.

Nous en extrayons les chiffres suivants :

Contribution foncière, propriétés non bâties......	2.116.947	»
— — bâties.........	339 941	»
— personnelle-mobilière.....	581.368	»
— des portes et fenêtres......	354.366	»

Acte est donné par M. Bardoux au Préfet du dépôt du *décret approbatif du compte des recettes et des dépenses départementales*.

Rapport de M. le docteur Blatin sur la *vaccine*.

Rapports de M. Audibert : Sur l'*école d'horlogerie de Cluses*. Boursiers du département. — Sur les *collèges communaux* et sur diverses demandes de secours ou de subventions.

Observation de M. Martha-Beker sur le rachat du *Pont de Cournon*.

Rapport de M. Desmonteix sur les *épidémies*. (Vote de deux crédits de 1,600 et de 1,400 francs.)

Sur la proposition de M. Bardoux le Conseil général fixe à 20 le nombre des *centimes extraordinaires* que les Conseils municipaux sont autorisés à voter pour en affecter le produit à des dépenses extraordinaires d'utilité communale en 1885.

Comité de secours aux victimes du choléra. (Vote d'un crédit de 200 francs).

Observations de M. Octave Burin-Desroziers au sujet de l'établissement du *pont de Mirefleurs* reliant cette commune à la gare des Martres-de-Veyre.

22 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Nomination de la *Commission départementale*.

Rapport de M. Amable Burin-Desroziers sur les *bois et forêts*. — Distraction du régime forestier. Partage de bois soumis au régime forestier.

Rapports de M. Bardoux : Sur le *budget de report*. — Sur la *création* d'un *Cercle militaire à Clermont*. (Ajournement de la question à la session d'avril pour attendre la décision du Conseil municipal de Clermont.)

Rapport de M. Pommerol sur les *épizooties*.

Rapport de M. Audibert sur une demande de subvention formée par Mme veuve Georgino pour l'acquisition de *cartes en relief*.

Rapport de M. Fauverteix sur une pétition concernant l'*usine Faure et Kessler*.

23 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. le *Préfet*.

Rapport de M. Gomot sur les subventions accordées par le Département aux élèves de l'*école des Beaux-Arts*. (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. Blatin sur l'*école professionnelle de Volvic*. (Vote d'un crédit de 3,000 fr.)

Rapport de M. Audibert sur l'*école d'horlogerie de Cluses*. (Vote d'un crédit de 600 fr.)

Rapport de M. Pommerol sur l'*école vétérinaire de Lyon*. (Vote d'un crédit de 2,100 fr.)

Rapport de M. Guyot Dessaigne sur le *contingent* de la commune de *Randan* pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun. Ce contingent avait été fixé par erreur à 11/12 de la quotité à prélever sur les 5 centimes spéciaux de cette commune alors que d'après l'article 8 de la loi du 21 mai 1836 il ne devait être que des 2/3 de ces 5 centimes.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur une *subvention* demandée par la *commune de Ludesse* (chemin n° 8) nouveau réseau. (Vote d'un crédit de 700 francs à prendre sur la réserve des chemins.

Rapports de M. Desmonteix : Sur les *aliénés.* (Vote d'un crédit de 167,000 francs). — Sur les *enfants assistés.* (Vote d'un crédit de 150,700 francs). — Sur les moyens d'arriver à la *création* d'un *hospice d'incurables* commun à plusieurs départements.

Rapport de M. Gaillard sur le *compte départemental* de 1883.

26 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport supplémentaire et communication du *Préfet.*

Rapport de Mauzat-Laroche sur la création de *foires* et *marchés.*

Rapports de M. Girard : Sur le *lycée Blaise-Pascal* (boursiers). — Sur une proposition d'*acquisition* d'un *manuel d'instruction civique* de M. Morillot. (Rejet). — Sur une demande d'encouragement formée par la *société de topographie de France.* (Rejet). — Sur les *archives* de la *sénéchaussée d'Auvergne.* (Intéressant).

Rapports de M. Audibert : Sur une demande d'*indemnité de déplacement* par une *institutrice suppléante.* — Sur une demande de *bourse* à l'*école centrale des arts et manufactures.* (Vote d'un crédit de 600 francs). — Sur l'application de la *loi du 20 mars 1882.* — Sur l'*instruction primaire.*

Rapport de M. Côte sur les *routes nationales.*

Rapports de M. Bergounioux : Sur les *routes départementales.* — Sur la *pêche fluviale* dans le Département.

Rapports de M. Franck Chauvassaignes : Sur l'*assistance publique.* (Vote d'un crédit de 22,000 francs.) — Sur la *mendicité.* (Vote d'un crédit de 8,000 francs.)

Rapport de M. Paul Chauvassaignes sur le *casernement* de la *gendarmerie.*

Rapport de M. Duchasseint sur la surveillance du *travail des enfants dans l'industrie.* (Vote d'un crédit de 1,250 francs, et maintien de celui de 800 francs affecté à l'*inspection* des *sapeurs-pompiers.*)

Rapports de M. Michel : Sur la demande de changement du chef lieu de la *commune* de *Comps,* qui s'appellera à l'avenir *commune des Anciens Comps.* (Adopté.) — Sur des *liquidations de pensions de retraites.*

Rapports de M. Gros : Sur la *chasse à la bécasse.* — Sur la souscription du Département à l'ouvrage intitulé : *Modes successifs d'administration dans la province d'Auvergne.* — Sur une demande de *secours* formée par M[me] veuve Redon.

27 Août 1884. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Nomination des membres chargés de faire partie de la *Commission de révision des listes électorales de 1882* pour les *Chambres de commerce* et *Chambre consultative des Arts et Manufactures*.

Le Conseil approuve le maintien de la *sixième Commission* dont on augmente les attributions. *L'article 38 du règlement* sera, en conséquence, modifié.

Composition de la Commission spéciale.

Rapport de M. Bardoux sur un vœu de M. Chantagrel relatif au rétablissement de l'*article 16 de la loi du 10 août 1871*.

Vu son importance nous le reproduisons :

« Messieurs,

» Notre honorable collègue, M. Chantagrel, vous a saisis d'un vœu sur le rétablissement de l'article 16 de la loi du 10 août 1871.

» Parmi les œuvres de l'Assemblée qui eut la douloureuse mission d'aider M. Thiers à relever la France, à rétablir son crédit, à libérer le territoire, l'une des plus importantes, des plus libérales, est la loi sur les Conseils généraux. Nous ne pouvons oublier que la Commission avait placé à sa tête un des hommes dont le souvenir nous est resté le plus cher, et dont l'esprit élevé et puissant, le jugement sûr, le charme personnel, ont honoré notre Auvergne et en particulier le Conseil général, M. Gabriel Moulin.

» Parmi les innovations importantes introduites dans la législation départementale, figurait le droit conféré pour la première fois aux Conseils généraux de vérifier les pouvoirs de leurs membres et de valider leur élection.

» Pendant cinq années, ce droit a été exercé ; la loi du 3 août 1875 a transféré au Conseil d'État, statuant suivant les formes adoptées pour les affaires contentieuses, le jugement des réclamations contre les élections au Conseil départemental.

» C'est cette loi que vise le vœu de M. Chantagrel. Devons-nous nous y associer ?

» Dans son rapport sur la loi départementale, M. Waddington avait constaté que le droit de vérifier les pouvoirs de leurs membres était une attribution en quelque sorte inhérente à toute assemblée élective d'un ordre supérieur.

» Malgré les difficultés de détail que son application peut rencontrer dans la pratique, ce principe nous paraît avoir conservé toute sa vigueur. Sans doute, tant que l'esprit de tolérance politique n'aura pas définitivement triomphé dans la démocratie, il est à craindre que dans certaines circonstances la passion d'une majorité veuille entraîner l'assemblée départementale à violer le droit. C'est la part à faire aux faiblesses de la nature humaine ; mais nous avons pour y résister la publicité de nos délibérations, et nous entendons par là non seulement la présence du public à nos séances, mais la publication dans la presse et dans nos recueils spéciaux. Nous avons la liberté de discussion, le droit le plus absolu d'investigation, autant de garanties indéniables. Nous avons dans nos règlements intérieurs, qui, sur ce point, devront être complétés, le devoir de faciliter tous les moyens de défense.

» Au surplus, en pareille matière, le seul juge en dernier ressort est le suffrage universel.

» Est-ce à dire que si un excès de pouvoir était commis, si la loi

était positivement violée, nous laisserions l'élu qui a été lésé sans recours ?

» Dans ces cas déterminés, le recours au Conseil d'Etat ne devrait-il pas être permis ?

» D'excellents esprits l'ont pensé, et dans notre Commission spéciale, l'un de vos collègues avait fait sur ce point quelques réserves que nous comprenons, quoique bien des conflits pourraient ainsi naître. Dans la loi provinciale belge, il existe une disposition dont personne ne s'est jamais plaint et de laquelle il résulte que les pouvoirs des députés provinciaux sont vérifiés par la députation.

» Quels que soient ces inconvénients, qui sont inhérents aux lois humaines, et que nous ne dissimulons pas, nous les mettons en présence d'un mal plus grave : les abus possibles de la pression administrative.

» Le maintien de la juridiction des Conseils généraux est le seul frein sérieux. Entre deux inconvénients, il faut savoir choisir ; l'immixtion prépondérante souvent de l'Administration dans les affaires électorales, est un mal que nous avons combattu pendant vingt ans. Notre opinion n'a pas varié sur ce point.

» D'ailleurs, le Conseil d'Etat est trop loin des faits qui peuvent lui être déférés pour les bien apprécier. Il faut que l'instruction, dans les contestations en matière électorale, se fasse sur place. Faire faire une enquête par un autre ou la faire soi-même, c'est bien différent. Il y a encore d'autres mesures d'instruction que le Conseil d'Etat ne pourra ni ordonner, ni suivre convenablement, quand ces mesures devront s'opérer dans les départements éloignés. On encombre ce grand corps de contestations souvent faites *ab irato*, et qu'il met souvent un long espace de temps à juger. Enfin, quelque confiance légitime que l'on ait dans les lumières du Conseil d'Etat, il ne peut offrir, quand la politique est en jeu, toutes les garanties, à moins qu'une instruction soit faite sur les lieux mêmes. Nous ne voulons pas rendre possible le retour des candidatures officielles, et nous sommes certains que les Conseils généraux seront à cet égard toujours chatouilleux. Ils sont le préservatif le plus efficace.

» Nous n'avons pas l'espoir d'arriver à la perfection, et quelle que soit la juridiction en matière semblable, on pourra toujours lui reprocher de rendre de mauvaises décisions. Il faut attendre beaucoup, dans nos assemblées, du progrès des mœurs publiques ; et si un progrès de ce côté ne se manifestait pas, ce ne serait pas seulement la validation des Conseils généraux qui serait en jeu.

» Nous vous proposons donc d'adopter le vœu sur le retour à l'article 16 de la loi du 10 août 1871, la charte de nos libertés départementales. »

Ce rapport, suivi d'applaudissements, a été adopté à l'unanimité.

Rapport de M. Bernard sur les *Écoles des sourds-muets* de notre Département.

Rapport de M. le docteur Blatin sur l'*École d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 14,400 francs.)

Rapport de M. Martha Beker sur la *pêche fluviale.*

Observation de M. Mauzat-Laroche relativement au *dépeuplement du poisson* dans les eaux de la Sioule par suite du lavage du minerai à Blot-l'Eglise.

Rapport de M. Tixier sur les *chemins de fer. Chemin de fer Riom-Entraigues-Maringues.*

Rapport de M. Farjon sur le projet de *chemin de fer* d'intérêt local traversant notre Département de l'Est à l'Ouest.

Demande d'une subvention de 1.000 francs, par M. Guillemin, comme *prix à l'industrie* à donner au *Concours de Thiers*, au nom du *Conseil général.* (Adopté.)

28 Août 1884 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers relatif aux *secours* accordés aux *communes* pour *acquisition de terrains.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins de grande communication ;* les *chemins d'intérêt commun* de l'*ancien réseau ;* le *chemin d'intérêt commun n° 29* de Tauves à Ussel ; les *chemins du nouveau réseau* destinés à être classés d'intérêt commun ; — la répartition d'une somme de 78,200 francs provenant de l'*emprunt* de 2 millions de francs autorisé par la loi du 12 avril 1880 et applicable tant au chemin de grande communication qu'aux chemins d'intérêt commun proprement dits ou de l'ancien réseau ; — la répartition entre les communes pour la construction des chemins du nouveau réseau et les demandes de classements nouveaux.

Rapports de M. de Nervo : Relatif aux *usurpations des biens communaux.*— Relatif à la détermination des bases des *subventions* accordées pour les *chemins* en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement* dans le réseau d'intérêt commun des *chemins du nouveau réseau.*

Rapport de M. Desmonteix sur les *bâtiments départementaux.*

Communication par M. Guyot-Dessaigne de la décision prise par le Comité consultatif du *Mont-Dore* en ce qui concerne l'exploitation de la source demandée par les *héritiers Boyer.*

Rapport de M. Chantagrel relatif à une acquisition du mobilier pour l'*Ecole normale d'instituteurs.*

28 Août 1884 soir. — Rapports de M. Michel : Sur des *secours* à d'*anciens employés* ou à leur famille. — Sur le compte des *frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures.*

Rapports de M. Fauverteix : Sur le *Service postal.* — Relatif à l'allocation d'un secours de 200 francs à *M. Faure, ancien employé de la sous-préfecture d'Ambert.*

Rapport de M. Audibert sur une demande de *subvention* formée par Mme Monteix pour l'établissement d'un *cours de coupe et de couture à l'École primaire supérieure.*

Rapport de M. Bardoux : Sur la proposition de M. Girard relative à la répartition de l'*impôt mobilier* dans le Puy-de-Dôme. — Sur le *budget rectificatif.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur la *répartition de crédits* pour les *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Michel sur les *circonscriptions territoriales*.

Rapport de M. Bardoux sur le *budget de 1885*.

Les recettes ordinaires se soldent par	1.601.172f 83
et les recettes et dépenses extraordinaires par......	1.182.302 64
Soit en tout, par..........................	2.783.475 47

Rapport de M. Bardoux sur le *budget rectificatif* de l'*instruction publique*.

Rapport de M. Grange sur le Service général de la *vicinalité;* fixation du *prix des prestations* applicables aux *chemins vicinaux et ruraux*.

Observations de M. Franck Chauvassaignes : Au sujet de l'agrandissement de l'*Ecole normale d'instituteurs*. — Relative aux *subventions* à distribuer aux *Bureaux de bienfaisance*.

Rapport de M. Fauverteix sur le *sectionnement électoral;* listes du *jury d'expropriation*.

Observations de M. Franck Chauvassaignes relatives à l'*Ecole normale d'institutrices*.

Rapport de M. Duchasseint sur la *protection des enfants du premier âge*.

Rapport de M. Bardoux sur les *associations agricoles*.

Rapport de M. Audibert relatif à la *maison d'école de Saint-Pierre-Colamine*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à la livraison à l'exploitation de la *section de Giroux à Ambert*, avant la fin de l'année.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers relatif à la distribution des *dépêches* dans la commune de *Pont-du-Château*.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'établissement d'une *halte* au passage à niveau de *Prélong* sur le *chemin de fer de Lezoux à Vertaizon*.

Vœu de M. Duchasseint pour l'établissement d'une *halte à Néronde*, sur la *ligne de Vichy à Thiers*.

Vœu de M. A. Dumas concernant les études du *chemin d'intérêt commun n° 50*, nouveau réseau, dans les communes de Vollore-Montagne et de La Renaudie.

Vœu de M. A. Dumas relatif au prompt achèvement du *chemin n° 11* de Courpière à Chalmazel.

Vœu de M. A. Dumas relatif au rétablissement du *pont des Planches sur le chemin n° 7*.

Vœu de M. Gros et autres demandant que des *conférences* soient faites dans les principaux *centres viticoles* pour le *soufrage de la vigne*.

Vœu de M. Boutarel relatif au *maintien*, pendant le *service d'hiver*, du *train direct 253*, de *Clermont à Limoges*.

Vœu de M. Grange relatif au *Service des dépêches* dans la commune de *Manzat*.

Vœu de M. Claussat et autres relatif à la *chasse à la bécasse*.

Vœu de M. Chabory relatif au Service sur la *ligne Clermont-Tulle*, entre la gare de *Royat* et *Laqueuille*.

Vœu de M. Fauverteix et autres concernant la *suppression de la sixième Commission* du Conseil général.

Vœu de M. Pouyet demandant la suppression du nom d'Herment à la *gare de Bourgheade-Herment*.

Vœu de M. Fauverteix relatif à la création d'un *poste d'agent voyer à Tauves*.

Vœu de M. Pouyet demandant la mise à l'étude d'un avant-projet de chemin devant relier le *chemin n° 1* à la *gare de Saint-Merd-la-Breuille*.

Vœu de M. Claussat relatif au classement d'intérêt commun et à la rectification du *chemin vicinal n° 9* de la *commune de Châteldon*.

Vœu de M. Bernard relatif à la réfection du *pont de La Forie*.

Vœu de M. Tixier relatif à la création d'une station d'*étalons* dans l'un des cantons d'*Ambert*.

Vœu de M. Chantagrel relatif à la *réorganisation* de l'*arrondissement* et à la *constitution* de sa *personnalité civile*.

Vœu de M. Roux demandant le classement de deux *chemins vicinaux* entre Saint-Gervais et Espinasse et entre Saint-Gervais et Saint-Georges.

Vœu de M. de Nervo demandant que le *chemin n° 50* soit continué dans la Loire.

Vœu de M. Martha-Beker au sujet du *régime des eaux*.

Vœu de M. Gaillard relatif à l'agrandissement de la *gare de la Miouze*.

Vœu de M. Dumas relatif au *Service postal* dans la *commune de Vollore-Ville*.

Vœu de M. Duchasseint demandant le classement d'un *chemin d'intérêt commun*, à partir de Néronde, pour aboutir à la route départementale n° 6.

Vœu de M. Duchasseint concernant l'adoption du *tracé* du *chemin d'intérêt commun n° 85* du nouveau réseau.

Vœu de M. Duchasseint relatif au classement d'un embranchement de 300 mètres pour relier le village de Puy-de-Lempty au *chemin n° 28* du nouveau réseau.

Vœu de M. Guillemin et autres relatif à diverses modifications à apporter dans la marche des *trains desservant la ville de Thiers*, et à la délivrance de billets de toutes classes pour les *express n° 604* et *n° 601*.

Vœu de M. Boutarel relatif à la délivrance des *billets aller et retour* pour trois jours, au lieu de douze heures sur le *Clermont-Tulle*.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes demandant que des *trains rapides et directs* soient rétablis dans la direction de Clermont, *partant de Vintimille (Italie) par Marseille*, comme ils existent pour la Suisse, le nord et l'est de la France.

Vœu de M. Bernard Dupuy demandant le changement de direction du *chemin n° 67*.

Vœu de M. le docteur Blatin demandant que le *train de marchandises facultatif*, partant de Clermont dans la direction de Saint-Germain-des-Fossés, à 11 heures du soir, soit rendu *définitif* et retardé d'une heure, et autorisé à prendre des *voyageurs pour Riom* seulement.

Vœu de M. Gomot demandant l'*arrêt à Aigueperse* des *trains express n° 710* et *n° 709*.

Vœu de M. Chantagrel relatif au *rétablissement* de l'*article 16 de la loi du 10 août 1871*.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif à l'établissement d'un *courrier en voiture* entre *Laqueuille et Latour*.

Vœu de MM. Boutarel et Paul Chauvassaignes concernant l'élargissement de la *route nationale n° 141* dans la traverse de Pontgibaud, et l'exécution de la rectification de la Goutelle.

Vœu de M. Bardoux relatif à la création d'un *bureau de poste à Aydat*.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes relatif à la création d'un *bureau de poste à Thiers*.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers demandant que le Gouvernement n'homologue aucun relèvement des tarifs de marchandises appliqués par l'Etat sur la ligne *Clermont-Tulle-Vendes* et *Clermont-Limoges*.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers concernant la loi sur les *récidivistes*.

Vœu de M. Girard concernant la *répartition* de l'*impôt mobilier* dans le Puy-de-Dôme.

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à l'établissement d'un *bureau de poste à Job*.

Vœu de M. Desmonteix relatif à la réparation du *pont des Planches* sur le *chemin n° 59*, de Pionsat à La Cellette.

Vœu de M. Chabory relatif au prélèvement d'une taxe sur les baigneurs du Mont-Dore et de La Bourboule, pour la construction du *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*. (Retiré.)

Vœu de M. Gaillard demandant la création d'un *train du matin*, partant de Pont-de-Dore pour la direction de Giroux immédiatement après l'arrivée du train qui a quitté Clermont vers 6 heures du matin.

Vœu de M. Chantagrel sur l'*utilisation des eaux de l'Allier et de la Dore*.

Vœu de M. Blatin tendant à obtenir que le projet d'un *canal latéral à l'Allier* soit mis à l'étude en priant la représentation du Puy-de-Dôme d'user de toute son influence pour hâter cette étude d'abord, et faire aboutir l'exécution du projet.

Première Session ordinaire de 1885

— 13-18 Avril. —

Préfet : M. G. Le Mallier. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Fargeix, Chassaigne et La Jaunie.

13 Avril 1885. — La séance est ouverte à 2 heures 40.
M. le Préfet assiste à la séance.
M. Chassaigne fait l'appel nominal.
Étaient présents : MM. Costes, Bernard-Dupuy, Blancheton, Chassaigne Claude, Guyot-Dessaigne, Barrière, de Nervo, Farjon, Bardoux, A. Thomas, Chatard, Pommerol, docteur A. Blatin, Côte-Blatin, Franck Chauvassaignes, Fayolle, Pouyet, A. Burin des Roziers, Gaillard, Gros, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Oct. Burin-Desroziers, Chantagrel, Fauverteix, Martha-Beker, Michel, La Jaunie, Honoré Roux,Grange, Mauzat-Laroche, Ad. Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, Boutarel, de Moroges, Girard, Gomot, Claussat, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Bechon-Morel, Guillemin.
M. le Président met aux voix le procès verbal de la huitième séance de la session d'août 1884, qui est adopté.
Communication du *Président.*
Rapport supplémentaire du *Préfet.*
Souscription du Conseil général pour 1,000 francs en faveur des *soldats blessés au Tonkin.*
Proposition de M. Chantagrel tendant au *déclassement des routes départementales.*

14 Avril 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Observation de M. Chassaigne sur le *règlement du Conseil général.*

Rapport de M. Laville sur un *chemin de fer d'intérêt local* joignant le département de l'Allier.

Rapport de M. Bardoux relatif à des virements proposés au *Budget départemental.*

Observations de M. Bardoux sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture.*

Rapport de M. Cote sur la *route nationale n° 141.* — Elargissement de la traverse de Pontgibaud. — Rectification de la Goutelle à la *route nationale n° 141.* — Rivière d'*Allier* : travaux de défense de la berge sur la rive gauche, à Vialle. — Délibération du Conseil municipal de Randan relative au prolongement jusqu'à Vichy du *chemin de fer de Maringues.*

Rapport de M. Chassaigne relatif à l'aménagement des *Bois et Forêts*, commune du Chambon. — *Forêt de Tuchon des Ayes.*

Rapport de M. Gros sur le *phylloxéra.* — Subvention de l'Etat.

15 Avril 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet.*

Présentation par M. Pommerol d'une demande de subvention pour la *Revue d'Auvergne*, organe de la *Société d'Emulation de l'Auvergne.*

Rapport de M. Bardoux sur l'inspection des *Écoles enfantines*, création d'un emploi d'*inspectrice départementale des Ecoles maternelles et enfantines.*

Rapport de M. le docteur Pommerol sur l'*École d'accouchement.*

Rapports de M. Michel : Sur des réclamations formées par les communes de Cisternes-la-Forêt, de Montmorin, de Saint-Maurice-ès-Allier et de Saint-Ignat, relativement à leur *sectionnement électoral.* — Sur la fixation, à Clermont-Ferrand, du *Concours régional agricole* de 1886.

Nomination de M. Côte-Blatin comme membre de la *Commission des Tabacs.*

Désignation des Conseillers généraux devant faire partie du *Comité de surveillance de l'École pratique d'agriculture de la Molière.*

16 Avril 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications de *M. le Président* et de *M. le Préfet.*

Commission interdépartementale pour la construction du *chemin d'intérêt commun n° 20* et du bac à établir sur la Dordogne.

Rapports de M. Bardoux : Sur une demande exceptionnelle de *traitements* de trois *institutrices* adjointes. — Sur un vœu de M. Côte-Blatin relatif à la *création de champs d'expériences* pour l'étude des maladies de la vigne (oïdium et mildew). — Vote d'un crédit de 500 francs.)

Rapport de M. Bernard relatif à l'application de la loi du 20 mars 1883. *(Maisons d'écoles.)*

Rapport de M. le docteur Blatin sur le service de la *vaccine.* (Vote d'un crédit de 1,400 francs.)

Observations de M. Duchasseint sur l'état des *écoles primaires* et les *subventions* accordées.

Communication de *M. le Préfet.*

Rapports de M. Gomot : Sur l'*École des Beaux-Arts.* — Sur la *Société d'émulation de l'Auvergne.*

Rapports de M. Audibert : Sur la demande de bourse à l'*Ecole nationale d'Horlogerie de Cluses.* — Sur la demande d'un crédit de 700 francs devant permettre aux instituteurs du Puy-de-Dôme de se rendre au *Congrès d'Instituteurs du Havre.*

Rapport de M. Martha-Beker sur une proposition de M. Chantagrel, relative au *déclassement* des *routes départementales* ou de leur conversion en *chemins de grande communication*. — Commission spéciale de sept membres.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers relatif à des *secours* aux communes pour *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. Costes relatif à la répartition du fonds de *subventions* aux *Etablissements de bienfaisance*.

Rapport de M. Fauverteix sur les *circonscriptions territoriales*.

Rapport de M. Gros sur la *pension de retraite* de *M. Fournial*, employé à la Préfecture du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Chassaigne sur les projets d'aménagement des *forêts de Mallielle*.

MM. Guyot-Dessaigne, Chantagrel, Guyot-Lavaline, Martha-Beker, Octave Burin-Desroziers, Farjon et Chatard sont élus membres de la Commission des sept membres.

17 Avril 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Dépôt par M. Gomot d'une délibération du Conseil municipal de Randan tendant à obtenir la construction et l'exécution des lignes classées par le Conseil général et notamment la *ligne de Maringues à Vichy* par *Randan* avec gare à ce dernier endroit.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes relatif à l'*Ecole normale d'institutrices*.

Rapport de M. Gaillard sur le *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*.

Rapport de M. Audibert sur une demande de *bourses* à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*

Rapport de M. Girard relatif aux demandes de *bourses* pour le *Lycée Blaise Pascal* et les *Collèges communaux*.

Rapport de M. Côte relatif aux *tarifs* de transports sur les *chemins de fer*.

Rapport de M. Bergounioux concernant le rachat de la concession du *pont à péage de Cournon* (1).

Rapports de M. Tixier : sur les *Chemins de fer*. (Assiette du chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore par la Bourboule.) — Sur les *chemins de fer d'intérêt local*. Réseau du Marais.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins de grande communication*. — Sur des allocations pour construction de *chemins du nouveau réseau* et sur la répartition de crédits sur *fonds d'emprunts*.

Rapport de M. de Nervo sur les tableaux préparés par le *Service vicinal* destinés à déterminer les bases des *subventions* à accorder par l'État en vertu de la loi du 12 mars 1880.

Rapport de M. Costes sur le casernement de la *Gendarmerie*.

(1) Voir délibération du Conseil général d'août 1882.

Communication de M. le Préfet relative à la nomination de M. Fournioux, sous-directeur, comme *Directeur de l'Ecole pratique d'Agriculture de la Molière.*

Rapport de M. Michel sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Fauverteix sur le *Service postal et télégraphique*

Rapport de M. Chassaigne sur l'aménagement des *bois et forêts.*

Question de M. Octave Burin-Desroziers relative au rachat du *pont de Cournon.*

18 Avril 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur les dépenses nécessaires et à effectuer immédiatement à l'*Ecole d'accouchement de Clermont.*

Rapport de M. Audibert sur le classement de demandes de *secours* pour *maisons d'écoles.*

Rapport de M. Grange sur les *contingents* de *prestations* à fournir par les communes d'Orléat, Saint-Cirgues et Servant.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun ancien réseau.* — Sur les nouveaux chemins destinés à être *d'intérêt commun.* — Sur les *demandes* de *classements nouveaux* et classés sur les demandes de modifications de traités formées par la commune de Viscomtat.

Rapport de M. Fauverteix sur le *régime forestier.*

Rapport de M. Farjon sur les *chemins de fer d'intérêt local* (Grand Transversal).

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Chantagrel sur l'agrandissement de l'*Ecole normale d'instituteurs.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bernard-Dupuy demandant que l'*ouverture* de la *ligne d'Ambert à Giroux* ait lieu avant le 8 mai.

Vœu de M. Bernard-Dupuy relatif à la correspondance des *trains 717 et 1101* à la gare de *Pont de Dore.*

Vœu de M. Chantagrel relatif au *déclassement* des *routes départementales.*

Vœu de M. Bardoux concernant l'établissement d'une seconde distribution de *dépêches* par jour dans la *commune de Saint Amant-Tallende.*

Vœu de M. Boutarel concernant le *gazonnement de montagnes* dans la commune de Montfermy.

Vœu de M. Boutarel demandant la construction d'une *maison de garde* au passage à niveau du *chemin vicinal n° 11* de la commune de *Saint-Ours.*

Vœu de M. Gros demandant que la *culture du tabac* soit autorisée à titre définitif dans le département du Puy-de-Dôme.

Vœu de M. Claussat demandant la construction d'un *pont sur l'Allier*, à Limons, pour le passage du *chemin d'intérêt commun n° 63*.

Vœu de M. Fauverteix relatif au *chemin d'intérêt commun n° 29* (ancien réseau), entre le village de la Guinguette et la limite du département.

Vœu de M. Grange relatif à la création d'un poste de *facteur-boîtier à Saint-Priest-des-Champs*.

Vœu de M. le docteur Blatin relatif à l'achèvement des trois clochers et du clocheton de la *Cathédrale* de *Clermont-Ferrand*.

Vœu de M. Chabory relatif à l'acquisition des terrains nécessaires pour le *chemin de fer* de *Laqueuille au Mont-Dore*.

Vœu de M. Fauverteix concernant la *transmission aux communes* d'une dépêche de la *prévision du temps*.

Vœu de M. Chabory relatif à l'établissement du *bac de Brolac*.

Vœu de M. Grange relatif au *pacage des communaux* du village de Genestoux.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'établissement d'une *halte* sur le territoire de la commune de *Seychalles*, au lieu dit : Passage à niveau de Prélong.

Vœu de M. Duchasseint et autres relatif à l'établissement d'une *halte à Néronde*, sur la ligne de Vichy à Ambert.

Vœu de M. Côte-Blatin et autres relatif à la création d'un *champ d'expériences* pour l'application des remèdes préconisés contre les *maladies de la vigne* et l'allocation d'une somme de 500 francs pour cet objet.

Vœu de M. Côte-Blatin et autres relatif à la nomination du *directeur de l'École pratique d'agriculture de La Molière* et du chef jardinier.

Vœu de M. Grange relatif au service des *dépêches* dans la commune de *Manzat*.

Vœu de M. Fauverteix relatif à une seconde distribution de *dépêches* dans la commune de *Taures*.

Vœu de M. Tixier relatif au changement de résidence du *facteur* de *Saint-Victor*.

Vœu de M. Berthon Morel demandant que le *train* qui se forme le matin à *Thiers* à 6 h. 30 parte de Boen ou de Noirétable, pour que les *gares de Saint Remy et de Chabreloche* soient desservies.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes relatif à l'établissement d'un *bureau de poste à Theix*, commune de Saint-Genès-Champanelle.

Vœu de M. Chassaigne relatif au maintien du service des *dépêches* entre *Arlanc* et *Issoire*, par Saint-Germain-l'Herm.

Vœu de M. Chantagrel tendant au rétablissement de l'article 16 de la loi du 10 août 1871, portant que les *Conseils généraux* vérifient eux-mêmes leurs pouvoirs.

Vœu de M. Boutarel relatif à l'installation d'une grue de déchargement et d'un pont roulant à la *gare de Pontgibaud*.

Vœu de M. Desmonteix concernant un changement de tracé sur le *chemin d'intérêt commun n° 77 du nouveau réseau*, de Châteauneuf à Saint-Éloy.

Vœu de M. Duchasseint demandant une subvention en faveur de la commune d'*Augerolles* pour l'installation d'un *bureau télégraphique*.

Vœu de M. Gomot relatif à l'arrêt des *trains 715* et *722* à la gare de *Pontmort*.

Vœu de M. Gaillard demandant l'organisation de *trains rapides* et directs entre *Bordeaux et Lyon*, par Clermont-Ferrand.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la création d'une *école de laiterie* et de fromagerie dans le Puy-de-Dôme.

Vœu de M. Côte-Blatin demandant que les *élections législatives* soient retardées le plus possible, afin de ne pas nuire à l'affluence des étrangers dans nos stations thermales.

Deuxième Session ordinaire de 1885

— 17-28 Août. —

Préfet : M. G. Le Mallier. — *Président doyen d'âge* : M. Duchasseint. — *Président élu* : M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus* : MM. La Jaunie, Chassaigne et Chatard.

17 Août 1885. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs séances.

M. le Préfet du Puy-de-Dôme déclare la session ouverte et donne lecture de la loi du 10 août 1871. Il invite M. Duchasseint, comme *doyen d'âge*, à prendre la présidence, et M. Tixier-Aubergier, le plus jeune des membres de l'assemblée, à remplir les fonctions de *secrétaire*.

M. Tixier-Aubergier fait l'appel nominal qui constate l'absence de six membres.

M. Salneuve est proclamé *président*. MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*. MM. La Jaunie, Chassaigne et Chatard, *secrétaires*.

M. Salneuve, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Je vous remercie de l'honneur que vous me faites, pour la cinquième fois, de me conférer la présidence de notre assemblée départementale.

» Au moment où les électeurs vont être appelés à exprimer librement leur volonté, il pourrait être trouvé inopportun de donner essor à l'expansion de nos sentiments politiques.

» Je me borne à traduire notre confiance dans la confirmation solennelle par le pays de l'état républicain, c'est-à-dire de la forme gouvernementale la mieux appropriée au contrôle de la nation, à la garantie de l'ordre et de la paix publique, au développement du

progrès social par des réformes qui auront l'approbation générale, toutes les fois que la sagesse et qu'une discussion réfléchie les auront fait consacrer.

» Les soins que nous devons aux affaires du Département nous commandent de nous isoler des préoccupations bruyantes. Nous saurons nous dévouer, avec notre zèle habituel, aux travaux qui absorberont notre attention.

» Permettez-moi de vous dire qu'il n'est pas démocratique de confier au même collègue, sans interruption, le rôle de président. Assurément, je reste à votre disposition. Je ne déserterai jamais un devoir. Seulement, je tiens à ce que vous sachiez que, lorsqu'il vous conviendra de me donner un successeur, je ne serai pas un obstacle, mais un aide.

» Je me rends, Messieurs, l'interprète de vos remerciements au Bureau provisoire pour sa bonne assistance. »

Ce discours est suivi de vifs applaudissements.

M. le Préfet demande la parole et s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

» J'ai l'honneur de vous prier de jeter avec moi un rapide regard sur les résultats obtenus depuis votre session d'août 1884 et de passer brièvement en revue les affaires principales qui ont fait ou vont faire l'objet de vos délibérations :

» L'enseignement primaire est en progrès dans le Puy-de-Dôme, tant au point de vue de l'ouverture des nouvelles écoles qu'à celui de la population scolaire.

» En 1884, le Département comptait 970 écoles publiques; nous en possédons actuellement 1,034, il y a donc eu une augmentation de 74 écoles. Pour assurer l'application complète de la loi sur l'obligation, la création de 166 écoles serait encore nécessaire, ce qui porterait à 1,200 le nombre de nos établissements publics d'instruction primaire.

» Dans ces 1,034 écoles communales se trouvent comprises : 1° trois écoles primaires supérieures ; deux à Clermont, l'une de garçons et l'autre de filles, et une école de garçons à Ambert ; 2° dix cours complémentaires : un de filles à Issoire, et neuf de garçons établis dans les communes de Besse, Bourg Lastic, Jumeaux, Latour, Maringues, Saint Germain Lembron, Sauxillanges, Riom et Thiers.

» Le nombre des écoles libres est, comme au 1er janvier 1884, de 294 ; 39 sont laïques et 195 congréganistes.

» En 1883, les écoles primaires, tant publiques que libres, ont été fréquentées par 83,442 élèves, et en 1884 par 86,766 élèves; c'est une différence en plus de 3,334 élèves, que je suis heureux de constater.

» En outre, il existe dans le Puy-de-Dôme 35 écoles maternelles, soit 5 de plus que l'année dernière à pareille époque; 15 sont communales et 20 libres.

» Après la promulgation de la loi du 20 juin 1885, relative aux subventions de l'État pour construction et appropriation d'établissements et de maisons destinés au service de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire et de l'enseignement primaire, nous avons pu, au moyen de la loi du 13 mars 1885 autorisant le Département à créer des ressources pour la construction d'une école normale d'institutrices, réaliser une première fraction de l'emprunt voté, permettant une mise en œuvre immédiate du projet approuvé par M. le Ministre de l'Instruction publique.

» Les dispositions de la loi nouvelle imposent un ajournement qui, aux termes mêmes des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, ne dépassera pas la fin de la présente année. Il y a lieu d'espérer que les travaux prévus pourront se poursuivre en même temps que ceux de l'agrandissement de l'Ecole normale d'instituteurs dont le projet est soumis à l'approbation ministérielle. Dotée alors de deux établissements modèles, la grande œuvre de l'instruction primaire se poursuivra dans le Département, suivant son importance et les besoins auxquels vous vous êtes toujours appliqués à faire face sans réserve.

» Diverses améliorations ont été introduites dans le service postal : 19 boites supplémentaires, dont 7 urbaines et 12 rurales, ont été concédées pour faciliter l'expédition des objets de correspondance aux communes de Clermont, Augerolles, Champeix, Fournols, Issoire, Jumeaux, Pont-du-Château, Randan, Riom, Tauves et Veyre. Des boites supplémentaires ont été également installées aux gares de Giroux, Olliergues, Vertolaye et Ambert.

» Un service en voiture de Saint Amant-Roche-Savine à Fournols a été substitué, depuis le 5 mai 1885, au service à pied qui existait autrefois entre Saint-Germain-l'Herm et Fournols.

» Un deuxième service en voiture entre Clermont et Volvic, par Durtol et Sayat, a été, depuis le 16 novembre 1885, substitué au service à pied établi entre Volvic et ce bureau.

» Un nouveau bureau de poste a été concédé à la commune de Cellule, ce qui porte à 87 le nombre des établissements de cette nature dans le Département.

» L'ouverture de deux nouveaux bureaux télégraphiques, l'un à Marsac, l'autre à Saint-Jean-des-Ollières, a porté à 66 le nombre des stations du Département, non compris deux bureaux temporaires fonctionnant à Royat et à Châteauneuf-les-Bains pendant la durée de la saison balnéaire, et 21 gares de chemins de fer ouvertes au service.

» La création d'un bureau municipal a été autorisée à Cournon, par décision du 19 juin dernier.

» Je sais que l'achèvement de notre réseau vicinal est une des préoccupations du Conseil général, et je dois lui rappeler que l'année dernière je signalais à son attention la marche croissante des dépenses pour l'entretien de nos voies de communication.

» En effet, il se construit en moyenne par campagne 100 kilomètres de chemins qui nécessitent une augmentation de crédit annuelle de 35 à 40,000 francs. Je prie donc l'assemblée départementale d'examiner la situation précaire qui est faite au budget vicinal, alors surtout que les recettes ont diminué de 80,000 francs par suite de la réduction de 2 centimes extraordinaires sur la loi du 2 août 1875.

» La marche du recouvrement de l'impôt se fait sans entraves.

» Au 30 juin, 5 douzièmes étaient échus et 5 douzièmes 60 étaient recouvrés. Les frais de poursuites, pour arriver à ce recouvrement, ne se sont élevés qu'à 0,082 pour cent.

» La comparaison des recettes de l'enregistrement des domaines et du timbre fait ressortir, pour les années 1883 et 1884, une plus value en faveur de cette dernière année de 111.731 fr. 24.

» Les recettes des postes et des télégraphes, pour le premier semestre 1885, accusent une plus value de 11.297 fr. 66 sur la partie correspondante de 1884.

» La situation de notre agriculture s'améliore considérablement

et je suis heureux de pouvoir vous affirmer qu'elle est, dans son ensemble, infiniment supérieure à celle des départements limitrophes.

» Dans notre Département, où le sol et le climat sont si divers, et où, par conséquent, les spéculations agricoles revêtent bien des formes, partout on trouve des populations laborieuses, intelligentes et fortement attachées à la terre. Dès lors, Messieurs, rien de plus naturel qu'en présence de tels avantages la crise agricole n'ait jamais ici atteint un caractère aussi aigu que dans les départements où l'on ne fait qu'un très petit nombre de cultures.

» De longtemps, en effet, aucune campagne agricole ne s'est présentée, dans notre Département, sous de plus heureux auspices. Nos récoltes fourragères provenant des premières coupes, tant de nos prairies naturelles qu'artificielles, ont été abondantes et de bonne qualité. Les céréales de toutes sortes, à peu d'exceptions près, vont nous donner un rendement au-dessus de la moyenne.

» Le bétail, de mieux en mieux nourri, mieux logé, est dans un excellent état sanitaire.

» Nos cultivateurs de la Limagne, qui ont eu le plus à souffrir du bas prix des céréales, ayant compris que le blé ne doit pas être considéré comme la seule denrée pouvant payer les fermages, se sont résolument mis à l'œuvre pour augmenter leurs ressources en fourrages, en tubercules et racines; et là aussi les prix élevés qu'ils obtiendront de la vente d'une betterave infiniment plus riche en sucre, par les nouveaux procédés de culture qu'ils se sont empressés d'appliquer, font également espérer une amélioration notable.

» Quant à la vigne, la plantation en 1885 s'est poursuivie avec la plus grande activité dans le Département.

» Les maladies engendrées par les parasites, soit végétaux, soit animaux, et dont les premières, cependant secondées par une série d'intempéries, nous ont occasionné, pendant ces dernières années, des dégâts considérables, ont à peine enrayé chez nous le mouvement ascensionnel qui s'est produit dans la plantation de la vigne.

» Nos vignerons, très désireux en définitive de profiter des expériences faites ailleurs, n'ont reculé ni devant la peine, ni devant les sacrifices d'argent que nécessite la lutte contre ces ennemis sans nombre.

» Presque partout où l'oïdium avait fait des ravages les années précédentes, on a soufré, et sur beaucoup d'autres points, indemnes de cette maladie, on a expérimenté le soufre en vue d'atténuer les terribles effets du mildew.

» A Mezel, un grand apaisement s'est fait dans la population, et les habitants reviennent peu à peu de leur prévention en voyant que les vignes phylloxérées, traitées, produiront cette année une récolte moyenne, tandis que celles qui ne l'ont pas été vont sensiblement à un dépérissement complet. Les effets produits par les traitements appliqués dans le champ d'expériences, que j'ai loué au compte de l'État, ont surtout ouvert les yeux aux vignerons; ils sont sur le point de se réunir en syndicat pour combattre eux-mêmes plus efficacement le fléau.

» En résumé, si des intempéries extraordinaires ne surviennent, il est permis d'espérer que notre Département, classé le dix-huitième sous le rapport de la production viticole, prendra rang dans les dix premiers. Aussi l'espoir et la confiance renaissent de toutes parts, et arrive encore une autre campagne agricole aussi fructueuse, et la prospérité générale reprendra son élan.

» Tout dernièrement, Messieurs, un homme de bien, *M. Bargoin*, s'éteignait en *laissant au Département* sa *propriété de Bellevue*. Voici les conditions du legs :

« Affectation exclusive de la propriété à la promenade et à l'agré» ment des gens du pays et des étrangers ; transformation en pro» menade publique de la partie actuellement en culture ;

» Inaliénabilité ;

» Acceptation du legs dans les six mois sous peine de caducité. »

» Enfin, M. Bargoin vous a laissé 6,000 francs de rente sur l'Etat pour l'entretien de la propriété.

» Le testateur a prescrit, sous peine de déchéance, ces dispositions et l'exécution des travaux de transformation dans le délai de cinq ans.

» Vous vous associerez certainement à moi, Messieurs, pour envoyer à la famille de ce généreux bienfaiteur l'expression de notre vive et douloureuse gratitude.

» Je tiens à dire, à la louange de M. Bargoin, que dans sa générosité il n'a oublié ni les localités dans lesquelles il a vécu, ni leurs bureaux de bienfaisance.

» J'ai terminé l'exposé rapide de la situation dans laquelle se trouve aujourd'hui le département du Puy-de-Dôme.

» Vous le voyez, il a été fait beaucoup, il reste encore beaucoup à faire.

» Pour mener à bien notre œuvre commune, la prospérité de ce beau pays, nous devons marcher la main dans la main.

» Vous savez que vous pouvez compter sur moi, comme j'ai la certitude de pouvoir compter sur vous.

» C'est par l'entente absolue, c'est par l'union, si grande en résultats heureux, que s'accomplissent les réformes salutaires.

» Il en est des affaires comme de la politique. Rien de solide, rien de sérieux ne s'établit qui ne soit basé sur l'union.

» C'est donc à l'union que je fais appel : union sur le terrain des affaires départementales et, comme la politique et les affaires sont bien souvent solidaires, laissez-moi ajouter union sur le terrain politique, sous l'égide du gouvernement de la République. »

De chaleureux applaudissements y répondent.

Communication du *Président*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Attributions et composition des Commissions.

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 1885.

Routes départementales. — Déclassement. — Observations de M. Chantagrel. (Le rapport du Préfet (1) contient le rapport de l'agent voyer en chef sur le projet de déclassement des routes départementales et leur conversion en chemins de grande communication, avec leur remise au *Service vicinal*.)

Demande de *secours* par M. Claussat pour les victimes de l'*épidémie* de *fièvre typhoïde* qui sévissait à *Châteldon*.

19 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Préfet* et du *Président*.

(1) Voir Ann[illegible]

Observations de M. Martha-Beker au sujet du *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.*

Observations de M. Claussat relatives au *rachat* du *pont de Ris.*

Décret approbatif du *compte de l'exercice 1883.*

Observations de M. Bardoux au sujet du *legs Bargoin.*

Rapports de M. Chabory : Tendant au maintien du crédit de 1,500 francs pour le *Service des épizooties.* — Sur le Service de la *vaccine.* — Sur les bourses de l'*Ecole vétérinaire.* — Sur les *écoles maternelles.*

Rapports de M. Audibert : Sur les *jeunes aveugles.* (Boursiers du Département.) — Sur l'*Ecole nationale d'horlogerie de Cluse.* (Boursiers du Département.)

Proposition de M. Audibert d'envoyer au *Musée de Clermont* les fragments de *fresques* déposées aux archives de la Préfecture.

Rapport de M. Blancheton relatif à l'agrandissement de l'*Ecole normale d'instituteurs*, par suite de l'acquisition de la propriété de Saint-André appartenant à MM. Chatard et Chaumeix.

Observations de M. Fauverteix relatives à la question de *sectionnement* de *Tinlhat*, commune de Billom.

Observations de M. Chabory relatives à une demande de bourse formée par le jeune Bernard pour l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* — Question à M. le Préfet au sujet de l'*hospice du Mont-Dore.*

20 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur les *écoles de sourds-muets.* (Boursiers du Département.) — Vote d'un crédit de 19,000 francs.

Nomination de la *Commission* désignée pour examiner les moyens pratiques de se conformer aux intentions de *M. Bargoin*, dans l'acceptation, par le Département, du *legs* qui lui a été fait.

Rapports de M. Audibert : Sur les boursiers du Département à l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures.* (Vote d'un crédit de 600 francs.) — Sur les boursiers du Département à l'*Ecole des maîtres mineurs d'Alais.* (Vote d'un crédit de 360 francs.) — Sur les *Collèges communaux.*

Rapports de M. Mauzat-Laroche : Sur les *chemins de fer d'intérêt local.* — Sur le vœu du Conseil général que la *route nationale n° 141*, dans la traverse de Pontgibaud, soit élargie au point de vue bifurcation du chemin vicinal n° 2. — Sur la *pêche fluviale.* (Vote d'un crédit de 5,000 francs pour la pisciculture.)

Rapports de M. Michel : Relatif à l'organisation des *compagnies de sapeurs-pompiers.* (Vote d'un crédit de 5,000 francs.) — Sur les devis de l'architecte départemental pour l'aménagement de la *salle du Conseil général* pour l'*élection sénatoriale* du 23 août 1885. (Vote d'un crédit de 376 fr. 20.)

Rapport de M. Fauverteix au sujet du vote d'un crédit de 5,000 francs demandé par le Ministre de l'Agriculture en faveur de la

Société hippique du Puy-de-Dôme, à l'occasion du *Concours régional agricole.*

Révision des *listes du jury d'expropriation.*

21 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet.*

Rapport de M. Bardoux relatif au *legs* fait au département du Puy-de-Dôme par *M. Bargoin*, aux termes de son testament olographe.

Rapport de M. Tixier sur les *dépenses arriérées* du *Tribunal civil de Clermont.*

Rapport de M. Gaillard sur le *budget de report.*

Rapports de M. Audibert : Sur une demande de subvention de 2,000 francs formée par la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* pour la création d'un *Observatoire au Mezenc.* (Rejet de la demande.) — Relatif aux *vœux des Conseils d'arrondissement* concernant l'*instruction primaire.*

Rapport de M. Pouyet concernant le *rachat du pont* suspendu de *Cournon.*

Rapport de M. Bernard concernant le *tramway de Montferrand* à Royat.

Observation de M. Martha-Beker au sujet du *Grand Transversal.*

Rapport de M. Girard relatif à une demande de *subvention* pour l'érection d'une *statue* à l'*amiral Courbet.* (Vote d'un crédit de 150 francs.)

Rapport de M. Amable Burin des Roziers concernant le *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.* (Rapport très intéressant.)

Rapport de M. Boutarel sur la réduction du contingent dans les *chemins vicinaux.* Communes de Saint-Bonnet et Saint-Sylvestre.

Rapport de M. Blancheton sur le casernement de la *gendarmerie.*

24 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Chatard sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Tixier sur les *réclamations* des communes d'Olliergues, Bertignat, Châteauneuf et La Moutade, qui se plaignaient d'être surimposées dans les états de répartement pour la *contribution personnelle-mobilière.*

Rapport de M. Bardoux sur le budget de la *Caisse des retraites des employés départementaux.*— Adjonction des gens de service des Cours et Tribunaux à la Caisse départementale des retraites.

Rapport de M. Bernard Dupuy sur nos quatorze *routes départementales.* — Il en ressort que 237,700 francs ont été spécialement

affectés à leur entretien pour l'année 1885, et que cette dotation pouvait suffire pour les besoins à venir de ce service. (Vote d'un crédit de 263,654 francs.)

Rapport supplémentaire de M. Pouyet concernant le rachat du *pont suspendu de Cournon.*

Rapport de M. Fauverteix sur le *service postal.*

Rapports de M. Chatard : Sur le *phylloxéra.* — Sur l'*exercice illégal de la pharmacie* (vœu du Conseil d'arrondissement de Thiers) et sur la *comptabilité* des *fabriques* (vœu du même Conseil d'arrondissement).

25 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observation de M. Octave Burin-Desroziers à M. le Préfet au sujet de la question des abords de la *gare d'Arpiat*, dans le département de la Corrèze. Nomination d'une Commission spéciale.

Communication du *Préfet.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *déclassement* des *routes départementales.* (Ajournement à la session prochaine).

Rapport de M. Tixier Aubergier relatif au *contingent départemental* pour 1886. Il était ainsi fixé :

Contribution foncière	(propriétés non bâties).....	2.116.713	»
—	(propriétés bâties)..........	345.705	»
	personnelle-mobilière......	589.912	»
	portes et fenêtres...........	360.036	»

Observations de M. Tixier-Aubergier relativement aux *impositions extraordinaires communales.*

Rapports de M. Girard : Sur l'*école d'accouchement.* (Vote d'un crédit de 14,700 francs). — Sur les boursiers du Département au *lycée de Clermont-Ferrand.* (Vote d'un crédit de 10,500 francs).

Rapport de M. Gomot sur les boursiers du Département à l'*école des Beaux-Arts.* (Vote d'un crédit de 5,000 francs.)

Rapport de M. Boutarel sur des demandes en *réduction* de *contingent* pour les *chemins vicinaux.*

Rapport de M. de Nervo sur les *chemins vicinaux* (subventions accordées par l'État aux départements et aux communes en vertu de la loi du 12 mars 1880.)

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur la question de l'établissement d'un *pont* sur la rivière d'*Allier* entre les communes de *Mirefleurs* et des *Martres-de-Veyre.*

Rapports de M. Thomas : Sur les *sociétés de secours mutuels.* — Sur le *travail des enfants et filles mineures employées dans l'industrie.*

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur la *société médicale du Mont Dore* et sur l'*établissement thermal du Mont-Dore.* — Protestation de M. Chabaud concessionnaire.

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur la liquidation de la *pension de retraite* de Mme Anne Durand, veuve d'Antoine Cougoul, employé à la Préfecture. — Relatif à la distribution aux *conseillers d'arrondissement* des *procès-verbaux du Conseil général*.

26 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale*. A cette occasion M. Barrière prononce les paroles suivantes :

« Vous allez, dit-il, nommer votre Commission départementale, laissez-moi vous dire tous mes regrets de ne pouvoir encore solliciter tous vos suffrages.

» Pendant quatorze années consécutives, vous m'avez donné le mandat de vous y représenter. Cette constance dans l'expression de votre sympathie sera l'honneur de ma vie publique.

» Je me retire, mais croyez à ma vive reconnaissance et permettez-moi d'exprimer tout doucement l'espoir que vous me conserverez votre confiance et votre affection, que par mon dévouement je m'efforcerai de justifier. »

MM. de Maillargues, Guillemin, Farjon, Chatard, Grange, Pommerol et Michel sont élus membres de cette commission.

Communication du *Président*.

Lecture par M. Franck Chauvassaignes d'une lettre de M. Chabaud, concessionnaire de l'*établissement du Mont-Dore*, demandant au Département une prorogation de bail à des conditions insérées dans sa lettre et qui reporterait la fin de sa concession au 31 décembre 1909.

Nomination d'une Commission pour débattre avec le concessionnaire de l'établissement thermal du Mont-Dore les conditions auxquelles pourrait être renouvelé le bail de cette propriété départementale.

27 Août 1885. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Sur la proposition de M. Bardoux, élévation de 100 à 250 francs de la *subvention* accordée à la *Société d'horticulture et de viticulture du Puy-de-Dôme;* le crédit de 1,200 francs pour les *sociétés de secours mutuels* est rétabli.

Rapports de M. Bardoux : Sur les boursiers du Département à l'*école d'horlogerie de Cluses*. Demandes de nouvelles bourses (rejet). — Sur la répartition des *allocations* à faire aux *associations agricoles* sur les fonds du Ministère de l'Agriculture.

Rapports de M. Gaillard : Sur le *budget rectificatif* de 1885. Emploi des fonds libres constatés au budget de report de l'exercice précédent, produits éventuels réalisés ou à recouvrer. — Sur le *budget rectificatif* de l'*instruction publique*.

Rapport de M. Gomot sur la situation de l'*école de construction de Volvic*. (Vote d'un crédit de 3,000 francs).

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur le *compte administratif* de 1884.

Rapport de M. Bergounioux sur le *pont suspendu de Crevant*. Construction de perrés protecteurs.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux*; sur les *chemins de grande communication* et les *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur les *secours* accordés aux communes pour leur permettre d'acquérir les terrains nécessaires pour la construction de *chemins vicinaux* de l'ancien réseau.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins vicinaux* destinés à être classés au fur et à mesure de leur construction dans le réseau d'intérêt commun et qui sont habituellement désignés sous le nom de *chemins du nouveau réseau*. — Sur la répartition de l'*emprunt de 2,000,000* de francs, tant aux chemins de grande communication qu'aux chemins d'intérêt commun proprement dits (ancien réseau). — Sur le *chemin n° 40* de l'ancien réseau et les *n°s 42 et 50 du nouveau réseau*.

28 Août 1885. — Rapports de M. Michel : Sur l'*assistance publique*. (Vote d'un crédit de 26,000 francs). — Sur les *épidémies*, (Vote d'un crédit de 1,000 francs). — Sur les *aliénés*.

Rapport de M. Gros sur le *service général de la vicinalité*.

On y constate que l'ensemble des ressources sur dépenses faites applicables à la vicinalité a été de 4,929,361 fr. 45, répartis savoir :

Aux chemins de grande communication..........	376.481 65
d'intérêt commun..................	1.646.112 68
— vicinaux ordinaires................	2.740.328 36
Frais généraux..................................	166.438 76
Total	4.929.361 45

Rapports de M. Duchasseint : Concernant les *enfants assistés* et la *protection des enfants du premier âge*. — Sur les *bâtiments départementaux, catastrophe de Thiers*.

Rapports de M. Fauverteix : Relatif à la liquidation de la *pension* de M. Aubégny, chef de bureau à la Préfecture. — Sur le *sectionnement électoral* des communes de Saint-Ours, la Roche-Blanche, Montmorin, Cisternes-la-Forêt, Saint Maurice ès-Allier, Saint-Eloy les Mines et Saint Ignat. Discussion importante relative à cette dernière commune.

Renvoi à la session d'avril de l'examen des affaires concernant les *bois et forêts*.

Rapport de M. Bardoux sur le *budget départemental* de 1886.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses, savoir :

Recettes et dépenses ordinaires....................	1.614.322 04
extraordinaires..............	1.233.128 35
Total général......................	2.847.450 39

Lecture par M. Franck Chauvassaignes de la lettre adressée au Préfet par M. Chabaud au sujet des améliorations à réaliser dans l'*établissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur la répartition d'une somme de 3,000 francs accordée par l'Etat en 1886 pour *subventions aux établissements de bienfaisance*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif aux portions de *chemins du nouveau réseau* achevées depuis le mois d'août 1884 et dont le classement est proposé parmi les lignes d'intérêt commun afin d'en assurer la conservation par l'application d'un entretien régulier.

Rapports de M. Desmonteix : Sur la création de brigades de *gendarmerie* à Egliseneuve-d'Entraigues et au Vernet. — Sur les *vœux des Conseils d'arrondissement*. — Sur la suppression des *Conseils d'arrondissement*. — Concernant la création d'une seconde *école pratique d'agriculture*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur la demande en *distraction* d'une partie de leurs communaux soumis au *régime forestier* formée par les sections de Fontfreyde et de Nadaillat, commune de Saint-Genès-Champanelle.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chabory tendant à ce que la *Commission du Mont-Dore* s'occupe immédiatement de la note présentée à M. le Préfet par le corps médical du Mont-Dore.

Vœu de MM. de Nervo et Claussat relatif à la composition des *délégations cantonales*.

Vœu de M. Gomot relatif à la culture du *tabac*.

Vœu de M. Dumas demandant le classement d'un *chemin d'intérêt commun* de Vollore-Ville à la gare de Giroux, par Pierre-Blanche et Augerolles.

Vœu de M. Dumas relatif aux études de *chemin d'intérêt commun* n° 50 du nouveau réseau.

Vœu de M. Bernard Dupuy demandant que le *train* partant le matin d'*Ambert* soit avancé de telle façon qu'il puisse correspondre à *Pont-de-Dore* avec le train de Saint-Etienne-Lyon.

Vœu de M. Bernard Dupuy et autres concernant les bourses à l'*école de sourds-muets de Chaumont*.

Vœu de M. Boutarel demandant que le canton de Pontgibaud soit compris dans la région du *Concours hippique de Pontaumur*.

Vœu de M. Dumas demandant l'établissement d'une *station d'éta-*

lons à Courpière, situé au centre de la vallée de la Dore et à proximité de Thiers et d'Ambert.

Vœu de M. Dumas tendant à obtenir qu'un *chemin d'intérêt commun* soit classé de Pouland sur la route départementale n° 6 à Pontaret, sur le chemin de grande communication n° 12 et soit le prolongement du chemin d'intérêt commun n° 10, de Pont-du-Château à Pontaret.

Vœu de M. Bergounioux demandant l'étude d'un projet de travaux de défense à exécuter pour le village du *Pont-Picot,* sur la rive gauche de l'*Allier*.

Vœu de M. Gros et autres demandant la modification de la marche des *trains n° 747* et *n° 601*, entre *Clermont* et *Pont-de-Dore*.

Vœu de M. Barrière demandant la création d'un poste de *facteur boîtier* dans la *commune de Saint-Bonnet-le-Chastel.*

Vœu de M. Bardoux tendant à la création d'un second *bureau de poste* dans la *commune de Saint-Amant-Tallende.*

Vœu de M. Roux relatif à la création d'un poste de *facteur boîtier* à Saint-Priest-des-Champs.

Vœu de M. Guillemin relatif à la demande faite par la ville de *Thiers* d'un deuxième *facteur de télégraphe* pour être attaché à ce bureau.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la *création d'écoles* de hameau dans les communes de Bort, Peschadoires et Néronde.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes concernant les propriétés sises en dehors du tir de la *Fontaine-du-Berger.*

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif aux *journées de prestations.*

Vœu de M. Paul Chauvassaignes demandant que la *gare de Létrade* porte le nom, à l'avenir, de Létrade-Saint-Avit.

Vœu de M. Côte-Blatin demandant que les *chemins vicinaux* soient rattachés au Ministère de l'Agriculture, au lieu de dépendre du Ministère de l'Intérieur.

Vœu de M. Blatin relatif au prolongement de la *route nationale n° 122* de Saint-Sauves à Vichy.

Vœu de M. Blatin relatif au prolongement de la *route stratégique départementale* n° 13 de Clermont à Pontaumur, à partir de la Croix-du-Pavage au Pont-de-Sarliève où passe le chemin de grande communication n° 12.

Vœu de M. Blatin relatif à la fixation de l'époque où s'exécuterait le *dénombrement de la population.*

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers demandant que les Chambres législatives maintiennent la composition actuelle des *Conseils de révision.*

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'obtention d'un secours de l'État et du Département pour la *commune de Néronde*, pour solder les dépenses de construction de sa *maison d'école.*

Vœu de M. Duchasseint tendant à obtenir le classement de 300 mètres de chemin destiné à relier *Lempdes* au *chemin d'intérêt commun n° 28.*

Vœu de M. Guillemin demandant la création d'un deuxième *facteur du télégraphe* au bureau de *Thiers.*

Première Session extraordinaire de 1886 (1)

— 4-5 Janvier 1886. —

Préfet : M. Emile Reboul (2). *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. La Jaunie, Chassaigne et Chatard.

4 Janvier 1886. — La séance est ouverte à 2 heures 30. *M. le Préfet* y assiste.

Après l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes Conseillers qu'en la précédente session, les procès-verbaux des deux séances du 27 août dernier sont adoptés sans observations, puis le *Président* prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» J'ai l'honneur de présenter en votre nom un souhait de bienvenue à notre nouveau Préfet. Mais auparavant, vous désirez sans doute que votre Président se conforme à nos traditions de courtoisie et de bienséance en traduisant les regrets qu'a laissés parmi nous le Préfet qui nous a quittés récemment. M. Le Mallier, par sa droiture, sa loyauté et sa bonne éducation, avait conquis l'estime et la sympathie qu'il saura mériter aussi en Saône-et-Loire.

» Le souhait de bienvenue que nous vous adressons, Monsieur le Préfet, est le prélude du bon accueil qui vous est réservé dans tout le Département. Une réputation d'expérience, de bon sens, de fermeté et d'énergie, vous a précédé dans ce pays. De telles qualités serviront à affermir utilement le Gouvernement républicain : c'est le vœu que nous formons, Monsieur le Préfet ; vous en ferez bientôt une réalité. »

M. le Préfet y répond en ces termes :

« Je remercie Monsieur le Président du Conseil général des paroles de bienvenue qu'il vient de m'adresser. Elles sont beaucoup trop flatteuses, et je sens bien qu'elles sont comme l'écho de quelque amitié attentive soucieuse de me préparer ici un bon accueil. La seule chose vraie, c'est que je vous apporte un dévouement absolu. Je suis très reconnaissant au gouvernement de la République de m'avoir envoyé au milieu de ces populations du Puy-de-Dôme si bien connues pour leur caractère ferme, leur sens droit, leur amour du travail et du travail persévérant : qualités précieuses qui en font une des plus fortes races du pays et une des meilleures forces de la République.

» Arrivé ici avec ces sentiments, je me trouve naturellement bien disposé à me consacrer tout entier avec le dévouement le plus absolu aux affaires, aux intérêts de ce Département. Je suis persuadé, d'ailleurs, qu'une administration active, vigilante, soucieuse de tous

(1) [illegible] M. Jean-Baptiste Bargoin [illegible] raient lui [illegible]

(2) Cf. Tome Ier, page 509 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

les intérêts, grands et petits, est le meilleur moyen de retenir à la République l'affection des populations de ce Département et de lui amener des adhésions nouvelles.

» Vous me trouverez toujours, Messieurs, très respectueux des personnes et des opinions, mais en même temps toujours fermement résolu à poursuivre avec une véritable passion l'union des forces vives de ce pays, de toutes les intelligences et de tous les dévouements sous le drapeau de la République. »

Communications du *Président* et du *Préfet*.

M. Gros est désigné par le Conseil comme membre de la *Commission de déclassement des routes départementales.*

Rapport de M. Bardoux sur l'acceptation du *legs* fait par *M. Jean-Baptiste Bargoin* au Département, aux termes de son testament olographe, en date du 1er mai 1882, de sa *propriété dite de Bellevue*, sise sur le territoire des communes de Chamalières et de Royat.

Le rapporteur conclut à l'acceptation du legs fait par M. Bargoin et propose de consigner au procès-verbal le témoignage de la reconnaissance du Conseil général. Les conclusions du rapport sont adoptées.

Rapport de M. Côte-Blatin sur le *Concours régional agricole* de 1886.

Observation de M. Guyot-Dessaigne sur la caserne de *gendarmerie* de Saint-Amant-Roche-Savine.

Désignation de nouveaux membres pour la Commission de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. MM. Côte-Blatin, Fauverteix, Guyot-Dessaigne et Gaillard sont nommés.

Observations de M. le docteur Blatin sur la question des *tramways.*

Désignation d'une Commission spéciale pour l'examen de la question de l'*École normale d'institutrices*. — Sont nommés : MM. Blatin, Pommerol et Côte-Blatin.

5 Janvier 1886. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rejet des propositions formulées par M. Chabaud, concessionnaire, et renfermées dans sa lettre du 17 décembre 1885.

Observations de M. [illegible] sur la question de l'emplacement de l'*[illegible]*. Renvoi à la session d'avril.

Rapports de M. Guyot-Lavaline : Sur les [illegible]. Sur la construction du *pont des [illegible]*, du *pont [illegible]*. Sur le personnel des [illegible].

Rapport de M. [illegible] sur le casernement de la *gendarmerie.*

Observations de M. Tixier sur [illegible] du sieur *Chappel*, [illegible]. Renvoi à l'Administration.

[illegible] de M. [illegible] des [illegible] sur les [illegible] *de M[illegible]*.

Clôture de la session.

Première Session ordinaire de 1886

— 3-7 Mai. —

Préfet : M. Emile Reboul. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. La Jaunie, Chassaigne et Chatard.

3 Mai 1886. — Présidence de M. Guyot-Lavaline, *vice-président.* La séance est ouverte à 3 heures. *M. le Préfet* y assiste.

Etaient présents : MM. Pilleyre, Bernard-Dupuy, Blancheton, Claude Chassaigne, Guyot-Dessaigne, Barrière, de Nervo, Farjon, Bardoux, Thomas, Chatard, Pommerol, docteur Blatin, Côte-Blatin, Franck Chauvassaignes, Fayolle, Pouyet, Amable Burin des Roziers, Gaillard, Gros, Léon Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Octave Burin-Desroziers, Chantagrel, Fauverteix, de Chazelles, Michel, La Jaunie, docteur Bataille, Grange, Ch. Mauzat-Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, Boutarel, Corre, Girard, Gomot, Claussat, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Béchon-Morel, Guillemin.

A l'ouverture, *M. le Président* prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Retenu loin de nous par une indisposition grave, notre honorable Président me charge de vous exprimer tous ses regrets de ne pouvoir participer aux travaux de cette session. Le remplaçant momentanément au fauteuil, je n'ai pas l'intention de prononcer un discours, mais il me semble que j'ai un devoir à remplir.

» Depuis notre session extraordinaire du mois de janvier, le Conseil général a perdu un de ses membres les plus utiles, les plus distingués. M. Costes a succombé à une maladie douloureuse, mais dont le terme paraissait devoir être encore assez éloigné. A vous qui avez pu l'apprécier, je ne rappellerai pas les qualités solides qui l'ont rendu cher à tous ceux qui l'ont connu. Vous savez quelle part considérable il a prise à nos travaux, avec sa connaissance pratique des affaires et sa haute raison. De l'homme politique, je ne dirai rien ; je me bornerai à relever un trait qui rend les hommes honorables dans tous les partis et qui était fortement accusé chez lui, je veux dire la sincérité des convictions.

» Je crois répondre, Messieurs, au sentiment de tous en donnant à notre affectionné collègue ce témoignage public de sympathie et de regret. »

Communications de *M. le Président* et de *M. le Préfet.*

Proposition du *président*, M. Guyot-Lavaline, au sujet d'une demande d'acquisition de *cartes* pour le *Département*, formée par M. Ribou, libraire.

Demande de M. Chabory au sujet de la destruction du *rhynchite betuleti* qui vient d'envahir les *vignes* du Département.

Proposition par M. Bardoux d'un complément pour l'établissement de l'*Ecole normale d'institutrices.* — Observation relative

ment à la création de l'*Institut Pasteur*, cette œuvre patriotique et nationale.

Observations de M. Fauverteix au sujet de la nomination d'une Commission interdépartementale pour la construction du *pont dit d'Arpiat* sur la Dordogne.

Question de M. Octave Burin-Desroziers au sujet du *procès* en litige entre le Département et *M. Jay-Boyer*.

4 Mai 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Situation des *emprunts et dettes des communes*. — Dépôt par le Préfet.

Présentation par M. Bardoux d'une demande de *secours* formée par Mme veuve Groslier, veuve d'un employé de la sous-préfecture de Riom. — Observations au sujet de l'*exposition scolaire* annexée au Concours régional.

Observations de M. Tixier-Aubergier relativement au *procès Jay-Boyer*. — Réclamation de M. Chabaud.

Rapport de M. Gomot relatif au *monument* à élever à *Vercingétorix*, le fondateur de l'unité gauloise.

Rapport de M. Léon Chabory sur la demande de la *commune de Madriat* pour la construction d'une *maison d'école*.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur le rachat du *pont suspendu de Cournon*.

Question de M. Thomas qui sollicite le prélèvement sur le crédit de 16,000 francs affecté à l'hospice du Mont-Dore d'une somme suffisante pour augmenter le nombre des lits de l'*hôpital du Mont-Dore*.

Rapport de M. Chatard relatif aux créations de *foires*.

Observations de M. Chassaigne relativement à des réparations urgentes à effectuer au *Tribunal d'Ambert*.

Sur la proposition de M. Bardoux, le Conseil vote un crédit de 500 francs pour l'*Institut Pasteur*.

5 Mai 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Chabory au sujet des moyens de destruction de l'insecte ennemi de la vigne, du *rhynchite*.

Dépôt par M. Duchasseint d'une *pétition des cantonniers* de l'arrondissement de Thiers qui sollicitent une augmentation de leurs salaires.

Communication du *Président*. — Lettre de M. Demerbe, concessionnaire du *tramway de Clermont à Royat* et *Montferrand*.

Rapport de M. Gaillard sur la réclamation du sieur Chappel, de

Thiers, propriétaire des locaux occupés autrefois par la *gendarmerie de Thiers.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur les *demandes de secours* pour travaux aux *églises* ou aux *presbytères.*

Rapports de M. Audibert : Sur diverses demandes de subventions pour *monument du sergent Bobillot*, *monument d'Alphonse Baudin* et *monument à la mémoire des soldats tués pendant la guerre de 1870-1871.* (Vote d'un crédit de 150 francs pour les trois.) — Relativement à la demande d'achat des *cartes du Département*, formée par M. Ribou, libraire. (Rejet.) — Sur des demandes de bourses pour le *Lycée de Clermont.*

Rapport de M. Bergounioux relatif à l'exécution de travaux pour la défense de la rive gauche de l'*Allier*, sous le village de *Pont-Picot*, en amont du pont de Crevant.

Rapport de M. Gros concernant une *réclamation* de la *commune de Montcel* relativement au *contingent* imposé pour le chemin de grande communication n° 7.

Sur la demande de M. Guyot-Dessaigne, le Conseil vote les *contingents* ordinaires des *communes* pour l'entretien des voies de communication en 1887.

Rapport supplémentaire de M. de Nervo relatif aux *subventions* à accorder aux *communes*, en vertu de la loi du 12 mars 1886.

Rapport de M. Thomas concernant le casernement de la *gendarmerie.*

Rapport de M. Duchasseint relatif au projet de casernement de la *gendarmerie* à Saint-Remy-sur-Durolle.

Rapport de M. Chatard concernant l'*École pratique d'agriculture de la Molière.* — Proposition de vote d'un crédit de 1,000 francs destiné à des primes accordées aux trois premiers élèves aux examens de sortie. (Renvoi à la Commission des finances.)

Désignation de MM. Duchasseint, Gros, Côte-Blatin, pour faire partie, en 1886, du *Comité de surveillance* et de perfectionnement de l'*École pratique d'agriculture de la Molière.*

Rapports de M. Bechon-Morel : Relatif à la liquidation de la *pension de retraite* de M. Jacques Cournol, ancien agent voyer à Clermont. — Concernant la création d'une *station d'étalons* à *Ambert.*

Aménagement des *bois* et *forêts.* — Renvoi à la session d'août de l'examen des questions forestières.

6 Mai 1886. — Lecture et approbation du procès verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Bardoux : Sur le recouvrement des *produits éventuels départementaux.* — Sur la demande de crédit de 1,000 francs en faveur de l'*École d'agriculture de la Molière* devant être employés à donner des primes dans l'ordre de sortie aux élèves de cet établissement.

Le Conseil décide d'accorder 300 francs au premier, 200 francs au deuxième et enfin 100 francs au troisième.

Rapport de M. Gaillard sur l'ancien casernement de la *gendarmerie* d'Ennezat. (Réclamation de M. Nouhen, propriétaire.)

Rapport de M. Chabory sur une demande de bourse à l'*École vétérinaire de Lyon*, formée par le sieur Bernard.

Rapport de M. Bernard Dupuy sur la création des *billets kilométriques* sur les *chemins de fer français*.

Rapports de M. de Chazelles : Sur une demande de modification de *tracé du chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat*. — Relatif aux *plantations d'arbres* sur les accotements des *routes nationales*.

Rapport de M. Bergounioux relatif à la défense des rives de l'*Allier* à Vialle, commune de Luzillat.

Communication est donnée, par M. le Préfet, de deux dépêches annonçant que le Conseil général du Cantal vient de voter 500 francs et celui de Saône-et-Loire 100 francs pour l'érection de la *statue de Vercingétorix*. — Le Conseil général leur vote des remerciements.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun* (ancien réseau). — Sur les *chemins de grande communication d'intérêt commun*. Demande de crédit. — Sur les *chemins vicinaux ordinaires* destinés à être classés d'intérêt commun au fur et à mesure de leur construction et désignés habituellement sous le nom de chemins du nouveau réseau. — Sur les *chemins d'intérêt commun*. (Emprunt de 2 millions et de 1 million 260,000 francs.) — Sur les *chemins de la commune de Cisternes-la-Forêt*.

Rapports de M. Claussat : Sur un *plan d'alignement* des *chemins d'intérêt commun n° 56* dans la traverse du chef-lieu de Champétières. — Sur une demande de *subvention* par la *commune de Vollore-Montagne*, pour acquisition de terrains.

Rapport de M. Gros sur la *demande d'indemnité* du sieur Aclément, entrepreneur du *pont viaduc* fait sur la Durolle à *Thiers* (chemin n° 50 du nouveau réseau. (Rejet.)

Observations de M. Duchasseint relatives à une demande de secours formulée par la *commune de Neronde* pour finir de solder les réparations à la *maison d'école*.

Observations de M. Gaillard au sujet du mauvais état du *pont Armurier* sur la Sioule.

Observations de M. Tixier Aubergier au sujet du mauvais état de viabilité du *chemin* entre *Murols* et le *Mont-Dore*.

Rapport de M. Michel sur le casernement de la *gendarmerie* de Manzat.

Observations de M. Guyot-Lavaline et rapport de M. Pommerol sur l'emplacement de l'*École normale d'institutrices*. (Renvoi au lendemain pour la suite de la discussion.)

7 Mai 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Pouyet au sujet de l'*accident* produit entre la Creuse et le Puy-de-Dôme, sur le *Chavanon*, à l'*étang de la Ramade*.

Question de M. Tixier-Aubergier à M. le Préfet au sujet de la construction de l'*école de Saint-Pierre-Colamine.*

Rapports de M. Fauverteix : Sur le Service des correspondances *postales* entre Ambert et Arlanc. — Sur la *demande en distraction* de la section de Tinlhat, de la commune de Billom.

Rapport de M. Desmonteix sur le vœu de M. Côte-Blatin et autres relativement à la modification de la *loi sur les sucres* (1).

Rapports de M. Fauverteix : Sur un vœu tendant à obtenir que la *commune de Prondines* ne soit plus desservie par le *bureau de poste* de *Gelles*, mais bien rattachée à celui d'*Herment*, chef-lieu de canton. — Sur la culture du *tabac*. (Lettre du ministre des finances Sadi-Carnot.)

Rapport de M. le docteur Pommerol au sujet de l'aménagement de la *forêt* sectionnale *du Tac*, commune de Saint-Genès-Champespe.

Rapport de M. Bernard sur un vœu émis par le Conseil général de la Loire pour obtenir que le *train n° 756*, qui part de *Saint-Etienne* pour Montbrison à 6 heures 15 minutes du soir, soit prolongé jusqu'à *Thiers*, sauf à supprimer, par contre, le train n° 762 sur le parcours de Montbrison à Thiers. (Rejet.)

Rapport de M. Bergounioux sur le *Grand Transversal* de la vallée de la Dordogne à la vallée de la Dore, par Issoire.

Rapport de M. le docteur Blatin sur le choix d'un emplacement pour la construction de l'*Ecole normale d'institutrices.*— Désignation du terrain Jouzet, dont le prix de 52,000 francs réclamé est voté.

Observation de M. Claussat au sujet du *pont de Limons.*

Rapport de M. le Préfet sur le casernement de la *gendarmerie* : Riom et Aigueperse.

Rapport de M. Chabory concernant la création d'*écoles de laiteries* ou mieux de stations où l'on apprendrait à traiter le lait.

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers sur la question du *pont de Mirefleurs.*

Observations de M. Guyot-Dessaigne au sujet du *procès Jay-Boyer-Chabaud.*

Observations de M. le Président relatives au *déclassement des routes départementales.* (Renvoi au mois d'août.)

Le Conseil donne l'autorisation au Préfet de vendre le terrain

(1) [illegible] autres avantages promis qui n'arrivent jamais, hélas !

Dufaud précédemment choisi pour l'*Ecole normales d'institutrices*, mais auquel il avait dû renoncer au mieux des intérêts du Département, soit de gré à gré à l'Etat, à la Compagnie d'Orléans, soit aux enchères pour d'autres acquéreurs.

M. Guillemin est désigné comme *membre* de la *Commission des tabacs.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Claussat concernant l'érection d'une *statue* à *Vercingétorix.*

Vœu de M. Bernard Dupuy relatif à la construction du *chemin n° 57* d'Ambert à Grandrif.

Vœu de M. Côte-Blatin et autres concernant le maintien de la loi du 29 juillet 1884, sur l'*industrie sucrière.*

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif aux *expositions agricoles.* (Arrêté du Ministre de l'Agriculture, du 18 septembre 1885.)

Vœu de M. Pouyet relatif au *Service postal* dans la commune de Prondines.

Vœu de M. Chabory relatif à l'impression et à la distribution des *conférences du professeur d'agriculture.*

Vœu de M. Barrière relatif au Service des *correspondances* entre *Ambert et Arlanc.*

Vœu de M. Guillemin relatif à la *halte du pont de Pranlat.*

Vœu de M. Grange relatif aux études de la construction du *pont* sur le *chemin vicinal ordinaire dit des Cheir*, de Manzat à Charbonnières-les-Vieilles.

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'établissement d'une *halte à Néronde.*

Vœu de M. Chabory relatif à une demande de *taux réduit* pour les jeunes gens de la campagne qui veulent suivre les *cours professionnels.*

Vœu de M. Grange relatif au *Service postal* dans le canton de Manzat.

Vœu de MM. Grange et Boutarel relatif à la construction du *chemin d'intérêt commun n° 81*, de Chapdes à Blot-l'Eglise.

Vœu de M. Gros et autres relatif à des modifications à apporter dans la partie décorative du plan de l'*Ecole normale d'institutrices.*

Vœu de M. Audibert relatif au *bac* projeté sur la rivière d'Allier, au *passage à niveau de Crein*, sur la ligne de Clermont à Alais.

Vœu de M. Chatard pour la création d'un *bureau de tabac* à la *gare de Laqueuille.*

Vœu de M. Léon Chabory relatif à la résidence, pendant toute l'année, du *commissaire spécial de police du Mont-Dore.*

Deuxième Session ordinaire de 1886

— 16-27 Août. —

Préfet : M. Emile Reboul. — *Président doyen d'âge élu* : M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus* : MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus* : MM. Chatard, Chassaigne et Féchet.

16 Août 1886. — Les membres du Conseil général du département du Puy-de-Dôme se sont réunis à l'hôtel de la Préfecture, dans le local affecté à leurs réunions.

M. le Préfet déclare la session ouverte, conformément à la loi du 10 août 1871 dont il est donné lecture. Il invite M. Salneuve, comme *doyen d'âge*, à prendre la présidence. M. Tixier-Aubergier, le plus jeune des membres de l'assemblée, est appelé à remplir les fonctions de secrétaire.

Après l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes Conseillers qu'en la précédente session, formation du bureau. M. Salneuve est proclamé *président*. MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*. MM. Chatard, Chassaigne et Féchet, *secrétaires*.

M. Salneuve, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Je vous remercie du vote qui m'appelle de nouveau à vous présider. La continuation de votre confiance prouve que je suis, que je n'ai jamais cessé d'être en harmonie de sentiments avec notre assemblée départementale. J'apprécie très haut l'honneur que vous me faites et je n'ai pas à cœur de plus grand désir que de me dévouer à ma tâche.

» Cette tâche a ses difficultés. Permettez-moi de les oublier un moment pour user du privilège de souhaiter une cordiale bienvenue aux nouveaux collègues que le suffrage universel envoie parmi nous, comme aussi aux anciens qui nous reviennent après une nouvelle consécration.

» Je ne saurais omettre de mentionner une perte qui a devancé de peu de jours la période électorale. M. [illegible] nous laisse de vifs regrets. Intelligent et laborieux, il s'est montré administrateur distingué de la commune de Saint-Sauves, qui lui garde un fidèle souvenir.

» La France vient d'affirmer, dans les dernières élections départementales, sa volonté [illegible] la République, qui va entrer [illegible] dans la dix-septième année de son existence, [illegible]. Rendons [illegible] au département du Puy-de-Dôme.

» Forts de [illegible], [illegible] de nous-mêmes, [illegible] et marchons résolument [illegible] avec l'assurance que le pays [illegible] toujours garanties par un gouvernement stable [illegible] se diriger constamment dans la ligne de vraie conciliation tracée par le suffrage universel entre les [illegible] républicaines.

» Le pays est las des discussions stériles. Il veut des réformes démocratiques bien étudiées. Il veut relever son agriculture, son industrie. Il veut que ses élus, à tous les degrés, s'appliquent sérieusement à ne pas laisser péricliter la fortune nationale, mais à l'agrandir.

» L'évolution économique, qui est en train de s'accomplir dans le monde entier, modifie profondément les règles de la production et de la consommation. Les progrès incessants de la science, l'extension indéfinie des voies de transport bouleversent les conditions d'existence des peuples et des individus. Préparons-nous à cultiver notre part du vaste champ d'activité que le mouvement politique et social offre à tous les efforts.

» L'utilité évidente de la science agricole réclame son expansion immédiate, qui deviendra rapidement fructueuse. Favorisons-la par les concours, par le crédit, par l'éducation. Ne restons pas exclusivement inféodés à la vieille méthode universitaire, et, tout en désirant le développement des humanités qui élèvent l'esprit, demandons au Gouvernement un de ces nouveaux collèges d'enseignement professionnel, qui apprennent la science expérimentale.

» En tête de notre programme, mes chers collègues, mettons l'économie dans les finances départementales et pratiquons-la dans l'intérêt général. Marquons utilement notre passage dans cette assemblée. Ne sortons pas du cercle déjà bien large de nos attributions, mais montrons, dans la sphère qui nous est propre, que la République, gouvernement de liberté pour tous, est aussi un gouvernement de travail, de science pratique et de progrès continu.

» Je remercie, au nom du Conseil général, M. le Secrétaire du bureau provisoire de sa gracieuse assistance. »

Ce discours est accueilli par de nombreux applaudissements.

Formation et attribution des Commissions.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

18 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapports de M. Fochet : Sur les bourses du Département dans les institutions de *sourds-muets*. — Sur les *bourses* dans les *Collèges communaux* du Département.

Rapports de M. Audibert : Sur les boursiers du Département à l'*Institution des jeunes aveugles*. — Sur les boursiers du Département à l'*École d'horlogerie de Cluses*. — Sur les boursiers du Département à l'*École vétérinaire de Lyon*. — Sur les boursiers à l'*École centrale des arts et manufactures*.

Rapport de M. Côte-Blatin sur les *vœux des Conseils d'arrondissement*.

Rapport de M. Blanchelon sur les *chemins de grande communication*. Leur développement total étant de 555,322 mètres, ils ne présentent plus la moindre lacune. Pendant l'année 1885, les dépenses de toute nature faites sur ces voies de communication s'élèvent, savoir :

Entretien	241.261f 65
Grosses réparations	28.031 59
Terrains	2.572 55
Constructions	23.890 19
Dommages et dépenses diverses	28 60
Remboursement d'emprunt	1.414 83
Total	297.199f 41

Rapport de M. Blancheton sur une demande d'emploi de toute sa *prestation* sur les *chemins vicinaux*, formée par la commune d'Usson.

Rapport de M. Durand sur la *météorologie.*

Substitution de *bourses* au *Collège d'Ambert* en faveur des enfants Delaire.

Rapport de M. de Chazelles sur l'*Exposition universelle de 1889.*

Rapports de M. Mauzat-Laroche : Sur le dépôt du *compte d'emploi des fonds* affectés au traitement des *employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures.* — Sur la fixation du maximum des *centimes extraordinaires* que les Conseils municipaux peuvent voter.

Question de M. Gaillard à M. le Préfet sur l'état du *pont Armurier* sur la Mionze.

19 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Rapport de M. Bardoux sur les *comptes et recettes départementales* de l'exercice 1884. (Décret approbatif du compte de l'exercice 1884.)

Rapports de M. de Chazelles : Sur une réclamation de M. Nouhen, propriétaire de la caserne de la *brigade de gendarmerie d'En[illegible].* — Sur les *Sociétés de secours mutuels.* (Subventions accordée[illegible] Sur les *secours* à accorder aux anciens *employés départementaux.* (Vote d'un crédit de 4,719 francs.)

Rapport de M. Pilleyre sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Gros relatif au *fermage du bac de Brolac.* (Vote d'un secours de 160 francs.)

Rapports de M. Boutarel : Sur les *aliénés.* — Sur les Services de l'*assistance publique et communale.* (Vote d'un crédit de 26,000 fr.)

Rapports de M. Duchasseint : Sur l'aménagement des *bois communaux.* — Sur le Service des *haras.*

Rapport de M. A. Tallon sur les boursiers du Département à l'*École des Beaux-Arts.*

20 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur la *C*[illegible] *départementaux*[illegible]

Rapport de M. Béchon-Morel sur la distribution des *secours* de l'Etat pour *églises* et *presbytères*.

Rapport de M. Tallon relatif à l'*École professionnelle de Volvic*. (Vote d'un crédit de 3,000 francs.)

Rapport de M. le docteur Blatin sur le Service des *épizooties* et sur celui de la *vaccine*. (Vote de deux crédits de 1,500 et 1,400 fr.)

Rapports de M. Thomas : Sur la *mendicité*. — Sur les *épidémies*. — Sur les *sapeurs-pompiers*. — Sur l'*Ecole normale d'institutrices* (travaux d'appropriation.) — Relatif à la distribution aux *établissements de bienfaisance* du Département d'une somme de 3,000 francs votée par le Parlement.

Rapport de M. Chabory sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. — Reliquat de la somme mise en réserve conformément à une délibération du 25 août 1880. — Procès Jay-Boyer. — Expiration de la ferme du Mont-Dore (31 décembre 1889). — Service d'hydrothérapie. — Escalier monumental du Casino. — Pont suspendu dit pont d'Allonville. — Hôpital. — Source de la place Chazerat. — Nomination des membres de la *Commission du Mont-Dore*. Sont élus : MM. Côte, Octave Burin-Desroziers, Chabory, Audibert, Claussat, de Maillargues et Chatard.

21 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Legs Bargoin. Réception du décret autorisant le Département à accepter le legs Bargoin.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *déclassement des routes départementales*. (Important.)

Rapport complémentaire de M. Bardoux sur la *Caisse de retraites des employés départementaux*.

23 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la la dernière séance.

Communication du *Préfet*.— Deuxième rapport de l'Ingénieur en chef sur le projet de *déclassement des routes départementales* et leur conversion en chemins de grande communication. — Rapport supplémentaire de l'agent voyer en chef sur le même sujet. (Important.)

Rapports de M. Tixier : Sur les *contributions directes*. Demande en réduction de contingent (communes de Royat et de Saint-Eloy).
Sur la répartition entre les arrondissements du contingent départemental assigné au Puy de Dôme, relatif aux *contributions directes* en 1887. — Sur la fixation du tarif de la journée de travail pour la *contribution personnelle*.

Rapport de M. de Chazelles sur les demandes de *secours* formées par d'anciens *employés départementaux*.

Rapport de M. Bardoux sur la fixation de la durée des bourses à l'*Ecole des Beaux-Arts* (5 années). Ce délai pourra être prorogé d'un an pour les élèves admis en loge et concourant une seconde fois pour le prix de Rome.

Rapport de M. Audibert sur l'application de la loi du 20 mars 1883, *création d'écoles* dans la commune du Chambon.

Rapport de M. Desmonteix sur les *routes départementales*.

Rapport de M. Claussat sur les *vœux* exprimés par les *Conseils d'arrondissement*.

Rapports de M. Pailloncy : Sur les *compagnies de sapeurs-pompiers*. (Suppression de l'inspecteur des sapeurs-pompiers.)— Sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Boutarel sur le Service des *enfants assistés*. (Vote d'un crédit de 154,000 francs.)

Rapport de M. Dumas sur les *enfants du premier âge*.

Rapports de M. Durand : Sur une demande de subvention formulée par la *Société française de tempérance*. — Sur un vœu d'anciens soldats habitant le Département, tendant à l'*unification des retraites* des *anciens militaires*.

Rapport de M. Pouyet sur les *foires* et *marchés*.

Rapport de M. le docteur Blatin sur l'*École d'accouchement*.

24 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Demande de crédit, par M. Pailloncy, pour réparations à la *gendarmerie* d'Issoire.

Observation de M. Chabory relative à la *police du Mont-Dore*.

Rapports de M. Audibert : Sur les boursiers à l'*École vétérinaire de Lyon*. — Sur les demandes de *secours* pour *maisons d'écoles*.

Rapport de M. Béchon-Morel sur les demandes de *secours* pour *églises* et *presbytères*.

Rapport de M. Desmonteix sur le *pont suspendu de Crevant*. (Affectation d'un crédit de 5,000 francs pour l'exécution des travaux de défense du pont Picot de l'Allier (route départementale n° 6).

Rapport de M. Corre sur la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Côte Blatin au sujet du vœu émis par M. Octave Burin-Desroziers relativement au *chemin de fer Métropolitain* de Paris.

Rapport de M. Grange sur le *Service général de la vicinalité*.

Rapports de M. Guyot Dessaigne : Sur la répartition des divers fonds libres, faute d'emploi, aux *chemins vicinaux*. — Sur les chemins vicinaux, *ancien réseau*. — Sur les chemins vicinaux. *Emprunt de 2 millions de francs*. Répartition d'une vingt-cinquième fraction s'élevant à 85,389 francs. — Sur l'*emprunt de 1 million 260,000 francs* pour les chemins vicinaux. Répartition d'une dix-septième fraction s'élevant à 60,000 francs. — Sur le *classement* des *chemins du nouveau réseau*.

Rapports de M. Gaillard : Relatif à une demande de la *commune de Saint-Jean-Saint-Gervais* en réduction de son *contingent*. (Rejet.) — Relatif aux demandes de *subventions* formées par les *communes* pour *achats de terrains*.

Rapports de M. Boutarel relatif au casernement de la *gendarmerie* à Aigueperse, à Saint-Remy-sur-Durolle et à Riom.

Rapport de M. Duchasseint relatif aux travaux de *reboisement* dans le département du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Chassaigne sur les *circonscriptions territoriales*.

Observations de M. Mauzat-Laroche relativement aux agissements du *maire de Lisseuil*. — Réunions du Conseil municipal au domicile particulier du maire.

25 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale*.

Observations de M. Laville au sujet du *déclassement* des *routes départementales*. Discussion importante à laquelle prennent part divers conseillers généraux et qui se termine par l'ajournement de la discussion de cette importante question.

Rapports de M. Bergounioux : Sur la situation du Service des lignes de *chemins de fer d'intérêt général* dans le Département. — Sur le *chemin de fer de Laqueuille au Mont Dore*. — Sur les *chemins de fer d'intérêt local* de Vertaizon à Billom, de Maringues à Gerzat et de Riom à Volvic (1).

Rapport de M. de Nervo sur le *déclassement* de plusieurs travaux de la *route départementale n° 1*, entre Billom et Saint-Dier, devenus inutiles par suite des rectifications opérées.

26 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Dumas sur le rapport de M. Guyot Dessaigne sur les *chemins de l'ancien réseau*.

Rapports de M. Bardoux : Sur la répartition des fonds accordés par l'État à titre de *subventions* pour les *associations agricoles*. — Demande d'une subvention de 1,000 francs pour l'*œuvre* du *reboisement*. (Accordée.)

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur le *compte des recettes et dépenses départementales* en 1885. Nous en extrayons la balance générale suivante :

(1) [illegible] d'intérêt local de Ma- [illegible] la Chambre des Députés, [illegible] 1886, [illegible] *Journal Officiel* du [illegible] 1886. [illegible] convention du 2 juin 1886 et le cahier [illegible].

	Intérieur.		
Recettes ordinaires	1.978.319 63	3.486.760 14	3.663.140 15
Recettes extraordinaires	1.508.440 51		
	Instruction publique		
Recettes ordinaires	176.380 01	176.380 01	
Recettes extraordinaires	» »		
	Intérieur.		
Dépenses ordinaires	1.803.528 03	3.079.501 27	3.255.067 50
Dépenses extraordinaires	1.275.973 24		
	Instruction publique		
Dépenses ordinaires	175.566 23	175.566 23	
Dépenses extraordinaires	»		

Partant, les recettes de toute nature présentent un excédent, [illegible] le 30 avril 1886, s'élevant à 408.072 65

M. Tixier-Aubergier reprend son rapport sur le *budget de report* (§ I, art. 63 de la loi du 10 août 1871) et sur le *budget rectificatif*.

Observations de M. Octave Burin des Roziers sur le *chemin de fer dit Grand Transversal*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne touchant les *chemins d'intérêt commun du nouveau réseau*.

Rapport de M. Gaillard sur l'application de la *loi du 12 mars 1880*.

Rapport de M. B[illegible] sur les classements de *[illegible]* de Vertaizon, de Saint-Dier et de Saint-Germain-l'Herm.

Rapport de M. Pailloncy sur le *Mont-Dore*.

Rapport de M. le docteur Durand relatif à la destruction du *phylloxera*.

Rapport de M. Pouyet sur le vœu de M. Octave Burin des Roziers et autres relatif à l'aggravation constante de la *crise agricole*.

27 Août 1886. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tallon sur l'*Ecole normale d'instituteurs*.

Rapports de M. Girard : Sur l'état des bourses du département au *lycée Blaise-Pascal*. — Relatif à des demandes de subvention pour l'*érection d'une statue à Rabelais*, formée par la municipalité de Meudon, et pour l'[illegible], formée par un Comité de Paris. (Rejet des deux demandes.)

Rapport de M. [illegible] sur l'attribution de bourses départementales pour le *collège de Thiers*.

Rapport de M. [illegible] sur le [illegible].

Rapport de M. [illegible] sur [illegible].

Rapport de M. Michel sur des demandes de distraction formées

par des *Circonscriptions territoriales* et des demandes de sectionnement électoral.

Rapport de M. Michel sur les vœux relatifs au *service postal* émis au cours de la présente session.

Rapport de M. Pouyet sur l'*aménagement* de la *forêt d'Aubusson*.

Rapports de M. Duchasseint : Sur l'*Ecole pratique d'agriculture de La Molière*. — Sur la Création d'une *Caisse de secours en faveur des infirmes et des indigents*.

Rapport de M. Bardoux sur le *budget départemental* de 1887.

J'en extrais le préambule suivant :

« Messieurs.

» Votre Commission des finances n'a pas cessé, dans ces dernières années, d'appeler votre attention sur la gravité de la situation budgétaire du département.

» Ce n'est que fictivement encore que le projet de budget pour 1887 vous était présenté en équilibre. Le service de la vicinalité, dont l'importance croissante est la source de tous vos embarras financiers, venait dès l'ouverture de la session, réclamer contre la suppression de deux de ses crédits les plus essentiels, celui de la réserve pour les travaux imprévus et celui de la subvention aux communes pauvres pour acquisition de terrains. C'était une somme de 50,000 fr. dont elle réclamait le rétablissement ; ce qui mettait le budget en déficit.

Récapitulation des deux budgets.

Dépenses ordinaires..................	1.625.314f 36
Dépenses extraordinaires............	1.641.969 20
Total général des dépenses......	3.267.283f 56
Recettes ordinaires..................	1.625.314f 36
Recettes extraordinaires.............	1.641.969 20
Total général des recettes.......	3.267.283 56

» En terminant ce rapport sur le budget départemental de 1887, votre Commission des finances ne peut que se féliciter de voir le Conseil général entrer résolument dans la voie des économies. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, la crise sur les céréales et le bétail se prolongeait, si le fléau du phylloxéra devait s'étendre sur nos vignobles, vous saurez, nous n'en doutons pas, prendre toutes les mesures nécessaires pour équilibrer vos budgets futurs, sans frapper de nouvelles impositions nos populations si vaillantes, et qui ont mis dans votre sagesse et votre énergie une confiance justifiée. »

Les conclusions sont adoptées à l'unanimité.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Gaillard tendant à ce que le *laboratoire d'essais des* [illegible] soit conservé à raison des services qu'il rend au pays.

Vœu de M. Bertrand et autres demandant qu'une somme de 20,000 francs soit inscrite au budget départemental pour être distribuée aux habitants des communes *victimes d'orages*.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers relatif à un projet de loi tendant à rendre les *assurances contre la grêle* obligatoires et à créer une caisse d'assurances par l'Etat.

Vœu de M. Amable Burin des Roziers demandant que l'Etat ne s'engage à aucune garantie vis-à-vis de la Compagnie concessionnaire du *chemin de fer métropolitain.*

Vœu de M. Gros et autres relatif à la création d'une *salle d'incurables* à l'*Hotel-Dieu de Clermont.*

Vœu de M. Claussat relatif à la création d'une *caisse de secours* en faveur des *vieillards infirmes et indigents.*

Vœu de M. Bergounioux relatif à l'amélioration du *chemin vicinal ordinaire n° 6* de la commune de Maringues.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers demandant la création d'un *courrier à cheval* entre *Laqueuille* et *Latour.*

Vœu de M. Duchasseint demandant l'établissement d'une *halte à Néronde*, sur la ligne de Vichy à Ambert.

Vœu de M. Boutarel et autres tendant à l'inscription au budget départemental d'une somme de 20,000 francs pour les *frais de voyage* des *indigents* qui auraient besoin des soins de M. Pasteur.

Vœu de M. Boutarel et autres relatif à une *pétition* des riverains de la Sioule qui se plaignent de ce que les *lavages de minerai* de la Société des Mines de Pontgibaud empoisonnent cette *rivière.*

Vœu de M. Corre tendant à obtenir que des *poteaux indicateurs* ou plaques soient placés sur les *chemins vicinaux.*

Vœu de M. Corre relatif aux indemnités à payer par les *exploitants de carrières*, etc., sur les *lignes vicinales.*

Vœu de M. Duchasseint relatif au classement du chemin d'intérêt commun de Néronde à la *route départementale n° 6* aux environs de Lezoux.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la création d'*écoles* de hameau dans les communes de Bort, Sermentizon, Peschadoires et Néronde.

Vœu de M. Claussat relatif à la *pêche du brocard.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers relatif au rachat du *pont suspendu de Cournon.*

Vœu de M. Octave Burin Desroziers et autres demandant que les *droits de douane* sur les *bestiaux étrangers* soient élevés dans des conditions sérieusement tutélaires pour l'agriculture française.

Vœu de M. le docteur Bataille relatif à l'organisation du *service postal* dans le canton de Saint-Gervais.

Vœu de M. le docteur Bataille relatif au classement comme chemin d'intérêt commun du *chemin vicinal ordinaire de Saint-Gervais à Espinasse.*

Vœu de M. Gaillard tendant à obtenir que les *express* de nuit entre *Clermont-Ferrand et Paris* admettent des voyageurs de 2e et 3e classe de [illegible] et [illegible] à Paris et réciproquement.

Vœu de M. [illegible] demandant aux pouvoirs publics que les *vignerons* puissent transporter leurs *vins de* [illegible] au pressoir et du pressoir à la cave sans être tenus à aucune formalité.

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir un *secours* en faveur des *ouvriers* sans travail de la ville de *Thiers*.

Vœu de M. Féchet demandant qu'une bourse départementale supplémentaire de 500 francs soit établie à l'*école primaire supérieure d'Ambert*.

Vœu de M. Pailloncy demandant que les *membres du Conseil général* du Puy-de-Dôme ne soient pas admis à prendre part à la prochaine adjudication de la concession de l'*Établissement thermal du Mont-Dore*.

Vœu de M. de Nervo demandant que l'Administration veuille bien étudier la question de savoir quelle dépense entraînerait l'*impression des procès-verbaux* des sessions du *Conseil général* qui n'ont point été imprimés.

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers et autres tendant à obtenir que l'Administration supérieure étudie les moyens de supprimer les inconvénients résultant du *vote* concomitant pour les *Conseils généraux* et les *Conseils d'arrondissement*.

Vœu de M. de Nervo demandant que les Conseils généraux reçoivent à l'ouverture de la session d'août une copie des *délibérations* des *Conseils d'arrondissement*.

Vœu de M. Chabory relatif à la compétence des *juges de paix*.

Vœu de M. Claussat et autres demandant que le Parlement étudie un projet de réforme tendant à remplacer par un *impôt* plus équitable celui des *prestations*.

Vœu de MM. Féchet et Farjon relatif aux tournées rurales du *bureau* de *poste* d'*Ambert*.

Vœu de M. Chauvassaignes-Franck relatif au règlement d'une question concernant des *bois* appartenant à la commune de Saint-Genès-Champanelle.

Vœu de M. Bataille demandant que les communes de Saint-Priest-des-Champs et de Comps-Ancises soient mises en demeure de livrer les terrains nécessaires pour l'ouverture du *chemin d'intérêt commun n° 62*.

Vœu de M. Boutarel et autres relatif au renvoi dans leurs foyers des jeunes *réservistes* dont les communes ont été atteintes par la grêle.

Vœu de M. Pommerol relatif au classement d'une partie du *chemin* reliant les communes d'*Aulnat* et de *Gerzat*.

Vœu de M. Lajaunie relatif à la construction du *chemin d'intérêt commun n° 71*, de Saint-Beauzire à Varennes-sur-Morge.

Vœu de M. Desmoroux demandant que les *eaux* arrivant du [illegible] de Chanteranne soient reçues par un aqueduc couvert dans la traverse de *Pionsat*.

Vœu de M. Desmoroux relatif à l'interdiction du *cimetière* actuel de *Pionsat* et à son remplacement par un autre plus vaste.

Vœu de M. Desmoroux tendant à obtenir le classement d'intérêt commun d'une partie du *chemin de grande communication n° 66*.

Vœu de M. [illegible] relatif à l'amélioration du *service postal* entre [illegible].

Vœu de M. Corre relatif aux subventions à accorder pour la construction des *chemins vicinaux ordinaires.*

Vœu de M. Corre relatif au prolongement jusqu'à Randan de la *ligne du chemin de fer du Marais.*

Vœu de M. Corre relatif à la nomination d'un nouveau *cantonnier* sur le *chemin d'intérêt commun n° 59.*

Vœu de M. Corre relatif à un projet de rectification du *chemin d'intérêt commun n° 93.*

Vœu de M. Gros relatif à la création d'un *chemin* reliant la *gare de Lezoux* aux communes de Ravel, Moissat, Villeneuve, Bort, Glaine-Montaigut, etc.

Vœu de M. Gros demandant que la *culture du tabac* soit établie à titre définitif dans le département.

Vœu de M. Chabory demandant qu'un *bureau de tabac* avec recette buraliste soit créé à *Gergovie.*

Vœu de M. Bardoux sollicitant une subvention de 1,000 francs du département pour l'installation de *fontaines* à *Saint-Saturnin.*

Vœu de M. Guyot-Dessaigne relatif à l'*organisation* des *bureaux* des *préfectures* et des *sous-préfectures.*

Vœu de M. Pailloncy relatif à l'étude du tracé d'une portion du *chemin n° 4*, de Messeix à La Pradelle.

Vœu de M. Chabory relatif à l'érection en commune distincte de la section de *Veyre-Soulasse.*

Vœu de MM. Grange et Boutarel relatif à la création d'un poste d'*instituteur* au village de *Blanchet*, commune de Manzat.

Deuxième Session extraordinaire de 1886

8 Novembre 1886.

Préfet : M. Emile Reboul. — *Président élu :* M. Salneuve. *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Chassaigne et Féchet.

8 Novembre 1886. — La séance est ouverte à 2 heures 30.

M. Chassaigne, *secrétaire*, fait l'appel nominal.

M. le Préfet donne lecture du décret du 2 novembre, convoquant les Conseils généraux en session extraordinaire pour le 8 novembre courant, à l'effet d'élire les quatre conseillers généraux qui doivent faire partie du Conseil départemental de l'enseignement primaire, aux termes de l'article 44 de la loi du 30 octobre 1886, et de délibérer sur les autres affaires urgentes qui pourraient leur être soumises.

Dépôt du rapport du *Préfet.*

M. le Président expose que le but de la réunion, indiqué par la

lecture du décret, va être atteint; on va procéder au scrutin de liste, à la nomination de quatre *commissaires* qui doivent faire partie du *Conseil départemental de l'enseignement primaire.*

MM. Pommerol, Desmonteix, Chabory et Farjon sont nommés, pour trois ans, les quatre délégués du Conseil général au Conseil départemental de l'instruction primaire.

M. Gaillard donne connaissance au Conseil des décisions de la quatrième Commission sur les propositions de M. le Préfet, relatives au *programme supplémentaire* destiné à être ajouté au *programme primitif de 1887*, pour l'exécution du *chemin n° 38 du nouveau réseau.*

M. Guyot-Dessaigne fait au Conseil, au nom de la quatrième Commission, les rapports suivants :

1° Sur la réalisation d'une somme de 2,000 francs sur l'*emprunt de 1,200,000 francs* pour les chemins du nouveau réseau, applicable au *chemin n° 38*, sur les communes de Saint-Martin-des-Olmes, Grandrif et Chaumont, arrondissement d'Ambert. — Adopté.

2° Sur la rectification des abords du *pont de Mirefleurs*, chemin d'intérêt commun n° 1.

La Commission demande, conformément aux propositions de M. le Préfet :

1° De déclarer d'utilité publique les travaux de l'embranchement du *chemin d'intérêt commun n° 1*, partie comprise entre Mirefleurs et la gare des Martres-de-Veyre ;

2° De fixer la limite du chemin ;

3° D'autoriser l'exécution des travaux. — Adopté.

3° Sur le *chemin n° 12 d'intérêt commun* :

La quatrième Commission propose de fixer les limites de la voie des deux projets soumis par l'Administration :

1° Sur le territoire de la commune de Vollore-Montagne ;

2° Sur le territoire de la commune de Viscomtat. — Adopté.

3° Sur la reconstruction du *pont des Planches.*

Ce pont, dit le rapporteur, a été enlevé par une inondation en 1883. Un projet de reconstruction a été dressé par le Service vicinal ; des sommes ont été allouées par l'État, à condition qu'on redresse le lit pour éviter de nouveaux désastres.

M. Amable Burin des Roziers présente un rapport verbal sur la question d'aménagement de l'usine Chatard et Chaumeix pour l'*École normale d'instituteurs.*

M. Amable Burin des Roziers, au nom de la première Commission, fait un rapport verbal sur les propositions de M. le Préfet, relatives à la vente du mobilier agricole, et à la location de la vigne et du pré dépendant de la *propriété départementale de Bellevue*, [illegible]

Les propositions de M. le Préfet, approuvées par la Commission, [illegible] adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, *M. le Président* déclare la séance levée et la session extraordinaire close.

Première Session ordinaire de 1887

— 18-21 Avril. —

Préfet : M. Reboul. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Chassaigne et Féchet.

18 Avril 1887. — La séance est ouverte à 2 h. 1/2. *M. le Préfet* y assiste.

Après l'appel nominal, lecture est donnée des procès-verbaux de la séance du 27 août 1886 et de l'unique séance de la session extraordinaire du 8 novembre 1886 qui sont adoptés.

Etaient présents : Les mêmes Conseillers qu'en la précédente session, à l'exception de M. Fayol, décédé, remplacé par M. Gardette, et M. Pailloncy, aussi décédé et non remplacé, et MM. Chabory, Audibert et Girard, nouvellement élus conseillers généraux de Veyre-Monton, d'Issoire et de Riom (est).

Communications du *Préfet* et du *Président.*

Le Président prononce ensuite le discours suivant :

« Messieurs,

» J'ai la douleur de vous annoncer la mort de notre nouveau collègue Pailloncy, M. le Préfet vient de recevoir d'un ami de la famille cette pénible communication.

» Antérieurement, nous avons perdu un autre de nos collègues, M. Fayol.

» Je dois donc, au nom du Conseil général, rendre un dernier hommage à la mémoire de nos deux regrettés collègues, en premier lieu, à la mémoire de M. Fayol, à l'ami dont nous avons senti tristement la perte. M. Fayol comme médecin, était dévoué à son pays, à son cher canton de Saint-Dier, où il avait conquis la confiance et l'estime générales. Comme homme politique, il a servi utilement et avec constance la cause républicaine qui avait toutes ses prédilections.

» Au Conseil général, il avait toutes nos sympathies et n'a laissé parmi nous que des regrets.

» M. Pailloncy était en voie d'obtenir aussi nos sympathies, mais il n'a fait que paraître parmi nous et déjà son activité a été remarquée ainsi que son esprit d'initiative. Nul doute pour nous tous que M. Pailloncy aurait, par ses aptitudes, apporté un concours précieux aux travaux du Conseil général. Sa mort prématurée et inattendue excite à juste titre tous nos regrets. »

Le Président fait ensuite diverses communications.

Importante discussion sur des vœux de MM. Guillemin et Féchet relatifs au *maintien de la sous-préfecture de Thiers* et en général *de toutes les sous-préfectures*.

19 avril 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Rapport de M. Guillemin sur une demande de *secours* formée par la veuve de M. Esbelin, employé de la sous-préfecture d'Issoire.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur l'*emploi* d'un *produit éventuel* du *Département.*

Rapports de M. de Chazelles : Sur une demande de *subvention* pour cours de travail manuel à l'*Ecole normale d'instituteurs.* — Sur une demande de souscription à une *réimpression* des *cartes cantonales du département.*

Rapport de M. Durand sur la *dénomination* à donner à la *commune de Brassac.*

20 Avril 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Préfet* et du *Président.*

Rapport de M. Bardoux sur les travaux d'aménagement de *l'Ecole normale primaire d'instituteurs.*

Rapport de M. Audibert sur le classement des demandes de constrution de *maisons d'écoles.*

Rapports de M. La Jaunie : Sur la *construction* d'une *tribune* au devant de *l'église* paroissiale de *Glaine-Montaigut.* — Sur la *subvention* de 6,500 francs accordée par le Ministère de l'Agriculture au département du Puy-de-Dôme pour la défense des vignes contre *le phylloxéra.*

Rapport de M. Pilleyre sur le *déclassement* de la *route départementale n° 1* entre Saint-Dier et Billom.

Rapports de M. Bergounioux : Sur le *rachat* du *Pont de Cournon.* — Sur les *chemins de fer d'intérêt local.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur la demande de *classement* en *route départementale* des *rues* de l'*Hôtel-de-Ville* et *Saint-Amable*, à Riom.

Rapport de M. Gros sur *l'utilisation agricole et industrielle des eaux. Mémoire de M. Parandier.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *contingents ordinaires* de 1888 pour les *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Laville sur l'exécution de la loi du 12 mars 1880 *(Chemins vicinaux).*

Rapport de M. Chassaigne sur une demande de *sectionnement électoral*, commune de Perpezat.

Nominations de MM. Duchasseint, Gros et Côte-Blatin comme membres du *Comité de surveillance* et de perfectionnement de l'*Ecole pratique d'Agriculture de La Molière.*

Discussion importante sur l'application du nouveau *Règlement de l'Administration des hospices de Clermont Ferrand.*

21 Avril 1887. — Lecture et adoption sans observations du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Rapports de M. Tixier-Aubergier : Sur une demande de subvention en faveur des *victimes* du *tremblement de terre* du 23 février 1887 dans les *Alpes-Maritimes*. (Rejet). —. Sur les *produits éventuels départementaux* de 1886.

Rapport de M. de Chazelles sur l'*Almanach de la Société d'Agriculture*. Edition Girerd.

Rapport de M. La Jaunie sur les *Eglises* et *Presbytères*.

Rapport de M. Girard sur les *bourses* du *Lycée Blaise-Pascal*; sur des demandes de *subventions* pour *érection de statues* à Vercingétorix, François Millet, Raspail, Paul Bert. (Vote pour ce dernier d'un crédit de 100 francs, rejet pour les autres.)

Rapport de M. Gros sur les *Routes départementales*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur l'*Emprunt de 1,260,000 fr.* Construction du réseau des chemins vicinaux ordinaires. — Sur les *Chemins d'intérêt commun* (nouveau réseau). — Sur les *Chemins destinés à être classés d'intérêt commun*.

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore* (important).

Rapport de M. Dumas sur la proposition de *vente* d'un *immeuble* appartenant à la *Ville de Clermont*, situé rue Saint-Genès.— Le Conseil regrette de ne pouvoir l'accepter.

Rapports de M. Pouyet : Sur la liquidation de la *pension* de *M. Charles Fribaud*, secrétaire de la sous-préfecture de Riom où il était depuis le 1[er] février 1854. — Sur les *Foires et marchés*.

22 Avril 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Nomination de M. Corre comme membre de la *Commission des tabacs*.

Discussion sur le rapport de la Commission de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*. (Très important).

Rapports de M. Girard : Sur le classement des *bourses* au *Lycée Blaise-Pascal*. — Sur les Boursiers de l'*Ecole vétérinaire de Lyon*.

Rapport M. de Gaillard sur les *subventions* aux *communes* pour *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. Durand sur l'établissement d'un *canal maritime* destiné à faire *Paris port de mer*.

Communication du *Préfet*.

Rapport de M. Chassaigne sur un certain nombre de questions *forestières*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Guillemin relatif au maintien de la *sous-préfecture de Thiers*.

Vœu de M. Fochet relatif au maintien des *sous-préfectures*.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la *création* des *Conseils cantonaux.*

Vœu de M. Girot-Pouzol concernant les *Mines houillères de Brassac.*

Vœu de M. Boutarel relatif au *groupe scolaire* de la commune de *Bromont-Lamothe.*

Vœu de M. Bardoux tendant à obtenir une *subvention* pour la construction d'une *maison d'école* à Chadrat, commune de Saint-Saturnin.

Vœu de M. Chabory relatif à la largeur règlementaire du *chemin n° 8* entre Tallende et la gare des Martres-de-Veyre.

Vœu de M. Corre tendant à l'amélioration du *service postal* dans le canton de Randan.

Vœu de M. Féchet relatif à la création d'un *dépôt d'étalons* dans l'arrondissement d'Ambert.

Vœu de M. Thomas relatif au *service postal* (train de Paris).

Vœu de M. Girard relatif au *service postal* (correspondance à Clermont des trains venant de Pont-de-Dore et d'Ussel avec ceux se dirigeant sur Gannat).

Vœu de M. Thomas relatif au nouveau règlement de *l'administration des hospices de Clermont-Ferrand.*

Vœu de M. Corre relatif à la *pêche* du *saumon.*

Vœu de M. Grange relatif au *défrichement* de certaines parties du *bois de Randan.*

Vœu de M. Chassaigne relatif à la construction des *chemins de fer de Saint-Eloy à Pauniat et d'Ambert à Dersac.*

Vœu de M. Chassaigne demandant la création d'un *bureau de poste* dans la commune de Saint-Alyre-sur-Arlanc.

Vœu de M. Chabory concernant le *groupe scolaire* de la commune des Martres-de-Veyre.

Deuxième Session ordinaire de 1887

— 22 Août-2 Septembre. —

Préfet : M. Emile Reboul. — *Président doyen d'âge :* M. Salneuve. — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Féchet, Chatard et Chassaigne.

22 Août 1887. — Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de la Préfecture dans la salle affectée à ses délibérations.

M. le Préfet déclare la session ouverte, et après avoir donné lecture de la loi du 10 août 1871, invite M. Salneuve, *doyen d'âge* des membres présents, à prendre la présidence.

M. le docteur Goyon, le plus jeune des membres de l'assemblée, prend place au bureau comme *secrétaire.*

M. le Secrétaire procède à l'appel nominal qui constate l'absence de neuf membres.

M. Salneuve est proclamé *président*. MM. Guyot-Lavaline et Laville, *vice-présidents*. MM. Féchet, Chatard et Chassaigne, *secrétaires*.

M. Salneuve, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Je suis touché de la persistance de vos suffrages. Je voudrais la justifier par une bonne direction de vos travaux. S'il m'était permis d'attribuer une signification particulière à l'honneur de votre sympathique confiance, je serais tenté d'y voir une affirmation nouvelle de la politique républicaine à laquelle je me suis voué depuis dix-sept ans, d'une façon non équivoque, toujours résolue et progressive, mais n'admettant que des réformes mûres et réfléchies, pour bien en assurer l'efficacité.

» L'opinion publique, — la seule et vraie force des pays libres, — se préoccupe principalement, aujourd'hui, des questions d'une importance majeure, mais la politique militante les rend confuses et aggrave les difficultés que rencontre leur solution par le mélange des débats personnels qui obscurcissent le sentiment républicain. Je ne veux donc vous entretenir, dans notre assemblée départementale, que de ce qui sollicite le plus notre attention. Nous avons intérêt à interpréter, nous aussi, la véritable volonté du Pays, à nous occuper de ses besoins urgents, essentiels, et des réformes qu'il peut avoir à cœur d'opérer.

» Pendant la crise qui continue à sévir sur le monde entier et dont nous souffrons aussi, par contre-coup, le contribuable a trouvé plus lourd le poids des impôts et il a réclamé des économies qu'il sait réalisables. Le Parlement, en mandataire fidèle, cherche à diminuer les dépenses et l'étude du budget est devenue sa grande préoccupation. Mais cette tâche est difficile et a causé la chute de plus d'un homme d'Etat. On réussira, sans doute, par une persévérance énergique, avec des esprits empreints de science pratique. Il faudra aussi aux ministres de la République ce qui leur est mesuré avec trop de parcimonie : la stabilité gouvernementale, le temps sans lequel on ne peut rien étudier, rien mener à bien.

» Dans notre sphère plus restreinte, nous devons aussi faire effort pour ménager le contribuable. Le Conseil général a montré, je le constate, qu'il savait, à l'occasion, devenir économe des deniers départementaux. Qu'il le soit, désormais, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune !.....

» Ayons confiance en l'avenir. Il n'est point de crise qui ne trouve sa fin, toujours suivie d'une réaction favorable, l'histoire économique de la France nous l'enseigne. N'attendons point passivement le retour de la prospérité agricole, industrielle et commerciale. Aidons-y, par tous les efforts, en favorisant les institutions de progrès et en conservant à nos produits exportés ce caractère de bonne et loyale fabrication, qui est la marque de la marchandise française. Sur ce terrain [illegible] comme sur les champs de bataille de [illegible] provinces, parce que nous sommes sur nos gardes pour [illegible] au dépourvu, sans défense suffisante.

» Notre prospérité s'accroîtra surtout par le maintien de la paix, sans laquelle un pays, privé de sécurité, ne peut avoir [illegible] ni liberté. Cette paix [illegible]

peuple abattu par la défaite, délaissé par l'Europe monarchique, manquant de confiance en lui-même, mais comme une nation virile aussi sûre de son organisation militaire que de son courage et de sa valeur, sortie enfin de l'isolement auquel on était par trop enclin à la croire à jamais condamnée.

» Dégagés des préoccupations pessimistes, nous pouvons nous préparer aux luttes pacifiques. Nulle contrée ne possède des productions plus variées que la nôtre; nous pourrons en montrer la richesse à l'Exposition de 1889. Ne négligeons rien pour ce grand effort.

» Je m'arrête, Messieurs et chers collègues, car je ne dois pas vous détourner davantage de votre juste sollicitude pour les grands intérêts qui vous appellent ici. Vous avez hâte de leur apporter tous vos soins attentifs, avec le concours utile de notre administration préfectorale. L'honneur de représenter le Département nous impose la mission de le pousser dans la voie des progrès économiques ; donnons-lui surtout ce qui est la base de toute prospérité pour les départements, comme pour l'Etat, comme pour les communes, donnons-lui de *bonnes finances*.

» Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux collègues que nous a envoyés le suffrage universel et qui viennent s'associer à votre zèle et à votre dévouement pour l'œuvre commune.

» Nous sommes, en effet, tous unis, dans notre assemblée départementale, pour montrer, par notre propre exemple, que nous savons allier le respect du devoir à l'exercice du droit.

» J'exprime, au nom de nous tous, les remerciements dus à l'honorable secrétaire provisoire. »

Ce discours est accueilli par de nombreux applaudissements.

Formation et attributions des *Commissions*.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

23 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Pouyet sur le *Service minéralogique*.

Rapport de M. Boutarel concernant les *secours aux anciens employés*.

24 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Préfet*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *déclassement des routes départementales*.

Rapports de M. Farjon : Sur les *plantations d'arbres fruitiers*. — Sur les *routes nationales*.

Rapport de M. Burin-Desroziers concernant la *traverse de Riom*.

Rapports de M. Come : Sur la *caserne de gendarmerie de Combronde*. — Sur la *caserne de gendarmerie de Viverols*.

Rapport de M. Mary Durand sur les *associations agricoles*.

Rapport de M. Béchon-Morel sur la *Société de protection des engagés volontaires*.

25 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Guillemin : Sur le compte des *frais d'administration de la préfecture et des sous-préfectures.* — Sur les *Sociétés de secours mutuels.*

Rapport de M. Tallon sur le *compte départemental de l'exercice 1885.*

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur l'établissement des *tramways* de *Montferrand à Royat.*

Rapport de M. Goyon sur les *brigades de gendarmerie.*

Rapport de M. Mary-Durand sur les *Conseils d'arrondissement.*

Rapport de M. Blancheton sur le *régime forestier.*

Rapport de M. Boutarel concernant les *secours* à d'anciens employés ou à leur famille.

26 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur l'*Ecole normale d'instituteurs.*

Rapports de M. Audibert : Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* — Sur l'*Ecole des jeunes aveugles.* — Sur les *institutions de sourds-muets.*

Rapport de M. Pouyet sur la *pêche fluviale.*

Rapports de M. A. Burin des Roziers : Sur les *chemins de fer d'intérêt local.* — Sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. Gaillard concernant les *subventions* aux *communes* pour *achat de terrains.*

Rapport de M. Mary-Durand sur le Service des *haras.*

Rapport de M. le docteur Blatin sur l'*assistance publique.*

27 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. de Chazelles concernant le *contingent départemental.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur l'emploi de *secrétaire rédacteur au Conseil général.*

Rapport de M. Tixier sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — *Bourse.*

Rapport de M. Gomot sur l'étude du *chemin de fer de Gerzat à Maringues*, etc.

Rapport de M. Bergounioux sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Corre sur les *vagabonds et bohémiens*

Rapport de M. Thomas sur les *épidémies*.

Rapports de M. Blancheton : Sur l'aménagement de la *forêt sectionale de Mèclier*. — Sur une demande en distraction du *régime forestier*.

Rapports de M. Mary-Durand : Sur le *Service télégraphique et postal*. — Sur le *Concours hippique*.

Rapports de M. Grange : Sur l'*Ecole de construction de Volvic*. — Sur le *Lycée Blaise-Pascal*. — Sur la *météorologie*.

30 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. de Chazelles : Sur le *compte départemental* de 1886. — Sur le *budget de report*. — Sur les *Sociétés de gymnastique*.

Rapports de M. Pilleyre : Sur l'*Ecole normale d'institutrices*. — Sur l'*octroi de la ville de Riom*.

Rapport de M. Guillemin sur le *budget rectificatif de 1887*.

Rapport de M. Girard sur les *Collèges communaux*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur l'*Ecole des Beaux-Arts*. — Sur l'*assistance publique*. — Sur les *chemins vicinaux*. — Sur le *classement des chemins construits*.

Rapport de M. Goyon : Sur les *chemins de l'ancien réseau*. — Sur le *Service des enfants assistés*. — Sur le *Service des aliénés*.

Rapport de M. Boutarel sur les *sections électorales*.

Rapport de M. Pommerol sur les *bois* et *forêts*.

31 Août 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale*.

Rapport de M. Tallon sur la *Caisse de retraites des employés départementaux*.

Rapport de M. Chabory sur *les cotes* de la *propriété territoriale*.

Rapport de M. Duchasseint sur les *archives départementales*.

Rapports de M. Grange : Sur l'*Ecole départementale d'accouchement*. — Sur la *vaccine*.

Rapport de M. Pouyet sur le *Service hydraulique*.

Rapport de M. Michel concernant le Service de la *vicinalité*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne : Sur la répartition des *fonds d'emprunt* à la *Caisse des chemins vicinaux*. — Sur les *chemins du nouveau réseau*. — Sur l'*état général* des *centimes* et *prestations*. — Sur les *chemins nouveaux*.

Rapport de M. Mauzat Laroche : Sur le *travail des enfants et des filles mineures* employés dans l'industrie. — Sur la protection des *enfants du premier âge*.

Rapport sur les vœux des *Conseils d'arrondissement*.

Rapports de M. Boutarel : Sur la *viticulture.* — Sur les *Sociétés d'agriculture.* — Sur la *Station agronomique.*

1er Septembre 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chabory sur le *phylloxéra.*

Proposition de M. Corre concernant l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.*

Rapports de M. La Jaunie : Sur le budget de l'*instruction publique.* — Sur le budget rectificatif de l'*instruction publique.*

Rapport de M. de Chazelles sur le traitement de l'*architecte départemental.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur le *budget* primitif de 1888.

Proposition de M. Chabory pour l'entretien des *malades indigents* au *Mont-Dore.*

Rapports de M. Grange : Sur le Service des *épizooties.*— Concernant les *secours* pour *maisons d'école.*

Rapport de M. Mary-Durand concernant l'*adjudication* des *fourrages* et *avoines* pour *l'armée.*

Rapport de M. Audibert sur l'*Ecole centrale des arts et manufactures.*

Rapport de M. Boutarel sur les *foires* et *marchés.*

Rapport de M. Pommerol concernant une demande en *érection de commune (section de Palladuc).*

2 Septembre 1887. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bergounioux sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Duchasseint sur les cours de *travail manuel pour les instituteurs.*

Rapport de M. O. Burin-Desroziers sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. de Nervo sur un *emprunt* de 1.500.000 francs.

Rapports de M. Tixier-Aubergier : Sur le *budget départemental* de 1888. — Sur l'*Ecole normale d'instituteurs.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœux de M. Gomot relatifs à la culture du *tabac* et aux examens du *certificat d'études.*

Vœu de M. Blancheton relatif à la création d'un emploi de *facteur* à Saint-Anthème.

Vœu de M. Claussat relatif au *pont suspendu de Ris.*

Vœu de M. Boutarel relatif aux *fournitures de l'armée.*

Vœu de M. Corre relatif au *chemin de fer du Marais.*

Vœu de M. Farjon relatif à l'envoi d'un *instituteur* par arrondissement au *Congrès de Paris.*

Vœu de M. La Jaunie relatif à la création d'une *gare à Entraigues.*

Vœu de M. Dumas relatif à la création d'un dépôt d'*étalons* à Courpière.

Vœu de M. Paul Chauvassaignes relatif à la création d'une recette des *postes* à Montel-de-Gelat.

Vœu de M. Bataille relatif à la création d'un bureau de *poste* à Charensat.

Vœu de M. Corre relatif à une demande d'augmentation du salaire des *cantonniers.*

Vœu de M. Duchasseint relatif à la création d'une halte à *Néronde.*

Vœu de M. Boutarel relatif aux *prestations.*

Vœu de M. Pilleyre relatif à la création d'un poste d'*agent voyer* à Saint-Amant-Tallende.

Vœu de MM. Goyon et Bergounioux relatif à la création de postes d'*agents voyers* dans plusieurs cantons.

Vœu de M. Duchasseint relatif à la création d'une *halte à Prélong.*

Vœu de M. Thomas relatif aux *trains* partant de *Thiers*, d'*Ambert* et de *Paris* pour *Clermont.*

Vœu de M. Desmonteix relatif au classement d'intérêt commun du *chemin vicinal de Pionsat.*

Vœu de M. Boutarel relatif au *Concours hippique* (canton de Pontgibaud).

Vœu de M. Claussat relatif à la somme affectée aux *prestations* sur les *chemins vicinaux.*

Vœu de M. Gomot relatif au *chemin de Châteaugay à Cébazat.*

Vœu de M. Duchasseint relatif à l'*hygiène* et à la *salubrité publique.*

Vœu de M. A. Burin des Roziers relatif à la convocation des *réservistes.*

Vœu de M. Claussat relatif à la *suppression* des *Trésoreries générales.*

Vœu de M. Corre relatif au *pont suspendu de Ris.*

Vœu de M. Desmonteix : Relatif aux travaux à exécuter dans la *traverse de Pionsat.* — Relatif au changement du *cimetière de Pionsat.*

Vœu de M. Fechet relatif à la création d'un *bureau de poste* à Job.

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à la construction d'un *[illegible] à la [illegible].*

Vœu de M. Fechet relatif aux lacets de la *route départementale n° 1.*

Vœu de M. Girot-Pouzol : Relatif à la réunion de la *Compagnie de la Haute-Loire* à la *Compagnie des houillères de Brassac*. — Relatif à l'aménagement des eaux du *lac Pavin*.

Vœu de M. Pommerol relatif à la mauvaise situation du *pont* dit « les *Quatre-Gorges* ».

Vœu de M. Desmonteix relatif au placement d'une *boîte aux lettres* au centre de *Pionsat*.

Vœu de M. Goyon relatif au rattachement du *canton de Tauves* à l'arrondissement de Clermont-Ferrand.

Vœu de M. Bataille relatif au salaire des *gardes forestiers*.

Vœu de M. Claussat relatif aux conférences sur la *mobilisation*.

Vœu de M. Desmonteix relatif à l'allocation d'un *secours* aux *communes du Quartier et de Saint-Maignier*.

Vœu de M. Gros relatif à l'avancement des *trains* partant, le matin, de Thiers et d'Ambert.

Vœux des *Conseils d'arrondissement*.

Vœu de M. Chassaigne relatif à la création d'un *bureau de poste à Saint-Alyre-sur-Arlanc*.

Première Session ordinaire de 1888

9-13 Avril —

Préfet : M. A. Firbach (1). — *Président élu :* M. Salneuve. — *Vice-Présidents élus :* MM. Guyot-Lavaline et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Féchet, Chatard et Chassaigne.

Nous extrayons du rapport de la Commission départementale l'*adresse* suivante à *M. le Président de la République* qui a été votée par la Commission dans la séance du 6 décembre 1887 :

« Monsieur le Président de la République,

» La Commission départementale du Puy-de-Dôme est heureuse de vous adresser ses félicitations pour votre nomination qui est le produit de l'union et de l'entente de tous les membres républicains de l'Assemblée nationale.

» Comme vous l'avez si bien dit, en réunissant sur votre nom l'unanimité de leurs suffrages, ils ont hautement témoigné du désir de pacification et de concorde dont la France républicaine est animée.

» Ce choix si bien motivé a été ratifié avec empressement par le Pays et partout approuvé à l'étranger.

» Il vous donne l'autorité voulue pour constituer, selon votre désir, un gouvernement stable, capable de donner à la Nation, avec la liberté au dedans et la dignité au dehors, tous les bienfaits et tous les progrès que notre pays attend de la République.

(1) Cf. tome Ier, page 513 [illegible], la biographie et le portrait de ce personnage.

» Vous n'avez pas besoin de nous assurer de votre dévouement. Votre passé garantit l'avenir et la France a confiance en vous. D'ailleurs, le nom de Carnot oblige. Il personnifie, au plus haut degré, le devoir et le patriotisme, qui sont de tradition dans votre famille.

» Personne ne convenait mieux que vous, pour présider, en 1889, le grand concours international du travail et les fêtes du glorieux centenaire de la Révolution française. »

Au commencement de la séance du 10 janvier 1888, *M. le Préfet* Reboul a reçu un télégramme qu'il a communiqué à la Commission départementale, par lequel il était informé de sa nomination à la préfecture de Seine-et-Marne.

Aussitôt, *M. le Président*, se faisant l'interprète de tous les membres de la Commission, a félicité M. le Préfet de sa nomination et lui a exprimé, en même temps, le regret de lui voir quitter l'administration du département du Puy-de-Dôme où, par sa bienveillance, son dévouement aux intérêts qui lui avaient été confiés, l'aménité de son caractère, il avait conquis l'estime et la sympathie générales.

M. le Président a ajouté qu'il est vraiment fâcheux que le Gouvernement vienne ainsi enlever à un département, après deux ans de séjour, un administrateur dont il avait à se louer, au moment où il était au courant des affaires, connaissait son personnel et pouvait rendre de grands services.

9 Avril 1888. — La séance est ouverte à 2 heures 45. *M. le Préfet* y assiste.

M. Chassaigne, l'*un des secrétaires*, procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la dernière séance de la session d'août, qui est adopté sans observation.

Étaient présents : MM. le Dr Pilleyre, Féchet, Blancheton, Chassaigne, Guyot-Dessaigne, Barrière, de Nervo, Farjon, Bardoux, Thomas, Chatard, Pommerol, Dr Blatin, Côte Blatin, Franck Chauvassaignes, Gardette, Pouyet, Amable Burin des Roziers, Gaillard, Gros, Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Octave Burin-Desroziers, Dr Durand, Goyon, de Chazelles, Michel, Lajaunie, Dr Bataille, Grange, Ch. Mauzat-Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, Boutarel, Corre, Girard, Gomot, Claussat, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Béchon Morel, Guillemin.

M. le Président prend la parole en ces termes :

« Messieurs et chers collègues,

» L'honneur de vous présider, — que vous m'avez continué, quoique je vous aie dit, en 1886, qu'il n'était pas très démocratique de toujours en investir le même membre de notre Conseil général, — cet honneur me vaut la mission de souhaiter la bienvenue, en votre nom, au nouveau Préfet.

» Mais, je commence, je dois commencer par adresser l'expression de nos regrets à l'honorable Préfet qui vient de nous quitter.

» Le séjour de M. Reboul dans le Puy-de-Dôme a été court ; nous conservons le meilleur souvenir de son aménité administrative, de son impartiale équité qui lui avaient attiré la confiance et la sympathie.

» Votre séjour, Monsieur le Préfet, sera-t-il moins éphémère ?

» Nous espérons que vous ne tarderez pas à provoquer en nous le désir de vous garder longtemps, dans l'intérêt de notre département qui aime à être administré avec esprit de suite.

» Les conditions essentielles de notre confiance ne vous empêcheront pas, quand vous aurez pu constater par vous-même les véritables sentiments de nos populations, le bon sens traditionnel et l'esprit de mesure qui caractérisent notre pays.

» Vous avez été précédé parmi nous d'une vieille réputation d'expérience et de circonspection, qui a dû franchir bien des aspérités politiques et administratives. Vous avez su dominer toutes les difficultés.

» Nous trouverons donc en vous, Monsieur le Préfet, un administrateur aussi habile que dévoué aux institutions républicaines et aux libertés publiques. »

L'allocution de M. le Président est applaudie par l'assemblée.

M. le Préfet remercie M. le Président du Conseil général de ses paroles de bienvenue.

Avant d'être appelé dans le Puy-de-Dôme, il a été administrateur dans le département du Cantal, dont la population présente une grande analogie avec celle de son voisin. Il a pu ainsi apprécier à leur valeur les précieuses qualités : l'amour de l'ordre, du travail, de l'économie, la fidélité dans les convictions et le respect de l'autorité, qui forment le fond du caractère des habitants de la région.

M. le Préfet n'ignore pas que le Conseil général, issu du suffrage universel librement exprimé, est lui-même la fidèle image de ces sentiments, et que, se consacrant entièrement à la défense des intérêts du pays, il les discute avec le plus grand calme et sans aucun esprit de parti. Aussi espère-t-il que le Conseil voudra bien lui continuer la bienveillance accordée par lui à son honorable prédécesseur, et qu'il s'efforcera de mériter.

Son rôle, tel qu'il le comprend, consistera à faciliter la tâche de l'assemblée départementable, en préparant avec soin les affaires soumises à ses délibérations, mais il ne cherchera jamais à lui imposer sa volonté, et s'attachera toujours à ce que ses décisions soient scrupuleusement exécutées.

Communication du *Préfet*.

Etablissement thermal du Mont-Dore. Nomination d'une Commission spéciale.

Question de M. Claussat relative au *pont de Limons*.

Chemin de Chateaugay à Cébazat. Observations de M. Gomot.

10 Avril 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. Duchasseint relative à un vœu de M. Gomot.

Communications du *Président* et du *Préfet*.

Réparations à *l'école de Beaumont [illegible]*. Observation de M. Boutarel.

Rapports de M. de Chazelles. Sur les [illegible] — Sur le *service de la Maternité* à Clermont.

Communication faite par M. Bardoux.

Rapport de M. Bardoux concernant un *traité* de *lever de plans.*

Rapport de M. Grange concernant les *bourses* dans les *lycées.*

Communications faites par M. Boutarel relativement à l'*Ecole pratique d'agriculture de la Molière* et au *phylloxèra.*

Proposition de M. Claussat relative au traitement des *cantonniers.*

11 Avril 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Gros au sujet des *malades indigents.*

Rapports de M. Audibert : Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — Sur l'*Ecole des beaux-arts* (boursiers). — Sur le classement des demandes de création de *maisons d'école.* — Sur le *Lycée Blaise-Pascal* (boursiers).

Rapport de M. Pouyet concernant le *pont Picot.*

Rapports de M. Amable Burin des Roziers : Concernant les *tramways* de *Montferrand* à *Royat.* — Sur le *chemin de fer de Maringues à Gerzat.* — Sur le *chemin de fer de Volvic à Riom.* — Sur les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapport de M. le docteur Goyon concernant le *Sanatorium de Banyuls-sur-Mer.*

Rapport de M. Mary-Durand concernant le *service des postes* (Tours-sur-Meymont).

Rapport de M. Boutarel concernant les stations d'*étalons* à Ambert et à Cunlhat.

Communication du *Préfet.*

12 Avril 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. Claussat relative au *chemin n° 87*, de Vichy à Thiers.

Déclaration de M. Goyon relative au rattachement du *canton de Tauves* à l'arrondissement d'Issoire.

Communication de M. Côte-Blatin relative à l'*Exposition universelle de 1889.*

Rapport de M. Bardoux concernant les *produits éventuels départementaux.*

Rapport de M. de Chazelles concernant la caserne de *gendarmerie* de Tauves.

Rapport de M. Tixier Aubergier concernant la péréquation de l'*impôt.*

Question de M. Girot Pouzol relative à l'*élève* Septème, de Saint-Germain-Lembron.

Rapport de M. Duchasseint sur l'*enseignement primaire.*

Rapports de M. Audibert : Relatif au *Congrès médical de Paris*. Tuberculose. — Concernant l'*érection de statues* à *Jeanne d'Arc* et à *Carnot*. — Sur la *Société d'horticulture et de viticulture*.

Rapport de M. Gaillard concernant les *subventions* aux *communes* pour achat de terrains.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. Claussat concernant l'organisation du personnel de la *vicinalité*,

Rapport de M. Octave Burin-Desroziers concernant le contingent des *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Thomas concernant les subventions aux *établissements de bienfaisance*.

Rapport de M. Durand concernant les *appareils* de *désinfection*.

Rapport de M. Boutarel concernant le casernement de la *gendarmerie* de Pont-du-Château et Vertaizon.

13 Avril 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Proposition de M. Féchet tendant à augmenter les bourses au *collège d'Ambert*.

Rapport de M. La Jaunie concernant les encouragements à l'*agriculture*.

Rapport de M. Grange concernant la *maison d'école de Saint Bonnet* près Riom.

Rapports de M. Duchasseint concernant l'*École pratique d'agriculture de La Molière*. — Et sur les *écoles d'industrie laitière*.

Rapport de M. Grange concernant les bourses dans les *lycées*.

Rapport de M. Goyon concernant l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Boutarel : Concernant la liquidation de la *pension* de retraite du sieur Mosnier. — Sur la brigade de *gendarmerie* de Menat. — Sur les *foires et marchés*.

Rapport de M. Max Durand concernant la *chasse à la* [illegible].

Sur des demandes de *subventions*.

Rapport de M. Gaillard concernant l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Désignation des conseillers comme membres de la *Commission des tabacs*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. La[illegible] concernant le [illegible] [illegible]sac.

Vœu de M. Gomot concernant la [illegible]

Vœu de M. Amable Burin des Roziers concernant le *train express* de nuit de Paris à Clermont.

Vœu de M. Bardoux concernant l'ouvrage *Crisenoy.* (Revue des travaux des Conseils généraux.)

Vœu de M. Pouyet concernant le *service postal* dans le *canton d'Herment.*

Vœu de M. Gomot concernant la *culture du tabac.*

Vœu de M. Grange concernant le *régime forestier* dans le village de la Brousse.

Vœu de M. Grange concernant le *chemin de Manzat* aux carrières de Volvic.

Vœu de M. Mary-Durand concernant l'étude de la *tuberculose.*

Vœu de M. Octave Burin-Desroziers concernant le *service postal* à Trémouille-Saint-Loup.

Vœu de M. Farjon concernant les colis partant d'*Ambert* pour *Lyon.* (Chemins de fer.)

Vœu de M. Féchet concernant les frais de *recensement* quinquennal.

Vœu de M. Paul Chauvassaignes concernant la *télégraphie* privée à la gare de Giat.

Vœu de M. le docteur Durand concernant la *fabrication* des *vins artificiels.*

Vœu de M. Corre concernant la *crise agricole.*

Vœu de M. Corre concernant la création d'un nouveau poste de *facteur* à Randan.

Vœu de M. Corre concernant le *chemin n° 23,* de Courpière à Combronde.

Vœu de M. Gros concernant l'*impôt* sur les *boissons.*

Vœu de M. le docteur Goyon concernant la brigade de *gendarmerie* de Tauves.

Vœu de M. le docteur Thomas concernant l'*hospitalisation* des malades indigents à l'*Hôtel-Dieu de Clermont.*

Vœu de M. Gomot concernant les Commissions d'examen pour l'obtention du *certificat d'études primaires.*

Vœu de M. Amable Burin des Roziers concernant la correspondance des *trains.*

Vœu de M. Chassaigne concernant la route *départementale n° 3.*

Vœu de M. Bergounioux concernant la construction d'un *mur* sur la rive gauche de l'*Allier,* sous le village des Vialles.

Vœu de M. le docteur Bataille concernant la transformation d'un *train* de marchandises en train mixte.

Vœu de M. le docteur Bataille concernant le *courrier d'Auzances* à Charensat et à Saint-Gervais.

Vœu de M. Chassaigne concernant l'entretien de la *route d'Arlanc à Ambert.*

Vœu de M. Chassaigne concernant l'installation d'une *ligne télégraphique* entre Arlanc et la Chaise-Dieu.

Vœu de M. Chassaigne concernant la création d'un emploi de *facteur-boitier* à Saint-Alyre-d'Arlanc.

Vœu de M. Corre concernant la rectification du *chemin de grande communication n° 23*.

Vœu de M. Béchon-Morel concernant la création d'une *recette des postes et télégraphes* à Celles.

Vœu de M. le docteur Goyon concernant la mise en circulation, à dater du 1er juin, des *trains rapides* desservant *Laqueuille et Royat*.

Vœu de M. Chabory concernant les *élections consulaires*.

Deuxième Session ordinaire de 1888

— 20-31 Août. —

Préfet : M. Firbach. — *President d'âge :* M. Duchasseint. — *Président élu :* M. Guyot Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Laville et Barrière. — *Secrétaires élus :* MM. Chassaigne, Chatard et Féchet.

20 Août 1888. — Le Conseil général du Puy-de-Dôme s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de la Préfecture, dans la salle affectée à ses délibérations.

M. le Préfet déclare la session ouverte, et après avoir donné lecture de la loi du 10 août 1871, invite M. Duchasseint, *doyen d'âge* des membres présents, à prendre la présidence.

M. le docteur Goyon, le plus jeune des membres de l'assemblée, prend place au bureau comme *secrétaire*.

M. le Président demande au Conseil général de former son bureau définitif.

M. Guyot-Lavaline est proclamé *président*. MM. Laville et Barrière, *vice-présidents*. MM. Chassaigne, Chatard et Féchet, *secrétaires*.

En prenant place au bureau, M. Guyot-Lavaline, *président*, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» Je suis profondément touché de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en m'appelant à présider vos débats. Si l'honneur est grand, la tâche est lourde, et vraiment elle a de quoi m'effrayer quand j'évoque à la pensée la série déjà longue des présidents que j'ai vus occuper ce fauteuil, série close par la retraite volontaire de notre honorable collègue, M. Salneuve.

» Je sens très bien que je leur succède mais ne les remplace pas, aussi aurais-je besoin de votre bienveillant concours et j'ose espérer que vous ne me le refuserez pas. Au milieu des questions qui peuvent nous diviser, il est un point qui nous rapproche : c'est le soin des affaires départementales et notre commun désir de les régler au mieux des intérêts des populations que nous avons l'honneur de représenter.

» Je tiens à constater qu'à part quelques vivacités inévitables dans toute assemblée délibérante, la courtoisie, l'urbanité de collègue à collègue n'ont cessé de régner au sein du Conseil général. Ce sont là des traditions précieuses que vous tiendrez à conserver, j'en ai la certitude, car elles vont faire le charme de nos rapports et l'honneur de nos délibérations.

» Parmi les questions qui vous seront soumises, il en est deux qui méritent particulièrement votre attention : la mise en ferme de notre établissement thermal du Mont-Dore et le projet relatif aux modifications possibles à apporter au régime des prestations. Cette dernière, qui serait grave partout, est particulièrement importante dans un département comme le nôtre, largement peuplé, très fertile et où l'agriculture tient une si large place. Vous traiterez l'une et l'autre avec votre compétence et votre zèle accoutumés.

Permettez-moi, en vous renouvelant l'expression de ma gratitude, de remercier aussi, en votre nom, les membres du bureau provisoire. »

De nombreuses marques d'assentiment accueillent les paroles de l'honorable président.

M. le Préfet fait au Conseil une communication importante relativement au chômage des *mines de la Combelle*. 150 ouvriers renvoyés par la Compagnie se trouvent dans la plus noire misère. Sur l'intervention de M. le Sous-Préfet d'Issoire, M. le Préfet a cru pouvoir prélever une somme de 500 francs sur le fonds des secours pour extrême misère ; il demande que le Conseil, en approuvant la mesure prise par lui, rétablisse au budget ce crédit de 500 francs. Il ajoute que deux délégués présentés par l'honorable conseiller général du canton de Jumeaux sont venus le matin même lui porter les remerciements des ouvriers au Département et lui exposer leur triste situation. Aussi, si le Conseil veut voter une somme plus importante qui s'ajoute aux 1,500 francs déjà alloués par le Ministère, il ne s'y oppose pas.

M. Guyot-Dessaigne trouve que la Compagnie ayant manqué à tous ses devoirs, il faut provoquer sa déchéance et il propose le vœu suivant :

« Le Conseil général émet le vœu que la déchéance de la concession soit appliquée à la Compagnie qui n'a pas craint d'arrêter ses travaux à la suite d'une décision judiciaire et comme protestation contre cette décision.

» GUYOT-DESSAIGNE, BARRIÈRE, GAILLARD, BLATIN, DUCHASSEINT, LAVILLE. »

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Formation et attribution des Commissions.

Rapport supplémentaire du *Préfet*.

Établissement thermal du Mont-Dore. Adjudication.

Le Conseil approuve la demande de M. Vinable Brun des Roziers relative à la nomination d'un Commissaire chargé d'étudier la question des *Prestations* et le faire un rapport.

22 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.* — Rapport supplémentaire du *Préfet.*

M. Laville prie le Préfet de vouloir bien faire connaître au Conseil général de l'Allier la décision de celui du Puy-de-Dôme au sujet des travaux à exécuter sur le *chemin n° 59 du nouveau réseau,* de Châteauneuf à Ebreuil. dans la partie comprise entre Menat et le département de l'Allier.

Rapport de M. Bardoux tendant à accorder 2,000 francs comme secours aux *ouvriers mineurs de la Combelle.*

Rapports de M. Guillemin : Relatif à la répartition de 3,462,821 francs formant le contingent du département du Puy-de-Dôme pour les *Contributions directes* pour 1889, et constatant une différence en plus pour 1889 de 15,831 francs. — Sur le traitement des *employés des Préfectures* et *Sous-Préfectures.*

Rapport de M. Boutarel sur la *Caisse des retraites des employés départementaux.*

Rapport de M. Pileyre : Sur l'*Ecole nationale des Beaux-Arts.* — Entretien des boursiers. — Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — Entretien des boursiers.

Rapport de M. Amable Burin des Roziers sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Goyon relatif à diverses demandes de *subventions* pour les *Sociétés de tir*, pour la *Société de patronage des Orphelins d'Alsace-Lorraine*, pour la *Société centrale de sauvetage des naufragés,* pour le *Patronage des libérés.*

M. Amable Burin des Roziers signale les dangers que présente la *circulation* des *grandes voitures* des *Messageries* et des voyageurs sur le *chemin n° 17* qui est trop étroit. Il demande en conséquence son élargissement. (Renvoyé à la quatrième Commission.)

Formation de la liste du *Jury d'expropriation.*

Fixation au 23 août 1888 de la *cérémonie d'inauguration* de l'*Ecole normale d'institutrices.*

23 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Lecture par M. Claussat d'une proposition des communes de Joze et autres circonvoisines tendant à l'établissement d'un *pont sur l'Allier à Joze.* (Offre de souscriptions.)

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur le périmètre de l'*Octroi* de la *ville de Riom.*

Sur le rapport de M. Bardoux, 100 francs sont accordés à la *Société de patronage des libérés* et 100 francs à l'*Alliance française* pour la propagation de la langue française à l'Étranger.

Rapport de M. Boutarel relatif à la *Colonie agricole de Mettray* (Indre-et-Loire). Le Conseil vote un crédit de 100 francs.

Rapport de M. le docteur Pilleyre sur l'*Ecole d'accouchement.*

Désignation des élèves boursiers du Département.

Rapports de M. Grange : Sur le *Service minéralogique* et la *Pêche fluviale.* — Relatif au *Tramway* de *Montferrand à Royat* déclaré d'utilité publique par décret du 27 janvier 1888.

Rapport de M. Corre sur les *Bâtiments départementaux.*

24 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Désignation des membres de la *Commission* des *soutiens de famille.*

Rapport de M. Boutarel relatif aux *secours* accordés aux *Sociétés de Secours mutuels.*

Rapport de M. Pilleyre sur les bourses dans les *Lycées et Collèges.* — Sur les *bourses départementales* dans les institutions de *Sourds-muets.* (Vote d'un crédit de 19.000 francs.)

Rapport de M. Girard sur une demande d'achat d'exemplaires de l'ouvrage de M. Vitoux intitulé : L'*Auvergne artistique et littéraire.* (Achat de 10 exemplaires.)

Rapport de M. le docteur Durand sur le *Service des épizooties.*

Rapport de M. Blancheton sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. le docteur Blatin sur le *Service de la maternité.*

Rapport de M. Duchasseint sur la *mendicité.*

Rapport de M. Gros relatif à la demande de secours formée par la *Société générale* de la *protection pour l'enfance abandonnée ou coupable* et sur le service de l'*inspection du travail* des *enfants et des filles mineures dans l'industrie.*

Rapport de M. Corre relatif à l'*Hospice thermal du Mont-Dore.*

Demande formée par M. Mascart, membre de l'Institut, directeur du Bureau central météorologique, relatif à l'*installation dans le Parc Bargoin* de la *Station inférieure météorologique* du Puy-de-Dôme.

Observation de M. le docteur Blatin relative à l'*Ecole normale d'institutrices.*

Rapports de M. le docteur Goyon : Sur les *pensions de retraite.* Liquidation de la pension de retraite de M. Gilardeau, secrétaire de la sous-préfecture de Thiers. — Sur les *haras* et la monte dans le Puy-de-Dôme.

25 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Communications du *Président.*

Rapport de M. Gaillard relatif à la *Concession du Mont-Dore*. Bail de la concession de l'Etablissement thermal du Mont-Dore. Cahier des charges relatif à la concession.

Rapport de M. Chabory sur les demandes en réduction de leur *contingent mobilier* formées par les communes d'Auzat-sur-Allier, de Viscomtat et d'Artonne.

Décret approbatif du 17 mai 1888 déterminant les résultats définitifs du *Compte des recettes et dépenses de l'exercice* 1886.

Subventions en faveur des *Syndicats d'ouvriers* devant prendre part à l'*Exposition universelle de* 1889.

Rapport de M. Bardoux relatif à l'érection d'un *monument commémoratif* en faveur du *général Desaix*, dans la commune d'*Ayat*. Il s'exprime en ces termes :

« Il est des noms au-dessus de la banalité des éloges, et celui de
» Desaix est du nombre : il a le rare privilège de réunir toutes les
» sympathies et la France le prononce avec orgueil. La Commission
» des finances a été unanime à inscrire au budget une somme de
» 200 francs (deux cents) comme souscription du département au
» monument d'Ayat. »

M. le Président ajoute que le Conseil tout entier approuve la proposition de la première Commission ; nous sommes tous jaloux d'honorer la mémoire du grand patriote tombé à Marengo, après avoir ramené sous les drapeaux de la France la victoire qui avait paru lui échapper un instant.

Rapport de M. Pommerol relatif à la recherche et à l'envoi à l'*Exposition de 1889* des *documents ethnographiques* qui existent dans le département du Puy-de-Dôme.

Rapports de M. Mary-Durand : Relatif à des demandes de subvention pour suivre les cours de l'*Ecole centrale des Arts et Manufactures* formée par M. Aug. Grolier, de Sauvagnat. — Sur l'entretien des boursiers du Département à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*.

Souscription à 10 abonnements au *Journal des mathématiques élémentaires* de M. Vuibert.

Rapport de M. A. Burin des Roziers relatif aux *chemins de fer d'intérêt général*.

Rapport de M. Claussat concernant les *prestations* des communes d'Egliseneuve-des-Liards et d'Auzelles.

Rapports de M. Bergounioux : Relatif à une réclamation formée par la Compagnie concessionnaire du *Chemin de fer Gerzat-Maringues* à raison de l'établissement de la *gare d'Entraigues*. — Concluant au rejet d'une demande de *station* à proximité de *Mozat*, sur la *ligne du chemin de fer de Riom-Volvic*.

Rapports de M. Goyon : Sur le traitement des *employés de la Préfecture et des Sous-Préfectures*. — Sur une demande de *sectionnement* de la *commune de Coudes*.

Rapport de M. Thomas concluant à une augmentation de la *pension de retraite* du sieur Mosnier André, ancien jardinier concierge de la Préfecture.

28 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. Bardoux relatives à la construction d'une *salle de Commission* et de *M. le Préfet* relatives à la construction de locaux pour *salles d'examens à la Préfecture.*

Question de M. Tixier à M. le Préfet au sujet des bruits répandus sur les troupeaux prétendus atteints de la *rage.*

Rapport du docteur Blatin sur la protection des *enfants du premier âge* et sur les *enfants assistés.*

Rapport de M. Duchasseint sur le Service des *aliénés.* (Vote d'un crédit de 184,800 francs.)

Rapport de M. Corre sur le casernement de la brigade de *gendarmerie* de Courpière, de celle de Puy-Guillaume, de celle de Saint-Gervais, de celle de Pont-du-Château et Vertaizon.

Rapports de M. La Jaunie : Sur les *foires et marchés.* — Sur la création d'un deuxième emploi de *professeur départemental d'agriculture* dans l'arrondissement d'Ambert.

Rapports de M. Goyon: Relatif à l'*Association générale d'Alsace-Lorraine.* Réduction du crédit à 100 francs. — Relatif à l'érection de la *Section de Palladuc* en *commune*, et sur le projet de réunion en une seule des deux communes de *Royat* et *Chamalières*, réunion demandée par un certain nombre de pétitionnaires.

Rapport de M. Pommerol, commissaire enquêteur sur cette dernière demande.

Rapports de M. Thomas : Sur un vœu de M. Audibert tendant à faire procéder par voie de tirage au sort à la désignation des *membres du Conseil général* chargés de faire partie de la *Commission* des *soutiens de famille.* — Sur le *dépôt d'étalons* d'Ambert — Sur le *Service postal* et sur la *chasse à la bécasse.* — Au sujet des *plantations d'arbres fruitiers le long des routes.*

Question de M. Salneuve relative à l'*École des arts et métiers de Clermont-Ferrand.*

Rapport de M. Béchon-Morel : Sur la *caserne de gendarmerie de Tauves.* — Sur la situation de l'*École pratique d'agriculture de la Molière* et enfin sur la *chasse au gibier d'eau.*

Rapport de M. Féchet sur les aménagements des *forêts.*

Rapport de M. Bardoux tendant au vote d'un crédit de 2,000 fr. pour aider les *Syndicats* qui prendront part à l'*Exposition universelle de 1889* (Adopté).

Observations de M. Tixier-Aubergier relatives à l'augmentation de la *pension* de Mme Chabanne, veuve d'un employé à la sous-préfecture de Riom.

Rapport de M. Boutarel relatif à la *Société de protection des en[illegible]* élevés dans les *maisons d'éduca[tion] correctionnelle.*

Rapport de M. Pommerol : Sur les *jeunes aveugles*. — Sur l'*École d'architecture de Volvic* — Sur les travaux de la *Commission météorologique* et l'*Observatoire*.

29 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. le *Préfet*.

Election des membres du Conseil faisant partie de la *Commission de revision des listes électorales*.

Rapport de M. Claussat sur le Service général de la *vicinalité*.

« On y voit que l'ensemble des ressources applicables pendant l'exercice 1887 aux dépenses générales de la vicinalité s'est élevé à 4,325,263 fr. 80. Elles ont été réparties de la manière suivante entre les diverses catégories de chemins :

» Chemins de grande communication............	331.415f 50
» Chemins d'intérêt commun....................	1.488.516 16
» Chemins vicinaux ordinaires (y compris une somme de 4,895 fr. 54 pour frais généraux..........	2.343.576 57
» Frais généraux (déduction faite des 4,895f 54 ci-dessus)..	161.755 57
Total égal................	4.325.263f 80

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun*. — Sur le classement dans le réseau d'intérêt commun des portions de *chemins du nouveau réseau* qui ont été construites depuis l'an dernier. — Sur les *chemins* destinés à être *classés d'intérêt commun* au fur et à mesure de leur construction, désignés habituellement sous le nom de chemins du nouveau réseau.

Rapport de M. Gaillard relatif aux *subventions* aux *communes* pour *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. le docteur Blatin sur les *prestations*.

Jeudi, à 9 heures du matin, visite du Conseil général à l'*École normale des jeunes filles*.

30 Août 1888 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Pouvel relatif au *perré de Pont Picot* sur la rivière d'Allier.

Rapport de M. Barrière sur l'aménagement des eaux du *lac Pavin*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *chemin de Cunlhat à Saint-Remy*.

Rapport de M. de Chazelles relatif à l'*emprunt de 1,500,000 fr.* pour l'achèvement du *réseau vicinal*.

Rapport de M. Mazat-Laroche relatif à la répartition entre les communes des *subventions de l'État* pour les *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur le vœu de M. Goyon relatif à une subvention demandée par la *commune de Tauves* pour lui venir en aide pour l'achat d'un *taureau reproducteur*. Un crédit de 1,000 francs est voté et inscrit sous la rubrique : « Champ de démonstration et d'amélioration du bétail. »

Rapport de M. Tixier-Aubergier relatif à *diverses réclamations* de *fournisseurs* ou d'entrepreneurs dont les mémoires n'ont pas été réglés bien qu'ils remontent à plusieurs années.

Rapport de M. Tixier relatif à l'*École normale de filles*.

Rapport de M. Dumas sur l'*École de laiterie* créée par arrêté du 9 juin 1888 au domaine de la Bantusse, commune de Saint-Pierre-le-Chastel, et qui porte le titre d'*Ecole pratique d'agriculture pastorale* et de *Laiterie de Pontgibaud*.

Rapport de M. Goyon sur la *Station de laiterie au Mont-Dore*. Ce rapport, dont les conclusions sont adoptées par le Conseil général, est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Nous avons à donner au Conseil général communication d'une lettre de notre honorable collègue M. Chabory, sur la construction de l'École de laiterie du Mont-Dore. La voici :

« Mont-Dore, le 16 juillet 1888.

» Monsieur le Préfet,

» J'ai tenu la promesse faite au Conseil général du Puy-de-Dôme » de construire à mes frais une *Station laitière d'apprentissage* dans » la commune du Mont-Dore.

» Dans ce pli, je vous adresse les plans de cette construction qui » est complètement achevée ; je vais incessamment procéder à l'ins- » tallation des appareils les plus en usage pour la fabrication du » beurre et des fromages.

» Cette station est à proximité du village où la production du lait » est le seul revenu. Elle est à cent mètres de l'école ; il sera facile » à l'instituteur de se rendre à la station pour compléter l'instruc- » tion primaire des boursiers, pour leur donner les notions élémen- » taires de comptabilité et de tenue des livres. Je mets ce bâtiment » à la disposition du Département.

» Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes » sentiments respectueux.

» LÉON CHABORY,

» *Propriétaire au Mont-Dore*. »

» Les plans de la construction dressés par M. Gardin, architecte, sont joints au présent dossier.

» M. Chabory ne demande rien au Département, ni pour l'installation, ni pour le traitement du personnel ; il recevra et logera gratuitement deux boursiers.

» Votre sixième Commission vous propose de voter des remerciements à M. Chabory, pour le désintéressement et le zèle qu'il apporte à cette œuvre si intéressante des Écoles de laiterie. »

Rapport de M. Mary Durand sur la *vaccine* et sur l'état de délabrement du *groupe scolaire* de *Bromont-Lamothe*.

Rapport de M. Côte-Blatin sur les *frais de publicité* des *concours hippiques.*

Protestation de M. Chabory contre le *projet de loi* sur les *prestations* soumis à l'examen des Conseils généraux.

30 Août 1888 soir. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Thomas : Au sujet de la *Sylviculture* dans le Loiret. — Sur le *Service de l'agriculture* dans le Département.

Rapport de M. Mary Durand relatif aux demandes de concours de l'État dans la dépense en raison de l'acquisition, l'appropriation ou la construction de *maisons d'école*, et aux demandes de *secours* pour *églises et presbytères.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Assistance publique.*

Rapport de M. Bardoux sur le *Compte départemental* des *recettes et des dépenses* pour l'exercice 1887. Nous en extrayons le tableau suivant :

Budget ressortissant au ministère de l'intérieur.

Recettes ordinaires	1.836.445 55	3.619.170 13	3.786.247 72
Recettes extraordinaires	1.782.724 58		
Instruction publique.			
Recettes ordinaires	167.077 59	167.077 59	
— extraordinaires	»		
Intérieur.			
Dépenses ordinaires	1.747.607 85	3.383.888 12	3.550.965 71
— extraordinaires	1.636.280 27		
Instruction publique.			
Dépenses ordinaires	167.077 59	167.077 59	
— extraordinaires	» »		

Partant, les recettes de toute nature présentent un excédent annulé le 30 avril 1888, s'élevant à ... 235.282 01 à porter, soit au budget de report, soit au budget rectificatif de 1888.

Rapport de M. Bardoux sur le *Budget de report* et sur le *Budget rectificatif* de 1888.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur le *Budget primitif* de 1889.

Communication de M. Côte-Blatin relative à la *station d'étalons* d'Herment.

Rapport de M. Goyon sur le *personnel des Préfectures et Sous Préfectures.*

Rapport de M. Farjon sur les *octrois* d'Ambert et de Thiers.

Rapport de M. Duchasseint concernant l'*École pratique d'agriculture* de la Molière.

31 Août 1888. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion étendue sur le *projet de loi* relatif à la réforme des *prestations.*

Vote des *Centimes additionnels départementaux* dont le chiffre maximum est fixé à 20.

M. le Président prend ensuite la parole dans les termes suivants :

« Messieurs,

» Nous voici arrivés au terme de nos travaux. Mon premier mot, au début de cette session, a été une prière : je vous demandais votre concours ; le dernier sera un remerciement cordial, car ce concours vous me l'avez largement prêté.

» Je crois être votre interprète en remerciant aussi M. le Préfet pour les solutions heureuses qu'il a su préparer à des questions délicates et la part qu'il a prise à nos débats, et MM. les Secrétaires pour l'étendue et l'exactitude de leurs procès-verbaux.

» Je tiens en outre à constater, et la presse l'avait déjà constaté elle-même dans ses comptes rendus, qu'un public nombreux n'a cessé d'assister à nos séances et témoigné généralement par la correction de son attitude de l'intérêt qu'il prenait à nos délibérations.

» Dans une démocratie, Messieurs, il est bon qu'il en soit ainsi ; car chacun a pu constater et pourra redire au dehors que toutes les questions, petites ou grandes, sont traitées ici avec une réelle compétence, et, ce qui vaut mieux, avec une haute impartialité, et que les Conseillers généraux du Puy-de-Dôme s'efforcent de justifier la confiance de leurs concitoyens.

» Et maintenant laissez-moi vous dire, Messieurs et chers Collègues : Au revoir. »

Les paroles de *M. le Président* sont accueillies par les applaudissements unanimes de l'assemblée.

La session d'août est déclarée close et la séance levée.

Vœux.

Vœu de M. Bardoux tendant à ce que les notions d'agriculture qui font déjà partie du programme d'enseignement, fassent partie du programme d'examen en vue de l'obtention du *certificat d'études primaires*.

Vœu de M. Grange tendant à obtenir que la *prestation* sur les chemins de grande communication et d'intérêt commun soit plus particulièrement employée aux transports des matériaux d'entretien et que le tiers des prestations soit rigoureusement conservé aux communes pour l'entretien de leurs chemins vicinaux ordinaires.

Vœu de M. Guillemin en faveur de la conversion en bureau de recette du bureau de *facteur-boîtier* de la commune de *Celles* et de la création d'un *bureau télégraphique*.

Vœu de M. Girard relatif au traitement des *employés des Préfectures et Sous-Préfectures*.

Vœu de M. Corne relatif à l'augmentation des salaires des *cantonniers* placés sur les chemins d'intérêt commun ou de grande communication.

Vœu de M. Pallevre relatif à l'établissement d'un *Service postal* entre Vertolaye et Saint-Germain-l'Herm par Bertignat et Fournols.

Vœu de M. Bataille relatif à l'érection d'un *monument* en l'honneur du *général Desaix*.

Vœu de MM. Goyon et Burin des Roziers relativement à la création d'un *courrier* quotidien entre *Issoire et Besse* et de *Tauves à Issoire* par Latour.

Vœu de M. Boutarel relatif à l'*entretien* des *routes départementales*.

Vœu de M. Corre relatif à un chemin partant du pont de la Barme pour aboutir au *chemin d'intérêt commun n° 94* dont il demande le classement.

Vœu de M. Dumas relatif à la création du *chemin d'intérêt commun n° 86 du nouveau réseau.*

Vœu de M. Claussat en faveur de l'*Orphelinat de Châteldon* tenu par Mlle Marie Dassaud.

Vœu des habitants des communes de Limons et de Puy-Guillaume réclamant à la *Cie du Chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée* l'installation d'une *bascule aux gares de Puy-Guillaume* et *Ris-Châteldon.*

Vœu de M. le docteur Goyon relatif à la *crise sur les bestiaux.*

Vœu de M. Féchet relatif au *Collège d'Ambert.*

Vœu de M. Chabory sur la *protection des oiseaux utiles* à l'*agriculture.*

Vœu de M. Claussat relatif aux devoirs des *maires* en cas de *mobilisation.* Conférences par les Commandants de recrutement.

Vœu de M. Bataille relatif à la *passerelle de Chambonnet* qui relie, sur la Sioule, les cantons de Manzat et de St-Gervais.

Vœu de M. Audibert relatif au rétablissement du *scrutin d'arrondissement.*

Vœu de M. Salneuve relatif à la prolongation de Saint-Germain-des-Fossés à Clermont, du *train n° 603*, et ce pendant la saison balnéaire.

Vœu de M. Barrière tendant à solliciter de l'Etat la création d'un *bureau de poste à Échandelys.*

Vœu de M. Pommerol tendant à obtenir que le *service postal* pour les cantons d'Ennezat, Maringues et Randan soit effectué par la ligne de Gerzat Maringues dès que cette ligne sera mise en circulation.

Vœu de M. Pouyet relatif à l'entretien de l'*avenue* de la *gare de Bourgheade.*

Vœu de M. Boutarel tendant à obtenir l'établissement d'une *boite aux lettres* au village des Roches, commune de Saint-Ours.

Vœu de M. Goyon relatif à la *crise sur le bétail* et demande de subvention pour l'achat de *taureaux reproducteurs.*

Vœu de M. Corre tendant à obtenir une subvention en faveur de la commune de Saint-Sylvestre pour acquisition de terrains pour la construction du *chemin entre la commune de Brugheas (Allier) et celle de Saint Sylvestre.*

Vœu de M. Burin des Roziers en faveur de la création d'un *bureau télégraphique* à *Saint Babel.*

Première Session ordinaire de 1889

— 29 Avril-4 Mai. —

Préfet : M. A. Firbach. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Féchet, Chassaigne et Chatard.

29 Avril 1889. — M. Guyot-Lavaline, *président*, déclare la séance ouverte.

M. Dufoix, *secrétaire général*, y assiste en remplacement de *M. le Préfet*, malade.

M. Féchet, l'un des *secrétaires*, procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la séance du 31 août 1888, qui est adopté sans observation.

Étaient présents : MM. Pileyre, Féchet, Blancheton, Chassaigne, Guyot-Dessaigne, Barrière, de Nervo, Farjon, Bardoux, Thomas, Chatard, Pommerol, Docteur Blatin, Côte-Blatin, Franck Chauvassaignes, Gardette, Pouyet, A. Burin des Roziers, Gaillard, Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Alfred Tallon, Girot-Pouzol, Audibert, Salneuve, Oct. Burin des Roziers, Docteur Durand, Goyon, de Chazelles, Michel, Lajaunie, Docteur Bataille, Grange, Mauzat Laroche, Laville, Desmonteix, Paul Chauvassaignes, Boutarel, Corre, Docteur Girard, Gomot, Claussat, Dumas, Duchasseint, Bergounioux, Bechon-Morel et Guillemin.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Depuis notre dernière session, la mort a fait un vide dans nos rangs. L'honorable M. Gros, a été enlevé par la maladie. Représentant au Conseil général le canton de Vertaizon depuis 1884, il apportait dans les travaux des Commissions, le concours d'une réelle expérience et d'un esprit conciliant. Si ses opinions ont pu rencontrer des adversaires, sa personne, du moins, n'a trouvé que des amis. Je suis certain d'être votre interprète, à tous, en adressant ce témoignage de sympathie à notre collègue défunt. »

Les paroles du *Président* sont couvertes d'applaudissements.

1er Mai 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Vote d'un crédit de 2,000 francs pour illuminations des édifices départementaux à l'occasion de la *Fête du 5 mai 1889 :*

M. Bardoux soumet au Conseil un projet de résolution ainsi conçu :

« Le Conseil général du Puy-de-Dôme, gardant le souvenir impérissable de la grande Assemblée constituante et des principes de liberté, d'égalité et de justice qu'elle a consacrés et développés au profit de la France et de l'Humanité, s'associe patriotiquement à la commémoration du centenaire de la réunion des États généraux du 5 mai 1789. »

M. Bardoux expose qu'il est impossible qu'un événement aussi

important se produise sans que le Conseil général manifeste ses sentiments. L'Auvergne a participé, peut-être plus que toute autre province, au mouvement national de 1789. Les noms du général Lafayette, du comte de Montlosier, de Malouet, encore présents à toutes les mémoires, personnifient la part importante que nos pères ont prise au grand acte d'émancipation dont on va célébrer l'anniversaire séculaire.

L'orateur voit parmi ses collègues les descendants des Grenier, des Huguet, des Gaultier de Biauzat.

Il est convaincu que le Conseil général voudra s'associer à la manifestation qui va avoir lieu, car elle ne rappelle aucun souvenir de violence. Cette page de notre histoire est pure de tout excès ; elle est loin des discordes civiles et des échafauds. Tout le monde peut la glorifier sans hésitation.

La nation entière a été animée à cette date d'une pensée commune : Il n'est besoin que de se réunir et de s'entendre pour faire aboutir le problème posé par les philosophes et les écrivains. Cet élan d'union et de liberté ne s'est pas renouvelé, malheureusement.

L'Auvergne entière est avec nous, elle nous saura gré de saluer la mémoire glorieuse de nos pères.

Les paroles de M. Bardoux sont couvertes des applaudissements enthousiastes de l'assemblée et le crédit de 2,000 francs est voté à l'unanimité.

Question de M. Audibert à M. le Préfet au sujet de la caserne de *gendarmerie* d'Issoire.

Rapport de M. Bardoux relatif à deux *demandes de secours* formées par Mmes Ferrier et Chabassière.

Rapport de M. Bardoux relatif à un crédit de 100 francs destiné à acheter des *tableaux indicateurs du temps* de MM. Plumandon et Colomès.

Rapport de M. Pilleyre concernant l'*École d'accouchement et la Maternité*.

Rapport de M. Pommerol relatif à l'*Ecole normale d'instituteurs.* (Demande de subvention pour l'enseignement scientifique), et à l'*Ecole normale d'institutrices.* (Aliénation des objets réformés provenant de l'ancienne école normale).

Rapports de M. Amable Burin des Roziers : Sur les *chemins de fer d'intérêt général.* — Sur les *tramways de Montferrand à Royat.*

Rapport de M. Féchet sur des demandes de *changement de dénomination* formées par la *commune du Breuil*, et sur les *forêts* sectionales de Monge (Saint-Genès-Champanelle), et de La Morlière, commune de Saint-Germain-l'Herm.

Rapport de M. Béchon-Morel relatif à l'*Ecole de la Molière.* (Comité de surveillance et de perfectionnement).

2 Mai 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet*, relatif à un crédit de 522 francs pour aménagement de la *salle du Conseil général* à l'occasion des *élections sénatoriales* et à un dossier concernant la station thermale du *Mont-Dore.*

Rapports de M. Bardoux : relatif aux *élections sénatoriales*. — Au vote d'une *indemnité de voyage* pour les *instituteurs* et *institutrices* délégués au *Congrès international de l'enseignement primaire*, à Paris, du 11 août 1889.

Sur la proposition de *M. le Préfet*, le Conseil vote une somme de 1,000 francs pour être distribuée aux indigents et répartie entre les communes à l'occasion de la *Fête du Centenaire de 1789*.

Concours national de tir de Paris. Vote du Conseil d'une subvention de 100 francs.

Rapport de M. Chabory tendant à accorder 500 francs à la *commune* de *Bromont-Lamothe* pour l'aider à construire son *groupe scolaire*.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur une demande d'indemnité relative au *Mont-Dore*.

Question de M. Tixier-Aubergier relative aux *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Côte-Blatin tendant à autoriser la *vente* des *papiers inutiles* qui encombrent les *archives*.

Rapport de M. le Docteur Pommerol sur les *bourses dans les Lycées et Collèges*.

Rapport de M. le Docteur Girard sur les bourses des élèves à l'*Ecole des Beaux-Arts*.

Rapport de M. Laville concluant à des études préliminaires pour la construction d'un *chemin de fer d'intérêt local* de *Marcillat (Allier) à Pionsat*, chef lieu de canton du Puy-de-Dôme.

Rapport de M. de Chazelles sur les *prestations*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Corre relatif au *casernement de la gendarmerie* de Brassac.

Rapport de M. Goyon sur le *Service postal*.

Observations de la sixième Commission sur l'opportunité et le mérite d'un *projet de loi* dû à l'initiative parlementaire tendant à organiser le *personnel des préfectures et des sous-préfectures*.

Rapports de M. La Jamme : Sur la liquidation de la *pension de retraite de M. Gilardeau*. — Sur la *gendarmerie* de Tauves. — Sur la *Station d'étalons d'Ambert*, et sur les *sections électorales*.

3 Mai 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Vote d'un crédit de 400 francs pour la *destruction des hannetons*.

Rejet de la proposition de M. O. Burin des Roziers tendant à l'allocation d'une subvention pour les frais d'impression de la *Carte topographique du Puy-de-Dôme*.

Rapport de M. Tixier sur les *[illegible] départementaux*.

Rapport de M. [illegible] sur le projet de construction de la *maison [illegible]*, canton de Jumeaux.

Rapport de M. Durand relatif aux *[illegible]* accordées par l'État aux *[illegible]*.

Renvoi à la session prochaine des demandes de subvention formées par MM. Chappat et Carrias qui désirent suivre les cours de *l'Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapport relatif aux *subventions* de l'Etat pour *églises et presbytères.*

Rapport de M. Bergounioux relatif au projet de consolidation avec prolongement du *perré* pour la défense de la rive gauche de l'Allier sous le village de *Pont-Picot*, commune de Maringues.

Protestation de M. Gomot au nom de la commune de Volvic relativement au *chemin de fer de Riom-Volvic.*

Rapport de M. Gaillard relatif aux *subventions* aux *communes* pour *acquisition de terrains.*

Rapport de M. de Chazelles relatif aux *emprunts départementaux.*

Rapport de M. Duchasseint sur l'*Assistance* et *l'hygiène publiques.*

Rapport de M. Corre sur la caserne de *gendarmerie* d'Issoire.

Rapport de M. Corre sur la *Météorologie.* (Rejet d'une demande d'installation dans le parc Bargoin de la station inférieure de l'Observatoire météorologique du Puy de Dôme.

Rapports de M. Goyon : Sur les *taureaux reproducteurs.* Vote de subventions. — Sur la *station de laiterie* du *Mont-Dore.*

Rapports de M. La Jaunie : Sur les *pensions de retraite.*— Sur le rejet d'une demande de M. le Ministre de l'Intérieur tendant à imputer sur le budget départemental la distribution aux communes d'une brochure intitulée : *Devoirs des maires en cas de mobilisation.* — Tendant à la souscription à divers exemplaires d'un ouvrage de M. Bravard, instituteur à Isserteaux, intitulé : *Une commune et une paroisse en Auvergne aujourd'hui et avant 1789.*

Rejet d'une demande de *subvention* formée par M. *Hommell*, *professeur d'agriculture* au Collège de Riom.

Création de nouvelles *foires et marchés.*

Communication au sujet du *monument de Desaix.* — L'inauguration de ce monument à Ayat aura lieu le 17 août 1889.

Nomination de membres de la *Commission des Tabacs.* — *Chemins vicinaux.* — *Fonds d'emprunt* et *subventions.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Gomot tendant à ce que la Chambre vote d'urgence une *loi* pour réprimer les fraudes dans le [illegible].

Vœu de M. le docteur [illegible] tendant à réclamer l'adoption de mesures sérieuses pour conjurer la *crise viticole.*

Vœu de M. [illegible] relatif à l'Établissement du *Crédit agricole.*

Vœu de M. Gomot tendant à obtenir l'autorisation [illegible] de la *culture du tabac* dans le département du Puy de Dôme.

Vœu de M. Gaillard tendant à demander une indemnité de 1,000 francs pour être distribuée aux *instituteurs et institutrices*

délégués par leurs collègues du Département au *Congrès international de l'enseignement primaire* qui devait s'ouvrir à Paris, le 11 août 1889.

Vœu de M. Corre tendant à la protection des *rives de l'Allier* au lieu dit de l'Andouette, commune de Saint-Priest-Bramefant.

Vœu de M. Boutarel tendant à obtenir la somme de 2,657 francs pour parfaire le solde du coût de la construction du *groupe scolaire* de la commune de *Bromont-Lamothe.*

Vœu de M. Mary-Durand tendant à obtenir de l'*Etat* qu'il renonce a l'*achat* des *avoines exotiques.*

Vœu de M. Guillemin tendant à demander à l'Etat une subvention pour les *délégations ouvrières* devant se rendre à l'*Exposition.*

Vœu de M. Duchasseint pour que la vérification des pouvoirs des membres des *conseils départementaux* soit restituée aux conseils généraux.

Vœu de M. Chabory tendant à faire faire des études par le Service hydraulique sur le régime des *eaux du lac d'Aydat* et de savoir si ces eaux ne pourraient sans inconvénients être utilisées pour les régions inférieures.

Vœu de M. Corre tendant à obtenir le *prolongement* du *chemin n° 58* du nouveau réseau sur la commune de Beaumont-les-Randan, en traversant le village des Grandsvaux.

Vœu de M. Farjon tendant à faire obtenir en faveur du Directeur de l'*Ecole primaire supérieure d'Ambert* une somme de 500 francs pour lui permettre d'aller étudier sur place dans diverses régions l'installation et le fonctionnement des *écoles manuelles d'apprentissage.*

Vœu de MM. Farjon et Chabory tendant à faire accorder aux *instituteurs* qui font partie des *commissions d'examens*, une *indemnité de déplacement.*

Vœu de M. Gomot tendant à modifier le *Service postal* de Châteauneuf-les-Bains.

Vœu de M. Gomot relatif à l'organisation du Service d'été du *chemin de fer de Paris à Vichy.*

Vœu de M. Salneuve relatif à la *mine de la Combelle*, située dans la commune d'Auzat-sur-Allier.

Vœu de M. Corre tendant à obtenir le *prolongement* du *chemin de fer de Gerzat-Maringues* sur Randan.

Observations de M. Chatard relatives à ce vœu.

Phylloxèra. — Champ de démonstration. — Observations de M. Cote-Blatin.

Vœu de M. Girard tendant à obtenir l'*arrêt à Riom* des *trains de plaisir de Vichy à Clermont.*

Vœu de M. Girard tendant à une modification du tarif du 18 juin 1811 pour les *médecins.*

Vœu de M. Claussat tendant à obtenir le *prolongement* du *chemin de fer Gerzat-Maringues* jusqu'à Vichy par *Puy-Guillaume* ou *Châteldon.*

Vœu de M. Claussat réclamant une expérience réglementaire pour le *pont de Ris.*

Vœu de M. Corre tendant à obtenir des réparations sur le *chemin d'intérêt commun n° 93*, de Vichy à Ebreuil dans la traversée de la commune de Saint-Sylvestre.

Deuxième Session ordinaire de 1889

— 19-29 Août.

Préfet : M. Alapetite (1). — *Président doyen d'âge :* M. Salneuve. — *Président élu :* M. Guyot Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Claussat.

19 Août 1889. — La séance est ouverte à 2 heures et demie.

M. le Préfet déclare la session ouverte.

M. Salneuve, *doyen d'âge*, est appelé à la présidence du bureau provisoire. M. Lecoq, le plus jeune des membres, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. le Président invite l'assemblée à nommer son bureau définitif.

M. Bardoux déclare ne pas être candidat à la présidence.

M. Guyot-Lavaline est élu *président*. MM. Barrière et Laville, *vice-présidents*, et MM. Chatard, Allard et Claussat, *secrétaires*.

M. le Président prononce l'allocution suivante, qui a été couverte d'applaudissements :

« Messieurs,

» En m'appelant aujourd'hui au fauteuil de la présidence, vous m'avez donné un nouveau témoignage d'estime et de confiance dont je suis profondément touché, et je vous en remercie cordialement.

» Au lendemain même de notre dernière session, M. Firbach, préfet de notre département, succombait à la douloureuse maladie qui l'avait retenu loin de nos séances et que n'avaient pu enrayer ni le dévouement de sa compagne, ni les soins affectueux de sa famille.

» Son séjour ici avait été de courte durée, mais il avait suffi néanmoins à chacun de nous pour reconnaître et apprécier en lui la courtoisie de l'homme privé, l'esprit conciliant et la haute expérience de l'homme public.

» Sa tombe était à peine fermée que nous apprenions la mort de l'un des membres les plus sympathiques de cette assemblée, que la veille encore nous avions vu intervenir dans nos délibérations avec sa lucidité et sa bonne humeur habituelles.

» Homme de progrès et de liberté, Alfred Tallon avait accueilli l'avènement de la République comme la réalisation des rêves de sa jeunesse : élu député en 1876, il fit partie de l'Union républicaine. Il s'y montra toujours et constamment dévoué aux intérêts de la démocratie, et la droiture de son caractère, la fermeté de son esprit le préservèrent des faiblesses inconscientes et des entraînements irréfléchis.

(1) Cf. Tome Ier, pages 307 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

» Par un de ces hasards qui ne sont pas rares dans la vie des hommes politiques, les électeurs parurent l'avoir oublié en 1885, et il se consacra exclusivement à la présidence de la Commission départementale, que, dès l'année suivante, le Conseil général lui avait conférée.

» Une vacance récente pouvait lui fournir l'occasion d'entrer dans la vie parlementaire ; cette éventualité lui avait soûri, et je crois ne froisser aucune susceptibilité en ajoutant qu'elle semblait avoir reçu aussi de l'opinion publique un favorable accueil.

» Pour quelques-uns d'entre nous, Tallon était un camarade, un ami de la première heure ; pour les autres c'était un excellent collègue. Son souvenir restera dans cette enceinte comme celui d'un conseiller utile, d'un homme honorable et honoré.

» Cet hommage rendu à nos morts, permettez-moi de rentrer dans l'actualité vivante et de vous entretenir un instant de ce qu'on a appelé le grand événement de l'époque.

» Je parle ici de l'Exposition universelle dans laquelle notre région, par la valeur et la variété de ses produits, non moins que par le nombre des exposants, a tenu honorablement sa place.

» A l'origine, on n'était pas, vous le savez, sans quelques appréhensions pour le résultat final de l'entreprise ; mais à cette heure le succès est grandiose, universellement reconnu et partout proclamé.

» Ce succès, Messieurs, tout citoyen français, à quelque parti qu'il appartienne, peut le saluer avec une légitime fierté, parce que l'Exposition n'est pas seulement la merveilleuse expression du développement de notre puissance industrielle, mais aussi parce qu'elle constitue, en quelque sorte, aux yeux du monde et sur un point spécial, le relèvement de la patrie.

» Des savants, des lettrés, accourus de tous les points du globe, se sont donné rendez-vous à Paris ; ils y ont tenu des congrès, de nombreuses conférences, et la presse nous apporte chaque jour l'écho des toasts que, dans les banquets d'adieu, ils adressent au chef de l'État, au gouvernement public et à la France.

» Je n'ignore pas, sans doute, ce que peuvent avoir de passager ces effusions de la dernière heure ; mais pourtant, quand des hommes éminents, qui honorent l'esprit humain dans toutes les parties de son domaine, appartenant à toutes les nations, parlant toutes les langues, donnent à ce pays, au nom de leurs compatriotes, des témoignages spontanés d'admiration et de sympathie, il y a là un spectacle qui ne manque ni de charme ni de grandeur.

» Laissez-moi vous dire, en terminant, mes chers collègues, qu'on est heureux de rencontrer, entre tant de questions qui nous divisent, un sentiment qui nous rapproche — l'amour commun que nous portons tous à notre chère patrie !

» Je souhaite en votre nom la bienvenue aux conseillers récemment nommés qui viennent nous apporter leur concours : à M. Alapetite, notre nouveau préfet, qui arrive ici précédé de la réputation d'un administrateur distingué ; en votre nom aussi je remercie les membres du bureau provisoire. »

M. le Préfet demande la parole et prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je remercie M. le Président du Conseil général de ses souhaits de cordiale bienvenue. Je veux lui dire, en même temps, combien

j'ai été touché de l'hommage qu'il a rendu à la mémoire de mon regretté prédécesseur.

» Nous ouvrons cette session sous une impression de deuil qui nous est commune. Je retrouve, jusque dans l'émotion que nous avons tous partagée en écoutant les éloquentes paroles de M. le Président, la trace des relations de courtoisie et de bonne entente qui unissent ici l'Assemblée départementale et le représentant du Gouvernement, pour le bien des affaires que nous avons à traiter ensemble. Ces affaires, j'en sens déjà toute l'importance ; mais je ne puis avoir, après quelques semaines, la présomption de les connaître aussi complètement que les plus anciens d entre vous; mon rôle sera plutôt, à cette première session, celui d'un auditeur modeste et attentif. J'espère vous apporter, dans l'avenir, une part de collaboration plus grande.

» Laissez-moi témoigner ma satisfaction de me trouver, au sommet de ma carrière, placé au milieu de populations qui ont donné, à tant de reprises, et qui viennent de donner récemment encore la preuve de leur persévérant attachement à la République. J'attends avec confiance, d'elles et de leurs élus, l'appui qui m'est nécessaire pour que ma tâche ne soit pas trop lourde. Elles peuvent compter, en retour, sur tout mon dévouement à leurs intérêts comme sur mon dévouement à la République, que j'ai servie dans les mauvais jours, à laquelle je suis lié de tradition et de cœur, et que nous devons nous efforcer de consolider encore par une administration ferme, juste et laborieuse. »

De nombreux applaudissements accueillent ces paroles.

M. le Président met aux voix l'approbation du procès-verbal de la dernière séance de la session d'avril, qui est adopté.

21 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapport de M. Féchet sur le *contingent départemental et communal* pour 1890.

Rapports de M. Côte-Blatin : Tendant à obtenir le vote d'un crédit de 100 francs pour venir en aide à la *colonie agricole de Mettray.* — Sur la répartition des *fonds d'Etat* entre les *associations agricoles.*

Observations de M. Bardoux au sujet de l'*Ecole de laiterie de la Bantusse.*

Rapport de M. Côte concluant au maintien des *subventions* en faveur des *Sociétés de secours mutuels* et de la *Société de tir de l'armée territoriale.*

Rapport de M. Féchet sur le *crédit* en faveur du *Tribunal correctionnel de Riom.*

Demande, par M. Bardoux, de 100 francs de subvention pour la *Société de patronage des libérés.*

Rapport de M. Bony-Cisternes relatif à l'institution des *jeunes aveugles.*

Rapport de M. Thomas concernant l'*Ecole des maîtres ouvriers mineurs d'Alais* et l'*Ecole centrale des arts et manufactures.* (Entretien de boursiers à ces écoles.)

Rapports du docteur Pilleyre : Relatif à l'*Ecole d'accouchement.* — Sur l'*Ecole nationale d'horlogerie de Cluses.* (Entretien de boursiers à cette école.)

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement* de *chemins nouveaux.*

Rapport de M. Salneuve relatif au *legs de M. Bargoin* qui, par testament du 1er mai 1882, a constitué en faveur du département du Puy-de-Dôme, une *rente perpétuelle* de 6,000 francs par an sur l'Etat, affectée à l'entretien de la *propriété de Bellevue* qu'il a léguée par le même testament audit Département.

Nomination de quatre conseillers comme membres du *Conseil départemental de l'instruction publique.*

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

22 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Observation de M. Laville relative au *pont de Saint-Gal* et au *chemin n° 39.*

Rapport de M. Desmonteix relatif au prolongement de la *ligne de Commentry à Marcillat* (Allier) jusqu'à Pionsat (Puy-de-Dôme), chemin de fer d'intérêt local.

Rapports de M. Lecoq : Concernant une demande de *secours* pour réparations d'une digue, formée par la *Commission syndicale d'Auzat-sur-Allier.* — Sur les *tramways* de *Montferrand à Royat.* — Sur la modification de l'horaire des trains sur le *chemin de fer de Tulle.* Train d'Ussel.

Rapport de M. Fr. Chauvassaignes relatif au prolongement du *chemin de fer de Gerzat-Maringues sur Randan et Vichy.*

Rapport de M. Marignier relatif à une demande en *réduction de contingents* communaux, formée par la *commune de Tauves.*

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur la *mendicité.* — Sur les *épidémies.* — Sur un *legs* d'une somme annuelle et perpétuelle de 1,000 francs fait en faveur de *chaque Département de France*, par *M. Genin*, suivant son testament du 12 avril 1879.

Rapports de M. Goyon : Relatif au maintien de crédit de 200 fr. en faveur de l'*Association générale d'Alsace-Lorraine*, de celui de 100 francs en faveur de la *Société de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.* — Sur les *haras.* (Monte dans le Département.) — Sur la caserne de *gendarmerie* de Latour. — Sur les *foires* et *marchés.* — Sur la création de bourses pour l'*école de laiterie du Mont-Dore.*

Rapports de M. Robert : Sur les *forêts.* — Sur la caserne de *gendarmerie* de Vic-le-Comte. — Sur la *sous-préfecture* et le *Tribunal civil de Thiers.*

Sur la demande de M. Amable Burin des Roziers une somme de 100 francs est votée en faveur de l'*Alliance française* pour la propagation de la langue française.

23 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du *Préfet.*

Question de M. Guillemin à M. le Préfet pour les *secours en cas d'extrême misère.* (Secours promis à la ville de Thiers.)

Vote d'un *secours* de 1,500 francs pour le *Syndicat des habitants d'Auzat-sur-Allier.*

Observation de M. Bardoux relative au prolongement sur Pionsat de la *ligne de Marcillat à Commentry.*

Rapports de M. Michel : Relatif à l'*octroi* de la *ville d'Issoire.* Extension du périmètre d'octroi. Demande de modification et révision du tarif. — Sur les baux de casernement de la *gendarmerie.*

Rapport de M. Pilleyre sur les *sourds-muets.*

Rapport de M. Bony-Cisternes sur l'*Ecole départementale d'architecture de Volvic.*

Rapports de M. le docteur Mary-Durand : Sur l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* (Entretien de boursiers.) — Sur le *Service de la vaccine.*

Rapport de M. Chapot sur les *routes nationales.*

Rapport de M. Duliège sur l'*hospice du Mont-Dore.*

Rapports de M. Giraud : Sur le Service des *enfants assistés.* Le crédit pour ce Service est actuellement de 175,800 francs. — Sur la *protection des enfants du premier âge.* Le crédit pour ce Service est de 10,000 francs. — Sur l'*assistance communale et départementale.*

Rapports de M. Béchon Morel : Sur la *surveillance du travail des enfants dans les manufactures.* — Sur une demande de souscription pour un ouvrage intitulé : *Histoire d'un siècle et d'une famille (1789-1889). Les trois Républiques et les trois Carnot*, par Charles Rémond, avocat à Paris.

Rapports de M. Goyon : Sur les *secours* à donner à d'*anciens employés* ou à leurs familles. — Sur l'achat de *taureaux reproducteurs.* — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement de Thiers, à propos de la section de *Palladuc* qui désirerait être érigée en *commune distincte.* (Rejet.) — Sur la division en deux sections électorales de la *commune de Saint-Priest Bramefont.*

Rapports de M. Chabory : Sur les *bois et forêts.* — Sur des modifications aux *circonscriptions territoriales.* — Demande de la commune d'Allagnat de transférer à Ceyssat le chef lieu de la commune.

Remerciements à M. Brau, organisateur des *Musées cantonaux.* Renvoi de son opuscule à l'Administration.

Question de M. Bardoux au Préfet sur le crédit pour la destruction des *animaux nuisibles.*

24 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Bardoux sur la *Maternité* et l'*Ecole d'accouchement.*

27 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion au sujet de la création de la *Maternité* et de l'*Ecole d'accouchement.*

Rapport de M. Bardoux sur l'*instruction publique.*

Rapports de M. de Chazelles : Sur le règlement du *compte administratif de 1887* et sur le *compte des recettes et dépenses de 1888.* — Sur une demande d'*indemnité* formée par *M. Dalbine, architecte.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur l'*hôpital du Mont-Dore.* (Acquisition de mobilier et aménagement de l'Hospice.)

Rapport de M. Pommerol sur l'*instruction primaire.*

Rapports de M. Girard : Relatif à l'*Ecole des Beaux-Arts.* (Bourses d'entretien à cette école.) — Sur le *Temple de Mercure* sur le puy de Dôme. — Observations de M. Girard sur l'*organisation départementale du personnel de la Préfecture et des Sous-Préfectures.*

Rapport de M. Pilleyre relatif aux *bourses dans les lycées et collèges.*

Rapports de M. Mary-Durand : Relatif au *collège de Riom* et au *lycée Blaise-Pascal.* — Sur une demande de bourse à l'*Ecole des hautes études commerciales.* — Sur le service des *Epizooties.*

Demande d'élargissement de la *route nationale n° 106* dans la traverse de Thiers, formée par M. Duchasseint.

Rapport de M. Duchasseint sur la *pêche fluviale.*

Désignation de deux conseillers généraux pour faire partie de la Commission interdépartementale chargée d'étudier le projet d'établissement du *pont de Saint-Gal* entre l'Allier et le Puy-de-Dôme. MM. Laville et Lecoq sont élus.

Rapport de M. Giraud sur le service des *aliénés.*

Rapport de M. Lajaunie sur les *Bâtiments départementaux.*

28 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Lajaunie : Sur une demande de crédits pour l'achèvement de l'*Ecole normale d'institutrices* et sur les menues dépenses du *tribunal de Clermont.* — Sur l'organisation de l'*assistance médicale* dans le Département.

Rapports de M. Farjon : Sur le *Service des postes et télégraphes.* — Sur l'aménagement des *bois et forêts.*

Rapports de M. Guillemin : Sur un vœu relatif aux *boursiers du collège d'Ambert.* — Sur la création d'un *bureau télégraphique à Celles* et la conversion du *facteur boîtier* de cette commune en recette simple. — Sur l'*Ecole primaire* projetée au *village des Brassets,* commune de Vinzelles et l'attribution de *bourses* de l'Etat au *collège de Thiers.*

Le Conseil vote les crédits relatifs au [illegible] et à l'extension du *réseau télégraphique.*

Rapport de M. Robert sur des vœux du Conseil d'arrondissement de Thiers relatifs à la *culture du tabac* et à la protection des *intérêts agricoles* dans le département.

Rapports de M. Pouyet sur la *Station agronomique du Centre.* — Sur l'*Ecole départementale de pisciculture.* — Sur différentes *demandes de subventions.* — Sur des demandes de *liquidation de pensions de retraites.*

Rapport de M. Goyon sur la *chaire départementale d'agriculture* et sur le *service phylloxérique.*

Le crédit relatif à la destruction des animaux nuisibles à l'agriculture est voté.

Rapport de M. Chabory sur un vœu de M. Octave Burin des Roziers, demandant l'abrogation de la *loi* sur la *vaine pâture.*

Discussion au sujet de l'*Ecole de la Molière.* — Protestation du Conseil général contre la suppression de cette école.

Un crédit de 1,000 francs est voté pour *champs de démonstration.*

Rapport de M. Octave Burin des Roziers sur les *Prestations* des *chemins vicinaux.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins de grande communication* et sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun.* — Sur le *chemin n° 18* de Nades à Auzances et sur le *classement de chemins nouveaux.*

29 Août 1889. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le *classement* dans le *réseau d'intérêt commun* des chemins du nouveau réseau construits dans le courant de l'année qui vient de s'écouler. — Sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins du nouveau réseau* et enfin sur le *Programme de 1890.*

Rapport de M. Laville sur la répartition de la *subvention* de 20,000 francs aux *communes* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Petit sur les *Prestations.*

Rapport de M. Giraud relatif à la *protection des enfants maltraités ou moralement abandonnés.*

Rapports de M. Bechon Morel : Sur une ouverture de crédit pour des *réparations* à exécuter à des *établissements pénitentiaires du Département.* — Sur la caserne de *gendarmerie* de Tauves.

Demande de bourse pour l'*Ecole de Versailles.*

Réclamation de M. de Chazelles au sujet du *sectionnement électoral.*

Rapport de M. Duchasseint sur [illegible]

Rapport de M. Pommerol sur la [illegible]

Rapport de M. de Chazelles sur [illegible]

Rapport de M. Cote Blatin sur [illegible] *Mont Dore.*

Création de bourses.

Rapports de M. Tixier-Aubergier : Concernant les *Bâtiments départementaux*. — Sur le *Budget de report*.

Rapport sur le renouvellement du vote d'un centime et demi.

Renouvellement d'impositions départementales relatives au vote d'un centime un dixième.

Rapport de M. Bardoux sur les *Archives départementales*.

Rapport sommaire de M. Tixier sur le *Budget rectificatif*.

Fixation à 8 francs du prix de l'exemplaire d'un *ouvrage sur les Archives des Hospices*.

Rapport de M. Lecoq sur les *eaux du Lac d'Aydat*.

Rapport de M. Corre sur le *chemin de fer du Marais*.

M. Marignier est nommé membre de la Commission chargée d'examiner le compte de garantie des *chemins de fer d'intérêt local*.

MM. Goyon et Chabory sont désignés pour faire partie de la *Commission du Mont-Dore*.

MM. Côte, Chatard, Pommerol et Chauvassaignes sont désignés pour faire partie de la *Commission de surveillance des Ecoles normales d'instituteurs et d'institutrices*.

M. Lajaunie est désigné comme membre de la Commission d'examen des demandes de *bureau de tabac*.

Rapport de M. Audibert relatif à l'agrandissement de la *gare d'Issoire* et au *Service minéralogique* et à la *Pêche fluviale*.

Rapport de M. Bardoux relatif au *Budget primitif* de 1890.

Rapport de M. Bony-Cisternes sur le *classement des écoles à construire*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bataille sur le *chemin de Volvic à Auzances*.

Vœu de M. Laville tendant à obtenir le classement du *chemin de Saint-Priest-des-Champs au chemin n° 77* de la vallée de la Bouble par Gouttières.

Vœu de M. Boutarel relatif à des modifications à apporter à l'*horaire des trains* sur la *ligne d'Orléans*.

Vœu de M. Laville relatif à l'*arrêt à Giat* du rapide de *Paris à Laqueuille*.

Vœu de M. Laville relatif au *courrier de Pionsat*.

Vœu de M. Pilleyre tendant à l'organisation de l'*Assistance médicale* pour les indigents dans le Puy-de-Dôme.

Vœu de M. Pouyet relatif au *service postal*.

Vœu de M. Lajaunie tendant à obtenir une subvention pour achat de terrains nécessaires pour l'assiette du *chemin n° 71* de Chavaroux à la gare d'Entraigues.

Vœu de M. Lajaunie tendant à obtenir le classement du *chemin dit du Marais de Surat*.

Vœu de M. Lecoq tendant à obtenir le classement du *chemin n° 60.*

Vœu de M. Claussat tendant à faire comprendre au programme de 1890 le *chemin n° 87* de Saint-Victor à Lachaux.

Vœu de M. Octave Burin des Roziers tendant à l'abrogation de la *loi du 10 juillet 1889* sur la *vaine pâture.*

Vœu de M. Pommerol tendant à l'établissement d'une *halte à Montferrand* sur le *chemin de fer P.-L.-M.*

Vœu de M. Goyon relatif aux *Pupilles de la Seine.*

Vœu de M. Pilleyre tendant à l'établissement d'un *service de dépêches* entre les communes de Bertignat et Saint-Amant-Roche-Savine, chef-lieu de canton.

Vœu de M. Chabory relatif à la *mendicité* et notamment aux mendiants alcooliques et tendant au vote d'une loi autorisant les communes à prélever un droit annuel sur l'ouverture des cabarets, cantines, etc., pour le produit être employé à l'entretien des *aliénés pauvres.*

Vœu de M. Pouyet tendant au maintien de la station d'*étalons* d'Herment.

Vœu de M. Chapot tendant à obtenir l'établissement d'une *boîte aux lettres* au village de Ferréol, *commune de la Chaulme* et à ce que l'itinéraire du *courrier de Montbrison* à Ambert soit modifié.

Vœu de M. Corre relatif aux érosions produites en amont du *pont de Ris.*

Vœu de M. Marignier relatif aux *chemins de fer de Gerzat à Maringues* et la *Compagnie P.-L.-M.*

Vœu de M. Guillemin relatif aux *chemins de fer d'intérêt local.*

Vœu de M. Robert sur le *service des postes. (Volvic).*

Vœu de Bardoux sur le même service *(Chanonat).*

Vœu de M. Duchasseint sur les *écoles de laiterie* dont il désirerait voir le département du Puy-de-Dôme pourvu suivant le désir déjà exprimé du Conseil général en 1885 et 1886.

Renouvellement du vœu de M. Féchet relatif à la création d'un *poste de professeur d'agriculture* pour les arrondissements de *Thiers et Ambert.*

Vœu de M. Desmonteix relatif au *pont des Eylands* sur le chemin vicinal de Pionsat à la Cipière et au *chemin de Pionsat* à la gare d'Evaux par Saint-Fargheol.

Vœu de M. Boutarel tendant à la *création* de deux *bureaux de tabacs* dans le canton de *Pontgibaud.*

Vœu de M. Chamerlat relatif à la *destruction* des *animaux nuisibles.*

Vœu de M. Pileyre concernant le *service postal.*

Vœu de M. Chauvassaignes concernant la *pêche fluviale.*

Vœu de M. Marignier relatif à la pêche d'un *poisson nouveau* similaire au hareng, dans l'Allier et à celle du saumon et de l'alose.

Vœu de M. Marignier relatif à des *arrêts de trains à Gerzat* sur le *chemin de fer P.-L.-M.*

Vœu de M. Desmonteix relatif au *raccordement* de *chemins vicinaux* traversés par la ligne de *Volvic à Riom.*

Première Session ordinaire de 1890

— 14-1[illegible] Avril —

Préfet : M. Bardon (1). — *Président élu* : M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus* : MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus* : MM. Chatard, Allard et Claussat.

14 Avril 1890. — M. Guyot-Lavaline, *président*, déclare la session ouverte.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Claussat, l'un des *secrétaires*, procède à l'appel nominal et donne lecture du procès-verbal de la séance du 29 août 1889, qui est adopté sans observation.

Étaient présents : MM. Pileyre, Féchet, Chapot, Allard, Guyot-Dessaigne, Barrière, Giraud, Farjon, Bardoux, Thomas, Chatard, Pommerol, Blatin, Côte-Blatin, Franck Chauvassaignes, Gardette, Pouyet, Chambige, Duliège, Pouchon, Chabory, Guyot-Lavaline, de Maillargues, Tixier-Aubergier, Bony-Cisternes, Girot-Pouzol, Audibert, Sauvat, Octave Burin-des-Roziers, docteur Durand, Goyon, de Chazelles, Michel, de Lauzanne, docteur Bataille, Tallon Eugène, Lecoq, Laville, Desmonteix, Petit, Boutarel, Corre, Girard, Miomandre, Claussat, Chamerlat, Duchasseint, Marignier, Béchon-Morel, Guillemin.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

« Au lendemain de notre session dernière succombait, après une courte maladie, l'un des membres les plus autorisés, les plus sympathiques de cette assemblée, M. Salneuve.

« J'ai dit ailleurs tout ce que m'inspirait le souvenir de cet homme excellent, je n'y reviendrai pas ; vous me permettrez toujours de lui adresser, en quelques mots, un dernier hommage, de cette place même que j'ai l'honneur d'occuper après lui.

« Arrivé au terme d'une carrière honorablement remplie dans la magistrature, carrière au cours de laquelle il s'était signalé par son intégrité non moins que par son indépendance, M. Salneuve était entré dans la vie politique en 1871.

« Il fit partie de l'Assemblée nationale et du Sénat et, républicain, siégea constamment dans les rangs de la gauche, remplissant son mandat avec une sollicitude, un dévouement aux intérêts publics et privés qui lui valurent, dans cette région, une légitime popularité.

« Élu membre du Conseil général par les électeurs du canton de [illegible], il fut bientôt appelé par ses collègues au fauteuil de la présidence [illegible] Messieurs, quelle haute impartialité, [illegible] dans la direction de [illegible] fit un devoir de [illegible] cette honorable fonction.

« Quelques mois plus tard, la mort frappait encore un des nôtres

(1) [illegible] portrait de ce personnage.

beaucoup plus jeune, à qui l'avenir semblait réserver de longs jours, M. Grange, représentant du canton de Manzat.

» M. Grange fut pendant longtemps membre et secrétaire de la Commission départementale et se montra toujours dévoué à nos institutions. Dans ces dernières années, il avait accepté une situation hors du Département et vous vous souvenez avec quel empressement et quelle satisfaction il venait reprendre son siège au milieu de nous, dès qu'il pouvait se soustraire pour un temps à ses occupations nouvelles.

» Au nom du Conseil général, je salue respectueusement la mémoire de nos regrettés collègues.

» Messieurs, j'ai le devoir et le plaisir de souhaiter la bienvenue à notre nouveau préfet, M. Bardon, à qui je me permettrai d'adresser un vœu qui trouvera, j'ose l'espérer, de l'écho dans cette enceinte : c'est que la durée de son séjour lui permette d'acquérir, des choses et des hommes de ce pays, une connaissance exacte et éclairée, condition essentielle d'une administration vraiment féconde, profitable à la fois au Département et à la République. »

L'allocution de *M. le Président* reçoit l'approbation et les applaudissements unanimes de l'Assemblée.

M. le Préfet prend ensuite la parole et répond en ces termes :

« Monsieur le Président,

» Messieurs,

» Je vous remercie bien sincèrement des souhaits de bienvenue qui viennent d'être exprimés au nom du Conseil général. Vous devancez mon vœu le plus cher, Monsieur le Président, lorsque vous demandez que le Préfet reste le plus longtemps possible parmi les populations qu'il est appelé à administrer. Je souhaite vivement de faire un long séjour dans votre beau département, où, grâce à votre concours éclairé, il me sera possible de faire quelque bien.

» Je me suis imposé pour règle de conduite d'étudier avec la plus grande attention toutes les affaires soumises à l'Administration ; mais, comme vous le dites, il faut une longue présence et un travail d'assimilation sans cesse renouvelé pour en délibérer avec certitude. Si ma connaissance des affaires du département vous paraît encore incomplète pendant cette session, vous l'attribuerez non à un défaut de bonne volonté, mais au peu de temps passé parmi vous.

» Je désire notamment étudier complètement toutes les ressources du budget départemental et, d'accord avec vous, d'en contrôler soigneusement les dépenses, afin d'économiser les deniers des contribuables, tout en obtenant les meilleurs résultats possibles.

» Vous avez su, Messieurs, dans ce département, mettre à profit, dans une large mesure, la loi sur les chemins vicinaux ; je n'ignore pas avec quelle ardeur vous cherchez à compléter l'œuvre de vos prédécesseurs. Soyez certains de trouver le même zèle dans votre nouveau Préfet.

» Il est d'autres branches de l'administration qui solliciteront mon attention comme la vôtre. Je m'occuperai attentivement de la question de l'Assistance publique. Je suis sûr de trouver un écho dans le sein du Conseil, lorsqu'il s'agira d'achever cette œuvre importante déjà ébauchée, et dont le Gouvernement comme le Parlement se préoccupent à juste titre. Leurs efforts réunis trouveront une solution impatiemment attendue par notre démocratie.

» En n'oubliant, enfin, aucune des parties de la tâche qui m'est

confiée, j'espère atteindre le but que je me suis sans cesse proposé, faire respecter et surtout aimer la République par mon dévouement à tous les intérêts de chacun de vos cantons et à ceux du département tout entier. Je compte sur le concours du Conseil général et de chacun de vous en particulier ; le mien vous est acquis d'avance et ne vous fera jamais défaut. »

Le discours de M. le Préfet, accueilli par les témoignages de la plus vive sympathie, a été couvert d'applaudissements.

Communication du *Préfet*.

Nomination de M. J. Côte pour faire partie du *comité technique du phylloxéra* institué par décret du 2 mai 1888.

15 Avril 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Nomination de M. Allard comme membre de la *commission départementale* en remplacement de M. Farjon, élu député.

Rapport de M. Tixier-Aubergier au sujet du rattachement au budget en cours des *subventions de l'Etat* et des *fonds d'emprunt* prévus au budget de 1889 pour l'exécution du programme des *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Féchet sur le chiffre de la *pension* accordée à *Mme Ferrier*.

Rapport de M. Chamerlat au sujet du récolement de l'*inventaire du mobilier* de l'*Ecole normale d'instituteurs et d'institutrices*.

Rapport de M. Mary Durand concernant les demandes de *subventions* de l'Etat en faveur des *maisons d'école*.

Rapport de M. Tallon sur l'alignement des rues du *Mont-Dore*.

Rapport de M. de Lauzanne concernant le classement comme *monuments historiques* des *églises de Chauriat et de Culhat*.

Rapport de M. Pouyet sur trois projets d'aménagement de *bois communaux*, forêt de Fontfreyde, de Curaire et de l'Aumône.

Rapport de M. Guillemin sur les *pensions de retraites* de : Mme Catherine Roche, veuve Colendy, et de Mme Barthelemy Félicité, veuve de M. Anglade Pierre, ancien agent voyer.

Rapport de M. Chabory concernant la répartition d'une somme de 5,000 francs accordée par l'Etat aux *bureaux de bienfaisance*.

16 Avril 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. de Chazelle : Concernant le prélèvement d'un crédit à prendre sur la réserve des fonds imprévus de 1889 destiné à couvrir les dépenses faites pour les [illegible] de *M. [illegible]*. — Sur le prélèvement de 10,000 pour la *caisse des employés départementaux* sur les travaux des *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Tixier sur une demande de crédit de 700 francs

pour le matériel nécessaire aux commissions de *réquisitions militaires.*

Rapport de M. Girard sur une demande de bourse pour l'*école des Beaux-Arts.*

Rapports de M. Lecoq : Sur le vœu émis par M. Laville tendant à ce que une *halte* soit établie entre *Saint-Eloy et Lapeyrouse.* — Sur une demande d'*arrêt à Riom* des trains 729 et 730.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. de Lauzanne sur le *service postal.*

Renvoi à la session d'août d'une demande d'*érection de commune* formée par la section de Saulzet-le-Chaud, commune de Romagnat.

17 Avril 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

M. Bataille est élu membre de la *commission des bureaux de tabac.*

Rapport de M. Bardoux concernant le *chemin de fer de Gerzat-Maringues* et concluant à une transaction entre le Département et la ville de Clermont.

Rapports de M. Tixier : Sur les *réquisitions militaires.* — Concluant au maintien pour une nouvelle période de 30 années de l'imposition d'un centime soixante centièmes perçue en vertu de la loi du 2 août 1875. — Sur une demande de *crédit supplémentaire* pour payer certaines *impressions antérieures* à 1890.

Rapport de M. Pilleyre concernant les bourses du *lycée de Clermont-Ferrand.*

Rapports de M. Corre : Concernant le prolongement de la ligne du *chemin de fer de Gerzat-Maringues jusqu'à Vichy.* — Sur l'action intentée au Département au sujet de la construction de la *gare d'Entraigues* sur le chemin de fer Gerzat-Maringues. — Communication est donnée par M. Corre d'une lettre du Ministre des travaux publics rejetant une demande d'*arrêt à Gerzat* des *trains express* circulant entre Clermont et Saint-Germain-des-Fossés.

Rapports de M. Lecoq : Concernant la *ligne d'Arvant* à Saint-Alyre sur la *compagnie P. L. M.* — Sur le *tramway de Montferrand à Royat.* — Concernant la *route nationale n° 89* entre Clermont et Pont-du-Château.

Rapport de M. Chatard concernant une demande de convention nouvelle pour le *chemin de fer de Riom-Volvic* entre le Département et la Compagnie des Batignolles.

Demande et vote de crédit de 200 francs en faveur d'un employé chargé de vérifier les comptes dans les gares du *chemin de fer de Gerzat-Maringues* et de Riom-Volvic.

Rapport de M. Laville sur les demandes de *subvention* formées par les communes pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement des chemins vicinaux.*

Demande de M. Tallon tendant à obtenir la *construction d'un pont* dit de *Brémont* aux confins des 3 cantons de Saint-Gervais, Menat et Manzat.

18 Avril 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Giraud : Concernant l'*assurance* des *immeubles départementaux*. — Tendant à l'allocation d'un crédit pour réparations à l'*hôtel de la Préfecture*, chambre de M. Firbach, ancien préfet, et aménagement d'une salle d'attente précédant le cabinet de M. le Préfet.

Acte est donné à M. le Préfet du dépôt sur le bureau du Conseil général de l'état de la *situation financière* des *communes* au 31 décembre 1889.

Rapport supplémentaire du Préfet tendant à la *création* d'un *asile d'aliénés* dans le Puy-de-Dôme.

Rapport de M. Tallon concernant cette création.

Rapport de M. Guillemin concernant la *séparation de Tauves* de l'*arrondissement d'Issoire* et ajournement à la session d'août.

Rapport de M. Pouyet concernant les *bois et forêts*, les *foires et marchés* et la création d'un *bureau de poste* dans le bourg des Ancizes.

Rapports de M. Chabory : Concernant la répartition entre les communes d'un *secours* de 5,000 francs attribué aux *bureaux de bienfaisance* par le Ministère de l'Intérieur. — Concernant le *concours agricole de Puy-Guillaume*.

Proposition de M. Chatard au sujet d'un *sténographe* pour le *Conseil général*.

Demande de M. Côte concernant la *destruction des vipères*.

Demande de subvention faite par M. Guillemin pour les *instituteurs* déplacés pour examen.

Rapport de M. de Chazelles sur les *produits éventuels départementaux*.

Rapport de M. Tixier pour les impressions du *service vicinal*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le *pont de Parentignat*. Sur les *chemins d'intérêt commun*, chemins du nouveau réseau.

Rapport de M. Marignier concernant les *prestations* sur les chemins vicinaux.

Rapport de M. Duchasseint sur la *pêche fluviale*.

19 Avril 1890. — Rapport de M. Lecoq exprimant le vœu qu'un *chemin de fer à voie étroite* (système Decauville) soit établie entre *Laqueuille* et le *Mont Dore* par Saint-Sauves et La Bourboule. — Discussion.

Communication est faite au Conseil général de la délibération du Conseil municipal de *Clermont* au sujet du règlement de la *subvention* de la ville à la *ligne départementale Gerzat Maringues*.

Rapport de M. Tixier au nom de la Commission des Finances, relativement à la *garantie d'intérêts* promise à la *société des Batignolles* pour la *ligne* de *Gerzat-Maringues.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins vicinaux.* — Sur le *pont d'Apriat* et de *Charbonnier.*

Rapport supplémentaire du Préfet concernant l'*établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Tallon sur l'emploi de la somme de 100,000 francs attribuée à la *commune du Mont-Dore* pour travaux d'embellissement et de voirie.

Rapport de la *commission spéciale du Mont-Dore* concernant ces 100,000 francs.

19 Avril 1890. — Rapports de M. Duchasseint : Concernant les *échelles à Poissons* sur la *rivière de Dore.* — Concernant le *Perré de Pont-Picot* et la défense des rives de l'*Allier.*

Rapports de M. Chabory : Sur la *pisciculture nouvelle.* — Sur la création d'une *banque* pour l'*agriculture.*

Demande de M. Côte relative au *phylloxèra.*

Rapport de M. Pouyet sur les *caisses d'épargne.*

Rapport de M. Chabory sur les *travaux d'irrigation.*

Election des membres du Conseil devant composer la *Commssion spéciale du chemin de fer d'intérêt local de Riom-Volvic.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Girot Pouzol concernant le *rachat du pont à péage d'Orbeil.*

Vœu de M. Chabory sur les précautions à prendre contre la *fièvre aphteuse.*

Vœu de M. Tallon concernant le *service postal.* Demande de création d'un bureau de poste et télégraphe dans le bourg des Ancizes.

Vœu de M. Goyon concernant la nomination de l'*agent voyer en chef* en remplacement de M. Dulier mis à la retraite.

Vœu de M. de Chazelles relatif à diverses améliorations à apporter dans le *service du chemin de fer de Riom à Volvic.*

Vœu de M. Boutarel relatif au *dégrèvement d'impôt* en faveur des *familles de sept enfants.*

Vœu de M. Laville relatif à l'établissement d'une *halte* avec service de marchandises sur l'embranchement du *chemin de fer de Saint-Eloy à Lapeyrouse.*

Vœu de M. Barin des Roziers concernant la création d'une *caisse d'assurances contre la grêle.*

Vœu de M. Claussat relatif à la création d'un *bureau de tabac* dans la commune de Chateldon.

Autre vœu de M. Claussat relatif au *pont à péage de Ris.*

Vœu de M. Barrière tendant à établir des *taxes d'entrée* sur les *bois étrangers*.

Vœu de M. Barrière consistant à demander des études pour la construction d'une *ligne d'intérêt général* partant d'Arvant et se soudant au P.-L.-M. à la gare de Saint-Alyre.

Vœu de M. Pilleyre relatif à la construction d'un *pont sur la Dore* au village du Chatelet, commune de Bertignat.

Vœu de M. Pilleyre tendant à faire prélever annuellement par l'*administration des postes*, sur ses bénéfices, une somme pour servir à l'amélioration du service.

Vœu de M. Chapot tendant à établir une *boîte aux lettres* au village de Ferréol.

Vœu de M. Petit tendant à ce que le nombre des *primes d'élevage* dans les *concours hippiques de Pontaumur* soit augmenté.

Vœu de M. Mary Durand demandant à ce que les *glucoses* soient *imposés*.

Vœu de M. Mary Durand demandant le classement d'un *chemin* de *Sauxillanges* au Vernet-la-Varenne par St-Etienne-sur-Usson.

Vœu de M. Féchet demandant des modifications à l'*horaire de trains* allant d'*Ambert à Lyon* et Saint-Etienne.

Vœu de M. Boutarel concernant la création d'un nouveau *train* partant de *Laqueuille* à 6 heures du matin.

Vœu de M. Boutarel demandant l'établissement d'un *pont à bascule* à la *halte des Roziers-sur-Sioule*.

Vœu de M. Claussat demandant le classement de l'embranchement du *chemin d'intérêt commun n° 79* du nouveau réseau.

Vœu de M. Claussat tendant au classement définitif du *chemin de Puy-Guillaume*, à Saint-Victor.

Vœu de M. Claussat demandant une somme de 500 francs en faveur du *concours agricole de Puy-Guillaume*.

Renouvellement d'un vœu de M. Corre relatif aux érosions qui se produisent en amont du *pont suspendu de Ris*.

Vœu de M. Girard à propos des réformes à apporter à l'organisation des *caisses d'épargne*.

Vœu (renouvellement) de M. Sauvat tendant à ce que la *société des mines de Brassac* soit mise en demeure de mettre en exploitation les mines de la Combelle et de Bouxhors et d'ouvrir la mine d'Armois.

Vœu de M. Chabory tendant à frapper d'un *droit de fabrication* les *vins de raisins secs*.

Vœu de M. Lecoq concernant l'emplacement de la *gare* [illegible]

Vœu de M. Sauvat concernant le *rachat* du *pont à péage de* [illegible]

Vœu de M. Guillemin renvoyé à la Commission des finances tendant à allouer un crédit de 1,000 pour faire diverses études de prolongement d[illegible] de [illegible] et *Maringues*.

Vœu de M. Bethon au sujet de l'*entretien des sourds-muets* et des [illegible] dans divers établissements.

Vœu de M. Lecoq concernant la création d'un poste d'*agent voyer à Menat*.

Vœu de M. Chabory tendant à la création de *trains rapides*.

Vœu de M. Girot-Pouzol concernant le *train 703* de Clermont à Brioude.

Deuxième Session ordinaire de 1890

— 18-29 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge* : M. Duchasseint. — *Président élu* : M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus* : MM. Laville et Barrière. — *Secrétaires élus* : MM. Chatard, Allard et Goyon.

18 Août 1890. — La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

M. le Préfet déclare la session ouverte.

M. Duchasseint, *doyen d'âge*, prend place au bureau. M. Lecoq, le plus jeune des membres, remplit les fonctions de *secrétaire*.

M. le Président invite l'assemblée à procéder à la constitution du bureau définitif. M. Guyot-Lavaline est élu *president*. MM. Laville et Barrière, *vice-présidents*. MM. Chatard, Allard et Goyon, *secrétaires*.

M. Guyot-Lavaline, *président*, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» Je suis profondément sensible au nouveau témoignage de confiance que vous avez bien voulu me donner et cette confiance, je m'efforcerai de la justifier par une impartialité absolue dans la direction des débats.

» L'année dernière, au lendemain même d'une Exposition dont le succès était universellement proclamé, le corps électoral fut appelé à procéder à des élections générales.

» Eclairé enfin sur le but et la portée réelle d'un mouvement politique qui avait pu, dès l'origine, l'étonner et le surprendre par quelques succès inattendus, il manifesta hautement, par l'ensemble de ses choix, son vif désir de voir, à des agitations stériles, succéder une période de travail et d'apaisement.

» Le Parlement l'a compris ainsi et, sauf quelques heures accordées à des interpellations qui sont la conséquence inévitable, je dirai même légitime, du régime parlementaire dans un pays de libre discussion, il a consacré son temps à l'examen et à la préparation des lois d'affaires.

» Je n'ai pas à vous rappeler toutes celles qui ont été votées pendant cette première année de la législature, mais je dois, il me semble, vous signaler la dernière qui a provoqué dans l'une et l'autre Chambre des débats intéressants, et qui doit apporter une importante modification dans le régime fiscal et économique de la France.

» Le projet du Gouvernement avait un double objectif : le dégrèvement partiel de la contribution foncière et la substitution de l'impôt de quotité au système de la répartition, en ce qui concerne la propriété bâtie.

» Sur le premier point, tout le monde était d'accord, puisqu'il s'agissait de ramener à une égalité relative les charges de chaque département, mais sur le second, l'entente paraissait moins facile entre les membres du Parlement. Ceux qui hésitaient à donner leur adhésion critiquaient beaucoup moins le principe même de la quotité, dès longtemps réclamé, que l'opportunité d'une mesure qu'ils jugeaient insuffisamment préparée.

» Au reste, ils reconnaissaient volontiers le soin apporté par l'Administration des Contributions directes dans les opérations préliminaires.

» Quoi qu'il en soit, la loi a été votée à une très grande majorité sans distinction de partis, et elle sera, sans doute, accueillie avec faveur dans un département qui verra de son fait alléger sa contribution de plus de 22,000 francs.

» En ce qui touche vos travaux habituels, un examen rapide du rapport très complet, très instructif de M. le Préfet ne m'a point révélé de questions nouvelles ou spéciales. Il en est deux pourtant qui réclameront toute votre sollicitude et dont vous vous êtes occupés déjà au cours de vos précédentes sessions :

» Les modifications dont pourrait être susceptible l'exploitation de la ligne Riom-Volvic, et la solution du litige intervenu entre le Département et la municipalité de Clermont-Ferrand, lorsqu'il s'est agi de remédier à l'insuffisance du rendement de la ligne Gerzat-Maringues.

» Vous les étudierez, Messieurs, avec l'indépendance qui vous est propre assurément, mais aussi avec cet esprit de conciliation, ce désir commun d'une bonne entente que j'ai toujours constatée au sein du Conseil général, quand se trouvaient en présence les intérêts communs du Département et de notre chef-lieu. »

De nombreuses marques d'assentiment accueillent les paroles de l'honorable Président.

Sur la proposition de *M. le Préfet* et après discussion le Conseil général décide l'adjonction au bureau d'un *Rédacteur analytique* moyennant une allocation de 1.200 francs.

Formation des Commissions.

20 Août 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport supplémentaire du Préfet.

Rapports de M. Boutarel : Concernant l'*Institution des sourds-muets.* — Sur un crédit à accorder à l'élève Beraud, boursier à l'*Ecole des maîtres mineurs d'Alais.*

Rapport de M. Tixier rejetant une demande de *subvention* formée par une *Société d'assistance pour les aveugles.*

Rapport de M. Guillemin relatif à des *créances arriérées* concernant des *aliénés.*

Rapports de M. Féchet : Tendant au maintien de la *subvention* accordée à la *crèche de Clermont-Ferrand.* — Sur les avances aux *communes* pour *secours hospitaliers.*

Propositions de M. Burin des Roziers concernant la [illegible] et demande d'affichage de la loi de 89.

Question de M. Lecoq concernant les études relatives au *pont de Saint-Gal.*

Acte est donné à M. Lecoq de ce qu'il a demandé la *création d'un poste d'agent voyer* dans le canton de Menat.

21 août 1890. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Commission du Mont-Dore. — Discussion sur diverses propositions.

Rapports de M. Goyon : Concluant au rejet d'une *demande de subvention* formée par la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* — Tendant à la création d'une *Caisse de secours contre la grêle.*

Rapport de M. Allard tendant au renouvellement de l'allocation de la somme de 100 francs en faveur de la *Société de patronage des condamnés libérés.*

Rapport de M. Pommerol tendant au maintien de la subvention de 1,000 francs en faveur de la *Commission météorologique.*

Rapport de M. Boutarel concluant au maintien du crédit de 2,100 francs inscrit au budget pour subventionner divers élèves du département à *l'Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapports de M. Pilleyre : Concernant le *Service de la vaccine.* — Sur l'*Ecole départementale d'accouchement*

Attribution de bourses.

Rapport de M. Pilleyre concluant au rejet d'une demande de *subvention* pour un *ouvrage de construction* de *M. Guillot, architecte départemental de l'Ardèche.*

Rapport de M. Chamerlat concernant les *Ecoles primaires.*

Rapports de M. Marignier : Concernant le *tramway de Montferrand* à Royat. — Sur le *Service minéralogique.*

Question de M. Tallon relative au *Musée de Clermont.*

Rapports de M. Durand : Concernant la brigade de *gendarmerie* de Pionsat. — Concernant une demande de subvention à l'œuvre de M. Bonjean, en faveur des *enfants abandonnés ou coupables.*

Rapport de M. Desmonteix concernant les casernes de *gendarmeries* de Besse, de Volvie et de Pontgibaud.

22 Août 1890. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Tallon tendant à assurer l'exécution du cahier des charges de l'*Etablissement du Mont-Dore.*

Renvoi à la Commission des finances d'une demande formée par le *Chemin de fer Gier at Maringues.*

Proposition de M. Bardoux concernant les *ruines du chateau de Murols* dont M. le comte de Chabrol-Tournoël veut faire donation au Departement.

Rapport de M. Lecoq sur les résultats de l'*Ecole de pisciculture de Clermont-Ferrand.*

Rapports de M. Audibert : Sur le *Service hydraulique.* — Sur la réfection du *perré de Mezel.* — Sur le rachat du *pont à péage d'Orbeil.* — Sur la *navigation* de la *Dore et de l'Allier.*

M. Sauvat propose au Conseil de voter une somme de 500 francs en faveur des *victimes de la catastrophe de Saint-Etienne.* Cette proposition est renvoyée à la première Commission avec avis favorable.

Rapport de M. Chambige sur des *demandes* en *réduction* de *contingent* des *prestations*, formées par les communes de Bort et de Bongheat.

Rapports de M. Duliège : Concernant les subventions à *la Société de protection des engagés volontaires*, élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle ; — à la *Société de tir de l'armée territoriale;* — à la *colonie agricole de Mettray;* — à l'*Association générale d'Alsace-Lorraine ;* — aux *secours accordés à d'anciens employés ou à leurs familles.* — Sur le compte des *frais d'administration des employés départementaux.* — Sur la situation de la *Caisse des retraites* des mêmes employés. — Sur le Service du *phylloxéra.* — Sur des *conférences agricoles* et des *champs d'expériences* par canton.

Rapport de M. Pilleyre sur les *bourses* dans les *Lycées et Collèges du département.*

Rapport de M. Bechon-Morel concernant les demandes de création de *foires* par les communes de Servant, Verrières, Saint-Priest-des-Champs, Orcet, Montaigut, Combronde et Saint-Amant-Roche-Savine.

23 août 1890. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur l'application de la loi du 8 août 1890 qui a transformé en impôt de quotité la *Contribution sur la propriété bâtie* et par suite de laquelle notre département a vu, quant à cette contribution, son contingent diminué de la somme de 264,108 francs.

Rapport de M. Chamerlat sur l'*Ecole départementale d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Tixier sur le crédit relatif au Service des *épizooties.*

Rapport de M. Marignier sur la *Pêche fluviale.*

Rapports de M. Michel : Tendant au renouvellement d'un vœu formé par M. Pommerol relatif à l'établissement d'une *halte sur le Chemin de fer P.-L.-M.* à *Montferrand* pour l'embarquement du bétail. — Concernant des améliorations demandées à la *Gare d'Issoire* (Chemin de fer P. L. M.).

Rapports de M. Durand : Concernant la *Société de protection des engagés volontaires* élevés sous la tutelle administrative. — Concernant le *travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.* — Sur les *épidémies.* — Sur l'*Assistance publique.*

Rapport de M. Miomandre sur la *Station agronomique*.

Rapport de M. Chauvassaignes concernant les *stations de Haras*.

25 Août 1890. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. de Chazelles : Sur les *dépenses* du *Tribunal civil de Clermont*. — Sur le *Tribunal de commerce de Riom* et sur d'anciennes *dépenses* de la *Préfecture* qui n'avaient pas été réglées. — Sur des sommes à recouvrer pour deux malades placés d'office à l'*asile d'aliénés*.

Rapports de M. Lecoq : Sur le *budget de report* de 1890. — Tendant à rejeter un vœu du Conseil d'arrondissement de Riom qui réclamait une augmentation de crédit pour les *conférences agricoles* et la *création* d'au moins deux *champs d'expériences* par canton. — Sur l'*École départementale d'architecture de Volvic*.

Rapport de M. Goyon relatif à l'aménagement de la *salle du Conseil général* en vue des *élections sénatoriales*.

Rapport de M. Côte-Blatin sur un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Clermont d'une augmentation du crédit relatif à la destruction du *Phylloxéra*.

Rapport de M. Boutarel sur l'unique bourse actuelle à l'*École d'horlogerie* de Cluses.

Rapport de M. Barrière sur le vœu de M. Pouyet relatif à des *billets d'aller et de retour* sur le *Chemin de fer de Tulle*.

Rapport de M. Marignier sur la question du *Chemin de fer de Riom-Volvic*.

Rapport de M. Béchon-Morel sur la liquidation de la *pension de retraite* de Mme veuve Pradelle dont le mari était agent voyer, à Riom.

Rapports de M. Miomandre : Sur les *chaires d'agriculture*. — Relatif à la liquidation de la *pension de retraite* de Mme veuve Dufay dont le mari était chef de bureau à la Préfecture.

Rapports de M. Béchon : Relatif à la liquidation de la *pension* de M. Giraud, ancien chef de division à la Préfecture. — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire relatif à la répartition du dégrèvement de l'*impôt sur la propriété non bâtie*. — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire tendant à ce que la fermeture des *pigeons* soit ordonnée deux fois par an. — Sur une demande de crédit relative à la caserne de *gendarmerie d'Issoire*.

26 Août 1890. — Nomination d'une *Commission* chargée d'étudier la question du *Riom-Volvic*.

Rapport de M. Féchet sur les *Bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Desmonteix sur le casernement de la *Gendarmerie* de Rochefort.

Rapports de M. Sauvat : Relatif à l'*Assistance judiciaire*. — Sur le crédit de 500 francs demandé pour de nouvelles *Sociétés de secours mutuels*.

Rapport de M. de Chazelles sur les *avances aux communes* pour *services hospitaliers.*

Rapport de M. Bardoux relatif au *perré de Mezel.*

Rapport de M. Goyon concluant au vote d'un crédit de 700 francs à accorder comme *secours* aux victimes de la *Catastrophe de Saint-Étienne.*

Rapport de M. Boutarel sur le traitement d'un des *commis* du *Bureau de l'instruction primaire.*

Rapport de M. Tixier relatif au crédit pour l'entretien des *jeunes aveugles.*

Observation de M. Tixier relativement aux *sourds-muets.*

Rapport de M. Tixier sur les *jeunes aveugles* et vote d'un crédit de 6,400 francs.

Rapports de M. Corre : Sur les *travaux de défense* de la rive gauche de l'*Allier* en amont du *pont de Ris.* — Concernant des vœux des Conseils d'arrondissement de Thiers et d'Ambert relatifs à la *pêche* dans la rivière de Dore et au prolongement du *chemin de fer d'Arlanc à Darsac.*

Rapports de M. Chatard : Sur une demande de concession de *Chemin de fer d'intérêt local* de *Billom* aux *Martres-de-Veyre.* — Sur le *Chemins de fer d'intérêt local de Vertaizon à Billom.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins de grande communication.*

27 Août 1890. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur l'offre de donation au Département du *château de Murols.* — Ce rapport est adopté et des remerciements sont adressés à M. le comte de Chabrol-Tournoël, donateur.

Rapport de M. Duchasseint sur les *chemins ruraux.*

Rapports de M. Guyot Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun* ancien réseau. — Sur le classement dans le réseau d'intérêt commun de tronçons de *chemins du nouveau réseau* récemment construits. — Sur les *chemins vicinaux ordinaires* destinés à être classés d'intérêt commun au fur et à mesure de leur construction et désignés plus habituellement sous le nom de chemins du nouveau réseau.

Rapport de M. Chapot sur les *subventions* à accorder pour les *chemins.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur la répartition des crédits sur fonds d'emprunts affectés à la construction des *chemins d'intérêt commun* et du nouveau réseau.

Programme de 1891.

Rapport de M. Petit sur les demandes de *classement* de nouveaux *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur une demande de la commune des *Martres-de-Veyre* tendant à obtenir que l'*avenue de la Gare* desservant cette localité soit classée *chemin d'intérêt commun.*

Rapport de M. Pouyet sur une demande d'indemnité par l'entrepreneur du *pont de Mirefleurs.*

Rapports de M. Thomas : Sur l'*Hospice du Mont-Dore.* — Concernant les *Pupilles de la Seine.*

Rapport de M. Durand sur le Service des *aliénés.* Fixation du contingent des communes pour les frais d'entretien des aliénés.

Rapports de M. Burin des Roziers : Rejetant la demande de l'Association des *Amateurs photographes* qui aurait voulu qu'on lui donnât comme laboratoire le chalet Jocelyn du parc Bargoin. — Sur l'administration des *forêts.*

28 Août 1890 matin. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chauvassaignes relatif à l'aménagement des *bois sectionaux.*

Sur la proposition de M. Chabory, le Conseil vote un crédit de 100 francs pour achat d'un certain nombre d'exemplaires des *Annales des Conseils généraux.*

Rapport de M. Bardoux sur la *Caisse des retraites des employés de la Préfecture.*

Rapport de M. de Chazelles relatif au *Compte de l'exercice 1888* et à celui de l'*exercice 1889.* — Fixation de la cote personnelle. — Contingent départemental. — Centimes départementaux.

Déclaration de M. Bardoux sur les *difficultés* pendantes au sujet du *Gerzat-Maringues* et du *Riom-Volvic* entre le Département et les villes de Clermont et Riom.

Observations de *M. le Préfet* relatives à l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Chamerlat sur l'*Ecole nationale des Beaux-Arts.* Bourses accordées à divers élèves.

Rapport de M. Tixier relatif à une demande de bourse pour l'*Ecole centrale des arts et manufactures.*

Rapport de M. Girard sur le *Temple de Mercure.*

Question de M. Duchasseint relativement à l'*instruction primaire.*

Rapport de M. Tixier sur l'*Ecole de Dallet.* (Vœu de M. le docteur Chambige.)

28 Août 1890 soir. — Rapports de M. Chauvassaignes : Sur les *Postes et Télégraphes.* — Sur les *imprimés départementaux.* (Renvoi de la discussion à la prochaine séance.)

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement* de *nouveaux chemins.*

Rapport de M. Eugène Tallon sur le *Service de la vicinalité.*

Rapport de M. Laville relatif aux *subventions* réclamées par les *communes pour acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Burin des Roziers relatif à la répartition des *fonds de bienfaisance.*

Rapport de M. Thomas relatif à la protection des *enfants du premier âge.*

Rapport de M. Duliège relatif aux *terrains plantés* ou replantés en *vignes.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur un projet d'*aqueduc* entre *Chamalières et Royat.*

Rapports de M. Duliège : Relatif à l'*Enregistrement*, aux Domaines et au Timbre. — Relatif à la *chasse à la bécasse.*

29 Août 1890. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Lecoq : Sur une demande de bourse à l'*Ecole de Montpellier.* — Sur les *demandes en réduction* du *contingent personnel mobilier* formées par diverses communes.

Rapports de M. Marignier : Relatif à la règlementation de la *pêche fluviale* dans le Département. — Relatif à la *Comptabilité communale* en ce qui concerne les ressources et dépenses afférentes aux *chemins vicinaux ordinaires.*

Rapports de M. Durand : Sur le *Service des enfants assistés.* — Sur la *mendicité.*

Nomination de MM. Lecoq et Côte-Blatin comme délégués pour assister au *Comité interdépartemental hippique* du Sud-Ouest.

Rapport de M. Duliège concluant à l'attribution d'une somme de 100 francs pour concourir à l'œuvre patriotique du Conseil général des Vosges qui a pris l'initiative d'élever un *monument* en l'honneur de l'*héroïne Jeanne d'Arc*, en face de la maison même où elle est née.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *Fonds d'emprunt.*

Rapport de M. Bardoux sur le *Budget rectificatif de 1890.*

Rapports de M. Burin des Roziers : Au nom de la *Commission spéciale* du *Mont-Dore.* — Au sujet de la construction d'un *Temple protestant au Mont Dore.*

Rapport de M. Pommerol sur les *églises et presbytères.*

Lecture par M. Bardoux et adoption par le Conseil du *rapport général* sur le *Budget de 1891.* — Les recettes et les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, s'équilibrent avec une somme de 3,174,238 fr. 82.

Nomination de six membres pour la Commission de contrôle.

Rapport supplémentaire sur le *contingent des communes* pour le traitement des *agents voyers.*

Rapport de M. Tixier relatif aux *demandes de secours* formées par les communes pour la construction de *maisons d'écoles.*

Demande de 200 francs de subvention par M. Claussat en faveur de l'*Orphelinat de Châteldon.* (Renvoi à la session d'avril.)

Clôture de la session de 1890.

Vœux.

Vœu de M. Duchasseint concernant les *chemins ruraux.*

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir la création d'un *pont* à *Pont-Astier* sur la *rivière de Dore.*

Vœu de M. Chambige tendant à établir au budget de 1891 un crédit pour faire face à la *création* d'*écoles nouvelles.*

Vœu de M. Burin des Roziers demandant que la juridiction chargée de vérifier les *élections des Conseillers généraux* ne soit plus le Conseil d'Etat mais bien le Conseil général lui-même.

Vœu de M. Goyon concernant les *chemins vicinaux* nos 82 et 31.

Vœu de M. Boutarel tendant à ce qu'il soit alloué une somme de 300 francs aux *incendiés de Pontgibaud.*

Vœu de M. Chamerlat tendant à la création d'une bourse de 1,000 francs destinée à envoyer à l'*École de Montpellier* l'élève qui sortirait de l'Ecole de la Molière avec le n° 1.

Vœu de M. Franck Chauvassaignes concernant la création de *trains rapides* entre *Clermont et Marseille.*

Vœu de M. Pouyet concernant la prolongation à 48 heures des billets d'aller et retour sur la *ligne de Tulle.*

Vœu de M. Chamerlat concernant le *Service forestier.*

Vœu de M. Chamerlat tendant à faire autoriser la succursale de la *Banque de France* de Clermont à recevoir des dépôts de titres et de fonds pour tout le Département.

Vœu de M. Miomandre concernant le mauvais état des caniveaux du *chemin vicinal n° 2*, et tendant à faire donner à la *ville de Riom*, par le Ministre de la Guerre, une *musique d'un régiment.*

Vœu de M. Boutarel tendant à la restauration du *pont de Bonnabaud.*

Renouvellement par M. Guillemin d'un vœu tendant à obtenir le prolongement de la *ligne de Gerzat-Maringues* jusqu'à Vichy.

Vœu de M. Féchet tendant à l'achèvement des trottoirs sur le *chemin de grande communication n° 18.*

Vœu de M. Claussat concernant le *chemin de Châteldon à Rongère Montagne.*

Vœu de M. Blatin tendant à ce que le principe de la quotité soit successivement appliqué aux *Contributions des portes et fenêtres, personnelle mobilière* et sur la *propriété non bâtie.*

Vœu de M. Marignier pour la défense des *rives de l'Allier.*

Vœu de M. Chauvassaignes tendant à une nouvelle et plus complète organisation de l'*Assistance publique.*

Vœu du Conseil tendant à appuyer un projet de loi présenté par MM. Chantagrel et Brousse relatif à l'avancement du *personnel des Ponts et Chaussées.*

Première Session ordinaire de 1891

— 6-11 Avril. —

Préfet : M. Bardon. — *Président :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

6 Avril 1891, 2 heures 3/4. — M. Guyot-Lavaline, *président*, déclare la session ouverte.

M. le Préfet assiste à la séance.

Etaient présents : Les mêmes conseillers généraux qu'en la précédente session, plus M. Lajaunie, réélu le 12 octobre 1890, en remplacement de M. de Lauzanne, dont l'élection avait été annulée.

Nomination d'un *architecte départemental.* (Observations à ce sujet.)

7 Avril 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* relative à une lettre du docteur Nivet, concernant la construction d'un pavillon des accouchements ou *Maternité* dans le jardin de l'*Hôtel-Dieu.*

Rapports de M. Allard : Sur une demande de souscription à deux ouvrages de la maison Berger et Levrault, intitulés : *Les Conseils généraux* et *Commentaire de la Loi sur le recrutement.* — Sur le *compte* des *produits éventuels départementaux.*

Rapport de M. Audibert sur le *tramway* de *Montferrand à Royat.* — Avis favorable est donné à M. Claret relativement à l'autorisation définitive qu'il demandait d'exploiter sa concession par la traction électrique.

Rapport de M. le docteur Mary-Durand sur les *primes de légitimation* accordées aux *filles-mères.*

Communication de M. Féchet relativement à la caserne de *gendarmerie* de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. Duchasseint sur les *chemins ruraux.*

8 Avril 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. le docteur Goyon sur le contingent des communes dans les dépenses pour les *enfants assistés.*

Rapport de M. Bardoux sur le conflit entre le Conseil général et le Conseil municipal de Clermont au sujet du règlement de la *garantie d'intérêts* due au *chemin de fer de Gerzat à Maringues.*

Rapport du docteur Pilleyre sur un vœu de la commune de Fournols qui voudrait, pour éviter la confusion avec d'autres communes du même nom, ajouter au mot « *Fournols* » le mot « *d'Auvergne* ».

Rapport de M. Chatard sur le prolongement de la ligne *Vertaizon-Billom* sur les Martres-de-Veyre ou sur Coudes, par Vic-le-Comte.

Rapports de M. Marignier : Sur la *pêche au véron métallique* et à l'*épervier à petites mailles*. — Sur la *pêche fluviale*. — Sur la répression de l'*empoisonnement des rivières* et sur l'établissement d'*échelles*.

Rapport de M. Corre sur la création d'un *courrier* spécial *par voitures* de *Maringues à Randan*. Observations faites en son nom personnel à la suite de ce rapport.

Rapport de M. Audibert relativement à l'étude d'une *voie ferrée* à petite section de *Volvic à Saint-Eloy*.

Rapports de M. Tallon : Sur la nomination d'un *agent voyer inspecteur*. (Rejet de la proposition.) — Tendant à autoriser le Préfet à exercer des *poursuites* au *nom du Département*.

Rapport de M. le docteur Chapot sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. le docteur Chambige sur l'état des centimes et des *prestations* à fournir par les communes aux chemins et sur leur contingent dans le traitement des *agents voyers*.

Rapport de M. Desmonteix sur la caserne de *gendarmerie* de Sauxillanges.

Rapport de M. Guillemin tendant à l'inscription d'un crédit de 3,000 francs pour les dégâts occasionnés par les *gelées de l'hiver 1890-1891*.

Rapport de M. le docteur Mary-Durand sur la demande de terrain au *Mont-Dore* pour l'édification d'un *temple protestant*.

Rapport de M. Chauvassaignes sur la distraction du *canton de Tauves* de l'arrondissement d'Issoire et son rattachement à celui de Clermont.

9 Avril 1891. Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Discussion sur la distraction du *canton de Tauves* de l'arrondissement d'Issoire et son rattachement à celui de Clermont. — Motion préjudicielle.

Rapport de M. le docteur Mary-Durand sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Nomination de M. Côte-Blatin comme membre du *Comité technique* chargé de l'examen des demandes en *dégrèvement d'impôts* pour *plantation de vignes*.

Rapport de M. Miomandre sur la répartition des *fonds de secours* entre les *bureaux de bienfaisance*.

Rapport de M. le docteur Chambige tendant à ce que le Conseil approuve sa décision du 20 janvier 1891, accordant un *secours* de 12,000 francs aux *ouvriers* qui ont été privés de travail pendant l'*hiver de 1890-1891*.

Rapport de M. Béchon-Morel sur une demande de transfert de *foire*, commune de Chappes (Allier).

Désignation de membres du Conseil comme membres du Comité de surveillance de l'*École d'agriculture de la Molière*.

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur les *sections électorales de Luzillat.* — Sur une demande de *défrichement de bois* par les habitants de Saint-Sylvestre.

Rapport de M. Burin des Roziers sur une pétition présentée par les commissaires de la *Société d'encouragement pour l'amélioration du cheval français.*

10 Avril 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de M. Pommerol comme membre de la *Commission des tabacs.*

Rapport de M. de Chazelles sur les *produits éventuels départementaux.*

Rapports de M. le docteur Goyon sur une demande de divers *Syndicats ouvriers de Clermont*, relative à l'exclusion des ouvriers étrangers et aux conditions de travail et relativement à un vœu concernant la création de *Caisses d'assurances ou de secours* contre *la grêle* et contre la *mortalité du bétail.*

Rapports de M. Bardoux : Sur les *chemins vicinaux.* Répartitions de subventions. — Sur un vœu de M. Féchet tendant à ce que la *loi* sur les *Caisses d'épargne* autorise ces Caisses à faire sur leur fortune personnelle des *prêts* aux *départements et aux communes.*

Rapport de M. Lecoq sur une demande de subvention au *Concours de tir de Lyon.*

Rapport de M. le docteur Pilleyre sur les *Lycées* et *Collèges.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur des demandes de secours pour *diverses églises.*

Rapport de M. Chamerlat sur l'*Ecole des Beaux-Arts.* (Bourses.)

Rapport de M. Audibert sur le *chemin de fer de Gerzat-Maringues.*

Rapports de M. Marignier : Sur le *chemin de fer de Riom-Volvic.* — Sur le *perré de Pont-Picot.* Prolongement sur 173 mètres.

Rapport de M. Laville sur deux demandes de *secours* pour *acquisition de terrains* (communes d'Orsonnette et d'Échandelys).

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *classement de chemins nouveaux* dans le *réseau d'intérêt commun.*

Rapport de M. Tallon sur le projet de *classement* du *chemin n° 88.*

Rapports de M. Pouyet : Sur le *rachat du pont suspendu d'Orbeil.* — Sur le choix d'emplacement du *pont* à construire *sur la Dore.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur une *modification* demandée par M. le Ministre de l'Intérieur au *programme de 1891.* — Sur les *chemins d'intérêt commun* (ancien réseau). — Sur les *chemins vicinaux* destinés à être classés *d'intérêt commun* au fur et à mesure de leur construction (chemins nouveau réseau). — Sur le *pont de Parentignat.*

11 Avril 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Féchet sur la caserne de *gendarmerie* à cheval de Clermont.

Rapport de M. Desmonteix sur la caserne de *gendarmerie* de Besse.

Rapports de M. Chauvassaignes : Sur un vœu concernant le *Service des postes.* — Concernant la section de Laschamps, *commune de Saint-Genès-Champanelle.* — Sur un vœu de M. Guillemin et la proposition du Comité de défense relativement au *phylloxéra.*

Classement des demandes de secours pour *maisons d'écoles.*

Rapports de M. Lecoq : Sur le projet d'agrandissement de l'*Ecole d'architecture de Volvic.* — Sur la liquidation de la *pension de retraite* de M. Scheffler, chef de division à la Préfecture.

Clôture de la session par le Président.

Vœux.

Vœu de M. Guillemin tendant à décider que le *département du Puy-de-Dôme* tout entier est *phylloxéré*, et notamment que l'*arrondissement de Thiers* soit compris dans la zone de protection établie dans les autres arrondissements de ce département où la vigne est cultivée.

Vœu de M. Corre relativement au *défrichement* que demande à effectuer sur son territoire la *commune de Saint-Sylvestre.*

Vœu de M. Chatard tendant à ce que le nom de Saint-Julien soit ajouté à celui de la *gare de Laqueuille.*

Vœu de M. Chamerlat tendant à la rectification de la *route nationale n° 106.*

Vœu de M. Corre relatif à l'entretien du *chemin d'intérêt commun n° 93.*

Vœu de M. Corre tendant à ce qu'il soit nommé un cantonnier sur le *chemin d'intérêt commun n° 55.*

Vœu de M. Corre tendant à ce que les bandes de *mendiants* qui sont chassées du département de l'Allier et qui s'abattent sur le canton de Randan soient écartées de ce canton.

Vœu de M. Chauvassaignes tendant à faire opérer des modifications pour la concordance des trains qui desservent, sur la ligne du *chemin de fer P.-L.-M.*, Ambert et la ligne de Saint-Etienne et Lyon, et pour l'établissement d'un pont à bascule à la gare de Roziers-sur-Sioule.

Vœu de M. Féchet tendant à ce qu'il soit inséré dans la nouvelle loi sur les *Caisses d'épargne* une disposition qui leur permette de faire des prêts aux départements et aux communes.

Vœu de M. Tallon et de tous les représentants de la montagne de Riom tendant à la mise à l'étude d'une *voie ferrée* à petite section de *Volvic à Saint Eloy*, par ou près Saint Gervais, avec raccordement de Châteauneuf-les-Bains à Ebreuil.

Renouvellement, par M. Chamerlat, d'un vœu tendant à obtenir

de l'*Administration des forêts* des coupes plus nombreuses dans les *bois communaux* du canton de Courpière.

Vœu de M. le docteur Bataille relatif à la *variole* et à la *vaccination.*

Vœu de M. Corre tendant à la création à Randan d'une distribution auxiliaire de *papiers timbrés.*

Vœu de M. Lecoq relatif à la création d'un *bureau télégraphique* à Saint-Pardoux. (Vœu signé également de MM. Laville et Michel.)

Vœu de MM. Boutarel, Corre et Petit tendant à ce que les bénéfices de la *loi* nouvelle sur la *propriété bâtie* et sur le nouveau tarif des douanes soient spécialement affectés au *dégrèvement de la propriété non bâtie.*

Vœu de M. Allard tendant à ce que le *droit d'entrée* sur les *fécules étrangères* soit porté à 12 francs au moins.

Vœu de M. Petit relatif au *chemin de la gare de Mérinchal* au Montel-de-Gelat.

Vœu de M. Sauvat en faveur de la *journée de travail* de huit heures dans les *mines.*

Vœu de M. Claussat relatif aux *chemins n°s 113 et 114.*

Renouvellement de vœu par M. Laville relatif à une *halte* avec service de marchandises à wagons complets sur l'embranchement de *Saint-Eloy à la Peyrouse.*

Renouvellement par M. Chauvassaignes d'un vœu pour la création de *trains rapides* entre *Clermont* et *Vintimilles.*

Deuxième Session ordinaire de 1891

— 17-28 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. Miomandre. — *Président élu :* M. Guyot Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

17 Août 1891. — *M. le Préfet* déclare la session ouverte et invite le plus âgé et le plus jeune des membres présents du Conseil général à prendre place au bureau, en qualité de *président* et de *secrétaire provisoires.*

M. Miomandre et M. Lecoq prennent place au bureau et procèdent à l'appel nominal.

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, moins M. Claussat, qui s'est fait excuser.

M. le Président invite l'Assemblée à procéder à la constitution du bureau définitif. M. Guyot-Lavaline est élu *président.* MM. Barrière et Laville, *vice-présidents.* MM. Chatard, Allard et Goyon, *secrétaires.*

M. le Président d'âge invite le bureau définitif à remplacer le bureau provisoire.

M. Guyot-Lavaline, *président,* prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Aux témoignages réitérés de votre confiance, je ne puis répondre que par l'expression de ma sincère gratitude et l'assurance de consacrer tous mes efforts à l'accomplissement de la tâche laborieuse et si honorable que vous m'avez confiée.

» Il vous souvient qu'au lendemain des agitations politiques qui l'avaient vivement préoccupé, le pays avait clairement manifesté son désir de voir l'apaisement se faire dans les esprits ; depuis lors, ces tendances n'ont fait que s'accuser et l'on pourrait sans être téméraire en chercher une preuve nouvelle dans l'accueil empressé qu'a trouvé le Président de la République au milieu des populations qu'il a récemment visitées.

» Tenant compte de cet état de l'opinion, le Gouvernement a préparé et les Chambres ont discuté, voté plusieurs projets de lois dès longtemps attendus, entre autres cette importante loi des douanes qui est appelée à exercer une si grande influence sur le régime douanier, par contre sur l'avenir économique de notre pays.

» Vous avez suivi avec tout l'intérêt qu'elle comporte cette belle et laborieuse discussion que la Chambre des députés a menée jusqu'au bout, en doublant les étapes. C'est une loi d'affaires assurément, mais qui met en présence deux principes opposés ; aussi, dès le début, la lutte s'est-elle établie entre les deux opinions contraires, qui ont trouvé l'une et l'autre, il faut le reconnaître, d'éloquents défenseurs.

» Sans doute, l'accord n'a pas été complet et souvent chacun des contradicteurs est resté, même après le vote, convaincu de la supériorité de sa doctrine ; mais pourtant de nobles tentatives ont été faites, de larges concessions ont été consenties, et l'on doit espérer que, sur les points contestés, le Sénat s'efforcera d'atténuer les divergences.

» Au moment où allait s'ouvrir notre session, les échos de la mer du Nord nous apportaient des bruits de fête et tous vous les avez entendus avec une émotion profonde, une légitime fierté ; car si nous sommes parfois divisés d'opinions, nous aimons passionnément la Patrie, et rien de ce qui peut l'honorer au dehors ne sauraient nous trouver indifférents. *(Très bien ! Très bien !)*

» Certes, c'est un fait considérable, dont les conséquences semblent déjà se produire, que ce rapprochement de deux grandes nations ; et ces manifestations éclatantes, si précieuses pour nous en même temps que si rassurantes pour la paix du monde, seront certainement accueillies dans le pays avec tous les témoignages de satisfaction et de sympathie compatibles avec la dignité de la France.

» Vous voudrez bien me pardonner, chers collègues, d'avoir touché à une question de politique. . . étrangère à nos travaux, mais j'ai cru ne pouvoir passer sous silence un événement tout d'actualité et qui a provoqué, je le répète, une si générale émotion.

» En votre nom, je remercie les membres du bureau provisoire. *(Applaudissements.)* »

Communications diverses du *Président*.

Formation des Commissions.

19 Août 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport verbal de M. Lecoq sur une demande de *secours* présentée par le sieur Lamboursin.

Rapports de M. Audibert sur les *secours* pour *maisons d'école, églises* et *presbytères.*

Rapport de M. Goyon sur le *chemin de fer de Gerzat-Maringues.*

Rapports de M. Marignier : Sur le *chemin de fer de Gerzat-Maringues.* — Sur le *chemin de fer de Riom-Volvic.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *programme* des travaux des *chemins vicinaux* en 1892.

20 Août 1891. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Pommerol : Sur une *demande en réduction* de contingent dans la *contribution foncière* des propriétés non bâties faite par la commune de Chidrac. — Sur une *demande en réduction* de la *taxe personnelle* et de la *taxe des portes et fenêtres* faite par la commune de Landogne.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur les *chemins de fer départementaux* (important).

Rapport de M. Giraud sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.*

Rapports de M. Audibert : Sur les subventions aux élèves de l'*Ecole des Beaux-Arts.* — Sur l'*Ecole des sourds-muets.* — Sur les *Ecoles vétérinaires.*

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance.* — Sur les *épidémies.* — Sur la *mendicité.*

Rapport de M. Pilleyre sur le projet de loi relatif à l'*exercice de la médecine.*

Rapports de M. Burin-Desroziers : Sur des vœux émis par les *Conseils d'arrondissement.* — Sur un projet d'aménagement de la *forêt* sectionale de Chazalette.

21 Août 1891. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur l'*emprunt* (important).

Rapport de M. Lecoq sur une demande de subvention en faveur de l'*Ecole d'équitation* de Clermont.

Rapport de M. Mary-Durand sur le *service des épizooties.*

Rapports de M. Audibert : Concernant les *jeunes aveugles.* — Concernant les *sourds-muets.*

Rapports de M. Marignier : Sur la *pêche fluviale.* — Sur le *perré de Pont Picot.* — Sur les *mines, carrières, eaux minérales* et accidents.

Rapport de M. Goyon sur la *subvention* de la ville de *Clermont* au *Gerzat-Maringues.*

Rapport de M. Lajaunie sur le *perré de la Bresle* et sur les vœux de diverses communes relatifs à la *marche des trains* sur le *chemin de fer P.-L.-M.*

Rapport de M. Chamerlat sur une demande tendant : 1° à l'obtention d'un secours pour les *chemins vicinaux* et 2° à employer pendant 4 ans les deux tiers au moins de ses prestations sur ses voies vicinales de la commune d'*Egliseneuve-des-Liards.*

Rapport de M. Féchet relatif aux 35,000 francs alloués au Département par le Ministre de l'Intérieur sur les fonds provenant du *pari mutuel.*

Rapports de M. Boutarel : Sur la protection des *enfants du premier âge.* — Sur la Société de protection des *engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.*

22 Août 1891. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Boutarel : Sur le service des *aliénés.* — Sur le service de l'*Assistance publique communale et départementale.*

Rapport de M. Chambige sur le *traité* avec le département de la Corrèze pour le *dépôt* de *mendicité de Rabès.*

Rapport de M. de Chazelles sur l'*arriéré de dépenses* auquel les *bâtiments départementaux* ont donné lieu.

Rapports de M. Pilleyre sur la demande d'*érection en commune* faite par les habitants de *Tinlhat.* — Sur la *section électorale* de Tinlhat. — Sur les vœux émis par les *Conseils d'arrondissement.* — Sur une demande de *subvention* présentée par l'*Association générale d'Alsace-Lorraine.*

Rapport de M. Burin-Desroziers sur le droit de *vaine pâture.*

Rapports de M. Chatard : Relatif au transfert à l'*école normale d'institutrices* de Clermont des *élèves-maîtresses* de l'*école normale d'Aurillac.* — Sur le *chemin de fer* d'intérêt local de *Vertaizon à Billom.*

24 Août 1891. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tixier-Aubergier concernant les *secours* aux *anciens employés* ou à leur veuve.

Rapport de M. Tallon sur une demande de *subvention* pour le *concours de tir* de *Paris.* — Sur la *société de tir de l'armée territoriale* de Clermont.

Rapport de M. Lecoq sur la liquidation de la *pension* de retraite de *M. Scheffler.*

Rapport de M. Bardoux sur des demandes diverses de *subventions.*

Rapport de M. Mary-Durand sur le service de la *vaccine.*

Rapports de M. Bataille : Sur le *collège d'Ambert.* — Sur le service de l'*Instruction primaire.* — Sur le *collège Michel-l'Hospital.* — Sur l'*école départementale d'accouchement.*

Rapport verbal de M. Barrière sur la *route nationale n° 9.*

Rapport de M. Marignier sur une demande de *subvention* faite par le *Syndicat d'Auzat-sur-Allier.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le *classement* de nouveaux *chemins.* — Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Sur le *classement* dans le réseau d'intérêt commun des *chemins* du réseau nouvellement construit.

Rapport de M. Chambige sur les demandes de crédits pour entretien et réparations des *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Béchon-Morel sur les *écoles normales d'instituteurs* et d'*institutrices.*

Rapport de M. Corre sur le *sectionnement* de la commune de *Luzillat.*

25 Août 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Chabory : Sur le *travail des enfants* et des *filles mineures employés dans l'industrie.* — Sur l'*établissement du Mont-Dore.*

Rapports de M. Corre : Sur l'*élevage du cheval.* — Sur la station d'*étalons de Pontgibaud.* — Sur l'établissement d'une communication *télégraphique* entre *Saint-Gervais* et *Charensat.* — Sur une indemnité à accorder aux *instituteurs* qui se rendent aux Commissions des *examens* au *certificat d'études.*

Rapport de M. Duliège sur des demandes de créations ou de transfert de *foires.*

Rapport de M. Blatin sur l'*école départementale d'accouchement* (important).

26 Août 1891. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Lecoq : Sur le *budget de report.* — Sur le *budget rectificatif* de 1891.

Rapport de M. Tixier Aubergier sur l'application de la loi du 8 août 1890 relative à l'*impôt* sur la *propriété bâtie.*

Rapport de M. Allard sur les *comptes départementaux* des exercices 1889-1890.

Rapport de M. Pouyet sur l'acquisition d'un *tableau* de *M. Retru.*

Rapport de M. Bardoux sur la liquidation de la *pension* de retraite de *M. Glaize.*

Rapport de M. Bataille sur l'*école départementale d'architecture de Volvic.*

Rapport de M. Mary Durand sur les *Lycées* et *collèges communaux.*

Rapport de M. Chatard sur les *écoles normales primaires.*

Rapports de M. Marignier : Sur la *digue de Brassac* et de la *Mère-Vieille*. — Sur la *station* de *Maringues*. — Sur le *chemin de fer* de *Laqueuille au Mont-Dore*.

Rapport de M. Goyon sur le *chemin de fer* du *Puy-de-Dôme*.

27 Août 1891. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Lecoq sur l'*école départementale d'architecture de Volvic*.

Rapports de M. Petit : Sur le service général de la *vicinalité*. — Sur les *chemins de grande communication*.

Rapport de M. Laville sur les *subventions* aux *communes* pour *acquisitions de terrain*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins du nouveau réseau*.

Rapport de M. Boutarel sur les *enfants abandonnés* ou *coupables*.

Rapport de M. Chambige sur les *enfants assistés*.

Rapport du Professeur d'agriculture sur les *cours d'agriculture* (acte est donné au Préfet de cette communication).

Rapport de M. Bardoux sur le *budget* de 1892.

Rapport de M. Thomas sur le *sectionnement d'Orcines*.

Rapport de M. Duchasseint sur la *Dore*.

Rapport de M. Féchet sur la caserne de *gendarmerie* de Clermont.

Rapports de M. Thomas : Sur la *protection* du *vignoble* français. — Sur un nouveau mode d'aménagement de la *forêt* de Journiac, commune de Singles.

28 Août 1891. — Rapport de M. Burin des Roziers sur la *séparation* de *Clermont* et de *Montferrand* (important).

Rapport de M. Petit sur le tarif des journées de *prestation*.

Rapports de M. Marignier : Sur le prolongement du *chemin de fer* de *Vertaizon à Billom*. — Sur les *chemins de fer de Gerzat à Maringues* et de *Riom à Volvic*.

Rapports de M. Tixier-Aubergier : Sur les *chemins de fer d'intérêt local*. — Sur l'application de la *loi* du 8 août 1890 relative à l'*impôt* sur la *propriété bâtie*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chabory concernant le *régime des boissons*.

Vœu de M. Lecoq concernant le *pont de Saint-Gal*.

Vœu de M. Chazelles tendant à obtenir l'amélioration de la *route nationale* n° 9 dans la traverse d'Aigueperse.

Vœu de M. Pouyet relatif aux *billets d'aller et retour* sur la *ligne de Tulle.*

Vœu de M. Lajaunie tendant à l'établissement d'un *courrier en voiture* de *Chappes à Ennezat.*

Vœu de M. Duchasseint pour l'établissement de *haltes* à *Seychalles* et à *Nérondes.*

Vœu de M. Pouyet relatif à l'*élevage* du *cheval.*

Vœu de M. Chauvassaigne tendant à la création de *trains rapides* entre *Clermont et Marseille.*

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que la *chasse à la bécasse* soit autorisée au mois de mars.

Vœu de M. Bataille tendant à allouer une *indemnité* aux *instituteurs* appelés à l'examen du certificat d'études.

Vœu de M. Bataille tendant à obtenir une *communication télégraphique* entre *Saint-Gervais* et Charensat.

Vœu de M. Miomandre concernant les *gares* de Volvic *P.-O* et *P.-d.-D.*

Vœu de M. Boutarel concernant la création d'un *pont bascule* à la *gare* des *Roziers-sur-Sioule.*

Vœu de M. Petit relatif au bureau de *facteur boîtier de Giat.*

Vœu de M. Corre concernant le *service vicinal* dans le canton de *Randan.*

Vœu de M. Boutarel demandant le maintien de l'*école* de hameau de *Lambertichon.*

Vœu de M. Miomandre tendant à la prolongation du *chemin de fer de Riom-Volvic* jusqu'à *Ennezat.*

Vœu de M. Guillemin tendant à exiger des *fonctionnaires* la présence dans les *écoles de l'Etat*, du *département* ou des *communes.* — *Discussion très importante. Scrutin public.*

Vœu de M. Corre tendant à la création d'un *Perré sur l'Allier* à Landouette.

Vœu de M. Chamerlat tendant à la *rectification* de la *route nationale* n° 106.

Vœu de MM. Chamerlat et Gardette concernant le *régime forestier.*

Vœu de M. Marignier relatif aux *tarifs douaniers* de la *coutellerie.*

Vœu de M. Claussat concernant le chemin n° 113 de Châteldon à Rongère-Montagne.

Vœu de M. Lajaunie concernant le prolongement du *Riom-Volvic* sur *Ennezat.*

Vœu de M. Corre concernant le *service forestier* dans la commune de Saint-Sylvestre.

Vœu de M. Marignier tendant à l'amélioration du *service postal* à *Maringues.*

Première Session ordinaire de 1892

— 25 Avril-5 Mai. —

Préfet : M. Bardon. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

25 Avril 1892. — La séance est ouverte à deux heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Barrière, *vice-président.*

M. le Préfet y assiste.

M. Goyon, l'un des *secrétaires*, procède à l'appel nominal.

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, sauf M. Pouchon, maire de Bouzel, qui était remplacé par M. Serindas, maire de Vertaizon, élu le 29 novembre 1891.

M. le Président. — Notre président, M. Guyot-Lavaline, s'excuse par dépêche de ne pas pouvoir prendre part aux travaux de la présente séance. Il est en ce moment très souffrant, et il nous envoie ses regrets avec ses excuses. Je serai très certainement votre interprète en lui transmettant nos regrets unanimes. *(Assentiment général.)*

J'ai aussi mission de le remplacer : je compte sur votre bienveillance pour alléger la lourde tâche qui m'incombe. *(Très bien ! très bien !)*

Communications du *Président.*

3 Mai 1892. — Présidence de M. Guyot-Lavaline. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

» Je me suis trouvé, à mon grand regret, dans l'impossibilité absolue de prendre part à la dernière séance, et mon excellent ami Barrière vous a transmis mes excuses dans des termes trop bienveillants pour moi, mais dont je tiens à le remercier.

» Je le remercie également de m'avoir réservé le devoir et l'honneur d'exprimer les regrets que nous cause la perte d'un de nos collègues, qui nous a été enlevé par la mort depuis notre dernière session.

» M. Pouchon, conseiller général pour le canton de Vertaizon, et en même temps directeur de notre Ecole pratique d'agriculture, a laissé parmi nous le souvenir d'un bon collègue et d'un homme de bien. Au nom du Conseil général, je salue respectueusement sa mémoire. (*Applaudissements.*)

» Divers documents ont été déposés sur le bureau du Conseil depuis la dernière séance, qui seront transmis aux Commissions compétentes.

» J'ai reçu, en outre, de M. le Vice-Président de la Commission des Hospices, une lettre invitant le Conseil général à venir visiter la nouvelle Maternité de l'Hotel Dieu. »

Rapports de M. Bardoux : Sur le *chemin* de *Laqueuille* au *Mont*

Dore. — Sur les *vagabonds* et *roulants.* — Sur le *Compte de l'exercice 1890.*

Rapports de M. Lecoq : Sur les *produits éventuels départementaux.* — Sur l'acquisition d'exemplaires de l'ouvrage de M. Biélawski, sur les *Tourbières d'Auvergne.*

Rapport de M. Pouyet sur les *chemins vicinaux.* — Répartition de subventions.

Rapport de M. Durand sur le *rouget du porc.*

Rapports de M. Côte-Blatin : Sur l'établissement d'un *pont à bascule* à la station des *Roziers-sur-Sioule.* — Sur les *échelles à poissons.*

Rapport de M. Boutarel sur les *bâtiments départementaux.* — Aménagement de la *salle du Conseil général* pour les sessions d'examens de diverses catégories.

Rapport de *M. le Préfet* sur la caserne de *gendarmerie* d'Issoire.

Rapport de M. de Chazelles sur la caserne de *gendarmerie* d'Issoire.

Rapport de M. Chabory sur l'*Établissement thermal du Mont-Dore.*

Rapport de M. Burin des Roziers sur la liquidation de la *pension de retraite* de Mme Marie Lasserre, veuve de M. Cohendy, Pierre-Hippolyte, ancien agent voyer.

4 Mai 1892. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Durand sur une demande de *subvention* de la commune du *Mont-Dore* pour la *construction* d'un *nouveau chemin* rural qui porterait le nom de *Melchi-Rose.*

Rapport de M. Burin des Roziers sur la *nomination* des membres de diverses *Commissions.*

Rapport de M. Bardoux sur la *création d'usines* pour la fabrication des *conserves de viandes* destinées à l'*armée.*

Rapport de M. Lecoq sur un différend, avec le département de la Corrèze, concernant l'*aliéné Gibiat.*

Rapport de M. Bardoux sur des modifications à introduire dans la *comptabilité départementale.*

Rapport verbal de M. Tixier-Aubergier sur des demandes de subventions faites par l'*Association nationale de topographie* et par le *Comité départemental de ravitaillement.*

Rapports de M. Bataille sur les boursiers du Département à l'*École nationale des Beaux-Arts.* — Sur le récolement du *mobilier* des *Écoles normales.* — Sur une demande de bourse à l'*École vétérinaire de Lyon*, présentée par le jeune Parrot, Adolphe, des Martres d'Artières.

Rapport de M. Audibert sur le classement des demandes de *secours* sur les fonds de l'État pour les *maisons d'école* et les *églises.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur une demande de *secours* relative à l'établissement d'une *passerelle* au moulin du sieur *Molle* (rivière de Sioule).

Rapport de M. Goyon sur le *tramway de Montferrand à Royat* (suppression du réseau de la partie comprise entre l'avenue de la République et la gare du chemin de fer P.-L.-M., par la rue de Châteaudun.)

Rapport de M. Lajaunie sur une demande de subvention pour un *service de voitures* à établir entre la *gare de Chappes et Ennezat* et celle de *Maringues avec Randan*.

Rapport de M. Marignier sur le projet de construction d'un *perré de défense* sur la rive gauche de l'*Allier*, au lieu dit l'*Andouette*, commune de Saint-Priest-Bramefant.

Rapports de M. Chamerlat : Sur des demandes de réduction de contingent des *prestations*. — Sur le *contingent des communes* pour le *traitement des agents voyers*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur des modifications à apporter au programme des *chemins vicinaux* de 1892. — Sur la *construction de parapets* au *Pont de Bédat*, situé sur le chemin de grande communication n° 10. — Sur une demande d'*indemnité* présentée par *M. Rondet, entrepreneur des travaux de construction du pont de Joze*.

Rapports de M. Chambige : Sur diverses demandes de crédits pour réparations urgentes aux *bâtiments départementaux*. — Sur l'*École départementale d'accouchement*.

5 Mai 1892. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Audibert : Sur les *comptes* des *Écoles normales* de l'exercice 1891. — Sur le transfert, à l'*École normale d'institutrices de Clermont*, des élèves-maîtresses d'Aurillac. — Sur les bourses dans les *lycées* et *collèges*.

Rapports de M. Bataille : Sur une *demande* de M. Retru, *élève à l'École des Beaux-Arts*, boursier du Département. — Sur une demande de bourse, pour son fils, faite par le père du jeune *Pouchol, Amable*, élève à l'*École nationale d'agriculture de Montpellier*.

Rapport de M. Goyon sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Duchasseint sur les *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Goyon sur le *tramway de Montferrand au puy de Dôme* (constitution d'une Société en commandite).

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun*. — Sur les *chemins du nouveau réseau*. — Sur des demandes de *classement de nouveaux chemins*.

Rapport de M. Laville sur l'allocation de *secours* pour l'*acquisition de terrains* sur des *chemins du nouveau réseau*.

Rapport de M. Boutarel contenant la *répartition* de la somme de 5,000 francs allouée par le Ministre de l'Intérieur à titre de *secours* aux *établissements de bienfaisance*.

Rapport de M. de Chazelles sur le règlement de *dépenses arriérées* concernant les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. Féchet sur le casernement de la *gendarmerie* de Clermont.

Rapports de M. Burin des Roziers sur un différend entre *M. le Préfet* et le *Concessionnaire* de l'*établissement thermal du Mont-Dore*. — Sur un *arrêté* à prendre pour modifier les dispositions relatives à l'*admission des indigents* dans la *station thermale du Mont-Dore*. — Sur l'aménagement de la *forêt sectionnale de Caûx*, commune de Saint-Donat. — Sur les *foires* et *marchés*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur la *conversion en tâches* de la *prestation en nature*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Pommerol relatif à la *séparation de Clermont et de Montferrand*.

Vœu de M. Tallon tendant à ce que le *train rapide* de *Paris à Commentry* soit prolongé jusqu'à la *gare de Lapeyrouse*.

Vœu de M. Burin des Roziers relatif aux *usines* que le Ministère de la Guerre se prépare à créer pour les *conserves de viandes de boucherie* destinées à l'*armée*.

Vœu de M. Chabory relatif à la *plantation d'arbres fruitiers* sur les *routes nationales*.

Vœu de M. Bataille concernant le *chemin d'Ebreuil à Menat*.

Vœu de M. Duliège concernant un *pont à bascule* à établir à la *gare de Bourgeade*.

Vœu de M. Goyon relatif à l'étude d'une rectification de la *route nº 122* à la côte dite de Méjanesse.

Vœu de M. Chabory tendant à un meilleur entretien de la *route nº 13*. — Renouvellement de vœu.

Vœu de M. Frank Chauvassaignes relatif à la *création d'un nouveau chemin* qui permettrait de *traverser* sans danger la *zone du Tir* pendant les heures consacrées au tir d'artillerie au *camp de la Fontaine-du-Berger*.

Vœu de M. Miomandre tendant à un meilleur entretien de la *route nº 5*.

Vœu de M. Pouyet tendant à ce que la validité des billets « aller et retour » pour les *gares de Bourg-Lastic et Rochefort* soit prolongée de vingt-quatre heures.

Vœu de M. Côte Blatin tendant à ce que les *élèves des Ecoles pratiques d'agriculture* bénéficient, comme les *élèves diplômés des Ecoles nationales d'agriculture*, des dispositions de l'article 23 de la loi militaire du 15 juillet 1889.

Vœu de M. Chabory concernant les *ressources hydrauliques* du Département.

Vœu de M. Corre relatif à l'application de la loi sur la *police du roulage*.

Vœu de M. Corre concernant le *chemin de Randan à Gannat*.

Vœu de M. Lecoq tendant à la création d'un *poste de facteur* de relai dans la commune de Servant.

Vœu de M. Lecoq tendant à la création d'un *poste d'agent voyer cantonal* à Menat.

Vœu de M. Laville tendant : 1° à ajouter aux lignes déjà étudiées par MM. les Ingénieurs, un *chemin de fer d'intérêt local d'Ebreuil à ou près Evaux*, par Châteauneuf, Gouttières, Pionsat et les mines de Château-sur-Cher, avec embranchement de Pionsat à Marcillat; 2° au classement éventuel d'un *embranchement de Châteauneuf à ou près Volvic, par Manzat*.

Vœu de M. Marignier relatif aux *Sociétés de secours mutuels*. Taux de l'intérêt des fonds placés au Trésor par ces Sociétés.

Vœu de M. Claussat relatif au *chemin d'intérêt commun* de *Châteldon à Rongère-Montagne*, classé sous le n° 113.

Vœu de M. Claussat tendant à la création d'une *boîte aux lettres* dans la *commune de Châteldon*, à l'endroit dit « Ecole de la Roussille ».

Vœu de M. Serindas tendant à ce qu'un *agent voyer* soit uniquement chargé du canton de Vertaizon.

Vœu de M. Corre tendant au rachat du *pont suspendu de Ris*.

Vœu de M. Thomas tendant au rachat du *pont suspendu de Cournon*.

Vœu de M. Corre sollicitant la continuation jusqu'à Beauvezet, village de la commune de Saint-Sylvestre, du *chemin classé de St-Yorre* à la *Croix du Trièce*.

Vœu de M. Tallon tendant à l'allocation d'une *subvention départementale* de 4,000 francs pour la reconstruction de la *passerelle établie au moulin Molle, commune de Comps*.

Vœu de M. Tallon relatif au *reboisement* des montagnes.

Vœu de M. Bataille tendant à la continuation jusqu'à St-Gervais du *courrier* d'Auzance à Charensat ou à la création d'une *communication télégraphique* entre *Saint-Gervais* et le *bureau de poste* de *Charensat*.

Vœu de M. Bataille tendant : 1° à la construction d'un *embranchement* devant relier les *chemins n°s 28 et 90*, en traversant le bourg de Saint-Julien ; 2° au prolongement de son *embranchement* jusqu'au *Pont des Fades*, pour une autre commune du canton de Saint-Gervais.

Vœu de M. Claussat tendant à la rédaction d'un projet pour la construction d'un *perré* sur la rive droite de la *Dore* et en amont du pont de Puy-Guillaume.

Vœu de M. Lajaunie tendant à ce que le départ de Clermont du *train n° 718* soit retardé de 30 minutes au moins.

Vœu de M. Corre tendant au classement dans le réseau d'intérêt commun d'une *ligne dite Randan-Cohat*, formée par divers chemins situés sur les communes de Randan, Saint-Denis-Combarnazat et Saint-André-le-Coq.

Vœu de M. Corre tendant à faire obtenir une *subvention* à la commune de Saint-Denis-Combarnazat pour l'*empierrement d'un embranchement à la ligne Randan-Cohat*, devant relier l'agglomération de Saint-Denis à celle de Saint-André-le-Coq.

Vœu de M. Marignier tendant à l'établissement d'une *nouvelle voie* de *débord* à la *gare de Thiers*.

Vœu de M. Lecoq tendant au maintien des *droits* actuels sur *les pétroles bruts et sur les raffinés.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que l'appel des *réservistes* affectés à l'artillerie et à la cavalerie soit fixé à une autre date.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'agrandissement de la *gare du Breuil.*

Vœu de M. Demonteix tendant à la réduction des deux tiers, à la moitié, du contingent en *prestation* des communes de la Celette et de Château-sur-Cher, affecté au chemin de grande communication n° 27.

Vœu de M. Barrière, renouvelé pour la troisième fois, contre un *reboisement* ordonné dans les communes de Chambon et de Champétières.

Vœu de M. Guyot-Dessaigne tendant à ce que les *trains express n°s 709 et 710* s'arrêtent à la gare des Martres-de-Veyre.

Vœu de M. Bataille tendant à la continuation jusqu'à La Peyrouse du *train rapide* partant de Paris à 8 h. 40 du matin et arrivant à Commentry à 3 h. 8.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à la continuation jusqu'à Brioude du *train n° 709*, partant de Clermont à 9 heures du matin et s'arrêtant à Issoire.

Vœu de M. Serindas tendant à l'établissement d'une *marquise à la gare de Vertaizon.*

Vœu de M. Miomandre sollicitant la *création de billets aller et retour sur la ligne Riom-Volvic.*

Deuxième Session ordinaire de 1892

— 22 Août-1er Septembre. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. le docteur Girard. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

22 Août 1892. — M. le Préfet déclare la session ouverte.

M. le docteur Girard, *doyen d'âge* des membres présents, s'assied au fauteuil de la présidence.

M. Henri Lecoq remplit les fonctions de *secrétaire.*

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, moins MM. Allard, Thomas, Côte-Blatin, Tixier Aubergier, Bony-Cisternes, Sauvat, Bataille, Miomandre et Claussat qui se sont fait excuser, M. le docteur Blatin, remplacé par M. Colombier, et M. Michel, remplacé par M. le comte de Chabrol.

M. Guyot-Lavaline est proclamé *président.* MM. Barrière et Laville, *vice-présidents.* MM. Chatard, Allard et Goyon, *secrétaires.*

M. le Président les invite à prendre place au bureau.

M. Guyot-Lavaline, *président*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Les témoignages réitérés de votre confiance ne me permettent guère de donner à l'expression de ma gratitude une forme nouvelle : laissez-moi vous dire simplement que j'en suis profondément touché.

» Aux collègues qui nous arrivent, comme à ceux qui nous reviennent, j'adresse un salut cordial de bienvenue.

» Je me permettrai de leur rappeler que dans cette enceinte, où la liberté des opinions ne perdit jamais aucun de ses droits, les questions qui intéressent le Département ont toujours été traitées sans préoccupations personnelles.

» Ce sont là des traditions que vous voudrez conserver sans doute, car elles ont fait le bon renom de notre assemblée départementale. *(Très bien ! très bien !)*

» On sait ici, en effet, et on sait ailleurs, avec quel soin, avec quel souci du bien public, j'oserai dire aussi avec quelle compétence, sont examinées et discutées, dans le Conseil général du Puy-de-Dôme, toutes les affaires qui lui sont soumises.

» A l'œuvre donc, Messieurs et chers Collègues ! L'heure est propice. Les élections auxquelles a donné lieu le renouvellement partiel des Conseils généraux ont, dans leur ensemble, accusé un mouvement marqué de nos populations vers les institutions républicaines, et ce résultat a été généralement accueilli dans le pays avec une profonde satisfaction. *(Très bien ! très bien !)*

» Ce sentiment s'était d'ailleurs révélé en diverses circonstances, et vous vous rappelez l'accueil enthousiaste que les départements de l'Est, ordinairement si mesurés dans leur attitude, ont tout récemment fait au chef de l'Etat, dont la haute correction politique, il faut bien le reconnaître, et la dignité dans la vie privée commandent la sympathie au dedans et la confiance au dehors. » *(Vifs applaudissements.)*

Composition et attributions des Commissions.

Communications diverses du Président.

24 Août 1892. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance,

Communications diverses du *Président*.

Rapports de M. Chambige : Sur le *contingent départemental.* — Sur une demande en réduction de la *contribution mobilière* faite par la commune de *Beauregard-Vendon*.

Rapport sur un vote de crédit en faveur des *Sociétés de secours mutuels.*

Rapports de M. Marignier : Sur le *budget de report.* — Sur la *Société de tir de l'armée territoriale.*

Rapport verbal de M. Barrière sur la *Société de tir*.

Rapports de M. Boutarel : Sur l'allocation d'une bourse à l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — Sur la création d'un *Service interdépartemental* des *épizooties.*

Rapports de M. Audibert : Sur une demande de *bourse de séjour à l'étranger.* — Sur les bourses aux *Ecoles vétérinaires.*

Rapport de M. Octave Burin des Roziers : Sur les *routes nationales.*

Rapports de M. Brun : Sur le *pont suspendu* du *Saut-du-Loup*. — Sur le *chemin de grande communication n° 36*. — Sur le tarif des *journées* de *prestations*.

25 Août 1892. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de M. Boutarel : Relative aux bourses aux *asiles d'aveugles* et de *sourds-muets*.

Rapport de M. Tixier-Aubergier : Sur la *conversion de l'emprunt* pour l'*Ecole normale d'institutrices*.

Rapport verbal de M. Lecoq : Sur la *conversion de l'emprunt* pour l'*Ecole normale d'instituteurs*.

Rapports verbaux de M. Lecoq : Sur les demandes de subventions formées par : 1° La *Société centrale de sauvetage des naufragés;* 2° La *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative ;* 3° *La Société des Alsaciens-Lorrains du Puy-de-Dôme.* — Sur des demandes de subventions faites pour l'érection : 1° D'un *monument* à la mémoire d'*Anatole de la Forge ;* 2° d'un *monument* à la mémoire du *général Marbot ;* 3° d'un *monument commémoratif* de la *réunion de Menton à la France.* — Sur une demande de *souscription* à l'*Almanach national* et sur une demande de subvention à la *Société des Conférences populaires.*

Rapport de M. Pouyet : Sur les *frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures.*

Rapport de M. Bardoux : Sur le compte d'emploi du *fonds de non valeurs.*

Rapports de M. Colombier : Sur les budgets des *Ecoles normales.* — Sur l'entretien d'*élèves à l'Ecole de Cluny.*

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur l'allocation de bourses à l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.* — Sur l'*emploi* à des travaux supplémentaires aux *maisons d'école* des *rabais* consentis par les entrepreneurs. — Sur les demandes de *secours* pour *maisons d'école.* — Sur les *écoles primaires publiques.* — Sur les demandes de *secours* pour *églises et presbytères.*

Rapports de M. Chabory : Sur le changement de dénomination de la *gare de Volvic.* — Sur la réponse faite par la *Compagnie d'Orléans* à un vote du Conseil général. — Sur le *chemin de fer de Laqueuille* au Mont-Dore.

26 Août 1892. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Lallon : Sur une question contentieuse relative à la *ligne de Riom à Volvic.* — Sur le *tramway de Montferrand à Royat.*

Rapports de M. Petit : Sur la défense des *rives de la Dore.* — Sur le *perré* de *Pont-Pirot.* — Sur l'*arrêté* réglementant la *pêche fluviale* dans le département. — Lecture du vote émis par le Conseil général du Loiret sur l'interdiction de la *pêche du saumon* pendant la période du frai.

Rapport de M. Brun : Sur les contingents ordinaires des *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Chapot sur des *demandes en réduction* des contingents des *prestations* et centimes.

Rapport de M. Chatard sur des *demandes de classement* de nouveaux *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Bataille relatif à l'établissement d'une *passerelle sur la Sioule* au moulin Molle.

Rapport de M. Lajaunie sur le Service général de la *vicinalité.*

Rapports de M. de Chabrol : Sur la *protection des enfants du premier âge.* — Sur le Service des *enfants assistés.* — Sur le *travail des enfants et des filles mineures employés dans l'industrie.* — Sur la répression du *vagabondage.*

Rapport de M. Guillemin sur le Service de l'*Assistance publique*, communale et départementale.

Rapport verbal de M. Côte-Blatin sur les examens et la *salle du Conseil général.*

Communication relative au *legs Génin.* — Motion de M. Guillemin.

Rapports de M. de Chazelles : Sur une demande de subvention faite par l'*Alliance française* pour la propagation de la langue française à l'étranger. — Sur la demande en *érection de commune* faite par la *section d'Allagnat* dépendant de la commune de Ceyssat.

Rapports de M. Duliège : Sur des *réponses* aux *vœux* de la session d'avril 1892. — Sur des *vœux émis* par les *Conseils d'arrondissement* en août 1892. — Sur le *nom officiel* à donner à la commune *de Saint-Remy.* — Sur la *Société centrale de protestation contre la licence des rues.* — Sur la *Société générale pour le patronage des libérés.* — Sur une demande de *secours* faite par le sieur *Lamboursin*, ancien garçon de bureau à la Sous Préfecture de Riom. — Sur une demande de *secours* faite par la *Société de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.* — Sur une demande de *secours* faite par la *Société française de sauvetage.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur l'augmentation de la dotation du *Service vicinal.*

27 Août 1892. — Lecture du procès verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Boutarel sur les *bourses* dans les institutions de *sourds-muets.*

Rapports de M. Girard : Sur une demande de bourse à l'*Ecole des Arts décoratifs.* — Sur des demandes de *bourses* nouvelles aux *Collèges d'Ambert et d'Issoire.* — Sur l'*Ecole des Beaux-Arts.* — Sur le *Collège Michel-l'Hospital*, à Riom.

Rapports de M. Bardoux : Sur la réforme de la *comptabilité départementale.* — Sur la demande de *secours* du sieur *Lamboursin.* — Sur une demande de *souscription* à l'*inventaire sommaire des Archives communales de la ville de Riom*, antérieures à 1790, par M. François Boyer.

Rapport de M. Duliège sur deux *vœux* du *Conseil d'arrondissement* de Clermont, relatifs : Le premier à l'organisation du service

pour le *transport des colis postaux* par le courrier de la Miouze à Herment et par le correspondant de Giat-Herment ; le deuxième à la création d'un *marché* et d'une *bourse aux vins* à *Clermont.*

Rapport de M. Chometon sur une demande en *érection de commune* formée par la section de *Chainat*, commune de Ludesse.

Rapport de M. Girot-Pouzol sur le *taux d'intérêt* des fonds placés au Trésor par les *Sociétés de secours mutuels.*

30 Août 1892. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Lecoq sur le *compte départemental* de l'exercice 1891.

Rapport de M. Bardoux sur le vote d'un crédit pour la création d'un *marché aux vins*, à Issoire.

Rapports de M. Audibert : Sur les *jeunes aveugles.* — Sur l'*Ecole professionnelle de Clermont.* — Sur l'*Ecole départementale d'accouchement* — Sur un vote de crédit pour le matériel de l'*Ecole normale d'instituteurs.* — Sur la réforme d'objets mobiliers à l'*Ecole normale d'instituteurs.*

Rapports de M. Boutarel : Sur le Service de la *vaccine.* — Sur le service des *épizooties.*

Rapport de M. Chamerlat sur le *rachat* des *ponts à péage* de Ris et de Cournon.

Motion d'ordre de *M. Guyot-Dessaigne.*

Rapports de M. Goyon : Sur la caserne de *gendarmerie* d'Herment. — Sur le Service des *épidémies.* — Sur le Service des *aliénés.* — Sur le vote d'un crédit pour *avances aux communes* pour *Services hospitaliers.* — Relatif à la construction d'une *Ecole d'accouchement.*

31 Août 1892. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président* relative à l'établissement d'un *Service sanitaire interdépartemental des épizooties.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Sur le *classement* dans le réseau d'intérêt commun de sections de *chemins du nouveau réseau* nouvellement construites. — Sur les *chemins du nouveau réseau.* — Sur le *programme* des *chemins vicinaux* pour 1893.

Rapport de M. Bardoux sur l'*emprunt* de 274,000 francs à contracter à la Caisse des chemins vicinaux.

Rapport de M. Chapot sur le contingent en *prestations* et en centimes spéciaux de la commune de Thiers pour le *chemin de grande communication n° 1.*

Rapport de M. Guillemin sur les *bâtiments départementaux.*

Rapports de M. Cote-Blatin : Sur des *réparations* à faire à la *salle d'audience* du *Tribunal de commerce de Thiers.* — Sur la *location d'un droit d'appui* et d'étalage contre le *mur sud* de l'*Hôtel de la Préfecture.*

Rapports de M. Corre : Sur le vote du crédit relatif à la *mendicité*. — Sur une demande en augmentation du crédit alloué pour les *menues dépenses* du *Tribunal de commerce* de Riom. — Proposant de nommer deux conseillers généraux, membres du *Comité départemental de protection des enfants du premier âge*. — Sur le *legs Génin*.

Rapport de M. Chometon sur une demande de *subvention* formée par l'*Orphelinat de l'enseignement primaire de France*.

Rapport de M. Pommerol sur diverses affaires *forestières*.

Rapport de M. de Chazelles sur l'introduction des *cépages américains*.

Rapports de M. Girot-Pouzol : Sur la création de *bureaux télégraphiques*. — Sur des demandes de *foires et marchés*. — Sur un vœu tendant à ce que la somme allouée aux cultivateurs qui subissent des *pertes* par suite *d'épizootie* soit portée de 5 à 10 p. 0/0.

1er Septembre 1892. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Question de *M. le Préfet* concernant un incident relatif au *compte départemental* de 1891.

Rapport de M. Bardoux sur la *Caisse de retraite des employés départementaux*.

Rapport de M. Lecoq sur une demande d'admission à la retraite faite par *M. Bayle, agent voyer d'arrondissement*, à Thiers.

Rapport de M. Colombier sur le Service de l'*Instruction primaire*.

Rapport verbal de M. Bardoux sur une demande de *souscription* à des *cartes murales système Albert Bernard*.

Rapport de M. Girard sur des demandes de bourses au *Lycée Blaise-Pascal* et dans les *Collèges départementaux*.

Rapports de M. Audibert proposant le classement : 1° De la demande de *secours* de la *commune de Vichel*, pour construction d'une *École de filles*, 2° de la demande d'*emploi de rabais* formée par la commune de *Sauvagnat Sainte-Marthe*, pour agrandissement et appropriation de l'*École de garçons*. — Sur la demande de création d'une *chaire d'agriculture*, à Ambert. — Sur l'*École d'architecture de Volvic*.

Rapports de M. Tallon : Sur l'*utilisation des forces motrices*. — Sur le réseau des *tramways d'intérêt local*.

Rapports de M. Petit : Sur les *Chemins de fer d'intérêt local*. — Sur la *rivière d'Allier*. — Sur un vœu relatif au *Service hydraulique*. — Sur le *chemin de fer de Laqueuille* au Mont Dore.

Rapport de M. Burin des Roziers : Sur le *tramway électrique du puy de Dôme*.

Rapport verbal de M. Desmonteix : Sur le vote d'un crédit relatif au *Service des mines*.

Rapport de M. Laville : Sur les *subventions* aux *communes* pour acquisition de *terrains* pour les *chemins vicinaux*.

Communication de *M. le Préfet* relative au Service de la *vicinalité*.

Rapport verbal de M. Burin des Roziers sur l'hospitalisation des *malades indigents* à l'*hospice thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Guillemin : Sur le *Tribunal de commerce de Clermont*. — Réglement du compte Dauzat.

Rapport de M. le comte de Chabrol : Sur la répartition des 35,000 francs du *pari mutuel*.

Rapport de M. Corre proposant le vote d'un crédit pour les *crèches*.

Rapports de M. Bardoux : Sur le *budget rectificatif de* 1892. — Sur le *budget ordinaire de* 1893.

Rapports de M. le comte de Chabrol proposant le renvoi à la session d'avril de la question relative à la caserne de *gendarmerie* de Clermont. — Sur une pétition des habitants *du Mont-Dore*. — Concernant l'emploi des disponibilités de la subvention de l'Etat relative au Service des *enfants assistés* et *moralement abandonnés*.

Rapports de M. Ledieu : Sur la caserne de *gendarmerie* de Saint-Amant-Tallende. — Sur la caserne de *gendarmerie* d'Arlanc. — Sur la caserne de *gendarmerie* de Randan.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Boutarel relatif au *pacage* dans les *bois communaux* et *domaniaux*.

Vœu de M. Tallon relatif à la révision des lois de 1860 et 1882, sur le *reboisement* et le *gazonnement des montagnes*.

Vœu de M. Tallon relatif à la *passerelle du moulin Molle*.

Vœu de M. Chabory relatif à la *vérification des pouvoirs* des membres des *Conseils généraux* et des *Conseils d'arrondissement*.

Vœu de M. Marignier relatif à l'agrandissement de la *halle aux marchandises* et du *quai* découvert de *Maringues*. — Renouvellement.

Vœu de M. Marignier relatif au prolongement du *perré de Pont-P[illegible]*.

Vœu de M. Tallon tendant à ce que le *bureau temporaire* des *postes et télégraphes* établi à Châteauneuf-les-Bains, soit transformé en un bureau permanent et définitif.

Vœu tendant à ce que le *train n° 713* de la *ligne P. L. M.* s'arrête à la gare de *Pontaumur*.

Vœu tendant à ce que des « *billets* d'aller et retour » soient délivrés entre les gares de *Pontaumur et d'[illegible]*.

Vœu de M. Roux-[illegible] tendant à l'allocation d'une subvention départementale pour la création d'un *marché aux veaux* à Issoire.

Vœu de M. Corre relatif au nettoyage des *fossés d'assainissement*.

Vœu de M. Marignier tendant à la création d'un *second courrier postal* à Maringues. — Renouvellement.

Vœu de M. Marignier relatif au taux de l'*intérêt des fonds placés au Trésor* par les *Sociétés de secours mutuels*. — Renouvellement.

Vœu de M. Béchon-Morel tendant à l'établissement d'un *pont à bascule* à la *gare de Saint-Remy-sur-Durolle*.

Vœu de M. Farjon relatif au *pont de Lissonnat*.

Vœu de M. Lajaunie relatif à la construction d'un *pont sur la Morge* à proximité du village de *Buxerolles*, commune de Saint-Ignat.

Vœu tendant à l'augmentation du taux des *secours accordés par l'Etat* en cas de pertes par la *grêle* et les *épizooties*.

Vœu de M. Bony-Cisternes relatif au salaire des *cantonniers*.

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que l'Administration préfectorale mette la commune de Bromont-Lamothe en demeure d'acquérir les terrains nécessaires à la construction du *chemin n° 83* (nouveau réseau).

Vœu de M. Boutarel tendant à la création d'une *boîte postale* à Roure, village de la commune de Saint-Pierre-le-Chastel.

Vœu de M. Chambige tendant à la création d'un *bureau de poste* à Cournon.

Vœu de M. Petit relatif à la répression de la *pêche du saumon* en temps prohibé dans les *rivières d'Allier et de Dore*.

Vœu de M. Goyon tendant à ce que la *Compagnie P.-L.-M.* améliore le service des trains de voyageurs entre *Clermont et Lyon*.

Vœu de M. Ledieu tendant à la création d'une *chaire d'agriculture* à Ambert.

Vœu du Conseil d'arrondissement de Clermont relatif à l'organisation d'un service pour le transport des *colis postaux* par le courrier de la *Miouze à Herment* et par le correspondant de *Giat-Herment*.

Vœu du Conseil d'arrondissement de Clermont tendant à la création d'un *marché* et d'une *bourse aux vins* à Clermont.

Vœu de M. Chabory tendant à l'allocation d'une *indemnité* aux *instituteurs* pour *frais de déplacement*.

Vœu de M. Chabory tendant à la réfection du *chemin des Martres à Saint-Amant-Tallende*, dans la partie comprise entre Tallende et Veyre.

Vœu de M. Chabory tendant à ce qu'une décision soit prise sur la demande d'arrêt des *trains express 709 et 710*, aux Martres-de-Veyre.

Vœu de M. Pommerol relatif à la *séparation de Montferrand*.

Vœu de M. Chauvassaignes relatif à une demande des habitants de Lachamps, tendant à ce que des mesures soient prises pour les mettre à l'abri des *dangers* que leur font courir les *exercices de tir de l'artillerie*.

Vœu de M. Boutarel tendant : 1° à ce que le *train n° 881* sur la ligne de Clermont à Tulle, partant de Clermont à 5 heures 45 du matin, s'arrête à la halte des *Rosiers-sur-Sioule*; 2° à ce que cette halte reçoive et expédie des colis postaux.

Vœu de M. le comte de Chabrol tendant à la création d'une *Caisse d'assurances contre la mortalité du bétail.*

Vœu de M. Colombier concernant la *vente*, le *transport et le colportage du gibier.*

Vœu tendant à ce que le tracé définitif du *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore* soit établi de façon à donner, par une gare à proximité de Saint-Sauves, satisfaction aux cantons de La Tour et de Tauves.

Vœu de M. Desmonteix tendant à ce qu'un *secours* départemental soit accordé aux *incendiés de Roche-d'Agoux.*

Première session ordinaire de 1893

— 10-14 Avril. —

Préfet : M. Bardon. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville.— *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

10 Avril 1893. — La séance est ouverte à 2 heures 45 minutes. *M. le Préfet* y assiste.

M. Chatard, l'un des *secrétaires*, procède à l'appel nominal des membres du Conseil.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» J'ai le pénible devoir de vous rappeler la perte que nous avons faite, depuis la dernière session, en la personne de notre collègue, M. Pouyet, conseiller général depuis une quinzaine d'années de l'arrondissement de Clermont pour le canton d'Herment.

» M. Pouyet n'appartenait pas, par ses opinions, à la majorité du Conseil, mais son opposition n'avait jamais rien de personnel et d'agressif, et nous entretenions tous avec lui de cordiales relations, rendues faciles par l'aménité de son caractère. *(Très bien! très bien!)*

» Son fils, qui a hérité de la confiance de ses électeurs, pourra recueillir parmi nous les témoignages de l'estime et de la sympathie qu'y avait laissées le cher collègue auquel j'adresse, au nom du Conseil général, un dernier adieu. (*Applaudissements.*) »

Communications du *Président.*

Question de M. Boutarel relative à un vœu émis à la session précédente concernant le *pacage* dans les *bois communaux* et *domaniaux.*

11 Avril 1893. — Lecture du procès verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président.*

Question de M. Boutarel concernant le Service des *epizooties.*

Question de M. Chabory concernant le *pont des Goules*.

Rapport de M. Bardoux sur les *produits éventuels*.

Rapports de M. Lecoq : Sur les *subventions* non réalisées concernant les *chemins vicinaux*. — Sur la remise d'une somme de 516 fr. 04 à *Mme veuve Laudouze*.

Rapport de M. Boutarel sur une demande de bourse à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*, faite par Mme veuve Faure, d'Aigueperse, en faveur de son fils.

Rapport de M. Chabory sur le prolongement complémentaire du *perré de Pont-Picot*.

Rapport de M. Petit sur le *Riom-Volvic* et la *subvention de la ville de Riom*.

12 Avril 1893. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Dépôt par M. Tallon de délibérations des Conseils municipaux de Châtelguyon et de Loubeyrat relatives au prolongement du *chemin d'intérêt commun de Châtelguyon à Loubeyrat*.

Question de M. Chambige concernant les *chemins d'intérêt commun dans le Marais*.

Déclarations de M. Bataille.

Rapport de M. Pouyet sur le paiement des dépenses relatives à la confection des *tables décennales de l'état civil*.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur la *dette* de la ville de *Maringues*, envers le Département, pour les *chemins de fer d'intérêt local*.

Proposition de M. Bardoux sur une demande de crédit pour le Service des *épizooties*.

Rapport de M. Boutarel sur le Service des *épizooties*.

Proposition de M. Bardoux : Sur des demandes diverses de *subventions* ou *souscriptions*. — Concernant le *matériel de défense* contre les *épidémies*, de MM. Geneste, Herscher et Cie, ingénieurs mécaniciens. — Sur une demande de secours faite par le *Comité de secours aux indigènes algériens*.

Rapports de M. Boutarel : Sur les *bourses dans les Lycées et Collèges*. — Sur une demande de bourse à l'*Ecole centrale*, faite par M. Edouard Ronzel. — Sur une demande de bourse au *Collège d'Issoire*, faite par M. Pagenel, en faveur de son fils.

Rapports de M. Audibert : Concernant le classement des demandes de *secours à l'Etat* pour : 1° *Construction, acquisition ou appropriation* de *maison d'école* ; 2° *églises et presbytères*. — Relatif au classement des demandes d'emplois des rabais pour l'exécution de travaux supplémentaires aux *maisons d'école*.

Rapport de M. Tallon sur la *suppression* du passage des *tramways rue de Chateaudun*.

Rapports de M. Allard : Relatif à l'agrandissement de la *gare des marchandises* de *Thiers*. — Sur la création d'un *train spécial*

entre *Vichy et Thiers.* — Sur un vœu tendant à obtenir de l'Administration supérieure que le tracé définitif qui doit suivre le *chemin de fer d'intérêt général* de *Neussargues à Bort* passe par Condat.

Rapports de M. Chapot : Sur les *contingents des communes* pour les *chemins de grande communication et d'intérêt commun.* — Sur des demandes en *réduction* de *contingents.* — Sur le contingent des communes pour le traitement des *agents voyers.*

Rapport de M. le comte de Chabrol relatif à la répression du *vagabondage.*

Proposition de M. Côte-Blatin relative à la réforme des *prisons* pour courtes peines.

Rapports de M. de Chazelles : Relatif au *partage d'un bois dit : Les Petits Brousseaux.* — Relatif au *partage d'un bois dit : Puy d'Augère.*

Rapport de M. Pommerol relatif à l'*aménagement* de divers *bois* et *forêts.*

Proposition de M. de Chazelles relative à la communication du *compte de gestion* de l'administration des *haras* en 1891.

13 Avril 1893. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président.*

Nominations de membres de Commissions spéciales.

Propositions de M. Bardoux relatives à une demande de souscription du *Comité de l'Afrique française* et du *Comité de Diégo-Suarez.*

Rapport de M. Boutarel sur l'*église de Saint-Saturnin* classée au nombre des *monuments historiques.*

Rapport de M. Tallon relatif au dégrèvement des *transports* par les *chemins de fer.*

Rapports de M. Petit : Relatif à l'agrandissement de la *gare de Maringues.* — Relatif à la *Société Claret* et à la circulation sur l'*Orléans* et *le Lyon.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins vicinaux d'intérêt commun.* — Sur les *chemins vicinaux* destinés à être classés d'intérêt commun. — Proposition relative à l'unification des réseaux des *chemins vicinaux.*

Rapport de M. La Jaunie relatif à une demande de la commune d'Olliergues tendant au remboursement de frais d'études sur le terrain du *chemin d'intérêt commun n°87.*

Rapport de M. Chatard relatif à des demandes de classement de *chemins* nouveaux.

Rapport de M. Bataille relatif au *plan d'alignement* de la traverse *d'Ardes.*

Rapport verbal de M. Côte Blatin sur une demande de crédit pour la réfection de la toiture de l'*hôpital du Mont Dore.*

Rapport de M. Goyon relatif à la construction d'une *École de-*

partementale d'accouchement et d'une caserne de *gendarmerie* à Clermont.

Rapports de M. de Chazelles relatifs au *pacage* dans les *bois communaux* et *domaniaux*, et à la *pêche* du *saumon* et de l'*alose* dans l'Allier.

Proposition de M. Laville relative à l'établissement à *Pontaumur* d'un *bureau central télégraphique*.

14 Avril 1893. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Boutarel relatif à l'attribution des *bourses* dans les *Lycées et Collèges*.

Rapport de M. Tallon relatif aux subventions du Département pour les *lignes ferrées* d'Ambert à Darsac et de Saint-Eloy à Pauniat.

Rapport de M. Allard sur une demande de subvention formée par le *Syndicat de défense de la plaine de Brassac* pour réfection d'ouvrages défensifs de la rive gauche de l'*Allier* dans la commune de Brassac.

Rapports de M. Burin des Roziers : Relatif à des travaux d'embellissement et d'assainissement au *Mont-Dore*. — Sur une question de propriété relative à la grande place du *Mont-Dore*. — Relatif à l'*inauguration de l'Etablissement du Mont-Dore*.

Rapport de M. Laville sur les subventions aux communes pour *acquisition* de *terrains* pour les *chemins vicinaux*.

Rapports de M. Corre : Relatif au bail de la caserne de *gendarmerie* de Saint-Amant-Tallende. — Sur une proposition concernant le *legs Génin*.

Rapport verbal de M. Bardoux sur une demande en remboursement d'une *obligation départementale* de 100 francs.

Rapport verbal de M. Burin des Roziers sur le *tramway de Royat au Puy de Dôme*.

Communication de M. Guyot-Dessaigne relative au *pont de Charbonnier* sur l'Allagnon.

Communication de *M. le Préfet* relative à la *salle du Conseil général* pour les examens.

Rapport de M. Chometon sur des demandes de *foires* et *marchés*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Guillemin relatif à l'agrandissement de la *gare aux marchandises de Thiers*.

Vœu de M. Guillemin tendant à la création de *trains spéciaux* entre *Vichy et Thiers*.

Vœu relatif à l'agrandissement de la *gare de Maringues*.

Vœu de MM. Burin des Roziers, Tixier-Aubergier et Bony-Cisternes tendant à ce que le tracé de Condat soit adopté pour le *chemin de fer d'intérêt général* de *Neussargues à Bort*.

Vœu de M. Côte-Blatin tendant à ce que le *train de Clermont à Lyon*, partant à 5 h. 45 du soir, et le train partant de Lyon à 8 heures du soir pour Roanne, soient pourvus de *convoyeurs*

Vœu de M. Colombier tendant à ce que les *trains 886 et 883* de la *ligne Clermont-Tulle* s'arrêtent à la *halte de Chanat.*

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que le *train 881* de la ligne *Clermont-Tulle* s'arrête à la *halte des Roziers-sur-Sioule* et à ce que cette halte reçoive et expédie des colis postaux. (Renouvellement.)

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant à la rectification du *chemin de grande communication n° 29* de la traverse de Coudes.

Vœu de M. Petit tendant à ce que le *train express du matin 621*, créé pendant la saison thermale, sur la *ligne de Montluçon* à Eygurande, puisse subir un arrêt à *Giat.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'établissement d'une *grue* à la *gare du Breuil.*

Vœu de M. La Jaunie tendant à l'établissement d'un *courrier à pied* entre la *gare de Chappes* et le *bureau de poste d'Ennezat.*

Vœu de M. Lecoq relatif à un *pont* à établir sur la *Sioule* entre la commune de Saint-Gal (Puy-de-Dôme) et celle de Chouvigny (Allier).

Vœu de M. Corre relatif à la création d'un *crédit agricole.*

Vœu de M. Corre tendant à l'unification du salaire des *cantonniers.*

Vœu de M. Chabory relatif à la *création de bureaux téléphoniques* intercommunaux.

Vœu de MM. Barrière, Laville et Guyot-Lavaline tendant à ce que, pendant la saison thermale, un *train express* venant du Midi corresponde à *Clermont-Ferrand* avec le train express partant pour *Paris* vers 3 heures du soir.

Vœu de M. Miomandre tendant à ce que la lacune du chemin allant du bourg de Marsat, *chemin du nouveau réseau n°* 53 à l'ancienne route départementale n° 5, soit classée comme annexe du chemin du nouveau réseau n° 53.

Vœu de M. Bataille tendant à ce qu'un *facteur* soit nommé pour chacune des communes de *Sainte-Christine* et d'*Ayat.*

Vœu de M. Bataille tendant à ce que le service du *facteur* de la commune d'*Espinasse* soit dédoublé.

Vœu de M. Claussat tendant à ce que le projet définitif du *chemin n° 113* de Châteldon à Rongère-Montagne soit soumis dans le plus bref délai à la municipalité de Châteldon.

Vœu de M. Claussat tendant à ce que l'avant-projet du *chemin n° 111* de Puy-Guillaume à Saint-Victor soit soumis au plus tôt aux municipalités des communes de Châteldon, Puy-Guillaume et Saint-Victor.

Vœu de M. Petit tendant à la création d'un *courrier* entre *Giat* et *Herment.*

Vœu de M. Petit tendant à la création d'un *débit de tabac* au Pont-du-Bouchet.

Vœu de M. Petit relatif à la protection de la *caille.*

Vœu de M. Audibert tendant à ce que la ville de *Champeix* soit desservie par un second *courrier*.

Vœu de M. Chabory tendant à l'étude d'un projet d'agrandissement de la *gare des Martres-de-Veyre* et à l'établissement d'une *bascule* à cette gare.

Deuxième Session ordinaire de 1893

— 21-31 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. Miomandre. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

21 Août 1893. — La séance est ouverte à 3 heures.

M. le Préfet déclare la session ouverte.

M. Miomandre *doyen d'âge* des membres présents, s'assied au fauteuil de la *présidence*. M. Pouyet remplit les fonctions de *secrétaire*.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, moins MM. Guyot-Dessaigne, Brun et Chatard, qui s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Guyot-Lavaline est proclamé *président*. MM. Barrière et Laville, *vice-présidents*. MM. Allard, Goyon et Chatard, *secrétaires*.

M. le Président invite MM. Guyot-Lavaline, Barrière, Laville, Allard, Goyon et Chatard à prendre place au bureau.

M. le Président invite aussi *M. le Président de la Commision départementale* à prendre place au bureau.

M. Guyot-Lavaline, *président*, prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

» Vous avez bien voulu me donner un nouveau témoignage de votre confiance et je vous en remercie cordialement.

» Notre session s'ouvre au moment même où le pays, accomplissant un des actes les plus considérables dans la vie d'un peuple libre, est appelé à donner son avis sur la politique d'hier et sur celle de demain.

» L'opinion publique, ou du moins la presse qui en est l'expression ordinaire et souvent l'inspiratrice, n'a pas été fort bienveillante, il faut bien le reconnaître, envers la Chambre dont le mandat allait finir. En France, vous le savez, on est volontiers oublieux et parfois même injuste envers ceux qui disparaissent; et pourtant, il est telle ou telle loi, tel ou tel vote qui eût mérité peut-être un souvenir. Je n'en rappellerai qu'un seul, celui de la dernière heure, qui eut la rare fortune de réunir tous les partis, dans un ordre du jour ferme et précis. C'est, en effet, ce vote unanime émis sous l'inspiration d'un sentiment patriotique qui donna au Gouvernement la possibilité de résoudre d'une façon prompte et honorable ce conflit dans l'extrême Orient, qui provoquait déjà de légitimes appréhensions.

» On a parlé beaucoup, dans ces derniers temps, d'importantes

réformes financières, économiques et sociales, qui solliciteraient bientôt l'étude et l'action des pouvoirs publics. J'ignore si elles se traduiront prochainement sous la forme de projets de loi émanés de l'initiative gouvernementale ou privée, mais ce que je crois, et ce que vous me permettrez de dire, c'est qu'en ce cas, nos législateurs devront en aborder l'examen, sans doute avec le vif désir d'améliorer la situation des travailleurs, c'est là un acte de justice et par certains côtés, même, d'humanité ; mais aussi avec le sentiment de la haute responsabilité que comporte la solution de ces graves problèmes, et bien convaincus d'ailleurs qu'il n'y a de progrès vraiment durable qu'avec l'ordre et le respect des lois.

» Pour nous, mes chers collègues, sur un théâtre plus restreint où n'arrive qu'affaibli le bruit des luttes parlementaires, nous avons aussi des devoirs à remplir, devoirs auxquels vous n'avez jamais failli.

» Nous allons reprendre notre tâche et nous retrouverons, j'en suis sûr, cette communauté de vues et d'efforts, grâce à laquelle nous avons obtenu, dans nos divers services départementaux et avec le concours empressé d'un administrateur éclairé, tant de sérieux résultats auxquels viendra s'ajouter, et ce ne sera pas le moindre, l'organisation de l'assistance médicale. Ces résultats, aujourd'hui constatés, nous autorisent à penser, et j'estime que cette déclaration ne vous semblera pas téméraire, que nous avons utilement répondu à la confiance de nos électeurs.

» Messieurs, nous avons eu la douleur de perdre récemment un des nôtres, l'honorable M. Brun, conseiller genéral du canton de Sauxillanges. Il est resté bien peu de temps parmi nous, mais si court qu'ait été son passage, il vous a suffi pour apprécier en lui l'homme modeste et laborieux qui, sans retard, se mit à l'œuvre et nous présenta plusieurs rapports, témoignant ainsi de son empressement à remplir honorablement son mandat.

» Je crois être votre interprète en adressant à son fils, aujourd'hui notre collègue, et à ses proches, l'expression de nos regrets. »

Cette allocution est chaleureusement applaudie. On procède ensuite à l'organisation des Commissions et on s'ajourne à mercredi, 2 heures.

23 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président*.

Communications diverses.

Observation de M. Chabory sur le Service des *indigents* du *Mont-Dore*.

Rapports de M. Chabory : Relatif à une *allocation* au *Département* sur fonds d'Etat. — Sur les *frais d'administration* de la *Préfecture* et des Sous-Préfectures.

Rapport de M. de Chazelles sur des demandes de *secours* pour *églises* et *presbyteres*.

Rapport de M. Boutarel sur le *reboisement*.

24 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bardoux sur une demande de *subvention* faite en faveur de la *bibliothèque de l'Union des Syndicats ouvriers*.

Rapports de M. Guillemin : Sur le Service des *mines.* — Sur la *digue de Brassac.*

Rapports de M. Côte-Blatin : Relatif à la suppression de la *Caisse des chemins vicinaux.* — Relatif à une demande de *souscription pour une carte.*

Rapports de M. Boutarel : Sur le Service des *épidémies.* — Sur l'*hôpital du Mont-Dore.*

Rapport de M. Pouyet sur le Service des *aliénés.*

25 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Bardoux sur le *contingent départemental* pour 1894.

Rapport de M. Lecoq sur une demande de *bourse de séjour à l'étranger.*

Rapport de M. Colombier sur les *travaux de défense* de la *plaine de Brassac.*

Rapport de M. de Chazelles sur les bourses à l'*Ecole professionnelle* de Clermont.

Rapports de M. Duliège : Relatif aux subventions accordées au *secrétaire* de l'*Inspection académique.* — Sur les bourses à l'*Ecole vétérinaire de Lyon.* — Sur les bourses à l'*Ecole des mines d'Alais.* — Sur le Service de la *vaccine.* — Sur le Service des *épizooties.*

Rapport de M. Audibert sur la *pêche fluviale.*

Rapports de M. Guillemin : Sur les *routes nationales.* — Relatif à un *train spécial* de *Vichy à Thiers.* — Au *train express* entre *Clermont et Lyon,* par Thiers. — A la *gare des marchandises de Thiers.*

Rapports de M. de Chabrol : Sur la protection des *enfants du premier âge.* — Sur l'*Assistance communale et départementale.*

Rapports de M. Pommerol : Sur les *foires* et *marchés.* — Sur les *bureaux d'élections* du *Tribunal de commerce* de Clermont-Ferrand. — Sur les *bois* et *forêts.*

Rapport de M. Serindas sur le Service des *postes* et *télégraphes.*

Rapports de M. Bataille : Sur une demande de secours faite par l'*Association d'Alsace-Lorraine.* — Sur une demande de secours pour les *Sociétés de tir.* — Sur une demande de secours faite par la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* — Sur une demande de secours faite par la *Société de protection des engagés volontaires* élevés sous la tutelle administrative. — Sur une demande de secours faite par la *Société de protection pour l'enfance abandonnée et coupable.* — Sur une demande de secours faite par l'*Alliance française.* — Sur une demande de secours faite par l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance.* — Sur une demande de secours faite par la *Société pour le patronage des libérés.* — Sur diverses demandes de *souscriptions* ou de *subventions.* — Relatif à l'application du *recrutement régional.*

26 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Lecoq : Sur une demande de souscription pour l'érection d'un *monument commémoratif* de la *réunion de Menton à la France.* — Sur sept demandes de *subventions* ou de souscriptions.

Rapports de M. Chapot : Sur une demande en réduction des contingents en *prestations* de la *commune de Villossanges.* — Sur une demande de modifications des contingents en *prestations* de la *commune de Cisternes-la-Forêt.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur le *programme* de 1894 des chemins vicinaux.

Rapport de M. Chatard sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Serindas relatif au *sectionnement de la commune de Vodable.*

29 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Lecoq relatif à la subvention du *secrétaire de l'inspection académique.*

Rapports de M. Bardoux : Sur une demande de *subvention* pour l'érection d'un *monument* à la mémoire du *maréchal de Villars.* Sur un emprunt pour le *Service vicinal.*

Rapports de M. Marignier : Relatif à la *création d'un poste d'agent voyer à Menat.* — Sur le Service général de la *vicinalité.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Sur les *chemins du nouveau réseau.*

Rapport de M. La Jaunie sur des demandes de *classements* de *nouveaux chemins.*

Rapport de M. Boutarel relatif à la dénomination d'une nouvelle source au *Mont-Dore.*

Rapports de M. Goyon : Relatif à l'achat d'un *matériel* de *défense* contre les *épidémies.* — Sur l'*assistance médicale gratuite.*

Rapport de M. de Chabrol sur le Service des *enfants assistés* et moralement abandonnés.

Rapport de M. Chamerlat sur une *affaire contentieuse* entre *M. Dauzat*, entrepreneur, et le *Département.*

Rapport verbal de M. Guyot-Dessaigne relatif à la substitution de la commune de Murols à celle du Chambon pour l'acquisition des terrains du *chemin n° 5* de Clermont à Condat (Cantal).

Rapports de M. Thomas : Sur la liquidation de la *pension* de retraite de *M. Bayle, ancien agent voyer d'arrondissement* à Thiers. — Sur la *Caisse de retraites des employés départementaux.* — Sur les bourses à la station de *laiterie du Mont-Dore.* — Sur la création de *bureaux télégraphiques* à rattacher au bureau de Pontaumur. — Sur l'extension des *bureaux téléphoniques* communaux. — Sur des demandes de bourses à l'*École nationale d'horticulture de Versailles.*

— Sur des secours à d'*anciens employés* ou à leurs familles. — Sur une demande de *souscription* pour l'*érection* à Valence d'un *monument* à *Emile Augier*. — Sur une demande de *souscription* à un *traité d'apiculture*. — Relatif à l'introduction de *plants de vignes étrangères* dans l'*arrondissement de Montluçon* (Allier).

30 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Proposition de M. Laville relative à une délégation à donner à la Commission départementale, au sujet de l'établissement de *bureaux télégraphiques communaux*.

Question de M. La Jaunie relative aux *registres de l'état civil* déposés au greffe du Tribunal civil de Riom.

Rapport de M. Serindas relatif au *sectionnement électoral* de la *commune de Montmorin*.

Rapport verbal de M. Thomas concernant la création de bourses à l'*Ecole nationale des industries agricoles*. — Sur l'*Ecole pratique d'agriculture de La Molière*. — Sur le crédit relatif à la *Station agronomique du Centre*.

Rapports de M. Pommerol : Proposant d'admettre M. Sauzet, *architecte départemental*, à participer aux charges et aux bénéfices de la *Caisse de retraites des employés départementaux*. — Sur les *secours* aux *victimes de la sécheresse*. — Sur un vœu de M. Boutarel relatif aux *secours* à accorder aux *victimes de la sécheresse*. — Sur un vœu de M. Chabory relatif aux *pertes* éprouvées du fait de la *sécheresse*.

Rapport de M. Bardoux sur la réforme de la *comptabilité départementale*.

Rapport de M. Colombier sur le *budget de report*.

Rapport de M. Tixier relatif à la *pension de retraite* de M. Bayle, *ancien agent voyer d'arrondissement*.

Rapport de M. Lecoq relatif au vote d'une subvention pour la construction d'une *passerelle sur la Sioule* au lieu dit *Moulin-Molle*.

Rapport de M. Burin des Roziers sur l'*Ecole départementale d'accouchement*.

Rapports de M. Allard : Sur la *ligne de Laqueuille au Mont Dore*. — Sur la *ligne d'Ambert à Darsac*.

Rapport de M. Laville sur les *subventions* aux *communes* pour *acquisition de terrains*.

Proposition de M. Guyot-Dessaigne relative à une délégation à donner à la *Commission départementale*, à l'effet d'approuver les plans parcellaires, etc., pour la construction de *chemins* dont les travaux sont portés au *programme*.

Rapport de M. Boutarel relatif à la distribution de subventions de l'Etat aux *établissements de bienfaisance*.

Rapports de M. le comte de Chabrol : Sur le Service des *enfants assistés et moralement abandonnés*. — Sur la répression du *vagabondage*. — Sur le *dépôt de mendicité de Riom*.

Rapports de M. Goyon : Sur le casernement de la *gendarmerie* de Clermont. — Concernant les *avances aux communes* pour *services hospitaliers*. — Relatif à une demande de subvention en faveur de l'*œuvre nationale des hôpitaux marins*. — Relatif à la construction d'une *Ecole d'accouchement*.

Rapports de M. Pouyet : Relatif à l'appropriation des *maisons d'arrêt* pour l'emprisonnement individuel ou cellulaire. — Relatif au *legs Génin*.

31 Août 1893. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Lecoq sur le *compte départemental* pour 1892.

Rapport de M. Tixier-Aubergier relatif à un *compteur mécanique* inventé par *M. Gravière*, instituteur.

Rapport de M. de Chazelles relatif aux *subventions* pour *églises* et *presbytères*.

Rapports de M. Chometon : Relatif aux demandes de *secours* pour *maisons d'école*. — Relatif à l'*emploi* des *rabais* pour travaux supplémentaires aux *maisons d'école*. — Relatif à une demande d'augmentation de bourse à l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*, faite par le jeune Mathevon (Claudius), de Valcivières. — Sur les boursiers du Département, actuellement à l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*. — Sur les *jeunes aveugles*. — Sur les *sourds-muets*.

Rapports de M. Girard : Sur l'*Ecole du Louvre*. — Sur l'*Ecole des arts décoratifs*. — Sur l'*Ecole des beaux-arts*. — Sur l'*Ecole centrale des arts et manufactures*. — Sur les *Lycées* et *Collèges*.

Observation de M. Miomandre sur l'*Ecole d'architecture de Volvic*.

Rapports de M. Ledieu : Sur le *chemin de fer d'intérêt local de Billom à Vertaizon*. — Sur le *chemin de fer d'intérêt local de Gerzat-Maringues* et *Riom-Volvic*.

Rapports de M. Farjon sur les *chemins de fer du réseau Paris-Lyon Méditerranée*. — Sur les *chemins de fer du réseau Paris-Orléans*. — Sur le *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat* et de *Gouttières à Létrade*. — Sur le *Service hydraulique*.

Rapport verbal de M. Audibert : Sur le *tramway de Montferrand à Royat*. — Sur le *tramway de Royat au Puy de Dôme*.

Rapport verbal de M. Burin des Roziers relatif à l'admission des *malades indigents* étrangers au Département dans l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur le *compte* des *produits éventuels de 1892*.

Rapport de M. Colombier sur une demande d'augmentation de traitement en faveur du *secrétaire* du *Parquet de Clermont*.

Rapport de M. Chometon relatif à l'*Ecole d'architecture de Volvic*.

Proposition de M. des Roziers relative à la demande du *sectionnement* de la *commune de Vodable*.

Rapports de M. Bardoux : Concernant les *secours* aux agriculteurs éprouvés par la *sécheresse*. — Sur le *budget rectificatif* de 1893. — Sur le *budget ordinaire* de 1894.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Tixier-Aubergier tendant à ce que le nombre des *facteurs* de la ville de Clermont soit mis en rapport avec les besoins du *Service postal*, afin d'assurer une plus prompte distribution des correspondances.

Vœu de M. Lecoq tendant à la création d'un poste d'*agent voyer* à Menat.

Vœux divers relatifs aux *désastres* causés par la *sécheresse*.

Vœu de M. Audibert relatif au *rachat* du *pont à péage d'Orbeil*.

Vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire lu par M. Audibert tendant à ce qu'il soit procédé le plus tôt possible à l'exécution du *chemin de fer d'intérêt local* dit *Grand Transversal*.

Vœu de M. Bataille tendant à ce que le Service vicinal fasse effectuer une *plantation d'arbres* sur la partie du *chemin n° 109*, située entre le Petit-Rocher et les Grands-Bains, *Station thermale du Mont-Dore*.

Vœu de M. Claussat tendant à la prolongation du *chemin n° 87 bis*, à partir du lieu dit « Chez-Fouzet » jusqu'à sa jonction à la limite de la commune de Saint-Remy.

Vœu de M. Claussat tendant à ce que le chemin de Châteldon à Rongère-Montagne, *classé sous le n° 113*, soit compris sur le programme de 1894.

Vœu de M. Burin des Roziers tendant à ce que la *ligne d'intérêt général* reliant les *chemins de fer d'Arvant à Aurillac* et de *Laqueuille à Mauriac* soit exécutée par la vallée de Condat-en-Feniers.

Vœu de M. Chabory relatif à la création d'*hôpitaux spéciaux*.

Vœu de MM. Laville et Tallon tendant à ce que la *ligne du chemin de fer* de *Saint-Eloy à Pauniat* soit étudiée de manière à mieux desservir le canton de Manzat et son chef-lieu.

Vœu de MM. Laville et Petit tendant à ce qu'à partir de la station de Montel-de-Gelat la *ligne du chemin de fer de Gouttières à Létrade* soit étudiée de manière à se rapprocher le plus possible de Pontaumur et qu'une station soit prévue entre Tralaigues et Landogne.

Vœu de M. Tixier-Aubergier tendant à ce que M. le Ministre veuille bien approuver l'adjudication qui a été faite d'un *Service* supplémentaire *postal* de Besse à Issoire.

Vœu de M. Lecoq tendant à la construction d'une *passerelle* sur la *Sioule* au village de *[illegible]*, commune de Pouzol.

Vœu de M. Maragnier tendant à obtenir que le départ de la gare de Clermont (5 h. 15 du soir) du *train 728*, en correspondance avec la ligne de Maringues, soit retardé pour être mis en concordance avec l'*express de Paris 709* et le *train de Bordeaux-Limoges-Tulle-Laqueuille*.

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que les *fils de fer* servant de clôture sur la *ligne de Clermont Tulle* et qui manquent soient remplacés, et que des *treillis en bois* sur une longueur de 100 mètres environ soient placés aux alentours des *gares*, des *maisonnettes* et des *passages à niveau*.

Vœu de M. Pommerol pour la protection des *sources* de la *Limagne*.

Vœu de M. Goyon tendant à ce qu'une *gare* soit établie à *Saint-Sauves* sur la ligne ferrée de Laqueuille au Mont-Dore.

Vœu de M. Goyon tendant à ce que le *facteur* chargé de desservir la commune de la Bessette réside dans cette commune.

Vœu tendant à ce que, pendant la saison thermale, un *train express* du P.-L.-M. du Midi corresponde à *Clermont-Ferrand* avec le train express partant de Clermont vers 3 heures du soir.

Première Session ordinaire de 1894

— 2-6 Avril —

Préfet : M. Bardon ; — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline; *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville; *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

2 Avril 1894. — La séance est ouverte à 3 heures moins 5 minutes. *M. le Préfet* y assiste.

M. Chatard, l'un des *secrétaires*, procède à l'appel nominal des membres du Conseil, qui sont les mêmes que dans la précédente session, moins MM. Serindas, Desmonteix, le comte de Chabrol et Guyot-Dessaigne, qui se sont fait excuser.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

» Il semble vraiment que chacune de nos sessions doive être marquée par un deuil. A peine étions-nous séparés que M. de Maillargues, qui siégeait parmi nous depuis trente années, succombait après quelques jours de souffrance. Vous n'ignorez pas les liens de proche parenté qui me rattachaient à lui, et vous comprendrez la réserve qu'ils m'imposent. Il me sera permis cependant de constater, comme chacun a pu le faire ici même, que chez Gabriel de Maillargues l'égalité d'humeur, la modération et la droiture du caractère le recommandaient à l'estime et à la sympathie de ses collègues. (Applaudissements.)

» Dès la première heure, de Maillargues apporta au groupe républicain du Conseil général un concours qui ne s'est jamais démenti.

» J'ajouterai qu'il a été pendant un certain temps président de la Commission départementale et que, dans l'exercice de ces délicates fonctions, il a toujours su maintenir les attributions et les prérogatives du Conseil général, dont il avait momentanément la garde.

» Je crois être l'interprète de vos sentiments en lui adressant, avec votre dernier adieu, l'expression de vos regrets. » (Applaudissements.)

Communications diverses.

M. Claussat donne lecture de la loi sur l'*Assistance médicale gratuite* votée par le Sénat et la Chambre des députés.

Rapport verbal de M. Bardoux sur la *situation financière* du Département.

Demande de M. Burin des Roziers relative aux *fonds alloués* pour la *sécheresse.*

Nouveau rapport de M. Bardoux sur la *situation financière* du Département.

3 Avril 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Petit relatif aux *subventions* accordées par l'Etat pour combattre le *phylloxéra.*

Rapports verbaux de M. Audibert : Relatif à une délégation à donner à la *Commission départementale* au sujet des projets de *chemins de fer d'intérêt local* ou de *tramways.* — Sur une autorisation à donner à M. le Préfet de défendre le Département au recours de la *Société de construction des Batignolles*, devant le Conseil d'Etat, contre une décision du Conseil de Préfecture relative au *chemin de fer de Riom-Volvic.*

Rapport de M. Chatard sur la création de commissions pour le *travail des femmes et des enfants dans l'industrie.*

Rapport verbal de M. Pommerol sur la nomination de membres de *commissions spéciales.* — Rapports divers : Sur la *forêt sectionnale de Chausse.* — Sur le *bois des Fayots.* — Sur la *forêt sectionnale de Perrier.* — Sur la *création de sanatoriums de montagne.* — Sur la liquidation de la *pension* de Mme Mouton-Chapat, veuve Pochet. — Sur les *foires* et *marchés.* — Sur la liquidation de la *pension* de Mme veuve Glaize. — Sur l'*Ecole d'agriculture de La Molière.*

4 Avril 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Bataille sur une *épidémie* de *fièvre typhoïde* à Bromont-Lamothe.

Rapport de M. Miomandre sur le *chemin d'intérêt commun* n° 15.

Demande d'une subvention départementale.

Rapport verbal de M. Tixier concernant des bourses à l'*Ecole d'horticulture de Versailles.*

Rapport de M. Lecoq relatif à une *souscription* au *monument commémoratif de Brueille.*

Rapport de M. Colombier relatif à une *subvention* pour un *Congrès médical.*

Rapport de M. Bardoux relatif à une *souscription* à deux *ouvrages* de M. *Yves Guyot.*

Rapport de M. Burin des Roziers relatif à la *restauration* de *l'ancien prieuré de Royat.*

Rapport de M. de Chazelles relatif au recolement du mobilier des *écoles normales*.

Rapports de M. Tallon : Relatif au *tramway de Montferrand à Royat*. — Relatif à une demande tendant à la création d'une *station à Sauterre*, sur la *ligne de Saint-Eloy à Pauniat*. — Relatif au choix de l'emplacement de la *gare de Saint-Gervais* à établir sur la *ligne de Saint-Eloy à Pauniat* et au tracé de cette ligne.

Rapports de M. Audibert : Relatifs au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*. — Relatif aux chemins de fer de *Gerzat-Maringues* et de *Riom-Volvic*. — Relatif au *tramway de Royat au Puy de Dôme*.

Proposition de M. Ledieu relative au *canal des Deux-Mers*.

Rapports de M. Corre : Relatif au classement de l'avenue de la *gare de Marsac*, comme chemin d'intérêt commun. — Sur la vente d'anciens cables d'amarrage du *pont suspendu du Saut-du-Loup*. — Sur la vente des *coupes d'acacias* plantés sur les talus du *chemin de grande communication n° 23*. — Relatif au classement à titre d'annexe au *chemin d'intérêt commun n° 58* de l'avenue de la gare d'Arlanc. — Relatif à une demande en réduction de *contingent* formée par la *commune d'Egliseneuve-des-Liards*.

Rapports de M. Chapot : Relatif au plan parcellaire dressé par le Service vicinal pour le *chemin d'intérêt commun n° 87*, commune d'Olliergues. — Relatif au plan d'alignement du *chemin d'intérêt commun n° 67*, dans la traversée du bourg de Saint-Anthême. Relatif au contingent des communes pour le traitement des agents voyers.

Rapports de M. Marignier : Relatif à la *subvention industrielle* de la *Compagnie sucrière de Bourdon* pour les *chemins du marais*. Autorisation à M. le Préfet de défendre, le cas échéant, les intérêts du Département devant le Conseil d'Etat et de poursuivre le règlement de la subvention applicable à l'année 1893. — Relatif à l'approbation des plans parcellaires dressés par le Service vicinal pour le *chemin n° 113* de Chateldon à la Guillermie. — Relatif au classement comme annexe du *chemin d'intérêt commun n° 20*, de *l'avenue* d'accès de la *gare de Lezoux*. — Relatif au tracé du *chemin d'intérêt commun n° 107*.

Rapport de M. Goyon relatif à l'approbation des *plans de l'Ecole d'accouchement* et du bail à intervenir entre le Département et l'*Administration des hospices*.

Rapport de M. Pommerol relatif au *concours régional agricole* de 1895.

Rapport de M. Côte-Blatin sur l'affectation à donner au crédit de [illegible] 000 francs qui avait été voté pour l'inauguration de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore*.

Rapport de M. Burin des Roziers relatif à la *protection* des *sources* du *Mont-Dore*.

[illegible] *1894*. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tixier-Aubergier relatif à l'affectation du crédit [illegible] au budget départemental pour les *concours hippiques*.

Rapports de M. Girard : Sur les bourses à l'*Ecole des arts déco-*

ratifs et à l'*Ecole des beaux-arts.* — Sur la création d'une chaire d'hydrologie à l'Ecole de médecine de Clermont. — Sur les bourses au *Lycée* et dans les *Collèges départementaux.*

Rapports de M. de Chazelles sur l'emploi des rabais obtenus dans les adjudications des travaux de construction de *maisons d'école* et sur des demandes de secours pour maison d'école.

Rapport de M. Burin des Roziers relatif à un secours pour restauration de l'*église d'Orcival.*

Rapports de M. Côte-Blatin : Relatif au tracé des *chemins d'intérêt commun nos 40 bis et 67.* — Relatif au tracé du *chemin d'intérêt commun n° 42 bis.* — Relatif à l'approbation des plans et états parcellaires du *chemin d'intérêt commun n° 106* — Relatif à l'approbation des plans et états parcellaires du *chemin d'intérêt commun n° 79.*

Rapport de M. Laville relatif à des *subventions* pour *acquisition* de *terrain* pour les *chemins vicinaux.*

Rapport verbal de M. Guyot-Dessaigne relatif au *réseau vicinal.* — Renouvellement de l'imposition de 1 centime 40. — Emprunt de 70,500 francs.

Rapport de M. Marignier sur une demande de classement de *chemin* faite par *Anzat-le-Luguet.*

Rapports de M. Corre : Relatif au *rachat du pont d'Orbeil.* — Relatif à des modifications de contingents pour le *chemin d'intérêt commun n° 11,* des communes de Rochefort et de Prondines. — Relatif à une modification de quotité et prestations pour le *chemin d'intérêt commun* du *nouveau réseau n° 71* (intérêt commun n° 71 bis), en ce qui concerne la commune de Riom. — Relatif au projet d'élargissement du *chemin d'intérêt commun n° 78* aux abords de la *station thermale de Châtelguyon.* — Relatif à l'approbation des plans et états parcellaires du *chemin d'intérêt commun n° 1,* et à la déclaration d'utilité publique de l'ouverture de ce chemin.

Rapport de M. Boutarel relatif aux *subventions* de l'*Etat* accordées aux *institutions de bienfaisance.*

Rapport de M. Goyon relatif au casernement de la *gendarmerie* de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. Chamerlat relatif à la répression du *vagabondage.*

Rapports de M. Bechon-Morel : Relatif à la communication du compte de gestion de 1892, de l'administration des *haras.* — Relatif aux modifications à apporter dans le nombre des *étalons* à attribuer aux *stations de Saint-Gervais, Ambert et Herment,* et au sectionnement du concours de poulinières et de pouliches d'Issoire en créant une *réunion à Besse.* — Relatif à un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Clermont au sujet de la *révision du cadastre.* — Relatif à des réponses faites par l'*Administration des postes et des télégraphes* à des vœux émis par le Conseil général dans sa session ordinaire d'août 1893.

Motion de M. Bardoux relative à des demandes en autorisation de cultiver les *cépages américains* faites par diverses communes du Département.

Rapport verbal de M. Burin des Roziers relatif à une demande de *secours* sur les fonds de l'Etat pour la *restauration de l'église de Saint-Anastaise.*

Rapport de M. Côte-Blatin relatif à la dénomination des sources de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

6 Avril 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Communication du *Président* relative à une demande tendant à l'allocation par le Conseil général d'une somme, à titre d'*avance*, en vue de l'établissement d'un *téléphone entre Clermont et Paris.*

Dépôt par M. Laville d'une demande d'habitants de Saint-Priest-des-Champs, relative au tracé de *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.*

Remerciements de M. Chabory au sujet de la *plantation d'arbres* fruitiers faites sur les routes par le Service vicinal.

Demande de M. Miomandre tendant à la création de *billets d'aller* et *retour* sur le *Riom-Volvic.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Relatif à la situation et aux besoins de la *vicinalité.* — Relatif au renouvellement de l'*imposition extraordinaire* de 1 cent. 40.

Rapports de M. Bardoux : Relatif à un *emprunt* de 70.500 francs à contracter pour les *chemins vicinaux.* — Relatif à un *emprunt* de 2 millions.

Rapport de M. Tixier-Aubergier concernant le rattachement au budget de 1894 du reliquat des *fonds d'emprunt* et des subventions de l'Etat, constaté à la clôture de l'exercice.

Rapports de M. Duliège : Relatif au service des *épizooties.* — Relatif au retrait d'une bourse à l'*Ecole centrale des arts et manufactures* qui avait été accordée à l'élève Ronzel.

Rapport de M. Ledieu relatif à un vœu émis par M. Girot-Pouzol tendant à la création d'une *halte* pour les voyageurs sur la *ligne* de *Clermont à Alais.*

Rapports de M. Lajannie : Relatif à la rédaction du projet définitif de deux tracés pour le *chemin d'intérêt commun n° 102 bis.* — Relatif au tracé du *chemin d'intérêt commun n° 60 bis.* — Relatif au *pont de Saint-Gal.* — Relatif à l'ouverture et au redressement du *chemin d'intérêt commun n° 44*, dans la partie comprise sur le territoire de la commune de Thiers, entre la route nationale n° 89, à la Croix-Blanche, et le passage à niveau de Courty.

Rapports de M. Marignier : Relatif à l'approbation du projet de construction du *chemin d'intérêt commun n° 106*, dans la partie comprise entre le chef-lieu de Saint-Ferréol-des-Côtes et le chemin d'intérêt commun n° 56. — Relatif au maintien du tracé primitif du *chemin d'intérêt commun n° 61.* — Relatif aux contingents ordinaires des communes pour l'exercice 1895, concernant les *chemins* [illegible] *et d'intérêt commun.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au *programme des chemins* [illegible] de 1895.

Rapport de M. Goyon relatif à l'*assistance médicale* dans les [illegible]

Rapport de M. Tixier-Aubergier relatif à une demande d'impression et de distribution d'un discours de M. Tisserand, directeur de l'Agriculture, et d'un discours du Ministre de l'Agriculture sur l'*ouvrage* de M. *Duhamel du Monceau.*

Rapport verbal de M. Pouyet relatif à l'*acquisition* d'une *étuve* et de *pulvérisateurs.*

Rapport de M. Burin des Roziers relatif aux égouts du *Mont-Dore.*

Rapport de M. Lecoq relatif à l'avance demandée au Conseil général pour l'*établissement du téléphone Paris-Clermont.*

Nomination d'une Commission pour l'application de la loi sur l'*assistance médicale* dans les campagnes.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu du Conseil d'arrondissement de Clermont tendant à la *révision du cadastre.*

Vœu de M. Bataille relatif au tracé de *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.*

Vœu de M. Chabory tendant à l'agrandissement de la *gare des Martres-de-Veyre.*

Vœu de M. Chabory concernant la *sécheresse* et le *régime des eaux.*

Vœu de M. Pouyet tendant à la création d'un poste de *facteur-receveur* au chef-lieu de la *commune de Prondines.*

Vœu de M. Claussat tendant à l'approbation des plans et états estimatifs dressés par le Service vicinal pour le *chemin d'intérêt commun n° 113.*

Vœu de M. Lecoq relatif au *chemin n° 59 bis.*

Vœu de M. Chamerlat tendant à ce que la *Compagnie P.-L.-M.* établisse une *halte* au village de *Néronde.*

Vœu de M. Audibert tendant au rétablissement du *bateau de Saint-Yvoine-sur-Allier.*

Vœu de M. Audibert tendant au remplacement, par des aqueducs, de caniveaux existant sur le *chemin de grande communication n° 20.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'établissement d'une *halte* sur la ligne de *Clermont à Alais*, au point le plus rapproché du pont de Jumeaux, entre Brassac et le Saut du Loup.

Vœu de M. Boutarel sur une épidémie de *fièvre typhoïde* à *Bromont-Lamothe.*

Vœu de M. Mionandre tendant à la *création d'une dépêche* au *bureau de poste de Volvic.*

Vœu de M. Marignier tendant à ce que l'emploi du *filet à mailles* de 10 millimètres soit permis pour la pêche de certaines espèces de poissons dans les *rivières de la Dore*, d'*Allier* et de la *Durolle.*

Vœu de M. Audibert tendant à ce que le *chemin de fer de Nous*

sargues à *Bort* traverse Condat, peu éloigné du canton de Besse. — Renouvellement.

Vœu de M. Guillemin tendant à la *création d'un train à marche rapide* sur la ligne de *Clermont-Lyon*. — Renouvellement.

Vœu de M. Laville tendant à ce que deux *trains express* soient créés pour assurer les relations de la contrée avec le *Midi*, par Nîmes.

Deuxième Session ordinaire de 1894.

— 20-31 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. Girard. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Allard et Goyon.

20 Août 1894. — La séance est ouverte à 3 heures. *M. le Préfet* y assiste.

M. Girard et M. Pouyet prennent place au bureau.

M. le Président d'âge prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers collègues,

» Peut-être serait-il d'un bon exemple que je bénéficiasse des courts instants pendant lesquels j'exerce la présidence pour vous soumettre quelques réflexions que nul autre président d'une origine différente à la mienne pourrait émettre avec une égale indépendance ; car, du moment où je suis assis sur ce siège, je jouis, quoi qu'on en puisse dire, d'une liberté, d'un pouvoir à nul autre pareils. Sans doute, ce pouvoir est éphémère (les autres sont-ils déjà éternels?) sa durée peut s'escompter par des millionièmes de secondes; mais tout est relatif, et la vie humaine est-elle donc si longue?

» Je suis ici en vertu d'un droit supérieur et ancien qui n'emprunte rien à l'élection ; je suis ici parce qu'il y aura bientôt soixante huit ans que je suis né, et je ne pense pas qu'aucun de vous ose dire qu'il ait été pour quelque chose dans cet événement, attendu que vous étiez tous alors, moins un, dans les contingents. Ainsi donc, du moment où je suis assis là, je suis quelque chose de plus grand, proportion gardée, qu'un roi ou un dictateur, car il n'y a, pour base de mon pouvoir, rien d'héréditaire, ni rien qui ressemble à la puissance tribunicienne. Si j'osais, je m'appliquerais logiquement la tautologie dont on se sert pour démontrer la Divinité : je suis parce que je suis, parce qu'il n'est pas possible que je ne sois pas et qu'on puisse faire autrement, si l'on s'adresse au doyen. Pourquoi faut-il que tout cela ne soit que dans les mots? Mais tout cela y est ; j'en prends à témoin Aristote.

» Je me hâte, dans tous les cas, de vous rassurer. Je n'abuserai point de cette espèce de pouvoir qui m'égale aux Dieux ; cependant vous reconnaîtrez que ce ne serait pas un abus si, m'appuyant sur cet axiome que qui peut le plus peut le moins, je me permettais quelques critiques dont un président élu est incapable d'articuler les

moindres linéaments. Sorti de l'élection, il serait mal venu de critiquer ses électeurs. Cette conduite pourrait sans doute faire honneur à sa conscience, mais elle en ferait beaucoup moins à son habileté.

» Si je voulais, je pourrais vous démontrer, sans faire des efforts extraordinaires et sans aller chercher bien loin mes preuves, que vous ne partagez, pas plus que le reste des hommes, le don de l'infaillibilité, que vous vous trompez, *se boutas dedins quoques cops,* malgré l'excellence de vos intentions, je m'empresse de le dire. *Nin z'ai vegu de las drolas.* Vous poussez même quelquefois l'erreur jusqu'à la naïveté : je n'en veux pour exemple que les fameux cinq mille francs que vous avez votés l'an passé pour indemniser, contrebalancer les effets désastreux de la sécheresse. Ce moyen ressemble fort à celui qu'employait Gargantua pour éteindre les incendies, et encore c'était Gargantua. Il équivaut à un autre projet qui consisterait à cracher dans l'Allier pour produire des inondations. En vain épuiseriez-vous vos glandes salivaires. Je n'insiste pas, et me signe même un peu à cause du motif qui était celui de venir en aide à nos cultivateurs malheureux ; mais il faut savoir proportionner les secours aux besoins qui les réclament, sinon.... sinon.... Je saute la conclusion ; je cite seulement les paroles du fabuliste :

La montagne en travail enfante une souris.

» Je vous préviens, en vertu de mon pouvoir discrétionnaire, que j'ai fait une petite collection de vos erreurs, et il vous sera facile, si vous le voulez bien, d'en recueillir quelques autres qui ne manquent pas de charmes.

» Mais j'ai dit que je n'abuserais pas.

» Je veux pourtant vous faire remarquer, en résumé, que s'il fut jamais une période où les représentants du Département, aussi bien que ceux du pays, dussent être sévères sur l'emploi de l'argent des autres, c'est maintenant, car ce serait se tromper soi-même que d'affirmer que la fortune publique n'ait pas subi une rude atteinte, soit par la surproduction, soit par l'effet de certaines lois que je suis obligé de respecter, soit par le manque de bras, soit par l'introduction des machines, soit enfin par la baisse extraordinaire de la valeur de l'argent. Il n'est pas possible de faire ce que vous faisiez, parce que l'élasticité de votre budget n'est pas indéfinie. Quoi qu'on en puisse dire, je ne crois pas que l'on puisse administrer les finances d'un Etat, d'un département, d'une commune autrement que les siennes propres. C'est du reste ainsi que j'ai fait, et je ne m'en suis pas mal trouvé. Je serais frais aujourd'hui si j'avais suivi l'exemple de ces grands économistes qui veulent que les communautés aient des dettes et empoisonnent ainsi dès leur naissance une série de générations.

» Chers collègues,

» Il faut savoir sacrifier aux intérêts de la grande et de la petite patrie certaine propension fort séduisante pour chacun de nous, en particulier celle de céder aux sollicitations des individus pour ne voir que ceux du plus grand nombre, de tous : c'est ainsi que nous organiserons un gouvernement honnête, sage, économe des deniers publics, et que nous aurons bien mérité de nos commettants et de la chose publique, enfin de celle qui les résume tous et que j'ai l'honneur de saluer comme l'idéal de nos conceptions politiques, la République française.

» Mon passage ici est tellement éphémère que je n'ai pas cru devoir déflorer le discours inaugural de votre président en titre en

faisant allusion aux événements qui depuis notre séparation sont venus étonner, effrayer le monde civilisé, jeter dans le deuil la patrie attristée et faire trembler sur ses bases la société surprise et épouvantée de tant d'audace et de tant de crimes. » (Applaudissements.)

Il est procédé à la nomination du bureau. M. Guyot-Lavaline est proclamé *président*. MM. Barrière et Lavillé, *vice-présidents*, MM. Allard, Goyon et Chatard, *secrétaires*.

M. Guyot-Lavaline prononce le discours suivant :

« Mes chers collègues,

» En prenant place à ce fauteuil, où m'appelle la continuité d'une bienveillance que je considère comme l'honneur de ma vie publique, je ne saurais oublier le dramatique événement qui a provoqué dans toute la France, je pourrais dire dans le monde entier, une douloureuse émotion dont les sociétés diverses, les corps constitués et les gouvernements eux-mêmes nous ont transmis successivement l'expression. Le Président de la République, le chef d'État intègre et honoré, l'homme privé si cher à son entourage, à ses amis, et si digne de l'être, tombait sous le poignard d'un sectaire, dans cette grande ville de Lyon dont il avait voulu, par sa présence, consacrer le succès.

» L'indignation fut générale, et de toutes parts on entendit ce cri : Il faut faire quelque chose. Telle est l'origine de la loi récente.

» Vous connaissez tous les longues discussions auxquelles elle a donné lieu, les amères critiques dont elle a été l'objet, les craintes qu'elle a fait naître : si, dès la première heure, il était permis de les concevoir et de redouter un affolement de l'esprit public, peut-être serait-il sage de se demander aujourd'hui si elles n'étaient pas quelque peu exagérées, et si la liberté de la pensée comme celle de la défense sont véritablement menacées.

» A ce sujet, permettez-moi un rapprochement : Deux jours après la catastrophe, le nouveau chef de l'État, car la transmission des pouvoirs présidentiels (et ce n'est pas un des moindres mérites de nos institutions) a moins pesé sur le pays qu'une de ces crises ministérielles dont nous avons pourtant quelque habitude ; le nouveau chef de l'Etat, dis-je, répondait aux représentants de la presse venus pour le saluer : « Je vous appartiens, Messieurs ; discutez ma » personne et mes actes, mais n'oubliez jamais les intérêts de la » République et du pays. »

» C'était là un noble langage dont s'inspireront sans doute nos magistrats dans l'exercice de leur haute mission ; quant au droit qui leur est conféré d'interdire en certaines circonstances la reproduction des débats, ils en réserveront exclusivement l'application, il faut du moins l'espérer, à ces accusés pour lesquels le banc de la Cour d'assises n'est souvent qu'un tréteau.

» Nous traversons une crise douloureuse, çà et là s'élèvent des cris de haine et de colère contre la société actuelle, qui cependant a fait pour les déshérités de ce monde plus qu'aucune de ses devancières ; et qui, sans se décourager, poursuivra avec le concours de tous les hommes de cœur l'accomplissement de sa tâche humanitaire.

» A d'autres, sans doute, est réservé le soin d'étudier, de préparer dans ce qu'elles ont de réalisable, ces réformes dont on attend l'amélioration du sort des travailleurs ; mais nous-mêmes, mes

chers collègues, nous pouvons aussi, dans le champ limité de notre action, faire œuvre d'humanité et de progrès : développer l'assistance sous ses formes diverses, consacrer les disponibilités de nos budgets à ces établissements hospitaliers dont j'ai déjà vu doubler l'importance, achever enfin notre réseau vicinal qui, par la facilité des communications et des transports, accroît sans cesse la production du sol et fait pénétrer l'aisance et la vie jusqu'au fond de nos hameaux. » (Applaudissements.)

Communications du Président.

Formation et attributions des Commissions.

Questions diverses.

22 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. Boutarel relative aux bourses à l'*Ecole professionnelle de Clermont.*

Rapport de M. Colombier sur le *compte général* des *dégrèvements* et non-valeurs.

Rapport de M. Boutarel sur l'*Ecole professionnelle de Clermont-Ferrand.*

Rapports de M. Chabory : Relatif à une demande de *secours* formée par *Mme veuve Joubert*, mère d'un employé de la Préfecture, décédé. — Sur le Service des *Postes et Télégraphes.* — Sur une demande de *subvention* formée par la *Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.* — Sur une demande de subvention pour *l'érection d'un monument au Président Carnot.* — Sur une demande de *subvention* formée par l'*Union française pour le sauvetage de l'enfance.* — Sur une demande de *subvention* formée par le *Syndicat des ouvriers blessés, invalides du travail.* — Sur une demande de *subvention* formée par la *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.*

Rapports de M. Pouyet : Sur une demande de *subvention* formée par la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* — Sur une demande de *subvention* formée par la *Société générale pour le patronage des libérés.* — Sur une *subvention* pour le *Concours régional agricole de 1895.* — Relatif à la *vaine pâture.*

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur l'allocation de *secours* à d'*anciens employés* ou à leur famille. — Sur la *Caisse des retraites des Employés départementaux.* — Relatif à la *liquidation* de la *pension* de M. *Terrasse, huissier.*

23 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tixier-Aubergier sur une demande en *réduction* de *contingent* formée par la *commune de Besse.*

Proposition de M. Chambige : Relative aux *Sociétés de secours mutuels.*

Proposition de M. Chamerlat : Relative aux *Sociétés de tir.*

Rapport verbal de M. Thomas : Sur la prorogation des actes constitutifs de l'*octroi d'Ambert.*

Rapport verbal de M. Bardoux : Sur une demande de *secours* formée en faveur de la *ville de Billom*.

Rapport de M. Burin des Roziers : Relatif au *programme des chemins vicinaux* de l'année 1895.

Rapports de M. Corre : Sur le *dépôt de mendicité de Rabès*. — Sur la caserne de *gendarmerie* de Giat.

Rapports de M. Pommerol : Sur les *épidémies*. — Sur l'*Assistance communale et départementale*. — Sur le Service des *Enfants assistés*.

Rapports de M. Lajaunie : Sur les *foires et marchés*. — Sur une demande de *subvention* faite par l'*Alliance française*. — Sur une demande de *subvention* faite par l'*Association d'Alsace-Lorraine*. — Sur un projet d'*aménagement* de la *forêt sectionale* de *Gagnaire*.

Rapports de M. Audibert : Sur des *réponses* faites à des *vœux*. — Relatif aux *legs Nivet*. — Sur l'*Ecole d'horticulture de Versailles*. — Sur l'*Ecole de La Molière*. — Sur l'*Ecole départementale de pisciculture*. — Sur la *Station agronomique du Centre*. — Sur le rapport du *Professeur départemental d'agriculture*.

Rapports de M. Audibert : sur le *sectionnement électoral* de Vodable. — Sur l'*érection en commune* de la *section de Brion*.

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur une demande de bourse à l'*Ecole d'agriculture de Montpellier*, faite en faveur de Ducros (Michel). — Sur une demande de *subvention* pour l'*érection d'un monument* à la *mémoire de Barère*. — Sur une demande en augmentation du crédit alloué pour les *menues dépenses du tribunal d'Issoire*.

24 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport verbal de M. Colombier sur trois demandes de subvention formées par : la *Famille française ;* l'auteur d'un ouvrage intitulé : *Les Pensions des Instituteurs ;* la *Presse marseillaise*, pour l'érection d'un *monument à Puget*.

Rapport de M. Brun sur l'*Ecole des Arts décoratifs*.

Rapports de M. Chambige : Sur l'*Ecole d'accouchement*. — Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic*. — Sur les *budgets des Ecoles normales*. — Sur le classement des demandes de *secours* pour *maisons d'école*.

Proposition de M. Chambige pour le classement des communes au sujet de l'*emploi des rabais*.

Rapport de M. Claussat sur les *boursiers départementaux* au *lycée Blaise-Pascal*.

Rapport de M. Brun relatif à la réforme d'objets mobiliers des *Ecoles normales*.

Rapport de M. Burin des Roziers sur l'incorporation des *chemins du nouveau réseau*.

Rapport de M. Petit sur le *règlement de l'affaire Dauzat*.

Rapport de M. Pouvet : Sur le *sectionnement électoral de Rome*

gnat. — Sur des projets d'aménagement des *forêts* d'Angle-Bas, d'Ourcière et des Combes.

Rapports de M. Béchon-Morel : Sur le tableau des *sections électorales.* — Sur un *vœu* de l'*arrondissement de Thiers.* — Sur un *vœu* du *Conseil d'arrondissement de Riom.* — Sur un *vœu* du *Conseil d'arrondissement d'Issoire* relatif à la désignation des conseillers d'arrondissement devant faire partie du *Conseil de révision.* — Sur un *vœu* du *Conseil d'arrondisssement d'Issoire* tendant à la création d'un poste de *facteur-receveur* au chef-lieu de la *commune de Saint-Martin-d'Ollières.* — Sur divers *vœux* du *Conseil d'arrondissement d'Ambert.*

25 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Colombier sur une demande de *subvention* faite par l'*Union des Syndicats ouvriers.*

Rapports de M. Claussat : Sur les *bourses* au *collège Michel-l'Hospital.* — Sur l'*Ecole professionnelle de Clermont.*

Rapports de M. Chometon : Sur une demande de *bourse à l'Institut national agronomique.* — Sur les *jeunes aveugles.* — Sur les *Sourds-Muets.*

Rapport de M. Laville relatif aux *subventions* aux *communes* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Petit sur le casernement de la *gendarmerie* de Montaigut.

Rapport de M. Pommerol sur les *aliénés.*

Rapports de M. Lajaunie : Sur la *Laiterie du Mont-Dore.* — Sur des demandes diverses de *subventions.*

Rapport verbal de M. Chometon sur les *sourds-muets.*

28 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Déclaration de M. Demonteix relative au tracé du *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.*

Rapport de M. Brun sur le classement des demandes de *subventions* pour *réparations aux églises.*

Rapport de M. Claussat sur les *bourses* au *collège d'Ambert.*

Rapport de M. Audibert relatif à la création d'un *Comice agricole à Latour.*

Rapports divers de M. Audibert, relatifs : 1° A un rapport de *M. l'Inspecteur des forêts* sur un vœu émis par M. Tallon ; 2° A un vœu du *Conseil général du Nord* relatif à la *confection des cigares* de 10 centimes ; 3° A un vœu de l'*Union des Commerçants en gros de vins et spiritueux de France* tendant à s'opposer au monopole par l'État ; 4° A un sectionnement de *forêt* demandé par la commune de Saint-Sauves.

Rapport de M. Bardoux sur l'*emprunt* de deux millions.

29 Août 1894. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Lecoq relatif au *téléphone Clermont-Paris.*

Rapports de M. Colombier : Relatif à l'*érection d'un monument commémoratif au Président Carnot.* — Sur la fondation d'une *œuvre philanthropique* en *souvenir de Carnot.*

Rapports de M. de Chazelles : Sur le *budget de report.* — Sur les *produits éventuels départementaux.*

Rapport verbal de M. Bardoux sur la *comptabilité départementale.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur le service des *épizooties.*

Rapports de M. Chometon : Sur les *boursiers départementaux et nationaux.* — Sur l'*École nationale d'horlogerie de Cluses.*

Rapports de M. Dulièges : Sur la *pêche fluviale.* — Sur l'établissement d'une *réserve sur la Dore.*

Rapports de M. Allard : Sur le *prolongement du Gerzat-Maringues.* — Sur un *arrêt à Giat du train express 621.* — Sur la *prolongation jusqu'à Brioude du train n° 715.* — Relatif au *perré de Crevant.* — Relatif au *pont Picot.*

Propositions de M. Barrière : Relative au vote d'une *subvention* de 1,500 francs en faveur du *syndicat d'Auzat-sur-Allier.* — Tendant à accorder jusqu'au mois d'avril à *M. Claret* pour fournir les renseignements relatifs au *tramway de Royat au puy de Dôme.* — Relative à la création d'une *halte à Jumeaux* sur le *chemin de fer P.-L.-M.*

Rapports de M. Marignier : Sur le service général de la *vicinalité.* — Sur les *avances* aux départements et aux communes pour les *travaux* des *chemins vicinaux.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins d'intérêt commun.*

Communication de MM. Brun et Bony-Cisternes relative aux *chemins vicinaux* de la commune de Chaméane.

30 Août 1894. — Lecture du procès verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chapot concernant des *demandes en réduction* de *contingent* pour les *chemins vicinaux.*

Motion de M. Laville relative aux *bâtiments* de la *sous-préfecture de Riom.*

Rapports de M. Pommerol : Sur la protection des *enfants du premier âge.* — Sur les *enfants assistés et moralement abandonnés.* Sur l'*assistance médicale.*

Rapport de M. Tixier-Aubergier relatif au *vote d'un centime* pour l'*assistance médicale.*

Rapport de M. Chatard sur une *réparation* à faire au *bâtiment de l'hôtel de la Préfecture.* J'en extrais les lignes suivantes :

« Si notre Département est un des plus beaux, pour ne pas dire le plus beau de France, sa préfecture ne saurait faire au même degré l'admiration du visiteur.

» Dans l'ancien couvent des Cordeliers, un administrateur économe a installé, sans dépenser d'argent, les services nombreux d'une préfecture. Une inscription très nette démontre que le badigeon n'a pas été renouvelé depuis 1777, dans tout l'ancien cloître.

» Sur ce cloître, dont les voûtes retentissent de vos délibérations, on a installé aussi sobrement que possible des appartements qui sont ici des chambres, là des bureaux. Un préfet grand seigneur a changé l'aspect par trop monacal de la maison en lui appliquant la jolie façade à colonnes qu'il a malheureusement coiffée en zinc. Un autre préfet a préparé les appartements de réception pour une circonstance solennelle, la visite de l'Empereur à Clermont, en 1862. Le tout forme un ensemble bizarre, moitié couvent, moitié château, qui donne à certains services une très large hospitalité (tels les archives, le Conseil de préfecture, les appartements de réception, sauf la salle à manger, trop petite désormais, ceux du préfet), tandis qu'il loge à l'étroit les bureaux des nombreux employés d'une préfecture, les conseillers généraux qui, ne sachant où se réunir pour délibérer dans les Commissions, hésitent à s'y rendre. Enfin les jardins sont vastes et ombreux.

» Messieurs, tout cet ensemble couvre un espace de deux hectares, malheureusement enserré de deux côtés par les voisins, trop souvent disposés à abuser de votre bienveillante inattention.....

» Dans cette prévision, ne serait-il pas bon de défendre le patrimoine du Département contre tout empiètement, contre l'établissement subreptice ou avoué de toute servitude nouvelle, et ne croyez vous pas qu'il faudrait munir nos préfets d'une autorisation formelle pour revendiquer et établir nos droits de propriétaire contre des voisins entreprenants ?

» Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission vous propose d'inviter M. le Préfet à ne rien céder des droits du propriétaire et à défendre ces droits par tous les moyens en son pouvoir, l'autorisant à ester en justice si besoin est pour conserver dans leur intégrité les servitudes actives et éloigner les servitudes passives de l'hôtel de la Préfecture du Puy-de-Dôme. » (Adopté.)

Rapport de M. Chatard relatif à la réfection du *pavillon sud-ouest de la Préfecture*. Il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Vous avez décidé dans vos précédentes sessions la reconstruction de cette partie de la Préfecture qui menace ruine et dont l'utilisation était absolument imparfaite. Sous le titre pompeux de « Pavillon Sud-Ouest », cette masure abrite au rez-de-chaussée la provision de combustible, un escalier conduisant au cabinet de M. le Préfet ; au 1er étage, le cabinet du secrétaire général qui, malgré les sympathies dont nous l'entourons, a mieux aimé nous quitter que de continuer à vivre sur un abîme, et la salle de délibérations de votre Commission départementale à qui votre confiance donne tous les courages.

» Les greniers sont inutilisables.

» Votre architecte a dressé les plans d'une construction élégante qui remplacera avantageusement le vieil édifice et ajoutera au confortable de l'Hôtel et à sa décoration.

» Le syle du nouveau pavillon rappellera l'élégante construction qui date de M. de Morny et continuera heureusement la façade donnant sur le grand jardin.

» Le montant des dépenses prévues s'élève à 89,573 fr. 08, y compris les honoraires de l'architecte. »

Rapport de M. Petit relatif à la répartition des *subventions* accordées par l'État aux *institutions de bienfaisance*.

Proposition de M. Petit relative à la caserne de *gendarmerie* de Jumeaux.

Rapport de M. Petit relatif à la caserne de *gendarmerie* de Clermont.

31 Août 1894 (matin). — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Corre : Sur les *avances aux communes* pour *services hospitaliers.* — Sur la subvention aux *crèches.* — Sur les *malades indigents au Mont-Dore.* — Sur le *tribunal civil de Clermont.* — Sur la répression du *vagabondage.*

Rapports de M. Audibert : Relatif au *sectionnement électoral* d'Aubiat. — Sur une demande de *secours* d'un employé (le sieur Terrasse). — Relatif à l'attribution des *bourses départementales à l'Ecole de La Molière.* — Sur une demande de l'*Union commerciale et industrielle de Clermont*, tendant à la révision de la *loi des patentes.*

Rapport de M. Béchon-Morel relatif à la création d'une *recette-débit à Lachaux.*

Rapports de M. Pouyet : Sur les *secours* accordés aux victimes de la *sécheresse.* — Sur une demande de *subvention* faite par M. Hommell pour des *conférences* nomades d'*agriculture* et d'*apiculture.*

Rapport de M. Barrière relatif à la mise en adjudication des travaux de la *ligne ferrée de Saint-Eloy à Pauniat.*

31 Août 1894 (soir). — Rapport de M. Pouyet relatif au *concours hippique d'Issoire.*

Rapports de M. Côte-Blatin : Sur le concours du Département aux travaux municipaux du *Mont-Dore.* — Sur la propriété de la *place Michel-Bertrand* au *Mont Dore.*

Rapport de M. Colombier relatif à la création d'un *Cercle militaire à Clermont.*

Rapport de M. de Chazelles sur le *Budget rectificatif.*

Rapport de M. Bardoux relatif à la *prorogation de 30 centièmes de centime.*

Rapport de M. Lecoq relatif aux *comptes de M. le Préfet* pour l'exercice 1893.

Rapports de M. Bardoux : Sur le *compte de gestion de M. le Trésorier-payeur général.* — Sur le *budget de 1895.* — Relatif à la loi sur les *timbres-quittances.*

Rapports de M. Brun : Sur une demande de *subvention* pour l'*Ecole Centrale des Arts et Manufactures.* — Sur une demande de subvention faite par le *Cercle clermontois de la Ligue de l'Enseignement.*

Rapport de M. Serre sur des demandes de *secours* pour *églises et presbytères.*

Rapport de M. Claussat : Sur les *boursiers départementaux.* —

Sur le *collège d'Issoire.* — Sur le *collège de Thiers.* — Sur le *collège de Riom.*

Rapport de M. Bardoux sur une demande de *subvention* faite par l'*Association des victimes du devoir.*

Rapport verbal de M. Chatard sur une *demande* de la *ville d'Ambert* tendant à l'*acquisition* en sa faveur, par le Département, d'un *appareil de désinfection.*

Questions diverses.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Côte-Blatin relatif au commerce de la *semoulerie.*

Vœu de M. Thomas tendant à l'allocation d'une *subvention* à la commune de Billom pour les *dégâts* que lui a causés la *catastrophe* du 19 mai.

Vœu de M. Bataille relatif à la *ligne ferrée de Saint-Eloy à Pauniat.*

Vœu de M. Claussat relatif à la création d'une *recette-débit à Lachaux.*

Vœu de M. Audibert relatif à la nomination des *instituteurs.*

Vœu de M. Claussat relatif au *chemin de Touzet à Saint-Remy.*

Vœu de M. Chabory relatif au *chemin n° 8*, faisant communiquer le canton de Saint-Amant-Tallende à une partie du canton de Veyre avec la gare des Martres-de-Veyre.

Vœu de M. Bataille relatif aux frais de déplacement des *instituteurs.*

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que la loi présentée aux Chambres mette à la charge des *Compagnies d'assurances* une partie des frais de constitution et d'entretien des compagnies de *sapeurs-pompiers*, et de ceux de secours à accorder en cas d'accidents.

Vœu de M. Guillemin relatif aux *expéditions par colis postaux.*

Vœu de M. Guillemin relatif au *chemin n° 102.*

Vœu de M. Petit tendant à ce que le *train express n° 621*, de Paris à Laqueuille, puisse subir un arrêt à *Giat.*

Vœu de M. Petit tendant à ce que le *train spécial* créé par l'administration de la *Compagnie d'Orléans* soit avancé de façon à arriver à Eygurande avant le passage de deux trains se dirigeant sur Clermont.

Vœu de M. Pommerol relatif au *chemin d'intérêt commun n° 2.*

Vœu de M. Desmonteix relatif au jeune Ducros (Michel), *élève à l'Ecole d'agriculture de Montpellier*, qui sollicite une bourse.

Vœu de M. Boutarel relatif à la création d'un *bureau de tabac à Lavergne.*

Vœu de MM. Marignier, Farjon, Chatard et Ledieu, relatif aux *droits de timbre.*

Vœu de M. Audibert tendant à ce que le départ du *train n° 3543*, pour Issoire, sur la ligne P. L. M., soit retardé de cinquante minutes.

Vœu de M. Chometon tendant au rétablissement du *pont de David, situé sur la Dore.*

Vœu de M. Marignier relatif aux *avances aux départements* et aux communes pour les *chemins vicinaux.*

Vœu de M. Béchon-Morel relatif aux *malades indigents* hospitalisés *au Mont-Dore.*

Vœu de MM. Chapot, Farjon, Chometon, Ledieu, Girard et Allard, relatif au prix moyen d'*entretien des chemins.*

Vœu de MM. Bony-Cisternes, Marignier, Laville, Guyot-Lavaline et Barrière, tendant au maintien, pendant la saison d'hiver, d'un *train direct* de chaque sens entre *Clermont et Saint-Etienne.*

Vœu de MM. Bony-Cisternes, Marignier, Laville, Guyot-Lavaline, Guyot-Dessaigne et Barrière, tendant à ce que deux *trains express* assurent nos relations avec le *Midi par Nîmes.*

Vœu de M. Marignier relatif à la *question monétaire.*

Vœu de M. Colombier relatif à l'association dite « la *Famille française* ».

Vœu de M. Boutarel concernant la situation des *sous-officiers rengagés.*

Vœu de M. Lecoq tendant à l'établissement d'une *passerelle* au village de *Laraur*, commune de Pouzol.

Vœu de M. Pouyet tendant au maintien du *courrier d'Herment à la gare de la Miouze.*

Vœu de M. Desmonteix tendant à ce que MM. les *inspecteurs primaires* obtiennent des *permis* pour *voyager à prix réduit* en *chemin de fer.*

Vœu de M. Lecoq relatif à la création d'un *bureau de poste* à Servant.

Vœu de M. Petit relatif au *service postal* dans le canton de Pontaumur.

Première Session ordinaire de 1895

— 22-25 Avril. —

Préfet : M. Bardon. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. *Vice-présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Goyon et Sabaterie.

22 Avril 1895. — La séance est ouverte à 2 heures 50. *M. le Préfet* assiste.

M. le Dr Goyon, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal, qui constate la présence des mêmes Conseillers qu'en la précédente session, moins M. Duchasseint, décédé et non encore remplacé.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Mes chers Collègues,

« Vers la fin du mois de février, le doyen de cette assemblée,

l'honorable M. Duchasseint a succombé aux atteintes d'une courte maladie que rien n'avait annoncée, mais que son grand âge devait bientôt rendre fatale.

» Né à Lezoux en 1814, d'une ancienne famille du pays, Félix Duchasseint avait fait au lycée de Versailles de fortes études au cours desquelles il s'était créé de précieuses relations de jeunesse dont il se plaisait à évoquer le souvenir.

» Dès ce moment, peut-être à ce contact, se manifestèrent chez lui les tendances libérales et progressistes qui devinrent les opinions de toute sa vie. En 1848, il salua avec joie la proclamation de la République et fut nommé conseiller général par le canton de Lezoux ; mais soumis bientôt à l'obligation du serment qu'exigeait le gouvernement impérial, il résigna son mandat et ne sortit de cette retraite volontaire qu'en 1870 pour revenir au Conseil général et entrer quelques années plus tard à la Chambre des députés.

» On a dit ailleurs, et en excellents termes, ce que fut l'homme public : je n'y reviendrai pas. Il me sera permis toutefois de rappeler que son attitude politique n'eut rien de successif et de varié, elle fut une et constante, comme la confiance de ses électeurs, à laquelle, pourrait-on croire, elle a servi de mesure.

» Duchasseint était un *curieux* de lettres ; il avait le goût des recherches historiques et archéologiques ; visiteur assidu des bibliothèques, il aimait à en fouiller les rayons, à en explorer les richesses, et vous vous rappelez sans doute sa sollicitude pour certaine partie de nos archives, qu'il considérait comme exilée et dont il réclamait périodiquement le retour.

» Assidu à nos séances, il prit toujours une part active à nos travaux ; il n'était certes indifférent à aucune des questions soumises à l'examen du Conseil, mais il en est parmi elles qui l'attiraient plus particulièrement et alors il se chargeait volontiers des rapports auxquels il donnait parfois des développements inattendus, mais toujours intéressants.

» Duchasseint fut un républicain convaincu, un serviteur dévoué de la démocratie ; il vécut simple, modeste, intègre, au-dessus des faiblesses comme à l'abri du soupçon, et parmi nous, il laissera le souvenir d'un collègue laborieux, érudit et courtois.

» Messieurs, j'ai à vous signaler encore la mort de notre secrétaire-rédacteur, que n'a pas épargné le rude hiver que nous avons traversé. Par sa bonne humeur, son intelligente activité ; par sa rédaction facile et fidèle des procès-verbaux de nos séances, M. Pagès avait rapidement conquis ici même le droit de cité, et je crois répondre à vos sentiments, mes chers collègues, en lui adressant un témoignage d'estime et de regret. » (Applaudissements.)

Communications diverses.

Question de M. Bardoux concernant le *voyage du Président de la République.*

22 Avril 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président.*

Communication de M. le Préfet relative au *voyage de M. le Président de la République.*

Rapport de M. Bardoux relatif à l'érection d'un [illegible] *rousier.*

Rapport de M. Brun relatif aux *boursiers départementaux* dans les *lycée* et *collèges.*

Rapports de M. Chometon : Relatif au classement des *demandes de secours* pour maisons d'école. — Relatif au classement des demandes d'emploi des *rabais* consentis pour *construction de maisons d'école.*

Rapport de M. Tallon relatif au *chemin de fer funiculaire du Mont-Dore.*

Rapports de M. Goyon : Relatif au *casernement* de la *brigade de Jumeaux.* — Sur une proposition de vente faite au Département, par le propriétaire, de l'immeuble servant de caserne à la brigade de *gendarmerie de Manzat.*

Communication de M. le Préfet relative à la caserne de *gendarmerie* de Clermont.

Rapports de M. Lajaunie : Sur une demande de subvention formée par le Comité d'organisation du cinquième *Concours national de tir.* — Sur l'érection d'un *monument au docteur Maillot.* — Sur une demande de subvention présentée par le Comité d'organisation du *grand Concours fédéral des Sociétés de gymnastique du Rhône et du Sud Est.* — Sur une communication de M. le Préfet relative à différentes affaires traitées dans la session d'août 1894. — Sur la nomination d'un membre de la *Commission des tabacs.*

Rapport verbal de M. Chabory relatif à l'élection d'un membre du *Comité technique pour la plantation des vignes.*

24 Avril 1895. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. de Chazelles relatif à la subvention à accorder au Comité d'organisation du *Concours fédéral de gymnastique.*

Rapport de M. de Chabrol relatif au service des *épizooties.*

Motion de M. Chometon relative au classement de la demande de secours faite pour *l'école de Montmorin.*

Rapport de M. Tallon relatif à la *pêche fluviale* et à la *répression du vagabondage.*

Rapport de M. Burin des Roziers relatif aux contingents des communes pour les *chemins de grande communication et d'intérêt commun.*

Rapports de M. Guyot Dessaigne : Relatif à des plans parcellaires de *chemins d'intérêt commun.* — Sur des plans d'alignements de *chemins d'intérêt commun.* — Sur la réforme de *l'impôt des prestations.*

Rapports de M. Pommerol : Relatif aux *enfants dégénérés.* — Sur [illegible]. — Commune de Saint Quintin. — *Règlement.*

Rapport de M. Petit relatif aux réparations de la *Préfecture* à l'occasion du *voyage présidentiel.*

Rapport de M. Bardoux relatif aux dépenses à faire à l'occasion du *voyage présidentiel.* — Voies et moyens.

Rapport de M. Goyon relatif à la création d'un *laboratoire bactériologique* et d'un *service sérumthérapique.*

Rapports de M. Béchon-Morel : Relatif à une demande de subvention faite par la *Société des Gardes forestiers de France.* — Sur la désignation d'un membre du Conseil général pour présider la Commission chargée d'examiner les demandes de *primes* faites par les *cultivateurs de lin* et *de chanvre.*

Rapports de M. Audibert : Relatif à une communication de M. le Préfet concernant le *legs Génin.* — Sur le dépôt par M. le Préfet d'une offre de vente de *bustes de la République* faite par M. Nidoux, éditeur à Paris. — Sur une demande de subvention faite par le *Congrès national de pisciculture.* — Sur une demande de subvention faite par l'*Union des Femmes de France.*

Question de M. Audibert relative à une demande de *sectionnement* faite par les habitants des villages de *Segonzat* et *de Saint-Gervazy.*

Rapports de M. Chabory : Sur diverses demandes en création et transfert de *foires et marchés.* — Sur les réponses faites par l'Administration des *Postes et Télégraphes* à divers vœux émis. — Sur le partage du *bois du Charlet.* — Sur l'aménagement de la *forêt de Broslier et de Bohant.* — Sur l'aménagement de la *forêt de Mercœur.*

Rapport de M. Colombier relatif à la *constitution de dots aux pupilles de l'Assistance.*

Rapports de M. Chabory : Sur la liquidation de la *pension de retraite* de *M. Aubégny, agent voyer,* et de celles de ses enfants. — Sur la subvention de l'Etat pour les *champs de démonstration* et l'*amélioration du bétail,* et aux *champs d'expérience* installés dans les *écoles communales.*

25 Avril 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président.*

Questions de M. Bataille relatives à la suppression de l'*école laïque de Vitrac* et à la circulation d'agents financiers sollicitant de l'habitant des *souscriptions à lots du Crédit foncier* et de la *Ville de Paris, etc.*

Rapport de M. Lecoq relatif aux *produits éventuels départementaux.*

Rapport de M. Colombier relatif au *Comité départemental de ravitaillement.*

Rapport de M. Bardoux relatif au paiement de dépenses faites pour le *service des épizooties.*

Rapports de M. Tixier Aubergier : Relatif au rattachement au budget en cours du reliquat des subventions de l'Etat aux *chemins vicinaux.* — Sur une pétition des habitants de la commune de Veyre-Monton relative à la *mévente des vins* et au *dégrèvement de l'impôt foncier.*

Rapports de M. Chambige : Relatif au classement des demandes de *secours pour églises et presbytères.* — Sur l'allocation au jeune

Cravques, de Riom, pour 1895, de la *bourse* laissée vacante, pendant cette année, par l'élève Randanne, par suite des obligations de son service militaire.

Rapport de M. Barrière sur un vœu de M. Girot-Pouzol relatif au *tarif de transport des vins du Centre.*

Rapports de M. Laville : Relatif à la *subvention* pour *acquisition* de *terrains pour les chemins vicinaux.* — Sur une subvention pour la construction de la *passerelle du moulin Molle.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur diverses questions concernant les *chemins vicinaux* des deux catégories. — Sur les *programmes des chemins vicinaux* des années 1895 et 1896.

Rapport de M. Giraud relatif à la répartition des fonds du *Service vicinal* dans l'arrondissement d'Ambert.

Rapport de M. Burin des Roziers relatif aux contingents des communes pour le traitement des *agents voyers.*

Rapport de M. Pommerol relatif à la répression du *vagabondage.*

Rapport de M. Corre relatif à la répartition des subventions accordées par l'Etat aux *établissements de bienfaisance.*

Rapport de M. La Jaunie relatif à une *Histoire de l'Administration civile en Auvergne,* par M. Georges Bonnefoy. Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

» Il a été déposé sur le bureau de votre sixième Commission, une demande par laquelle M. Bonnefoy sollicite une souscription en faveur d'un ouvrage dont il vient de publier le premier volume sous le titre d'*Histoire de l'administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme.*

» L'ouvrage que M. Bonnefoy offre au public, sera le traité administratif de l'Auvergne, le plus commode à consulter par suite de sa concision quoique étant très complet. Ce sera le *vade mecum* départemental, offrant à tous des renseignements souvent très difficiles à se procurer, faute d'avoir sous la main des ouvrages spéciaux. C'est une histoire locale qui mettra sous les yeux de ses lecteurs la narration originale des faits et gestes qui ont marqué l'existence de leurs pères ; il leur fera connaître leurs mandataires politiques et leurs administrateurs, et leur permettra de juger leurs actes.

» L'auteur ne sollicitant du Conseil général qu'une souscription en faveur de son ouvrage, qui sera pour lui un encouragement et peut être aussi un moyen de propagande pour cette œuvre utile, votre sixième Commission a pensé qu'elle avait le devoir de s'associer à cette souscription qui ne sera pas une charge bien lourde pour les finances départementales. L'auteur a eu le bon goût, nous n'hésitons pas à le dire, de dédier cet ouvrage à M. le Préfet, aux sénateurs et députés du Département et, enfin, aux membres du Conseil général. Nous le remercions de cette attention, en priant le Conseil général, s'il accepte ses conclusions, de vouloir bien renvoyer ce rapport à la Commission des finances pour les voies et moyens.

» Le même auteur fait en outre au Conseil général la proposition [illegible], par sa lettre du 22 avril 1895 :

» Le dépouillement des procès-verbaux des séances du Conseil général depuis son origine en 1790 rentrant dans le cadre de mon ouvrage qui comprendra quatre volumes, j'ai l'intention, si le Conseil général veut bien m'accorder avec son appui une légère subvention, de publier un résumé sous forme de table analytique avec extraits de ses délibérations. Je suis tout disposé à consacrer à cette étude 1,200 pages environ d'un ou deux de mes volumes en m'étendant surtout sur la partie des délibérations antérieures à 1837 qui ne sont pas imprimées et pour l'impression desquelles il faudrait au minimum 10,000 francs. Il va sans dire que le manuscrit de cette partie de mon travail serait soumis à la vérification de la Préfecture.

» En ce qui concerne la subvention qui me serait nécessaire, j'estime qu'il me faudrait 3,000 francs, somme qui est inférieure au coût de l'impression d'un seul volume de mon ouvrage.

» Cette somme, pour ne pas surcharger les finances du Département, serait payable en quatre termes de 750 francs chacun exigibles après la livraison au Conseil général de vingt-cinq exemplaires de chaque volume au fur et à mesure de leur apparition.

» Ce serait pour le Conseil général une occasion très avantageuse de compléter la collection de ses délibérations (d'autres départements l'ont fait dans ces conditions) et pour moi un grand honneur d'y avoir coopéré.

» Cette manière de procéder permettrait aussi au Conseil général d'accorder son appui à une publication faite, non point par spéculation, mais dans le but de laisser au Département une œuvre utile dont il sera le premier en France à être pourvu. »

» Ainsi le but de M. Bonnefoy, comme je viens d'avoir l'honneur de vous le lire dans sa lettre, serait de compléter la collection des délibérations du Conseil général depuis son origine par un résumé sous forme analytique avec extraits des délibérations. Ce travail fort long et qui nécessite de longues recherches, serait fait sous le contrôle de la Préfecture et compléterait la série des délibérations de notre Assemblée départementale demandée depuis longtemps.

» D'autre part, la dépense nécessitée serait bien inférieure à celle demandée au Département pour la seule impression, soit 10,000 francs.

» Votre sixième Commission est unanime pour témoigner à M. Bonnefoy sa satisfaction, le remercier de son offre et vous propose de lui allouer la somme qu'il demande, à condition que le paiement de cette somme sera échelonné en quatre termes, ainsi qu'il le dit dans sa lettre, et qu'il sera délivré par M. Bonnefoy, pour être déposés aux archives du Département, vingt-cinq exemplaires de chacun des quatre volumes de son ouvrage, soit en tout cent volumes.

» Nous prions le Conseil général, s'il accepte ces conclusions, de vouloir bien renvoyer ce rapport à la Commission des finances pour les voies et moyens. »

M. Bardoux. — La Commission des finances accepte le renvoi proposé par la sixième Commission ; elle prie M. le Préfet de préparer pour la session d'août la proposition du crédit nécessaire à la souscription.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées.

Rapports de M. Pouyet : Relatif à un *bois* appartenant à la section de Tournobert, commune des Ancizes-Comps. — Sur l'aménagement de *forêts* dans la commune de Saint-Sauves. — Sur l'admission de *M. Vasse* aux charges et aux bénéfices de la *Caisse départementale de retraites*. — Sur la liquidation des *pensions de retraite* de *M. Dufay, ancien chef de division*, et de Marie Méchin, sa veuve. — Sur une communication de M. le Préfet relative à un vœu émis par le Conseil général contenant les charges à imposer aux *Compagnies d'assurances* pour la *compagnie de sapeurs-pompiers*. — Sur une communication de M. le Préfet relative à la réponse de *M. le Ministre de la Guerre* à un vœu concernant la *remonte*. — Sur la nomination du Comité de surveillance et de perfectionnement de l'*Ecole pratique d'agriculture de la Molière*.

Rapports verbaux de M. Barrière : Relatif à l'institution de *Commissions départementales* et à la création de *Comités de patronage concernant le travail des enfants, des filles mineures et des femmes* dans les établissements industriels. — Sur la construction d'un *perré* destiné à protéger, sur 100 mètres de longueur, un chemin menacé par la corrosion de la *rivière de Dore*. — Sur un projet de rectification de la *route nationale n° 81*, de Roanne à Clermont-Ferrand.

Vœux.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que les avantages faits aux vignobles du Midi par l'homologation du *tarif 106*, soient accordés aux vignobles du Centre.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'établissement d'une *halte de voyageurs* sur la *ligne de Clermont à Nîmes*, au pont de Jumeaux entre Le Saut-du-Loup et Brassac.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que le *train 715* en provenance de Clermont qui finit à Issoire, à dix heures du matin, soit prolongé jusqu'à Brioude. (Renouvellement.)

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que le train du *chemin de fer de Neussargues à Bort* soit maintenu par Condat-en-Fenier et à ce qu'une *station* soit établie au point le plus rapproché de la ville de *Condat*. (Renouvellement.)

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que des modifications soient apportées dans les heures de départ et d'arrivée des trains du *chemin de fer de Riom à Volvic*.

Vœu de M. Tallon tendant à des modifications à apporter dans les services de l'*assistance publique* en faveur des enfants assistés, idiots ou dégénérés.

Vœu de MM. Guillemin, Thomas et Chamerlat, tendant à la création d'une halte sur la ligne du *chemin de fer de Clermont à Saint-Étienne*, au point le plus rapproché possible de Seychalles. (Renouvellement.)

Vœu de M. Pommerol tendant à ce que le *chemin d'intérêt commun de Ménétrol à Aulnat* soit compris au *programme de 1896.*

Vœu de M. Burin des Roziers relatif à l'appel du *contingent.*

Vœu de MM. Marignier et Béchon-Morel tendant à ce que le *train 2151* partant régulièrement tous les jours de Thiers à six heures cinquante du matin, mais qui les jours de foire à Thiers et à Clermont part exceptionnellement de Noirétable, parte de cette dernière station les dimanches, jours fériés et pendant la durée du Concours agricole et des fêtes de Clermont.

Vœu de MM. Guillemin, Farjon, Chometon et Chamerlat, tendant à l'organisation de *trains supplémentaires d'Ambert à Clermont, de Thiers à Clermont et de Vichy à Clermont*, pendant les fêtes de Clermont et au moment du passage du *Président de la République.*

Vœu de MM. de Chabrol, Corre et de Chazelles, tendant à l'agrandissement de la *gare d'Aigueperse.*

Vœu de M. Bataille tendant à la prompte exécution des travaux de construction du *chemin d'intérêt commun n° 62.*

Vœu de M. Bataille tendant à l'installation d'un *facteur-boîtier à Saint-Priest-des-Champs.*

Vœu de M. Lecoq tendant à la création d'un *bureau de poste à Servant.*

Vœu de M. de Chabrol tendant à ce que l'*indemnité accordée par l'Etat* aux victimes de la *peste bovine* soit étendue aux cas de *clavelée*, de charbon bactérien et de tuberculose.

Vœu de M. Claussat tendant à l'exécution du projet du *chemin n° 114* de Puy-Guillaume à Saint-Victor.

Vœu de M. Girard tendant : 1° à ce que le *train 3543* qui part de Gannat à cinq heures dix du soir et arrive à Clermont à huit heures prenne des voyageurs ; 2° à ce qu'un train correspondant soit établi sur le *Gerzat-Maringues* vers sept heures trente-sept du soir, les jours de marché et de foire.

Vœu de M. Pommerol tendant à la création d'un *train direct entre Clermont et Lyon.*

Vœu de M. Pommerol tendant à ce que deux *trains express* assurent nos relations avec le *Midi et Marseille.* (Renouvellement.)

Vœu de M. Claussat tendant au rachat du *pont à péage de Ris.*

Vœu de M. Sauvat tendant à ce que le *pont à péage* de Jumeaux soit livré à la libre circulation aussitôt que la durée de la concession sera expirée.

Vœu de M. Chatard tendant à la création d'un abri à la *gare de Bourg-Lastic.*

Vœu de M. Lecoq tendant à ce que l'Etat étende l'*indemnité* aux propriétaires d'animaux abattus pour *maladie contagieuse*, aux chevaux abattus pour cause de morve.

Vœu de MM. Bataille et Petit relatif à la construction du *chemin d'intérêt commun n° 67.*

Vœu de M. Corre relatif aux mesures à prendre pour préserver les propriétés en amont du Pont de Ris de corrosion de l'*Allier.*

Deuxième Session ordinaire de 1895.

— 19-29 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. le docteur Girard. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Goyon et Sabaterie.

19 Août 1895. — La séance est ouverte à 2 h. 45. *M. le Préfet* y assiste.

M. le Préfet. — En vertu des articles 23 et 25 de la loi du 10 août 1871, je déclare ouverte la session d'août 1895.

J'invite le membre le plus âgé du Conseil général à prendre place au fauteuil comme *président d'âge*, et le membre le plus jeune à l'assister comme *secrétaire d'âge.*

M. le docteur Girard et M. le docteur Corny prennent place au bureau.

Il est procédé à l'appel nominal.

Étaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session, moins MM. Allard, Bardoux, Duliège, Serindas, Tixier-Aubergier et Claussat, remplacés par MM. Sabaterie, Senectaire, Echallier, Bertrand, Thave et Corny.

M. le docteur Girard, *président d'âge*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» On admettra volontiers que dans mon poste de doyen d'âge je m'aperçoive plus facilement de ceux qui s'en vont que de ceux qui arrivent. C'est l'affaire de mon successeur de leur souhaiter la bien venue plutôt que la mienne. Les adieux sont plus dans mon rôle.

» Il va sans dire que je serais bien mal appris si je me permettais l'ombre d'une critique à l'adresse de nos nouveaux collègues ; ils sont sacrés pour moi et, cette déclaration faite, je me sentirai plus à l'aise.

» Vous trouverez donc tout naturel, Messieurs, que je vous parle de mon ami M. Bardoux que nous ne verrons plus, que nous n'entendrons plus, et, pour ma part j'ajouterai, que nous n'admirerons plus dans cette enceinte. Je me reprocherais, l'occasion s'offrant devant moi, de ne pas lui adresser nos adieux, car je sais que je ne suis pas le seul, ici et ailleurs, qui éprouve le même serrement de cœur. Ce sont surtout ceux qui, comme moi, ont assisté, qui — dans la mesure de leurs moyens — ont contribué à l'établissement de la République. Ceux-là savent quelle influence Bardoux et ses amis, les Roux, les Blatin-Mazelhier, les Ledru — pour ne parler que des morts — et bien d'autres ont eu sur la naissance, l'organisation, pendant les vrais jours de malheur, de cette troisième République qu'ils voulaient tous semblable à eux mêmes : noble et généreuse.

» Je vous demande, Messieurs, d'adresser de ce siège où le hasard me place, ces paroles émues à l'ami qui s'en va, ou mieux que la destinée nous arrache. Il faut, et il le mérite à tous égards, qu'il sache qu'il est encore dans notre pays des gens qui admirent son talent, qui apprécient la bonté de son cœur, la loyauté de toute

sa vie, l'amabilité de sa personne, de son caractère, et qui s'honorent d'avoir partagé son amitié. Il faut que dans ses nuits d'insomnie, car sa santé n'est pas si brillante, il puisse avoir la consolation de se dire que la noblesse de sa vie, sa fidélité à ce qu'il croyait le beau et la justice n'ont pas été seulement entrevues, mais qu'il en est qui le savent, qui l'en louent et qui le disent bien haut. Ce sera, j'en suis sûr, cette douce pensée qui le soulagera, qui le soutiendra le long de sa route que je souhaite longue.

» Il ne serait pas juste, ne croyez-vous pas, que dans cette Assemblée où sa parole a si souvent retenti pour prêcher la douceur et la bonté, pour guider si souvent la marche de nos débats, débrouiller les difficultés de notre budget, défendre nos finances contre les entraînements, que cette voix, dis-je, s'assourdit, s'éteignît sans exprimer notre peine, je dirai presque notre douleur.

» Puissent ces paroles attendries arriver jusqu'à lui et adoucir ses regrets, — car il en a et il en aura, — ceux de l'honnête homme qui ne peut plus rendre de services à son pays, le pays de sa jeunesse, le pays de ses amis.

» J'ai pensé que vous pardonneriez à l'amitié cette échappée de ses sentiments. Maintenant je crois qu'il ne m'appartient pas d'aller plus loin ; mais c'était une satisfaction du cœur que je vous remercie d'avoir laissé déborder. »

Il est procédé à la nomination du bureau définitif. M. Guyot-Lavaline est proclamé *président*. MM. Barrière et Laville, *vice-présidents*. MM. Chatard, Goyon et Sabaterie, *secrétaires*.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers Collègues,

» Profondément touché par ce nouveau témoignage de votre confiance, je vous prie de vouloir bien accueillir l'expression de mon entière gratitude.

» Un événement périodique sans doute, mais toujours considérable dans la vie d'un peuple libre, a marqué le cours de la présente année : les élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux et d'arrondissement. Elles ont été pour la majorité des électeurs l'occasion d'affirmer une fois encore leur dévouement à nos institutions démocratiques et de donner leur adhésion à une politique nettement républicaine, poursuivant sans faiblesses comme sans violences sa marche dans la voie du progrès.

» Telle est, ce me semble, la signification qui se dégage de cette nouvelle consultation du suffrage universel.

» Je n'y insiste pas davantage et j'adresse un salut respectueux à nos anciens collègues disparus de cette Assemblée en même temps que je souhaite la bienvenue à ceux qui nous arrivent et vont désormais prendre part à nos travaux.

» Ils ne tarderont pas à se convaincre que sur le champ limité où notre action doit se produire, l'entente est relativement facile et que si nos communs efforts ont abouti à tant de solutions pratiques et fécondes, c'est que nous avons toujours conservé le sentiment profond des besoins réels, des légitimes intérêts de nos populations.

» Dans cet ordre d'idées, vous aurez précisément à discuter une grave question qui vous fut soumise au mois d'avril : la réforme de l'impôt des prestations.

» Votre quatrième Commission a examiné à ce moment le projet dans ses grandes lignes ; mais bientôt convaincue de l'impossibilité de répondre en quelques heures aux objections multiples qu'il sou

lève, elle vous proposa l'ajournement et chargea un de ses membres de vous présenter à la session suivante un rapport sur la question.

» Vous la traiterez donc avec une entière liberté d'esprit, puisque c'est un avis que l'on sollicite de votre expérience, mais aussi avec le réel souci des divers intérêts qui sont en jeu. »

21 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président*.

Communication de *M. le Préfet* relative à la date de l'ouverture de la *chasse*.

Rapports de M. Guillemin : Sur le compte général des dégrèvements et non-valeurs sur *contributions directes* et taxes y assimilées. — Relatif à des demandes en réduction du *contingent mobilier* et de la *contribution des patentes*, formées par les communes de Saint-Just, Aubusson, Artonne, Besse et Charbonnier.

Rapports de M. Marignier : Relatif à la *route nationale n° 81*. Déclassement entre Juré et Chabreloche. — Sur les questions suivantes, concernant les chemins de fer : 1° Etablissement de marquises-abri aux *gares de Chabreloche, Lezoux et Vertaizon* ; 2° Construction d'une *gare aux marchandises* à la *halte de Celles* ; 3° Rendre journalier le *train 2454*, entre Noirétable et Clermont, qui ne circule entre ces deux points que les dimanche et jeudi de chaque semaine ; 4° *Halte de Nérondes ;* 5° Prolongement du chemin de fer *Gerzat-Maringues* sur Puy-Guillaume ; 6° Rétablissement d'un train, entre *Thiers-Courty*, correspondant le matin au premier train venant de Paris.

Rapports de M. Girot Pouzol : Relatif à l'agrandissement de la *gare du Breuil* et à la prolongation jusqu'à Brioude du train 715. — Relatif à l'établissement d'une *halte* en face du pont de Jumeaux, sur la ligne de Saint-Germain-des-Fossés à Nimes.

22 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses de *M. le Président*.

Rapports de M. Petit : Relatif au *contingent départemental* pour 1896. — Relatif aux *centimes additionnels* départementaux. — Relatif aux *impositions extraordinaires communales*. — Relatif au prix de la *journée de travail*. — Relatif au *compte de l'exercice 1893*. — Décret approbatif.

Rapport de M. Guillemin relatif à une demande en *réduction* de *contingent mobilier* faite par la commune des *Martres-d'Artières*.

Rapport de M. Boutarel relatif à l'attribution de bourses à l'*Ecole des sourdes muettes du Bon-Pasteur*.

Rapports de M. Pommerol : Sur le Service de la *vaccine*. — Sur la situation de l'*enseignement primaire*.

Rapports de M. de Chazelles : Relatif à la *caserne de gendarmerie de Vodable*. — Relatif à la *caserne de gendarmerie d'Ardes*. — Relatif à la *caserne de gendarmerie de Menat*.

Rapport de M. Chabory relatif au *dépot de mendicité de Rabes*.

Question de M. Colombier au sujet d'une lettre de remerciements de M. Bonnefoy, auteur de l'*Histoire de l'Administration civile de l'Auvergne.*

Rapports de M. Sénectaire : Relatif aux *cartes électorales.* — Relatif à l'*hygiène publique.*

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à une demande de *secours* formée par *Mme Olagnon*, veuve d'un employé du Service de l'assistance publique. — Relatif à la *station d'étalons d'Ambert.*

Communication de *M. le Préfet* relative à la nomination d'une *Commission interdépartementale.*

23 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses de *M. le Président.*

Communication de *M. le Préfet.*

Rapport de M. Petit relatif à un vœu émis en vue de l'allocation de *secours* aux *familles des réservistes.*

Communication de M. Goyon : Relative au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.*

Rapport de M. Guillemin relatif au *budget de report de 1895.*

Déclaration de M. Girard relative à l'attribution de bourses aux *sourds-muets.*

Rapport de M. Chamerlat sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.*

Rapport de M. Colombier sur le *tramway de Clermont* (réseau sud).

Rapport de M. Demonteix relatif à une demande de rectification de la *route nationale n° 122.*

Rapport de M. Marignier : Concernant les *perrés* de Crevant, de la Bresle, de Pont-Picot, de la Borde et de Dallet, existant sur la *rivière d'Allier.*

Question de M. Corre relative au *perré du pont de Ris.*

Rapports de M. de Chabrol : Relatif au *pont suspendu de Coudes.* — Relatif à la construction d'un *pont* à *Saint-Yorre.*

Nomination d'une *Commission interdépartementale* pour la construction d'un *chemin entre le Puy-de-Dôme et le Cantal.*

Rapport de M. Chalard relatif au *classement de chemins nouveaux.*

Rapport de M. Laville concernant l'allocation de *subventions aux communes* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins de grande communication.*

Rapport de M. Lecoq sur une demande en autorisation de se pourvoir en *Conseil d'Etat* contre un arrêté du Conseil de Préfecture.

Rapports de M. Lajamme : Relatif à la protection des *enfants du*

premier âge. — Relatif aux *aliénés.* — Relatif aux *Enfants assistés et moralement* abandonnés. — Relatif à l'*entretien des malades indigents au Mont-Dore.* — Relatif à l'*Assistance communale et départementale.*

Rapports de M. Chabory : Relatif à la *sérumthérapie.* — Relatif aux *habitations à bon marché.*

Rapports de M. Sénectaire : Sur une demande de subvention formée par l'*Association générale d'Asace-Lorraine.* — Sur les *vins étrangers* et la circulation des *vins artificiels.*

Rapports de M. Thave : Relatif au *Syndicat des éleveurs de chevaux.* — Relatif aux *champs d'expériences* dans les *écoles communales.* — Relatif à l'*École de laiterie du Mont-Dore.* — Relatif à une demande de subvention pour l'érection d'un *monument à la mémoire de Florian, à Alais.*

Rapports de M. Sabaterie : Relatif au *sectionnement électoral* de la *commune de Saint-Georges-ès-Allier.* — Relatif à une demande de subvention formée par la *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.*

Rapports de M. Pouyet : Relatif à une demande de subvention formée par la *Société générale pour le patronage des libérés.* — Relatif à une demande de secours formée par l'*Alliance française.* — Relatif à une demande de secours formée par la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* — Relatif à une demande de secours formée par la *Société générale de protection pour l'enfance abandonnée ou coupable.*

Rapport verbal de M. Barrière : Proposant le vote de divers crédits.

24 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Déclaration de M. Burin-Desroziers : Relative à la séance précédente à laquelle il n'avait pu assister.

Rapports de M. Farjon : Relatif aux subventions pour acquisition, appropriation ou construction de *maisons d'école.* — Relatif aux travaux supplémentaires aux *maisons d'école* (emploi des rabais). — Relatif aux *subventions* pour *maisons d'école, églises et presbytères.* — Relatif aux *subventions pour réparations à des églises.*

Rapport de M. Pommerol relatif à la *météorologie.*

Rapport de M. Marignier relatif aux *chemins de fer* d'intérêt local de *Gerzat à Maringues et de Riom à Volvic.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif aux *chemins d'intérêt commun. Programme* de 1896.

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif à la *réforme des prestations.* (Important.)

27 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Observations de M. J. Chauvassaignes sur la partie du procès-verbal de la dernière séance relative à la réforme des *prestations.*

Rapport de M. Guillemin : Relatif à une demande de M. Berger-Levrault, éditeur à Nancy, concernant un ouvrage intitulé : *Des attributions individuelles des Conseillers généraux*, par M. A. Nectoux, conseiller de préfecture, à Bourges. — Relatif à un vœu émis par le Conseil d'arrondissement de Thiers, tendant au relèvement du taux de l'intérêt servi aux *Sociétés de secours mutuels* pour leurs *fonds de retraites*.

Rapport de M. Goyon relatif au *compte du Préfet, des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1894*.

Rapports de M. Brun : Relatif à la *mévente des vins*. — Relatif aux *Sociétés de secours mutuels*. — Relatif à la *Société de tir de l'armée territoriale*.

Rapports de M. Chamerlat : Relatif à l'*Ecole départementale d'accouchement*. — Relatif à l'*Ecole d'architecture de Volvic*.

Rapport de M. Boutarel, lu par M. Audibert : Relatif aux attributions de bourses dans les *écoles de sourds-muets*.

Rapports de M. Audibert : Relatif à la construction d'office d'une *école*, au *hameau de la Boule, commune de Menat*. — Relatif à la *vente de papiers inutiles* déposés aux *archives*. — Sur les *jeunes aveugles*. — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Ambert, tendant à l'augmentation du nombre de *bourses de l'Etat au collège d'Ambert*. — Relatif à la réforme d'objets mobiliers de l'*Ecole normale d'institutrices*. — Relatif à l'*Ecole vétérinaire de Lyon*. — Relatif aux *Ecoles nationales des beaux-arts* et des arts décoratifs.

Rapports de M. Girard : Relatif à un *Congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie*, à Clermont, en 1896. — Relatif à la nomination de la *Commission départementale* de l'*enseignement primaire*. — Relatif à la nomination de la *Commission de surveillance des Ecoles normales*.

Rapport de M. Pommerol relatif aux *budgets et comptes des Ecoles normales*.

Rapport de M. Marignier relatif à une demande en concession d'un *tramway électrique de Thiers à Saint-Remy-sur-Durolle*.

Rapport de M. Colombier relatif au *chemin de fer de Laqueuille au Mont Dore*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif aux *chemins vicinaux d'intérêt commun*.

Rapport de M. Chabory relatif à la *répression du vagabondage*.

28 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale*.

Rapports de M. Corny : Relatif aux réparations du *mobilier de la Préfecture*. — Relatif à la caserne de *gendarmerie* de Clermont (primes et frais du concours d'architectes). — Relatif aux *épidémies*. Relatif à l'*Assistance médicale gratuite*. Prix de journée dans les hôpitaux. — Relatif à l'*Assistance médicale gratuite*. Demande d'adjonction au tarif pharmaceutique. — Relatif à l'*Assistance médicale gratuite*. Rattachement de la commune de Saint-Quintin

à l'hospice d'Ebreuil. — Relatif aux *Frais d'administration et d'impressions.* — Relatif aux vêtures des *enfants assistés.*

Rapports de M. de Chazelles : Relatif aux *enfants assistés nouveau-nés.* — Relatif à l'hospitalisation des *infirmes et idiots.*

Rapport de M. Ledieu relatif à la *subvention* à des *crèches.*

Rapports de M. Tallon : Relatif au *Service des Postes et Télégraphes.* — Relatif au *fonds d'abonnement des Sous-Préfectures.*

Rapports de M. Thave : Relatif à la proposition de loi sur l'organisation du *crédit agricole.* — Relatif à l'*Histoire de l'administration civile en Auvergne*, dont nous reproduisons le texte :

« Messieurs,

» Dans votre session d'avril 1895, vous avez décidé d'allouer à M. Bonnefoy, auteur d'un ouvrage dont le premier volume a été publié sous le titre d'*Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme*, une subvention de 3,000 francs payable en quatre termes de 750 francs l'un.

» D'accord avec la première Commission, nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien inscrire au budget la somme de 750 francs destinée à assurer, en 1895, le premier quart de la souscription votée en faveur de l'ouvrage dont il s'agit.

» M. le Préfet a compris cette somme dans ses prévisions budgétaires. »

Les conclusions du rapport sont adoptées.

Le Conseil vote également le crédit de 750 francs inscrit au chapitre XVI du Budget rectificatif et le crédit de 750 francs inscrit au chapitre XI, article 18, du budget ordinaire de 1896.

Rapports de M. Sénectaire : Relatif à la situation des *sous-officiers engagés volontaires pour cinq ans.* — Relatif au tableau des *circonscriptions électorales.*

Rapports de M. Serre : Relatif à une demande de bourses et secours dans l'institution des *sourds-muets*, bègues et enfants anormaux établie à Avignon (Vaucluse). — Relatif à des *secours* à d'*anciens employés* ou à leurs familles. — Relatif à une demande de subvention faite par l'*Union des femmes de France.* — Relatif à une demande de subvention faite par l'*Œuvre de l'Orphelinat de l'Enseignement primaire.* — Relatif au *sectionnement* de la commune de *Saint-Remy-sur-Durolle.*

Rapports de M. Pouyet : Relatif au *sectionnement électoral* de la *commune de Saint-Gervazy.* — Relatif aux *forêts* du Tauvert, de Cornes et de Coignet, commune de Bourg-Lastic. — Relatif aux *forêts* de l'Usclade et de la Jacherie, commune de Murat-le-Quaire. — Relatif à la *forêt de Pradelles*, commune de Savennes. — Relatif à la *forêt de Recolène*, commune de Nébouzat. — Relatif à une demande d'augmentation de crédit faite par le *Conservateur des forêts.*

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à l'*École pratique d'agriculture de La Molière.* — Relatif à une demande de subvention faite par la *Société des conférences populaires.* — Relatif à une demande de subvention faite par la *Société des gardes forestiers.* — Relatif à un *vœu du Conseil général de la Nièvre* tendant à la *gratuité* des [illegible] pour les Conseillers généraux dans leur département.

Rapports de M. Guillemin relatif à la *Caisse d'assurances des planteurs de tabac*. — Relatif au *budget vicinal*.

Rapport de M. Echallier : Relatif à l'allocation accordée aux *employés de la Préfecture* pour parer à l'insuffisance du fonds d'abonnement.

Rapports de M. Audibert sur un vœu de M. Echallier : Relatif aux *malades indigents* en traitement au *Mont-Dore*. — Relatif à une *réclamation de M. Giraudon* tendant au paiement d'une somme qui lui reste due pour des travaux de *construction d'égouts au Mont-Dore*. — Relatif à une demande de *bourse à l'École des mines de Saint-Étienne*, faite par *M. Risbourg*. — Relatif à l'*École professionnelle de Clermont*.

Rapport de M. Colombier : Relatif au *tramway de Royat* au sommet du puy de Dôme.

Rapport de M. Verny relatif à divers vœux émis par les Conseils d'arrondissement concernant les *chemins vicinaux*.

29 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Motion de M. Chabory : Relative au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*.

Rapports de M. Audibert : Relatif à une *demande de subvention* faite par M. Bard, de la Roche, commune d'Anzat-sur-Allier, élève de l'*École centrale des arts et manufactures*. — Relatif aux dépenses occasionnées par *l'enquête* faite sur la *fièvre aphteuse*. — Relatif aux *indemnités* à accorder aux propriétaires dont les animaux ont été abattus pour cas de *clavelée, de charbon bactéridien, de tuberculose et de morve*. — Relatif à la centralisation du Service de l'*inspection* des *foires et marchés*.

Rapport de M. Farjon : Relatif aux *boursiers départementaux* dans les *lycées et collèges*.

Rapport de M. Corre : Relatif à la *pêche fluviale*.

Rapport de M. Boutarel : Relatif à la transformation de la Chambre consultative des arts et manufactures d'*Ambert* en *Chambre de commerce*.

Rapport de M. Chometon : Relatif à la valeur des journées de *prestations*.

Rapport de M. Chabory : Relatif à une demande d'*indemnité de logement* faite par *MM. les Officiers de gendarmerie*.

Rapports de M. Pouyet : Relatif à des demandes de bourses départementales à l'*École d'horticulture de Versailles*. — Relatif à la création d'un *comice agricole à Puy-Guillaume*. — Relatif à une *subvention départementale* en faveur de M. Hommell, *professeur d'agriculture de l'arrondissement de Riom*.

Rapports de M. Tallon : Relatif à une demande de *secours* faite par Mme Passerel, veuve d'un instituteur. — Relatif à un vœu du Conseil d'arrondissement de Riom tendant à l'allocation de secours en faveur des victimes des derniers *orages dans le canton d'Ennezat*. — Relatif au dépôt national d'*étalons d'Aurillac*.

Relatif à un vœu émis par la *Commission interdépartementale hippique*. — Relatif à un vœu émis par le Conseil d'arrondissement d'Ambert concernant les *redevances des mines, les droits de vérification des poids et mesures, et d'autres taxes y assimilées*. — Relatif à un rapport fourni par le *professeur spécial d'agriculture d'Ambert*.

Rapports de M. Pouyet : Relatif à des vœux émis par MM. Lecoq et Sénectaire concernant la *police sanitaire des animaux et l'exercice de la médecine vétérinaire*. — Relatif à un vœu émis par M. Sénectaire concernant l'extension de la compétence des *juges de paix*.

Rapport de M. Serre relatif aux *foires et marchés*.

Rapport de M. Thave relatif aux *fonds de retraite* des *employés départementaux*.

Ordre du jour relatif à l'enquête sur la *fièvre aphteuse*.

29 Août 1895. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Goyon : Relatif à un vœu de M. Chambige tendant à l'allocation d'indemnités en faveur des *victimes des orages*. Relatif au *budget rectificatif de 1895*. — Relatif au *compte des recettes et des dépenses de M. le Trésorier-payeur général pour l'année 1894*. — Relatif au *budget de 1896*.

Rapports de M. Corny : Relatif aux *bâtiments départementaux*. — Relatif à l'*Assistance médicale gratuite*, à Clermont-Ferrand. — Relatif à l'*Assistance médicale gratuite*.

Rapport de M. Marignier relatif à un vœu de M. Guillemin concernant le *tramway électrique de Thiers* à Saint-Remy.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chambige tendant à la modification de la date de l'ouverture de la *chasse* précédé d'une pétition déposée par M. Farjon.

Vœu de M. Guillemin tendant à la création d'une ligne de *tramway électrique entre Thiers et Saint-Remy-sur-Durolle*.

Vœu de MM. Bony-Cisternes et Sauvat tendant au classement du *chemin de Saint-Martin-d'Ollières à Auzon*.

Vœu de MM. Bony-Cisternes, Goyon et Serre tendant au classement comme *chemin d'intérêt commun du chemin de Murols à Ardes*.

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant au prolongement du *chemin d'intérêt commun n° 107 bis* jusqu'à Saint-Amant-Tallende.

Vœu de M. de Chazelles relatif au *chemin d'intérêt commun n° 91* et demande au Conseil général de l'Allier de rendre viable la partie du chemin d'intérêt commun n° 43 de l'Allier sur le territoire des communes de Biozat et de [illegible].

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'application du *tarif 106* aux vins du centre.

Vœu de M. Pommerol relatif aux *eaux d'égout de Clermont.*

Vœu de M. Pommerol relatif à la *viabilité de l'avenue de la République.*

Vœu de M. Echallier tendant à la prolongation de la validité des *billets d'aller et retour* sur la ligne *Clermont-Tulle.*

Vœu de M. Thave tendant à l'inscription au budget départemental d'un crédit de 2,000 francs pour allocation de secours aux *familles indigentes des réservistes.*

Vœu de MM. Thave, Corre et Guillemin relatif au *rachat du pont à péage de Ris.*

Vœu de M. Chapot tendant à ce que des modifications soient apportées au règlement sur le Service de l'*Assistance médicale gratuite.*

Vœu de M. Marignier relatif à la *surveillance des routes.*

Vœu de MM. Bony-Cisternes et Goyon tendant à ce que *l'express* du matin de Paris à Béziers ait un arrêt à la *gare de Coudes.*

Vœu de MM. Sénectaire et Lecoq tendant à ce que la loi sur la *médecine vétérinaire* soit mise en discussion par les Chambres.

Vœu de MM. Sénectaire et Lecoq tendant à ce que la *loi sur la police sanitaire des animaux* soit mise en discussion par les Chambres.

Vœu de M. Sénectaire relatif à la loi sur la *compétence des juges de paix.*

Vœu de M. Echallier relatif aux malades *indigents* en *traitement au Mont-Dore.*

Vœu de MM. Goyon et Bony-Cisternes relatif au *chemin de grande communication n° 3* (portion en amont de Besse).

Vœu de M. Goyon relatif au *chemin n° 102* du Mont-Dore à Besse.

Vœu de M. Lecoq relatif à la création d'un *bureau de poste* à Servant (renouvellement).

Vœu de M. Chamerlat relatif à la création d'une *halte à Néronde.*

Vœu de MM. Bony-Cisternes, Audibert, Burin-Desroziers et Brun tendant à la prompte exécution du *chemin d'intérêt commun n° 123* de Saint-Babel à Saint-Germain-Lembron.

Vœu de M. Sénectaire tendant à ce que le *chemin de Chanonat* au Crest soit construit le plus promptement possible.

Vœu de M. Sénectaire tendant à l'étude du *chemin n° 120* du Cendre à Saulzet-le-Chaud, dans la partie comprise entre Jussat et Opme.

Vœu de M. Desmonteix tendant à la création d'un emploi de *facteur-boîtier au Quartier.*

Vœu de M. Desmonteix tendant au classement du *chemin du quartier à Gouttières.*

Vœu de M. Chambige tendant au prélèvement sur les fonds d'amendes de police d'une somme de 20,000 francs pour être allouée en indemnités aux *victimes des orages.*

Vœu de M. Goyon tendant à la pose d'une *boîte aux lettres à la Charade, commune de Valbeleix.*

Vœu de M. Brun tendant à la *distribution* aux enfants fréquentant les écoles départementales de deux petits *ouvrages d'agriculture* publiés par MM. Félix Vidalin et Cunisset-Carnot.

Vœu de M. Burin-Desroziers tendant à la réforme de la *loi de 1841*, sur *l'expropriation*.

Vœu de M. Tallon tendant à la création d'un *bureau de poste à Saint-Georges-de-Mons*.

Vœu de M. Tallon tendant à l'établissement de *bancs sur les promenades* avoisinant les *établissements balnéaires*.

Vœu de M. Thave tendant à ce qu'une décision soit prise au plus tôt au sujet de la *maison d'école de Puy-Guillaume*.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que les *gisements de phosphate de chaux* qui viennent d'être découverts à *Tébessa en Algérie*, sont repris par l'Etat et exploités par lui.

Vœu de M. Guillemin relatif à la création d'un *tramway électrique entre Thiers et Saint-Remy-sur-Durolle*.

Vœu de M. Pommerol relatif à la *protection des sources*.

Vœu de MM. Guillemin et Chamerlat tendant à la création d'une *gare de marchandises à la gare de Celles*.

Vœu de MM. Corre et Chamerlat relatif aux *procès-verbaux dressés par* la *gendarmerie* contre les *conducteurs d'attelages*.

Vœu de M. Corre tendant à ce que le Service des colis de grande et petite vitesse pour la ville et le *canton de Randan* soit fait par la *gare de Vichy*.

Vœu de M. de Chabrol tendant à l'établissement d'une *boîte aux lettres au village de Valmort, commune de Saint-Hilaire-la-Croix*.

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant à ce que le *bureau de poste* de Chidrac soit desservi le matin par l'express de Paris à Béziers qui s'arrête à Issoire à 5 heures 30.

Vœu de M. Colombier tendant à ce que le *réseau téléphonique du département du Puy-de-Dôme* (Clermont-Paris-Thiers et stations balnéaires) soit ouvert à la transmission des messages téléphonés.

Vœu de M. Lecoq tendant à l'établissement d'une *boîte aux lettres à Salpalaine, commune de Marcillat*.

Vœu de MM. Lecoq et Bataille tendant à ce qu'un certain nombre *d'alevins* soient jetés dans la *Sioule* et dans les ruisseaux qui en dépendent sur les territoires des communes des cantons de Menat et de Saint-Gervais.

Vœu de M. Thave tendant à ce que les études définitives du *chemin n° 111 de Puy-Guillaume à Saint-Victor* par la vallée de la Credogne soient faites le plus tôt possible.

Vœu de M. Corre relatif à la construction d'un *pont* sur la rivière *d'Allier* au lieu dit de *Saint-Yorre*.

Vœu de M. Corre relatif à la mise en adjudication d'une partie des travaux d'empierrement de la partie du *chemin d'intérêt commun n° 107* comprise entre le chemin d'intérêt commun n° 63 et [illegible] le n° 94.

Vœu de M. Corre tendant au classement comme *chemin d'intérêt commun* [illegible] *vicinal ordinaire* situé sur le territoire de la *commune de Saint-Sylvestre*.

Vœu de M. Sabaterie et autres relatif à l'*horaire des trains* qui circulent sur le tronçon de voie ferrée compris entre *Pont-de-Dore et Arlanc.*

Vœu de M. Marignier tendant au maintien pendant *l'hiver* du *train direct de Clermont à Saint-Etienne.*

Vœu de M. Marignier renouvelant celui qui a été émis plusieurs fois tendant à ce que deux trains *express* assurent nos relations avec *le midi par Nîmes.*

Première Session ordinaire de 1896

— 13-16 Avril. —

Préfet : M. Bardon. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Sabaterie et Goyon.

13 Avril 1896. — Ouverture de la session.

Appel nominal qui constate la présence de MM. Chometon, Ledieu, Chapot, Sabaterie, Guyot-Dessaigne, Barrière, Giraud, Farjon, Senectaire, Thomas, Chatard, Pommerol, Colombier, Côte-Blatin, Chauvassaignes, Gardette, Pouyet, Chambige, Echallier, Verny, Chabory, Guyot-Lavaline, Serre, Goyon, Bony-Cisternes, Girot-Pouzol, Audibert, Sauvat, Octave Burin-Desroziers, Brun, Bertrand, de Chazelles, de Chabrol, Lajaunie, Bataille, E. Tallon, Lecoq, Laville, Desmonteix, Petit, Boutarel, Corre, Girard, Miomandre, Thave, Chamerlat, Corny, Marignier, Bechon-Morel et Guillemin.

Communications de *M. le Président.*

14 Avril 1896. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses de *M. le Président.*

Communication de *M. le Président.* — Listes électorales de Vodable.

Communication de *M. le Préfet.* — Commission spéciale du *Mont-Dore.*

Rapports de M. Brun : Relatif au loyer de l'écurie du dépôt d'*étalons* de Rochefort-Montagne. — Relatif à un vote de crédit pour les dépenses du *Comité départemental de ravitaillement.*

Rapport de M. Petit relatif à des injonctions de la Cour des Comptes pour des dépenses se rapportant à l'entretien des appartements de la *Préfecture.*

Rapport de M. Lecoq relatif au *chemin d'intérêt commun n° 16*, commune de Saint-Gal.

Rapport de M. Chatard : Relatif à un échange de correspondance entre M. le Préfet et M. le Préfet de l'Allier, au sujet du *chemin*

d'intérêt commun n° 91. — Au *chemin de fer de St-Germain-des-Fossés à Brioude.*

Rapport de M. Chabory relatif à la répression du *vagabondage* et de la *mendicité.*

Rapports de M. Tallon relatifs à des communications de M. le Préfet concernant : 1° le relèvement du taux d'intérêts des *Caisses de retraite* des *Sociétés de secours mutuels* ; 2° l'extension de la *compétence des Juges de Paix* ; 3° l'exploitation des *gisements de phosphates de Tébessa.* — A la désignation des conseillers généraux devant faire partie du Comité de surveillance et de perfectionnement de l'*École pratique d'agriculture de la Molière,* pour l'année 1896. — A la désignation d'un conseiller général, comme membre de la Commission chargée des encouragements à donner à la *culture du lin* et du *chanvre* pour l'année 1896. — A la désignation d'un conseiller général comme membre du Comité technique pour la *plantation des vignes,* pour l'année 1896. — A la désignation d'un membre du Conseil général pour faire partie de la *Commission départementale* chargée d'examiner les demandes de *bureau de tabac* de deuxième classe.

Rapport de M. Sabatterie relatif à une *indemnité* annuelle à *M. Matussière,* commis principal au bureau de l'*assistance publique,* à la Préfecture.

Rapports de M. Thave : Relatif à une communication de M. le Préfet concernant la création d'un *comice agricole à Puy-Guillaume.* — A l'aménagement des *forêts sectionnales* de *Védrines et de Bogros.* — A une communication de M. le Préfet concernant le *fonds d'abonnement* de la *sous-préfecture d'Ambert.*

Rapport de M. de Chabrol relatif à l'organisation du *service d'inspection vétérinaire* des *foires et marchés.*

15 Avril 1896. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Audibert : proposant de donner acte à M. le Préfet de sa communication des procès verbaux des séances tenues par la Commission spéciale chargée d'étudier le projet de centralisation du service de l'*inspection* des *foires* et *marchés.* — Des diverses communications qu'il a faites au Ministre de l'Agriculture, des vœux du Conseil général concernant la *police sanitaire* des animaux ; la loi sur la réglementation des *inoculations* de *tuberculine* et de *malléine* ; la loi sur l'exercice de la *médecine vétérinaire.* — Sur la distribution d'*ouvrages d'agriculture* aux *Écoles primaires.* — Sur le classement des demandes de secours pour *maisons d'écoles* et celui des demandes tendant à l'abandon par l'État de la part lui revenant, au prorata des subventions qu'il a accordées sur les rabais consentis par les entrepreneurs. — Sur le classement des demandes de *secours* pour *églises* et *presbytères.*

Rapport de M. Desmonteix relatif aux *stations* à établir sur la *ligne de Saint Eloi à Pauniat,* section de Saint Eloi à Saint Gervais.

Rapports de M. Marignier : Relatif au *tramway électrique de Thiers à St Rémy sur Durolle* et celui de la *gare de Thiers* au *faubourg du Moutier.*

Rapport de M. Chatard relatif au *classement* de nouveaux *chemins d'intérêt commun.*

Rapport de M. Chometon : relatif à des plans parcellaires de *chemins d'intérêt commun.* — Aux contingents à fournir en 1896, par les communes, pour le *traitement* des *Agents voyers.*

Rapport de M. Laville relatif à des *subventions* aux *communes* pour *acquisition de terrains* à occuper par des *chemins vicinaux.*

Rapports de M. Thave : Relatif à la liquidation de la *pension* de retraite de Mme Brunel, veuve Lamboursin, et à une demande de *secours* faite par la même personne.

Rapport de M. Tallon relatif au *champ de tir* de la *Fontaine-du-Berger*, commune d'Orcines.

Rapports de M. Sénectaire : Relatif à la répression de l'*ivresse publique.* — A la communication du compte de gestion de l'Administration des *haras* pour l'exercice 1894. — A la réponse faite par le Ministre de la Guerre à un vœu du Conseil général concernant le *service de la Remonte.* — A la *Commission interdépartementale hippique* de la troisième circonscription de remonte.

16 Avril 1896. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Tallon relatif à la demande d'*érection en commune* distincte faite par la *section de Buron*, commune d'Yronde.

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à l'admission à la *retraite* de *M. Marsin*, agent voyer d'arrondissement à Ambert. — Au *réseau téléphonique du Puy de Dôme.* — A une communication de M. le Préfet concernant une *école de laiterie et de fromagerie* créée à *Pranevayre* (Lozère). — A la liquidation de la *pension de retraite de Mme Buy, veuve Gacher.* — A un vœu tendant à la pose d'une *boite aux lettres* à la maison d'école du *village des Roux*, commune de Paslières. — A un vœu tendant à la création d'un *bureau de poste à Thiers, faubourg du Moutier.*

Rapports de M. Thave: Sur la communication faite par M. le Préfet de la délibération prise par le Conseil général concernant un vœu de l'arrondissement d'Ambert relatif à l'*établissement des rôles* des *redevances des mines*, des droits de vérification des *poids et mesures* et autres taxes assimilées. — Sur l'aménagement des *forêts sectionales* de *Liournat* et de *Saint-Sauves.*

Rapports de M. Serre : Relatif à la désignation officielle de la commune de Rochefort par celle de *Rochefort-Montagne.* — A des demandes de création de *foires* et *marchés.* — A un vœu demandé par la *Société des Sanatoria de France.* — Au vote d'un crédit supplémentaire pour la destruction du *phylloxera.*

Rapport de M. Thave relatif à un vœu tendant à la création de *cours d'économie sociale* dans toutes les *écoles publiques.*

Communication du Président de deux pétitions des habitants des communes de Cournon et de Veyre-Monton relatives à la fabrication des *vins artificiels.*

Rapports de M. Chambige : Relatif à des demandes de *souscriptions* diverses. — Au rattachement au *budget de 1896* de *subventions*

et *fonds d'emprunts* pour *chemins vicinaux* non employés. — Aux *produits éventuels départementaux.* — A la communication faite par M. le Préfet de la *situation financière des communes* pour l'année 1895.

Rapport de M. Guillemin relatif à une demande de subvention faite par la Société *Les Patriotes de la Revanche.*

Rapports de M. Boutarel : Relatif au *service des épizooties.* — A une demande de *bourse* à l'*École professionnelle de Clermont-Ferrand.*

Rapports de M. Girard : Relatif à un *don* d'un exemplaire de l'*Inventaire sommaire des Archives du Puy-de-Dôme* à la *Bibliothèque* de l'*École française de Rome.* — A une demande tendant à l'abonnement du Conseil général à la *Revue politique et parlementaire.* — Au *canal des Deux-Mers* — A l'achat d'une collection de *terriers*, lièves et recueils d'actes provenant de la *famille de Bouillon.*

Rapport de M. Audibert relatif au classement d'une demande de *secours* faite par la commune de *Saint-Julien-la-Geneste* pour la réparation du *presbytère.*

Communication de *M. le Préfet*, d'une offre faite par M. Clémentel, notaire à Riom, de déposer aux *Archives du Département* les anciennes minutes de son étude.

Rapport de M. Corre relatif aux *pêcheries* fixes établies sur l'Allier.

Rapport de M. Marignier relatif à la communication faite par M. le Préfet d'une lettre de l'Ingénieur en chef informant que les mesures ont été prises pour donner satisfaction à un vœu du Conseil général concernant le rechargement de la *route nationale n° 9* sur le parcours de *Montferrand à Royat.*

Lecture par M. Marignier d'une lettre de M. Claret répondant à la mise en demeure qui lui a été adressée au sujet du *tramway de Royat* au *sommet du Puy de Dôme.*

Rapport de M. Marignier relatif à la communication faite par M. le Préfet des réponses de M. le Ministre des Travaux publics à des vœux concernant les *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Relatif au *programme* des *chemins vicinaux* (année 1896). — Au *programme des chemins vicinaux* (année 1897).

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif à la *réserve* inscrite au budget départemental pour les *chemins vicinaux.*

Rapport de M. Verny relatif au *rachat* du *pont de Ris.*

Rapport de M. Chometon relatif à des demandes en *réduction de contingent* pour les *chemins vicinaux.*

Rapports de M. de Chazelles : Relatif aux baux de casernements des brigades de *gendarmerie* d'Ambert, Ardes et Menat. — A l'aménagement d'un local à la *Préfecture.* — A des travaux à exécuter aux *maisons d'arrêt.* — A l'infection du *ruisseau d'Artières.*

Rapports de M. Cornu : Relatif à l'organisation d'un *asile* à [illegible] dépendant du service de l'*assistance publique.* — A la création d'une *caisse des pupilles* de l'*assistance publique.*

Proposition de *M. le Préfet* relative à l'ouverture d'un crédit pour les dépenses de *construction* de la *caserne de gendarmerie de Clermont*, en 1896.

Proposition de *M. le Préfet* relative à la répartition de la *subvention* accordée par l'Etat aux *établissements de bienfaisance*.

Propositions de *M. le Préfet* relatives à la désignation des membres devant faire partie des *Commissions* chargées de la *révision* des *listes électorales des Chambres de commerce*.

Rapport de M. Sabaterie relatif à un vœu émis par M. Girard au sujet de l'*évaluation* des *propriétés non bâties*.

Rapport de M. Côte-Blatin relatif à une *réclamation de M. Giraudon*, entrepreneur, pour le paiement des travaux qu'il a exécutés au *Mont-Dore*.

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif au *reboisement* de la *côte de l'Angle* au *Mont-Dore*.

Question de M. Burin-Desroziers relative à une *protestation d'électeurs* de la *commune de Vodable*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Guillemin tendant à la création d'un *bureau auxiliaire de poste à Thiers, faubourg du Moutier*. — Renouvellement.

Vœu de M. Guillemin tendant à la construction d'un *tramway électrique* entre la *gare de Thiers* et le *faubourg du Moutier*.

Vœu de M. Tallon tendant à l'achèvement de l'étude du *chemin de Blot-l'Eglise à Chapdes Beaufort*, et au classement du tronçon de route à établir entre les Brossons et le point de jonction de la route de Manzat à Sauterre par les Jarteaux avec celle de la Roche à Pontgibaud.

Vœu de MM. Boutarel, Chambige, Chatard et Côte-Blatin, tendant au maintien, à la *Fontaine-du-Berger*, commune d'Orcines, du *camp établi* par l'*Administration de la Guerre*.

Vœu de M. Miomandre tendant à l'allocation d'une subvention à la commune de Chateaugay pour l'achèvement du *chemin d'intérêt commun n° 21*.

Vœu de M. Chatard tendant à l'étude de voies de *communication* entre le *champ de manœuvres* de Combas et *Bourg-Lastic*, Herment et Rochefort.

Vœu de M. Girard tendant à l'établissement de la proportionnalité de l'*impôt* sur les *propriétés non bâties*.

Vœu de M. Chabory tendant à la *plantation d'arbres fruitiers sur les routes*. — Renouvellement.

Vœu de M. Bataille tendant au *reboisement* des *montagnes*.

Vœu de M. Brun tendant à la création d'une station d'*étalons* à Sauxillanges.

Vœu de M. Lajaunie relatif aux *eaux d'Argnat*, auquel est substitué un vœu de M. Guyot Dessaigne tendant à ce que les pouvoirs publics prennent les *mesures législatives* nécessaires pour que les

eaux de sources souterraines ou autres ne puissent être détournées de leur cours naturel.

Vœu de M. Chamerlat tendant à ce que des études soient faites pour arriver au classement d'un embranchement du *chemin d'intérêt commun n° 7.*

Vœu de M. Thave tendant à l'établissement d'une *boîte aux lettres* dans la *commune de Paslières.*

Vœu de MM. Burin-Desroziers, Bony-Cisternes, Audibert et Brun, tendant à ce que des mesures soient prises pour arriver au *rachat du pont d'Orbeil.*

Vœu de M. Bataille tendant à la réforme de la *loi* sur les *prestations.*

Deuxième Session ordinaire de 1896

— 17-26 Août. —

Préfet : M. Bardon. — *Président doyen d'âge :* M. Girard. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Sabaterie et Goyon.

17 Août 1896. — La séance est ouverte à 3 heures 5. — *M. le Préfet* y assiste.

Appel nominal, qui constate la présence des mêmes conseillers qu'en la précédente session.

M. le docteur Girard, *président doyen d'âge*, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» On raconte que Proudhon, dans un moment de lucidité extraordinaire pour un vrai socialiste, s'écria : Je sens que la logique m'abrutit. Il s'apercevait, en effet, que de raisonnement en raisonnement il perdait de vue ce que nous autres nous appelons le bon sens. Tout le monde n'est pas exposé à ce malheur-là.

» J'ai peur, avec plus de raison, je l'avoue, de courir un danger pareil si je reprenais la thèse que j'ai soutenue dans une précédente session. Je ne suis pourtant pas fâché de vous faire remarquer pour quelques minutes que je possède un pouvoir essentiellement pur de toute compromission, cabale, etc. Je suis ici bien plus par la grâce de Dieu que n'importe quel roi de la terre, puisque ce pouvoir je le dois entièrement à la destinée.

» Je n'insiste pas, mais je tiens plus que jamais à vous rappeler mon origine, afin de prouver, d'une façon pour ainsi dire mathématique, que les compliments que je veux vous adresser sont d'une indépendance, d'une vérité incontestables, bien que je sois convaincu que vous n'y trouveriez autrement rien à redire, parce que ce sont ceux d'un vieil ami et d'un bon camarade.

» Je laisse à mon successeur le soin d'aborder d'autres considérations ; quant à moi, je me félicite de l'occurrence précieuse qui me procure l'occasion de vous souhaiter heur et bonheur ainsi qu'à notre pays. » (Applaudissements.)

M. Guyot-Lavaline est proclamé *président;* MM. Barrière et Laville, *vice-présidents;* MM. Chatard, Sabaterie et Goyon, *secrétaires.*

M. le Président Guyot-Lavaline prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Il est vraiment difficile de trouver des expressions nouvelles pour vous témoigner ma reconnaissance ! Laissez-moi vous remercier sincèrement et bien cordialement.

» Au lendemain de notre session dernière, la France était appelée à renouveler ses municipalités et à procéder à des élections générales. Cet acte si important de la vie publique s'est accompli sur les divers points du territoire sans secousses, sans conflits, et le résultat, dans son ensemble, a permis de constater une fois encore l'évolution de plus en plus marquée du pays vers les institutions républicaines.

» D'autre part, nous voyons le chef de l'Etat accueilli par de chaleureuses acclamations dans tout le parcours de son voyage, même sur cette terre vendéenne qui, plus que toute autre, a toujours gardé le souvenir du passé.

» De ces diverses manifestations faut-il conclure que les adhésions se sont généralisées et que l'apaisement définitif reste proche? Il serait peut-être téméraire de l'affirmer, car de temps à autre s'élèvent des protestations passionnées contre les lois de l'instruction publique et du service militaire, qui ne sont en réalité, il faut bien le dire, qu'une application logique et légitime du principe d'égalité cher à toute démocratie.

» Nous allons reprendre le cours de nos travaux, et parmi les questions qui vous seront soumises, il n'en est aucune — autant du moins que j'ai pu m'en convaincre par un rapide examen du rapport de M. le Préfet,— qui présente un caractère particulier.

» Je dois vous signaler toutefois un accroissement des crédits affectés à l'assistance, qui tient à une augmentation assez sensible du nombre de nos divers hospitalisés : aliénés, pupilles, enfants abandonnés.

» Nous y pourvoirons aisément, je l'espère, mes chers collègues, car il s'agit d'alléger des souffrances, de secourir des misères, et sur ce terrain nous sommes toujours d'accord. » (Applaudissements.)

Tirage au sort des *Commissions.*

Formation et attributions de *Commissions.*

Communications diverses du *Président.*

Lecture par M. Chabory d'une lettre de M. le docteur Fredet, secrétaire général du *Congrès international d'hydrologie, de climatologie et de géologie de Clermont-Ferrand*, en 1896.

19 Août 1896. — Lecture du procès verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Chatard : Sur le *service météorologique.* — Sur l'*Ecole professionnelle de Clermont-Ferrand.* — Sur le *service des épizooties.* — Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses.*

Rapports de M. Marignier : Relatif au vote de divers crédits pour des *travaux neufs* et de *grosses réparations* à exécuter sur la *rivière d'Allier.* — Relatif aux *pêcheries fixes* sur la *rivière d'Allier* et sur tout le parcours de la *Loire.*

Rapport verbal de M. Petit relatif à la création d'une *halte* au *Ponteix*.

Rapports de M. Brun : Relatif à des *plans parcellaires* et à des *plans d'alignements* concernant les *chemins d'intérêt commun*. — Sur le *déclassement* projeté d'une partie du *chemin d'intérêt commun n° 3*.

Rapports de M. Tallon : Relatif à une *subvention* sollicitée par la ville de *Thiers* pour le paiement des travaux de construction du *pont de Martinet* sur la Durolle. — Sur une demande de *secours* formée par la *commune d'Augerolles* pour l'aider à payer les *frais d'un procès*.

Rapport de M. Pouyet relatif au *rachat du pont de Ris*.

Rapport de M. Laville relatif à des *subventions* sollicitées pour l'achat des terrains à occuper par des *chemins d'intérêt commun*.

Lecture par M. Laville de la liste des *chemins d'intérêt commun* compris au *programme de 1897*.

Rapport de M. Boutarel sur le *service des aliénés*.

Question de M. Chabory relative à une *pétition* des *malades du Mont-Dore*.

20 Août 1896. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination d'un membre du Conseil d'administration de la *Caisse d'assurance des planteurs de tabacs*.

Rapports de M. Lecoq : Relatif à des demandes en *réduction* du *contingent personnel mobilier* formées par les *communes d'Artonne*, *La Moutade*, *Pontgibaud* et *Issoire*. — Sur la communication du *compte général* des *dégrèvements* et *non-valeurs*.

Rapport de M. Girard relatif à la *Société d'Emulation d'Auvergne*.

Observation de M. Chatard relative aux demandes de *bourses* concernant l'*Ecole professionnelle de Clermont-Ferrand*.

Rapports de M. Bataille : Relatif à une demande de *bourse* à l'*Institut national agronomique*. — Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic*.

Rapport de M. Petit relatif à l'arrêté préfectoral concernant la réglementation annuelle de la *pêche fluviale*.

Rapports de M. Marignier : Relatif à la situation des *chemins de fer d'intérêt local*. — Sur la création d'un *abri* pour les voyageurs à la *station de Bourg-Lastic*.

Rapport de M. Tallon relatif à une demande de *subvention* faite par M. Charton, concessionnaire du *tramway de Saint Remy à Thiers*.

Rapport de M. Ledieu relatif à l'*assistance communale et départementale*.

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à un projet d'*aménagement* et amélioration de la *forêt du Fayt*, commune de Saint-Anthème.

Sur une demande de *subvention* faite par la Société « *l'Alliance française* ». — Sur une demande de *subvention* faite par la *Société de protection de l'enfance abandonnée ou coupable.* — Sur une demande de *subvention* faite par l'*Œuvre de l'orphelinat de l'enseignement primaire.* — Sur une demande de *subvention* faite par l'*Association générale d'Alsace-Lorraine* et par la *Société amicale des Alsaciens-Lorrains.*

Rapport verbal de M. Barrière relatif à une *subvention* sollicitée par la *Société générale pour le patronage des libérés.*

Avis de *M. le Président* informant du dépôt, sur le bureau, de la *liste du jury d'expropriation.*

Question de M. Marignier relative aux *expropriations des terrains* nécessaires à l'établissement du *chemin de fer du Mont-Dore.*

21 Août 1896. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Avis de *M. le Président* informant qu'il sera procédé le 22 août à la nomination de la *Commission départementale.*

Rapport de M. Girot-Pouzol relatif au *budget vicinal.*

Rapports de M. Lecoq : Relatif au *Congrès d'hydrologie, de climatologie et de géologie.* — Relatif à l'*ouvrage de M. le professeur Julien* sur le *terrain carbonifère marin du centre de la France.*

Question de M. Boutarel relative au maintien du *camp de la Fontaine-du-Berger.*

Rapports de M. de Chazelles relatif au maximum de *centimes extraordinaires communaux.* — Relatif à la communication du *compte des frais d'administration* de la *Préfecture* et des *Sous-Préfectures.*

Rapports de M. Chambige : Relatifs à l'*Ecole d'accouchement*, et sur l'*attribution de bourses.* — Sur les *boursiers départementaux à l'Ecole nationale des beaux-arts.* — A l'*Ecole nationale des arts décoratifs.* — A l'*Ecole des hautes études commerciales* (demande formée par M. A. Brun, de Clermont-Ferrand). — Sur une demande de *subvention* formée par le jeune *Vigier*, élève à l'*Ecole de musique de Niedermeyer, à Paris.* — Sur une demande de *bourse* à l'*Ecole de Cluny*, formée par *M. Brousse*, de Clermont. — Sur le *service de la vaccine.*

Rapports de M. Guillemin : Relatif à l'attribution de *bourses* dans les *établissements de sourds-muets du Département.* — Relatif aux *jeunes aveugles.*

Rapports de M. Chatard relatifs aux demandes de *bourses à l'Ecole professionnelle de Clermont* et *à l'Ecole vétérinaire de Lyon.*

Rapports verbaux de M. Burin-Desroziers : Relatif aux *bourses des lycées et collèges départementaux.* — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Ambert tendant à l'augmentation des *bourses* attribuées au *collège d'Ambert.*

Rapports de M. Chometon : Relatif à l'*emploi des rabais* consentis par les entrepreneurs des *maisons d'école.* — Sur le classement des *demandes de secours* pour *maisons d'école.*

Rapport de M. Marignier relatif à une *pétition* concernant l'établissement d'un *chemin de fer de Riom à Evaux.*

Rapport de M. Tallon relatif à la situation des *chemins d'intérêt commun.*

Rapports de M. Brun : Relatif à la direction à donner au *chemin n° 102.* — Relatif à l'*approbation* du *plan parcellaire du chemin n° 112.*

Rapport de M. Pouyet sur le *service général de la vicinalité.*

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *enfants assistés et moralement abandonnés.*

Rapports de M. Boutarel : Relatif à une proposition de *réparations à faire à la salle des assises de Riom.* — Relatif à la *répartition*, entre les *établissements charitables*, de la *subvention de l'État.*

22 Août 1896. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Question relative à la lecture du rapport concernant le *budget.*

Question de M. Boutarel relative à la suite donnée à un vœu par lui précédemment émis tendant à la création d'un *bureau de tabac à Lavergne*, commune de Cisternes.

Rapport de M. de Chabrol relatif à la répression du *vagabondage.*

Rapport de M. Chabory relatif à l'*entretien* des *malades indigents au Mont-Dore.*

Déclaration de M. Chabory relative à la présentation d'un rapport concernant des travaux à exécuter dans les *maisons d'arrêt.*

Rapport de M. Corny relatif à une demande de *subvention* sur les *fonds du pari mutuel*, faite en faveur de l'*hôpital départemental du Mont-Dore.*

Rapports verbaux de M. de Chabrol : Relatif au vote du crédit pour l'entretien des *mendiants hospitalisés* au *dépôt de Rabès.* — Relatif au renouvellement du traité passé avec le *département de la Creuse* pour l'*entretien* des *mendiants infirmes* et *invalides* du *Puy-de-Dôme.*

Rapport de M. Chabory relatif au *service* des *épidémies.*

Rapports de M. Boutarel : Relatif au vote d'une *subvention* à des *crèches.* — Relatif à la création d'une *brigade de gendarmerie* à *Egliseneuve-d'Entraigues.*

Rapport de M. Chamerlat relatif aux services attachés à la *chaire d'agriculture.*

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à la liquidation de la *pension de retraite de M. [illegible].* — Relatif à différents *vœux* émis dans les précédentes sessions, concernant le *service des postes.* — Relatif à des *secours* à accorder à d'*anciens employés* ou à leurs familles. — Relatif à une demande de *bourse* à l'*École nationale d'agriculture de Grignon* (faite par le jeune Jayant Gilbert), élève à ladite école.

Communication de *M. le Président* relative à la réunion des membres de la première commission.

Rapport de M. Lecoq relatif à la retenue à imposer aux *planteurs de tabac*, pour leur *caisse d'assurances*.

Rapports de M. Burin-Desroziers : Relatif aux demandes de *bourses* dans les *lycée et collèges départementaux*. — Relatif à la création d'une *école de droit à Clermont*, et d'une *école de notariat à Riom*. — Relatif à une *pétition* des *malades* du *Mont-Dore*.

Communication de *M. le Président* d'une lettre de M. Julien, remerciant le Conseil de l'accueil fait à sa demande de souscription à son ouvrage : *Terrain carbonifère marin du centre de la France*.

Lecture par M. Colombier d'un rapport relatif à la concession du *tramway de Royat au Puy-de-Dôme*. — Rapport retiré.

Rapport de M. Tallon relatif au classement de *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. Laville relatif à la réserve des *chemins vicinaux* inscrite au *budget départemental*.

Rapports de M. Echalier : Relatif à la situation des *chemins de grande communication*. — Relatif à des *demandes* en *réduction du contingent* des *prestations*, formées par les *communes de Bort*, *Crevant*, *Esteil et Verrières*.

Proposition de M. Burin-Desroziers tendant à ce qu'une enquête soit faite sur la déclaration d'utilité publique du *rachat du pont d'Orbeil*.

25 août 1895. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Pouyet : Relatif au *tarif des journées de prestations*. — Relatif à une délégation à donner à la *Commission départementale* pour prononcer la *déclaration d'utilité publique* des *chemins* pour lesquels cette formalité n'aurait pas été remplie.

Rapport de M. Thave relatif à des *vœux* émis par les Conseils d'arrondissement d'Ambert, d'Issoire et de Thiers.

Rapport verbal de M. Echalier relatif au vote de divers crédits pour les *chemins vicinaux de grande communication*.

Rapport de M. Verny relatif à la *protection des enfants du premier âge*.

Rapport de M. Boutarel relatif à la *caserne de gendarmerie de Cunlhat* et à celle de *Taures*.

Rapports de M. Chabory relatifs aux *bâtiments départementaux* et à l'*Ecole normale des institutrices*.

Rapport de M. Corny relatif à l'*assistance médicale gratuite*.

Rapports de M. Sabaterie : Relatif à des demandes de *foires*. — Relatif à une demande en *érection de commune* distincte formée par les habitants des *hameaux d'Argnat* et du *Mas-d'Argnat, commune de Sayat*.

Rapports verbaux de M. Conte : Relatif à une demande de M. Berquand concernant le *traitement du bégaiement*. — Relatif au *champ de tir d'Orcines*. — Relatif à la communication faite par

M. le Préfet des *comptes de gestion* de *l'administration des Haras en 1895*. — Relatif au *dépôt d'étalons d'Aurillac*. — Relatif à la distraction du *régime forestier* de 3 hectares 7 ares 96 centiares de terrains faisant partie des *bois sectionaux du Mont-Dore*. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet du rapport du Directeur de la *Station agronomique du Centre*. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet de la suite donnée aux *pétitions* des habitants de Cournon et de Veyre-Monton concernant la *fabrication des vins artificiels*, l'*impôt sur les boissons hygiéniques* et la *réforme de l'impôt foncier*. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet du *compte du fonds de retraite des employés départementaux* au 31 décembre 1895. — Relatif à l'allocation de *subventions* à *diverses associations*. — Relatif à un vœu du Conseil général du Gard se rapportant à des *mesures préventives* contre la *maladie des châtaigniers*. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet du *tableau des sections électorales*. — Relatif à des *vœux* émis par les Conseils d'arrondissement de Clermont-Ferrand et de Riom. — Relatif à la libre circulation des *plants de vignes étrangères* dans les communes de Cerzat et Léotoing (Haute-Loire) autorisée par le Conseil général de ce département. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet du rapport de M. le Directeur départemental sur le *service postal, télégraphique et téléphonique*. — Relatif à la communication faite par M. le Préfet d'une lettre de M. le Directeur départemental des postes concernant les *messages téléphonés*. — Relatif à une *pétition* de *M. Estancelin*. — Relatif à une demande de *subvention* formée par la *Société de Tir de l'armée territoriale*. — Relatif à une demande de *subvention* formée par l'*Union départementale des Officiers et Sous-officiers de sapeurs-pompiers du Puy-de-Dôme*. — Relatif à une demande de *demi-bourse* complémentaire à l'*École d'horticulture de Versailles*, formée par le *jeune Rezel*, boursier à ladite école. — Relatif à un vœu du Conseil d'arrondissement de Clermont tendant à obtenir une *subvention* de 500 francs pour les *viticulteurs du Puy-de-Dôme* prenant part au *Concours général de Paris*.

Rapport de M. de Chabrol relatif à l'*inspection sanitaire des foires et marchés*.

Rapport de M. Corre relatif à une demande de *subvention* émanant de la *Société Colombophile clermontoise*.

Rapport de M. de Chabrol relatif à la nomination de trois membres devant faire partie du *Comité des habitations à bon marché*.

26 Août 1896. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Président*.

Réponse à un vœu de M. Lecoq relatif au *chemin n° 67* de l'Allier.

Propositions de M. Boutarel relatives à une *demande de souscription* pour l'*érection d'un monument à la mémoire du général de Miribel*.

Question de M. Colombier relative au *rachat des lignes de Gerzat-Martres* et de *Riom-Volvic*.

Résolution relative au *voyage du Tsar en France*.

M. le Président. — Il a été remis à votre Président un projet de résolution portant les signatures d'un grand nombre de nos collègues. En voici les termes :

« Messieurs,

» La nouvelle officielle du prochain voyage du Tsar et de l'Impératrice de Russie a soulevé en France un élan de sympathie envers une nation amie, auquel notre département ne saurait rester étranger.

» Un grand nombre de Conseils généraux de tous les points du territoire ont émis un vote priant leurs représentants directs d'exprimer à Leurs Majestés Impériales tous leurs vœux de bienvenue.

» Sans vouloir préjuger de l'importance de ce voyage au point de vue de la politique extérieure, nous ne croyons pas qu'il soit possible que notre vieille Auvergne qui est pour ainsi dire le cœur de la France, cette terre classique du patriotisme des Vercingétorix, des Desaix et des La Tour d'Auvergne, ne s'associe au sentiment que ressentent en cette circonstance tous les cœurs français.

» En conséquence, nous vous prions, Messieurs et chers Collègues, de voter à l'unanimité, en notre nom et au nom des populations que nous avons l'honneur de représenter, une adresse de respectueuse bienvenue à Leurs Majestés Impériales et l'expression de toute notre sympathie pour le Peuple Russe. »

Le projet de résolution est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

Rapport de M. de Chazelles relatif au *contingent départemental* pour 1897.

Rapports de M. Goyon : Relatif au *compte du Préfet.* — Recettes et dépenses départementales de l'exercice 1895. — Relatif au *compte des recettes et des dépenses du Trésorier-Payeur général pour l'année 1895.* — Relatif au *budget de report.* — Relatif au *budget rectificatif de 1896.* — Relatif au *budget de 1897.*

Rapport de M. Chometon relatif aux *budgets et comptes des Écoles normales.*

Rapport de M. Petit relatif à la *pisciculture.*

Rapports de M. Serre relatif aux *routes nationales.* — Relatif à l'établissement d'un *tramway à traction à vapeur* qui desservirait le *Breuil*, *Saint-Germain-Lembron* et *Ardes-sur-Couze.*

Rapport de M. Colombier relatif au *tramway de Royat au puy de Dôme.*

Rapports de M. Corre : Relatif à une *demande de souscription* pour l'*érection d'un monument à la mémoire de Jules Simon.* — Relatif à la situation du *service forestier.*

Rapports de M. Sabaterie relatif à l'*École pratique d'agriculture de la Molière.* — Relatif à divers *vœux* émis par le Conseil d'arrondissement d'Ambert.

Déclaration de M. Sabaterie relative à l'ajournement de la question concernant le *tarif des concessions dans les cimetières.*

Vœux.

Vœu de M. Tallon tendant à la création d'une *Faculté de droit à Clermont* et d'une *École de notariat à Riom.*

Vœu de MM. Laville, Lecoq, Pouyet, Burin-Desroziers, Chapot, Petit et Boutarel, tendant à ce que le Parlement frappe de *droits d'entrée* les *minerais étrangers* et leurs dérivés.

Vœu de M. Bataille tendant : 1° à l'étude du *tracé définitif* du *chemin n° 9 au Pont-du-Bouchet;* 2° à la prompte exécution du *chemin tracé entre Biollet et Tingot.*

Vœu de MM. Goyon et Bony-Cisternes tendant : 1° à ce que le *budget des postes* soit pourvu chaque année de crédits suffisants pour ne pas laisser en détresse certaines améliorations indispensables; 2° à ce qu'un *courrier* soit créé de *Besse à Issoire*, par Saurier; 3° à ce que le *courrier de Coudes à Egliseneuve* arrive à Egliseneuve à 3 heures, et, de là, soit prolongé sur Condat et Bort, à la rencontre de l'express venant de Paris; 4° à ce que le départ du *courrier d'Egliseneuve à Coudes* n'ait lieu qu'à midi; 5° à ce que des postes de *facteurs-boîtiers* soient établis à *Saint-Diéry* (La Bataille) et à *Murols.*

Vœu de M. Thave tendant à ce qu'une *boîte aux lettres* soit établie à la *maison d'école des Roux*, commune de Paslières.

Vœu de M. Chambige tendant à l'allocation d'une *indemnité de logement aux officiers de gendarmerie.*

Vœu de M. Bataille tendant à l'*étude du tracé définitif d'un chemin à classer dans le nouveau réseau*, entre le *n° 9* et la *commune de Gouttières* passant par les importantes carrières de la Pèze.

Vœu de M. Girard tendant à l'allocation d'une *subvention* à la *Caisse d'assurances des planteurs de tabac.*

Vœu de MM. Burin-Desroziers, Léon Chabory, de Chazelles, Goyon, Petit, Tallon, Lajaunie et comte de Chabrol, concernant les *tarifs de concessions dans les cimetières.*

Vœu de M. Sabaterie tendant à l'établissement d'une *boîte aux lettres à Champciaux, commune d'Arlanc.*

Vœu de M. Chatard tendant à la *création de cours de mathématiques élémentaires et spéciales* aux *chefs-lieux des Universités de Province.*

Vœu de M. Lecoq tendant à ce que le *département de l'Allier* procède dans le plus bref délai possible à l'*achèvement* de la *route d'Ebreuil à Châteauneuf (n° 109 du classement du Puy-de-Dôme).* — Renouvellement.

Vœu de M. Tallon tendant à la création d'un poste de *facteur-boîtier à Saint-Georges-de-Mons.*

Vœu de M. Chabory tendant à ce que l'Administration préfectorale rapporte l'*arrêté* autorisant le *colletage des grives.*

Vœu de M. Franck Chauvassaignes tendant à ce que le *Ministre de l'Instruction publique* revienne sur sa décision retirant à la commune de Saint-Genès-Champanelle la subvention trentenaire précédemment accordée à cette commune pour l'aider à payer les annuités d'un emprunt jugé nécessaire pour la *construction de l'école de Monson.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que le Ministre des Travaux publics fasse appliquer par les Compagnies de chemins de fer, aux *vins*, aux *grains* et aux *fourrages* provenant du département du Puy-de-Dôme, les mêmes *tarifs kilométriques* qu'aux produits des *départements du Midi*.

Vœu de MM. Marignier, Chabory, Colombier, Petit et Desmonteix, tendant à ce que la *Compagnie P.-L.-M.* donne au train express du matin partant de Clermont-Ferrand à 9 heures, la même *vitesse* qu'au train d'été qui met deux heures et demie de moins pour courir le trajet de Clermont à Paris.

Vœu de MM. Marignier, Chabory, Colombier, Petit et Desmonteix, tendant au *maintien* par la *Compagnie P.-L.-M.* des *deux express* montant et descendant de Clermont à Nîmes, Marseille et Montpellier, qui ont fonctionné pendant une bonne partie de la saison d'été.

Vœu de MM. Marignier, Chabory, Colombier, Petit et Desmonteix, tendant à ce que la *Compagnie P.-L.-M.*, pour faciliter les relations avec Lyon, accélère la marche du *train n° 2477*, pour permettre aux voyageurs d'arriver à Lyon avant minuit.

Vœux de M. Girot-Pouzol tendant : 1° à la *prolongation jusqu'à Brioude* du *train* partant de *Clermont* à 8 h. 50 du matin et s'arrêtant à Issoire ; 2° à des *améliorations* diverses à la *gare du Breuil*.

Vœu de MM. Corny et Chamerlat tendant à la création d'une *halte* de *chemin de fer* au point le plus rapproché du village de *Seychalles*.

Vœu de MM. Chamerlat et Thave tendant à ce que les études du *chemin d'intérêt commun n° 114*, de Saint-Victor à Puy-Guillaume, par la vallée de la Credogne, soient commencées le plus tôt possible.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que les *phosphates d'Algérie* soient mis à la disposition des *agriculteurs français* dans les meilleures conditions (renouvellement).

Vœu de M. Desmonteix tendant à ce que le *facteur* qui dessert la commune de Quartier ne parte qu'après l'arrivée à Pionsat du second courrier qui porte les dépêches de Saint-Eloy à Pionsat, c'est-à-dire à 11 heures du matin.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que le *train 2461* partant de Clermont, à 10 h. 19 du matin, sur Thiers et correspondant au train 2424 partant du Pont-de-Dore à 11 h. 35 sur Arlanc, soit pourvu d'un courrier convoyeur.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que les *Chambres* votent des *crédits* suffisants pour permettre d'accorder des subventions à toutes les communes qui s'imposent des sacrifices pour des *constructions scolaires*.

Vœu de M. Boutarel tendant à la création d'un *bureau de tabac* à *Lavergne, commune de Cisternes-la-Forêt*.

Première Session ordinaire de 1897

— 26-30 Avril. —

Préfet : M. J. Dupuy (1). — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Chatard, Sabatterie et Goyon.

26 Avril 1897. — La séance est ouverte à 2 heures 55. *M. le Préfet* y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal qui constate la présence des mêmes Conseillers qu'en la précédente session.

M. le Président prononce l'allocution suivante ;

« Monsieur le Préfet,

» Je viens au début de la session vous souhaiter la bienvenue. A votre arrivée dans ce département, où vous avait déjà précédé la réputation d'un administrateur distingué, vous avez hautement manifesté votre intention de servir la République avec les républicains, d'assurer le respect et l'obéissance aux lois et de faire de l'union et de la conciliation républicaine.

» Ces déclarations spontanées et dont la sincérité ne saurait, d'après les témoignages les plus autorisés, laisser place à aucun doute, devaient être et ont été accueillies avec faveur par une population franchement républicaine, au moins dans sa grande majorité, et profondément attachée à nos institutions démocratiques.

» Le Conseil général, qui en est l'expression, en est aussi l'image. Sans doute il s'y rencontre, comme en toute assemblée délibérante, des divergences d'opinions ; mais il y a aussi, il y a surtout le commun et très réel désir de traiter les affaires au mieux des intérêts du pays.

» Cet état d'esprit, qui a peut-être son origine dans le caractère même de la race où dominent le sang-froid et le ferme bon sens, nous a valu sur divers points où s'exerce notre action, de féconds résultats.

» Votre prédécesseur, l'honorable M. Bardon, a toujours trouvé

(1) M. Dupuy (Raphaël-Michel-Eugène-Jules) naquit le 21 avril 1851, à Angoulême, dans le département de la Charente, licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Bordeaux, il entra dans l'Administration comme secrétaire particulier du Préfet de la Charente, en janvier 1877, il fut nommé chef de Cabinet du préfet de la Nièvre; le 30 décembre 1877, sous-préfet de Clamecy (3e classe), officier d'Académie le 13 juillet 1879, le 13 novembre de la même année, élevé à la 2e classe personnelle, le 13 juin 1882 sous-préfet de Segré, non installé, il fut, le 20 du même mois, appelé à la sous-préfecture de [illegible], le 8 décembre 1883, il obtint la 1re classe personnelle, le [illegible] 1884, secrétaire général de la Haute-Vienne, officier de l'Instruction publique le 1er janvier 1885, sous-préfet d'Autun le 14 novembre 1886 (1re classe), secrétaire général de la Loire-Inférieure le 1er août 1890, il fut décoré Chevalier de la Légion d'honneur le 3 août de la même année, et nommé Chevalier du Mérite Agricole le 16 juillet 189[illegible].

Le [illegible] de la même année, il fut appelé à la Préfecture de la Lozère, il y resta [illegible] 31 juillet 1894, époque à laquelle il fut nommé préfet de la Mayenne, et [illegible] le [illegible] janvier 1897, à la Préfecture du Puy-de-Dôme, où il demeura [illegible] juin 1898, époque où il fut mis en disponibilité à la suite de la chute du Ministère Méline qu'il avait servi pendant son passage à la Préfecture. Il n'a pas [illegible] dans l'Administration.

dans l'Assemblée départementale un concours empressé et efficace, concours où vous-même, Monsieur le Préfet, vous aurez bientôt, je l'espère, l'occasion d'apprécier la valeur. De son côté, par son bon vouloir, son esprit conciliant, son intelligente activité, il s'était mérité parmi nous de nombreuses et vives sympathies.

» Au nom de l'entente réciproque qui a marqué pendant sept années cette collaboration, je crois devoir lui adresser d'ici même un cordial souvenir. » *(Applaudissements.)*

Allocution de *M. le Préfet.*

« Messieurs,

» Je suis profondément touché de la façon si bienveillante avec laquelle vous m'accueillez aujourd'hui. Je vous en remercie, Monsieur le Président, et j'en remercie les membres de l'Assemblée départementale, dont vous êtes l'interprète si autorisé.

» Je me félicite particulièrement d'avoir entendu M. le Président du Conseil général du Puy-de-Dôme rendre hommage au dévouement intelligent d'un collègue, à la courtoisie d'un administrateur dont le talent a puissamment contribué à l'œuvre républicaine dans ce département, et surtout d'un républicain de la veille qui a toujours tenu à faire respecter en même temps qu'aimer la forme de gouvernement à laquelle il a voué tout son culte et tout son dévouement.

» Pour mon compte, Messieurs, je m'efforcerai de conserver les traditions de courtoisie qui n'ont cessé d'exister entre le représentant du gouvernement et cette Assemblée ; je m'efforcerai, par l'activité que l'Administration préfectorale mettra à exécuter vos décisions, de mériter votre confiance ; je me ferai une règle de seconder fidèlement les volontés de l'Assemblée départementale, parce que j'estime que le rôle d'un préfet doit être un rôle d'auxiliaire sympathique et actif, et non un rôle de directeur des choses départementales.

» Et s'il m'était permis, Messieurs, — et je puis me le permettre dans un milieu aussi lettré que le Conseil général du Puy-de-Dôme, d'emprunter une formule aux traditions juridiques qui vous sont chères, je dirais que, dans ma gestion des intérêts départementaux, j'appliquerai les principes du droit romain plutôt que ceux du droit français en matière de tutelle, car dans notre droit moderne le tuteur substitue son initiative et son action à celles du pupille, tandis que, dans le droit romain, la capacité du pupille était augmentée de l'autorité et du zèle du tuteur.

» Comme représentant du pouvoir central, je maintiendrai de la façon la plus ferme les droits et les prérogatives du Gouvernement.

» Au point de vue républicain, M. le Président a bien voulu vous dire qui j'étais. Je n'insisterai pas. Je suis de ceux qui ont servi la République parce qu'ils étaient profondément et sincèrement républicains ; je suis de ceux qui servent la République parce qu'ils veulent la défendre contre les empiètements de ses adversaires, d'où qu'ils viennent et quel que soit le masque qu'ils mettent sur leur visage.

» Et dans ce département qui a fait son accession presque unanime à la forme actuelle de gouvernement, je tendrai la main à tous les républicains, les conviant à une œuvre d'union et de conciliation républicaine. Nous ne sommes ici que des Français et des républicains, et quand je dis des Français, je le dis avec intention, parce

que, s'il est un département où on puisse parler de patriotisme, c'est bien dans ce pays qui a entendu, il y a tant de siècles, les premiers vagissements de l'unité nationale. Il ne faut pas oublier que c'est des hauteurs de vos montagnes qu'est parti le premier cri de la Patrie française, bien des siècles avant notre immortelle Révolution.

» Messieurs, je m'efforcerai d'être à la fois un agent d'union républicaine en même temps que je saurai maintenir avec toute l'énergie dont je suis susceptible, la dignité et la fierté de la République en face de ceux qui voudraient l'attaquer.

» Je vous renouvelle, Messieurs, mes remerciements et, je vous le répète, vous pouvez compter sur mon concours le plus dévoué et le plus actif à l'œuvre si intéressante qui m'est confiée. » (*Applaudissements.*)

Communication du *Président.*

Rapport de M. Chambige relatif à une demande de subvention faite par l'*Union des Syndicats ouvriers de Clermont*

Motion de M. Lecoq relative au *chemin n° 67* de l'Allier.

Rapport de M. Goyon, au nom de la Commission départementale, relatif au réseau des *chemins de fer d'intérêt local.*

Observations de M. Chabory relatives au *phylloxéra* et au sulfure de carbone.

27 Avril 1897. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication du *Président.*

Rapport de M. Colombier relatif au prolongement du *perré* à construire sur la *rivière d'Allier* au lieu dit « *La Borde* ».

Rapport de M. Lajaunie relatif à un vœu émis par le Conseil général des Hautes-Pyrénées sur le projet d'un *chemin de fer transpyrénéen.*

Communication par *M. le Préfet* d'une dépêche de son collègue de l'Allier relative à l'achèvement du *chemin n° 67* de ce département.

Rapports de M. Corre relatifs : à la désignation d'un membre du Conseil général comme président de la Commission chargée d'examiner, en 1897, les demandes de *primes* faites par les cultivateurs de *lin* et de *chanvre.* — A la nomination des membres du Comité de surveillance et de perfectionnement de l'*Ecole pratique d'agriculture de la Molière.* — A la désignation d'un conseiller général comme membre de la *Commission des Tabacs* pour l'année 1897. — A l'introduction des *cépages de vignes exotiques* dans les *arrondissements* du département du Puy-de-Dôme déclarés *phylloxérés.* — A la communication faite par *M. le Préfet* de *lettres de remerciements* émanant de diverses *Associations subventionnées* par le département. — A une demande de *souscription* pour un *monument* à élever au *maréchal Exelmans.* — A la communication faite par *M. le Préfet* d'une réponse de M. le Ministre de la Guerre à un vœu du Conseil général concernant le placement dans les régiments de la région de *militaires* appartenant à des familles de *cultivateurs.* — A la désignation d'un conseiller général comme

président du *Comité technique pour plantations de vignes en 1897*.— A des demandes de création ou de transfert de *foires* et *marchés*, faites par la commune de *Lagarde* (Cantal) et par les communes de *Doyet* et de *Malicorne* (Allier). — A la communication faite par *M. le Préfet* des réponses faites par l'*Administration des Postes et des Télégraphes* à des *vœux* émis par le Conseil général.

Rapport de M. Sénectaire relatif à la désignation de deux Conseillers généraux comme membres de la *Commission interdépartementale hippique de la 3e circonscription de remonte.*

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif aux *concessions dans les cimetières.*

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *enfants assistés.*

28 Avril 1897. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet* relative au *chemin n° 67* de l'Allier.

Communication de *M. le Préfet* relative à une demande de la *ville de Clermont* concernant l'*assistance médicale à domicile.*

Rapport de M. de Chabrol relatif à l'organisation de l'*inspection* des *foires* et *marchés.*

Rapport de M. Bataille relatif aux *épizooties.*

Rapports de M. Marignier : relatifs au *chemin de fer* départemental *Gerzat-Maringues.* — Augmentation du matériel et de voies de chargement. — A la *pêche du saumon.* — A la *pêche du nase.* — A la *situation financière* des *chemins de fer d'intérêt local de Gerzat-Maringues* et de *Riom-Volvic.*

Rapport de M. Brun relatif au *rachat du pont suspendu d'Orbeil*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif aux *chemins d'intérêt commun.* — *Programme complémentaire* de 1897.

Rapports de M. Sabaterie relatifs : à une demande en *érection de section électorale* formée par le *village des Grosliers* (commune de Châtelguyon). — A une demande de *subvention* faite par le *Tribunal de Commerce de Clermont.* — A la demande de *subvention* pour l'érection d'un *monument* à la *mémoire de M. Tissandier d'Escous.* — A une demande de *secours* faite par *Mlle Eva Montaille*, fille d'un agent voyer décédé. — Au tarif des *concessions* dans les *cimetières.*

29 Avril 1897. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Rapports de M. Goyon : relatifs au *renouvellement* de 4 *centimes additionnels* expirant le 31 décembre 1897. — A la communication faite par M. le Préfet du *décret approbatif du compte de l'exercice 1895.* — Rattachement au *budget de 1897* des *subventions* et *fonds d'emprunts* pour *chemins vicinaux* non employés. — Aux *produits éventuels départementaux* de l'exercice 1896.

Rapport de M. Lecoq relatif à une demande de *crédit supplémentaire* pour le *chauffage* et l'*éclairage* des *bâtiments de la Préfecture.*

Rapports de M. Guillemin relatifs : aux demandes de *secours* sur fonds d'Etat pour acquisition, appropriation ou construction de *maisons d'école*.

Rapports de M. Chometon relatifs : à l'*emploi des rabais* pour *maisons d'école*. — Au recolement de l'inventaire du mobilier des *écoles normales*. — Aux demandes de *subventions* faites à l'Etat pour les *églises*.

Rapports de M. Bataille relatif à la création d'une seconde *chaire de mathématiques* au *Lycée de Clermont*.

Rapport de M. Colombier relatif au *chemin de fer du Puy de Dôme*.

Rapport de M. Marignier relatif au réseau de *chemins de fer d'intérêt départemental*.

Rapport de M. Echallier relatif au *contingents des communes* pour les *chemins vicinaux*. — Centimes. — Prestations et traitement des *agents voyers*.

Rapports de M. Laville relatifs : au *classement* d'un *chemin d'intérêt commun* demandé par la commune de *Saint-Priest-des-Champs*. — A des demandes de *subventions* pour acquisitions de *terrains* nécessaires à la construction de *chemins d'intérêt commun*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne relatifs : à une demande de *subvention* pour achèvement du *pont de David*. — Au *programme de 1898*. — A divers *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *habitations à bon marché*.

Question de M. Thave relative au *rachat du pont à péage de Ris*.

Réponse de M. Côte Blatin à diverses affirmations relatives aux mesures à prendre pour combattre le *phylloxéra*, qui se sont produites pendant la présente session.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au *chemin d'intérêt commun de Riom* (Cantal) à *La Bourboule*. — Point de passage à la limite du département.

30 Avril 1897. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Président*.

Dépôt par *M. le Préfet* : 1° D'une délibération du Conseil municipal de Clermont relative à la création de l'*Ecole de Droit* ; 2° d'un projet de l'*Architecte départemental* relatif à des modifications à apporter à la *salle de délibérations du Conseil général*.

Rapports de M. Verny relatifs : à l'*assistance médicale gratuite*. — Revision et réduction des produits pharmaceutiques. — Modification du tarif médical. — A l'*assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables*. — A l'*assistance médicale gratuite*. Vote d'une imposition extraordinaire spéciale complémentaire. — *Ville de Clermont-Ferrand*. Demande du bénéfice de l'article 35 de la loi du 15 juillet 1893.

Rapports de M. Corny relatifs : à des travaux de grosses réparations et d'aménagements en vue d'améliorer l'installation de *maisons*

d'arrêt. — A l'agrandissement du *cabinet* de *M. le Secrétaire général.* — A l'emplacement du *Musée de Clermont.*

Rapports de M. Chabory relatifs : à une communication de *M. le Préfet* concernant l'approbation par M. le Ministre de la Guerre des baux des *casernes de gendarmerie* de Cunlhat et de Tauves. — A une communication de *M. le Préfet* concernant la création d'une *brigade de gendarmerie* à Egliseneuve-d'Entraigues. — A des modifications à apporter à la *salle des délibérations du Conseil général.*

Rapports de M. Thomas relatifs : A l'aménagement de la *forêt sectionale de Mercœur.* — A l'établissement d'un *plan en relief d'Auvergne* proposé par le Directeur des établissements hypsométriques de Paris.

Rapports de M. Corre relatifs : à la suppression du *sectionnement électoral* de la commune de *Vodable.* — A des autorisations d'introduire des *cépages exotiques*, accordées par les Conseils généraux des départements de l'Allier et de la Haute-Loire. — A l'aménagement de la *forêt sectionale de Collièze* (commune de Cros).

Rapports de M. Sénectaire relatifs : à l'*alcoolisme.* — A une demande de *subvention* faite par la *Société de secours aux militaires coloniaux.*

Rapports de M. Chometon, au nom de M. Sabaterie, relatifs à une demande de *secours* faite par la Société « La *Caisse du Gendarme* ». — A la *chasse à la bécasse.* — Au *colletage* des *grives*

Rapport de M. Colombier relatif au *rachat* des *chemins de fer de Gerzat-Maringues et de Riom-Volvic.*

Rapport de M. Desmonteix relatif au *chemin de fer de Saint-Éloy à Pauniat.*

Rapport de M. de Chazelles relatif au *Cercle militaire de Riom.*

Rapport de M. Colombier relatif au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.*

Rapports de M. Chambige relatifs : aux demandes de *bourses.* — *Enseignement secondaire.* — Demande de bourse à l'*Ecole nationale de Grignon.* — Jayant. — A la *destruction des vipères.*

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif à l'*Ecole de Droit* de *Clermont.*

Motion de M. Thave relative au *décès de M. Rome*, gendre de M. Marignier, *président de la Commission départementale.*

Rapports de M. Thave relatifs : aux *chemins d'intérêt commun.* Au *chemin de grande communication n° 22*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif à l'élargissement du *chemin de grande communication n° 19*, au Mont-Dore.

Rapport de M. Pouvet relatif à des *plans parcellaires* et à des *plans d'alignements* concernant les *chemins d'intérêt commun.*

Vœux.

Vœu de MM. Bony-Cisternes, Serre et Sauvat, tendant au maintien de l'*express* 601 aux *gares du Breuil et de Brassac.*

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que le Service vicinal fasse

choix de carrières à proximité du *chemin n° 52*, pour l'emploi des prestations des habitants du village des Roches, commune de Saint-Ours.

Vœu de M. Pouyet et autres tendant à ce que la *chasse à la bécasse* soit autorisée dans le Département pendant le mois de mars.

Vœu de M. Thave tendant à ce que le *train de plaisir* qui existe pendant l'été, entre *Vichy et Thiers*, fasse un arrêt à la *gare de Ris*.

Vœu de MM. Desmonteix et Petit tendant à la création d'un *bureau télégraphique à Saint-Maurice*.

Vœu de M. Desmonteix tendant à la construction d'un *pont au moulin Beaudry*.

Vœu de M. Chabory tendant à ce que des mesures soient prises contre l'*alcoolisme*.

Vœu de M. Goyon tendant à ce que diverses améliorations soient apportées dans le *service postal* du canton de Besse.

Vœu de MM. Lecoq et Laville tendant à la création d'une *recette auxiliaire des postes* à Blot-l'Eglise.

Vœu de M. Léon Bertrand tendant à la *rectification de la côte de Méjanesse, route nationale n° 122*.

Vœu de M. de Chazelles tendant à la création d'une *halte* entre *Aigueperse et Pontmort*.

Vœu de M. de Chazelles tendant à l'exécution complète des projets de construction des *chemins d'intérêt commun n° 51* du Puy-de-Dôme et n° 43 de l'Allier.

Vœu de M. Bataille tendant à la création d'une *école* de hameau à *Bladeix*, commune de *Saint-Priest-des-Champs*.

Vœu de M. Bataille tendant à la création d'une *école communale de filles à Vitrac*.

Vœu de MM. Chabory, Guyot-Dessaigne et Sénectaire, tendant à l'allocation de *secours* aux victimes de la *catastrophe de Tallende*.

Vœu de M. Tallon tendant à ce qu'aucune *route* ou *chemin de grande communication*, reliant deux cantons ou pouvant servir à l'établissement d'un *chemin de fer en accotement*, ne soit construit à l'avenir qu'avec les pentes et les largeurs réglementaires de ce genre de travaux.

Vœu de MM. Boutarel, Pouyet, Echallier, Petit et Burin-Desroziers, tendant : 1° à ce que, pendant le service d'hiver, le *train 893 P.-O.*, partant actuellement de Clermont à 11 h. 34, soit avancé de manière à desservir la région comprise entre Clermont et Laqueuille avant midi ; 2° à ce que le *train 878 P.-O.*, arrivant à Clermont à 5 h. 36, soit avancé pour qu'il puisse correspondre avec le train 728 du P. L.-M. partant de Clermont dans la direction de Riom à 5 h. 13 ; 3° à ce que la validité des *billets d'aller et retour* sur la ligne de *Clermont-Tulle* soit portée à deux jours.

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que la commune de *Cisternes-la-Forêt* (sauf la section de la Forêt) et le *village de Cotetaite* (commune de Montfermy) soient desservis par le bureau du *facteur-boîtier de La Goutelle*.

Vœu de M. Demonteix tendant à la *réduction de l'impôt foncier* sur les *propriétés non bâties*.

Vœu de MM. Guillemin, Chamerlat et Thave, tendant à la création d'un *train* partant de *Vichy* à 11 h. du soir environ pour arriver *à Thiers* à minuit.

Vœu de MM. Guillemin, Chamerlat et Thave, tendant à ce que la *gare de Thiers* soit autorisée à délivrer des *billets circulaires* avec point de départ et point terminus à cette gare.

Vœu de M. Colombier tendant à ce qu'un *pont-bascule* soit établi à la station de *Durtol*, ligne de *Clermont-Ferrand à Tulle.*

Vœu de MM. Thomas, Chambige, Gardette et Verny, tendant à ce que le croisement des *trains 2477* et *2472* se fasse à Vertaizon.

Vœu de MM. Boutarel, Barrière et Petit, tendant à la création d'un *débit de tabac* dans la *section des Roches*, commune de Saint-Ours.

Vœu de M. Côte-Blatin tendant à ce que les ministres des Finances et de l'Agriculture consultent les Sociétés d'agriculture, de viticulture et les Syndicats agricoles, avant de publier les *statistiques officielles.*

Vœu de M. Corny tendant à ce que les agents verbalisateurs fassent une application tempérée de la *loi sur la police du roulage*, en ce qui concerne les contraventions pour défaut de guides.

Vœu de M. Corny tendant à ce que la *Compagnie P.-L.-M.* prenne les mesures nécessaires pour rendre plus facile l'accès du *train 2477* qui part de Clermont pour Lyon à 6 h. 2 du soir.

Vœu de MM. Corre et Thave tendant à l'exécution de *travaux de défense* sur la rive gauche de la *rivière d'Allier*, en *amont du pont de Ris.*

Vœu de M. Colombier tendant au maintien du *champ de tir d'artillerie* dans les *communes d'Orcines* et de *Saint-Genes Champanelle* ou, en cas d'impossibilité, dans le Département.

Deuxième Session ordinaire de 1897

— 16-26 Août. —

Préfet : M. J. Dupuy. — *Président doyen-d'âge :* M. le docteur Girard. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Laville et Barrière. — *Secrétaires élus* : MM. Sabaterie, Goyon et Corny.

16 Août 1897. — La séance est ouverte à 3 h. 5. *M. le Préfet* y assiste.

M. le Préfet. — En vertu de la loi du 10 août 1871 je déclare ouverte la session du Conseil général.

J'ai l'honneur de prier le membre le plus âgé du Conseil général de prendre place au fauteuil comme président d'âge, et le membre le plus jeune de l'assister comme secrétaire, afin qu'il soit procédé à la constitution du bureau définitif.

M. Girard et *M. Corny* prennent place au bureau.

Appel nominal qui constate la présence des mêmes membres conseillers qu'en la précédente session.

M. Guyot-Lavaline. — Mes chers collègues, depuis plusieurs années vous avez bien voulu me charger de présider vos séances, et je vous ai déjà dit combien j'étais touché et reconnaissant de ce témoignage de votre confiance. Aujourd'hui je vous prie de la reporter sur un autre de nos collègues, car peut-être convient-il dans une assemblée aussi nombreuse que la nôtre que les fonctions de la présidence ne restent pas trop longtemps dans les mêmes mains.

Dévoué comme vous tous aux graves et nombreux intérêts dont nous avons la charge, je serai toujours heureux de partager vos travaux et de m'associer à vos efforts.

M. Chamerlat. — La déclaration que vous venez d'entendre n'est pas sans me surprendre; elle me cause à la fois un grand étonnement et un vif chagrin. M. Guyot-Lavaline nous a donné assez de preuves de son dévouement à la République pour que nous regrettions la résolution dont il vient de nous faire part. Si celle-ci est définitive nous serons cependant obligés de nous incliner; mais je demanderais alors qu'une suspension de séance nous permît de nous concerter et de nous entendre.

M. Guyot-Lavaline. — Je remercie M. Chamerlat de ses paroles de sympathie, mais ma résolution est sérieuse, réfléchie; j'en ai donné la raison, j'y persiste absolument.

M. de Chabrol. — La raison que M. Guyot-Lavaline a présentée à l'appui de sa résolution me semble d'un ordre très élevé, mais il se peut fort bien qu'elle ne soit pas admise par le Conseil général. M. Guyot-Lavaline pense que la présidence doit changer de mains, le Conseil peut ne pas partager cette manière de voir. Il serait donc utile, à mon avis, que le Conseil émît un vote et se prononçât sur la raison qui motive la résolution de notre honorable collègue.

A titre d'amendement à la motion de M. Chamerlat je demande qu'il soit procédé immédiatement à l'élection du président. Si le vote ne donne pas de résultat, il sera temps de délibérer avant un nouveau tour de srutin.

La proposition de M. de Chabrol est adoptée.

M. Guyot-Lavaline, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, est proclamé *président*.

M. Guyot-Lavaline. — Je suis profondément touché, mes chers collègues, par le vote que vous venez d'émettre. Il serait d'un caractère bien petit, bien mesquin, d'en méconnaître la portée; je ne puis dans ces conditions me refuser à accepter les fonctions que vous voulez bien me confier et je vous en remercie à nouveau. (*Applaudissements*).

Il est procédé à la nomination de deux *vice-présidents* et de trois *secrétaires*. MM. Laville et Barrière sont proclamés *vice-présidents*. MM. Sabaterie, Goyon et Corny, *secrétaires*.

M. le Président. — J'invite M. Guyot-Lavaline à me remplacer au fauteuil.

Tirage au sort des Commissions.

Constitution et attributions des Commissions.

Invitation du *Président* aux membres du Conseil général de se réunir, après la séance, dans leurs Commissions respectives.

Communication de M. Marignier, président de la *Commission des chemins de fer.*

18 Août 1897. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communications diverses du *Président.*

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *habitations à bon marché.*

19 Août 1897. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Motion de M. Côte-Blatin relative au *voyage de M. le Président de la République en Russie.*

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif : 1° à la subvention du Département pour la construction du *lycée de jeunes filles* de *Clermont*; 2° à la dernière annuité de l'*emprunt* autorisé par la loi du 25 juin 1878 ; 3° à des affectations de crédit.

Rapports de M. Brun : Relatif au *tramway électrique de Saint-Amant-Tallende* à la *gare des Martres-de-Veyre.* — Relatif au *tramway électrique de Saint-Amant-Tallende* à la *gare du Cendre.*

Rapport de M. Colombier relatif à une communication de M. le Préfet, de réponses faites par M. le Ministre des Travaux publics à divers vœux émis par le Conseil général au sujet des *chemins de fer d'intérêt général.*

Rapports de M. Marignier : Relatif à une demande de subvention faite par des habitants du *Chambon* pour des travaux de défense à exécuter contre les *inondations* du *ruisseau* qui avoisine le bourg.
— Relatif à un vœu de MM. Thave et Corre concernant la construction d'un *perré* à la suite de la digue du *pont de Ris.* — Relatif à des travaux à exécuter à la *gare de Gerzat.* — Relatif à un vœu émis par le Conseil municipal de Puy-Guillaume tendant à ce que le tronçon de *chemin de fer* qui doit continuer la ligne *Gerzat-Maringues* vienne aboutir à Puy-Guillaume.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Relatif à la déclaration d'utilité publique de travaux intéressant divers *chemins d'intérêt commun.* — Relatif à la déclaration d'utilité publique de *plans d'alignement.*

Rapports de M. Lajaunie : Relatif au *traitement du personnel* de la *Sous-Préfecture de Riom.* Augmentation de la subvention départementale. — Relatif à un vote émanant du Conseil général de la Loire tendant à obtenir l'abaissement des *tarifs postaux* et *téléphoniques.*

20 Août 1897. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif à la *reconstitution* du *vignoble.*

Rapport de M. Corre relatif au *contingent départemental* pour 1898.

Rapports de M. Chamerlat : Relatif aux budgets et comptes des *écoles normales.* — Relatif à la situation de l'*enseignement primaire.*

Rapport de M. Petit relatif à la *pêche fluviale* et à la *pisciculture.*

Rapports de M. Lecoq : Relatif à la fixation du taux de la valeur des *journées de prestation.* — Relatif à des demandes en *réduction* du *contingent des prestations* applicables aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Rapports de M. de Chabrol : Relatif aux *enfants assistés et moralement abandonnés.* — Relatif au rétablissement des *tours.* — A la *crèche infantile* dépendant de l'*hospice dépositaire de Clermont.* — A la *protection des enfants du premier âge.* — A la *crèche de Clermont.*

Rapports de M. Chometon : Relatif à des demandes de *bourses* à l'*école d'horticulture de Versailles.* — Sur une communication de M. le Préfet, de *réponses* faites par l'Administration supérieure à divers *vœux* émis par le Conseil général.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif à une communication de *M. le Préfet* concernant le raccordement du *chemin de Riom-ès-Montagne (Cantal) à Latour.*

Communication de *M. le Président* relative à la fixation de la prochaine séance.

21 Août 1897. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport de M. Chometon relatif à des demandes de bourses aux *écoles nationales d'agriculture de Montpellier et de Grignon.*

Rapports de M. Lajaunie : Relatif à la désignation d'un conseiller général comme *membre du Conseil d'administration de la Caisse d'assurances des planteurs de tabac.* — Sur un vœu à émettre au sujet d'une demande des *voyageurs de commerce* pour les *abonnements des chemins de fer.* — Sur des demandes de *subventions* pour des *monuments à Hoche et à Charles Floquet.* — Sur la réforme des *droits de timbre* sur les *transactions immobilières.* — Sur l'émission d'un *vœu* demandé par la *Société vétérinaire de l'Aube.* — Sur une demande de *souscription* à la « *Revue politique et littéraire* » *formée par M. Marcel Fournier*, directeur de cette revue.

Rapport de M. Burin-Desroziers relatif à des *demandes en réduction* du *contingent personnel-mobilier*, formées par les *communes de Pérignat-les-Sarlièves, Brousse, Jumeaux et Pontgibaud.*

Rapport de M. Colombier relatif à la *pêche du nase.*

Rapports de M. Sabaterie : Relatif au *tramway de la gare de Thiers au faubourg du Moutier.* — Sur la situation des *chemins de fer* de *Gerzat-Maringues* et de *Riom-Volvic*, au point de vue du rendement.

Rapport de M. Laville relatifs aux *subventions* à accorder aux communes pour *acquisition de terrain.*

Rapport de M. de Chabrol relatif à une demande de souscription à un *traité sur la protection des enfants du premier âge.*

21 Août 1897. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Communication par *M. le Président* d'un vœu du Conseil général de la Haute-Garonne tendant à la *suppression* des *écoles normales* de *garçons et de filles.*

Communication par *M. le Président* d'une demande d'indemnité pour la *préparation* de la *salle des séances du Conseil général*, formée par M. Valogne.

Rapports de M. Thave : Relatif au maximun des *impositions extraordinaires des communes.* — Sur le *compte général* des *dégrèvements* et *non-valeurs* sur *contributions directes* et taxes y assimilées. — Sur les *comptes des frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures.*

Rapports de M. Boutarel : Relatif au classement des *demandes* de *secours* pour *églises et presbytères.* — Sur l'attribution des bourses vacantes à l'*école départementale d'accouchement.* — Sur les boursiers départementaux à l'*école d'horlogerie de Cluses.* — Sur les boursiers départementaux dans les *écoles vétérinaires.* — Sur le service des *épizooties.*

Rapports de M. Girard : Relatif aux *archives départementales.* — Sur une proposition faite par le Ministre des Cultes d'allouer une somme de 2,000 francs pour rétablir l'*église de Saint-Saturnin* dans son état primitif. — Sur les *cours d'adultes.* — Sur la fondation d'une *école de notariat à Riom.* — Sur une demande de souscription en faveur de la publication l'*Auvergne historique.*

Rapport de M. Tallon relatif à la création d'un *réseau de tramways* et de *chemins de fer d'intérêt local dans le Puy-de-Dôme.*

Rapport de M. de Chazelles relatif à l'établissement au quai d'Orsay, à Paris, de la *gare du chemin de fer d'Orléans.*

Rapports de M. Marignier : Relatif à la communication faite par *M. le Préfet* d'une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture concernant la *suppression des pêcheries fixes* dans la *Loire.* — Sur la *proposition* de loi ayant pour objet de déclarer d'utilité publique le projet d'un *canal maritime* de *Paris à Rouen.*

Rapport de M. Petit relatif au *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.*

Rapport de M. Echallier relatif à la rectification de la *route nationale n° 122 (côte de Mejanesse).*

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *aliénés.*

Rapports de M. Côte Blatin : Relatif au service des *épidémies.* — Sur le *dépôt de mendicité de Rabès.* — Sur le terrain de la *caserne de gendarmerie du cours Sablon.*

Rapports de M. Ledieu : Relatif au bail de la *caserne de gendarmerie* de *Pontaumur.* — Sur le bail de la *caserne de gendarmerie d'Ennezat.* — Sur le bail de la *caserne de gendarmerie d'Olliergues.*

Rapport de M. Bataille relatif à l'aménagement de la *salle du Conseil général.*

Rapports de M. Béchon Morel : Relatif à une demande de subvention faite par le Conseil municipal de Riom pour la *chaire d'agriculture de Riom.* — Sur la situation de la *Caisse des retraites des employés départementaux.* — Sur la liquidation de la *pension* de

retraite de *M. Mallye*, ancien chef de division à la Préfecture. — Sur une demande de *subvention* faite par la *Société centrale de sauvetage des naufragés.* — Sur des demandes de *subvention* faites par l'*Association d'Alsace-Lorraine* et par la *Société des Alsaciens-Lorrains du Puy-de-Dôme.* — Sur une demande de *subvention* faite en faveur de l'*Orphelinat de l'enseignement primaire.* — Sur une demande de *subvention* faite par la *Société de protection des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.* — Sur une demande de *subvention* faite par l'*Association des membres de l'enseignement.* — Sur une demande de *souscription* pour l'*érection d'un monument à Victor Duruy.* — Sur l'inscription au budget de *secours* à d'anciens *employés départementaux* et à leurs familles. — Sur une demande du Président du *Comice agricole d'Issoire* tendant à ce que la *subvention* départementale accordée à cette association soit augmentée. — Sur les ressources à voter pour assurer le fonctionnement des divers services ressortissant à la *chaire départementale d'agriculture.* — Sur le *bureau de poste de Châteauneuf.* — Sur une demande de *secours* formée par *Mme Ozol*, veuve d'un agent voyer. — Sur la somme à voter pour le *placement au parc Bargoin d'élèves sortant de l'école de La Molière.*

25 Août 1897. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet* relative à la nomination d'un membre de la *Commission spéciale* instituée pour l'*Etablissement du Mont Dore*, en remplacement de M. Chatard, décédé.

Question de M. Boutarel relative à la suite donnée à des vœux émis par lui pour 1° la création de *débits de Tabac* à *Lavergne, commune de Cisternes-la-Forêt,* et *aux Roches, commune de Saint-Ours*; 2° le *service postal* des communes de La Goutelle et de Montfermy.

Nomination de la *Commission départementale.*

Rapports de M. Corre : Relatif à la remise pour l'année 1897, des *droits d'octroi*, votée par le Conseil municipal d'Issoire. — Sur l'établissement à Aigueperse d'une *taxe* d'*octroi sur les porcs* et les viandes dépecées qui en proviennent. — Sur la prorogation des tarifs et règlements d'*octroi de la ville de Riom.* — Proposant de donner acte à M. le Préfet de la communication des *rapports* du *Trésorier Payeur* général, du *Directeur des Contributions* directes, du *Directeur des Contributions* indirectes et du *Directeur de l'Enregistrement* des Domaines et du Timbre. — Sur une demande d'augmentation du traitement des *employés de la sous-préfecture de Riom.*

Rapport de M. Franck Chauvassaignes relatif à une demande de *secours* faite par la *commune de Saint-Ferréol-des-Côtes* pour des travaux de défense à exécuter sur la *rive gauche de la Dore* pour la protection des communaux de Puvie.

Rapports de M. Thave : Relatif à une demande de *crédit* faite par *M. le Président du tribunal civil de Clermont.* — Sur un vœu tendant à la *réduction de l'impôt foncier* assis sur la *propriété non bâtie.* — Sur la *subvention* accordée pour les *Sociétés de secours* [illegible].

Rapport de M. Barin Desrozers relatif à des vœux émis par MM. Boutarel et Thave pour des *secours* à accorder aux familles réduites à la misère par les *orages* et les *gelées.*

Rapports de M. Chambige : Relatif au classement général des *projets scolaires*. — Sur le classement des demandes des communes qui sollicitent l'autorisation d'employer les rabais des *maisons d'école* à l'exécution de travaux supplémentaires. — Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic*. — Sur les *boursiers départementaux* dans les *lycée et collèges du Département*. — Sur un vœu du Conseil d'arrondissement d'Issoire tendant à obtenir l'augmentation du nombre de *bourses départementales* attribuées au *collège d'Issoire*. — Sur les *boursiers départementaux* à l'*Ecole professionnelle de Clermont*. — Sur la situation des *écoles normales de garçons et de filles*. — Sur les *sourds-muets* élevés aux frais du Département. — Sur le *service météorologique*. — Sur le *service de la vaccine*. — Sur un *cours supérieur de mathématiques élémentaires* à créer au *lycée de Clermont*.

Rapports de M. Chamerlat : Relatif aux *jeunes aveugles* élevés aux frais du Département. — Sur la création d'une *bourse départementale* à l'*Ecole nationale de contre-maîtres de Cluny*.

Rapport verbal de M. Boutarel relatif au classement d'une demande de *subvention* formée par la *commune de Marat*, pour la construction d'une *église*.

Rapports de M. Marignier : Relatif à la communication faite par *M. le Préfet* d'une lettre de M. le Ministre des Travaux publics l'informant de l'allocation au Département d'une *subvention* de 1,100 francs, pour les travaux du *perré de la Borde*. — Sur la déclaration d'utilité publique du *tramway de Saint-Remy-sur-Durolle à Thiers*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Relatif à la situation des *chemins vicinaux de grande communication*. — Sur le *programme des chemins vicinaux de 1898*. — Sur la situation des *chemins vicinaux d'intérêt commun*. — Sur le rattachement, à titre d'embranchement, de plusieurs voies au réseau des *chemins vicinaux d'intérêt commun*.

Invitation de *M. le Président* relative à la réunion de la *Commission du Mont-Dore*, et nomination de M. Echallier comme membre de cette Commission, en remplacement de M. Chatard, décédé.

Rapports de M. de Chabrol : Relatif au service de l'*assistance communale et départementale*. — Sur le *travail des enfants, des filles mineures et des femmes*. — Sur la création d'un *asile interdépartemental*.

Rapports de M. Lajaunie : Relatif au vote d'un crédit de 100 francs en faveur de la Société l'*Alliance Française*. — Sur la communication faite par *M. le Préfet* du *rapport de M. le Directeur des Postes et Télégraphes*, sur la suite donnée aux vœux du Conseil général. — Sur une *lettre* de M. Francon priant l'assemblée départementale d'émettre un *vœu* pour la *révision du programme d'enseignement primaire*. — Sur divers *vœux* émis par les Conseils d'arrondissement.

26 Août 1897. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Rapport verbal de M. Petit relatif à une demande de *secours* faite par la *commune de Miremont* pour la réfection d'une *passerelle* établie sur le *ruisseau de Chancelade*.

Déclaration de M. Laville relative à la nomination des membres des *Comités des habitations à bon marché* de Brassac, Saint-Eloy et Thiers.

Rapports de M. Goyon : Relatif au *compte du Préfet* des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1866. — Sur le *budget de report* de l'exercice 1897. — Sur le *budget rectificatif* de l'exercice 1897. — Sur le *budget de l'exercice* 1898.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes sur les *monuments historiques*.

Rapport de M. Côte-Blatin, lu par M. Burin-Desroziers, relatif à l'extension du *périmètre de protection des sources du Mont-Dore*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au solde du *premier réseau d'égout du Mont-Dore*.

Rapports de M. Chamerlat : Relatif aux *bourses départementales* à l'*Ecole nationale des Beaux-Arts*. — Sur l'*Ecole nationale des Arts décoratifs*.

Rapport de M. Colombier relatif au *tramway de Clermont au puy de Dôme*.

Rapport de M. Petit relatif à l'*automobilisme* (*train Scott*).

Rapports de M. Farjon : Relatif au *service général de la vicinalité*. — Sur divers *vœux* émis par les Conseils d'arrondissement concernant la *vicinalité*.

Rapports de M. Bataille : Relatif au *logement des officiers de gendarmerie* dans la *caserne du boulevard des Salins*. — Sur le compte des travaux de réfection du pavillon sud-ouest de l'*hôtel de la Préfecture*. — Sur diverses demandes de *crédits* présentées par M. le Préfet pour les *bâtiments départementaux*. — Sur l'ameublement des nouveaux locaux provenant de la reconstruction du pavillon sud-ouest de la *Préfecture*. — Sur le traitement des *malades indigents à l'hôpital thermal du Mont-Dore*.

Rapports de M. Corny, lus par M. Sabaterie : Relatif à la subvention de l'Etat pour les dépenses de l'*assistance médicale gratuite en 1895*. — Sur la réglementation du *service de l'assistance médicale gratuite*.

Rapports de M. Serre : Relatif au *sectionnement électoral de la commune de Châtelguyon*. — Sur la commune de *Vodable*. — Sur diverses demandes intéressant les *foires et marchés*. — Sur l'acte à donner à M. le Préfet de diverses communications.

Rapports de M. Pouyet : Relatif au bail de la station d'*étalons* de Clermont. — Sur la création d'un *concours hippique annuel à Clermont*. — Sur les vœux émis par la *Commission interdépartementale* [illegible] de la 3e circonscription de remonte. — Sur diverses [illegible].

Rapports de M. Thomas : Relatif à des *bourses* et récompenses à l'[illegible]. — Sur la compétence des *juges de paix* en [illegible] des [illegible] de [illegible] et de [illegible].

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Tallon tendant à l'exécution des travaux de défense du *pont de la route* n° 27 et au communal du Chambon.

Vœux de M. Tallon tendant : 1° à la transformation en bureau permanent du *bureau* temporaire de *poste* établi à *Châteauneuf-les-Bains ;* 2° au transfert dudit bureau au village de Bordat.

Vœux de M. Girot-Pouzol tendant à ce que : 1° le *train* qui part de *Clermont* à 8 h. 50 du matin soit prolongé sur le *Breuil et Brioude* au lieu de s'arrêter à Issoire; 2° la gare du *Breuil* soit agrandie, etc.

Vœu de M. Côte-Blatin tendant au vote d'un crédit en vue de la *reconstitution du vignoble.*

Vœu de MM. Boutarel et Petit tendant à ce que les *agents voyers* et les *facteurs des postes* soient exemptés de la *taxe vélocipédique.*

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant à l'extension de la *compétence des juges de paix* et à la révision du *tarif des greffiers de justice de paix et de simple police.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à l'interdiction de l'*entrée en France* des *animaux* de l'espèce bovine provenant de la *République Argentine* où règne une *épizootie.*

Vœu de M. Sénectaire tendant à la création d'un *champ de tir* sur le *plateau de la Serre.*

Vœux de M. Colombier tendant à ce que : 1° l'usage des *messages téléphonés* soit possible entre tous les centres téléphoniques, quelle que soit leur distance entre eux; 2° toute personne, abonnée ou non, puisse toujours, moyennant le versement d'une taxe à fixer, faire appeler au téléphone public la personne avec laquelle elle désire correspondre.

Vœu de M. Côte-Blatin tendant à la stricte et rigoureuse application de la *loi du 26 juin 1841* et de l'ordonnance de 1816 concernant l'interdiction des ventes à l'amiable faites par les *commissaires priseurs.*

Vœu de MM. Thave et Corny tendant à ce que la répartition des *secours pour pertes* par suite d'événements malheureux soit faite par des délégués désignés par le Conseil municipal et par M. le Préfet.

Vœu de MM. Bony-Cisternes et Goyon tendant à ce qu'une *subvention* soit accordée pour les travaux de défense à exécuter contre les *inondations des ruisseaux* qui avoisinent le bourg de *Chambon* (Issoire).

Vœu de MM. Bataille et Thave tendant à ce que le *dégrèvement de l'impôt foncier* soit le plus élevé possible, pour les victimes de la *grêle* et de la *gelée.*

Vœu de MM. Laville et Bataille tendant à ce qu'une somme supplémentaire de 50,000 francs soit accordée, par M. le Ministre des Travaux publics, au *service des études* du *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat* (section de Saint-Gervais), afin de procurer du travail aux populations de la contrée réduites à la misère par les orages.

Vœu de M. Guillemin tendant à la revision du *tarif postal* des lettres et objets recommandés.

Vœu de M. Guillemin tendant à la suppression des *timbres-quittances.*

Vœu de M. Sabaterie et autres tendant à ce que le *train 2461* partant de Clermont à 10 h. 19 du matin sur Thiers et correspondant au *train 2424* partant de Pont-de-Dore à 11 h. 35 sur Arlanc soit pourvu d'un courrier convoyeur. (Renouvellement).

Vœu de MM. Tallon, Laville et Bataille, tendant à l'établissement d'un *bureau de poste à Saint-Georges-de-Mons.*

Vœu de M. Lecoq tendant à la création d'un *bureau de poste à Servant.* (Renouvellement.)

Vœu de MM. Brun et Bony-Cisternes tendant à ce que les travaux du *chemin d'intérêt commun n° 123*, de Saint-Babel à Saint-Germain-Lembron, soient compris au prochain programme.

Vœu de M. Bataille tendant à la création d'une *école de hameau* à *Blarcix, commune de Saint-Priest-des-Champs.* (Renouvellement.)

Vœu de M. Bataille tendant à ce que le tracé du *chemin d'intérêt commun de La Chaussade au pont du Bouchet*, passant par les villages de Montpied, La Mazière et Carton, soit maintenu.

Vœu de M. Thave tendant à l'établissement d'une *boîte aux lettres aux Roux, commune de Paslières.* (Renouvellement.)

Vœu de M. Franck Chauvassaignes tendant à ce qu'un *projet de loi* soit présenté aux Chambres pour la *réglementation des pâturages.*

Vœu de M. Franck Chauvassaignes tendant au rétablissement du *champ de tir de l'artillerie* à la *Fontaine-du-Berger,* et, au cas où cette solution serait impossible, M. Chauvassaignes demande que le champ de tir soit placé sur le territoire du Département.

Vœu de M. Desmonteix tendant à ce que la moitié seulement des *prestations* de la *commune de La Cellette* soit affectée au *chemin de grande communication n° 27*, et que l'autre moitié soit attribuée aux chemins ruraux de la commune.

Vœu de M. Desmonteix tendant à ce que les habitants des communes du Quartier et de La Cellette et d'une partie de la commune de Saint-Maignier soient *dégrevés* de leurs *impôts* pour 1897, à raison des *pertes* que la *gelée* et la *grêle* leur ont causées.

Vœu de M. Desmonteix tendant à l'établissement, par le Service vicinal, d'un *aqueduc* sur le *chemin de grande communication n° 27*, dans la traverse de Pionsat, partie comprise entre les maisons Nicolas et Maymat.

Vœu de M. Miomandre tendant à la suspension des *droits d'entrée* sur les *blés étrangers.*

Vœu de M. Guillemin tendant à la suspension totale ou partielle des *droits d'entrée* sur les *blés étrangers.*

Vœu de M. Bataille, appuyé par MM. Laville et Colombier, tendant à ce que l'*expédition du gibier* puisse être faite lorsque la chasse est autorisée au point de départ et au point de destination, lors même que les voies ferrées traverseraient des départements où l'ouverture de la chasse ne serait point faite.

Vœu de M. Girard tendant à ce que satisfaction soit donnée à une demande de *dégrèvement d'impôts* pour l'année 1898, formée par

les propriétaires de la commune de Chaptuzat, à raison des *pertes* que la *gelée et la grêle* leur ont causées.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que les études définitives du *chemin d'intérêt commun n° 132*, de Doranges à Champagnat-le-Jeune, soient faites avec la plus grande activité.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que des études soient faites, par le Service vicinal, pour la construction d'un *pont en pierre*, en remplacement du *pont métallique* avec *tablier en bois*, établi sur le *chemin de grande communication n° 2*, entre les communes d'Arlanc et de Dore-l'Eglise.

Vœu de M. de Chazelles tendant à ce que l'interprétation mise en avant par la Compagnie P.-L.-M. pour l'application du *tarif de transport des fruits par paniers* ne soit pas admise; que la nouvelle tarification par elle proposée ne soit pas homologuée et que les fruits envoyés en paniers bénéficieront du *tarif spécial*.

Vœu de M. Sénectaire tendant à ce qu'à chaque *dépôt d'étalons* il soit fait à tous les palefreniers de station un *cours d'extérieur du cheval et des tares héréditaires*.

Vœu de MM. Farjon, Ledieu, Colombier, Sabaterie, Barrière et Chapot, tendant à l'allocation d'une *subvention* de 300 francs à *M. le Professeur d'agriculture de l'arrondissement d'Ambert*, pour ses tournées agricoles.

Vœu de MM. Thomas, Guyot-Lavaline, Gardette et Verny, tendant à ce que le croisement des *trains 2477 et 2472*, de Saint-Etienne à Clermont, soit reporté de Lezoux à Vertaizon. (Renouvellement.)

Vœu de M. Thave tendant à la création d'un *poste de facteur boîtier à Ris*.

Vœu de M. Chamerlat tendant à la création d'un *bureau de poste* et *télégraphe* au chef-lieu de la *commune de Sermentizon*.

Première Session ordinaire de 1898

18-20 Avril. —

Préfet : M. J. Dupuy. — *Président élu :* M. Guyot-Lavaline. — *Vice-Présidents élus :* MM. Barrière et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Sabaterie, Corny et Pouyet.

18 Avril 1898. — La séance est ouverte à 2 heures 55. *M. le Préfet* y assiste.

Il est procédé à l'appel nominal par M. Sabaterie, l'un des *secrétaires*. Il constate la présence des mêmes conseillers qu'en la précédente session, sauf MM. de Chabrol et Petit, excusés, et celle de MM. Béchon, Bonnefoy et Florand, nouvellement élus en remplacement de MM. Béchon Morel père, Lajaunie et Chatard.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Pendant l'intersession qui vient de prendre fin le Conseil géné-

ral a perdu un de ses membres, M. Béchon-Morel, qui représentait le canton de Saint-Remy depuis 1884. Il était généralement assidu à nos séances ; sa modestie et la douceur de son caractère lui assuraient auprès de ses collègues des relations faciles et cordiales.

» Au nom du Conseil général, je lui adresse un dernier souvenir.

» Je souhaite aussi la bienvenue aux trois nouveaux collègues qui nous arrivent, MM. Béchon, Bonnefoy et Florand. »

Dépôt par M. Tallon de deux délibérations du Conseil municipal de la *commune de Châteauneuf*, relatives à des *chemins vicinaux*

Création d'un *bureau de placement gratuit*. — Demande de subvention lue par M. Chambige.

19 Avril 1898. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communications du *Président*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : relatif à des *plans d'alignement* et à des *plans parcellaires* concernant les *chemins d'intérêt commun*. — Sur une modification à apporter au *programme* des *chemins vicinaux de 1898*. — *Chemin n° 13*. — Relatif au *programme* des *chemins vicinaux de 1899*. — Sur une demande d'*indemnité* faite par le sieur Durantel, ancien *fermier* du *bac de Saint-Gal*. — Sur une demande d'*indemnité* faite par le sieur *Antoine Chabaud* pour occupation de terrain sur les *chemins de grande communication n° 3* et d'*intérêt commun n° 5*.

Rapports de M. Lecoq : Relatif aux contingents des communes pour l'*entretien* des *chemins de grande communication* et d'*intérêt commun en 1899*. — Relatif aux contingents des communes pour le traitement des *agents voyers*. — Sur des demandes en réduction de leur *contingent en prestations*, applicable aux *chemins de grande communication et d'intérêt commun*, formées par les communes de Tralaigues, Villossanges et Yronde-et-Buron.

Communication de M. Guyot-Dessaigne relative au *rachat* du *pont d'Orbeil*.

Rapport de M. de Chabrol relatif aux *habitations à bon marché*, lu par M. de Chazelles.

Rapports de M. Côte-Blatin : relatif à l'aménagement de la *salle du Conseil général*. — Sur l'agrandissement du bureau de l'*Assistance publique*.

Rapports de M. Bataille : Relatif à une *réclamation* faite par Mme veuve Eusebio, propriétaire de la *caserne de gendarmerie à pied* de Clermont. — Sur le logement des *officiers de gendarmerie* dans la *caserne des Salins*. — Sur une nouvelle réglementation du *Service d'assistance médicale gratuite*.

Rapports de M. Bonnefoy : Relatif à la revision des *listes électorales* des *Chambres de commerce*. — Sur une demande de *sectionnement électoral* formée par les habitants de divers villages de la *commune de Chapdes-Beaufort*. — Sur une demande de *sectionnement électoral* formée par les habitants de divers hameaux de la *commune de Saint-Pierre-Roche*. — Sur les *réponses* faites par l'*Administration des Postes* aux divers *vœux* émis par le *Conseil*

général, dans sa session d'août 1897. — Sur la désignation de *trois conseillers généraux* qui doivent faire partie du Comité de surveillance de l'*Ecole pratique d'agriculture de La Molière.* — Sur la nomination d'un *conseiller général* comme membre du *Comité technique pour plantation de vignes.* — Sur des *communications* faites par M. le Préfet, au sujet de la suite donnée à des *vœux émis* par les *Conseils d'arrondissement* sur diverses questions intéressant l'*agriculture.* — Donnant acte à *M. le Préfet* de sa *communication* relative à la suite donnée à un vœu tendant à ce que des *congés spéciaux* soient accordés aux *militaires en activité de service* exerçant la profession d'*agriculteur.*

Rapports de M. Pouyet : Relatif à la libre *circulation* de *cépages américains* dans le département du Cantal. — Sur une demande de *secours* formée par M[lle] *Levadoux*, sœur de feu M. Levadoux, ancien greffier du Conseil de préfecture du Puy-de-Dôme.

20 Avril 1898. — Lecture du procès-verbal de la dernière séance

Rapport de M. Tallon contenant un projet de résolution, au sujet de la création d'une *Ecole de Droit.*

Communication du *Président* d'une lettre de remerciement de M[lle] *Levadoux.*

Nomination des Commissions chargées de reviser les *listes électorales des Chambres de Commerce.*

Nomination d'un conseiller général comme membre de la *Commission départementale des bureaux de tabac de 2me classe.*

Rapport de M. Côte-Blatin relatif à l'*avenue de la gare* du *Mont-Dore.*

Motion de M. Chabory tendant à la création d'un nouveau poste d'*agent voyer* dans le canton de *Rochefort*, qui comprendrait les communes de La Bourboule, de Laqueuille, de Murat et du Mont-Dore.

Rapports de M. Goyon : Relatif au *compte départemental de l'exercice 1896.* — Sur des demandes de *crédits.*

Rapports de M. Corne : relatif à des rattachements à faire au *budget* de 1898. — Relatif aux *produits éventuels départementaux.*

Rapport de M. Girard relatif à diverses questions.

Rapports de M. Tallon : Relatif aux études du *réseau départemental des chemins de fer d'intérêt local.* — Relatif aux suites données à des *vœux* concernant le *ministère des Travaux publics.*

Rapport de M. M[illegible]rier relatif à l'établissement à la *gare de Gerzat* d'un *[illegible] de chargement.*

Rapport de M. C[illegible] relatif à des réponses faites par le ministère des Travaux publics à des vœux concernant la *marche des trains [illegible]*

Rapport de M. Sab[illegible] relatif à la réponse faite par le ministère des Travaux publics à un vœu tendant à la rectification de la *côte de M[illegible]* — *route nationale 122.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Relatif au tracé à adopter pour le chemin destiné à relier le *chemin de grande communication n° 18*, près des Ballays, du *chemin de grande communication n° 5*, près du pont de Raffiny. — Sur le *rachat du pont d'Orbeil*..

Rapport de M. Laville relatif aux *subventions* accordées aux *communes* pour *acquisitions de terrains*.

Rapport de M. Côte-Blatin relatif à l'organisation spéciale par la *ville de Riom* du Service de l'*assistance médicale gratuite*.

Rapports de M. Chometon : Relatif à la liquidation des *pensions de retraite* de Mme veuve Chatard et de MM. Fousson et Bonnaud, agents voyers d'arrondissement. — Sur la retenue du premier douzième du traitement, au profit de la *Caisse départementale des retraites*. — Sur les suites données à des vœux concernant : la répartition des *secours* pour *pertes* par suite d'événements malheureux ; la suppression des *timbres-quittances ;* la *culture du tabac* dans le département du Puy-de-Dôme. — Sur la désignation d'un *membre du Conseil général* pour présider la Commission chargée d'examiner les demandes de *primes* faites par les *cultivateurs de lin et de chanvre*.

Rapports de M. Pouyet : Relatif au projet de distraction du régime *forestier* d'un hectare quarante-huit ares du bois sectional de Védrine, commune de Messeix, et à la soumission au régime forestier, en remplacement, de un hectare quatre-vingt-quinze ares de terrains en bruyères appartenant à la même commune. — Sur l'aménagement proposé par l'Administration, pour les *forêts sectionales* de Murat-le-Quaire, Le Pessy, La Fosse et Les Escures, commune de Murat-le-Quaire ; de Courrat et de Vanause, commune de La Goutelle, et de Farreyrolles, commune de Bourg-Lastic. — Sur la désignation de deux conseillers généraux pour représenter le département du Puy-de-Dôme dans la *Commission interdépartementale hippique* de la *troisième circonscription de remonte*. — Sur la *communication* faite par le Préfet des délibérations prises par le Conseil général de la Loire, en août 1897 et janvier 1898, au sujet du *reboisement des montagnes*. — Sur les suites données à des vœux concernant : la *réglementation des pâturages ;* le *colportage du gibier ;* la création d'un *concours hippique à Clermont*. — Sur une demande de *secours* faite par Mme veuve Matussière.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant à ce qu'une solution définitive soit donnée à la question du *rachat du pont d'Orbeil*.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que l'Administration fasse étudier par le Service vicinal un projet de *pont* à établir sur la rivière d'Allier dans la commune d'Auzat-sur-Allier, en vue de remplacer par un pont à passage gratuit le bac qui fait le service au lieu dit de *Laroche*.

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce que le *chemin de fer départemental* projeté de *Sauxillanges à Arlanc* passe par le Vernet-la-Varenne, Saint-Genès-la-Tourette et Saint-Germain-l'Herm.

Vœu de MM. Florand et Pouyet tendant à ce que les *bureaux télégraphiques* de Bourg-Lastic, Herment, Messeix, etc., soient

reliés directement à Clermont, et à la création à Laqueuille, aux frais de l'Admininistration, d'un appareil dit Manderon.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que l'Administration accueille favorablement les demandes formées par les familles des cantons d'Ambert et d'Arlanc désireuses d'élever des *enfants* de l'*Assistance départementale.*

Vœu de MM. Girard et Bonnefoy tendant à ce qu'une ligne qui relierait Ennezat et Riom soit comprise dans le réseau projeté des *tramways départementaux.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant à ce qu'un poste de *maître-adjoint* soit créé à l'*école* de la rive gauche d'*Auzat-sur-Allier.*

Vœu de M. Girot-Pouzol tendant : 1° à l'établissement d'une *halte* en face du pont de *Jumeaux*, sur la ligne du P.-L.-M., de Clermont à Arvant ; 2° à l'arrêt à Brassac du *train n° 604.*

Vœu de M. Thave tendant à ce que les études du *chemin n° 114*, entre Montpeyroux, commune de Puy-Guillaume, et Saint-Victor, canton de Saint-Remy, en suivant la vallée de la Credogne, soient achevées le plus tôt possible.

Vœu de MM. Tallon, Bonnefoy et Laville, tendant à l'allocation d'une subvention départementale pour la *construction* de *lavoirs* et d'*abreuvoirs* dans quatre sections de la *commune de Manzat.*

Vœu de MM. Tallon, Bonnefoy et Laville, tendant à ce que : 1° le *chemin d'intérêt commun de La Vareille* (route n° 17) au chemin n° 19, dont les études sont faites, soit compris au programme des travaux et qu'une subvention soit accordée pour assurer son exécution ; 2° la même exécution comprenne la partie restée en lacune entre *Saint-Georges* et *Blancheix*, sur la route de Manzat à Vauriat.

Vœu de M. Corre tendant à ce que l'*Administration* prenne les mesures nécessaires pour rendre obligatoire, dans les communes du Marais : Saint-André-le-Coq, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Clément-de-Régnat et Bas-et-Lezat, le *curage de canaux et fossés d'irrigation* qui séparent les différents héritages et qui servent de collecteurs aux eaux qui s'en égouttent et les conduisent aux ruisseaux les plus voisins.

Vœu de M. Corre tendant à l'allocation de la somme nécessaire pour l'*empierrement* du *chemin d'intérêt commun n° 13*, embranchement sur Beaumont à La Garde.

Vœu de M. Corre tendant au prolongement du *chemin d'intérêt commun n° 107* jusqu'à Saint-Priest, en passant par l'étang des Trois-Gouttes, le bois Brun, les Gilberts et les Bourliats, allant se souder au chemin d'intérêt commun n° 55, au lieu dit du Ruisseau.

Vœu de MM. Bony Cisternes et Serre tendant à la création d'un *bureau de poste et de télégraphe à Auzat le Luguet.*

Vœu de M. Barrière tendant à ce que le département de la Haute-Loire ouvre sur son territoire la portion du chemin qui lui reste à construire comme continuation du *chemin d'intérêt commun n° 56* d'Ambert à Brioude.

Vœu de M. Bataille tendant au vote des crédits nécessaires pour continuer la construction du *chemin de Saint Gervais à Espinasse* et pour commencer le chemin de Gouttières à La Peze.

Vœu de M. Laville tendant à l'établissement d'une *station* intermédiaire entre *Saint-Eloy* et *Gouttières* et d'un *chemin d'accès* à cette station.

Vœu de M. de Chazelles et autres tendant à l'*affectation* des *jeunes gens* du département devant servir dans la *cavalerie*, au *10e régiment de chasseurs* et au *30e régiment de dragons*.

Vœu de MM. Brun et Bony-Cisternes, auquel s'est associé M. Burin-Desroziers, tendant à ce que les travaux du *chemin n° 123*, de Saint-Babel à Saint-Germain-Lembron, soient compris dans un des plus prochains programmes.

Vœu de M. Corre tendant au classement des chemins ci-après : 1° *chemin dit de Gannat ;* 2° *chemin de Bas à Marchezat ;* 3° chemin faisant suite à l'embranchement du *chemin d'intérêt commun n° 55*, dans la partie comprise entre la Croix-du-Triève de Beauvezet à Razet ; 4° chemin de Saint-André-le-Coq à Saint-Denis-Combarnazat.

Vœu de M. Corre tendant à une nouvelle *répartition* du contingent des *prestations* de la *commune de Mons.*

Vœu de M. Sauvat tendant à la création d'une *classe enfantine* à l'*école de Cellamines*, commune d'Auzat-sur-Allier.

Vœu de M. Echallier tendant à ce que l'Administration fasse les diligences nécessaires pour obtenir le plus tôt possible le décret déclarant d'utilité publique l'élargissement de l'*avenue de la gare du Mont-Dore.*

Vœu de M. Marignier tendant à ce que l'Administration fasse étudier le tracé, dans la ville de Maringues et les abords, du *chemin de grande communication n° 23.*

Vœu de M. Burin-Desroziers tendant à la *rectification* de la *côte de Mejanesse* (route nationale n° 122). — Renouvellement.

Vœu de M. Burin-Desroziers tendant à ce que la question de l'admission à bureau ouvert des *enfants assistés* soit tranchée par une loi.

Deuxième Session ordinaire de 1898

— 22 Août-1er Septembre. —

Préfet : M. Ardisson (1). — *Président doyen d'âge :* M. Girard. *Président élu :* M. Barrière. — *Vice-Présidents élus :* MM. Laville et Cote-Blatin. — *Secrétaires élus :* MM. Sabaterie, Corny et Pouyet.

(1) Ardisson (Léon), né le 22 avril 1848, à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône), avocat, ancien maire. Successivement : le 9 mai 1878, Conseiller de Préfecture des Alpes-Maritimes (1re classe), 23 mars 1879, Secrétaire général des Alpes-Maritimes, [illegible] 1879, Sous-Préfet de [illegible]-sur-Saône (1re classe), 29 mai 1881, Officier d'Académie, [illegible] août 1888, Administrateur du territoire de Belfort, 12 février 1890, Préfet des Basses-Alpes (3e classe), [illegible] avril 1890, Chevalier de la Légion d'honneur, [illegible] 1894, Préfet [illegible] (3e classe personnelle), [illegible] décembre 1895, Préfet des Pyrénées-Orientales (3e classe), 13 février 1897, Préfet de Vaucluse (2e classe), [illegible] 1898, Préfet du Puy-de-Dôme (2e classe), et le [illegible] février 1900, appelé sur sa demande à d'autres fonctions et remplacé par M. Joly.

22 Août 1898. — La séance est ouverte à 2 heures 45. *M. le Préfet* y assiste et déclare ouverte la session d'août.

M. Girard, *doyen d'âge*, et M. Pouyet prennent place aux bureau.

Etaient présents : Les mêmes Conseillers qu'en la précédente session, moins MM. Audibert, Desmonteix, Tallon et Burin-Desroziers, remplacés par MM. Gauttier, Mangerel, Dr Mazuel et Vigier.

M. le Président. — Messieurs, après avoir souhaité la bienvenue à nos nouveaux collègues, ensuite au nouveau représentant du gouvernement de la République, M. le préfet Ardisson, et présenté à vous tous mes hommages, je vous prierai de procéder à l'élection de votre bureau définitif.

Je n'y procèderai point cependant avant d'avoir exprimé, je l'espère, les sentiments de regret de toute l'Assemblée à l'égard de son ancien président, M. Guyot-Lavaline, auquel je me permets, dans tous les cas, de traduire ceux d'un ancien camarade politique et d'un vieil ami. *(Vif assentiment.)*

M. Barrière est proclamé *président du Conseil général.*

M. Barrière. — Je remercie mes chers collègues de l'honneur — du douloureux honneur même — qu'ils me font. Je n'avais pas posé ma candidature au premier tour de scrutin, j'avais même déclaré que je ne la posais pas davantage pour le second.

Le Conseil général me donne un ordre, je suis obligé de m'incliner. *(Applaudissements.*

MM. Laville et Côte-Blatin sont proclamés *vice-présidents.*

MM. Sabaterie, Corny et Pouyet, *secrétaires.*

M. le Président Barrière prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Devant votre volonté je m'incline ; mais pourrai-je trouver des termes suffisants pour vous traduire la gratitude dont mon âme est pleine?

» En me désignant pour présider à vos délibérations, vous me décernez un honneur si grand à mes yeux que je n'aurais jamais osé le concevoir. Ma reconnaissance est profonde. Pour vous la témoigner utilement, j'apporterai dans la direction des débats le plus grand esprit de justice et d'impartialité. Toutes les opinions peuvent ici se produire; j'assurerai leur libre et entière discussion.

» Je suis votre interprète en saluant respectueusement notre honorable collègue, M. Guyot-Lavaline, dont la retraite volontaire nous cause tant de regrets. Pendant de longues années, il a présidé cette Assemblée avec un tact et une dignité qui serviront d'enseignement et d'exemple à celui qui a l'honneur de venir après lui. *(Applaudissements.)*

» Le suffrage universel a deux fois cette année manifesté sa volonté de voir enfin se réaliser les réformes justes et légitimes qu'il attend. Il a compris que tout gouvernement qui reste dans l'immobilité ou, qui pis est, va en arrière, se condamne à périr. Dans ses actes politiques, notre Assemblée s'inspirera de cette volonté. Dans ses actes administratifs, elle continuera, avec le précieux concours de nos nouveaux collègues, d'apporter son esprit de dévouement absolu à la gestion des intérêts qui lui sont si chers.

» Monsieur le Préfet,

» Au nom du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue. Vos

arrivez dans notre département avec de tels états de service que nous devons nous réjouir de vous avoir comme collaborateur et pour conseil éclairé. L'exécution de nos décisions, dictées toujours par l'amour du bien public, vous paraîtra facile, et nous espérons tout de votre puissant concours. Le gouvernement de la République vous a donné une mission sinon difficile, délicate tout au moins : faire d'abord acte de justice et de réparation, et vous efforcer de faire renaître la concorde et l'apaisement ; votre caractère si élevé et votre grande expérience vous permettront, j'en ai l'espoir, de la mener à bien.

» Messieurs,

» J'adresse vos remerciements au bureau provisoire, à notre vénéré doyen et au plus heureux de nos collègues puisqu'il est le plus jeune. » *(Applaudissements.)*

M. Guyot-Lavaline. — Je croirais manquer à mon devoir si je ne remerciais pas votre président des marques de sympathie qu'il vient de me donner et auxquelles le Conseil général a bien voulu s'associer. J'en suis profondément touché et suis heureux d'emporter dans la retraite que je me suis imposée le souvenir de cette sympathie et de cette estime. *(Applaudissements.)*

M. le Préfet prononce le discours suivant :

« Messieurs,

» Je remercie M. le Président des paroles bienveillantes qu'il vient de m'adresser en son nom et au nom de cette Assemblée.

» Républicain de la veille, je crois inutile de vous faire des déclarations politiques : il me suffira de vous dire que les intérêts de la République ne péricliteront pas entre mes mains.

» Au point de vue administratif, je ne sais pas s'il me sera possible de faire quelque bien dans ce département, mais ce que je sais, c'est que je ne pourrai atteindre ce résultat sans le concours du Conseil général. Ce concours, je vous le demande tout entier ; de mon côté, je vous promets de consacrer tout mon temps et toutes mes forces au service des intérêts du Département.

» M. le Président vient de prononcer des paroles que j'accepte pour ma part : justice et réparation. Je vous demanderai toutefois d'y apporter un certain tempérament pour ne pas dépasser la mesure.

» Les intérêts de ce département sont multiples et importants ; aussi je vous demanderai de m'accorder créance quelque temps pour me permettre de les étudier afin que nous puissions ensemble en mener à bien les solutions. » (*Assentiment.*)

Communications diverses de *M. le Président.*

Tirage au sort des Commissions.

Constitution et attributions des Commissions.

Création de l'*Ecole de droit de Clermont.* — Motion de M. de Chazelles.

24 Août 1898. — Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Question de M. Sabaterie tendant à savoir si le commerce et la vente des *chlorures de chaux* ne sont pas soumis à une réglementation spéciale et, dans l'affirmative, quelle est celle-ci ?

Constitution des Commissions.

Communication par *M. le Préfet* d'une dépêche de son collègue de l'Allier relative à la construction d'un *pont à St-Yorre.*

Communication par *M. le Préfet* de l'envoi fait au Ministère du texte du vœu émis par M. Chabory et plusieurs de ses collègues, au sujet de l'*ajournement* des *grandes manœuvres.*

Communication par *M. le Préfet* de rapports qui lui ont été adressés par son collègue de la Haute-Loire concernant le *chemin d'intérêt commun n° 56.* d'Ambert à Brioude.

Communication par *M. le Préfet* d'une lettre de M. le Maire de Clermont relative à la création d'une *Ecole de Droit à Clermont.*

Rapport de M. Boutarel relatif à la répartition des *bourses* dans les *écoles* de *sourds-muets* du département.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au dédoublement de la *circonscription voyère* du *canton de Rochefort.*

Rapport de M. Gauttier relatif à des réparations à faire aux *bâtiments départementaux.*

Proposition de M. Colombier relative au jour à fixer pour la nomination de la *Commission départementale.*

Invitation de *M. le Président* de procéder, à l'issue de la séance, à la désignation des *membres du Jury d'expropriation* pour cause d'utilité publique, pour chaque arrondissement.

25 Août 1898. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication de *M. le Préfet* relative au *Syndicat d'initiative d'Auvergne.*

Invitation de *M. le Président* à la *Commission du Mont-Dore* de se réunir demain vendredi, à 9 heures.

Communication du *Président* informant que la nomination de la *Commission départementale* sera portée à la séance du 29 août.

Rapports de M. Brun : relatifs à l'institution des *Jeunes aveugles.* — Au vote d'un crédit à titre d'*indemnité* aux maîtres et maîtresses chargés de *cours d'adultes.* — A l'*Ecole d'architecture de Volvic.* — Au *Service météorologique.* — Aux boursiers départementaux à l'*Ecole nationale d'Horlogerie de Cluses.*

Communication de M. Guyot-Dessaigne relative à la construction d'un *pont à St-Yorre.*

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au *programme des chemins vicinaux pour 1899.*

Rapports de M. Chapot relatifs : à la *déclaration d'utilité publique* concernant des *chemins d'intérêt commun.* — A des *déclarations d'utilité publique* concernant des *plans d'alignement.*

Rapport de M. de Chabrol relatif au *dépôt de mendicité de Rabès* et à la répression du *vagabondage.*

Rapport de M. Florand relatif au renouvellement des baux des casernes de *gendarmerie* de Saint-Germain-Lembron, Latour, Viverols et Combronde.

26 Août 1898. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Communication par le Président d'une *pétition* de *M. le Maire de Veyre-Monton.*

Rapports de M. Guillemin relatifs : aux *secours* pour *maisons d'école.* — A l'*emploi* des *rabais* pour travaux aux *maisons d'école.*

Rapport de M. Boutarel relatif à l'*Ecole de musique* de *Niedermeyer.*

Rapport de M. Mazuel relatif à un *vœu* émis par la *Chambre de Commerce de Clermont.*

Communication de M. Laville relative aux *subventions* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. Corre relatif à une demande en réduction de contingent *(chemins vicinaux)* formée par la commune de Reignat.

Rapport de M. Sénectaire relatif à la fixation du *tarif des prestations.*

Rapports de M. Bataille relatifs : au *service* des *épidémies.* — A un projet d'agrandissement des bureaux de l'*Assistance publique* et à la reconstruction des *cabinets d'aisance* de l'*hôtel de la Préfecture.*

Rapport de M. de Chabrol relatif au service des *enfants assistés* et moralement abandonnés.

Rapport de M. Gauttier relatif à des *réparations* à faire au *Tribunal de commerce de Thiers.*

Rapport de M. Chamerlat relatif à des demandes en création de *foires* et *marchés.*

30 Août 1898. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale.*

Motion de M. Guillemin relative au *désarmement général*

Rapports de M. Lecoq relatifs : à la création d'un *cours d'électricité industrielle* à l'*Université de Clermont* — A une demande de *subvention*, émanant du *Conseil général du Cantal*, pour l'établissement d'un *buron modèle* et d'une *laiterie* à l'*Exposition universelle de 1900.*

Rapport de M. Boutarel relatif aux *boursiers* du département à l'*Ecole des Beaux-Arts.*

Rapports de M. Marignier relatifs : aux *recherches de houille* dans le *bassin de Saint-Eloy.* — Aux *tramways de Thiers.*

Rapport de M. Chabory relatif à des *offres* de service faites par diverses *Sociétés d'automobiles*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne relatifs : à la situation des *chemins de grande communication*. — Des *chemins d'intérêt commun*.

Rapport de M. de Chabrol relatif à la protection des *enfants du premier âge*.

Rapport de M. Fr. Chauvassaignes relatif à l'*hôpital thermal du Mont-Dore*.

Rapports de M. Echallier relatifs : à l'aménagement de *forêts sectionales* de la commune de Chassagne. — Au *recrutement de la cavalerie*. — Aux *vœux* des *Conseils d'arrondissement*. — A l'Administration des *haras*. — A la révision du tableau des *sections électorales*. — A l'érection en une seule *section* de plusieurs villages de la *commune de Chapdes-Beaufort*. — Au *sectionnement électoral* de la *commune de Saint-Pierre-Roche*.

Rapports de M. Chometon relatifs : à la situation de la *caisse des retraites des employés départementaux*. — A la liquidation de la *pension de retraite* de *Mme Robin, veuve de M. Genebrier*, ancien agent voyer. — Au dépôt d'*étalons* d'Aurillac.

Rapport de M. Vigier relatif à l'*avenue de la gare* du *Mont-Dore*.

31 Août 1898. — Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Question de M. Boutarel relative aux *subventions* accordées aux *bureaux de bienfaisance*.

Rapport de M. Mangerel relatif à une demande de *secours* à la *commune d'Aubusson*, pour paiement des *frais d'un procès*.

Rapport de M. Brun relatif à l'*Ecole d'accouchement*.

Rapport de M. Serre relatifs : à l'*Ecole professionnelle de Clermont*. — Aux *vaccinations* préventives du rouget et au marquage des porcelets vaccinés. — Au service des *épizooties*.

Rapports de M. Thomas relatifs : à des demandes de bourses à l'*Ecole des hautes études commerciales de Paris* et à l'*Institut industriel du Nord, à Lille*. — Aux *secours* pour *églises* et *presbytères*.

Rapport de M. Girard relatif aux *bourses* dans les *lycées et collèges* du département.

Rapports de M. Marignier relatifs : à des vœux divers concernant les *chemins de fer*. — Au *réseau départemental* des *chemins de fer d'intérêt local*.

Rapport de M. Sabaterie relatif aux *barrières* et *clôtures* des *chemins de fer*.

Rapport de M. Petit relatif à la *pêche fluviale* et à la *pisciculture*.

Rapport de M. Corre relatif à la situation du *Service général* de la *vicinalité*.

Rapport de M. Verny relatif aux *vœux* des *Conseils d'arrondissement* concernant le *Service vicinal*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne relatif au *programme définitif* des *chemins vicinaux de 1898.*

Rapport de M. Gauttier relatif à des demandes de travaux à exécuter aux *écoles normales.*

Rapports de M. de Chabrol relatifs : aux *habitations à bon marché* et à l'institution d'un *Comité* local à *Saint-Eloy.* — A la fondation d'une *classe enfantine* à l'*institution des Sourds-Muets.* — A l'*assistance communale et départementale.*

Rapport de M. Fr. Chauvassaignes relatif au *service des aliénés.*

Rapport de M. Bataille relatif à des réparations à exécuter aux *maisons d'arrêt.*

Discussion relative au rapport de M. Echallier concernant la demande de *sectionnement électoral* formée par la *commune de Saint-Pierre-Roche.*

1er Septembre 1898. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Question de M. Gauttier relative au rachat du *pont d'Orbeil.*

Rapport de M. Bataille relatif à la *crèche de Clermont.*

Rapports de M. Fr. Chauvassaignes relatifs : au traitement de certains malades de l'*Assistance publique* dans les *hôpitaux marins.* — A l'admission des *gendarmes* au bénéfice de l'*Assistance médicale gratuite.* — Au *prix de journée* des malades de l'*Assistance médicale gratuite* placés à l'*hôpital de Clermont.*

Rapport de M. Corny relatif aux dépenses occasionnées par l'*assistance médicale gratuite.*

Rapports de M. Chamerlat relatifs : 1° à la distance à observer entre les ruches d'*abeilles* et les propriétés voisines ou la voie publique ; 2° à l'époque de l'ouverture et de la fermeture des *colombiers.* — Au *Service* des *eaux et forêts.* — A une demande de M. Renèche, *moniteur du Service phylloxérique* et *professeur de greffage,* tendant à être admis à participer aux charges et aux bénéfices de la *caisse de retraites* établie en faveur des *employés départementaux.* — A des demandes de *subvention* formées par le Comité directeur de la revue littéraire la « *Lyre d'Auvergne et du Bourbonnais* », et par M. Milon, directeur de la maison d'édition du livre « l'*Impôt sur le revenu* ».— A l'*Ecole d'Agriculture de la Molière.* — A la *chaire départementale d'agriculture.*

Rapport de M. Chometon relatif à la liquidation de la *pension* de retraite de M. Redon, *secrétaire de la sous-préfecture d'Issoire.*

Rapport de M. Chamerlat relatif à la *station agronomique du centre.*

Rapports de M. Chometon relatifs : à une lettre de M. le Directeur des postes et télégraphes du Puy-de-Dôme, faisant connaître que des mesures vont être prises pour pourvoir le *bureau télégraphique* de *Laqueuille* d'un *tableau annonciateur Mandroux.* — Au colletage des *grives.* — A des demandes de *subventions* faites par *diverses associations.* — A une demande de *subvention* pour l'*érec-*

tion d'un monument commémoratif de la défense de Bazeilles. — Aux bourses à l'*Ecole d'horticulture* de *Versailles*. — A la retenue à imposer aux *planteurs de tabac* et à la désignation d'un *membre du Conseil général* comme *membre du Conseil d'administration de la caisse desdits planteurs*. — A un *vœu* émis par le *Conseil d'arrondissement* de Clermont tendant au rétablissement du *camp* de la *Fontaine-du-Berger*. — A des *vœux* émis par les Conseils d'arrondissement au sujet du *service postal*. — A la situation générale des *services postal*, *télégraphique* et *téléphonique du département*. — Aux *secours annuels* accordés à d'*anciens employés* ou à leurs familles.

Rapport de M. Colombier relatif à une demande de prorogation de concession formée par la *Compagnie des tramways électriques de Clermont*.

Rapport de M. Bonnefoy relatif au matériel roulant de la *ligne* de *Gerzat-Maringues*.

Rapport de M. Petit relatif à la situation matérielle de la *ligne de Saint-Eloy à Pauniat*.

Rapports de M. Marignier relatifs : à la *ligne de Gouttières à Létrade*. — A une *demande de concession* d'une *ligne à voie étroite*, du *Breuil à Ardes*.

Rapports de M. Brun relatifs : à l'*Ecole nationale des arts décoratifs*. — A la nomination des conseillers généraux devant faire partie du *Conseil départemental* de *l'Instruction primaire*. — Au *service de la vaccine*.

Rapports de M. Serre relatifs : à l'*Ecole des maîtres ouvriers mineurs d'Alais*. — Aux *Ecoles nationales vétérinaires*. — Aux budgets et comptes des *Ecoles normales*.

Motion de M. Gauttier relative aux *bourses* accordées au *collège d'Issoire*.

Rapports de M. Goyon relatifs : à la *fixation du maximum* des *impositions extraordinaires communales*. — Au *contingent départemental pour 1899*. — Au *compte de M. le Préfet des recettes et des dépenses départementales* de l'exercice 1897. — Au *compte de M. le Trésorier-Payeur général, des recettes et des dépenses départementales de l'exercice 1897*. — Au *budget de report*. — Au *budget rectificatif de 1898*. — Au *budget primitif de 1899*.

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chabory tendant à ce que des mesures soient prises par les pouvoirs publics au sujet de l'introduction à Bordeaux des *vins de raisins secs* fabriqués à l'étranger et de la fabrication continuelle à laquelle se livrent certains départements du Midi.

Vœu de M. Chabory et autres tendant à ce que les *grandes manœuvres* soient retardées jusqu'au moment où un abaissement de température pourra les rendre sans danger, etc.

Vœu de M. Bony-Cisternes tendant à l'inscription au *budget départemental*, et à titre exceptionnel, d'un crédit supplémentaire de 3,000 francs pour indemniser les *instituteurs* qui ont été *déplacés*.

Vœu de M. Guillemin tendant à l'approbation du cahier des char

ges et du projet de conventions relatifs au *tramway de Thiers-gare* au *faubourg du Moutier*.

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir des pouvoirs publics les autorisations nécessaires pour la réalisation du *projet d'adduction d'eau potable à Thiers*.

Vœu de M. Guillemin tendant : 1° à la *création de nouveaux postes de maîtres adjoints* et de *maîtresses adjointes* aux *écoles de Turelet*, de la *Vidalie* et du *Moutier à Thiers* ; 2° à la création de deux *écoles enfantines mixtes* : l'une sur la montagne de la *rive gauche*, près des villages de Vernières et de Joanis ; l'autre sur la montagne de la *rive droite*, près des villages de la Rigaudie et de Barbarin.

Vœu de M. Bonnefoy tendant à l'allocation d'une *subvention* en faveur de M. Boudieu, pour un *instrument* inventé par lui *servant à nettoyer et régler les accotements des routes et chemins*.

Vœu de MM. Chambige et Verny tendant à ce que la *gare de Vertaizon* soit ouverte à la *télégraphie privée*.

Vœu de M. Mangerel tendant à la création d'un poste de *facteur-receveur* à *St-Hilaire-de-Pionsat*.

Vœu de M. Bonnefoy tendant à la création dans le Puy-de-Dôme d'une *école des industries agricoles*.

Vœu de M. Laville tendant à l'augmentation du crédit des *bourses* à l'*Ecole des mineurs d'Alais*.

Vœu de M. Bataille tendant à ce que la *ligne ferrée* devant relier *Gouttières à Lètrade*, traversant les communes de Saint-Julien, Espinasse, Biollet, Charensat, soit adjugée le plus vite possible et construite à voie normale.

Vœu de M. Guillemin tendant à ce que les travaux d'agrandissement de la *gare de Thiers* soient commencés le plus vite possible.

Vœu de M. Guillemin tendant à la suppression des manœuvres dans les *gares* pour les *trains en retard*.

Vœu de M. Guillemin tendant à la création de *trains supplémentaires* réguliers, pendant la saison thermale, entre *Vichy et Thiers*, tout au moins les dimanches et jours de fêtes.

Vœu de M. Senectaire tendant au relèvement du *crédit* inscrit au budget départemental pour l'*amélioration du bétail*.

Vœu de MM. Thave, Colombier et Marignier, tendant à ce que la délivrance à l'avance, par *série de vingt*, des *billets* (*aller et retour*) de 1re, 2e et 3e classe, qui se fait dans les gares de Paris, St-Étienne, Aix, pour les gares de la banlieue de ces villes, soit généralisée, et que les communes situées dans la banlieue de Clermont ou de Vichy bénéficient de la même faveur.

Vœu de MM. Sabaterie et Barrière tendant à ce que le *courrier d'Issoire à Arlanc*, qui ne part d'Issoire qu'à 8 heures du matin, parte aussitôt après l'arrivée de l'express.

Vœu de M. Mangerel tendant à l'étude d'une *ligne ferrée entre Pionsat et Marcillat*.

Vœu de MM. Sauvat, Bony-Cisternes, Serre et Gauttier, tendant au rachat de la concession du *pont suspendu de la Combelle* sur l'Allagnon.

Vœu de M. Brun et d'un grand nombre de ses collègues tendant à ce que les *adjudications des travaux publics* puissent avoir lieu dans le courant de janvier.

Vœu de M. Farjon tendant à l'inscription au budget départemental d'un crédit de 3,000 francs pour indemnités à des *agents voyers déplacés.*

Vœu de M. de Chazelles tendant au classement d'un *chemin d'Eygurandes à Messeix.*

Vœu de M. Florand tendant au classement d'un *chemin* reliant *Bourg-Lastic* au *camp.*

Vœu de M. Boutarel tendant à ce que la *commune de Cisternes-La-Forêt* soit desservie par le bureau du *facteur-boitier* de *La Goutelle.*

Vœu de M. Farjon tendant à ce que l'interdiction du *colletage de la grive* soit levée.

Vœu de M. Chamerlat tendant à la création d'un *facteur-receveur à Saint-Victor-Montvianeix.*

Vœu de MM. Mazuel, Laville, Boutarel et Miomandre, tendant à la création de *haltes* sur la *ligne ferrée de Saint-Éloy à Pauniat* : 1° à l'embranchement de Saint-Éloy à Pauniat avec le Clermont-Tulle ; 2° près des Richards, au point où la ligne coupe le chemin d'intérêt commun n° 90.

Vœu de MM. Miomandre Boutarel et Mazuel, tendant à la création de *billets à prix réduits* sur la *ligne de Riom-Volvic.*

Vœu de MM. Mangerel et Petit tendant à ce que des *poteaux* et des *plaques indicatrices* soient placés à l'embranchement de tous les *chemins vicinaux.*

Vœu de M. Porte tendant à l'abaissement des *tarifs de pénétration.*

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que les Chambres veuillent bien voter l'application à l'*élection des Conseils généraux et d'arrondissement* du décret du 1er mai 1869 relatif à l'élection des députés.

Vœu de M. Thomas tendant à ce que le croisement des *trains 2177 et 2172 de Saint-Étienne à Clermont* soit reporté de Lezoux à Vertaizon.

Vœu de M. Côte-Blatin tendant à ce que la partie du *chemin de Gerzat à Ménétrol* comprise sur le territoire de Gerzat jusqu'aux limites de Ménétrol soit mise le plus tôt possible en voie d'exécution.

Vœu de M. Bonnefoy tendant à l'*assimilation* des *officiers d'administration aux officiers de l'armée.*

Vœu de M. Chabory tendant à l'établissement d'une *échelle* au *barrage de La Bourboule.*

Vœu de M. Guillemin tendant à la revision des *tarifs de transports* par voie ferrée.

Vœu de M. Laville tendant à ce que les travaux à exécuter pour combler une lacune que présente le *chemin n° 16 de Teilhède à Charbonnières-les-Vieilles* soient compris par le Service vicinal dans ses propositions de programme à voter en avril.

Vœu de M. Bataille tendant à ce que le Conseil général s'engage

à prendre à la charge du Département l'entretien du *chemin* reliant la *gare à la ville de Saint-Gervais.*

Vœu de M. Bataille tendant au classement de deux ou trois kilomètres de *chemins de la commune de Saint-Priest-des-Champs* et à la construction d'un ponceau.

Vœu de MM. Colombier et Boutarel tendant au rétablissement du *camp et du champ de tir de la Fontaine-du-Berger.*

Vœu de M. Porte tendant à ce que les *instituteurs et institutrices* soient rendus à leur chef naturel, le *recteur*, et soustraits à l'autorité et à la surveillance du préfet.

Vœu de M. Thave tendant à ce que le Gouvernement s'oppose, dans l'intérêt des viticulteurs, à toute modification légale qui tendrait à réduire les *privilèges* dont ont joui jusqu'ici les *bouilleurs de cru.*

Vœu de M. Mangerel tendant à ce que la moitié des *prestations en nature* soit employée pour l'exécution des *chemins ruraux* des cantons de la montagne de Riom.

Vœu de M. Chapot tendant à ce qu'aucun crédit pour *indemnité de déplacement* aux fonctionnaires ne soit inscrit au *budget départemental.*

Vœu de MM. Corny et Verny tendant à la création d'un poste de *facteur-receveur à Seychalles.*

Vœu de M. Girard tendant à ce que le *courrier* qui traverse la commune de *Saint-Bonnet*, le soir, soit distribué comme celui du matin.

Vœu de M. Girard tendant à ce que le département du Puy-de-Dôme s'associe à celui de l'Allier pour obtenir que les *monuments mégalithiques* soient classés et échappent ainsi à la destruction.

Vœu de M. Bataille tendant à ce que le *chauffoir de Saint-Gervais* soit assimilé à la crèche de Clermont, et qu'il lui soit accordé une *subvention* ayant pour but de couvrir ses dépenses extraordinaires d'hospitalisation des malades de passage pendant les dix premiers jours.

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que des modifications soient apportées à l'horaire prévu par l'affiche de l'*Administration des Postes* annonçant l'adjudication du courrier faisant le *service d'Issoire à Arlanc.*

Vœu de M. Sabaterie tendant à ce que le *service de la correspondance* de *Clermont à Arlanc* soit assuré à *Pont-de-Dore.*

Vœu de M. Vigier tendant à ce qu'il soit demandé à la Compagnie d'Orléans d'organiser le plus tôt possible un *service public de correspondances* de la *gare de Laqueuille à Saint-Donat.*

Vœu de M. Mangerel tendant à ce que la préférence pour la *nomination d'agents subalternes de l'Administration* soit donnée aux candidats les moins fortunés.

Vœu de M. Mangerel tendant à ce qu'un *poste supplémentaire de facteur* soit créé au *bureau de poste de Pionsat.*

Vœu de MM. Sénectaire, Chabory et Guyot-Dessaigne, tendant à ce qu'une *grande bascule* soit établie à la *gare des Martres de Veyre.*

Vœu de MM. Sénectaire et Lecoq tendant à ce qu'il soit fait à tous les *palefreniers* de *stations de haras* un *cours extérieur du cheval et de tares héréditaires*, et qu'à la fin de ceux-ci, on fasse passer un examen qui fera éliminer tout candidat n'ayant pas les connaissances voulues.

Vœu de M. Gauttier relatif au *recrutement des fonctionnaires de l'Etat.*

Vœu de M. Gauttier tendant à ce que le système d'impôt actuel soit remplacé par l'*impôt progressif et global sur le revenu.*

Vœu de MM. Petit, Pouyet, Marignier et Florand, tendant à ce que les pouvoirs publics veuillent bien se préoccuper de l'avantage que présenterait la modification à la *ligne de Gouttières-Lètrade* d'une *ligne Gouttières-Laqueuille.*

Vœu de M. Mangerel tendant à faire examiner par le *Service vicinal* s'il ne serait pas possible de distraire de l'entretien du chemin n° 16 une certaine quantité de *prestations* qui serait consacrée à l'entretien des *chemins vicinaux ordinaires.*

Vœu de M. Boutarel tendant à la création d'un *bureau de tabac* à *La Vergne.*

Vœu de M. Porte tendant à ce que les appels des *territoriaux* aient lieu, à l'avenir au printemps.

Vœu de M. Chabory tendant à ce que les *stations thermales* soient autorisées par une loi à établir la *cure-taxe.*

Première Session ordinaire de 1899

— 10-14 Avril. —

Préfet : M. Ardisson. — *Président élu :* M. Barrière. — *Vice-Présidents élus :* MM. Laville et Côte-Blatin. — *Secrétaires élus :* MM. Sabaterie, Corny et Pouyet.

10 Avril 1899. — La séance est ouverte à 2 heures 15.

M. le Préfet y assiste.

M. Sabaterie, l'un des secrétaires, procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Les mêmes conseillers qu'en la précédente session moins MM. Vigier, Thave, Guyot-Dessaigne et Girard qui se sont fait excuser.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» J'ai, au début de cette session, le pénible devoir de rappeler les deuils trop nombreux qui ont attristé notre département.

» M. le docteur Thomas, conseiller général de Billom, faisait partie de l'Assemblée depuis 1885. En 1886, il entra à la Commission départementale, et depuis cette époque il n'avait jamais cessé d'en faire partie. Ces marques de confiance réitérées indiquent dans quelle estime le tenaient ses collègues.

» Cette estime, il l'avait depuis longtemps conquise dans son canton qui, à ses obsèques, est venu tout entier lui apporter le dernier hommage de son respect et de son attachement.

» C'est qu'à ses qualités politiques M. Thomas joignait les qualités du cœur. Bon et charitable, on le trouvait toujours prêt à mettre au service de ses administrés et de ses amis tout ce que lui dictait son esprit d'absolu dévouement!

» Il est mort regretté de tous. Que dire de plus à sa louange.

» Il est remplacé par celui qui, constamment à ses côtés, a vécu de sa vie politique. M. Moillier apportera encore parmi nous le souvenir du regretté docteur Thomas. Qu'il soit le bienvenu !

» Un autre de nos collègues, M. le docteur Bertrand, a succombé aux atteintes du mal qui le minait depuis longtemps. Sa science médicale lui avait fait pressentir la gravité de son état, et c'est avec un courage et une sérénité dignes de son caractère qu'il a attendu la mort.

» M. Bertrand avait été substitut du Procureur de la République, à Riom. Fidèle à ses convictions politiques, il ne crut pas, en 1883, devoir conserver son siège de magistrat. Il donna à sa vie une orientation nouvelle, il entreprit ses études médicales et vint apporter dans son pays les fruits de son expérience et de son talent. Il exerçait sa profession à La Bourboule, où il avait conquis un des premiers rangs dans le corps médical de cette importante station. Par deux fois membre de notre Assemblée, il avait pris une part active à nos travaux. Ses discours parfois passionnés étaient écoutés avec la déférence que l'on doit à l'expression des convictions sincères et loyales.

» J'adresse aux familles de nos deux collègues, MM. Thomas et Bertrand, l'hommage de notre sympathie et nos affectueuses condoléances. (*Applaudissements.*)

» Vous me permettrez encore d'exprimer les regrets que nous a causés la perte de notre ancien préfet, M. Bardon. Pendant sept années il a administré notre département avec un tact et un dévouement dont tous nous gardons le souvenir. Pourquoi faut-il que la mort impitoyable soit venue le frapper au moment où, reconnaissant ses services, le gouvernement de la République lui avait enfin confié le poste qu'il avait toujours rêvé d'occuper.

» J'envoie, en votre nom, un souvenir ému à Mme Bardon. (*Vif assentiment.*)

» Messieurs,

» Il me reste un autre devoir, c'est de rendre hommage à M. Emile Loubet, élu *Président de la République*.

» M. Loubet était dans le Parlement l'un des anciens et des plus fidèles serviteurs de la Démocratie.

» Plusieurs fois ministre, président du Conseil, honoré de la confiance du pays et de ses collègues, il avait été placé sans conteste à la tête du Sénat. Le Congrès l'a appelé à la suprême magistrature! Malgré les vaines clameurs de quelques esprits dévoyés, son élection a été accueillie dans toute la France avec une légitime satisfaction.

» La transmission des pouvoirs, faite avec calme et dignité, a été une preuve nouvelle de la force des institutions républicaines et de la puissance de l'esprit national. Elle montre que, malgré les divisions de surface, les hommes politiques savent se grouper et prouver quand il le faut leur amour de la patrie.

» L'heureuse inspiration qui a réuni dans une action commune, pour l'élection du Président de la République, l'ensemble des forces républicaines, lui donnera une grande autorité pour l'accomplissement de sa haute mission.

» Toutes les consciences vraiment patriotiques ont salué avec joie l'élection de M. Emile Loubet.

» Je vous propose, Messieurs, d'adresser à M. le Président de la République l'expression respectueuse des félicitations du Conseil général. (*Applaudissements unanimes et répétés.*)

M. le Président. — Je prie Monsieur le Préfet de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République les félicitations du Conseil général, en lui faisant part de la manifestation qui les a accompagnées.

M. le Préfet. — Je me ferai un plaisir de transmettre immédiatement à M. le Président du Conseil les félicitations adressées par le Conseil général à M. le Président de la République.

Communications diverses.

12 avril 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal.

Communications diverses de *M. le Préfet.*

Rapports de M. Goyon : Au sujet de travaux à exécuter au *château de Murols.* — Au sujet des *toitures en chaume.*

Rapport de M. Colombier au sujet d'une demande de substitution de l'*Omnium lyonnais.*

Rapport de M. Marignier : Sur les *chemins de fer départementaux.* (Etudes du réseau.)

Rapports de M. Petit : Au sujet du *tramway de La Bourboule au Mont-Dore.* — En réponse à des vœux concernant les *chemins de fer.*

Rapport de M. Marignier. — *Marche des trains.* — Commune de Lezoux.

Rapport de M. Florand concernant la construction de pavillons destinés au *logement* des *officiers de gendarmerie* à la caserne de Clermont-Ferrand.

Rapport de M. de Chabrol concernant le Service des *enfants assistés*, déclarés de père et mère inconnus.

Rapport de M. Chamerlat au sujet de la suite donnée à des vœux concernant le *Service postal et télégraphique.*

13 avril 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal.

Rapport de M. Goyon sur les *produits éventuels départementaux.*

Rapports de M. Bonnefoy : Sur le matériel roulant de *Gerzat-Maringues.* — Au sujet de l'arrêt des *trains nos 730 et 729* à la *gare d'Aigueperse.*

Rapport de M. Sabaterie sur le *perré de La Borde.*

Rapports de M. Corre : Au sujet du *pont sur l'Allier* à Saint-Yorre. — Au sujet de plans parcellaires du *Service vicinal.* — Au sujet du *chemin d'intérêt commun n° 128*, de Picherande à Espinchal. — Au sujet du *chemin d'intérêt commun n° 3*, de Clermont à Chidrac. — Commune de Chanonat. — Au sujet du *recours* au Conseil général contre une *décision de la Commission départementale.* — Classement du *chemin vicinal ordinaire n° 8.*

Rapports de M. Porte : Au sujet du *chemin de grande communication n° 19,* au Mont-Dore. — Au sujet du *chemin d'intérêt commun n° 124.* — Déclaration d'utilité publique. — Concernant le *chemin vicinal ordinaire d'Antoingt* au *chemin d'intérêt commun n° 48.*

Rapports de M. de Chazelles : Au sujet des *contingents communaux* et des demandes en réduction de contingents. — *Service vicinal.* — Au sujet des contingents communaux pour le *traitement des agents voyers.* — Au sujet de l'embranchement du *chemin d'intérêt commun n° 67.*

Rapports de M. de Chabrol : Au sujet de l'*Assistance communale et départementale.* — Au sujet de la répression du *vagabondage.* — Au sujet des *habitations à bon marché.*

Rapport de M. Florand sur la surveillance des *enfants assistés du premier âge.*

Rapports de M. Sabaterie. — *Etuve à désinfection.* — Riom. — *Prix des journées* de malades à l'*hôpital d'Issoire.*

Rapports de M. Echallier : Au sujet de l'heure d'ouverture des *scrutins électoraux.* — Au sujet des *vacances scolaires.* — Concernant des demandes de *subventions* par des *Sociétés diverses.* — Au sujet du colportage des *cailles* à l'étranger. — Concernant les mesures à prendre contre les *maladies épidémiques.*

Rapports de M. Chometon : Au sujet de diverses affaires concernant la *Caisse départementale de retraites.* — Concernant l'érection d'une *statue* à *Garibaldi*, à Dijon. — Concernant le *Concours de dressage de chevaux.* — Concernant les *foires* et *marchés.* — Relatif à une demande de *secours* par le *Syndicat de Sarliève-Cournon.* — Relatif aux *suites* données aux *vœux* des *Conseils d'arrondissement.* — Relatif à l'aménagement des *forêts sectionales.*

Rapports de M. Chamerlat : Concernant les *ruches d'abeilles et les colombiers.* — Concernant un vœu du Conseil général de la Haute-Loire relatif au *reboisement.* — Concernant les *Sociétés d'assurances mutuelles agricoles.* — Concernant la *convocation des territoriaux.* — Concernant une *proposition de loi* relative à la *revision de la Constitution.*

11 Avril 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal.

Rapport de M. Chambige sur le *Service vicinal.*

Rapport de M. Goyon sur la *comptabilité départementale* et les ressources diverses du Service vicinal.

Rapports de M. Girard au sujet de la création d'une *chaire de philosophie au collège d'Issoire.*

Rapports de MM. Girard et Goyon au sujet de l'*Ecole de Droit, à Clermont.*

Rapports de M. Girard : Relatif à un questionnaire concernant l'*enseignement secondaire.* — Concernant l'allocation d'une *bourse* à l'*enfant Vaudrand, sourd muet.* — Concernant les *subventions* pour *églises et presbytères.* — Concernant les *secours* pour *maisons d'école.* — Concernant l'emploi des *rabais* pour travaux supplémentaires aux *maisons d'école.*

Rapport de M. de Chabrol : Concernant le *Service des épizooties* et un projet de *règlement* du *Service vétérinaire*.

Rapports de M. Porte. — Rachat du *pont d'Orbeil*. — *Chemin d'intérêt commun n° 18*. — *Ambert*. — *Construction d'égouts*. — *Chemin d'intérêt commun n° 24*. — Embranchement sur *Saint-Jean-Saint-Gervais*.

Rapport de M. Corre. — Rachat du *pont de La Combelle*.

Rapport de M. Sénectaire. — *Chemin d'intérêt commun n° 145*. — Embranchement sur Olloix.

Rapports de M. de Chazelles. — *Chemin d'intérêt commun n° 105*. — Saint-Sauveur et Novacelles. — *Chemin d'intérêt commun n° 139*. — *Chemin d'intérêt commun n° 132*.

Rapports de M. Laville : Sur le *programme* de construction des *chemins vicinaux en 1900*. — *Subventions* pour acquisitions de *terrains* pour *chemins vicinaux*.

Rapport de M. Franck Chauvassaignes au sujet de l'*Etablissement du Mont-Dore*. — Subvention sur les produits du pari mutuel.

Rapports de M. Gauttier : Sur les *bâtiments départementaux*. — Sur la *Station thermale de La Bourboule*.

Rapport de M. Corny sur l'*Assistance médicale*.

Rapport de M. Goyon au sujet du vote de *crédits divers*.

Vœux.

Vœu de M. Boutarel et autres tendant au rétablissement du crédit relatif aux *toitures en chaume*.

Vœu de M. Chamerlat relatif à la création d'un *bureau de poste* à Sermentizon.

Vœu de M. Mazuel relatif à la surveillance des *enfants assistés* de la Seine.

Vœu de M. Bonnefoy concernant l'établissement d'un *courrier en voiture* de la gare de *Chappes à Ennezat*.

Vœu de M. Bonnefoy relatif à la vente du *papier timbré*.

Vœu de M. Vigier relatif à l'établissement d'un Service direct de *transport des dépêches* de la *gare* de *Laqueuille à Saint-Donat*.

Vœu de M. Vigier tendant à la rectification du *chemin de grande communication n° 3*, de Besse à la route nationale n° 122.

Vœu de M. Vigier relatif à la création d'un *bureau de poste à Aulnat*, commune de Bagnols.

Vœu de M. Sénectaire relatif aux *commissions de remonte* pour l'achat des chevaux.

Vœu de M. Porte relatif à la date de départ des *jeunes soldats*.

Vœu de M. Mangerel relatif à l'établissement d'un *chemin* reliant *La Cellette-près-Pionsat* à la *gare de La Croizette*.

Vœu de M. Mangerel relatif à l'établissement d'une *passerelle* sur le *Boron*, entre *Château-sur-Cher* et *St-Marcel-en-Marcillat*.

Vœu de M. Bataille concernant une demande de *concession de mine de houille* (*Société de Saint-Gervais*.)

Vœu de M. Bataille concernant le tracé du *chemin de fer de Gouttières à Lètrade.*

Vœu de M. Gauttier concernant la création d'une *chaire d'histoire* et de *philosophie* au *collège d'Issoire.*

Vœu de MM. Gauttier et Guillemin relatif aux dépenses des *collèges communaux.*

Vœu de M. Verny relatif à l'agrandissement de la *salle d'attente* de la *gare de Vertaizon.*

Vœu de M. Verny relatif à l'agrandissement de la *gare des marchandises à Vertaizon.*

Vœu de M. Florand relatif à la création de deux postes de *cantonniers. — Chemins d'intérêt commun nos 121 et 19.*

Vœux de MM. Chabory, Bonnefoy et Echallier relatifs à des aménagements à la caserne de *gendarmerie* de Clermont-Ferrand.

Vœu de M. Bonnefoy concernant les prescriptions règlementaires applicables aux *cours d'eau* avoisinant les *usines.*

Vœu de M. Bataille concernant la rectification de la *route de Biollet à Tingat.*

Vœu de M. Bataille concernant la revision du *tableau des distances.*

Vœu de M. Miomandre tendant à la distribution de *billets d'aller et retour* sur la ligne de *Riom-Volvic.*

Vœu de M. Gauttier concernant l'agrandissement de la *gare d'Issoire.*

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif à la couverture du quai des marchandises de la *gare de Vic-le Comte.*

Vœu de M. Bony Cisternes concernant la création à Paris d'un *conseil supérieur des eaux minérales* et d'une *chaire d'hydrologie et de climatologie.*

Vœu de M. Sauvat et autres concernant le relèvement du traitement des *cantonniers.*

Deuxième Session ordinaire de 1899

— 21 Août-1er Septembre. —

Préfet : M. Ardisson. — *Président doyen d'âge :* M. Girard. — *Président élu :* M. Barrière. — *Vice-Présidents élus :* MM. Côte-Blatin et Laville. — *Secrétaires élus :* MM. Sabaterie Corny et Pouyet.

21 Août 1899. — La séance est ouverte à 2 h. 50. *M. le Préfet* y assiste.

MM. Girard et Corny prennent place au bureau comme *président et secrétaire d'âge.*

L'appel nominal constate la présence des mêmes conseillers qu'en la précédente session, sauf celle de MM. Thomas et Bertrand, décédés et remplacés par MM. Mollier Mehodon et Seguin, et celle de MM. Secretaire et Florand, qui se sont excusés.

M. Girard, président d'âge, prononce l'allocution suivante :

« Messieurs,

» Je profiterai de ma présence éphémère dans ce poste de président doyen pour faire appel à votre patriotisme et pour demander au Conseil général une faveur toute particulière. C'est au nom des amis des souvenirs historiques de notre région que je me permets de venir intercéder auprès de vous, persuadé que vous ne serez pas indifférents à une pareille évocation.

» Une souscription fut organisée vers la fin du second Empire dans le but de rappeler la mémoire du plus grand événement, à nous connu, des fastes de nos véritables ancêtres, les Gaulois, dans leur lutte pour échapper à l'invasion et à la disparition de leur nationalité. Le sort ne leur fut pas favorable; mais au moins il y eut un moment où cet espoir put encore leur sourire, et c'est sur la colline qui s'élève non loin d'ici que cette espérance a brillé à leurs yeux. A Chéronée, les Athéniens placèrent un lion couché là où fut écrasé le bataillon sacré et avec lui la liberté de leur pays, et ce lion a vécu jusque dans ces derniers jours. Si les Athéniens surent glorifier leur défaite, il nous sera bien permis de rappeler notre victoire, toute passagère qu'elle ait été.

» Animée de pareils sentiments, l'Académie de Clermont, qui a recueilli, conservé l'argent apporté à cette époque dans cette généreuse intention, s'est décidée, dans ces derniers temps, à réaliser le vœu des souscripteurs. Il semblait que jusqu'alors tout ami du pays fut exposé aux questions indiscrètes des voyageurs si nombreux qu'attirent les attraits divers de notre belle et riche province, qui pouvaient se rappeler les vers de Lucain sur l'abandon de la tombe de Pompée. Le reproche serait plus sanglant encore.

[illegible]
Haut procul est una Pompei nomen arena
Depressum tumulo, quod non legat advena rectus,
Quod nisi monstratum Romanus transeat hospes.

» L'Académie a donc résolu qu'un monument serait élevé sur le rebord du plateau de Gergovia, et, aidée par la bonne volonté d'un de ses membres, heureux de la seconder, elle espère pouvoir montrer aux voyageurs, aux habitants de notre vaste plaine que le souvenir des hauts faits de nos aïeux ne s'est pas évanoui.

» Plus que jamais ce culte semble mériter de notre part une fidélité plus grande, car nul ne peut dire que l'étoile qui brillait au ciel comme le symbole de notre éclat dans le monde n'ait depuis pâli.

Tum [illegible]
Occurrent monumenta.

» J'ajouterai « monumenta » pour qu'on ne se trompe pas sur le vrai sens du mot latin.

» Lors de la venue dans notre province de l'empereur Napoléon III, qui avait voulu se faire l'historien de César et qui se flattait de comprendre mieux que ceux qui l'avaient précédé dans cette tâche, cette personnalité au fond si énigmatique, il fut fait un chemin, depuis abandonné, pour permettre à l'Empereur de parvenir sur le plateau de Gergovia. Nous venons vous demander de consacrer quelques efforts pour rétablir cette voie qui, par la facilité donnée au transport des matériaux, amoindrirait les difficultés de l'œuvre entreprise.

» Vous savez que les habitants des communes voisines se sont empressés d'offrir leur concours. Ces braves gens ont raison : il leur semble qu'en faisant ainsi, il rejaillira sur eux quelques rayons de l'antique gloire de leurs ancêtres.

» Messieurs,

» Je le répète, vous ne serez pas insensibles à l'appel que je vous fais, et vous voudrez bien donner des ordres pour que la demande de votre Académie, devenue dans cette circonstance l'interprète de si nobles sentiments, soit favorablement accueillie. Elle vient par mon intermédiaire vous supplier d'être pour elle bienveillants et pour nous tous des patriotes et des amis.

» Je renvoie ma demande à la Commission compétente, et je vous prie de procéder à l'élection de votre bureau définitif. »

Il est procédé à l'élection du *bureau définitif*. M. Claude Barrière est proclamé *président*. MM. Côte Blatin et Laville, *vice-présidents*. MM. Sabaterie, Corny et Pouyet, *secrétaires*.

Allocution de M. Claude Barrière, *président*.

« Messieurs et chers collègues,

» Vous me donnez un nouveau témoignage de votre confiante sympathie; daignez agréer l'expression de ma profonde gratitude.

» Depuis notre dernière session, il s'est produit un fait important au point de vue départemental : l'inauguration du chemin de fer de Laqueuille à La Bourboule et au Mont-Dore, faite avec une grande solennité, nous a montré que les habitants de nos deux importantes stations thermales ont compris l'immense intérêt qui s'attache à l'ouverture de cette ligne. Plus connues désormais, les plus pittoresques parties de nos montagnes seront fréquemment visitées ; de là pour nos stations un plus grand développement et un accroissement de richesses pour notre département.

» Vous n'êtes pas, mes chers collègues, uniquement absorbés par les intérêts départementaux ; vos esprits, à juste titre, se préoccupent en plus des questions d'ordre politique et national. Notre pays traverse en ce moment une crise qui pourrait devenir redoutable ; je n'y insiste pas. L'union plus que jamais nécessaire des républicains saura la conjurer.

» Dans cette enceinte, les attaques dirigées contre nos institutions ne trouveront pas d'écho.

» Eprise de justice, l'opinion publique s'est passionnée pour une affaire qui l'a profondément troublée, mais le jour de la grande lumière et de la sentence irrévocable est venu ; le cauchemar qui nous oppresse depuis si longtemps va enfin s'évanouir : il faut mettre un terme aux violentes discussions, devenues inutiles, aux manœuvres déloyales, aux suspicions, aux calomnies ; il y va de la dignité de la patrie.

» Le moment est donc proche, je l'espère, où, enfin dégagé de ces préoccupations extérieures, le Parlement pourra songer à donner au pays les réformes sociales et humanitaires si impatiemment attendues.

» Pour vous, mes chers collègues, au moment de ces tourmentes passagères, vous traiterez avec calme et sérénité les intérêts départementaux qui nous sont si chers.

» J'adresse vos remerciements à notre honorable doyen et à notre jeune collègue qui ont constitué le bureau provisoire. » (*Applaudissements.*)

Communication du *Préfet*.

Désignation de MM. Corre et Pouyet comme membres de la *Commission de vérification des mémoires des vétérinaires sanitaires.*

23 Août 1899. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Observations de M. Bataille relativement à des bruits qui couraient sur un prétendu *congé* de deux mois accordés aux *cantonniers.*

Communication du *Président.*

Rapport de M. de Chazelles sur le classement d'un *chemin d'intérêt commun* pour desservir la station de Youx, *ligne de Saint-Eloy à Pauniat.*

Rapports de M. Thave sur diverses demandes de *subventions : Société de protection des enfants abandonnés. — Société de patronage des condamnés libérés. — Association générale des Alsaciens-Lorrains. — L'Alliance française. — L'œuvre nationale de sauvetage des naufragés. — L'Union française pour le sauvetage de l'enfance. — Société des Alsaciens-Lorrains résidant dans le Département. — Société de protection des engagés volontaires.* — Sur le *reboisement* des montagnes.

24 Août 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Communication du *Président.*

Fixation du jour où aura lieu la *nomination* de la *Commission départementale.*

Communication de M. de Chabrol au sujet de l'*Académie des Sciences et des Arts de Clermont-Ferrand.*

Rapport de M. Chabory sur la révision du *budget départemental.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur le *château de Murols.*

Rapport de M. Mazuel sur la demande en réduction de son *contingent mobilier formée* par la *commune d'Olloix.* — Sur la *fixation* du *maximum* des *impositions extraordinaires communales.*

Rapports de M. Boutarel : Sur l'*École d'horlogerie de Cluzes.*

Sur l'*Ecole vétérinaire* de *Lyon* et sur *celle de Toulouse.*

Rapports de M. Guillemin : Sur l'*emploi des rabais* aux travaux de constructions des *maisons d'école.* — Sur les dépenses des *collèges communaux.* — Sur l'*Ecole professionnelle de Clermont.* Sur une demande du *Syndicat d'initiative d'Auvergne* pour *l'Exposition universelle de 1900.* — Sur les budgets et comptes des *Ecoles normales du Puy-de-Dôme.* — Sur le mobilier de l'*Ecole normale de Clermont.*

Rapports de M. Bataille : Sur une demande de *subvention* pour *adduction d'eau* formée par la *commune de Saint-Eloy-les-Mines.* — Sur l'*Ecole d'accouchement.* — Sur le *service* de la *vaccine.*

Rapport de M. Mangerel sur la demande du Conseil général de l'Allier de former une *Commission interdépartementale* pour l'étude d'un *chemin de fer de Marcillat à Gouttières par Pionsat.*

Rapports de M. de Chabrol : Sur le *service* des *enfants assistés.* — Sur le crédit accordé à la *crèche de Clermont-Ferrand.* — Sur les vœux des Conseils d'arrondissement relatifs aux *pupilles de la Seine et du Département.*

Rapports de M. Chabory : Sur le *service des épidémies.* — Sur une demande d'*étuve à désinfecter* pour l'arrondissement de Riom.

Rapports de M. Thave : Sur une demande de l'*Institut industriel du nord de la France.* — Sur le *recrutement. Appel des territoriaux.* — Sur la *date de départ des jeunes soldats.*

25 Août 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Formation des listes du jury d'expropriation.

Nomination de la Commission départementale.

Rapports de M. Lecoq : Sur le vœu de M. Moillier demandant des gratifications pour les *instituteurs* qui font des *cours de greffage.* — Sur la demande du *Souvenir français.*

Rapports de M. Boutarel : Sur l'*Ecole des maîtres ouvriers mineurs d'Alais.* — Sur l'*Ecole des maîtres ouvriers mineurs de Douai.*

Rapport de M. Colombier sur les difficultés entre le Département et la Société des Batignolles au sujet de la *gare d'Entraigues* sur la *ligne de Gerzat-Maringues.*

Rapport de M. Mangerel sur des *réponses* à divers *vœux* concernant les *chemins de fer.*

Rapport de M. Ledieu sur une demande d'arrêt à *Coudes* des *trains 921 et 930* de la Compagnie du *chemin de fer P.-L.-M.*

Rapports de M. Petit : Sur la *pêche fluviale.* — Sur les *réserves de pêche.* — Sur des *réclamations de pêcheurs de la Loire.*

Rapport de M. Marignier sur des *travaux de défense* dans la commune de Noalhat sur la *rivière de Dore.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur le *service vicinal.* Attribution des disponibilités provenant des *rabais d'adjudications. Programme de 1896.* — Sur les *chemins vicinaux. Programme de 1900.*

Rapports de M. Corre : Sur une demande de réduction du *contingent* formée par la *commune d'Escoutoux.* — Sur une demande de la *commune de Bourg-Lastic* tendant à la suppression du contingent en prestations prélevé pour l'entretien du *chemin n° 98* et à son changement d'affectation.

Rapports de M. Laville : Sur les *subventions* pour *acquisitions de terrain* (*chemins vicinaux*).

Rapports de M. de Chabrol : Sur les *enfants assistés, sourds-muets.* — Sur la *protection des enfants du premier âge ; surveillance des enfants assistés de la Seine.* — Sur l'*assistance médicale gra-*

tuite. — Sur le *laboratoire bactériologique du Puy-de-Dôme*, service de M. Gros.

Rapports de M. Brun : Sur les *enfants assistés, sourds-muets et jeunes aveugles.* — Sur l'*Ecole d'horticulture de Versailles* — Sur l'indemnité réclamée par *M. Journet, receveur des Hospices* de Clermont, pour gestion des deniers des *enfants assistés* pendant les années 1896-97 et 98. — Sur le *recrutement du personnel secondaire* des *Etablissements hospitaliers. Ecole d'infirmiers et d'infirmerie.*

Rapports de M. Sabaterie : Sur les *travaux* prévus à l'*hôpital du Mont-Dore* dans le *rapport* de l'*Inspection de l'Assistance publique.* — Sur le *mouvement des malades indigents à cet hôpital.*

Rapport de M. Chabory sur le *service des aliénés.*

26 Août 1899. — Rapport de M. Côte-Blatin sur l'*Etablissement thermal du Mont-Dore. Revendications de M. Chabaud.*

Rapports de M. Chabory : Sur les *contingents communaux* dans les dépenses des *aliénés.* — Sur la *demande de M. Journet* pour les *enfants assistés.*

Observations de M. Guyot-Dessaigne relativement aux propositions de la *Commission de révision du budget départemental.*

Rapport de M. de Chazelles sur la construction d'un *pont sur la Bouble* devant relier le *chemin vicinal n° 8, commune de Lapeyrouse* et le *chemin vicinal n° 3 de la commune d'Echassières.*

Rapport de M. Sabaterie sur divers *travaux* effectués à l'*Hôtel de la Préfecture.* Installation d'un *tambour* placé à l'intérieur de la *salle des séances du Conseil.*

29 Août 1899. — Lecture et adoption des procès-verbaux des séances des 25 et 26 août.

Communication du *Président.*

Observation de M. Sabaterie au sujet de la création du *bureau de poste de Mayres.*

Rapports de M. Goyon : Sur la *comptabilité départementale.* Compte de recettes et de dépenses. de l'exercice 1898. — Sur la *comptabilité de M. le Trésorier payeur général.* — Sur la *situation des emprunts.*

Rapports de M. Seguin : Sur les *archives départementales.* Sur les bourses à l'*institution des jeunes aveugles.* — Sur les *églises et presbytères.* — Sur les *vacances scolaires* : lettre de M. Zeller, recteur de l'Académie de Clermont.

Rapport de M. Boutarel sur l'*Ecole des arts décoratifs.* — Boursiers départementaux.

Rapports de M. Verny : Sur l'*Ecole professionnelle de Clermont.* Sur le *Lycée de filles de Clermont.* — Sur l'*Orphelinat de l'enseignement primaire.* — Sur les *cours d'adultes.* — Sur les *lycées et collèges.* — Sur la situation de l'*enseignement primaire.*

Rapports de M. Guillemin sur les *écoles normales.* Réforme du mobilier, situation morale et matérielle. — Sur la situation des instituteurs.

Rapports de M. Marignier : Sur le *chemin de fer de Gerzat-Maringues*. — Sur la *gare de Gerzat*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins d'intérêt commun*.

Rapports de M. de Chabrol sur un projet de loi relatif à la *représentation des pauvres et de l'administration des établissements d'assistance*. — Sur l'*assistance communale et départementale*. Au budget de 1898 figurait un crédit de 46,000 francs ; il a été dépensé 47,944 fr. 79.

Rapports de M. Pouyet : Sur les *casernes de gendarmerie de Champeix, de Besse*. — Sur le *transfert* à *La Bourboule* de la *brigade de gendarmerie de Laqueuille*. — Sur l'érection d'une *statue au maréchal de Rochambeau* à Vendôme. — Sur une demande de *secours* de *M. Farghoux, agent voyer en retraite*. — Sur une demande de création d'un *service départemental d'inspection* pour les *sapeurs-pompiers*. — Sur les *forêts communales*. — Sur la *fermeture des colombiers* (1) et les *ruches d'abeilles* (2).

30 Août 1899. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Incident relatif au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore. Règlement de la participation de La Bourboule*.

Nomination de la *Commission départementale* (3).

Rapports de M. Lecoq : Sur les *Sociétés de secours mutuels*. — Sur une demande de *subvention* de l'*Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Puy-de-Dôme*. — Sur le *compte des frais d'administration de la Préfecture et des Sous-Préfectures*. — Sur l'*octroi de Maringues*.

Rapport de M. Guillemin sur les *subventions* sur fonds d'Etat pour construction, acquisition ou appropriation de *maisons d'école*.

Rapport de M. Bonnefoy sur le *chemin de fer de Gerzat-Maringues. Gare de Saint-Beauzire* et voie d'accès.

Rapport de M. Petit, lu par M. Bonnefoy, sur le *chemin de fer d'Orléans. Lignes de Gouttières à Lètrade* et de *Lapeyrouse à Saint-Eloy*.

Rapports de M. Mangerel sur l'opportunité de la suppression du *Conseil local* institué par l'art. 3 de l'ordonnance du 10 mai 1829 (Travaux d'entretien des *routes* et *rivières*).

Rapports de M. Marignier : Sur les *mines*. — Sur la *défense* du village de *Noalhat* contre les eaux de l'*Allier*. — Sur le *tramway de Saint-Remy à Thiers*. — Sur le réseau de *tramways départementaux*.

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins de grande*

(1) Du 15 mars au 15 avril, du 15 juillet au 15 août et du 15 octobre au 15 novembre.

(2) La distance entre les ruches d'abeilles et les propriétés voisines ou la voie publique est de 10 mètres. Aucune distance en cas de clôture par un mur ou une palissade en planches jointes.

(3) Aux termes de la loi du 18 juillet 1899, la Commission départementale doit dorénavant nommer son président et son secrétaire.

communication. — Sur un recours contre une *décision de la Commission départementale. Commune de Vodable, chemin n° 8.*

Rapports de M. Porte : Sur les *chemins d'intérêt commun.* Déclaration d'utilité publique, *approbation des plans parcellaires.* — Sur les *chemins vicinaux. Approbation des plans d'alignement* et leur déclaration d'utilité publique.

Rapport de M. Sabaterie sur les *bâtiments départementaux.*

Rapport de M. Echallier sur la *caserne de gendarmerie de Clermont.* Remise et salle de bains. *Logement des officiers.*

Rapports de M. de Chabrol : Sur le *dépôt de mendicité de Rabès.* — Sur la répression du *vagabondage.*

31 Août 1899. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Cornu : Sur la *caserne désaffectée du cours Sablon.* Offre d'acquisition. — Sur la *caserne de gendarmerie à pied* de Clermont. Réclamation de Mme Eusébio.

Rapport de M. Thave sur les *vœux* des Conseils d'arrondissement.

Observations de M. Chamerlat sur le *colletage des grives* et les *pupilles de la Seine.*

Observations de M. Boutarel sur les *délits de pêche.*

Rapports de M. Thave : Sur la revision du *sectionnement électoral* dans la *commune de Montmorin.* — Sur le *sectionnement électoral* de la *commune de Saint-Pierre-Roche.* Syndicat de Massagettes.

Rapports de M. Goyon : Sur le *budget de report.* — Sur le *budget rectificatif.*

Rapports de M. Marignier : Sur les *tramways électriques du Puy-de-Dôme.* Circulaire de la Compagnie nationale des Automobiles. — Sur la *Société du Grand Canal maritime de l'Océan à la Méditerranée. Société de jonction de l'Océan à la Méditerranée par voies ferrées pour navires.*

Rapport de M. Colombier sur le *chemin de fer funiculaire de Royat à Gravenoire.*

Rapports de M. Chometon : Sur des *secours à d'anciens employés.* — Sur la *Caisse d'assurance des planteurs de tabac.* Nomination d'*un membre du Conseil d'administration.* — Sur les *foires et marchés.*

Rapport de M. Pouyet sur une demande de *sectionnement électoral de la commune de Veyre-Monton.* Village de Veyre.

Rapport de M. Goyon sur le répartement du *contingent départemental. Fixation de la journée de travail* pour la contribution personnelle.

1er Septembre 1899. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Chambige : Sur une demande de *subvention* du

Syndicat d'initiative d'Auvergne. (Vote d'un crédit de 600 francs.) — Sur une demande de *souscription* pour un ouvrage « Le Guide du Paysan ». — Sur une demande de *secours* de *M*[lle] *Lecadoux.*

Délégation de pouvoirs à la *Commission départementale* pour virement de crédits au budget.

Rapports de M. Verny : Sur l'*Ecole nationale des Beaux-Arts.* — Sur le classement des *constructions scolaires.* — Sur l'*enseignement secondaire* (Questionnaire).

Rapports de M. Seguin : Sur l'*Ecole d'architecture de Volvic.* — Sur les *sourds-muets.*

Rapport de M. Porte sur le service général de la *vicinalité.*

Rapports de M. Corny : Sur l'*hôpital d'Issoire.* — Sur la *caserne de gendarmerie des Salins.*

Rapports de M. Pouyet : Sur la création d'un *réseau téléphonique départemental.* — Sur la *station d'étalons de Rochefort* (nouveau bail). — Sur la suppression de l'*Ecole d'agriculture de La Molière.* — Sur la création d'une *station d'étalons* à *Eglisencuve-d'Entraygues* et à *Pontaumur.*

Rapport de M. Serre sur la *chaire départementale d'agriculture.*

Tableau des distances. Chefs-lieux de cantons à chefs-lieux de communes.

Rapport de M. Girard sur les demandes diverses de *subventions* et de *souscriptions.*

Pétition des habitants d'*Argnat* et *Mas-d'Argnat.*

Rapport de M. Chometon sur l'*Ecole d'horticulture de Versailles.*

Rapport de M. Goyon sur le *budget primitif de l'exercice 1900.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Chamerlat tendant à obtenir un *quai de débarquement* à la *gare de Seychalles.*

Vœu de MM. Laville, Chambige et Roux-Cisternes, relatif au maintien pendant toute l'année du *train 921* de *Clermont à Nîmes.*

Vœu de M. Mazuel relatif à la *halte des Richards.*

Vœu de M. Mazuel demandant la réglementation de l'établissement des *meules de paille.*

Vœu de M. Mazuel demandant la réglementation des *attelages de* [illegible] et la *circulation des chiens.*

Vœu de M. Chambige concernant l'application dans le département des *décrets du 10 août 1899* sur les *conditions du travail.*

Vœu de M. Bontarel tendant à obtenir la réduction des *contingents* [illegible] pour les communes de *Pontgibaud* et *Saint-Pierre-Roche.*

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir des améliorations dans la [illegible] *de Thiers.*

Vœu de M. Guillemin sollicitant l'augmentation du nombre des [illegible] dans les *écoles de Thiers.*

Vœu de M. Mangerel tendant à obtenir la création d'un facteur des *Postes* à Pionsat.

Vœu de M. Bataille tendant à obtenir une subvention en faveur du *Souvenir français*.

Vœu de M. Moillier demandant des gratifications pour les *instituteurs* qui font des cours de greffage.

Vœu de M. Bonnefoy ayant pour objet le classement du *chemin d'intérêt commun n° 15* de Clermont à Saint-Gal.

Vœu de M. Bonnefoy sur les *mesures à prendre* pour conjurer la *crise agricole* (Comité permanent des Etudes économiques et des questions douanières).

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir que le chemin d'Escoutoux soit relié au *chemin d'intérêt commun n° 45*.

Vœu de M. Guillemin demandant la création d'un *train* supplémentaire de *Vichy à Thiers*.

Vœu de M. Porte relatif à l'*instruction primaire* (Situation des instituteurs).

Vœu de M. Mangerel demandant la *construction* d'un *égout* collecteur dans la commune de *Pionsat*.

Vœu de M. Bataille relatif à l'ouverture de la ligne du *chemin de fer de Saint-Eloy à Saint-Gervais*.

Vœu de M. Bonnefoy sur l'*Observatoire météorologique du Puy de Dôme*.

Vœu de M. Mazuel sur le *Service postal. Bureau de poste de Manzat*.

Vœu de M. Chambige relatif aux *mécaniciens* et *chauffeurs* des Compagnies de *Chemins de fer*.

Vœu de M. Chabory relatif à l'*échenillage*.

Vœu de M. Guillemin relatif à des *travaux* de la *ville de Thiers*. Utilisation des forces naturelles. Adduction d'eau potable.

Vœu de M. Chambige relatif à des *demandes en dégrèvement de l'impôt foncier,* formées par diverses communes.

Vœu de M. Chauvassaignes relatif à des *améliorations agricoles*. Champs d'expériences, essais de cultures pastorales dans les communaux. — Lettre de M. Cardot, inspecteur au Ministère de l'Agriculture.

Vœu du même tendant au maintien du *champ de tir de la Fontaine-du-Berger*.

Vœu de M. Porte relatif au chemin de fer P. L. M. Trains nos 911 et 4,673. Clermont à Issoire et à Arvant.

Vœu de MM. Chometon et Farjon demandant la création d'un *bureau de tabac au hameau de [illegible]*, commune de St-Amant-Roche-Savine.

Vœu de M. Chometon tendant à obtenir la réduction de la cote mobilière de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine.

Vœu de MM. Boulaud et Barrière demandant la création de *bureaux de tabac aux Roches*, commune de Saint-[illegible], et à *[illegible]*, commune de [illegible].

Vœu de M. de Chabrol sur la *[illegible]*.

Vœu de M. Verny relatif au *Service postal*. Boites aux lettres aux gares d'Espirat et de Vassel.

Vœu de M. Chabory relatif au *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore*. Horaire.

Vœu de M. Chabory sur le *Service postal*. Recrutement des employés des *Recettes postales et télégraphiques*.

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir des billets de toutes classes au train léger de Thiers à Clermont, *ligne P.-L.-M.*, et à remplacer les *manœuvres en gare* par la création de *trains supplémentaires de messagerie*.

Vœu de M. Boutarel sur le personnel du *Service vicinal. Salaire des cantonniers*.

Vœu de M. Colombier sur le *chemin n° 5 de Royat à Gravenoire. Parc de Bellevue*.

Première Session ordinaire de 1900

— 23-27 Avril.

Préfet : M. Paul Joly (1). — *Président doyen d'âge* : M. Guyot-Lavaline. — *Président élu* : M. Barrière. — *Vice-présidents élus* : MM. Laville et Côte-Blatin. — *Secrétaires élus* : MM. Corny, Pouyet et Chapot.

23 Avril 1900. — La séance est ouverte à 2 heures 50. *M. le Préfet* y assiste.

Étaient présents : MM. Chouffeton, Ledieu, Chapot, Guyot-Dessaigne, Barrière, Girard, Farjon, Sénectaire, Moullier, Florand, Pommerol, Colombier, Côte-Blatin, Chauvassaignes, Gardette, Pouyet, Chambige, Echallier, Verny, Chabory, Guyot-Lavaline, Serre, Goyon, Bony-Cisternes, Porte, Gauttier, Sauvat, Vigier, Brun, Seguin de Chazelles, Bonnetoy, Bataille, Maznel, Lecoq, Laville, Petit, Mangerel, Boutarel, Cotre, Mionandre, Thave, Chamerlat, Corny, Marignier, de Chabrol, Bechon et Guillemin.

M. le Président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« Depuis notre dernière session, la mort a encore fait un vide dans cette assemblée. Notre collègue, M. Marignier, était né en

1. Joly (Paul-Butler), né le 20 mai 185[illegible] à Gien (Loiret), licencié en droit. — A[illegible] 1888, chef de cabinet du préfet de la Dordogne. 17 no[illegible] Mayenne. 11 mai 1882, secrétaire général du [illegible] 20 juin 1882, maintenu [illegible] de l'agriculture. [illegible] de l'Oise [illegible] 15 avril [illegible] 1889, médaille d'honneur en argent [illegible] 9 janvier 1891, [illegible] de l'instruction pu[illegible] 1896, chevalier du [illegible] de la Légion d'honneur.

Le [illegible] 1900, M. Joly a été nommé préfet du Puy-de-Dôme ([illegible] classe), où il [illegible].

1838, à Pont-à-Mousson. Sorti de l'Ecole des Mines de Saint-Etienne, il fut successivement ingénieur de la Béraudière, Epinac et Brassac; en septembre 1865, il entra dans une des plus vieilles familles républicaines de notre département; maire de Joze en 1876, il fut élu conseiller général en 1889; cette élection amenait à la République le canton de Maringues qui lui avait jusqu'alors échapppé! Nommé membre de la Commission départementale la même année, il en devint plus tard le président; le Conseil général reconnaissait ainsi les nombreux services que Marignier n'avait cessé de lui rendre; homme de travail et d'une activité féconde que rien ne lassait, il personnifiait bien les qualités de solidité et de vigueur morales qui, dès l'abord, attirent la sympathie et la confiance aux fils de notre Lorraine. Il appartenait à la Démocratie par ses origines et par ses sentiments. L'estime de ses concitoyens, témoins de toute son existence, il l'avait conquise sans réserve.

» Nous regrettons en lui le collègue bienveillant et cordial, le citoyen de convictions profondes, inébranlable dans son attachement à la République, l'homme rompu aux affaires, dont la droiture et l'expérience ont aidé, ici, à la solution de nombreuses questions difficiles et complexes.

» J'adresse en votre nom, à sa famille, l'expression de nos regrets et de notre profonde sympathie. Elle trouvera une consolation dans la manifestation des sentiments de reconnaissance et d'affection que le canton de Maringues vient de lui témoigner, en donnant l'unanimité de ses suffrages au fils de notre collègue, qui continuera dans cette assemblée les traditions d'utile labeur et de courtoisie que lui a léguées son père.

» Monsieur le Préfet,

» Au nom du Conseil général, je vous souhaite la bienvenue. Vous avez laissé dans les Ardennes un souvenir impérissable d'administrateur entendu et vigilant; dans notre département, d'importantes questions appelleront votre sollicitude. Vous trouverez dans cette assemblée un concours bienveillant et très éclairé; mais dans l'ordre politique, vous rencontrerez ici les mêmes difficultés que dans le département que vous venez de quitter : les républicains, qui devraient être indissolublement unis lorsque les intérêts supérieurs de la République sont en jeu, se sont malheureusement divisés. Ce ne sera pas trop de votre esprit conciliant et élevé pour mener à bien la tâche, ardue peut-être, de faire revivre parmi eux la concorde et l'union.

» En employant les pouvoirs de votre fonction à combattre ceux qui veulent, sous des étiquettes trompeuses et mensongères, renverser le gouvernement que le pays s'est librement donné, vous aurez avec vous tous les républicains.

» Je souhaite, Monsieur le Préfet, que vous accomplissiez cette tâche! Votre haute intelligence et votre bon vouloir vous y aideront puissamment. Vous aurez alors mérité la reconnaissance de notre département et bien servi la République. » — (*Vifs applaudissements.*)

M. le Préfet prend la parole en ces termes :

« Messieurs,

» Si des sentiments aussi bienveillants que ceux qui viennent d'être exprimés en votre nom par votre président suffisaient à valoir au préfet de ce département les sympathies publiques, certes, il n'aurait pas grand'chose à faire pour les mériter. L'éloge que vous

venez d'entendre de l'administrateur est beaucoup trop bienveillant et beaucoup trop complet. Mais je ne gagnerai, j'en suis sûr, votre confiance et votre sympathie qu'en restant avant tout et d'abord un administrateur.

» Il est un terrain, en effet, sur lequel tout le monde peut se rencontrer, le terrain des affaires où l'intérêt général réunit toutes les bonnes volontés.

» Au point de vue politique — bien que le Conseil général n'ait pas à faire de politique — je tiens à affirmer mes sentiments de républicain et de démocrate. Ma famille — qu'il me soit permis de le dire — m'a toujours fait un devoir rigoureux du dévoûment le plus absolu à la cause de la fraternité républicaine et à la démocratie ; je vous demande la permission de m'inspirer de ces principes élevés dans ma conduite.

» J'entends demander à tous mes collaborateurs un concours utile, dévoué et sympathique, estimant que la famille administrative doit être unie autour du représentant de la République. J'entends demander à tous les fonctionnaires de servir la République uniquement, de ne jamais s'engager dans les luttes téméraires et de ne pas être eux-mêmes des causes de discordes.

» Je ne m'inspirerai donc que d'un seul sentiment, celui d'être utile à un département où j'ai reçu dès l'abord un accueil qui m'a profondément touché et qui m'a prouvé la déférence et le respect des populations pour l'autorité républicaine. Je tâcherai de les justifier en ce qui me concerne, et je vous demande de me rendre la tâche facile en m'aidant à servir la République sur un terrain de fraternité républicaine et d'apaisement social. » — *Applaudissements.*

25 Avril 1900. — Lecture et adoption du procès-verbal.

Communications du *Président.*

Rapports de M. le docteur Goyon : Sur le *compte des produits éventuels départementaux* (exercice 1899). — Sur l'*emprunt* à contracter pour la *restauration des ruines du château de Murols.* — Sur l'envoi d'une *délégation ouvrière à l'Exposition de 1900.*

Rapports de M. Guillemin sur le recolement du mobilier et du matériel des *écoles normales.* — Sur les *travaux supplémentaires* à faire aux *maisons d'école.*

Rapport de M. Seguin sur les travaux de réparation aux *églises.*

Rapport de M. Bonnefoy sur les *réponses* faites à *divers vœux* se rapportant aux *travaux publics.*

Rapport de M. Petit sur la demande de relèvement du *tarif spécial* de la *ligne de Gerzat à Maringues.*

Rapports de M. de Chazelles sur les *contingents ordinaires de 1901* concernant les *chemins de grande communication* et d'*intérêt commun.* — Sur les *contingents* des *communes* dans le traitement des *agents voyers.*

[illegible] Avril 1900. — Lecture et adoption du procès-verbal.

Rapport de M. C. de Blatin sur le réseau des *tramways départe-* [illegible].

Rapport de M. [illegible] sur l'estimation des *terrains* cédés par la

commune de La Bourboule pour le *chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore.*

Rapport de M. Chambige sur la demande de mise en adjudication des *imprimés départementaux.*

Rapports de M. Guillemin sur les demandes de *secours* pour *maisons d'école.* — Sur les *bourses* départementales des *lycées* et *collèges.*

Rapports de M. Seguin sur une demande de *subvention* de l'*école d'architecture de Volvic.* — Sur la désignation d'un délégué au *Congrès national vétérinaire de 1900.* — Sur la désignation d'un délégué au *Congrès international des sourds-muets.* — Relatif au *Congrès international des aveugles.*

Rapport de M. Colombier sur la demande de création d'une *gare* de marchandises à *Rabanesse.*

Rapports de M. Marignier sur les travaux de défense à exécuter au *perré de La Borde.* — Sur les travaux à exécuter au *perré du pont de Joze.*

Rapport de M. Laville sur les *subventions* à accorder aux *communes* pour *acquisition de terrains.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne sur les *chemins de grande communication.* — Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Sur le *programme de 1901.* — Sur le rachat du *pont de la Combelle.*

27 Avril 1900. — Lecture et adoption du procès-verbal.

Rapport de M. Gauttier sur diverses demandes de bourses à l'institution des *sourds-muets.*

Rapport de M. Seguin sur une demande de crédit pour *indemnité* de déplacement aux *instituteurs* et *institutrices* participant aux examens du *certificat d'études primaires.*

Rapport de M. Mangerel sur le projet de *chemin de fer d'intérêt local* reliant le réseau de l'Allier à la ligne de Saint-Éloy à Pionsat.

Rapport de M. Petit sur les *voies de communication.*

Rapport de M. Marignier sur la demande d'interruption du cours des *cartes d'abonnement* sur les *chemins de fer*, des *représentants de commerce* faisant leurs périodes de *service militaire.*

Rapport de M. Colombier sur les demandes en concession de la ligne de *tramway allant de Royat au puy de Dôme.*

Rapport de M. Porte sur diverses demandes de classement de *chemins d'intérêt commun.*

Rapports de M. de Chabrol sur les dépenses du service des *enfants assistés.* — Sur l'*assistance communale et départementale.* — Sur l'application de la loi du 2 novembre 1892 sur le *travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les manufactures.*

Rapports de M. le docteur Sabaterie sur la demande de crédit nécessaire pour assurer la *revaccination* des *enfants assistés.* — Sur la *protection des enfants du premier âge.* — Sur les *aliénés.*

Rapports de M. le docteur Corny sur la demande en autorisation d'achat de draps de lits pour l'*hôpital du Mont-Dore.* — Sur un pro-

jet de réparations aux *sous-préfectures de Thiers et d'Ambert.* — Déléguant MM. de Chabrol et l'Inspecteur départemental de l'Assistance publique au *Congrès interdépartemental de l'Assistance publique.* — Sur les réclamations du *Corps pharmaceutique.*

Rapports de M. le docteur Sabaterie sur la réclamation de divers *tribunaux* au sujet des menues dépenses. — Relativement à la demande de *subvention* de 100,000 francs sur les *fonds du pari mutuel* pour l'exhaussement et l'appropriation de l'*Etablissement thermal du Mont-Dore.*

Rapports de M. Chabory relatif à la revision des *listes électorales des chambres de commerce.* — Sur la proposition de déplacement du *Bureau central télégraphique de Clermont.*

Rapport de M. Chometon sur la demande de subvention présentée par M. Bonnefoy pour son ouvrage *Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne.* Il est ainsi conçu :

« Messieurs,

» M. le Préfet a fait déposer sur le bureau de la sixième Commission le tome II (3e volume paru) de l'*Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne et le département du Puy-de-Dôme*, par M. Bonnefoy, notre honorable collègue.

» Ce volume, qui contient le relevé des manuscrits originaux des procès-verbaux des délibérations du Conseil général de 1790 à 1840, a été remis, par les soins de l'auteur, à chacun de nous.

» En 1895, lors de la publication du 1er volume de l'ouvrage de M. Bonnefoy, le Conseil général, par délibération du 25 avril de la même année, accordait à l'auteur, pour l'aider à couvrir les frais de sa très intéressante publication, une subvention de 3,000 francs, payable en quatre termes, d'année en année.

» M. Bonnefoy, qui a continué son travail, demande au Conseil général une nouvelle subvention de 4,000 francs pour le dédommager de la grosse dépense (plus de 20,000 francs) qu'il s'est imposée en faisant imprimer son ouvrage, d'une utilité incontestable ; en effet, il résulte d'une note de M. l'Archiviste départemental, jointe à la demande de subvention, que :

« Les délibérations du Conseil général du Puy-de-Dôme n'ont été
» imprimées qu'à partir de 1837. La collection, depuis cette date (en
» nombre, sauf quelques années épuisées), existe aux archives de la
» Préfecture. On connaît aussi quelques volumes imprimés de 1790
» à 1793. Mais pour toute la période intermédiaire, de 1793 à 1837,
» on était forcé jusqu'ici de recourir au manuscrit dont on ne pos-
» sède qu'un exemplaire unique, également conservé aux archives
» du Département.

» Pour faciliter les recherches que l'Administration et les mem-
» bres du Conseil général ont à faire dans ces collections, on s'était
» préoccupé, il y a quelques années, de publier la partie demeurée
» manuscrite. D'autres départements, la Haute-Vienne, le Rhône,
» les Bouches-du-Rhône avaient déjà pris ce parti : on pouvait donc
» se rendre compte de l'intérêt d'une semblable publication et des
» dépenses qu'elle pourrait entraîner. Un devis fut établi qui por-
» tait cette dépense à 10,000 francs environ. Le Conseil général
» hésita devant ce chiffre élevé, et décida que la question serait
» examinée à nouveau.

» Elle se présente aujourd'hui sous une autre forme.

» M. Bonnefoy, conseiller général, a fait entrer dans le plan de

» son *Histoire de l'Administration civile dans la province d'Auvergne* » *et le département du Puy-de-Dôme*, une analyse détaillée de cette » collection. Cette analyse formera la matière de deux volumes » d'impression d'environ 700 pages chacun en très petit texte.

» Nous avons sous les yeux le premier de ces volumes qui em- » brasse la période de 1790 à 1840. On peut se rendre compte que » les historiens de l'Auvergne trouveront là des éléments précieux » et sûrs d'information. Mais il semble aussi que cet ouvrage répon- » dra parfaitement au désir exprimé par le Conseil général ; il ap- » portera aux recherches administratives des facilités qui man- » quaient jusqu'à ce jour. En effet, toutes les questions soulevées ou » résolues dans les rapports des Préfets au Conseil général et dans » les procès-verbaux des délibérations de ce même Conseil y sont » indiquées à leur date et analysées copieusement, toutes les fois » qu'elles présentent quelque importance. Pour la plupart des re- » cherches, on n'aura pas à recourir aux rapports *in extenso*, l'ana- » lyse suffira certainement. Une table alphabétique des matières, qui » terminera le second volume, permettra de s'orienter facilement » dans ces 1,500 pages.

» Il convient de remarquer enfin que l'analyse des procès-ver- » baux du Conseil général, de 1790 à 1799, devait être comprise » dans l'Inventaire sommaire des archives départementales. Elle » aurait occupé environ un volume de cet inventaire in-4° ; il suffira » désormais d'un état numérique avec renvois à l'ouvrage de » M. Bonnefoy, soit deux feuilles d'impression environ. Le budget » départemental, qui fait les frais de cet Inventaire sommaire, sera » déchargé d'autant. »

» Votre sixième Commission, en présence de tout le profit qu'il y a, non seulement pour nos collègues du Conseil général, mais encore pour toutes les personnes qui s'occupent d'administration, à lire les volumes contenant les procès-verbaux des séances annuelles des Conseils généraux, estime qu'il y aura lieu d'accueillir favorablement cette demande et vous propose de la renvoyer à la Commission des finances, qui voudra bien y faire droit dans la mesure du possible. »

Les conclusions du rapport sont adoptées et renvoyées à la première Commission avec avis favorable.

Rapport de M. Chometon sur l'attribution de *primes* pour *destruction des renards*.

Rapports de M. Pouyet sur le *réseau départemental téléphonique*. — Sur une demande de création d'un poste d'*inspecteur des compagnies de sapeurs-pompiers*. — Sur diverses demandes de distraction ou d'aménagement de *forêts sectionales*.

Rapports de M. Thave sur la répartition du *crédit de 500,000 fr.* pour *secours* aux familles nécessiteuses des *réservistes et territoriaux*. — Sur une demande de *sectionnement électoral* des *villages d'Arquat, Mas d'Arquat et Lacq*.

Rapports de M. Chometon sur la liquidation de la *pension de retraite d'employés départementaux* ou de leurs veuves. — Sur la situation de la *caisse des employés départementaux*. — Sur diverses demandes de création de [illegible]. — Sur la demande de *sectionnement* de divers villages de la *commune de* [illegible].

Rapport de M. Chambige sur une demande de [illegible] de

contingent mobilier de la *ville de Riom*. — Sur la demande en résiliation de bail de l'ancienne *caserne de gendarmerie à pied de Clermont.*

Rapports de M. le docteur Goyon sur l'*imposition extraordinaire de 1901.* — Sur le *budget supplémentaire.*

Rapport de M. Thave sur divers *vœux des Conseils d'arrondissement.*

Vœux.

Vœu de M. Chabory relatif à la *proposition de loi* rendant l'exercice du *tir obligatoire.*

Vœu de M. Porte relatif à l'*exemption* des *sapeurs-pompiers* de la période d'instruction dite des *13 jours.*

Vœu de M. Bataille demandant le rétablissement de l'abonnement au *Journal de mathématiques élémentaires.*

Vœu de M. Thave tendant à la non-approbation du projet de déviation des *eaux de la Credogne.*

Vœu de M. Sabaterie tendant à obtenir de la *Compagnie P.-L.-M.* l'adjonction d'un wagon de 2e et 3e classe au *train de marchandises n° 5711* de *Pont-de-Dore à Arlanc* et la délivrance de *billets d'aller et retour.*

Vœu de M. Petit relatif à la construction d'un *pont interdépartemental* sur *La Ramade.*

Vœux de M. Bonnefoy tendant à obtenir pour les *employés départementaux* des congés et allocations spéciales à l'occasion de l'*Exposition de 1900.* — Tendant : 1° à la création d'un train *Gerzat-Maringues* correspondant au *train P.-L.-M. 4689 de Gannat à Clermont*; 2° à l'élargissement du *pont de la gare de Riom.*

Vœu de M. Guyot-Lavaline relatif au *chemin d'intérêt commun n° 1*, aux abords de la *gare de Vic-le-Comte.*

Vœu de M. Chabory relatif à la demande du Conseil municipal des *Martres-de-Veyre* tendant à la suppression du *péage du pont de Longues.*

Vœu de M. Lecoq relatif à l'*élevage du cheval.*

Vœux de M. Bataille relatif au classement d'un *chemin* reliant le *n° 110 au n° 103.* — Tendant à l'établissement d'un *facteur-receveur* à *Saint-Priest-des-Champs.* — Tendant à obtenir une souscription à la *collection géologique du Dr P. Girod.*

Vœu de M. Florand relatif à l'*élevage* de l'*espèce bovine.*

Vœux de M. Moillier tendant à obtenir le croisement, à la gare de Vertaizon, des *trains n° 2983 et 2974.* — Relatif à la réforme de l'*impôt des boissons.*

Vœu de M. Gauttier, relatif à la réforme de l'*impôt foncier.*

Vœux de M. Thave, tendant à obtenir l'arrêt à Ris des *trains de plaisir de Vichy à Thiers.* — Tendant à l'adjonction de wagons de voyageurs aux *trains de marchandises* entre *Pont-de-Dore et Vichy.*

Vœux de M. Bonnefoy tendant à la création d'un bureau de *facteur-receveur à Entraigues.* — Relatif au *service météorologique.*

Vœu de M. Thave relatif aux *frais de transport* des *soldats décédés en activité.*

Vœu de M. Seguin relatif à l'emprunt de la commune de *Bagnols* pour restauration de son *église.*

Vœu de M. Guyot-Lavaline tendant à obtenir la couverture du quai touchant au dépôt de marchandises de la *gare de Vic-le-Comte.*

Vœu de M. Guillemin relatif à l'éclairage de la *gare de Thiers.*

Vœu de M. Moillier relatif à la demande de *sectionnement électoral* des villages de Masson et du Clos, *commune de Montmorin.*

Vœux de M. Bataille sollicitant la mise à l'étude de l'embranchement de *chemin de fer* qui, de *Gouttières*, doit desservir le bassin houiller de *Saint-Eloy, Saint-Gervais et Pontaumur.* — Relatif à la *laïcisation des écoles.*

Vœu de M. Seguin demandant diverses modifications dans les horaires des *chemins de fer d'Orléans et de Paris-Lyon-Méditerranée.*

Vœu de M. Mazuel relatif aux offres de services faites par la *Compagnie de traction automobile du Plateau Central.*

Vœux de M. Chabory tendant à obtenir le *retour en franchise* des *emballages, fûts vides*, etc. — Tendant à l'organisation du *Service des épizooties* dans les autres départements et notamment dans les départements limitrophes.

Vœu de M. Corre tendant à connaître le résulat des études faites en vue du *prolongement* du *Gerzat Maringues* sur *Randan* et *Vichy.*

Vœu de M. de Chabrol tendant à la création d'une *voie ferrée* desservant le *canton de Combronde.*

Vœu de M. Gauttier tendant à ce qu'il soit procédé à l'*échenillage* des *terrains* appartenant aux *Compagnies de chemins de fer.*

Vœu de M. Chometon tendant à la *réduction du contingent mobilier* de la *commune de Grandval.*

Vœu de M. Lecoq tendant à la célébration du *centenaire* de la mort de *Desaix.*

Vœu de M. de Chabrol demandant la réforme du nouveau *système financier départemental.*

Vœu de M. Lecoq sollicitant la création d'un *bureau de poste à Serrant.*

Deuxième Session ordinaire de 1900

— 21-30 Août. —

Préfet : M. Paul Joly. — *Président doyen d'âge :* M. Guyot-Lavaline. — *Président élu :* M. Barrière : *Vice-Présidents élus :* MM. Laville et Côte-Blatin. — *Secrétaires élus :* MM. Pouyet, Corny et Chapot.

21 Août 1900. — La séance est ouverte à 3 heures. *M. le Préfet* y assiste.

Etaient présents : MM. Chometon, Chapot, Sabaterie, Guyot-Dessaigne, Barrière, Giraud, Farjon, Darteyre, Moillier-Méliodon, docteur Florand, docteur Pommerol, Colombier, Côte-Blatin, Chauvassaignes Franck, Gardette, Pouyet, docteur Chambige, Verny, Roussel, Chabory, Guyot-Lavaline, Serre, docteur Goyon, Bony-Cisternes, Porte, Gauttier, Sauvat, Vigier, Brun, Seguin, de Chazelles, de Chabrol, Georges Bonnefoy, docteur Bataille, Mazuel, Lecoq, Laville, Mangerel, Petit, Boutarel, Corre, Bayle, Thave, Chamerlat, Corny, Marignier fils, Béchon, Güillemin.

MM. Guyot-Lavaline et Darteyre prennent place au bureau comme *doyen d'âge* et *secrétaire*.

M. Guyot-Lavaline, *doyen d'âge*, fait l'allocution suivante :

« Messieurs,

» En prenant pour un instant la présidence, je ne saurais oublier que je remplace ici le distingué collègue que nous avons récemment perdu, M. le docteur Girard. Loin de moi, assurément, la pensée d'empiéter sur les fonctions du Président du Conseil, mais je crois devoir, en mon nom personnel tout au moins et au vôtre, si vous voulez bien le permettre, adresser un sympathique adieu à celui qui fut notre doyen, à l'homme excellent qui, parmi nous, ne comptait que des amis. »

Il est procédé à l'élection du *bureau définitif*. M. Barrière est élu *président*. MM. Côte-Blatin et Laville, *vice-présidents*. MM. Corny, Pouyet et Chapot, *secrétaires*.

M. Barrière, *président*, prononce le discours suivant :

« Messieurs et chers Collègues,

» Vous avez bien voulu me faire encore le grand honneur de me confier la présidence de cette assemblée : du fond du cœur je vous en exprime toute ma gratitude.

» Depuis avril dernier, la mort impitoyable nous a cruellement frappés! Quatre de nos collègues ont été emportés par elle!

» M. Sénectaire représentait le canton de Saint-Amant-Tallende, il s'était fait une spécialité des questions, si importantes pour nos agriculteurs, des maladies des animaux de la ferme, questions qu'une science profonde lui permettait de traiter avec une compétence indiscutable, — il était sympathique à tous, serviable et bon; républicain sûr et éprouvé, il avait l'estime et l'affection de tous ceux qui avaient pu juger ses qualités d'homme et de citoyen. Dévoué jusqu'au sacrifice aux intérêts dont il avait la garde, il a emporté tous nos regrets.

» M. Echallier avait été conseiller municipal, maire, conseiller d'arrondissement et enfin conseiller général du canton de Rochefort-Montagne; dans ces diverses étapes de sa vie politique et administrative, il avait fait preuve d'un grand esprit de justice et d'un absolu dévouement à ceux qu'il représentait. C'était un modeste qui faisait le bien sans ostentation et sans bruit, ne recherchant pour récompense que la satisfaction du devoir accompli; — il n'avait ici que des sympathies, et lorsque venaient en discussion des questions qui intéressaient son canton, il faisait taire sa timidité native et apportait à leur défense un tel accent de conviction, qu'il était écouté de tous. — Républicain convaincu, il a amené à la Ré-

publique, et pour toujours, ce canton qu'il a si dignement représenté.

» M. le docteur Girard, maire, conseiller général, fut élu député de la première circonscription de Riom en 1893 ; il était notre vénéré doyen, et nul de nous n'a perdu le souvenir de ses discours d'ouverture empreints de tant d'humoristiques mais sages réflexions.

» D'un caractère très bon et très généreux, il a passé sa vie à faire le bien ; — comme médecin, il était toujours au service des pauvres et des déshérités ; son désintéressement, légendaire à Riom, lui avait acquis une popularité très grande. C'était un vieux républicain, théoricien d'abord, jusqu'en 1870, puis se décidant à entrer dans la lutte pour aider au triomphe de ses idées. Elu deux fois député, il resta fidèle à ses opinions, que d'aucuns trouvaient parfois très modérées, mais dont la sûreté était absolue.

» Il était président de la Ligue franco-italienne, et président de l'Académie des arts et belles-lettres de Clermont. — Par un don généreux, il décida cette Compagnie à ériger sur le plateau de Gergovie un monument à Vercingétorix ; il vous avait demandé, mes chers collègues, la construction d'un chemin pour y accéder. Ce fut son dernier vœu, vous daignerez ne pas l'oublier !

» Il a voulu, après de cruelles souffrances, supportées avec un courage surhumain, qu'aucun discours ne fût prononcé après sa mort ; qu'il pardonne cependant à celui qui fut un de ses plus vieux et de ses plus fidèles amis, d'avoir dit ici un peu de bien de lui.

» M. Ledieu a été enlevé en quelques jours, par une brusque maladie, dont la science ni les soins dévoués qui l'entouraient n'ont pu conjurer les terribles conséquences. Il suit à quelques semaines près, dans la tombe, son frère auquel il était profondément attaché et avec lequel il avait toujours vécu.

» Dès 1871, Ledieu entra dans la vie politique comme conseiller municipal, il fut conseiller d'arrondissement, et en 1892 nommé conseiller général ; plus tard, alors qu'il était maire d'Ambert, il fut élu président du Tribunal de commerce. — C'était un homme sûr, intègre et bienveillant. Républicain de la première heure, il avait puisé dans sa famille, de tout temps attachée à la République, des convictions fermes auxquelles toute sa vie il est resté fidèle. Il avait mis au service des multiples intérêts dont il avait la charge un esprit droit et résolu ; — les regrets unanimes qui l'ont accompagné prouvent combien ses services et sa bonté étaient appréciés. Son passage aux affaires laissera dans la ville d'Ambert qu'il aimait tant, des souvenirs ineffaçables.

» J'envoie aux familles qui pleurent nos collègues disparus l'expression de notre profonde sympathie.

» J'adresse à notre ancien et bien cher collègue, M. Mionandre, que la maladie contraint à quitter cette assemblée, un salut bien cordial et l'expression de nos regrets.

» Je suis votre interprète en souhaitant la bienvenue à nos nouveaux collègues et en adressant nos remerciements à MM. les membres du bureau provisoire. (*Applaudissements unanimes.*) »

Tirage au sort et formation des *Commissions*.

Question de M. Lecoq sur le prolongement dans le département de l'Allier du *chemin n° 109 du Puy-de-Dôme*.

Question de M. Colombier au sujet du *pont Bargoin*.

22 Août 1900. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Réunion de la Commission spéciale des *tramways départementaux.*

Question de M. Corre au sujet du *pont de Saint-Yorre.*

Prolongement du *chemin de fer de Gerzat-Maringues* sur Vichy. — Désignation de MM. Bonnefoy, Colombier, Corre et Thave comme membres de la Commission interdépartementale chargée d'étudier la question.

Communications du *Président.*

Dépôt par M. Mazuel de pétitions des communes de Châteauneuf, Loubeyrat, Manzat, Saint Angel et Vitrac, relatives au projet de création du *réseau départemental de tramways.*

Dépôt par M. Mangerel de pétitions relatives au *chemin de fer de Montluçon à Gouttières* par Pionsat et aux *tramways départementaux.*

Adresse du Conseil général au *corps expéditionnaire de Chine.*

Rapport de M. Bataille sur l'entretien du *mobilier de la Préfecture.*

Rapport de M. Marignier sur un vœu de M. Bonnefoy tendant à obtenir qu'un *train correspondant à celui n° 4689 du P.-L.-M.* soit établi sur la *ligne de Gerzat-Maringues* vers 7 heures 1/2 les jours de foire et de marché à Maringues.

Rapport de M. de Chabrol sur les *enfants assistés.* — Vœux des Conseils d'arrondissement d'Ambert et de Thiers.

Rapports de M. Seguin : Sur la *Société de la Croix Rouge.* — Sur diverses demandes de subventions formées par des *Sociétés philanthropiques.* — Sur la *Station agronomique du Centre.* (Suppression de la subvention.)

Rapports de M. Chabory : Sur la *situation générale de l'agriculture.* — Sur l'*Ecole pratique* de Gennetines (Allier).

23 Août 1900. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président.*

Dépôt par MM. Brun et Lecoq de pétitions relatives au réseau de *tramways départementaux.*

Rapports de M. de Chazelles : Sur la *Commission départementale.* — Sur les *pouvoirs en matière budgétaire.*

Rapports de M. Florand : Sur une demande d'indemnité de logement pour *officiers de gendarmerie.* — Sur des demandes de réduction de *contingent personnel mobilier* formées par diverses communes.

Rapport de M. Darteyre sur la *fixation du maximum* (1) des *centimes extraordinaires communaux.*

(1) La loi du 13 juillet 1900 permet de porter ce maximum jusqu'à 30 centimes.

Rapports de M. Côte-Blatin : Sur les bourses aux *Ecoles vétérinaires.* — Sur une demande de subvention en faveur du jeune *Tiniot, de Clermont*, pour le *Conservatoire de musique.*

Rapports de M. Boutarel : Sur l'*Ecole nationale des Beaux-Arts.* — Sur l'*Ecole de musique Niedermeyer.* — Sur l'*École des arts décoratifs.*

Rapport de M. Marignier sur le *tramway et funiculaire de La Bourboule* au plateau de Chaulannes.

Rapports de M. Lecoq sur les *routes nationales.* — Sur la concession définitive des *tramways de Clermont.* — Sur les *chemins de fer d'intérêt général.* — Sur les *chemins de fer d'intérêt local.*

Rapports de M. Brun : Sur le *Service des aliénés.* — Sur la *Crèche de Clermont.*

Rapport de M. de Chabrol sur la *protection des enfants du premier âge.* Leur nombre était, en 1899, de 2,266 ; en 1898, de 2,228; en 1897, de 2,187, et en 1896, de 2,075. L'arrondissement de Riom est celui qui en compte le plus, à cause des enfants assistés de la Seine; il a un total de 922 enfants, dont 294 étrangers. Clermont ne compte que 538 enfants, dont 58 étrangers.

Rapport de M. Seguin sur le *sectionnement électoral* dans la commune de *Manzat* et dans celle de *Montmorin.*

24 Août 1900. — Lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance.

Communications du *Président.*

Rapport de M. Côte-Blatin sur le *Dépôt de mendicité de Rabès.*

Rapport de M. Lecoq sur le *chemin de fer de Marcillat à Gouttières.*

Rapports de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun.* — Attribution des disponibilités du *programme de 1900.* Sur les *chemins de grande communication.* Son développement est de 1,093 kilom. 743 mètres, l'entretien est de 0,45 par mètre courant.

Rapport de M. Laville sur les *subventions aux communes* pour *acquisitions de terrains.*

Rapport de M. de Chabrol sur les dépenses d'*entretien* des *enfants assistés.*

Rapport de M. Chapot sur le Service des *épidémies.*

Rapports de M. Chometon : Sur les *foires* et *marchés.* — Sur les secours à d'anciens employés. — Sur la *Caisse d'assurance des planteurs de tabac.* — Sur une demande de M. Périssel, *employé à l'inspection académique.*

Rapports de M. Chabory : Sur les *pâturages communaux.* — Sur le *reboisement.* Bassin supérieur de la Loire. — Sur le *braconnage des cours d'eau*, primes aux agents verbalisateurs.

25 Août 1900. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Dépôt par le *Président* d'une demande de subvention en faveur du *monument de François de Neufchâteau*, créateur de la première exposition qui eut lieu en France en 1798.

Communication du *Préfet* au sujet du *Herd-Book ferrandais*.

Rapport de M. Darteyre sur la *société de secours mutuels de Montaigut en Combrailles*.

Rapport de M. Côte-Blatin sur les subventions aux *églises et presbytères*.

Rapport de M. Thave sur l'*Ecole d'accouchement*.

Rapport de M. Colombier sur le *chemin de fer de Vichy à Ambert*. Création d'une halte au pont de David.

Rapports de M. Sabaterie : Sur le *chemin de fer d'Ambert à Darsac*. Etablissement de clôtures. — Sur le *service hydraulique*.

Rapport de M. Roussel sur les *bâtiments départementaux*.

Rapport de M. de Chabrol sur une réclamation de *M. Journet, receveur des hospices*.

Rapport de M. Chometon sur la *caisse de retraites des employés départementaux*. — Sur la liquidation de retraite de M. Portal, *agent voyer à Chateldon*.

28 Août 1900. — Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Nomination de la *Commission départementale*. Sont élus MM. Sabaterie, Petit, Pouyet, Brun, Marignier, Verny et Corre.

Rapport de M. Darteyre sur la *ligue de revendication des anciens militaires non retraités*.

Rapports de M. Bonnefoy : Sur l'*Ecole d'horlogerie de Cluses*. — Sur une demande de souscription à l'*Histoire populaire de la ville de Toulouse*. — Sur l'installation de rayonnages aux *archives départementales*. — Sur les *récompenses honorifiques* à accorder aux *instituteurs* qui font de l'*enseignement agricole*. — Sur l'*Ecole [illegible]*.

Rapport de M. Porte sur les *Lycées et Collèges*.

Rapports de M. Boutarel : Sur l'*Ecole des Arts et Manufactures*. — Sur le service de la *vaccine*.

Rapport de M. Colombier sur la *rivière d'Allier* et celle de *Dore*.

Rapport de M. Petit sur la *Commission interdépartementale* de la [illegible] de la *Vienne*. — Sur la *pêche [illegible]*.

Rapport de M. Guyot-Dessaigne : Sur les *chemins d'intérêt commun*. — Sur le *[illegible] 1901*. — Sur le *pont à péage de la [illegible]lle*.

Communication du *Président*.

[illegible] de M. [illegible] sur les *chemins d'intérêt commun*. Demandes de [illegible].

Rapports de M. Mazuel : Sur le *pont de Nonette.* — Sur le *chemin vicinal n° 1* dans la commune du *Brugeron.*

Rapport de M. Mangerel sur les *prestations.* Taux de rachat.

29 Août 1900. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Désignation des *conseillers généraux de l'Allier* faisant partie de la *Commission interdépartementale* pour l'étude de la *prolongation* sur *Vichy* du *chemin de fer de Gerzat-Maringues.*

Communication du Préfet. Réseau téléphonique *circuit Clermont-Lyon.*

Question de M. Lecoq sur le chemin de Menat à Ebreuil, *chemin n° 109.*

Rapport de M. Laville sur le service général de la *vicinalité, cantonniers,* longueur des chemins départementaux à entretenir.

Rapports de M. Mangerel : Sur le *Pont-de-Saint-Yorre.* — Sur les *prestations.* Demande en réduction de contingent.

Rapport de M. Corny sur l'*Assistance médicale gratuite.*

Rapport de M. Bayle sur les *bâtiments départementaux d'Ambert.*

Rapports de M. Verny : Sur l'*hôpital thermal du Mont-Dore.* Sur la *caserne de gendarmerie du Cours Sablon.* — Sur celle des *Salins.*

Rapport de M. de Chabrol sur l'*Assistance communale et départementale.*

Rapport de M. Seguin sur les *vœux des Conseils d'arrondissement.* — Sur la *caisse des employés départementaux,* demande de M. Richard. — Sur les *assurances mutuelles* et les *épizooties.* — Sur la *ligne nationale contre l'alcoolisme.* — Sur l'*érection de divers monuments.* — Sur la revision du tableau des *sections électorales.* — Sur une demande de *souscription* de la *revue politique et parlementaire.*

Rapport de M. Chabory sur l'*Institut agronomique.* — Sur les *épizooties,* organisation dans les départements limitrophes. — *Situation du service départemental.* — Sur les contributions directes. Vœux des Conseils d'arrondissement. — Sur la communication au *Conseil d'arrondissement* des *rapports des chefs de service.* — Sur la *création d'un débit de tabac à l'*[illegible]. — Sur le [illegible] du *Conseil d'arrondissement d'Ambert.* — Sur le *sectionnement électoral* dans la commune de Sayat.

Rapports de M. Côte-Blatin : Sur des subventions pour *églises et presbytères.* — Sur les *écoles maternelles* et *les* [illegible].

Rapports de M. [illegible] : Sur les *sourds-muets.* — Sur les *jeunes aveugles.* — *Chemins de fer.* Réponses à des vœux.

Rapport de M. [illegible] sur le *tramway de Royat au Puy-de-Dôme.* Projet de la Société d'étude *dite* du *tramway et du funiculaire du Puy-de-Dôme.*

Rapport de M. Lecoq sur le même objet. — *Projet Lonchambon.*

Rapport de M. Sabaterie sur les *chemins de fer*, compagnie d'Orléans.

30 Août 1900. — Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente séance.

Rapports de M. Porte : Sur les bourses à l'*Ecole professionnelle.* — Sur les travaux supplémentaires des *maisons d'école*, emploi des rabais. — Sur les *demandes* de *secours pour maisons d'écoles.* — Sur les *écoles normales primaires.* — Sur l'*œuvre de l'Orphelinat de l'enseignement primaire.* — Sur les *tramways départementaux.*

Rapports de M. Colombier : Sur le *tramway électrique de Saint-Remy à Thiers.* — Sur les *chemins de fer et tramways départementaux*, commission spéciale.

Rapports de M. de Chabrol : Sur les *bâtiments départementaux, arrondissement d'Ambert.* — Sur les *Cours et Tribunaux.* — Sur le *vagabondage et la mendicité.*

Rapport de M. Verny sur l'*hôpital du Mont-Dore.*

Rapports de M. Pouyet : Sur le *réseau téléphonique départemental.* Sur les *casernes de gendarmerie de Lezoux*, de *Maringues.* — Sur les *forêts sectionales.*

Rapport de M. Béchon sur les *frais de transport des militaires décédés sous les drapeaux.*

Rapport de M. Seguin sur la commune de *Ronzières.*

Rapport de M. Chometon sur l'*école d'horticulture de Versailles.*

Rapport de M. Vigier au nom de la *Commission spéciale du Mont-Dore.*

Rapports de M. Goyon : Sur le *compte des recettes et dépenses départementales de 1899.* — Sur le compte du *trésorier payeur général.* — Sur le *contingent départemental pour 1901.* — Sur le *budget de 1901.* — *Impressions départementales.*

Observation de M. Seguin sur les *toitures en chaume.*

Vote du *budget de 1901.*

Question de M. Colombier sur le *Parc Bargoin.*

Clôture de la session.

Vœux.

Vœu de M. Bonnefoy relatif au *réseau départemental de voies* [illegible].

Vœu de M. [illegible] relatif à l'exploitation des *mines et fonderies de* [illegible].

Vœu de M. Chamerlat relatif à la *halte de* [illegible] sur le P.-L.-M.

Vœu de M. [illegible] à la *gare de* [illegible]. — Aménagement.

Vœu de M. [illegible] concernant le [illegible] *Montluçon à* [illegible] l'établissement d'une nouvelle ligne.

Vœu de M. Goyon concernant le *chemin n° 36 du Mont-Dore à Besse.*

Vœu de M. Goyon et autres relatif au programme des *constructions vicinales.* — Répartition de la subvention de l'Etat.

Vœu de M. Goyon et autres relatif au relèvement des *salaires des cantonniers.*

Vœu de M. Mazuel concernant la *halte des Richards* sur la *ligne Paris-Orléans.*

Vœu de M. Mazuel relatif au *chemin de fer de Saint-Eloy à Pauniat.*

Vœu de M. Mazuel concernant le bureau de *facteur receveur* de *Saint-Georges-de-Mons.*

Vœu de M. Seguin relatif à la *pisciculture.* Repeuplement des cours d'eau.

Vœu de M. Boutarel tendant à l'amélioration des traitements des *agents voyers.*

Vœu de M. Thave tendant à la création d'une *station d'étalons à Puy-Guillaume.*

Vœu de M. Lecoq sur les *haras.* — Choix des étalons.

Vœu de M. Marignier sur la *pêche*, interdiction des filets fixes.

Vœu de M. Mangerel concernant le dépôt du *papier timbré* chez les débitants de tabacs dans les communes rurales.

Vœu de M. Bataille sur le *chemin de fer de Saint-Eloy à Saint-Gervais.*

Vœu de M. Bataille sur l'*Institut rabique de Lyon.*— Subvention.

Vœu de M. Bony-Cisternes sur le chemin de fer P.-L.M. — Horaire du train 948.

Vœu de M. Verny tendant à obtenir l'installation de *boîtes aux lettres* aux *gares d'Espirat et de Vassel.*

Vœu de M. Sabaterie concernant les *chemins vicinaux* et le *service postal* dans le *canton d'Arlanc.*

Vœu de M. Sabaterie relatif à l'*emploi de ses prestations* par la commune de *Mayres* et à la création dans la même commune d'un *bureau de facteur receveur des postes.*

Vœu de M. Gauttier demandant la création d'une *chaire d'histoire et de philosophie au collège d'Issoire.*

Vœu de M. Goyon relatif au *service postal* de la *commune de Saint-Anastaise.*

Vœu de M. Guillemin tendant à obtenir un [illegible] en faveur des *sinistrés du canton de Thiers*, et sur la [illegible] des [illegible] du même canton [illegible] par les orages.

Vœu de M. Guillemin tendant à la dispense des [illegible] du canton de Thiers de la [illegible] de 1900 à raison de [illegible] 1900.

Vœu de M. Bataille sur le [illegible].

Vœu de M. Seguin relatif aux [illegible].

Vœu de M. [illegible] tendant à la [illegible] de la *station de Durtol* sur le *chemin de fer de Clermont à* [illegible].

Vœu de M. Mangerel tendant à l'amélioration du *service postal* dans la *commune de Pionsat*.

Vœu de M. Mangerel sur le *service militaire*, *congés agricoles*.

Vœu de M. Seguin tendant à imposer certaines conditions aux *boursiers vétérinaires*.

Vœu de M. Pommerol sur les *vignes phylloxérées*. — Dégrèvement d'impôt.

Vœu de M. Vigier sur le service postal dans les communes de *Saint-Donat et Latour-d'Auvergne*.

Vœu de M. Bataille relatif au *chemin d'intérêt commun n° 5* dans la traversée de *Royat*.

Vœu de M. Sabaterie tendant à l'augmentation de la *prime* accordée aux *tueurs de Renards*.

Vœu de M. Béchon sur le *chemin de fer P.-L.-M.* Station de *Born*.

Vœu de M. Farjon sur la *vicinalité de l'arrondissement d'Ambert*. Sur les *chemins de fer*. Transport en petite vitesse.—Sur le *concours hippique d'Ambert*. — Sur les *élections au Conseil général*. Heures d'ouverture des scrutins. — Sur les *employés de la Sous-Préfecture d'Ambert*.

Vœu de M. Boutarel sur le *service postal*. Sections de Cisternes et de Lavergne.

Vœu de M. Vigier sur l'*agriculture*. Moyens de protection.

Vœu de M. Petit sur les *haras*. Station d'étalons à Pontaumur.

Vœu de M. Florand sur la création d'une *école mixte* à la *gare de Laqueuille*. — Sur le *cantonnement forestier de Rochefort*.

Vœu de M. Moillier sur les *chemins de fer*. *Vérification des tarifs spéciaux*. — Sur le *Tribunal de commerce de Billom*.

Vœu de M. Gauttier sur les *écoles congréganistes*. Interdiction aux fonctionnaires d'y envoyer leurs enfants. Scrutin public.

Vœu de M. Bony-Cisternes sur les *chemins de fer*, *train 921*, *3e classe Issoire*.

Vœu de M. Lecoq sur le *chemin de fer de Clermont à Lyon*.

Vœu de M. de Chabrol sur l'*assistance aux vieillards et infirmes*. Participation de la charité privée.

Vœu de M. Colombier sur les *chemins de fer*. Organisation de *trains rapides* entre *Clermont et Bordeaux*.

Vœu de M. Pommerol sur le *papier timbré*.

Vœu de M. Darteyre sur le *service postal* (Saint-Sandoux).

Vœu de M. de Chabrol sur les *chemins de fer départementaux*.

Vœu de M. Thave sur le *chemin de fer*, *gare de Ris-Châteldon*. — Sur le chemin n° 114. — Sur le *service postal* à *Ris* et à *Pas*[illegible].

Vœu de M. Colombier sur la *gare de Clermont*.

Vœu de M. de Chabrol. *Gestion de M. Veyssière*. Demande d'enquête.

CHAPITRE SEPTIÈME

—

GALERIE BIOGRAPHIQUE

DES

CONSEILLERS GÉNÉRAUX DU PUY-DE-DOME

(1800-1900)

ADRIAN (Louis), né à Lezoux le 5 août 1803, fils de Gabriel et de Gilberte-Marie-Julie Dupuy, époux de Marthe-Robertine Petit, licencié en droit, était notaire et maire de Lezoux depuis 1848 lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 31 juillet 1852. Il fut réélu aux élections du 16 juin 1861 et mis en ballottage avec 912 voix contre 1.168 à M. Bayle, docteur en médecine à Lezoux, aux élections du 12 juin 1870. Il se retira alors de la lutte et rentra dans la vie privée. Il mourut à Lezoux le 2 avril 1877.

ALLARD (Antoine), né à Arlanc le 28 août 1850, propriétaire, demeurant à Arlanc, fils de Pierre et de Marie Portail, marié à Mme Marie Bachellery, était maire d'Arlanc depuis 1888 lorsqu'il fut élu conseiller général de ce canton aux élections du 28 juillet 1889; il y resta jusqu'aux élections du 28 juillet 1895, époque à laquelle il fut remplacé par M. le docteur Sabaterie qui lui succéda aussi comme maire d'Arlanc aux élections de 1896.

M. Allard est officier de l'Instruction publique.

ALLEMAND (Amable), avocat à Riom, né à Riom en 1773, d'une famille originaire de la Haute-Loire, était maire de Riom où il avait été nommé par ordonnance royale du 4 octobre 1841, et installé le 6 novembre suivant, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par les cantons Est et Ouest de Riom aux élections du 18 décembre 1842 ; il ne se présenta pas aux élections du 3 septembre 1848, et conserva ses fonctions de maire de la ville

de Riom jusqu'au 16 mars 1851, époque de son décès. M. Allemand était chevalier de la Légion d'honneur (1).

AMARITHON, BARON DE MONTFLEURY (JEAN-BAPTISTE-LOUIS), né à Ambert le 24 septembre 1772, décédé le 30 avril 1859, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 31 juillet 1822, en remplacement du marquis de Vivens, décédé. Il y resta jusqu'en 1830 (2).

ANDRÉ, BARON D'AUBIÈRE (JEAN-BAPTISTE), né à Clermont le 8 août 1767, décédé le 15 décembre 1842, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 9 mai 1816, en remplacement de Taché, notaire à Clermont. Il était déjà maire de la ville de Clermont-Ferrand depuis le 20 septembre 1815 ; il donna sa démission en 1827 et fut remplacé au Conseil général par M. Blatin aîné (3).

ANDRIEU (MATHIEU-MAURICE), né à Maringues (Puy-de-Dôme) le 22 juin 1813, décédé à Paris le 22 janvier 1887, était maire de la ville de Maringues depuis 1849 lorsqu'il fut élu par le canton de Maringues conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 31 juillet 1852. Réélu aux élections du 16 juin 1861, il ne se représenta pas aux élections du 12 juin 1870. Député du Puy-de-Dôme depuis 1863, il fut battu aux élections législatives du 24 mai 1869. Il avait exercé pendant quelque temps les fonctions de secrétaire au Conseil général. Officier de la Légion d'honneur du 7 août 1869. Il se retira à Paris où il vécut en dehors de la politique (4).

ANDRIEU (PIERRE), fils de César-Pierre, député aux États généraux de 1789, né à Aigueperse le 3 mai 1770, était propriétaire en sa ville natale et ex-capitaine des grenadiers lorsqu'il fut nommé conseiller général du département du Puy-de-Dôme le 23 novembre 1808, sur la présentation du collège électoral, en remplacement de M. Barre, décédé et remplacé lui-même en 1816 par M. de Sampigny. Maire de la ville d'Aigueperse de 1822 à 1837. Il fut élu, le 24 novembre 1833, conseiller général du canton d'Aigueperse, par 53 voix contre 15 au général Beker et 2 à M. de Chazelles. Il y resta jusqu'en 1836.

ANISSON DU PERRON (ALEXANDRE-JACQUES-LAURENT), né à Paris le 26 octobre 1776, mort à Dieppe le 2 septembre 1852. Il était ancien député du Puy-de-Dôme et député de la Seine lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Courpière aux élections du 24 novembre 1833. Réélu le 1[er] décembre 1838, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 18 août 1844, époque où il cessa de se présenter aux électeurs du canton de Courpière. Il avait été appelé à la présidence du Conseil général en 1840 et

(1) Voir sa biographie et son portrait dans la Revue biographique des Députés du Puy-de-Dôme, tome IV, page [illegible]13.

(2) Voir sa biographie aux [illegible] administratifs, tome I[er], page 597, et tome IV, page 417. Voir son portrait dans l'Administration municipale de la ville de Clermont-Ferrand, page 29, tome IV.

(3) Voir [illegible] très complète dans les *Annales scientifiques* [illegible], année 18[illegible], pages [illegible] et suivantes.

(4) Voir sa biographie complète et son portrait dans la Revue biographique des Députés du Puy-de-Dôme, pages [illegible] et suivantes.

1841. Enfin, le 9 juillet 1845, M. Anisson du Perron fut nommé pair de France (1).

ARNAULD (Francisque), né le 10 mai 1814, était chevalier de la Légion d'honneur et maire de Combronde depuis 1849 lorsqu'il fut élu conseiller général par le canton de Combronde aux élections du 31 juillet 1852, et réélu aux élections du 13 juin 1858, du 4 août 1867 et du 15 octobre 1871. Il fut remplacé aux élections du 11 octobre 1874 par M. Michel, notaire à Combronde. Il conserva ses fonctions de maire de la ville de Combronde jusqu'en 1875, et il mourut à Combronde peu de temps après.

Baron d'ARNOUX DE MAISON-ROUGE (Joseph-Hippolyte), né le 27 juillet 1804, ex-lieutenant de cavalerie, propriétaire à Entraigues, était maire de cette commune depuis 1849 lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Ennezat aux élections du 31 juillet 1852. Réélu le 16 juin 1861, il fut battu aux élections du 12 juin 1870 par M. Henri Gerzat, maire d'Ennezat. Il se retira alors de la vie politique, ne se représentant pas aux élections municipales de 1871, et vécut à Entraigues, où il mourut peu de temps après.

ARMILHON (Joseph-Louis), né le 22 avril 1814, à Ambert, était notaire et conseiller municipal depuis 1848 de la ville d'Ambert, dont il devint maire en 1869, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 8 octobre 1871 et réélu successivement aux élections du 4 octobre 1874 et 1er août 1880. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Ambert en 1883, et fut remplacé aux élections du 19 août de la même année par M. François Bernard. M. Armilhon était aussi juge suppléant au Tribunal civil d'Ambert. Il resta maire d'Ambert de 1869 à 1883 avec une interruption d'un an en 1870, époque à laquelle il fut remplacé par M. Imberdis. Il avait aussi rempli pendant quelque temps les fonctions d'avocat, de substitut du procureur de la République et enfin d'avoué.

ASTAIX (Victor-Alexandre), né à Clermont-F., le 6 janvier 1827, avocat, était maire de Romagnat depuis 1865, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 4 août 1867, par le canton sud de Clermont-Ferrand, par 1,856 voix contre 1,023 à M. Blatin-Mazelhier, et réélu aux élections du 8 octobre 1871. Il fut battu aux élections du 4 novembre 1877 par M. Blatin-Mazelhier qui obtint 1,788 voix alors qu'il n'en eut que 1449. Il conserva ses fonctions de maire de Romagnat depuis 1865 jusqu'à 1870 et de 1871 à la fin de décembre 1878, époque à laquelle il donna sa démission. Il mourut à Romagnat le 3 juillet 1894.

AUBERGIER-COSTES (Pierre-Hector), né à Clermont-Ferrand, le 26 février 1810, fils de Gilbert-Patrocle et de dame Justine Bergougnoux, marié le 10 janvier 1837, à Mlle Zénaïde Costes; pharmacien à Clermont puis professeur à la Faculté des Sciences, était premier adjoint au maire de cette ville lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton nord-ouest de Clermont-Ferrand aux élections du 31 juillet 1852, par 1,715 voix sur 1,818 votants et 3,779 inscrits et réélu aux élections des 2 et 3 juin 1855.

(1) Voir sa biographie complète et son portrait à la Revue biographique des Députés du Puy-de-Dôme, tome IV, pages 421 et suivantes.

Il conserva ces fonctions jusqu'au 19 juin 1864, époque à laquelle il fut remplacé par M. Montader. M. Aubergier resta adjoint de la ville de Clermont jusqu'en 1860, son successeur fut M. Mollie.

Doyen de la Faculté des Sciences de la ville de Clermont, il fut élu de nouveau conseiller général par le canton de Besse, aux élections du 12 juin 1870, et réélu aux élections des 8 octobre 1871 et 4 novembre 1877. Il fut remplacé le 12 août 1883 par son gendre, M. Tixier-Aubergier, ancien auditeur au Conseil d'Etat, avocat à Clermont-Ferrand.

Il était encore président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont, dont il faisait partie depuis le 7 février 1839, et président de la Société de Pharmacie du Centre dont il fut le principal fondateur et le bienfaiteur.

Docteur ès sciences, lauréat de l'Académie de Médecine, il était officier de l'Instruction publique, officier de la Légion d'honneur et grand officier de l'ordre du Lion et du Soleil de Perse. Il mourut à Beaumont le 29 avril 1884.

Voici un extrait du discours de M. Truchot, prononcé au nom de la Faculté des Sciences :

« On ne peut oublier, en effet, que c'est à l'influence personnelle » de notre doyen honoraire qu'est due la création, à Clermont, le » 22 août 1854, des deux Facultés qui en ont fait un centre universitaire important.... Peu après, sous l'administration de M. de » Chazelles, alors qu'il avait, comme premier adjoint, une part si » grande dans les actes de la municipalité, il édifia le Palais des Facultés..... Après des études qui lui valurent à Paris les plus » belles couronnes que l'école décerne, il revint à Clermont, occupa » une chaire à l'Ecole de Médecine, devint le premier professeur de » chimie de la Faculté des sciences et fut son doyen pendant plus » de vingt ans..... Qu'il me soit permis de rappeler qu'il fut un » savant et habile chimiste. Les comptes rendus de l'Académie des » sciences, les annales de chimie et de physique, le Bulletin de » l'Académie de Médecine ont relaté ses travaux originaux sur » l'opium indigène, établissant que ce précieux médicament récolté » en France possède une action identique à celle de l'opium du Levant. L'analyse qu'il publia du Lactucarium français a mis en » évidence la Lactucine dont les propriétés modifiant avantageusement celles de la morphine, permettent une association dont la » thérapeutique a tiré un heureux parti.... »

Extrait du discours de M. de Féligonde : « ..... Appelé à siéger » au Conseil général, il a apporté dans cette assemblée, pour la » solution des questions départementales, le concours d'un esprit » pénétrant et précis...... Un des membres les plus compétents de » la Société d'Agriculture du Puy-de-Dôme dont il fut vice-président » pendant de longues années, Aubergier a travaillé sans relâche au » développement de cette société...... Il prit part à la création » d'une Station agronomique, étendant son utile action sur les départements du centre..... Nous retrouvons encore Aubergier à la » Caisse d'épargne de Clermont dont il était un des directeurs les » plus assidus..... » (Voir Gazette d'Auvergne, n° du samedi 3 mai 1884.)

AUBIER DE CONDAT (Emmanuel), né à Clermont, le 18 avril 17[illegible]7, était propriétaire à [illegible] et chevalier de Saint-Louis, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 15 juin 1825, en remplacement de Chandezon, décédé ;

il occupa ces fonctions jusqu'en 1830. Émigré 1791, il était chef d'escadron en retraite.

AUDIBERT (Philippe), né à Issoire, le 27 juin 1828, était notaire à Issoire, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Issoire, aux élections du 24 septembre 1882, en remplacement de M. Naffre, décédé, par 1,762 voix contre 1,504 à M. Bourrier, conseiller à la Cour de Riom, et réélu aux élections du 8 août 1886 et 31 juillet 1892 ; il fut remplacé aux élections du 28 juillet 1898 par M. Gauttier, maire d'Issoire.

D'AUGEROLLES (Jean-Joseph-Gabriel), maire d'Issoire, né en 1763, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par arrêté du 23 floréal an XI (1803) en remplacement de Dartis Las Fontille, sorti par le sort le 24 brumaire an XI ; il y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1814 et fut remplacé par M. de Lastic, le 2 novembre 1814.

Comte d'AUTIER de BARMONTEIX, propriétaire à Herment, fut élu conseiller général par le canton d'Herment aux élections du 3 septembre 1848, par 501 voix sur 791 votants et 1,058 inscrits et réélu aux élections du 31 juillet 1852 par 636 voix ; il fut remplacé le 7 août 1853 par M. Bonnay, notaire à Clermont.

BAGER-BEKER, comte de MONS (Nicolas-Léonard), né à Obernheim (Bas-Rhin), le 14 janvier 1770, était ancien général et ancien membre de la Chambre des représentants pendant les Cent Jours (1815), lorsqu'il fut nommé conseiller général du département du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Godivel, démissionnaire, par ordonnance du Roi du 27 mai 1818 ; il y resta jusqu'en 1833. Il fut ensuite élu aux élections du 30 octobre 1836, par le canton d'Aigueperse, et réélu le 1er novembre 1839, il demeura en fonctions jusqu'à son décès arrivé en son château de Mons (Puy-de-Dôme), le 18 novembre 1840, et fut remplacé par son gendre, M. Martha-Beker, aux élections du 27 décembre 1840 (1).

BARDOUX (Benjamin-Joseph-Agénor), né à Bourges (Cher), le 19 janvier 1829, était représentant à l'Assemblée nationale et ancien maire de la ville de Clermont, lorsqu'il fut élu le 8 octobre 1871 conseiller général par le canton de Saint-Amant-Tallende. Il y fut réélu jusqu'au renouvellement de juillet 1895, époque où il ne se représenta pas et fut remplacé par M. Sénectaire. Président du Conseil général de 1878 à 1883. M. Bardoux est décédé, sénateur inamovible, à Paris le 23 novembre 1897. La ville de Clermont, en reconnaissance de ses nombreux services, a donné son nom à l'ancienne rue de l'Échelle, qu'il habitait (2).

BARET DU COUDERT (Annet-Alexandre), né à Manzat le 14 octobre 1818, d'Annet-Antoine et de Françoise-Constance Giraud-Dumontel, était célibataire et juge de paix à Manzat, lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 13 juin 1858 par 1,955 voix sur 1,956 votants et 3,367 inscrits. Réélu aux élections du 19 juin 1861, il ne se présenta point le 8 octobre 1871 et fut remplacé par M. Eugène Tallon. Il est décédé à Manzat le 19 juillet 1894.

(1) Voir sa biographie et son portrait tome IV, page [illegible] et suivantes.

(2) Voir le portrait et la biographie complète de ce personnage, tome IV, pages [illegible] 418 et suivantes.

BARRE AINÉ (JEAN-BAPTISTE), né en 1744, était adjoint de la ville de Clermont-Ferrand lorsqu'il fut nommé conseiller général du Département le 23 floréal an XI, sur la présentation du Collège. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé en 1808, et fut remplacé, à cette époque, par M. Andrieux fils (Pierre), nommé par ordonnance du 23 novembre 1808.

BARRIÈRE (JEAN-FRANÇOIS), fils d'autre Jean-François, naquit à Saint-Germain-l'Herm le 16 janvier 1804, et après avoir fait son droit devint notaire en cette localité. Maire de Saint-Germain-l'Herm depuis 1843 il y resta en fonctions jusqu'en 1888, époque à laquelle il fut remplacé par son fils Charles-François-Claude, avec une seule interruption de 1871 à 1872. Son père avait lui-même été maire de Saint-Germain-l'Herm de 1800 à 1802 et de 1810 à 1816. M. Jean-François Barrière fut élu comme conseiller général de ce canton le 3 septembre 1848 par 1,379 voix contre 432 au docteur Misson, de Fournols, sur 1,812 votants et 3,436 inscrits, et réélu à tous les renouvellements successifs jusqu'au 8 octobre 1871, époque à laquelle il fut remplacé par son fils actuellement sénateur du Puy-de-Dôme et qui, depuis cette époque, n'a cessé de représenter ce canton au Conseil général. Il mourut à Saint-Germain-l'Herm en février 1897.

BARRIÈRE (CHARLES-FRANÇOIS-CLAUDE), né à Saint-Germain-l'Herm le 27 décembre 1837, fils de Jean-François et de Félicie Berger, était avocat lorsqu'il fut élu le 8 octobre 1871 conseiller général du canton de Saint-Germain-l'Herm, il n'a cessé d'être réélu à tous les renouvellements successifs et il est encore aujourd'hui président du Conseil. Il exerça pendant un certain temps les fonctions de secrétaire et de président de la Commission départementale jusqu'au jour où il fut choisi par les électeurs du département pour aller siéger au Palais-Bourbon. M. Barrière est depuis le 4 janvier 1891 sénateur du Puy-de-Dôme (1).

BASSIN (CHARLES-ANTOINE), fils de feu Michel-Amable Bassin, conseiller à la Cour impériale de Riom, et de dame Perrette-Laurence Bergier, célibataire, chevalier de la Légion d'honneur, naquit à Clermont-Ferrand en 1829. Il était avocat et maire de Pont-du-Château lorsqu'il fut élu le 3 septembre 1848 conseiller général du canton par 1,039 voix sur 2,312 votants et 3,525 inscrits. Réélu à chaque renouvellement il resta en fonctions jusqu'à son décès. M. Bassin fut maire de cette ville de 1849 à 1869 et mourut à Pont-du-Château le 1er avril 1869 (2).

BASTIER-LAFOUGÈRE (JACQUES-JOSEPH), était propriétaire à Cunlhat lorsqu'il fut élu par le collège électoral de ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 31 juillet 1852, par 1,357 voix sur 1,361 votants et 2,791 inscrits. Réélu aux élections du 16 juin 1861, il resta en fonctions jusqu'à sa mort arrivée à Cunlhat le 19 mai 1862. Il fut remplacé le 20 juillet de la même année par M. Christophle (3).

(1) Voir sa biographie complète et son portrait, tome IV, pages [illegible] et suivantes.

(2) Voir son éloge dans le discours d'ouverture de la session ordinaire de 1869, par [illegible] du Conseil général, M. [illegible], page 263 du même tome.

(3) Voir son éloge dans le discours d'ouverture de la session de 1862, par le duc de [illegible] du Conseil général. (Même tome, page 197.)

BATAILLE (Victor-Jean-Martial), fils de M. Martial Bataille, médecin, et de Mme Louise Rebière, époux de Mme Couriol, d'Issoire, né à Aydat (Puy-de-Dôme), le 15 janvier 1848, était docteur en médecine à Saint-Gervais, lorsqu'il fut élu le 1er août 1886 conseiller général du Puy-de-Dôme par les électeurs de ce canton qui lui donnèrent 2,009 voix sur 2,035 votants et 3,359 inscrits. Il a été réélu aux renouvellements de 1892 et de 1898. Officier d'Académie, membre de la Société française d'hygiène, médecin des épidémies. Il a été élu sénateur du Puy-de-Dôme au renouvellement triennal du 28 janvier 1900 comme républicain radical. On a de lui une thèse intitulée : *Paralysie spéciale atrophique de l'adulte* qu'il a présentée et soutenue devant la Faculté de médecine de Paris.

BAUDET-LAFARGE (Jean-Mathieu), né à Maringues le 8 novembre 1765, ex-législateur, était juge de paix en sa ville natale, lorsqu'il fut nommé par arrêté de Bonaparte, du 23 floréal an XI, conseiller général du Puy-de-Dôme en remplacement de Debry sorti par le sort le 29 brumaire an XI. Il resta en fonctions jusqu'en 1816, époque à laquelle il fut remplacé par M. de Saint-Girons, nommé par ordonnance du Roi du 9 mai 1816. Il se tint ensuite à l'écart jusqu'à la Révolution de 1830. Elu député le 28 octobre 1830, il fut nommé conseiller général par ordonnance royale du 19 février 1831, y resta jusqu'en 1833, élu à cette époque par le canton de Maringues aux élections du 24 novembre, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée à Maringues le 2 mai 1837. Son fils Jacques-Antoine le remplaça aux élections du 28 mai 1837 (1).

BAUDET-LAFARGE (Jacques-Antoine), fils du précédent, né à Maringues le 28 janvier 1803, ancien sous-préfet de Thiers (2), agriculteur, succéda à son père dans le poste de conseiller général du canton de Maringues, où il fut élu le 28 mai 1837. Réélu aux élections du 1er décembre 1839 et du 3 février 1848, il conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1852, époque où il fut remplacé par M. Maurice Andrieu, conseiller d'arrondissement et maire de Maringues. Représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, il ne fut pas réélu à la Législative et se retira de la vie publique, se livrant exclusivement à ses travaux agricoles. Il mourut à Riom le 11 août 1867 (3).

BAYLE (Antoine), né à Lezoux le 14 février 1829, fils de Joseph, propriétaire à Montferrand, et de Louise David; veuf en premières noces d'Euphrasie-Suzanne-Sidonie Villevaud; époux en secondes noces de Marie-Louise-Emmanuelle-Alice Vayron, était docteur en médecine à Lezoux lorsqu'il fut élu conseiller général de ce canton aux élections du 19 juin 1870 par 1,637 voix sur 3,074 votants et 4,066 inscrits. Il fut réélu aux élections du 8 octobre 1871, et resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Lezoux le 21 avril 1873. Il laissait pour héritiers Mme Suzanne Bayle, épouse de M. Marmoiton Pierre-Julien, procureur de la République à Riom, et Mlle Sidonie Bayle, religieuse de l'ordre de Saint-Joseph (4).

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait tome IV, pages 462 et suivantes.

(2) Cf., tome Ier, page [illegible].

(3) Voir sa biographie plus complète et son portrait tome IV, pages 466 et suivantes.

(4) Voir son éloge dans le discours d'ouverture de la session de 1873, même tome, pages 316, 318 et 319.

BAYLE (Vincent-Henri-Marie-Lucien), né à Artonne le 17 août 1858, fils de Joseph Bayle, avocat, et d'Angélina Pradon, était propriétaire à Châteaugay ; maire de cette commune depuis 1888 lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement du canton de Riom-Ouest en 1893, il resta dans ces fonctions jusqu'au 24 août 1900, époque où il se présenta aux élections du Conseil général, en remplacement de M. Miomandre, médecin à Volvic, qui avait donné sa démission. Il fut élu par 2,406 voix sur 2,479 votants et 3,746 inscrits, et représente toujours au Conseil général le canton de Riom-Ouest. M. Bayle est officier d'Académie et officier du Mérite agricole, délégué cantonal et membre de la Commission de l'Ecole de Volvic.

BEAULATON (Gabriel-François), né à Riom le 23 mai 1820, fils de Gabriel et de Marie Lechevallier, époux de Françoise-Louise-Stéphanie Baret du Coudert ; était juge de paix à Manzat lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 31 juillet 1852, par 1,683 voix sur 1,687 votants et 3,541 inscrits. Il fut réélu aux élections des 2 et 3 juin 1855, par 1,177 voix contre 768 à M. Parrot, notaire, sur 1,971 votants et 3,421 inscrits. M. Beaulaton fut remplacé le 13 juin 1858 par M. Baret du Coudert. Il a laissé après son décès, arrivé à Riom le 17 mai 1877, trois enfants : Mlle Marie Beaulaton, décédée célibataire vers 1870 ; autre Mlle Marie Beaulaton et M. Gabriel Beaulaton, actuellement vivants, demeurant à Maison-Neuve, commune de Montcel (Puy-de-Dôme).

BÉCHON-MOREL (Rémy), né à Saint-Remy-sur-Durolle le 23 décembre 1832, était fabricant de coutellerie et maire de Saint-Remy-sur-Durolle lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Saint-Remy, aux élections du 9 mars 1884, par 1,561 voix contre 1,521 à M. le baron de Barante, en remplacement de M. Chabeil Jacques, directeur de l'École des arts et manufactures de Clermont-Ferrand. Réélu aux élections du 1er août 1886 et 31 juillet 1892, il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Saint-Remy le 15 décembre 1897. Il fut alors remplacé par son fils dans les fonctions de maire et de conseiller général du canton de Saint-Remy aux élections du 13 février 1898. Il fut élu conseiller municipal de Saint-Remy en 1870 et maire en 1885 ; étant adjoint, il avait remplacé à la mairie M. Fafournoux (1).

BÉCHON (Noël), né à Saint-Remy (Puy-de-Dôme) le 25 décembre 1858, est l'un des fils de M. Remy Béchon-Morel, dont nous venons de donner la biographie. Il dirigeait la fabrique de coutellerie de son père lorsque sa mort faisant une vacance à la mairie de Saint-Remy et au Conseil général, il se présenta aux suffrages des électeurs pour le remplacer. Ceux-ci l'appelèrent d'abord au Conseil municipal, à la mairie de Saint-Remy et enfin au Conseil général. Il fut en effet élu le 13 février 1898, par 1,903 voix contre 1,610 à M. Archimbaud-Costilles, sur 3,510 votants et 4,381 inscrits, et réélu aux élections du renouvellement de la série sortante qui eurent lieu en juillet 1898.

BELLIN (Jacques), né en 1761, était notaire à Thiers lorsqu'il

(1) Voir son éloge funèbre dans les délibérations du Conseil général, même tome, page [illegible] (*Moniteur du Puy-de-Dôme* du 18 décembre 1897.)

fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par arrêté du 23 floréal an XI. Il y resta jusqu'à sa mort, arrivée à Thiers en 1816, époque à laquelle il fut remplacé par Brugière de Laverchère père, nommé par ordonnance royale du 9 mai de la même année 1816.

BERGER (JEAN-JACQUES), né à Thiers le 21 juin 1790, mort à Paris le 8 novembre 1859, avait été avoué à Paris, maire du 2e arrondissement de cette ville, préfet de la Seine, député du Puy-de-Dôme de 1837 à 1848, représentant du peuple aux Assemblées de 1848 et 1849 et sénateur du second Empire en 1853, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections des 2 et 3 juin 1855 par les électeurs du canton de Thiers. Il fut réélu aux élections du 13 juin 1858 et y resta jusqu'à sa mort (1).

BERGOUNIOUX (PIERRE-PAUL), né à Maringues le 11 novembre 1820, fils de Guillaume, docteur en médecine, et de Marie Brasset; marié à dame Marie-Louise Gras-Duchambon; était propriétaire et maire de la ville de Maringues depuis le 9 juin 1866, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Maringues aux élections du 12 juin 1870 par 1,234 voix sur 2,199 votants. Il fut réélu aux élections des 8 octobre 1871, 4 novembre 1877 et 19 août 1883. Battu aux élections du 28 juillet 1889 par M. Jules Marignier, maire de Joze, il se retira de la vie publique. M. Bergounioux est resté maire de Maringues du 9 juin 1866 à 1878; à cette époque il a été révoqué par M. de Marcère, ministre de l'intérieur, mais la loi faisant ensuite l'obligation aux conseillers municipaux de nommer leur maire, il fut réélu maire le 30 avril 1882 et conserva ces fonctions jusqu'au 24 mai 1888. M. Bergounioux est encore conseiller municipal; il a été pendant plusieurs années président de la Société de secours mutuels et suppléant du juge de paix.

BERNARD FILS (BARTHÉLEMY-MARIE), né à Ambert le 6 mai 1793, était notaire dans sa ville natale lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 24 novembre 1833, par 48 voix contre 23 à Vimal Dumontel, sur 77 votants et 86 inscrits. Réélu aux élections du 28 novembre 1839, il ne se représenta pas aux élections du 3 septembre 1848 et fut remplacé par le président du tribunal civil d'Ambert, M. Dupuy-Imberdis. Il avait été maire de la ville d'Ambert du 11 septembre 1830 à 1834. Il est mort à Ambert.

BERNARD DU PUY (FRANÇOIS-MARIE), né à Ambert le 8 septembre 1825, était président du tribunal de commerce d'Ambert lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 19 août 1883, par 1,867 voix contre 1,662 à M. Féchet sur 3,545 votants et 5,148 inscrits. Il fut remplacé, au renouvellement du 1er août 1886, par M. Féchet, maire d'Ambert.

BERTRAND (CHARLES-ALEXANDRE-HIPPOLYTE-AMABLE), naquit à Pont-du-Château le 9 septembre 1777. D'abord officier de santé, il prit part aux campagnes du premier consul et fit l'héroïque et merveilleuse expédition du passage du Saint-Bernard. Les troupes étant licenciées après la guerre, M. Bertrand continua ses études médicales et obtint le grade de docteur le 22 messidor an XII. Il s'installa alors à Pont-du-Château.

Nommé maire de cette ville en 1815, il resta en fonction jusqu'en

(1) Voir [illegible] Puy-de-Dôme, tome IV, [illegible]

1830, il fut aussi conseiller d'arrondissement pendant 20 ans et de là arriva au Conseil général où il fut élu le 30 novembre 1845. Il ne se représenta pas aux élections du 3 septembre 1848 et fut remplacé par M. Charles Bassin, maire de Pont-du-Château.

Il mourut à Clermont le 6 août 1849 (1).

BERTRAND (LÉON-LAURENT-MARCELLIN), naquit en 1846, de Pierre Bertrand, conseiller à la Cour de Riom, dont la biographie va suivre, et d'Eugénie Blanchard, et épousa Juliette Rouillon. Après avoir fait son droit, il devint avocat à la Cour d'appel de Riom, puis entra dans la magistrature comme substitut du Procureur de la République de la même ville, fit ensuite ses études médicales et s'installa comme docteur en médecine à La Bourboule. Élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Tauves aux élections du 28 juillet 1895, ses compatriotes l'appelèrent à la mairie de Tauves en 1896 ; il exerça ces diverses fonctions jusqu'à sa mort. Son successeur au Conseil général est M. Seguin, avocat à la Cour d'appel de Riom, qui a été élu le 4 juillet 1899. M. Bertrand fit les campagnes de la Loire et de l'Est en 1870-1871 comme lieutenant au 32e régiment de mobiles et devint chef de bataillon dans l'armée territoriale. Il était aussi membre de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand. M. Bertrand mourut à Pont-du-Château le 30 mars 1899, laissant une fille, Mlle Noëlle Bertrand.

BERTRAND (PIERRE), premier du nom, né à Tauves en 1808, fils de Bertrand, notaire à Tauves, et de Catherine Martin, époux d'Eugénie Blanchard, succéda d'abord à son père comme notaire, entra ensuite dans la magistrature comme substitut à Cusset, à Clermont, devint procureur impérial à Aurillac, président du Tribunal civil de Brioude, et enfin conseiller à la Cour d'appel de Riom. C'est en cette qualité qu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Tauves aux élections du 12 juin 1870. Il obtint 966 suffrages contre 700 à M. Guibail sur 1,672 votants et 2,332 inscrits. Réélu aux élections des 8 octobre 1871 et 4 novembre 1877, cette dernière élection où il avait obtenu 851 voix contre 791 à M. Fauverteix sur 1,682 votants et 2,368 inscrits, fut déférée au Conseil d'État. Il ne se représenta point aux élections du 12 août 1883 et fut remplacé par son concurrent, M. Émile Fauverteix, notaire et maire de Saint-Sauves. Il mourut chevalier de la Légion d'honneur à Tauves, le 21 août 1885, laissant deux enfants, Léon Bertrand, ancien magistrat, conseiller général et docteur en médecine, et Mlle Hortense Bertrand, épouse de M. Georges Ser-[illegible], ancien magistrat, ancien maire de Beauregard-l'Évêque.

Docteur BERTRAND [illegible], fils de François, naquit à Saint-Sauves le 1er novembre 1771. Après avoir fait de brillantes études au collège de [illegible], Bertrand embrassait la médecine et [illegible] à l'hôpital de Clermont [illegible] le célèbre chirurgien Bonnet. Après quelques [illegible], la guerre éclate, et Bertrand, muni d'un [illegible] d'officier de santé, part pour l'armée de Hollande. [illegible], il est bientôt obligé [illegible] Auvergne. Rétabli, il continue ses études médicales [illegible] Clermont, il fut nommé professeur

(1) [illegible] les *Annales Scientifiques de l'Auvergne*, tome XXIIe, [illegible] 1849, page [illegible] et suivantes.

d'accouchement à la Maternité et professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale.

En 1805, il épousa la fille de M. Peyronnet, alors inspecteur des eaux du Mont-Dore. Le 13 thermidor an XIII, il lui succédait et depuis y consacra son existence tout entière (1805-1857).

Médecin de l'Hôtel-Dieu et professeur à l'Ecole de médecine de Clermont (1807-1833). Il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Bourg-Lastic aux élections du 1er décembre 1839 par 91 voix sur 99 votants et 150 inscrits, et conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Fargeix, maire de Bourg-Lastic.

M. Bertrand avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1821, il fut fait officier dans le même ordre le 22 janvier 1843, il est mort à Clermont le 30 octobre 1857. On a de lui de nombreuses publications (1).

BERTRAND (Pierre), deuxième du nom, né à Rochefort le 3 septembre 1806, était le petit-fils du docteur Bertrand (Michel), dont nous venons de donner la biographie. Il fut son successeur à l'inspection des eaux du Mont-Dore. Son grand-père, Peyronnet, qui était inspecteur des eaux du Mont-Dore, avait cédé sa place à Michel Bertrand, son gendre. Il était docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine de Clermont-Ferrand, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Rochefort aux élections du 3 septembre 1848 par 619 voix sur 726 votants et 3,876 inscrits. Il fut réélu aux renouvellements des 31 juillet 1852, 13 juin 1858 et 4 août 1867; il ne se représenta pas aux élections du 8 octobre 1871 et fut remplacé par M. de Lafarge. Pierre Bertrand a présidé l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand après en avoir été longtemps secrétaire, il avait été nommé le 5 février 1835. Pendant bien des années il a été membre du Conseil municipal de Clermont et il fit cadeau à la ville d'un immeuble important qui a permis d'agrandir le cimetière des Carmes-Déchaux (2).

BESSE (Antoine), était électeur du canton de Vertaizon et propriétaire dans la commune de Beauregard-l'Evêque, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme en 1791. Il fit ensuite partie du directoire du département en 1791, 1792 et 1793. Administrateur du département en l'an IV, il donna sa démission à cette époque et fut remplacé par M. Tiolier. Nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par arrêté de Bonaparte, du 24 floréal, an VIII, il conserva ses fonctions jusqu'au 9 mai 1816, époque où il fut remplacé par M. Micolon de Guérines. M. Besse fut aussi adjoint de la commune de Beauregard-l'Evêque, de 1800 à 1809.

BLANC (Paul), né à Sisteron (Basses-Alpes), le 15 avril 1777, époux de Mlle Pourcet, était banquier à Clermont lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton nord de Clermont-Ferrand aux élections du 27 novembre 1833, il resta en fonctions jusqu'au 3 septembre 1848. Président du Tribunal de commerce de

(1) Voir [illegible] dans les *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Clermont-Ferrand*, année 1860, tome II [illegible], page 1.

(2) Voir [illegible], dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, tome XXIX, année 188[illegible], page 295.

Clermont-Ferrand. il était aussi chevalier de la Légion d'honneur. M. Blanc est mort à Clermont-Ferrand le 18 mars 1850.

BLANCHETON (LOUIS), né à Viverols le 13 janvier 1827, fils de Mathieu et d'Angélique Mouton, marié à dame Joséphine Chauve, était docteur en médecine à Saint-Anthême lorsqu'il fut élu par le canton de ce nom conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 8 octobre 1871, par 1,087 voix sur 1,112 votants et 1,988 inscrits. M. Blancheton a été réélu aux renouvellements de 1877 et de 1883, mais a été battu aux élections du 28 juillet 1889 par M. Chapot, docteur en médecine, maire de Saint-Anthême. Il a conservé les fonctions de maire de Saint-Anthême de 1871 à 1884 et continue d'exercer la médecine à Saint-Anthême.

BLATIN (ANTOINE), né à Clermont-Ferrand, le 4 octobre 1769, était ancien premier adjoint de cette ville, chevalier de la Légion d'honneur du 1er mai 1821 et maire de sa ville natale depuis le 3 avril 1822, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du roi du 11 juillet 1827, en remplacement du baron André d'Aubière, nommé conseiller de préfecture ; il y resta jusqu'en 1833. A cette époque, aux élections du 27 novembre, il fut élu conseiller général par le canton Est de Clermont-Ferrand, et réélu aux élections du 11 décembre 1842. Il conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Clermont-Ferrand le 20 février 1846, et fut remplacé par M. Cavy, ancien notaire, élu aux élections du 29 mars 1846 (1).

BLATIN (JEAN-BAPTISTE-ANTOINE), ancien député du Puy-de-Dôme, président du Grand-Orient de France, chevalier de la Légion d'honneur, est né à Clermont-Ferrand le 1er août 1841. Il appartient à une des plus vieilles familles de l'Auvergne, dont la ville de Clermont-Ferrand a perpétué le souvenir en donnant son nom à l'une des plus belles de ses rues. Élu au Conseil général par le canton de Clermont-Nord, le 1er août 1880, il conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1892. C'est pendant son passage à la mairie de Clermont qu'il fut décoré de la Légion d'honneur. Il y resta de 1884 à 1886 (2).

BLATIN-MAZELHIER (ANTOINE), né à Clermont-Ferrand, le 18 avril 1820, de Jean-Baptiste et de Anne Mazelhier, époux d'Antoinette Blatin, était docteur en droit et avocat à Clermont-Ferrand, lorsqu'il fut élu par le canton nord de cette ville, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 4 novembre 1877, par 1,788 voix contre 1,449 à M. [illegible] sur 3,329 votants et 4,273 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont-Ferrand, le 26 mars 1884. M. Blatin-Mazelhier avait été substitut du Procureur de la République de Clermont-Ferrand en 1848, et il est [illegible] longtemps conseiller municipal de cette ville. Il a laissé une [illegible] M[illegible] Antoinette Blatin, [illegible] M. Joseph [illegible] qui lui a succédé au Conseil général.

BLETTERIE (GUILLAUME), né à Issoire en 1759, était notaire dans sa ville natale, ex-procureur [illegible], ex-administrateur du

(1) Voir [illegible] plus complète aux maires de Clermont-Ferrand, tome IV, page [illegible].

(2) Voir [illegible] plus complète, tome IV, page 581 et suivantes, et son portrait [illegible] page [illegible].

Département lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, il resta en fonctions jusqu'en 1808 où étant sorti par le sort il fut remplacé par M. Triozon-Barbat.

BARON DE BLUMESTEIN (JEAN-BAPTISTE-PIERRE-FRANÇOIS), né le 23 novembre 1766, était propriétaire et maire de la commune de Lezoux lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 19 juillet 1826, en remplacement d'Antoine Riberolles des Garennes, il conserva ces fonctions jusqu'en 1830. Le baron de Blumestein resta maire de Lezoux, de 1806 à 1830, et mourut peu de temps après.

BOIROT (ANTOINE), né à Serviers, commune de Vicq (Allier), le 30 août 1744, mort à Clermont-Ferrand, le 23 mars 1831, avocat, ex-législateur étant favorable au coup d'Etat de Brumaire, fut nommé par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, conseiller général du Puy-de-Dôme. Il resta en fonctions jusqu'au 29 octobre 1801, époque où il sortit par le sort et fut remplacé par Claude Lamy, magistrat de sûreté qui fut nommé par décret impérial du 28 août 1808 en conformité des articles 30 et 28 de l'acte des constitutions de l'Empire, en date du 16 thermidor an X [4 août 1802] (1).

BONJOUR (ANTOINE) était notaire aux Martres-de-Veyre lorsqu'il fut élu par le canton de Saint-Amant-Tallende, conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 4 décembre 1836, il conserva ces fonctions jusqu'au 30 novembre 1845, époque à laquelle il fut remplacé par M. Dessaignes, président du Tribunal civil de Clermont.

BONNAY (CLAUDE-FRÉDÉRIC-FRANÇOIS), né en Italie le 12 Juin 1808, notaire à Clermont, devint conseiller général du Puy-de-Dôme pour le canton d'Herment aux élections du 7 août 1853, il conserva ces fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque à laquelle il fut remplacé par M. Tardieu. Maire de Clermont de 1860 à 1861. M. Bonnay était chevalier de la Légion d'honneur, il mourut à Clermont, le 29 décembre 1872 (2).

BONNEFOY (GEORGES-ANTOINE-ADOLPHE), né à Paris (ancien 2e arrondissement), le 7 mars 1859, marié à Léonie Marie Madeleine Germain, appartenant à l'une des plus anciennes familles du Marais, ancien notaire à Thiers de 1884 à 1892, propriétaire, maire de Saint-Beauzire depuis 1896, réélu en 1900, était conseiller d'arrondissement du canton d'Ennezat depuis le 28 juillet 1895, lorsqu'il fut, après la démission de M. La Jaunie, nommé juge de paix à Riom, élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le même canton d'Ennezat aux élections du 27 mars 1898, par 1,648 voix contre 634 à M. Liebaert, directeur des usines de Bourdon, sur un programme républicain agricole, et réélu sans concurrent le 21 juillet 1901. M. Bonnefoy est délégué cantonal, vice-président de la Société des Amis de l'Université de Clermont-Ferrand, et membre de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire. Officier d'Académie depuis 1895, il vient au Congrès des Sociétés savantes tenu cette

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 48[illegible] et suivantes.

(2) Voir sa biographie plus complète et son portrait aux maires de la ville de Clermont-Ferrand, tome IV, pages 37 et 47.

année à Nancy, d'être nommé officier de l'Instruction publique par arrêté ministériel du 12 avril 1901, et sur la proposition du comité de publication des travaux historiques au Ministère de l'Instruction publique; il est encore chevalier du Mérite agricole depuis 1899, distinction qui lui fut accordée à la suite de la création qu'il fit du Syndicat de défense des intérêts des cultivateurs de la région betteravière. M. Bonnefoy a publié divers ouvrages et collaboré à différents journaux. Candidat républicain agricole à l'élection législative du 16 septembre 1900, en remplacement de M. Girard décédé, il a obtenu 4,592 voix contre 9,804 à son concurrent M. Clémentel, qui a été élu. M. Bonnefoy est depuis août 1901 secrétaire du Conseil général (1).

BONY-CISTERNES (Antoine), né à Saint-Cirgues, le 15 décembre 1847, député de l'arrondissement d'Issoire, propriétaire, maire de Saint-Cirgues et conseiller d'arrondissement du canton de Champeix depuis 1880, fut élu conseiller général du même canton, le 28 juillet 1889, par 2,067 voix sur 2,259 votants et 3,256 inscrits, réélu en 1892 et en 1898, il représente toujours le canton de Champeix au Conseil général (2).

BOTTES-LABESSE (Louis), né à Goultières, commune de Saint-Gervais, en 1771, était propriétaire lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Saint-Gervais, aux élections du 10 novembre 1833, par 49 voix sur 71 votants et 100 inscrits, il resta en fonctions jusqu'en 1835, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par M. Jean Pradros-Visignol, maire de Saint-Gervais, qui fut élu le 17 mai de la même année 1835. Il mourut célibataire en 1845.

BOUDAL (Sébastien), né à Lezoux, le 14 décembre 1776, fils de Jean-Baptiste, avocat en Parlement, et de Suzanne-Madeleine Delapchier Duchassaing, époux de dame Marie de la Gardette, était Maire de la ville de Lezoux depuis 1830, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil du département du Puy-de-Dôme, par ordonnance royale du 19 février 1831 et conserva ces fonctions jusqu'au 24 novembre 1833, époque à laquelle il fut élu par le canton de Lezoux, conseiller général du Puy-de-Dôme, et réélu aux élections du 4 décembre 1836, il échoua aux élections du 21 mai 1837, et se retira de la vie publique. Il conserva ses fonctions de Maire de Lezoux jusqu'en [illegible]; il était conseiller municipal depuis 1795. De cette époque 1795 à 1835, il administra l'hospice de Lezoux comme membre de la Commission. Il mourut à Lezoux, le 28 mars 1837, laissant une fille, Mlle Marie Boudal, qui épousa le 19 septembre 1836 M. Martha Beker dont nous donnerons plus loin la biographie. Cette dame, par acte du 30 [illegible] 1891, a fait donation à l'hospice de Lezoux de la [illegible] immeubles importants pour la [illegible] d'un Orphelinat de jeunes filles.

BOUDET DE BARDON (Charles-Pierre-Jean-Joseph), naquit à [illegible] le 9 [illegible], de Jean-Joseph, avocat à Riom, [illegible] et de Mlle [illegible] Audinet, docteur

(1) [illegible] Paris de P[illegible] Clermont [illegible] M[illegible] 18[illegible].

(2) [illegible], tome IV, page 499 et suivantes.

en droit, avocat à la Cour d'appel de Riom, maire de cette ville par décret du 20 janvier 1869 et installé le 26 février 1869, il est resté en fonctions jusqu'en 1875, il y revint en 1876 et fut remplacé par M. Détroges, ancien avoué, le 14 août de la même année 1876. Il avait été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Riom-ouest aux élections du 3 septembre 1848, et réélu à celles des 31 juillet 1852 et 2 et 3 juin 1855. Il ne se représenta pas aux élections des 22 et 23 juin 1861, et fut remplacé par M. Tailhand. Au renouvellement de 1871, le 8 octobre, il fut réélu par 1,351 voix contre 494 à M. Salneuve, et battu aux élections du 4 novembre 1877 par M. Gomot, député, qui obtint 1,571 voix contre 793 à M. Boudet et 361 à M. Brosson.

Il fut nommé juge auditeur à Clermont en 1828, et resta en fonctions jusqu'à la suppression des juges auditeurs en 1830. Conseiller municipal de Riom pendant de longues années, il fut aussi administrateur des Hospices de la même ville et président du Conseil de Fabrique de l'église Saint-Amable.

Il avait été vice-président du Conseil général de 1871 à 1872, et mourut à Riom, en son château de Bardon, le 14 janvier 1894.

BOUTAREL (Guillaume), maire de Pontgibaud, né le 15 février 1848, conseiller général depuis les élections du 12 août 1883, où il fut élu par 1,604 voix contre 1,101 à M. de Montlosier, sur 2,996 votants et 3,380 inscrits. Il a été depuis réélu par le même canton de Pontgibaud aux élections des 28 juillet 1889 et 28 juillet 1895. Maire de Pontgibaud de 1882 à 1884 et de 1888 à 1900, il est toujours en fonction.

BRAVARD (Pierre-Toussaint), né à Arlanc, le 31 octobre 1808, était officier de santé à Jumeaux et représentant du peuple à l'Assemblée Constituante de 1848, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Jumeaux, aux élections du 3 septembre 1848 ; il conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1852, et fut remplacé par M. le baron Girot de Langlade. N'ayant pas été réélu député en 1849, il reprit l'exercice de la médecine à Jumeaux, où il mourut le 14 juillet 1871 (1).

BRAVARD de la BOISSERIE (Pierre-Claude), né le 6 janvier 1751, était propriétaire et négociant à Arlanc, ancien administrateur du Département, lorsqu'il fut nommé, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, conseiller général du Puy-de-Dôme.

Il conserva ces fonctions jusqu'en 1819, où il démissionna par lettre du 29 juillet 1819, et fut remplacé par Jean Moulin, nommé par ordonnance royale du 3 juin 1820. J'ignore la date de son décès.

BRAVARD de la BOISSERIE (Pierre-Geneviève), né le 11 mars 1782, était juge au tribunal civil d'Ambert, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 20 août 1824, en remplacement du comte de Chabrol de Tournoël. Il y resta jusqu'en 1830 ; nous le voyons ensuite lutter contre M. Jacques Chassaigne, notaire à Arlanc, aux élections du Conseil général en 1833, en 1842 et en 1848, mais il fut battu. Il se retira alors dans la vie privée et mourut peu de temps après.

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait tome IV, pages 411 et suivantes.

BRESCHARD (Michel), né à St-Gervais, le 11 septembre 1810, fils de Annet Breschard et de Julie Deval, marié à Marie-Palmyre Grand, était licencié en droit et juge de paix à Saint-Gervais lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 3 septembre 1848, par 1,388 voix sur 2,155 votants et 3,262 inscrits. Réélu aux divers renouvellements en 1852 et 1861, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à St-Gervais, le 1er décembre 1863. Il eut comme enfants Anatole Breschard, mort à l'Ecole de Saumur ; Emma, célibataire ; Lucien, ingénieur des Mines ; et Léon, licencié en droit, mort en 1889.

BROSSON (Camille-Cirgues), né à Pont-du-Château, en 1820, licencié en droit, propriétaire en cette ville et à Châtelguyon, était maire de Pont-du-Château depuis 1866 lorsqu'il fut élu par ce canton membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, aux élections du 17 juillet 1869, par 1,310 voix sur 2,736 votants et 3,585 inscrits. Réélu le 25 juillet 1869, il ne se représenta point aux élections du 8 octobre 1871. Ces élections ayant amené un ballottage, il se représenta le 16 octobre 1871 et fut battu avec 862 voix par M. Burin des Roziers Amable, qui fut élu avec 998 voix sur 2,688 votants et 3,576 inscrits. M. Camille Brosson conserva ses fonctions de maire de Pont-du-Château de 1866 à 1871. Il s'occupa entièrement alors de la station thermale de Châtelguyon où il y possède de nombreux intérêts.

BRUGIÈRE baron de BARANTE père (Amable-Guillaume-Prosper), né à Riom, le 10 juin 1782, grand croix de la Légion d'honneur, Conseiller d'Etat et Secrétaire du Ministère de l'Intérieur, Directeur général des Contributions indirectes, membre de l'Académie française, ambassadeur de France à Turin et à Saint-Pétersbourg, député du Puy-de-Dôme, de 1815 à 1816, Pair de France, fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par les électeurs des cantons réunis de Latour et Tauves, aux élections du 2 février 1834 et réélu aux élections du 18 décembre 1842 par les cantons réunis de Chateldon et Saint-Remy. Il en devint le président élu chaque année. La révolution de 1848 l'éloigna de la vie publique. Il mourut à Barante, le 21 novembre 1866 (1).

BRUGIÈRE baron de BARANTE (Prosper-Claude-Ignace-Constant), né à Paris, le 27 août 1816, mort à Paris, le 10 mai 1889, était fils du précédent, et ancien préfet de l'Ardèche, lorsqu'il fut, le 19 juin 1864, élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Remy, et réélu aux élections des 8 octobre 1871 et 4 octobre 1874. Il avait été élu député du Puy-de-Dôme aux élections du 24 mai 1869 et plusieurs fois réélu. Le 30 janvier 1876, rallié à la Constitution, il fut élu sénateur du Puy-de-Dôme, et battu au renouvellement de 1882. Il fut, de 1872 à 1877, vice-président du Conseil général (2).

BRUGIÈRE de LAVERCHÈRE (Claude-Ignace-Sébastien), né à Riom, le 23 février 17[illegible], mort au château de la Verchère, près [illegible] 1826, était propriétaire, maître particulier des Eaux et

(1) Voir sa biographie complète et son portrait aux députés du Puy-de-Dôme, tome IV, pages [illegible].

(2) Voir sa biographie complète et son portrait aux députés du Puy-de-Dôme, tome IV, pages [illegible].

Forêts, ancien administrateur du Département, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance royale du 9 mai 1816, en remplacement de M. Jacques Bellein. Il resta en fonctions jusqu'à son décès et fut remplacé par Marc-Antoine Riberolles, qui fut nommé par ordonnance royale du 11 juillet 1827 (1).

BRUN (Maurice-Blaise), né à Sauxillanges, le 19 mai 1823, était notaire honoraire et maire de cette localité lorsqu'il fut élu conseiller général du canton aux élections du 31 juillet 1892, par 2,178 voix sur 2,285 votants et 3,799 inscrits. Il avait été maire de Sauxillanges de 1878 à 1882, puis de 1884 à 1892. M. Brun mourut à Sauxillanges en 1893.

BRUN (Pierre-Vincent-Francisque), né à Sauxillanges, le 19 février 1851, était notaire en cette commune lorsque, à la mort de son père, il fut élu au Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Sauxillanges, le 11 juin 1893, par 2,402 voix sur 2,620 votants et 3,855 inscrits. Il fut réélu aux élections du 31 juillet 1898 par 2,203 voix sur 2,282 votants et 3,824 inscrits. M. Brun est maire de Sauxillanges depuis 1894.

BURIN DES ROZIERS (Laurent-Marcellin), né le 17 octobre 1752, ex-administrateur du Département, avocat, domicilié à Latour, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Latour en 1816, et fut remplacé par M. du Planchat, nommé par ordonnance royale du 9 mai 1816. M. Laurent-Marcellin Burin des Roziers fut le dernier bailli de Latour-d'Auvergne.

BURIN DES ROZIERS (Joseph-François-Marie), né à Latour, le 13 janvier 1784, fils de Laurent-Marcellin, ex-administrateur du Département, domicilié à Latour, fut nommé conseiller général du département du Puy-de-Dôme, par ordonnance royale du 21 juillet 1824, en remplacement de M. de Saint-Girons, décédé, et y resta jusqu'à la révolution de 1830. Il avait exercé les fonctions de maire de Latour de 1806 à 1812 et de 1829 à 1832. Il fut ensuite élu conseiller d'arrondissement du canton aux élections du 24 novembre 1833 ; il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Latour en 1839. Le 1er décembre de la même année, son fils Laurent-Marcellin-Marie lui succéda.

BURIN DES ROZIERS (Laurent-Marcellin-Marie), né à Issoire le 25 mars 1812, licencié en droit, avocat en la même ville, était fils de Joseph-François-Marie Burin des Roziers et de Mme Luzuy de Refransat, et époux de Mlle Octavie Luzuy de Refransat. Conseiller d'arrondissement du canton de Latour, du 1er décembre 1839 au 28 novembre 1847 ; il fut dans l'intervalle, et pendant six annés, président du Conseil. Les électeurs du canton de Besse le nommèrent leur conseiller général le 17 octobre 1847, il y resta jusqu'au 3 septembre 1848. A cette époque, il fut élu de nouveau conseiller général par le canton de Champeix et réélu en 1852, 1858 et 1867. Il fut remplacé aux élections du 8 octobre 1871 par M. Mallet, notaire à Champeix. Il représenta enfin le canton de Latour du 4 octobre 1874 jusqu'à sa mort, où son fils Octave lui succéda. Il avait été substitut

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, pages [illegible]75 et suivantes.

du procureur du roi à Issoire en décembre 1837 ; nommé quatre ans après juge au même tribunal et trois ans après juge d'instruction. Il fut aussi procureur de la République à Thiers en 1850, à Clermont-Ferrand en 1851, conseiller à la Cour de Riom en 1862, chevalier de la Légion d'honneur en 1865 et député du Puy-de-Dôme en 1869. Il mourut à Issoire le 4 décembre 1875 (1).

BURIN DES ROZIERS (Octave), né à Issoire, le 20 octobre 1840, de Laurent-Marcellin-Marie, ancien député du Puy-de-Dôme, et de Mme Octavie Luzuy de Refransat, marié à Mme Aline Collas, était avocat à Moulins (Allier) et propriétaire à Latour, lorsqu'il fut élu, après le décès de son père, conseiller général de ce canton aux élections du 9 janvier 1876. Réélu à chaque renouvellement en 1880, 1886 et 1892, il ne se représenta pas aux élections du 31 juillet 1898 et fut remplacé par M. Vigier, notaire à Latour. Il s'y fit remarquer par ses talents oratoires, y occupa une place des plus brillantes. M. Octave Burin des Roziers n'appartenait pas, par ses opinions, à la majorité du Conseil, mais son opposition n'eut jamais rien de personnel ni d'agressif, aussi jouissait-il de l'estime et de la considération de tous ses collègues. M. Burin des Roziers est maire de la commune de Saint-Babel depuis 1881, son grand-père maternel, M. Luzuy de Refransat Jean, l'avait précédé de 1821 à 1862. Il avait été élu, en 1860, avocat à la Cour d'appel de Riom, substitut du procureur impérial à Murat (Cantal) en 1863 et substitut du procureur impérial à Moulins (Allier) en 1865, ayant donné sa démission en septembre 1870, il s'inscrivit en 1871 au barreau de Moulins, où il a été élu quatre fois bâtonnier. Il est décédé au château de Vallières, près de Moulins, le 28 septembre 1901.

BURIN DES ROZIERS (Michel-Amable-Albert), né à Cusset (Allier), le 20 janvier 1842, demeurant à Paris, 3, rue Tilsit, était propriétaire à Pont du Château et chevalier de la Légion d'honneur ; il avait obtenu cette distinction comme officier de mobiles en 1870. Ancien sous-directeur au Ministère de l'Intérieur de 1874 à 1877, ancien maire de Pont-du-Château de 1883 à 1891, il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 16 octobre 1871, par 998 voix contre 862 à M. Brosson Camille, conseiller sortant, sur 2.688 votants et 3,576 inscrits. Réélu aux élections de 1880 et de 1886, il fut battu, le 23 mars 1890, par M. le docteur Chambige qui obtint 1,356 voix contre 1,255 qui lui furent accordées sur 2.636 votants et 3,314 inscrits. M. Amable Burin des Roziers s'est présenté, en 1889, à l'élection sénatoriale où il obtint 380 suffrages. Il était ancien administrateur et directeur de la Compagnie des mines de Champagnac, administrateur de la Compagnie d'assurances « La Providence ». Il est mort à Pont du Château en 1900.

CARIOL (Gilbert-Antoine-Jules), né le 9 août 1798, à Banzat (Allier), était banquier à Clermont-Ferrand et maire de cette ville depuis le 17 août 1830, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 19 février 1831. Il fut élu par le canton sud-ouest de Clermont conseiller général aux élections du 17 novembre 1833, par 63 voix contre 32 à M. Guillemot, 12 à M. Dessaigne, et 12 à M. Blatin aîné, sur 119

(1) Voir sa biographie complète, tome IV, pages 524 et suivantes.

votants et 143 inscrits. Réélu aux élections du 11 décembre 1836, il resta en fonctions jusqu'au 13 avril 1843, époque où il mit fin à ses jours (1).

Comte de CASTELLANNE, puis marquis, était propriétaire à Cournon, lorsqu'il fut nommé, par ordonnance royale du 10 juillet 1822, conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Grangier-Lamothe, décédé. Président élu du Conseil de 1823 à 1825, il fut réélu président en 1826. Une ordonnance du Roi, du 19 février 1831, lui renouvela ses fonctions de conseiller général qu'il conserva jusqu'en 1833. C'est tout ce que nous savons de lui.

CAVY (Claude), naquit à Escurolles (Allier), du mariage de Louis François avec Mlle Marie-Anne Bernard, et épousa Mlle Marie-Adèle Bogros. Il était ancien notaire à Clermont, directeur du Comptoir d'Escompte et de la Banque de France dans cette ville lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton Est aux élections du 29 mars 1846, après le décès de M. Blatin, ancien maire, par 154 voix contre 68 à M. Chauvassaignes, sur 233 votants et 294 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. de Chazelles. Il mourut chevalier de la Légion d'honneur, à Clermont-Ferrand, en son domicile, 26, rue Pascal, le 6 janvier 1876, laissant : 1° Mme Marie-Perrina-Nancy Cavy, veuve de M. Antoine-Jean-Baptiste-Théodore Picot-Lacombe-Ternant, ancien banquier à Clermont ; et 2° M. Pierre-Adrien Cavy, propriétaire, époux de Mme Nancy-Anne-Claudine Renoux.

CHABANET (Benoit) naquit à Saint-Gervais-sous-Meymont (Puy-de-Dôme), le 27 avril 1824, de Julien et de Jeanne-Pétronille Teilhol, et marié à Mlle Jeanne-Marie Vazeille. Il était notaire et maire de Tours-sur-Meymont lorsqu'il fut élu, le 4 novembre 1877, conseiller général du canton de Saint-Dier, par 1,696 voix contre 956 à M. Costilhes fils, sur 2,801 votants et 4,138 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'au 23 octobre 1880, époque de son décès qui arriva à Tours-sur-Meymont. Il était à ce moment président de la Commission départementale.

CHABORY (Léon-Charles-Laurent-Etienne), né au Mont-Dore, le 3 octobre 1836, de Gabriel, en son vivant docteur en médecine et maire du Mont-Dore, de 1827 à 1853, et de Mme Marie-Antoinette Bertrand, nièce du docteur Michel Bertrand, fondateur de la station du Mont-Dore, dont nous avons précédemment donné la biographie. Etudiant en médecine, il se distingua lors d'une épidémie qui sévit dans l'arrondissement de Riom, et obtint une médaille d'argent en 1857 pour son dévouement. Il obtint, en outre, une autre médaille d'argent pour le sauvetage d'une personne perdue dans les neiges.

En 1870, lorsque la France était en danger, il partit, faisant son devoir comme engagé volontaire, et devint ensuite médecin aide-major de l'armée active. De retour au Mont-Dore, il y exerça la médecine et fut nommé maire de cette ville, de 1876 jusqu'aux dernières élections municipales de 1900, où la majorité passa de gauche à droite. Propriétaire à Veyre-Monton, il fut élu conseiller général de ce canton aux élections du 8 août 1880, après ballottage, par 1,745

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, page [illegible].

voix contre 994 à M. Vazeilhes, sur 2.770 votants et 3.770 inscrits. Il a été réélu aux renouvellements successifs des 8 août 1886, 31 juillet 1892 et 28 juillet 1895.

Membre du Conseil départemental de l'Instruction publique depuis l'origine, il est aussi délégué cantonal, propriétaire des grands hôtels Chabory du Mont Dore et fondateur de la station de laiterie du Mont-Dore. Il a été un des plus ardents promoteurs des Syndicats viticoles du Puy-de-Dôme. Il est enfin membre de la Société archéologique de Saône-et-Loire et chevalier de la Légion d'honneur depuis l'inauguration du chemin de fer de Laqueuille au Mont-Dore, en 1899, époque à laquelle il reçut sa décoration des mains de M. Baudin, ministre des Travaux publics.

M. Chabory est veuf de Mme Alice Gardet de laquelle il a eu cinq enfants, savoir : Gabrielle, décédée en bas âge au Mont-Dore en 1864 ; Félix, docteur en médecine, décédé à 27 ans, à Veyre-Monton, en 1894 ; Marie-Antoinette, épouse de M. Porte, notaire et conseiller général de Saint-Germain-Lembron ; Gabriel, agriculteur, diplômé de l'Ecole de Grignon, décédé à Veyre-Monton, à l'âge de 23 ans, en 1892 ; et Léon, décédé en bas âge à Veyre-Monton, en 1880.

Il a publié le *Guide du Baigneur* ; une *monographie sur Davos Platz* ; une *Etude sur la grotte de Jonas* ; le *Guide du promeneur au Mont-Dore et à la Bourboule* ; et enfin une *plaquette sur la fièvre aphteuse.*

COMTE DE CHABROL (GASPARD-CLAUDE FRANÇOIS), fils de Guillaume-Michel, avocat du Roi au Présidial de Riom, puis Conseiller d'Etat, naquit à Riom, le 16 janvier 1740. Il était ancien constituant lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII. Il conserva ces fonctions jusqu'au 3 ventôse an X (1802), époque où il fut remplacé par M. Mallet de la Vedrine. Il vécut alors dans la retraite jusqu'à la Restauration. Président du Collège électoral du Département en 1815, il mourut à Riom, en son hôtel, le 5 décembre 1816 (1).

COMTE DE CHABROL DE CROUZOL (CHRISTOPHE), fils du député aux Etats-Généraux, naquit à Riom, le 16 novembre 1771. Il était auditeur au Conseil d'Etat depuis le 25 thermidor an XI, lorsqu'il fut nommé, par ordonnance royale du 23 floréal de la même année, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Dulin, sorti par le sort. Il conserva ces fonctions jusqu'au 23 novembre 1808, époque où il fut remplacé par M. Tiolier, banquier. Après avoir donné sa démission, il occupa ensuite les plus hautes fonctions et mourut au château de Chabannes (Puy-de-Dôme), le 7 octobre 1836 (2).

DE CHABROL DE TOURNOELLE (GUILLAUME-MICHEL), baron puis comte, naquit à Riom, le 8 janvier 1770. Après avoir été sous-lieutenant au régiment de Bretagne et avoir démissionné, il se trouvait maire de Riom depuis 1806, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Teilhot, décédé, par ordonnance royale du 2 novembre 1814. Il conserva ces fonctions jusqu'au 9 mai 1816, époque où il fut remplacé par

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, pages 530 et suivantes.

(2) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 527 et suivantes.

M. Pierre de Vissac, avocat. Nommé de nouveau conseiller général par ordonnance royale du 4 décembre 1816, en remplacement de M. de Chazerat, démissionnaire, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès (1823). Il avait été élu président de l'assemblée départementale le 16 août 1821. M. de Chabrol mourut à Nevers, le 25 décembre 1823 (1).

COMTE DE CHABROL DE VOLVIC (GILBERT-JOSEPH-GASPARD), naquit à Riom, le 25 septembre 1773, fut d'abord élève de l'Ecole Polytechnique et ingénieur des Ponts et Chaussées en l'an IV. Il fut ensuite, le 2 mars 1839, élu député du Puy-de-Dôme, et le 1er décembre de la même année conseiller général par le canton de Saint-Gervais, par 49 voix contre 39 à M. Crosmarias, avoué à Riom, sur 89 votants et 101 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, époque à laquelle il fut remplacé par M. Crosmarias.

M. de Chabrol de Volvic mourut à Paris, le 30 avril 1843 (2).

COMTE DE CHABROL DE TOURNOELLE (MARIE-HENRY-GUILLAUME), né à Paris, le 18 mai 1840, fils de Gaspard-Amédée et de Mme Henriette de Saulty, veuf de Mme Marguerite de Bourbon-Busset, fut d'abord représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée nationale de 1871. Maire de Jozerand, de 1849 à 1852, il fut de nouveau nommé maire de cette localité aux élections de 1879 et a toujours occupé ces fonctions depuis cette époque. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Combronde, aux élections du 31 juillet 1892, par 1,436 voix contre 999 à M. Laurent Cély, sur 2,622 votants et 3,043 inscrits, il a été réélu aux élections du 31 juillet 1898 (3).

CHAMBIGE (LÉON-FRANÇOIS-CLAUDE), né à Pont-du-Château, le 21 janvier 1853, était docteur en médecine en cette localité, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 23 mars 1890, par 1,356 voix contre 1,255 à M. Burin des Roziers, conseiller sortant, sur 2,636 votants et 3,311 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1892 et du 31 juillet 1898, il a été aussi nommé maire de Pont-du-Château en 1893 et député du Puy-de-Dôme aux élections du 27 août de la même année. Il occupe toujours ces fonctions (4).

CHANDEZON (JACQUES-JOSEPH) était notaire et maire de la ville de Besse lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Guibal, par ordonnance royale du 2 novembre 1814. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à Besse en 1825, époque où il fut remplacé par M. Emmanuel Aubier de Condat, nommé par ordonnance du roi du 15 juin 1825.

CHANTAGREL (JEAN), né à Sauxillanges, le 14 avril 1823, fit ses études de droit à Paris, où il s'établit comme professeur libre de droit après avoir obtenu le diplôme de docteur. Engagé volontaire au 28e régiment d'infanterie, il fit avec ce régiment la campagne de 1870-1871. M. Chantagrel débuta dans la politique aux élections du 1er août 1880 en se faisant élire conseiller général du Puy-de-Dôme

(1) Voir sa biographie complète et son portrait, tome IV, pages 531 et suivantes.
(2) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 535 et suivantes.
(3) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 539 et 540.
(4) Cf. tome IV, pages 543 et suivantes sa biographie plus complète et son portrait.

par le canton de Sauxillanges, qui lui donna 1,578 voix sur 2,651 votants et 3,813 inscrits. Réélu aux élections du 27 mars 1881, il conserva ces fonctions jusqu'au 1er août 1886, époque à laquelle il fut remplacé par M. le Dr Mary Durand. Il se présenta aux élections législatives, le 15 octobre 1885, et fut élu. Il ne se représenta pas en 1889. Elu sénateur le 2 octobre 1898, par 622 voix contre 510 à M. Goyon, il a été réélu au dernier renouvellement de 1900 (1).

M. Chantagrel a fait les publications suivantes : *Traduction et explication des textes du Digeste* (1855, in-18). — *Droit administratif théorique et pratique* (1856, in-8°; 2e édition 1862) ; — *Droit administratif, Questionnaire résumé et supplément* (1859, in-18) — *Commentaire du Code Napoléon* (tome I, art. 1-170, 1861, in-8°). — *Manuel de droit criminel* (2e édition 1865, in-18). — *Précis d'instruction civique et d'administration commerciale* (1890, in-18).

CHAPOT (François-Mathieu-Camille), né à Saint-Anthême (Puy-de-Dôme), le 21 septembre 1844, de Joseph-Augustin et de Mme Claudine Rodary, marié à Mme Henriette Brun, était docteur en médecine et maire de Saint-Anthême depuis 1884, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 28 juillet 1889 (2e tour), par 799 voix contre 797 à M. Blancheton, conseiller sortant, sur 1,588 votants et 1,946 inscrits. Cette élection ayant été annulée par arrêt du Conseil d'Etat du 17 janvier 1890, il fut élu de nouveau aux élections du 6 août 1890, par 729 voix contre 710 à M. Blancheton, sur 1,440 votants et 1,917 inscrits. Il a été réélu aux élections du 28 juillet 1895 et occupe en ce moment les fonctions de secrétaire du Conseil général depuis le 20 août 1900.

CHARDON DU RANQUET DE CHALUS (Jean-Baptiste-Pierre), né à Clermont, le 28 septembre 1766, décédé en cette ville le 29 décembre 1847, était propriétaire à Chalus et maire de cette commune (1818-1835), lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du roi du 14 mai 1823, en remplacement de M. de Pons, nommé à l'Evêché de Moulins, il conserva ces fonctions jusqu'en 1831. Royaliste ardent, il fut aussi député du Puy-de-Dôme (2).

CHARRAS (Jean-Baptiste-Adolphe), naquit à Phalsbourg (Meurthe), le 7 janvier 1810. Il était représentant du peuple à la Constituante de 1848, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton sud de Clermont-Ferrand, aux élections du 3 septembre 1848, par 952 voix sur 1,518 votants et 1,827 inscrits, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 31 juillet 1852, et fut remplacé à cette époque par M. Léon de Chazelles. Il est décédé à Bâle (Suisse), le 23 janvier 1865 (3).

CHASLUS (Louis) était conseiller à la Cour d'appel de Riom, lorsqu'il fut élu par la commune de Saint-Amant-Roche-Savine, conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 8 octobre 1871, par 693 voix sur 702 votants et 1,640 inscrits. Réélu aux

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages [illegible] et suivantes.

(2) Voir tome IV, page [illegible], sa biographie plus complète.

(3) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 557 et suivantes.

élections du 4 octobre 1874, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 1er août 1880, époque à laquelle il fut remplacé par M. Costes.

CHASSAIGNE (Claude-Achille), né à Arlanc (Puy-de-Dôme), le 21 avril 1823, fils de Jacques et de Marie-Louise Dumas-Loyalle, marié à Mme Marie Avril, était notaire à Arlanc et Maire de cette ville depuis 1852, époque du décès de son père qu'il remplaçait dans ces diverses fonctions lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton d'Arlanc aux élections du 31 juillet 1852, par 1,715 voix sur 1,725 votants et 3,216 inscrits. Il fut réélu aux renouvellements successifs des 2-3 juin 1855, 19 juin 1864, 8 octobre 1871 et conserva ces fonctions jusqu'au 4 novembre 1877, époque où il fut remplacé par M. Vachier, notaire à Arlanc. Licencié en droit, il fut plusieurs fois président de la Chambre des notaires de l'arrondissement d'Ambert de 1852 à 1866. Il fut aussi capitaine de la garde nationale en 1848, et mourut à Arlanc le 2 avril 1895. Il avait été maire d'Arlanc de 1852 à 1872.

CHASSAIGNE (Claude), fils d'Achille et de Marie Avril, marié à Mme Nancy Baudouin, est né à Arlanc, le 9 janvier 1849. Après avoir fait son droit et conquis le diplôme de licencié, il s'inscrivit au barreau d'Ambert comme avocat. En 1870-1871 il fut sous-lieutenant de la 2me compagnie du 1er bataillon des mobiles du Puy-de-Dôme et prit part en cette qualité à la campagne de Paris, il fut depuis officier de réserve, attaché à l'Etat-major de la 26e division, 51e Brigade d'infanterie. Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Ambert, conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne, délégué cantonal, il était juge suppléant au Tribunal civil d'Ambert depuis le 18 octobre 1877, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Arlanc aux élections du 12 août 1883, par 1,104 voix contre 987 à M. Vachier, conseiller sortant, sur 2,159 votants et 3,507 inscrits, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 28 juillet 1889, époque où il fut remplacé par M. Allard. Il est aujourd'hui et depuis le 7 janvier 1893, juge près le Tribunal civil de Montmorillon (Vienne).

CHASSAIGNE (Jacques), fils de Claude et de Gabrielle Vachier, époux de Marie-Louise Dumas-Lassalle, naquit à Arlanc en 1786. Licencié en droit, il était notaire et maire de cette ville lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 19 février 1831. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1833, époque où la nomination eut lieu par voix d'élection. A cette époque et aux élections du 10 novembre 1833 il fut élu conseiller général par le canton d'Arlanc, par 31 voix contre 12 à Bravard, sur 44 votants et 50 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 11 décembre 1842 et 3 septembre 1848, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Arlanc le 21 janvier 1852, et fut remplacé aux élections du 31 juillet 1852, par son fils Claude-Achille. Il fut fait chevalier de la Légion d'honneur sur la demande de ses collègues du Conseil général et du Préfet du Puy-de-Dôme pour son courage et son dévouement pendant l'épidémie de choléra qui sévit cruellement à Arlanc en 1849.

CHASSAIGNE DUFOUR (Laurent), né en 1790, était propriétaire à Thiers, lorsqu'il fut élu membre du Conseil d'arrondissement par le canton de Thiers, aux élections du 1er août 1852, par

1,454 voix sur 1,462 votants et 5,429 inscrits. M. Chassaigne-Goyon, son fils, ayant donné sa démission de conseiller général du canton de Châteldon, il se présenta dans ce canton aux élections du 7 août 1853 et fut élu par 1,067 voix sur 1,068 votants et 2,326 inscrits. Réélu au renouvellement du 13 juin 1858, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Thiers en 1863, et fut remplacé après ballottage, par son fils Ernest Laurent, aux élections du 17 janvier 1864.

CHASSAIGNE (Ernest-Laurent), né à Thiers le 20 mai 1826, fils de Laurent et de Mme Jeanne Dufour, était propriétaire et maire de la ville de Puy-Guillaume depuis 1855, lorsqu'il fut élu en remplacement de son père, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, pour le canton de Châteldon aux élections du 17 janvier 1864, après ballottage, par 1,018 voix contre 789 à M. Lapeyre, notaire à Ris, sur 1,809 votants et 2,368 inscrits. Il fut réélu aux renouvellements successifs des 4 août 1867, 8 octobre 1871 et 4 novembre 1877, il conserva ces fonctions jusqu'au 12 août 1883, époque à laquelle il fut battu avec 1,026 voix, par M. Claussat qui en obtint 1,081. Cette élection ayant été annulée par décision du Conseil d'Etat du 8 février 1884, il fut de nouveau battu aux élections du 6 avril 1884 avec 1,144 voix, par M. Claussat, maire de Châteldon, qui en obtint 1,230. Depuis cette époque il s'est retiré de la vie publique et est décédé à Puy-Guillaume le 30 avril 1891.

CHASSAIGNE-GOYON (Alexandre), fils de Laurent Chassaigne, propriétaire, et de Jeanne Dufour, naquit à Thiers, le 10 décembre 1814. Avocat à Thiers et à la Cour d'appel de Riom, il fut après la révolution de février, nommé maire de la ville de Thiers. Il se présenta aux élections du Conseil général dans le canton de Châteldon, le 3 septembre 1848, et fut élu par 267 voix sur 540 votants et 2,042 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1852, il conserva ces fonctions jusqu'en 1853, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par M. Chassaigne-Dufour, son père, qui fut élu le 7 août 1853. Après avoir suivi tous les échelons de la carrière administrative, il fut en 1871 mis à la retraite comme conseiller d'Etat, M. Chassaigne-Goyon habite à Clermont-Ferrand, avenue Croix-Morel (1).

CHASSAIGNE-HENRY (Pierre), né à Arlanc, le 17 juin 1799, fils de Claude et de Gabrielle Vachier, marié à Thérèse-Françoise Henry, était banquier à Thiers, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 31 juillet 1852, par 1,451 voix sur 1,462 votants et 5,429 inscrits, il ne se représenta pas aux élections des 2 et 3 juin 1855, et se retira de la vie publique. Il est mort à Thiers, le 18 avril 1865, laissant deux fils : Chassaigne Laurent-Gustave, né le 27 mars 1824, marié à Mlle Nelly Constant et Chassaigne Guillaume-Gabriel-Adolphe, né le 31 mars 1827, marié à Catherine-Marie Darrot.

CHATARD (Georges-Bertrand) naquit à Mozat, près de Riom, le 2 décembre 1847, il était juge consulaire à Clermont, et manufacturier lorsqu'il fut élu en remplacement de M. Fargeix, son beau-père, conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Bourg-Lastic aux élections du 14 décembre 1884, par 819 voix

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 561 et suivantes.

contre 755 à M. de Labrosse sur 1,574 votants et 1,910 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 1er août 1886 et 31 juillet 1892, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Menat (Puy-de-Dôme), le 12 août 1897, et fut remplacé par M. le docteur Florand, de Bourg-Lastic. M. Chatard fut aussi maire de la ville de Bourg-Lastic de 1886 à 1890. Il était ancien fabricant de pâtes alimentaires, et enfin associé à MM. Tailhandier et Viallefond, brasseurs à Pont-du-Château. Au Conseil général, M. Chatard remplit les fonctions de secrétaire et fit presque toujours partie de la Commission départementale.

Lors de ses obsèques qui eurent lieu à Clermont, M. Guyot-Lavaline, président du Conseil général, et M. le Préfet du Puy-de-Dôme, prononcèrent des discours qui ont été publiés par le journal le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, numéro du 15 août 1897.

CHATELUS (Benoit-Charles-Antoine) était ingénieur des mines lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Anthème aux élections du 31 juillet 1852, par 964 voix sur 760 votants et 1,998 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 2 et 3 juin 1855 et 18 juin 1864, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1866 et fut remplacé aux élections des 13 et 14 octobre 1866 par M. Michel Maisonneuve, avoué à Ambert.

CHAUDESAIGUES de TARRIEUX (Pierre-Charles-Casimir) était juge de paix à Pont-du-Château lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 17 novembre 1833, par 45 voix contre 24 à M. Brosson, ancien notaire, sur 87 votants et 131 inscrits. Réélu au renouvellement du 4 décembre 1836, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 30 novembre 1845, époque où il fut battu par M. le docteur Bertrand. Il se retira alors de la vie politique et vécut à Pont-du-Château. Il y est décédé depuis longtemps.

CHAUMONT (Pierre) naquit à Arlanc le 28 février 1818, du mariage de Jean-Baptiste avec Mme Jeanne Chevalier. Il était marié à Mme Anne-Chaussat. Entrepreneur de travaux publics, propriétaire du château et de la ferme école de La Molière en la commune de Glaine-Montaigut, il fut d'abord maire de cette commune de 1871 à 1884, puis élu conseiller d'arrondissement du canton de Billom aux élections du 1er août 1880 par 1,517 voix sur 1,561 votants et 3,907 inscrits. M. Chaumont se présenta ensuite aux élections du 18 novembre 1883 et fut élu conseiller général du même canton de Billom, par 1,952 voix contre 86 à M. Chalu, sur 2,053 votants et 3,800 inscrits, en remplacement du docteur Marret, décédé. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 27 décembre 1884, et fut remplacé par M. le docteur Thomas.

CHAUVASSAIGNES (Jean-François-Genès), né le 22 mars 1831, au château de Fontenailles, commune de Condat, canton de Pontaumur, du mariage de M. Louis Chauvassaignes et de Mlle Elisabeth Besson, était propriétaire du château de Theix, maire de Saint-Genès-Champanelle depuis 1864, lorsqu'il fut élu par le canton de Clermont Sud-Ouest conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Mon[illegible], décédé, aux élections des 12 et 13 octobre 1867, par 1,567 voix contre 1,172 à M. Renoux-Dupuy sur 2,721 votants et 3,651 inscrits. Réélu à tous les renouvelle-

ments successifs des 15 octobre 1871, 5 octobre 1874, 1er août 1880, 3 avril 1881, 1er août 1886, 31 juillet 1892, et 31 juillet 1898, il est toujours le représentant dévoué du canton de Clermont Sud-Ouest et maire de la commune de Saint-Genès-Champanelle. Il est encore administrateur des Hospices de la ville de Clermont depuis 1879. Délégué régional du 13e corps d'armée pour l'Association des Dames françaises pour les secours aux blessés civils et militaires, depuis 1887. Membre de la Commission extra-parlementaire des améliorations agricoles depuis sa fondation par M. Méline, en 1896. Membre des Comités d'admission à l'Exposition universelle de 1900 (section d'agriculture et de pisciculture).

M. Chauvassaignes est officier de l'Instruction publique, officier de l'ordre royal du Sauveur de Grèce et chevalier du mérite agricole. Il a créé à ses frais, après la prise de Huningue, un vaste établissement de pisciculture à Theix, commune de Saint-Genès Champanelle. Cet établissement destiné, dans sa pensée, à remplacer celui que nous avaient enlevé les Prussiens. Il a figuré aux Expositions de Paris (1878) où il obtint une médaille d'argent grand module ; à celle de Clermont, en 1880, où on lui donna une médaille d'or, et à celle de Paris (1889), qui lui valut une médaille d'or grand module.

M. Chauvassaignes s'occupe activement d'agriculture depuis trente huit ans. Il est marié à Mlle Magdeleine d'Espinay.

CHAUVASSAIGNES (Paul-Antoine-Marie), né le 23 décembre 1832, au château de Fontenailles, commune de Condat (Puy-de-Dôme), du mariage de M. Louis Chauvassaignes et de Mlle Elisabeth Besson, était propriétaire du Château de Fontenailles, inspecteur des lignes télégraphiques, ingénieur des télégraphes, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Pontaumur aux élections du 19 juin 1864, par 2,190 voix sur 2,230 votants et 3,726 inscrits. Réélu aux divers renouvellements successifs des 8 octobre 1871, 4 novembre 1877 et 12 août 1883, il a conservé ces fonctions jusqu'au 28 juillet 1889, époque où il a été battu avec 952 voix par M. Petit, notaire à Pontaumur, qui l'a remplacé. Il a succédé à son père comme maire de la commune de Condat en 1894. Il l'est encore actuellement.

M. Chauvassaignes est chevalier de la Légion d'honneur et du Medjidié de Turquie, commandeur de Sainte-Anne de Russie. Il est époux de Mme O. Xiène Porynowska, de laquelle il a eu un fils, Louis-Daniel, né le 10 juillet 1871.

De CHAZELLES (Pierre-Léon Bérard), fils d'Étienne et de Madeleine Raynaud de Mons, est né à Clermont-Ferrand, le 15 mars 1804. Il était avocat à Clermont et membre du Conseil municipal depuis 1839 et maire depuis décembre 1851, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton Sud de Clermont-Ferrand aux élections du 31 juillet 1852, par 1,950 voix sur 2,016 votants et 3,779 inscrits. Réélu aux élections du 13 juin 1858, il conserva ses fonctions jusqu'au 4 août 1867, époque à laquelle il fut remplacé par M. Victor Astaix. M. de Chazelles fut élu plusieurs fois député du Puy-de-Dôme. Il mourut à Cannes, le 5 décembre 1876 et enterré en son château de La Canière, commune de Thuret (1).

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 566 et suivantes. [illegible]

De CHAZELLES (Pierre-Marie-Etienne-Berard), fils de M. Pierre-Léon, en son vivant maire de Clermont-Ferrand, conseiller général et député du Puy-de-Dôme, et de Mlle de Sugny, a débuté comme auditeur au Conseil d'Etat où il est resté de 1863 à 1868 ; il est ensuite entré dans l'administration comme préfet du département du Cantal en 1871, il y est demeuré jusqu'en 1876, époque à laquelle il a donné sa démission et s'est retiré en son château de La Canière, commune de Thuret. Il était maire de cette commune depuis 1878 lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton d'Aigueperse aux élections du 10 janvier 1886, par 1,937 voix contre 1,504 à M. Alfred Rouher et 16 à M. Désanges, sur 3,501 votants et 3,998 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 28 juillet 1889 et 28 juillet 1895, il représente toujours au Conseil général le canton d'Aigueperse. M. de Chazelles est marié à Mme Louise de Bertier, de laquelle sont issus : M. Pierre de Chazelles, né le 21 août 1878, ainsi que Mlles Catherine et Madeleine de Chazelles, nées les 8 octobre 1881 et 17 juin 1884.

De CHAZERAT (Charles-Antoine-Claude), né en 1728 du mariage de Antoine de Chazerat, premier président à la Cour des aides, et de Mlle de Ribeire, fut d'abord premier président de la Cour des aides de Clermont, il fut ensuite intendant d'Auvergne de 1773 à la disparition des Intendants en 1789. Il était retiré dans son château de Ligones, près de Lezoux, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Peyronnet, décédé, par ordonnance du roi du 9 mai 1816. Il conserva ces fontions jusqu'au 26 mai 1816, époque où il donna sa démission et fut remplacé, le 4 décembre 1816, par M. Chabrol de Tournoel. Il mourut le 7 septembre 1824 (1).

CHENEREILLES (Claude-Alexandre) était notaire à Saint-Anthême lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 3 septembre 1848, par 630 voix sur 1,227 votants et 1,881 inscrits. Il fut remplacé aux élections du 31 juillet 1852 par M. Chatelus.

CHOMETON (Jean-Antoine), né à Fournols le 7 mai 1849, était directeur de l'école publique du canton de Saint-Amant-Roche-Savine et maire de la commune de Grandval depuis 1888, fonctions qu'il occupe encore aujourd'hui, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 31 juillet 1892, par 952 voix sur 979 votants et 1,600 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1898, il représente toujours le canton de Saint-Amant-Roche-Savine au Conseil général. M. Chometon est officier d'Académie et titulaire de la médaille d'argent de l'enseignement primaire.

CHOMETTE ([illegible]-Marie-Léon), né à Clermont-Ferrand en avril 1770, du mariage de Guillaume, juge au Tribunal civil d'Issoire, et de Mlle [illegible], de Clermont, était propriétaire et maire de [illegible], lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ordonnance du roi du 19 février 1831. Il conserva ces fonctions lors de la réorganisation des Conseils

(1) Voir [illegible], tome I[illegible], page 135 et suivantes.

généraux en 1833, et fut élu par le canton d'Issoire, le 24 novembre de cette année, par 56 voix contre 10 à M. Girot de Langlade sur 78 votants et 102 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Issoire le 20 mars 1834. M. Chomette fut d'abord chef d'escadron de dragons à 22 ans, aide de camp du général Pichegru, et quitta le service militaire en 1795 pour se marier avec M[lle] Chapsal Sophie, de Riom. De ce mariage naquit une fille, M[me] Christophle, deux petits-enfants, M. Luc Christophle, ancien député, et M[me] Chatelus, deux arrière-petits-enfants, M. Franck Christophle, docteur en droit et la comtesse d'Hautpoul et cinq arrière-arrière petits-enfants.

CHOMETTE (Jacques), premier du nom, était maire de la commune de Saint-Remy-sur-Durolle depuis 1831, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 17 novembre 1833, par 41 voix contre 19 à M. de Chabrol, sur 63 votants et 40 inscrits. Il conserva ses fonctions de maire jusqu'en 1850 et celles de conseiller général jusqu'aux élections du 18 décembre 1842, époque où il fut remplacé par M. de Barante. M. Chomette avait épousé M[lle] Jeanne Guyonnet, de laquelle il eut un fils, Jean-Jacques, dont nous donnerons ci-après la biographie. Il est mort à Saint-Remy le 31 août 1848.

CHOMETTE (Jacques), deuxième du nom, était notaire à Lamontgie et adjoint de cette commune depuis 1864, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1871, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Jumeaux, aux élections du 12 juin 1870. Il resta en fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Laroche Henri-Annet Marie, notaire et maire de Jumeaux.

CHOMETTE (Jean-Jacques), né à Saint Remy-sur-Durolle, le 23 décembre 1820, du mariage de Jacques, notaire à Saint-Remy, et de Jeanne Guyonnet, exerçait les fonctions d'expert-géomètre et conseiller municipal de Thiers, lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 15 octobre 1871, par 1,603 voix contre 139 à M. Chassaigne sur 1,757 votants et 5,489 inscrits. Il fut réélu au renouvellement du 4 octobre 1874 et ne se représenta pas aux élections du 9 avril 1876.

M. Chomette avait été reçu comme élève à l'Ecole polytechnique, il donna sa démission et s'occupa de politique. Proscrit du 2 Décembre 1851, il resta exilé à Genève (Suisse) jusqu'en 1861. Après la Commune de Paris, poursuivi et traduit en Cour d'assises à Riom, il fut acquitté au mois d'août 1871.

M. Chomette épousa M[lle] Clotilde Guyonnet de laquelle il eut un fils, Arthur Chomette, pharmacien à Montargis (Loiret). Il habite aujourd'hui à Thiers et à Barrat, commune de Peschadoires.

CHRISTOPHLE (Bertrand Marie Luc) est né à Issoire, le 13 octobre 1827, du mariage de François-Marie, ancien magistrat, avec M[lle] Chomette Zulime et veuf de M[lle] Gabrielle Fleury, de laquelle il a eu deux enfants dont l'un, Franck Christophle, docteur en droit, est seul vivant. Après avoir rempli diverses situations administratives et notamment celle de sous-préfet d'Ambert en 1855, il quitta l'administration en mars 1861 et se présenta aux élections du Conseil général dans le canton de Cunlhat ; il fut élu le 20 juillet 1862 par 1 [illegible] voix sur 1,555 votants et 2,684 inscrits. Réélu aux élections du 12 juin 1870, il conserva ces fonctions jusqu'au 8 octobre 1871,

époque où il fut remplacé par M. Fustier, maire de Cunlhat. M. Christophle est chevalier de la Légion d'honneur du 2 juillet 1862 (1).

CLAUSSAT (Joseph), né à Pont-du-Château, le 13 mars 1846, fils de François et de Catherine Heyraud, actuellement inspecteur des Enfants assistés à Chambéry (Savoie), était maire de la commune de Châteldon (1881-1891) et suppléant du juge de paix (1882-1891), lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 12 août 1883, par 1,081 voix contre 1,026 à M. Ernest Chassaigne, conseiller sortant, sur 2,150 votants et 2,711 inscrits. Cette élection ayant été annulée par décision du Conseil d'Etat du 8 février 1884, M. Claussat fut réélu aux élections du 6 avril 1884, par 1,230 voix contre 1,144 à M. Ernest Chassaigne, sur 2,397 votants et 2,839 inscrits, et aux élections du 28 juillet 1889, où il obtint 1,239 suffrages contre 1,091 à M. Thave, sur 2,351 votants et 2,923 inscrits.

Ayant été nommé inspecteur des Enfants assistés à Châteauroux (Indre), M. Claussat ne se représenta pas aux élections du 28 juillet 1895, et fut remplacé par M. Thave, maire de Ris.

Engagé volontaire au 3e zouaves en 1863, M. Claussat fit les campagnes d'Afrique et du Mexique et obtint de ce chef les médailles Coloniale et du Mexique.

En 1870-1871 il prit part à la campagne de France comme capitaine du 5e bataillon des Mobiles du Puy-de-Dôme.

CLÉMENT (Jean-Marie-Austremoine-Léonce) était juge du Tribunal civil d'Issoire lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 27 avril 1862, par 3,392 voix sur 3,400 votants et 4,472 inscrits. Réélu aux élections du 4 août 1867, il ne se représenta pas le 8 octobre 1871 et fut remplacé par M. Naffre, maire d'Issoire.

COLOMBIER (Michel-Léon) est né à Clermont-Ferrand, le 27 février 1853, du mariage de François-Nicolas et de Mme Marie-Delphine Celme; il est marié à Mme Henriette Grange, de laquelle est issue Mlle Jeanne-Marie Colombier, née à Clermont-Ferrand, le 30 mai 1897.

M. Colombier est propriétaire à Orcines, avocat, docteur en droit à Clermont-Ferrand, ancien bâtonnier (1894-1896), ancien président du Bureau d'assistance judiciaire près le Tribunal civil de Clermont, administrateur de la Caisse d'épargne, vice-président de la Société hippique de l'Auvergne et du Limousin, membre du Comité du Syndicat d'initiative de Clermont-Ferrand et de l'Auvergne, lieutenant aux escadrons territoriaux de cavalerie légère de la 13e région. Il a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton Nord de Clermont-Ferrand, aux élections du 7 août 1892, par 1,328 voix contre 819 à M. le docteur Ledru, sur 2,154 votants et 4,999 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1898, il représente toujours au Conseil général le canton Nord de Clermont-Ferrand.

M. Colombier est officier d'Académie. Il a été candidat républicain aux élections législatives de 1893 dans la circonscription de Clermont-Montagne contre M. Guyot-Dessaigne, républicain radical, et a échoué avec 6,409 voix.

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 570 et suivantes.

DE COMBAREL-CORNUDET (Jean-Louis) était maire de la commune de Neschers depuis 1819, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Besse, aux élections du 1er décembre 1839, par 44 voix contre 27 à M. Cougoul, conseiller sortant, sur 77 votants et 101 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1847, et fut remplacé par M. Burin des Roziers Laurent-Marcellin-Marie, député, aux élections du 17 octobre 1847. Il conserva la mairie de Neschers de 1819 jusqu'à sa mort.

Comte de COMBAREL de LEYVAL (Mathieu-Louis-Désiré), né au Vernet (Puy-de-Dôme), le 11 février 1808, était propriétaire à Saint-Fargeau, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Pontaumur, aux élections du 17 novembre 1833, par 75 voix contre 4 au comte de Pontgibaud, sur 85 votants et 100 inscrits. Réélu au renouvellement du 11 décembre 1842, il ne se représenta pas aux élections du 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Martinat de Chaumont (Charles-Jacques). Nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1845, il mourut à Paris le 24 avril 1869 (1).

CORNY (Victor), né à Pont-du-Château le 31 juillet 1866, du mariage de Adolphe Corny, pharmacien à Pont-du-Château depuis 1860, et de Mme Irma Lasteyras, est docteur en médecine de la Faculté de Paris depuis 1892 et exerce à Lezoux. Il a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Lezoux, après le décès de M. Duchasseint, aux élections du 7 avril 1895, par 1,648 voix contre 1,574 obtenues par M. Douvreleur, et réélu le 31 juillet 1898, par 1,759 voix contre 1,431 obtenues par M. Douvreleur.

M. Corny a été secrétaire du Conseil général, il est aussi conseiller municipal de Lezoux depuis 1896, médecin inspecteur des enfants du premier âge et délégué cantonal pour l'instruction primaire.

CORRE (Jean), né aux Gays, commune de Saint-Sylvestre, canton de Randan, le 23 mars 1851, du mariage de M. Jean Corre, propriétaire, et de Mme Marie Gilbert, est marié à Mme Marie Blanchet. De cette union sont nés deux enfants, Madeleine Corre, née à Randan le 6 octobre 1880 et Edmond Corre, né le 11 juillet 1887.

M. Corre est notaire à Clermont-Ferrand, depuis le 28 octobre 1892, il a été précédemment notaire à Randan du 16 mai 1876 au 25 octobre 1892. Il était conseiller municipal de Randan et maire de cette ville depuis 1882 lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 1er août 1886, par 1,632 voix contre 810 à M. Salvy, avocat à la Cour de Riom, sur 2,540 votants et 3,029 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1892 et 31 juillet 1898, il représente toujours au Conseil général le canton de Randan. Il est aussi secrétaire de la Commission départementale depuis 1890. M. Corre a conservé ses fonctions de maire de Randan de 1882 à 1894 et a rempli pendant ce temps les fonctions de suppléant de juge de paix. Il est de plus officier d'Académie.

COSTES (Thomas-Jean-Baptiste-Antoine-Adolphe), fils de P[illegible] Vital et de Marie-Anne Antoinette Ponchon, est né à Ambert le 9 janvier 1813. Il était député du Puy-de-Dôme, banquier et avocat et maire d'Ambert, lorsqu'il fut élu conseiller général du

(1) Voir sa biographie complète et son portrait, tome IV, pages 754 et suivantes.

Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Amant-Roche-Savine, aux élections du 1er août 1880, par 549 voix contre 486 à M. Chaslus, conseiller sortant, sur 1,083 votants et 1,584 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès. arrivé à Ambert le 20 mars 1886, il fut remplacé par M. Pileyre, docteur en médecine à Saint-Amant-Roche-Savine, le 1er août suivant (1886) (1).

COSTILHES (Jean-Victor), né à Saint-Dier le 21 mai 1799, du mariage de Pierre Costilhes et de Joséphine Goyon, était notaire et maire de la commune de Saint-Dier lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 16 juin 1861 par 2,355 voix contre 434 à M. Micolon de Guérines, sur 2,810 votants et 4,080 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 19 juin 1864, 8 octobre 1871, il a été battu avec 956 voix aux élections du 4 novembre 1877 par M. Chabanet qui en a obtenu 1,696 et a été élu. M. Costilhes a été maire de Saint-Dier de 1829 à 1831 et de 1835 à 1878. Chevalier de la Légion d'honneur, il est mort à Saint-Dier le 11 octobre 1883, laissant deux enfants, Maurice et Joséphine Costilhes, tous deux mariés.

COTE-BLATIN (Joseph-Guillaume-Élie), est né à Lyon le 22 mars 1845, du mariage de Théodore Côte et de Mme Constance Robert. Il est marié depuis 1872 à Mme Antoinette Blatin, fille de M. Blatin-Mazelhier, avocat à Clermont et son prédécesseur au Conseil général. De cette union sont issus Henri Côte, né à Clermont le 1er août 1873, et Mlle Jeanne Côte, née aussi à Clermont le 9 janvier 1875.

M. Côte-Blatin a fait ses études d'agriculture de 1866 à 1869 à Hohenheim, en Allemagne, et a été lauréat de la prime d'honneur de l'agriculture en 1886. En 1870 il a pris part à la campagne comme engagé volontaire au 1er régiment de zouaves.

M. Côte était conseiller municipal de la ville de Clermont-Ferrand lorsqu'il fut, après le décès de son beau-père, élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton sud de Clermont-Ferrand, aux élections du 15 juin 1884, par 1,961 voix sur 1,996 votants et 4,713 inscrits. Réélu aux renouvellements de 1889 et de 1895, il eut contre lui aux élections du 28 juillet 1889, le général Boulanger, qui fut battu avec 734 suffrages.

M. Côte-Blatin, agriculteur distingué et l'un des représentants agricoles les plus autorisés du Conseil général dont il est le vice-président depuis 1898, est aussi président du Syndicat départemental agricole. Président de la Société hippique de l'Auvergne et du Limousin, président de la Société de gymnastique et de tir « l'Indépendante », membre de la Caisse d'épargne de Clermont-Ferrand, et censeur de la Banque de France. Il habite en son hôtel, 9, cours Sablon, à Clermont-Ferrand.

COUGOUL (Piere-Joseph) était notaire et maire de la ville de Besse depuis 1826, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton lors de l'organisation des Conseils généraux aux élections du 20 novembre 1833, par 47 voix contre 38 à M. Girot-Gavard, sur 89 votants et 100 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'au 1er décembre 1839, époque où il fut battu par M. de Combarel-Cornudet, maire de Neschers.

M. Laurent Marcellin Bonin des Roziers, qui avait remplacé

(1) Voir sa biographie complète et son portrait tome IV, pages 577 et suivantes.

M. de Combarel-Cornudet étant mort, M. Cougoul se présenta de nouveau aux élections du 3 septembre 1848 et fut élu par 1.061 voix sur 1.845 votants et 3,433 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852 et 16 juin 1861, il fut remplacé le 12 juin 1870 par M. Hector Aubergier, doyen de la Faculté des sciences de Clermont-Ferrand.

M. Cougoul avait été adjoint de la commune de Besse, de 1817 à 1826, époque où il devint maire et conserva ces fonctions jusqu'en 1840.

COURBAYRE (Antoine), était notaire public à Solignat, pour Issoire, lorsqu'il fut nommé par arrêté du représentant du peuple Musset, du 5 brumaire an III, membre de l'administration du département. Il fit partie du Directoire du département en messidor an III et nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ordonnance du Roi du 19 février 1831. Il resta en fonctions jusqu'à la reorganisation des Conseils généraux en 1833.

COURBRET aîné était propriétaire à Vodable, près Issoire, lorsqu'il fut nommé par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, membre du Conseil général du département du Puy-de-Dôme, il conserva ces fonctions jusqu'en 1806.

CROISIER (Michel-Jean-Baptiste), né à Combronde en 1772, du mariage de François et de Marie-Anne Soalhat, épousa dame Marie Michel, d'où sont issus M. Etienne Croisier; Françoise-Emilie Croisier, épouse de Jean-François Cromarias; et Marguerite Zuline Croisier, épouse de Claude-Félix Dutheil. Il était ancien notaire à Combronde où il avait exercé de 1798 à 1832, et ancien maire de cette ville (1832 à 1836), lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,648 voix sur 1,688 votants et 2,621 inscrits. Il fut remplacé aux elections du 31 juillet 1852, par M. Francisque Arnauld, maire de Combronde.

M. Croisier mourut à Combronde le 8 juillet 1861.

CROMARIAS (Jean-François), était ancien avoué à Riom, lorsqu'il fut élu par le canton de Saint-Gervais conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 18 juin 1843, par 56 voix sur 84 votants et 97 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Michel Brochard. Il avait été juge de paix du même canton de 1845 à 1847, et avait épousé madame Emilie Croisier.

CUEL (François), né à Vic-le-Comte le 17 février 1835, fut d'abord maire de cette ville en 1789. En 1790 il fut président de l'administration départementale, puis par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1802, époque où il fut remplacé par M. Morat Liberty. M. Cuel mourut à Vic-le-Comte le 5 juin 1801 (1).

DALMAS (François) était notaire à Ennezat et maire de cette ville depuis 1831, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton d'Ennezat, aux élections du 10 novembre 1833, par 53 voix contre 9 à M. de Champrobert, sur 68 votants et 100 inscrits. Réélu au renouvellement du 4 décembre 1836, il fut

(1) Voir sa biographie plus complète tome IV, pages 581 et suivantes.

remplacé aux élections du 26 juin 1842, par M. Tardif, inspecteur des forêts. M. Dalmas, qui était marié à Mme Marie-Thérèse Grenet, conserva ses fonctions de maire de 1831 à 1842, à cette époque il quitta Ennezat, j'ignore ce qu'il devint ensuite.

DARROT-ANDRIEU (Jean-Baptiste, dit Prosper), né à Thiers, le 1er octobre 1797, du mariage de Joseph Gilbert et de Catherine Françoise Vidal de Ronat, était marié à Mme Marguerite-Elisa Andrieu, d'où sont issus Charles-Barthélemy Darrot, né le 20 janvier 1830, et marié à Marie-Antoinette Maugues, et Marie-Catherine Darrot, née le 10 avril 1836, mariée à Gabriel-Guillaume-Adolphe Chassaigne. Il était notaire et maire de la ville de Thiers, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 30 novembre 1845, par 86 voix contre 38 à M. Marc Tourraud, conseiller sortant. Il fut aussi député du Puy-de-Dôme de 1846 à 1848, M. Darrot-Andrieu mourut à Thiers, le 30 octobre 1870 (1).

DARTEYRE (Louis-Alphonse-Dominique)), né à Espinchal, canton de Besse, le 9 décembre 1870. fils de Louis et de Jeanne-Marie Dupuy, était docteur en médecine à Saint-Amant-Tallende, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 12 août 1900, par 1,142 voix contre 510 à M. Faure et 414 à M. Gaillard, sur 2,077 votants et 2,802 inscrits. Il a remplacé au Conseil général M. Sénectaire, médecin-vétérinaire à Saint-Amant-Tallende, qui est décédé le 26 juin 1900.

DARTIS LAS FONTILLE était ancien procureur au Parlement et administrateur municipal de la ville de Clermont, lorsqu'il fût nommé par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, membre du Conseil général du département. Il conserva ces fonctions jusqu'à ce qu'il fut sorti par le sort, le 29 brumaire an XI, et remplacé par M. Daugerolles Jean-Joseph-Gabriel.

DARTIS-MARCILLAT était ancien avocat au Parlement de Paris, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de Döme, par ordonnance royale du 9 mai 1816, en remplacement de Tiolier fils, banquier. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1831.

DEBRY était notaire à Ris (Puy-de-Dôme), et ancien administrateur du district, lorsqu'il fut nommé par Bonaparte et par arrêté du 24 floréal an VIII, conseiller général du Puy-de-Dôme. Il conserva ces fonctions jusqu'au 29 brumaire an XI et fut remplacé par M. Baudet-Lafarge.

DELAPCHIER-DUCHASSEINT (Jean-Baptiste-Félix) naquit à Lezoux, le 20 janvier 1814, du mariage de Sébastien, docteur en médecine, et de Marie-Joséphine Grellet. Licencié en droit, conseiller d'arrondissement du canton de Lezoux en 1840, il en devint le conseiller général aux élections du 3 septembre 1848, et conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1852, réélu aux élections du 6 juillet 1873, il resta au Conseil général jusqu'à sa mort, arrivée à Paris, le 21 février 1895. Il avait été député du Puy-de-Dôme, de 1876 à sa mort (2).

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait [illegible] du Puy-de-Dôme, tome IV, pages 582 et suivantes.

(2) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 601 et suivantes.

DESMONTEIX (Gilbert-Edouard), né à Pionsat le 18 août 1831, du mariage de Julien et de Mme Marie-Gabrielle Mombrun, épousa, le 8 juin 1859, Mme Gilberte Lelong, de cette union sont issus Mme Marie-Antoinette-Claire-Julie Desmonteix, épouse de Louis-Marie-Joseph Lasserre, née à Pionsat, le 4 mai 1856, et Pierre-Antoine-Gabriel Desmonteix, né le 25 mars 1861. M. Desmonteix était notaire à Pionsat lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections de ballottage du 8 août 1880, par 1,126 voix sur 1,281 votants et 2,739 inscrits. Réélu aux renouvellements des 1er août 1886 et du 31 juillet 1892. Cette dernière élection ayant été annulée par arrêt du Conseil d'État du 23 décembre 1892, il fut encore réélu aux élections du 22 janvier 1893, et conserva ces fonctions jusqu'au 28 juillet 1898, époque où il fut battu par M. Mangerel. M. Desmonteix est officier d'Académie.

DESSAIGNE (Antoine-Gilbert), né à Pontgibaud en 1798, était ancien député du Puy-de-Dôme et président du Tribunal civil de Clermont lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton Nord de Clermont-Ferrand aux élections du 31 juillet 1852, il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Clermont, le 12 mars 1861, et fut remplacé par M. Mège Philippe-Jacques, maire de Clermont. M. Dessaigne était officier de la Légion d'honneur et vice-président du Conseil général (1).

DORLHAC (Bertrand) était président du Tribunal civil du Puy, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Germain-Lembron aux élections du 3 septembre 1848, par 648 voix sur 1,569 votants et 3,353 inscrits et réélu aux renouvellements successifs de 1852 et 1855. M. Dorlhac conserva ces fonctions jusqu'au 12 février 1860, époque où il fut remplacé par M. Girot-Pouzol Amédée, député du Puy-de-Dôme.

DUFOUR-BLETTERIE (Sébastien) était propriétaire à Thiers lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Madieu, démissionnaire, par ordonnance du roi, du 11 mai 1832. Il resta en fonctions jusqu'aux élections générales de 1833.

DULIÈGE (Guillaume) naquit au Mont-Dore, le 30 mai 1842, du mariage de Jean et de Marie Ramade, et épousa Mlle Marie, appelée en famille Amélie Thomas. De cette union sont nés : Camille-Claudius-Annet Duliège, né à La Bourboule le 7 février 1875, agriculteur au château de Rioux, commune de Saint-Pierre-Roche ; Jean-Baptiste-Annet Duliège, né à La Bourboule le 6 février 1876, étudiant en médecine à Paris, et Adrien-Claudius-Marie Duliège, né au château de Rioux, le 14 décembre 1879. M. Duliège était propriétaire du château de Rioux, docteur en médecine, ancien maire de la commune de Murat-le-Quaire (1871-1874) et de la commune de La Bourboule, depuis son érection en commune, de 1874 à 1884, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Rochefort, aux élections du 28 juillet 1889, par 1,935 voix contre 1,441 à M. Gaillard, député, sur 3,503 votants et 4,745 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'au 28 juillet 1895, époque où il fut remplacé par M. Echalier, maire de Rochefort. Il est décédé à La Bourboule le 16 septembre 1900.

(1) Voir tome IV, pages 593 et suivantes, la biographie complète de ce personnage.

DULIN était commissaire du Gouvernement près l'administration municipale de Combronde, lorsqu'il fut nommé, par arrêté de Bonaparte, du 24 floréal an VIII, membre du Conseil général du département du Puy-de-Dôme; il conserva ces fonctions jusqu'en l'an XI, époque où il sortit par suite du tirage au sort, et fut remplacé par M. Christophe Chabrol-Crouzol, nommé par arrêté du 23 floréal de la même année (1803).

DULIN-LAMOTHE (Antoine-Annet) était commissaire du Gouvernement près l'administration municipale d'Aigueperse, lorsqu'il fut nommé, par arrêté de Bonaparte, du 24 floréal an VIII, membre du Conseil général du département du Puy-de-Dôme; il conserva ces fonctions jusqu'en 1827, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par M. Gabriel Pontagnier de Benoid, juge de paix d'Aigueperse, qui fut nommé par ordonnance du roi du 11 juillet 1827. M. Dulin-Lamothe fut aussi maire de la ville d'Aigueperse de 1800 à 1822 et avait été précédemment élu administrateur du Département de novembre 1792 à juillet 1793.

DUMAS (Arthur), propriétaire à Vollore-Ville, est né en cette localité, le 28 août 1826, du mariage de M. Jean-Baptiste Dumas et de Mme Louise Goyon. Il a épousé Mlle de Brives, de laquelle il a eu une fille, Mlle Marie-Louise Dumas. M. Dumas, qui est maire de la commune de Vollore-Ville depuis 1853, a remplacé au Conseil général son oncle, M. Goyon-Gourbine, aux élections du 19 juin 1864, et a été réélu aux renouvellements successifs des 8 octobre 1871, 4 novembre 1877 et 12 août 1883. Le 28 juillet 1889, il a été battu avec 1,645 voix par M. Chamerlat, maire de Courpière, qui en a obtenu 2,064 et a été élu.

DUPUY-IMBERDIS (Sébastien-Philippe) naquit à Barberie (Allier), le 9 octobre 1801, du mariage de Sébastien-Gabriel et de Marie-Anne Cavy, et avait épousé dame Anne-Claudine Imberdis, d'où sont issus cinq enfants, savoir : Dupuy Antoine-Gabriel-Adrien; Dupuy Marie-Claudine-Emilie : Dupuy Marie-Anne-Céline; Dupuy Marie-Perrine-Adèle, et Dupuy Marie-Antoine-Estelle. Il était brasseur et minotier à Ambert, président du Tribunal de commerce de cette ville et membre de la Chambre consultative des arts et manufactures, lorsqu'il fut élu par le canton d'Ambert membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,623 voix sur 2,262 votants et 5,025 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852, 16 juin 1861, 12 juin 1870, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès et fut remplacé par M. Armilhon, notaire à Ambert, le 8 octobre 1871. Il mourut chevalier de la Légion d'honneur à Ambert, le 29 avril 1871.

DURAND (Marie) était propriétaire à Sauxillanges et docteur en médecine à Paris, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par le canton de Sauxillanges, aux élections du 1er août 1886, par 1,461 voix contre 854 à M. Boyer-Terrisse sur 2,418 votants et 3,863 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1892, époque où il fut remplacé par M. Brun père, notaire et maire de Sauxillanges. Depuis cette époque, il a abandonné la vie politique et s'est retiré à Paris où il continue à exercer la médecine.

DURANTON-LACHASSAIGNE (Claude-François) était notaire à Marat (Puy-de-Dôme) et ancien maire de cette commune (1849-1853), lorsqu'il fut élu par le canton d'Olliergues conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 8 octobre 1871 ; il conserva ces fonctions jusqu'au 4 novembre 1877, époque où il fut battu par M. de Nervo. Cette élection ayant été annulée par le Conseil d'Etat, il fut élu, le 24 mars 1878, par 891 voix sur 1,677 votants et 2,253 inscrits. Aux élections suivantes du 12 août 1883, il fut encore battu par M. de Nervo qui obtint 1,059 voix, alors qu'il n'en eut lui-même que 758; depuis cette époque il ne s'est plus représenté. M. Duranton a été maire de 1873 à 1875 et il exerce encore ces fonctions depuis 1878. Il est chevalier de la Légion d'honneur.

ECHALLIER (Jean-Baptiste-Louis), naquit à Rochefort-Montagne (Puy-de-Dôme), le 17 mai 1841, du mariage de Jean-Marie et de Anne-Emilie Julliard. Il était propriétaire à Rochefort, célibataire et maire de cette commune depuis 1888, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Rochefort, aux élections du 28 juillet 1895, en remplacement de M. Guillaume Duliège. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à Rochefort en juin 1900, et fut remplacé aux élections du 12 août de la même année par M. Roussel, conseiller d'arrondissement. M. Echallier était en outre chevalier du Mérite agricole et officier d'Académie. Il avait été conseiller d'arrondissement du canton de Rochefort de 1889 à 1895 (1).

D'ESTAING de LANGLADE (Guillaume) fit d'abord partie du Conseil général du Puy-de-Dôme lors de l'organisation en 1790 et prit part à la première réunion qui eut lieu le 28 juillet 1790. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1791, époque du renouvellement du Conseil du Département. Il fut ensuite nommé conseiller général par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII et y resta jusqu'au 3 ventôse an X, époque où il fut remplacé par M. Madieu. M. d'Estaing de Langlade fut aussi commissaire du Roi à Issoire.

FARJON (Adrien-Vital), fils d'Antoine-Alphonse et de Marie-Anne-Amélie de Saint-Massal, est né à Ambert, le 25 janvier 1850. Banquier à Ambert, il a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Viverols, aux élections de ballottage du 19 août 1883, par 835 voix contre 765 à M. Granet, conseiller sortant, sur 1,604 votants et 1,984 inscrits, et constamment réélu à tous les renouvellements. M. Farjon est aussi député du Puy-de-Dôme depuis le 22 septembre 1889 et maire de la ville d'Ambert (2).

FARGEIX (Jean-Alexandre), né à Bourg-Lastic, le 24 mai 1783, était notaire en cette localité et ancien maire (1815) (1826-1833) lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement de ce canton aux élections du 24 novembre 1833. Successivement réélu aux élections des 8 décembre 1839 et 30 novembre 1845, il conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque où il fut élu par le même canton conseiller général du Puy-de-Dôme, par 700 voix sur 784 votants et 1,722 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections du 31 juillet 1852

(1) Cf. page [illegible] même tome son éloge dans le discours du président du Conseil général lors de la 2e session de 1900.

(2) Cf. Tome IV, pages 618 et suivantes, sa biographie plus complète et son portrait.

et fut nommé juge de paix à Bourg-Lastic. Il resta en fonctions pendant 20 ans et mourut à Bourg-Lastic. M. Fargeix avait encore conservé la Mairie de Bourg-Lastic de 1837 à 1848.

FARGEIX (Jean-François-Adrien), né à Bourg-Lastic, en 1848, du mariage de Victor Fargeix et de dame Stéphanie Sallandrouze, célibataire, était licencié en droit, notaire et adjoint au maire de Bourg-Lastic, lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 4 octobre 1874, par 815 voix contre 655 à M. Narjot de Toucy, conseiller sortant, sur 1,510 votants et 1,872 inscrits. Réélu aux élections du 1er août 1880, il resta en fonctions jusqu'à son décès arrivé à Clermont le 11 octobre 1884, et fut remplacé aux élections du 14 décembre de la même année par M. Chatard (Georges-Bertrand).

FAUGIÈRE (Alexis-Jean-Baptiste) naquit à Orcet, le 9 mai 1805, du mariage de Xavier Faugière et de dame Antoinette Bernard. Il était propriétaire du château de Chantelauze, commune d'Olliergues, ancien percepteur et juge de paix de ce canton, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 3 septembre 1848, par 778 voix sur 1,370 votants et 2,286 inscrits. Aux élections du 31 juillet 1852, il fut battu avec 509 voix, par M. Louis de Labrosse, juge près le tribunal civil de Riom, qui en obtint 756. M. Faugière avait épousé Mme Constance Faugière, de laquelle est issue Mme Marie-Françoise Faugière, veuve de M. Pierre-Louis-Vital de Saint-Massal, docteur en médecine, à Chantelauze, commune d'Olliergues. Il était licencié en droit et fut conseiller municipal d'Olliergues dès l'âge de 25 ans jusqu'en 1872, époque où il vendit son château de Chantelauze, et alla habiter Olmet. Là encore, il fut conseiller municipal et il resta en fonctions jusqu'à ces dernières années, où il vint habiter Aubière (P.-d.-D.), chez sa fille. C'est là qu'il mourut, le 16 avril 1893.

FAUGIÈRES (Robert-Hector) était notaire au Vernet-la-Varenne et ancien maire de cette localité, lorsqu'il fut élu conseiller général du canton de Sauxillanges aux élections du 3 septembre 1848. Réélu en 1852 et 1858, il resta en fonctions jusqu'en 1867, époque où il fut remplacé par M. Goutay. Il se retira alors de la vie publique et mourut peu de temps après.

FAUVERTEIX (Émile-Pierre-Jules) naquit à Saint-Sauves (Puy-de-Dôme), le 27 janvier 1824, du mariage de François, capitaine de hussards en retraite, officier de la Légion d'honneur, et de Jeanne-Eulalie Fournier, décédée à Saint-Sauves, le 30 avril 1847. Il avait épousé Mlle Elisabeth-Célestine Goutay, native de Joze. De cette union sont nés cinq enfants, dont deux seulement vivaient au décès de M. Fauverteix : l'un, le docteur Adrien Fauverteix, maire de Saint-Sauves après le décès de son père, né le 28 octobre 1851, décédé le 15 mai 1887. M. Fauverteix était notaire à Saint-Sauves, et maire de cette commune depuis 1852, lorsqu'il fut élu par le canton de Tauves conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 12 août 1883, en remplacement de M. Léon Bertrand. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Saint-Sauves, le 30 juin 1886, et fut remplacé par M. Paillonc[illegible], ancien notaire à Tauves.

FAYOL (Henri-Jean-Marie) naquit à C[illegible] le 13 octobre 1812. Son père, [illegible] était médecin [illegible] Saint-Di[illegible]

M. Fayol était médecin, adjoint au maire de Saint-Dier lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 2 janvier 1881, par 2,307 voix contre 835 au fils de M. Costilhes, conseiller décédé, sur 2,383 votants et 4,088 inscrits. Réélu aux élections du 12 août 1883, il resta en fonctions jusqu'à son décès arrivé à Saint-Dier le 4 décembre 1886. Il fut remplacé par M. Gardette, maire de Fayet, actuellement en fonctions. M. Fayol avait épousé Mme Anne-Joséphine Moillier, de laquelle il n'a pas eu d'enfant. Il fit la campagne de 1870-71 comme aide-major dans l'armée de la Loire.

FÉCHET (PHILIPPE-ANTOINE), né à Ambert le 1er août 1847, du mariage de Jean-Baptiste Féchet, avocat à Ambert, ancien procureur de la République, et de Mme Rose-Lucile Devidal, est actuellement sous-préfet de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Célibataire, officier de l'instruction publique, il a été magistrat de 1879 à 1884, il démissionna le 5 mai de cette année (1884), et fut enfin maire d'Ambert du 5 mai 1884 au 4 mai 1893, époque où il a été nommé sous-préfet de Châtillon. M. Féchet a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Ambert, aux élections du 1er août 1886, par 2,763 voix sur 2,885 votants et 5,268 inscrits. Il a conservé ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1892, époque où il a été remplacé par M. Ledieu.

LE NORMANT BARON DE FLAGHAC (JEAN-JACQUES), né à Riom le 15 avril 1754, fut successivement capitaine de dragons, maire de Saint-Georges-d'Aurac et devint ensuite conseiller général du Puy-de-Dôme, il avait été nommé par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII (1800), et renommé par décret impérial du 28 août 1808, il conserva ces fonctions jusqu'en 1816, époque où il fut remplacé par M. Theallier des Moulins. Il avait été nommé conseiller de préfecture du même département en 1815 et y resta jusqu'à sa mort arrivée en 1820. Il fut aussi président du Conseil général (1).

Dr FLORAND (PIERRE-VICTOR), est né à Bourg-Lastic le 7 février 1862, du mariage de Pierre-Gilbert et de dame Zélie Fillias. Il a épousé Mlle Jeanne Peyronnet.

Docteur en médecine, maire de Bourg-Lastic depuis 1887, suppléant du juge de paix, médecin de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, M. Florand a été élu conseiller d'arrondissement de son canton aux élections du 31 juillet 1892 et réélu le 28 juillet 1895. M. Chatard, conseiller général du canton, étant décédé, il a été élu en son remplacement aux élections du 10 octobre 1898. M. le docteur Florand représente toujours le canton de Bourg-Lastic au Conseil général.

FUSTIER (RÉGIS-ANNET) était maire de Cunlhat lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 8 octobre 1871, réélu le 4 octobre 1874, il resta en fonctions jusqu'au 8 août 1880, époque où il fut battu avec 995 voix par M. Guyot-Dessaigne. M. Fustier a conservé les fonctions de maire de Cunlhat de 1871 à 1881. Depuis cette époque il s'est complètement retiré de la vie politique.

GAILLARD (GILBERT), né à Maringues, le 14 novembre 1843, était propriétaire dans le canton de Rochefort et maire de la

(1) Voir page [illegible], la biographie plus complète de ce personnage.

ville de Clermont, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Rochefort, aux élections du 12 décembre 1881, il resta en fonctions jusqu'au 28 juillet 1889, époque où il fut remplacé par M. Duliège. M. Gaillard fut aussi député et sénateur du Puy-de-Dôme, juge puis président de la Chambre de commerce de Clermont et membre du Conseil supérieur du commerce. Il est mort chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie, à Paris, le 7 juillet 1898 (1).

GARDETTE (Pierre), né à Fayet (Puy-de-Dôme), le 3 mai 1839, du mariage de Michel et de Françoise Chavarot, époux de dame Anne Méliodon, était maire de Fayet depuis 1871, et il l'est encore actuellement, lorsqu'il fut élu par le canton de Saint-Dier, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 13 février 1887, par 1,942 voix contre 258 au général Boulanger sur 2,660 votants et 3,847 inscrits. Réélu aux élections de 1889 et de 1895, M. Gardette est officier d'Académie, et il représente toujours au Conseil général le canton de Saint-Dier.

GARRAUD DU PLANCHAT (Abdon-Jean-René) était propriétaire à Riom, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 9 mai 1816, nommé de nouveau par autre ordonnance du 19 février 1831, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Riom, le 30 avril 1831.

GAUTTIER (Eugène), né à Issoire, le 3 juillet 1835, est épicier en gros et maire de cette ville depuis juin 1885. Il était ancien conseiller d'arrondissement du canton d'Issoire (1886-1892), lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 31 juillet 1898 en remplacement de M. Audibert, et représente toujours au Conseil général le canton d'Issoire. M. Gauttier est encore officier d'Académie, président d'honneur et ancien président de la Société des Prévoyants de l'Avenir, président du Conseil d'administration de l'hospice et président de la Caisse d'épargne d'Issoire.

GERZAT (Henri-Jean-Antoine), né à Ennezat, le 3 juin 1812, du mariage de Jacques et de Gilberte Faillant, était propriétaire et maire d'Ennezat, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, il conserva ces fonctions jusqu'au 31 juillet 1852, époque où il fut remplacé par le baron d'Arnoux. Eloigné de la politique pendant toute la durée de l'Empire, il se présenta de nouveau aux élections du Conseil général du 12 juin 1870, et fut élu par 1,633 voix contre 982 à M. d'Arnoux de Maison-Rouge, conseiller sortant, sur 2,623 votants et 3,121 inscrits. Réélu le 8 octobre 1871, il resta en fonctions jusqu'au 4 novembre 1877, époque où il fut remplacé par M. Virevaux. M. Gerzat, qui est resté maire d'Ennezat de 1848 à 1852, de 1870 à 1874 et de 1876 à 1888, est mort chevalier de la Légion d'honneur, à Ennezat, le 16 août 1892.

Docteur GIRARD (Jean-Joseph-Amédée), naquit à Riom, le 4 décembre 1826, docteur en médecine, il était conseiller municipal de la ville de Riom lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Riom-Est aux élections du 8 octobre 1871, réélu à tous les renouvellements successifs de 1874, 1880, 1886, 1892

(1) Cf., tome IV, pages 71, 630 et [illegible]

et 1898, il est resté en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Riom, le 26 juillet 1900. (1)

GIRARD-PALLET (ALEXIS) était ancien notaire, ancien percepteur et juge de paix du canton de Saint-Amant-Tallende, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 3 septembre 1848. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852 et 16 juin 1861, il fut remplacé le 12 juin 1870, par M. Mège, ancien notaire à Saint-Amant-Tallende.

GIRAUD (PIERRE), né le 15 mars 1849, à Olliergues, du mariage de Pierre-Alexis et de Marie Chalet, était conseiller municipal d'Olliergues depuis le 22 novembre 1874 et maire de cette localité depuis le 31 mars 1878 lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement de ce canton du 14 juillet 1878 au 3 août 1883. Elu conseiller général le 4 août 1889, il est toujours en fonctions. M. Giraud, qui est médecin à Olliergues depuis le 1er septembre 1876, est aussi délégué cantonal pour l'instruction primaire depuis le 28 janvier 1879 et suppléant du juge de paix depuis le 3 novembre de la même année. M. Giraud a de plus fait campagne contre l'Allemagne, en 1870-1871. Il est officier d'Académie du 10 janvier 1892.

GIRAUD (GUILLAUME) naquit à Courpière, le 13 mai 1803, du mariage d'Antoine et de Marie-Virginie Baricand, et épousa Mme Marie-Mélanie Provenchère, de laquelle sont issus Antoine et Charles Giraud, propriétaires à Thiers. Avoué à Thiers, puis banquier en cette ville, il en devint maire et c'est en cette qualité qu'il se présenta aux élections du Conseil général dans ce canton, le 3 septembre 1848, et fut élu par 1,035 voix sur 1,100 votants et 5,394 inscrits. Il fut remplacé aux élections du 31 juillet 1852 par M. Chassaigne Henry, banquier à Thiers. Sous-préfet de Thiers, en 1870, il est mort en cette ville le 6 mars 1889.

BARON GIROT DE LANGLADE (HENRI-JOSEPH), né à Issoire, le 16 novembre 1782, fut d'abord auditeur au Conseil d'Etat (1810), sous-préfet de Clermont-Ferrand (4 janvier 1811 et 20 juillet 1814), sous-préfet d'Issoire (1818), administrateur des Octrois de Paris (1826), député du Puy-de-Dôme et pair de France. Il se présenta ensuite aux élections du Conseil général dans le canton de Jumeaux et fut élu le 31 juillet 1852, par 1,472 voix sur 1.492 votants et 2,828 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'à son décès arrivé à Paris, le 14 avril 1856 (2)

GIROT-POUZOL (FRANÇOIS-JEAN AMÉDÉE), fils de Maurice-Camille, naquit au Broc, le 18 avril 1832. Il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Germain-Lembron, aux élections du 12 février 1860, par 1,570 voix contre 927 à M. Ernest Salveton, sur 2,284 votants et 2,870 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs de 1864, 1871, 1877, 1883, 1889 et de 1895, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Sansac, commune de Chalus, le 15 juin 1898.

M. Girot-Pouzol fut en outre préfet du Puy-de-Dôme de 1870 à

(1) Cf., tome IV, pages 64[illegible] et suivantes, sa biographie et son portrait.

(2) [illegible] même volume, discours d'ouverture du Conseil général, par M. B[illegible], pages 764 et 765.

(3) Cf., tome IV, pages [illegible] et suivantes, sa biographie plus complète et son portrait.

1871, député de ce département de 1865 à 1869, représentant du peuple en 1871, député en 1873 et de 1876 à 1885. Il fut enfin sénateur du Puy-de-Dôme de 1885 à 1891 (1).

GIROT-POUZOL (Maurice-Camille), fils de Jean-Baptiste, député aux Etats-Généraux de 1789, naquit au Broc, le 2 février 1796. Sous-préfet d'Issoire en 1830 et député le 5 juillet 1831, il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton d'Issoire, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,070 voix sur 2,261 votants et 3,889 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1852 et du 13 juin 1858, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Issoire, le 5 février 1862 (2).

GODEMEL (Jacques), né à Riom en 1778, était avocat à la cour d'appel (1811-1831), lorsqu'il fut nommé Conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 19 février 1831. Il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des conseils généraux en 1833, il était à cette époque président de chambre à la cour de Riom. M. Godemel mourut à Riom en 1860.

GODIVEL était propriétaire à Besse, lorsqu'il fut nommé en l'an VI administrateur du département du Puy-de-Dôme en remplacement du citoyen Baudet, appelé au conseil des Cinq-Cents. Il y resta jusqu'au 18 brumaire an VIII, qui amena la chute du Directoire et la création du Consulat. A cette époque et par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme et conserva ces fonctions jusqu'au 27 mai 1818, époque à laquelle il donna sa démission. Il fut remplacé par M. Nicolas Bager-Beker.

GOMOT (Pierre-Eugène-Hippolyte), né à Riom, le 12 octobre 1838, du mariage de Martin-Gilbert et de dame Sophie Allary, a été substitut à Gannat (1864), puis à Riom (1865), procureur de la République en la même ville (1874), et enfin Conseiller honoraire à la Cour d'appel.

Elu conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 4 novembre 1877, par 1,571 voix contre 793 à M. Boudet de Bardon, conseiller sortant, sur 2,901 votants et 3,733 inscrits, il a été réélu aux élections du 12 août 1883 et a conservé ces fonctions jusqu'au 4 août 1889, époque où il a été remplacé par M. Robert, maire de Riom. Député du Puy-de-Dôme de 1881 à 1889. Ministre de l'Agriculture 10 novembre 1885 — 6 janvier 1886, M. Gomot est sénateur du Puy-de-Dôme depuis le 4 janvier 1891. Il est aussi membre du Conseil supérieur de l'Agriculture et vice-président du Comité international agricole (3).

GOUTAY (Edmond-Jean-Baptiste), né à Sauxillanges, le 9 mai 1820, était notaire et maire de la commune de Sauxillanges depuis 1849, lorsqu'il fut élu conseiller général par ce canton aux élections du 4 août 1867, par 2,241 voix sur 3,239 votants et 3,890 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 8 octobre 1871 et 4 octobre

(1) Cf. Tome Ier, pages [illegible] et suivantes, la biographie plus complète et le portrait de ce personnage.

(2) Cf. Tome IV, pages [illegible] et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

(3) Cf. Tome IV, pages [illegible] et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

1874, il conserva ces fonctions jusqu'au 1er août 1880, époque où il fut battu avec 938 voix par M. Chantagrel, avocat à Paris. M. Goutay est resté maire de Sauxillanges de 1849 à 1870 et de 1871 à 1878. Il a été conseiller d'arrondissement du même canton du 1er août 1852 au 4 août 1867, époque de son élection au Conseil général.

GOYON-CHASSAIGNE (Jean) était propriétaire à Courpière, lorsqu'il fut nommé conseiller général du département du Puy-de-Dôme, de 1790 à 1792, puis par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII. Il y resta jusqu'au 29 brumaire au XI, époque où il fut remplacé par M. Bellein.

GOYON (Jules) est né à Besse (Puy-de-Dôme), le 7 décembre 1856. Il exerçait la médecine à Tauves, lorsqu'il fut élu conseiller général de ce canton aux élections du 29 mai 1887, par 1,280 voix contre 559 à M. Ondet, sur 1,846 votants et 2,327 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1889, il fut remplacé le 28 juillet 1895 par M. le docteur Bertrand, de Tauves. Le même jour 28 juillet 1895, M. le docteur Goyon était élu conseiller général par le canton de Besse, par 1,505 voix sur 2,447 votants et 3,098 inscrits. Il représente toujours ce canton au Conseil général.

M. Goyon est chef du Bureau d'hygiène de la ville de Clermont-Ferrand.

Il a été candidat aux élections sénatoriales du 2 octobre 1899 où il a obtenu 510 suffrages contre 626 à M. Chantagrel qui a été élu, sur 1,139 votants et 1,154 inscrits.

GOYON GOURBINE, né à Courpière, était licencié en droit, ancien notaire à Courpière, avocat, puis juge à Thiers, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 18 août 1844. Réélu aux renouvellements successifs des 3 septembre 1848, 31 juillet 1852, 2 et 3 juin 1855, il est resté en fonctions jusqu'au 19 juin 1861, époque où il a été remplacé par M. Arthur Dumas. M. Goyon Gourbine a été maire de Courpière, de 1861 à 1870; il y est décédé depuis longtemps.

GRANET (Charles Auguste) était notaire à Viverols lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par le canton de Viverols, aux élections du 4 août 1867, par 1,133 voix sur 1,180 votants et 2,032 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 8 octobre 1871 et 4 novembre 1877, il a été remplacé aux élections du 19 août 1883 par M. Farjon, banquier à Ambert.

GRANGE (Michel) était notaire et maire de Manzat depuis 1879, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 1er août 1880, par 1,493 voix sur 2,558 votants et 3,701 inscrits. Réélu aux élections du 1er août 1886, il conserva ces fonctions jusqu'en 1889 et fut remplacé le 1er décembre de cette année par M. Eugène Fallon, président de Chambre à la Cour d'appel de Lyon. M. Grange est resté maire de Manzat de 1879 à 1891.

GRANGIER DE LAMOTHE (François), né en 1758, capitaine au régiment des Deux-Ponts, fut administrateur du district de Clermont, puis nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII; il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à Clermont en 1822. M. Grangier Lamothe fut élu plusieurs fois président du Conseil général en 1806, 1807 et 181[illegible]. Il était chevalier de la Légion d'honneur.

GROS (JEAN), né en 1830, de Charles et de Catherine Martin-Douzat, époux de Marie Joséphine Argellier, était propriétaire à Chauriat et maire de cette commune depuis 1880, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Vertaizon, aux élections du 6 avril 1884, par 1,591 voix contre 1,457 à M. Pouchon sur 3,072 votants et 3,397 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Chauriat, le 31 janvier 1889, et fut remplacé par M. Pouchon-Plasse, maire de Bouzel, aux élections du 24 avril suivant (1889).

GUIBAL ou GUIBAIL (PIERRE), d'Avèze, était propriétaire et maire de la commune d'Avèze, canton de Tauves, depuis 1800, lorsqu'il fut nommé, par arrêté de Bonaparte, du 24 floréal an VIII, conseiller général du Puy-de-Dôme. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1814, et fut remplacé, le 2 novembre 1814, par M. Jacques-Joseph Chandezon, maire de Besse.

GUIBAIL (CHARLES-ANTOINE), né à Tauves, le 31 octobre 1802, du mariage d'Antoine et de dame Catherine Chastanier, épousa Mme Célina-Victorine du Bouys, de laquelle est issu Fernand Guibail, sans profession, à Mozat. Après avoir fait ses études de droit et conquis le grade de licencié, il entra dans la magistrature où il exerça successivement les fonctions de substitut, puis de juge, et prit sa retraite comme magistrat. M. Guibail fut élu conseiller général du canton de Tauves, aux élections du 3 septembre 1848, par 457 voix contre 313 à M. Combarel de Leyval, sur 1,209 votants et 2,092 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852 et 16 juin 1861, il conserva ces fonctions jusqu'au 12 juin 1870, époque où il fut battu avec 700 voix, par M. Bertrand, conseiller à la Cour d'appel de Riom. M. Guibail fut maire d'Avèze de 1855 à 1871 et mourut chevalier de la Légion d'honneur, à Avèze, le 18 mars 1886.

GUILLEMIN-BÉTANT (ETIENNE), né à Thiers le 15 novembre 1846, du mariage d'Antoine Guillemin et de Gilberte Touche; épousa le 15 juin 1868 Mlle Louise Bétant, de laquelle il a eu Mme Marie Guillemin, née à Thiers le 22 mai 1869, mariée le 6 août 1894 à M. Clément Simon Chaussegros, ingénieur des arts et manufactures. Conseiller municipal de la ville de Thiers du 13 janvier 1876, il devint maire le 26 mars suivant, et fut élu par ce canton conseiller général du Puy de Dôme aux élections du 1er août 1880 par 1,941 voix contre 908 à M. Malmenayde, sur 3,796 votants et 5,363 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 1er août 1886, 31 juillet-5 août 1892, M. Guillemin représente toujours le canton de Thiers au Conseil général. Il est chevalier de la Légion d'honneur du 26 juin 1886, ancien administrateur, puis président de la Société de secours mutuels des ouvriers et artisans de la ville de Thiers et président de la Délégation cantonale.

GUILLEMOT (GILBERT-MARIE-HERCULE) naquit à Thiers le 15 août 1799, du mariage d'Antoine Guillemot et de Catherine-Marie-Louise-Victoire Alleon, et épousa Mlle Octavie-Sophie Arnoux. Il était conseiller d'Etat lorsqu'il fut élu par le canton de Thiers comme conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 8 janvier 1859 par 2,075 voix, sur 2,079 votants et 4,506 inscrits. Réélu aux élections du 4 août 1867, il fut remplacé le 15 octobre

1871 par M. Chomette. M. Guillemot, qui s'occupa aussi de journalisme et fut directeur général des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, mourut à Paris le 18 septembre 1874.

GUYOT-DESSAIGNE (Jean-François-Edmond), né à Brioude (Haute-Loire) le 26 décembre 1833, avocat, docteur en droit (1859), a été successivement substitut à Clermont-Ferrand, procureur à Issoire (1863-1870), avocat général près la Cour d'appel de Riom (1870-1876), juge au Tribunal civil de la Seine (1876-1879), député du Puy-de-Dôme depuis 1885, ministre de la justice et des cultes (6-14 février 1889), ministre des travaux publics (1er novembre 1895-23 avril 1896), chevalier de la Légion d'honneur (13 décembre 1879). Élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Cunlhat aux élections du 8 août 1880, par 1,028 voix contre 995 à M. Fustier, sur 2,038 votants et 2,465 inscrits, M. Guyot-Dessaigne a été réélu à tous les renouvellements successifs de 1886, 1892, 1895, et il représente toujours le canton de Cunlhat au Conseil général. Il est maire de la commune de Cunlhat depuis 1881 et président du Conseil général [août 1901] (1).

GUYOT-LAVALINE Père (Jérome-Alexandre) naquit à Vic-le-Comte en septembre 1800, du mariage de Jean-Baptiste, notaire en la même ville, et de Marie-Anne Fournet, et épousa dame Jacqueline-Victorine Théallier, de laquelle est issu M. Jean-Baptiste-Charles Guyot-Lavaline, ancien sénateur du Puy-de-Dôme. M. Guyot-Lavaline exerça les fonctions de notaire dans une étude qui s'était transmise de génération en génération dans sa famille depuis 1560, et la céda en 1842. Maire de Vic-le-Comte en 1847, il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 3 septembre 1848 par 526 voix, sur 75 votants et 1,241 inscrits, et réélu aux élections du 31 juillet 1852, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à Vic-le-Comte en 1855, et fut remplacé par son fils.

GUYOT-LAVALINE Fils (Jean-Baptiste-Charles), né à Vic-le-Comte le 15 Juillet 1827, fils du précédent et de dame Jacqueline-Victorine Théallier, a épousé Mme Anne-Emilie Girot-Pouzol, de laquelle est issue Mme Lucie Guyot-Lavaline, épouse de M. Maurice Maisonneuve-Lacoste, chef d'escadron d'artillerie. Maire de Vic-le-Comte de 1855 à 1866 et de 1879 à 1881, M. Guyot-Lavaline a été élu conseiller général en remplacement de son père aux élections du 20 juillet 1855, et constamment réélu à tous les renouvellements successifs de 1861, 1870, 1871, 1874, 1880, 1886, 1892 et 1898. Il représente toujours le canton de Vic-le-Comte au Conseil général, dont il a été le vice-président en 1875, et président de 1888 à 1898. Élu sénateur du Puy-de-Dôme en 1879, il a été réélu en 1882 et en janvier 1891. M. Guyot-Lavaline est propriétaire du château de Chaux-Montgros (2).

IMBERT (Jean-François), né à Viverols le 4 octobre 1777, était notaire et maire de la commune de Viverols lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Anthème aux élections du 10 novembre 1833. Il conserva ces fonc-

(1) V. tome IV, pages 666 et suivantes, la biographie plus complète et le portrait [illegible].

(2) V. tome IV, page 920 et suivantes, la biographie plus complète et le portrait du personnage.

tions jusqu'aux élections du 4 décembre 1836, époque à laquelle il fut battu, avec 12 voix, par M. Perret, qui obtint 18 suffrages. M. Imbert fut aussi adjoint au maire de Viverols de 1806 à 1809, conseiller d'arrondissement de 1808 à 1816, puis maire de la même commune de 1809 à 1817 et enfin de 1825 à 1848. Il mourut quelque temps après.

IMBERT (Marien ou Marin) était juge au Tribunal civil d'Ambert lorsqu'il fut élu par le canton de Viverols membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 3 septembre 1848, par 483 voix contre 431 à M. Barry, médecin, sur 916 votants et 1,995 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852 et 13 juin 1858, il conserva ces fonctions jusqu'au 4 août 1867, époque à laquelle il fut remplacé par M. Granet Charles-Auguste, notaire à Viverols.

JARLETON (Antoine), né à Ambert le 12 août 1834, du mariage de Régis Jarleton et de Geneviève-Louise Faidides, est époux de dame Antoinette-Eugénie Gamonet, de laquelle est issue Geneviève-Marie-Louise Jarleton, mariée à M. Victor Belin, receveur de l'Enregistrement. Propriétaire à Ambert, ancien teinturier, M. Jarleton est vice-président de la Chambre de commerce d'Ambert depuis sa création, ancien président du Tribunal de commerce, conseiller municipal, administrateur de la Caisse d'épargne et de l'hospice d'Ambert, président de la Société de secours mutuels et enfin officier d'académie depuis 1897 et titulaire des médailles de bronze et d'argent des sociétés de secours mutuels. M. Jarleton a été élu conseiller général du canton d'Ambert aux élections du 14 octobre 1900, par 2,836 voix sur 2,896 votants et 5,229 inscrits, en remplacement de M. Ledieu-Bazin décédé.

JOUVET (Antoine-Félix) naquit aux Martres-d'Artières (Puy-de-Dôme) le 23 juin 1796. Avocat à Clermont, il fut aussi maire de la commune de Busséol de 1822 à 1848. Nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance du Roi du 19 février 1831, il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833. A cette époque et lors des élections du 17 novembre, il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Dier, par 31 voix contre 26 à M. de Murat, sur 57 votants et 100 inscrits. Réélu le 1er décembre 1839, il ne se représenta pas aux élections du 3 septembre 1848 et fut remplacé par M. de Pennautier. M. Jouvet fut également député du Puy-de-Dôme et maire de la ville de Clermont de mars à mai 1848. Il mourut à Clermont le 2 janvier 1869 (1).

JULLIARD (Alcibiade) naquit à Lezoux le 5 nivôse an III, du mariage de Georges-Antoine avec Marie Fayolle, et épousa dame Anne Cognord, de laquelle sont issus, savoir : Georges-Antoine Julliard, notaire à Thiers ; Lucien Julliard, notaire à Lezoux, et Léon Julliard, rentier à Maringues. M. Julliard exerçait les fonctions de juge de paix à Lezoux lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 21 mai 1837, par 13 voix contre 11 à M. Gondre et 10 à M. Boudal, sur 34 votants et 50 inscrits. Réélu aux élections du 30 novembre 1845, il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Félix Duchasseint. M. Julliard est mort à Lezoux le 14 décembre 1869.

(1) Cf. Tome IV, pages 39 et 682, son portrait et sa biographie plus complète.

JUSSERAUD (JEAN FRANÇOIS dit FRANCISQUE) naquit à Riom le 15 février 1797, étudia la médecine qu'il exerça pendant 20 ans dans son pays natal; fils de Taurin-Maximilien et de Marie-Anne-Barthélemy, il se maria à dame Anne-Louise Gaubert, de laquelle il eut une fille Irma, décédée en 1843, âgée de 14 ans. Élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Aigueperse aux élections du 3 septembre 1848 par 1340 voix sur 2,297 votants et 4,349 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections du 31 juillet 1852 et fut remplacé par le comte Martha-Beker. M. Jusseraud, qui fut aussi représentant du peuple en 1848, s'est occupé très activement d'agriculture. Il a publié une monographie agricole de la commune de Vensat et est décédé à la Querye, commune de Monteignet (Allier), le 14 septembre 1863 (1).

DE KERSAINT (GUY-GABRIEL-HENRI COETNEMPREN), né à Passy (Seine) le 20 mai 1829, fut d'abord officier de marine, et après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur quitta le service et s'installa à Domaize, canton de Saint-Dier. Il remplaça son beau-père, M. le comte de Pennautier, au corps législatif où il fut élu le 22 juin 1857. Il le remplaça également comme conseiller général du canton de Saint-Dier aux élections du 2 août 1857 où il fut élu par 2,981 voix sur 2,982 votants et 4,324 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Menton (Alpes-Maritimes), le 18 novembre 1860 (2).

DE LABROSSE (LOUIS) naquit à Olliergues (Puy-de-Dôme), en 1806, du mariage de Pierre-Etienne de Labrosse, né à Olliergues, en 1776, décédé en 1850, et de Mme Hélène d'Auteroche. Il se maria deux fois, la première, à une demoiselle de Vissac, et la deuxième fois, en 1845, à Mme Juliette Boucaumont. De cette union sont issus Étienne, né à Montmarault en 1846, colonel d'artillerie, directeur à Belfort, Gustave, né en 1848, décédé en 1892, et enfin Pierre, né en 1856, décédé en 1896. M. Louis de Labrosse, qui était juge près le tribunal civil de Riom lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Olliergues, aux élections du 31 juillet 1852, par 756 voix contre 509 à M. Faugières, conseiller sortant, sur 1,247 votants et 2,384 inscrits, devint ensuite président du même tribunal de Riom.

Réélu aux élections des 2 et 3 juin 1855 et 19 juin 1864, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, époque où il fut remplacé par M. Duranton Lachassagne, de Marat, élu le 8 octobre 1871.

Il mourut à Riom en 1870.

DE LABROSSE (PIERRE ETIENNE) naquit à Olliergues en 1776, du mariage de Pierre Jérôme de Labrosse avec dame Marie-Michelle Levras de Grandval. Il épousa en 1801 Mlle Hélène d'Auteroche, de laquelle il eut : 1° Alphonse de Labrosse, né à Olliergues en 1802, marié à Amélie de Vissac, notaire à Riom et mort à Paris en 1858 ; 2° Louis de Labrosse, dont nous venons de donner la biographie. Il était juge de paix à Cunlhat lorsqu'il fut élu conseiller général par ce canton, aux élections du 4 décembre 1836, par 45 voix contre 40 à M. Bathier-Deronne, sur 86 votants et 100 inscrits.

(1) Cf. tome IV, pages 685 et suivantes sa biographie plus complète et son portrait.

(2) Cf. tome IV, pages 686 et suivantes sa biographie plus complète et son portrait.

Réélu aux élections du 11 décembre 1842, il conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Mory. Il mourut à Olliergues en 1850.

De LAFARGE (Guillaume-Félix) naquit le 20 juin 1833, du mariage de Gilbert-Victor et de Gilberte-Philippe-Eléonore Desaix. Célibataire, ancien commandant, il habitait le château de Rioux et exerçait les fonctions de maire de la commune de Saint-Pierre-Roche depuis le 25 septembre 1870, lorsqu'il fut élu conseiller général par le canton de Rochefort, aux élections du 8 octobre 1871, par 2,135 voix sur 2,502 votants et 4,310 inscrits. Réélu aux élections du 4 novembre 1877, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Saint-Pierre-Roche le 31 octobre 1881. Il fut remplacé le 12 décembre de la même année par M. Gaillard, maire de Clermont.

LA JAUNIE (Jean-Armand) est né à Gaillan, près Lesparre (Gironde), le 18 novembre 1837, du mariage de Guillaume et de Marie Jagot. Veuf de Amélie Lavie, il eut de cette union Marguerite La Jaunie, épouse Sauzet, née à Ennezat le 18 mars 1870, et Armand François La Jaunie, né à Lussat le 17 décembre 1871. Notaire à Ennezat de 1867 à 1894, il fut élu conseiller général de ce canton aux élections du 19 août 1883, par 1,304 voix contre 1,209 à M. de Lauzanne, sur 2,521 votants et 2,919 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1889, par 1,258 voix contre 1,190 à M. de Lauzanne sur 2,496 votants et 2,884 inscrits, cette élection fut annulée par arrêt du Conseil d'État du 23 novembre 1889. Aux élections qui suivirent le 9 mars 1890, M. La Jaunie obtint 1,245 voix, mais fut battu avec 1,300 voix données à son concurrent M. de Lauzanne, qui fut élu. Cette élection fut annulée par arrêt du Conseil d'État du 19 juillet 1890. Aux élections qui suivirent le 12 octobre 1890, M. La Jaunie fut réélu par 1,312 voix contre 1,264 à M. de Lauzanne, sur 2,594 votants et 2,903 inscrits. Réélu de nouveau aux élections du 28 juillet 1895, il conserva ces fonctions jusqu'en 1898, époque où il donna sa démission à la suite de sa nomination comme juge de paix du canton de Riom-Ouest. Il fut remplacé aux élections du 27 mars 1898 par M. Georges Bonnefoy, maire de Saint-Beauzire. Maire d'Ennezat de 1880 à 1900. M. La Jaunie a été secrétaire du Conseil général de 1889 à 1891.

LAMY (Claude), né à Lempdes, le 7 mai 1764, mort à Veyre-Monton le 27 mai 1842, fut d'abord administrateur du district de Clermont (1790), membre du Conseil des Cinq cents pour le département du Puy-de-Dôme en 1797. Président du canton de Veyre en 1804. Il fut ensuite conseiller d'arrondissement et enfin nommé par décret impérial du 28 août 1808, conseiller général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Boirot, sorti par le sort. Renommé par ordonnance du Roi du 19 février 1831, il conserva ces fonctions jusqu'en 1833, époque de la réorganisation des Conseils généraux.

M. Lamy avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1833 (1).

LAROCHE (Alfred-Jean-François-Antoine), né à Billom le 12 octobre 1839, du mariage de François-Eugène et de Annette Fauchery, épousa dame Anne Dutheil, de laquelle est issue Mlle La-

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait tome IV, pages 689 et suivantes.

roche Emilie-Marguerite-Anne-Eugénie. M. Laroche était notaire à Billom lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 8 octobre 1871, par 1,274 voix contre 1,207 à M. Henri Courbaire, sur 2,538 votants et 4,068 inscrits. Réélu à tous les renouvellements successifs des 4 octobre 1874, 19 et 25 juillet 1875, il conserva ces fonctions jusqu'au 18 juin 1835, époque où il fut remplacé par M. le docteur Marret.

LAROCHE (Eugène-François), né à Billom le 5 mars 1808, du mariage de Jean-François et de Françoise Mouillé, veuf de dame Annette Fauchery, était notaire et maire de la ville de Billom lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 31 juillet 1852, par 2,191 voix sur 2,199 votants et 3,848 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 2 et 3 juin 1855, 19 juin 1864, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par son fils Alfred-Jean-François-Antoine, dont nous venons de donner la biographie. M. Eugène-François Laroche était chevalier de la Légion d'honneur. Il mourut à Billom le 17 avril 1875.

LAROCHE (Henri-Annet-Marie) était notaire et maire de Jumeaux lorsqu'il fut élu, par ce canton, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 8 octobre 1875, par 953 voix contre 875 à M. Chomette, sur 1,890 votants et 2,876 inscrits. Réélu aux élections du 4 novembre 1877, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 11 août 1878, époque où il fut remplacé par M. Salneuve, sénateur. M. Laroche fut maire de Jumeaux, de 1871 à 1874 et de 1878 à 1879.

Vicomte de LAROCHE FONTENILLE était maire de Savennes, canton de Bourg-Lastic, lorsqu'il fut nommé par ordonnance royale du 11 juillet 1827, conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Lecourt Saint-Agne, démissionnaire. Il conserva ces fonctions jusqu'au 19 février 1831. Le vicomte de Laroche Fontenille fut maire de Savennes de 1822 à 1828.

LASTEYRAS (François-Marie) était docteur en médecine à Billom et maire de cette ville depuis 1823, lorsqu'il fut nommé par ordonnance du Roi du 4 août 1824, conseiller général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Theallier des Moulins, démissionnaire le 8 février 1822. Il resta en fonctions jusqu'au 19 février 1831, et lors de la réorganisation des conseils généraux, il fut élu par le canton de Billom aux élections du 24 novembre 1833, par 25 voix contre 20 à M. Bathol, sur 47 votants et 55 inscrits. Réélu aux élections du 11 décembre 1842, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 3 septembre 1848, et fut remplacé par M. Rochon, juge de paix. M. Lasteyras fut maire de Billom de 1823 à 1831 et de 1843 à 1846.

Comte de LASTIC (Annet-Joseph) était ancien officier lorsqu'il fut nommé par ordonnance du Roi du 2 novembre 1814, conseiller général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Daugerolles, décédé. Il conserva ces fonctions jusqu'au 19 février 1831. Inspecteur général des Haras du Puy-de-Dôme, député du Cantal de 1828 à 1830. Mort au château de Parentignat le 22 octobre 1866, à l'âge de 94 ans.

Vicomte de LAVAISSIÈRE de LAVERGNE (Casimir-Pierre-C[illegible]) était propriétaire à Volvic lorsqu'il fut élu conseiller géné-

ral du Puy-de-Dôme par le canton de Riom-Ouest, aux élections du 19 juin 1864, par 1,414 voix contre 854 à M. Boudet de Bardon, sur 2,573 votants et 3,591 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Boudet de Bardon, avocat à Riom.

LAVIGNE (Nicolas-François) était notaire à Ambert, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 19 février 1831, il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des conseils généraux en 1833.

LAVILLE Père (Jean-Auguste), né à Montaigut-en-Combrailles. fut notaire en cette localité pendant 28 ans, il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme aux élections du 3 septembre 1848, par 1,117 voix sur 2,159 votants et 2,452 inscrits. Réélu au renouvellement du 31 juillet 1852, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Montaigut, le 8 octobre 1855, il fut remplacé par son fils aujourd'hui député du Puy-de-Dôme. M. Laville a laissé trois enfants dont M. Laville, député, est seul vivant, son frère aîné Gilbert-Arthur, né en 1828, est décédé en 1857, le plus jeune Gilbert-Félix, né en 1835, est décédé en 1895.

LAVILLE Fils (André-Gilbert-Adolphe), né à Montaigut-en-Combrailles, le 6 juin 1831 de Jean-Auguste et de dame Chevalier Marie-Amélie, décédée en mai 1868. A été notaire à Montaigut après le décès de son père de 1856 à 1860. Successivement adjoint et maire de Montaigut, il est conseiller général de ce canton depuis les élections du 20 juillet 1856, et a toujours été réélu depuis. M. Laville est député du Puy-de-Dôme depuis juin 1881, et vice-président du Conseil général (1).

Vicomte de LAUZANNE (Edgard) est né à Clerlande, le 19 juillet 1848, du mariage de Frédéric et de dame Louise de Saint Didier. Il a épousé Mlle Blanche Collard de laquelle sont issus MM. Jean, Guy et Pierre de Lauzanne. Maire de Clerlande depuis 1874 et toujours réélu depuis, M. de Lauzanne a été conseiller d'arrondissement du canton d'Ennezat de 1877 à 1883. Elu conseiller général du même canton aux élections du 9 mars 1890, par 1,300 voix contre 1,245 à M. La Jaunie, conseiller sortant. Cette élection a été annulée par arrêt du Conseil d'Etat du 19 juillet 1890. A l'élection suivante, le 12 octobre 1890, M. de Lauzanne obtint 1,264 suffrages, mais il fut battu par M. La Jaunie qui fut élu par 1,312 voix sur 2,594 votants et 2,903 inscrits. M. de Lauzanne est licencié en droit et vice-président du Comice agricole de Riom. Il a de plus été lieutenant de mobiles en 1870, où il a fait les campagnes de la Loire et de l'Est, et a été interné en Suisse avec l'armée de Bourbaki, il est encore lieutenant de réserve au 16e bataillon de chasseurs. La famille de Lauzanne est alliée aux familles du Corail, de Villemont, de Chabrol, Soubrany de Benistant, de Saint-Didier, de Bosse, d'Orcières et Collard. Elle a donné à l'armée de nombreux officiers et des magistrats au présidial de Riom.

LECOQ (Henri), né à Lyon (Rhône), le 28 août 1858, du mariage de feu M. Félix Lecoq, inspecteur général des Écoles vétérinaires et de Mme Lecoq, née Lauron, est marié à Mlle Madeleine Zickel

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, page [illegible] et suivantes.

de laquelle sont issus MM. Félix-Pierre Lecoq, né à Teilhet, le 19 juin 1883, et Henri-Jacques, né aussi à Teilhet, le 24 mai 1885. Bachelier ès lettres et ès sciences, M. Lecoq s'occupe d'agriculture, chevalier du Mérite agricole (juillet 1889), il est aussi officier d'Académie (1900). M. Lecoq était maire de Neuf-Eglise depuis octobre 1883, il l'est encore, lorsqu'il a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par le canton de Menat, aux élections du 4 août 1889, par 1,453 voix contre 1,352 à M. Mauzat-Laroche, conseiller sortant, sur 2,872 votants et 3,344 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1895 et du 21 juillet 1901, M. Lecoq représente toujours le canton de Menat au Conseil général.

LECOURT D'HAUTERIVE (Jean-Antoine-Marie-François-de-Paule) naquit à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 1758, du mariage de François Lecourt de Saint-Aigne et de Jacquette-Marguerite de Chazerat, et épousa Louise-Victoire-Adélaïde de Coutances, d'où sont issus : M[me] Victoire-Adélaïde, baronne du Puy de Semur, M[me] Françoise-Félicité-Athénaïs, marquise de Cherval, et M. Charles-Marie-Louis-Ernest Lecourt. Officier de cavalerie avant la Révolution, il devint ensuite conseiller municipal de la ville de Clermont-Ferrand en 1818, c'est en cette qualité qu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance royale du 20 mai 1818. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1831, époque à laquelle il se retira de la vie publique, et mourut à Clermont en août 1859.

LECOURT de SAINT-AIGNE (Pierre-Antoine), frère du précédent, naquit à Clermont, du mariage de François et de Jacquette-Marguerite de Chazerat, et épousa M[lle] de La Motte d'où sont issus MM. Amédée et Armand Lecourt. Comme son frère, M. Lecourt de Saint-Aigne fut aussi officier de cavalerie avant la Révolution, puis s'étant retiré à Clermont, il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 21 juin 1826, en remplacement de M. de Montaignac, décédé. Il resta en fonctions jusqu'en 1827, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé le 11 juillet de la même année, par le vicomte de Laroche Fontenille, maire de Savennes.

LEDIEU-BAZIN (Antoine) naquit à Ambert, le 14 novembre 1834 du mariage de Jean-Baptiste et de dame Jeanne-Antoinette-Clara Costes. Célibataire, industriel (papeterie et féculerie) et banquier à Ambert, M. Ledieu était conseiller d'arrondissement depuis 1871, et président de ce Conseil lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Ambert, aux élections du 31 juillet 1892, par 2,869 voix sur 2,900 votants et 5,209 inscrits. Réélu au renouvellement de 1898, M. Ledieu est resté en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Ambert, le 8 août 1900. Il était aussi président du Tribunal de commerce, secrétaire trésorier de la Chambre consultative des arts et manufactures, membre de la Chambre de commerce, délégué cantonal et maire de la ville d'Ambert depuis 1893, conseiller municipal depuis 1870. M. Ledieu était chevalier du Mérite agricole depuis 1895. (1)

(1) Voir son éloge et le compte rendu de ses obsèques dans le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, numéro du 11 août 1900.

LEDRU (AGIS-LÉON) naquit à Clermont, le 31 mai 1816, de Louis-Charles-François, architecte, et de Emilie Abraham. Nommé maire de Clermont-Ferrand en 1871, il resta en fonctions jusqu'en 1874. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton Nord de Clermont-Ferrand, aux élections du 8 octobre 1871 et 5 octobre 1874, il conserva son mandat jusqu'aux élections du 1er août 1880. M. Ledru présida le Conseil général et devint, à l'expiration de son mandat, trésorier-payeur général du département du Puy-de-Dôme. Il mourut à Clermont, le 5 octobre 1885 (1).

LE GUAY (GILBERT-LOUIS), né à Clermont-Ferrand, le 12 juin 1839, fut d'abord notaire à Randan, devint maire de cette commune et fut ensuite élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 8 octobre 1871. Réélu le 4 octobre 1874, il fut remplacé aux élections du 25 juin 1876 par M. Eugène Rouher, il entra alors en 1876 dans l'administration comme secrétaire général de la Haute-Savoie, suivit tous les degrés de la hiérarchie administrative, et arriva au Ministère de l'intérieur comme directeur de l'Administration départementale et communale avec le titre de conseiller d'Etat en service extraordinaire. Elu député en 1885 et sénateur en 1889, il eut le tort de se lancer dans les opérations financières, il y sombra et finit brusquement ses jours dans la misère, le 13 novembre 1896 (2).

LUZUY DE MAILLARGUES PÈRE (AUGUSTE), né le 11 mars 1802, à Ardes-sur-Couze, du mariage de Gabriel-Hubert et de dame Marie Teillard de Nozerolles, épousa Mme Louise Lasteyras, de laquelle sont issus M. Gabriel Luzuy de Maillargues, dont la biographie va suivre, et Mme Valérie Luzuy de Maillargues, épouse de M. Girot-Pouzol, ancien député. Il était ancien officier de cavalerie et maire de la ville d'Ardes (1830-1848 et de 1857-1865), lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 26 septembre 1847, il resta en fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, réélu le 31 juillet 1852, il conserva son mandat jusqu'à sa mort, arrivée à Ardes, le 23 avril 1865.

LUZUY DE MAILLARGUES (GABRIEL), né à Ardes, le 20 novembre 1839 du mariage d'Auguste dont nous venons de donner la biographie, et de dame Louise Lasteyras, épousa Mlle Marguerite Escot de laquelle sont issus MM. Auguste et André Luzuy de Maillargues. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton d'Ardes, après la mort de son père, aux élections du 13 août 1865. M. de Maillargues a constamment été réélu jusqu'à son décès, arrivé à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 1893. M. de Maillargues fut aussi maire de la ville d'Ardes depuis 1871 jusqu'à son décès. En 1870, il avait fait la campagne comme lieutenant colonel des mobilisés.

MADIEU (ANTOINE-AMABLE), fils d'Antoine, négociant à Thiers, et de Marie Charbonnel, naquit en cette ville le 18 novembre 1766. Conseiller général du Département en 1779, commissaire du Directoire exécutif près l'administration départementale en l'an IV, mais presque aussitôt révoqué, M. Madieu fut nommé conseiller général

(1) Cf. tome IV, page 38, la biographie de ce personnage.

(2) Cf. tome IV, pages 710 [illegible] trait.

du Puy-de-Dôme, en remplacement d'Estaing de Langlade, par arrêté du 3 ventôse an X. Réélu en l'an XI et nommé de nouveau par ordonnance du roi, du 19 février 1831, il conserva ces fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833. Il mourut à Dorat (Puy-de-Dôme), le 8 avril 1834 (1).

MAISONNEUVE (Michel) était avoué à Ambert lorsqu'il fut élu conseiller général du canton de Saint-Anthème, aux élections du 13-14 octobre 1866, par 1,038 voix contre 569 à M. Blancheton, sur 1,611 votants et 2,051 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections du 8 octobre 1871 et fut remplacé par M. Blancheton. Il mourut à Ambert.

MALLET (Alphonse) était notaire à Champeix lorsqu'il fut élu conseiller général de ce canton, aux élections du 8 octobre 1871, par 1,835 voix contre 977 à M. Istre, sur 1,973 votants et 3,244 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'au 6 octobre 1871, époque à laquelle il fut remplacé par M. Tallon, avocat, propriétaire à Neschers.

Comte MALLET de VANDÈGRE (Gilbert-François), né à Gimeaux le 17 février 1755, fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté du 23 floréal an XI, en remplacement de M. Tailhardat, sorti par le sort le 29 brumaire an XI. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1830. M. le comte de Vandègre présida la session de 1829 comme doyen d'âge ; il fut aussi maire de la commune du Quartier de 1822 à son décès, arrivé à Clermont le 11 novembre 1829.

MALLET de la VÉDRINE fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté du 3 ventôse an X, en remplacement de M. de Chabrol, constituant. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1818, époque où il donna sa démission et fut remplacé par M. Lecourt d'Hauterive, conseiller municipal de Clermont, nommé par ordonnance du Roi, du 20 mai 1818.

MANGEREL (Aimé-Raymond-Jean) naquit à Pionsat, le 15 décembre 1823, du mariage de Gilbert, auquel il succéda comme notaire en cette ville, et de Lucile-Charlotte-Frédérique Fournier. Il épousa dame Athénaïs Léclache de Lavaussange, de laquelle il n'eut point d'enfant. Licencié en droit et très populaire à Pionsat, il était d'une vigueur et d'une force musculaire très remarquables. Il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, et resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé le 19 février 1852, par suite d'un accident de voiture qui se produisit près de Montluçon.

MANGEREL (Gilbert), né à Pionsat le 3 fructidor an II, notaire à Pionsat et maire de cette commune de 1822 à 1845, fils de Jean Mangerel auquel il succéda comme notaire, et de Jeanne André, épousa dame Lucile-Charlotte-Frédérique Fournier (2), de laquelle est issu : 1° Aimé-Raymond-Jean, dont nous venons de donner

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 713 et suivantes.

(2) [illegible] Frédérique Fournier était la mère du général comte Fournier [illegible] pendant les guerres du premier empire, en Espagne et en Russie [illegible] possible.

la biographie; 2° Marie-Léonie, née le 3 février 1826, décédée le 2 septembre 1837; 3° Gilbert-Joseph-Achille, qui va suivre. Licencié en droit, il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par les cantons de Montaigut et de Pionsat réunis, aux élections du 21 avril 1839. Réélu aux élections du 11 décembre 1842, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Pionsat le 20 janvier 1848.

MANGEREL (Gilbert-Joseph-Achille) naquit à Pionsat, le 7 août 1828, du mariage de Gilbert, dont nous avons précédemment donné la biographie, et de Lucile-Charlotte-Frédérique Fournier. Il épousa Mlle Marie-Gabrielle Fourot, d'où sont issus : 1° Elisabeth-Marie-Valentine, née le 7 novembre 1857, décédée le 5 juin 1890, mariée à Ludovic René de Chamerlat; 2° Joseph-Gilbert-Maxime, qui va suivre; 3° Jean-François-Albert, né le 18 novembre 1861, décédé le 27 septembre 1888; 4° Louise-Marie-Catherine, née le 25 mars 1863, mariée à Joseph de Villaine; 5° Jean-Baptiste-Raymond-Victor, né le 23 juin 1864, décédé le 15 février 1894. M. Mangerel a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Pionsat, aux élections du 31 juillet 1852, par 1,246 voix sur 1,354 votants et 2,625 inscrits. Comme il n'avait pas l'âge requis pour l'éligibilité, l'élection fut annulée, et il fut réélu le jour même où il atteignit ses 25 ans, le 7 août 1853, par 1,370 voix sur 1,373 votants et 2,657 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 16 juin 1861, 12 juin 1870, 8 octobre 1871 et 4 octobre 1874, il conserva ces fonctions jusqu'au 8 août 1880, époque où il fut remplacé par M. Desmonteix. Maire de Pionsat de 1871 à 1892, il mourut en cette localité le 14 décembre 1894.

MANGEREL (Joseph-Gilbert-Maxime) est né à Pionsat, le 29 janvier 1860, du mariage de M. Gilbert-Joseph-Achille et de Mme Marie-Gabrielle Fourot. Il a épousé Mme Marie-Antoinette-Rose-Nathalie Thonier, de laquelle sont issus : 1° Marie-Antoinette-Louise-Geneviève, née le 7 décembre 1894; 2° Jeanne-Hélène-Marie-Antoinette, née le 11 septembre 1896; 3° Marie-Elisabeth-Gabrielle-Louise, née le 24 juillet 1898. M. Mangerel a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Pionsat, aux élections du 31 juillet 1898, et représente toujours ce canton au Conseil général. Il est aussi maire de Pionsat depuis 1892.

MARCLAND (Charles-Benoit) était avocat à Thiers et maire de Saint-Rémy-sur-Durolle depuis 1850, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 31 juillet 1852, par 1,309 voix sur 1,358 votants et 3,695 inscrits. Réélu aux élections des 2 et 3 juin 1855, il ne se représenta pas aux élections du 19 juin 1861 et fut remplacé par le baron de Barante. M. Marcland conserva les fonctions de maire de Saint-Rémy, de 1850 à 1865.

MARIGNIER [illegible] naquit à Pont-à-Mousson le 9 janvier 1838; d'origine lorraine, il était devenu Auvergnat d'adoption en entrant par son mariage dans la famille de M. Goutay, sénateur, et en créant à Joze une importante [illegible] où il occupait plus de deux cents ouvriers. [illegible] de Montalembert et de la [illegible]. Il était maire de Joze depuis 188[illegible] lorsqu'il fut élu par le canton de Maringues conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 28 juillet 1889 par [illegible] voix sur [illegible] votants et [illegible] inscrits. [illegible]

il a représenté le canton de Maringues au Conseil général jusqu'à son décès, arrivé à Joze le 10 janvier 1900. Il se présenta trois fois aux élections législatives, et fut battu. Président de la Commission départementale pendant de longues années, il était aussi président de la Chambre de commerce de Thiers. M. Marignier, qui a occupé dans le Département une situation considérable, a laissé trois enfants : un fils, M. Emile Marignier, qui lui a succédé comme maire de Joze et comme conseiller général, et deux filles, dont l'une veuve de M. Rome, sous-préfet d'Issoire, est remariée à M. Soulier, grand industriel dans la Seine-Inférieure. Il était chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie (1).

MARIGNIER FILS (GUILLAUME-EMILE-JULES), né à Joze le 28 juin 1866, du mariage de M. Jules Marignier et de M[me] Elisabeth Goutay, est marié à M[lle] Alice de Frédeville, d'où sont issus Georges et Suzanne Marignier. Bachelier ès-sciences, ingénieur-chimiste, M. Emile Marignier a pris, à la mort de son père, la direction de la fabrique de chaux hydraulique de Joze. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Maringues aux élections du 1[er] avril 1900, M. Emile Marignier le représente toujours au Conseil général. Membre de la Commission départementale (1900-1901), il est aussi maire de la commune de Joze depuis le 25 février 1900.

D[r] MARRET (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), célibataire, fils de Pierre et de Marie Lasteyras, exerçait la médecine à Billom lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Billom aux élections du 18 juin 1876, par 1,308 voix contre 927 au D[r] Brunel, sur 2,673 votants et 3,907 inscrits. Réélu aux élections du 1[er] août 1880, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Billom le 20 août 1883, et fut remplacé par M. Chaumont. Le D[r] Marret resta maire de Billom de 1877 jusqu'à sa mort (2).

MARTHA-BEKER, COMTE DE MONS (FÉLIX-VICTOR), né à Strasbourg (Bas-Rhin) le 13 juillet 1808, neveu du général Beker, entra à l'Ecole Polytechnique et en sortit comme ingénieur dans les mines. Ayant donné sa démission, il se retira en Auvergne, où il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Aigueperse aux élections du 27 décembre 1840. Aux élections du 3 septembre 1848, M. Martha-Beker ne se représenta pas. Rallié à la politique du Prince-Président, il se présenta de nouveau aux élections du Conseil général le 31 juillet 1852 et fut élu par 2,152 voix, sur 2,410 votants et 4,429 inscrits. Réélu à tous les renouvellements successifs des 13 juin 1858, 4 août 1867, 8 octobre 1871, 4 novembre 1877 et 12 août 1883, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont le 14 octobre 1885. Maire d'Aubiat de 1872 à son décès, M. Martha-Beker fut tour à tour secrétaire et vice-président du Conseil général. Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique (3).

MARTINAT DE CHAUMONT (CHARLES-JACQUES), né le 22 novembre 1800, était propriétaire à Pontaumur lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du

(1) Voir [illegible] éloge dans les journaux du Puy-de-Dôme n[os] du 14 janvier 1900 et dans [illegible] d'ouverture de la session d'avril 1900, présent tome, page 756.

(2) Voir [illegible], page 199, son éloge dans le discours d'ouverture de la session [illegible].

(3) [illegible], pages [illegible] et [illegible], le portrait et la biographie de ce personnage.

3 septembre 1848, par 1,743 voix sur 1,747 votants et 2,978 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852, 2 et 3 juin 1855, il est resté en fonctions jusqu'au 19 juin 1864, époque où il a été remplacé par M. Paul Chauvassaignes, il avait été précédemment conseiller d'arrondissement du même canton de 1833 à 1848.

MAUZAT-LAROCHE (Gilbert-André) naquit à Menat. Il était notaire en cette ville et maire depuis 1837 lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Menat, aux élections du 3 septembre 1848 par 1,218 voix, sur 1,433 votants et 2,484 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852, 2 et 3 juin 1855 et 19 juin 1864, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Menat en 1870. Il fut maire de 1837 à 1849 et de 1852 jusqu'en 1870.

MAUZAT-LAROCHE (Charles-Marie-Joseph), frère de Gilbert-André, était chef de division au Ministère de la Justice lorsqu'il fut élu, en remplacement de son frère, conseiller général du canton de Menat aux élections du 3 juillet 1870, par 1,302 voix contre 502 à M. Lecoq, sur 2,379 votants et 3,272 inscrits. Réélu au renouvellement du 8 octobre 1871, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Menat vers 1876. Il fut aussi maire de Menat de 1870 à 1876.

MAUZAT-LAROCHE (Charles), né à Menat en 1850, était le neveu de Charles-Marie-Joseph et le fils de Gilbert-André, auquel il succéda comme notaire à Menat (1870-1896), lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton aux élections du 4 novembre 1877. Réélu au renouvellement du 12 août 1883, il fut mis en ballottage avec 1,373 voix par M. Lecoq, maire de Neuf-Eglise, qui en obtint 1,277 aux élections du 28 juillet 1889, et battu à l'élection du 4 août suivant par M. Lecoq, maire de Neuf-Eglise, qui obtint 1,453 suffrages. M. Charles Mauzat-Laroche a été maire de Menat d'octobre 1883 à mai 1896, et habite actuellement Paris où il gère (rue de Châteaudun) un cabinet d'affaires.

Dr MAZUEL (Amable), né à Manzat le 20 octobre 1850, de Pierre et de Bonnette Sardier, célibataire, docteur en médecine, a été élu conseiller général du canton de Manzat aux élections du 31 juillet 1898, en remplacement de M. Eugène Tallon, président de chambre à la Cour d'appel de Lyon. Il représente toujours ce canton au Conseil général. Le Dr Mazuel a obtenu la médaille de bronze du Conseil d'hygiène du Puy-de-Dôme.

MÈGE (Jean) était ancien notaire à Saint-Amant-Tallende lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 12 juin 1870, par 1,517 voix, contre 715 à M. Vimal, sur 2,240 votants et 2,823 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Agénor Bardoux.

MÈGE (Philippe-Jacques), ancien ministre, sénateur, né à Riom le 15 septembre 1817, était avocat à Clermont-Ferrand lorsqu'il fut élu par le canton nord de cette ville conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 16 juin 1861, par 1,934 voix sur 1,943 votants et 3,406 inscrits. Réélu aux élections du 12 juin 1870, il conserva ces fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Aug.-Léon Ledru, maire de Clermont. Député en 1863, sénateur

en 1876. M. Mège fut ministre de l'Instruction publique en 1870. Il mourut officier de la Légion d'honneur, à Clermont-Ferrand, le 27 janvier 1878 (1).

DE MÉRIC DE VIVENS était propriétaire dans l'arrondissement d'Issoire lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance du Roi, du 9 mai 1816, en remplacement de M. Triozon-Barbat. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1822, et fut remplacé par M. Amarithon de Montfleury, nommé par ordonnance du roi du 31 juillet 1822.

MICHEL (Antoine-Amable) était notaire à Combronde et adjoint au maire de cette commune depuis 1872, lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 11 octobre 1874, par 1,602 voix sur 1,756 votants et 2,929 inscrits. Réélu aux renouvellements de 1880 et de 1886, il fut remplacé aux élections du 31 juillet 1892 par M. le comte de Chabrol, ancien député, maire de Jozerand. M. Michel, qui fut aussi maire de Combronde de 1879 à 1896, s'étant lancé comme notaire dans des opérations financières y sombra malheureusement. Il mourut à Melun le 17 avril 1898.

MICOLON DE GUÉRINES (Côme-Damien) naquit à Ambert en 1759. Officier supérieur en retraite, il était fils de Jacques-Christophe Micolon de Guérines et de Charlotte Teyras de Grandval, décédée en 1823, et s'était marié à Mlle Françoise Paparel de Vitry en 1790. De cette union sont issus : Apollinaire Micolon de Guérines, né à Soleurs en 1797, décédé à Clermont en 1866, marié en 1819 à dame Charlotte du Sauzet, et Elisabeth-Marie-Sidonie Micolon de Guérines, née à Innsbrück en 1799, décédée à Clermont-Ferrand en 1885, mariée en 1824 à M. Paul Rancilhac de Chazelles. Chef d'escadron et chevalier de Saint-Louis, il prit sa retraite vers 1815 et fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance royale du 9 mai 1816, en remplacement de M. Besse. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1821 et fut remplacé par M. Vimal Dubouchet, qui fut nommé par ordonnance du Roi du 22 août 1821.

MILLET (Henri-Albert-Antonin), né à Cusset (Allier) le 19 décembre 1846, était avocat à la Cour d'appel de Riom et maire de cette ville depuis 1896 lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Riom-Est, aux élections du 14 octobre 1900, en remplacement de M. le docteur Girard, décédé. M. Millet, qui est avocat à Riom depuis octobre 1884, exerçait précédemment à Moulins où il a été bâtonnier de l'ordre en 1883 et 1884. Membre du Conseil de l'ordre à Riom, M. Millet fait partie du Conseil municipal depuis 1886, il avait également été conseiller municipal de Moulins à plusieurs reprises. Délégué cantonal depuis 1885, M. Millet a été nommé officier de l'Instruction publique en 1891. Il est depuis peu de temps chevalier de la Légion d'honneur.

MIOMANDRE (François-Adolphe), né à Crocq (Creuse) le 5 avril 1827, du mariage de Bertrand, médecin, et de Marie Claudia Bour[illegible] [illegible] de dame Marie-Mélanie Rouet, décédé à Volvic le 2[illegible] [illegible] 1869. Maire de Volvic de 1882 à 1884, M. Miomandre a été él[illegible] conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Riom

(1) [illegible] portrait, tome IX, pages 7[illegible]6 et 81.

Ouest, aux élections du 9 mars 1890, par 1,512 voix contre 1,410 à M. Robert, sur 2,921 votants et 3,763 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1895, M. Miomandre a donné sa démission de conseiller général en 1900 par suite de son état de santé et a été remplacé, le 24 août 1900, par M. Bayle, conseiller d'arrondissement du canton et maire de Chateaugay. M. Miomandre vit toujours retiré à Volvic.

MOILLIER-MÉLIODON (Antoine), né à Saint-Dier-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), le 19 avril 1846, de François et de Marie-Anne Méliodon, est veuf de dame Marie-Clémence Méliodon, de laquelle est issu, le 8 décembre 1872, M. Moillier Marie-Joseph-François. Négociant, conseiller municipal de Billom depuis 1888, adjoint au maire depuis 1892, président du Tribunal de commerce de cette ville (1884-1888-1892-1896 et 1897-1899), il a été élu, après le décès de M. Thomas, d'abord maire de Billom et le 19 février 1899, conseiller général. Il représente toujours le canton de Billom au Conseil général.

MONTADER (Antoine), [appelé en famille Alexandre], naquit à Clermont, le 21 juin 1815, du mariage de François et de Marie Guillaume et épousa M[lle] Marie-Anne-Jeanne Boirot. Il était avocat à Clermont-Ferrand lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Clermont sud-ouest, aux élections du 19 juin 1864, par 1,521 voix sur 2,553 votants et 3,556 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont le 30 août 1867 et fut inhumé dans la chapelle des Mérigots, à Vicq (Allier). M. Montader fut conseiller municipal de Vicq, administrateur des Hospices de Clermont et inspecteur de la maison des aliénés de cette ville. Il était aussi chevalier de la Légion d'honneur (1).

Marquis de MONTAIGNAC (François-Antoine-Etienne), né à Riom, le 29 septembre 1763, était grand propriétaire et minéralogiste distingué, lorsqu'il fut désigné, par ordonnance du Roi du 9 mai 1816, comme membre du Conseil général du Puy-de-Dôme. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont-Ferrand le 3 septembre 1825 (2).

MORY (Antoine-Amable-Ignace) était négociant à Cunlhat, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 17 novembre 1833, par 37 voix contre 32 à M. de Labrosse Pierre-Etienne, sur 69 votants et 100 inscrits. Il fut remplacé aux élections du 4 décembre 1836, par son concurrent, M. de Labrosse Pierre-Etienne, juge de paix à Cunlhat, qui fut élu par 45 voix contre 40 à M. Bathier de Roure, sur 86 votants et 100 inscrits.

MORY-VEILHON (Pierre-Antoine-Charles) était maire de la commune de Cunlhat, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 584 voix contre 296, à M. Bathier de Roure, sur 876 votants et 2,783 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'aux élections du 31 juil

(1) Voir dans le présent volume, page 250, son éloge funèbre prononcé dans le discours d'ouverture de la session de 1868, par M. Rouher, président du Conseil général.

(2) Cf. Tome IV, pages 765 et suivantes, la biographie et le portrait de ce personnage.

let 1852, époque où il fut remplacé par M. Bastier-Lafougère. M. Mory-Veilhon fut maire de Cunlhat, de 1848 à 1852, il avait été adjoint au maire de la même commune, de 1847 à 1848.

MONTEL (ANDRÉ), né à Riom en 1799, était avocat à la Cour d'appel (1827-1850), lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Riom-ouest aux élections du 3 septembre 1848, par 754 voix contre 594 à M. Chapuzet, sur 1,299 votants et 3,451 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'à l'avènement de M. Eugène Rouher, ministre-sénateur, le 1er août 1852.

REYNAUD, COMTE DE MONTLOSIER (FRANÇOIS-DOMINIQUE DE), né à Clermont, le 16 avril 1755, fut député de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789, prit ensuite du service dans l'armée des Princes, où il fit la campagne de 1792. Fondateur du « *Courrier de Londres* », attaché au Ministère des Affaires étrangères, collaborateur au *Bulletin des Lois*, au *Constitutionnel*, il fut nommé, par ordonnance du Roi du 19 février 1831, conseiller général du Puy-de-Dôme, et y resta jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux. Nommé pair de France en octobre 1832, il mourut à Clermont-Ferrand, le 9 décembre 1838 (1).

REYNAUD, COMTE DE MONTLOSIER (FRANCISQUE DE), né à Saint-Ours, le 2 septembre 1836, fils de François et de Marie-Antoinette de Reynaud, épousa demoiselle Jeanne de Marçay, d'où est issue dame Françoise-Joséphine-Maria-Yvonne de Reynaud de Montlosier, mariée à Henri de Begon, marquis de la Rouzière. Il était avocat à Paris, membre de la Société d'Agriculture du Puy-de-Dôme et maire de Saint-Ours lorsqu'il fut élu par le canton de Pontgibaud conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 8 octobre 1871. Il conserva ces fonctions jusqu'au 12 août 1883, époque à laquelle il fut remplacé par M. Boutarel, maire de Pontgibaud. Il mourut à Clermont-Ferrand le 16 avril 1885.

DUC DE MORNY (CHARLES-AUGUSTE-LOUIS-JOSEPH), naquit à Paris, le 21 octobre 1811, sous-lieutenant au 1er régiment de lanciers, officier d'ordonnance du général Trezel. Ayant quitté l'armée, il vint en Auvergne, fonda les Usines de Bourdon où il fit travailler des betteraves pour en extraire le sucre. Elu député du Puy-de-Dôme de 1842 à 1848, représentant en 1849 et député de 1852 à 1865. Il fut aussi ministre de l'Intérieur en 1852 et président du Corps législatif (1854). Ambassadeur de France en Russie, M. le duc de Morny fut également conseiller général du Puy-de-Dôme de 1852 à 1865 et président de cette assemblée. Il mourut à Paris, le 10 mars 1865 (2).

DE MOROGES (JEAN-BAPTISTE-MARIE-CYPRIEN-FERNAND), né à Clermont-Ferrand, le 26 avril 1838, du mariage de Pierre-Etienne-[illegible] de Moroges de Bonneval avec Mlle Marie-Thérèse-Eudoxie [illegible]. Il épousa Mlle Céleste-Madeleine-Victoire Chalvon, de laquelle il n'eut pas d'enfant. En janvier 1863, il entra à la Compagnie Générale Transatlantique et se retira en 1872 avec le grade d'[illegible] deux mois après son mariage et sur les instances de sa

(1) Voir tome IV, pages [illegible] et suivantes la biographie et le portrait de ce personnage.

(2) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages 781 et suivantes.

nouvelle famille. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Randan, aux élections du 8 août 1880, par 1,376 voix contre 1,264 à M. Corre, notaire à Randan, sur 2,639 votants et 3,073 inscrits, M. de Moroges conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 1er août 1886, où il ne se présenta pas et fut remplacé par M. Corre. Il fit partie de la Commission départementale, était conseiller municipal de Randan et président de la Société de secours mutuels qu'il fonda en 1880.

M. de Moroges appartient à une ancienne famille de chevalerie du duché de Bourgogne qui tire son nom de la terre et seigneurie de Moroges, situées au bailliage de Châlons, qu'elle possédait au XIIIe siècle.

MOULIN (Gabriel-Michel), né à Clermont, le 26 septembre 1810, fut reçu docteur en droit à Paris, en 1833, et nommé successivement procureur à Thiers (1836), substitut du procureur général à Riom (1840), avocat général près la même Cour (1845) et député du Puy-de-Dôme la même année (1845). Elu conseiller général par le canton de Latour, aux élections du 11 décembre 1842, il fut réélu aux renouvellements successifs des 3 septembre 1848, 31 juillet 1852, 2 et 3 juin 1855, 19 juin 1864 et 8 octobre 1871. Il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont, le 24 avril 1873 (1).

MOULIN (Jean), fils de Michel, député à la Législative de 1791, naquit à Latour-d'Auvergne, le 22 août 1772. Après diverses fonctions administratives, il fut secrétaire général du département du Puy-de-Dôme pendant le Consulat et le premier Empire. Elu représentant du Puy-de-Dôme en 1815, il fut nommé conseiller général par ordonnance du Roi du 3 juin 1820, et conserva ces fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833. A cette époque et aux élections du 17 novembre 1833, il fut élu conseiller général par le canton de Latour et y resta jusqu'à son décès, arrivé à Latour le 19 décembre de la même année (2).

MOZAT de LIBERTY (Claude) fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par arrêté du 3 ventôse an X, en remplacement de M. Cuel père, et conserva ces fonctions jusqu'en 1808. Maire de Condat; né le 31 octobre 1753, mort le 24 décembre 1811, marié le 6 février 1776 à Claudine Teyras de Liberty, sa cousine-germaine.

NAFFRE (Jean) était expert et maire de la ville d'Issoire depuis les élections d'août 1870, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Issoire, au scrutin du 8 octobre 1871, par 1,600 voix contre 143 à Girot Pouzol, 605 à Lafarge et 292 à Audibert sur 2,993 votants et 4,843 inscrits. Réélu à tous les renouvellements successifs des 4 octobre 1874 et 1er août 1880, il est resté en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Issoire en 1882, et remplacé par M. Audibert aux élections du 24 septembre 1882.

NARJOT de TOUCY (Guillaume-Jean), né à Clermont, le 9 février 1818, était fils de Jacques Narjot, fabricant de bière à Clermont, place de Jaude, et de dame Marie-Anne Jacob. Maire de Messeix, de 1861 à 1882, chevalier de la Légion d'honneur, M. Narjot

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait tome IV, pages 790 et suivantes.

(2) Cf. Tome IV, page 790, la biographie plus complète de ce personnage.

de Toury a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par le canton de Bourg-Lastic, aux élections du 31 juillet 1852, par 1,001 voix sur 1,072 votants et 1,716 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 2 et 3 juin 1855, 19 juin 1864 et 8 octobre 1871, il a été remplacé aux élections du 4 octobre 1874 par M. Fargeix Adrien, maire de Bourg-Lastic. Il est mort à Messeix en 1882.

Baron de NERVO (Robert-Ernest-Frédéric-Marie), né à Paris, le 3 septembre 1842, du mariage de M. le baron de Nervo, trésorier général de l'Ariège et du Cantal, et de Mme la baronne de Nervo, née de Barante, propriétaire à Paris et à Olliergues, est veuf de Mlle Talabot, et marié en secondes noces à Mlle de Sansal, d'où sont issus : M. le baron Prosper de Nervo, capitaine d'infanterie, né le 28 septembre 1869 ; M. le baron de Nervo, ingénieur, né le 24 janvier 1873 ; Mlle Suzanne de Nervo, née le 10 août 1880, et M. Jean de Nervo, né le 27 décembre 1881. Licencié en droit, M. de Nervo est officier de la Légion d'honneur, grand-croix du Medjidié, commandeur du Lion et Soleil de Perse, commandeur du Nicham de Tunis. Il est encore vice-président de la Compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, président des Forges de Denain et Anzin, vice-président de la Société des Forges de France, président des Mines de Motka el Hadid, président des Chantiers de la Loire, président de la Compagnie de Pontgibaud, président de la Compagnie de Krivoï-Rog, vice-président de la Compagnie de Gafsa, président du chemin de fer de Beyrouth, vice-président du port de Beyrouth, président de la Compagnie d'Héraclée, administrateur de la Compagnie du Saut de Tarn, administrateur de la Compagnie des Docks de Marseille, administrateur des Mines de Sormorosko, administrateur des Usines de Mokevka. Élu à deux reprises conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Olliergues, aux élections du 4 novembre 1877, il a été remplacé, le 24 mars 1878, par M. Duranton-Lachassaigne, et réélu le 12 août 1883 ; il est resté en fonctions jusqu'aux élections du 28 juillet 1889, où il a été mis en ballottage avec 822 voix par M. Giraud, médecin et maire d'Olliergues. Aux élections qui suivirent, le 4 août 1889, M. de Nervo fut battu avec 825 voix par M. Giraud, qui en obtint 934 sur 1,761 votants et 2,299 inscrits.

NEYRON des AULNATS (Jean-Marie), né en 1780, propriétaire, ancien maire de la ville de Riom, fut d'abord nommé conseiller d'arrondissement de Riom, par ordonnance du 4 avril 1821, en remplacement de Chauvigny, décédé, puis conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de Sampigny, démissionnaire, par ordonnance du Roi, du 11 juillet 1827. Il resta en fonctions jusqu'à la révolution arrivée vers 1830. Il fut aussi maire de la commune de Saint-Genès-l'Enfant de 1827 à 1830.

PAGÈS [illegible], né à Riom, le 11 août 1793, de [illegible] Pagès et de Mme née [illegible], épousa Mlle Caroline [illegible] Chatain, de laquelle sont issus : [illegible] Pagès, née le [illegible] et [illegible], né le 28 décembre 1833. M. Pagès était premier président de la Cour d'appel de Riom et officier de la Légion d'honneur lorsqu'il fut élu, par le canton de Combronde, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 30 novembre [illegible] voix contre [illegible] à M. [illegible], conseiller sortant, [illegible] 99 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'aux élec-

tions du 3 septembre 1848 et fut remplacé par M. Croisier, maire de Combronde. Député du Puy-de-Dôme de 1843 à 1848, M. Pagès mourut à Riom le 24 février 1864 (1).

PAILLONCY (Charles-Antoine), né à Larodde, canton de Tauves, en 1851, était fils de Pierre, notaire honoraire, et de Mme Randanne. Il épousa Mlle Marie Burin d'Aissard, de laquelle sont issus M. Armand Pailloncy et Mlles Charlotte et Madeleine Pailloncy. Licencié en droit, notaire à Tauves, M. Pailloncy fut élu conseiller général de ce canton, aux élections du 1er août 1886, par 1,101 voix sur 1,174 votants et 2,308 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Larodde en 1887, et fut remplacé, aux élections du 29 mai de la même année, par M. le docteur Goyon, de Tauves (2).

PALLU (Alphonse), était chevalier de la Légion d'honneur, maire et directeur des mines de Pontgibaud, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,256 voix sur 1,259 votants et 2,960 inscrits. Réélu aux élections du 31 juillet 1852, il resta en fonctions jusqu'en 1857, époque où il fut remplacé par M. Gustave Rouher, élu les 16 et 17 juin 1857. M. Pallu était marié à Mme Louise-Léontine-Charlotte Angot des Rotours, de laquelle sont issus à Pontgibaud : 1° Marie-Arthur Pallu, né le 7 juillet 1848, et 2° Marie-Marguerite Pallu, née le 2 mai 1850. M. Pallu est mort depuis longtemps au Vésinet, près Paris, où il avait son domicile.

PASSENAUD (Jean-François), né à Billom, le 23 octobre 1816, du mariage de Jean-Baptiste, docteur en médecine à Billom, et de Mme Marie-Basile Richard, épousa Mlle Anne-Claudine Bertrand, d'où sont issus : 1° Mme Marthe Passenaud, mariée à Gilbert Monatte, avocat à Clermont ; 2° Mlle Gabrielle Passenaud, mariée à Joseph Fouilleul, avoué, puis avocat à Thiers. Licencié en droit, avocat à la Cour d'appel de Riom, il avait acquis une charge d'avoué à Thiers ; c'est en cette qualité qu'il fut élu par ce canton conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 9 avril 1876. Il resta en fonctions jusqu'aux élections du 1er août 1880, époque où il fut battu avec 252 voix par M. Guillemin [illegible], maire de Thiers, qui en obtint 1,941, sur 3,796 votants et 5,363 inscrits. Il mourut à Billom le 23 septembre 1887.

Comte de PENNAUTIER ([illegible]) de REYNAGUET, né à Domaize, le 20 novembre 1803, fut officier de cavalerie, démissionna en 1833 et fut conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Dier, aux élections du 3 septembre 1848. Réélu aux élections du 31 juillet 1852, 2 et 3 juin 1855, il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Paris le 15 mai 1857. Il fut alors remplacé aux élections du 2 août de la même année 1857, par M. de Kersaint, son gendre. Maire de Domaize de 1846 à son décès, il fut aussi de 1852 à 1857 député du Puy-de-Dôme (3).

(1) Cf. Tome IV, pages [illegible] et suivantes, sa biographie [illegible] et son portrait.

(2) Cf. présent tome, [illegible] 1887, son éloge funèbre [illegible] par M. [illegible].

(3) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome IV, pages [illegible] et suivantes.

53

PERRET (Mathieu-Jean-Baptiste-Alcide) naquit à Saint-Anthème, le 1er frimaire an IX, du mariage de Blaise et de Jeanne-Marie Chapot, et épousa dame Olympe Chabrier, d'où est issu un fils, Anatole Perret, décédé docteur en médecine à Saint-Anthème. Il était juge de paix du canton de Saint-Anthème, ancien maire de cette localité (1830-1831) et conseiller d'arrondissement depuis 1833, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le même canton, aux élections du 4 décembre 1836, par 48 voix contre 42 à M. Imbert, notaire, sur 90 votants et 100 inscrits. Réélu aux élections du 30 novembre 1845, il conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque où il fut remplacé par M. Chenereilles; dès lors il ne s'occupa plus de politique. Il mourut à Saint-Anthème le 3 août 1884.

PETIT (Pierre-Philippe), né à Pontaumur, le 5 décembre 1847, était notaire à Pontaumur, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 28 juillet 1889, par 1,550 voix contre 952 à M. Chauvassaignes, conseiller sortant, sur 2,595 votants et 3,707 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1895 et du 21 juillet 1901, M. Petit représente toujours au Conseil général le canton de Pontaumur. M. Petit a été adjoint de la commune de Pontaumur, de 1884 à 1892, il l'est encore depuis 1896. Il fait aussi partie de la Commission départementale.

PEYRONNET (Pierre) était docteur en médecine à Rochefort, lorsqu'il fut nommé administrateur du Département en 1790, et membre du Directoire en 1791, nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, il resta en fonctions jusqu'au 29 octobre 1807 (réélu). Il fut nommé de nouveau par décret impérial du 28 août 1808, et y resta jusqu'à sa mort, arrivée en 1816.

PILEYRE (Jean-Antoine-Eugène-Pascal), né à Saint-Amant-Roche-Savine, le 10 avril 1844, était docteur en médecine en cette localité, lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement de ce canton aux élections du 1er août 1880, par 676 voix sur 1,083 votants et 1,584 inscrits. M. Costes, banquier et conseiller général, étant décédé, M. Pileyre se présenta aux élections du 1er août 1886, et fut élu par 809 voix contre 274, à M. Chaslus, avocat, sur 1,146 votants et 1,612 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'aux élections du 31 juillet 1892, et fut remplacé par M. Chometon, représentant actuel de ce canton au Conseil général.

POMMEROL (François), né à Vassel (Puy-de-Dôme), le 23 novembre 1839, docteur en médecine, fils de Étienne et de Marie Taillandier, a épousé Mlle Anaïs Bellet, de laquelle il n'a point eu d'enfant. Il était maire de la commune de Gerzat depuis 1871, avec interruption de 1875 à 1876, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme pour le canton Est de Clermont-Ferrand aux élections du 4 novembre 1877, par 1,786 voix contre 1,627, à M. Pyrent de la Prade, sur 3,412 votants et 3,815 inscrits. M. Pommerol, qui fut réélu aux divers renouvellements successifs, eut à lutter aux élections du 28 juillet 1889 contre le général Boulanger, qu'il battit avec 2,[illegible] voix contre 961. Officier d'Académie et maire de Gerzat, M. Pommerol est décédé en cette commune le 26 août 1901 (1).

(1) Voir [illegible] le journal l'*Écho du Dimanche*, [illegible] du 1er septembre 1901, le [illegible] chirurgique.

Il a été remplacé aux élections du 28 juillet 1901 par M. Félix, professeur au lycée, maire d'Aulnat, qui a obtenu au premier tour 1,539 suffrages, alors qu'il n'en fut attribués que 948 à M. Pommerol. Au deuxième tour, M. Félix fut élu sans concurrent avec 2,021 voix.

PONCILLON (JEAN-BAPTISTE), ancien avoué à Clermont, avait été nommé maire de cette ville, le 4 septembre 1848, et installé le même jour. Il exerça ces fonctions jusqu'en 1850. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 3 septembre 1848, par 960 voix contre 840, à M. Verdier-Latour, conseiller sortant, sur 1,823 votants et 2,260 inscrits, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 31 juillet 1852, et fut remplacé par M. Aubergier. Il rentra alors dans la vie privée et mourut à Clermont-Ferrand, le 23 novembre 1878.

PONS DE LA GRANGE (ANTOINE, ABBÉ DE), naquit à Riom, le 29 mars 1759. Il était chanoine et vicaire général du diocèse de Clermont, lorsqu'il fut nommé président de l'assemblée de l'élection de Clermont en 1787. Nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Sadourny, par ordonnance du Roi du 9 mai 1816, il conserva ces fonctions jusqu'en 1823, époque où il prit définitivement possession du siège d'évêque de Moulins, auquel il avait été nommé en 1817. Il y resta jusqu'à sa mort, arrivée au château de Lagrange, le 23 septembre 1849 (1).

PONTAGNIER DE BENOID (GABRIEL-FRANÇOIS), né à Villeneuve-les-Cerfs, le 20 septembre 1767, était avocat, adjoint au Maire d'Aigueperse, lorsqu'il fut nommé conseiller d'arrondissement de Riom, par ordonnance du Roi du [illegible] avril 1821. Il resta en fonctions jusqu'en 1827, époque où il fut remplacé par M. Mallet de Vandègre fils. Juge de paix d'Aigueperse, il fut, par ordonnance du 11 juillet de la même année 1827, nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de Dulin-Lamothe, démissionnaire, et conserva ces fonctions jusqu'au 19 février 1831.

PORTE (MARIE-ANTOINE), né à Saint-Germain-Lembron, le 9 octobre 1860, de Pierre-Claude Alphonse, notaire honoraire, et de Léonie Bergier, a épousé M[lle] Marie-Antoinette Chabory, fille de M. Léon Chabory dont nous avons précédemment donné la biographie, de laquelle sont issus M[lle] Alice et M. Claude-Léon Porte. Licencié en droit, il était notaire à Saint-Germain-Lembron, où il avait succédé à son père, lorsqu'il a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 31 juillet 1898, par 1640 voix sur 2982 votants et 3630 inscrits, en remplacement de M. Girot-Pouzol, décédé. Réélu aux élections de 1901. M. Porte représente toujours au Conseil général le canton de Saint-Germain-Lembron.

POUCHON-PLASSE ([illegible]), naquit à Bouzel le 27 octobre 1840. Agriculteur, maire de cette commune (1871-1891), il fut d'abord élu conseiller d'arrondissement du canton de Vertaizon aux élections du 4 novembre 1877; réélu aux élections du 12 août 1883, M. Pouchon-Plasse resta en fonctions jusqu'au 21 avril 1889, époque où il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le même

(1) Voir sa biographie plus complète et son portrait, tome I[er], pages [illegible] et suivantes.

canton, par 1,770 voix contre 732 au général Boulanger, sur 2,561 votants et 3,422 inscrits. Élu de nouveau aux élections du 28 juillet 1889, il conserva son mandat jusqu'à son décès, arrivé à Bouzel en 1891. Il fut remplacé aux élections du 29 novembre de cette année 1891 par M. Serindas, maire de Vertaizon.

POURRAT (MATHIAS-PIERRE) naquit à Ambert le 20 septembre 1758. Fabricant de papier, administrateur du district d'Ambert en 1790, il fut administrateur du département en 1791. Sous-préfet d'Ambert le 3 floréal an VIII, destitué à la Restauration, il fut nommé conseiller général du département par ordonnance du Roi du 22 avril 1818 et resta en fonctions jusqu'en 1830. Député du Puy-de-Dôme de 1821 à 1824. M. Pourrat était chevalier de la Légion d'honneur. Il est mort à Ambert le 4 juin 1835 (1).

POUYET père (FRANÇOIS-NICOLAS-GEORGES), né à Clermont-Ferrand le 24 juin 1833, du mariage de Jean-François et de Françoise-Suzanne Cassan, avait épousé dame Anne-Louise Bonnabaud, de laquelle est issu M. Joseph-Placide-Jean Pouyet, avocat à Clermont. Il était propriétaire à Sauvagnat, près Herment, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 4 novembre 1877, par 463 voix contre 323 à M. Salneuve, sur 822 votants et 1,023 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 12 août 1883 et 28 juillet 1889, il est resté en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont le 28 octobre 1892. Il a été remplacé par M. Pouyet Joseph, son fils, aux élections du 8 janvier 1893.

POUYET fils (JOSEPH-PLACIDE-JEAN), né à Clermont-Ferrand, le 1er janvier 1866, du mariage de François-Nicolas-Georges et de Françoise-Suzanne Cassan, a épousé Mlle Alice-Andrée Pestel, décédée à Clermont-Ferrand le 10 novembre 1898, à l'âge de 24 ans. Licencié en droit, propriétaire, il a succédé à son père comme conseiller général du canton d'Herment aux élections du 8 janvier 1893, où il a été élu par 481 voix contre 389 à M. Desaymard, sur 870 votants et 1,014 inscrits. Réélu aux renouvellements de 1895 et de 1901, M. Joseph Pouyet représente toujours le canton d'Herment au Conseil général. Secrétaire du Conseil général (1898-1901), il a fait aussi partie de la Commission départementale. M. Pouyet est, depuis les élections de 1896, maire de la commune de Sauvagnat près Herment.

PRAGROS-VISIGNOL (JEAN-PIERRE-ALEXANDRE) était médecin à Saint-Gervais et maire de cette localité depuis 1832 lorsqu'il fut élu conseiller général de ce canton, aux élections du 17 mai 1835, par 37 voix sur 55 votants et 100 inscrits. Il resta maire de Saint-Gervais jusqu'en 1837 et fut remplacé au Conseil général, aux élections du 1er décembre 1839, par M. le comte Chabrol de Volvic, député et préfet de la Seine.

[illegible] PRADT (DOMINIQUE-GEORGES-[illegible] DUFOUR DE), né à [illegible] (Cantal), le 23 avril 1759. Il fut prêtre, grand vicaire à [illegible], député du [illegible] aux États généraux de 1789. Émigré en 1791, [illegible] de [illegible], archevêque de Malines, ambassadeur à Varsovie (1812). Député du Puy-de-Dôme de 1827 à 1828, fut aussi nommé conseiller général de ce département par ordonnance du

(1) [illegible], le [illegible] et le portrait de ce personnage.

Roi du 19 février 1831. Il resta en fonctions jusqu'au 16 janvier 1833, époque où il donna sa démission. L'abbé de Pradt mourut à Paris le 18 mars 1837 (1).

PYRENT DE LA PRADE (Bénédict-Édouard-Marie) était propriétaire du chateau de la Prade, à Cebazat, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, pour le canton de Clermont-Est, aux élections du 13 août 1865, par 2,015 voix sur 3,151 votants et 3,751 inscrits. Réélu aux élections du 8 octobre 1871, il a été battu à celles du 4 novembre 1877 par M. le docteur Pommerol, maire de la commune de Gerzat. Administrateur de la Caisse d'épargne de Clermont, M. Pyrent de la Prade était chevalier de la Légion d'honneur, chevalier du Christ du Portugal, du Saint-Sépulcre, commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, grand-officier du Nicham-Iftikar, décoré de la médaille des Sociétés de secours mutuels et des Caisses d'épargne et comte Romain. Il a été maire de la commune de Cebazat de 1879 à 1882. M. Pyrent de la Prade, qui vivait retiré à Clermont, y est décédé le 27 juillet 1901.

RANDON (Jean-Baptiste) naquit à Manzat, le 27 novembre 1792, du mariage de Jean-Baptiste et de Anne-Marie Bourgt. Célibataire, avoué à Riom jusqu'en 1825, il devint notaire à Manzat en 1825 et y exerça jusqu'en 1851. Il avait été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Manzat aux élections du 3 septembre 1848, par 800 voix sur 1,258 votants et 3,221 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections du 31 juillet 1852 et fut remplacé par M. Beaulaton. M. Randon mourut à Manzat le 16 mars 1861.

RIBEROLLES DES GARENNES (Antoine-Barthélemy), né le 15 août 1760, du mariage de Joseph Just et d'Antoinette Ferrand, épousa le 8 août 1801 Jeanne Delotz. Il était propriétaire dans l'arrondissement de Thiers, lorsqu'il fut nommé conseiller de cet arrondissement, par ordonnance du Roi du 27 mars 1816, en remplacement de Grangheon, il conserva ces fonctions jusqu'à sa nomination comme conseiller général en remplacement de Riberolles Barthélemy, démissionnaire, qui eut lieu par ordonnance du Roi, du 21 juillet 1824. Il donna sa démission en 1826 et fut remplacé le 19 juillet de cette année par le baron de Blumestein. M. Riberolles mourut à Thiers le 28 août 1833.

RIBEROLLES (Marc-Antoine) naquit à Thiers, le 18 septembre 1782, du mariage de Gilbert et de Laurence-Augusta Riberolles, et épousa, le 23 avril 1806, sa cousine germaine Anne-Genèse Riberolles; de cette union est issu : Barthélemy-Joseph Riberolles, né le 21 avril 1815, décédé le 26 janvier 1864, marié à Antoinette-Joséphine Henry, d'où naquit Guillaume-Henri Riberolles, né le 7 août 1837, propriétaire du château de Ballon, marié le 21 décembre 1875, à Marie-Marthe Debonnaire. M. Marc-Antoine Riberolles fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme par ordonnance du Roi du 11 juillet 1827 en remplacement de M. de La Verchère, décédé, et y resta en fonctions jusqu'en 1830. Il mourut à Thiers, le 22 juillet 1861.

RIBEROLLES (Antoine-Barthélemy) naquit à Thiers, le 10 janvier 1746, du mariage de Joseph Just et d'Antoinette Ferrand. Il

(1) [illegible]

avait épousé, le 9 janvier 1787, dame Amable Audembron, décédée le 22 décembre 1801, de cette union naquit une seule fille, Anne-Genèse, née le 28 octobre 1787, décédée le 7 avril 1862, mariée à son cousin-germain Marc-Antoine. Rentier à Thiers, il fut d'abord administrateur du département en 1790, membre du Directoire, réélu en 1791, il y resta jusqu'en 1793, nommé de nouveau conseiller général, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, il conserva ces fonctions jusqu'au 21 juillet 1824, époque à laquelle il donna sa démission, et mourut à Thiers, le 11 mars 1835.

ROBERT (Auguste-Jean) naquit à Riom, en 1833, du mariage de Michel, juge au Tribunal civil de Riom, et de Jeanne-Reine Deval, et épousa Marie-Elisabeth Gagnon, d'où est issue Mme Goyon-Robert. Il était juge d'instruction au Tribunal civil de Riom, depuis 1862, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Saint-Gervais, aux élections du 7 février 1864, par 1,292 voix contre 873, à M. Bottes, sur 2,165 votants et 3,375 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Roux Honoré-Didier. Il s'inscrivit alors au barreau de Riom, fut maire de cette ville en 1883, et pendant douze ans, dans cet intervalle il fut élu de nouveau conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton de Riom-Ouest, aux élections du 4 août 1889, par 1,508 voix contre 1,452, à M. Miomandre, cette élection fut invalidée par arrêt du Conseil d'Etat du 7 décembre 1889. Aux élections du 9 mars 1890 qui suivirent, M. Robert fut battu avec 1,410 suffrages, par son concurrent, M. Miomandre, médecin à Volvic, qui fut élu par 1,512 voix sur 2,921 votants et 3,763 inscrits. M. Robert mourut à Riom, le 23 juin 1895.

ROCHON était juge de paix à Billom lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,051 voix sur 1,791 votants et 2,750 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'au 31 juillet 1852, époque où il fut remplacé par M. Eugène Laroche.

ROUHER (Eugène) naquit à Riom le 30 novembre 1814, avocat à Clermont, il fut représentant du peuple en 1848 et en 1849, ministre de la justice en 1849, conseiller général du canton de Riom-Est aux élections du 1er août 1852, par 941 voix sur 1,313 votants et 3,566 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 16 juin 1861, 12 juin 1870, il resta en fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par le docteur Girard. Il se présenta ensuite dans le canton de Randan aux élections du 25 juin 1876, il fut élu par 1,234 voix contre 1,189 à M. Mallet, sur 2,438 votants et 3,131 inscrits. M. Rouher conserva ces fonctions jusqu'au 1er août 1880 et fut remplacé après le scrutin de ballottage, le 8 août de la même année, par M. de Moroges. Plusieurs fois ministre, président du Conseil d'Etat, président du Sénat, Député du Puy-de-Dôme de 1876 à 1881, M. Rouher, qui était grand-croix de la Légion d'honneur depuis 1860, fut vice-président du Conseil général, de 1852 à 1865, et président de 1865 à 1870. Il mourut à Paris le 3 février 1884 (1).

ROUHER (Gustave-Louis-Henri), né à Riom, en 1835, fils de Louis et de dame Sophie Deval, est veuf de Mlle Eugénie de La Place, de laquelle sont issus MM. Charles, Henri et Eugène

(1) Voir sa biographie complète et son portrait, tome IV, pages 842 et suivantes.

Rouher. M. Gustave Rouher, neveu du ministre d'Etat et président du Sénat, M. Eugène Rouher, dont nous venons de donner la biographie et dont il fut le chef de cabinet, était avocat à la Cour d'appel de Paris et maître des requêtes au Conseil d'Etat, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Pontgibaud aux élections des 16 et 17 juin 1857, par 1,653 voix sur 1,653 votants et 3,150 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 16 juin 1861 et 12 juin 1870, il conserva ces fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Francisque de Montlosier. M. Gustave Rouher, qui est chevalier de la Légion d'honneur, habite actuellement à Creil, près Paris.

ROUSSEL (Louis), né à Laqueuille, le 30 août 1856, du mariage d'Antoine et de Magdeleine Ravel, était propriétaire en cette localité, lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement pour le canton de Rochefort, aux élections du 28 juillet 1895. M. Echallier étant mort en 1900, M. Roussel se présenta aux élections du Conseil général le 12 août 1900 et fut élu par 2,023 voix, contre 1,590 à M. Mestas et 36 au docteur Madeuf, sur 3,685 votants et 5,232 inscrits. M. Roussel, qui est chevalier du Mérite agricole depuis 1899, représente toujours au Conseil général le canton de Rochefort. Il est maire de la commune de Laqueuille depuis 1884.

ROUX (Jean) était maire de la commune de Varennes-sur-Usson, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 19 février 1831. Il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux. A cette époque et aux élections du 10 novembre 1833, M. Roux fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Jumeaux, par 38 voix contre 31 au général baron Simmer, sur 74 votants et 100 inscrits. Réélu le 11 décembre 1842, il conserva ces fonctions jusqu'au 3 septembre 1848, époque à laquelle il fut remplacé par M. Bravard. M. Roux est resté maire de Varennes-sur-Usson de 1821 à 1848.

ROUX (Honoré [illegible]) naquit à Clermont-Ferrand le 21 mars 1821. Avocat à Clermont, il devint avocat général près la Cour de Riom en 1848. Nommé représentant du Puy-de-Dôme en 1871, il fut élu par le canton de Saint-Gervais conseiller général du Puy-de-Dôme aux élections du 8 octobre 1871 par 1,022 voix contre 1,009 à M. Roudaire sur 2,139 votants et 3,409 inscrits. Réélu à tous les renouvellements successifs, M. Roux est resté en fonctions jusqu'aux élections d'août 1886. A cette époque, il ne se représenta pas devant les électeurs et se retira de la vie politique en engageant ses électeurs à porter leurs suffrages sur M. le docteur Bataille, qui fut nommé. Il mourut à Clermont-Ferrand, le 30 juillet 1890 (1).

Docteur SABATERIE ([illegible]), né à Saint-Bonnet-le-Chastel, le 9 août 1855, du mariage de Bonnet Sabaterie et de dame Jeanne [illegible], est docteur en médecine à Arlanc et officier d'Académie. Élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Arlanc aux élections du 28 juillet 1895, par 2,038 voix sur 2,104 votants et 3,313 inscrits, M. le Dr Sabaterie est maire de la commune d'Arlanc depuis 189[illegible]. [illegible] Il est aussi président de la Commission départementale depuis août 1899.

(1) [illegible]

SABLON (Jean-Baptiste) était propriétaire à la Grange, commune de Saint-Julien-Puy-Lavèze, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Bourg-Lastic, aux élections du 17 novembre 1833, par 44 voix contre 39 au comte d'Autier de Villemontée, sur 88 votants et 150 inscrits. Il ne se représenta pas aux élections du 1er décembre 1839 et fut remplacé par M. Michel Bertrand.

SADOURNY Aîné (Guillaume) était docteur en médecine à Brassac lorsqu'il fut nommé par Bonaparte membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, suivant arrêté du 24 floréal, an VIII. Réélu en 1808, il resta en fonctions jusqu'au 9 mai 1816, époque où il fut remplacé par l'abbé de Pons.

De SAINT-GIRON était propriétaire dans l'arrondissement de Thiers lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Baudet-Lafarge, par ordonnance du Roi du 9 mai 1816. Il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé en 1824, et fut remplacé par M. Joseph-Marie Burin des Roziers, nommé par ordonnance du Roi du 21 juillet 1824.

SALNEUVE (Mathieu-Marie-Claude) est né à Aigueperse le 15 janvier 1815. Docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Riom, il devint successivement juge d'instruction près le tribunal civil de Riom et vice-président du tribunal civil de Clermont en 1865, nommé vice-président honoraire en 1874, il fut aussi représentant du peuple en 1871 et sénateur du Puy-de-Dôme de 1876 à 1889. Elu Conseiller général par le canton de Jumeaux aux élections du 11 août 1878, il fut réélu en 1883 et en 1889 et resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Aigueperse le 18 septembre de la même année (1889). Il fut président du Conseil général du 22 août 1881 à son décès (1889 (1).

De SAMPIGNY aîné fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Andrieu fils, par ordonnance du Roi du 9 mai 1816, et resta en fonctions jusqu'en 1827, époque à laquelle il donna sa démission et fut remplacé par M. Neyron des Aulnats, maire de la commune de Saint-Genès-l'Enfant (Riom), nommé suivant ordonnance du Roi du 11 juillet de la même année (1827).

SAUVAT (Jean-Louis), né à Brassac, le 4 juin 1855, était industriel à Brassajet et maire de la commune de Brassac depuis 1884, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Jumeaux, aux élections du 3 novembre 1889, par 1,092 voix, contre 982 à M. Reynard-Cassière, sur 2,083 votants et 2,920 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1895, par 1,260 voix contre 984 à M. le docteur Menat, sur 2,244 votants et 3,026 inscrits et à celles du 21 juillet 1901, M. Sauvat représente toujours au Conseil général le canton de Jumeaux.

SEGUIN (Gabriel), né à Maringues le 11 novembre 1865, du mariage de Léon, notaire honoraire, et de Mme Hélène Baillard, a épousé Mlle Geneviève Sersiron. Avocat à la Cour d'appel de Riom,

(1) Cf. tome IV, pages [illegible] et suivantes, le portrait et la biographie complète de ce [illegible]. Voir aussi, dans le présent volume, page 606, son éloge par le Président du Conseil général, M. Guyot-Lavaline.

neveu de M. le docteur Bertrand, conseiller général de Tauves, M. Seguin l'a remplacé au Conseil général lors de l'élection qui eut lieu après son décès, le 4 juin 1899, et où il a été élu par 995 voix contre 592 à M. Lamirand, sur 1849 votants et 2450 inscrits.

M. Seguin est secrétaire de la Société du Musée de Riom.

SÉNECTAIRE (Thomas), né à Saint-Amant-Tallende le 14 septembre 1837, était médecin vétérinaire à Saint-Amant-Tallende et adjoint au maire de cette commune, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 28 juillet 1895, par 1,013 voix sur 1346 votants et 2,675 inscrits. Il est resté en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Saint-Amant-Tallende le 26 juin 1900, et a été remplacé par M. le docteur Darteyre. M. Sénectaire est aussi resté maire de la commune de Saint-Amant-Tallende de 1896 à son décès (1).

SERINDAS (Benoit) était maire de la commune de Vertaizon depuis 1888, lorsqu'il fut, après le décès de M. Pouchon-Plasse, élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 29 novembre 1891, par 2,459 voix sur 2,497 votants et 3,338 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'aux élections du 28 juillet 1895, époque où il fut remplacé par M. Verny, notaire, adjoint de la commune de Vertaizon, qui fut élu le 4 août 1895. M. Serindas mourut à Clermont-Ferrand le 7 août 1895, et fut inhumé à Vertaizon (2).

SERRE (Guillaume) est né à Paris le 15 février 1855, du mariage de Jean Serre, ancien négociant, et de Françoise Constant. Il a épousé, le 26 avril 1887, M[lle] Jeanne-Eugénie Pellissier, de Paris, et exerce à Ardes la profession de notaire. Il a été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton d'Ardes, après le décès de M. de Maillargues, aux élections du 17 décembre 1893, par 1,028 voix contre 854 à M. Augée, aussi notaire à Ardes, sur 1,883 votants et 2,495 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1895, par 1,233 voix contre 767 à M. Augée sur 2,000 votants et 2,545 inscrits. M. Serre ne s'est pas présenté aux élections du 21 juillet 1901 et a été remplacé par M. Ahond.

Baron SIMMER (François-Martin-Valentin) naquit à Rodemach (Moselle) le 7 août 1776, fut officier, capitaine à Austerlitz, chef d'escadron, et enfin, après plusieurs emplois, général commandant la 19[e] division militaire à Clermont. Mis à la retraite comme maréchal de camp en 1825, il fut député du Puy-de-Dôme de 1828 à 1834 et de 1837 à 1839. Il devint également conseiller général du Puy-de-Dôme comme représentant du canton d'Ardes aux élections du 17 novembre 1833. Réélu aux élections du 1[er] décembre 1839, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Paris le 30 juillet 1847, et fut remplacé par M. de Maillargues père (3).

SIMONNET (Jean-Baptiste-Amable) était avocat à la Cour d'appel de Riom lorsqu'il fut nommé, par ordonnance du Roi du

(1) Voir son éloge par le président du Conseil général lors de l'ouverture de la deuxième session de 1900, même volume, page 764.

(2) Voir le compte rendu de ses obsèques dans le journal *Le Moniteur du Puy-de-Dôme*, n° du 14 août 1895.

(3) Cf. Tome IV, pages 863 et suivantes, le portrait et la biographie complète de ce personnage. Voir aussi son éloge dans le discours d'ouverture de la session du Conseil général de 1847, même volume, page 57.

11 mai 1832, membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Garraud-Duplanchat, décédé. Il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833 et ne reparut plus sur la scène politique.

TACHÉ (Pierre-Antoine), né à Romagnat en 1764, fut notaire à Clermont, conseiller municipal et nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, en remplacement de M. Lenormand de Flaghac, sorti par le sort, suivant arrêté du 23 floréal an XI (1803), il resta en fonctions jusqu'au 9 mai 1816, époque où il fut remplacé par M. André d'Aubière, maire de Clermont, élu à la Chambre des Cent-Jours, il se retira ensuite de la vie politique et mourut à Clermont, le 10 décembre 1829 (1).

TAILHARDAT DE LA MAISONNEUVE (Constantin), né à Perdechat, le 28 décembre 1752, fut d'abord procureur en la sénéchaussée d'Auvergne, député du Tiers-Etat en 1789, puis nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII. Il resta en fonctions jusqu'au 29 brumaire an XI, époque où il sortit par le sort et fut remplacé par M. Mallet de Vendègre, nommé par arrêté du 23 floréal an XI. Il devint plus tard conseiller à la Cour d'appel de Riom, et mourut à Perdechat, le 3 décembre 1831 (2).

TALLON (Jean-Marie-Alfred), né à Clermont-Ferrand, le 17 mai 1828. Après avoir fait son droit, il s'installa à Clermont, fonda, en 1869, l'*Indépendant du Centre*, candidat aux élections législatives en 1871, il échoua mais il fut nommé conseiller municipal de Clermont; propriétaire à Neschers, les électeurs du canton de Champeix l'envoyèrent siéger au Conseil général, en l'élisant le 6 octobre 1874, par 1,351 voix sur 2,379 votants et 3,208 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 1er août 1880, 1er août 1886, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont, le 20 mai 1889, il fut remplacé au Conseil général, par M. Bony-Cisternes, qui fut élu le 28 juillet suivant (1889). M. Tallon fut aussi député du Puy-de-Dôme de 1876 à 1885 (3).

TALLON (Annet) était avocat à la Cour de Riom, lorsqu'il fut élu conseiller général, par le canton d'Ennezat, aux élections du 30 novembre 1845, par 42 voix contre 37 à M. Tardif, conseiller sortant, sur 80 votants et 107 inscrits. Cette élection ayant été annulée par arrêté du Conseil de Préfecture du 30 janvier 1846, et du Conseil d'Etat du 4 septembre 1846, de nouvelles élections eurent lieu le 20 septembre de la même année, et M. Tallon ne se représentant pas, M. Tardif fut réélu. M. Tallon ayant été élu conseiller municipal de la ville de Riom, les 30 juillet et 2 août 1848, se présenta ensuite le 3 septembre de la même année aux élections au Conseil général dans le canton de Randan (précédemment réuni à celui d'Ennezat), et il fut élu par 816 voix sur 1,279 votants et 408 inscrits. Réélu à tous les renouvellements successifs des 31 juillet 1852, 13 juin 1858, 4 août 1867, il resta en fonctions jusqu'au 8 octo-

(1) [illegible] tome IV, page 8[illegible].
(2) [illegible] tome IV, page 876 et suivantes.
(3) [illegible] tome IV, page 880 et suivantes.

bre 1871, époque où il fut remplacé par M. Leguay, maire de Randan. Chevalier de la Légion d'honneur, M. Tallon fut nommé maire de la ville de Riom, par décret du 10 janvier 1857, et y resta jusqu'au 18 janvier 1869, époque où il donna sa démission.

TALLON (Eugène), né à Riom, le 21 mars 1836, fut avocat au barreau de Paris, secrétaire de Victor Lefranc, de 1857 à 1861, puis avocat à la Cour de Riom et représentant du Puy-de-Dôme, le 8 février 1871. Il devint ensuite, le 8 octobre de la même année, conseiller général du Puy-de-Dôme, pour le canton de Manzat, où il fut élu par 1,327 voix contre 1,091 à M. Hom, sur 2,465 votants et 3,597 inscrits. Réélu aux élections des 5 octobre 1874 et 1er décembre 1879, il conserva ces fonctions jusqu'au 1er août 1880, époque où il fut remplacé par M. Grange Michel, notaire et maire de Manzat. celui-ci étant décédé en 1889, M. Tallon fut de nouveau élu le 1er décembre de la même année, conseiller général du canton de Manzat, par 2,249 voix sur 2,261 votants et 3,832 inscrits, réélu le 31 juillet 1892, il est resté en fonctions jusqu'aux élections du 31 juillet 1898, époque où il a été battu par M. le docteur Mazuel. M. Eugène Tallon, qui est chevalier de la Légion d'honneur, est encore président de chambre à la Cour d'appel de Lyon.

TARDIEU (Amédée), né à Clermont-Ferrand, le 27 novembre 1842, du mariage de Charles-Gilbert et de Marie Peyronnet, est veuf en premières noces de Mme Berthe Dumoulin, de laquelle il a eu deux filles, et marié en secondes noces à Mlle Juliette Jupsin, d'où est issue une autre fille, toutes les trois nées à Aurières, canton de Rochefort. M. Tardieu, docteur en médecine, est chevalier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Léopold de Belgique; ancien chirurgien en chef pendant la guerre de 1870, il exerce à Clermont l'hiver et l'été au Mont-Dore. Il a été élu par le canton d'Herment membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, aux élections du 8 octobre 1871, par 440 voix contre 382 à M. Pouyet père, sur 827 votants et 1,036 inscrits, il a conservé ces fonctions jusqu'aux élections du 4 novembre 1877, époque où il a été remplacé par M. Pouyet père. M. Tardieu a été maire d'Aurières de 1882 à 1888 et l'est encore depuis 1896.

TARDIF (Louis-Alexandre) naquit le 24 mai 1797, à Vouécourt (Haute-Marne), du mariage de Jean Tardif, procureur du Roi à la sénéchaussée de Champagne, et de Mme Dufour de Lille, de Troyes, et épousa Mlle Perreuil d'Escurolles, d'où est issu M. Gabriel Alexandre Tardif, né à Randan le 31 janvier 1832, actuellement inspecteur du domaine de Montpensier, bois de Randan. M. Tardif était inspecteur des forêts des domaines privés du Roi, en 1832, à Randan, comprenant l'inspection des forêts de Montpensier, Vernet, Saint Pardoux, Vic-le-Comte, le Montchel et Lepaud, départements du Puy-de-Dôme, Allier et Creuse, arrondissements de Riom, Clermont, Ambert, Gannat, Montluçon et Boussac, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par les cantons d'Ennezat et de Randan réunis, aux élections du 26 juin 1842. Il y resta jusqu'aux élections du 30 novembre 1845, époque où il fut remplacé par M. Tallon, maire de Riom. Cette élection fut annulée par arrêté du Conseil de préfecture du 30 janvier 1846 et du Conseil d'État du 4 septembre 1846. Réélu aux élections du 20 septembre 1846, M. Tardif resta en fonctions jusqu'au 3 septembre 1848.

époque où les deux cantons furent séparés et où il fut remplacé par M. Gerzat, maire d'Ennezat. M. Tardif, qui était chevalier de la Légion d'honneur, avait été précédemment garde général à Joinville en 1818, puis à Raimcy en 1822 et enfin sous-inspecteur à Clermont en 1823. Il mourut à Moulins le 21 janvier 1877.

TEALLIER DES MOULINS (GABRIEL-ALEXIS), né à Neuville, canton de Billom, le 25 février 1781, était propriétaire au château de Chignat et maire de Vertaizon, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roï du 9 mai 1816; il conserva ces fonctions jusqu'au 8 février 1822, époque où il donna sa démission et fut remplacé par M. Lasteyras, docteur en médecine à Billom, qui fut nommé, par ordonnance du Roi du 4 août 1824. M. Teallier des Moulins fut maire de Vertaizon de 1816 à 1831.

TEILHOT (NICOLAS-CHARLES) était propriétaire à Riom, lorsqu'il fut nommé membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par décret impérial du 28 août 1808; il resta en fonctions jusqu'à son décès arrivé à Riom en 1814 et fut remplacé par M. Guillaume-Michel Chabrol de Tournoël, maire de Riom, suivant ordonnance du Roi, du 2 novembre de la même année 1814.

TEYRAS DE GRANDVAL (LOUIS-JEAN) naquit à Saint-Amant-Roche-Savine, le 23 avril 1792, et épousa, en 1812, Mlle Emilie Durif, d'où sont issus, notamment, Charles et François-Antoine-Gustave, dont nous donnerons ci-après les biographies. Il était maire de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine lorsqu'il fut nommé conseiller d'arrondissement, par ordonnance du Roi du 21 juillet 1824, en remplacement de M. Tardif Saint-Pardoux, décédé. Renommé en 1831, il était, à cette époque, juge de paix à Saint-Amant-Roche-Savine. Il conserva les fonctions de conseiller d'arrondissement jusqu'en 1833. A cette époque, et lors de l'organisation des Conseils généraux, le 10 novembre, il fut élu par son canton conseiller général du Puy-de-Dôme, par 48 voix sur 49 votants et 100 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 4 décembre 1836, 30 novembre 1845, 3 septembre 1848 et 31 juillet 1852, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Saint-Amant-Roche-Savine en 1855.

TEYRAS DE GRANDVAL (FRANÇOIS-ANTOINE-GUSTAVE) naquit à Saint-Amant-Roche-Savine en 1814, du mariage de Louis-Jean Teyras de Grandval (1792-1855) et de Émilie Durif, et épousa, en 1836, Léontine Bastier de Meydat (1818-1885), d'où sont issues : 1° Marie (1837-1870), mariée en 1857 à Antony Gourbeyre, notaire à Cunlhat; 2° Gabrielle (1840), mariée en 1863 à Antoine Vimal-Dessaigne, percepteur à Cunlhat; 3° Camille (1842), mariée en 1868 à Gabriel Pascal de Keramlin; 4° Nancy (1844), mariée en 1864 à Gilbert Tardif; 5° Delphine (1846-1885), mariée en 1865 à Antoine Tardif; 6° Marguerite (1849), mariée en 1871 à Gabriel Grimardias; 7° Louise (1855), mariée en 1876 à Augustin Tardif; 8° Madeleine (1857), religieuse du Bon Pasteur; 9° Thérèse (1861), mariée en 1879 à Albert Pourcher, notaire à Clermont. Il était propriétaire et juge de paix du canton de Saint-Amant-Roche-Savine, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, en remplacement de son père, décédé, aux élections des 2 et 6 juin 1855 par 867 voix sur 868 votants et 1.849 inscrits. Réélu aux élec-

tions du 13 juin 1858, il conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé à Saint-Amant-Roche-Savine en 1866 et fut remplacé aux élections du 4 août 1867, par M. Charles Teyras de Grandval, son frère.

TEYRAS DE GRANDVAL (CHARLES) naquit à Saint-Amant-Roche-Savine en 1818, du mariage de Louis-Jean Teyras de Grandval (1792-1885) et de Emilie Durif, mariés en 1812. Il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Amant-Roche-Savine, aux élections du 4 août 1867, par 1,002 voix sur 1,005 votants et 1,602 inscrits, et conserva ces fonctions jusqu'au 8 octobre 1871, époque où il fut remplacé par M. Chaslus; adjoint de la commune de Saint-Amant-Roche-Savine de 1871 à 1872, il fut maire de cette localité de 1874 à 1878. Il mourut à Saint-Amant-Roche-Savine en 1879.

TEYRAS DE GRANDVAL (FRANÇOIS-MARIE-GUILLAUME) naquit à Saint-Amant-Roche-Savine, le 6 mars 1760, du mariage de Côme-Damien Teyras de Grandval, subdélégué de l'intendance d'Auvergne, et de Gilberte Dalemas. Il avait épousé en 1782, Henriette Raymond, de cette union sont issus : Come-Damien, né à Issoire, le 10 avril 1783, décédé en 1862, marié en l'an XII, à Levée de Siorat; Charles, né à Clermont, en 1784, décédé en 1864, à Billom, marié en 1805, à Mélanie Teyras; Louis-Jean, né à Clermont, en 1792, décédé en 1855, à Saint-Amant-Roche-Savine, marié en 1812, à Emilie Durif, ex-administrateur du Département, président du Directoire, en l'an III, il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par arrêté de Bonaparte du 24 floréal an VIII, sorti par le sort en 1807, il fut réélu en 1808 et resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Saint-Amant-Roche-Savine en 1814. M. Teyras de Grandval avait été officier au régiment de Chartres infanterie et commissaire des guerres en 1782.

TEYRAS-OSMOND (JEAN-BAPTISTE), propriétaire à Billom, est très probablement le fils du Teyras qui, en l'an III, était qualifié ex receveur, à Billom, avait été adjoint de cette ville de 1801 à 1809, puis maire de 1809 à 1823, et enfin conseiller d'arrondissement depuis le 2 novembre 1831, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du 19 février 1831. Il conserva ces fonctions jusqu'en novembre 1833.

TEYRAS DE GRANDVAL (CÔME-DAMIEN) naquit à Issoire, le 10 août 1783, du mariage de François-Marie-Guillaume, et de Henriette Raymond, et épousa à Issoire, en brumaire an XII, Mlle Levée de Siorat, de cette union sont issus : Ernest, né à Issoire, en 1806, décédé à Beauvezeix en 1884; Edouard, né à Issoire en 1807, décédé à Beauvezeix en 1861, et marié en 1840, à Adrienne Micolon de Guérines, maire de Coudes, de 1812 à 1832, il fut nommé conseiller d'arrondissement, par ordonnance du Roi, du 21 juillet 1824, en remplacement de Burin des Roziers, nommé conseiller général, y resta jusqu'en 1833 où il fut à son tour nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance royale du 16 janvier 1833, en remplacement de l'abbé de Pradt, démissionnaire, il resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des conseils généraux, en novembre 1833, à cette époque il se retira de la vie publique et mourut à Beauvezeix, le 27 avril 1862.

THAVE (Camille-Marie-Genès), né le 23 novembre 1846, était propriétaire et maire de la commune de Ris, lorsqu'il fut élu, par le canton de Châteldon, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 28 juillet 1895, par 1,364 voix sur 1,928 votants et 2,874 inscrits. M. Thave, qui a été réélu aux élections de 1901, représente toujours au Conseil général le canton de Châteldon. Il est maire de Ris depuis 1878 et a constamment été réélu à tous les renouvellements.

THEVENIN (Antoine) naquit à Echassières (Allier), le 7 décembre 1757, député à l'Assemblée législative en 1791, fut ensuite nommé conseiller à Riom en août 1812, puis président de chambre en 1818. C'est en cette qualité qu'il fut élu par le canton de Montaigut conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 17 novembre 1833, par 38 voix contre 34 à Gilbert Mangerel sur 73 votants et 100 inscrits ; il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 21 avril 1839, époque où il fut remplacé par M. Gilbert Mangerel. Retiré à son château de Montcloux, près de Montaigut, il y mourut le 3 mars 1842 (1).

Docteur THOMAS (Jean-Alfred) naquit à Billom, le 28 mai 1844, du mariage de M. Eugène Thomas et de Mme Marie Rocher. Il épousa Mlle Marie-Elisabeth-Anaïs Porte, de laquelle est issue Mlle Thomas Marguerite-Léonie, née à Billom, le 15 novembre 1891. Docteur en médecine, il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Billom, aux élections du 22 février 1885, par 2,594 voix sur 2,644 votants et 3,684 inscrits. Réélu aux élections des 1er août 1886, 1er juillet 1892 et 28 juillet 1895, il est resté en fonctions jusqu'à son décès arrivé à Billom le 11 décembre 1898, et a été remplacé par M. Moillier-Méliodon dans ses fonctions de maire et de conseiller général. M. le docteur Thomas resta maire de la ville de Billom de 1892 à son décès ; il avait été précédemment adjoint au maire de cette ville de 1879 à 1882 et de 1888 à 1892. M. Thomas était aussi chevalier de la Légion d'honneur et officier d'Académie.

THOLIER (Jean), né le 2 août 1744, a travaillé dans l'administration en 1761, à l'âge de 16 ans, jusqu'en 1766. Employé dans l'administration de deux hôpitaux de Clermont, de 1769 jusqu'à 1789. Le 9 octobre 1787, membre de la Commission intermédiaire de l'assemblée d'élection jusqu'à 1790. En juillet de cette année 1790, administrateur du district de Clermont et membre du Directoire jusqu'à décembre 1792. En 1793, commissaire près le Tribunal de Clermont, en 1794, rappelé au district, membre du Directoire jusqu'à décembre 1795. Nommé premier commissaire national près l'administration centrale (*cela dura peu et ne lui procura que des malheurs*, dit-il dans une correspondance). En germinal an V (avril 1797), administrateur du Département, et *violemment éconduit* le 18 fructidor, suppléant au Tribunal de Clermont en 1798, il fut nommé conseiller d'arrondissement par arrêté du 18 prairial an VIII (9 juin 1800) et conseiller général par décret de l'Empereur rendu en son camp impérial de Burgos, du 13 novembre 1808. Banquier à Paris à cette époque, le Conseil, dans la séance du 13 janvier 1809, protesta contre cette nomination en raison de l'interdiction comprise dans la loi du 16 thermidor an X, titre II, article 30, qui

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, pages 890 et suivantes.

ordonnait aux collèges électoraux de département de ne présenter à la candidature des conseils généraux que des citoyens domiciliés dans le Département, il ne figura pas aux séances du Conseil jusqu'en 1814, à cette époque, il y assista et mourut quelques mois après (1814).

TIXIER (Léon-Pierre-Marie), fils de Tixier Jean-Baptiste et de Marguerite Courbayre, était propriétaire à Veyre-Monton, lorsqu'il fut élu par ce canton, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 12 juin 1870, par 2,131 voix contre 961, à M. Tixier de Brolac, sur 3,340 votants et 3,970 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 8 octobre 1871, 4 octobre 1874, il resta en fonctions jusqu'au 8 août 1880, époque à laquelle il fut remplacé par M. Léon Chabory, conseiller général actuel. M. Tixier fut maire de la commune de Veyre-Monton, de 1875 à 1881. Il est mort à Plauzat, le 27 septembre 1893, à l'âge de 51 ans.

TIXIER-COURBAYRE (Jean-Baptiste-Félix), né le 17 janvier 1805, était docteur en médecine à Clermont-Ferrand, professeur à l'Ecole de médecine, ancien maire de Veyre-Monton, de 1832 à 1840, lorsqu'il fut élu par ce canton, conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,572 voix sur 2,680 votants et 3,653 inscrits. réélu aux renouvellements successifs des 31 juillet 1852, 13 juin 1858 et 4 août 1867, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Clermont le 3 mai 1870, et fut remplacé, le 12 juin 1870, par son fils Léon-Pierre-Marie Tixier. M. Tixier-Courbayre était chevalier de la Légion d'honneur, il avait été conseiller d'arrondissement du canton de Veyre, du 11 décembre 1836, à sa nomination comme conseiller général, le 3 septembre 1848.

TIXIER-AUBERGIER (Jacques-Emmanuel) était ancien auditeur au Conseil d'Etat, et avocat à Clermont-Ferrand, lorsque après la mort de M. Aubergier, son beau-père, il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, par le canton de Besse, aux élections du 12 août 1883, par 1,625 voix sur 1,653 votants et 2,993 inscrits. Réélu aux élections du 28 juillet 1889, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 28 juillet 1895, époque où il fut battu et remplacé par M. le docteur Goyon, déjà conseiller général de Tauves. M. Tixier-Aubergier s'est complètement retiré de la vie politique et habite à Clermont-Ferrand. Il est depuis longtemps administrateur de la Caisse d'épargne de cette ville.

TOURRAUD-BONNEFOY (Marc-François), né à Thiers, le 26 février 1785, du mariage de Marc Tourraud et de Françoise Gaubert, épousa dame Sophie-Alexandrine Bonnefoy, dont est issu Annet-Marie-Alphonse Tourraud, né à Thiers, le 24 mai 1820. Il fut avocat à Thiers, conseiller d'arrondissement pour ce canton, député du Puy-de-Dôme, de 1834 à 1837. Elu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le même canton, aux élections du 1 décembre 1836, il resta en fonctions jusqu'aux élections du 30 novembre 1845, époque où il fut remplacé par M. [illegible]. M. Tourraud, mourut à Thiers, président du Tribunal civil, le 16 septembre 1872 (1).

(1) Voir [illegible]

TRIOULLIER (Joseph-Barthélemy) naquit à Ardes en 1795, du mariage de Joseph-Barthélemy, ancien notaire à Ardes, auquel il succéda, et de Jeanne-Marie de Cossé. Il épousa, le 15 avril 1828, dame Jeanne-Marie Chevans de Lamontgie, d'où est issu Hippolyte Trioullier, né à Ardes, le 2 avril 1830, notaire en 1874, propriétaire à Couzances, canton de Saint-Germain-Lembron, décédé maire de la ville d'Ardes, le 6 janvier 1885. Il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, aux élections du 3 septembre 1848, par 698 voix contre 653 à M. de Maillargues, et 208 à Charensat sur 1,708 votants et 2,684 inscrits. M. Trioullier est issu d'une famille notariale qui a occupé à Ardes la même étude de 1674 à 1874. Il mourut à Ardes, le 30 octobre 1879.

TRIOZON-BARBAT (Claude), né à Clermont-Ferrand, le 16 septembre 1768, était avocat à Issoire, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par décret impérial du 28 août 1808. Il resta en fonctions jusqu'en 1816, époque où il fut remplacé par M. de Méric de Vivens, nommé par ordonnance du Roi du 9 mai de la même année 1816. Maire d'Issoire, il fut élu représentant à la chambre des Cent-Jours. Il rentra ensuite dans la vie privée, et mourut à Issoire, le 4 juillet 1827 (1).

TRIOZON-BAYLE (Guillaume-Marie), né le 6 novembre 1792, était avoué et propriétaire, à Issoire, lorsqu'il fut nommé conseiller de cet arrondissement, par ordonnance du Roi du 19 février 1831, il resta en fonctions jusqu'au moment où il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme, par le canton d'Issoire, aux élections du 18 mai 1834, par 46 voix contre 26 à M. Fabre, sur 74 votants et 100 inscrits. Réélu aux renouvellements successifs des 4 décembre 1836 et 30 novembre 1845, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Issoire en 1847, et fut remplacé par le baron Girot de Langlade. M. Triozon fut maire d'Issoire, de 1831 à sa mort, en 1847.

VACHIER (Félix) naquit à Ambert, où son père était juge de paix, le 20 mai 1829. Avocat au barreau d'Ambert pendant dix ans, notaire pendant trente-cinq ans à Arlanc, M. Vachier fut élu, le 4 novembre 1877, conseiller général du Puy-de-Dôme pour ce canton, par 1,127 voix sur 2,334 votants et 3,489 inscrits. Déférée au Conseil d'État, cette élection fut annulée. Le 24 mars 1878, 1,214 voix sur 2,231 votants et 3,446 inscrits lui confirmèrent de nouveau son mandat. Il resta en fonctions jusqu'au 12 août 1883, époque à laquelle il fut remplacé par M. Chassaigne, avocat à Ambert. Officier de l'Instruction publique depuis 1896, il mourut à Arlanc le 28 septembre 1899 (2).

VAYRON (Louis Solon), né à Menat, était notaire en cette localité lorsqu'il fut nommé conseiller d'arrondissement, par ordonnance du Roi, du 19 février 1831 ; il conserva ces fonctions jusqu'en 1833. A cette époque et aux élections du 10 novembre, il fut élu par ce canton, réuni à celui de Combronde, conseiller général du Puy-de-Dôme, par 34 voix contre 33 à M. Croisier, 6 à Maignol et 1 à Mathe, sur 75 votants et 100 inscrits. Réélu le 4 décembre 1836, il

(1) Cf. Tome IV, page 900, la biographie plus complète de ce personnage.
(2) Voir aussi le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, numéro du 30 septembre 1899, le compte rendu de ses obsèques.

resta en fonctions jusqu'au 30 novembre 1845, époque où il fut remplacé par M. Pagès. M. Vayron fut maire de la commune de Blot-l'Eglise de 1841 à 1871.

VERDIER DE LATOUR (Junius) naquit à Clermont, le 31 août 1795. Il fut avocat, bâtonnier du barreau de Clermont, juge suppléant près le Tribunal civil et maire de cette ville de 1843 à 1848. Il avait été élu conseiller général du Puy-de-Dôme par le canton de Clermont (Sud-Ouest), aux élections du 4 juin 1843, par 64 voix contre 36 à M. Chauvassaignes, sur 108 votants et 139 inscrits. Réélu le 30 novembre 1845, il conserva son mandat jusqu'au 3 septembre 1848; à cette époque, il fut remplacé par M. Poncillon. M. Verdier-Latour devint ensuite conseiller à la Cour de Rennes, en 1851, et enfin à celle de Riom. Il mourut en 1861, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire de Sainte-Hélène (1).

VERNIÈRE-BRÈS (Antoine), né le 19 novembre 1796, était médecin à Issoire lorsqu'il fut élu par ce canton conseiller d'arrondissement, aux élections du 1er août 1852; il fut ensuite élu conseiller général par le canton de Jumeaux, aux élections du 20 juillet 1856, par 1,001 voix contre 396 à M. Triozon, sur 1,403 votants et 2,741 inscrits. Réélu le 16 juin 1861, il conserva ces fonctions jusqu'au 12 juin 1870. M. Vernière-Brès fut maire d'Issoire de 1855 à 1870.

VERNIÈRE-PHILIBÉE (Jean-François) naquit à Riom, le 17 septembre 1779, du mariage de Pierre et de Marie Verny, et épousa, le 31 mai 1813, dame Marie Albert, fille de Claude Albert et de Marie-Amable Giraud, d'où est issue Mlle Marie-Suzanne Vernière, épouse de Pierre-Emile Reigneaud, née à Riom, le 5 février 1815. Il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi, du 19 février 1831, alors qu'il était conseiller à la Cour d'appel de Riom, et resta en fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833. Chevalier de la Légion d'honneur, il mourut à Prompsat, canton de Combronde, le 13 août 1863.

VERNY (Philippe), né à Plauzat, le 21 novembre 1862, était notaire à Vertaizon et adjoint au maire de cette commune depuis 1892, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 4 août 1895 (scrutin de ballottage), par 1,467 voix sur 2,867 votants et 3,305 inscrits. M. Verny, qui a cédé son étude de notaire en 1899, ne s'est pas représenté aux élections du 21 juillet 1901 et a été remplacé par M. Huguet. Il est de plus maire de la commune de Vertaizon depuis 1896 et vient tout récemment d'être nommé juge de paix à Issoire.

VIGERAL (Guillaume-Joseph-Emile) naquit le 31 mars 1802, à Vertaizon. Fils de Georges-Joseph Vigeral, qui fut maire de Vertaizon de 1800 à 1817, et de Mme Cellier, il était notaire et maire de cette ville depuis 1831, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, pour ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 1,626 voix contre 515 à M. Escot, juge de paix, et 297 à M. de Tarrieux. Réélu au renouvellement du 31 juillet 1852 et à celui du 16 juin 1861, il resta en fonctions jusqu'à son décès, arrivé à Vertaizon en 1868, et fut remplacé, aux élections du 28 février 1869, par M. Guyot-Dessaigne.

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, pages 33 et suivantes.

VIGERAL dit JULES (ANTOINE-JOSEPH-GUILLAUME), fils du précédent, naquit aussi à Vertaizon le 5 septembre 1831 ; il était notaire et maire de cette commune depuis 1868, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général, par son canton, aux élections du 12 juin 1870, par 2,161 suffrages contre 816 à M. Guyot-Dessaigne, sur 3,325 votants et 3,860 inscrits. Réélu aux renouvellements de 1871, 1877 et 12 août 1883, il resta en fonctions jusqu'à sa mort, arrivée à Vertaizon en 1884 ; il avait cédé son étude de notaire en 1883. M. Vigeral fut remplacé au Conseil général par M. Gros, maire de Chauriat, élu le 6 août 1884.

VIGIER (MARTIN), né à Trizac (Cantal), le 2 novembre 1854, était notaire à Latour-d'Auvergne et maire de Saint-Donat, lorsqu'il a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Latour, aux élections du 31 juillet 1898, par 1,264 voix contre 857 voix à M. Burin des Roziers, sur 2,101 votants et 3,101 inscrits, et représente toujours ce canton au Conseil général. M. Vigier, qui est président du Comice agricole du canton de Latour, est officier d'académie depuis 1900.

VIMAL DU BOUCHET (JACQUES-CLAIR) fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi du 22 août 1821, en remplacement de M. Micolon de Guérines, décédé ; il resta en fonctions jusqu'en 1830.

VIMAL-MADUR (PAUL-DENIS-JOSEPH) était négociant à Ambert, juge au Tribunal de commerce de cette ville, lorsqu'il fut nommé conseiller général, par ordonnance du Roi du 2 novembre 1814. Il siégea en cette qualité aux sessions de 1815 et 1816 et donna ensuite sa démission ; il fut remplacé par M. Pourrat-Mathias, qui fut nommé par ordonnance du Roi du 22 avril 1818.

VIREVAUX (GABRIEL), né à Saint-Beauzire, le 9 février 1813, fils de François et de Marie Cohade, épousa Jeanne Cohade, de laquelle sont issus : François Virevaux, époux de Joséphine-Marie Lamy, à Saint-Beauzire ; Anna Virevaux, veuve de Michel Chardat, à Clermont, et Gabriel Virevaux, époux d'Eugénie Delaire, à Sauviat. Il a été maire de la commune de Saint-Beauzire, conseiller d'arrondissement du canton d'Ennezat de 1871 à 1877, et enfin conseiller général de 1877 à 1883 ; il passa inaperçu dans cette assemblée.

DE VISSAC (PIERRE) était avocat à Riom, lorsqu'il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme, par ordonnance du Roi, du 9 mai 1816, en remplacement de M. Chabrol de Tournoël. Il fut plusieurs fois élu secrétaire du Conseil et conserva ces fonctions jusqu'en 1830.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX DONT LES NOTICES AVAIENT ÉTÉ OMISES DANS LA GALERIE PRÉCÉDENTE.

CHALEIL (JACQUES), né le 29 décembre 1848, était directeur de l'École des arts et métiers de Clermont-Ferrand, lorsqu'il fut élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme par le canton de Saint-Rémy, aux élections du [illegible] août 1880, par 1,481 voix contre [illegible] à M. le baron de Barante, sur 2,908 votants et 4,168 inscrits.

M. Chaleil conserva ces fonctions jusqu'à son décès arrivé en 1883, et fut remplacé aux élections du 9 mars 1884, par M. Bechon-Morel père, fabricant de coutellerie à Saint-Remy.

CHAMERLAT (Noel-François-Victor), né à Neuville, canton de Billom (Puy-de-Dôme), le 28 novembre 1841, propriétaire-agriculteur, ancien pharmacien à Courpière; fut d'abord adjoint au maire de Courpière en septembre 1870, et nommé maire de la même ville en septembre 1877. Depuis cette époque, il n'a jamais cessé d'être réélu à tous les renouvellements successifs.

Elu conseiller d'arrondissement de son canton aux élections du 4 novembre 1877, par 1,409 voix sur 2,602 votants et 4,627 inscrits, M. Chamerlat devint conseiller général du même canton aux élections du 28 juillet 1889, où il obtint 2,064 voix, contre 1,645 à M. Dumas, de Vollore, conseiller sortant, sur 3,852 votants et 4,763 inscrits. Il a été réélu sans concurrent aux élections du 28 juillet 1895 par 2,743 voix sur 2,806 votants et 4,341 inscrits ; et enfin le 28 juillet 1901, par 2,393 voix sur 2,498 votants et 4,798 inscrits.

M. Chamerlat posa sa candidature radicale lors de l'élection partielle du 5 mai 1895, et fut élu député du Puy-de-Dôme par l'arrondissement de Thiers, en remplacement de M. Duchasseint, décédé.

Il se vit renouveler son mandat aux élections générales de 1898, par 11, 295 voix contre 9,294 à M. Marignier.

M. Chamerlat est aussi, depuis la session d'août 1901, vice-président du Conseil général (1).

Le NORMANT de FLAGHAC (Philibert) habitait le canton de Saint-Amant-Tallende, lorsqu'il fut élu par ce canton membre du Conseil général du Puy-de-Dôme, aux élections du 17 novembre 1833, par 47 voix sur 87 votants et 100 inscrits. Il conserva ces fonctions jusqu'aux élections du 4 décembre 1836, époque où il fut remplacé par M. Bonjour.

MOLIN (Jean-Baptiste-Louis) naquit à Riom, le 24 août 1789. Propriétaire dans l'arrondissement d'Ambert, il fut nommé conseiller général du Puy-de-Dôme en 1831, et conserva ses fonctions jusqu'à la réorganisation des Conseils généraux en 1833. Député du Puy-de-Dôme de 1834 à 1846, il devint, le 9 juillet 1836, conseiller de préfecture du Puy-de-Dôme, et après avoir été secrétaire général jusqu'en 1839, il fut appelé, à cette époque, comme conseiller de Préfecture de la Seine.

M. Molin mourut à Paris, le 27 avril 1880 (2).

De RIBEROLLES (Louis-Guillaume-Annet), né le 10 janvier 1810, était maire de la commune d'Arconsat depuis 1840, et juge de paix de Saint-Remy, lorsqu'il fut élu conseiller général du Puy-de-Dôme par ce canton, aux élections du 3 septembre 1848, par 976 voix contre 801 à M. Marcland, sur 1,777 votants et 2,635 inscrits. Il resta en fonctions jusqu'aux élections du 31 juillet 1852, où il ne se représenta pas et fut remplacé par M. Marcland, maire de Saint-Remy. M. de Riberolles conserva la mairie d'Arconsat jusqu'en 1860.

(1) Voir sa biographie plus complète, tome IV, pages [illegible] et suivantes.

(2) Voir sa biographie plus complète, tome I, page [illegible], et tome IV, pages [illegible] et suivantes.

CONSEILLERS GÉNÉRAUX NOUVELLEMENT ÉLUS

LES 21 ET 28 JUILLET 1901.

AHOND (Pierre-Joseph), né à Ardes, le 11 novembre 1852, était pharmacien et adjoint au maire de cette ville (1884-1896) lorsqu'il fut élu conseiller d'arrondissement de son canton aux élections du 28 juillet 1895, par 1,239 voix contre 440 à Hermet, sur 1,708 votants et 2,565 inscrits. Réélu au renouvellement de 1898, il conserva ces fonctions jusqu'en 1901.

A cette époque, M. Serre ne s'étant pas représenté aux élections du 21 juillet, M. Ahond fut élu par son canton conseiller général du Puy-de-Dôme par 1,386 voix, sur 1,604 votants et 2,653 inscrits.

BLANCHETON (Louis), docteur en médecine à Saint-Anthême, dont nous avons donné précédemment la biographie, est né à Viverols, le 13 janvier 1827. Conseiller général du canton de St-Anthême, de 1871 à 1889, il a été réélu par le même canton aux élections du 21 juillet 1901, par 915 voix contre 739 au docteur Chapot, conseiller sortant, sur 1,665 votants et 2,035 inscrits.

M. Blancheton, qui est officier de l'Instruction publique, a présidé, comme doyen d'âge, la première séance de la session d'août 1901 (1).

FELIX (Claude), né à Aulnat le 4 septembre 1863, est professeur au lycée de Clermont-Ferrand et maire de la commune d'Aulnat depuis 1892.

Il s'est présenté aux élections du Conseil général dans le canton Est de Clermont-Ferrand le 21 juillet 1901, et a été mis en ballottage avec 1,539 voix par M. le docteur Jay, conseiller d'arrondissement du canton, qui a obtenu 825 voix, et M. le docteur Pommerol, conseiller général sortant, qui a eu 948 suffrages.

Aux élections du scrutin de ballottage qui eurent lieu le 28 juillet suivant, M. Félix fut élu sans concurrent avec 2,021 voix, sur 3,330 votants et 4,346 inscrits.

Il a été nommé membre de la Commission départementale à la session d'août 1901.

HUGUET (François), né à Seychalles, de feu Sébastien et de Marguerite Courty, le 8 novembre 1862, est directeur de la Société anonyme « Le Progrès agricole et industriel », dont le siège est à Chignat, commune de Vertaizon.

Il a été élu membre du Conseil général du Puy-de-Dôme en remplacement de M. Verny, nommé juge de paix à Issoire, aux élections du 21 juillet 1901, par 1,380 suffrages contre 1,150 à M. Lagoutte, maire de Beauregard l'Évêque, ancien conseiller d'arrondissement du canton, sur 3,069 votants et 5,284 inscrits.

M. Huguet a été élu secrétaire du Conseil général à la session d'août 1901.

(1) Voir sa biographie plus complète, même tome, page 784.

CHAPITRE HUITIÈME

—

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT

DU PUY-DE-DOME (1800-1901)

Nous ne répéterons pas ce que nous avons dit précédemment sur l'origine et les attributions des Conseils d'arrondissement; nous nous bornerons à donner la nomenclature, par ordre de nomination, des conseillers de 1800 à 1833. Nous ferons figurer ensuite dans des tableaux, ainsi que nous l'avons fait pour les conseillers généraux, avec les résultats des élections dans chacun de nos cinquante cantons, les noms des membres des divers Conseils d'arrondissement depuis 1833 jusqu'à nos jours (1900).

Nous dirons aussi que la loi du 23 juin 1892 a modifié la durée du mandat des conseillers d'arrondissement; en voici la teneur :

« Art. 1er. — Dans les cantons où le tirage au sort opéré en 1871 a amené la coïncidence de l'expiration de mandat du conseiller général et du conseiller d'arrondissement, les conseillers d'arrondissement de ces cantons, lors des renouvellements partiels de 1892 et de 1895, ne seront élus que pour trois ans.

« Art. 2. — Les renouvellements partiels subséquents, dans les cantons dont il s'agit, seront faits conformément aux dispositions actuellement en vigueur de la loi du 22 juin 1833. »

Par application de cette loi, les Conseillers d'arrondissement dont l'expiration du mandat coïncidait avec celui de leur Conseiller général, ont vu leur renouvellement réduit en 1892 et 1895 à trois années au lieu de six.

§ 1er.

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT

(1800-1833)

Arrêté du 18 prairial an VIII (9 juin 1800).

Arrondissement de Clermont-Ferrand (4e). — Jean Tiolier père, né le 2 août 1744, homme de loi, ex-administrateur du Département ; Peyronnet, d'Herment, ex-administrateur du Département ; Hugon, propriétaire à Rochefort, ex-administrateur ; Beaufrère, notaire et propriétaire, ex-administrateur du Département en 1792, à Pont

du-Château ; Levet François, né à Clermont-Ferrand, le 18 décembre 1756, notaire royal à Clermont et propriétaire à Manson ; Lamy, propriétaire et administrateur, né à Lempdes ; François Rougier, notaire à Vic-le-Comte, né le 2 février 1762, ex-administrateur en l'an III ; Charvilhat, notaire à Cebazat, commissaire du Gouvernement ; Picot-Lacombe, ex-procureur syndic, ex-législateur; Perrier, commissaire près l'administration municipale de Cournon ; Cougoul, juge de paix à Olby.

Arrêté du 24 floréal an VIII.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT COMMUNAUX.

1er arrondissement (Riom). — Teilhot, de Riom; Gilhard, d'Aigueperse, commissaire près l'administration municipale; Urion Laguesle, propriétaire à Saint-Myon ; Randon, commissaire près l'administration municipale de Manzat ; Vialette père, notaire à Saint-Gervais ; Jean-Baptiste-Guillaume-Benoît Fournier aîné, ex-administrateur du Département en l'an VI ; Gilbert Maymat aîné, commissaire près l'administration municipale de Pionsat ; Ch.-Alex. Sersiron, ex-administrateur du district, demeurant au Montel-de-Gelat ; Gerzat, propriétaire à Ennezat ; Conchon, de Volvic, commissaire près l'administration municipale.

2e arrondissement (Thiers). — Perrichon, notaire à Châteldon, ex-administrateur ; Fabry, de Thiers ; Chèze, notaire et arpenteur à Vollore ; Beaudiment, juge de paix à Ris ; Gondre, ex-commissaire, de Courpière ; Gaubert, de Lezoux, ex-législateur ; Baudet, de Maringues, ex-législateur ; Goutay, de Joze, ex-administrateur du Département ; Favard d'Albine, de Changarraud, ex-juge ; Henry aîné, négociant à Thiers ; Rudel Cadet, ex-commissaire du canton extérieur de Thiers.

3e arrondissement (Ambert). — Artaud Blanval, d'Ambert, ex-législateur ; Madur Dulac, propriétaire ; Pellet, de Cunlhat, juge ; Escot père, propriétaire à Saint-Amant-Roche-Savine ; Chapot, notaire à Saint-Anthème ; Imbert, de Viverols, ex-administrateur du Département ; Pacros, de Marsac, ex-législateur ; Grellet de Ladeyte, de Saint-Germain-l'Herm, ex-président d'Election ; Meilhon, ex-commissaire, propriétaire à Arlanc ; Dupuy, propriétaire à La Freydière, près Arlanc ; Vimal-Madur, négociant d'Ambert.

5e arrondissement (Issoire). — Clément, notaire à Issoire, ex-juge de paix ; Courbeyre, géomètre; Cothon père, de Neschers, juge ; Faugière, du Favet, notaire au Vernet ; Grenier, notaire à Lamontgie ; Salomon, de Perrier, ex-maire, assesseur du juge de paix ; Dorlhac, notaire à Saint-Germain-Lembron, ex-administrateur du district ; Flat, notaire à Ardes, ex-administrateur municipal ; Chandezon, de Besse, ex-administrateur du Département ; Martin, de Singles, ex-administrateur ; Moulin père, de Latour, ex-législateur.

Arrêté du 3 ventôse an X.

Archimbaud Lagarde, propriétaire, en remplacement de Maymat, décédé.

Arrêté du 23 floréal an XI.

Arrondissement de Riom. — Gilhard, d'Aigueperse (réélu), sorti par le sort ; Mangerel remplace Vialette, de Saint-Gervais, sorti par le sort ; [illegible] remplace Conchon, de Volvic, sorti par le sort.

Arrondissement de Thiers. — Chassaigne-Dubost remplace Fabry, de Thiers, sorti par le sort ; Goyon-Jouvet remplace Chèze, à Vollore, sorti par le sort ; Darrot-Dulac remplace Rudel Cadet, sorti par le sort.

Arrondissement d'Ambert. — Pallas remplace Artaud-Blanval, d'Ambert, sorti par le sort; Chassaigne, d'Arlanc, remplace Meilhon, d'Arlanc, sorti par le sort ; Col remplace Pacros, de Marsac, sorti par le sort.

Arrondissement de Clermont. — Murols fils remplace Hugon, propriétaire à Rochefort, sorti par le sort ; Levet, sorti par le sort (réélu) ; Montguillon fils remplace Charvilhat, notaire à Cebazat, sorti par le sort.

Arrondissement d'Issoire. — Salomon, de Perrier, sorti par le sort (renommé) ; Flat, notaire à Ardes, sorti par le sort (conservé) ; Meyrand remplace Cothon, de Neschers, juge, sorti par le sort.

Décret du 28 août 1806.

Arrondissement de Thiers. — Jean Boudet-Boudet, de Maringues, en remplacement de Baudet-Lafarge, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 28 août 1808.

Arrondissement d'Ambert. — Bathier-Médat Louis, propriétaire, en remplacement de Chapot, de Saint-Anthême, sorti par le sort ; Dupuy Lagrandrive, fabricant, en remplacement de Dupuy, de Marsac, sorti par le sort ; Celeyron Louis-Antoine, négociant, en remplacement de Chapot, sorti par le sort ; Imbert Jean-François, géomètre, président du canton de Viverols, en remplacement d'Imbert, de Viverols, décédé avant le tirage au sort.

Arrondissement de Clermont. — Vincent Borias, juge de paix, en remplacement de Cougoul, sorti par le sort ; Jean Tiolier père, juge d'appel, sorti par le sort (conservé) ; Peyronnet Louis, notaire et maire d'Herment, sorti par le sort (conservé) ; Vigeral, Georges-Joseph, notaire et maire à Vertaizon, remplace Lamy, de Monton, sorti par le sort.

Arrondissement d'Issoire. — Dorlhac Jean-Louis, notaire de Saint-Germain-Lembron, sorti par le sort (conservé) ; Bertrand fils aîné, notaire, remplace Martin, de Singles, sorti par le sort ; Roch Faugières, du Favet, notaire et maire du Vernet, sorti par le sort (conservé) ; Clément, notaire à Issoire, sorti par le sort (conservé).

Arrondissement de Rioin. — Martin Géraud, notaire et maire, en remplacement d'Urion-Laguesle, de Saint-Myon, sorti par le sort ; Fournier Jean-Baptiste, notaire à Menat, sorti par le sort (conservé) ; Maignol Gilbert, juge de paix, en remplacement d'Archimbaud-Lagarde, de Saint-Gervais, sorti par le sort ; Du Peyroux Salemagne Jean-François, maire, officier, remplace Serciron, de Pontgibaud, sorti par le sort.

Arrondissement de Thiers. — Jean Dalchier des Baudins, propriétaire, en remplacement de Beaudiment de Ris, sorti par le sort ; Pierre Delapchier Duchasseint, médecin, en remplacement de Baudet, de Maringues, sorti par le sort ; Jean Boudet-Coudert, notaire, en remplacement de Perrichon, de Châteldon, sorti par le sort ; Jean-Baptiste Grangheon, notaire à Thiers, remplace Favard Dalbine, de Thiers, sorti par le sort.

Ordonnance du Roi du 2 novembre 1814.

Arrondissement d'Ambert. — Balthazard Cisternes, né à Saint-Bonnet-le-Chastel le 22 septembre 1743, avocat, membre du Directoire du district, juge au Tribunal du district, président de canton, maire, nommé en remplacement de Grellet de Ladeyte, décédé ; Blaise Perret, né à Saint-Anthème le 23 mai 1763, géomètre, procureur de la commune, administrateur du Directoire du district, commissaire du Gouvernement près l'administration municipale du canton de Saint-Anthème, notaire et maire de Saint-Anthème, nommé en remplacement de Col, décédé ; Louis Damien Bastier-Blot l'aîné, propriétaire, ancien président du canton, maire de la commune de Brousse, où il est né le 15 août 1770, nommé en remplacement de Bastier-Médas, décédé.

Arrondissement de Clermont. — Joseph Jeudy du Monteix, avocat, nommé en remplacement de François Levet, appelé comme conseiller de Préfecture ; Jean-Baptiste Teyras-Osmond, propriétaire et maire de Billom, nommé en remplacement de Peyrend ou Perrin, décédé.

Arrondissement d'Issoire. — Gabriel Burin de Leyrit, propriétaire, en remplacement de Moulin, décédé ; Etienne Saulnier fils, né à Issoire le 29 novembre 1764, substitut du procureur du roi, en remplacement de Clément, notaire, décédé.

Arrondissement de Riom. — Verny Gaspard-Antoine, l'un des présidents de la Cour royale de Riom, nommé en remplacement de Teilhot, décédé ; Gabriel de Bosredon, propriétaire et maire, nommé en remplacement de Fournier, décédé.

Ordonnance du Roi du 27 mars 1816.

Arrondissement d'Ambert. — Douvreleur-Gardelle Joseph, avocat, nommé en remplacement de Pallas ; Pierre-Denis-Joseph Vimal Madur, Juge au Tribunal de Commerce, nommé en remplacement de Pellet ; Balthazard-Cisternes fils, propriétaire, nommé en remplacement d'Escot ; Tardif-Saint Pardoux Jacques-Joseph, propriétaire, ancien subdélégué de l'Intendance d'Auvergne avant 1789, nommé en remplacement de Chassaigne ; Etienne Labrosse, fils, propriétaire à Viverols, nommé en remplacement d'Imbert ; Jacques Langlois, avocat à Ambert, nommé en remplacement de Cisternes ; Thomas Pierre-Mathieu Colbouquet, adjoint au maire de Saint-Anthème, nommé en remplacement de Perret.

Arrondissement de Clermont. — Du Fléchat, propriétaire à Saint-Amant, né en 1745, nommé en remplacement de Murol ; Bouyon, maire d'Herment, né en 1766, nommé en remplacement de Montguillon ; de la Farge, maire de Saint-Pierre-Roche, né en 1766, nommé en remplacement de Picot-Lacombe, décédé ; Bertrand Charles-Alexandre, né en 1777, médecin à Pont-du-Château, nommé en remplacement de Peyronnet ; Augustin de Leyval, propriétaire, né à Clermont, en 1781, nommé en remplacement de Beaufrère.

Arrondissement d'Issoire. — Aubier de Condat, né en 1756, propriétaire, nommé en remplacement de Courbeyre ; de Combarel fils, né au Vernet, en 1775, nommé en remplacement de Meyrand ; de Rodtz, maire de Marienge, né en 1784, nommé en remplacement de Grenier ; Burin des Roziers, propriétaire à Latour, né en 1786 nommé en remplacement de Bertrand ; Lacombe de la Chapelle, maire de Sauvagnat, né en 1753, nommé en remplace-

ment de Flat ; Vidal-Costel, adjoint au maire d'Ardes, né en 1775, nommé en remplacement de Burin-Leyrit ; Victor Dupuy, né en 1780, adjoint au maire de Neschers, nommé en remplacement de Chandezon.

Arrondissement de Riom. — Jean-François Montagnier-Labaume, né en 1756, propriétaire, nommé en remplacement de Gilhard ; Rodolphe Dutayat, ancien officier, à Randan, né en 1776, nommé en remplacement de Martin ; Gilbert de Chauvigny, né en 1766, ancien officier de marine, demeurant à Chapelle, nommé en remplacement de Chevalier ; de Latour du Pin, né en 1771, maire de Combronde, nommé en remplacement de Maignol ; Rochevert, né en 1777, propriétaire à Riom, nommé en remplacement de Toutée ; Soubrany de Bénistan, propriétaire à Riom, né en 1776, nommé en remplacement de Mangerel ; Chevarier Ernest, né en 1789, maire de Châteauneuf, nommé en remplacement de Randon.

Arrondissement de Thiers. — De Viry, né en 1761, maire de Joze, nommé en remplacement de Goutay-Perol ; Hugues de Bry, né en 1756, maire de Châteldon, nommé en remplacement de Delapchier-Duchasseint ; Riberolles-Desgarennes, né en 1760, propriétaire, nommé en remplacement de Grangheon ; Auguste Boisseuil, né en 1782, propriétaire à Bulhon, nommé en remplacement de Dachier des Bardins, qui avait démissionné pour raison de santé.

Ordonnance royale du 20 mai 1818.

Arrondissement d'Issoire. — Jean-Baptiste Girot-Pouzol, né en 1754, nommé en remplacement de Vidal-Costet, démissionnaire.

Arrondissement de Thiers. — François de Blumentein, maire de Lezoux, nommé en remplacement d'Auguste Boisseuil, démissionnaire ; Boudal-Sabatier, de Lezoux, nommé en remplacement de Gaubert, décédé.

Ordonnance du 27 mai 1818.

Arrondissement de Riom. — Amable de Combe, né à Riom, nommé en remplacement de Rochevert, décédé ; Pierre Giat, né à Randan, le 28 avril 1767, nommé en remplacement de Montagnier-Labeaume, décédé.

Ordonnance royale du 12 décembre 1818.

Arrondissement de Clermont. — Austremoine Desribes, né le 8 novembre 1759, nommé en remplacement de Dufléchat, démissionnaire.

Ordonnance royale du 30 juin 1819.

Arrondissement de Clermont. — Dalmas Antoine, propriétaire, né à Clermont, en 1766, secrétaire à l'Intendance depuis 1786 jusqu'à la suppression de cette administration, ancien administrateur, conseiller de préfecture depuis l'an X jusqu'à 1815, nommé en remplacement d'Austremoine Desribes, appelé comme Conseiller à la Cour de Riom.

Ordonnance du 21 juillet 1819.

Arrondissement d'Ambert. — Imbert Jean-François, notaire et maire à Viverols, né le 4 novembre 1777, nommé en remplacement de Vimal-Madur Pierre-Denis Joseph, appelé au Conseil général

Ordonnance du 4 avril 1821.

Arrondissement de Riom. — Jean-Marie Neyron des Aulnats, propriétaire, ancien maire de Riom, né en 1780, nommé en remplacement de Chauvigny, décédé ; Gabriel-François Pontagnier, né à Villeneuve-les-Cerfs, le 20 septembre 1767, avocat, adjoint au maire d'Aigueperse, nommé en remplacement de M. Dutaya, démissionnaire, par suite de changement de domicile.

Arrondissement de Clermont. — Culhat du Chamont, nommé en remplacement de De la Farge, démissionnaire.

Arrondissement de Thiers. — Thomas Forissier-Longeville, né à Ris, le 10 septembre 1776, adjoint, puis maire de Ris, juge de paix, nommé en remplacement de Debry, décédé ; Guillaume Goutay-Perol. né à Joze, le 6 février 1759, ancien administrateur du département, maire de Joze, nommé en remplacement de Deviry-Delille, qui a changé de domicile.

Ordonnance du 24 juillet 1822.

Arrondissement de Riom. — Gervais Mazeron de Bladeix, maire, notaire, né à Saint-Priest, en 1770, nommé en remplacement de La Tour du Pin.

Arrondissement de Thiers. — Guillaume Henry, négociant à Thiers, premier adjoint, nommé conseiller en remplacement de Henry Vayron, démissionnaire.

Ordonnance du 31 juillet 1822.

Arrondissement d'Issoire. — Fabre de Saint-Mende fils, maire de Saint-Yvoine, né en 1780, ex-garde du corps, nommé en remplacement de Girot-Pouzol, décédé.

Ordonnance du 11 août 1822.

Arrondissement d'Ambert. — Henry-Michel Dupatural, chevalier de Saint Louis, maire de Grandrif, né le 23 septembre 1765, ex-capitaine de frégate, nommé en remplacement de Louis-Antoine Celeyron Vimal, juge de paix, membre du Conseil municipal d'Ambert, de la Commission de surveillance des prisons et du bureau du Collège de cette ville, décédé en juillet 1822.

Ordonnance du 28 mai 1823.

Arrondissement d'Ambert. — Pierre-François-Thomas Dupuy-Sablon, propriétaire et négociant à Marsac, né en 1778, nommé en remplacement de Dupuy la Grandrive, décédé.

Ordonnance du 4 juin 1823.

Arrondissement d'Ambert. — Bravard Laboisserie fils (Pierre-Geneviève), né le 11 mars 1782, avocat, conseiller municipal d'Arlanc près Ambert, nommé en remplacement de Dupatural Henry-Michel, capitaine de frégate retraité, chevalier de Saint-Louis, décédé le 30 avril 1823.

Ordonnance du 21 juillet 1824

Arrondissement d'Issoire. — Teyras de Grandval Côme Damien, propriétaire, maire de Condes, né le 10 avril 1783, nommé en remplacement de Baron Desrozier, nommé conseiller général.

Arrondissement d'Ambert. — Teyras Louis-Jean, maire de Saint-Amant-Roche-Savine, né le 23 avril 1792, nommé en remplacement de Tardif Saint-Pardoux, décédé.

Arrondissement de Thiers. — Vicomte Daurelle de Montmorin Jean-Simon-Narcisse, chevalier de Saint-Louis, propriétaire à la Barge (Courpière), né le 30 août 1755, ancien capitaine de cavalerie, nommé en remplacement de Riberolles des Garennes, nommé conseiller général.

Ordonnance du 4 août 1824.

Arrondissement d'Ambert. — Benoît Madur-Dulac, fils cadet, né à Ambert, le 4 mars 1787, avocat, membre du Bureau de bienfaisance, procureur du Roi depuis le 30 juin précédent (1824), nommé en remplacement de Madur-Dulac, décédé le 14 juillet 1824.

Ordonnance du 20 août 1824.

Arrondissement d'Ambert. — Vimal Teyras, nommé en remplacement de Bravard de la Boisserie, nommé conseiller général, démissionnaire et remplacé par Pellet.

Ordonnance du 2 février 1825.

Arrondissement d'Ambert. — Antoine Pellet, juge de paix, conseiller municipal d'Ambert, né le 13 décembre 1787, avocat et successivement depuis la Révolution, juge d'instruction, substitut du procureur du Roi, membre des administrations charitables et du Conseil municipal, nommé en remplacement de Vimal Teyras non acceptant.

Ordonnance du 8 juin 1825.

Arrondissement de Riom. — Antoine Thévenin, président de Chambre à Riom, né en 1753 à Montaigut, législateur, procureur syndic du district de Montaigut, chevalier de la Légion d'honneur, nommé en remplacement de Verny, décédé.

Arrondissement de Thiers. — Pierre Fouilhouze, propriétaire, médecin, maire de Courpière, né le 16 mars 1770, nommé en remplacement de Gondre décédé; Laurent Dufraisse, juge d'instruction, au Tribunal civil de Thiers, né le 31 décembre 1767, avocat et successivement juge suppléant, substitut du procureur du Roi et juge d'instruction, nommé en remplacement de Darrot-Dulac, démissionnaire par lettre du 4 avril 1825.

Ordonnance du 15 juin 1825.

Arrondissement d'Issoire. — Blaise Cisternes de l'Orme, maire de Sauvagnat, né le 6 novembre 1766, nommé en remplacement d'Aubier de Condat Emmanuel, appelé au Conseil général.

Ordonnance du 27 juillet 1825.

Arrondissement de Clermont. — Comte Just Henry d'Oradour, propriétaire, maire d'Yronde, né le 25 mars 1776, militaire ayant servi à l'armée de Condé, nommé en remplacement de Rougier démissionnaire.

Ordonnance du 16 août 1826.

Arrondissement de Clermont. — Jacques Sablier d'Anchald, propriétaire, maire de Mauzun, né le 30 octobre 1766, membre de

l'Académie de Clermont, nommé en remplacement de Leyval, démissionnaire; Antoine de Lafarge, propriétaire, ancien maire de Saint-Pierre-Roche, né le 18 janvier 1777, ex-écuyer, ancien gendarme de la Garde, maire de sa commune pendant 25 ans, nommé en remplacement de Tiolier, démissionnaire.

Ordonnance du 23 août 1826.

Arrondissement de Thiers. — Jean-Baptiste-Jacques-Michel Bergounhioux, notaire et maire de Culhat, né le 22 juin 1780, nommé en remplacement de Blumestein, appelé au Conseil général.

Ordonnance du 4 juillet 1827.

Arrondissement de Riom. — Voysin de Gartempe Hippolyte, avocat général à Riom, né à Guéret (Creuse), le 16 février 1794, nommé en remplacement de Soubrany de Bénistan, démissionnaire.

Arrondissement d'Ambert. — L'Héritier Benoît, né à Champetières le 12 septembre 1786, propriétaire, maire de Saint-Bonnet-le-Bourg, nommé en remplacement de Cisternes, démissionnaire.

Arrondissement d'Isssoire. — Jean-Baptiste-Claude Teillard fils, né à Clermont-Ferrand le 10 septembre 1781, nommé en remplacement de Faugières, décédé; Jean-Baptiste Andraud du Rouzet, né à Clermont le 29 janvier 1887, propriétaire, nommé en remplacement de Salomon, démissionnaire; Gilbert de la Chapelle fils, propriétaire à Lamontgie, nommé en remplacement de Lacolombe de La Chapelle, démissionnaire.

Ordonnance du 11 juillet 1827.

Arrondissement de Riom. — Bérard de Chazelles Etienne, né à Clermont le 3 novembre 1774, propriétaire, chevalier de Saint-Louis, ancien militaire, nommé en remplacement de Neyron des Aulnats appelé au Conseil général.

Ordonnance du 1er septembre 1827.

Arrondissement de Riom. — Malet de Vendègre fils, né en 1801, propriétaire, maire de la commune de Quartier, nommé en remplacement de Pontagnier de Benoid, appelé au Conseil général.

Ordonnance du 30 juillet 1828.

Arrondissement de Riom. — Pierre Sablon du Corail, propriétaire, ancien maire de Blanzat, maire de Marsat, né à Riom le 2 septembre 1783, nommé en remplacement de Giat, démissionnaire, le 13 avril 1827.

Arrondissement d'Issoire. — Joseph Bertrand, maire de Saint-Sauves, ancien notaire, né à Saint-Sauves le 13 juin 1773, nommé en remplacement d'Andraud du Rouzet, décédé.

Ordonnance du 1er juillet 1829.

Arrondissement de Riom. — Gerzat Michel Marie, conseiller à Riom, né le 30 janvier 1791 à Riom, nommé en remplacement de Jean-Baptiste Gerzat, époux de Marie Beaudiment, ancien avocat, décédé à [illegible] le 25 décembre 1828.

Arrondissement de Clermont. — Teallier des Moulins Gabriel-Alexis, maire de Vertaizon, propriétaire, au château de Chignat, né à Neuville, canton de Billom, le 25 février 1781, nommé en remplacement de Vigeral Georges-Joseph, décédé le 6 mai 1829; Teallier Benoît-Joseph-Michel-Etienne, notaire et maire de Mauzun, né à Trézioux le 11 juillet 1789, nommé en remplacement de Vincent Borias, juge de paix du canton de Saint-Dier, décédé le 4 octobre 1828; Culhat du Chamond Simon-Martial, né à Clermont le 22 octobre 1792, nommé en remplacement de son père, démissionnaire.

Ordonnance du 19 février 1831.

Arrondissement d'Issoire. — Saulnier Etienne, propriétaire à Issoire, ancien avocat, substitut, procureur du Roi, né à Issoire le 29 novembre 1764 (conservé); Guillaume Triozon-Bayle, avoué, propriétaire à Issoire; Côme Damien Teyras de Grandval, propriétaire, maire de Coudes, né le 10 avril 1783; Camille Girot, né au Broc le 2 février 1796, propriétaire et maire; Camille Reymond, propriétaire à Issoire, né le 21 février 1790; Benoît Lhéritier, maire et juge de paix au Vernet, né à Champetières le 6 janvier 1776; Jean Refransat, propriétaire et maire de Saint-Babel, né à Ardes le 27 septembre 1791; Bertrand Dorlhac, avocat à Issoire, né à Saint-Germain-Lembron le 22 mai 1791; Etienne Costet, lieutenant de louveterie et maire de Collanges depuis 16 ans, né à Ardes le 22 août 1770; Pierre-Victor Joanny, maire de Saint-Vincent-d'Issoire, né le 22 juillet 1779; Joseph Bertrand, maire de Saint-Sauves, avocat, né le 13 juin 1773.

Arrondissement de Clermont. — Paul Blanc, né à Samiane, arrondissement de Forcalquier (Basses-Alpes), le 15 avril 1777. Banquier à Clermont, ancien président du Tribunal de commerce, membre de la Chambre de commerce et du Conseil municipal; Antoine Costes, juge de paix à Clermont, né à Culhat le 6 décembre 1753, notaire en 1779 jusqu'en 1813, juge de paix depuis 1814, nommé conseiller d'arrondissement en remplacement de Levet, démissionnaire.

Arrondissement de Riom. — Comte Dupeyroux de Salmagne Charles-Francois-Marie, chevalier de Saint-Louis, né à Pontaumur, le 23 mai 1764, capitaine au 15e régiment de Béarn Infanterie, maire de Pontaumur depuis avril 1803, président de canton et conseiller d'arrondissement depuis 1808; Gilhard Mathieu Marie, né à Aigueperse le 29 août 1765, juge de paix à Aigueperse, avocat au Parlement de Paris, le 30 janvier 1787, assesseur du juge de paix d'Aigueperse en novembre 1790, administrateur de l'hospice civil et procureur de la commune d'Aigueperse en mai 1791, commissaire du pouvoir exécutif du canton d'Aigueperse, sous le Directoire, juge de paix provisoire du canton extérieur d'Aigueperse, ensuite juge de paix de la ville et du canton jusqu'en avril 1816, membre du Conseil d'arrondissement depuis la formation de ce Conseil jusqu'en 1816, membre du Conseil municipal d'Aigueperse, renommé conseiller d'arrondissement de Riom le 19 février 1831; Bayle Jean Marie, avocat à Riom, y né le 24 mars 1779, avocat, maire en 1815, en 1831 conseiller municipal, capitaine de grenadiers de la Garde nationale, membre du Conseil de discipline de l'ordre des avocats; Vayron Louis-Solon, notaire à Menat; Serciron Gilbert Jean, docteur en médecine, maire pendant les Cent jours et depuis la Révolution de 1830, né à Pontgibaud le 14 septembre 1782;

Thevenin Antoine, président de Chambre à la Cour de Riom, né le 7 décembre 1757 à Echassières (Allier), avocat, député à la première législature en 1791, en l'an VII au Conseil des anciens, nommé en 1812 conseiller à la Cour de Riom, en 1818 président, et le 25 octobre 1822, chevalier de la Légion d'honneur; Chevangeon-Duvivé Jacques, propriétaire à Riom, y né le 11 mai 1786; Bérard de Chazelles Etienne, propriétaire à la Canière, commune de Thuret, né à Clermont le 3 novembre 1774, ancien militaire, chevalier de Saint-Louis; de Combes Antoine-Amable, conseiller à la Cour de Riom, né le 4 juin 1777, époux de Françoise Grenier, fille unique du premier Président de la Cour royale de Riom, maire de la commune du Vernet (Allier), avocat reçu en 1811, substitut du procureur général de la Cour de Riom, le 3 décembre 1818, conseiller à la même cour le 1er mai 1822, conseiller d'arrondissement depuis 7 ou 8 ans, membre du bureau de bienfaisance et membre du Conseil de charité des hospices de Riom.

Arrondissement de Thiers. — Huguet François, demeurant à la Veine par Crevant, né à Courpière le 27 décembre 1778, a exercé comme avoué-licencié près la Cour royale de Riom depuis 1805 jusqu'à 1828; Gondre Paul-Emile-Augustin, maire de Courpière, y né le 28 octobre 1800; Tourraud-Bonnefoy Marc-François, né à Thiers le 20 février 1785, avocat, juge suppléant, membre du Conseil municipal, administrateur de l'Hospice de Thiers; Lasteyras François, pharmacien à Thiers, juge au Tribunal de commerce, adjoint au maire de Thiers, né à Eglisenenve (Puy-de-Dôme) le 11 juin 1781; Goutay-Perol Guillaume, juge de paix à Maringues, ex-administrateur du Département et maire de Maringues, né à Joze en 1759; Forissier Longeville Thomas, juge de paix à Ris, adjoint au maire, conseiller municipal, né à Ris le 10 septembre 1766; Dufour-Blettery Sébastien-François, négociant à Thiers, né le 26 juillet 1771; Delapchier-Duchasseint Sébastien, docteur en médecine, né à Lezoux le 10 septembre 1782, adjoint au maire de Lezoux; Chomette Jacques, géomètre, notaire et maire à Saint-Remy, né à Courpière le 11 janvier 1791; Peyrend Pierre, maire de Maringues, né le 14 septembre 1780; Pinatelle-Antoine-Amable, propriétaire à Courpière, n'a pas accepté et a été démissionnaire le 1er mars 1731.

Arrondissement d'Ambert. — Teyras Louis, juge de paix à Saint-Amant Roche Savine, né à Ambert le 23 avril 1792, maire; Chassaigne Claude, propriétaire à Arlanc, né le 15 avril 1757, notaire, juge de paix, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal d'Arlanc; Lhéritier Benoît, juge de paix à Saint-Bonnet-le-Bourg, né à Champetières le 12 septembre 1786, maire, conseiller d'arrondissement et juge de paix; Couchard Jean François Marie, notaire à Saint Anthème, né à Saint Bonnet le Chastel le 11 février 1788, nommé en remplacement de Col Thomas-Pierre-Mathieu; Pallas Pierre Marie, médecin, maire et juge de paix à Olliergues, né le 3 février 1763, nommé en remplacement de Labrosse Pierre-Etienne; Bernard Barthélemy-Marie, avocat, maire d'Ambert, né le 6 mai 1793, fut d'abord juge suppléant, membre du Comité consultatif, conseiller municipal, puis enfin maire d'Ambert; Costes Pierre Vital, géomètre à Ambert, y né le 8 octobre 1767, nommé le 18 brumaire an II administrateur du Directoire du département du Puy-de-Dôme (fonctions qu'il a remplies jusqu'à fin floréal an III), le 27 ventôse an IX nommé greffier de la justice de paix d'Ambert jusqu'à destitution du 15 avril 1816, continué dans les fonctions

de conseiller municipal d'Ambert depuis le 4 mars 1819 jusqu'à ce jour; Imbert Jean-François, notaire et maire à Viverols, y né le 4 octobre 1777; Artaud Vital, négociant à Ambert, né le 29 avril 1780, juge suppléant et juge au Tribunal de commerce d'Ambert, membre à plusieurs reprises de la Chambre consultative de commerce, membre de l'Administration des Hospices pendant près de dix ans, membre du Bureau de charité, conseiller municipal, capitaine de la compagnie de réserve de la garde nationale; Pacros Benoît-Marie, né à Marsac le 24 novembre 1797, conseiller municipal de Marsac; Gouttebessis fils aîné, de Cunlhat, démissionnaire par lettre du 1er mars 1831.

Ordonnance du 13 Avril 1831.

Arrondissement d'Ambert. — Martin Jean-Marie, notaire et maire à Brousse, arrondissement d'Ambert, suppléant du juge de paix, né le 14 juillet 1773, nommé conseiller d'arrondissement d'Ambert en remplacement de Gouttebessis, fils aîné, démissionnaire.

Arrondissement de Riom. — Hugaly des Pradeaux, propriétaire à Epinet, nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement de Dufraisse-Vernines, officier en disponibilité.

Ordonnance du 18 Avril 1831.

Arrondissement d'Ambert. — Filère, notaire à Sugère, nommé conseiller d'arrondissement d'Ambert en remplacement de Sablon, démissionnaire.

Arrondissement de Thiers. — Beaune-Lavie, ancien maire de Lempdes, nommé conseiller d'arrondissement de Thiers en remplacement de Peyrend, démissionnaire.

Ordonnance du 6 Mai 1831.

Arrondissement de Thiers. — Bellein Guillaume-Pierre, juge de paix à Courpière, membre du Conseil municipal et avant greffier de la justice de paix, né le 22 novembre 1788, nommé conseiller d'arrondissement de Thiers en remplacement de Pinatelle Antoine Amable démissionnaire.

Ordonnance du 27 Avril 1832.

Arrondissement de Riom. — Arnauld Pierre, juge d'instruction à Riom, né à Vic-le-Comte le 17 octobre 1788, avocat, nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement de Rollat-Montrépy, non acceptant; Mangerel Gilbert, maire de Pionsat, y né le 20 août 1796, notaire à Pionsat, nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement d'Hugaly des Pradeaux, non acceptant.

Arrondissement de Thiers. — Pinatelle Delapchier Guillaume, né le 10 avril 1776, suppléant de la justice de paix, commandant de la garde nationale, nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement d'Huguet, démissionnaire; Darrot Lasseon Claude Benigne, propriétaire, maire de Thiers, y né le 6 novembre 1789, maire en septembre 1830, élu conseiller municipal en 1831, et nommé maire par ordonnance royale du 14 janvier 1832, nommé conseiller d'arrondissement de Thiers en remplacement de Dufour-Blettery, démissionnaire.

Ordonnance du 26 Juin 1832.

Arrondissement de Clermont. — Fargeix Jean-Alexandre, nommé conseiller d'arrondissement de Clermont en remplacement de Jeudy-Desmonteix, décédé.

Ordonnance du 31 Décembre 1832.

Arrondissement de Riom. — Degeorges Jacques, né à Aigueperse le 12 décembre 1767, médecin, maire de Chaptuzat, administrateur municipal, conseiller municipal, commandant de la garde nationale, médecin de l'hospice d'Aigueperse, nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement de Gilhard, décédé ; Rabusson-Lamothe Jean-Gilbert-Camille, né à Clermont le 11 juin 1797, propriétaire, capitaine de la garde nationale de Saint-Sylvestre, canton de Randan, maire pendant quatre ans de la commune de Frugières-le-Pin (Haute-Loire), nommé conseiller d'arrondissement de Riom en remplacement de M. Dupeyroux de Salmagne, décédé, non installé.

---

§ 2.

CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT

(1833-1900)

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
	ARRONDISSEMENT D'AMBERT					
	CANTON D'AMBERT					
[illegible] novembre 1833.	Pourrat Mathias Pierre, ex-sous-préfet d'Ambert, décédé le [illegible] juin 1835.	86	[illegible]	[illegible]	R (1)	Coste 21, à Chabrier-Gladel, 11 à Artaud-Perret, 5 à Pierre Richard, 1 à Madur-Dulac et 1 à Vimal-Dumonteil.
	Coste-Ponchon Pierre-Vital, géomètre à Ambert, né le 8 décembre 1767.	86	72	[illegible]	R	
[illegible] novembre 1835.	Vimal-Dumonteil Joseph-Henri, négociant, né le 21 janvier 1784.	86	57	41	M	
[illegible] décembre 1836.	id.	86	70	41		
	Meyssance-Vimal Pierre-Gabriel, maire, né le 10 janvier 1767.	[illegible]	79	[illegible]		
[illegible] décembre 1842.	Imberdis-Journet Pierre-Amable, maire d'Ambert, né le 2 novembre 1782.	101	81	62	R	[illegible] à Vimal-Dumonteil, 11 à Costes-Ponchon, 1 à Eugène [illegible], 1 à Dulac, 2 à Dupuy-Imberdis, 1 à Vimal de [illegible].
	Pietri Benoît Marie, juge de paix à Marsac, né le 22 novembre 1797.	101	81	46	R	
[illegible] septembre 1848.	Imberdis-Journet Pierre-Amable, propriétaire, maire, né le 2 novembre 1782.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
	Costes père Pierre-Vital, 1er adjoint, né le 8 décembre 1767, expert, maire après le 24 février.	[illegible]	[illegible]	630	R	Décédé le [illegible] juin 1850.
[illegible] août 1852	Imberdis-Journet Pierre-Amable, maire d'Ambert.	5296	[illegible]	[illegible]	R	
	Vimal-Dumonteil Joseph-Henri, propriétaire, [illegible] du tribunal de commerce d'Ambert, ancien maire d'Ambert, né le 21 janvier 1784.	5296	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] juin 1858.	Imberdis-Journet.	[illegible]	2376	[illegible]	R	
	Vimal-Dumonteil.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

(1) R, *Renouvellement*. — M, *Mort*. — D, *Démission*. — [illegible]

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
19 juin 1864.	Vimal-Vimal Léon-Henri, négociant, maire, président du tribunal de commerce d'Ambert, né le 21 janvier 1784.	5074	2568	2565	R	
	Imberdis-Journet.	5074	2568	2564	R	Décédé le 28 décembre 1867.
9 février 1868.	Amilhon Joseph-Louis, notaire et maire d'Ambert, né le 22 avril 1814.	5201	2881	2871	M	
15 octobre 1871.	Ledieu-Bazin Antoine, négociant, juge suppléant au tribunal de commerce, né à Ambert le 14 novembre 1834.	5310	1056	1012	R	
	Tardif Jean François-Marie, notaire à Job, né le 5 mars 1842.	5310	1056	987	R	
4 octobre 1874.	Ledieu-Bazin Antoine.	5444	2222	2109	R	
	Tardif Jean-François-Marie.	5444	2222	2123	R	
1er août 1880.	Ledieu Bazin-Antoine.	5301	2590	2303	R	
	Tardif Jean-François-Marie.	5301	2590	2337	R	
1er août 1886.	Bonny Maurice-Marius, maire de Marsac, né le 11 juillet 1852.	5268	2872	2728	R	
	Ledieu Antoine Bazin.	5268	2872	2745	R	
31 juillet 1892.	Bonny Maurice-Marius, maire de Marsac.	5209	2917	2844	R	
	Lhéritier Jean-Philippe, manufacturier et maire à Champétières, né le 25 novembre 1854.	5209	2917	2793	R	En remplacement de Ledieu, conseiller général.
28 juillet 1895.	Bonny Maurice-Marius, maire de Marsac.	5238	2717	2651	R	
	Lhéritier Jean-Philippe, manuf. et maire de Champetières.	5238	2717	2531	R	
21 juillet 1901.	Bonny Maurice-Marius, maire de Marsac.	5280	2464	2326	R	
	Domaine Jussias Joseph, adjoint au maire d'Ambert.	5280	2464	2313	R	

CANTON DE SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] novembre 1833.	C[illegible]ssaigne Jean-Baptiste, notaire et maire, né le 7 août 1790.	50	36	35	R	1 à Gilbert Taillandier.
1[illegible] décembre 1839.	id.	50	43	37	R	
[illegible] décembre 1845	id.	50	31	30	R	1 à Dupuy.
[illegible] septembre 1848.	id.	1891	1297	674	R	
1[illegible] août 1852.	id	2001	1289	1289	R	
[illegible] 1855.	R[illegible] Charles-Guillaume, maire de Saint-Amant-Roche-Savine, né en 1820.	1849	868	844	R	
1[illegible] juin 1858.	id.	1742	941	894	R	
1[illegible] juin 1864.	id.	1687	772	763	R	
8 [illegible] 1871	D[illegible] Louis, greffier de paix, [illegible] Saint-Amant-Roche-Savine, né le 24 août 1815.	1640	693	661	R	
[illegible] 1874.	id.	1551	790	755	R	
[illegible] 1880	P[illegible] Eugène-Jean Antoine-P[illegible], docteur en médecine, né le 10 avril 1844	1584	1083	676	R	
1er août 1886.	C[illegible] Antoine, maire de Bertignat.	1612	1114	966	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
juillet 1892.	Béal - Laroche Victor - Antoine, négociant aux Plaines, maire de Bertignat, né le 23 décembre 1854.	1600	969	928	R	
3 juillet 1895.	id.	1517	943	943	R	
juillet 1901.	id.	1495	889	863	R	

CANTON DE SAINT-ANTHÈME

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
3 novembre 1833.	Perret Mathieu - Jean - Baptiste-Alcide, juge de paix, né le 22 novembre 1800.	50	44	31	R	12 à Col Pierre-Mathieu-Thomas.
2 mars 1837.	Col Pierre - Mathieu - Thomas, maire de Saint-Anthème, né le 23 février 1783.	50	31	26	R	Nommé en remplacement de M. Perret, élu conseiller général le 4 décembre 1836.
ᵉʳ décembre 1839	id.	50	41	39	R	
7 décembre 1845.	id.	49	40	30	R	9 à Jarrige.
7 septembre 1848	Robert Simon, huissier, né en 1804.	1881	819	373	R	
ᵉʳ août 1852.	id.	1998	970	966	R	
3 juin 1855.	id.	1951	910	905	R	
5 juin 1861.	id.	1978	894	894	R	
4 août 1867.	Couchard Auguste, notaire à St-Anthème, licencié en droit, né le 27 août 1823.	2079	1205	982	R	
8 octobre 1871.	Gagnière Jean-Marie, maire de Saint-Anthème, né en 1829.	2018	107[illegible]	1054	R	
4 novembre 1877.	Mouhet Marcellin, expert-géomètre à Grandrif, né le 7 avril 1818.	1980	1278	679	R	536 à Col.
2 août 1883.	id.	1912	940	880	R	
8 juillet 1889.	id.	1946	1567	816	R	676 à Couhert.
8 juillet 1895.	Chassagnol Blaise, maire de Grandrif, né le 18 septembre 1834.	1982	1215	1120	R	Décédé le 19 mai 1898.
1 juillet 1898.	Charlet Félix, maître d'hôtel à Saint-Anthème, né le 19 mars 1854.	2007	1413	768	M	

CANTON D'ARLANC

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
4 novembre 1833.	Vachier-Degris Jean - Baptiste-Pierre, propriétaire à Arlanc, né le 26 juin 1783.	50	37	31	R	1 à Paul-Prosper Favier, notaire, 1 à Jacques Chassagnes, 1 à Desmales Sigeau et 1 à Bravard
ᵉʳ décembre 1839.	id.	50	32	29	R	
0 novembre 1845.	id.	49	35	29	R	2 à Bravard Frédéric, 1 à Bravard-Desmales, 1 à Bravard de Riolz, 1 à Chassagne, maire.
7 septembre 1848.	id.	3263	[illegible]	[illegible]	R	
ᵉʳ août 1852.	Douvreleur de la Barbatte Jean Joseph, médecin, maire de Mayres, né le 7 avril 1795.	3216	172[illegible]	1,40[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
3 juin 1855.	Douvreleur de la Barbatte Jean-Joseph, médecin, maire de Mayres, né le 7 avril 1795.	3129	1552	1542	R	
16 juin 1861.	id.	3329	1489	1489	R	
4 août 1867.	Bravard-Lavernière Adrien, juge de paix à Arlanc, né le 30 octobre 1827.	3289	1785	1785	R	
8 octobre 1871.	Brossard Jean, expert, maire de Dore-l'Eglise, né le 1er février 1826.	3497	1814	1778	R	
14 juillet 1878.	id.	3512	1446	1396	R	
12 août 1883.	id.	3507	1894	1656	R	
28 juillet 1889.	id.	3520	1961	1848	R	
28 juillet 1895.	id.	3313	2078	2018	R	Décédé le 30 avril 1896.
28 juin 1896.	Chapelle Michel, maire de Saint-Alyre, né le 2 avril 1850.	3262	1851	1345	M	
31 juillet 1898.	id.	3263	1474	1441	R	

CANTON DE CUNLHAT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Gourbeyre Joseph-Alexis, notaire, adjoint au maire, né le 23 novembre 1792.	50	38	24	R	9 à Benoît Marcland.
11 décembre 1836.	Bastier-Deroure Jean-Charles-Pierre, maire, né le 26 juillet 1783.	50	35	33	R	
11 décembre 1842.	Pas de résultat.	»	»	»	»	
5 mai 1844.	Bastier-Deroure Jean-Charles-Pierre, né le 26 juillet 1783.	50	37	33	»	1 à Lafougère, 1 à Hiver, docteu[r] 1 à Mory-Veilhon et 1 à Basti[er-]Meydat.
17 septembre 1848	Prulhière Louis, médecin à Auzelles, né le 18 janvier 1811.	2783	631	413	R	
1er août 1852	Hiver-Gonthier Antoine-Joseph, propriétaire négociant à Cunlhat, né en 1796.	2791	1361	1267	R	
13 juin 1858.	id.	2846	972	970	R	Décédé le 2 mars 1861.
16 juin 1861.	Martin Antoine-Henri, notaire et maire à Cunlhat, né le 1er janvier 1810.	2713	1458	1454	R	
19 juin 1864.	id.	2611	1586	1586	R	
8 octobre 1871	Portat Hilaire, docteur en médecine à Cunlhat, né le 1er mars 1838.	2702	1349	953	R	
4 octobre 1874.	Tournebize François, docteur en médecine, maire de la Chapelle-Agnon, né le 26 mai 1842.	2550	1394	1340	R	
[illegible] 1880.	id.	2565	2034	107[illegible]	R	932 à Batisse.
1er août 1886.	Gidon Henri-Antoine, docteur en médecine, né le 25 avril 1854.	2561	1417	13[illegible]8	R	
[illegible] juillet 1892.	[illegible] Laroche Antoine, maire d'Auzelles, né le 14 mars 1851.	2453	1580	15[illegible]3	R	
28 juillet 1895.	id.	293[illegible]	1160	1157	R	
[illegible] juillet 1901	id.	2353	135[illegible]	1313	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
CANTON DE SAINT-GERMAIN-L'HERM						
4 novembre 1833.	L'Héritier Benoît, juge de paix, né le 17 septembre 1786.	50	27	22	R	
1 décembre 1836.	id.	51	31	22	R	
1 décembre 1842.	Vauzelles Charles, juge de paix du canton de Saint-Germain-l'Herm, né le 18 octobre 1797.	49	34	22	R	
7 septembre 1848.	id.	3436	989	986	R	
er août 1852.	id.	3526	2139	2133	R	
3 juin 1858.	id.	3235	1806	1804	R	
9 juin 1864.	id.	3281	1617	1615	R	
8 octobre 1871.	Tardif Pierre, docteur en médecine à Fournols, né le 11 novembre 1815.	3240	1843	936	R	
4 octobre 1874.	id.	3080	1968	1913	R	
er août 1880.	id.	3022	1661	1604	R	
er août 1886.	Gaudias Louis-Annet-Félix-Gabriel, maître d'hôtel, né le 3 juillet 1828.	2956	1614	1608	R	
1 juillet 1892.	id.	2818	1800	1791	R	
8 juillet 1895.	id.	2801	1486	1421	R	
1 juillet 1901.	id.	2718	1329	1302	R	
CANTON D'OLLIERGUES						
4 novembre 1833.	Labrosse Pierre-Etienne, propriétaire, né le 12 juillet 1776	50	35	27	R	4 à Teilhol, maire ; 2 à Pallis, 1 à Monteilhet, notaire, et 1 à Lafoye aîné.
2 mars 1837.	Teilhol Pierre, maire de Saint-Gervais, né le 4 avril 1767.	50	34	16	(1)	
décembre 1839.	id.	50	31	16	R	Décédé.
juin 1845.	Monteilhet Pierre, notaire, maire d'Olliergues, né le 4 août 1780.	49	40	16	M	9 à Groisne Michel, d'Olliergues ; 9 à Monteilhet, Marie-Gervais.
novembre 1845.	Monteilhet Pierre, notaire et maire de Marat, élu par suite de son âge, né le 4 août 1780	50	42	20	R	20 à Charles Pacros fils, avocat à Ambert, et 1 à Girand, d'Olliergues.
septembre 1848.	Duranthon-Lachassaigne François Claude, notaire à Marat, né le 29 juin 1820.	2286	1192	1182	R	
août 1852.	id.	2384	1247	627	R	
juin 1855.	id.	2390	1882	1390	R	
juin 1861.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
août 1867.	id.	[illegible]	1969	[illegible]	R	
décembre 1871.	Maleurat Louis, propriétaire à Vertolaye.	[illegible]	1346	[illegible]	R	
juillet 1878.	Girand Pierre, médecin, maire d'Olliergues, né le 15 mars 1849.	2325	1271	1196	R	
2 août 1883.	Monteilhet Félix, notaire, suppléant du juge de paix, né le 11 juin 1821.	2264	1829	1034	R	[illegible] à Pierre Girand.
juillet 1889.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

(1) Nommé en remplacement de Labrosse, élu conseiller g[illegible] 18[illegible].

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
28 juillet 1895.	Chardon Jean-Mathias, adjoint à Marat, né le 2 novembre 1843.	2256	1393	1375	R	
31 juillet 1898.	Monteilhet Ambroise-Annet-Félix, notaire, né le 6 juillet 1857.	2287	1427	735	R	

CANTON DE VIVEROLS

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Vachier Jean-Joseph, propriétaire à Viverols, né le 22 février 1798.	50	32	25	R	1 à Défourneaux, 1 à Duport, Granet, avocat; 1 à Imbert à Bravard, 1 à Saby et 1 à Dub
11 décembre 1836.	id.	50	21	16	R	
11 décembre 1842.	id.	50	39	35	R	1 à Gimel, 1 à Calemard et Imbert.
17 septembre 1848.	Gimel Isaac, notaire à Viverols, né le 13 février 1798.	1995	1161	727	R	
1er août 1852.	id.	2257	950	941	R	
3 juin 1855.	id.	2006	901	898	R	
16 juin 1861.	id.	1948	860	856	R	
13 mai 1866.	Imbert-Attale, notaire à Viverols, né le 25 juillet 1814.	»	»	»	M	Décédé le 19 février 1866.
4 août 1867.	id.	2032	1179	653	R	
8 octobre 1871.	Gayard-Michon, propriétaire à Viverols, né le 1er août 1830.	2104	1058	557	R	
4 novembre 1877.	Peloux Benoît-Jean-Baptiste, notaire et maire à Viverols, né le 5 mars 1850.	2114	1360	1264	R	
12 août 1883.	id.	2003	1486	1298	R	
28 juillet 1889.	Gimel Henri-Isaac, notaire à Viverols, né le 25 juin 1853.	2044	1604	901	R	626 à Granet Arthur.
28 juillet 1895.	Robert Jean-Baptiste, huissier, maire de Viverols, né le 28 mars 1855.	2002	1375	1373	R	
31 juillet 1898.	id.	2051	1260	1260	R	

ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

CANTON DE CLERMONT (EST)

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Debert-Lhoyer Marien, juge de paix et conseiller municipal à Montferrand, né le 27 janvier 1761.	50	38	26	R	8 à d'Orcières, 2 à Fleury et Barre.
4 décembre 1836.	Conche Pierre, médecin à Montferrand, né le 24 février 1794.	52	31	17	R	
22 août 1840.	Blanchard Mathieu, juge à Clermont, né le 12 octobre 1781.	51	31	22	R	
18 décembre 1842.	id.	57	24	15	R	7 à Debert, adjoint; 1 à Léo le Chazelles et 1 à d'Orcières.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
17 septembre 1848.	Barre-Mallye Antoine-Victor, ancien notaire à Cebazat, né le 19 juin 1807.	1371	1357	550	R	
1er août 1852.	id.	3358	1798	1776	R	
3 juin 1855.	id.	3651	2147	2133	R	
16 juin 1861.	id.	3590	1682	1660	R	
4 août 1867.	id.	3901	2312	2300	R	
8 octobre 1871.	id.	3998	2583	1452	R	
4 novembre 1877.	id.	3884	2951	2586	R	
12 août 1883.	Jay-Sudre Philibert, maire de Sayat, né le 16 novembre 1847.	3965	2714	2191	R	
28 juillet 1889.	id.	4344	3004	2671	R	
28 juillet 1895.	id.	4387	2541	2452	R	
31 juillet 1898.	id.	4346	1929	1926	R	Décédé le 3 novembre 1898.
8 janvier 1899.	Jay Noël-Jean-Baptiste, docteur en médecine, maire de Sayat, né le 30 mars 1868.	4312	2072	2062	R	

CANTON DE CLERMONT (NORD)

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
23 novembre 1833.	Prévost Jean-Baptiste-Benoît, colonel de la garde nationale, né le 21 août 1784 (1)	149	79	40	R	39 à Dielon-Redon.
20 mai 1838.	Bonnadier-Voilhat Benoit, président du tribunal de commerce né le 4 octobre 1778.	157	53	29	D	
1er décembre 1839.	id.	159	61	31	R	
7 décembre 1845.	Blanc Léon, banquier à Clermont, né le 5 septembre 1807.	175	92	68	R	18 à [illegible], 4 à Laroche, ex-[illegible], 1 à de Lav[illegible] [illegible] et 1 à Blatin fils aîné.
17 septembre 1848.	Bourgoignon-Sandouly François, maire de Royat, né le 4 octobre 1804.	1933	1226	690	R	
1er août 1852.	Chassaigne François, meunier, maire de Chamalières, né le 14 novembre 1796.	3539	1577	1471	R	Décédé le 19 mars 1857.
2 août 1857.	Renault Benjamin-François, propriétaire, maire de Chamalières, né en 1793.	3342	986	977	M	Ancien directeur des contributions indirectes.
13 juin 1858.	id.	3234	986	976	R	
19 juin 1864.	id.	[illegible]	1566	1480	R	Décédé le 16 octobre 18[illegible]
18 février 1866.	Couvreul, juge de paix à Clermont.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	M	
8 octobre 1871.	Chaudessole Félix, avocat à Clermont, né le 4 août 1839.	3898	1552	[illegible]	R	
4 octobre 1874.	id.	4033	1624	1418	R	
1er août 1880.	Cohendy Bouchet Jean, maire de Royat, né le 11 mai 1844.	4237	2280	[illegible]	R	
8 août 1886	id.	[illegible]	1881	1100	R	
31 juillet 1892.	Sudre Jean, maire de Durtol.	[illegible]	2096	[illegible]	R	
28 juillet 1895.	Poisson Pierre, maire de Chamalières, né le 19 septembre 1836.	5117	[illegible]	[illegible]	R	
21 juillet 1901.	Chatrousse, conseiller municipal à Chamalières, né le 1er mai 18[illegible].	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

(1) Démissionnaire le 14 avril 1838.

CANTON DE CLERMONT-SUD

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] novembre 1833.	Laroche-Fauverteix Robert, avoué et adjoint au maire, né le 11 janvier 1784.	143	98	65	R	31 à Lazet, médecin, 1 à Cavy et à C[illegible]lès.
1[illegible] décembre 1839	id.	200	91	67	R	
7 décembre 1845.	id.	221	99	85	R	4 à Vazeilhes, 1 à Chauvassaigne, 2 à Poncillon, 3 à Rougane, 1 à Lacombe Fauverteix et 2 Bonnadier.
17 septembre 1848.	Cougoul Guillaume, propriétaire à Aubière, né le 26 février 1789.	1827	993	532	R	
[illegible] 1852.	Laroche-Fauverteix Robert, avoué et adjoint au maire, né le 11 janvier 1784.	3779	2016	[illegible]	R	A donné sa démission le 23 juil 1853.
1853.	Laroche Jules, greffier du tribunal civil de Clermont, né à Clermont le 9 juillet 1818.	»	»	»	D	
3 [illegible] 1855.	id.	3408	1973	1940	R	
16 juin 1861.	Astaix Alexandre-Victor, avocat à Clermont, né le 7 janvier 1827.	3[illegible]	1736	1704	R	
[illegible] 1867.	Bonnel[illegible]x-Bayle, expert à Aubière.	3679	2878	1323	R	
[illegible]bre 1871.	Charles Blanc, propriétaire, né le 10 décembre 1823.	4022	884	839	R	
[illegible] novembre 1877	Roche-Ch[illegible] M[illegible], maire d'Aubière, né le [illegible] novembre 1820.	[illegible]	[illegible]	1733	R	1414 à Blanc.
[illegible] 1883	id.	[illegible]	1637	[illegible]	R	
[illegible] 1889.	[illegible] Guillaume, expert à Aubière, né le 2[illegible] [illegible] 1847.	5117	2440	[illegible]	R	[illegible] à Roche.
[illegible] 189[illegible], 2 [illegible]	[illegible] R[illegible], propriétaire à Aubière, 37 ans.		»	1263	R	
31 juillet 18[illegible].	[illegible] Antoine [illegible], né [illegible] 1863, propriétaire à Aubière.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

CANTON DE CLERMONT-SUD-OUEST

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] 1833.	[illegible] Hippolyte, adjoint [illegible], avocat, né le [illegible] 179[illegible]	14[illegible]	8[illegible]	[illegible]	R	[illegible] à Charles Jusseraud, banquier à Clermont, 3 à Gestes [illegible] [illegible]
[illegible]	id.	1[illegible]	8[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible] Riom.	1[illegible]	77	[illegible]	R	[illegible] à Salneuve, docteur, 3 à M[illegible] juge de paix, 1 à Chauvassaigne [illegible]
[illegible] septembre [illegible]	[illegible] 28 [illegible] 179[illegible].	[illegible]	111[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] 18[illegible]	[illegible] A[illegible], [illegible] de [illegible], [illegible] 18[illegible].	[illegible]	1818	[illegible]	R	
[illegible] 18[illegible]	id.	[illegible]	1146	11[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Nuances	CONCURRENTS
19 juin 1864.	[illegible] Antoine, [illegible] à Beaumont, expert, né en 1806.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	Herbaud Bertrandon, entrepreneur de travaux publics à Beaumont, né le 20 mai 1827.	[illegible]	1690	1426	R	
4 octobre 1874.	id.	[illegible]	[illegible]	1887	R	
1er août 1880.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1112 à Faye-Bardin.
1er août 1886	id.	[illegible]	1806	1674	R	Décédé.
10 août 1890.	Bertrandon-Bertrandon, propriétaire à Beaumont, né le 3 novembre 1859.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	M	
31 juillet 1892.	id.	[illegible]	[illegible]	1995	R	
28 juillet 1895.	id.	[illegible]	[illegible]	1492	R	
21 juillet 1901.	id.	[illegible]	1948	[illegible]	R	

CANTON DE SAINT-AMANT-TALLENDE

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Nuances	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Maugue-[illegible] Pierre, conseiller municipal, né le 4 septembre 1766.	[illegible]	[illegible]	22	R	11 à Girard-Lachenal, 2 à Jullard, notaire, et 1 à [illegible] de la Font-Fondue père.
1er décembre 1839.	id.	[illegible]	38	23	R	
7 décembre 1845.	Vidal [illegible] Jean-Antoine, maire de St-Amant-Tallende, né le 25 avril 1804.	51	43	22	R	19 à Girard, juge de paix.
17 septembre 1848.	Bouchet Charles, propriétaire à Aydat, né le [illegible] 1815.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
8 août 1852	Chomette Simon, maire de Saint-Saturnin, né le 7 juin 17[illegible].	[illegible]	[illegible]	1138	R	
16 juin 1861.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible]
11 janvier 1863.	[illegible] Prévost, propriétaire, maire de St-Amant-Tallende, ancien greffier de la justice de paix, né le 15 vendémiaire an XIII.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	M	
4 août 1867.	Quesvard Jacques-Jules, maire de Saint-Saturnin, né le [illegible] 1815.	2738	[illegible]	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	id.	[illegible]	1419	[illegible]	R	
4 novembre 1877.	Pradat Guillaume, propriétaire à Saint-Amant-Tallende, né le 13 octobre 1832.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] à P[illegible].
12 août 1883.	id.	[illegible]	1699	1589	R	
28 juillet 1889.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	D[illegible]naire.
5 juillet 1891.	id.	2826	[illegible]	[illegible]	D	D[illegible].
22 juillet 1894	Girard [illegible], [illegible], maire d'Aydat, né le [illegible] septembre 18[illegible].	[illegible]	[illegible]	[illegible]	D	
28 juillet 1895	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
31 juillet 1898	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
	CANTON DE BILLOM					
25 novembre 1833.	Bathol aîné, Jean-Baptiste, maire de Billom, né le 3 décembre 1773.	55	44	21	R	
1er décembre 1839.	id.	55	31	29	R	
23 juillet 1844.	Courbeyre Claude-Antoine, conseiller à la cour de Riom, né le 30 septembre 1795 (1).	61	47	31	M	
30 novembre 1845.	Huguet-Forion Claude-Marie, propriétaire à Billom, né le 2 décembre 1783.	65	52	32	R	16 à Courbaire fils, conseiller auditeur, 3 à Courbaire de Marcilhat.
17 septembre 1848.	Laroche Eugène-François, notaire à Billom, né le 6 mars 1808.	2750	1256	1091	R	
1er août 1852.	Bathol-Choussy, Louis-Nicolas, propriétaire, adjoint au maire de Billom, né le 11 novembre 1792.	3848	2199	2176	R	Décédé le 17 décembre 1854.
3 juin 1855.	Huguet Léon, notaire, maire d'Espirat-Regnat, né à Billom, le 22 juillet 1808.	3554	2025	1801	R	
13 juin 1858.	id.	3461	1452	1452	R	
19 juin 1864.	id.	3817	1951	1912	R	
8 octobre 1871.	Brunel, docteur en médecine à Billom, né le 1er juillet 1838.	4063	2013	1873	R	
25 juillet 1875.	Vicomte Arthur de Pierre, propriétaire à Bort, 36 ans.	3993	836	639	R	
1er août 1880.	Chaumont Pierre, maire de Glaine, né le 28 février 1818.	3907	1561	1517	R	Elu conseiller général le 18 novembre 1883.
24 février 1884.	Vieillard Francisque, greffier du tribunal de commerce de Billom, né le 26 février 1847.	3774	1655	1610	D	2 à Courbaire.
1er août 1886.	id., juge de paix.	3790	2123	2123	R	
31 juillet 1892.	Robe Léonce, notaire, juge de paix à Mauzun, né le 25 février 1844.	3817	2533	2480	R	
28 juillet 1895.	id.	3748	1865	1858	R	
21 juillet 1901.	id.	3837	1917	1881	R	
	CANTON DE BOURG-LASTIC					
24 novembre 1833.	Fargeix Jean-Alexandre, notaire à Bourg-Lastic, né le 24 mai 1783.	50	35	28	R	3 à Cohadon, ancien notaire ; 2 à Bogros, notaire ; 1 à Tardieu ; 1 à Monteix.
8 décembre 1839.	id.	50	40	25	R	
30 novembre 1845.	id.	50	27	25	R	1 à Désortiaux, ancien notaire ; 1 à Bogros, ancien notaire.
17 septembre 1848.	Cohadon Louis, médecin, maire de Bourg-Lastic, né le 8 avril 1817.	1722	836	357	R	
1er août 1852.	id.	1716	1072	1008	R	
13 juin 1858.	id.	1728	971	971	R	
19 juin 1864.	id.	1790	1380	1377	R	
8 octobre 1871.	id.	1814	1260	781	R	

(1) En remplacement de Bathol, décédé.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
4 octobre 1874.	Cohadon Louis, médecin, notaire à Bourg-Lastic, né le 8 avril 1817.	1872	1273	1205	R	
8 août 1880.	id.	1879	1052	553	R	493 à Audy.
8 mai 1881.	Coupat François, maire de Lastic, né le 18 septembre 1826.	1965	1017	649	R	354 à Liguret (décédé).
14 février 1886.	Coupat François, né le 18 septembre 1860, maire de Lastic.	1984	951	920	M	» à Parisse.
1er août 1886.	id.	2011	981	952	R	
31 juillet 1892.	Florand Pierre-Victor, docteur en médecine, maire de Bourg-Lastic, né le 7 février 1862.	1935	997	957	R	Elu conseiller général.
28 juillet 1895.	id.	1944	1127	871	R	
21 novembre 1897.	Quainon Jean, maire de Briffonds, né le 25 novembre 1860.	1981	1304	842	D	
21 juillet 1901.	id.	1993	830	765	R	

CANTON DE SAINT-DIER

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Filère Marcelin-Louis-Michel, notaire et maire de Sugères, né le 26 mars 1789.	50	39	29	R	6 à Micolon de Guérines, 3 à Dessaignes, avocat à Clermont, et 1 à Costilhes, juge de paix.
4 décembre 1836.	id.	50	33	17	R	
11 décembre 1842.	id.	[illegible]	34	17	R	15 à Boritis Cyprien, maire de Tours, né le 24 août 1809, 1 à Costilhes père, et 1 à de Guérines.
17 septembre 1848.	Costilhes Jean-Victor, notaire et maire, né le 21 mai 1799.	4110	1058	1057	R	
1er août 1852.	id.	4449	2538	2522	R	
3 juin 1855.	id.	[illegible]	2488	2487	R	Nommé conseiller général.
16 juin 1861.	Teallier Jean-Etienne-Ernest, juge de paix à Saint-Dier, né le 9 août 1819.	4080	2810	2390	R	
4 août 1867.	id.	4191	2186	2174	R	
8 octobre 1871.	Vimal, propriétaire et maire de Trézioux, né le 8 août 1837.	4203	1659	1588	R	
4 novembre 1877.	Béal-Chevalier Gilbert-Jules, propriétaire à Saint-Jean-des-Oll., né le 4 novembre 1845.	4138	2741	2049	R	560 à Vimal.
12 août 1883.	id.	3938	1742	1444	R	
28 juillet 1889.	id.	3854	2236	1573	R	513 à Calmy (décédé).
22 mars 1891.	Russias François, maire de Tours, né le 15 août 1840.	3835	1750	1742	M	
28 juillet 1895.	id.	3755	2072	2044	R	
31 juillet 1898.	id.	3652	1841	1837	R	

CANTON D'HERMENT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	D'Autier Antoine-Amable, propriétaire à [illegible], né le 17 juin 1788.	[illegible]	43	33	R	19 à Peyronnet, 1 à [illegible] (du 15 décembre 1833).
16 février 1834.	id.	[illegible]	35	26	D	
4 décembre 1836.	id.	50	31	[illegible]	R	8 à Peyronnet, maire.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] 1840.	Peyronnet François-Marie, ancien notaire, né le 23 octobre 1787.	50	34	30	D	
[illegible] 1842	Tardieu Chaltes-Gilbert, propriétaire à Herment, né le 18 juin 1810.	50	43	30	R	12 à Peyronnet.
17 septembre 1848.	Martin Michel, notaire à Tortebesse, né le 12 mars 1813.	1061	467	459	R	
[illegible] août 1852.	Peyronnet Louis-Annet-Félix, médecin à Herment, né à Herment le 31 août 1827.	1102	636	456	R	
[illegible] juin 1855.	id.	1013	430	427	R	
[illegible] 1861.	Pouyet François-Nicolas-Georges, propriétaire à Clermont, né le 22 juin 1833.	1092	761	761	R	
[illegible] août 1867	id.	1089	798	798	R	
8 octobre 1871.	Peyronnet Louis-Annet-Félix, médecin à Herment, né le 31 août 1827.	1037	783	523	R	
11 [illegible] 1877.	Désaymard Joseph, négociant à Clermont, chevalier de la Légion d'honneur, né le 23 août 1840.	1023	806	474	R	
[illegible] août 1883.	id.	1042	721	703	R	
28 juillet 1889.	id.	1077	746	469	R	247 à Peyronnet.
[illegible] juillet [illegible] août [illegible].	Roux Lucien, docteur en médecine à Herment, né le 31 décembre [illegible].	1066	609	[illegible]	R	
31 juillet 1898.	id.	1098	620	620	R	

CANTON DE PONT-DU-CHATEAU

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] 1833.	Bertrand Charles-Alexandre-Hippolyte, médecin à Pont-du-Château, né le 11 sept. 1777.	74	51	31	R	12 à Astier-Chaux, 4 à Cristal, d[illegible] Cournon 4 Rouillon, 1 à Beau[illegible]frère, 1 à Parrot.
[illegible] 1839	id.	81	61	33	R	
[illegible] 1842.	Brosson Michel, maire de Pont-du-Château, né le 11 octobre 1789.	88	70	40	R	18 à Parrot, maire des Martres d'Artières; 12 à Cristal, avoca[illegible] de Cournon.
[illegible] septembre 1848	Jallas [illegible] Antoine, propriétaire à Pont-du-Château, né le 22 mars 1814.	352[illegible]	227[illegible]	798	R	
[illegible] 1852.	Germain-[illegible] Antoine, maire de [illegible], né le 30 avril 1795.	3584	1922	1197	R	Décédé.
[illegible]	[illegible] Hippolyte, juge de paix à Pont-du-Château, né le 20 septembre 18[illegible].	3568	2884	2715	R	
[illegible] 1864.	id.	3478	[illegible]	[illegible]	R	Nommé conseiller de préfectur[illegible] (Voir sa biographie.)
[illegible]	Parrot A[illegible], maire des Martres-d'Artières, docteur en médecine, né le [illegible] août 1799.	3612	1808	1576	R	
[illegible] 1871.	[illegible] propriétaire et maire des Martres-d'Artières, né le [illegible].	3576	1817	1036	R	
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
0 mai 1877.	Terrasse Genès-Alphonse, ancien notaire à Cournon.	3414	2378	1189	R	
er août 1880.	Julien Antoine, maire de Cournon, né le 24 janvier 1843.	3311	2513	2174	R	
er août 1886.	Terrasse Genès-Alphonse, propriétaire à Montferrand, né le 1er juillet 1824.	3209	2623	1401	R	1025 à Julien.
1 juillet 1892.	Grassion Laurent-Joseph, maire de Lempdes, né le 16 décembre 1865.	3270	2251	2133	R	
8 juillet 1895.	id.	3253	1664	1620	R	
1 juillet 1901.	id.	3162	1694	[illegible]	R	

CANTON DE ROCHEFORT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
4 novembre 1833.	Audigier Antoine père, notaire et maire de Rochefort, né en 1764.	[illegible]	28	15	R	12 à Bellet et 1 à Comitis. (Cette élection a été attaquée mais le conseil de préfecture l'a validée.)
4 décembre 1836.	Baron Grangier de Cordès Louis, ancien militaire, né le 29 novembre 1783.	[illegible]	33	25	R	
7 mai 1840.	Mercier François-Marie, médecin à Rochefort, né le 10 octobre 1769 (1).	[illegible]	25	14	D	
1 décembre 1842.	Bertrand Pierre fils, docteur en médecine à Clermont, né le 3 septembre 1806.	[illegible]2	37	36	R	
7 septembre 1848.	Audigier Pierre, notaire et maire à Rochefort, né le 6 août 1791	3876	741	595	R	
er août 1852.	id.	4387	2581	[illegible]	R	
3 juin 1855.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]2	R	
6 juin 1861.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
4 août 1867.	id.	[illegible]	2810	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	Thomas Joseph, notaire et maire de Rochefort, né le 26 novembre 1835.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
4 novembre 1877.	id.	[illegible]	3083	[illegible]	R	
2 août 1883.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
8 juillet 1889	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	Décédé.
3 novembre 1889.	Echallier Louis, maire de Rochefort, né le 17 mai 1841.	[illegible]	[illegible]	1990	M	
8 juillet 1895	Roussel Louis, maire de [illegible]quenille, né le 30 août 18[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
1 juillet 1898.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible]
6 septembre 1900.	Mallet, maire d'Olby.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	D	[illegible] Mos[illegible]

(1) En remplacement de Grangier de Cordès, démissionnaire.
(2) Les résultats de l'élection dans la commune de M[illegible]-Q[illegible] [illegible].

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
	CANTON DE VERTAIZON					
24 novembre 1833.	Vigeral Guillaume-Joseph-Emile, notaire et maire de Vertaizon, né le 31 mars 1802.	57	35	25	R	9 à Desmales, maire de Chauriat, et 1 à Beuf.
11 décembre 1836.	id.	61	36	35	R	
11 décembre 1842.	id.	65	43	39	R	2 à Escot-Pradel, 1 à Ernest d'Orcières et 1 à Champrigaud.
17 septembre 1848.	Vigeral Antoine-Joseph-Guillaume-Jules, médecin à Vertaizon, né le 11 mars 1806.	3802	1254	1249	R	
1er août 1852.	id.	3803	2753	2748	R	
3 juin 1858.	id.	3688	2713	2712	R	
16 juin 1861	id.	3801	2797	2795	R	
4 août 1867	id.	3788	2722	2714	R	
8 octobre 1871.	Chambige, maire de Vassel, né le 6 octobre 1795.	3757	1995	1893	R	
4 novembre 1877.	Pouchon Pierre, maire de Bouzel, né le 27 octobre 1840.	3594	2659	2529	R	
12 août 1883.	id.	3400	2467	2372	R	Nommé conseiller général le 21 avril 1889.
9 juin 1889.	Lagoutte François Gilbert, propriétaire à Beauregard, né le 12 novembre 1857.	3422	2393	1243	D	1120 à Laurent-Laroche.
4 août 1889.	id.	3415	2644	1437	R	1199 à Laurent Laroche.
28 juillet 1895.	Réol Jean-Baptiste, maire de Chas, né le 10 juillet 1861.	3305	2681	1439	R	
31 juillet 1898.	id.	3365	1887	1832	R	
	CANTON DE VEYRE-MONTON					
24 novembre 1833.	Bonjour Antoine, notaire, né le 8 novembre 1777.	68	48	21	R	18 à Allemand, 8 à Tixier, maire, et 1 à Lepaître.
11 décembre 1836.	Tixier Jean Baptiste, médecin à Veyre, né le 17 janvier 1805.	73	46	35	R	
11 décembre 1842.	id.	94	73	43	R	28 à Chandezon et 1 à Larigaudi[illegible]
17 septembre 1848.	Lepelletier d'Aunay Charles-Claude-Théobald, maire d'Orcet, né le 18 mai 1806.	3653	2498	936	R	
1er août 1852.	id.	3642	2898	2792	R	
13 juin 1858	id.	3890	2926	2867	R	
19 juin 1864	id.	4036	[illegible]	2227	R	
[illegible]	Julhiard Ludovic, maire, propriétaire à la Roche-Blanche, né le 22 septembre 1830	3896	2733	2604	R	
[illegible] 1871.	[illegible], docteur en médecine, né le [illegible] octobre [illegible].	3877	[illegible]	1733	R	
[illegible]	[illegible] Sylvain, propr. à Orcet.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible] Emile, notaire à la Roche Blanche, né le 13 octobre 1840.	3767	2283	2141	R	
[illegible]	[illegible] Gilbert, maire des Martres-de-Veyre, né le 16 janvier [illegible].	3905	3066	1591	R	1369 à Rouchier.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
31 juillet 1892.	Rouchier-Valleix, propriétaire à la Roche-Blanche, né le 28 juin 1850.	4021	3199	1633	R	
28 juillet 1895.	Cureyras-Clausson, Victor-Auguste, maire de Planzat, né le 25 juillet 1853.	3952	1981	1762	R	
21 juillet 1901.	Soisson Louis-Antoine, né le 28 octobre 1863.	3753	2188	2019	R	

CANTON DE VIC-LE-COMTE

24 novembre 1833.	Guyot-Lavaline père, Jean-Baptiste, notaire et maire de Vic-le-Comte, né le 15 août 1773.	50	33	19	R	14 à Dessaignes, notaire.
8 décembre 1839.	id.	50	21	20	R	
30 novembre 1845.	id.	50	24	23	R	1 à Caul-Simoneux, adjoint au maire de Vic-le-Comte, y est né le 11 novembre 1793.
17 septembre 1848.	Coubret Antoine-Xavier, juge de paix à Vic-le-Comte, né le 25 août 1794.	4240	1897	964	R	
1er août 1852.	id.	4463	2392	2359	R	
13 juin 1858.	id.	4228	2182	217[illegible]	R	
19 juin 1864.	id.	4143	2040	2036	R	Décédé.
12 mai 1867.	Rougier Prosper, notaire à Vic-le-Comte.	4215	2980	1709	R	
8 octobre 1871.	Violle Amable-Henri, docteur en médecine à Vic-le-Comte, né le 27 février 1828.	4378	1790	1763	R	
4 octobre 1874.	id.	4326	2756	2735	R	
8 août 1880.	Francon Etienne-Camille, greffier de paix de Vic-le-Comte, né le 26 octobre 1840.	4286	138[illegible]	1175	R	128 à Moreau.
1er août 1886.	id.	4228	2356	2317	R	
31 juillet 1892.	id.	4118	2399	2216	R	
28 juillet 1895.	id.	404[illegible]	1517	1484	R	
21 juillet 1901.	Lacroix François-Joseph-Marie-Robert, maire de Pignols.	3917	1986	1852	R	

ARRONDISSEMENT D'ISSOIRE

CANTON D'ISSOIRE

24 novembre 1833.	Triozon-Bayle Guillaume, maire d'Issoire, né le 6 novembre 1792.	102	79	54	R	20 à Fabre de Saint-Menle fils, 3 à Brunel, 1 à [illegible] de R[illegible], et 1 Blettero [illegible].
26 juillet 1834.	Brunel Mathias-Antoine-Gabriel, ancien sous-préfet de Brioude, né le 14 janvier 1792.	102	»	»	R	
4 décembre 1846.	id.	102	78	51	D	
11 décembre 1842.	id.	11[illegible]	[illegible]3	55	R	3 à Fabre de Saint-Menle, [illegible] juge de paix, 2 à Triozon-Saulnier et 1 à Vernarin-Bos[illegible]
17 septembre 1848.	Emery Charles, avoué, 1er adjoint à Issoire, né le 25 avril 1800.	17[illegible]	12[illegible]	759	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
1er août 1852.	Verrière-Brès Antoine, médecin à Issoire, né le 19 novembre 1796.	4973	2312	2277	R	
13 juin 1858.	Feytas Léonard, propriétaire à Cordes, né en 1808.	4705	2935	2933	R	Décédé.
27 avril 1862	Pissis Jean-Jacques-Alfred, juge au tribunal civil d'Issoire, né le 20 août 1824.	4472	3400	3394	M	
1er juin 1864.	id.	4213	3412	3412	R	
8 octobre 1871.	Fauchery, propriétaire à [illegible], né le 14 avril 1845.	[illegible]	[illegible]	2163	R	
[illegible] octobre 1874	id.	4702	2730	2667	R	
[illegible] 1880.	Savonneux Auguste, docteur en médecine, [illegible], né le 17 février [illegible].	4714	2694	1743	R	635 à Auzat.
[illegible] 1886.	Gauttier Eugène, maire d'Issoire, né le 3 août 1835.	3036	2866	2614	R	
31 juillet 1892.	Boutte Alfred, agent d'assurances à Issoire, né le 11 octobre 1843.	4808	3121	1746	R	
28 juillet 1895.	id.	4592	1785	1670	R	
21 juillet 1901.	Dumeill Antoine, adjoint au maire d'Issoire.	4855	2296	1928	R	

CANTON D'ARDES

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] novembre 1833	[illegible] de Maillargues Auguste, maire d'Ardes, né le 12 mars 1802.	50	40	33	R	17 à Jean Giraud-Charmensat.
[illegible] 1836	id.	50	[illegible]	30	R	
11 [illegible]bre 1842.	id.	50	31	26	R	2 à Charmensat, juge de paix, 1 à Albaine, 1 à Peydière et 1 à Frioulière.
[illegible]	D[illegible] Charles-Antoine-[illegible], maire de Mazoyal, né le 25 [illegible] 1810.	[illegible]	30	[illegible]	R	
[illegible] septembre 1848.	[illegible] 1811.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	1600	R	
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	1506	R	
[illegible]	id.	2471	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1300	R	
[illegible]	[illegible]	2586	[illegible]	[illegible]	R	Démissionnaire.
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	D	
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1448	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	440 à Hernet.
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	1061	[illegible]	D	En remplacement de Aboud, élu conseiller général.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
	CANTON DE BESSE					
novembre 1833.	Boyer Jean-Baptiste, maire et notaire d'Egliseneuve, né le 23 février 1787.	50	37	20	R	6 à Morin père, officier de santé ; 5 à Huguet jeune, 3 à Boyer Amable.
décembre 1836	id.	50	30	19	R	
décembre 1842.	Bournet-Cougoul Eugène, avocat à Issoire, né le 14 mars 1806.	50	37	22	R	9 à Boyer, notaire à Egliseneuve, conseiller sortant.
septembre 1848.	Godivel Charles, propriétaire à Besse, né le 13 novembre 1816.	3156	1178	637	R	
août 1852.	Boyer Jean-Baptiste, notaire à Eglise-Neuve, né le 23 février 1787.	3171	1922	1188	R	
juin 1861.	Boyer George-Antoine, notaire à Egliseneuve, né en 1829.	3106	2037	1729	R	
août 1867.	Lenègre-Rouget Jean-Baptiste, propriétaire, né à Besse le 3 septembre 1824.	3106	1693	1628	R	
octobre 1871.	id.	3057	1636	1608	R	
novembre 1877.	id.	2917	1735	1715	R	
août 1883.	id.	2993	1660	1632	R	
juillet 1889.	id.	3069	1625	[illegible]	R	
juillet 1895.	Champeix Pierre, propriétaire à Sainte-Anastase, né le 7 novembre 1862.	3098	2429	1364	R	
juillet 1898.	id.	3171	1541	1526	R	
	CANTON DE CHAMPEIX					
novembre 1833.	Mally-Andraud Arthur, avocat à Brioude.	50	42	28	R	14 à de Combarel. (Élection annulée par jugement du tribunal civil de Brioude du 6 janvier 1834.)
mars 1834	Réélu.	»	»	»		
décembre 1839.	Christophle Antoine, juge de paix à Champeix, né le 5 juillet 1792.	51	35	25	R	
novembre 1845.	id.	50	35	32	R	1 à B[illegible], 1 à Casternes
septembre 1848.	Mallet Michel, notaire à Champeix, né le 20 août 1811.	3393	1665	1662	R	
août 1852.	id.	3268	1693	1680	R	
juin 1858.	id	3215	2398	2381	R	
juin 1864.	id.	3139	1811	1809	R	Décédé en [illegible] 1865.
mars 1866.	Montorcier Jean Baptiste Edouard, maire de Chadeleuf, suppléant de juge de paix, né le 24 août 1821.	2863	2173	2169	M	
octobre 1871.	Raynaud, propriétaire à Saint-Vincent, né le 9 février 1815.	3244	[illegible]	[illegible]	R	
octobre 1874.	id.	3208	2020	[illegible]	R	
août 1880.	Bony-Cisternes Antoine, maire de Saint-Cirgues, né le [illegible] décembre [illegible].	3188	2133	[illegible]	R	
août 1886.	id.	3170	[illegible]	[illegible]	R	Décédé [illegible] 1888
avril 1888.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	Élu conseiller général

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
28 juillet 1889.	Mordefroid Antoine, maire, né le 23 juillet 1830.	3256	2221	2113	D	
31 juillet 1892.	id.	3305	2151	2118	R	
28 juillet 1895.	Papon Michel, adjoint à Saint-Nectaire, né le 27 mai 1846.	3344	2365	1399	R	
21 juillet 1901.	id.	3410	1737	1561	R	

CANTON DE SAINT-GERMAIN-LEMBRON

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833	Dorlhac Bertrand, avocat à Issoire, né le 22 mai 1791.	50	39	26	R	12 à Mathias, propriétai[illegible] Breuil.
8 décembre 1839	Chabrier de la Salle Michel-Guillaume, propriétaire, né le 15 août 1790.	50	24	16	R	
30 novembre 1845	Costet fils, Étienne-Gustave-Odilon, maire de Collanges, né le 1 janvier 1813	50	31	17	R	10 à Chabrier et 3 à Lasalle
17 septembre 1848.	De Chalembel Auguste, propriétaire, né le 17 mai 1812.	[illegible]	996	719	R	
1er août 1852	Vernière-Dorlhac Frédéric, notaire et maire à Saint-Germain-Lembron, né le 30 novembre 1816.	3282	1445	1418	R	
3 juin 1855.	id.	3266	2170	2072	R	
16 juin 1861.	Costet Étienne-Gustave-Odilon, maire de Collanges, né le 1er janvier 1813.	2301	1902	1409	R	
4 août 1867.	Vernière Léon, avocat, propriétaire à St-Germain-Lembron, né le 20 janvier 1825.	3445	2717	1587	R	
8 octobre 1871.	De Chalembel, propriétaire à St-Germain-Lembron, né le 17 mai 1812.	3395	1292	1180	R	
4 novembre 1877	id.	3257	2113	1930	R	
12 août 1883.	Verdier Ernest, maire de Saint-Germain-Lembron, né le 16 avril 1845.	3407	2138	1986	R	
28 juillet 1889.	id.	3620	2342	1868	R	Décédé
2 août 1891.	De Chalembel François-Claudius, rentier à Saint-Germain, né le 21 novembre 1841.	[illegible]	1953	1923	M	
28 juillet 1895	id.	3578	2368	1951	R	
31 juillet 1901	id.	3450	2999	1521	R	

CANTON DE JUMEAUX

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833	[illegible] Chevant [illegible], maire de Jumeaux [illegible]	50	34	24	R	7 à Berget, juge de paix [illegible]
4 [illegible]	[illegible]	3[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
18 [illegible] 1842.	[illegible] docteur et maire [illegible] 9 mars 18[illegible]	50	[illegible]	27	R	16 à Sabattier, juge de p[illegible] Pardy-Chevant, maire [illegible] Jumeaux.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
17 septembre 1848.	Desarrau Judes, notaire et maire à Brassac, né le 28 janvier 1806.	2888	1423	641	R	
1er août 1852.	id.	2828	1492	835	R	
3 juin 1855.	id.	2637	1399	978	R	Décédé.
17 juillet 1859.	Jusseraud Claude-Eugène-Amable, maire de Brassac, garde mines, né le 11 juin 1816.	2700	1323	1320	M	
16 juin 1861.	id.	2639	1666	[illegible]	R	
4 août 1867.	Chomette Jacques, notaire à Lamontgie, né le [illegible] décembre 182[illegible]	2767	2231	1620	R	
8 octobre 1871.	Chauvet Louis, docteur en médecine à Brassac, né le 13 septembre 1839.	[illegible]	1397	[illegible]	R	
4 novembre 1877.	Esbrayat Etienne, ancien percepteur, négociant à Brassac, né le 29 juillet 1829.	[illegible]	1679	1588	R	
19 août 1883.	Sauvat Jean, négociant à Brassac, né le 4 juin 18[illegible].	2775	2137	893	R	824 à Delanef.
28 juillet 1889.	Reynard-Cassière François, maire de Jumeaux, né le 3 mars 1851.	2942	2203	1517	R	66[illegible] à Amblard
12 mars 1893.	Robin Franck-Gilbert, clerc de notaire à Lamontgie, né le 13 décembre 1864.	2926	2111	1250	D	Décédé.
28 juillet 1895.	Delanef François, propriétaire à Lamontgie, né le 17 août 18[illegible].	3021	2271	1288	R	
31 juillet 1898.	id.	3178	1085	1010	R	

CANTON DE LATOUR

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Burin-Desroziers Jean-François-Marie, ancien maire, né à Latour, le 13 janvier 1784	[illegible]	28	[illegible]	R	1[illegible] à Jacques Delsuc.
1er décembre 1839.	Burin des Roziers Marcellin, substitut du procureur du roi à Issoire, né le 29 mars 1812.	51	36	34	R	
30 novembre 1845.	id. En ce moment juge.	[illegible]	39	[illegible]	R	19 à Jean Delsuc-Desroziers, juge de paix.
28 novembre 1847.	Delsuc François-Gabriel, avocat, né le 25 mai 1800.	[illegible]	27	19	R	
17 septembre 1848.	id.	2351	[illegible]	[illegible]	R	
1er août 1852	id.	2475	[illegible]	[illegible]	R	
13 juin 1858.	id.	[illegible]	1621	1620	R	
19 juin 1864.	id.	[illegible]	1980	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
4 octobre 1874.	id.	2709	2005	[illegible]	R	
1er août 1880.	Guérin Julien, maire de Pichérande, né le 29 mai 1827.	2795	1799	[illegible]	R	[illegible] à Delsuc, [illegible].
4 mars 1883.	Bogros Antoine, docteur en médecine à Latour, né le 1er octobre 1825.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
1er août 1886.	id.	[illegible]	1815	[illegible]	R	
31 juillet 1892.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
28 juillet 1895.	id.	[illegible]	1701	[illegible]	R	
21 juillet 1901.	id.	2746	[illegible]	1295	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Nuanc.	CONCURRENTS
	CANTON DE SAUXILLANGES					
24 novembre 1833.	Christophle François-Marie, avocat, né le [illegible] mai 1793.	50	33	15	R	8 à Dessaye, 9 à L'Héritier et 1 à de Chazelles.
1er décembre 1839.	Lhéritier Benoît, juge de paix au Vernet, né le 6 janvier 1776.	50	35	19	R	
30 novembre 1845.	Matussières-Dupeyrond Antoine, chevalier de la Légion d'honneur, né le 30 avril 1790.	52	42	23	R	18 à Verny de Liberty et 1 à L'Héritier.
17 septembre 1848.	Montel Barthélemy, médecin et [illegible], né le 18 octobre 1787	3837	[illegible]	626	R	Décédé.
1er août 1852.	Goutay Jean-Baptiste Edmond, avocat et maire de Sauxillanges, né le 9 mai 1820.	3995	2257	[illegible]	R	
13 juin 1858.	id.	3772	[illegible]	[illegible]	R	
1er juin 1861.	id.	3946	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] septembre 1867.	Chabrier Henry, maire de Saint-Genès-la-Tourette, né le 17 avril 1837.	[illegible]	1007	92[illegible]	R	
8 octobre 1871.	id.	37[illegible]	[illegible]	2138	R	
[illegible] octobre 1874.	id.	37[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
1er août 1880.	Chassaing Auguste, maire de Saint-[illegible]-sur-Usson, né le 9 janvier 1837.	3813	[illegible]	1922	R	52 à Chabrier.
[illegible] août 1886.	Coupat Guillaume, propriétaire au Vernet-la-Varenne, né le [illegible] mai 1850.	3863	[illegible]	1992	R	
31 juillet 1892.	id.	37[illegible]	2199	21[illegible]	R	Démissionnaire.
1er septembre 1893.	Boudet Antoine, maire de Saint-Martin-des-Plains, né en 1857	38[illegible]	2221	13[illegible]	D	
[illegible] juillet 1895.	Henry François-Armand, directeur [illegible] né le 26 août 1845.	3837	1[illegible]	[illegible]	R	Décédé le 6 février 1900 à Clermont-Ferrand.
25 mars 1900.	Boutte Jean, boucher à Sauxillanges, né le 1er août 185[illegible].	378[illegible]	2321	1666	M	
[illegible] juillet 1901.	id.	3773	19[illegible]	186[illegible]	R	
	CANTON DE TAUVES					
[illegible] 183[illegible].	[illegible] François, [illegible] Saint-Sauves, né le 29 [illegible] 17[illegible]	50	[illegible]	21	R	13 à Gaudel, juge de paix, [illegible] Gerbal, notaire, 1 à [illegible], 1 à François Fauve[illegible], capitaine retraité, officier de la Légion d'honneur.
[illegible] 1839.	id.	51	[illegible]	27	R	
[illegible]	id.	51	38	3[illegible]	R	
[illegible] 1848.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] 1852.	[illegible] Pierre-[illegible], propriétaire [illegible] R[illegible] Auvergne, né le [illegible] 1810.	[illegible]	1035	10[illegible]	R	
[illegible]	id.	[illegible]	12[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	id.	[illegible]	797	78[illegible]	R	
[illegible] 1871.	[illegible], né le [illegible] juin 1840	[illegible]	35[illegible]	33[illegible]	R	
[illegible] 18[illegible]	[illegible]	216[illegible]	9[illegible]	96[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	[illegible]	CONCURRENTS
12 août 1883.	Pailloncy Charles, notaire à La-roddo, né le 28 septembre 1851	2331	1608	[illegible]	R	Décédé.
12 septembre 1886.	Goyon, docteur en médecine à Tauves, né le 7 décembre 1846.	2321	1543	773	R	Nommé conseiller général.
7 août 1887.	Riberolles Jean-Emile, docteur en médecine à Saint-Sauves, né le 24 octobre 1860.	2321	1121	1083	D	
28 juillet 1889.	Brun Auguste-Laurent-Emile, greffier de paix à Tauves, né le 7 décembre 1851.	2324	1392	1316	R	
28 juillet 1895.	id.	[illegible]	[illegible]	1306	R	
7 août 1898.	id.	[illegible]	1126	[illegible]9	R	

ARRONDISSEMENT DE RIOM

CANTON DE RIOM (EST)

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	[illegible]	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Allezard Jean-Baptiste, avoué et adjoint à Riom, né le 21 août 1799.	[illegible]	[illegible]	32	R	2[illegible] à de Vissac, [illegible] à Chamerlat, [illegible] à Allemand, [illegible] à Sanouet et [illegible] à Aicnen-Despetouses.
4 décembre 1836.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
23 décembre 1842	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] à M[illegible], [illegible] à R[illegible].
17 septembre 1848.	Grel[illegible]-D[illegible] Jean, dit M[illegible], propriétaire à C[illegible], né le 3 août 179[illegible].	[illegible]	[illegible]12	[illegible]	R	Décédé le 22 août 1850.
1er août 1852.	M[illegible] François-Alexandre, conseiller à la Cour de Riom, né en 1798.	[illegible]	1311	[illegible]	R	
13 juin 1858.	id.	3519	[illegible]	[illegible]	R	
19 juin 1864.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	[illegible] Nicolas, [illegible] Riom, né le 26 septembre 18[illegible].	[illegible]	2119	[illegible]	R	
4 octobre 1874.	id.	3323	[illegible]	[illegible]	R	D[illegible] le 31 octobre 18[illegible]
19 décembre 1875	Savarin Antoine-[illegible], [illegible] et [illegible] à Riom, né le [illegible] février 1834.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
1er août 1880	id.	3201	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] à P[illegible].
1er août 1886.	id.	3276	[illegible]	[illegible]		[illegible] par le C[illegible] de P[illegible]ture.
7 novembre 1886	Gr[illegible] Michel, [illegible] à [illegible], né le [illegible] 18[illegible]1.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
31 juillet 1892.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
28 juillet 1895.	id	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
21 juillet 1901.	id	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] M[illegible], [illegible].

CANTON DE RIOM (OUEST)

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	[illegible]	CONCURRENTS
[illegible] novembre 183[illegible].	Allemand Amable, avocat à Riom, né le 1[illegible] [illegible].	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] de V[illegible], [illegible] Datour.
[illegible] décembre 18[illegible]	id	109	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] 18[illegible]	P[illegible], [illegible] à Riom, né le [illegible] 180[illegible] (1)	[illegible]	[illegible]	[illegible]	D	[illegible]
30 novembre 18[illegible].	id.	118	[illegible]	[illegible]	R	[illegible]

(1) En remplacement d'All[illegible].

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
17 septembre 1848.	De la Vaissière Casimir, propriétaire, adjoint au maire de Volvic, né le 24 avril 1806.	2788	1493	722	R	
1er août 1852.	Tailhand aîné Pierre-Claude, juge au Tribunal civil de Riom, né le 4 juillet 1793.	3721	2068	1388	R	
3 juin 1855.	id.	3655	1826	1780	R	
16 juin 1861.	id	3649	1480	1458	R	
4 août 1867.	id.	3713	1266	1260	R	
8 octobre 1871.	id.	3677	1087	973	R	
4 novembre 1877.	Miomandre François-Adolphe, officier de santé à Volvic, né le 25 avril 1827.	3733	2823	1722	R	
12 août 1883.	id.	3728	2524	2205	R	
28 juillet 1889.	Brosson Michel-Eugène, propriétaire à Volvic, né le 5 février 1822.	3844	2855	1509	R	1,065 à Clémentel.
14 janvier 1894.	Bayle Vincent-Henri-Marie-Lucien, maire de Châteaugay, né le 17 août 1858.	3757	1750	1703	M	
28 juillet 1895.	id.	3707	2007	1440	R	
31 juillet 1898.	id.	3794	2086	2038	R	Élu conseiller général.
14 octobre 1900.	Faigheon Michel, maître d'hôtel à Volvic, adjoint au maire, né le 10 novembre 1851.	3740	2009	1928	D	

CANTON D'AIGUEPERSE

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Degeorges Jacques, médecin et maire de Chaptuzat, né le 13 décembre 1767.	93	67	35	R	11 à Gilhard, 6 à de Chazelles, 2 à Chambraly, 2 à Vazeilhes, 2 à Comby, 1 à Maignol, 1 Rouher Joseph.
14 décembre 1834.	Gilhard Pierre-Antoine, propriétaire à Aigueperse, né le 9 décembre 1789.	»	»	»	R	
4 décembre 1836.	id.	85	48	44	R	
11 décembre 1842.	id.	94	61	44	R	16 à Jean-François Maignol et 1 Salneuve Antoine.
17-18 sept. 1848	Rollat-Montrépnt Jean-François, propriétaire à Aigueperse, né le 17 janvier 1800.	4349	2276	895	R	
1er août 1852.	id.	4429	2410	1513	R	
3 juin 1855.	id.	3969	2446	2419	R	
16 juin 1861.	id.	4316	2295	2038	R	
4 août 1867.	Magnin Létang Gaspard-Ruffin, notaire, chevalier de la Légion d'honneur, maire d'Aigueperse, né le 17 avril 18[illegible]2.	4536	3324	3305	R	
8 octobre 1871	id.	426[illegible]	3021	2594	R	Démissionnaire.
[illegible] 1874	Saynes Nicolas, maire d'Aigueperse, né le 6 octobre 1824	4236	2614	2613	D	
4 novembre 1877	id	4182	3046	2883	R	
1[illegible] 188[illegible].	Rouher Alfred, ancien avocat général, propriétaire à Aigueperse, né le 24 novembre 1826.	4067	3109	1722	R	1,256 à Saynes Nicolas

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
juillet 1889.	Degeorge Joseph-Marie, docteur en médecine à Aigueperse, né le 17 décembre 18[illegible]8.	3973	3536	2659	R	559 à Rouher.
juillet 1895.	id.	4063	3298	2929	R	
juillet 1898.	id.	4038	2236	220[illegible]	R	

CANTON DE COMBRONDE

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
novembre 1833.	Croizier Michel-Jean-Baptiste, notaire et maire de Combronde, né le 10 janvier 1777.	[illegible]	[illegible]	23		10 à Arnauld, juge à Riom ; 4 à Chomier, avocat à Saint-Myon, et 1 à Chaduc, notaire à Davayat.
décembre 1836.	Chevalier Antoine, médecin, maire, né le 28 décembre 178[illegible].	51	43	24	R	
décembre 1842.	Desaix Léon, propriétaire, né le 20 mars 1811.	49	38	30	R	[illegible] à Chevalier Antoine et 1 à Jean-Baptiste-Michel Croisier.
septembre 1848.	Dateil-Croisier Claude, marchand à Combronde, né le 3 mai 1808.	2621	512	372	R	
août 1852.	Baron Desaix, dit Léon, propriétaire, né le 4 juillet 18[illegible].	2673	1852	942	R	
juin 1858.	id.	2766	1066	1957	R	
juin 1864.	Baron Desaix Louis-Gilbert-Amable, dit Léon, propriétaire à Combronde, né le 4 juillet 1809	2811	2072	2070	R	
octobre 1871.	id.	29[illegible]	1935	1791	R	
octobre 1874.	id.	2929	2274	2108	R	
août 1880.	id.	[illegible]	209[illegible]	18[illegible]	R	
août 1886.	De Bar Raymond-Antoine, né le 4 février 1842.	3012	2644	1405	R	
juillet 1892.	id.	3043	2618	1468	R	1,144 à Laurent.
juillet 1895	id.	2970	1913	1633	R	
juillet 1901.	id.	3021	249[illegible]	13[illegible]	R	1[illegible] à Pierre Rougier, maire de Montcel.

CANTON D'ENNEZAT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
novembre 1833.	Marnat Jean-Baptiste, juge de paix à Ennezat, né le [illegible] novembre 1766.	54	43	38	R	[illegible] à Cantal, 1 à de Benoit, 1 à du Cachet et 1 à Oger.
décembre 1836.	id.	53	40	[illegible]	R	
juin 1839.	Michelet Gilbert, juge de paix, né le 26 octobre 1779.	51	[illegible]	22	M	
décembre 1842.	Chirol Camille-Gilbert, avoué à Riom, né le 21 juin 1802.	51	35	[illegible]	R	1[illegible] à Michelet.
septembre 1848	id.	[illegible]	982	687	R	
août 1852.	De la Rousselle François-Bertrand-Maurice, juge de paix à Ennezat, né le 2[illegible] décembre 1803.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
juin 1855.	id.	3042	[illegible]	[illegible]	R	
juin 1861	id.	3069	[illegible]	[illegible]	R	
août 1867.	id.	3067	[illegible]	1989	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
8 octobre 1871.	Virevaux Gabriel, propriétaire, suppléant du juge de paix à Saint-Beauzire, né le 9 février 1813.	3065	2331	1273	R	
4 novembre 1877.	De Lauzanne Edgar-Marie-Joseph-Philibert, propriétaire à Clerlande, né le 19 juillet 1848.	2948	2090	1724	R	
12 août 1883.	Tixeront Etienne, notaire à Ennezat, né le 15 avril 1823.	2919	2469	1268	R	1,035 à Bassin.
28 juillet 1889.	id.	2884	2444	1359	R	1,021 à Borrot.
28 juillet 1895.	Bonnefoy-Germain Georges-Antoine-Adolphe, ancien notaire, officier d'Académie, maire de Saint-Beauzire, né à Paris le 7 mars 1859.	2850	2258	1167	R	998 à Tixeront, conseiller sort
31 juillet 1898.	Maridet Jean, expert à Ennezat, né le 28 avril 1828.	2836	1725	1686	D	En remplacement de M. Bonn élu conseiller général.

CANTON DE SAINT-GERVAIS

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Batisse Gervais, officier de santé de la commune de Saint-Gervais, né en 1773.	50	37	22	R	14 à Mazeron-Dubladeix, de S Priest.
14 décembre 1836.	Election nulle.	59	26	»		
26 février 1837.	Batisse Gervais id.	50	24	15	R	Batisse, 14.
11 décembre 1842.	Deval Arthur, substitut du procureur du roi à Riom, né le 12 octobre 1812.	50	37	37	R	
2 avril 1843. rempl. Deval, dém.	Batisse Gervais, chirurgien à Saint-Gervais, né le 29 novembre 1773.	50	37	23	D	14 à Maigne.
17 septembre 1848.	Roudaire Félix-Jean-Baptiste, propriétaire à Biollet, né le 7 novembre 18[illegible].	3262	885	882	R	
1er août 1852	id.	3579	1909	983	R	
13 juin 1858.	id.	3425	1602	1597	R	
1[illegible] juin 1864.	id.	3390	1670	1655	R	
8 octobre 1871.	Pradelle Sébastien Jules-Maurice, maire de Saint-Gervais, né le 6 juin 1826.	3499	1940	1752	R	
[illegible] octobre 1874.	id.	344[illegible]	1890	1848	R	
4 novembre 1877.	Busle Emile-Gilbert, notaire honoraire, maire de Saint-Priest-des-Champs, né le 14 janvier 1819.	3401	198[illegible]	196[illegible]	R	
1er août 1880	id.	3361	1998	1883	R	12 à Aubignat Ernest.
1er août 1886	id.	3349	1858	1649	R	
31 juillet 1892.	Masson Etienne-Henri, pharmacien, maire de Saint-Gervais, né le 31 octobre 1847.	3582	2231	2202	R	
[illegible] juillet 1898.	id.	3480	1594	1589	R	
[illegible] juillet 1904	id.	3465	1804	1779	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
	CANTON DE MANZAT					
24 novembre 1833.	Duché-Peyzue François, négociant à Riom, né le 26 décembre 1790.	[illegible]	37	19	R	13 à François-Antoine Parrot, 3 à Jean-Antoine Giraud-Dumonteix, 1 à Michel-Adolphe Hom, et 1 à Allemand, avocat.
8 décembre 1839.	Baret du Coudert Louis-Etienne, avocat à Manzat, né le 18 septembre 1813.	50	31	27	R	
30 novembre 1845.	Baret du Coudert Auguste-Annet adjoint au maire, né le 17 octobre 1811.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	14 à Parrot, notaire et maire à Charbonnières-les-Vieilles.
17 septembre 1848.	Astaix Quintien-François, maire de Manzat, instituteur expert, né le 10 février 1788.	3221	1312	[illegible]	R	
1er août 1852.	Baret du Coudert Annet-Alexandre, maire de Manzat, né le 14 octobre 1818.	3541	1687	1678	R	
13 juin 1858.	id.	3367	1956	[illegible]	R	
19 juin 1864.	Hom Louis, maire de Manzat, né le 15 janvier 1804.	3349	2316	1426	R	
8 octobre 1871.	Goigoux, docteur en médecine à Manzat, né le 16 juillet 1822.	3597	[illegible]	2091	R	
4 octobre 1874.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	Décédé.
26 janvier 1879.	Mazuel Amable-Bonnet, docteur à Manzat, né le 21 octobre 1850	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	670 à Hom Félix
1er août 1880.	id.	3701	2412	[illegible]	R	
1er août 1886.	Rongère Claude, notaire à Manzat, né le 14 août 1854.	[illegible]	[illegible]	1295	R	[illegible] à Sablier, avoué à Riom.
31 juillet 1892.	Mazuel Antoine-Bonnet, notaire, né le 12 octobre 1853.	3899	[illegible]	[illegible]	R	
28 juillet 1895.	id.	[illegible]	1881	[illegible]	R	
21 juillet 1901.	id.	[illegible]	[illegible]	1994	R	
	CANTON DE MENAT					
24 novembre 1833.	Basle Pierre-Jean-Baptiste, notaire et maire de Blot-l'Église, né le 3 juin 1783.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	[illegible] Joseph Mathé, maire, 1 à Foulhoux.
1er décembre 1839.	Lasteyras Jean Baptiste, médecin à Menat, né le 29 décembre 1791.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
7 décembre 1845.	id.	[illegible]	47	[illegible]	R	[illegible] à Basle Charles Pierre, propriétaire.
17 septembre 1848.	Lasteyras Blaise-Léon, propriétaire à Menat, né le 28 juillet 1818.	[illegible]	[illegible]	1070	R	
1er août 1852.	Basle Pierre Charles, maire à Servant, né en 1818, [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
3 juin 1855.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
16 juin 1861.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
4 août 1867	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
8 octobre 1871.	Chatron Gervais, [illegible] suppléant de la justice de paix demeurant à [illegible], né le 21 décembre 1812.	3225	[illegible]	[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
4 novembre 1877.	Rouchon Philippe, notaire et maire de Pouzol, né le 12 juillet 1844.	3289	2496	2019	R	
12 août 1883.	Baisle Charles, propriétaire à Servant, né le 11 mars 1818.	3249	2326	1716	R	
4 août 1889.	Champomier Jean-Ulysse, négociant à Servant, né le 10 novembre 1846.	3344	2834	1394	R	1309 à Senturel.
28 juillet 1895.	Chanselme Charles-Gilbert, maire de Servant, né le 7 déc. 1854.	3479	2603	1313	R	
31 juillet 1898.	Champomier Jean Ulysse, négociant à Servant, né le 10 novembre 1846.	3452	2302	1210	R	Décédé.
21 juillet 1901.	Belin César, docteur en médecine à Menat, né le 6 avril 1849.	3501	1338	1976	M	

CANTON DE MONTAIGUT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Bichard Jean-Baptiste-Antoine René, maire de Montaigut, né le 12 juin 1799.	50	35	22	R	11 à Laville et 2 à Buxerolles.
4 décembre 1836.	id.	50	28	22	R	
18 décembre 1842.	id.	49	28	24	R	1 à Bichard, médecin.
1er novemb. 1846.	Laville Jean-Auguste, notaire, né le 15 novembre 1800.	50	48	25	R	
17 septembre 1848.	Battu Jean-Baptiste, notaire à Montaigut, né le 31 mars 1801.	2452	1059	1058	R	
1er août 1852.	id.	2518	1706	1404	R	
13 juin 1858.	id.	2390	1570	1507	R	
19 juin 1864.	id.	2405	1525	1523	R	
8 octobre 1871.	Brody de Lamothe Pierre, notaire à Montaigut, né le 11 octobre 1832.	2811	1731	1693	R	
4 octobre 1874.	id.	2897	1888	1750	R	
1er août 1880.	Vaillant Claude, notaire honoraire à Bellaigue, commune de Virlet, né le 30 novembre 1820.	3041	2042	1513	R	398 à Bravy de Lamothe.
1er août 1886.	id.	3436	1903	1777	R	
31 juillet 1892.	Conchon Gilbert, adjoint à Saint-Éloy, délégué mineur, né le 8 mai 1846.	3730	2030	1836	R	
28 juillet 1895.	id.	3895	1536	1510	R	
21 juillet 1901.	Bravy Sauret Gilbert-Ernest, adjoint au maire de Montaigut, né le 11 décembre 1851.	4259	2549	1225	R	1187 à Conchon Gilbert, conseiller sortant.

CANTON DE PIONSAT

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Mangerel Gilbert, maire de Pionsat, né le 20 août 1796 (1).	50	37	35	R	1 à Nouhen, maire de Bussières et 1 à de Lestang.
25 juin 1839.	[illegible] Jacques fils, adjoint de Pionsat, né le 9 novembre 1805.	50	[illegible]	46	D	
1er décembre 1839.	id.	50	36	33	R	
30 novembre 1845.	id.	50	42	41	R	1 à Maymat.
17 septembre 1848.	[illegible] Amable, notaire à Saint-Maurice, né le 18 avril 1803.	[illegible]	1233	[illegible]	R	

(1) Élu conseiller général le 21 avril 18[illegible].

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] août 1852.	Bougerol fils, Gilbert, notaire à Pionsat, né le 10 novemb. 1806.	26[illegible]	1354	7[illegible]	R	
[illegible] juin 1858.	id.	22[illegible]	1159	115[illegible]	R	
[illegible] juillet 1864.	id.	2611	13[illegible]	13[illegible]	R	
[illegible] octobre 1871.	id.	2[illegible]67	1628	1602	R	
[illegible] octobre 1874.	id.	27[illegible]	2489	1481	R	
[illegible] août 1880.	Depoux Emmanuel-Jean-Marie, docteur en médecine à Pionsat, né le 2 septembre 1847.	27[illegible]	1636	1[illegible]87	R	
[illegible] août 1886.	Depoux Antoine, père du précédent, né le 3 janvier 1813.	283[illegible]	[illegible]	[illegible]42	R	
[illegible]1 juillet 1892.	id.	2840	1634	1598	R	
[illegible]8 juillet 1895.	id.	283[illegible]	1138	11[illegible]	R	
[illegible] juillet 1901.	Pradon-Valancy Gilbert-Lucien-Maurice, agriculteur à Pionsat, né le 25 juillet 1861.	291[illegible]	2011	1008	R	[illegible] au docteur Depoux, conseiller sortant. Election annulée par le Conseil de préfecture le 26 août 1901.
[illegible]1 octobre 1901.	Depoux Antoine, né le 3 janvier 1813.	2907	2230	113[illegible]	A	1087 à Pradon-Valancy.
	CANTON DE PONTAUMUR					
[illegible] novembre 1833.	Martinat de Chaumont Charles-Jacques, propriétaire à Pontaumur, né le 29 novembre 1800.	50	32	29	R	2 à Gaillard Gilbert, adjoint au Montel-de-Gelat, et 1 à de la Salle Joseph Gabriel Théophane.
[illegible]8 décembre 1839.	id.	50	[illegible]	2[illegible]	R	
[illegible] décembre 1845.	id.	[illegible]	3[illegible]	29	R	3 à Robert, avoué à Riom, 1 à de la Salle, 1 à Daupeyroux et 1 au docteur Peyronnet.
[illegible]7 septembre 1848.	De Pannevert Marien-Anne, notaire à Condat, né le 15 juin 1815	2978	138[illegible]	107[illegible]	R	
[illegible] août 1852.	id.	[illegible]306	2012	19[illegible]	R	
[illegible] juin 1855.	id.	[illegible]	[illegible]	1546	R	
[illegible]6 juin 1861.	id.	[illegible]	1610	160[illegible]	R	
[illegible] juillet 1866.	Villard Simon-Horace, maire, juge de paix à Pontaumur, né le 27 juillet 1833.	[illegible]	2298	[illegible]	R	
[illegible] août 1867.	id.	3867	238[illegible]	1292	R	
[illegible] octobre 1871.	Alleyrat François-Gilbert-Emile notaire et maire de Fernoel, né le 4 janvier 1837.	[illegible]	211[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] novembre 1877.	Caronnet Louis, notaire au Montel-de-Gelat, né le 2 décembre 1842.	[illegible]	[illegible]	1239	R	
[illegible]2 août 1883.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	112[illegible] à Moneu[illegible]
[illegible]8 juillet 1889.	id.	3707	22[illegible]	[illegible]	R	[illegible] à Mortel.
[illegible]1 juillet 1892.	Bacconnet Pierre Mamert, notaire à Giat, né le 10 mai 1861.	3702	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible] juillet 1895.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]1 juillet 1898.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
	CANTON DE PONTGIBAUD					
[illegible] novembre 1833.	Serciron Jean-Gilbert, médecin, maire de Pontgibaud, né le 14 septembre 1781.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	12 à [illegible], ancien [illegible] de l'enregistrement.
[illegible] décembre 1836.	Bouyon Claude, maire à Bromont, né le 4 novembre 17[illegible]2.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]8 décembre 1842.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	1[illegible] à Pallu Alph[illegible].

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
17 septembre 1848.	Chanson Antoine, propriétaire, maire de Bromont, né en 1780, banquier.	2960	927	[illegible]20	R	
1er août 1852.	id.	3208	1582	878	R	Ancien banquier, directeur [illegible] contributions directes à Riom.
3 juin 1855.	Couvreul Jean-Louis-Amand, juge de paix à Pontgibaud, né le 16 août 1818.	3093	1554	1201	R	
16 juin 1861.	Bonjour Jules, juge de paix à Pontgibaud, né en 1821.	3151	1683	926	R	
4 août 1867.	Gouttebessis, juge de paix, né en 1817.	3315	1702	1697	R	
15 octobre 1871.	Charvilhat Jacques-François-James, notaire à Bromont-Lamothe, né le 27 décembre 1838.	3349	1946	984	R	
4 novembre 1877.	Bouyon Ernest-Jean-Benoît, docteur en médecine, maire de Bromont, né le 2 février 1843.	[illegible]	2536	2175	R	
12 août 1883.	id.	3380	26[illegible]4	2427	R	
28 juillet 1889.	id.	3445	2269	1[illegible]6	R	524 à Mazal Michel.
28 juillet 1895.	id.	3402	2080	2[illegible]	R	
31 juillet 1898.	id.	3366	1611	1607	R	décédé en 1899.
24 septembre 1899.	Peyrat Henri, notaire à Chapdes-Beaufort, né le 10 novembre 1863.	3366	221[illegible]	1165	M	

CANTON DE RANDAN

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 183[illegible].	De [illegible] baron, Alexandre-François, ancien préfet de l'Aude, né le 19 novembre 17[illegible].	[illegible]	39	[illegible]1	R	10 à Tardif, 6 à Lapeyre.
[illegible] décembre 1836.	Tardif Louis-Alexandre, inspecteur des forêts, né le 23 mai 1797.	[illegible]	[illegible]	27	R	
1er décembre 1839.	id.	50	[illegible]7	11	R	
21 août 1842.	Lapeyre Jean-Baptiste, maire de Saint-Priest-Bramefant, né le 9 mai 1781 (1).	[illegible]	[illegible]	18	R	
[illegible] décembre 1845.	D[illegible] François-Joseph, notaire, né le 22 février 1804, maire de Randan.	[illegible]	[illegible]1	25	R	16 à Boisson.
17 septembre 1848.	[illegible] Paul Antoine, notaire à Randan, né le 7 avril 180[illegible].	[illegible]	1262	678	R	
1er août 1852.	id.	3208	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	id	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible] Louis-Émile, notaire à Randan, né en 1819.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible] Claude, maire de Saint-Priest-Bramefant, né le [illegible] 1823.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2018	R	

1. [illegible] conseiller général

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
août 1880.	Aufauvre Joachim-Louis-Charles, notaire à Randan, né le 17 décembre 1829.	3073	2602	1644	R	676 à Thomas.
août 1886	Chabert Alexandre, propriétaire à Randan, né le 8 mars 1827	3029	2548	1463	R	9[illegible]2 à Martin.
août 1892 (2e tour)	Aix Emile, né le 24 juin 1854.	2977	1337	895	R	
juillet 1895.	id.	2899	1078	1078	R	
juillet 1901.	id.	2786	[illegible]	1067	R	

ARRONDISSEMENT DE THIERS

CANTON DE THIERS

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
novembre 1833.	Darrot-Fargeon Claude Bénigne, né le 6 novembre 1789.	121	67	37	R	(1) Élu en remplacement de Darrot-Fargeon, décédé le 9 décembre 1837.
	Tourraud-Bonnefoy Marc-François, avocat, né le 26 février 1785.	121	66	[illegible]	R	(2) En remplacement de M. Darrot-Andrieu, nommé cons. général.
décembre 1836.	Darrot-Fargeon Claude Bénigne	102	67	36	R	
	Vidal de Ronat Claude, Marie, juge au tribunal de Thiers, né le 18 juillet 1800	102	62	31	R	
janvier 1838	Darrot-Andrieu Jean-Baptiste, notaire (1), maire de Thiers, né le 1er octobre 1797.	133	[illegible]	[illegible]	M	
décembre 1842.	Darrot-Andrieu Jean-Baptiste.	132	[illegible]	[illegible]	R	23 à Teyras-Mathieu, avocat; 9 à Chirac-Dufour, prop.; 3 à Claude [illegible], 3 à Riberolles Marc, 2 à [illegible] fils aîné, pharmacien, et 1 à de Barante.
	Vidal de Ronat Claude Marie.	132	80	[illegible]	R	
avril 1846	Grangeon-Girard Antoine, avocat et adjoint, né le 23 janvier 1777 (2).	150	60	[illegible]	D	[illegible] à Andrieux, [illegible] à Teyras-Mathieu, 2 à Andrieux Hermose, 1 à Chassaigne-Dufour et 1 à Jean-Baptiste Andrieu.
septembre 1848.	id.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
	Chirac Pierre, prop. à Thiers, né le 1er avril 1788.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	Divers.
août 1852	Grangeon Antoine, notaire, chevalier de la Légion d'honneur, né le 23 janvier 1777.	[illegible]	1462	[illegible]	R	
	Chassaigne-Dufour Laurent, propriétaire à Thiers, né en 1790	[illegible]	1462	[illegible]	R	(3) [illegible]
juin 185[illegible].	Andrieu-Hermose Georges-Pierre, juge près le tribunal civil de Thiers, né le 1er juillet 1804.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
juin 1858.	Grangeon Antoine, notaire, chevalier de la Légion d'honneur.	4639	1868	1843	R	
	Andrieu-Hermose Georges-Pierre, juge près le tribunal civil de Thiers.	4639	[illegible]	[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
19 juin 1864.	Dumas Pierre, avoué, suppléant du juge de paix à Thiers, né en 1802.	5210	3999	2024	R	
	Sannajust Antoine, négociant à Thiers, né le 25 novembre 1813	5210	3999	1926	R	
29 septembre 1867.	Chassaigne-Darrot Guillaume-Gabriel-Adolphe, banquier, maire de Thiers, né le 31 mars 1837.	5177	2915	2101	R	
8 octobre 1871.	Vauzy, fabricant de coutellerie, né à Thiers le 11 mars 1886.	5489	2914	1521	R	
	Vedel, graveur, né à Thiers le 21 janvier 1809.	5489	2914	1516	R	
4 octobre 1874	Vedel-Souche, fabricant à Thiers.	5477	2664	1499	R	
	Vauzy, fabricant à Thiers.	5477	2664	1489	R	
1er août 1880.	Giraud Pierre, cirier à Thiers, né le 14 novembre 1818.	5363	3796	2231	R	
	Vedel-Souche.	5363	3796	2257	R	
13 février 1881.	Suzeau Eloi, docteur-médecin, né le 11 juin 1814.	5316	973	946	D	En remplacement de Vedel, cédé, démissionnaire.
9 août 1885.	Chatelet-Lhéraud, conseiller municipal à Thiers, né le 17 février 1815.	5708	1959	1784	D	En remplacement de Suzeau missionnaire. 13 à Léon Fritisse.
1er août 1886.	Giraud-Pine Jacques, maire de Thiers, né le 14 novembre 1818.	5923	2460	2248	R	
	Vauzy Jean-Hugues, conseiller municipal de Thiers, né le 10 mars 1840.	5923	2460	2264	R	
31 juillet 1892.	Dumas Augustin, docteur en médecine, né le 16 avril 1840.	5810	2725	2511	R	
	Douris Pierre-Alphonse, prop. à Tarenteix, né le 5 janvier 1853.	5810	2725	2496	R	
28 juillet 1895.	Dumas Augustin, doct. en médecine, né le 16 avril 1840.	5803	2206	1931	R	Décédé le 16 août 1896.
	Douris-Chassaigne Pierre-Alph., prop. à Tarenteix, né le 5 janvier 1853.	5803	2206	1922	R	
25 octobre 1896.	Cotillon-Martin Jacques, conseiller municipal à Thiers, né le 5 décembre 1862.	5803	1664	1582	M	
21 juillet 1901.	id.	6109	3120	1762	R	
	Douris-Chassaigne Pierre Alph., propriétaire à Tarenteix.	6109	3120	1624	R	1255 à Lasmone Alphonse.

CANTON DE CHATELDON

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
24 novembre 1833.	Gros Michel-Antoine, maire de Châteldon, né le 1[illegible] août 1769	50	28	12	R	8 à Debry, 5 à Fauquemont, [illegible] comte de Chabrol et 1 à Du[illegible]
1er décembre 1839.	De la Marette François-Adrien, prop. à Châteldon, né le 6 juillet 1792.	60	36	28	R	
30 novembre 1845	R[illegible] Claude Félix, notaire à Châteldon, né le 3 juin 1813.	59	26	22	R	1 à Louis Duvergier, chef d[illegible] taillon, 1 à Dachier Jean-[illegible]çois, prop. à Ris, 1 à Joul[illegible] 1 à Chirac.
17 [illegible]embre 1848.	R[illegible] François Hippolyte, prop. et maire de Puy-Guill[illegible] [illegible] 29 août 1814	[illegible]	[illegible]02	23[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ELUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
1er août 1852.	Roche Claude Félix, notaire et maire à Châteldon, né le 3 juin 1812.	2360	949	758	R	
3 juin 1855.	id.	2307	1176	1175	R	
16 juin 1861.	id.	2319	1424	884	R	
4 août 1867.	Raynaud Hippolyte, maire de Puy-Guillaume, né le 19 août 1814.	2592	1492	895	R	
8 octobre 1871.	Fauquemont, notaire à Puy-Guillaume, né le 6 novembre 1831.	2609	1018	822	R	
4 novembre 1877.	id.	2[illegible]33	1877	978	R	Décédé.
21 juillet 1878.	Gerbaud-Ducher, juge de paix à Dandonvillers, né le 14 juin 1846.	2590	1400	697	R	694 à Servagnet-Phelip.
12 août 1883.	Bechon Etienne, maire de Paslières, né le 8 septembre 1830.	2711	2124	1078	R	957 à Phelip-Servagnet. (Election annulée par arrêté du conseil de Préfecture le 4 septembre 1883.)
10 février 1884.	id.	2696	1127	1068	I	
28 juillet 1889.	id.	2923	1783	[illegible]241	R	
28 juillet 1895.	Rivet Jean Descombes, charpentier à Châteldon, né le 29 janvier 1847.	2874	1958	1151	R	
31 juillet 1898.	id.	2922	12[illegible]6	1211	R	

CANTON DE COURPIÈRE

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ELUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
25 novembre 1833.	Bellein-Goyon Guillaume Pierre, juge de paix à Courpière, né le 22 novembre 1788.	50	32	21	R	(1) En remplacement de Broquin, décédé.
	Broquin-Tournilhas Jean, notaire à Courpière, né le 9 septembre 1787.	50	32	17	R	
1er décembre 1839.	Bellein-Goyon.	50	35	25	R	
	Broquin-Tournilhas.	50	35	24	R	
15 juin 1845.	Majeune Jean-Léonard, notaire à Courpière, né le 14 mai 1796 (1).	50	29	15	M	6 à Corthet, 1 à Dumas-Goyon et 1 à Victor Goyon.
30 novembre 1845.	Bellein-Goyon.	50	31	30	R	8 à Corthet, 3 à Tournilhas et 1 à Goyon.
	Majeune, Jean-Léonard, notaire.	50	31	19	R	
17 septembre 1848.	Majeune Jean-Léonard, notaire à Courpière, né le 14 mai 1796.	[illegible]	1608	11[illegible]	R	
	Bellein Pierre Guillaume, juge de paix à Courpière, né le 22 novembre 1788.	[illegible]	1608	1038	R	
1er août 1852.	Majeune Jean-Léonard.	[illegible]	[illegible]	201	R	
	Cothier-Doupeux Claude-Guillaume, propr., né le 7 septembre 1799.	[illegible]	[illegible]	1845	R	
3 juin 1855.	Majeune Jean-Léonard.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
	Cothier-Doupeux.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	
16 juin 1861.	Majeune Jean-Léonard.	[illegible]	[illegible]	181	R	
	De Provenchère [illegible], maire d'Augerolles, né en 180[illegible].	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
4 août 1867.	Troussel Pierre, marchand de fer à Courpière, adjoint au maire, né le 3 mai 1820	4821	3463	2178	R	
	Comte de Pierre René, maire de Sermentizon, né le 4 décembre 1835.	4821	3463	1867	R	
8 octobre 1871.	Bourgade Léon, prop. à Sainte-Agathe, né le 5 octobre 1821.	4666	2171	2049	R	
15 octobre 1871.	Favard Georges, prop. à Vollore-Ville, né le 19 mai 1822.	4666	445	166	R	
4 novembre 1877.	Maublanc Jean-Baptiste, dit Jules, prop. à Courpière, né le 6 février 1835.	4627	2602	1488	R	
	Chameriat Victor, pharmacien, maire de Courpière, né le 28 novembre 1841.	4627	2602	1409	R	
12 août 1883.	Maublanc J.-B., dit Jules.	4603	2762	2390	R	
	Rabière Jean-Marie-Michel, médecin à Augerolles, né le 26 octobre 1851.	4603	2762	2346	R	
28 juillet 1889.	Maublanc J.-B. dit Jules.	4763	3738	2232	R	
	Rabière Jean-Marie-Michel.	4763	3738	2209	R	863 à Planat-Lasteyras.
28 juillet 189[illegible].	id.	4341	2758	2651	R	
	Buisson Jean-Annet, pharmacien à Vollore-Ville, né le 15 janvier 1836.	4341	2758	2629	R	
31 juillet 1898.	Rabière Jean-Marie-Michel.	4857	2192	2192	R	Décédé.
	Beaujeu Emile, prop. à Vollore-Ville, né le 19 mai 1846.	4857	2192	2172	R	

CANTON DE LEZOUX

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
[illegible] novembre 1833.	Pascal Amant, expert à Crevant, né le 12 janvier 1778	50	38	22	R	20 à Croze Jean-Baptiste.
	Julliard Alcibiade, né le 27 décembre 1795.	50	38	20	R	8 à Gondre et 2 à Goutteblessis.
[illegible] 1836.	Pascal Amant, expert à Crevant.	50	29	18	R	
	Julliard Alcibiade (1).	50	29	21	R	
25 mai 1837.	[illegible] Auguste Paul Emile, maire de Néronde, né le 28 octobre 180[illegible]	50	27	14	D	
[illegible] 184[illegible]	[illegible] Jean-Baptiste, avocat, [illegible] janvier 1814	[illegible]	34	26	R	9 à Décroix et 2 à de Blumenstein
	G[illegible] Auguste-Paul-Emile, maire de Néronde.	50	34	23	R	
	G[illegible], id.	3669	1178	1127	R	
[illegible] 1848	[illegible] Michel, prop. à Lezoux, [illegible] juillet 1790	3669	803	798	R	
[illegible] août 18[illegible].	[illegible] Paul Emile-Augustin, [illegible] Néronde.	38[illegible]	1852	1828	R	
[illegible] 18[illegible].	[illegible]	[illegible]	2008	2006	R	
[illegible] 18[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	R	

(1) [illegible] 21 mai 1837.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
octobre 1871.	Marquis Adhémar de Montgon, maire de Crevant, né le 29 août 1831.	3996	2013	1058	R	
novembre 1877.	Dulier-Daguillon Jean.	»	»	»		
août 1880.	Dulier-Daguillon Jean, négoc. prop. à Lezoux, né le 7 décembre 1824.	3957	2422	2188	R	
août 1886.	Dulier-Daguillon Jean.	3990	2801	1709	R	917 à Bompard, décédé.
novembre 1889.	Favy-Bertrand, marchand de fer à Lezoux, né le 31 décembre 1843.	4001	2852	1456	R	1,330 à Bonnefont.
juillet 1892.	Douvreleur Marie-Robert, notaire à Lezoux, né le 14 septembre 1857.	4047	2856	1444	R	
juillet 1895.	id.	4090	2688	1461	R	
juillet 1901.	id.	4101	2977	1580	R	1374 à Parrain Thomas.

CANTON DE MARINGUES

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
novembre 1833.	Seguin François, ancien notaire, né le 23 septembre 1778.	50	44	29	R	6 à Peyrend, maire; 2 à Goutay, juge de paix; 5 à Labrosse et 1 à Goutay-Fervel.
décembre 1839.	id.	50	27	17	R	
novembre 1845.	Andrieu Mathieu-Maurice, né le 22 juin 1813.	48	43	22	R	12 à Seguin, notaire et 9 à Bergounioux, maire.
septembre 1848.	Bergounioux-Brasset Guillaume, médecin à Maringues, né le 18 octobre 1787.	2472	827	350	R	Décédé.
août 1852.	Goyon Claude-Joseph, notaire à Maringues, le 8 octobre 1816.	2647	1091	756	R	
juin 1855.	id.	2631	1301	1298	R	
juin 1861.	Baron de Chardin Gabriel, prop. à Luzillat, né le 21 avril 1823.	2565	1690	1014	R	
août 1867.	id.	2560	1506	1226	R	
octobre 1871.	id.	2608	1638	1548	R	
novembre 1877.	id.	2547	1672	[illegible]	R	
août 1883.	id.	2447	1672	1503	R	
juillet 1889.	Servoingt Gazet François, né le 2 juillet 1823.	2588	2157	1469	R	
	id.	2561	1767	1688	R	
juillet 1898.	id.	2482	1189	1180	R	

CANTON DE SAINT REMY

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
novembre 1833.	Delotz Jean-Bapt.-Amant Louis-Léandre, notaire et maire de Celles, né le 14 avril 1781.	50	36	20	R	10 à Lahas fils, 4 à de Riberolles, 1 à Gaubert et 1 à Chomette.
décembre 1836.	id.	50	[illegible]	[illegible]	R	
décembre 1842.	Riberolles-Landrecy Pierre, prop. à Arconsat, né le 23 avril 1792.	49	39	[illegible]	R	2 à Riberolles, 1 à Riberolles, maire, et 1 à Jean Bujeu.

DATES DES ÉLECTIONS	NOMS DES ÉLUS	Inscrits	Votants	Voix	Motifs	CONCURRENTS
17 septembre 1848.	Vidal de Ronat Adolphe, vice-président du tribunal civil du Puy, né le 7 février 1803.	2635	347	333	R	
1er août 1852.	id.	3695	1358	1338	R	
	Tourraud Alphonse, avocat et adjoint à Thiers, né en 1820.	3695	1358	1335	R	
13 juin 1858.	Vidal de Ronat Adolphe	3519	1630	1627	R	
	Tourraud Alphonse.	3519	1639	1622	R	
19 juin 1864.	Lahas Claude-André, maire de Saint-Remy, prop., né le 24 novembre 1827.	3671	1867	1591	R	
	Dauphant-Cornet, propriétaire, né à Saint-Remy le 19 février 1834	3671	1867	1587	R	
14 novembre 1869.	Baujeu-Lahas Blaise, propriétaire à St Remy, né le 20 mars 1839	3880	1921	1513	R	
8 octobre 1871.	Fauvelles Blaise, négociant, maire de Celles, né le 30 janvier 1836.	3896	2813	1186	R	
	Cornet-Dauphant, propriétaire à Saint-Remy, né en 1833.	3896	2013	1171	R	
4 octobre 1874.	Dauphant-Cornet	3983	2202	1729	R	
	Fauvelles Blaise.	3983	2202	1843	R	
1er août 1880.	Fafournoux Antoine, receveur municipal de Thiers, maire de Saint Remy, né le 15 mai 1815.	4168	2915	1499	R	Décédé le 29 juin 1884.
23 janvier 1881.	Beaujeu Blaise, adj.-lieutenant de louveterie, né en 1839.	4147	1659	1611	R	11 à de Barante.
10 août 1884.	Maillé Antoine, maire de Celles, maître d'hôtel, né le 31 octobre 1841.	4279	1576	1514	R	
1er août 1886.	Beaujeu Blaise, conseiller municipal à Saint-Remy, né le 20 mars 1839.	4381	2103	1716	R	
	Maillé Antoine, maire et maître d'hôtel, né le 31 octobre 1841.	4382	4381	1942	R	
31 juillet 1892.	Brissay Blaise, maire d'Arconsat, né le 8 septembre 1828.	4342	2877	1622	R	
31 juillet 1892.	Maillé Antoine, né le 31 oct. 1841	4342	2877	1720	R	
28 juillet 1895.	Brissay Blaise.	»	»	»		Décédé.
	Maillé Antoine.	»	»	»		Protestation, élection annulée le Conseil d'Etat.
4 juillet 1897.	Archimbaud Hugues, adjoint à Celles, né le 10 juin 1851.	4418	3029	1659	R	En remplacement de M. Brissay
3 octobre 1897.	Bezay Gilbert, marchand de vins à Saint-Victor.	4403	3115	1738	R	En remplacement de M. Maillé.
21 juillet 1901.	Bezay Gilbert.	4427	1631	1375	R	
	Archimbaud Hugues.	4427	1631	1362	R	

INDEX ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LES CHAPITRES SEPTIÈME ET HUITIÈME

(DEUXIÈME ET TROISIÈME VOLUMES)

Les chiffres marqués en caractères **gras** *indiquent les discours, rapports et analyses qui ont été plus développés dans le cours de l'ouvrage.*

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

S

T

U

V-W

X-Y-Z

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIEME VOLUME

Pages.

DEUXIÈME PARTIE.

ADMINISTRATION CIVILE A PARTIR DE LA RÉVOLUTION DE 1789 JUSQU'A NOS JOURS (1899).

Chapitre VI (*Suite*).

Chapitre VII.

CHAPITRE VIII.

Clermont Ferrand, typographie G. Mont-Louis.


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 13 06 11 01 016 6